

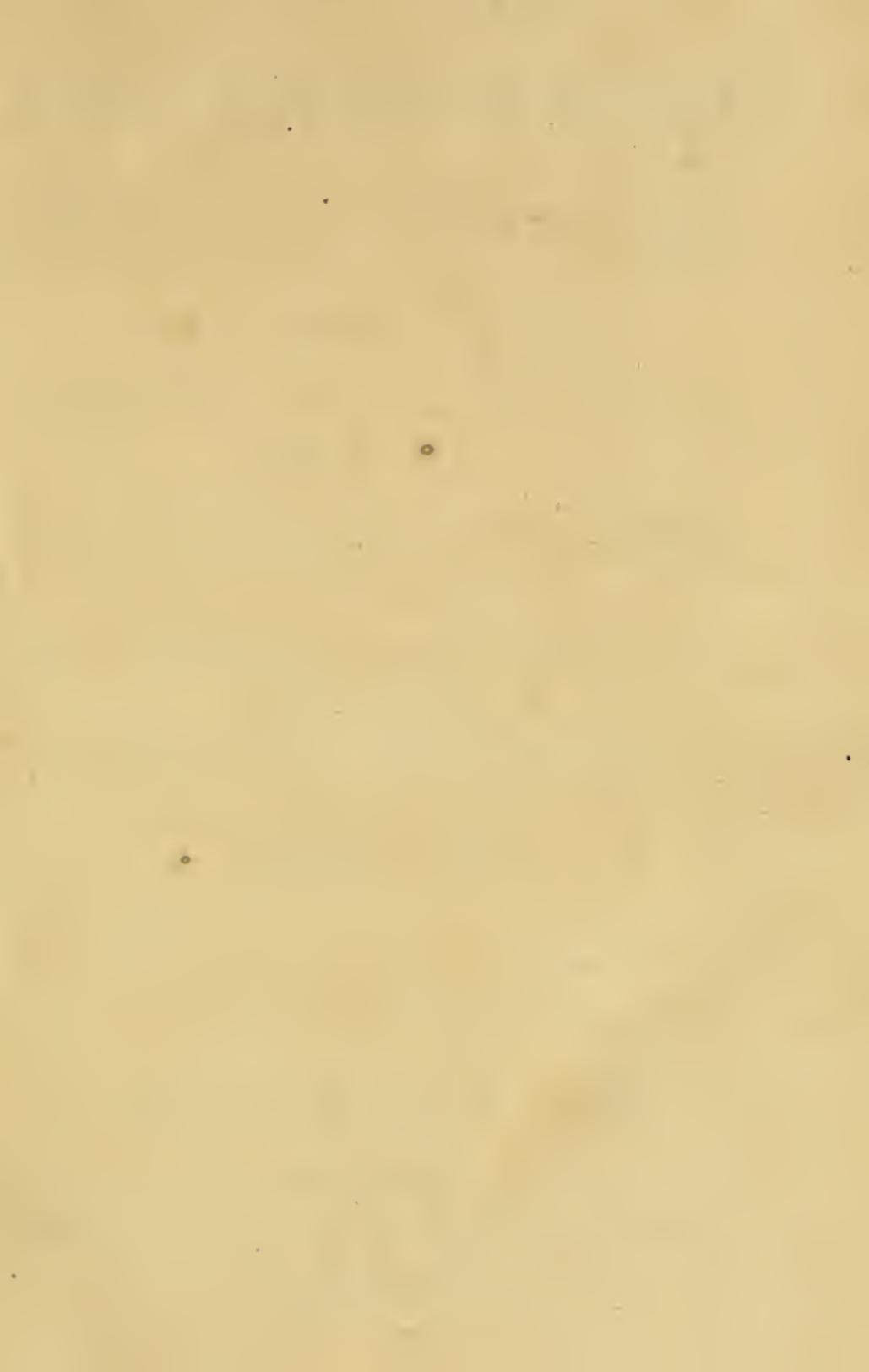


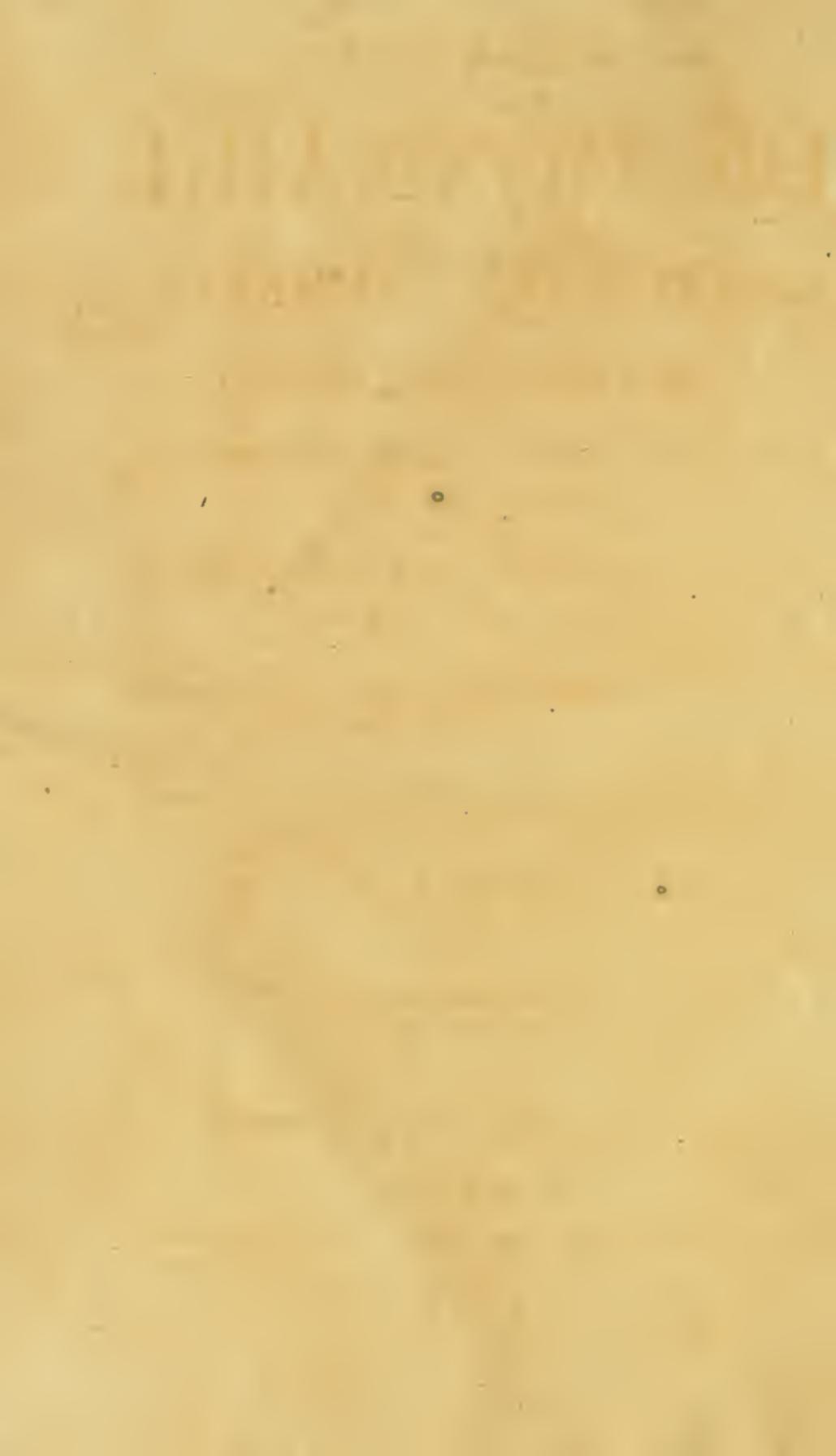
LIBRARY OF

Dr. Z. P. Metcalf

1885-1956







NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE,
APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique,
à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES
ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presque entièrement refondue et considé-
rablement augmentée ;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

TOME XIV.

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANGE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,
CHEZ DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N° 8.

=====
M DCCC XVII.

*Indication des Pages où doivent être placées les
 PLANCHES du TOME XIV, avec la note de ce
 qu'elles représentent.*

E 2.	Insectes	Pag.	8
	Galéode aranéoïde. — Galéruque de la tanaïsie. — Galgule oculé. — Gallerie de la cire. — Géotrupe phalangiste. — Gerris des lacs. — Graphiptère point d'exclamation. — Guêpe du Holstein; son guèpier et le gâteau.		
E 7.	Oiseaux.		35
	Moucherolle à bandeau blanc. — Phytotome guifso- balito. — Guillemot. — Gypaète des Alpes.		
E 8.	Minéralogie.		90
	Gypse en fer de flèche. — Gypse fibreux. — Granite graphique de Sibérie. — Granite de Corse.		
E 3.	Poissons		231
	Harpé bleu doré. — Hémiptéronote cinq taches. — Hologymnose fascé. — Holacanthé tricolor. — Holacanthé empereur. — Holocentre sogho. — Holocentre doré. — Istiophore porte-glaive. — Kyphose deux bosses.		
E 21.	Oiseaux.		326
	Gros-bec domino. — Dronte. — Hibou ou grand-duc.		
D 14.	Oiseaux		469
	Circaète jean-le-blanc. — Cassique jupuba. — Héoro- taire kuyameta,		
E 12.	Quadrupèdes mammifères		488
	Hamster d'Europe. — Loir. — Lérot. — Hippopotame,		

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

D'HISTOIRE NATURELLE.

G U E

GUENUCHES. Ce mot est le diminutif de *guenons*, et désigne les jeunes animaux de ces espèces de *singes*. Les guenuches sont vives, légères et fort gentilles; mais elles deviennent revêches et indociles en grandissant. On les nourrit de racines, de fruits, de pain, d'amandes, et même de chair. Elles aiment beaucoup le lait et le sucre. On peut leur apprendre mille tours de gentillesse; elles sont très-souples dans leurs sauts. *V. GUENONS. (VIREY.)*

GUÉPARD (*Felis jubata*, Linn.). Espèce de mammifère du genre des CHATS. *V. ce mot. (DESM.)*

GUEPE, *Vespa*. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des diplop-tères, tribu des guépiaires.

Linnæus et la plupart des naturalistes ont compris sous ce nom générique les hyménoptères qui ont un aiguillon, le corps glabre, les ailes supérieures doublées, les yeux échancrés, les antennes plus grosses vers le bout et coudées; en un mot, tous les insectes qui, par des rapports généraux de formes, se rapprochent de nos guêpes communes et des frelons; tant les espèces solitaires que celles qui vivent en société, sont réunies dans la même coupe, mais depuis qu'une étude approfondie de leurs organes, et que la considération de la diversité de leurs habitudes, m'ont déterminé à diviser cette coupe et à la transformer en une sous-famille, le genre des guêpes ne renferme plus que celles qui ont les caractères suivans: languette droite peu allongée, ayant à son extrémité quatre points glanduleux, divisée en trois parties, dont l'intermédiaire presque en cœur; palpes maxillaires à six articles; quatre aux labiaux; la plupart de ces articles

courts, obconiques; mandibules guère plus longues que larges, obliquement et largement tronquées au bout; cette portion tronquée de leur bord interne plus longue que l'autre portion du même bord; chaperon presque carré, milieu de son bord antérieur fortement tronqué et unidenté de chaque côté; abdomen ovoïdo-conique et tronqué en devant, à sa base.

Fabricius a pareillement réduit le genre *vespa* de Linnæus. Mais il compose celui qu'il désigne ainsi, de mes *guêpes* et de mes *odynères*.

Les guêpes, ainsi que les *fourmis* et les *abeilles*, vivent en société. Elles sont comparables à celles-ci par leur industrie, et se rapprochent des *fourmis* par leurs ravages. L'*abeille*, continuellement occupée de ses travaux, ne vit que de ce qu'elle récolte sur les fleurs, et l'aiguillon dont elle est armée, n'est pour elle qu'une arme défensive, protectrice de ses foyers. La guêpe, au contraire, est féroce, et ne vit que de rapines et de brigandages. Son aiguillon est une arme offensive, un moyen d'opprimer les animaux plus foibles qu'elle. Cependant elle n'en est pas moins policée, ni moins remplie de tendresse pour ses petits. Réunies dans une seule république, les guêpes n'épargnent ni soins ni travaux; les ouvrages qu'elles exécutent prouvent leur adresse, leur patience et la finesse de leur instinct. Elles ont une architecture particulière qui est digne d'admiration.

Parmi elles, on distingue la GUÊPE FRELON et la GUÊPE COMMUNE; la première fait son nid à l'abri des vents et des grandes pluies, soit dans les greniers, soit dans les trous des vieux murs, mais le plus souvent dans de gros troncs d'arbres dont l'intérieur est pourri. Là, ces insectes parviennent à faire une grande cavité, en détachant des fragmens d'un bois prêt à tomber en poussière. C'est au printemps que les femelles, après avoir passé l'hiver engourdies, et ranimées par la chaleur de l'atmosphère, sortent de leur retraite pour chercher un endroit convenable afin d'y établir le *guépier*. Ce lieu trouvé, elles y posent les premiers fondemens de l'édifice, qui consistent en un pilier gros et solide, de même matière que le reste du nid, mais beaucoup plus dur et plus compacte. Cette matière dont les guêpes font usage, est l'écorce des menues branches de frêne qu'elles détachent par filamens; ensuite elles la broient avec leurs mandibules, pour en former une pâte qui se durcit après qu'elle a été mise en œuvre; elles récoltent en même temps une liqueur claire et sucrée qui s'écoule des endroits nouvellement rongés de la branche qu'elles ont dépouillée. Ce pilier est toujours placé dans la partie la plus élevée de la

voûte, et les *guêpes-frelons* y attachent une espèce de calotte de même matière, qui doit servir de toit à l'édifice, et empêcher que les ordures qui se détacheroient de la voûte ne tombent sur les gâteaux. En dedans de cette voûte, elles posent un deuxième pilier, qui n'est en quelque sorte que la continuation du premier; c'est celui qui doit servir de base au premier gâteau de cellules. Ces cellules sont hexagones, et leur ouverture est tournée en bas. La mère en construit quelques-unes. Comme on ne trouve au printemps que des femelles, il est probable qu'elles ont été fécondées avant l'hiver; ce qu'il y a de certain, c'est que ces femelles commencent leur ponte dès qu'elles ont quelques cellules pour déposer leurs œufs. Ces œufs ne tardent pas à éclore, et la mère nourrit de sa chasse les petites larves qui en sortent. Quand celles-ci ont pris tout leur accroissement, elles tapissent de soie leur cellule, et la bouchent d'un couvercle de pareille matière. C'est sous cette enveloppe qu'elles subissent leurs métamorphoses; elles n'en sortent que quand elles sont devenues insectes parfaits. Ces guêpes, qui naissent les premières, sont les ouvrières; l'analogie porte à croire qu'elles sont, comme dans les *abeilles*, des femelles dépourvues d'ovaires; ce sont elles qui doivent s'occuper de la construction du guêpier et de la nourriture des larves. La femelle continuant à pondre, la famille augmente, et le logement devient trop petit; alors les ouvrières agrandissent l'enveloppe et le gâteau, et quand celui-ci est poussé jusqu'au bord de cette enveloppe, elles en recommencent un autre sur-le-champ. Ce dernier est attaché au premier, par un ou plusieurs piliers; bientôt l'enveloppe est achevée, et de nouveaux gâteaux la remplissent; alors il ne reste plus qu'une ouverture au nid. Cette ouverture correspond à celle du trou, qui est la porte par laquelle les guêpes arrivent à leur nid; elle n'a souvent qu'un pouce de diamètre.

Ce n'est que vers le commencement de l'automne, que les jeunes femelles et les jeunes mâles sortent de leur état de nymphe. Toutes les larves qui ne pourroient devenir insectes parfaits qu'au mois d'octobre, sont ordinairement mises à mort avant cette époque, surtout si les froids ont commencé à se faire sentir. Les guêpes, au lieu de continuer à nourrir les larves, ne s'occupent alors qu'à les arracher de leurs cellules et à les jeter hors du nid; elles ne font pas plus de grâce aux nymphes. Les mâles et les ouvrières périssent journellement; de sorte qu'à la fin de l'hiver, il ne reste que des femelles qui ont passé cette saison engourdies au fond du nid.

On rencontre, en automne, les mâles et les femelles sur

les arbres d'où découlent des liqueurs acides et sucrées. Ils ne retournent plus au nid, et périssent misérablement au premier froid. C'est ainsi que finit cette société, dont la plus grande population n'excède guère cent à cent cinquante individus.

La *guêpe commune* fait son nid en terre, ordinairement à la profondeur d'un demi-pied; la porte qui y donne entrée, est un conduit d'environ un pouce de diamètre, rarement en ligne droite, et dont les bords qui sont à la surface de la terre paroissent comme labourés.

La forme la plus ordinaire du guêpier est celle d'une boule; il a treize à quatorze pouces de diamètre; son enveloppe est une espèce de papier ou plutôt de carton, qui a quelquefois plus d'un pouce d'épaisseur; sa couleur est d'un gris de différentes nuances, disposées par bandes. Cette enveloppe est raboteuse, et semble faite de pièces, en forme de valves de coquilles posées les unes sur les autres, de façon qu'on ne voit que leur extérieur convexe; quand elle est finie, elle a deux portes, qui sont deux trous ronds par où les guêpes entrent et sortent. L'intérieur du nid est occupé par plusieurs gâteaux, parallèles et à peu près horizontaux; ils ressemblent à ceux des abeilles par la forme, mais ils en diffèrent par la matière. Les guêpiers contiennent quelquefois quinze ou seize gâteaux d'un diamètre proportionné à celui de l'enveloppe. Tous ces gâteaux sont comme autant de planchers, disposés par étages, qui fournissent de quoi loger un grand nombre d'habitans. Ils laissent entre eux des chemins libres. Dans ces intervalles sont des espèces de colonnes qui servent à soutenir les gâteaux. Les fondemens de l'édifice sont à sa partie la plus élevée; c'est toujours en descendant que les guêpes bâtissent. Ces piliers faits de même matière que les gâteaux et que l'enveloppe, sont massifs; leur base et leur chapiteau ont plus de diamètre que le reste.

Ces guêpes, qui travaillent sous terre, ne sont pas à la portée de notre vue; il faut donc les en tirer pour observer la manière dont elles construisent leur nid. Quand on s'en est procuré, ce qui est facile, on ne doit pas craindre qu'elles l'abandonnent; alors on peut le placer sous une ruche vitrée, pour se donner le plaisir de les voir travailler.

Dès qu'elles ont été logées, elles commencent par réparer les désordres qui ont été faits au guêpier, après l'avoir solidement attaché à la ruche, et à augmenter l'épaisseur de son enveloppe.

Cette enveloppe mérite une description un peu étendue. Son épaisseur, qui a souvent plus d'un pouce, n'est point massive; elle est formée de plusieurs couches qui laissent

des vides entre elles ; chaque couche est aussi mince qu'une feuille de papier. A mesure que les guêpes épaississent cette enveloppe , elles bâtissent une autre couche sur celles qui sont déjà formées ; leur nombre excède quelquefois quinze ou seize.

Rien n'est plus amusant que de voir ces guêpes travailler à l'étendre ou l'épaissir ; plusieurs sont occupées à cet ouvrage , qu'elles font avec la plus grande célérité et sans confusion. Elles vont dans la campagne chercher les matériaux nécessaires : celle qui en a ramassé , revient chargée d'une petite boule faite d'une pâte molle ; elle la tient entre ses mâchoires. Arrivée au guêpier, elle la porte à l'endroit où elle veut travailler , et l'y applique aussitôt. Elle marche à reculons ; à chaque pas qu'elle fait , elle laisse devant elle une portion de la boule , sans la détacher du reste qu'elle tient entre ses deux premières pattes. Quand elle l'a appliquée entièrement, elle l'unit en repassant plusieurs fois dessus. Les matériaux qu'elle emploie , sont des filamens de bois qu'elle enlève avec ses mandibules ; elle les humecte et les pétrit avant de les mettre en œuvre.

Ces guêpiers renferment des mâles , des femelles et des ouvrières ; ces dernières sont , comme parmi les abeilles et les autres insectes qui vivent en société , chargées de tous les travaux. Celles qui vont à la provision , sont continuellement à la chasse ; les unes attrapent de vive force des insectes qu'elles portent quelquefois tout entiers au guêpier ; d'autres pillent les boutiques des bouchers ; là , chacune s'attache à la pièce de viande qu'elle préfère , et après s'en être rassasiée , elle en coupe un morceau quelquefois plus gros qu'elle pour le porter à son nid ; celles-ci ravagent les fruits dans les jardins ; elles les rongent , les sucent et en rapportent le suc. Toutes font part de ce que leurs courses leur ont produit , aux mâles , aux femelles , et même à d'autres ouvrières , et ce partage se fait de gré à gré.

Les mères ne volent dans la campagne qu'au printemps et en automne ; pendant l'été , elles sont renfermées dans l'intérieur du guêpier , occupées à pondre , et surtout à nourrir les larves.

Un guêpier qui a tous ses gâteaux , contient ordinairement quinze à seize mille cellules , dont chacune est remplie par un œuf ou une nymphe. Ce sont principalement les larves qui occupent les guêpes ; celles-ci les nourrissent de la même manière que les oiseaux nourrissent leurs petits , en leur donnant de temps en temps la becquée , après avoir ramolli dans leur bouche les alimens que ceux-ci ne pourroient digérer.

Vingt jours se sont écoulés depuis que les œufs ont été pondus, et les larves sont prêtes à se métamorphoser en nymphes; elles s'enferment, comme les précédentes, dans leurs cellules, et deviennent insectes parfaits huit ou neuf jours après qu'elles se sont changées en nymphes; la cellule qu'une jeune guêpe a quittée, ne reste pas long-temps vacante; une vieille guêpe la nettoie, et la rend propre à recevoir un nouvel œuf.

Les cellules destinées aux œufs qui donnent les ouvrières, ne se trouvent jamais placées parmi celles qui renferment les œufs qui donnent les mâles et les femelles; des gâteaux entiers sont composés de ces premières, qui sont plus petites que les autres.

L'édifice bâti par les guêpes, et qui les occupe pendant quelques mois, ne doit durer qu'une année. Cette habitation si peuplée pendant l'été, est presque déserte l'hiver, entièrement abandonnée au printemps; le plus grand nombre de ses habitans périt en automne. Quelques femelles destinées à perpétuer l'espèce, passent l'hiver engourdies, et au printemps suivant, chacune d'elles devient la fondatrice d'une nouvelle république, et elle est la mère de tous les individus qui la composent. Les ouvrières, comme étant les plus utiles, sont les premières qui naissent; les mâles et les femelles ne paroissent que vers la fin de l'été et au commencement de l'automne; leur accouplement a lieu dans le guêpier même où ils sont nés.

L'occupation des mâles dans le guêpier, se borne à le nettoyer, et à enlever les corps morts. Ils sont plus petits que les femelles, et plus grands que les ouvrières, qui sont les plus petits des trois individus de la société. De même que les mâles d'abeilles, ils sont privés d'aiguillon; il n'y a que les mères et les ouvrières qui en soient pourvues; celui des mères est plus long que celui des ouvrières; et la piqure des guêpes est plus forte et cause une douleur plus vive que celles que font les *abeilles*; la violente cuisson dont elle est suivie, est également produite par une liqueur vénéneuse qu'elles introduisent dans la plaie.

La paix ne règne pas toujours dans les sociétés des guêpes: il y a souvent des combats entre les ouvrières ou entre celles-ci et les mâles; les derniers individus sont plus lâches ou plus foibles que les autres, mais ces combats y sont rarement à mort.

Quand les premiers froids se font sentir, les guêpes ouvrières arrachent de leurs cellules les larves qui ne se sont pas encore métamorphosées en nymphes; aidées par les mâles, elles les portent hors du guêpier. Il paroît qu'elles craignent

que leurs petits ne puissent supporter le froid et la faim pendant cette saison, où elles trouvent à peine alors de quoi les nourrir. Elles finissent elles-mêmes par mourir les unes après les autres.

Nous avons esquissé très-rapidement le tableau des mœurs et de l'industrie des guêpes. En traitant des différentes coupes que nous avons faites en ce genre, nous aurons occasion de donner d'autres connoissances sur ces insectes; ainsi, nous parlerons à l'article ODYNÈRE des *guêpes maçonnées*, et à l'article de POLISTE, du nid de la *guêpe française* de Linnæus, et de ceux des *guêpes cartonnères*, de Cayenne.

Tout ce qui a été dit sur l'industrie des guêpes, n'empêche pas les cultivateurs de désirer de se défaire de ces insectes, qui gâtent les fruits, même avant leur maturité. On a indiqué plusieurs moyens pour détruire les espèces qui vivent en société, surtout la *guêpe commune*: quand on peut découvrir les lieux qu'elle habite, il est facile d'en faire périr des milliers en peu de temps. Quelques personnes ont imaginé d'enduire de glu des brins de paille, et de les placer aux environs du nid; mais cette méthode est longue et pénible. On peut se servir avec succès d'eau bouillante qu'on jette dans le trou; mais quand les nids sont éloignés des maisons, on ne peut pas en avoir une assez grande quantité pour noyer et brûler les guêpes: il vaut beaucoup mieux se servir de mèches soufrées; on agrandira un peu l'ouverture du trou qui conduit au guêpier; on fera entrer dans ce trou des mèches allumées; après quoi on bouchera son entrée avec de petites pierres, afin que les guêpes ne puissent sortir sans miner, ce qu'elles ne pourront faire en peu de temps: alors elles se trouveront étouffées par la vapeur du soufre. On aura seulement attention de ne pas boucher le trou assez exactement pour qu'il ne puisse y avoir un peu d'air, afin de donner une issue à une petite partie de la fumée, et que les mèches ne s'éteignent pas trop vite.

Ce genre; restreint dans ses limites naturelles, ne renferme qu'une vingtaine d'espèces. Nous distinguerons parmi elles les suivantes:

GUÊPE FRELON, *Vespa crabro*, Linn., Réaum., *Insect. t. 6, tab. 18, fig. 1*; et tom. 4, tab. 10, fig. 9.

Elle a plus d'un pouce de long; les antennes obscures, avec la base ferrugineuse; la tête ferrugineuse, pubescente; la lèvre supérieure jaune; les mandibules jaunes à la base, noires à l'extrémité; le corselet noir, pubescent, avec sa partie antérieure, et souvent l'écusson, d'un brun ferrugineux; le premier anneau de l'abdomen noir, avec la base ferrugineuse et les bords jaunâtres; les autres anneaux noirs

à la base, jaunes à l'extrémité, avec un petit point noir latéral sur chaque; les pattes d'un brun ferrugineux; les ailes ont une légère teinte roussâtre.

On la trouve dans toute l'Europe; elle fait son nid dans le creux des vieux arbres, et vit en société. *V. les généralités.*

La GUÊPE COMMUNE, *Vespa vulgaris*, Linn.; Réaum. *ibid. tom. 6, pl. 14, fig. 1, 7.*

La femelle a huit à neuf lignes de long; les antennes noires; la tête noire, avec le tour des yeux et la lèvre supérieure d'un jaune obscur; les mandibules jaunes, noires à l'extrémité; le corselet noir, légèrement pubescent, avec une tache au-devant des ailes, un point calleux à leur origine, une tache au-dessous et quatre sur l'écusson, jaunes; l'abdomen jaune, avec la base des anneaux noire et un point noir distinct de chaque côté; le premier anneau a une tache noire en losange au milieu; les autres ont une tache presque triangulaire, contiguë au noir de la base; les pattes sont d'un jaune fauve, avec la base des cuisses noire.

On la trouve dans toute l'Europe; elle vit en société, et fait son nid sous terre. *Voy. les généralités et pl. 22, fig. 8, 9 et 10.*

GUÊPE DE HOLSTEIN, *Vespa holsatica*, Fab.; f.^{os} 2-8-10 de cet Ouvrage.

J'ai ainsi caractérisé cette espèce dans le quatrième numéro des *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*: Noire; une ligne à chaque épaule; deux taches à l'écusson, jaunes; abdomen jaune, avec une bande noire, transversale à la base des anneaux; des points noirs, contigus au bord postérieur des premières bandes.

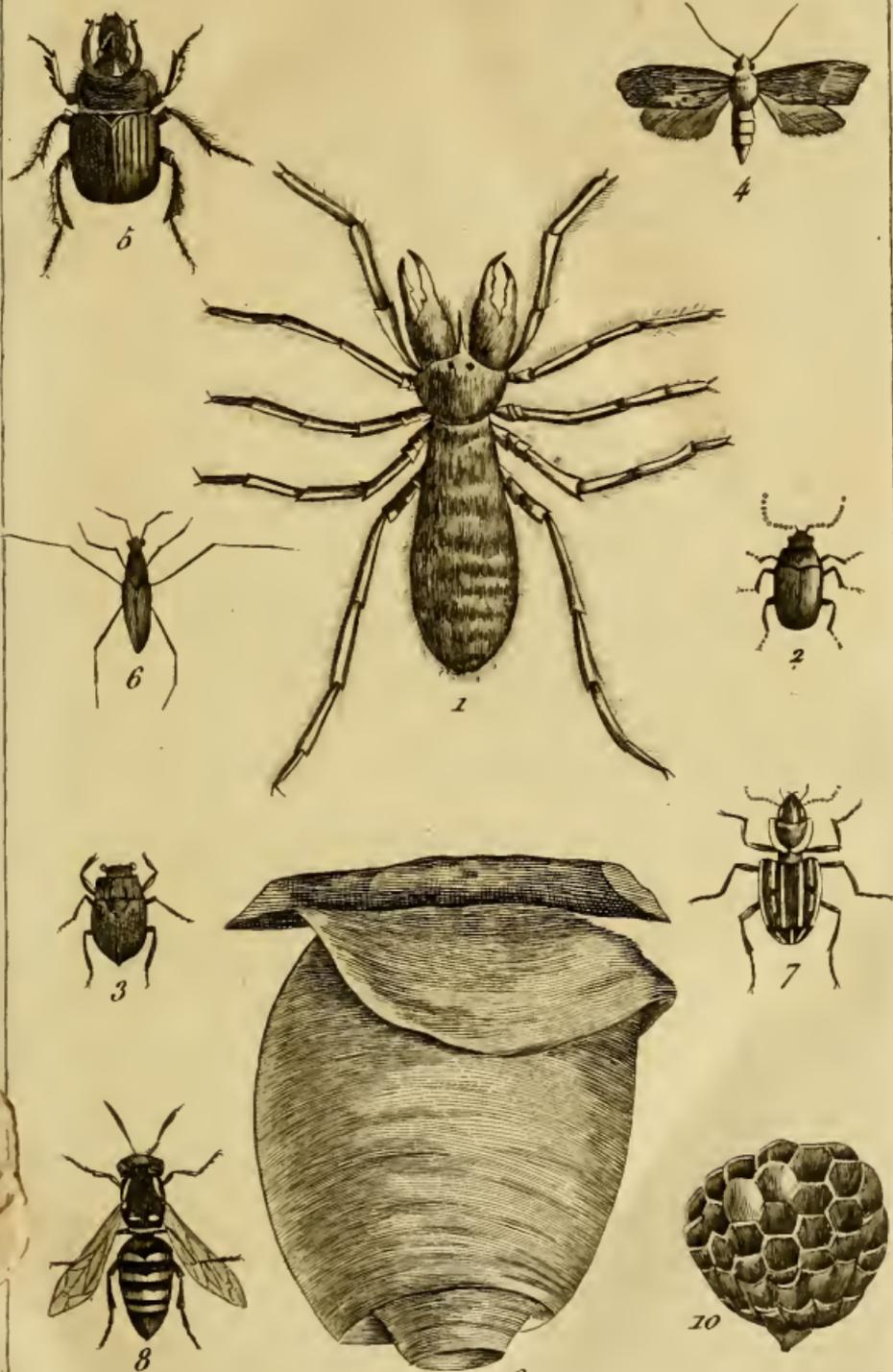
Elle est un peu plus grande que la *guêpe commune*.

Le *guépier* de cette espèce forme un ovoïde dont le petit bout est tronqué. Sa longueur est de cinq centimètres, et son plus grand diamètre transversal est de quarante-six millimètres; la matière dont il est composé, est très-mince, papyracée et grisâtre. Elle est formée de petites bandes placées parallèlement les unes sur les autres.

Le gâteau ou le nid proprement dit, est renfermé dans cette enveloppe. Il est composé d'une trentaine de cellules hexagonales, accolées les unes aux autres, et dont celles de la circonférence sont plus basses. La société de cette espèce n'est composée que d'un petit nombre d'individus.

Ces guêpes établissent quelquefois leur nid dans l'intérieur des maisons, sur les solives, et même dans les ruches. *Voyez mes Observations sur quelques guêpes, Annales du Muséum d'Hist. nat.*

GUÊPE MOYENNE, *Vespa media*, Oliv., Deg., *Insect.*, t. 2, pl. 27, fig. 2-3-4.



Deese del.

Motey Sculp.

1. Galéode aranéïde.
2. Galéruque de la tanaïsie.
3. Galgule oculé.
4. Gallerie de la cire.
5. Géotrupe phalangiste.

6. Gerris des lacs.
7. Graphiptere point d'exclamation.
8. Guêpe du Holstein.
9. Son Guépier.
10. Le Gateau.



Degeer nomme cette espèce *moyen frelon*. Elle est un peu plus petite que la *guêpe frelon* ordinaire. Ses antennes sont noires en dessus, d'un jaune fauve en dessous; sa tête est noire, avec la lèvre supérieure jaune, marquée d'une raie noire, et trois taches jaunes sur le front; le corselet est noir, avec une raie longitudinale angulaire jaune, de chaque côté, et quatre lignes transversales sur l'écusson; l'abdomen est noir, avec le bord des anneaux jaune, et un peu de noir de chaque côté qui empiète sur le jaune; les cuisses sont noires, avec l'extrémité jaune; les jambes sont jaunes, avec un peu de noir; les tarsi sont jaunes.

Elle se trouve en Europe, autour de Paris; elle suspend son nid au-dessous des toits des maisons, ou à une branche d'arbre.

GUÊPE CARTONNIÈRE. Voyez POLISTE.

GUÊPE DÉGINGANDÉE. Geoffroy nomme ainsi un hyménoptère du genre *Chalcis* (*minuta*) de Fabricius.

GUÊPE DORÉE. Voyez CHRYSIS.

GUÊPE-ICHNEUMON. Voyez SPHEX, PÉLOPÉE.

GUÊPE MAÇONNE. Voyez ODYNÈRE. (L.)

GUÊPIAIRES, *Vespariæ*. Tribu d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des diptères. Ses caractères sont: ailes supérieures doublées dans leur longueur; antennes grossissant insensiblement vers l'extrémité, terminées en pointe, insérées vers le milieu du front, brisées, de douze à treize articles, dont le premier long et cylindrique, le second très-petit, le troisième allongé et conique; mandibules fortes et dentées; lèvre inférieure divisée en quatre filets fort longs, ou en trois pièces, dont l'intermédiaire plus large et échancrée; un point glanduleux à chaque lobe, de même qu'à l'extrémité des divisions latérales; palpes filiformes ou sétacés, courts, à articles presque coniques ou cylindracés; les maxillaires ordinairement de six; les labiaux le plus souvent de quatre.

Plusieurs guêpières vivent en grande société, et construisent des ouvrages moins utiles pour nous que ceux des abeilles, mais aussi remarquables par leur industrie, et également dignes de notre admiration. (V. les articles GUÊPE et POLISTE.) Les sociétés des ces insectes sont formées de trois sortes d'individus, d'ouvrières ou femelles, dont probablement le sexe est avorté, de femelles propres à la génération, et de mâles; ici tous les individus sont ailés. La tête de ces insectes est comprimée, presque triangulaire, appliquée contre le corselet avec le front plane, les yeux grands et échancrés; leur corselet est ovalaire ou globuleux, ou paroît comme cubique: son premier segment est court et arqué; leurs ailes

supérieures sont doublées longitudinalement; leur abdomen est, soit conique, soit ovalaire, avec le premier anneau-rétréci en pédicule globuleux, ou pyriforme dans plusieurs; les mulets et les femelles sont armés d'un fort aiguillon, caché dans l'abdomen, lorsqu'il n'agit pas.

Nous divisons ainsi cette tribu :

I. *Mandibules très-étroites, ou beaucoup plus longues que larges, rapprochées en devant, en forme de bec; division intermédiaire de la languette étroite et allongée; chaperon presque en forme de cœur, dont la pointe est en devant et tronquée.*

(Guêpières solitaires.)

A. *Languette sans points glanduleux, divisée en quatre filets longs et plumeux.*

Le genre SYNAGRE.

B. *Languette ayant quatre points glanduleux à son extrémité, divisée en trois pièces, dont celle du milieu plus grande, évasée, échancrée ou bifide au bout.*

Les G. PTÉROCHILE, ODYNÈRE, EUMÈNE, ZÈTHE, DISCÉSIE, CÉRAME.

II. *Mandibules guère plus longues que larges, en carré long, obliquement et largement tronquées au bout; chaperon presque carré; languette ayant toujours quatre points glanduleux, courte et trifide, division intermédiaire en cœur.*

(Guêpières sociales.)

Les G. POLISTE, GUÊPE. (L.)

GUÊPIER, *Merops*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des PELMATODES (V. ces mots). *Caractères* : bec épais à la base, allongé, presque tétragone, entier, un peu fléchi en arc, subulé, à pointe aiguë; narines rondes, petites, couvertes à leur origine de petites plumes dirigées en avant, quelquefois totalement glabres; langue étroite, lacérée à la pointe chez la plupart; pieds courts, talons (vulgairement les genoux) entièrement dénués de plumes; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs réunis dans la plus grande partie de leur longueur; l'ongle intermédiaire le plus fort de tous et dilaté sur son bord interne; ailes longues, à penne bâtarde, ou très-courte ou de moyenne étendue; la première rémige la plus longue de toutes chez les uns, la troisième chez les autres. Tous les guêpiers appartiennent à l'ancien continent. Les oiseaux de la Nouvelle-Hollande, auxquels Latham et Shaw ont donné ce nom, ne font pas partie de ce genre (V. POLO-

CHION et CRÉADION). Quant aux guépriers indiqués par les auteurs comme se trouvant à Cayenne et au Brésil, ils n'habitent pas dans ces contrées, si ce sont réellement des guépriers; car il paroît certain qu'on n'en a pas encore rencontré dans l'Amérique. Les guépriers ont des rapports avec les *hirondelles* dans leur genre de vie; comme celles-ci, ils saisissent leur proie en volant; ils se rapprochent des *martin-pêcheurs* par les belles couleurs de leur plumage et la conformation de leurs pieds, et, comme ceux-ci et les *hirondelles de rivage*, les guépriers, dont on connoît le genre de vie, nichent au fond des trous qu'ils creusent eux-mêmes en terre; se nourrissent d'insectes volans, diptères et tétraptères, particulièrement de guêpes et d'abeilles, dont sont venus leurs noms français et latin.

Un astérisque désigne ceux que je ne garantis pas être des espèces distinctes, attendu que je ne les connois que d'après les descriptions qu'en font les auteurs, et surtout Latham qui a singulièrement embrouillé ce genre.

Le GUÉPIER proprement dit, *Merops cpiaster*, Lath., pl. enl. n.º 938 de l'*Hist. nat. de Buffon*, a l'iris d'un rouge vif; le bec noir; le front d'une belle couleur d'aigue-marine; le dessus de la tête d'un marron teinté de vert; le derrière de la tête et du cou d'un marron pur, mais qui s'éclaircit en s'approchant du dos; le dessus du corps d'un fauve pâle avec des reflets verts et rougeâtres plus ou moins apparens; la gorge d'un jaune doré éclatant, terminé, dans quelques individus, par un collier noirâtre; le devant du cou, la poitrine et le dessous du corps d'un bleu d'aigue-marine, qui s'éclaircit sur les parties postérieures; la queue de cette même couleur, avec une légère teinte de roux, mais sans aucun mélange sur le bord extérieur de l'aile; les plumes alaires, les plus proches du dos, d'un vert mélangé de roux, presque toutes terminées de noir; les petites couvertures supérieures d'un vert obscur, les moyennes rousses, et les grandes nuancées de vert et de roux; les pieds d'un brun rougeâtre: ces oiseaux ont des couleurs très-variables dans leur teinte et leur distribution; ils ont la taille du *mauvais*, mais de forme plus allongée; les cinq plumes latérales de la queue sont égales entre elles, et les deux intermédiaires les dépassent de 9 à 10 lignes.

La femelle diffère en ce que son front est d'un vert jaune, le dessus de sa tête roux, le reste du plumage d'un vert brunâtre sur le dessus du corps, et en ce que les deux plumes intermédiaires de sa queue excèdent les autres de très-peu.

Ces oiseaux font entendre, soit posés, soit en volant, un cri, sans doute difficile à exprimer; car Buffon dit qu'il est éclatant sans être agréable, et qu'il a quelque rapport au bruit qui se fait lorsqu'on siffle dans une noix percée. Ce cri

est , suivant Sonnini, simple , grave , flûté et accompagné de temps à autre par un craquement de bec ; Belon le compare au son que feroit un homme en sifflant , ayant la bouche close en rondeur, qui chanteroit *grulgru rururul*, aussi haut que pourroit le faire un *loriot*; enfin, d'autres prétendent qu'il dit *crou, crou, crou*. Les arbres, les plantes en fleurs sont recherchés par les guépriers, parce qu'ils sont fréquentés par les guêpes et les abeilles dont ils font leur nourriture habituelle; ils vivent aussi de bourdons, de cousins, de mouches, de cigales, et d'autres insectes qu'ils attrapent en volant; les cigales sont pour eux une proie très-friande, aussi les enfans de l'île de Candie s'en servent comme d'appâts pour les prendre; il leur suffit de passer une épingle recourbée au travers d'une cigale vivante, et ils attachent cette épingle à un long fil; comme elle n'en voltige pas moins, le guéprier l'apercevant, fond dessus, l'avale ainsi que l'hameçon, et se trouve pris. A défaut d'insectes, on prétend qu'ils se nourrissent de petites graines, même de froment. Ray soupçonne qu'ils mangent aussi des petits poissons, comme le *martin-pêcheur*, d'après les rapports qui existent entre eux.

Les endroits qu'ils choisissent pour nicher, sont les co-teaux dont le terrain est le moins dur, les rives sablonneuses et escarpées des grands fleuves; ils creusent avec leurs pieds et leur bec, des trous, auxquels ils donnent six pieds et plus de profondeur ou longueur, et une direction oblique; l'entrée en est large, et le fond se termine en rond; c'est là que la femelle place un nid matelassé de mousse, et y dépose de quatre à sept œufs blancs, un peu plus petits que ceux du *merle*. Les familles ne se dispersent point, et toutes se réunissent à l'automne pour former ces grandes troupes que l'on voit dans cette saison.

Les guépriers sont très-communs dans l'île de Candie et se trouvent dans plusieurs contrées de la Grèce, en Italie, dans le midi de la France; on en voit quelques petites troupes dans nos pays septentrionaux, mais rarement; ils sont encore plus rares en Suède, où ils se tiennent près de la mer; ils ne se trouvent presque jamais en Angleterre, selon Charleton et Willughby; mais, suivant Latham, on y en a vu des bandes de trente, et en juin 1795, on en vit une troupe nombreuse dans le Norfolk, où elle repassa en octobre, mais en plus petit nombre. Ils sont communs dans plusieurs cantons de la Russie, et ils arrivent à la fin d'avril dans les contrées qu'arrosent la Samara et le Volga, où ils sont très-nombreux; mais ils quittent toutes les contrées septentrionales aux approches de l'hiver. L'espèce est répandue en Barbarie, en Arabie et en Afrique, jusqu'au Cap de Bonne-Es-

pérance ; ils arrivent dans les îles grecques de l'Archipel , à la mi-août, s'y arrêtent peu de temps, et y repassent au printemps ; enfin on les voit en Egypte au mois de septembre.

Le GUËPIER ADANSON. *V.* GUËPIER A LONGUE QUEUE DU SÉNÉGAL.

Le GUËPIER AUX AILES ORANGÉES. *V.* POLOCHION GORRUCK.

Le GUËPIER D'ANGOLA. *V.* Petit GUËPIER VERT et BLEU A QUEUE ÉTAGÉE.

Le GUËPIER BICOLOR , *Merops bicolor* , Vieill. Ce joli guépier, dont nous devons la connoissance à Perrein, naturaliste de Bordeaux, qui l'a observé à Malimbe, sur la côte d'Afrique, a la tête, le dessus du cou et du corps, ainsi que les couvertures supérieures des ailes d'un cendré rougeâtre vineux ; les pennes des ailes et un trait sur l'œil d'un brun noirâtre ; les joues et les côtés de la tête d'un beau blanc ; le dessous du corps d'un rouge sanguin ; le dessous des ailes et de la queue gris-brun, et le dessus d'un brun noirâtre ; les deux pennes intermédiaires plus longues que les autres d'un pouce et demi, et terminées en pointe fort aiguë ; le bec noir et blanc à la base de sa partie inférieure ; l'iris rouge, et dix pouces de long du bout du bec à celui des pennes caudales.

Cette espèce se trouve sur la côte occidentale de l'Afrique ; elle ne paroît à Malimbe, dans le royaume de *Congo et Cacongo*, que pendant trois mois de l'année : elle voyage en troupes, vole avec la même rapidité que l'*hirondelle*, se perche rarement, et dès qu'elle le fait, c'est sur les arbres les moins couverts de feuilles. Lorsque ces guépiers ont établi leur croisière dans un canton, ils se réunissent tous, et voltigent pendant des journées entières, jusqu'à ce qu'ils aient détruit tous les insectes dont ils se nourrissent, spécialement les hyménoptères ; alors ils partent ensemble pour un autre canton, où ils continuent de chasser en commun.

* Le GUËPIER BLEU-VERT, *Merops caerulescens*, Lath. Tout le plumage de ce guépier, dont on ignore le pays natal, est d'un bleu-vert, à reflets plus foncés, presque noirs sous certains aspects ; les pieds sont de cette dernière couleur.

Le GUËPIER DU BRÉSIL. *V.* GUËPIER ROUGE ET BLEU.

Le GUËPIER BULOCK, *Merops Bulocki*, Vieill., pl. 20 des *Oiseaux de Paradis* de Levaillant, se trouve au Sénégal. Il a la gorge rouge ; toutes les parties supérieures d'un vert éteint, comme mélangé de fauve ; cette dernière couleur est plus pro-

noncée sur la nuque et sur la queue; une nuance bleue est répandue sur le dessus de la tête et sur les plumes alaires les plus proches du dos; les moyennes sont terminées de noir; le reste du corps est en dessous d'un teinte qui approche de la couleur de noyer ou de feuille morte; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue sont d'un bleu d'outremer; un large trait noir part du bec, passe à travers l'œil et s'étend jusqu'aux oreilles; les couvertures inférieures de l'aile et le dessous de la queue sont roussâtres; le bec et les pieds noirs. Cet oiseau a des rapports assez prononcés avec le guépier à gorge rouge, pour faire soupçonner que ce n'est qu'une variété d'âge ou de sexe.

Le GUËPIER A CAPUCHON, *Merops cucullatus*, Latham, n'appartient point à ce genre. V. POLOCHION A CAPUCHON.

Le GUËPIER CARONCULÉ. V. CRÉADION A PENDELOQUES.

La GUËPIER CENDRÉ de Barrère. V. GUËPIER A TÊTE JAUNE ET BLANCHE.

* Le GUËPIER CHADDEJR, *Merops viridis*, var. B.; Latham. Tel est le nom que les Egyptiens donnent à ce guépier, qui a le bec presque droit et noir; la langue échan-crée de chaque côté vers sa pointe qui n'est point divisée; un trait noir sur les côtés de la tête; la gorge jaune; le reste du plumage vert; la queue égale à son extrémité; les pieds couleur de chair. Cet oiseau paroît sédentaire en Egypte, il y fait sa ponte. C'est d'après Forskaël (*Flora ægyptiaco-arabica*, part. 2, p. 2, n.º 2) qu'on a décrit ce guépier. Levaillant dit que c'est un jeune oiseau de l'espèce de son guépier Savigny, qui est le guépier de Perse, dont Latham fait une variété de son *merops superciliosus*.

Le GUËPIER CITRINELLE, *Merops citrinella*, Vieill., a six pouces environ de longueur totale; tout le plumage jaune, mais sous des nuances plus ou moins chargées; cette couleur est assez prononcée sur les sourcils, la gorge, le bord extérieur des plumes alaires et caudales; elle blanchit plus ou moins sur les autres parties: cet oiseau vient de l'Inde, et est au Muséum d'Histoire naturelle; mais je ne crois pas que ce soit le *merops flavicans* (le guépier à tête jaune et blanche), comme le porte son étiquette.

Le GUËPIER A COLLIER DU BENGALÉ, *Merops viridis torquatus*, var. A, Lath. Ce guépier est donné par Buffon pour le même oiseau que son guépier vert à gorge bleue, et par M. Le Vaillant, pour la femelle; il en diffère principalement par plus de longueur, et de celui de Madagascar, par son front d'un vert tirant sur le bleu d'aigue-marine, et par des couleurs moins brillantes.

Le GUËPIER A COLLIER GROS BLEU. *V.* GUËPIER VARIÉ, pl. 7 des *Oiseaux de Paradis* de Levaillant.

Le GUËPIER A COLLIER DE MADAGASCAR. *V.* GUËPIER VERT A GORGE BLEUE.

Le GUËPIER A COLLIER ET A TRÈS-LONGUE QUEUE, *Merops longicauda*, Vieill., est un peu plus grand que le *guëpier bicolor*, et il en a le vol et les habitudes : il ne paroît de même à Malimbe que pendant trois mois de l'année, et ce, à l'époque des pluies, qui favorisent la végétation des plantes et le développement des insectes. Un trait brun bordé de blanc et d'aigue-marine passe au-dessus de l'œil ; la gorge est un mélange de jaune et de marron tirant sur le fauve ; au-dessous est un demi-collier noir de deux lignes de large, qui embrasse les deux tiers du cou ; une tache bleuâtre est au milieu de l'aile, et les grandes pennes sont terminées de brun ; les deux pennes intermédiaires de la queue dépassent les autres de six pouces, et sont d'un brun-vert qui est la couleur dominante du plumage ; l'iris est rouge ; le bec noir ; les pieds et les ongles sont bruns. C'est à Perrein qu'on est redevable de la connoissance de ce guëpier.

Levaillant, qui a publié la figure de cet oiseau pl. 6 de ses *Guëpiers*, assure que les deux longues plumes de la queue avoient été ajoutées par Perrein ; cependant j'ai eu de cet ornithologiste un guëpier pareil, et certainement les deux longues plumes appartenoient à l'oiseau. Au reste, à l'exception de ces deux pennes caudales, la figure citée ci-dessus est exacte.

Le GUËPIER COMMUN. *V.* GUËPIER proprement dit.

Le GUËPIER CORNU. *V.* CRÉADION CORNU.

Le GUËPIER CUVIER. *V.* GUËPIER A GORGE BLANCHE.

Le GUËPIER DAUDIN, pl. 14 des *Oiseaux de Paradis*, etc., de M. Levaillant, est le GUËPIER VERT A QUEUE D'AZUR.

Le GUËPIER D'EUROPE. *V.* GUËPIER proprement dit.

Le GUËPIER DEE-WEED-GANG. *V.* POLOCHION DEE-WEED-GANG.

Le GUËPIER FLAMBÉ, pl. 31 de M. Levaillant, est un PICUCULE.

Le GUËPIER A FRONT BLANC. *Voy.* POLOCHION A FRONT BLANC.

Le GUËPIER A GORGE BLANCHE, *Merops albicollis*, Vieill., pl. 9 des *Oiseaux de Paradis*, etc., de Levaillant, a le front et la gorge d'un blanc pur ; le dessus de la tête noir ; un large plastron de cette couleur et frangé de bleu sur son bord inférieur, couvre le devant du cou ; les parties postérieures sont d'un vert clair, qui se dégrade presque jusqu'au blanc sur

le bas-ventre et sur les couvertures inférieures de la queue ; une bandelette noire part du bec , passe sur les yeux , et se termine sur les oreilles ; la nuque , le dessus du corps et les couvertures supérieures des ailes sont d'un vert presque roux ; le croupion , les couvertures de la queue et le dessus de ses pennes , d'un bleu pâle ; les deux longues rectrices intermédiaires , noires dans la partie qui outre-passe les autres ; les rémiges rousses ; les pieds bruns ; le bec est noir. Longueur totale , dix pouces.

Le GUËPIER A GORGE BLEUE, pl. 10 des *Oiseaux de Paradis* de Levaillant, est le *guépier* de Madagascar, et le *guépier vert à gorge bleue*, pl. enl. de Buffon, n.º 740, dont le *guépier à collier* du Bengale, est la femelle, selon M. Levaillant.

Le GUËPIER A GORGE ROUGE, *Merops gularis*, Lath. C'est au docteur Shaw que nous sommes redevables de la connoissance de cet oiseau, figuré pl. 37 de ses *Mélanges d'histoire naturelle*. Sa taille est un peu plus petite que celle du *guépier commun* ; le front est d'un beau bleu qui passe en dessous de l'œil, et s'élargit derrière ; le dessus du corps noir ; le croupion est bleu et tacheté de cette dernière couleur ; le haut de la gorge et le cou sont d'un rouge de feu ; le ventre a des taches bleues et noires ; quelques pennes des ailes et de la queue ont les bords bleus, et les primaires sont ferrugineuses. à l'origine, ce qui forme sur les ailes une grande tache de cette couleur ; les ailes, pliées, ne dépassent que de très-peu l'origine de la queue, dont les pennes sont presque d'égal longueur entre elles. Cette espèce se trouve à Sierra-Léone.

Le GRAND GUËPIER DES PHILIPPINES. V. GUËPIER VERT A QUEUE D'AZUR.

Le GUËPIER GRIS D'ÉTHIOPIE, *Merops cafer*, Lath. Cet oiseau, dont Linnæus fait mention d'après un dessin, est le PROMEROPS BRUN A VENTRE TACHÉTÉ.

Le GUËPIER HAUSSE-COL NOIR, *Merops collaris*, Vieill., se trouve au Sénégal. Il a six pouces de longueur totale ; le bec long d'un pouce et noir ; un large hausse-col de cette couleur au bas de la gorge, qui est d'un beau jaune citron ; la tête, le dos et les petites couvertures des ailes d'un vert rembruni ; une tache oblongue noire se fait remarquer derrière l'œil et à l'extrémité de la queue ; la poitrine et le ventre sont d'un brun olivâtre ; les pennes alaires et caudales rousses à leur base, et les deux intermédiaires de la queue vertes. Il a de grands rapports avec le *guépier varié* ; mais il est un tiers plus petit.

* Le GUËPIER ICTÉROCÉPHALE, *Merops congener*, Lath.

Excepté un bandeau noir, la tête de ce *guépier* est jaune, ainsi que la gorge et tout le dessous du corps; le dos est d'un beau marron, et les autres parties supérieures du corps sont variées de jaune et de vert; une couleur bleue domine sur les petites couvertures des ailes, et est variée de jaune sur les moyennes; les grandes sont entièrement de cette dernière teinte; les plumes sont noires et terminées de rouge; la queue est mi-partie de ces deux couleurs, jaune à sa base, et verte à son extrémité; le bec et les pieds sont jaunes. Grosseur un peu au-dessus de celle du *guépier* ordinaire, et bec plus arqué. Selon Gesner, cet oiseau se montre quelquefois aux environs de Strasbourg. Cette espèce est très-douteuse.

Le GUËPIER DE L'ÎLE-DE-FRANCE. V. GUËPIER MARRON ET BLEU.

Le GUËPIER JASEUR. V. POLOCHION JASEUR.

Le GUËPIER JAUNE de Brisson. V. GUËPIER A TÊTE JAUNE ET BLANCHE.

* Le GUËPIER JAUNE DE LA CÔTE DE COROMANDEL, *Merops coromandus*, La h., pl. 19 du *Voyage aux Indes et à la Chine*. Sonnerat, à qui nous sommes redevables de cette nouvelle espèce, l'a trouvée à la côte de Coromandel. Elle a la tête et le cou, en arrière, d'un jaune pâle; une bande longitudinale noire naît à l'angle supérieur du bec, se prolonge et se termine un peu au-delà de l'œil; la gorge est verdâtre; le cou en devant, la poitrine et le ventre sont d'un jaune, légèrement lavé de vert; les côtés d'un jaune foncé; les petites plumes des ailes; celles du dos et du croupion d'un jaune pâle, marquées par des bandes transversales ondulées et légèrement colorées de bleu verdâtre; les plumes des ailes et de la queue d'un jaune foncé, et les moins longues terminées de noir; le bec et les pieds de cette couleur; l'iris est roussâtre; les plumes de la queue sont égales en longueur.

Le GUËPIER AUX JOUES BLEUES. V. POLOCHION AUX JOUES BLEUES.

Le GUËPIER KOGO. V. POLOCHION KOGO.

Le GUËPIER LESCHENAULT, *Merops Leschenaulti*, pl. 18 des *Oiseaux de Paradis*, etc., de Levaillant, se trouve à l'île de Java. Il a le front et le sinciput d'un vert sombre, à reflets rougeâtres; l'occiput et la nuque de la première couleur; le dos, les scapulaires, les couvertures et le bord extérieur des premières et secondes plumes des ailes, d'un vert brillant; toutes les plumes terminées de noir-brun, sont roussâtres du côté intérieur; le croupion est d'un bleu pâle; la queue d'un bleu-vert en dessus et noirâtre

en dessous; une plaque triangulaire d'un roux jaunâtre couvre la gorge, et est terminée par un collier étroit d'un gris-vert, qui prend un ton noirâtre dans l'ombre; la poitrine est d'un vert jaunâtre; le ventre est, en outre, nuancé d'une légère teinte bleuâtre, qui se répand sur les couvertures inférieures de la queue; un trait noir occupe le derrière de l'œil; le bec est noir, et les pieds sont d'un brun jaunâtre. Le nom imposé à cet oiseau, est celui du voyageur qui l'a rapporté en France.

Le GUËPIER LATREILLE, pl. 12 des *Ois. de Paradis*, etc., de M. Levaillant, est le *guépier marron et bleu* de Buffon.

Le GUËPIER A LONGUE QUEUE DU SÉNÉGAL, *Merops castaneus*, var., Lath., pl. enl., n.º 314, est donné par Buffon pour une variété de climat du *guépier marron et bleu*; il porte réellement ces deux couleurs, mais leur distribution n'est pas tout-à-fait la même; le marron teint les couvertures des ailes, excepté les plus voisines du dos: il couvre aussi celles de la queue; mais la partie excédante des deux intermédiaires est noirâtre; longueur totale, environ un pied.

M. Levaillant, qui a décrit ce guépier, l'appelle *guépier Adanson*, et nous assure que c'est une espèce particulière.

Le GUËPIER DE MADAGASCAR, pl. enl. 259. V. GUËPIER PATRICH.

Le GUËPIER MARRON ET BLEU, *Merops castaneus*, Lath.; *Merops badius*, Linn., éd. 13. pl. enl. n.º 252 del' *Hist. nat. de Buffon*. Cet oiseau, de l'Île-de-France, est d'une taille un peu au-dessus de celle de l'*alouette huppée*, mais beaucoup plus allongée; il a dix pouces dix lignes de longueur; le bec noir; les parties antérieures du corps et le haut du dos de couleur marron; le croupion et toutes les parties inférieures d'une teinte d'aigue-marine, beaucoup plus belle sur la gorge, le devant du cou et la poitrine; une bande brune part des coins de la bouche, passe au-dessous des yeux, et s'étend presque jusqu'au cou; les couvertures et les plumes des ailes sont vertes; celles-ci fauves en dessous, et la plupart terminées de noirâtre; les plumes de la queue bleues en dessus, et d'un gris-brun en dessous; les deux du milieu plus longues que les autres de deux pouces deux lignes; les pieds rougeâtres, et les ongles noirâtres.

Le GUËPIER MARRON ET BLEU DU SÉNÉGAL. V. GUËPIER A LONGUE QUEUE DU SÉNÉGAL.

Le GUËPIER DU MEXIQUE. V. GUËPIER A TÊTE GRISE.

Le GUËPIER MINULE, pl. 17 des *Ois. de Paradis*, etc., de M. Levaillant, est d'un vert clair, à reflets jaunes et bleus, avec une légère teinte de fauve sur toutes les parties supérieures et sur les deux plumes intermédiaires de la queue; la

gorge est jaune et bordée par en bas d'un liseré bleu, auquel succède une plaque marron pourpré ; un long trait noir, qui part du bec, passe sur les yeux et s'étend jusqu'aux oreilles ; un vert pâle nuancé de roux couvre le dessous du corps ; toutes les plumes latérales de la queue, qui est carrée à son extrémité, et les plumes des ailes sont d'un rouge clair, liserées de vert et terminées par une zone noire, ensuite fauve et nuancée de bleu ; les couvertures inférieures de la queue, les flancs et les jambes sont fauves. M. Levaillant prétend que c'est le même oiseau que le *guépier rouge et vert* du Sénégal. Mais rien ne prouve la certitude de cette identité, parce que celui-ci a été figuré d'après nature sur la pl. enl. n.º 318, et présente des différences remarquables.

Le GUÉPIER MOHO. *V. POLOCHION MOHO.*

Le GUÉPIER NATTÉ est la femelle du CRÉADION A PENDELOQUES.

Le GUÉPIER NOIR ET JAUNE. *V. POLOCHION NOIR ET JAUNE.*

Le GUÉPIER DE NUBIE. *V. GUÉPIER ROUGE A TÊTE BLEUE.*

Le GUÉPIER AUX OREILLES NOIRES. *V. POLOCHION AUX OREILLES NOIRES.*

Le GUÉPIER PATIRICH, *Merops superciliosus*, Lath. pl. enl. n.º 259. *Patirich tirich* est le nom de ce *guépier* dans la langue madégasque. Il a onze pouces un tiers de longueur ; le bec noir et les pieds bruns ; un large bandeau noirâtre, bordé dans toute sa circonférence de blanc verdâtre, entoure le bec à sa base, et embrasse la gorge, en prenant une teinte jaunâtre ; celle-ci est d'un blanc jaunâtre à sa naissance, et d'un brun-marron à sa partie inférieure ; le dessus de la tête d'un marron verdâtre brillant ; le dessus du cou et du corps d'un vert obscur plus clair sur le croupion ; les grandes plumes des ailes sont vertes, bordées de brun, de cendré, et terminées de noirâtre ; le dessous du corps est de couleur verte, plus pâle vers le ventre, et se dégradant toujours du côté de la queue, dont les plumes sont d'un vert obscur et frangées de brun ; les deux intermédiaires sont cendrées, plus longues de deux pouces que les autres, et terminées en pointe. Cette espèce habite Madagascar.

Buffon fait mention d'un autre *guépier* de la même île, qui a les couleurs moins tranchées, le bec moins fort, les plumes de la queue de longueur égale, le bandeau bordé d'aigue-marine, le croupion et la queue de cette même teinte.

* Le GUÉPIER DU PAYS DES MARATTES, *Merops orientalis*, Lath. Cet oiseau est de la taille du *guépier rouge et vert* du Sénégal ; son plumage est généralement d'un vert terne ; les plumes des ailes sont d'un rouge sans éclat, bordées de verdâtre et

terminées de noir ; la queue est verte ; les deux pennes intermédiaires ont plus de longueur que les autres, et toute la partie excédante est presque noire.

* Le GUËPIER DE PERSE, *Merops superciliosus*, Var. ; *Merops persica*, Lath. , est peut-être une variété du guépier patirich. Il arrive dans les premiers jours de mai sur les bords de la mer Caspienne, y reste pendant l'été, et y fait son nid. C'est, dit Pallas qui l'a fait connoître, l'oiseau de passage qui arrive le plus tard aux environs de Courief.

Ce guépier a les parties supérieures d'un beau vert de perroquet ; le front blanc ; un trait bleu au-dessus des yeux ; un autre de même couleur, surmonté d'un troisième d'un vert foncé, qui s'étend de l'angle postérieur de l'œil à l'oreille ; le haut de la gorge blanc ; le devant du cou couvert d'une plaque rouge sanguin ; les ailes et la queue rougeâtres en dessous et à leur naissance ; d'un vert jaunâtre à l'intérieur, ainsi que les pennes de la queue ; les primaires des ailes ont, en outre, un peu de bleu à l'extérieur de leur pointe ; le bec est noir ; la mandibule inférieure plus courte que la supérieure ; les deux pennes intermédiaires de la queue sont du double plus longues que les autres, qui sont égales entre elles.

Le PETIT GUËPIER DES PHILIPPINES, *Merops viridis*, var. C., *Torquatus*, Lath. Cet oiseau est rapporté par Buffon à son guépier vert à gorge bleue. Il en diffère en ce que la bande du dessous des yeux est d'un vert obscur, qu'il est privé du demi-collier sur la gorge, et qu'il a moins de longueur (six pouces six lignes). Mais Brisson observe que dans les deux individus qu'il a vus, les deux pennes intermédiaires ne paroissent pas avoir encore pris tout leur accroissement, et qu'elles seroient devenues beaucoup plus longues que les latérales.

* Le PETIT GUËPIER VERT ET BLEU A QUEUE ÉTAGÉE, *Merops angolensis*, Lath., n'a que cinq pouces et demi de longueur ; il se distingue des autres par la conformation de sa queue, qui est étagée ; un vert doré est sur la tête, le cou, le dessus du corps, les couvertures supérieures des ailes et de la queue ; une bande cendrée, pointillée de noir, part de l'origine du bec et passe sur les yeux ; la gorge est jaune ; le devant du cou d'un beau marron ; le reste du dessous du corps d'un vert d'aigue-marine un peu doré ; les couvertures inférieures de la queue sont d'un verdâtre mélangé de marron ; les pennes alaires et caudales vertes en dessus et cendrées en dessous ; les pieds cendrés, le bec noir et l'iris rouge.

On trouve cet oiseau dans le royaume d'Angola.

Le GUËPIER A QUEUE ET AILES ROUSSES DE CAYENNE. *Voyez* GUËPIER VERT A AILES ET QUEUE ROUSSES.

Le GUËPIER A QUEUE FOURCHUE. V. GUËPIER A QUEUE D'HIRONDELLE.

Le GUËPIER A QUEUE D'HIRONDELLE, *Merops hirundinaceus*, Vieill. *Tawa* est le nom que porte cet oiseau chez les petits Namaquois, au midi de l'Afrique. Ce mot, qui veut dire *fiel*, lui est imposé à cause de la couleur verte de son plumage; sa gorge est jaune et terminée par un collier bleu d'outremer; sa queue est presque aussi fourchue que celle de l'hirondelle.

L'individu décrit par M. Levaillant, pl. 8 des *Ois. de Paradis*, sous le nom de *guëpier à queue fourchue* ou *tawa*, porte sur la partie supérieure du cou un collier vert jaunâtre à reflets, et a le croupion et les couvertures supérieures de la queue bleus. C'est un mâle. La ponte de cette espèce se compose de cinq ou six œufs d'un blanc bleuâtre.

Le GUËPIER QUINTICOLOR, *Merops quinticolor*, Vieill., pl. 15 des *Ois. de Paradis*, etc., de Levaillant, se trouve dans l'île de Ceylan. La tête, le dessus du cou et le manteau, sont d'un marron vif; la plaque jaune qui couvre la gorge est terminée par un collier noir; cette couleur se trouve aussi à l'extrémité des plumes alaires; le croupion, la queue et le bas-ventre, sont bleus; les plumes scapulaires, les couvertures supérieures des ailes et les plumes, sur leur bord extérieur, sont vertes; cette couleur prend un ton jaunâtre sur la poitrine et le *sternum*; une teinte fauve règne sur les couvertures inférieures des ailes et sous les plumes; la queue est grisâtre en dessous; le bec noir et le tarse brunâtre.

* Le GUËPIER ROUGE ET BLEU, *Merops brasiliensis*, Lath. Ce guëpier est décrit d'après Séba, qui le dit du Brésil, mais que l'on ne doit presque jamais croire sur cette matière, dit Buffon; il est à peu près de la taille du nôtre; la tête, la gorge et tout le dessous du corps, sont de la couleur du rubis; elle est plus foncée sur les couvertures supérieures des ailes, dont les plumes et celles de la queue sont d'un bleu brillant, varié de noir et de blanc; celles des ailes sont doublées de jaune; cette teinte colore le bec et les pieds.

* Le GUËPIER ROUGE A TÊTE BLEUE, *Merops œrulocephalus*, Lath.; *Merops nubicus*, Linn., éd. 13. Cette espèce, que l'on trouve en Nubie, a la tête, le croupion, les couvertures supérieures de la queue et la gorge d'une belle couleur d'aiguemarine, mais plus foncée sur cette dernière partie; le cou, ainsi que tout le reste du dessous du corps, d'un rouge cramoisi nuancé de roux; le dos, la queue et les ailes d'un rouge de brique, rembruni sur les couvertures des ailes;

les trois ou quatre pennes secondaires les plus proches du corps d'un vert-brun à reflets bleuâtres ; les grandes terminées d'un gris bleuâtre, nuancé de rouge ; les moyennes terminées de brun noirâtre ; les pieds d'un cendré clair et le bec noir. Longueur, environ dix pouces ; queue un peu fourchue.

Le GUËPIER ROUGE ET VERT DU SÉNÉGAL, *Merops erythropterus*, Lath., pl. enl. n.º 318, a le dessus de la tête et du corps, et les couvertures supérieures des ailes d'un vert-brun, plus foncé sur la tête et le dos, plus clair sur le croupion et sur les couvertures supérieures de la queue ; une tache encore plus foncée derrière l'œil ; la gorge jaune ; tout le dessous du corps d'un blanc sale ; les pennes alaires et caudales rouges, et terminées de noir ; le bec et les pieds de cette dernière couleur. Longueur totale, environ six pouces. On donne à cette espèce trois variétés.

La première a une tache noire au bas de la gorge, qui est séparée du jaune qui la couvre par un trait bleuâtre, transversal, et bordée sur les côtés et le bas du cou d'une teinte brune qui se perd sur le fond d'un verdâtre lavé dont tout le dessus du corps est couvert. Cette variété a été apportée de la côte de Guinée.

La seconde, qui se trouve au Sénégal, est un peu plus grande que la précédente ; le dessus du corps est d'un verdâtre pâle ; le devant de la tête bleu clair ; un demi-collier d'un très-beau bleu est au bas de la gorge ; ce collier devient d'un vert clair, en se fondant avec le jaune de la gorge dans sa partie supérieure ; les pennes caudales sont, dans ces oiseaux, égales entre elles.

Enfin la troisième (2.^e Suppl. to the gen.) a six pouces un quart de longueur ; la queue un peu fourchue ; les deux pennes intermédiaires vertes ; toutes les autres d'un orangé rougeâtre et terminées de noirâtre ; les plus extérieures d'un brun verdâtre en dehors ; les secondaires des ailes et les couvertures de la couleur du dos ; un bandeau noir sur les yeux ; la gorge et les parties supérieures du corps pareilles à celles de la deuxième variété ; une tache triangulaire noire sur le haut de la poitrine ; le reste du dessous du corps d'un bai roux ; les pieds bruns. Ce guépier ayant la queue fourchue, ne peut être une variété des précédens.

Le GUËPIER ROUSSE-GORGE, *Merops ruficollis*, Vieill., pl. 16 des *Ois. de Paradis*, etc., de Levaillant, est à peu près de la taille du guépier commun ; il a la gorge fauve ; une bandelette noire qui des narines s'étend jusqu'aux oreilles en passant à travers l'œil ; le front roussâtre ; le dessus de la tête, du cou, du corps et des ailes, le bord extérieur des

pennes alaires, les couvertures supérieures de la queue et ses pennes, d'un vert pâle, glacé de gris et à reflets plus ou moins bleus; les couvertures inférieures des ailes et le dessous des rémiges, fauves; le dessous du corps d'un vert pâle, tirant au bleu; le bec noir et les pieds bruns. Il se trouve en Afrique et dans l'Inde.

Le GUËPIER ROUSSE-TÊTE ou BONELLI, *Merops ruficapillus*, Vieill. pl. 19 des *Ois. de Paradis* de Levaillant, est de la taille du guépier proprement dit, mais elle paroît plus allongée; la tête et le cou sont d'un roux de rouille, les sourcils blancs; une tache noire passe à travers l'œil, s'étend jusqu'à l'occiput et jusqu'à la naissance de la gorge, qui dans le reste est d'un jaune pâle; les parties inférieures sont d'un vert jaunâtre, à reflets roussâtres; les parties supérieures, depuis la couleur rousse, sont d'un vert plein lustré, un peu plus foncé sur les ailes que sur tout le reste; les moyennes pennes alaires sont noires; le dessous de la queue est d'une teinte qui tend au gris; le bec noir, l'iris rougeâtre; les pieds sont bruns. La femelle a des couleurs moins vives que le mâle, et les deux pennes intermédiaires de sa queue ont moins de longueur; la couleur rousse est, chez les jeunes, mélangée de vert, et cette dernière couleur fortement nuancée de roux. On trouve cet oiseau en Afrique.

Le GUËPIER SAVIGNY. V. GUËPIER DE PERSE.

* Le GUËPIER SCHÆGHAGHA. Nom que les Arabes donnent à un oiseau dont Forskaël fait mention dans sa *Flora ægyptiaco-arabica*, et dont Gmelin et Latham font une variété du guépier commun, auquel on le dit très-ressemblant. Cependant ce prétendu guépier a le bec convexe, au lieu d'être en arête, et ses doigts ne sont point joints à la première articulation. Le schæghagha est fort commun dans les forêts de l'Yemen, où il fait la chasse aux insectes dont il compose sa nourriture.

Le GUËPIER SONNINI. V. GUËPIER VARIÉ.

Le GUËPIER SUPERBE, *Merops superbus*, Lath. Le docteur Shaw, qui le premier a décrit et figuré cet oiseau dans ses *Nat. misc.*, pl. 78 C, soupçonne qu'il est de l'espèce du *mérops rouge et bleu*; Latham, quoiqu'il pense de même, en fait une espèce particulière dans son deuxième suppl. *to the gen. Synops*, sous le nom de *superb bee eater*. Quoi qu'il en soit, il a près de neuf pouces anglais de longueur; le bec noir; le front, le tour des yeux, la gorge et le croupion bleus; le reste du plumage rouge; les deux pennes intermédiaires de la queue plus longues que les autres, et de couleur noire dans la partie excédante.

* Le GUËPIER DE SURINAM, *Merops surinamensis*, Lath. Cet oiseau de Surinam, décrit par Fermin (*Descript. de Surinam*,

vol. 2, p. 184), ne peut être un *guêpier*, comme l'a pensé ce voyageur, puisqu'il n'existe aucun oiseau de ce genre dans le nouveau continent; son plumage est varié de plusieurs couleurs; le derrière de la tête est rougeâtre; le cou d'un jaune verdâtre; les plumes sont noires, bleues et vertes; taille du merle: il vit d'abeilles et d'autres insectes. Fermin fait encore mention d'un autre *guêpier* d'une espèce plus petite et du même pays, mais il n'en donne pas la description; je soupçonne que l'autre est un *martin-pêcheur*.

Le GUÊPIER A TÊTE GRISE, *Merops cinereus*, Lath. Il est incertain que cet oiseau soit d'Amérique, puisque ce n'est que d'après le nom mexicain *quauhçilçli*, que Séba lui a imposé, qu'on le dit américain. Il n'est pas plus gros que l'alouette; sa longueur est d'environ neuf pouces trois lignes; un joli gris couvre sa tête; ce gris est varié de rouge et de jaune sur le dessus du corps, le cou, les couvertures supérieures des ailes et de la queue; un jaune clair, nuancé de rouge, colore le dessous du corps, depuis le bec jusqu'aux plumes caudales, dont les latérales sont grises, ainsi que les ailes; les deux intermédiaires sont rouges et plus longues que les autres de deux pouces deux lignes; le bec est d'un vert brillant. Séba ne fait pas mention de la couleur des pieds. C'est encore une espèce très-suspecte, et qui certainement n'est pas de l'Amérique. M. Cuvier donne ce guêpier pour un *souimanga à longue queue*.

Le GUÊPIER A TÊTE JAUNE. V. GUÊPIER ICTÉROCÉPHALE.

Le GUÊPIER A TÊTE JAUNE ET BLANCHE, *Merops flavicans*, Lath., est encore une espèce très-suspecte, décrite d'après Aldrovande, qui en fait un *manucodiata*. Il a la tête blanche et variée de jaune et d'une couleur d'or; l'iris et le dos jaunes; les paupières rouges; la poitrine rougeâtre: le cou, le ventre et le dessous des ailes blanchâtres; les plumes alaires et caudales d'un rouge très-vif; les deux plumes intermédiaires de la queue plus longues de huit pouces que les latérales; le bec long de deux pouces et un peu arqué.

Le GUÊPIER A TÊTE ROUGE, *Merops erythrocephalus*, Lath. On trouve ce guêpier dans les Indes orientales; sa tête et le haut du cou, en dessus, sont d'un rouge très-vif; le dessus du corps et les couvertures supérieures de la queue d'un beau vert; un bandeau noir est sur les yeux; la gorge est jaune; le reste du dessous du corps d'un jaunâtre nuancé, de rouge et bordé de vert sur les plumes du dessous de la queue; les plumes alaires et caudales sont d'un vert foncé en dessus et cendrées en dessous; l'iris est rouge; le bec noir; et les pieds sont cendrés; grosseur du guêpier vert à gorge bleue. Longueur totale, six pouces; queue carrée à son extrémité.

Le GUËPIER VARIÉ, *Merops variegatus*, Vieill. Un vert foncé domine sur la tête, le cou, le dos, le croupion et les couvertures du dessus de la queue; la paupière supérieure est bordée de bleu; un trait noir passe sur l'œil; le jaune orangé de la gorge, dont les côtés sont blancs, est bordé en bas de bleu d'azur, qui se change en marron vers la poitrine; le reste du dessous du corps est d'un vert jaunâtre sale; les pennes des ailes et de la queue sont fauves en dessus et en dessous, depuis leur origine jusqu'aux deux tiers de leur longueur, ensuite noires et terminées de gris sale, excepté les deux du milieu de la queue qui sont entièrement vertes et de la même longueur que les autres; l'iris est rouge, ainsi qu'une grande tache qui paroît sous l'aile de chaque côté de la poitrine; le bec et les pieds sont noirs. Longueur totale, six pouces.

La femelle diffère du mâle en ce que ses couleurs sont moins vives sous la gorge, et qu'elle n'a point de taches rouges sous les ailes.

Ces guépriers, communs à Malimbe, se tiennent dans les bosquets qui sont proches de la mer, et se posent sur les arbres peu élevés, d'où ils s'élancent sur les insectes diptères qui volent à leur portée. Lorsqu'ils ont atteint leur proie, ils reviennent se percher sur une branche sèche du même arbre, jusqu'à ce qu'une autre proie se présente, et ils ne quittent le canton que lorsqu'ils n'y trouvent plus les insectes dont ils se nourrissent. Leur vol est aussi rapide que celui de l'hirondelle.

Le GUËPIER VERT A AILES ET QUEUE ROUSSES, *Merops cayennensis*, Lath., pl. enl. n.º 454. Quoiqu'on ait donné ce guéprier pour un oiseau de Cayenne, il paroît certain que ce genre ne se trouve point en Amérique: ainsi donc les guépriers décrits dans divers auteurs, pour être de cette partie du monde, appartiennent à l'ancien continent, ou sont des oiseaux d'un autre genre. Le dessus et le dessous du corps de celui-ci sont verts, plus foncés sur les parties supérieures, et plus clairs sur la gorge; les pennes des ailes sont blanches à leur origine; leur côte, ainsi que celle des pennes de la queue, est noirâtre; le bec noir; les pieds sont d'un brun jaunâtre et un peu plus longs qu'ils ne le sont ordinairement dans les oiseaux de ce genre. Taille inférieure à celle du guéprier à tête jaune et blanche, et pennes caudales d'égale longueur. Cet oiseau n'est point un guéprier, c'est un merle, selon Levaillant.

* Le GRAND GUËPIER VERT ET BLEU A GORGE JAUNE, *Merops chrysocephalus*, Lath. Cette espèce, observée par Sonnerat, a la gorge d'un beau jaune, ainsi que le devant du cou; le dessous et le sommet de la tête sont mordorés: cette couleur

s'étend au-dessous et au-delà des yeux, et est terminée de brun vers le bas; une teinte d'aigue-marine est répandue sur le front, les sourcils, tout le dessus du corps et le bord des plumes des ailes, depuis le milieu de leur longueur; dans le reste, elles sont vertes; les petites couvertures supérieures sont d'un vert-brun et mordorées, et les plus proches du corps d'un jaune clair; le dessus du dos et le croupion sont d'un vert doré; les couvertures de la queue vertes; les deux plumes intermédiaires dépassent de sept à huit lignes les autres, qui sont à peu près égales entre elles. Longueur totale, dix pouces. Cet oiseau est, selon Levaillant, un *jeune guépier commun*.

Le GUÉPIER VERT A GORGE BLEUE, *Merops viridis*, Lath., pl. enl. n.º 740. Grosseur du moineau; longueur, huit pouces neuf lignes; front bleu, ainsi qu'une grande plaque sur la gorge, encadrée de noir: cette couleur forme dans le bas un croissant renversé, et dans le haut une bande qui part du bec, passe sur les yeux, descend des deux côtés du cou et se joint presque aux deux extrémités du croissant; dessus de la tête et du cou orangé; dos, petites couvertures et dernières plumes des ailes verts; quelques-unes ont les bords et l'extrémité d'un jaune doré; couvertures supérieures de la queue d'un bleu d'aigue-marine; poitrine et ventre d'un vert clair; jambes d'un brun rougeâtre; couvertures inférieures de la queue d'un vert obscur; ailes variées de vert, d'orangé et de noir; dessus de la queue vert; dessous vert rembruni; partie excédante des deux plumes intermédiaires longue de plus de deux pouces, très-étroite et d'un brun foncé; plusieurs des autres bordées près du bout et terminées de jaune doré; bec noir en dessus et blanchâtre en dessous, à la base; pieds bruns.

L'oiseau décrit par Brisson, sous le nom de *guépier à collier de Madagascar*, diffère en ce qu'il n'a point de bleu sur le front; le dessus de la tête et du cou est vert doré, ainsi que le dos; le dessous du corps est d'un vert d'aigue-marine tirant sur la couleur d'or; le bandeau noir passe au-dessous des yeux; les ailes sont fauves en dessous, et quelques plumes de la queue blanchâtres. Longueur, huit pouces neuf lignes.

Ce guépier se trouve à Madagascar et au Bengale.

Latham décrit deux variétés de cette espèce: la première ne diffère qu'en ce que son front est jaune et que la gorge est d'un bleu foncé; la seconde offre des dissemblances plus nombreuses et plus marquées; un vert pâle colore son plumage, et est plus clair sur les parties inférieures du corps; le front incline à l'orangé; la gorge est noire, avec une légère teinte bleue sur les côtés et sur les joues; les plumes de la queue

sont d'égal longueur; peut-être que ce plumage est celui des jeunes. Ces oiseaux paroissent dans l'Inde à l'automne, où ils se rassemblent en bandes nombreuses.

Le **GUËPIER VERT A QUEUE D'AZUR**, *Merops philippinus*, Lath., pl. enl. n.º 57. On trouve cet oiseau aux Philippines. Sa taille est au-dessous de celle de notre *guépier*, et il a huit pouces dix lignes de longueur; le dessus de la tête et du corps, les couvertures des ailes supérieures, d'un vert sombre, changeant en cuivreux; le croupion, les couvertures du dessus de la queue d'un bleu d'aigue-marine plus clair sur les inférieures; de chaque côté de la tête une bande noirâtre qui part de la base de la mandibule supérieure, borde les yeux en dessus et s'étend presque jusque sur l'occiput; la gorge jaunâtre, à reflets verts et fauves; le devant du cou et le reste du dessous du corps d'un vert jaunâtre, changeant en fauve; le dessus des plumes des ailes de même couleur que le dos, et le dessous cendré; quelques-unes ont du bleu sur leur bord extérieur et intérieur; celles de la queue d'un bleu d'aigue-marine en dessus, cendrées en dessous, d'égal longueur et à tige noirâtre; le bec noir, les pieds bruns.

Le **GUËPIER VULGAIRE**. *V. GUËPIER* proprement dit.

Le **GUËPIER WERGAN**. *V. POLOCHION WERGAN*. (v.)

GUËPIER. C'est le nom que l'on donne au nid que les *guêpes* se construisent, les unes sous terre, les autres sous les toits des maisons, les autres dans des trous de muraille, dans des cavités de vieux troncs d'arbres, et dont la consistance approche ordinairement de celle du carton ou du papier à enveloppes. *V. GUÊPE*. (o.)

GUËPIER, *Favolus*. Genre de champignons établi par Palisot-Beauvois, dans sa Flore d'Oware et de Benin, et qui y est figuré pl. 1. Ses caractères sont: substance subéreuse, coriace, attachée par le côté, plissée à sa surface inférieure; plis formant des cavités assez régulières, ordinairement hexagones.

Ce genre renferme plusieurs espèces, qui toutes croissent sur les arbres morts. J'en ai rapporté une d'Amérique qui est figurée dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, année 1812. (B.)

GUËPIER A LOUPE. *V. CRÉADION*. (s.)

GUËPINIE, *Guepinia*. Genre de plante que R. Brown a appelée **TEESDALIE**. (B.)

GUERACKIAO. Nom d'une **SENSITIVE ÉPINEUSE** du Sénégal. (B.)

GUËREBA, **GOUARIBA** ou **GUARIBA**. C'est le singe **OVARINE**, qui appartient au genre **ALQUATTE**. *V. ce mot*. (DESM.)

GUERET. Terre labourée et non ensemencée. (D.)

GUEREZA. *V.* FONKES. (S.)

GUERLINGUET (grand). *V.* ECUREUIL DE LA GUYANE, tom. 10, p. 109. (DESM.)

GUERLINGUET (petit). *V.* ECUREUIL NAIN, tom. 10, p. 109. (DESM.)

GUERNAZA. Sorte de RAISIN, en Italie. (LN.)

GUERRIER. Dampier nommé ainsi l'oiseau FRÉGATE. *V.* ce mot. (S.)

GUERTÉE. C'est l'ARACHIDE, au Sénégal. (B.)

GUERUCA EREMENBI. Insecte du Brésil, mentionné par Marcgrave, et rapporté par Gmelin à l'espèce de la CIGALE TIBICEN. (DESM.)

GUERZIM. Arbrisseau du Sénégal, cité par Adanson, mais dont ce botaniste n'indique pas le genre. (B.)

GUESA. Nom donné, en Laponie, à l'ÉPICIA (*pinus abies*). (LN.)

GUESISAMI. Ancien nom arabe du *Macis*. (LN.)

GUESDE. *V.* GUÈDE. (S.)

GUESPE. *V.* GUÈPE. (DESM.)

GUESPIER. *V.* GUËPIER. (V.)

GUETTARD, *Guetarda*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, qui a pour caractères: un calice monophylle, cylindrique, très-court, comme tronqué en son bord, avec quatre dents fort courtes; une corolle monopétale, tubuleuse, à limbe partagé en cinq à neuf découpures plus courtes que le tube; cinq à dix étamines; un ovaire inférieur, petit, ovale, chargé d'un style filiforme à stigmate en massue; un drupe arrondi, un peu aplati en dessus, torrueux, dont le noyau a communément six lobes, et est divisé intérieurement en six loges monospermes.

Ce genre comprend neuf à dix arbres de l'Inde et de l'Amérique, à feuilles grandes, simples et opposées; à stipules intermédiaires; à fleurs disposées en corymbes sur de longs pédoncules axillaires.

Le plus remarquable de ces arbres est le GUETTARD DE L'INDE, *Guetarda speciosa*, Linn., qui a les feuilles ovales, nues, et la corolle à huit ou neuf divisions. Il croît dans l'Inde, et est cultivé à raison de la beauté et de l'odeur suave de ses fleurs, qui sont appelées par les Français *fleur de Saint-Thomé*. Ces fleurs sont sujettes à avorter, et c'est ce qui a fait que Linnæus a placé cet arbre dans une classe qui ne lui appartient pas, la monoécie. *V.* pl. B I, où il est figuré.

Le GUETTARD A FLEURS ROUGES, a les feuilles ovales, oblongues, velues en dessous, et les fleurs en panicules

branchus à l'extrémité des rameaux. Il croît à Cayenne. Son bois est amer. La décoction de ses feuilles est employée par les créoles, en bain, pour guérir les enflures. Ses baies sont douces et bonnes à manger. Quelques botanistes pensent que cette espèce doit former un genre distinct.

Le GUETTARD ARGENTÉ, dont les feuilles sont ovales-arrondies, pointues, velues et argentées en dessous, et finement ridées en dessus; les fleurs ont cinq étamines et une corolle à cinq divisions. Elles sont portées sur de longs pédoncules dichotomes à leur sommet. Ce bel arbre croît à la Jamaïque et dans l'île de Cayenne. C'est l'*hallsia* de Brown, *Jam.* t. 20 f. 1.

Le GUETTARD A PETITES FLEURS. Il a les feuilles petites comme celles du myrte, oblongues, lisses. Les pédoncules sont triflores et les fleurs plus petites que dans les autres.

Aublet a réuni à ce genre un arbre de Cayenne qu'on en a depuis séparé pour former le genre ISERTIE. Ventenat lui a réuni le MATTHIOLE, et Persoon les LAUGERIES. (B.)

GUEULE. Se dit de l'ouverture par laquelle les animaux prennent leur nourriture, mais s'applique plus particulièrement à celle des carnivores: on dit la *gueule d'un lion* et la *bouche d'un cheval*. Le mot *gueule* exprime plutôt la voracité sanguinaire que le mot *bouche*. (V. ce dernier.) Les animaux carnivores ont la gueule plus large que les herbivores, à cause de la nature de leurs alimens; ils ont aussi des dents aiguës et longues, tandis que celles des herbivores sont plates et courtes. (VIREY.)

GUEULE DE FOUR. En Sologne, dénomination de la MÉSANGE A LONGUE QUEUE. V. ce mot. (V.)

GUEULE DE LION. C'est le MUFLIER DES JARDINS (*antirrhinum majus*, L.). (LN.)

GUEULE DE LOUP. V. MUFLIER. (B.)

GUEULE DE LOUP. C'est l'*helix scarabæus*, Linn. V. au mot BULIME. (B.)

GUEULE DE SOURIS. C'est le *mytilus murinus* de Linnæus. V. au mot MOULE. (B.)

GUEULE NOIRE. Ce sont les fruits du MYRTILE (*vaccinium myrtillus*), qui noircissent les lèvres quand on en mange. (LN.)

GUEVEI ou GUEVEI CAJOR (*Antilope pygmaea*, Linn.). Quadrupède ruminant du genre des ANTILOPES, placé à tort par Buffon parmi les CHEVROTAINS. V. tom. 2, p. 192. (DESM.)

GUEVINA. V. QUADRIE. (B.)

GUFE. Le GOUJON, en allemand. (DESM.)

GUGELFIRAUS et **GUTMERLE**. Noms allemands du **LORIOT**. (DESM.)

GUGER et **GUMPEL**. Le **BOUVREUIL**, en allemand. (DESM.)

GUGHAREO. Nom du **CENTROPOME RAYÉ**, à Nice. (DESM.)

GUGLE. Nom allemand des insectes du genre **LAMPYRE**. (DESM.)

GUGUHUM. Selon Georgi, les Tartares-Burates nomment ainsi un **CHARDON** (*carduus tuberosus*). (LN.)

GUIHAA. Nom que les naturels du Paraguay donnent généralement aux **ARAS**. (V.)

GUHR. Les mineurs donnent ce nom aux substances minérales qui ont été charriées par les eaux et déposées dans les fentes et les cavités des filons, et qui sont dans un état pâteux ou pulvérulent. Il y a des *guhrs* purement terreux; d'autres qui sont plus ou moins mêlés d'oxydes métalliques, et l'on donne à ceux-ci le nom du métal qu'ils contiennent. Parmi les dépôts terreux on ne donne ordinairement le nom de *guhr* qu'aux matières calcaires ou gypseuses, et leur nom même varie suivant leurs divers degrés de consistance; ainsi le *guhr calcaire* se nomme *agaric minéral* quand il est spongieux; *lait de lune* quand il est semblable à de la bouillie; *moelle de pierre* ou *de montagne* quand sa consistance approche de celle de la graisse. Le *guhr gypseux* ou *gypse terreux*, se nomme aussi *farine fossile*, quand il est pulvérulent, à cause de sa grande blancheur et de la ténuité de ses molécules; mais on sent bien que toutes ces dénominations sont assez arbitraires; on donne, par exemple, le nom de *farine fossile* à un *guhr* purement calcaire, tout comme au *guhr gypseux*, lorsqu'il a quelque ressemblance avec la farine végétale. Quand on découvre des *guhrs* métalliques dans des fentes de rochers, c'est ordinairement une preuve qu'il se trouve quelque filon dans le voisinage, et sur cet indice l'on peut tenter quelques travaux pour en faire la recherche.

V. **GELÉE MINÉRALE**. (PAT.)

GUHROSIAN. Nom donné par Karsten à une variété compacte de **CHAUX CARBONATÉE MAGNÉSIFÈRE**. V. ce mot, t. 6, p. 181. (LUC.)

GUI, *Viscum*, Linn. (*Dioécie tétrandrie*.) Nom d'un genre très-singulier du règne végétal, appartenant à la famille des caprifoliacées ou mieux des loranthées, et qui comprend un petit nombre de plantes parasites, la plupart ligneuses, et presque toutes étrangères. Ces plantes ont des feuilles simples, épaisses, ordinairement opposées; quelquefois elles en

sont dépourvues et n'ont alors que des rameaux cylindriques ou comprimés, et comme articulés. Leurs fleurs sont dioïques, c'est-à-dire, toutes mâles sur certains individus, et toutes femelles sur d'autres; elles viennent en épis ou en grappes aux aisselles des feuilles ou des rameaux, et elles sont remplacées par de petites baies, dont la pulpe est visqueuse dans plusieurs espèces.

Les fleurs mâles et les femelles ont un calice (ou corolle) à quatre divisions profondes. Dans les premières on remarque quatre anthères oblongues et sans filets, fixées chacune à une des divisions du calice; dans les secondes on voit un ovaire inférieur qui est dépourvu de style, ou n'en a qu'un très-court, et qui est chargé d'un stigmate obtus. Cet ovaire devient une baie ronde et lisse, à une loge, dans laquelle se trouve une semence en cœur, un peu comprimée et charnue.

Le genre appelé MYSODENDRE avoit été établi à ses dépens; mais il n'a pas été adopté.

On connoît une vingtaine d'espèces de *gui*, parmi lesquelles je ne citerai que la suivante.

Le GUI COMMUN OU A FRUITS BLANCS, *Viscum album*, Linn. C'est la plus commune des deux espèces du genre qu'on trouve en Europe. Cette plante croît, non sur la terre comme les autres, mais sur les branches d'un grand nombre d'arbres différens; on la voit communément sur le pommier, le poirier, le tilleul, l'orme, le frêne, le peuplier, le noyer, le mélèze, le chêne, etc. Elle semble greffée sur ces arbres, elle y végète en tout temps, en hiver comme en été, et s'y nourrit de leur sève, qu'elle pompe par ses racines implantées dans leur écorce.

Sa racine est peu apparente; elle pousse, en forme de buisson, plusieurs branches ligneuses, revêtues d'une écorce jaune verdâtre; la plus forte de ces branches est à peu près de la grosseur du doigt, les autres sont plus minces et pleines de nœuds; elles se divisent en rameaux dichotomes, très-nombreux, articulés, souvent entrelacés les uns dans les autres, et plus gros par les deux bouts; de chacun des nœuds sortent deux feuilles charnues, oblongues, arrondies à leur extrémité, et étroites à leur base; elles ont environ deux pouces de longueur, et sont opposées, sessiles, d'un vert jaunâtre, et marquées de trois ou cinq nervures fines et longitudinales. Les fleurs sont jaunes et rassemblées au nombre de trois ou quatre dans les bifurcations supérieures des rameaux: elles paroissent au commencement du printemps. Dans les individus femelles elles donnent naissance à de petites baies rondes, blanches, presque transparentes, remplies d'un suc visqueux, dont le centre est occupé par une semence plate et en cœur. Ces fruits mûrissent en septembre.

La graine de cet arbuste , portée par les oiseaux ou autrement , s'attache aisément à l'écorce de l'individu sur lequel elle doit germer ; elle le pénètre insensiblement et s'y introduit : alors la sève de l'arbre s'extravase , et forme , à l'endroit de l'insertion , une grosseur ou bourrelet , qui augmente à mesure que la plante parasite fait des progrès.

La présence de cette plante est très-préjudiciable aux arbres sur lesquels elle s'établit , puisqu'elle vit à leurs dépens , et s'empare d'une partie de la nourriture qui leur étoit destinée ; aussi , lorsque le gui est trop multiplié sur un arbre ; cet arbre en souffre-t-il beaucoup ; sa vigueur n'est plus la même , et il ne tarde pas à devenir étique et rabougri. Un cultivateur vigilant et qui entend ses intérêts , doit détruire ce parasite importun dès qu'il commence à végéter ; s'il attend plus tard , il sera forcé de couper la branche qui le nourrit , ou de lui faire une entaille ou plaie considérable , qui ne se refermera plus , à cause de la foiblesse de l'arbre.

Dans le nombre des singularités qu'offre le *gui commun* , il y en a quelques-unes très-remarquables. Decandolle , dans un mémoire publié parmi ceux de l'Institut en 1806 , a constaté de nouveau que le gui vivoit de la sève même des arbres sur lesquels il se trouvoit , et il y a consigné le fait que les feuilles et les tiges du gui ne peuvent absorber l'eau dans laquelle on les plonge. Cet arbre , quoique implanté sur beaucoup d'espèces différentes d'arbres , ne varie pourtant point ; qu'il soit nourri par la sève du pommier , du mélèse ou du chêne , il n'en éprouve aucun changement , et ses formes restent les mêmes.

On sait le respect superstitieux que les druides avoient pour cette plante ; ils s'assembloient sous les chênes qui en étoient chargés pour y faire leurs prières ; ils la révéroient comme sacrée , et la regardoient comme un remède excellent contre le poison , et propre à augmenter la fécondité des animaux. L'un de ces prêtres recueilloit le gui , qu'il conpoit avec une faux d'or , et , après l'avoir consacré , le distribuoit au peuple au commencement de l'année sacrée. Ce respect ridicule pour le *gui de chêne* s'est perpétué , dit Rozier , dans quelques-unes de nos provinces , où le paysan n'oseroit le détruire ; tandis qu'il coupe sans scrupule celui des autres arbres.

Au reste , il est extrêmement rare de rencontrer le gui sur le chêne. Le professeur Desfontaines est le seul , de tous ceux que je connois , qui dise en avoir vu. V. LORANTHE.

Les baies du gui sont âcres et amères ; prises intérieurement , elles peuvent être dangereuses , parce qu'elles purgent avec violence , et causent souvent des douleurs d'entrailles.

Il vaut mieux ne les employer qu'à l'extérieur. Elles sont bonnes pour hâter la suppuration des abcès.

Autrefois on préparoit la GLU (*V.* ce mot et le mot HOUX) avec les baies de gui, en les faisant bouillir dans l'eau, les pilant ensuite, et coulant la liqueur chaude pour en séparer les semences et la peau. Aujourd'hui on fait la glu du gui avec l'écorce de cette plante. Pour cela, elle est renfermée pendant huit ou dix jours dans un lieu humide. Quand elle est pourrie, on la pile jusqu'à consistance de bouillie, puis on la met dans une terrine, où l'on jette de temps à autre de l'eau de fontaine bien fraîche; on remue avec un bâton jusqu'à ce que la glu s'y attache; on la lave ensuite dans l'eau à plusieurs reprises, pour la nettoyer, et on en forme une espèce de boule, qu'on conserve, pour l'usage, dans un pot avec de l'eau. (D.)

GUELDRE. *V.* GUILDILLE. (S.)

GUIABELLA. Nom donné, en Espagne, au PLANTAIN CORNE DE CERF. (LN.)

GUIANACOËS et GUIANAQUE. *V.* GUANACO et LAMA. (S.)

GUIARNATT. Nom du SORGHO, en Guinée. (LN.)

GUIARUBA. C'est, dans Laërt, le nom de la PERRUCHE JAUNÉ DU BRÉSIL. (V.)

GUIB, *Antilope scripta*. Mammifère ruminant du genre des ANTILOPES. *V.* tome 2, page 198. (DESM.)

GUIBON. *V.* GIBBON. (DESM.)

GUICHELHEIL. Nom donné, en Hollande, à l'ANAGALLIDE DES CHAMPS. (LN.)

GUIDE DU LION. On a donné ce nom au *carucal*, espèce du genre CHAT, voisine de celle du LYNX. (DESM.)

GUIDE DU MIEL. C'est le COUCOU INDICATEUR. (DESM.)

GUIDONIA. Ce genre, établi par Plumier, répond au *guarea* de Linnæus; mais l'une des plantes que le dernier y rapportoit est maintenant placée dans le genre *samyda*. Le genre *guidonia* de Læssing est nommé *laetia* par les botanistes, et il comprend aussi le *guidonia* de Brown (Jam.), genre qui est le même que le *mesterna* d'Adanson. (LN.)

GUIER, *Guiera*. Genre de plantes de la décandrie monogynie, et de la famille des ohagres, qui a pour caractères: un calice monophylle presque cylindrique et à quatre dents; cinq pétales lancéolés; dix étamines saillantes; un ovaire inférieur, cylindrique, velu, terminé par un style à stigmate simple; une capsule cylindrique ou pentagone plus ou moins longue, très-velue, à une loge et à cinq semences.

Ce genre renferme deux arbustes du Sénégal, à feuilles

ovales, opposées, et à fleurs disposées en corymbes terminaux, dont l'un a les capsules démesurément longues, et surchargées de longs poils. (B.)

GUIFFETTE. Nom que porte l'**HIRONDELLE DE MER** sur les côtes de Picardie. *V.* au mot **STERNE.** (v.)

GUIFSO-BALITO. *V.* **PHYTOTOME.** (v.)

GUIGNARD. *V.* **PLUVIER-GUIGNARD.** (v.)

GUIGNART. On donne ce nom au **SALMONE LAVARET.** (B.)

GUIGNES. Sorte de cerise à chair tendre et juteuse. *V.* **CERISIER.** (LN.)

GUIGNETTE. *V.* **CHEVALIER GUINETTE.** (v.)

GUIGNETTE. On donne ce nom au **SABOT VIGNOT,** *Turbo littoreus.* (B.)

GUIGNO-QUOUE. Un des noms provençaux de la **BERGERONNETTE.** (v.)

GUIGNOT. Nom vulgaire du **PINSON,** dans plusieurs départemens. (s.)

GUIJAS. Nom qu'on donne, en Espagne, à la **GESSE CULTIVÉE.** (LN.)

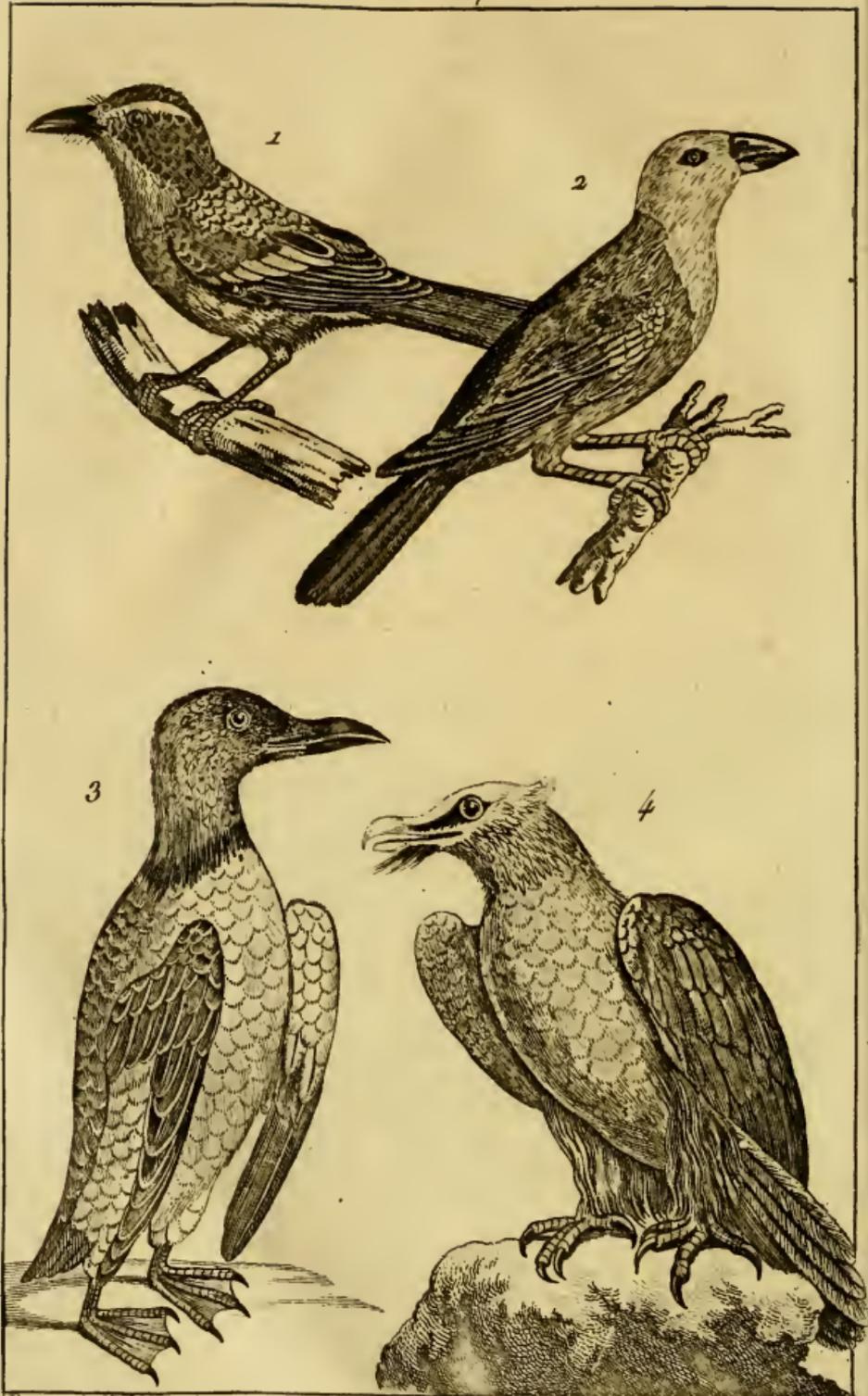
GUILANDINA. Genre de plantes consacré par Linnæus à la mémoire de Melchior Guilandino, professeur de botanique à Padoue, auteur d'un ouvrage intitulé *Hortus Patavinus* (1567), dans lequel règne une critique pleine d'aigreur. Le genre *guilandina* est maintenant divisé en trois, savoir: *guilandina* (*V.* **BONDUC**); *moringa* ou *hyperanthera* (*V.* **BEN**); *gymnocladus* (*V.* **CHICOT**). *V.* aussi **TICANTO.** (LN.)

GUILANDINOÏDES. C'est ainsi que Linnæus nommoit dans son *Hortus Cliffortianus*, un arbre d'Afrique qu'il confond après avec le *guaiacum*, mais qu'on en sépara presque aussitôt: c'est le *schotia speciosa.* (LN.)

GUILDILLE et **GUILDRE.** Les pêcheurs donnent ce nom à un appât formé de plusieurs espèces de petits poissons écrasés, et qui est employé dans la pêche aux filets des **HARENGS**, **SARDINES**, etc. (s.)

GUILLEM. Nom du **GUILLEMOT** dans le pays de Galles. (v.)

GUILLEMOT, *Uria*, Lath.; *Colymbus*, Linn. Genre de l'ordre des oiseaux **NAGEURS** et de la famille des **BRACHYPTÈRES.** *V.* ces mots. *Caractères*: bec couvert à sa base de plumes veloutées, droit, allongé, convexe en dessus, comprimé latéralement, subulé, pointu; les deux mandibules échancrées vers le bout; la supérieure plus longue que l'inférieure; narines à demi-couvertes par les plumes du *capistrum*, linéaires,



Deceve del.

Loisard Sculp.

1. Moucherolle à bandeau blanc. 2. Phytotome Guifso-bahito.
3. Guillemot. 4. Gypacte des Alpes.

situées dans une fossette vers la base du bec ; langue médiocre , entière , grêle et pointue ; pieds à l'arrière du corps ; tarses carénés ; trois doigts dirigés en avant , engagés dans une membrane entière ; pouce nul ; ongles falculaires pointus ; ailes courtes et étroites ; les première et deuxième rémiges presque égales et les plus longues de toutes.

« Les *guillemots* , dit l'immortel Buffon , nous présentent les traits par lesquels la nature se prépare à terminer la suite nombreuse des formes variées du genre entier des oiseaux. » Ainsi que les *macareux* , les *pingouins* et les *mergules* , ils ont , dit-il , les ailes si étroites et si courtes , qu'à peine peuvent-ils fournir un vol foible au-dessus de la surface de la mer. Leur vol alors ressemble à celui de la perdrix lorsqu'elle rase la terre. Ils sont encore plus mauvais marcheurs ; mais ce sont d'habiles plongeurs , et ils nagent sous l'eau et même sous la glace avec la plus grande vitesse. Les *guillemots* appartiennent aux mers du Nord ; cependant , quoiqu'ils se tiennent volontiers sur les glaçons flottans , ils sont forcés de quitter ces mers dès quelles se glacent en entier , et de se retirer dans des contrées tempérées ; c'est alors qu'on les rencontre sur nos côtes maritimes. Ces oiseaux se trouvent non-seulement en Europe , mais encore dans les parties boréales de l'Amérique et de l'Asie.

Le GUILLEMOT proprement dit, *Uria troile*, Lath. ; *Columbus troile*, Gm., pl. E 7, fig. 3 de ce Dictionnaire , a quinze pouces de longueur ; la tête , le cou , le dos , la gorge et le croupion d'un brun noirâtre ; le devant du corps d'un blanc de neige , ainsi que les petites et moyennes couvertures du dessous de l'aile ; les plus grandes sont cendrées et bordées de blanc ; les pennies noirâtres ; quelques secondaires terminées de blanc ; celles de la queue pareilles aux primaires et étagées ; le bec et les pieds noirs.

Cette espèce est répandue dans le Nord , depuis la pointe de l'Ecosse jusqu'aux îles de Féroë ; on la retrouve au Spitzberg , au Kamtschatka et sur les côtes orientales et occidentales de l'Amérique septentrionale. Le guillemot niche dans les rochers ; chaque couvée n'est que d'un œuf , gros comme celui d'une oie , verdâtre et varié de taches irrégulières noirâtres. C'est en sautant sur la roche de pointe en pointe qu'il parvient à son nid. C'est un oiseau peu défiant : il se laisse approcher et prendre avec une grande facilité , et c'est d'après cette apparence de stupidité que les Anglais lui ont donné le nom de *guillemot*.

Le GUILLEMOT A AILES BLANCHES , *Uria leucoptera*, Vieill. Cet oiseau , dont je ne connois pas le pays natal , est totalement d'un noir profond avec une grande plaque blanche

sur l'aile : sa taille est à peu près la même que celle du précédent.

Le GUILLEMOT BLANC DE LAIT, *Uria lacteola*, Lath., paroît être une variété accidentelle du GUILLEMOT GRYLLE. *V.* ce mot.

Le GUILLEMOT A CAPUCHON. *V.* GUILLEMOT proprement dit.

Le GUILLEMOT GRYLLE, *Uria gryllæ*, Lath.; *Colymbus grylle*, Gm., a douze à treize pouces de longueur; la tête, la gorge, le cou, le corps, les scapulaires, toutes les couvertures de la queue, noirs; les couvertures inférieures des ailes blanches; les moyennes et les grandes couvertures supérieures des ailes, les plus proches du corps, blanches; les dix premières pennes alaires brunes et blanches dans une grande partie de leur bord interne; les autres sont terminées de blanc; la queue noirâtre; le bec noir; les pieds rouges. On le trouve dans les mers du Nord. Le jeune a la gorge, la poitrine, et toutes les parties inférieures, blanches; le sommet de la tête, la nuque, le devant du cou et les côtés de la poitrine, mêlés de noirâtre, de gris et de blanc; le dos et le croupion noirs; la couleur blanche des ailes tachetée de noirâtre. Le *petit guillemot rayé* de Brisson est un jeune oiseau, ainsi que l'individu, pl. 50 des Oiseaux d'Edwards.

Sonnini me paroît fondé à regarder comme une variété le GUILLEMOT BLANC DE LAIT, *Colymbus lacteolus*, Linn.; *Uria lacteola*, Lath., et comme un jeune qui commence à prendre les couleurs de l'adulte, le GUILLEMOT MARBRÉ, *Colymbus marmoratus*, Linn.; *Uria marmorata*, Lath.

Cette espèce habite le Nord, et est de passage dans nos contrées septentrionales. Elle niche dans les rochers. Sa ponte est, dit-on, de deux œufs d'un cendré clair, tacheté de noir. C'est le *petit guillemot noir*, appelé vulgairement *colombe de Groënland*.

Le GUILLEMOT MARBRÉ, *Uria marmorata*, Lath., pl. 96 du Général Synopsis of birds, et pl. 22 de l'Arct. zool., qui a été trouvé sur les côtes occidentales de l'Amérique septentrionale, est un jeune *guillemot grylle* qui commence à prendre la livrée de l'adulte. *V.* GUILLEMOT GRYLLE.

Le GUILLEMOT A MIROIR BLANC. *V.* GUILLEMOT GRYLLE.

Le GUILLEMOT NAIN. *V.* MERGULE.

Le PETIT GUILLEMOT de Brisson. *V.* MERGULE.

Le PETIT GUILLEMOT NOIR de Buffon. *V.* GUILLEMOT GRYLLE. La pl. enl. 917 ne représente point la femelle de ce *guillemot*, mais celle d'un jeune MERGULE. *V.* ce mot.

Le PETIT GUILLEMOT RAYÉ de Brisson est une variété d'âge du *guillemot grylle*. (v.)

UILLENA. Nom de l'ANCOLIE, en Espagne. (LN.)

GUILLERI ou GROS PILLERY. C'est le MOINEAU, en Normandie, selon M. Salerne. (s.)

GUILLOT A BEC PLAT, GUILLOT A LONG BEC. Noms picards du PINGOUIN et du GUILLEMOT. (v.)

GUILNO. Selon Feuillée, le BROME CATHARTIQUE est ainsi nommé au Pérou. (LN.)

GUIMAUVE, *Althæa*, Linn. (*Monadelphie polyandrie*.) Nom d'un genre de plantes très-connu, qui appartient à la famille des malvacées, et qui se rapproche beaucoup des LAVATÈRES, des MAUVES et des ALCÉES. Il comprend une demi-douzaine d'espèces qui sont des herbes indigènes de l'Europe, à feuilles alternes et à fleurs axillaires. Les guimauves ont deux calices persistans, et formés chacun d'une seule foliole; l'intérieur est découpé en cinq parties, l'extérieur en sept, huit ou neuf. Ils entourent une corolle composée de cinq pétales réguliers, qui se réunissent à leur base. Les étamines sont nombreuses; leurs filets, joints par leurs bases en un tube cylindrique qui tient aux pétales, et libres dans leur partie supérieure, portent des anthères qui ont à peu près la forme de rein. Le germe est supérieur et arrondi; il soutient un style très-divisé et à stigmates nombreux et sétacés. Le fruit est composé de plusieurs semences recouvertes d'une arille, et disposées circulairement sur un réceptacle commun.

De toutes les espèces de guimauve, la plus intéressante est la GUIMAUVE OFFICINALE, *Althæa officinalis*, Linn., ou la *guimauve ordinaire*. On en fait un usage très fréquent en médecine, et ses propriétés ne sont point équivoques. C'est une plante dont la racine est vivace, fibreuse, pivotante, branchue et abondante en mucilage: elle pousse une tige droite, herbacée, grêle, cylindrique, légèrement cotonneuse et peu branchue. Les feuilles sont ovales ou en cœur, douces au toucher, et soutenues par de longs pétioles. Les fleurs blanches ou purpurines, et à pétales échancrés, naissent aux aisselles des feuilles supérieures. Cette plante croît ordinairement sur le bord des ruisseaux et dans les endroits humides. Elle fleurit à la fin de juin et en juillet. C'est au principe mucilagineux que renferment toutes ses parties, qu'il faut attribuer ses différentes vertus.

On emploie les feuilles, les racines et les fleurs de guimauve séparément. Avec sa racine on fait des tablettes et une pâte recommandée dans les rhumes, et dont la base principale est la gomme arabique. Sa décoction prise en tisane ou en lavement, est très-adoucissante: extérieurement,

elle calme les hémorroïdes, les brûlures, amollit et fait mûrir les tumeurs dures. On se sert des fleurs en infusion, et des feuilles pour les fomentations et les bains.

La GUIMAUVE A FEUILLES DE CHANVRE, *Althæa cannabina*, Linn., est remarquable par sa tige ligneuse, qui s'élève à cinq ou six pieds de hauteur, et par les découpures profondes de ses feuilles, d'ailleurs rudes au toucher. Elle croît naturellement en France, en Italie, en Hongrie, dans l'Istrie, etc. Ses fleurs sont rouges.

La GUIMAUVE DE NARBONNE, *Althæa narbonensis*, Lam., est peut-être une variété de la précédente : elle lui ressemble beaucoup. Cependant elle s'élève moins, et toutes ses parties sont cotonneuses et blanchâtres. Ses feuilles sont aussi beaucoup moins découpées. On la trouve en Espagne et aux environs de Narbonne et de Nevers.

Les tiges de ces trois plantes peuvent être, et sont en effet, dans quelques endroits, rouies pour en tirer une filasse qui se prépare et se file comme celle du chanvre, et sert à faire des toiles qui rivalisent de finesse et de blancheur avec celles de cette dernière. La seconde espèce doit être cultivée de préférence pour cet objet, à raison de sa plus grande hauteur et de sa belle croissance dans les plus mauvais terrains.

On multiplie la guimauve officinale en semant ses graines au printemps, ou en divisant ses racines aussitôt que ses tiges sont mortes. Elle profite dans tous les sols et à toutes les expositions; mais elle devient plus forte dans les lieux humides. Il est peu de jardins où on n'en cultive pas quelques pieds. La guimauve à feuilles de chanvre réussit mieux, au contraire, dans un terrain sec et dans une situation abritée. (D.)

GUIMAUVE A FLEUR JAUNE. Nom de plusieurs grandes espèces de *Sida*. (LN.)

GUIMAUVE FAUSSE. C'est l'ABUTILON ORDINAIRE. (B.)

GUIMAUVE POTAGÈRE. Nom donné, dans les colonies, à la CORETTE POTAGÈRE (*Corchorus olitorius*, L.). (LN.)

GUIMAUVE ROYALE ou *Althæa frutex* des jardiniers. C'est une Ketmie (*Hibiscus syriacus*, L.). (LN.)

GUIMAUVE VELOUTÉE des Indes. C'est la KETMIE AMBRETTE ou MUSQUÉE (*Hibiscus abelmoschus*). (LN.)

GUIMPE. C'est la COULEUVRE OVIVORE. (B.)

GUINAMBI. V. GUAINUMBI. (S.)

GUINARIA. V. QUINARIA. (LN.)

GUINDILLA. Nom des PIMENS (*Capsicum*), en Espagne. (LN.)

GUINDO, GUINDAL. Noms de la *Cerise* et du *Cerisier*, en Espagne. (LN.)

GUINDULIER. Vieux nom français des **JUBIERS**. (LN.)

GUINERA des Arabes. *V.* **NÉFLIER**. (LN.)

GUINETTE. L'on appeloit ainsi autrefois la *Peintade*, en français, parce que l'on apportoit cet oiseau de la Guinée. *V.* **PEINTADE**. (S.)

GUINGAMBO. Nom de pays de la **KETMIE ESCULENTE**. (B.)

GUINGAR. Terre argileuse aurifère, avec laquelle les nègres du pays de **Bambouc** fabriquent les têtes de pipe qu'ils appellent *Cassots*. (B.)

GUINGARROUN. Nom provençal de la **MÉSANGE BLEUE**. (V.)

GUINIARD. Poisson du Brésil, du genre **SALMONE**, que quelques auteurs ont cru être le même que le *salmo laovaretus* de Linnæus. (B.)

GUINO-QUONC. Nom de la **LAVANDIÈRE**, en Provence. On le donne aussi aux **BERGERONNETTES**. (V.)

GUINPUAGUARA de Pison. C'est un serpent du Brésil, le *Coluber ovivorus* de Gmelin. (DESM.)

GUIOA, *Guioa*. Arbrisseau à feuilles alternes, pinnées sans impaire, à folioles lancéolées, coriaces, très-entières, au nombre de trois de chaque côté, à fleurs rougeâtres, disposées en panicules axillaires et terminales, lequel forme un genre dans l'octandrie monogynie.

Ce genre présente pour caractères : un calice de cinq folioles très-petites et persistantes ; une corolle de cinq pétales, encore plus petits que le calice ; un anneau charnu, presque pentagone, entourant les parties de la fructification ; huit étamines insérées à la base de l'ovaire ; un ovaire légèrement pédicellé, presque carré, à style court et à stigmate subulé ; trois capsules coriaces, comprimées, obtuses à leur sommet, aiguës à leur base, et s'attachant par une aile au réceptacle ; chacune de ces capsules est bivalve, uniloculaire, et ne contient qu'une semence lenticulaire.

Cavanilles observe que cet arbrisseau, qui croît dans les îles de la mer du Sud, se rapproche beaucoup du **MOLINEA**, du **TOULICIE**, et encore plus du **CUPANE**. *Voyez* ces mots, et le mot **GÆRTNER**. (B.)

GUIRA ACANGATARA. Nom brésilien du **COULICOU HUPPÉ**. (V.)

GUIRABERARA. *V.* le genre **NÉMOSIE**. (V.)

GUIRA-CANTARA. C'est ainsi que les Brésiliens ap-

pellent l'oiseau dont il est question sous cette dénomination , à l'article ANI. La description que j'en ai donnée , est d'après M. de Azara; celle faite par Marcgrave de son *Guira-cantara*, en diffère dans quelques points , mais elle présente un assez grand nombre de rapports pour s'assurer de l'identité de ces deux oiseaux. Le *Guira-cantara* du Brésil a les plumes de la tête brunes et bordées de jaunâtre ; celles du cou et du dessus des ailes jaunâtres et frangées de brun; le dessus et le dessous du corps , d'un jaune pâle; les penes des ailes brunes , ainsi que la queue qui est terminée de blanc , et qui chez l'un et l'autre n'est composée que de huit penes. C'est principalement le petit nombre de ces penes , nombre qu'on ne trouve que chez les *anis* , qui m'a déterminé à classer ces oiseaux dans un même genre ; mais j'ai placé le *guira-cantara* dans une section particulière , parce qu'il a le bec lisse , tandis que les *anis* l'ont ridé. Cette explication est devenue nécessaire pour M. Dumont , puisqu'il dit à l'article ANI du Dictionnaire des sciences , « qu'on ne devine pas quel caractère assez tranché m'aura porté à former une section séparée du *guira-cantara* et du petit ani , dont les genres de vie ont tant d'affinité avec les siens. » Cependant , j'ai indiqué dans l'analyse de mon ornithologie élémentaire , le bec comme étant lisse ou ridé , différence qui certainement signale bien deux sections , et que tout naturaliste doit , à ce qu'il me semble , saisir facilement ; de plus , on sait qu'on ne prend point pour guides le genre de vie , afin de diviser les animaux d'un même groupe.

Si , au Paragnay , le *guira-cantara* se rapproche du petit ani par son naturel et par ses habitudes , il paroît qu'au Brésil , son genre de vie n'est pas tout-à-fait le même ; car suivant Marcgrave , il se tient dans les forêts , qu'il fait retentir de sa voix plus forte qu'agréable ; tandis qu'au Paraguay , il habite dans les plantations , les enclos et les bosquets. Si d'après cette différence dans leur demeure , on séparoit ces deux *guira-cantara* , on se tromperoit fort ; car dans beaucoup d'espèces , la demeure des individus varie selon les localités ; et nous en avons sous les yeux , des exemples frappans. Ne trouve-t-on pas des *rossignols* , des *fauvettes à tête noire* et *bretonne* , des *pinsons* , etc. , dans l'intérieur des forêts , dans nos habitations rurales , et même dans nos jardins ?

Si le *guira-cantara* est fort criard au Brésil , il ne l'est pas moins au Paraguay , car il répète son cri ordinaire , soit au vol , soit en repos. Quant à la force de sa voix , M. de Azara n'en fait pas mention ; mais il ne jette pas de petits cris , comme le dit M. Dumont , puisque le savant naturaliste espagnol dit qu'il prononce les syllabes *piriririri* , comme s'il riait , et *guaogua* , du ton de quelqu'un qui pleure.

Depuis l'impression de l'article ANI, j'ai eu occasion de voir un *guira-cantara* nouvellement apporté du Brésil, qui, dans son plumage, diffère encore de celui dont il a été question ci-dessus. Il a la tête, la nuque, le manteau, les couvertures supérieures des ailes, d'une teinte blonde pâle, avec des taches longitudinales noirâtres, et quelques mouchetures blanches; la gorge, le devant du cou et le haut de la poitrine, avec des lignes brunes et très-étroites, sur le milieu de chaque plume; la queue est blonde depuis son origine jusqu'à sa moitié, ensuite traversée par une large bande noire et terminée par une grande marque blanche; le bec est jaunâtre. Malgré ces différences, je ne balance pas à présenter ces oiseaux comme des individus d'une même espèce (v.)

GUIRA-COEREBÁ. V. GUIT-GUIT. (v.)

GUIRA-GUACEBERABA. C'est, dans Edwards, le TANGARA A GORGE NOIRE. (v.)

GUIRA-GUAINNUMBI. V. MOMOT. (v.)

GUIRA-GENOIA de Marcgrave et de Ray. Oiseau du Brésil, rapporté au TANGARA BLEU DU BRÉSIL de Buffon, ou à son TURQUIN, *Tanagra brasiliensis*, Gmel. (DESM.)

GUIRA-GUAIU-BERABA de Marcgrave. V. GUIRABERABA. (DESM.)

GUIRAMHEEMGATA des TOPINAMBOUX. C'est le GUIRNEGAT. (s.)

GUIRAMHEMGARA. Nom du TEITÉ au Brésil. (s.)

GUIRAMHEMGERA. C'est, selon Marcgrave, le nom d'une espèce de TANGARA, au Brésil. (s.)

GUIRAHU-GUAZU. Nom du CASSIQUE NOIR, au Paraguay. (v.)

GUIRAHURO, GUIRAHU BANNADO. Noms d'un *Troupiale du Paraguay*. Le premier est un mot guarani qui veut dire *Oiseau noir et fâcheux*; et le second lui est appliqué parce qu'il vit dans les lieux humides. V. l'article TROUPIALE. (v.)

GUIRA-PANGA. V. COTINGA-GUIRA-PANGA. (DESM.)

GUIRA-PARIBA et URUPARIBA. Noms brasiens cités par Marcgrave, et qui appartiennent au *Bignonia leucoxylon*. (LN.)

GUIRA-PAYÉ. Nom que les naturels du Paraguay ont imposé au COULICOU PYAYE, et qui signifie *oiseau sorcier*. (v.)

GUIRA PEACOJA. Nom donné, par les habitans du Brésil, à un ver (une larve d'insectes probablement) qui ronge les racines des cannes à sucre, et leur est nuisible. Les Portugais appellent ce ver, *pao-de-galinha*. (L.)

GUIRA PEREA. Cet oiseau a été confondu par Brisson, avec le *guira beraba*. Buffon les regarde comme deux oiseaux différens. Il est vrai que leurs teintes ne sont pas distribuées de même. Le plumage de celui-ci est entièrement de couleur d'or, excepté les ailes et la queue, qui sont d'un vert clair; la poitrine et le ventre sont tachetés : c'est à quoi se borne tout ce qu'on sait de cet oiseau du Brésil. (v.)

GUIRAPITA. Nom qui veut dire *oiseau rouge*, et que des naturels du Paraguay ont imposé au **GOBE-MOUCHE-RUBIN** et à la **SPATULE ROSE**. (v.)

GUIRA - PUNGA. Nom brésilien du **COTINGA AVERANO**. (v.)

GUIRA-QUEREA. Nom d'un **ENGOULEVENT** du Brésil. (v.)

GUIRAROU, *Lanius nengeta*, Lath. Une bande noire passe sur les yeux de cet oiseau, dont l'iris est couleur de saphir; la tête, le cou, la poitrine et tout le dessous du corps sont gris; les jambes et le dessus du corps cendrés; les couvertures des ailes et les pennes noirâtres; la queue et ses couvertures supérieures blanches; ses pennes noires et terminées de blanc; le bec et les pieds noirs. Longueur, neuf pouces et demi; bec entouré de barbes, et queue carrée. On le trouve au Brésil.

Le nom de *guirarou* est celui que porte cet oiseau au Brésil. Il est assez commun dans l'intérieur de la Guyane, mais rare à Cayenne. Les *guirarous* voyagent peu, se perchent sur les branches les plus basses de certains grands arbres, se plaisent sur le bord des rivières, et se nourrissent de graines et d'insectes. Leur cri est peu agréable, et ils le font entendre tous à la fois, en mettant un intervalle entre chaque cri.

La place que doit occuper le *guirarou* dans un système méthodique, reste encore indéterminée. Brisson en fait un *cotinga*; Latham, une *pie grièche*; Willughby, un *motteux*; d'autres, un *gobe-mouche*; Levaillant, un *tyran*; enfin Montbeillard le place après les *cotingas*, d'après la forme un peu aplatie de son bec, la force de sa voix, et son séjour sur le bord des eaux; mais il assure n'en pas faire un *cotinga*. N'ayant pas vu cet oiseau en nature, et les figures, publiées par Marcgrave et Jonston, n'étant rien moins qu'exactes, je le laisse isolé. (v.)

GUIRARU NHEENGETA. Nom brésilien du **COTINGA GRIS** de Brisson. (v.)

GUIRA TENGEIMA. Nom que les naturels du Brésil donnent au **CAROUGE A LONG BEC**. (v.)

GUIRATI. Un des noms que le SPATULE ROSE porte au Paraguay. (V.)

GUIRA TINGA. Nom brésilien du HÉRON BLANC. (V.)

GUIRATIRICA. Nom brésilien d'un OISEAU ROUGE.

GUIRAYETAPA. V. l'article GALLITE. (V.)

GUIRNEGAT. Nom d'un oiseau du Brésil, dont on a fait un BRUANT. (V.)

GUIRZIM des Maures. Arbrisseau qui appartient au genre NITRAIRE, suivant L. Jussieu. (LN.)

GUISANTES. Nom espagnol des POIS. (LN.)

GUISANTES DES INDIENS ou **POIS DES INDES.** Nom des fruits de l'*abrus præcatorius*, en espagnol. (LN.)

GUISETTE. Nom vulgaire de l'HIRONDELLE DE MER TACHETÉE. (V.)

GUISSE. Synonyme de GESSE. (LN.)

GUISSO. Nom d'un BOIS employé pour les constructions civiles et navales dans les îles Philippines, mais dont l'arbre n'est pas connu des botanistes. (B.)

GUITAUD. C'est la même chose que le TACAUD, espèce de poisson du genre GADE. V. ce mot. (B.)

GUIT-GUIT, *Coereba*, Vieill.; *Certhia*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des ANTO-MYZES. V. ces mots. *Caractères*: Bec un peu épais à la base, ensuite grêle, long ou médiocre, trigone, fléchi en arc, à pointe aiguë; mandibule supérieure très-finement entaillée vers le bout; narines petites, couvertes d'une membrane; langue ou divisée en deux filets, ou ciliée à la pointe; les première et deuxième rémiges à peu près égales entre elles et les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière, les extérieurs soudés à la base. *Guit-guit* est un nom américain qui a été donné à un ou deux oiseaux, et que Buffon a généralisé à cette petite famille; j'en ai agi de même en leur appliquant la dénomination de *Coereba* que le *guit-guit noir et bleu* porte au Brésil. Toutes les espèces dont j'ai composé ce genre, se trouvent dans l'Amérique méridionale. Elles se nourrissent d'insectes, et quelques-unes y joignent le suc doux et visqueux de la canne de sucre qu'elles récoltent en enfonçant leur bec dans les gerçures de la tige par où découle la surabondance de cette liqueur sucrée. Les unes vivent en troupes avec leurs congénères, et avec divers petits oiseaux; les autres, comme les *guit-guits sucriers*, se tiennent par paires, mais aucun ne grimpe. Les créoles de Cayenne confondent ces oiseaux avec les *colibris*, parce que, comme ceux-ci, les *guit-guits* voltigent autour des fleurs, pour y saisir, avec leur bec, les insectes qu'elles recèlent. Il paroît qu'ils font leur nid avec beaucoup d'art,

au moins les deux espèces dont on connoît le genre de vie ; ils le suspendent par la base à l'extrémité d'une branche foible et mobile , et son ouverture est tournée du côté de la terre ; cette construction et cette position mettent la couvée et la couveuse à l'abri des araignées, des lézards et de tous leurs ennemis. La ponte est de quatre œufs, et répétée plusieurs fois dans le courant de l'année.

Un astérisque indique les espèces que je regarde comme douteuses.

Le GUIT-GUIT proprement dit , *Coereba cyanea*, Vieill. ; *Certhia cyanea*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 41 des *grimpeaux*. Ce bel oiseau se trouve au Brésil, à la Guyane et au Mexique. Il a le dessus de la tête d'une couleur d'aigue-marine ; les côtés , le dessous du corps , les moyennes couvertures des ailes , les supérieures de la queue , la partie inférieure du dos et le croupion d'un bleu d'outremer ; le dessous et les bords intérieurs des plumes alaires d'un beau jaune ; les plumes de la poitrine de trois couleurs , brunes à la base , vertes dans leur milieu et bleues à l'extrémité , de manière qu'étant bien rangées , bien couchées les unes sur les autres , le bleu seul paroît ; le reste du plumage et le bec noirs ; les pieds sont ou orangés ou jaunes, ou pareils au bec. Longueur, quatre pouces un tiers. Cet oiseau est le *guit-guit noir et bleu* de Buffon.

La femelle a les ailes doublées de gris jaunâtre, selon quelques naturalistes ; mais , jusqu'à présent , il n'y a rien de certain sur ce qui la distingue du mâle.

Les jeunes ayant dans leurs premières années , et lorsqu'ils commencent à se parer des couleurs de l'âge , un plumage très-différent des adultes , l'on en fait ou des variétés ou des espèces particulières *Voy. GUIT-GUITS VERT , TACHETÉ , VARIÉ et A BRACELETS.*

* Le GUIT-GUIT A BRACELETS, *Certhia armillata*, Lath. Sparrman (*Fascic. 2*, tab. 36) a décrit cet oiseau comme une espèce particulière ; cependant il est facile , d'après la figure qu'il en donne , de le reconnoître pour un jeune GUIT-GUIT proprement dit. Le dessus du corps est vert , le dessous d'un blanc verdâtre ; le bas-ventre jaunâtre ; les ailes sont noires ; les épaules d'un bleu brillant ; le dessous des ailes est jaune , ainsi que le bord intérieur des plumes ; leur extérieur , leur extrémité et la queue sont noirs ; le croupion est tacheté de bleu ; le bas des jambes entouré de cette dernière couleur ; le bec jaune ; le tarse jaunâtre.

Le GUIT-GUIT BICOLOR. *V. GUIT-GUIT NOIR ET BLEU.*

Le GUIT-GUIT CANNELLE. *V. GRIMPEREAU CINNAMOM.*

* Le GUIT-GUIT COLIBRI, *Certhia trochilea*, Lath. Taille du

roitelet ; bec brun en dessus , jaunâtre en dessous ; dessus du corps d'un brun mélangé de vert-olive , dessous d'un blanc sombre jaunâtre ; couvertures des ailes d'un vert pâle ; pen- nes fuligineuses , les secondaires plus foncées , avec leur bord extérieur d'un ferrugineux clair ; queue noire ; pieds d'un brun pâle. Longueur , deux pouces trois quarts. Cet oiseau habite l'Amérique ; mais Sparrman , qui l'a décrit , ignore dans quelle partie. (*Fascic. 4, t. 80.*) Je soupçonne que c'est jeune *guit-guit noir et bleu*.

* Le GUIT-GUIT FAUVE , *Certhia fulva* , Lath. Cet oiseau a cinq pouces à peu près de longueur , et la grosseur du *pinson* ; le bec et les pieds sont de couleur de corne ; le plumage est fauve ; les penes des ailes et la queue sont noires en dessus et brunâtres en dessous ; la queue a près de deux pouces de longueur.

Cet oiseau se trouve dans l'Amérique méridionale. Gmelin le donne pour un *colibri (trochilus fulvus)* ; mais ayant douze penes à la queue , il ne peut être placé parmi ces oiseaux. Ce *guit-guit* ne seroit-il pas un jeune de l'espèce du *guit-guit vert à tête noire* ?

* Le GUIT-GUIT A GORGE BLEUE , *Certhia gularis* , Lath. ; Sparrman , *Fascic. 4, t. 79* , a la gorge , le devant du cou et le haut de la poitrine bleus ; le ventre jaune ; une ligne de cette couleur au-dessus des yeux , qui s'étend sur les côtés du cou ; les couvertures subalaires d'un jaune pâle ; les ailes fu- ligineuses ; la queue noire ; les penes latérales blanches à l'extrémité et sur les côtés ; le dessus de la tête , du cou , le dos , le croupion et les couvertures des ailes d'un brun cendré ; le bec noir. Longueur totale , trois pouces trois quarts. Cette espèce se trouve à la Martinique , selon Sparrman.

Le GUIT-GUIT NOIR ET BLEU , *Coereba cœrulea* , Vieill. ; *Certhia cœrulea* , Lath. , *Oiseaux dorés* , pl 44 , 45 et 46 des *Grimpereaux* , a été donné par Montbeillard comme une variété de son *guit-guit noir et bleu* ; mais , depuis ce naturaliste , l'on s'est assuré que c'est une espèce très- distincte.

Le mâle a le *lorum* , le bec , la gorge , les penes des ailes et de la queue d'un beau noir ; le reste du plumage d'un bleu nuancé de violet sur quelques individus ; les pieds jaunes ou noirs ; près de quatre pouces de longueur. Latham décrit un individu qui a le bec et les pieds rou- ges. Les plumes de la poitrine sont aussi de trois couleurs , comme celles du *guit-guit* proprement dit

La femelle , ou du moins l'individu que je soupçonne telle , a le bec brun en dessus , jaunâtre en dessous ; un trait blanc sur les yeux ; le dessus du corps et la queue d'un brun clair ; la gorge et la poitrine d'un gris jaunâtre ; le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue roussâtres ; les pieds bruns. Longueur , trois pouces dix lignes.

Le jeune a dans son plumage de l'analogie avec la femelle ; le dessus de la tête et du corps est d'un brun-vert , ainsi que le bord extérieur des pennes des ailes et de la queue ; la gorge , la poitrine , le ventre , sont mélangés de vert , de jaune et de blanchâtre ; ces trois couleurs s'annoncent par des lignes longitudinales ; longueur totale , trois pouces trois quarts. A l'époque de la mue , les jeunes mâles offrent dans leur plumage des variétés assez remarquables par les taches bleues et noires qui sont parsemées sur le plumage décrit ci-dessus. Le *grimpe-reau à joues jaunes* de Latham (*yellow-cheeked creeper*) est un jeune qui commence à se parer des couleurs de l'âge avancé. Le *guit-guit noir et bleu* ne peut être confondu avec le *guit-guit* proprement dit , puisqu'il est plus petit , qu'il a la queue plus courte , que le dessus de la tête est du même bleu que le dos , et qu'enfin les ailes ne sont point doublées de jaune. Les jeunes , ont à la mue , leur plumage aussi varié que ceux de ce dernier.

Dans les contrées chaudes , où les petits oiseaux ont un plus grand nombre d'ennemis qu'ailleurs , la nature leur a donné plus d'adresse pour mettre leurs œufs et leurs petits à l'abri de la voracité des serpens , des singes , etc.

Ce *guit-guit* donne à son nid la forme d'une cornue , le suspend par sa base à l'extrémité d'une branche foible et mobile , de manière que l'ouverture est tournée du côté de la terre ; c'est par cette ouverture que l'oiseau entre dans le col de la cornue et parvient au vrai nid , qui est au centre. L'extérieur est composé de grosse paille et de brins d'herbes molles : l'intérieur est matelassé de matériaux plus doux.

* Le **GUI-GUIT NOIR ET VIOLET**, *Certhia Brasiliiana*, Lath., a la partie supérieure de la tête d'un très-beau vert doré ; les côtés , le dessus du cou , le dos et les plumes scapulaires d'un beau noir velouté ; le bas du dos , le croupion , les couvertures du dessus de la queue , et les petites du dessus des ailes , d'un violet éclatant ; la poitrine d'un beau marron pourpré ; le ventre et les ailes noirs , ainsi que la queue , dont les pennes sont bordées de violet ; le bec est noirâtre , et les pieds sont d'un gris-brun ; grosseur du roitelet. Longueur , trois pouces cinq lignes.

Le **GUI-GUIT SUCRIER**, *Coereba flaveola*, Vieill. ; *Certhia flaveola*, Lath. ; *Oiseaux dorés*, pl. 51 des *grimpe-reaux*. On a

donné le nom de *sucrier* à cet oiseau, parce qu'il se nourrit du suc de la canne à sucre qu'il pompe en enfonçant sa langue dans les gerçures de la tige. Il porte à Cayenne celui de *sicouri*. L'espèce est répandue dans les îles Antilles, mais son plumage ne se présente pas dans toutes sous les mêmes nuancés, ce qui me paroît indiquer plusieurs races sorties d'une même souche. Le *sucrier* de Saint-Domingue et de Porto-Rico a la tête, le dessus du cou, le dos d'un brun noirâtre; le croupion d'un jaune verdâtre; un bandeau blanc sur le front, qui de là passe au-dessus des yeux et se perd à l'origine du cou; les ailes bordées de jaune vers leur pli; la gorge et le dessous du corps gris; la poitrine, le ventre et les parties postérieures de cette même teinte; les ailes et la queue noirâtres; le milieu des pennes primaires et l'extrémité des deux plus extérieures de la queue, blancs; le bec et les pieds noirs; longueur, trois pouces deux tiers.

La femelle diffère en ce que le dessus de la tête et du corps est d'un cendré brun, et le jaune du dessous du corps plus pâle. La race qu'on trouve à Cayenne est un peu plus petite que la précédente. Celle de la Martinique a les sourcils jaunes, la gorge noirâtre, le croupion jaunâtre.

Le *sucrier* mâle de la Jamaïque a le dessus de la tête, du cou et du dos noir, ainsi que la gorge (Edwards, pl. 122); la femelle a cette dernière partie d'un blanc jaunâtre (*ibid.* pl. 321); celui de Saint-Barthelemi a le dessus du corps d'un brun plombé; les sourcils, la gorge et le bout de la queue d'un beau jaune (Sparrman, *fasc.* 3, tab. 5); le *sucrier* de Bahama est pareil à celui de Saint-Domingue, car la figure qu'en a donnée Catesby n'est pas exacte, ce qui a induit en erreur les ornithologistes qui l'ont décrit d'après ce naturaliste.

Cette espèce attache son nid à l'extrémité des lianes, et choisit celles qui pendent sur le milieu d'un ruisseau; elle lui donne la forme d'un œuf d'*autruche*, le divise en deux pièces séparées par une cloison; l'entrée est en dessous, sur la partie du nid qui fait face à l'eau.

* Le GUIT - GUIT A TÊTE GRISE, *Coereba griseicapilla*, Vieill., pl. 50 des Oiseaux dorés, se trouve à Cayenne. Il a le dessus de la tête gris; le front bordé de noir; cette couleur enveloppe les yeux et couvre les joues; un beau vert-olive colore le dessus du cou, le dos, le croupion, la queue, et borde les pennes des ailes, dont l'extrémité est brune; un jaune vif domine sur les parties inférieures; la queue est un peu arrondie à son extrémité; les pieds sont d'un brun clair.

Le GUIT-GUIT TOUT VERT, *Certhia spiza*, var. Lath. C'est la femelle du GUIT-GUIT VERT A TÊTE NOIRE.

* Le GUIT-GUIT VARIÉ, *Certhia variegata*, Lath. Cet oiseau de Séba (t. 2, p. 5, tab. 3, fig. 3) habite, dit-on, dans l'Amérique, mais on ne désigne pas dans quelle partie; il a cinq pouces de longueur; le sommet de la tête d'un rouge vif; l'occiput bleu; les joues bleues et blanches; la gorge, la poitrine et tout le dessous du corps nuancés de deux teintes jaunes; le dessus varié de bleu, de blanc, de noirâtre et de jaune, ainsi que les ailes, la queue et leurs couvertures supérieures. Il est à peu près de la taille du pinson. C'est une espèce très-douteuse.

* Le GUIT-GUIT VERT-BLEU DE SURINAM, *Certhia surinamensis*, Latham; *Certhia Ochrochlora*, Linn., édition 13. Cet oiseau me paroît être une variété d'âge du *guit-guit noir et bleu*. Il est, selon Latham, moitié plus petit que le *grimpeur commun*; la tête, le dos, les ailes et la queue sont verts; les joues et la gorge d'un jaune foncé; la poitrine et les côtés d'un vert jaunâtre, et tacheté de bleuâtre; le ventre est jaune.

* Le GUIT-GUIT VERT-BLEU DE CAYENNE, *Certhia, cyanogastra*, Lath.; *Certhia flavipes*, Linn., édit 13. Grosseur du *roitelet*; longueur, quatre pouces un quart; bec noir; dessus et côtés de la tête, dessus du cou et dos verts; gorge et poitrine d'un bleu foncé; une marque d'un blanc jaunâtre entre le bec et le vert des côtés du cou; penes des ailes et de la queue noires; pieds jaunes et ongles noirs.

Je regarde cet oiseau comme un jeune en mue de l'espèce du *guit-guit noir et bleu*.

Le GUIT-GUIT VERT. V. GUITGUIT VERT A TÊTE NOIRE.

* Le GUIT-GUIT VERT ET BLEU A GORGE BLANCHE, *Certhia spiza*, var., Lath. Ce *guit-guit*, qui est figuré dans Edwards (pl. 25, fig. inf.) ne me paroît avoir aucuns rapports avec le *guit-guit vert et bleu à tête noire*, dont on en fait une variété; et d'après cette même figure, je le prends pour le même oiseau que le *pitpit vert* (*motacilla cyanocephala*). Le bec étant un peu incliné à son extrémité, le rapproche, il est vrai, des *guit-guits*; mais n'est-ce pas une erreur du dessinateur? car dans ses couleurs et sa taille, il a une grande analogie avec les *pitpits* à l'époque où leur plumage passe du vert au bleu. Au reste, cet oiseau du Brésil a le dessus de la tête et les petites couvertures des ailes bleues; la gorge blanche; le reste du corps d'un vert jaunâtre; les penes primaires d'un brun obscur; les pieds jaunâtres; le bec blanchâtre en dessus et cendré foncé en dessous. Longueur et grosseur, moindres que celles du *guit-guit vert*.

Le GUIT-GUIT VERT ET BLEU A TÊTE NOIRE, *Certhia spiza*,

Lath. Cet oiseau, décrit et figuré dans Séba (tom. 2 , pl. 3 , fig.4), a été donné, d'après cette mauvaise enluminure, comme une espèce de *grimpercau* d'Amérique ; il diffère du *guit-guit vert à tête noire*, en ce que la gorge est noire : du reste, il paroît lui ressembler, si ce n'est par le bleu du dessous du corps, qui est plus foncé. Mais la figure est-elle exacte ? j'ai peine à le croire.

* Le GUIT-GUIT VERT TACHETÉ , *Certhia cayana*, Lath. C'est un jeune de l'espèce du *guit-guit* proprement dit. Ayant observé que dans l'espèce du *guit-guit* proprement dit, le vert, le jaunâtre, le roux, le brun et le blanc sale, étoient les couleurs des jeunes, et que le bleu et le noir caractérisoient l'adulte, il doit nécessairement résulter, de teintes qui offrent un tel contraste, des variétés sans nombre, aux époques où le plumage de ces oiseaux passent des unes aux autres; la livrée de premier âge étant si dissemblable de l'habit de l'âge avancé, on a pu aisément les regarder comme des espèces distinctes. Cependant, quand on examine ces *guit-guits* avec attention, et qu'on les compare les uns aux autres, l'on s'aperçoit qu'ils ont des attributs qui ne laissent aucun doute sur leur identité. En effet, tous ont les ailes doublées de jaune, et ceux qui ont quelques plumes bleues sur la poitrine, les ont de trois couleurs: de plus, tous ont une grosseur, une taille, un air de famille, un ensemble enfin, qui trompe rarement celui qui a l'habitude d'observer les oiseaux.

Montbeillard décrit deux jeunes *guit-guits* proprement dits, mais dans un âge différent, pour le mâle et la femelle de cette prétendue espèce. Le premier a le dessus de la tête et du corps d'un beau vert, quoique un peu brun (varié de bleu dans quelques individus); sur la gorge une plaque d'un roux clair, encadrée des deux côtés par deux bandes bleues, fort étroites, qui accompagnent les branches de la mâchoire inférieure; les joues variées de vert et de blanchâtre; la poitrine et le dessous du corps avec des petits traits de trois couleurs différentes, les uns bleus, les autres verts, et quelques-uns blancs; les pennes intermédiaires vertes, les latérales noirâtres, bordées et terminées de vert; les pennes des ailes de même; le bec noir; entre le bec et l'œil, une tache d'un roux clair et les pieds gris. C'est un jeune mâle en mue.

La femelle a les couleurs moins décidées, et le vert du dessus du corps plus clair: elle n'a de roussâtre ni sur la gorge, ni entre le bec et l'œil, ni une seule nuance de bleu dans tout son plumage. Tel est celui d'un jeune avant sa première mue.

Latham donne avec raison comme variétés, son *grimpercau*

à gorge bleue (*blue-throated creeper*), et deux autres individus dans son suppl. *To the gen. Syn.*, qui sont des jeunes plus ou moins avancés en âge. Enfin, le *certhia armillata* de Sparrman est encore une variété de jeune âge, comme je l'ai dit ci-dessus.

Le GUIT-GUIT VERT A TÊTE NOIRE, *Cœreba atricapilla*, Vieill.; *Cert. spiza*, var., Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 47 des *grimpeaux*. Cet oiseau, dont les ornithologistes ont fait une variété du *guit-guit vert et bleu à tête noire*, seroit plutôt, selon moi, le type de l'espèce; je le crois d'autant plus, qu'il est très-commun, et l'autre, au contraire, n'existe que dans la figure qu'en a donnée Séba, d'après laquelle les auteurs l'ont décrit. Il a, pour couleur dominante, un vert-pomme brillant qui pare le cou, le haut du dos, le menton et la gorge; un vert-bleu colore le reste du dos, le croupion, la poitrine, le ventre, le bord des plumes de la queue et des ailes; un cendré brun couvre les couvertures du dessous des ailes dont les plumes sont d'un brun foncé, ainsi que celles de la queue; la tête est noire; le bec fort peu courbé, noir en dessus, blanchâtre en dessous, et les pieds sont couleur de plomb foncé. Longueur, un peu plus de cinq pouces. Cette espèce se trouve au Brésil et à Cayenne.

La femelle, *Ois. dorés*, pl. 48 des *grimpeaux*, a un plumage généralement vert, plus tendre sur les parties supérieures du corps, et inclinant au jaune sur la gorge; les plumes primaires bordées de vert; les intermédiaires de la queue pareilles au dos; longueur totale, cinq pouces; bec, couleur de corne; pieds bruns.

Le jeune mâle (pl. 49 du même ouvrage), à l'époque de sa première mue, a quelques taches noires sous les yeux, un bandeau étroit de la même couleur sur le front, plusieurs taches d'un vert-pomme sur diverses parties du corps: avant la mue, la gorge, la poitrine, le ventre, sont d'un vert-jaune, plus clair sur le bas-ventre; un vert tendre couvre la tête, le cou, le dos, le croupion et les plumes intermédiaires de la queue; on retrouve cette même couleur sur le bord des latérales et des plumes alaires. Le bec est couleur de corne plus foncée en dessus, et les pieds sont bruns. (v.)

GUIT. C'est le CANARD, dans le Médoc. (v.)

GUIRE. C'est l'un des noms marchands du *Murex perversus* de Linnæus, appelé aussi, en français, *l'unique* et *la trompette de dragon*. Denys-de-Montfort en compose son genre CARREAU, *fulgur*. (DESM.)

GUIRIN (*citharexylum*). V. COTELET. (LN.)

GUIRY de Pison. C'est le SAVONIER (*sapindus saponaria*), au Brésil. (LN.)

GUJANUS (Rumph. *Amb.* 1, p. 170, t. 65). C'est l'*inocarpus edulis*, Linn., suppl. (LN.)

GUJAVES. *V.* **GOUYAVIER**. (LN.)

GULA. Nom que les Malais donnent à la **CANNE A SUCRE**. (LN.)

GULAUND. *V.* au mot **OIE**. (v.)

GULGAT. Nom qui veut dire *cul-jaune*, et que les Hollandais ont imposé au **MERLE BRUNET**, parce qu'il a le croupion jaune. *V.* l'article des **MERLÈS**. (v.)

GULGURUK. Nom turc du **VANNEAU**. (v.)

GULIN. *V.* **GOULIN**. (s.)

GULINAR. Nom arabe de la **FLEUR DE GRENADIER**.

GULL. Nom anglais du **GOÉLAND**. (v.)

GULL. Synonyme de **LAURIER**, en anglais. (LN.)

GULLSMIDUR. C'est, en islandais, le nom du **CARABE A TÊTE NOIRE**, de Fabricius, *Carabus melanocephalus*. (O.)

GULLVARTA. C'est le nom que les Islandais donnent à l'*anthrène à broderie*. Voyez **ANTHRÈNE**. (O.)

GULO. Nom latin du **GLOUTON**. *V.* ce mot. (DESM.)

GUMENISKI. **OIE** de **Kamtschatka**, seulement nommée par Kracheninnikow et Steller. (s.)

GUMILLÉE, *Gumillea*. Arbrisseau du Pérou qui forme un genre dans la pentandrie digynie. Ses caractères consistent à avoir un calice campanulé à cinq divisions; point de corolle; un germe supérieur, presque en cœur, surmonté de plusieurs styles; une capsule ovale, bifide, biloculaire, et contenant un grand nombre de semences. (B.)

GUMMER. Nom particulier d'une espèce de **FROMENT** (*triticum polonicum*), en Allemagne. (LN.)

GUMPEL. L'un des noms du **BOUVREUIL**. (s.)

GUNDÈLÉ, *Gundelia*. Plante de la syngénésie polygamie séparée, et de la famille des cinarocéphales, qui a le feuillage d'un *chardon*, le port et le suc laiteux d'un *scolyne*, et les têtes d'une *cardère* ou d'un *panicaut*. Elle s'élève à la hauteur d'un à deux pieds; sa tige est cylindrique, glabre et rameuse; ses feuilles radicales sont longues, incisées profondément et inégalement épineuses en leurs bords; ses feuilles caulinaires sessiles et même semi-décurrentes sur les rameaux, et moins profondément divisées que les radicales; ses fleurs rougeâtres ou purpurines, naissent sur des têtes ovales, coniques, sessiles, solitaires, terminales et garnies, à leur base, de quelques bractées sessiles, inégales et involucriformes.

Chaque tête de fleur a un réceptacle commun, conique, chargé de paillettes concaves, entre lesquelles sont interposés des réceptacles particuliers, quinquéflores. Ces récepta-

cles particuliers sont turbinés, obtusément tétragones, à bords nus et comme tronqués: on peut les prendre pour des calices, dont la base est charnue, et qui portent chacun cinq fleurons tubuleux, quinquéfides, réguliers, à cinq étamines syngénésiques, à stigmate bifide, et à ovaire inférieur plongé en partie dans le réceptacle qui le soutient. Les quatre fleurons de la circonférence sont mâles ou stériles, et celui du centre est hermaphrodite.

Le fruit consiste en plusieurs semences ovales, un peu en pointe à leur sommet, solitaires, à aigrette urcéolée, courte, ciliée en son limbe.

Cette belle plante, qui forme seule un genre, croît dans la Syrie, l'Arménie et autres contrées voisines, aux lieux montueux et incultes. Elle est vivace. On en mange les rejetons sous le nom de *hacub*, et on se purge par haut et par bas avec sa racine. (B.)

GUNDI. Selon Rothmann, cité par Pallas (*Glires*), c'est le nom arabe d'un quadrupède des monts Atlas, en Afrique, qui est de la grandeur d'un lapin, avec la queue courte. Il a tous les pieds tétradactyles; les oreilles très-courtes, à ouverture fort grande; le pelage d'un fauve roussâtre. Pallas pense que cet animal est fort voisin des *marmottes*, et Gmelin l'a placé dans le genre qui comprend ces animaux, sous le nom d'*arctomys gundi*. V. MARMOTTE. (DESM.)

GUNDLING, GUNDEL. Noms allemands du SERPOLET. (LN.)

GUNDON. Dapper nomme ainsi, dans sa *Description de l'Afrique*, un insecte qu'il regarde comme une *fourmi*. Ces animaux marchent en ordre de bataille, dévorent tout ce qu'ils trouvent, et font même à l'homme de fortes morsures. Dapper raconte qu'il y en a de plus petites qui font des provisions de grains, et d'autres qui prennent des ailes. (L.)

GUNEL. Poisson du genre BLENNIE. (B.)

GUNNÈRE, *Gunnera*. Genre de plantes de la diandrie digynie et de la famille des orties, qui a pour caractères: des fleurs dépourvues de calice et de corolle, mais accompagnées de deux petites écailles dans les mâles, et de deux dents dans les femelles; deux étamines; un ovaire ovale, inférieur, chargé de deux styles filiformes et cadues; des drupes monospermes, formés par les écailles qui ont crû, et qui ressemblent à de petites graines nues.

Le genre contient trois espèces qui sont des herbes vivaces, à feuilles radicales, réniformes ou palmées, dont les fleurs sont unisexuelles sur le même pied, et naissent au haut d'une hampe nue.

La plus intéressante de ces espèces est la GUNNÈRE DU CHILI, mentionnée par Feuillée, dans son *Voyage du Pérou*, sous le nom de *panke*. Ses feuilles sont palmées, et sa hampe courte. Cette plante est rafraîchissante. On en mange les pétioles après en avoir ôté l'écorce. Les teinturiers se servent de la décoction de sa racine pour teindre en noir; et les tanneurs pour préparer leurs peaux, c'est-à-dire qu'elle contient beaucoup de tannin. On l'emploie aussi contre les diarrhées et les hémorragies. Elle croît au Chili, dans les lieux marécageux.

Willdenow, d'après Molina, a placé ce genre sous le nom de PANKE, dans l'ennéandrie monogynie. Vahl lui a réuni le genre MISANDRE de Jussieu. (B.)

GUNNEY. Nom qu'on donne, dans l'Inde, à la CROTA-LAIRE JONG, qu'on y cultive pour tirer de la filasse de sa tige. (B.)

GUNSCHA. Nom donné, en Perse, à la LUZERNE, suivant Gmelin. (LN.)

GUOUZHIA. Nom lapon de l'OURS BRUN. (DESM.)

GUR. L'un des noms arabes du LAURIER. (LN.)

GUREN. Nom allemand de l'ALOSE. (DESM.)

GURG. Nom persan du RHINOCÉROS. (S.)

GURGEN KHAUT. Nom allemand de la VALÉRIANE (*V. officinalis*). (LN.)

GURGULHO. En portugais, c'est le nom de la CALAN-DRE DES BLÉS (*curculio granarius*, Linn.). (DESM.)

GURH. C'est la CRAIE LIQUIDE, dans le Nord. (PAT.)

GURKE. Nom allemand des COURGES. (LN.)

GÜRIS. Nom allemand de la PETITE CIGUE. (LN.)

GURNAOU. Nom du TRIGLE GURNEAU, à Nice. (DESM.)

GURNARD. *V.* CALLIONYME LYRE. (DESM.)

GURNEAU. Poisson du genre des TRIGLES. (B.)

GURON. Coquille du genre des HÛTRES. (B.)

GURTELTHIER. Nom donné aux TATOUS par les Allemands. (DESM.)

GURT-KETSCH. Les Tartares Wotiaks donnent ce nom à la CHÈVRE. (DESM.)

GURTRIEMEN. Nom que l'ESPARCETTE (*hedysarum onobrychis*) reçoit en Allemagne. (LN.)

GURUNDI. L'un des noms que porte, au Brésil, le TANGARA TÉITÉ. *V.* ce mot. (S.)

GURWENDI. Nom du SORGHO (*holcus dochne*), dans le Dar-Runga, en Afrique. (LN.)

GUS. Nom japonais du fruit du CITRONNIER A TROIS FEUILLES (*V.* au mot ORANGER.). Il ne faut pas le confondre avec le LIMONELIER. (B.)

GUSANO. Nom espagnol des VERS. (DESM.)

GUSCHUN. Nom donné , par les Kalmoucks , au RAI-FORT (*cochlearia armoracia* , L.). (LN.)

GUSINAJA - TRAWA. Nom russe de l'ARGENTINE (*potentilla anserina* , L.). (LN.)

GUSSENDÉ. Nom de l'ANE, dans le Dar-Runga , en Afrique, selon le voyageur W. G. Browe. (DESM.)

GUSTAVIE, *Gustavia*. Nom que Linnæus a donné au genre de plante appelé **PIRIGARA** par Aublet.

Les caractères de ce genre sont : un calice turbiné , à quatre ou six divisions ; une corolle de quatre ou six pétales ; un grand nombre d'étamines réunies à leur base ; un ovaire inférieur , surmonté d'un stigmaté tétragone et sessile ; une baie sèche , roussâtre , obtusément tétragone , couronnée par le calice , quadriloculaire , et contenant six à sept semences oblongues et anguleuses dans chaque loge.

La **GUSTAVIE AUGUSTE** a quatre divisions à sa fleur , les feuilles oblongues et dentées. C'est le *janiparandiba* de Pison. C'est un arbre de moyenne grandeur , qui s'appelle *bois puant* , parce que son bois répand une odeur des plus désagréables , qui augmente lorsqu'il est coupé ou mouillé. On le trouve dans les grands bois de l'Amérique méridionale.

La **GUSTAVIE FASTUEUSE** a six divisions à sa fleur ; ses feuilles sont ovales , aiguës et dentées. Elle se trouve aux mêmes endroits que la précédente , et répand également une odeur fétide.

Ces deux arbres ont les feuilles alternes , et les fleurs presque solitaires et terminales. Aublet les place dans l'icosandrie , et Linnæus dans la monadelphie. Il est probable que c'est le premier qui a raison. (B.)

GUTMERLE. C'est le **LORIOT** , en Allemagne. (s.)

GUTTE. V. **GOUTEUSE.** (DESM.)

GUTTIFÈRES, *Guttiferae* , Jussieu. Famille de plantes , dont les caractères sont : un calice d'une ou de plusieurs folioles , rarement nul ; une corolle formée le plus souvent de quatre pétales ; des étamines ordinairement en nombre indéterminé , à filamens presque toujours distincts , rarement monadelphes ou polyadelphes , à anthères adnées aux filamens ; un ovaire supérieur simple , à style unique , à stigmaté simple ou divisé ; un fruit ordinairement uniloculaire , souvent évalve , à une ou plusieurs semences insérées sur un placenta central , ou adhérentes aux parois internes des valves ; un embryon droit , dépourvu de périsperme ; des lobes coriaces , planes , et une radicule inférieure.

Les plantes de cette famille sont toutes exotiques , frutes-

centes ou arborescentes, et la plupart fournissent un suc résineux ou gommeux, qui ne tarde pas à s'épaissir à l'air, à devenir concret. Elles portent des feuilles opposées, ordinairement coriaces, entières, glabres, traversées par une nervure longitudinale de laquelle partent plusieurs nervures latérales et parallèles; des fleurs ordinairement complètes et hermaphrodites, quelquefois diclines par l'avortement d'un des organes sexuels, qui naissent du sommet des rameaux ou de l'aisselle des feuilles.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte à cette famille, qui est la douzième de la treizième classe de son *Tableau du règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 16, n.º 2 du même ouvrage, vingt-trois genres sous deux divisions; savoir :

Sans style: MANGOUSTAN, CLUSIE, GRIAS, MARCGRAVE, NORANTE, ANTOLOME, MARILE, GODOYA, OCHROCARPE, TOVOMITE, OXICARPE.

A style: MAMÉI, CYROYER, CALABA, MARIALVA, STALAGMITIS, MORONOBE, CHLOROMYRON, MAQUBÉ, MACAHANE, SINGANE, NAGAS, AUGIER. (B.)

GUTVERGESS. Nom donné, en Allemagne, au MARRUBE BLANC (*marrubium vulgare*). (LN.)

GUULAU et GULDAAUE ou GUULAUGA. Noms donnés, en Norwége, au CHANVRIN (*galeopsis tetrahit*). (LN.)

GUULMAUR. En Norwége; c'est un des noms du *galium verum*, GAILLET JAUNE. (LN.)

GUVEZ. V. GAVEZ. (LN.)

GUZMANNIA, *Guzmannia*. Nom donné au genre appelé POURRETIE. (B.)

GWADD. Nom de la TAUPE, dans la principauté de Galles en Angleterre. (DESM.)

GWAZ. Nom breton de l'OIE DOMESTIQUE. (V.)

GWENNELI. Nom bas-breton des HIRONDELLES. (V.)

GWIMIED. Nom anglais du LAVARET (*salmo lavaretus*, Gmel.). (DESM.)

GWIWAIR. Nom gallois de l'ÉCUREUIL. (DESM.)

GWOSDIKA. Nom russe des OËILLETTS. (LN.)

GWOZDJE. Nom slave du FER. (LN.)

GWRCATH. Nom gallois du CHAT mâle. CATH est celui de la CHATTE. (DESM.)

GYALECTE, *Gyalecta*. Genre de LICHEN établi par Achard, et qui rentre dans ceux appelés URCÉOLAIRE, SAGÉDIE et THÉLOMÈTRE du même botaniste. (B.)

GYANTA. Nom hongrois de l'AMBRE. (LN.)

GYAPOTT et PAMUT. Noms hongrois du COTON. (LN.)

GYARAOU. Nom que l'on donne, en Nubie, à une espèce de HOUCHE, *Holcus halepensis*, Linn. (LN.)

GYENBAUM. L'un des noms de l'IF, en Allemagne. (LN.)

GYFITZ. Nom allemand du VANNEAU. (DESM.)

GYMEROGYNE, *Gymerogynum*. Genre établi par Pailisot-Beauvois, pour placer quelques espèces de LYCOPODES qui s'écartent des autres par leurs caractères. (B.)

GYMNADÈNE, *Gymnadenia*. Genre établi par R. Brown, pour placer l'ORCHIS CONOPSÉE. Il lui attribue pour caractères : corolle en masque ; ovaire pourvu d'un éperon sortant au dessus de sa base ; glandes pédicellées dans le voisinage des masses de pollen. (B.)

GYMNANDRE, *Gymnandra*. Genre de plantes formé par Pallas, puis réuni aux BARTSIES, et rétabli par Willdenow, qui lui donne pour caractères : calice fendu et à trois dents ; corolle en masque, la lèvre supérieure entière, l'inférieure à deux ou trois divisions ; étamines insérées à l'ouverture de la fleur ; capsule à deux loges monospermes.

La BARTSIE GYMNANDRE sert de type à ce genre, qui renferme huit espèces toutes figurées pl. 9 et 10 du troisième vol. du Magasin des Curieux de la nature de Berlin. (B.)

GYMNANTHE, *Gymnanthes*. Genre de plantes de la monoécie monadelphie, et de la famille des tithymaloïdes, établi par Swartz. Il a pour caractères : des fleurs en chatons nus, sans calice ni corolle ; les mâles portées sur des pédicules tripartites et anthérifères ; les femelles portées sur des ovaires pédicellés, à trois stigmates presque sessiles ; une capsule à trois coques et à trois loges.

Ce genre, qui est voisin des GENÉVRIERS, comprend deux arbres, dont l'un est dioïque et l'autre monoïque. Ils se rapprochent des AGALLOCHES, et se trouvent à Cuba et à la Jamaïque. (B.)

GYMNANTHÈME, *Gymnanthemum*. Genre de plantes de la famille des synanthérées et de la tribu des vernoniées, établi par H. Cassini. Il diffère du CENTRAPALE par le calice imitant la cupule d'un gland de chêne, c'est-à-dire, étant hémisphérique, beaucoup plus court que les fleurs, dont il ne couvre que la base, et formé d'écailles très-régulièrement imbriquées, ovales, obtuses, coriaces, parsemées de glandes.

(B.)

GYMNANTHÈRE, *Gymnanthera*. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, que R. Brown a fait servir à l'établissement d'un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des apocinées, fort voisin des PÉRIPLOQUES.

Ses caractères consistent : en une corolle en soucoupe ; en cinq écailles terminées par une arête à l'orifice du tube ; en deux follicules lisses et cylindriques. (B.)

GYMNÈME, *Gymnema*. Genre de plantes établi par R. Brown, pour placer deux arbustes de la Nouvelle-Hollande. Il est de la pentandrie monogynie, et de la famille des apocinées. Ses caractères sont : corolle presque urcéolée, à cinq découpures souvent accompagnées d'écailles ; anthères terminées par une membrane ; follicules grêles et lisses ; semences aigrettées. (B.)

GYMNÈTRE, *Gymnetrus*. Genre de poissons établi par Bloch, et qui offre pour caractères : point de nageoire de l'anus ; une seule nageoire dorsale ; les rayons des nageoires thoracines très-allongés.

Ce genre ne renferme que deux espèces,

Le **GYMNÈTRE HAWKEN**, qui vit dans les mers de l'Inde, et qui atteint à plus de deux pieds de longueur. Son corps est très-allongé, très-aplati, d'un gris-bleu, marqué de taches et de petites bandes brunes, rangées avec une certaine régularité ; sa nageoire dorsale est presque aussi longue que lui ; sa caudale est en croissant, et chaque thoracine est formée de deux rayons séparés l'un de l'autre d'une longueur égale à la moitié du corps, et élargis à leur sommet, en forme d'éventail, par six ou sept rayons. *V. pl. D 38* où il est figuré.

Le **GYMNÈTRE LACÉPÈDE**, décrit et figuré par Risso, dans son Ichthyologie de Nice, est un des plus beaux poissons de la Méditerranée. L'éclat de ses couleurs ne peut être décrit. (B.)

GYMNOCARPE. Nom donné par Linnæus aux **FRUITS** qui ne sont recouverts d'aucune enveloppe. Cette considération, qui lui avoit servi seulement à diviser la classe des **DI-DYNAMES**, a été depuis beaucoup plus généralisée dans ses applications. (B.)

GYMNOCARPE, *Gymnocarpon*. Arbrisseau à feuilles alternes, charnues, cylindriques, subulées, accompagnées de petites stipules membraneuses ; à fleurs réunies trois ou cinq ensemble à l'extrémité des rameaux, et accompagnées de bractées, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des portulacées.

Ce genre, établi par Forskaël, et adopté par Desfontaines, a pour caractères : un calice monophylle, persistant, coloré, divisé en cinq parties ; point de corolle ; dix étamines, dont cinq stériles ; un ovaire supérieur, surmonté par un style à stigmate simple ; une capsule membraneuse, évalve et monosperme.

Le *gymnocarpe* a été mentionné par Vahl, dans ses *Sym-*

boles, sous le nom de *Trianthema fruticosa*. Il se trouve dans les déserts de l'Arabie et de l'Afrique. (B.)

GYMNOCARPES, *Gymnocarpi*. Nom donné, par M. le docteur Persoon, aux champignons de la première classe de sa méthode. Cette classe se divise en trois ordres et contient trente-huit genres. V. CHAMPIGNON. (P. B.)

GYMNOCÉPHALE (tête chauve). Nom générique appliqué, par M. Geoffroy de Saint-Hilaire, au CHOUCAS CHAUVE, et adopté par M. Cuvier, dans son Règne animal, mais qui ne peut convenir à cet oiseau que lorsqu'il est adulte; car dans sa jeunesse il a la tête totalement couverte de plumes. Il en est de même de la *corueille freux* lorsqu'elle est dans son premier âge. (V.)

GYMNOCÉPHALE, *Gymnocephalus*. Genre de poissons établi par Bloch, et fondu par Lacépède dans ses HOLOCENTRES et ses LUTJANS. (B.)

GYMNOCÉPHALE, *Gymnocephalus*. Genre de plantes de la famille des mousses, proposé par M. Schwaegrichen, et dans lequel entre le *mnium androgynum*, Linn. Ses caractères sont : péristome double, l'extérieur composé de seize dents, droites, aiguës, libres au sommet, l'intérieur membraneux, lacinié; dents carinées, et cils capillaires alternes; fleurs mâles, selon Hedwig, en tête, sans feuilles pédicelées. (P. B.)

GYMNOCLADE. Nom latin francisé du CHICOT. (B.)

GYMNOCLINE, *Gymnoclinus*. Genre de plantes établi par H. Cassini, pour placer la MARGUERITE A LARGES FEUILLES et l'ACHILLÉE PUBESCENTE. Il diffère des MARGUERITES par ses demi-fleurons semblables à ceux de l'ACHILLÉE, et des ACHILLÉES par son réceptacle nu. (B.)

GYMNODÈRE (cou nu). Nom employé comme générique, par M. Geoffroy de Saint-Hilaire, pour le COL-NU (*Corvus nudus*, Lath.), et d'une division des *gobe-mouches*, dans le Règne animal de M. Cuvier, laquelle correspond à mon genre CORACINE. V. ce mot. (V.)

GYMNODONTE. Famille de poissons, qui est presque la même que celle appelée OSTÉODERME. (B.)

GYMNOGASTER. Gronovius a donné ce nom au genre de poissons appelé TRICHIURE par Linnæus. (B.)

GYMNOGRAME, *Gymnogramma*. Genre établi par M. Desvaux, dans la famille des fougères, pour placer treize espèces qui faisoient partie des ACROSTIQUES, des DORAILLES, des HÉMIONITES et des POLYPODES.

Ses caractères sont : les capsules privées d'enveloppes et disposées en lignes simples dans les fourchures des feuilles. (B.)

GYMNOMURENE, *Gymnomuræna*. Genre de poissons.

établi par Lacépède, dans la division des APODES. Il présente pour caractères : une seule ouverture branchiale de chaque côté ; le corps et la queue presque cylindriques ; point de nageoires, du moins apparentes, sur le dos ni à l'anus.

Ce genre renferme deux espèces, qui ont été observées par Commerson sur les rivages de la Nouvelle-Bretagne, et qui atteignent deux à trois pieds de long. L'une, la GYMNOURENE CERCLÉE, a des fascies blanches ; l'autre, la GYMNOURENE MARBRÉE, a un grand nombre de taches brunes. (B.)

GYMNONECTES. V. DÉNUDÉS. (DESM.)

GYMNOPE, *Gymnopus*. Genre de CHAMPIGNON établi aux dépens des AGARICS de Linnæus, et auquel on peut donner pour type l'AGARIC FICOÏDE, figuré par Bulliard.

Ses caractères s'expriment ainsi : point de coiffe ni d'anneau ; pédicule ordinairement plein et central ; feuilletts ne noircissant pas en vieillissant. (B.)

GYMNOPOGON, *Gymnopogon*. Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des apocinées, établi par Forster, et corrigé par Rob. Brown, qui l'a appelé ALYXIE.

Ce genre, qui renferme huit espèces, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande, offre pour caractères : une corolle hipocratériforme nue à son orifice ; cinq étamines non-saillantes ; deux ovaires surmontés de styles rapprochés, à stigmate obtus, quelquefois barbu ; deux drupes pédicellés, dont un avorte souvent, renfermant plusieurs semences, dont une seule parvient à maturité. (B.)

GYMNOPOGON, *Gymnopogon*. Genre de plantes établi par Palisot-Beauvois, pour placer le BARBON AMBIGU de Michaux. Ses caractères sont : balle calicinale de deux valves aiguës, contenant deux fleurs, l'une fertile, à balle de deux valves bifides, l'inférieure pourvue d'une soie vers son extrémité ; l'autre stérile, pédicellée, consistant en une membrane plissée, qui paroît être les restes d'une valve. (B.)

GYMNOPOMES. Famille de poissons établie par Dumeril, parmi les osseux abdominaux à branchies complètes. Ses caractères sont : rayons pectoraux réunis ; opercules lisses et sans écailles ; des rayons osseux aux nageoires du dos ; mâchoires non prolongées.

Les genres qui entrent dans cette famille sont : HYDRAGYNE, ARGENTINE, CYPRIN, STOLÉPHORE, ATHÉRINE, BURO, MENE, XYSTÈRE, DORSUAIRE, SERPE, CLUPÉE, CLUPANODON et MYSTE. (B.)

GYMNOPTÈRES. Degeer et Schæffer donnent ce nom à tous les insectes à quatre ailes nues, tels que les libellules,

les *friganes*, les *perles*, les *éphémères*, les *guêpes*, les *abeilles*, les *fourmis*, etc., placés par Linnæus dans les ordres des NÉVROPTÈRES et des HYMÉNOPTÈRES. V. ces mots. (O.)

GYMNOSPÉRISTOMATE. Première section de la famille des MOUSSES, dans les ouvrages de Bridel. Elle répond aux APOGONES de Palisot-Beauvois. (B.)

GYMNOSPORANGE, *Gymnosporangium*. Genre de plantes de la famille des champignons. Ses caractères sont : filamens gélatineux simples ou rameux, disparaissant par l'effet de la sécheresse, et se gonflant par la pluie. C'est au sommet de ces filamens que sont placés les péricarpes qui contiennent les bourgeons séminiformes.

Ce genre se rapproche infiniment des TRÉMELLES, dont il a fait partie. Les espèces qui le composent se trouvent sur les genévriers, dont elles rendent les branches noueuses, en les faisant quelquefois périr. (B.)

GYMNOSTACHYS, *Gymnostachys*. Plante vivace à racines tuberculeuses, à feuilles toutes radicales, qui croît naturellement à la Nouvelle-Hollande, et dont R. Brown a fait un genre dans la tétrandrie monogynie, et dans la famille des aroïdes.

Les caractères de ce genre sont : une spathe fort petite, en carène ; les fleurs disposées en un chaton cylindrique ; le calice à quatre divisions ; point de corolle ; quatre étamines ; un stigmate sessile ; une baie nue, monosperme. (B.)

GYMNOSTOME, *Gymnostomum*, Hedw. Genre de plantes de la famille des mousses, première tribu ou section, les APOGONES, entièrement privées de péristome. Ses caractères sont : urne tubulée ; coiffe cuculliforme ; opercule conique ; point de périchèse.

Ce genre est assez nombreux. Le GYMNOSTOME TRONQUÉ, cette petite mousse qui croît en abondance sur les murailles en terre, et que quelques auteurs anciens ont donnée comme étant l'*hyssope de Salomon*, en fait partie.

Le genre appelé TRICHOSTOME lui enlève quelques espèces.

Le SCHISTOSTÈGE de Weber, en diffère fort peu. (P.B.)

GYMNOSTYLE, *Gymnostyles*. Genre de plantes établi par Jussieu, dans la syngénésie nécessaire, et dans la famille des corymbifères, qui offre pour caractères : calice simple, polyphylle ; fleurons du disque peu nombreux, mâles ; et la circonférence sans pétales et femelles ; semences comprimées, émarginées et terminées par le style qui persiste.

Ce genre comprend trois espèces de la Nouvelle-Hollande ou de l'Amérique méridionale. Ce sont des plantes annuelles,

presque sans tiges, appliquées sur la terre, à feuilles digitées et à fleurs sessiles et solitaires aux aisselles des rameaux. Toutes trois sont figurées pl. 61 des *Annales du Muséum*, et ne présentent rien de remarquable pour ceux qui ne sont pas botanistes.

Le GYMNSTYLE A FEUILLES DE CRESSON, est l'HIPPIE NAINE de Linnæus. (B.)

GYMNOTE, *Gymnotus*. Genre de poissons de la division des APODES, dont les caractères sont : des nageoires pectorales près de l'anüs ; point de nageoire dorsale ni caudale.

Ce genre renfermoit neuf espèces dans Gmelin ; mais Lacépède en a retranché trois pour en former ceux qu'il a appelés NOTOPTÈRE et APTÉRONOTE ; ainsi il ne reste plus composé que de six espèces, que ce dernier naturaliste divise en deux sections ; savoir : les *gymnotes* qui ont la mâchoire inférieure moins avancée, et les *gymnotes* qui l'ont plus avancée que la supérieure.

Parmi les espèces de la première division, il faut remarquer :

Le GYMNOTE ÉLECTRIQUE, qui a la tête parsemée de petites ouvertures, et la nageoire de l'anüs s'étendant jusqu'à l'extrémité de la queue. *V.* pl. D 32, où il est figuré, se trouve dans les rivières de l'Amérique méridionale, principalement à leur embouchure.

Ce poisson atteint quelquefois quatre à cinq pieds de long, et se rapproche beaucoup des ANGUILLES par la forme allongée de son corps, sa viscosité, ses mœurs, etc. : aussi l'a-t-on d'abord nommé, et l'appelle-t-on encore vulgairement *anguille trembleuse*, *anguille électrique*, *anguille torpille de Cayenne ou de Surinam*. Sa tête est courte, un peu plus large que le corps et aplatie ; l'ouverture de sa bouche est large ; ses lèvres sont épaisses et mobiles ; ses deux mâchoires, dont la supérieure est un peu plus longue que l'inférieure, sont garnies d'un grand nombre de petites dents aiguës ; sa langue est large et pleine de verrues, ainsi que le palais : non loin du bord de sa mâchoire supérieure, on remarque quatre petites ouvertures ; ses yeux sont très-petits, situés à la partie supérieure de la tête, et pourvus d'une membrane clignotante ; les ouvertures de ses ouïes sont étroites, ont une direction oblique, et sont placées tout près des nageoires pectorales ; son corps est presque cylindrique, long, uni, couvert d'un mucilage épais qui sort de petites ouvertures très-visibles ; sa couleur est en plus grande partie noire, avec des taches plus claires, qui sont quelquefois rougeâtres ; la cavité de son ventre est courte, et l'anüs se trouve tout près du menton ; sa ligne latérale est double ; ses nageoires pectorales sont petites ; celle de l'anüs est très-longue ; toutes

sont couvertes d'une membrane épaisse qui empêche de compter leurs rayons.

Ce poisson mérite d'exciter l'intérêt des scrutateurs de la nature. Les moyens qu'il emploie pour se procurer sa subsistance et se défendre de ses ennemis, sont très-extraordinaires. Il frappe réellement d'engourdissement, et quelquefois de mort, lorsqu'il le veut, tous les animaux qui s'approchent de lui; même à des distances assez considérables; et cette étonnante faculté ne cesse qu'au bout de quelque temps après sa mort.

L'histoire des effets de son attouchement et la description des organes qui concourent à les produire, ont été faites par plusieurs naturalistes ou physiciens. On va présenter ici le résultat de leurs observations.

Il y a dans le *gymnote électrique* quatre organes torporifiques, dont on doit la connoissance à Hunter, deux grands et deux petits, placés de chaque côté du corps, depuis l'abdomen jusqu'à l'extrémité de la queue. Les grands sont recouverts par la peau, et les petits sont enfoncés dans les muscles; ils ne diffèrent les uns des autres que par leur diamètre, leur longueur étant à peu près la même, c'est-à-dire, du tiers de celle du poisson. Ils se terminent en pointe vers l'extrémité de la queue.

L'intérieur de chacun de ces instrumens présente un grand nombre de séparations horizontales, parallèles, coupées presque à angles droits par d'autres séparations à peu près verticales. Les horizontales sont, au plus, distantes d'une demi-ligne les unes des autres, et se touchent même dans quelques endroits. On en a compté trente-quatre dans un des grands organes, et quatorze dans un des petits. Les verticales sont encore plus rapprochées; on en a vu deux cent quarante dans une longueur d'à peu près un pouce.

Qui ne reconnoît dans ces appareils des piles galvaniques? aussi est-ce le galvanisme et non l'électricité qui donne les commotions, qui produit les étincelles et tous les phénomènes observés; mais comme ces deux modes d'un effet produit par la même cause diffèrent très-peu, on ne changera pas les dénominations reçues.

Lorsqu'on touche le *gymnote électrique* avec une seule main, on n'éprouve pas de commotion, ou du moins on n'en éprouve qu'une très-foible; mais la secousse est très-forte lorsqu'on applique les deux mains sur le poisson, et qu'elles sont séparées l'une de l'autre par une certaine distance. Les métaux, l'eau, et toutes les matières conductrices de l'électricité, transmettent sa vertu engourdissante; voilà pourquoi il agit dans l'eau sur les poissons qui passent assez loin de lui.

Il dépend de sa volonté de donner des secousses plus ou moins fortes ; ordinairement les premières sont faibles, mais lorsqu'elles ne produisent pas les effets qu'il en attend, lorsqu'il est irrité, il en donne de terribles, capables de paralyser un homme pour toute la vie, d'après les observations de Flagg, de tuer presque tous les poissons qui sont soumis à son action, soit dans des vues de nourriture, soit dans des vues de défense.

Quand un *gymnote* a frappé à coups redoublés, il est épuisé, et il faut un intervalle plus ou moins long, pendant lequel il ramasse, dans ces mêmes organes, une nouvelle quantité de fluide galvanique. On profite, au dire de Humboldt, de cette circonstance pour les pêcher ; c'est-à-dire qu'on fait entrer dans les étangs, où il s'en trouve, une grande quantité de chevaux qui reçoivent leurs premières décharges ; après quoi on peut les prendre au harpon et au filet.

Je regrette de ne pouvoir mettre ici sous les yeux du lecteur, à raison de leur étendue, les observations du même savant sur cet animal, observations consignées dans ses *Mémoires de Zoologie*, faisant suite à ses *Voyages* ; il suffira de dire que ses expériences prouvent de plus en plus la similitude de l'action de ces poissons sur les corps vivans avec celle de la pile de Volta. V. POISSON, ÉLECTRICITÉ ET GALVANISME.

Hunter a découvert que le nerf qui suit l'épine du dos est, dans ce poisson, beaucoup plus large, et fournit beaucoup plus de ramifications que dans la plupart des autres. On remarque de plus en lui une très-grande quantité de cette humeur grasseuse, non conductrice de l'électricité, qui existe dans une partie des poissons. Il est probable que ces deux causes contribuent à l'accumulation de la matière galvanique, et la rendent plus active dans ce poisson que dans la TORPILLE. V. ce mot.

Plusieurs nègres, plusieurs indigènes des pays où se trouve le *gymnote électrique*, jouissent de la faculté de le toucher sans ressentir l'influence de son action, faculté qu'ils attribuent à des charmes ou à des qualités surnaturelles. On ignore si c'est en le pressant très-fortement et subitement par le cou, comme quelques personnes l'ont cru, ou par quelque autre moyen d'adresse ; mais on sait positivement que des femmes atteintes de fièvres nerveuses, ont pu en toucher sans aucun inconvénient.

Le GYMNOTE PUTAOL a la tête petite, la queue courte, et des raies transversales. Il est figuré dans Bloch, pl. 107. On le trouve dans les eaux du Brésil.

Le GYMNOTE BLANC a deux lobes à la lèvre supérieure, et sa couleur est blanche. Il est figuré dans Séba, Mus. 3, pl. 32, n.º 3. On le trouve avec le précédent.

Les *gymnotes* de la seconde division, sont :

Le GYMNOTE CARAPE, qui a la nageoire de l'anús étendue presque jusqu'à l'extrémité de la queue. Il est figuré dans Bloch, pl. 157, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 1, p. 54. On le pêche dans les rivières du Brésil. Sa chair est bonne à manger. Il sert de type au sous-genre CARAPE de Cuvier.

Le GYMNOTE FIERASFER, qui a une saillie sur le dos, et dont la nageoire de l'anús ne s'étend pas jusqu'à l'extrémité de la queue. Il se trouve dans la Méditerranée.

Le GYMNOTE LONG MUSEAU a le museau très-allongé, et la nageoire de l'anús ne s'étendant pas jusqu'à l'extrémité de la queue. Il est figuré dans Séba, vol. 3, pl. 32, n.º 5. On le trouve en Amérique.

Ces trois espèces diffèrent des autres en ce que leur queue se termine par un filament délié. On ignore si elles jouissent de la faculté torporifique. (B.)

GYMNOTES, *Gymnota*. Tribu de crustacés de l'ordre des branchiopodes, famille des lophyropes, ayant pour caractères : test nul ou fort court, ne couvrant qu'une partie du corps. Elle se compose des genres : CYCLOPE, POLYPHÈME et ZOÉ.

Cette division de crustacés comprenoit dans mes ouvrages précédens un genre de plus, celui de *branchiopode*, maintenant *branchipe*. Il forme, avec ceux d'ARTÉMISIE et d'EULIMÈNE, une tribu particulière dans la famille des phyllopes. (L.)

GYMNOTETRASPERME, *Gymnotetrasperma*. Nom donné, par Boerhaave, au fruit des labiées et des borraginées. (P. B.)

GYMNOTHORAX, *Gymnothorax*. Genre de poissons établi par Bloch, pour placer la *murène hélène* de Linnæus, qui, n'ayant point de nageoires pectorales, a mal à propos été rangée à côté de l'anguille et du congre. Voy. au mot MURÈNE.

Le corps des *gymnothorax*, qui ont été appelés MURENOPHIS par Lacépède, est étroit, long, visqueux, sans écailles, et bigarré de couleurs assez vives; l'ouverture de leurs branchies est étroite, longitudinale, et n'a ni opercule, ni membrane; leur bouche est armée de dents fortes et pointues; leurs narines sont simples et tubiformes; leurs nageoires du dos, de la queue et de l'anús, sont réunies.

On compte douze espèces dans ce genre, savoir :

Le GYMNOTHORAX MURÈNE, *Muræna helena*, Linn., dont la nageoire dorsale commence assez loin de la tête, et dont les taches sont irrégulièrement distribuées. V. pl. D 32, où il est figuré. On le trouve dans les eaux douces et salées des pays chauds. C'est la *murène* des anciens, celle qui a été décrite par Aristote et Plin; sa tête est petite, sa bouche grande, et ses mâchoires garnies de longues dents qui engrent l'une dans l'autre; ses yeux sont petits, et on voit deux barbillons dans leur voisinage; son corps est comprimé, brun, avec des taches et des lignes blanches dirigées en travers; il parvient à quatre à cinq pieds dans la Méditerranée, et à davantage dans les mers de l'Amérique.

Ce poisson est assez abondant dans la Méditerranée. On en prend beaucoup au printemps avec des nasses et des lignes de fond amorcées de petits poissons. Sa chair est de bon goût, et faisoit les délices des Romains lorsqu'ils furent parvenus au comble des richesses et du luxe. Tout le monde sait qu'ils formoient, à grands frais, des parcs dans la mer, pour nourrir et engraisser des *murènes*; que Cassius les apprivoisoit au point de les faire venir à sa voix, pleuroit leur mort, leur faisoit faire des obsèques magnifiques, et que Dedijs Polliion, plus barbare, nourrissoit les siennes avec la chair de ses esclaves.

La *murène* a la vie dure, et peut rester plusieurs jours hors de l'eau sans mourir. Elle vit de poissons, de crustacés et de coquillages. Aristote a dit qu'elle s'accouple comme les serpens, et fait des petits en tout temps; Sonnini a confirmé ce témoignage. Il est très-probable qu'elle est vivipare comme l'*anguille*, avec qui elle a d'ailleurs tant de rapports de forme et de mœurs. V. au mot ANGUILE.

Le GYMNOTHORAX A BRACELETS OU CHAÎNETTES, a la nageoire dorsale à peu près comme celle du précédent, et les taches distribuées en chaînons. Il se trouve à Surinam.

Le GYMNOTHORAX RÉTICULAIRE, dont la nageoire dorsale commence à la nuque du cou, et dont les taches sont réticulées. On le pêche sur la côte de Tranquébar, dans les Indes orientales.

Le GYMNOTHORAX D'AFRIQUE a la bouche extrêmement fendue; la nageoire du dos commençant un peu au-delà de la nuque, et les taches irrégulières. Il se trouve sur les côtes de Guinée. (B.)

GYMNOTRIX, *Gymnotrix*. Genre établi par Palisot-Beauvois, dans la famille des graminées, pour placer une

espèce rapportée de l'Île-de-France par M. Dupetit-Thouars , et que Linnæus auroit rangée parmi les PANICS.

Les caractères de ce genre sont : des épillets entourés d'un involucre de soies inégales et glabres, dont une est beaucoup plus longue; une balle calicinale de deux valves inégales, l'inférieure tronquée, renfermant deux fleurs, la fleur inférieure stérile; l'inférieure hermaphrodite, composée de deux valves aiguës.

Ce genre se rapproche des PENNISÈTES. (B.)

GYNANDRIE. C'est ainsi que Linnæus a appelé la vingtième classe de son *Système des Végétaux*, celle qui renferme les plantes dont les étamines sont insérées sur le pistil. Cette classe se subdivise en neuf sections; savoir : celles à deux, à trois, à quatre, à cinq, à six, à huit, à dix, à douze, et à un plus grand nombre d'étamines. Cette classe est fort peu naturelle, excepté dans la première de ses sections, qui contient la belle famille appelée des ORCHIDÉES par Jussieu. (B.)

GYNERION, *Gynerium*. Genre de plantes établi par Palisot-Beauvois, aux dépens des ROSEAUX, et dont les caractères sont : épillets biflores, les mâles et les femelles sur des pieds différens; balle calicinale de deux valves; balle florale de deux valves, subulées, garnies de longs poils à leur base.

Ce genre renferme plusieurs espèces, toutes propres à l'Amérique méridionale, dont aucune n'est cultivée dans nos jardins. (B.)

GYNHATERIE, *Gynhateria*. Genre de plantes établi par Willdenow, dans la syngénésie nécessaire, et dans le voisinage des INULES. Il ne diffère pas du TESSAIRE de Ruiz et Pavon, et se rapproche du MONARRHÈNE de H. Cassini. (B.)

GYNOCARPE. Classe de champignons établie par Persoon. Elle contient ceux dont les semences sont renfermées dans la substance. V. CHAMPIGNONS. (B.)

GYNOPHORE. Partie saillante du RÉCEPTACLE sur laquelle est attaché le PISTIL. Il ne diffère du PODOGYNE que par une moindre élévation. V. FLEUR. (B.)

GYNOPLEURE, *Gynopleura*. Genre de plantes établi par Cavanilles, dans la pentandrie trigynie, dont les caractères consistent en un calice oblong, strié, persistant, et à cinq dents; une corolle de cinq pétales très-courts, garnis à leur base de deux écailles, dont une est bidentée, et l'autre tridentée; des organes de la génération pédicellés; cinq étamines; un ovaire ovale, obscurément trigone, à trois styles, dont le stigmate est en tête très-aplatie; une capsule s'ouvrant par le haut, uniloculaire, trivalve, et contenant plusieurs semences ovales, striées, attachées à des réceptacles linéaires.

Ce genre, qui est le même que celui appelé **MALSHERBE** par Ruiz et Pavon, renferme deux espèces :

Le **GYNOPLEURE TUBULEUX** et le **GYNOPLEURE A FEUILLES LINÉAIRES**, qui sont originaires du Pérou et du Chili. (B.)

GYNOPOGON, *Gynopogon*. Genre de plantes à fleurs monopétales, et de la pentandrie monogynie, qui offre pour caractères : un calice monophylle, petit, persistant, à cinq découpures profondes et linéaires ; une corolle monopétale, à tube ventru sous le limbe, resserré à son orifice, à cinq divisions ovales ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style simple à stigmatte globuleux, didyme et velu.

Le fruit est une baie pédicellée, ovale, globuleuse, coriace, et remplie par un noyau cartilagineux qui paroît à deux loges. Chaque loge contient une ou deux semences qui avortent souvent.

Ce genre renferme trois espèces qui ne sont connues que par la mention que Forster en a faite dans son *Genera*. Elles viennent toutes des îles de la mer du Sud.

Lamarck, qui a figuré, pl. 118 de ses *Illustrations*, les caractères de ce genre, observe qu'il diffère à peine des **CALACS** (*Carissa*). V. ce mot. (B.)

GYNTEL, *Fringilla argentoratensis*, Lath. V. l'article **LINOTTE** au mot **FRINGILLE**. (V.)

GYORSTYAN-FA. Nom du **CHARME**, en Hongrie. (LN.)

GYPÆTES, *Gypæti*, Vieill., deuxième famille des accipitres et de la tribu des oiseaux **DIURNES**, V. ces mots. *Caractères* : Mandibule inférieure, garnie à la base d'un faisceau de plumes roides et longues, disposées en forme de barbe ; narines cachées sous des plumes sétacées et dirigées en avant. Le nom **GYPÆTE** a été composé des deux mots grecs : γύψ, *vultur* et ἀετός, *aquila*, et a été appliqué à un oiseau qui a paru tenir du *vautour* et de l'*aigle*. Cette famille ne renferme, selon moi, qu'une seule espèce, qui se trouve en Europe et en Afrique. V. **PHÈNE**, et la pl. E 7, fig. 4 de ce Dictionnaire, laquelle représente le *gypæte* ou la *phène des Alpes*. Celui-ci ayant des caractères constans et distincts, Gmelin en a fait la première division de son genre *falco*, et y a classé les *falco magnus*, *harpya*, *Jacquini*, *ambustus*, *angolensis* et *albicilla*. Daudin et Sonnini ont placé, dans un groupe particulier, le premier sous le nom de *gypæte châtain*, l'*ambustus* sous celui de *gypæte basané* ou *des îles Falkland*, et l'*angolensis* sous la dénomination de *gypæte d'Angola* ; mais, pour faire partie de cette petite famille, il faudroit que tous ces oiseaux en eussent les caractères, et au-

cun ne les possède. En effet, le *falco magnus* a la cire du bec et les narines découvertes ; de plus, il est privé de ce faisceau de plumes en forme de barbe qu'ont les gypaètes ; malgré cela, Gmelin en fait une variété de son *falco barbatus* ; Latham, une de son *vultur barbatus* ; Daudin et Sonnini le donnent pour un gypaète. Les *falco harpya* et *Jacquini*, que j'ai vus en nature, sont dans le même cas que le *falco magnus*, puisqu'ils n'ont point de barbe ; que leur cire et leurs narines sont découvertes, et qu'en outre ils ont les pieds nus. Tous les deux appartiennent à une même espèce, et font partie de mon genre HARPIE. V. ce mot. Le *falco ambustus* (le gypaète basané de Daudin et de Sonnini), décrit et figuré dans les *Illust.* de Brown, présenté par cet auteur et par Latham pour un vautour, n'a, de cet oiseau, aucun attribut, et pourroit, en quelque sorte, se rapprocher des vrais gypaètes, si réellement il a le menton garni d'une touffe de plumes longues, délicées et pendantes en forme de barbe, comme Brown le dit dans la description ; mais la figure n'en présente aucun vestige : du reste, il n'a pas, avec le gypaète, le plus petit rapport ; sa cire et ses narines sont à découvert, ses tarses totalement dénués de plumes, grêles et longs ; ces caractères et principalement le dernier, me paroissent indiquer un spizaète. V. ce mot. Enfin, le *falco angolensis* que Pennant a fait connoître, et dont il a publié la figure dans son *Voyage dans le pays de Galles (Tour in Walles)* et qu'il appelle *angola vulture*, n'a ni le bec, ni la cire, ni les narines, ni la barbe, ni les pieds d'un gypaète ; malgré cela, Gmelin l'a placé dans la première division de ses *falco*, et on ne devine pas sur quels motifs Daudin et Sonnini ont pu se fonder pour le nommer *gypaète d'Angola*.

GYPAGUS. V. le genre ZOPILOTE. (v.)

GYPOGERANUS. Genre d'oiseaux du *Prodromus* d'Illiger, lequel se compose du *falco serpentarius* (le SECRÉTAIRE). (v.)

GYPS. Nom grec du VAUTOUR FAUVE. (v.)

GYPSE, *Gypsum* ; GIPS des Allemands. C'est la chaux sulfatée en masse. Nous avons exposé, à l'article de la CHAUX SULFATÉE, les caractères minéralogiques de cette substance ; nous avons indiqué ses variétés, et nous avons fait connoître en peu de mots le rôle qu'elle joue dans la nature. Mais la brièveté qui nous étoit commandée nous a empêché de donner les détails nécessaires pour bien faire connoître l'importance géologique de la chaux sulfatée en masses, en couches, en amas, etc., ou gypse ; nous y suppléerons par cet article.

Le gypse est une de ces substances qui méritent le plus de

fixer l'attention du naturaliste, soit à cause des nombreuses observations auxquelles ses gisemens variés ont donné lieu soit parce que l'homme tire de cette substance des matériaux précieux pour les constructions, et que c'est dans son sein qu'il trouve les sources salées et le sel gemme, dont l'exploitation est la richesse et l'existence de plus d'un pays.

L'on a long-temps négligé l'histoire des formations gypseuses. Lamanou parla, je crois, le premier, d'une manière sensée, sur la formation des gypses reconnus maintenant pour appartenir à une formation tertiaire. Saussure examina avec soin les gypses des Alpes, et cet immortel géologue auroit sans doute deviné la vraie origine de ces gypses, qu'il avoit entrevue, si la science qu'il venoit de créer, c'est-à-dire la géologie fondée sur l'observation, avoit été alors aussi avancée qu'elle l'est maintenant. Werner, quelques années après Saussure, ayant publié sa *Classification des Terrains*, exposa de nouvelles connoissances sur la formation des gypses; sa méthode, supérieure à toutes celles données jusqu'à lui, régularisa l'étude de la géologie. Elle pénétra lentement en France, et si elle est défectueuse en plusieurs points, nous devons cependant avouer que c'est la seule que le vrai géologue doit suivre, puisqu'elle se fonde sur l'observation et sur les rapports des substances entre elles. Les minéralogistes français, dans ces derniers temps, ont donné à cette méthode une grande extension, en faisant sentir l'importance de la connoissance des corps organisés fossiles dans les couches de la terre, et surtout celle de la détermination de ces fossiles; c'est ce qui paroîtra évident lorsque nous parlerons des gypses tertiaires.

Si l'on résume tout ce qui a été écrit sur les gisemens du gypse en couches, masses, amas, dépôts, etc., on verra que l'on a décrit ou que l'on a admis les formations suivantes:

1. Gypses primitifs.
2. Gypses de transition ou secondaires anciens.
3. Gypses secondaires plus nouveaux.
4. Gypses tertiaires ou calcarifères avec soufre.
5. Gypses tertiaires ou calcarifères sans soufre.
6. Gypses récents.
7. Gypses d'alluvion.

§ I. *Gypses primitifs (Urgyps).*

On a long-tems cru que tous ces gypses blanc de neige, micacés, ou talqueux, qu'on observe dans les Alpes et dans d'autres contrées, étoient des gypses primitifs; mais l'on n'avoit pas assez étudié leur gisement pour prononcer d'une manière générale. Saus-

sure en a décrit plusieurs, avec quelque soin; il a fait remarquer leur liaison avec les calcaires qui les accompagnent, et il a observé que le plus souvent, et malgré le bouleversement des masses gypseuses, on y reconnoît un état de stratification qui leur est propre; il en conclut qu'ils sont des gypses récents. Mais c'est principalement les géologues de ce siècle qui ont porté leur attention spéciale sur ces gypses; ils ont reconnu bientôt qu'il y en avoit qui reposoient évidemment sur des terrains secondaires très-anciens et incontestables. Cependant les mêmes géologues crurent devoir admettre des gypses primitifs. Celui du Val Canaria, au pied du Saint-Gothard, et celui de Cognes, dans la vallée d'Aost, sont dans ce cas; ce n'étoit qu'en embrassant toute l'étendue de la chaîne des Alpes et en coordonnant les observations faites dans tous les points de cette chaîne où se trouve du gypse, que l'on pouvoit parvenir à décider la question. C'est ce travail que M. Brochant a fait, et qui l'a conduit à ne voir dans les gypses alpins que des gypses de transition étroitement liés avec les formations secondaires des gypses avec lesquels ils doivent peut-être se réunir. Il est probable que les gypses avec fer oxydulé de Saint-Beat dans les Pyrénées et du royaume de Valence, sont dans le même cas, ainsi que plusieurs de ceux qui ont été observés en Afrique et en Sibérie. Il y a néanmoins des géologues du premier mérite qui admettent encore des gypses primitifs. Rien n'exclut qu'il n'y en ait; au moins tout prouve que ces gypses sont dûs aux derniers dépôts ou formations des couches primitives. M. Cordier cite comme incontestable un gypse primitif dans l'état de Gènes; ce gypse est situé au centre des montagnes primitives de l'Apennin, au fond de la gorge d'Isoverde, près la Bochetta. Il est l'objet d'une exploitation, ce qui permet d'observer rigoureusement la disposition des masses: elles sont en couches presque horizontales, s'enfonçant au sud-est et à contre-pente dans la montagne qui les renferme, et immédiatement recouvertes par plusieurs assises parallèles de serpentine porphyroïde, à cristaux de diallage, lesquelles sont elles-mêmes surmontées par des schistes argileux, primitifs, luisans et satinés, en couches également parallèles, composant un système très-puissant.

M. Cordier pense que les gypses du mont Cénis et celui de Cognes, sont primitifs. Mais nous verrons tout à l'heure que c'est encore en question. Il paroît que Pallas a reconnu en Sibérie, des gypses primitifs; il en indique qui offrent du feldspath.

Saussure a remarqué la prompte destruction des gypses du mont Cénis, d'après un accident que présentent ces

gypses, et qu'on voit dans tous ceux qui se sont formés au pied des montagnes primitives. « Je l'ai moi-même observé, dit Patrin, dans les collines gypseuses qui bordent la grande chaîne des monts Ourals, qui séparent la Russie européenne d'avec la Sibérie; ce sont des enfoncemens en forme d'entonnoirs, de quinze à vingt pieds de diamètre et même du double, qui sont formés par les eaux de neige et les eaux de pluie, qui venant à s'arrêter dans quelques parties creuses de la surface du gypse, se dissolvent peu à peu et finissent par percer la masse entière et y faire des excavations qui sont quelquefois d'une étendue prodigieuse. C'est ainsi que s'est formée l'immense caverne de *Kougour*, au bord de la Silva, sur la lisière occidentale des monts Ourals. Le professeur Lépéckhinn en a donné la description et le plan, qui sont insérés dans le tome 6 de l'*Histoire de Russie*, par Leclerc. J'ai visité moi-même cette caverne, et j'en trouve la description fort exacte ». (Patrin, 1.^{re} édition de ce Dictionnaire.)

§ II. *Gypses de transition ou secondaires anciens.*

Il nous semble qu'on ne sauroit se refuser à admettre, avec M. Brochant, que les gypses des Alpes appartiennent aux terrains de transition, c'est-à-dire, à ces terrains intermédiaires entre les primitifs, avec lesquels ils sont souvent difficiles à distinguer, et les terrains secondaires les plus anciens. L'on conçoit que ce n'est que par de nombreuses observations, et par l'examen le plus scrupuleux des localités, que M. Brochant a pu arriver à cette conclusion. Ce naturaliste, après avoir prouvé que ce que l'on nomme terrain de transition, est beaucoup moins circonscrit dans les Alpes, qu'on ne le croyoit, put aisément conclure une origine semblable pour les gypses qui reposent sur ces terrains; et ses considérations, à ce sujet, ont donné lieu à un mémoire fort intéressant, lu à l'Académie des sciences en 1816, et qu'il a bien voulu nous communiquer, en nous permettant d'en faire usage pour cet article. Comme ce mémoire donne une parfaite connoissance des gypses anciens, et que leurs rapports avec les autres formations gypseuses anciennes et d'autres pays étrangers aux Alpes, y sont établis, nous avons cru devoir en extraire tout ce qui va suivre.

En général, dans les Alpes, les terrains de gypse sont extrêmement éboulés par une suite naturelle de la grande facilité avec laquelle cette substance se désagrège il en résulte nécessairement une grande difficulté d'observer leur position relative par rapport aux roches environnantes. Dans la Tarentaise, ils sont situés sur les flancs des montagnes

ou sur leurs premiers escarpemens, souvent même dans le fond des vallées hautes, assez généralement par amas peu étendus à la surface.

Les gypses anciens qui ont fait le sujet des observations de M. Brochant, sont :

- 1.^o Le gypse de l'Allée blanche.
- 2.^o Celui de Cognes, regardé comme primitif par M. Dau-buisson.
- 3.^o Celui de Val Canaria au pied du Saint-Gothard, indi-qué également comme primitif, et observé par M. de Buch.
- 4.^o Celui de Brigg dans le Valais.
- 5.^o Celui de Saint-Léonard au pied de Sion.
- 6.^o Celui de Sarran près de Martigny.
- 7.^o Enfin celui de Bex.

Ces gypses anciens sont généralement d'un beau blanc de neige. Leur tissu est plutôt compacte que cristallin ; mais la poussière examinée au microscope, ne montre que de petits cristaux de chaux sulfatée. Quelquefois on observe dans la masse même, d'assez grands cristaux de chaux sulfatée.

Ces gypses se trouvent mélangés : 1.^o avec de la chaux car-bonatée compacte grisâtre en noyaux anguleux, qui les ont fait prendre pour un agglomérat (exemples, gypse de Pesey, de Brides en Savoie, Saint-Léonard et Bex).

2.^o Avec du *mica* ou plutôt du *talc* (au Val Canaria et à Brigg). — Au Val Canaria, ce talc est d'un jaune verdâtre et uniformément disséminé dans la roche, soit en petites pail-lettes isolées, soit par petits groupes un peu fibreux. Ce gypse est regardé comme primitif, par plusieurs minéralogistes célèbres.

A Brigg, la roche gypseuse est feuilletée, et ses feuillets sont recouverts de talc très - prononcé d'un blanc verdâtre-argenté. Ce gypse a été rapporté aux terrains de transition par les mêmes minéralogistes.

3.^o Avec de la *stéatite*. — Elle se trouve en petites plaques ou masses d'un vert poireau ou d'un vert grisâtre, et d'un tissu quelquefois fibreux. Ces plaques sont inégalement répandues, et quoique disposées à plat, elles ne donnent point à la roche la structure feuilletée. On l'a observée dans le gypse de Cognes, regardé comme primitif, et dans les gypses de Saint-Léonard, indiqués comme de transition par les mêmes minéralogistes.

4.^o Avec de la *chaux anhydro-sulfatée*. — Elle se trouve dans un grand nombre de gypses des Alpes et dans d'autres gypses d'Allemagne (et d'Espagne) qui appartiennent à des terrains fort anciens, mais reconnus comme secondaires. (On en

trouve aussi à Cardonna et dans d'autres collines gypseuses d'Espagne.)

5.^o Avec de la *soude muriatée* et des *sources salées*. — On reconnoît la présence du muriate de soude dans plusieurs des gypses des Alpes, dans le Val d'Arbonne près S.-Maurice, en Tarentaise. Le gypse renferme souvent des nids de sel gemme ou des efflorescences de muriate de soude. La source salée de Moutiers sort du calcaire, mais au pied d'une masse considérable de gypse.

Tous ces gypses salifères forment des amas isolés à la surface du sol, sans alternatives d'autres roches et sans recouvrement.

Beaucoup de sources salées et de dépôts de sel gemme exploitées en Allemagne, sont dans des masses de gypse mélangées d'argile, qui existent dans des terrains décidément secondaires : ce qui ajoute aux présomptions sur la nature secondaire des gypses salifères alpins.

6.^o Avec du *soufre*. — Il est en nids épars dans les gypses de Bex, de Pezey, de Gebrulaz, et même à Allevard, dans la chaux anhydro-sulfatée, qu'il colore en jaunâtre.

M. Brochant s'est borné à décrire les gypses qu'il a pu observer dans les Alpes. Ce sont ceux indiqués plus haut. Tous les faits qu'il a pu recueillir sur les gypses, au moins pour ceux qu'on trouve depuis le Mont-Cenis jusqu'au Saint-Gothard, peuvent les faire ranger, selon lui, dans trois classes, que nous détaillons ci-après. Nous ajouterons auparavant que les gypses des localités suivantes sont dans le même cas. Ce sont les gypses observés entre Bayonne et Saint-Jean-de-Luz au pied des Pyrénées ; ceux de Vizille près de Grenoble, de Dessîses (Côte d'Or) ; ceux du Derbyshire et du Cumberland ; le gypse de Moffat en Ecosse qui, d'après l'observation de Jameson, recouvre des roches de transition ; celui de Saltzbourg, quelquefois fibreux, etc.

1.^o Ceux qui sont à la surface du sol et qui ne paroissent renfermer aucune couche étrangère, c'est le plus grand nombre. C'est ce qui a souvent éveillé l'idée que ces gypses étoient les restes d'anciens dépôts dans des bassins resserrés.

2.^o Ceux qui alternent avec des roches de transition bien déterminées, principalement avec des schistes argileux.

3.^o Enfin ceux qui sont regardés comme primitifs, entre autres ceux de Cognes et du Saint-Gothard cités plus haut, et le gypse de Lachs dans le Haut-Valais.

« D'après ce que je sais relativement au gypse de Cognes, il ne paroît pas, ajoute M. Brochant, que ce soit d'après une alternative décidée avec des roches primitives, qu'on l'a rapporté à cette formation, mais uniquement parce qu'il renfermoit du mica en quantité assez notable et en veines assez

continues, caractères entièrement insuffisans, comme je l'ai fait voir, puisque le mica existe aussi de la même manière dans les gypses de transition bien reconnue, et que d'ailleurs on trouve cette substance dans bien d'autres roches de transition.

» Son origine n'est donc rien moins que prouvée. Je pourrais même aller plus loin, car je présume fortement que ce gypse est de la même époque et a le même gisement que les autres gypses du Valais que j'ai décrits ci-dessus; et en effet, il seroit bien extraordinaire que le Valais qui contient déjà au moins trois gypses de transition bien reconnus, présentât aussi un gisement primitif d'un gypse d'ailleurs très-analogue aux premiers; et si cela étoit, on auroit droit de s'étonner de n'avoir rencontré dans les Alpes que cet exemple unique, tandis que dans cette chaîne, la nature a travaillé si fort en grand, et a répandu les mêmes roches sur une si grande étendue de terrain.

» J'ajouterai encore que les Alpes sont la seule chaîne où l'on ait cru reconnoître du gypse primitif. Ce seroit donc la seule roche primitive dont on ne trouveroit pas l'analogue dans quelques autres chaînes.

» Il me reste à résumer les conclusions auxquelles m'ont conduit les faits que j'ai exposés.

» 1.^o Il ne paroît pas encore prouvé qu'il y ait, dans les Alpes ou ailleurs, des couches ou des masses de gypse distinctement enclavées dans un terrain primitif, et ayant avec lui des caractères d'une formation contemporaine.

» J'ai démontré que les gypses cités comme primitifs, dans la vallée Canaria et dans celle de Cognes, sont d'une origine postérieure.

» 2.^o Plusieurs gypses des Alpes forment des couches dans un terrain de transition déterminé.

» Les couches auxquelles ces gypses sont associés, sont le calcaire et le schiste argileux, qui représente ici le terrain de grauwack ou d'anthracite.

» Les gypses de Cognes, de Brigg et celui de Saint-Léonard, appartiennent à cette classe; on peut y ajouter celui de Bex, qui paroît renfermer des couches calcaires (1).

» 3.^o Il existe aussi dans les Alpes beaucoup de dépôts de gypse entièrement superficiel, le plus souvent en amas isolés; et ces gypses peu étendus reposent le plus souvent sur un terrain de schiste argileux ou d'anthracite (comme dans la Tarentaise et l'Allée blanche); quelquefois sur un cal-

(1) Depuis la lecture de ce mémoire à l'académie des sciences, M. Charpentier, directeur des salines de Bex, a constaté l'existence de ces couches calcaires, dans le système gypseux de Bex.

caire de transition (comme à Pezay, et ailleurs, dans la Tarentaise) ; enfin, sur un terrain primitif (comme au Val-Carnaria). Plusieurs ont une apparence analogue à celle d'un dépôt dans les bassins..... Il seroit nécessaire de déterminer d'une manière plus précise les rapports géologiques de ces derniers gypses, qui se rencontrent à la surface ; mais j'avoue que nous n'avons pas de données suffisantes pour résoudre cette question complètement. D'abord ces gypses ne renferment aucune roche étrangère, du moins je n'en connois pas, et ils ne sont pas recouverts.

» Ils ont beaucoup de ressemblance minéralogique avec les gypses de transition ; ils reposent souvent sur des terrains de transition. Je connois même un gisement, auprès de Bex, en se dirigeant sur les montagnes au Nord-Est, où il forme presque une continuation de gypse de transition déterminée, et dans une étendue de plusieurs lieues, sauf quelques interruptions.

» On seroit donc porté à présumer que ces gypses superficiels sont postérieurs aux premiers, mais qu'ils appartiennent également aux terrains de transition ; qu'il se seroit déposé du gypse à plusieurs reprises, pendant ce période de formation ; de manière que le premier dépôt seroit au sein même du terrain, et le dernier à sa surface, sans cependant se montrer, à des roches de formation postérieure ; mais, d'un autre côté, ces mêmes gypses superficiels des Alpes ont aussi beaucoup de rapports avec les gypses secondaires anciens observés dans la Bavière, le Saltzbourg, la Thuringe (1) et ailleurs. Ces derniers sont aussi, pour la plupart, blancs ; ils contiennent, comme les premiers, de la chaux anhydrosulfatée, du sel gemme des sources salées (2) ; ils avoisinent fréquemment de la chaux carbonatée fétide, qui n'est pas rare dans les terrains de transition des Alpes ; en un mot, ils n'ont avec eux presque qu'une seule différence, mais qui est à la vérité importante, c'est qu'ils reposent sur des roches de formations secondaires, et font partie d'un terrain essentiellement postérieur à celui de transition. (Tels sont les gypses souvent salifères de Volterra et du Siennois, LN.)

» On est également embarrassé de prononcer entre ces deux rapprochemens. Il est donc infiniment plus sage de maintenir encore une distinction entre ces gypses, et de décrire le premier dans les terrains de transition ; le second

(1) Wimmelburg, près d'Eisleben.

(2) De grandes cavités, connues sous le nom de *Kalkschlotten*, égout du calcaire, qui proviennent vraisemblablement de la dissolution du sel gemme ou du gypse.

à la suite de ces terrains ; et le troisième, comme on le fait ordinairement, dans les premiers terrains secondaires.

« Quelque jugement qu'on porte un jour sur ces dépôts gypseux, l'ordre que je viens d'indiquer n'aura amené aucune confusion. Il est néanmoins très-utile, tout en séparant ces gypses, de faire ressortir les rapports qui les lient entre eux, et qui sont si frappans, qu'on croiroit que ce sont trois membres épars d'un même genre de formation, opérée dans les mêmes circonstances, mais à différentes époques d'un dépôt continu.

« Qu'on se rappelle qu'il n'y a pas toujours de limites bien tranchées entre les terrains de transition et les premiers terrains secondaires ; et de même entre les premières divisions, qu'on a cru reconnoître dans ces derniers ; qu'il y a souvent des passages des uns aux autres ; que le calcaire alpin est souvent difficile à distinguer du calcaire de transition ; que par conséquent tout porte à croire qu'il y a eu continuité dans les formations ; que certaines roches se rencontrent également dans plusieurs membres, d'ailleurs assez distincts, de cette série (le calcaire fétide, dans le terrain de transition, et celui du calcaire alpin), l'oolithe dans ce dernier, et dans le calcaire du Jura ; et alors cette triple position d'un gypse, qui paroît présenter partout des caractères analogues, cessera de paroître si extraordinaire.

« Mais toutes ces conjectures sont encore trop vagues, et je ne les ai exposées ici que pour fixer l'attention des géologues qui seront à portée d'observer ces différens gypses et de les comparer. » (*Extr. du Mém. de M. Broch.*)

Tandis que M. Brochant reconnoissoit, dans les Alpes, l'existence d'un gypse de transition, M. Cordier l'admettoit en Espagne, lorsqu'il examinoit la montagne de sel gemme de Cardonna, en Catalogne. Cette montagne de sel gemme, haute de 300 pieds au-dessus du sol, c'est-à-dire à peu près comme Montmartre, est au milieu d'une enceinte formée par un terrain secondaire, et le fond qui l'en sépare offre des effondremens plus ou moins étendus, des éboulis de roches secondaires, des monceaux d'argile meuble, et des vives arêtes en gypse ou sel gemme. Son contour est bordé, en plusieurs endroits, par des escarpemens plus ou moins abruptes ; de nombreuses saillies, des crêtes tranchantes et des pointes effilées, hérissent toute la partie supérieure ; quelques-unes des pentes les plus escarpées de la montagne sont coupées par des fissures assez larges pour qu'on puisse y pénétrer à quelques mètres de profondeur ; c'est là que se forment les concrétions salines. La montagne est composée de bancs d'argile, de sel gemme diversement coloré selon le banc,

et de gypse , quelquefois mêlé de gypse anhydre. Ces bancs sont verticaux et parallèles , c'est-à-dire posés sur la tranche , et forment un système très-remarquable qui seroit complètement recouvert par les couches secondaires d'ancienne formation , et dont la superposition est transgressive , si l'on supposoit que ces couches , qui recouvrent la base de la montagne dans bien des points , fussent prolongées. Ces couches sont des grès micacés rouges ou gris (grauwack), des schistes argileux, recouverts par une pierre calcaire, dense , sans odeur fétide , bitumineuse, et dans laquelle M. Cordier n'a pu découvrir aucuns vestiges de corps organisés fossiles , quoiqu'il soit probable qu'elle en renferme. M. Cordier fait voir la liaison qui existe entre ce terrain de Cardonna et celui de la Tarentaise : il conclut qu'ils sont tous deux de transition, et qu'ils prouvent que, non-seulement on doit admettre une formation gypseuse secondaire, très-ancienne, mais encore une semblable formation de sel gemme. C'est ici le lieu de faire remarquer qu'en général les grandes masses de sel gemme sont mêlées ou reposent sur des bancs gypseux ou argileux ; que beaucoup de sources salées sourdent le plus souvent des couches argileuses qui recouvrent ou alternent avec les masses gypseuses ; que ces couches argileuses sont elles-mêmes précédées ou accompagnées de couches de sable, de grès, de cailloux roulés et de chaux carbonatée compacte ; que les bancs de sel gemme ont pour toit le calcaire , et pour mur ou base , du gypse ; enfin , que c'est au pied et le long des grandes chaînes des montagnes alpines , et même à une grande élévation, que se trouvent toujours ces dépôts de gypse salifère dont le système repose sur du calcaire , dans lequel on ne trouve pas de fossiles , ou du moins que fort rarement ; et , lorsque ceux-ci paroissent, on est fondé à croire que ce système de gypse secondaire ancien doit être rattaché à celui du gypse secondaire moins ancien dont nous allons parler, et dont les couches abondent en fossiles.

Il existe une telle liaison entre le gypse (chaux sulfatée) et le soufre , et entre le sel gemme (soude muriatée) et le gypse , que l'on est forcé de convenir que les gypses qui accompagnent ces substances sont de la même formation, et que ces trois substances sont aussi les résultats d'une époque contemporaine, et qu'elles se sont cristallisées dans le lieu même où on les trouve ; et on ne sauroit admettre qu'elles soient des agglomérats formés après coup.

Presque toutes les mines de sel gemme d'Espagne offrent ce sel mêlé de chaux sulfatée, ou recouvert par cette substance ; à Mingranilla, le gypse renferme des cristaux de quartz

rouge, et ailleurs des cristaux d'arragonite; à Voltierra (Navarre) le sel est encaissé dans le gypse. On ne trouve point de fossiles dans ces localités.

§ III. *Gypses secondaires plus nouveaux.*

Ce gypse est rayonné, lamelleux, fibreux ou terreux, blanc-rosé ou gris, impur et peu solide; c'est le *thongips* des Allemands, parce que le plus souvent il est par petites masses dans l'argile. On le trouve aussi en masse sur le grès, qui fait partie de ce système de grès appelé grès bigarré (*grauwacke*), dont les couches recouvrent celles du gypse, lequel repose sur le calcaire coquillier alpin. Il est une chose digne de remarque, c'est que ces gypses, comme les gypses de transition, n'ont offert aucun fossile, non plus que l'argile qui les enveloppe et qui forme, pour ainsi dire, leur emballage; mais les couches de grès qui les recouvrent, offrent des fossiles qui ont appartenu évidemment à des corps marins: ce qui pourroit indiquer que ces gypses sont d'anciens dépôts marins, puisqu'ils sont sur le calcaire alpin, aussi de formation marine. Mon intention n'est pas de décrire ici la formation du grès bigarré, mais de faire connoître le gypse qui l'accompagne. Ce gypse, surtout lorsqu'il est avec l'argile, est mélangé de terre verte; il renferme des cristaux de quartz (*Eisleben* en Thuringe); mais il ne paroît pas sortir de sources salées de son sein. Il ne paroît pas non plus qu'on y ait trouvé du sel gemme.

Cependant, nous ne pouvons classer autre part qu'ici, certaines formations de sel gemme, « dont les masses salines, accompagnées d'argile, et recouvertes de sable et de grès, sont surmontées de calcaire et reposent sur du gypse dont les couches sont remplies de débris de corps organisés, d'os d'éléphant et d'autres mammifères, de bois charbonné, de coquilles fossiles, de bitume, qui pénètre même dans le sel; c'est ce que l'on observe en Transylvanie et à Lampersloch (Bas-Rhin). De plus, le gypse qui sert de base à ce système salifère repose sur le calcaire coquillier ancien ». *Brongniart, Min.*

§ IV. *Gypses tertiaires ou calcarifères avec soufre.*

Nous prenons pour exemple de cette formation le gypse des environs de Dax et celui de Sicile; ils sont calcarifères, gris jaunâtres ou gris à grains grossiers, et très-fétides lorsqu'on les frotte: aucun des gypses précédens n'offre ce dernier caractère, particulier aux gypses calcarifères. Mais ce qui caractérise celui de Dax et de Sicile, c'est la présence de grandes et belles lames de gypse blanc avec du soufre dans la masse. Ces gisemens ne sont pas assez connus pour qu'on

puisse déterminer à quelle formation connue ils appartiennent. Il est très-probable que ce sera à celle du gypse tertiaire de Paris. Le gypse de Sicile est très-remarquable par la strontiane sulfatée en cristaux de la plus grande beauté qui se trouvent dans ses fissures. On sait que cette substance se rencontre aussi dans nos gypses tertiaires, mais en masses impures et compactes dans les couches d'argile qui les accompagnent, ou rarement en petits cristaux aciculaires dans les fentes de ces masses. Ces cristaux n'ont plus la même forme que ceux de Sicile, et se rapportent à ceux de la strontiane de Salzbourg en Tyrol. On sait encore que la pierre de Vulpino, qui est une chaux anhydro-sulfatée en masse lamellaire (probablement de transition) contient aussi de la strontiane, mais comme partie constituante ; ainsi des formations gypseuses qui paroissent très-différentes offrent la même substance dans des états et des situations très-différentes aussi.

Le gypse de Dax repose sur un calcaire coquillier qui paroît analogue à celui sur lequel reposent les masses gypseuses de Paris. Quant à celui de Sicile, il repose également sur le calcaire, et à ce qu'il paroît sur le calcaire très-coquillier ; mais les couches où il se trouve ne renferment point de coquilles. La Sicile offre, dans le Val-di-Noto, le Val-Mazzara et à la partie ouest, beaucoup de couches coquillières, et notamment à Trépane où elles sont un objet d'exploitation pour les arts : on les nomme *lumachelles*, et elles ressemblent beaucoup à nos lumachelles de la Bourgogne, à celles qui s'observent sur les flancs de l'Apennin, dans le nord et le midi de l'Italie, et qui sont du calcaire coquillier sans ammonites, gryphites, bélemnites, etc. Il est probable que les gypses observés en Sibérie, sur les bords du Volga, et qui sont si riches en soufre, ont beaucoup d'analogie avec ceux de la Sicile, de même que celui de Saint-Boët dans les Basses-Pyrénées. Peut-être encore qu'on doit rapporter ici le gypse qui accompagne le soufre et le calcaire à Costa et Godiasco, près Tortone en Piémont, et qui repose en bancs horizontaux sur des argiles coquillières et d'immenses dépôts de sables, de cailloux roulés, lesquels renferment, d'après M. Cordier, des bois fossiles et de nombreux débris d'animaux marins et terrestres.

§V. *Gypses tertiaires ou calcarifères sans soufre.* (Gypse des plaines.)

Ce gypse est celui qui mérite le plus notre attention, parce que l'étude approfondie qu'on en a faite a prouvé combien il étoit important de considérer les fossiles comme caractères de certaines couches de la terre ; combien il étoit essentiel de déterminer les espèces de fossiles particuliers à chacune de ces

couches, et combien il étoit avantageux aux progrès de la géologie de donner à l'étude des terrains secondaires et tertiaires une attention égale à celle qu'on a mise, jusqu'ici, pour les terrains primitifs.

On peut dire ici, sans crainte d'être contredit, que MM. Cuvier et Brongniart sont les premiers qui aient démontré d'une manière irréfragable la justesse de ces conclusions, dans leur travail sur la constitution géologique des terrains de Paris. On voit encore par leur ouvrage que ce que nous appelons un système de formation peut être composé de plusieurs formations très-différentes entre elles, que la nature combine, mélange, ou intervertit à sa volonté, et par conséquent que l'on ne sauroit être trop circonspect en émettant des opinions sur l'origine de ces couches; que ce que l'on peut donner pour certain, est la subordination de certaines couches entre elles qui deviennent ainsi le caractère du système entier. Cette vérité paroîtra dans tout son jour dans l'exposé que nous allons donner de la constitution des terrains gypseux des environs de Paris, que nous prenons pour exemple de tous les autres terrains de même espèce observés en France : à Aix en Provence, par Ramatuelle; à Aigueperse en Auvergne, par M. Gillet-Laumont; au Luc, près de Toulon; en Arragon, par Bosc, et qui s'y rapportent très-bien, ainsi que les marnes gypseuses et coquillères, avec des huîtres fossiles du comté d'Oxford. Mais avant, nous devons rappeler que ces gypses sont remarquables par leurs couches ou bancs très-distincts, alternes ou diversement coordonnés avec des bancs de marne ou d'argile, tantôt pure, tantôt coquillière; qu'ils forment des buttes, des collines arrondies ou des chaînes de ces collines qui sont isolées dans les plaines et comme empilées sur d'autres collines de nature différente (Mont Valérien), et qui constamment éloignées des montagnes primitives, appartiennent à un système géologique tout-à-fait différent; et qu'on n'y a point trouvé de sel gemme ni de sources salées; que ces gypses s'effritent répandent une odeur fétide remarquable; qu'ils sont gris jaunâtre à très-gros grains; que le calcaire entre dans leur composition; qu'ils renferment des fossiles très-variés, quadrupèdes, oiseaux, reptiles, poissons, testacés et que ces fossiles n'y sont jamais entiers, que leurs débris sont enveloppés d'une couche mince argileuse qui a semblé nécessaire à leur conservation, et qui paroît prouver qu'il est de la nature de la chaux sulfatée de ne pouvoir s'opposer à la destruction des corps organisés qui auroient été ensevelis dans son sein. De plus, l'état des fossiles qu'on trouve dans ce gypse prouve qu'ils furent le jouet des vagues ou des eaux,

ce qui est confirmé par leur position désordonnée et leur accumulation dans des points déterminés et dans la même couche ; d'où l'on peut déduire qu'ils étoient rejetés par des courans , qu'ils ont pu très-bien appartenir à des êtres qui vécutent loin des lieux où leurs débris sont ensevelis , et que si le hasard fait que ces fossiles soient des restes d'animaux terrestres , ou d'eau douce , il n'en est pas moins dans les choses présumables que ce soit à des courans de mer que ces couches doivent leur naissance , ce qu'attestent ces nombreux bancs de marnes marines qui les accompagnent et auxquelles elles sont contiguës. Il n'en est pas de même des couches argileuses et marneuses ; tout prouve que les fossiles qu'elles contiennent ont appartenu à des animaux qui ont vécu dans ces lieux , et la distinction des terrains d'eau douce et des terrains marins , est une des plus brillantes découvertes géologiques du dix-neuvième siècle.

Nous passons à la description du terrain gypseux de Paris. Le sol de cette capitale a pour fond la craie : au-dessus de la craie on voit un banc d'argile plastique , quelquefois du sable ; encore au-dessus se trouve un système de calcaire coquillier marin qui diffère des calcaires anciens sur lesquels repose la *craie* (V. CRAIE) par ses fossiles , par leur stratification et par l'aspect qui leur est particulier. Les premières couches de ce calcaire , c'est-à-dire , les plus supérieures , offrent une immense quantité de coquillages extrêmement remarquables par leurs variétés. Telle est , entre autres la couche qui se présente à découvert à Grignon près Versailles , et dans d'autres points de nos environs.

Les espèces particulières aux terrains calcaires anciens , comme les ammonites , les bélemnites , les encrines , les grands coraux , etc. , ne font point partie des fossiles des couches du calcaire supérieur à la craie ; mais les fossiles de notre calcaire ont beaucoup de rapports avec ceux du terrain calcaire de la Gascogne , qui constitue le fond des Landes , et sur lequel le gypse de Dax paroît situé. Le système gypseux de Paris s'élève çà et là en monticules ou chaînes de collines sur le calcaire , et il a avec lui des liaisons très-remarquables , comme on va le voir.

Les premières couches calcaires offrent quelquefois des grès coquilliers marins. Il n'est pas constant que le système calcaire et le système gypseux soient toujours liés par le grès ou le calcaire coquillier lui-même. On est en droit de conclure que cette liaison a lieu dans bien des cas par des marnes calcaires qui contiennent des empreintes de coquilles marines analogues à celles du calcaire coquillier , et des noyaux ou rognons de gypse cristallisés en crêtes de coq que l'on trouve

partout où le système gypseux est sur le calcaire. Cette même marne existe en couronnement sur le terrain calcaire de Passy, tantôt pure, tantôt très-sableuse, comme nous l'avons vue dans les fouilles faites pour la construction de l'arc de triomphe commencé à l'extrémité des Champs-Élysées. Ces rognons de gypse y sont remplacés par des rognons de quartz ayant conservé les formes lenticulaires et créteées du gypse. Ce qui prouve encore que le quartz a filtré dans les cavités laissées par les gypses, c'est que les lentilles quarseuses sont très-souvent creuses.

M. Desmarest père divisa le premier la formation gypseuse de Paris en trois masses bien connues des ouvriers mêmes, et qui ne diffèrent entre elles que par le plus ou le moins d'épaisseur des couches de gypse qui s'y trouvent sans qu'aucune limite tranchée paroisse séparer l'une de l'autre. Jusqu'à ce jour, dit M. Desmarest fils, on ne connoissoit aucun fossile dans la première masse, la troisième des ouvriers, ou la plus profonde, celle qui doit recouvrir immédiatement la formation de calcaire grossier, si l'on en excepte cependant les coquilles de visées avec leurs noyaux, indiquées par M. Desmarest père, dans son *Mémoire sur la constitution physique de Montmartre*; mais cette indication avoit été négligée (*V. Mém. inst. vol. 5. et Journ. min., n.º 147, p. 217*).

On observe parfaitement bien cette première masse à la carrière dite de la *Hutte-au-Garde*, située au pied et au nord-ouest de Montmartre. Les couches se succèdent ainsi en allant du bas vers le haut.

1.º Banc de terre glaise, suivant M. Desmarest père; il sert de base.

2.º Dito gypse en masse avec cordon de cristaux. Les ouvriers le nomment *Pierre blanche*. Sa partie supérieure est mêlée de calcaire.

3.º Petit banc de marne feuilletée.

4.º Calcaire marneux tendre, blanc, avec des empreintes de coquilles univalves et bivalves, analogues à celles de Grignon, et par conséquent d'origine marine (*souchet des ouvriers*).

5.º Petit banc de gypse avec des moules de cérites de même espèce que celles de la pierre calcaire coquillière et qu'on retrouve dans le banc ci-dessus.

6.º Banc épais (dit les *cailloux blancs*), calcaire avec cérites analogues à l'une de celles qui se trouvent si communément dans les couches moyennes de la formation calcaire.

7.º, 8.º, 9.º, 10.º Marne feuilletée; gypse en banc irrégulier; marne feuilletée et marne calcaire blanches, sans

fossiles. Ces quatre couches forment ce que les ouvriers nomment *marne avec foie*.

11.^o Banc épais de gypse à grains fins, sans fossiles ; ce banc est coupé par un petit lit de marne. C'est le *banc rouge* des ouvriers.

12.^o Au-dessus de ce banc, en est un très-puissant de marne calcaire, extrêmement intéressant, et qui offre des fentes partant du haut et du bas du banc. La partie inférieure est d'une marne blanchâtre, presque sans mélange. Dans le milieu, on trouve des cristaux lenticulaires de gypse diversement groupés et accompagnés de noyaux de gypse d'un beau blanc, à grain fin, terreux ou finement brillant, peu solide, et qui ressemblent beaucoup à de certains gypses de transition ou secondaires anciens. Ce qui caractérise ce banc, c'est qu'à partir de son milieu jusqu'au haut, il renferme un nombre infini d'empreintes de coquilles bien certainement marines, puisque toutes leurs analogues sont, et à Grignon, et dans nos pierres calcaires ; les ossemens de poissons, les empreintes de crustacés qu'on y a trouvés, sont aussi des débris d'animaux marins de même que les glossopètres, les oursins, etc., qui s'y rencontrent. Cette marne a présenté pour la première fois ces singuliers retraits décrits par MM. Desmarest, fils et Prévost (*Journ. min.*, vol. 25). Ce sont des réunions plus ou moins complètes de six pyramides quadrangulaires, se touchant par le sommet, mais dont la base reste indéfinie dans la masse. J'ai, depuis, observé de semblables retraits dans les marnes qui couronnent tout le système gypseux à la butte Chaumont, près Belleville.

13.^o Au-dessus de cette marne est un petit banc de gypse en masse, à grain serré, avec quelques cavités et sans coquilles.

14.^o Puis un grand banc de marne calcaire divisée en prismes par le retrait. Elle est dure, et contient çà et là les indices de coquilles et d'autres corps fossiles peu caractérisés.

15.^o Enfin, au-dessus, est un gros banc gypseux, remarquable par des cristaux de gypse qui y forment des cordons parallèles semblables à des bandes ou à des franges.

Nous avons décliné les couches qui constituent la troisième masse, pour faire voir qu'on ne sauroit rapporter la formation de ces couches qu'à des dépôts marins ; les nombreuses couches qui recouvrent celle-ci ne sont pas dans le même cas, et sans les indiquer toutes, il nous sera facile de le prouver ; mais avant, nous serons obligés de revenir sur nos pas.

MM. Cuvier et Brongniart font observer que la position des gypses sur le calcaire ne sauroit être contestée. Ils admettent, avec M. Desmarest père, trois masses, qui sont

toutes trois des séries alternatives de couches argilo-marneuses et de gypses.

L'on a vu plus haut comment la première masse étoit composée : suivant M. Brongniart , elle ne repose pas toujours immédiatement sur le calcaire coquillier , mais quelquefois sur un calcaire coquillier d'eau douce , c'est-à-dire , qui contient des coquilles fossiles évidemment analogues ou très-voisines de celles qui vivent dans nos marais , et ces jolis petits corps sphéroïdes nommés *gyrogonites* , que j'ai prouvé n'être que des moules de fruits de *chara* , plantes qui abondent dans les marais. Ce calcaire , dont on indique plusieurs gisemens, répand une odeur légèrement bitumineuse lorsqu'on le gratte, et mérite d'être distingué par un nom particulier. Nous proposons celui de *éléogénite* (*lapis in paludibus gignitus*). Deux faits (V. la note pag. 85.) prouvent cette superposition d'une manière irrévocable, ce qui obligerait à regarder la formation gypseuse inférieure, comme différente de celle du calcaire coquillier , bien que toutes deux offrent les mêmes fossiles.

La seconde masse du système gypseux est en dessus de la première ; elle se distingue par ses bancs gypseux beaucoup plus épais , par les couches marneuses qui y sont moins multipliées. Elle est caractérisée par un banc de marne argileuse , compacte , gris marbré (notre *Pierre à détacher*), dans la partie inférieure duquel on trouve épars des rognons de strontiane sulfatée. On rencontre aussi dans cette masse quelques empreintes de poissons ; mais on y trouve rarement d'autres espèces de fossiles.

La troisième masse , la première des ouvriers , c'est-à-dire , la plus supérieure , est la plus considérable et la plus curieuse. Elle a jusqu'à vingt mètres d'épaisseur , et n'offre qu'un très-petit nombre de couches marneuses.

« Les bancs de gypse les plus inférieurs de cette troisième masse , dite *haute masse* , renferment des silex qui semblent se fondre dans la matière gypseuse et en être pénétrés. Les bancs intermédiaires se divisent naturellement en gros prismes à plusieurs pans. M. Desmarest père les a fort bien décrits et figurés ; on les nomme les *hauts piliers*. Enfin , les bancs les plus supérieurs , appelés *chiens* , sont pénétrés de marne : ils sont peu puissans et alternent avec des couches de marne. Il y en a ordinairement cinq qui se continuent à de grandes distances.

« C'est dans cette première masse qu'on trouve journellement des squelettes et des ossemens épars de quadrupèdes et d'oiseaux inconnus. Au nord de Paris , ils sont dans la masse gypseuse même ; ils y ont conservé de la solidité , et ne sont entourés que d'une couche très-mince de marne calcaire ;

mais dans les carrières du midi, ils sont souvent dans la marne qui sépare les bancs gypseux ; ils ont alors une grande friabilité. (*Voyez* pour la description de ces animaux fossiles les Mémoires de M. Cuvier, et les articles de ce Dictionnaire, ANIMAUX PERDUS, FOSSILES, ANOPLOTHERIUM, PALEOTHERIUM, TORTUES et CROCODILES FOSSILES.

« Mais ce qui est bien plus remarquable et beaucoup plus important par les conséquences qui en résultent, c'est qu'on y trouve, quoique très-rarement, des coquilles d'eau douce. Au reste, une seule suffit pour démontrer la vérité de l'opinion de Lamanon et de quelques naturalistes qui pensent que les gypses de Montmartre et des autres collines du bassin de Paris se sont cristallisés dans des lacs d'eau douce. Nous allons rapporter dans l'instant de nouveaux faits confirmatifs de cette opinion.

« Au-dessus du gypse, sont placés de puissans bancs de marne, tantôt calcaire, tantôt argileuse.

« C'est dans les lits inférieurs et dans une marne calcaire blanche et friable, qu'on a rencontré, à diverses reprises, des troncs de palmiers pétrifiés en silex. Ils étoient couchés et d'un volume considérable. C'est dans ce système de couche qu'on a trouvé, dans presque toutes les carrières de la butte Chaumont, et même dans les carrières à l'est de Montmartre, des coquilles des genres limnée et planorbe, qui diffèrent à peine des espèces qui vivent dans nos mares. Ces fossiles prouvent que ces marnes sont de formation d'eau douce, comme les gypses qui sont au-dessous.

« Les gypses, les bancs de marne qui les séparent, et les marnes qui les recouvrent jusqu'à la marne blanche que nous venons de décrire inclusivement, constituent la première (1) ou la plus ancienne formation d'eau douce des environs de Paris. On voit que c'est dans la marne calcaire blanche (*éléogénite marneuse*, Nob.), que se trouvent principalement les coquilles d'eau douce qui caractérisent cette formation. On ne connoît, d'ailleurs, dans cette première formation d'eau douce, ni meulière, ni d'autres silex que les ménilites et que les silex cornés des dernières assises de gypse de la haute masse.

(1) Nous pensons que cette formation d'eau douce est postérieure à celle sur laquelle repose, en quelques endroits, le système gypseux; car il a été prouvé que l'éléogénite existoit sous la troisième masse en descendant (qui est marine), au midi de Montmartre (barrière de Rochechouart); et au midi de Ménil-Montant (barrière de la Clopinette). Ainsi donc ce que M. Brongniart nomme première formation de calcaire d'eau douce, est réellement la deuxième.

« Au-dessus de ces marnes blanches se voient encore des bancs très-nombreux et souvent puissans de marnes argileuses ou calcaires. On n'y a encore découvert aucun fossile ; nous ne pouvons donc dire à quelle formation elles appartiennent. » (*V. Brong.*, *Essai géogr.*, p. 32 et suiv.)

Ces marnes semblent clore le système gypseux ; mais il n'est pas aisé de le prouver, puisqu'il existe au-dessus une série d'autres couches souvent coquillières et marines, ou gypseuses et strontianifères, qui ne se voient jamais qu'au-dessus du système gypseux, et qui par conséquent paroissent en faire partie, et dont quelques-unes sont des indices certains pour reconnoître ce système. Ainsi, les marnes ci-dessus sont recouvertes « par un banc d'une marne jaunâtre feuilletée, qui renferme vers sa partie inférieure des rognons de strontiane sulfatée, terreuse, et un peu au-dessous, un lit mince de petites coquilles bivalves qui sont couchées et serrées les unes contre les autres. Nous rapportons ces coquilles au genre cythérée (lequel ne contient que des espèces marines). Ce lit, qui semble avoir bien peu d'importance, est remarquable premièrement par sa grande étendue : nous l'avons observé sur un espace de plus de dix lieues de long sur plus de quatre de large, toujours dans la même place et de la même épaisseur. Il est si mince, qu'il faut savoir exactement où on doit le chercher pour le trouver ; secondement, parce qu'il sert de limite à la formation d'eau douce, et qu'il indique le commencement d'une nouvelle formation marine.

« En effet, toutes les coquilles qu'on rencontre au-dessus de celles-ci sont marines. Ce banc de marne jaune feuilletée a environ un mètre d'épaisseur, et contient souvent entre ses feuilletés supérieurs, des cythérées d'une autre espèce, des cérites, des spirorbes et des os de poissons.

« On trouve immédiatement après, et toujours en montant, un banc puissant et constant de marne argileuse verdâtre, qui, par son épaisseur, sa couleur et sa continuité, se fait reconnoître de loin. Il sert de guide pour arriver aux coquilles bivalves, puisque c'est au-dessous de lui qu'on les trouve. Il ne renferme d'ailleurs aucun fossile, mais seulement des géodes argilo-calcaires et des rognons de strontiane sulfatée. Cette marne est employée dans la fabrication de la faïence grossière.

« Les quatre ou cinq bancs de marne qui couvrent les marnes vertes sont peu épais et ne paroissent pas non plus contenir de fossile ; mais ces lits sont immédiatement recouverts d'une couche de marne argileuse jaune, qui est pétrie de débris de coquillages marins, dont les espèces appartiennent aux genres cérite, trochus, mactre, vénus, cardium, etc.

On y rencontre aussi des fragmens de palais d'une raie , qui paroît être analogue à la raie-aigle , et des portions d'aiguillon de la queue d'une raie voisine de la pastenague.

« Les couches qui suivent celle-ci présentent presque toutes des coquilles fossiles marines , mais seulement des bivalves ; et les dernières couches , celles qui sont immédiatement au-dessous du sable argileux , renferment deux bancs d'huîtres assez distincts. Le premier et le plus inférieur est composé de grandes huîtres très-épaisses : quelques-unes ont plus d'un décimètre de longueur. Vient ensuite une couche de marne blanchâtre sans coquille , puis un second banc d'huîtres très-puissant , mais subdivisé en plusieurs lits. Ces huîtres sont brunes , beaucoup plus petites et beaucoup plus minces que les précédentes. Ces derniers bancs d'huîtres sont d'une grande constance , et nous ne les avons peut-être pas vu manquer deux fois dans les nombreuses collines de gypse que nous avons examinées. Il nous paroît presque sûr que ces huîtres ont vécu dans le lieu où on les trouve aujourd'hui ; car elles sont collées les unes aux autres comme dans la mer. La plupart sont bien entières ; et si on les extrait avec soin , on remarque que beaucoup d'entre elles ont leurs deux valves. Enfin M. DeFrance a trouvé près de Roquencourt , à la hauteur de la formation , des marnes gypseuses marines , des morceaux arrondis de calcaire marneux coquilliers percés de pholades et portant encore les huîtres qui y étoient attachées. »

La formation gypseuse est souvent terminée par une masse plus ou moins épaisse de sable argileux qui ne renferme aucune coquille.

Des sables et des grès marins couronnent toute la formation gypseuse à Montmartre et à Romainville ; et par une singulière circonstance , on voit que toutes les empreintes des coquilles qu'ils contiennent se rapportent à des espèces qui se trouvent à Grignon , et qui par conséquent appartiennent aux premières couches de formation calcaire , et qui sont analogues à celles des marnes coquillières du gypse de la masse la plus inférieure. Au sud-est de Montmartre , au-dessus du cimetière , on ramasse , sur le penchant de la colline , un grand nombre de silex coquilliers avec limnées et gyrogonites , qui sont des restes de la seconde formation d'eau douce selon M. Brongniart (la 3.^{me} suivant nous. *V.* la note , pag. 85) , qui existoit au-dessus du grès coquillier marin. Cette dernière formation d'eau douce , remarquable en ce qu'elle est très-souvent siliceuse , est fort commune aux environs de Paris et supérieure au système gypseux. Nous ne connoissons point d'autres couches au-dessus. Ainsi donc ,

rien de plus curieux que l'ensemble du système gypseux et des formations qui l'accompagnent aux environs de cette ville. On le voit reposer sur le calcaire marin ou sur le calcaire d'eau douce : d'abord, marin lui-même, puis d'eau douce, ensuite recouvert par des couches marines, et enfin couronné par du calcaire d'eau douce. Ces faits sont très-propres à piquer l'attention des géologues, ainsi que ces alternatives de formations analogues, dont l'explication, quelque juste qu'elle soit, paroît toujours forcée et hypothétique. Il faut avouer néanmoins que jamais l'histoire d'un terrain primitif n'a excité autant d'intérêt ni répandu plus de jour en géologie, que la découverte de ces formations secondaires, si négligées autrefois, et même inconnues.

Lamanon a avancé que ces gypses étoient des dépôts qui s'étoient faits dans d'anciens lacs. La plupart des naturalistes sont d'accord avec lui : mais ces lacs devoient donc être tantôt d'eau douce, tantôt d'eau marine; car la contiguité des couches marines et des couches d'eau douce n'a pu permettre aux coquillages, et surtout aux plantes qui se trouvent dans l'eau douce, de s'acclimater à l'eau salée qui devoit remplacer l'eau douce subitement, et réciproquement. Nous ajouterons qu'il se forme journellement sur les bords de la Seine des atterrissemens remplis d'un nombre prodigieux de coquillages qui vivent dans ce fleuve. Nous avons vu, lorsqu'on jeta les fondemens du pont d'Iéna, des portions du terrain d'atterrissement, pris à plusieurs pieds au-dessous du niveau du fond de la Seine; ces portions étoient si semblables à l'éléogénite calcaire qu'ils ne s'en distinguoient que par l'état des coquilles, et les espèces de celles-ci. Il nous semble donc que les fossiles d'eau douce ont vécu et sont morts dans les lieux où on les trouve; mais nous ignorons par quelle cause ils ont pu être placés dans la situation où nous les voyons. Nous ne pousserons pas plus loin la discussion à cet égard, parce qu'elle ne nous éclaireroit pas davantage. Nous rappellerons seulement que les terrains gypseux d'Aix en Provence, ceux d'Oxford, en Angleterre, et ceux de Strasbourg, etc., appartiennent aux mêmes systèmes que ceux de Paris, comme nous l'avons déjà dit.

§§. VI et VII. — *Gypses récents et d'alluvion.*

Outre les gypses précédens, qui se font remarquer par leur ancienneté ou par les fossiles qui les accompagnent, et qui n'ont plus d'analogues vivans, il existe des gypses qui semblent appartenir à une formation très-récente. Tels sont ceux qui se trouvent en Egypte, dans les déserts, entre la mer Rouge et la Méditerranée. Les gypses y forment des

monticules arrondis, adossés au calcaire coquillier qui constitue le sol; ils sont aussi accompagnés de monticules de cailloux roulés et de galets; du sel gemme et des lacs salés se font remarquer dans les mêmes lieux, et l'on rencontre au pied de ces collines des amas de coquillages aussi frais et aussi bien conservés que s'ils sortoient du sein de la mer, qui les recéloit autrefois. Cette partie de la basse Egypte est très-peu élevée au-dessus du niveau de la mer Rouge et de la mer Méditerranée. L'état presque vivant des coquillages qu'on y trouve, et la présence du sel, doivent faire croire à un récent et dernier séjour de ces mers sur ce sol, et doivent leur faire attribuer la formation des monticules gypseux et des galets qui s'y trouvent. Le calcaire qui constitue le terrain, est un calcaire à camerines; ce qui n'annonce pas un calcaire secondaire très-ancien. Par conséquent, ces gypses rentreroient peut-être dans la classe des gypses secondaires et salifères, que nous avons mentionnés § 3.

Le gypse d'alluvion indiqué par quelques auteurs, ne paroît pas exister, et on a pris pour tels des gypses secondaires récents. Au reste, il peut se faire que des dépôts de gypses provenant de la destruction de bancs gypseux, existassent; mais on ne sauroit en citer un exemple incontestable.

Ainsi donc, en résumant tout ce qui a été dit sur les formations gypseuses, on voit qu'on peut les rapporter à trois classes: la première comprendroit les gypses primitifs, ou réputés tels; la deuxième, les gypses secondaires salifères ou non salifères, de transition ou secondaires plus récents; et la troisième, les gypses des plaines ou calcarifères: ce sont-là aussi les trois classes que nous avons indiquées dans notre article CHAUX SULFATÉE. Nous ajouterons que les argiles ou marnes accompagnent fréquemment les gypses, de même que le calcaire, le sel gemme et les sources salées. Nous n'entendons parler ici que des gypses qui forment des couches et de puissans amas, et non pas de toutes les natures de terrains où l'on trouve la chaux sulfatée en cristaux, 1.^o dans les filons métalliques de Pezey, de Saltzbourg, du Mexique, du Palatinat, du Derbyshire, etc.; 2.^o dans l'intérieur des couches calcaires et même dans l'intérieur des fossiles qui s'y rencontrent; 3.^o dans les solfatares et les volcans, gypse dont la formation résulte de la combinaison actuelle de l'acide sulfurique des volcans avec le calcaire, ou est due à une sublimation de ce sel pierreux (comme le croit Dolomieu pour le gypse des étuves des îles Lipari). Tous ces gypses sont cristallisés, et ne sont que des produits accidentels dont l'histoire n'influe en rien sur les grandes époques qui ont donné

naissance aux couches qui composent la terre, et vers la connoissance desquelles doivent tendre tous les efforts des géologues. V. TERRAIN. V. aussi pl. E 8. (LN.)

GYPSE EN FER DE FLECHE. V. CHAUX SULFATÉE LENTICULAIRE, vol 6, pag. 202, représentée pl. E 8, fig. 1.

GYPSE FIBREUX. V. CHAUX SULFATÉE FIBREUSE, vol. 6, pag. 203, représentée pl. E 8, fig. 2 de ce Dict.

GYPSE TERREUX. V. GUHR. (PAT.)

GYPSOPHILA (qui aime le plâtre, en grec), parce que les plantes de ce genre croissent sur les murs, les décombres et les endroits rocailleux. Ces plantes étoient des *lychnis* pour Tournefort, et des *caryophyllus* pour les botanistes qui le précédèrent. Linnæus en fit le premier un genre distinct, qu'Adanson proposa d'appeler *lanaria*. Moench le partage en deux, IMPERATIA et GYPSOPHYTON. V. ces mots. (LN.)

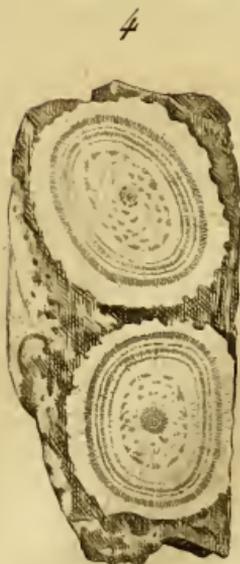
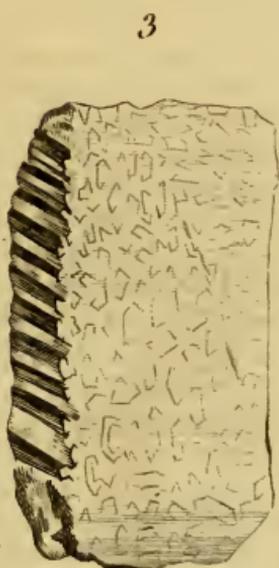
GYPSOPHILE, *Gypsophila*. Genre de plantes de la décandrie digynie, et de la famille des caryophyllées, qui offre pour caractères : un calice monophylle, campanulé, anguleux, persistant, divisé en cinq découpures ovales très-profondes ; cinq pétales obtus, presque sans onglets ; dix étamines ; un ovaire supérieur presque globuleux, chargé de deux styles filiformes à stigmates simples ; une capsule globuleuse, uniloculaire, à cinq valves, et qui contient des semences arrondies et nombreuses.

Ce genre renferme une vingtaine d'espèces. Ce sont des plantes vivaces ou annuelles, la plupart indigènes à l'Europe, à feuilles simples, opposées et connées, et à fleurs petites, paniculées, terminales. Les plus remarquables sont :

La **GYPSOPHILE FRUTIQUEUSE**, *Gypsophila struthium*, Linn., qui a les feuilles inférieures charnues, demi-cylindriques, les axillaires souvent fasciculées, et la base de la tige frutescente. Elle croît dans les parties méridionales de l'Europe. Ses racines et ses feuilles broyées et mêlées avec de l'eau, donnent une écume semblable à celle du savon, et servent, en Espagne et en Italie, à dégraisser les laines. Les anciens s'en servoient au même usage, au rapport de Pline.

La **GYPSOPHILE DES MURS** a les feuilles linéaires, planes, très-aiguës, les pétales émarginés et rougeâtres. Elle croît dans toute l'Europe, sur les vieux murs et dans les champs sablonneux. Elle est petite, vivace, élégante, et fort commune. (B.)

GYPSOPHYTON. Thallius donne ce nom à deux espèces de GYPSOPHILES : l'une, le *gypsophyton majus*, est le *gypsophila fastigiata* ; et l'autre, le *gypsophyton minus*, est le *gypsophyla repens*. Adanson semble rapporter ces deux plantes de Thallius, dont une est peut-être le *gypsophyton* des Grecs, au genre qu'il nomme *gypsophyton*, qu'il établit dans la fa-



Desene del.

T.T. Drouet sculp.

1. Gypse en fer de flèche. 2. Gypse fibreux.
3. Granite graphique de Sibirie. 4. Granite de Corse.



mille des ALSINES ou CARYOPHYLLÉES, et auquel il rapporte quelques espèces de SABLINE (*arenaria trinervia*, *serpyllifolia*, *saxatilis*, *tenuifolia* et *tetraquetra*), et une CERAISTE (*cerastium strictum*). Ce genre diffère de celui des SABLINES par sa fleur à trois styles et trois stigmates, et par sa capsule à six valves; son calice à cinq folioles et non tubuleux le distingue des GYPSOPHILES (*lanaria*, Adans.). (LN.)

GYPSUM. Nom latin de la CHAUX SULFATÉE et du PLÂTRE. Il est dérivé du grec, de γῆ terre, et εψω cuire : comme qui dirait terre cuite. (LN.)

GYPSYWORT. Nom anglais du LYCOPE. (LN.)

GYPTUS. V. GYPAÈTE. (DESM.)

GYR ou GYER. V. FAUCON. (V.)

GYRAFFA. V. GIRAFFE. (DESM.)

GYRASOLE. V. GIRASOL. (LUC.)

GYRATOIRES. V. GIRATOIRES. (DESM.)

GYRFALCO. Nom latin du GERFAUT. (V. ce mot.). En italien, c'est *girifalco*, *gerifalco* et *zerifalco*. (S.)

GYRIN, *Gyrinus*, Linn. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères; famille des carna-siers, tribu des tourniquets, ayant pour caractères : antennes plus courtes que la tête, en massue presque fusiforme, comprimée, avec le second article dilaté en manière d'oreillette; quatre yeux; les deux pieds antérieurs longs, avancés en forme de bras; les quatre postérieurs très-comprimés, larges et en nageoires.

Les gyrins, connus vulgairement sous les noms de *tourniquets*, de *puces aquatiques*, ont le corps ovale et ordinairement fort luisant; les antennes, insérées dans une cavité au-devant des yeux, ont leur second article prolongé extérieurement, et les articles suivans, au nombre de sept à neuf, très-courts, serrés et réunis en une massue, presque en forme de fuseau et un peu courbe; la tête est enfoncée dans le corselet jusqu'aux yeux qui sont grands, au nombre de quatre, et dont deux inférieurs; le labre est arrondi et très-cilié en devant; les palpes sont très-petits, presque filiformes, au nombre de six, mais dont les deux maxillaires internes manquent quelquefois, et notamment dans les grandes espèces; le corselet est court et transversal; les élytres sont obtuses ou tronquées au bout postérieur; les deux pieds antérieurs sont grêles, longs, pliés en double et presque à angle droit avec le corps dans la contraction, et terminés par un tarse fort court, très-comprimé, dont le dessous est garni d'une brosse fine et serrée dans les mâles; les quatre autres pieds sont larges, très-minces, comme membraneux, et les articles de leurs tarses forment de petits feuillettes, disposés enfalbalas.

Sur la superficie des eaux stagnantes des marais, des lacs, des fossés, on voit nager et comme courir de petits insectes noirs à étuis écaillés, ordinairement assemblés par troupes, et décrivant des cercles, des pirouettes, avec une vitesse surprenante. Ils approchent beaucoup des *dytiques*; ils ont, comme eux, des pattes en nageoires; mais on a déjà vu qu'ils ont quelques caractères particuliers qui en font un genre bien distinct.

Les *gyrins* doivent passer pour de petits insectes en général: l'espèce la plus connue ne s'élève qu'à la grandeur de la *mouche* commune. Nous connoissons cependant des espèces qui sont une ou deux fois plus grandes; le corps est convexe tant en dessus qu'en dessous, et son plus grand diamètre est environ au milieu de sa longueur. Sa peau est écaillée et très-dure; les élytres, qui couvrent les ailes et le dos, le sont de même. Aucun autre insecte ne nous offre, comme eux, quatre yeux à réseau; il est bien facile de les apercevoir en regardant l'animal en dessus, et en le regardant ensuite en dessous; car les deux yeux inférieurs sont entièrement cachés sous la tête. Les deux paires d'yeux n'ont extérieurement aucune communication entre elles, et sont bien séparées l'une de l'autre par les côtés tranchans de la tête. L'insecte peut donc voir en même temps, et par des yeux différens, les objets qui sont au-dessus de sa tête et ceux qui sont au-dessous de lui. Aussi a-t-il la vue très-bonne et perçante, comme on peut en voir la preuve en le plaçant dans un verre d'eau. Après avoir fait d'abord quelques tours en nageant, il reste à la fin tranquille sur la surface de l'eau; dès qu'on approche alors la main, ou que l'on fait quelques mouvemens, sans même toucher au verre, on le voit soudain se mettre en agitation, et ordinairement s'enfoncer dans l'eau.

Les élytres couvrent tout le dessus du ventre, excepté le derrière, ou le dernier anneau, qui laisse apercevoir au bout deux petits mamelons cylindriques, que l'insecte peut retirer dans le corps et faire reparoître à son gré. Les ailes ont, près du bord extérieur, une plaque écaillée; et c'est dans cet endroit qu'elles sont pliées en deux, tant en largeur qu'en longueur, quand elles reposent sous les élytres. L'insecte peut en faire usage, et il s'élève souvent en l'air en volant. Cependant la conformation particulière de ses pattes annonce assez qu'il est aussi destiné à vivre dans l'eau. Lorsque l'insecte est en repos, il applique les jambes et les tarses des pattes antérieures contre leurs cuisses, de sorte que ces parties ne paroissent point. Les pattes intermédiaires, beaucoup plus courtes que les antérieures, sont fort larges, très-aplaties, et servent au gyрин comme d'avirons pour

nager : on peut remarquer surtout une touffe de longues parties en forme de poils , qui servent à pousser l'eau quand l'insecte nage. Les deux pattes postérieures sont d'une figure encore plus singulière , et même difficiles à décrire. Elles sont très-plates , et encore plus larges que celles du milieu. On remarque le long du bord postérieur ou intérieur du tarse , des appendices minces , en forme de feuillet , qui semblent être faits pour que les pattes aient plus de prise sur l'eau , et pour servir de nageoires. C'est parce que ces pattes et les intermédiaires , avec tant de largeur et si peu d'épaisseur , sont si propres à fendre l'eau , que l'insecte présente tant de vitesse et de célérité dans la nage. On peut voir dans l'intérieur de la patte , qui est très-transparente , plusieurs espèces de vaisseaux.

La vitesse avec laquelle les gyrins nagent sur la superficie de l'eau ou dans l'eau même , est surprenante. Ils y font des tours et des détours circulaires , obliques , et dans toutes les directions , avec une rapidité qui échappe à l'œil ; et comme ces insectes ont leur enveloppe très-lisse et très-luisante , lorsque le soleil projette ses rayons sur eux , on croit voir tout autant de perles brillantes en mouvement , qui jaillissent la lumière sous différentes nuances , et présentent un très-joli spectacle. Ils sont presque toujours assemblés par troupes sur l'eau : quelquefois ils s'y reposent , sans se donner le moindre mouvement ; mais , dès qu'on les approche , ils se mettent en action , et cherchent à se sauver à la nage hors de la portée , ou s'enfoncent dans l'eau avec une égale célérité , pour n'être pas pris : aussi est-il difficile de les saisir. Quelquefois ils restent au fond de l'eau , et se tiennent accrochés à quelque plante aquatique ; car étant plus légers que l'eau , ils surnagent quand ils ne se tiennent pas cramponnés à quelque chose , et quand ils ne remuent pas les pattes. Le dessus de leur corps reste entièrement à sec , sans que l'eau puisse le mouiller , lorsqu'ils sont placés sur sa surface ; mais quand ils plongent , une petite bulle d'air , comme une boule argentée , leur reste attachée au derrière , ce qui fait un fort joli effet. Ils ont une très-mauvaise odeur qui s'exhale de leur corps , et qui reste long-temps aux doigts qui les ont touchés. On les trouve sur les eaux depuis le printemps , dès que les glaces sont fondues , jusque bien avant dans l'automne. Ils s'accouplent sur la surface de l'eau.

Les femelles pondent leurs œufs sur les feuilles des plantes aquatiques. Degeer en avoit gardé dans un bocal rempli d'eau , qui déposèrent leurs œufs contre les parois du verre , les uns auprès des autres. Ces œufs sont très-petits , très-allongés , en forme de petits cylindres , et de couleur blanche un peu

jaunâtre. Au bout d'environ huit jours, de très-petites larves hexapodes sortirent de leurs œufs, et nagèrent d'abord dans l'eau : elles marchaient aussi contre les parois du verre. Roësel a connu ces larves, mais il n'a pu les élever jusqu'à leur grandeur complète ; c'est aussi ce qui est arrivé à Degeer, qui n'a jamais pu les garder long-temps en vie.

Ces larves présentent une figure assez singulière, et sont semblables, au premier coup d'œil, à de petites SCOLOPENDRES. Elles sont d'un blanc sale, un peu grisâtre ; et leur peau très-transparente, laisse apercevoir quelques-unes de leurs parties internes qui paroissent au travers. Le corps est long, effilé, cylindrique, divisé en treize anneaux, séparés les uns des autres par de profondes incisions. La tête est ovale et très-allongée, aplatie en dessus et en dessous. Elle est garnie en devant de deux grandes dents ou serres, courbées en arc, dont les pointes sont brunes. Quand elles sont fermées, elles se rencontrent avec leurs pointes au-devant de la tête, et l'insecte peut les ouvrir, les écarter considérablement l'une de l'autre. Ces dents, qui ont beaucoup de ressemblance avec les serres mobiles des larves des *dytiques*, démontrent assez que la larve du gyryn doit être carnassière. Les deux antennes placées aux côtés de la tête sont en filets déliés, divisés en quatre parties articulées, et environ de la longueur de la tête. De chaque côté de la tête, derrière les antennes, on voit une grande tache noire, qui semble avoir de petits tubercules un peu élevés. A la lèvre inférieure, au-dessous des dents, sont attachés quatre barbillons filiformes, divisés en articulations, et que la larve remue continuellement. Les deux barbillons extérieurs ont à leur base un appendice en forme d'une petite dent. Le devant de la tête, ou la lèvre supérieure, est divisé en deux pointes saillantes ; et en dessus, la tête a une suture qui, au milieu de sa longueur, se divise en deux branches, se rendant à l'origine des antennes.

Le premier anneau du corps est presque du double plus long que les autres. Les trois paires de pattes sont attachées en dessous des trois premiers anneaux. Les huit anneaux suivans sont garnis de longues parties transparentes, en forme de filets coniques et très-remarquables : chaque anneau en a deux, c'est-à-dire, un de chaque côté. Ces filets sont membraneux, flexibles et flottans. Il ne paroît pas que la larve puisse les mouvoir volontairement ; ils semblent uniquement suivre les mouvemens du corps : on croiroit pourtant quelquefois que la larve les remue séparément. Ils sont intimement unis aux anneaux, dont ils ne sont que comme une continuation en forme d'appendices. Il y a tout lieu de croire que ces parties flexibles et membraneuses sont les organes respiratoires de la

larve, avec d'autant plus de fondement, qu'elles ressemblent beaucoup aux fausses branchies des larves des éphémères et des friganes. On voit tout le long de leur intérieur un vaisseau brun tortueux, ou qui va en serpentant, et se rend à un vaisseau semblable, qui règne dans l'intérieur du corps, tout le long de chaque côté. Ces vaisseaux bruns ne peuvent être pris que pour des trachées ou des vaisseaux à air. Enfin ces organes, ainsi que les anneaux du corps, sont garnis des deux côtés de plusieurs poils très-fins. Le douzième ou le pénultième anneau du corps a quatre filets semblables, mais beaucoup plus longs que ceux des autres anneaux, et extrêmement garnis de fort longs poils jusqu'au bout. Ils ont aussi intérieurement un vaisseau tortueux brun, qui se prolonge dans le corps. Ces quatre filets sont dirigés en arrière, et forment comme une longue queue quadruple au derrière. Les filets des autres anneaux ont aussi leur direction ou leur courbure vers le derrière, et ils se terminent tous en pointe très-fine, après avoir diminué peu à peu de grosseur, depuis leur origine jusqu'à l'extrémité. Ce sont tous ces filets, et particulièrement les quatre qui terminent le derrière, qui donnent à cette larve, au premier coup d'œil, de la ressemblance avec une petite *scolopendre*, parce qu'ils représentent les pattes de l'insecte. Le dernier anneau du corps, beaucoup plus petit que les autres, est terminé par quatre crochets assez longs et remarquables, placés parallèlement les uns aux autres, et courbés en dessous avec leurs pointes. La larve remue presque toujours ces crochets avec l'anneau auquel ils sont unis; peut-être que cet anneau fait l'office d'une septième patte, et que la larve se sert des quatre pointes courbées, pour s'accrocher aux objets sur lesquels elle marche.

Les six pattes sont fort longues, transparentes et très-flexibles. Le tarse est composé de deux parties articulées ensemble, et terminé par deux longs crochets, entre lesquels se trouve une petite pointe en forme d'épine. Ces crochets sont mobiles: la larve peut les joindre ensemble, les ouvrir et les écarter l'un de l'autre plus ou moins. La cuisse, unie à la jambe par de petites articulations, est assez grosse et comme renflée au milieu. L'intérieur du corps, depuis la tête jusqu'au derrière, est rempli de petits globules semblables à des bulles d'air. On voit que ces globules sont continuellement en mouvement, et que la larve les fait avancer alternativement tantôt du côté de la tête, et tantôt vers le derrière.

Degeer n'a pu voir ces larves parvenir à leur grandeur complète. Mais M. Modéer, qui a donné une histoire de ces petits insectes dans les *Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Suède*, a eu les larves dans leur juste grandeur, et en a

donné la description , qui convient en tout aux jeunes larves , sans dire néanmoins de quelle façon il est parvenu à les avoir , s'il a su les élever dès leur naissance , ou s'il les a trouvées entièrement formées dans les eaux : il parle aussi de leurs transformations , qui s'achèvent hors de l'eau. C'est environ au commencement d'août , dit-il , que la larve sort de l'eau , pour grimper et se rendre sur les larges feuilles du roseau qui croît dans l'eau , et c'est là qu'elle se fixe , et où elle sait s'enfermer dans une petite coque ovale , pointue des deux bouts , et faite d'une certaine matière qu'elle tire de son corps , et qui devient semblable à du papier gris. Ayant pris dans cette coque la forme de nymphe , elle en sort sous celle d'insecte ailé vers la fin du même mois , et saute soudain dans l'eau. L'auteur ajoute , que ces nymphes sont très-exposées à être dévorées par des larves d'ichneumons , qui savent pondre leurs œufs auprès d'elles dans les coques.

Nous avons cru devoir entrer dans ces détails , parce qu'ils nous ont paru susceptibles d'inspirer de l'intérêt , et que , quelque intéressans en effet que soient à connoître les insectes dans leur premier âge , nous sommes trop souvent réduits à regretter de ne pouvoir en donner la connoissance.

Dans ce genre assez peu nombreux , jusqu'à présent composé d'environ vingt espèces , nous citerons comme les plus connues :

Le GYRIN NAGEUR , *Gyrinus natator* , Linn. , Oliv. , *Col.* , tom. 3 , n.º 41 , pl. 1 , fig. 1. Il a environ trois lignes de long ; les antennes sont noires ; tout le dessus du corps est d'un noir plus ou moins bronzé , luisant ; le dessous est noir , et quelquefois d'un noir-brun ; les pattes sont ferrugineuses ; les quatre postérieures sont courtes et comprimées , les antérieures sont peu allongées. Il se trouve dans toute l'Europe , sur les eaux stagnantes.

Le GYRIN NAIN , *Gyrinus minutus* , Fab. ; *Gyrin bicolor* , Oliv. , *ibid.* , pl. 1 , fig. 8 , est assez peu connu , quoiqu'il se trouve aux environs de Paris. Il ressemble au précédent ; mais il est une ou deux fois plus petit. Tout le dessus du corps est d'un noir un peu verdâtre ; le dessous est ferrugineux ; les élytres sont entières , et ont des stries pointillées , beaucoup plus marquées que dans le *gyrin nageur*. Les pattes antérieures sont aussi un peu plus longues. (L.)

GYRINIAS. Nom que les Béotiens , c'est-à-dire les Thébains , donnoient au *Ruscus* , suivant Dioscoride. Voyez FRAGON. (LN.)

GYRINOPS , *Gyrinops*. Genre de plantes établi par Gærtner , sur des échantillons incomplets d'un arbre de Ceylan. Ce qu'on sait de ce genre , c'est qu'il a un calice cylin-

drique, sans dents, un germe supérieur, et une capsule comprimée, pédiculée, biloculaire, qui contient deux semences solitaires. (B.)

GYROCARPE, *Gyrocarpus*. Arbre d'Amérique, à feuilles grandes, alternes, presque en cœur, à fleurs en grappes terminales. Il constitue un genre dans la polygamie tétragynie, dont les caractères sont : un calice à cinq divisions ovales et aiguës; une corolle monopétale à quatre divisions, dont deux, opposées, beaucoup plus grandes et spatulées; quatre étamines à anthères didymes dans les fleurs mâles; un ovaire inférieur dans les fleurs femelles; des baies sèches de la grosseur d'une noisette, chargées à leur sommet de deux grandes ailes allongées, minces, obtuses, plus étroites, rapprochées à leur base, et ne contenant qu'une semence.

Cet arbre croît dans le Mexique. Jacquin rapporte que les enfans de ce pays ont coutume de jouer avec ses fruits comme avec un volant, ce à quoi ils sont très-propres par la disposition de leurs ailes et le mouvement gyrotoire qu'elles prennent lorsqu'elles retombent après avoir été lancées dans l'air.

R. Brown a ajouté à ce genre, deux nouvelles espèces provenant de la Nouvelle-Hollande. (B.)

GYROGONITE, *Gyrogonites*. Fossile blanc, à peine de la grosseur d'une tête d'épingle, qu'on trouve parsemé dans la substance d'une pierre dure, siliceuse, des environs de Paris, principalement dans celle qu'on appelle PIERRE MEULIÈRE. Lamarck l'avoit regardé comme une coquille, mais Léman a prouvé qu'il avoit pour type la graine d'une espèce de CHARAGNE, fort voisine de la vulgaire, qui ne subsiste plus dans nos eaux.

Cette jolie observation prouve de plus en plus l'opinion établie par Cuvier et Brongniart, que certaines pierres meulières ont été formées dans l'eau douce. (V. ci-après.) (B.)

La *Gyrogonite medicaginule* de Lamarck est connue depuis long-temps. Feu M. Dufourny de Villiers, l'avoit, notamment, assez bien observée, et la nommoit *tourbillon* ou *vortex*. Depuis lui, aucun naturaliste n'avoit bien saisi ses véritables formes, ce qui nous a engagés à donner une description et une figure exacte de ce fossile. (V. *Journ. des Mines*, n.º 191, novembre 1812). La figure de ce petit corps est sphéroïdale, et l'on y distingue deux pôles, auxquels viennent aboutir cinq fuseaux presque demi-cylindriques, symétriques et d'égale dimension, tournant de droite à gauche, se touchant immédiatement par leurs côtés, et formant autour du sphéroïde un tour et trois cinquièmes de révolution. L'un de ces pôles paroît percé, et communique à l'intérieur avec une loge sphérique assez spacieuse. L'inter-

valle ou plutôt l'épaisseur comprise entre la surface extérieure et les parois de cette cavité interne., présente cinq loges vides, formant l'intérieur des cinq fuseaux et se contournant comme eux. L'un des pôles se termine simplement par la réunion des cinq fuseaux; l'autre offre une organisation plus compliquée. Ici chaque fuseau, près de son extrémité, présente un étranglement transversal, et se continue en se renflant de nouveau jusqu'auprès du point central en formant ainsi une espèce de tubercule. Chaque fuseau ayant son tubercule, il en résulte que ce second pôle est entouré comme d'une espèce de rosette à cinq parties. Ce fossile a été observé non-seulement dans les pierres siliceuses, ou dans des marnes d'eau douce des environs de Paris, mais encore en Auvergne et à Orléans, où M. Bigot de Morogues a cru trouver deux espèces. Le plus souvent les gyrogonites sont accompagnés de petits fragmens allongés, striés et poreux dans leur longueur, qui ressemblent à des fragmens de tiges d'une plante aquatique. (DESM.)

Nous avons fait connoître, dans une note lue à la Société philomathique et insérée dans son nouveau bulletin, que ces petits corps ronds n'étoient rien autre chose que les moules intérieurs des fruits d'une espèce de CHARAGNE. La substance de ces fruits a été détruite; elle a laissé des vides en ce point, c'est ce qui fait que chaque gyrogonite est dans une cavité, et elle ne tient à la paroi de cette cavité que par la matière pierreuse qui s'infiltra entre les spires. Depuis, nous nous sommes servis de la structure de la gyrogonite elle-même pour chercher à connoître celle des fruits des charagnes.

Selon nous, le sillon profond ou l'étranglement transversal qu'on remarque sur chacun des cinq fuseaux de la gyrogonite près du pôle, percé d'un trou, est le point d'attache d'un des cinq corps que l'on a nommés *stigmates* dans les charagnes, et qui sont pour nous les divisions d'un véritable périanthe dont les prolongemens sont soudés ensemble, et ensuite repliés en spirale autour de la capsule.

Le trou du milieu est la place d'un style. L'examen des fruits vivans des *chara vulgaris* et *tomentosa* nous confirme dans ce que nous avançons, et nous permet de rectifier ainsi les caractères du genre CHARAGNE: Périanthe fortement appliqué sur l'ovaire et se terminant en cinq divisions, probablement staminifères; un style; capsule très-mince, enveloppée par le périanthe qui s'est accru et endurci, uniloculaire, indéhiscence, polysperme; graines plongées dans une matière mucilagineuse, sortant par le trou que laisse le style après sa chute.

Ces caractères ramènent les CHARAGNES entre les familles des onagraires et des lithraires, et il nous semble qu'elles doivent constituer une famille particulière, qu'on peut nommer des ELÉODÉES, puisque les charagnes se plaisent dans les marais.

La présence des GYROGONITES, dans certaines couches de la terre, est un excellent caractère pour signaler ces couches. Il en est de même pour la plupart des fossiles qui se trouvent dans les mêmes pierres; l'on appelle vulgairement celles-ci calcaires d'eau douce; nous avons proposé de les nommer ELÉOGÉNITES (enfantées par les marais), puisque tout prouve qu'elles ont été formées dans des eaux stagnantes. Cette nouvelle dénomination ne blessera pas ceux qui se refusent à reconnoître l'existence des terrains d'eau douce, puisqu'elle laisse le champ libre à leur hypothèse, et que ces pierres restent nommées sans prêter à l'équivoque.

L'on connoît les gyrogonites en trois états : siliceux, calcaire terreux, et calcaire radié brun spathique. Dans ce dernier état, elles sont rares. On les a trouvées, pour la première fois, à la barrière de la Chopinette, dans l'ELÉOGÉNITE de première formation, sur laquelle repose le système gypseux, à Ménil-Montant. (LN.)

GYROLE. Nom du CHERVIS dans quelques cantons, et dans d'autres, celui des BOLETS ORANGÉ et ESCULENT. (B.)

GYROME. Sorte de CUPULE ou de CONCEPTACLE dans les LICHENS; c'est la *trica* d'Acharius. Elle forme une saillie globuleuse, striée en spirale et se fendant dans sa longueur.

Les OMBILICAIRES en offrent un exemple. (B.)

GYROPHLE. Ancien nom français du GIROFLE. Voyez GIROFLIER. (LN.)

GYROPHLÉE. *V.* GIROFLÉE. (LN.)

GYROPHORE, *Gyrophora*. Genre de LICHEN établi par Achard, mais qui rentre dans celui qu'Hoffmann a nommé UMBILICAIRE. Il a aussi été appelé CAPNIE. (B.)

GYROSELLE, *Dodecatheon*. Très-jolie plante de la pentandric monogynie, et de la famille des orobanchoïdes. Elle pousse de sa racine, qui est vivace et jaune, plusieurs feuilles oblongues et étalées sur la terre, rétrécies vers leur base, munies de dents rares et obtuses. Il naît, du milieu de ses fleurs, une ou plusieurs hampes nues, droites, hautes de six à sept pouces, et terminées chacune par une ombelle de douze fleurs pédonculées, penchées ou pendantes, de couleur rougeâtre. La collerette de cette ombelle est petite, composée de plusieurs folioles oblongues et courtes.

Cette plante forme seule un genre dont les caractères sont d'avoir : un calice monophylle, persistant, plus court que la corolle, semi-quinquéfide et réfléchi contre le pédoncule ; une corolle monopétale, en roue, à tube court, à limbe divisé en cinq parties lancéolées, qui se réfléchissent comme le calice ; cinq étamines, dont les anthères se rapprochent les unes des autres ; un ovaire supérieur, ovale, conique, chargé d'un style à stigmatte très-simple ; une capsule ovale, oblongue, uniloculaire, s'ouvrant par son sommet, et qui contient des semences, petites et nombreuses, attachées à un placenta central.

La *gyroselle* croît naturellement dans la Virginie. On la cultive dans les jardins des curieux, à raison de la beauté de ses fleurs. (B.)

GYRRENERA. Nom d'un PYGARGUE de la Nouvelle-Hollande. V. PYGARGUE. (V.)

GYTT. Le *Briza eragrostis*, Linn., porte ce nom en Nubie. (LN.)

GYVA. Nom du GENÉVRIER DE LYCIE, en Géorgie. (LN.)

GYVEL et GYLVIS. Noms des GENÊTS dans le nord de l'Europe. (LN.)

GYWITT. C'est l'un des noms du VANNEAU en Allemagne. (S.)

H.

HAABEERE. En Allemagne, on donne quelquefois ce nom à la FRAISE et à la FRAMBOISE. (LN.)

HAAGBENK. Nom du CHARME en Hollande. (LN.)

HAAGDORN. C'est l'aubépine chez les Hollandais. (LN.)

HAAGWINDE. En Hollande, on donne ce nom au LISERON DES HAIES, *Convolvulus sepium*. (LN.)

HAA-HIRNINGUR. Ce nom islandais paroît devoir être rapporté à l'espèce du DAUPHIN GLADIATEUR. (DESM.)

HAAS. Nom hollandais du LIÈVRE. (DESM.)

HAAZENKOOL, *Chou de lièvre*. C'est le nom du LAITRON, *Sonchus oleraceus*, en Hollande. (LN.)

HABA. Nom de la FÈVE, en Espagne. (LN.)

HABA-HEDIONDA. Nom espagnol du DOLIC BRULANT, *Dolichos urens*. (LN.)

HABALZELIN et HABELZELIN des Arabes. Il faut lire *hab el alzelin*, (*granum alzelin*). On rapporte ces noms

à l'*habelassis de Rauwolfius*, synonyme de l'*hab-el-a'zyz* des Arabes modernes. *V.* ce mot. (LN.)

HABAQBAQ. Nom arabe de la MENTHE DU NIL de Linnæus, qui, d'après l'observation de M. Delile, n'est qu'une variété de la menthe sauvage, *Mentha sylvestris*, Linn. C'est aussi le nom du *sphæranthus indicus*, L., ou *polycephalos suaveolens*, Forsk. (LN.)

HABARA. Nom donné à une espèce de GOUET, *Arum macrorrhizum*, à Ceylan. (LN.)

HABASCON. Suivant Thomas Hariot, c'est le nom d'une racine de la grandeur et de la forme du panais, qu'en Amérique l'on mange cuite avec autre chose. Il est difficile de dire de quelle plante Hariot a voulu parler. (LN.)

HABAZIZ de Porta, *Habbaziz* de C. Bauhin. *V.* HAB-EL-A'ZYZ. (LN.)

HABBAB-SOUDED (*Grain noir*), et *Kammoun asouâd* (*Cumin noir*). Nom arabe de la NIGELLE cultivée, *Nigella sativa*, Linn. (LN.)

HABBAS. Nom arabe d'une espèce de sensitive, *Mimosa habbas*, Delil., Ægypt. Elle croît en Egypte, près-Koum-Ombou et Asouân. Suivant M. Delile, c'est l'*erget-el-krone* de Bruce, *Voyage en Abyssinie*. V. 5. tab. 7. Ce seroit donc le *Mimosa polyacantha* de Willdenow. (LN.)

HABBEH-KHADRAH. Nom arabe du fruit du TÉRÉBINTHE, *Pistacia terebinthus*, L. Celui-ci se nomme BOTTIN. (LN.)

HABEL-EL-GHALY. Nom arabe, donné au Kaire à la NOIX de BEN, *Guilandina moringa*, L. (LN.)

HABBen. Nom arabe ancien de la NOIX de BEN, *Guilandina moringa*. (LN.)

HABBURES de Camerâre. C'est une espèce de PLANTAIN qui croît en Crète, et que P. Alpin nomme GOTNE BLANC. (LN.)

HAB-EL-A'ZYZ, *Granum dilectum*. Nom arabe d'un SOUCHET, *Cyperus esculentus*, L. Une autre espèce du même genre (*C. melanorrhizus*, Delil.), porte le même nom, avec l'épithète de *noir*. Ces deux plantes croissent en Egypte. (LN.)

HAB-EL-CHEMS. Nom arabe de la GRAINE DU SOLEIL, *Helianthus annuus*, L. (LN.)

HAB-EL-KALIMBAT. Nom arabe du PISTACHIER, suivant Avicenne. (LN.)

HAB-EL-MOLOUK (*Graine des Moluques*). Nom que les marchands du Kaire donnent aux graines du *croton tiglium*, L., que nous appelons PIGNONS D'INDE. C'est un violent purgatif. (LN.)

HAB-EL-MOSK, *Granum moschi*. Nom arabe d'une espèce de *ketmie* (*hibiscus*). d'où dérive celui d'abelmoschus, que lui ont donné les botanistes. V. **KETMIE**. (LN.)

HAB-HAL ou **HAB-BAN**. Noms arabes que les marchands du Kaire donnent au **CARDAMOME**, *Amomum cardamomum*. (LN.)

HABENAIRE, *Habenaria*. Genre de plantes établi par Swartz, pour placer l'**ORCHIS HABENAIRE** qui diffère des autres par deux cornes staminifères, droites, à la base des anthères. Depuis, R. Brown, Aubert Dupetit-Thouars, et Humboldt, Bonpland et Kunth, ont réuni plusieurs nouvelles plantes à celle-ci; de sorte que le genre est aujourd'hui composé d'une douzaine d'espèces, toutes exotiques. (B.)

HABENORKIS, *Habenorkis*. Synonyme d'**HABENAIRE**. (B.)

HABENUS. V. **EBENUS**. (LN.)

HABESCH DE SYRIE. V. **FRINGILLE**. Tom. 12, Section C, pag. 185. (V.)

HABHAB. Nom arabe, donné au Kaire au fruit du **BAOBAB**, *Adansonia digitata*, L. Il y est apporté de l'intérieur de l'Afrique. (LN.)

HABHAGAR. Nom arabe du **GENÉVRIER**. Il est cité par Sérapion. (LN.)

HABIA, *Saltator*, Vieill.; *Tanagra et Coracias*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux **SYLVAINS**, et de la famille des **PÉRICALLES**. V. ces mots. *Caractères*: bec épais à la base, robuste, convexe en dessus, comprimé latéralement et à bords tranchans; mandibule supérieure un peu fléchie en arc, couvrant les bords de l'inférieure, entaillée et courbée vers le bout; l'inférieure droite et plus courte; narines petites, ouvertes, orbiculaires, situées près du front; langue épaisse, pointue; les 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e rémiges à peu près égales entre elles et les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs réunis à la base; l'intérieur libre. Toutes les espèces que renferme ce genre habitent dans l'Amérique méridionale.

Le nom *habia*, que j'ai appliqué à ce genre, est celui que quatre espèces de cette division portent au Paraguay, et que M. de Azara leur a imposé particulièrement. Ce savant a mis à leur suite quatre autres oiseaux qui, d'après son propre aveu, diffèrent assez des autres pour appartenir à d'autres familles. En effet, il s'y trouve une *passerine*, si son *habia* des lieux aquatiques est, comme il le pense, l'*embérize à cinq couleurs*; mais son *denté* est certainement un *phytolome*. Quant

à son *habia ponceau* et à son *habia vert*, je les indique par un astérisque, aux naturalistes qui auront occasion de les voir en nature, pour déterminer le genre dans lequel ils doivent être classés; il en est de même pour son *habia jaune* dont le bec est plus large que haut, un peu courbé, pointu, gros et fort, dont la mandibule supérieure a une échancrure profonde sur ses bords, et une seule arête longitudinale et saillante en dedans. Je rapproche de cet oiseau l'*habia tacheté à gorge blanche* dont le bec présente aussi cette même échancrure, mais qui dans le reste est pareil à celui des vrais *habias*.

Les espèces du Paraguay fréquentent les halliers, les broussailles épaisses et fourrées, et ne pénètrent point dans les grands bois. Les espèces de la Guyane se montrent dans les lieux découverts, et se trouvent quelquefois dans l'intérieur des grandes forêts. Tous ces oiseaux ont un vol ni prolongé, ni élevé, l'instinct sédentaire, et l'habitude de vivre seuls ou par paires; ils se perchent pour l'ordinaire jusqu'aux trois quarts de la hauteur des arbres, et ne descendent que très-rarement à terre; ils avancent par sauts et peu vite; enfin, ils sont moins farouches, moins inquiets et moins vifs que les *grives*.

L'HABIA A BEC ORANGÉ, *Saltator aurantii rostris*, Vieill., a été vu au Paraguay par M. de Azara jusqu'au 32.^e degré et demi. Cet oiseau s'approche des habitations champêtres pour y manger la viande qu'on y suspend pour la faire sécher. Il a huit pouces un tiers de longueur totale; le bec d'une couleur vive orangée, avec quelques raies noires dans quelques individus; une bandelette blanche, qui commence au-dessus de l'œil, descend derrière les oreilles, et y prend une légère teinte fauve; cette teinte colore aussi la gorge, au-dessous de laquelle est une plaque d'un noir velouté qui remonte sur les côtés de la tête et sur le front; le dessus de la tête est noirâtre et toutes les parties supérieures ont la couleur du plomb; les inférieures sont d'un brun mêlé de roussâtre qui domine en approchant de la queue; les couvertures du dessous des ailes sont d'un gris de perle, et les plumes, aussi en dessous, d'un blanc argenté; la plume extérieure de chaque côté de la queue a une grande tache blanche à son extrémité; la suivante en a une un peu moins grande, et on en voit une très-peu apparente sur la troisième; le tarse est d'un brun clair.

L'HABIA A CRAVATE NOIRE, *Saltator melanopis*, Vieill. *Tanagra melanopis*, Lath., pl. enl. 714, sous le nom de *Tanagra à cravate noire*. Cette espèce se trouve à Cayenne, et se plaît dans les lieux découverts. Le mâle a le devant et le derrière de la tête, la gorge et le devant du cou d'un beau noir;

le reste du plumage , d'un cendré bleuâtre , plus clair sur le ventre , et plus foncé sur les ailes et la queue , à l'exception du bord extérieur des plumes ; le bec est couleur de plomb à la base , noir vers la pointe et en dessous ; la queue un peu étagée , et sept pouces de longueur totale. La femelle est brune où le mâle est noir , et la couleur du corps incline un peu au jaune. Le jeune mâle ne diffère de l'adulte qu'en ce qu'il est roussâtre où celui-ci est noir.

L'HABIA GRIVERT , *Saltator virescens* , Vieill. , *Coracias cayennensis* , Lath. , *pl. enl.* n^o. 616 , sous le nom de GRIVERT ou ROLLE DE CAYENNE. Il présente à peu près la grosseur du merle , et a environ neuf pouces de longueur totale ; la queue un peu étagée ; tout le dessus du corps , le croupion , les couvertures supérieures des ailes , leurs plumes moyennes et la queue d'un vert d'olive ; les joues , le devant du cou , la poitrine et le haut du ventre , d'un gris cendré ; un trait blanc sur les côtés de la tête ; la gorge blanche et bordée par un trait noir longitudinal ; les grandes plumes des ailes d'un verdâtre clair ; le bec rouge ; les pieds gris. On le trouve à Cayenne , mais très-rarement.

L'HABIA A ÉPAULETTES BLEUES , *Saltator cyanopterus* , Vieill. , se trouve au Brésil. Un gris bleu , qui sous certains aspects incline au vert , domine sur son plumage ; mais il est plus foncé sur les parties supérieures que sur les inférieures ; le haut de l'aile a une grande marque d'un bleu d'outremer , en forme d'épaulette ; les plumes alaires et caudales ont à l'extérieur une bordure assez large , d'un vert d'aigue-marine , sur un fond noir ; la queue est de la couleur du corps en dessous , et fourchue ; le bec et les pieds sont noirâtres : taille un peu supérieure à celle du *tangara bluet*. La femelle est seulement grise où le mâle est d'un gris-bleu. Elle en diffère encore en ce qu'elle n'a point d'épaulettes , que ses ailes et sa queue sont bordées de vert sali , et que son bec et ses pieds sont bruns.

L'HABIA A GORGE NOIRE , *Saltator atricollis* , Vieill. , se trouve au Paraguay , mais il y est rare. Toutes les parties supérieures sont brunes ; la gorge et une partie du devant du cou , d'un noir pur sur des individus , et marbrées de brun sur d'autres ; les premiers ont aussi du noir en avant de l'œil. Le reste du devant du cou et le dessous du corps sont d'une teinte blanchâtre , lavée de rouge ; les couvertures inférieures des ailes couleur de perle ; le bec est en partie jaune-paille , et quelquefois orangé. Du reste , cet oiseau ressemble à l'*habia plombé* , si ce n'est qu'il n'a point de trait blanc ou jaune au-dessus de l'œil. Longueur totale , huit pouces.

* L'HABIA JAUNE a, comme je l'ai dit précédemment le bec un peu courbé, gros, fort, et non comprimé; une échancrure profonde sur les bords et vers le milieu de sa partie supérieure, dont l'intérieur est muni d'une seule arête longitudinale et saillante; l'envergure, les jambes, les pieds et les doigts plus courts que dans les autres; mais son ensemble présente la même forme, ce qui a décidé M. de Azara à placer cet oiseau au rang des *habias*. Il a la langue étroite et un peu grosse; le tarse robuste; l'iris nullement apparent; la seconde, la troisième et la quatrième des dix-huit penes de l'aile, de la même longueur; les douze de la queue, presque égales; huit pouces un quart de longueur totale; le bec long de sept lignes, large de cinq et épais de quatre et demi; les sourcils et les parties inférieures d'un jaune foncé; les penes et les grandes couvertures supérieures des ailes, brunes et bordées du même jaune; le reste du plumage, d'un brun jaunâtre; le bec noirâtre en dessus, bleu de ciel en dessous, et le tarse d'un brun noirâtre. Cette espèce présente, dans son bec, de grands rapports avec les *pyrangas*, dont la mandibule supérieure porte la même échancrure, mais beaucoup moins prononcée: caractère que j'ai omis d'indiquer dans l'analyse de mon Ornithologie élémentaire.

L'HABIA NOIR ET BLANC, *Saltator melanoleucus*, Vieill. Il a la tête, la gorge, le cou, le dessus du corps, les ailes et la queue, d'un noir profond; cette couleur se prolonge sur le haut de la poitrine, où elle est terminée par une grande échancrure dont les deux extrémités descendent sur les flancs; le reste de la poitrine et toutes les parties postérieures sont d'un beau blanc; les plumes des jambes, les pieds, ainsi que la partie supérieure du bec, dont l'inférieure est jaunâtre, sont noirs; une tache de cette couleur se fait encore remarquer sur les bords de cette dernière partie: taille de l'*habia* à cravate noire. On trouve cette espèce dans l'Amérique méridionale.

L'HABIA PLOMBÉ, *Saltator caernlescens*, Vieill. Cette espèce est la plus commune au Paraguay, où elle se tient dans les halliers épais, voisins ou éloignés des habitations; elle y place à la moitié de la hauteur des buissons, un nid tissu avec de petits rameaux et des lianes sèches et flexibles, entremêlées de quelques grandes feuilles d'arbre; d'autres lianes, plus déliées et moins noueuses, forment la couche sur laquelle la femelle dépose deux œufs également gros aux deux bouts, tachés de noir sur un fond d'un beau bleu de ciel, et dont les diamètres ont douze lignes et demie et huit et demi. Le mâle a, dans la saison des amours, un ramage assez varié et agréable. Cet *habia* se familiarise aisément, et mange, dit M. de Azara, « lorsqu'il est gardé en liberté dans une maison, du

pain sec ou tendre , du maïs pilé , des fruits , de la viande , enfin de tout ; mais non de la même manière que les autres oiseaux , qui avalent sans mâcher . Si le morceau étoit gros , l'habia ne le touchoit point avec son pied , ne l'éle voit ni ne le secouoit ; mais il le prenoit dans son bec , et , sans le quitter , il le mâchoit de la même manière que les quadrupèdes » .

Le mâle , la femelle et les jeunes portent le même plumage . Ils ont huit pouces et demi de longueur totale ; la queue étagée , dont les deux pennes intermédiaires dépassent les autres de six lignes ; un trait blanc , dans quelques individus , jaunepaille dans d'autres , large d'une ligne et demie , qui prend naissance aux narines et se termine au - delà de l'œil ; la tête et toutes les parties supérieures ont une teinte de plomb tirant sur le noirâtre et lavée de jaune ; cette teinte est plus rembrunie sur le croupion et les ailes ; les parties inférieures sont d'un roux blanchâtre ; il y a une petite tache noire , très-peu apparente , entre le bec et l'angle antérieur de l'œil , et un trait de la même couleur descend depuis la partie inférieure du bec , de chaque côté du cou . M. de Azara a vu un individu qui avoit du brun jaunâtre sur toutes les parties supérieures . L'iris est roux , et dans quelques-uns il est brun ; le bord de la paupière est noirâtre et le bec presque noir .

M. de Azara croit que cet oiseau est le *grivert* ou *rolle de Cayenne* ; cependant , comme le dit Sonnini , les teintes du plumage ne sont pas exactement les mêmes dans l'un et l'autre , et le *grivert* a le bec rouge , tandis que cet habia l'a presque noir . (V. HABIA GRIVERT.) M. de Azara l'appelle *habia à sourcils blancs* .

* L'HABIA PONCEAU . M. de Azara n'a vu au Paraguay que trois individus de cette espèce . Quoique leurs proportions soient les mêmes que celles des *habias* , ils appartiennent peut-être , dit - il , à une autre famille . Ils ont le bec un peu courbé , très-pointu , assez fort et non comprimé ; le tarse fort et rude ; la quatrième plume de l'aile , la plus longue de toutes ; les plumes de la queue presque égales ; sept pouces deux lignes de longueur totale ; les sourcils , toutes les parties inférieures et le bord des plumes caudales , sont d'un très-beau rouge-ponceau , le plus pur et le plus vif que l'on puisse voir ; le dessus de la tête , du cou et du corps , les petites couvertures des ailes et les plumes de la queue , de cette même couleur , mais mêlée de brun obscur ; les couvertures supérieures et les plumes des ailes d'un brun sombre , entouré de rouge ponceau ; le bec est d'un bleu de ciel obscur ; l'iris d'un roux noirâtre , et le tarse de couleur de plomb .

L'HABIA ROBUSTE , *Saltator validus* , Vieill. , est ainsi appelé par M. de Azara , parce qu'ayant les ailes plus courtes que

les autres, il paroît plus arrondi et plus robuste. Il est assez rare au Paraguay, et s'y tient toujours par paire. Une tache d'un noir velouté commence aux narines, entoure les yeux, et va couvrir tout le dessous de la tête; depuis cette tache, les parties inférieures, jusqu'à la queue, sont d'un blanchâtre légèrement lavé de roux, et un gris de perle colore les couvertures du dessous de l'aile; toutes les parties supérieures sont d'un brun pur, de même que les deux pennes intermédiaires de la queue; les autres sont noirâtres; le tarse est très-robuste et d'un jaune-paille; l'iris roux; le bec noir à la base de sa partie supérieure, et d'une jolie couleur orangée sur le reste.

Cet oiseau a des rapports avec l'*habia à bec orangé*; mais il en diffère par ses ailes plus courtes, attribut qui me semble suffisant pour ne pas le présenter comme une variété d'âge ou de sexe.

L'HABIA ROUGEÂTRE, *Stallator rubicus*, a sur le sommet de la tête une huppe composée de plumes soyeuses, qu'il relève à volonté, mais que, pour l'ordinaire, il tient couchée; les pennes de la queue sont étagées, assez fournies de barbes et se terminent presque en pointe. Il a sept pouces et demi de longueur totale; la huppe rouge de feu; le front, les côtés, le derrière de la tête, les couvertures inférieures des ailes et les pieds d'un brun rougeâtre; la gorge, le devant du cou, le dessous du corps et la queue d'une couleur de vermillon un peu terne, et plus foible sur le ventre; toutes les parties supérieures d'un vermillon obscur; le bec noirâtre. La femelle diffère du mâle par cinq lignes de moins en longueur totale, par la couleur d'or nuancée de brun qui règne sur toutes les parties inférieures; par le brun doré qui couvre les supérieures, sans en excepter les pennes des ailes. M. de Azara n'a rencontré qu'une seule fois le mâle et la femelle de cette espèce, qui se trouve au Paraguay.

L'HABIA TACHETÉ, *Saltator maculatus*, Vieill. M. de Azara n'a vu au Paraguay que trois individus de cette espèce, qui a six pouces trois quarts de longueur; la queue étagée; le bec bleu de ciel en dessous, noirâtre en dessus: le tarse de cette teinte; toutes les parties inférieures d'un roux pâle, avec des taches longues et brunes sur le devant du cou; les couvertures inférieures des ailes noirâtres dans leur milieu et brunes sur leurs bords; les plumes des côtés de la tête, de ces deux couleurs, distribuées de même; le dos brun; les pennes et les couvertures supérieures des ailes noirâtres, avec des taches blanches sur ces dernières; les pennes de la queue, à l'exception des deux intermédiaires, noirâtres et tachetées de blanc.

L'HABIA TACHETÉ A GORGE BLANCHE, *Saltator albicollis*,

Vieill., se trouve à Cayenne. Son plumage indique plutôt un jeune oiseau qu'un adulte, et, s'il n'avoit pas une échancrure profonde sur les bords et vers le milieu de sa mandibule supérieure, je soupçonnerois qu'il est de l'espèce de l'*habia grivert*; mais celui-ci n'a point au bec cette échancrure. Les sourcils et la gorge sont blancs; toutes les parties supérieures d'un gris rembruni; les inférieures d'un gris clair, avec des taches longitudinales brunes; le bec et les pieds de cette dernière couleur.

L'HABIA A TÊTE ROUSSE, *Saltator ruficapillus*, Vieill.; habite l'Amérique méridionale. La tête, la nuque et toutes les parties inférieures, depuis le bec jusqu'à la queue, sont rousses; le front, le *lorum*, le ventre, d'un noir un peu teinté de roussâtre; le reste du corps et la queue d'un gris bleuâtre; les pennes des ailes bordées à l'extérieur de ce même gris, et noires dans le reste; le bec d'abord jaunâtre et ensuite d'un noir bleuâtre; les pieds noirs. Taille de l'*habia à cravate noire*.

* L'HABIA VERT. Sonnini conjecture que cet oiseau est le même que le *bruant à poitrine et à ailes jaunes* (*emberiza chrysoptera*), trouvé aux îles Malouines par le capitaine Portlok, et décrit succinctement dans ses Voyages, page 33. Si cette conjecture est fondée, cet oiseau ne seroit donc pas du genre *bruant*, puisque M. de Azara dit que son *habia vert* a la mandibule supérieure échancrée et courbée; ce qui ne peut convenir à une espèce de ce genre. Au reste, cet *habia* aime les halliers épais, et se tient seul ou par paires. Son ramage se réduit à exprimer d'un ton sonore, quatre fois de suite et sans repos, le mot *toribio*. Il a le bec moins gros que les véritables *habias*, plus comprimé sur les côtés, et très-fort; la langue pointue, plate et un peu grosse; l'ouverture des narines recouverte en partie par de petits poils noirs; les pennes de la queue étroites et presque égales; un trait rougeâtre, qui prend aux narines, passe en dessus des yeux; le dessus de la tête est brun; ses côtés et l'occiput sont d'une couleur claire de plomb; le reste des parties supérieures et la gorge, d'un vert jaunâtre; les tiges et les grandes barbes des pennes alaires et la queue, brunes; toutes les parties inférieures blanches, à l'exception des couvertures et des pennes des ailes qui sont jaunes; le bec est d'un rouge de corail, terne en dessus, bleu en dessous; l'iris d'un jaune brillant, et le tarse d'un brun mêlé de gros bleu.

L'HABIA VERT-OLIVE OU DES GRANDS BOIS, *Saltator olivaceus*, Vieill.; *Tanagra magna*, Lath., pl. enl., n.º 205, sous le nom de *tangara des grands bois de Cayenne*. Cette espèce fréquente indifféremment les lieux découverts et les grands bois. Le mâle et la femelle portent à peu près le même plumage; ils ont

la tête, le derrière du cou, tout le dessus du corps, les ailes et la queue d'un vert d'olive sombre; un trait blanc entre le bec et l'œil et un autre trait noir au-dessous; le haut de la gorge blanchâtre, le reste nuancé de jaune, le tout bordé d'une bandelette noire; le devant du cou et le dessous du corps d'un jaune roussâtre; les couvertures inférieures de la queue rousses; le bec et les pieds noirâtres; il est à peu près de la grosseur du mauvis, et long de huit pouces environ. Latham indique un individu qui ne diffère du précédent qu'en ce qu'il a la poitrine d'un cendré fauve. Ce savant a décrit *l'habia des grands bois* avec le front et les côtés de la tête bleus; la gorge rouge et marquée de blanc dans le milieu; le reste des parties inférieures d'un rouge pâle; le bas-ventre et les cuisses d'un rouge plus foncé que celui de la gorge. Gmelin s'est conduit à peu près de même que l'ornithologiste anglais. Cette description a été faite d'après la planche enluminée de Buffon, sur laquelle les couleurs sont trop chargées; celle que j'ai donnée est d'après nature. (v.)

HABICHUELA. Nom donné, en Espagne, à une variété du **HARICOT COMMUN** (*Phaseolus vulgaris*). (LN.)

HABICULCUL de Sérapion. Ce nom arabe paroît être celui des graines d'un **CROTON**. (LN.)

HABILLA de Carthage (*Petite fève de Carthage*). Nom que les Espagnols donnent au **FEUILLEA CORDIFOLIA**. (LN.)

HABINE. Nom vulgaire du **DOLIC ONGUICULÉ**. (B.)

HABITATION et **STATION**. Nous diviserons cet article en deux portions, dont la première traitera des lieux et des climats des familles des corps organisés, et la seconde retracera des particularités très importantes qui ne pouvoient pas être exposées à l'article **GÉOGRAPHIE NATURELLE** (V. ce mot). Nous renvoyons à l'article **MIGRATION**, ce qui concerne les diverses habitations des oiseaux de passage et de quelques poissons voyageurs.

ARTICLE PREMIER. — On entend par *habitation*, 1.^o le climat que préfère chacun des êtres vivans (plantes ou animaux); 2.^o le lieu particulier que chacun d'eux s'approprie dans la même contrée. Celui-ci s'appelle plus particulièrement *station*. Ainsi, le lion choisit son *habitation* dans les climats ardens de l'Afrique et de l'Asie, et le renne dans les régions glacées du Nord; mais la *station* de la loutre est près des rivières, et celle du lièvre dans les campagnes et les buissons du même pays.

En jetant un coup d'œil général sur les familles animales et végétales, on les voit rechercher certains pays, certains centres, dont elles s'écartent plus ou moins; car chacune de ces familles ne peut point habiter le même climat. Le renne

meurt en France, parce que la chaleur est trop forte pour cet animal des neiges du Nord. L'ananas ne peut croître chez nous en plein champ, parce que cette plante est naturelle aux pays chauds.

En général, quoique les corps organisés puissent s'acclimater jusqu'à certain point dans les contrées voisines de celles qui leur sont appropriées, elles ont pourtant des bornes naturelles; car jamais on ne fera croître sur les roches glacées du Nord, les tendres arbres nés sous la ligne brûlante; et les animaux, les plantes de la Norvège, ne pourront jamais s'accoutumer au terrain enflammé du Sénégal. Les modifications de température doivent être fort légères pour des êtres nés dans les extrêmes, tandis que les animaux et les plantes des pays tempérés ont l'avantage de s'acclimater plus aisément dans un pays plus froid ou plus chaud. En toutes choses, le milieu est moins éloigné des extrémités, que celles-ci ne le sont entre elles; d'où il suit que les êtres intermédiaires sont les plus favorisés à cet égard. Un Français pourroit vivre à Tornéa et au Sénégal; mais un Samoïède périra de chaleur en Guinée; et un Nègre Jolof expirera de froid en Sibérie. Il en est de même pour toutes les plantes et pour tous les animaux. Les minéraux n'ont, à ce qu'il paroît, aucune habitation fixe assignée: c'est le hasard qui détermine leur disposition sur la terre. Le granite se trouve en Sibérie comme dans les Alpes et en Afrique. Qu'importe le climat, au fer, au caillou, à la chaux, etc.? En sont-ils affectés? ont-ils une vie? On sent bien que les températures et les stations ne changent jamais leur nature, et qu'elles n'influent que sur les êtres vivans. V. GÉOGRAPHIE NATURELLE.

Il paroît certain que chaque famille de plantes et d'animaux a sa patrie originaire, son foyer primordial d'existence sur la terre, et que chacune d'elles s'est ensuite répandue plus ou moins loin autour de ce centre, suivant que sa constitution organique se prêtoit facilement aux changemens occasionés par les climats et les températures. Ainsi, certaines plantes d'une vie plus robuste, certains animaux mieux constitués, ont pu s'écarter davantage que d'autres de leur lieu originairement assigné par la nature. Par exemple, l'homme s'est acclimaté par toute la terre, bien que sa demeure primitive paroisse avoir été déterminée entre les Tropiques, de même que celle des singes. Les Nègres sont moins susceptibles que nous de vivre dans tous les climats du monde, parce qu'ils sont originaires d'une contrée très-ardente. Nous avons acclimaté le bœuf, le cheval, l'âne, la brebis, le chien, la poule, etc., partout où nous nous sommes fixés; mais je doute que, sans notre secours, la plupart de

ces animaux puissent exister par toute la terre , abandonnés à eux-mêmes. Pallas a remarqué que ces espèces domestiques, depuis un temps immémorial, se trouvoient naturellement sauvages sur ce plateau élevé de l'Asie qui est l'intermédiaire de la froide Sibérie , et de la chaude Asie méridionale ; ainsi, étant de climats plus ou moins tempérés , ces êtres ont pu se modifier plus aisément partout.

La première loi qui règle l'habitation des êtres vivans , est celle de la température atmosphérique. Le célèbre Tournefort a fait, le premier à ce sujet, une observation très-concluante. Il a rencontré au sommet du mont Ararat , des plantes de Laponie ; un peu plus bas, celles de Suède ; plus bas encore, celles de France ; en descendant toujours, il rencontra celles d'Italie ; et enfin il cueillit, au pied de la montagne , des plantes d'Asie. Et remarquez que chaque zone de la montagne avoit une température correspondante à celle des pays où croissent naturellement les plantes qu'il trouvoit. On peut faire une observation semblable sur nos hautes montagnes ; et moi-même, j'en ai vu la preuve dans celles de la Suisse. Swartz a fait la même observation à la Jamaïque. L'on connoît les savantes recherches de M. de Humboldt sur la situation des végétaux dans les Andes et dans les Cordilières : voyez son *Specim. geog. de statione plantar.*, Paris, 1816. Chaque hémisphère du monde ressemble ainsi à une montagne immense , dont les bases sont accolées à la ligne, et dont les sommets sont couverts d'éternelles glaciers. Tous les êtres sont classés par zones sur ces deux montagnes, d'après leurs facultés vitales et leurs habitudes naturelles. Le globe terrestre est ainsi partagé en deux portions égales, par la ligne équinoxiale, lieu de réunion des deux masses du monde. Il suit de là que les êtres vivans doivent être rangés suivant le même ordre, dans l'hémisphère austral et dans l'hémisphère boréal : c'est aussi ce qu'on observe d'après le récit de tous les voyageurs. Mais ces zones ne peuvent être partout correspondantes, parce que l'élevation diverse des terrains et des montagnes, l'exposition plus ou moins méridionale, les forêts, les mers, modifient beaucoup les températures habituelles de chaque contrée.

Il me semble que l'opinion qui place l'origine de tous les êtres vivans dans les régions brûlantes des Tropiques, ne peut pas s'accorder avec l'observation ; car je ne puis concevoir comment des êtres constitués par la nature pour souffrir le froid, ont pu être créés originairement pour supporter la chaleur des Tropiques. Le paradis terrestre, d'où l'on fait sortir toutes les productions vivantes, auroit-il pu nourrir, dans les ardentes contrées de l'Asie, le renne, la balcine, l'ours blanc, et une foule de végétaux du Nord que la chaleur fait

périr ? On me répondra que ces corps se sont peu à peu habitués au froid, à mesure qu'ils se sont répandus vers les pôles. Mais pourquoi tous ont-ils été se fixer dans les régions glacées, et aucun n'est-il demeuré dans cette patrie originaire pour laquelle ils ont été faits ? Pourquoi le lion, le tigre, la giraffe, etc., sont-ils demeurés dans les pays chauds seulement ? Qui a pu contraindre les uns à sortir, les autres à demeurer ? D'où vient ce choix des uns et des autres ? S'ils pouvoient tous également s'acclimater partout, ils se trouveroient donc également dans tous les lieux de la terre. Cependant nous voyons que les uns habitent exclusivement un pays, les autres un autre, et il n'y a de mélange que sur les confins de chaque climat; encore y reconnoît-on des nuances qui indiquent l'action même du climat. Il n'y a donc aucune naturalisation dans chaque être, que suivant la flexibilité de sa constitution. L'homme, le plus flexible de tous les animaux, vit partout; les éléphants actuels, les rhinocéros, ne sortent pas des Tropiques; les zibelines, les ours blancs des pôles ne passent jamais d'une extrémité du monde à l'autre sans périr. Comment auroient-ils pu avoir une commune patrie ? Leur nature n'est pas modifiable comme celle du bœuf ou du chien, par la raison qu'ils sont originaires des températures extrêmes, tandis que le bœuf et le chien, habitans naturels des régions tempérées, peuvent s'étendre en double largeur des précédens. En effet, suivant la remarque de Pallas (*Mém. acad. Pétersbourg, 1777, part. 1.*), tous nos animaux domestiques du Nord et du Midi se trouvent originairement sauvages dans le milieu tempéré de l'Asie; et ce qui confirme surtout la loi des climats, c'est que quoique les deux pôles offrent des degrés correspondans de froidure et peuvent ainsi devenir la patrie d'animaux et de végétaux très-semblables, cependant ils ne nourrissent pas les mêmes espèces absolument au pôle arctique et à l'antarctique. Ainsi la chimère arctique et les autres poissons de nos mers du Nord sont bien représentés, ainsi que des oiseaux marins, au pôle Sud par des espèces fort analogues; mais ce ne sont nullement les mêmes, comme on le croyoit. La zone torride qui les sépare est une barrière qu'ils ne franchissent jamais. De même, les froides cimes des Cordilières portent des plantes des genres *rosa*, *ramunculus* et autres, vulgaires dans nos régions du Nord; mais ce sont des espèces toutes autres et propres à ces pays. Donc l'Amérique s'est peuplée par elle-même, comme chaque autre contrée du globe.

Une seconde loi, qui dépend de la première, détermine encore la demeure des productions vivantes; c'est la nourriture. Cette loi influe puissamment aussi sur les *migrations*

des animaux ; car ils poursuivent , dans tous les climats qui ne leur sont pas opposés , l'aliment végétal ou animal dont ils tirent leur vie. Par exemple , les oiseaux insectivores comme les gobe-mouches , les bec-fins , les guépriers , etc. , habitent presque tous dans les pays chauds , où se trouve un nombre immense d'insectes , tandis que le froid les fait périr chez nous. Aussi la plupart de nos oiseaux insectivores s'enfuient dans les contrées chaudes aux approches de l'hiver , parce qu'ils manqueroient alors de cette pâture. Les animaux carnivores habitent en général dans les températures extrêmes , comme sous la zone torride , où les productions animales sont excessivement abondantes , et sous les pôles où les nourritures végétales ne peuvent plus croître. Ainsi , la famille des lions , tigres , panthères , léopards , celle des hyènes , chacals , celle des ichneumons , mangoustes , etc. , parmi les quadrupèdes ; les races nombreuses d'oiseaux insectivores et les vautours , les pie-grièches ; et parmi les reptiles , presque tous les serpens , les crocodiles , les lézards ; parmi les poissons , les phalanges de coryphènes ou dorades , les brochets , les loups marins (*anarhichas*) , les chiens marins ou requins , etc. , habitent tous dans les zones les plus chaudes du globe terraqué. Et les coquillages qui vivent d'animaux , comme les buccins ou murex ; et les crustacés , tels que les nombreuses cohortes de crabes ; et les insectes rongeurs ou parasites des animaux , ne sont-ils pas extrêmement multipliés sous la zone torride ? C'est là que se font les plus nombreuses reproductions et les plus grandes destructions , parce que la mort doit toujours être correspondante à la quantité de vie ; sans cela , tout seroit bientôt encombré , et la destruction générale seroit une suite nécessaire d'une trop grande population.

Les climats tempérés étant les plus favorables au développement des végétaux , surtout des plantes graminées , il suit de là que les animaux herbivores y seront nombreux : c'est aussi ce qu'on observe ; mais comme les pays chauds produisent encore beaucoup de plantes succulentes et de fruits , les animaux frugivores y habiteront en foule : on en a la preuve en considérant que tous les singes et les makis , tous les perroquets , les troupiales , les caciques , les pigeons , et parmi les insectes , les nombreuses familles de fourmis , de termites , etc. , se trouvent sous les Tropiques pour la plus grande partie. Si nous connoissions bien tous les insectes , et si l'on examinoit leur naturel , leur genre de vie , on devineroit aussitôt quels pays ils habitent , comme on pourroit aussi le prononcer des autres animaux. C'est ce qu'a fait notre savant ami M. Latreille , dans un Mémoire sur *les climats des insectes*.

Dans le Nord , il existe peu d'animaux carnivores , parce qu'il y en a peu d'herbivores , à cause que la terre y produit un fort petit nombre de plantes. On peut même établir en règle générale , que le nombre des productions , soit végétales , soit animales , est proportionnel à la chaleur , les extrêmes exceptés ; car un excès de sécheresse , de chaleur , de même qu'un froid violent , anéantissent tout être vivant , plus ou moins rapidement , suivant sa constitution et son climat.

Voyez , au contraire , quelle excessive multiplication d'animaux et de plantes , sous la torride ! Combien de générations d'insectes , quelle pullulation infatigable de tous les êtres dans les plages équatoriales ! Il n'est pas un seul lieu de cette terre qui ne fourmille de toute sorte de productions. Au Nord , dans les steppes couvertes de neige et de glace , en Sibérie , en Laponie , on ne trouve que d'immenses solitudes , quelques rares buissons , quelques ours , quelques rennes vagabonds ou farouches. Rien ne peuple ces immenses lacunes de la nature ; la faux éternelle de la mort s'y promène sans cesse , abattant toutes les têtes , et tranchant le fil de la vie de toutes les plantes. Les éléphants , dont on y voit de si nombreux débris , ont-ils pu trouver les moyens de vivre sur ce sol désolé ? V. ÉLÉPHANT.

Outre ces différences générales dans l'habitation de tous les êtres animés , on en remarque encore d'essentielles dont il n'est point facile de rendre raison , parce que les températures paroissent n'influer que secondairement sur la disposition de ces êtres : il est probable que la nature des terrains concourt aussi à cette disposition , comme nous le dirons ci-après.

Avant d'entrer dans quelque détail , il est bon de rappeler ici ce qu'on entend par *famille* en histoire naturelle. (V. FAMILLE.) Les hommes appellent entre eux *famille* , l'assemblage de plusieurs individus liés par l'affinité du sang ou par la parenté , comme pères , fils , frères , maris , cousins , etc. Mais il n'en est pas absolument de même parmi les animaux et les plantes. Par exemple , le blé , l'avoine , l'orge , le seigle , les herbes graminées des prés forment une famille qui est composée de différens genres et espèces , tandis que , chez l'homme , la famille est toujours d'une seule espèce ; car deux frères , deux pères , etc. , diffèrent bien moins entre eux que le seigle ne diffère de l'orge. Il faut donc prendre le mot *famille* , en histoire naturelle , pour un assemblage d'espèces et de genres différens entre eux , mais pourtant fort analogues. Ainsi , le lièvre , le lapin , la marlotte , les rats , l'écureuil , etc. , sont de la même famille , qui est celle des *rongeurs*.

Le chien, le loup, le renard, forment une seule famille; car, bien que ces animaux fraient peu ensemble, néanmoins leur conformation est très-analogue.

Or, toutes les familles d'animaux et de plantes ont une patrie naturelle, et chacune des espèces de ces familles a son lieu originaire, qui est subordonné à celui de la famille elle-même. Ainsi, tous les *geranium* à pétales inégaux habitent le Cap de Bonne-Espérance; les *bignoniâ*, les *cinchona*, les *passiflora*, les *cactus*, sont tous américains; presque toutes les euphorbes viennent des pays chauds et de l'Afrique. La plupart des arbres conifères, les pins, sapins, ifs, genévriers, habitent dans les régions froides. Toutes les cannes, les amomes, galangas, etc., viennent uniquement dans l'Asie méridionale. Les plantes ombellifères se trouvent depuis l'Orient et l'Europe australe jusqu'en Sibérie; mais, au rapport du savant botaniste Adanson (*Voy. et familles des plant.* préfac. p. 157), il ne s'en trouve pas une seule au Sénégal, non plus que des mousses, des orchis et des renoncules, qui foisonnent tant dans nos pays. Les palmiers habitent entre les tropiques des deux continens. Les légumineuses ne se trouvent point en Perse, suivant Tavernier. Les îles Maldives n'ont pas une seule liliacée, au rapport de Bougainville. Aublet n'a rencontré aucune ombellifère à la Guyane. La plupart des iridées se trouvent au Cap de Bonne-Espérance. L'Europe abonde en graminées, en crucifères, en rosacées, en papilionacées, en composées, en labiées, surtout au Midi; le nord de l'Amérique est couvert de fougères; les îles de l'Océan indien sont remplies de myrtes, *melaleuca*, lauriers, muscadiers, etc. Les contrées orientales sont peuplées de plantes papavéracées. Les solanées viennent principalement dans les contrées chaudes et humides de l'Amérique. Les fruits acides, les plantes mucilagineuses, telles que les mauves et autres columnifères, les citronniers, les cucurbitacées; les herbes succulentes, appelées *plantes grasses*, se trouvent principalement dans les contrées arides et brûlantes, où elles sont extrêmement appropriées aux hommes et aux animaux. C'est peut-être un bienfait de la nature et de la Providence, surtout si l'on considère que les fruits secs, les glands, les amandes, les marrons, noix, faïnes, noisettes, enfin tous les arbres amentacés, plusieurs plantes papilionacées se trouvent dans les contrées un peu froides, et ne donnent leurs amandes ou graines farineuses qu'en automne, tandis que les fruits acides et rafraîchissans de groseilles, airelles, cerises, prunes, mûres, etc., se présentent seulement dans le temps des chaleurs de l'été. Les autres fruits moins rafraîchissans, tels que les pommes, poires, nèfles, etc., ne sont mûrs qu'en automne,

et peuvent se conserver pendant l'hiver. Certainement, ces rapports si marqués entre les fruits nourrissans et les hommes et les animaux qui en font usage, ne sont point l'effet du hasard ; car on les remarque dans toute la terre. Ainsi, les citronniers, papayers, durions, mangostans, ananas, jam-roses, bananiers, goyaviers, manguiers, sapotiliers, grenadiers, corossols, mélastomes, etc., viennent dans les pays chauds d'Amérique et d'Asie, et y donnent des fruits acidules si utiles aux hommes de la zone torride. L'Afrique est couverte de cucurbitacées dont les fruits, extrêmement aqueux, servent à rafraîchir les corps brûlés de ses habitans. Il est probable que la nature a disposé l'habitation des plantes suivant leurs rapports avec les animaux et les climats. Voyez-en des preuves à l'article GÉOGRAPHIE NATURELLE.

La demeure des animaux sur la terre n'est pas moins fixée que celle des espèces végétales (excepté les oiseaux et les poissons qui peuvent se transporter à diverses distances ; encore conservent-ils de certaines bornes naturelles dans leurs émigrations, comme nous le verrons). L'homme qui est, suivant son organisation matérielle, de la famille naturelle des *singes*, a dû habiter originairement entre les tropiques, de même que ces animaux. Les grandes espèces de singes, les orangs, les guenons, les macaques, les babouins, les makis, les indris, habitent tous dans l'ancien continent, entre les tropiques. Les sapajous et les alouates sont, ainsi que les sagouins à queue non prenante, des singes qui ne se trouvent qu'en Amérique. En général, toutes les espèces de l'ancien continent qui vivent entre les tropiques, ne se trouvent point en Amérique, et réciproquement. Ainsi l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, sont, pour ainsi dire, les patriarches de l'ancien monde seulement. Les ossemens fossiles du grand quadrupède de l'Ohio, attribués à l'espèce de l'éléphant, sont d'un autre genre, celui des mastodontes, comme l'a fait voir M. Cuvier. Au nouveau monde appartiennent le tapir, ainsi que les kinkajous, les ratons, les coatis, les mouffettes ou bêtes puantes, les jaguars, ocelots, pumas (qu'on a pris à tort pour des lions, car il n'y en a point du tout en Amérique), les didelphes ou sarigues, les cabiais, cochons-d'Inde, agoutis, ondatras, fourmiliers, tatous, paresseux, pécaris, lamas, vigognes, etc. Quelques espèces d'animaux du Nord sont communes aux deux continens, à cause de la proximité des terres : telles sont le renne du Canada, l'élan, le bison ou l'aurochs, etc.

Les quadrupèdes qui portent des membranes à leurs côtés (à l'exception des polatouches), comme les galéopithèques, les chauve-souris vivent la plupart sous la zone torride. Pres-

que tous les quadrupèdes rongeurs claviculés appartiennent aux pays froids. Le genre des lions, tigres, panthères, etc., ne se trouve que dans les plus chaudes contrées de la terre. Les kangourous habitent quelques îles de l'Océan indien, ainsi que les péramèles, les dasyures, les échidnés, les phalangers et d'autres animaux singuliers dont la plupart sont marsupiaux ou pourvus d'une bourse inguinale pour placer leurs petits dedans. Les chameaux et dromadaires ont pour demeures l'Afrique et l'Asie méridionale, de même que les gazelles, etc. Tous les mammifères amphibies et les cétacés préfèrent les zones glacées des pôles, qui leur conviennent mieux que les tropiques.

Parmi les oiseaux, les vautours aiment les climats chauds : c'est le contraire pour les faucons, les aigles, les éperviers et les chouettes, qui recherchent le froid. Nous avons dit que les oiseaux insectivores, les moucherolles, tyrans, pies-grièches, pics, oiseaux de paradis, mésanges, bec-fins, hirondelles, grimpeaux, colibris, guépiers, coucous, préfèrent les contrées ardentes du Midi qui fourmillent d'insectes. Comme il y a beaucoup de fruits dans ces mêmes pays, on y trouve des oiseaux frugivores, tels que les perroquets, toucans, barbous, caciques, troupiales, carouges, loriots, calaos, rolliers, mainates, tangaras, merles, cotingas; les granivores, tels que les veuves, les bouvreuils, les gros-becs, les étourneaux; et quelques gallinacés, comme les pigeons, des cailles, des faisans, des hoccas, des outardes, etc., quoique plusieurs de ces espèces viennent aussi s'établir dans nos climats tempérés.

L'autruche, le casoar, le touyou, le dronte, habitent exclusivement les pays chauds. Les oiseaux de rivage ne semblent avoir d'autre patrie constante que les bords des eaux dans tous les lieux de la terre. Néanmoins, les cigognes, les hérons, grues, courlis, jabirus, préfèrent les lieux tempérés aux zones plus chaudes ou plus froides; aussi, dans l'automne, les émigrations des pluviers, des vanneaux, des bécasses, sont dirigées vers le Sud. Les oiseaux palmipèdes se tiennent de préférence dans les mers et les lacs des zones polaires. On en trouve peu sous la zone torride et entre les tropiques; mais, en hiver, ils descendent de leurs retraites glacées dans nos pays, pour retourner, à l'approche des beaux jours, dans leurs froides demeures (V. MIGRATION). Sauf quelques espèces du Nord, les oiseaux de l'ancien monde ne se trouvent point dans le nouveau, et réciproquement. Il en est de même des reptiles, des insectes et des autres animaux.

Comme tous les reptiles sont d'une complexion froide, ils recherchent les climats les plus chauds de la terre. Nous avons dit que les poissons les plus voraces habitoient sous la zone torride de préférence. Les saumons, les esturgeons, les ha-

rengs, les morues, les merluches, les merlans, se tiennent dans les mers du Nord, tandis que les bandoulières, hérissons marins, poissons-coffres, zées ou dorées, labres, etc., préfèrent des mers plus chaudes. Au reste, ces animaux se tiennent dans souvent de demeure sans sortir toutefois d'une certaine latitude; mais les poissons ne sont pas aussi soumis à l'influence des climats et des températures que les autres êtres vivans, par la raison qu'ils habitent dans un milieu d'une chaleur à peu près égale partout. Ce n'est que la surface de l'Océan qui est glacée dans le Nord et chaude sous l'équateur; mais les profonds abîmes des mers demeurent à peu près semblables: aussi trouve-t-on des poissons d'une même espèce dans plusieurs latitudes, sans être néanmoins les mêmes aux deux pôles. Les races qui se tiennent de préférence à la surface des ondes, éprouvent les influences des climats, et vont chercher ailleurs une patrie convenable à leurs besoins, lorsque des excès de froid ou de chaud les repoussent, ou lorsque le besoin de frayer les appelle en des lieux plus convenables. V. MIGRATION DES POISSONS. Les plantes aquatiques se trouvent toutes à peu près dans des climats fort différens, parce que l'eau n'est pas aussi sujette que l'air à changer par ces impressions vives et soudaines de chaleur et de froidure, qui déterminent les climats atmosphériques.

De même que les reptiles, tous les mollusques sont d'une température froide; c'est pourquoi ils cherchent les pays chauds, mais humides et couverts. Si l'on connoissoit bien la température que chacun d'eux demande pour son habitation, il seroit facile de juger de l'état ancien des terrains sur lesquels on trouve des débris de mollusques testacés. Par exemple, nos *cérîtes*, nos *murex* fossiles appartiennent à des testacés des climats chauds: il est donc probable que nos terres ont été jadis semblables à celles qu'ils habitent actuellement. C'est ce qui nous démontre aujourd'hui que notre terre a été fort différente autrefois de ce qu'elle est à présent. Nous voyons que la mer a couvert jadis les plaines de Paris; on en rencontre une multitude de preuves dans cette foule de coquillages marins, soit épars sur la terre entière; soit formant des masses calcaires, des bancs de pierres; mais la difficulté de concevoir ces grands changemens a fait attribuer ces coquillages au hasard, ou, comme on dit, à un jeu de la nature. L'on a des exemples que les coquillages des eaux douces peuvent s'habituer par fois aux eaux salées et réciproquement, comme l'a fait voir M. Beudant.

Les crustacés, tels que les crabes, la plupart des monocles, des écrevisses cherchent les pays chauds. Il en est probablement de même de presque tous les insectes; mais nous ne

connoissons qu'imparfaitement ceux des contrées lointaines, et plusieurs de ceux d'Europe nous sont encore ignorés. Cependant, on sait que les scorpions, les forbicines, les ricins, les termites, les guêpes, fourmis, ichneumons, cynips, plusieurs genres de coléoptères, vulgairement *scarabées*, familles très-nombreuses, ainsi que les blattes, mantes, sauterelles, criquets, cigales, pucerons, gallinsectes; une grande quantité de papillons, bombyx, sphinx, phalènes; la plupart des mouches, des cousins, puces et poux; enfin, la majeure partie des insectes habite dans les climats ardents de la terre. M. Latreille remarque aussi que les insectes d'Amérique ne sont point les mêmes que ceux d'Europe et d'Asie. Entre ces grandes parties du monde il y a pareillement des zones, pour les insectes; ainsi ceux d'Afrique, voisins d'Espagne, montrent un passage; ailleurs il y a des limites, comme l'Indus qui sépare les espèces de l'Asie orientale de celles de sa partie occidentale. Il en est de même des vers et des zoophytes: ainsi le ver de Guinée ou *filaria medinensis*, n'attaque les hommes qu'entre les tropiques. Nous ne connoissons probablement que la plus petite partie de tous ces êtres; cependant, nos méthodistes mettent pompeusement le titre de *Système général de tous les animaux ou de toutes les plantes* à la tête de leurs œuvres; comme si la nature devoit s'arrêter où ils cessent de connoître! comme si leur intelligence étoit la mesure de son pouvoir et de son immensité! Il s'en faut beaucoup que nous ayons parcouru les solitudes ignorées où la nature toute vierge déploie sa magnificence, et qu'elle ait déroulé tous ses trésors à nos regards. Que de choses nous ignorerons toujours! Dans ces antiques demeures de la terre, ces forêts silencieuses et ces retraites sombres, combien de merveilles ensevelies! Combien, sous ces frais ombrages que l'homme n'a jamais dégradés, il est doux de contempler en paix la vie et les amours des êtres qu'y déposa la nature! Qu'il est délicieux de méditer, loin du bruit des cités, ces sublimes pensées qui remontent jusqu'à l'Être des êtres, en interrogeant les entrailles de la terre, les arbres des forêts et la voûte azurée, en contemplant les âges qui sont écoulés, les temps à venir, les reproductions et les destructions continuelles dont la terre est le théâtre!

DES STATIONS.—L'habitation des êtres organisés n'est point encore suffisamment déterminée lorsqu'on a reconnu leur pays originaire; il s'agit aussi d'examiner leur station particulière, qui a deux principales différences: 1.^o dans les lieux bas et humides; 2.^o dans les lieux élevés et secs. On sait combien ces stations diverses apportent de changement aux mêmes individus: la plupart ne peuvent même pas vivre également dans l'une et

dans l'autre. Cette étude des stations est peut-être la plus importante de toutes celles de l'histoire naturelle pour l'économie rurale et l'agriculture. Comment pourra-t-on acclimater une plante dans un autre pays, si l'on ignore quel terrain elle demande? Si l'on sème dans une terre grasse et forte, sur un fonds humide et abrité, la plante qui croît naturellement sur la cime aride et sablonneuse d'un rocher, ne perira-t-elle pas bientôt? Savez-vous quelle chaleur convient à un arbre? Vous n'avez encore que la moitié des connoissances nécessaires : *Nou omnis fert omnia Tellus*, a dit Virgile. On peut même affirmer que l'étude de la *station* des végétaux et des animaux est la plus indispensable de toutes les connoissances en agriculture. S'il falloit ici décrire celle de toutes les plantes connues, on entreroit dans des détails infinis; contentons-nous des faits principaux.

Remarquons, premièrement, que les plantes et les animaux qui ont leur station sur les lieux élevés et arides, sont analogues aux productions vivantes des pays froids, et que les espèces des endroits bas et humides se rapprochent en général de celles du Midi; considération importante, qui nous indique qu'il est plus profitable d'acclimater les animaux et les plantes des pays chauds dans les localités basses, tandis que les espèces du Nord se naturaliseront plus facilement dans les terrains hauts et secs: il faut toujours suivre le fil de ces analogies. D'ailleurs, comme il y a, dans les régions froides ou chaudes, des lieux élevés et des vallons profonds, tous peuplés de leurs productions, il est nécessaire d'avoir égard à ces différences lorsqu'on veut acclimater chez soi divers animaux ou plantes.

Il faut observer, en outre, que tout corps organisé devient plus gros, plus grand, plus mollasse dans les lieux abrités, profonds, humides et chauds, et plus grêle, plus dense, plus velu, plus sec dans les terrains élevés, arides, éventés, sablonneux. Toutes choses égales, les substances organiques sont plus actives, plus odorantes, plus sapides, plus nourrissantes à mesure que la chaleur du climat est plus forte et sa sécheresse plus considérable. V. l'article GÉANT.

On doit considérer aussi qu'un végétal, un animal s'acclimateront plus facilement dans les lieux qui nourrissent naturellement un grand nombre d'espèces congénères, parce qu'il y a des qualités communes à toutes les espèces d'une même famille. Vous voulez, par exemple, introduire dans nos jardins un arbre qui peut supporter notre climat, mais vous ignorez quelle station lui convient: cherchez d'abord à quelle famille il appartient, puis donnez-lui la station qu'affectent particulièrement les espèces de cette famille: mais si

cette même famille ne croît pas en Europe il vous sera difficile d'y acclimater votre arbre; car il est probable que notre terrain ne lui convient pas. Vous aurez, au contraire, toute facilité pour acclimater les espèces des mêmes classes que celles de nos pays. Au reste, plus l'espèce que vous voulez naturaliser est d'une famille voisine de celles de nos pays, plus vous aurez l'espérance de réussir; mais l'inverse vous sera contraire.

Il ne suffit pas, d'ailleurs, que la température du pays dont vous tirez une production vivante, soit égale à la température de nos pays; il faut encore que l'ordre des saisons soit le plus analogue possible, parce que les plantes, les animaux s'accoutument à cet ordre, et en changent plus difficilement, à mesure qu'il y a plus de différence de l'un à l'autre: par exemple, on trouve dans l'Amérique méridionale des contrées assez semblables à celles d'Europe pour la température; mais leurs végétaux qu'on introduit chez nous ont quelque peine à changer l'ordre de leur floraison et de leur fructification, qui se fait naturellement chez eux dans notre temps d'hiver. Cependant, il y a des espèces d'une nature flexible qui s'accommodent partout, comme la pomme-de-terre, par ce qu'elle vit surtout par ses racines.

On peut considérer les lieux les plus favorables à chaque espèce, comme le centre de leur station: ainsi les endroits qui font croître naturellement les plus beaux individus, les plus féconds et les plus nombreux, dans chaque espèce, paroissent être leur patrie essentielle: chaque espèce recherche d'ailleurs le sol qui lui convient le mieux. Par exemple, les *malvacées* aiment en Europe les endroits échauffés du soleil, parce que cette famille a son centre d'habitation dans les climats chauds de la terre; le chamois, la chèvre, restent sur les rochers, et le bœuf dans les vallons gras et plantureux.

Une autre considération, c'est que les plantes des montagnes qu'on cultive dans des jardins, fleurissent dès le printemps, parce qu'elles éprouvent à cette époque la même température que sur leurs élévations, dans les plus fortes chaleurs. Les plantes des Alpes, de la Sibérie, du Canada, de l'Angleterre, périssent à 30 degrés de chaleur; celles des climats tempérés, comme en Italie, en Provence, en Espagne et même en Syrie, ne supportent pas 10 degrés de froid; et les plantes des pays chauds des Indes orientales, de l'Amérique méridionale, de l'Égypte, de l'Afrique, etc., meurent à 5 degrés de froid, et supportent sans peine 40 degrés de chaleur (le tout au thermomètre centigrade). Les plantes vivaces des pays chauds deviennent souvent annuelles dans les contrées froides, comme le ricin; et plusieurs de nos

plantes annuelles ou bisannuelles devenant plus fortes et plus ligneuses sous les climats chauds, s'y rendent vivaces. Les fucus, les naïades, les zostères et autres plantes sont presque toutes habitantes de la mer; les grèves sablonneuses ont des végétaux arides et d'apparence rude ou scabreuse; les sources nourrissent des conferves, quelques plantes ombellifères et crucifères; les ruisseaux se remplissent de sparganium, de potamogeton; sur leurs rives croissent les lysimachies, eupatoires, salicaires; les lacs nourrissent les joncs, les nénuphars, les ményanthes, les massettes et les sagittaires; les terrains fangeux se couvrent de carex, de scirpes, d'ériophores, et dans les contrées chaudes, de riz, de cannes à sucre, etc. Il en sera de même pour la station des animaux. Certains poissons se tiennent toujours dans l'eau de la mer; ceux-ci dans les fonds, ceux-là près de la surface, d'autres dans les eaux douces; on en voit de littoraux, comme les soles et limandes; de pélagiens, de saxatiles, comme les labres; de vaseux, tels que les raies et anguilles, selon la disposition de leurs nageoires, etc. Les oiseaux à longues jambes recherchent les marécages et la fange des terrains inondés; les grimpeurs se plaisent sur les arbres des forêts; la fauvette et les autres sylvains font retentir de leurs chants nos bocages, tandis que les rapaces préfèrent les lieux sauvages, les rochers, et que le triste hibou s'enfonce en ses noires cavernes. Combien ces aimables recherches nous présentent de charmes! Nous ne saurions faire un pas sur le globe, sans y trouver un nouvel être, une nouvelle merveille, une plante utile, un insecte industrieux, un quadrupède bondissant, un oiseau chantant au milieu des fleurs. Et que l'on se représente le voyageur naturaliste portant ses pas sur un sol vierge et qu'aucun homme n'a jamais foulé, dans ces éternelles solitudes des deux Amériques, de l'intérieur de la Nouvelle-Hollande ou de l'ardente Afrique: quel ravissant spectacle s'offrirait à ses regards! Tout ce qui l'entoure est neuf, inconnu, étranger; chaque chose est une intéressante et souvent une précieuse conquête pour la science, pour l'industrie humaine, pour la civilisation des peuples. Qu'on ne dédaigne pas même une chenille, elle peut donner de la soie; ni une herbe vulgaire, elle peut, comme la pomme-de-terre, nourrir des nations. Combien le naturaliste alors devient supérieur aux Alexandre et aux César, espèces de brigands qui n'ont fait que dévaster l'univers, tandis que la science le peuple, l'enrichit, le rend heureux. Périront les conquérans et leur funeste gloire! Honneur éternel aux bienfaiteurs de l'humanité, au simple sauvage qui découvre un remède essentiel comme le quinquina; tandis que de prétendus héros

ne se servent du fer que pour égorger les hommes, et souvent pour asservir leur patrie et satisfaire leur féroce ambition!

V. GÉOGRAPHIE, MIGRATION.

ARTICLE DEUXIÈME. — *Examen de la question si l'habitation des animaux et des plantes, les soumettant toujours aux mêmes circonstances, détermine leur mode d'organisation.*— Cette opinion ayant été, de nos jours, émise, ou plutôt renouvelée des anciens, en histoire naturelle, il est nécessaire d'en traiter en ce lieu.

Loin d'admettre ce sentiment naturel qui nous porte à reconnoître, dans l'organisation des animaux et des plantes, la main d'une sagesse divine qui préside à leur formation, l'on a rétabli l'opinion des anciens philosophes atomistes, Démocrite et Epicure, qui ne reconnoissent que l'empire des circonstances ou des habitudes nécessaires qui en résultent, ou une sorte de fatalité, pour causes de toute la structure des êtres organisés.

Pour montrer combien cette doctrine, développée de nos jours, nous paroît contraire à la vérité, qu'on nous permette d'examiner ses bases, puisqu'elle établit que la forme des animaux n'est que le produit des diverses circonstances qui les environnent. Parmi ces circonstances, les principales sont les habitations, soit dans l'air, soit dans les eaux et la terre; et de là les divers alimens que les êtres animés y puisent nécessairement.

Les expressions ont changé; les explications sont restées les mêmes dans la nouvelle et l'ancienne philosophie. Au lieu d'atomes se mouvant d'eux seuls, on admet une matière gélatineuse, plus ou moins simple primitivement, laquelle étant pénétrée de fluides subtils, se dispose, s'organise relativement aux circonstances qui l'entourent. Ainsi on suppose qu'une petite masse de cette substance gélatineuse, susceptible de prendre toutes les formes, comme le Protée des anciens, se trouve dans les eaux et forme un de ces animalcules infusoires découverts par le microscope. Sa vie n'est rien que le résultat de la chaleur qui met en mouvement des fluides subtils, dans l'intérieur de cette masse gélatineuse.

Par un progrès successif du temps et la permanence des circonstances, cette masse gélatineuse *voulant* s'accroître, ayant *besoin* de se nourrir, se creusera en godet, en sac stomacal, puis étendra des filamens, des tentacules, pour saisir les substances voisines, afin d'en faire ses alimens; et voilà l'animalcule microscopique devenue un hydre, un joli polype d'eau douce.

Une fois que la route des fluides subtils aura été tracée dans l'intérieur de ces corps gélatineux, et que la répétition aura rendu plus faciles leurs opérations, la structure orga-

nique marchera dans ce sens, en se perfectionnant et se compliquant de plus en plus; ces directions de fluides, devenues ainsi une habitude, si l'animalcule infusoire a pu devenir un polype, celui-ci par la suite de ses développemens formera bien aisément des actinies, des méduses et autres radiaires mollasses, enfin une longue série d'êtres plus perfectionnés successivement. Cependant les seules circonstances auront décidé ces directions, sans un plan conçu d'avance, sans une prévoyance quelconque de la nature, mais par un produit nécessaire de causes physiques enchaînées à une succession régulière, enfin par une sorte de fatalité. On voit ici combien cette théorie est conforme à celle du mouvement spontané des atomes composant les animaux, selon Epicure et Lucrèce: mais nous verrons que ces philosophes sont plus conséquens dans leurs principes; car ils établissent que si le mouvement des atomes compose des êtres bizarres ou monstrueux, ceux-ci étant mal coordonnés, ne pourront pas subsister; au contraire, dans l'hypothèse moderne, il faut introduire forcément un principe dont on ne voit point la cause, savoir, la *volonté*, le *besoin*, qui déterminent une masse gélatineuse, à chercher et prendre sa nourriture. Or, la volonté, le besoin qu'on est obligé de supposer, peuvent-ils naître dans une masse gélatineuse spontanément? et si l'on n'admet ni volonté, ni besoins primitifs, comment fera-t-on acquérir exactement au nouvel animal, telle figure précise, la plus convenable aux circonstances qui l'environnent?

Voyons donc cette matière primitive, gélatineuse, et supposée dans les conditions les plus favorables pour qu'elle puisse s'organiser: admettons que des fluides subtils la pénètrent; mais puisqu'il n'y a ni plan, ni prévoyance qui dirige, excepté les circonstances environnantes, l'eau d'une mare ou d'un bocal, je soutiens qu'il est impossible qu'il s'opère autre chose que la putréfaction, la disgrégation des molécules de cette matière abandonnée à elle seule.

La raison en est manifeste. Ces fluides subtils, dans quel sens se dirigeront-ils? Par quel besoin plutôt à gauche qu'à droite? Ont-ils une volonté, un choix, une intelligence pour se tracer une route, puisqu'on rejette ces facultés, et qu'elles ne sauroient exister d'avance, dans cette hypothèse? Donc cette matière primitive des animalcules, n'ayant aucun but qui la détermine à l'action, restera inerte, et se corrompra, se décomposera. Pour aspirer à se nourrir, il faudroit du moins encore une faculté de succion, un pouvoir d'assimilation, fort différent du simple gonflement d'une éponge dans l'eau; car il faut ici transformation de l'aliment et action dirigée avec but, avec intérêt de prévoyance. Il faut donc une

organisation prédisposée d'avance par une intelligence ; ou bien il ne se peut rien faire.

Le hasard d'Épicure donnera-t-il la route, la trace habituelle de ces passages de fluides subtils, pour disposer l'organisation de l'animal en tel ou tel sens ; pour fabriquer des membres ou des parties convenablement à telle opération nécessaire, sans un plan ?

Les animaux radiaires, manquant de sexes distincts, ou étant susceptibles de se reproduire par division ; quel motif sans préméditation, quelle circonstance pouvoit jamais obliger les sexes à se séparer, chez d'autres animaux, en deux individus différens ? Cette division est directement opposée aux vœux naturels, aux circonstances qui établissoient l'union primitive.

En supposant qu'il se forme spontanément un système nerveux intérieur, chez les *animaux sensibles*, et qu'un sentiment du dedans en résulte pour leur faire opérer les divers actes de l'instinct, on soutient qu'il n'y a ni plan, ni prévoyance de la nature, mais seulement un produit de la nécessité de causes physiques, régies par des lois. Or, supposons que ces diverses circonstances aient amené quelques poissons à recevoir la forme des raies et celle des anguilles ; néanmoins quelques espèces s'étant trouvées plus lourdes ou moins agiles pour atteindre leur proie, leur sentiment intérieur aura-t-il inventé l'artifice le plus étonnant et l'appareil le plus merveilleux pour frapper de loin cette proie, en organisant une machine galvanique ou électrique dans les muscles et les aponévroses de leur dos ? Voilà sans doute un talent miraculeux dans de pauvres anguilles (le gymnote), ou des raies (la torpille).

Chez les genres des fourmis, des abeilles, des termites, qui vivent en société, les femelles ayant une prodigieuse fécondité, d'autres fourmis ou abeilles ont consenti sans doute volontairement à rester neutres, à ne faire aucun usage de leurs organes sexuels, qui se seront oblitérés et comme anéantis par ce vœu de chasteté, pour se soumettre aux travaux et au bon plaisir des reines ou pondeuses. Ou bien comment les circonstances ont-elles pu favoriser celles-ci aux dépens des autres, si tout est le produit d'une nécessité et non d'un plan de la nature ? Voilà une nécessité bien savante.

Certes, la disposition des muscles de la trompe d'un éléphant, qui supplée à un cou court, lequel devoit l'être à cause de la grosseur de la tête, tout cela, direz-vous, est un produit forcé de certaines circonstances ; il n'y a point de prévoyance ni de dessein dans l'organisation des êtres ? J'ignore s'il est nécessaire de prouver qu'une intelligence devoit

présider à tant de merveilles répandues dans les œuvres de la création , à des gens qui ont des yeux.

Et quand on attribue de tels organes spontanément nés chez les animaux , à la faveur d'un instinct directeur qu'on leur suppose venu par hasard , capable de ces créations , j'ignore où l'on ira prendre les moyens d'expliquer la formation des fleurs , des plus étonnantes merveilles du règne végétal. Il faudra donc aussi rassembler d'énormes concours de circonstances , pour élever vers les cieux ce noble palmier couronné de verdure et de régimes des plus doux fruits.

Le vice capital de tous ces systèmes qui attribuent des instincts , des besoins , des facultés , des volontés , des habitudes à une matière quelque bien préparée qu'on la suppose (on ne dit pas comment) , à recevoir l'organisation ; ce vice consiste à donner comme fait positif ce qui est en question : établissons le principe.

Est-ce l'intelligence suprême qui approprie chaque animal , chaque plante au lieu qui leur convient ; ou si c'est la constitution de ce lieu qui force le corps de l'animal , de la plante , à se disposer de telle ou telle manière convenable pour y subsister ? Telle est la question.

Aristote avoit dit (*de partib. animal. . l. 1 , c. 5*) , *non enim sectio , serræ gratiâ facta est , sed serra sectionis gratiâ , cùm sectio quædam usio sit. Quapropter corpus etiam totum animæ gratiâ conditum est , et membra officiorum gratiâ constant , et munus , ad quæ singula accommodantur.* En effet , soutenir que la disposition d'un local a déterminé l'animal et la plante à s'organiser de telle façon , est soutenir que les trous des murailles sont les moules du corps des rats ; et que l'eau a donné la forme aux pattes des canards.

Car même en donnant un sentiment intérieur ou instinct qui se détermine , dans l'abeille , à former des râpes à ses cuisses pour recueillir le pollen des fleurs , et à lui indiquer la merveilleuse structure de ses alvéoles ; cet instinct est-il le résultat des circonstances , le produit pur de l'habitude des fluides subtils à parcourir certaines routes dans l'organisation ? Qui a dirigé cet instinct ? Le hasard ou bien une sublime intelligence qui connoît les fins pour lesquelles elle agit ?

Ce morceau de pâte que vous allez délayer dans un peu d'eau , va devenir , sous le microscope de Nédham , un peuple d'anguilles qui sauront aussitôt s'accoupler et faire leur petit ménage. Donnez le temps et les circonstances , il en viendra des baleines et des phoques ; puis en arrangeant un peu les pattes et la tête de ces espèces d'hommes marins , Telliamed , Robinet , etc. , sauront bien y découvrir notre généalogie , sans que Dieu s'en mêle.

Ces auteurs n'expliquent pas la formation des plantes et leur curieuse structure ; ils trouvent que cela va de soi-même , et que la terre a sans doute quelque force plastique toute particulière , pour faire fleurir leurs choux et leurs pommiers.

Les pétrifications, les coquillages innombrables enfouis au sein de la terre , n'étoient-ils pas regardés comme des jeux de la nature , ou plutôt du hasard qui s'essayoit en silence à combiner des êtres ? D'ailleurs, les pierres que Deucalion et Pyrrha lançoient derrière leur dos , ne se changeoient-elles pas en hommes ? *Indè durum genus.*

Voilà où l'on est forcément amené quand on ne veut pas reconnoître pour cause des êtres organisés , un principe intelligent , autre que la matière , mais qui lui donne essentiellement la forme , la structure interne , la direction de ses actes ou de ses mouvemens , avec une sagesse et une prévoyance infinies. Epicure admettoit des dieux , sans doute ; mais il les laissoit dans une éternelle oisiveté , parmi ces intermondes bienheureux , où nulle affaire mortelle ne les embarrassoit. Les philosophes prenoient le soin d'organiser l'univers avec de la matière et du mouvement. Montrons comment ils y réussissent.

Qu'ils nous enseignent un peu de quelle façon s'y prennent , ou les atomes , ou des fluides subtils , pour composer spontanément , selon les circonstances, les localités, ces deux feuilles irritables de l'attrape-mouche (*dionæa muscipula*, L.) ou seulement les cinq jolis cornets de la fleur d'ancolie ? Nouveau Prométhée ! je ne vous demande pas de me fabriquer un homme , je me contenterai d'un seul grain de blé capable de germer.

Pour moi, j'avoue ma simplicité , de considérer ces produits naturels comme incompréhensibles, s'ils n'émanent pas d'une intelligence créatrice.

Tout ce que nous disons n'est point un sujet de blâme pour l'histoire naturelle , la plus magnifique des sciences , à notre gré. C'est cette partie romanesque qu'on y veut introduire , qu'il en faut séparer , tout en rendant hommage aux travaux éminens des grands hommes qui , dès les âges les plus anciens, ont pu succomber à la tentation de faire des *utopies* en ce genre. On voit des séries de faits qui semblent se bien lier ; on s'empare de ces vues intéressantes ; le génie s'enflamme dans ces contemplations , et s'élevant dans son essor , il croit atteindre les premières causes. Sans y penser , il se fait dieu , et veut créer à sa fantaisie un immense édifice ; à peine l'échafaudage est-il dressé , que ses piliers craquent ; on étançonne , on replâtre du mieux qu'on peut ; mais bientôt un choc survient , tout s'écroule , s'effondre jusqu'aux en-

trailles de la terre. Que reste-t-il de bon ? Des matériaux amassés ; c'est toujours beaucoup. *Voyez* NATURE , CRÉATION. (VIREY.)

HABITATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES. *Voyez* l'art. LOGEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES. (YVART.)

HABITUDE. Répétition soutenue ou fréquente d'actions semblables , observée dans les animaux de toutes les classes , et dont la source varie dans l'étendue du règne animal.

A l'égard des animaux et de l'homme même , la considération des *habitudes* qui , dans les uns , sont un effet particulier et d'une nécessité absolue , tandis qu'elles ne sont plus , dans les autres , que celui d'un pouvoir qui entraîne , est une des plus curieuses de l'histoire naturelle. Cette considération concourt avec toutes celles que j'ai déjà indiquées , à nous montrer comment la nature , en établissant la vie dans le corps animal le plus frêle et le plus simple , a compliqué graduellement ce corps d'organes particuliers de plus en plus nombreux , lui a donné de même des facultés progressivement plus nombreuses et plus éminentes , et a amené successivement les différens animaux connus , les plus perfectionnés , possédant des facultés admirables.

L'*habitude* d'exécuter les mêmes sortes de mouvemens , les mêmes genres d'actions , commence par n'être que l'effet d'une cause hors de l'animal , cause qui agit mécaniquement sur lui , et qui nécessite ses mouvemens quels qu'ils soient. Elle devient ensuite le produit d'une cause interne dont les moyens se compliquent , et qui entraîne encore , sinon toujours les mêmes mouvemens , du moins la nécessité absolue des mêmes sortes d'actions. Enfin , elle finit par n'être plus qu'un pouvoir intérieur très-puissant , qui porte sans cesse l'individu à exécuter et répéter les mêmes sortes d'actions , sans l'empêcher , néanmoins , d'en exécuter de nouvelles. Tout ceci sera dans l'instant éclairci ; mais il convient , avant , de donner de l'attention au principe suivant :

Tous les actes de la vie , tous les faits d'organisation , dans un corps , sont nécessairement le résultat de relations entre des fluides quelconques qui sont en mouvement , et les parties concrètes excitées qui contiennent ces fluides. Sans ces relations , sans ces mouvemens de parties , la vie seroit nulle ou sans activité , et aucune fonction organique ne s'exécutoit.

Ce principe est fondamental , et il est indispensable de le reconnoître. Il est le seul qui fournisse les lumières propres à faire concevoir le mécanisme des fonctions des différens organes , ainsi que la cause physique de chaque sorte de faculté animale ;

le seul, en un mot, qui fasse entrevoir le mécanisme organique du *sentiment*, et celui même des actes de l'*intelligence*.

Tout ce qui se produit physiquement, tout mouvement qui s'exécute, soit dans des corps, soit entre des corps, et d'où résultent des effets, exige des *conditions* pour pouvoir s'effectuer. C'est là le caractère de tous les faits physiques; et on sait assez que ce sont les seuls que nous puissions observer.

Lorsqu'on a suivi attentivement les conditions qu'exige l'état de chaque organe ou de chaque système d'organes pour donner à l'animal telle ou telle faculté, on reconnoît facilement que les *infusoires* ne sauroient avoir en eux une force organique capable de leur faire exécuter d'eux-mêmes les mouvemens qu'on leur observe. Certes, on ne sauroit attribuer au *proteus diffluens* une force organique capable de lui faire opérer, d'un instant à l'autre, des changemens aussi prompts dans ses lobes et sa forme générale, que ceux qu'il nous présente.

Les invasions subites, dans ces petits corps gélatineux, des fluides subtils et expansifs des milieux environnans, et leurs dissipations presque aussi subites, peuvent seules rendre raison de ces mouvemens singuliers. De pareilles invasions et dissipations alternatives s'exécutent aussi dans les autres *infusoires*, dans les *polypes*, etc.; mais partout des différences dans la forme, la consistance et le volume de ces corps, en apportent dans les effets, c'est-à-dire, dans la nature, la lenteur ou la vitesse des mouvemens que les traversées de ces fluides subtils produisent. Ces mêmes fluides subtils, selon la diversité des circonstances que je viens d'indiquer, s'ouvrent alors des routes différentes dans l'intérieur des animaux dont il s'agit; et une fois tracées, par les répétitions des passages, ces routes deviennent les causes immédiates d'une similitude constante dans les actions et la nature des mouvemens des individus de chaque race.

Ainsi, les *habitudes* particulières de chaque race, dans les *infusoires*, les *polypes*, les *radiaires mollasses*, et dans tous les *animaux apathiques*, sont dues, en totalité ou en partie, d'une part, aux invasions et aux dissipations des fluides subtils du dehors, et de l'autre part, au tracé particulier, dans l'organisation de chaque espèce, des routes que ces fluides subtils ont été d'abord contraints de prendre, et qu'ensuite ils suivent toujours nécessairement.

Dans les animaux dont je viens de parler, les habitudes constantes de chaque race ne sont donc que les effets mécaniques d'une cause qui est hors d'eux; et c'est ainsi que ces *habitudes*, comme je l'ai dit au commencement de cet article,

ont commencé à s'établir. Or, cette cause n'a pu avoir aucune direction dans ses actes; car les circonstances seules que j'ai citées n'ayant varié ses effets que dans des bornes fort resserrées, les actions des animaux dont il s'agit ne purent être dirigées pour satisfaire à des besoins dont ils ne pouvoient encore avoir le sentiment: il a donc fallu que ces animaux trouvassent toujours à leur portée ce qui pouvoit les nourrir: ce qui a lieu effectivement.

Si, des animaux apathiques, l'on passe à la considération des *animaux sensibles*, on trouvera que ces derniers sont encore assujettis à des *habitudes* constamment les mêmes dans chaque race; mais on verra que leurs actions ont une source bien différente et qui provient d'un *sentiment intérieur*, résultant d'un système nerveux déjà suffisamment composé pour y pouvoir donner lieu.

A la vérité, vers la fin des *animaux apathiques*, des nerfs furent déjà ébauchés, et se trouvèrent propres à l'excitation musculaire. Cependant le sentiment intérieur n'existant pas encore dans les individus, il est probable que ces premiers nerfs reçurent leur pouvoir d'excitation par la voie des fluides subtils du dehors qui parvenoient à les animer.

Mais lorsque l'organisation eut fait plus de progrès encore; que le système nerveux fut assez composé pour donner lieu à la faculté de *sentir*; alors le *sentiment intérieur*, se trouvant établi dans tous les individus, devint la source de toutes les actions, constitua ce pouvoir auquel nous donnons le nom d'*instinct* (V. ce mot); et du dehors où la cause des actions se trouvoit auparavant, cette même cause fut transportée à l'intérieur, et offrit un ordre de choses nouveau, bien supérieur à celui qui avoit lieu précédemment.

Effectivement, tous les *animaux sensibles*, ayant généralement le sentiment de leurs besoins, cherchent sans cesse à les satisfaire; mais possédant, dans leur *sentiment intérieur*, une puissance qui, émue par chaque besoin, dirige alors les actions à exécuter, en un mot, dirige le fluide nerveux sur les muscles qui, dans chaque cas, doivent agir, les actions propres à chaque besoin s'opèrent toujours sans erreur.

Il s'agit maintenant de savoir pourquoi, dans tous les animaux sensibles, les *habitudes* et les diverses sortes d'actions sont toujours les mêmes dans les individus de chaque espèce; et pourquoi encore les actions habituelles, dans certaines espèces, sont compliquées d'une manière si admirable, qu'il semble que l'intelligence ait présidé à leur combinaison.

Examinons d'abord quels sont les produits des habitudes, et pourquoi ces produits entraînent les animaux à répéter

toujours les mêmes sortes d'actions. Le précepte suivant me semble propre uniquement à éclairer ce sujet :

Les *habitudes* maintenues modifient l'organisation, ouvrent et agrandissent aux fluides les routes qu'ils ont à franchir, et facilitent l'exécution des actions qui, par leurs répétitions renouvelées, y donnent lieu nécessairement.

Lorsqu'on mettra quelque intérêt à l'étude de la nature, il sera nécessaire de prendre ce précepte en considération, car l'observation atteste qu'il est généralement fondé.

L'*habitude* d'exercer tel organe ou telle partie du corps pour satisfaire à des besoins qui, dans les animaux sensibles, renaissent toujours les mêmes, fait que le *sentiment intérieur* donne au fluide subtil qu'il déplace, lorsque sa puissance s'exerce, une grande facilité à parvenir à l'organe ou à la partie du corps qui doit agir. Ce fluide, en effet, ayant été très-souvent dirigé vers cet organe ou cette partie du corps, s'est tracé, pour y parvenir, des routes qui sont devenues très-libres, très-faciles à franchir; et l'*habitude* dont je parle s'est changée, pour l'animal, en un penchant qui le domine et qui est devenu, par cette voie, inhérent à sa nature. On l'a tellement senti, qu'on a dit, sous la forme d'un proverbe, que l'*habitude* étoit une seconde nature. Voyez l'*Histoire nat. des Animaux sans vertèbres*, vol. 3, p. 268, et suiv.

Comme tous les actes organiques sont le résultat de mouvemens et de relations entre des fluides contenus et des parties concrètes contenantes; que ces mouvemens sont constitués, tantôt par des déplacemens et tantôt par des actions de ces fluides sur des parties concrètes, soit passives, soit réactives; on conçoit qu'à la suite de toute action quelconque très-souvent répétée, l'organisation en reçoit une modification réelle qu'elle conserve, et que le fluide nerveux étant souvent déplacé dans un même sens et dirigé vers une même partie, a dû se frayer vers elle une route qui lui devient de plus en plus facile à franchir. Cela explique pourquoi nos facultés diverses, même celles de l'intelligence, acquièrent tant d'étendue à mesure que nous les exerçons davantage; tandis qu'elles restent très-bornées et presque nulles lorsque nous ne les exerçons pas.

Que seroient nos moyens, nos exécutions dans les arts, s'il en étoit autrement? J'ai assurément les mêmes organes que telle autre personne que je vois: cependant, soit qu'elle prenne un violon, ou qu'elle se place devant un piano, elle exécute les morceaux de musique les plus difficiles; ce que je ne saurois faire, même sachant aussi la musique. D'un coup d'œil, peut-être plus prompt que l'éclair, elle lit les notes de plusieurs mesures à la fois, et déjà son sentiment intérieur di-

rige le fluide nerveux sur les muscles des doigts qui doivent agir ; les tensions et les relâchemens de ces différens muscles sont opérés avec une célérité extraordinaire. Cela pourroit-il être, si-la personne dont il s'agit ne s'étoit pas exercée depuis long-temps à exécuter sur l'instrument toutes les sortes de passages que la musique peut offrir, et si le fluide nerveux, très-habitué à telle sorte de déplacement, ne s'étoit frayé des routes qui lui sont alors singulièrement faciles à franchir ?

Qu'on ne dise pas que le fluide dont je viens de parler ne subit point de déplacement, et qu'il n'éprouve que des agitations ; les faits organiques bien suivis indiquent le contraire. Et d'ailleurs, on a des preuves positives de déplacemens subits de matières subtiles en notre corps, dans ces métastases si promptes, dans ces transports si rapides de fluides d'un lieu à un autre, souvent fort éloigné, que nos affections rhumatismales ou goutteuses nous font connoître. Je reviens aux animaux sensibles, et à la considération des *habitudes* que leurs besoins, toujours les mêmes dans chaque race, les ont forcés de contracter.

Pourquoi les besoins sont-ils toujours les mêmes dans les individus de chaque race, à l'égard des animaux dont il s'agit ? parce que ces animaux, ne possédant point en eux cette puissance qui donne le moyen de varier les actions (*l'intelligence*), ne sauroient accroître leurs besoins. Ceux-ci restent bornés à ce qui concerne la nourriture, la reproduction et le bien-être ; et, selon les circonstances où chaque espèce se trouve habituellement, les individus qui la composent y pourvoient toujours de la même manière.

On sait qu'à l'égard de ces animaux, les besoins sont constamment réduits pour chacun d'eux :

1.^o A prendre telle sorte de nourriture, selon l'habitude contractée par les individus de telle espèce, lorsqu'ils en éprouvent le besoin ;

2.^o A exécuter l'acte de fécondation, lorsque leur organisation les y sollicite, et à préparer ou choisir ensuite les lieux de leur ponte, les moyens de nourrir et de conserver leurs petits ;

3.^o A fuir la douleur ou le mal-être ;

4.^o A surmonter les obstacles qui les arrêtent ;

5.^o Enfin, à rechercher, à la suite des émotions qui les en avertissent, ce qui leur est avantageux ou agréable.

Ils contractent donc, pour satisfaire à ces besoins, diverses sortes d'*habitudes* constantes, qui se transforment en eux en autant de penchans auxquels ils ne peuvent résister.

De là, l'origine de leurs actions habituelles et de leurs manœuvres particulières, dont certaines, remarquables par leur

singularité , ont été qualifiées d'*industrie* , quoique aucun acte de pensée et de jugement n'y ait eu part.

Comme les penchans qu'ont acquis les animaux , par les *habitudes* contractées dans chaque race ; ont modifié peu à peu leur organisation intérieure , ce qui en a rendu l'exercice très-facile , ces modifications acquises dans l'organisation de chaque race , se propagent alors , par la génération , dans celle des nouveaux individus. On sait , en effet , que cette dernière transporte , dans ces nouveaux individus , l'état où se trouvoit l'organisation de ceux qui les ont produits. Il en résulte que les penchans dont il s'agit , existent déjà dans les nouveaux individus de l'espèce , avant même que ceux-ci les aient exercés : en sorte que leurs actions ne sauroient s'exécuter que dans ce seul sens.

C'est ainsi que les mêmes *habitudes* et les mêmes penchans se perpétuent de générations en générations dans les individus des mêmes races d'animaux , et que cet ordre de choses , dans les animaux qui ne sont que *sensibles* , ne sauroit offrir de variations notables , tant qu'il ne survient pas de mutation dans les circonstances essentielles à leur manière de vivre , et qui soit capable de les forcer peu à peu à changer quelques-unes de leurs actions. Il n'y a , à cet égard , ni plan préalablement conçu , ni prévoyance de la part de la *nature* ; cette dernière n'étant point un être , une intelligence , mais seulement un ordre de choses , ainsi que je l'ai démontré (V. la 6.^e partie de l'Introduction de l'*Hist. nat. des Anim. sans vertèbres*). Tout , ici , est le produit de la nécessité , de causes physiques régies par des lois , de conditions remplies qui permettent les effets observés.

Examinons maintenant comment des animaux privés d'intelligence , peuvent , par la seule voie de leur *sentiment intérieur* , exécuter les manœuvres compliquées et singulières qui ont rendu certaines espèces si célèbres , sous ce point de vue. A cet égard , je vais faire comme ci-dessus , et présenter , comme précepte , l'énoncé qui suit :

Le *sentiment intérieur* seul suffit à l'excitation d'actions successives et dépendantes qui , par leur enchaînement , ressemblent à des actions combinées.

Ce précepte , suivi et approfondi dans ses détails , me semble lever le voile qui nous cachoit ici un mystère en apparence impénétrable.

Les animaux qui ne sont que sensibles , n'ont qu'une seule source d'actions , qui est leur sentiment intérieur ; cette source doit donc suffire à la production de tous les actes qu'on leur voit exécuter. Il n'en est pas de même des animaux intelligens ; ils ont deux sources d'actions très-distinctes : leur

intelligence qui donne lieu à des actes de volonté, et leur *sentiment intérieur* qui les fait agir sans pensée préalable.

Si l'on recherche jusqu'où peuvent s'étendre les produits du sentiment intérieur, et par conséquent de l'*instinct*, on reconnoîtra que cette source d'actions en peut exciter diverses de suite, pourvu que chacune d'elles soit le résultat d'un besoin senti.

L'action que le sentiment intérieur excite et dirige, n'est pas toujours un mouvement simple; mais elle est quelquefois un mouvement composé de plusieurs autres qui se succèdent; ce qui, en d'autres termes, signifie que l'action elle-même, au lieu d'être toujours simple, se trouve quelquefois composée de diverses actions successives. Tout cela est relatif aux circonstances dans lesquelles certaines races se sont trouvées dans la nécessité de vivre; circonstances qui ont rendu plus difficiles, plus compliqués, les moyens de satisfaire à leurs besoins. Or, lorsque l'action à exécuter doit être compliquée de plusieurs mouvemens ou de plusieurs actions différentes et successives, chaque action particulière étant terminée, l'animal ressent aussitôt le besoin d'une autre action subséquente; et, dans l'instant même, son *sentiment intérieur* en excite l'exécution et la dirige sans erreur.

Ainsi, dans certaines espèces, où les circonstances ont amené peu à peu les individus tels que nous les voyons, les besoins à satisfaire ayant pu se compliquer d'actions successives très-différentes, le sentiment intérieur, qui n'est jamais exposé à l'erreur, comme l'acte intellectuel qu'on nomme *jugement*, a pu faire exécuter parfaitement à ces individus, des actions très-compliquées, qui ressemblent à des produits éminens de l'intelligence, et qui ont, sur de pareils produits, l'avantage assuré d'atteindre toujours le but.

C'est ainsi, par exemple, que quantité d'*insectes* exécutent, pour satisfaire à leurs besoins, des suites d'actions, et, en quelque sorte, des manœuvres compliquées et singulièrement curieuses. C'est encore ainsi que, parmi eux, ceux, en petit nombre, qui forment des sociétés (les *abeilles*, les *bourdons*, les *guêpes*, les *fourmis*, les *termites*, etc.), en exécutent qui nous étonnent, et qui semblent même surpasser notre propre industrie. On trouve aussi, parmi les arachnides les plus perfectionnées, telles que les *aranéides*, différentes races qui exécutent des espèces de manœuvres pareillement curieuses. Mais toutes ces manœuvres, quelque compliquées qu'elles soient, sont toujours les mêmes; sans variation, dans les individus de chaque race, parce qu'elles appartiennent à des *habitudes* qui ont modifié leur organisation et qui les forcent à n'exécuter que celles-là; et parce que c'est l'*instinct* seul qui, à la

suite des besoins sentis, en excite l'exécution. Enfin, les nouveaux individus apportent, dès qu'ils sont nés, les penchans aux *habitudes* de leur race, parce que le tracé des actions qui appartiennent à ces habitudes, est déjà préparé dans leur organisation, et se développe successivement en eux.

Depuis que j'ai exposé, dans mes Cours et mes ouvrages, ces importantes considérations, on a écrit sur ce sujet, et on a cessé d'attribuer aux animaux que je viens de citer, une industrie ou une intelligence supérieure à celle des mammifères les plus perfectionnés. Mais on n'a point indiqué la source de ce changement; et, ne saisissant pas le produit de l'organisation modifiée par une nécessité partout amenée, on a supposé un plan, une prévoyance à la nature; ce qui ne sauroit être le propre d'un ordre de choses créé, mais celui de son SUBLIME AUTEUR. On a même supposé un *instinct* plus perfectionné dans ces animaux; ce qui n'est point: l'instinct n'étant pas susceptible de perfectionnement, et l'intelligence seule se trouvant dans ce cas.

Si, des animaux sensibles, l'on passe à l'examen de ceux qui jouissent de l'*intelligence*, dans un degré quelconque, on trouvera qu'en ces derniers de nouvelles facultés sont acquises; que deux sources très-différentes pour les actions sont, chacune de son côté, très-propres à en produire; et que ces animaux, même les individus de chaque espèce, peuvent réellement varier leurs actions, en un mot, peuvent satisfaire à leurs besoins, à leurs penchans, par des voies qui ne sont pas toujours les mêmes, et par des manœuvres variées selon les circonstances, ce qu'aucun de ceux des deux divisions précédentes ne sauroit faire.

Cependant, le pouvoir des *habitudes* est encore chez ces animaux très-grand, très-remarquable, puisqu'on les voit assez rarement varier leurs actions, au moins les principales, et qu'ils n'emploient de nouveaux moyens, de nouvelles manœuvres, que lorsque des obstacles ou de grandes difficultés les empêchent de satisfaire à leurs besoins ordinaires (1). Hors de là, les *habitudes* de chaque race se montrent encore assez généralement les mêmes dans tous les individus. Les actions qui y appartiennent sont pour eux les plus faciles à exécuter, parce que le tracé de chacune d'elles existe dans leur organisation intérieure, et qu'il est rapporté dans tous les nouveaux individus par la génération.

Dans les animaux sensibles et même dans ceux qui sont intelligens, les *habitudes* sont le produit de penchans cir-

(1) Ce pouvoir s'étend même jusque dans l'homme, quoique la faculté de varier les actions soit en lui des plus éminentes.

conscrits et de besoins à peu près bornés. Aussi, dans ces animaux, les individus de chaque race ont à peu près les mêmes habitudes, avec une intensité ou énergie presque égale.

Dans l'homme, au contraire, les *habitudes* sont le résultat de penchans dont les développemens sont si variables, pour les individus qui vivent en société, qu'ils semblent non conscrits et très-diversifiés. La raison en est que, pour l'homme civilisé, chacun de ses penchans naturels ne se développe que lorsque les circonstances y sont favorables. V. la 5.^e partie de l'Introduction de l'*Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres*.

Il s'ensuit de cette considération que, dans la civilisation, les *habitudes* des individus sont infiniment diversifiées, selon les circonstances où chacun d'eux se trouve. On sait assez que, relativement à chaque classe de la société, chaque état, chaque fortune, chaque situation particulière, chaque genre d'occupation ou d'entreprise, etc., les hommes contractent des *habitudes* très-diverses, et qu'alors tel ou tel de leurs penchans naturels se développe plus ou moins fortement; en sorte qu'ils peuvent d'autant moins s'affranchir des habitudes qu'ils ont contractées et des penchans qui se sont développés en eux, qu'ils sont moins éclairés. L'homme civilisé est donc en cela fort différent des animaux même les plus intelligens, puisque ces derniers ont assez généralement les mêmes habitudes dans tous les individus de la même espèce.

Puisque le pouvoir des *habitudes* provient de ce que ces dernières sont les suites d'actions souvent répétées, et que l'exécution de ces actions en a obtenu une facilité d'autant plus grande qu'elles ont été plus renouvelées et qu'elles ont plus modifié l'organisation intérieure; on conçoit que, dans l'homme qui a contracté une *habitude* quelconque, le pouvoir de cette habitude peut devenir très-grand, quelquefois excessif, et même d'autant plus considérable que l'individu qui s'y trouve assujetti est plus borné dans ses lumières et sa raison. Qui ne connoît les difficultés qu'on éprouve, lorsqu'il s'agit d'obtenir d'un cultivateur, d'un artisan, etc., le changement de ses procédés habituels, pour les remplacer par de plus avantageux, constatés par l'expérience! Qui ne connoît toutes celles qu'on rencontre pour détruire une mauvaise habitude d'un genre quelconque, lorsqu'elle est contractée depuis long-temps!

Mais si le produit des *habitudes* relatives aux actions des parties extérieures du corps qui exécutent des mouvemens qu'on prend des situations particulières, se borne à faciliter

ces actions; ce produit à l'égard de tout le système nerveux est d'une bien plus grande étendue, amène des résultats d'une bien plus grande importance, et mérite d'être pris en considération.

Effectivement, toutes les parties du système nerveux qui servent à la production du *sentiment*, et toutes celles dont les fonctions exécutent les actes de l'*intelligence*, reçoivent de l'habitude d'être exercées, non-seulement une facilité plus grande dans l'exécution de leurs actes, mais en outre des développemens qui accroissent l'étendue et le pouvoir de l'organe, et même une composition progressivement plus grande de ses parties. On peut dire, en effet, relativement au cerveau, qu'à mesure que l'on prend l'habitude d'exercer son attention et ses pensées, que l'on varie les sujets de ses observations et de ses méditations, il s'établit, dans cet organe singulièrement mou et extensible, des divisions diverses, des espèces de compartimens qui sont, en nombre et en étendue de facultés, relatifs à la quantité et aux divers genres d'idées qui sont habituellement rendues présentes à l'esprit; puisqu'on a des preuves, par des faits très-connus, que lorsque l'organe de l'entendement est bien sain et fort exercé, les idées acquises y sont réellement classées. Il s'ensuit, soit relativement à l'organe compliqué par lequel les actes de l'*intelligence* s'exécutent, soit à l'égard de celui qui donne lieu au *sentiment intérieur* qui est la source de nos penchans, il s'ensuit, dis-je, que l'habitude d'exercer ces organes amène deux ordres d'effets éminens, fort importans à connoître.

Relativement à l'*intelligence*, l'habitude, prise de bonne heure, de fixer son attention, de s'exercer à l'observation, de penser, de réfléchir, d'approfondir les sujets considérés, enfin, de juger soi-même, ne fût-ce que provisoirement, et non d'après les autres, étend singulièrement ces facultés, et met souvent, dans les moyens de tout genre, une différence immense entre un homme et un autre. Lorsqu'on n'a point contracté à temps cette habitude, les facultés dont il s'agit ne s'obtiennent jamais, l'esprit ne peut embrasser qu'un petit nombre d'objets, ne peut rassembler beaucoup d'idées à la fois, enfin ne peut s'élever à aucune considération importante et générale. On est léger en tout, imprévoyant, facilement inconséquent, souvent abusé, et l'on reste dans un état d'infériorité dont il est inutile que je montre tous les désavantages.

De même, relativement au *sentiment intérieur*, lorsque les circonstances favorisent dans un individu le développement de tel ou tel de ses penchans naturels, que, manquant de cette raison éclairée qui pourroit le retenir, cet individu s'y abandonne entièrement, l'habitude alors de se livrer à ce penchant, le change

en passion dominante, qui prend quelquefois une énergie extraordinaire. Qui ne connoît les passions particulières dont l'homme civilisé offre si souvent des exemples, quoique presque toujours il en soit la dupe ou la victime! Qui ne connoît tous les genres de fanatisme dont il est susceptible et qui causent quelquefois tant de maux à l'humanité! Qui ne connoît, en un mot, la presque impossibilité de changer, dans la masse principale des habitans d'un pays, des habitudes anciennes, des opinions habituelles qui reposent sur des intérêts particuliers ou qui sont suggérées et entretenues par des individus qui en profitent; quoiqu'une raison publique, plus éclairée, montre la nécessité d'en prendre de plus convenables pour le bien général!

Quelque effort que fasse l'intelligence humaine, quelque grande que puisse devenir cette raison publique, éclairée par l'expérience, les peuples seront toujours assujettis à supporter les suites de leurs penchans développés, de leurs habitudes inconsidérées et de leurs préventions, ainsi que celles qui résultent de ces mêmes penchans dans les hommes qui tiennent le pouvoir. *V.* les articles IDÉE, INTELLIGENCE. (LAM.)

HABIT-UNI. Nom imposé par Montbeillard à un oiseau de la Jamaïque, dont le plumage est sans aucune tache. Les méthodistes en ont fait une *fauvette*, et le collaborateur de Buffon l'a rangé parmi ses *demi-fins*, d'après la force de son bec. *V.* FAUVETTE HABIT-UNI. (V.)

HABITCH. Nom allemand de l'AUTOUR. (V.)

HABLITZ (*Rat.*) des pl. de l'Encyclopédie. *V.* HAMSTER PHÉ. (DESM.)

HABLITZ, *Sturnus mauritanicus*, Lath. Nom que porte sur les monts Sunanisiqnes de la Perse la *fauvette des Alpes*, ou *pegot*, donnée mal à propos sous le nom d'*hablitz*, pour une espèce particulière et pour un *étourneau*. *V.* PÉGOT. (V.)

HABR et **GAWOR.** Noms bohémiens du CHARME. (LN.)

HABUR. Nom des BLÉS ou GRAINS chez les Hébreux, suivant Mentzelius. (LN.)

HABZELI. Selon Serapion, c'est le nom arabe d'une espèce de POIVRE, qu'il appelle aussi *poivre des Nègres*. Il est rapporté à l'*anescen* d'Avicenne et au *carpesion* de Cordus, qui paroissent voisins du *poivre long* (*piper longum*); c'est le *piper æthiopicum* de Lobel, etc. Enfin *habzeli*, abrégé de *hab-el-zelin* (*grains de zelin*), désigne aussi, 1.^o le *canang aromatique*, encore appelé POIVRE D'ÉTHIOPIE; 2.^o le SOUCHET COMESTIBLE. *V.* HABEL-ZELIN. (LN.)

HACH. Espèce de SARCELLE de Madagascar. Flacourt (*Voyage*, page 165) dit que le *hach* a le plumage gris avec les ailes rayées de vert et de blanc. (S.)

HACHARCHARHA des Arabes. V. MACHARCHARHA.
 HACHAL-INDI. Nom brésilien de la BELLE-DE-NUIT
 (*Mirabilis jalapa*). (LN.)

HACHE ou ACHE DE MER. C'est la BERLE. (LN.)

HACHE ou BATON ROYAL. C'est l'ASPHODÈLE RA-
 MEUX. (*Asphodelus ramosus*, L.). (LN.)

HACHES-DE-PIERRE. On trouve, dans diverses con-
 trées de l'Europe, des *pierres* dont la forme annonce qu'elles
 ont été façonnées par la main de l'homme, et destinées à
 servir d'arme ou d'outil tranchant. Les naturels du Nouveau-
 Monde et des îles de la mer du Sud en façonnent aujourd'hui
 de semblables. Ces peuples, que nous nommons sauvages,
 sont maintenant au même point de civilisation où furent les
 Européens quand ils tailloient les *haches de pierre* qu'on trouve
 dans nos contrées. Ces haches sont de différentes espèces de
 pierres, mais toujours de celles qui approchent le plus de la
 ténacité métallique, et qui sont le moins sujettes à sauter en
 éclats : ce sont des jades, des trapps, des cornéennes, des
 basaltes, des serpentines dures, et autres pierres de la
 même nature, qui sont ordinairement d'une couleur verte
 plus ou moins foncée. Elles ont pour la plupart la forme de
 coins très-allongés; quelques-unes ont toutes leurs arêtes
 tranchantes, d'autres les ont arrondies, une seule exceptée.
 Il y en a de blanchâtres qui sont en silex. On les a nommées
 aussi *pierres de circoncision*, *céaunites* et *pierres de foudre*.

Dorthès a trouvé dans les atterrissemens qui bordent la
 Méditerranée, sur les côtes de Languedoc, des *casse-têtes*
 ou *haches de pierre*, de porphyre, de jaspe, de pierre de
 corne, de schorl en masse, de variolite, fabriquées proba-
 blement par les anciens habitans des Gaules. *Chaptal*,
Chim., t. II, pag. 119. (PAT. et LUC.)

HACHIC. Garcias nomme ainsi l'arbre qui fournit le CA-
 CHOU qu'il appelle *cate*: on sait que cet arbre est le *mimosa*
catechu. V. HADHAD. (LN.)

HACHILLE et BACHALE. Noms donnés à la FÈVE
 par les Arabes, suivant Matthiolo. (LN.)

HACHOAC. L'un des noms corrompus que l'on donne
 à la CORNEILLE CORBINE.

HACHYCH-EL-FARRAS. Nom arabe d'une espèce de
 SORGHO (*Holcus halepensis*, Linn.). (LN.)

HACHYCHET EL-RYCH (*Herbe au vent*). Nom arabe
 de la PARIÉTAIRE (*Parietaria officinalis*, L.). (LN.)

HACK. Nom cité à l'article *Caju-api-api*. Lisez RACK. (B.)

HAC-LON. Nom cochinchinois d'une plante (*Phaius gran-
 diflorus*, L.) cultivée en Cochinchine et en Chine, à cause de la
 beauté de ses fleurs. C'est le *limodorum tankervilleæ*, Willd. (LN.)

HAC-MIN-SAN. Nom donné, en Chine, au **MYROBOLAN EMBLIC** (*Phyllanthus emblica*, L.). (LN.)

HACUB, ou **ALCARDEG** de Sérapion. C'est la **GUNDÈLE** de Tournefort, plante que Rauwolfe croit être le *silybum* de Dioscoride. (LN.)

HADAGZ, **HADAH** ou **HEDAH.** Noms arabes du **MILAN ÉTOLIEN.** (V.)

HADAR. V. **HADAS.** (LN.)

HADAS. Nom hébreu du **MYRTE**, suivant Nennich: Les Grecs nommoient cette plante *myrsine*, *myrtos*, et *myrrhine*. Selon Mentzelius, *hadar* et *hodar* désignoient le **CITRONNIER** chez les Hébreux; arbre qui est le *melea Medicæ* ou *pomme de Médie* ou d'*Assyrie* des Grecs. (LN.)

HADBATH. C'est, en Arabie, le nom du **CACHOU.** (LN.)

HADDAYEH. Nom égyptien du **MILAN ÉTOLIEN.** (V.)

HADDIG. Nom de l'**HIEBLE** (*Sambucus ebulus*), en Allemagne et dans le Nord. (LN.)

HADELDE. Nom d'une espèce de *courlis* du nord du Cap de Bonne-Espérance. (V.)

HADEN et **HÆDEM.** Deux des noms allemands du **SARRASIN** (*Polygonum fagopyrum*). (LN.)

HADES Nom arabe des **LENTILLES**, suivant Matthiole. (LN.)

HADGINN. C'est, chez les Arabes, la race des dromadaires de monture, destinée à franchir rapidement de longs espaces; les animaux de cette race sont moins hauts et moins épais que les dromadaires de charge. Leur allure est un trot fort allongé, pendant lequel ils portent la tête au vent, et la queue roidie et relevée horizontalement. Une selle, ou plutôt un bât sur lequel on s'assoit, de longues poches qui pendent de chaque côté, et dans lesquelles on renferme quelques provisions, une outre pleine d'eau, une lanière de cuir pour fouetter l'animal, forment tout l'attirail du voyageur; il peut ainsi franchir les déserts et faire cinquante et quelquefois quatre-vingts lieues par jour. Le hadginn est une monture extrêmement fatigante. V. l'espèce du **DROMADAIRE** à l'article **CHAMEAU.** (S.)

HADHAD, **HADHADH** et **HADBATH.** Noms arabes, suivant Avicenne, du suc astringent, appelé communément **CACHOU.** Garcias nomme **HACHIC** l'arbre d'où on le retire. On sait que cet arbre est une espèce de **MIMOSA** (*M. catechu*, W.). (LN.)

HADOCK. V. **GADE ÉGLEFIN.** (DESM.)

HÆDEM. C'est le **SARRASIN.** V. **HADEN.** (LN.)

HÆGER. Nom suédois du **HÉRON.** (V.)

HÆGNO. Nom américain, donné, dans le Paraguay, aux COATIS qui vivent écartés des autres animaux de leur espèce. Ce nom signifie *aller seul*. (DESM.)

HÆLAVA. V. HALÂOUAH. (LN.)

HÆMACATÉ. Il est à présumer que c'est la VIPÈRE CORALLINE. (B.)

HÆMACHATES de Pline. Sorte d'AGATE, avec des taches d'un rouge de sang. (DESM.)

HÆMAGOGUM. Un des noms donnés anciennement à la PIVOINE, à cause de ses semences réputées emménagogues. (LN.)

HÆMANTHUS (*fleur de sang*, en grec). Nom donné par Tournefort à un genre de liliacée, dans lequel la plupart des espèces ont les fleurs d'un rouge vif. V. HÉMANTE. (LN.)

HÆMARTHRIA. V. HÉMARTHRIE. (LN.)

HÆMATITES des anciens. Ce nom signifie pierre de sang. V. HÉMATITE. (DESM.)

HÆMATOPOTE, *Hæmatopota*, Meig., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des taoniens, ayant pour caractères : antennes sensiblement plus longues que la tête, de trois pièces ; la première un peu plus courte seulement que la troisième, renflée, ovale, cylindrique ; la seconde très-courte, en coupe ; la dernière en cône allongé ou en alène.

Ce genre est un démembrement de celui de taon, *tabanus*, de Linnæus, et ne se compose que d'un très-petit nombre d'espèces. La plus commune est celle qu'on a désignée sous le nom de PLUVIALE, *pluvialis*, et qui est le taon à ailes piquées de blanc, de Geoffroy. Son corps a environ quatre lignes de long. Il est d'un brun cendré ; le devant de la tête est gris, avec quatre points noirs sur l'élévation qui porte les antennes, et d'autres plus petits et très-nombreux sous les yeux ; ces yeux sont verts, avec de longues raies rougeâtres et ondées. On n'aperçoit que trois petites taches brunes à la place des yeux lisses. Le corselet a environ sept lignes grises. L'abdomen est cendré, avec le bord postérieur des anneaux gris ; les jambes sont entrecoupées de brun et de blanc ; les ailes sont transparentes, mais couvertes de petites taches, de points bruns, et ont une tache noire à la côte au-delà du milieu. On le trouve en automne, dans les prés. (L.)

HÆMATOPUS. C'est, dans Linnæus, le nom générique de l'HUITRIER. (V.)

HÆMATOXYLUM (*bois de sang*, en grec). V. CAMPÈCHE. (LN.)

HÆMOCARPUS de Norhona. C'est l'*harongana* de La-

marck, *Parungana* de Persoon, et l'*haronga* d'Aubert-du-Petit-Thouars. V. HARONGA. (LN.)

HÆMODORE, *Hæmodorum*. Plante de la Nouvelle-Hollande, que Smith regarde comme le type d'un genre dans la triandrie monogynie et dans la famille des iridées. Elle est figurée pl. 1610 du *Botanical Magazine* de Curtis.

Ce genre présente pour caractères : six pétales, dont trois intérieurs soutenant les étamines dans leur milieu; un ovaire inférieur, surmonté d'un style à stigmate obtus; une capsule à trois loges. (B.)

HÆMODORON. Nom donné par Clusius à l'*orobanche* qui croît sur le GENËT à balais (*spartium scoparium*, L.). (LN.)

HÆMOOS. Nom du *Rubus* (la RONCE) chez les anciens Egyptiens. V. RUBUS. (LN.)

HÆNKE, *Hænkea*. Les auteurs de la Flore du Pérou avoient d'abord donné ce nom à un genre qui rentre complètement dans celui des CÉLASTRES.

Depuis ils l'ont appliqué à un autre dont les caractères sont : calice de deux folioles en écaille, dont une à deux lobes; corolle urcéolée à quatre ou cinq divisions; cinq étamines; un ovaire inférieur surmonté d'un corps fongueux à cinq sillons, et à dix rayons, et d'un style à stigmate trigone; un drupe monosperme, renfermant une noix à trois loges.

Un seul arbrissau constitue ce dernier genre. (B.)

HÆRBE et **GANFUD**. Noms égyptiens des HÉRISONS.

HÆRFOGEL. Nom suédois de la HUPPE. (V.)

HÆRTLING. L'un des noms allemands de la PÊCHE. (LN.)

HÆRUCA. V. HÆRUQUE. (DESM.)

HÆRUQUE, *Hæruca*. Genre de vers intestins établi par Goëze, mais réuni par tous les autres helminthologistes avec les ÉCHINORHYNQUES. Il renferme une seule espèce trouvée dans les intestins de la souris, laquelle ne présente qu'un rang de crochets à sa tête, crochets qui ne sont point rétractiles selon Goëze, ce dont on doute beaucoup. (B.)

HAFDORN. Nom de l'ARGOUSIER (*hippophæ rhamnoides*), en Allemagne. (LN.)

HAFER. Nom allemand de l'AVOINE. (LN.)

HAFFARA. Poisson du genre SPARE. (DESM.)

HAFFERT ou **HAFF-HERT**. Dénomination que porte aux îles Féroë le *pétrel cendré*. Quelques naturalistes, tels que Clusius, Nieremberg, Ruisch, etc., ont adopté cette dénomination dans leurs ouvrages. V. PÉTREL. (S.)

HAFLE. Nom du CORYPHÈNE HIPPURUS. (B.)

HAFRANON. Nom donné à la FILIPENDULE AQUATIQUE (*œnanthe pimpinelloïdes*) par les Arabes, suivant Tabernœmontanus. (LN.)

HAFSAGG. Nom suédois des **GLIOS.** (DESM.)

HAFT. Nom hollandais et allemand des insectes du genre des **ÉPHÉMÈRES.** (DESM.)

HAFTDOLDE. Nom allemand des **CAUCALIDES**, suivant Willdenow. (LN.)

HAFTORN. Nom de l'**ARGOUSIER** dans le Nord. (LN.)

HAGARD (*Fauconnerie*). C'est l'oiseau sauvage qui n'a pas été pris au nid, et que l'on a beaucoup de peine à apprivoiser. (S.)

HAGDORN. L'un des noms allemands de l'**AUBÉPINE.** (LN.)

HAGEDASH. V. **IBIS HAGEDASH.** (V.)

HAGÉE, *Hagea*. Plante herbacée, à tiges nombreuses étalées sur la terre, à rameaux dichotomes, très-ouverts, noueux, à feuilles verticillées au nombre de douze, spathulées, munies en dessous de stipules scarieuses, à fleurs panachées de vert et de blanc argenté, munies de bractées scarieuses, disposées en panicules rameuses et plusieurs fois dichotomes, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des caryophyllées. Ce genre a été établi par Lamarck sous le nom de *polycarpea*; mais, comme ce nom étoit trop voisin du **POLYCARPON**, il a été changé par Ventenat en celui ci-dessus.

L'*hagée* a pour caractères : un calice divisé en cinq parties ; une corolle de cinq pétales échancrés, plus courts que le calice ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, ovale, trigone, à style simple et à stigmate obtus ; une capsule ovale, trigone, uniloculaire, trivalve, qui renferme un petit nombre de semence, attachées au fond par de petits cordons ombilicaux. Cette plante a été trouvée par Lahaye sur le Pic de Ténériffe. (B.)

HAGENIA. Genre de plantes établi par M. Moench, et qui a pour type le *saponaria porrigens*, L. Il diffère du *saponaria*, par son calice en tube, à cinq angles ; par ses pétales aussi longs que le calice, et par l'absence d'écailles à l'entrée de la corolle. Ce genre est dédié à Hagen, professeur à Kœnisberg. Il n'a pas été adopté par les naturalistes. Lamarck nomme **HAGENIA** un genre tout-à-fait différent, décrit dans ce Dictionnaire à l'article **CUSO** et ci-après. (LN.)

HAGENIE, *Hagenia*. Genre de plantes établi par Lamarck, dans l'octandrie monogynie, sur un arbre à feuilles alternes, ailées avec impaire, et à fleurs rouges disposées en grappes penchées, qui croît en Abyssinie où il est connu sous le nom de *cusso*. V. ce mot.

Ce genre offre pour caractères : calice de deux folioles ; corolle de cinq pétales beaucoup plus courts que les folioles du calice ; une capsule.

Cet arbre ne se voit pas dans nos jardins. (B.)

HAGRI. *V.* HAMSTER HAGRI (*mus accedula*, Pall.). (DESM.)

HAGUIMIT. Il est probable que c'est le FIGUIER DE L'ÎLE-DE-FRANCE. (B.)

HAGLURES ou **AIGLURES** (*Fauconnerie*). Ce sont les taches des penes des *Faucons*. (S.)

HAHNENKROPF. Nom allemand du GALÉOPE, *galeobdolon*. (LN.)

HAI ou **AÏ.** *V.* BRADYPE AÏ. (DESM.)

HAI-ALEM-MAOUI de Prosper Alpin. *V.* HAY-A'LEM-EL-MA. (LN.)

HAI-FU-KEU. Nom donné aux RADIS, en Chine. *V.* CAY-CU. (LN.)

HAI-PU-IP. Nom donné en Chine à un petit arbre qui croît naturellement aux environs de Canton, et que Loureiro appelle *fallopia nervosa*, en l'honneur de Gabriel Fallope, célèbre professeur de botanique de Padoue; ses feuilles sont très-nerveuses. (LN.)

HAI-TUM des Chinois. C'est l'*Armoise aquatique* de Loureiro, citée à l'article CAY-THUY-TUNG. (LN.)

HAI-YU. Nom donné en Chine au GOUET COMESTIBLE (*arum esculentum*, L.). (LN.)

HAIE ou **HAYE**, *Sepes*. CLOTURE naturelle ou artificielle des champs, des vignes, des jardins. On appelle *haie vive* celle qui est faite avec des arbres ou des arbustes enracinés, communément épineux, et quelquefois sans épines; *haie morte*, celle qui est construite avec des planches, des pieux, des fagots ou des bois épineux morts. Tout propriétaire a droit de clore son domaine; et tout arbre ou arbuste peut servir de clôture, quand on sait diriger ses branches latérales en supprimant celles qui montent. (D.)

HAIFER. Nom anglais d'une GENISSE. (DESM.)

HAIL (*Fauconnerie*). Un oiseau qui vole d'un bon *hail*, est celui qui chasse de bon gré. (S.)

HAIRA ou **EYRA.** Espèce américaine de mammifères du genre des CHATS. (DESM.)

HAIRE ou **HÈRE** (*Vénerie*). C'est le CERF D'UN AN; les dagues ne lui poussent pas encore. (S.)

HAIRI de Thevet. C'est le *schundu-panna* des Malabares, ou *caryota urens* des botanistes. (LN.)

HAIS. Nom donné par les Arabes, suivant J. Cameraarius, à l'ÉPAUTRE qu'il donne pour le *zea* des Grecs. C'est le *triticum spelta*. *V.* FROMENT. (LN.)

HAIVAH. Nom du COGNASSIER en Perse. (LN.)

HAJ. Nom suédois des SQUALES. (DESM.)

HAJAM. Synonyme de GAJAN dans l'Inde. *V.* ce mot. (LN.)

Hajas. Nom donné dans les Indes occidentales , suivant Bauhin , à une racine mentionnée par Clusius sous le nom d'AIES. Elle ressemble à la PATATE , mais elle est plus petite et d'un meilleur goût. (LN.)

Hajdena et **Haritska.** Noms du SARRASIN , en Hongrie. (LN.)

Haje. Nom spécifique d'une VIPÈRE d'Égypte , qui enfle sa gorge lorsqu'elle est irritée. Geoffroy croit que cette vipère est le véritable ASPIC des anciens. (B.)

Hake , *Hakea*. Genre de plantes établi par Cavanilles pour placer quelques espèces de BANKSIES , qu'il a trouvées pourvues de caractères suffisans pour être séparées des autres.

Ce nouveau genre , appelé VAUBIER par Poirer , offre un calice commun , ovale , polyphylle ou formé d'écaillés concaves , imbriquées et caduques ; point de calice propre ; une corolle de quatre pétales linéaires , plus larges et concaves à leur sommet ; quatre étamines cachées dans la concavité des pétales ; un ovaire à deux glandes , pédicellé , oblong , terminé par un style à stigmat mucroné ; une capsule ligneuse , uniloculaire , bivalve , à valves s'ouvrant jusqu'à la base ; et contenant deux semences ailées.

Ce genre renferme trente-huit espèces , toutes de la Nouvelle-Hollande. (B.)

Ha-khim-su. Nom donné , à Canton en Chine , au *mollugo triphylla* , Lour. (LN.)

Ha-kho-thao. Nom donné , en Cochinchine , à une espèce de PASSE-VELOURS (*celosia margaritacea*). (LN.)

Hakik ou **Kik.** Nom hébreu du PÉLICAN. (V.)

Ha-kim-hao. Nom donné , à Canton en Chine , à l'*oldenlandia repens* , L. , suivant Loureiro. (LN.)

Hal. C'est ainsi , selon Dapper , que les Africains nomment le SCORPION. V. ce mot. (S.)

Halachia. On donne ce nom à l'ALOSE. (B.)

Halacho. C'est l'un des noms vulgaires de l'ALOSE , poisson du genre CLUPÉE. (DESM.)

Haladroma , d'*ἀλαδρόμος* , in *mari cursitans*. Illiger (*Prodr. mamm. et avium*) ayant adopté pour principe de changer tous les noms d'oiseaux et de mammifères dont la terminaison est en *oides* , propose le nom d'*haladroma* pour désigner les *pélécanoïdes* de M. Lacépède. V. PÉTREL. (DESM.)

Halætus. Nom appliqué par M. Savigny au genre PYGARGUE. V. ce mot. (V.)

Halaly , (terme de chasse). V. HALLALI. (S.)

Halameh. Une espèce de GREMIL d'Égypte (*litho-*

spermum callosum, Vahl), est ainsi nommée par les Arabes. (LN.)

HALANDEL. *V.* CHANDEL.

HALAOUAH. Espèce de LINAIRE (*linaria hœlava*, Del.) qui naît en Egypte, et qui est ainsi nommée en arabe. (LN.)

HALBMAST. L'un des noms du HÊTRE en Allemagne. (LN.)

HALBOPAL (DEMI-OPALE). Nom allemand de certaines variétés de *Quarz résinite*, connues vulgairement, en France, sous le nom de *pechsteins*, et que nous décrirons en parlant du quartz. *V.* QUARZ-RÉSINITE. (LUC.)

HALBOURG. Sorte de HARENG plus gros que le commun, qu'on pêche isolément sur nos côtes, après le départ de ce dernier. Il n'a jamais ni œufs, ni laite. On ignore si c'est une espèce particulière ou un vieil individu de l'espèce. (B.)

HALBRÈNE ou ALBRENÉ (*fauconnerie*). Oiseau de vol dont les plumes sont rompues. *V.* au mot FAUCON, à l'article de la FAUCONNERIE. (S.)

HALCASA-CISE. Nom arabe attribué à l'HYSSOPE. (LN.)

HALCION, *Halcionium*. *V.* ALCYON. (DESM.)

HALCON. Nom espagnol de tous les oiseaux du genre FAUCON, *Falco* des ornithologistes. (DESM.)

HALCYON. Nom du MARTIN PÊCHEUR, dans Jonston. (V.)

HALCYON VOCAL. C'est, dans Belon, le nom de la GRIVE ROUSSEROLLE. (V.)

HALE. Poisson du Nil. C'est l'HÉTÉROBRANCHE BIDORSALE de Geoffroy. (B.)

HALE. Etat où se trouve l'air lorsque sa présence dessèche le pain et la viande, brunit le teint, fane les fleurs, et altère sensiblement le tissu des végétaux.

Cet état de l'atmosphère a quelquefois pour cause une chaleur excessive ; mais il est dû le plus souvent à un vent du midi, très-sec et très-brûlant. (LIB.)

HALEBRAND ou HALLEBRAND. Petit du canard. Ce mot, qu'Aldrovande a rendu en latin par *allabrancus*, vient de l'allemand *halberente*, c'est-à-dire, *demi-canard*.

L'on nomme aussi *halebrand*, dans quelques cantons, la SARCELLE. (S.)

HALECUS. Rumphius désigne sous ce nom des arbris-

seaux du genre CROTON. L'un, l'*halecus littorea* (Amb. 5, t. 126) est le CROTON AROMATIQUE; l'autre, l'*halecus terrestris*, est le CROTON LACCIFÈRE. (LN.)

HALEINE. C'est l'air qui sort des poumons par l'expiration. Il n'a plus alors les qualités de l'air atmosphérique, qui est composé d'une partie respirable et d'une autre portion qui lui sert d'excipient. La première est l'oxygène, et la seconde qui la tempère est l'azote. (V. AIR.) Dans les poumons, l'oxygène ou la portion vivifiante de l'air se combine au sang, forme du gaz acide carbonique et de l'eau qui s'évaporent avec l'haleine rejetée par les poumons. Ainsi l'haleine est donc un air particulier, composé de gaz azote, de gaz acide carbonique, d'eau en vapeur, et de quelques exhalaisons animales. Cet air de l'haleine n'est plus capable d'entretenir la vie; lorsqu'on l'inspire de nouveau, sans le mélanger à l'air atmosphérique, il suffoque, il asphyxie. Voilà pourquoi l'air d'une voiture bien fermée, d'une chambre bien close, d'une salle de spectacle, d'une prison, et de tous les lieux dans lesquels se rassemble un grand nombre de personnes; cet air, dis-je, se vicie bientôt et devient nuisible. (V. l'article RESPIRATION.) Au physique, comme au moral, l'haleine de l'homme est mortelle à l'homme. Elle se charge aussi d'exhalaisons animales plus ou moins pernicieuses. Ceux qui ont le nez épaté et un ozène, espèce d'ulcère dans cet organe, ceux qui ont les dents gâtées ou qui digèrent mal, rendent une *haleine fétide*. Il paroît au contraire que l'haleine des jeunes personnes saines, de l'un et de l'autre sexe, est chargée d'une exhalaison animale vivifiante, et convenable aux vieillards, qu'elle ranime. Les haleines confondues des amans, sont un des plus puissans stimulans de l'amour. Tous les animaux carnivores ont une haleine extrêmement fétide, et chargée de gaz ammoniacal comme leur sueur et leur urine. L'haleine du lion, du tigre, du loup est insupportable, ainsi que celle de l'aigle, du grand-duc, du vautour, etc.; celle des serpens est d'une odeur si exécrationnelle, qu'elle soulève le cœur et fait tomber en défaillance. On dit que le crapaud, les serpens à sonnettes fascinent les animaux par leur regard; mais la vraie cause de cette stupéfaction qu'ils produisent, est la vapeur empestée de leur haleine, qui suffoque les petites espèces dont ils font leur pâture. V. aussi POUMONS. (VIREY.)

HALEINE DE JUPITER. Ce sont les DIOSMA, dont les fleurs exhalent une odeur douce et suave. (LN.)

HALESIA. Deux genres de plantes portent ce nom: l'un est l'*Phalesia* d'Ellis (V. HALESIER), et l'autre l'*halesia* de Brown, Jam., qui rentre dans le genre *gattarda*, de Willdenow. (LN.)

HALESIER, *Halesia*. Genre de plantes de la dodécandrie monogynie et de la famille des ébénacées, qui offre pour caractères: un calice persistant très-petit, à quatre divisions fort courtes; une corolle monopétale campanulée, et dont le bord est légèrement divisé en quatre lobes courts et obtus; douze à seize étamines; un ovaire inférieur, oblong, chargé d'un style filiforme, un peu plus long que la corolle, et à stigmate simple; un drupe sec, oblong, rétréci vers sa base, tétragone, et muni latéralement de deux à quatre ailes membrancuses. Son noyau est dur, cannelé et divisé intérieurement en deux ou quatre loges, renfermant chacune une semence.

Ce genre comprend trois arbrisseaux à feuilles alternes, ovales, aiguës, légèrement dentées, à peine velues; à fleurs blanches, pendantes, réunies par petits bouquets sur le vieux bois ou sur les parties non feuillées des rameaux. La seconde de ces espèces n'est probablement qu'une variété de la première, dont elle ne diffère que parce que le fruit n'a que deux ailes.

L'espèce commune, l'**HALESIER A QUATRE AILES**, croît dans les bois un peu humides de l'Amérique septentrionale, où je l'ai observée. Ses fleurs sont d'un blanc de lait, de la grosseur d'un dé à coudre, et pendantes. C'est un arbuste agréable, lorsqu'au premier printemps il est couvert de fleurs. Aussi est-il très-propre à décorer les bosquets en Europe, et on l'y emploie souvent; mais combien il est plus pittoresque dans son pays natal! On le multiplie de semence et de marcottes faites avec le bois de l'année précédente, et qu'on ne lève que de la troisième année. Il ne craint point les hivers les plus rigoureux. (B.)

HALEX. Les anciens donnoient ce nom à une sorte de sauce qu'ils composoient avec la saumure et les entrailles d'un petit poisson; sans doute l'*anchois* ou la *sardine*. (DESM.)

HALHAMAS. Nom que les Arabes donnent au **POIS CHICHE**. (LN.)

HALI. Nom de la **POULE**, à la Nouvelle-Calédonie. (V.)

HALIAETOS. Nom grec par lequel Aristote a désigné un oiseau de proie pêcheur, qui, dit-il, ne quitte point les rivages de la mer. L'on croit assez généralement que c'est le *balbuzard*; cependant cet aigle pêcheur est plutôt un aigle d'eau douce qu'un aigle de mer, puisqu'il fréquente davantage les lacs, les étangs et les rivières que les bords de la mer. (S.)

HALICACABA. C'est une espèce de **BRUYÈRE**. (LN.)

HALICACABUM. Nom donné autrefois à diverses espèces d'alkekenge (*physalis*), ou de plante de la même famille, les solanées. On a nommé aussi halicacabum la *corinde* (*cardiospermum halicacabum*)

HALICACABUS. Rumphius nomme; 1.^o *hal. baccifer*, une MORELLE; 2.^o *hal. indicus*, la CORINDE; et 3.^o *hal. minor*, l'ALKEKENGÉ PUBESCENT. (LN.)

HALICASTRUM. Suivant Columelle, les anciens auroient donné ce nom à une sorte de FROMENT très-pure. (LN.)

HALICORE. Illiger (*Prodr. mamm. et av.*) propose de remplacer le nom DUGONG, appliqué par M. Lacépède à un genre de mammifère, par celui d'*halicore*, qu'il compose d'*αλιος marinus*, et *κορη puella*. V. DUGONG. (DESM.)

HALICTE, *Halictus*, Lat.; *Hylæus*, *Megilla*, Fab. Nom donné anciennement à un animal qui nous est inconnu, et que j'ai appliqué à un genre d'insectes hyménoptères, de la section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des andrenettes. Ces insectes ne formoient d'abord dans ma méthode (*division des abeilles*, à la suite de mon *Hist. nat. des fourmis*, et *Hist. nat. des crust. et des insect.*, tome 3), qu'une division des andrènes (la première); mais éclairé par les observations de M. Kirby, et m'étant livré à de nouvelles recherches, j'ai converti cette division en un genre propre (*Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, tome 24). Les halictes, en effet, différent des collètes et des prosopes de Fabricius ou de mes hylées, par la forme lancéolée de leur languette; des andrènes, en ce que la même partie ne se replie point dans le repos, sur le dessus de sa gaine ou dans son canal supérieur, mais qu'elle se courbe en dessous, et qu'elle est plus allongée, sa longueur, la gaine comprise, étant au moins le double de celle de la tête. Les sphécodes et les nomies, genres de la même tribu, ont aussi, il est vrai, la languette courbée inférieurement, mais elle est beaucoup plus allongée et très-soyeuse dans le dernier de ces genres; celle des sphécodes est beaucoup plus courte. Ces différences de proportion s'étendant aux mâchoires, il est nécessaire que leur longueur soit en harmonie avec celle de la languette. Les insectes de ces divers genres ont une physionomie particulière: ainsi, les mâles des halictes ont le corps étroit et allongé, avec les antennes longues, filiformes, sans être noueuses, ou comme grenues, caractère qui distingue celles des mâles des sphécodes. Les femelles des halictes présentent à l'extrémité dorsale du dernier anneau de l'abdomen un enfoncement longitudinal et linéaire, ressemblant à une fente, mais qui n'est que superficiel. Cette particularité, observée par M. Kirby, distingue exclusivement ces insectes de tous les autres de la même famille. Ils ont, d'ailleurs, ainsi que les andrènes, une petite oreillette ou division de chaque côté de la base de la languette, c'est-à-dire, qu'elle est trifide; le labre court, en-

tier, transversal, arrondi latéralement, cilié en devant, mais épaissi en dessus, à sa base et comme caréné dans les femelles; les mandibules cornées, étroites, un peu arquées, terminées en une pointe, qui est simple dans les mâles et accompagnée d'une dent intérieure dans l'autre sexe; une cellule radiale et trois cellules cubitales complètes, dont la seconde plus petite; celle-ci et la suivante reçoivent chacune, vers leur extrémité postérieure, une nervure récurrente. Aussi M. Jurine, conformément aux principes de sa méthode, réunit-il les genres que nous avons cités, à l'exception de celui de prosope, en un seul, celui des *andrènes*. Dans celle de M. Kirby (*Monog. apum Angl.*), les halictes forment la division ** b des mélittes. Illiger (*Magas. insect.*, 1806.) les considère comme les hylées de Fabricius. Il paroîtroit, en effet, d'après le système des piézates de cet auteur, que la plupart des espèces, dont il compose maintenant ce genre, sont des halictes, mais dont, en général, les descriptions sont uniquement faites sur des individus mâles; car il place les femelles de quelques autres espèces du même genre, soit avec les andrènes, soit avec les mégilles. Mais si l'on consulte son Entomologie systématique, ouvrage antérieur et où il avoit établi cette coupe, l'on verra qu'il est presque impossible d'en reconnoître le type. Elle offre un mélange bizarre d'hyménoptères mellifères, appartenant à plusieurs genres, et qui ont seulement un caractère commun, celui d'avoir le corps allongé, cylindrique, peu velu, avec les antennes courtes et cylindriques. La description qu'il y donne de leur languette, et qu'il a reproduite sans changement dans son système des piézates, ne peut s'appliquer aux halictes. Il sembleroit, d'après l'étude de l'ensemble des caractères assignés par lui aux hylées, qu'il avoit eu d'abord en vue des propopes, ou plutôt des insectes de notre genre chélostome. Je pense que, dans cette incertitude, il seroit plus avantageux à la science de supprimer la dénomination d'hylée.

Les halictes sont, en général, plus allongés et moins velus que les andrènes. Ces différences de proportions deviennent surtout très-sensibles lorsqu'on compare les mâles. Ceux des halictes ont le corps étroit et allongé, comme linéaire ou cylindrique. Leurs antennes, dont la longueur égale dans plusieurs la moitié de celle du corps, sont grêles et arquées en dehors; l'abdomen est très-oblong et courbé à son extrémité postérieure; ces proportions des parties ne s'étendent pas jusqu'aux pattes; elles paroissent courtes, relativement au corps. Les femelles ont les antennes très-coudées, l'abdomen, ovale et les pattes, les postérieures principalement, garnies de poils courts, nombreux et serrés, avec lesquels

elles ramassent le pollen des fleurs, destiné à servir, mélangé avec un peu de miel, à la nourriture de leurs petits ; les poils forment, sur le dessus des cuisses postérieures, un petit flocon ou une sorte de boucle. J'ai dit plus haut que le dernier anneau de l'abdomen avoit le long du milieu du dos une apparence de fente, et que ce caractère étoit exclusivement propre aux femelles de ce genre. Dans l'un et l'autre sexe, le dessus de l'abdomen présente souvent des taches ou des bandes transverses, dont la couleur contraste avec le fond, et qui sont formées par un duvet très-court, placé au bord postérieur des anneaux, ou à leur base. Les yeux sont elliptiques et entiers. Les trois yeux lisses sont disposés en un triangle évasé.

Leur manière de vivre est à peu près semblable à celle des andrènes. Les femelles creusent dans la terre, et souvent sur les bords des chemins, des trous obliques qui ont quelquefois près d'un pied de profondeur. Elles consolident et polissent les parois de leur extrémité intérieure, y pondent un œuf, après avoir préalablement transporté les alimens de la larve qui doit en éclore, et après cela ferment sa retraite avec de la terre. Elles construisent ensuite successivement des nids semblables pour chacun de leurs petits. Ces habitations réunies en une masse et composées de molécules de terre agglutinée, forment autant de tuyaux très-lisses en dedans. Souvent plusieurs femelles choisissent le même local et travaillent chacune de son côté et de bon accord pour le même dessein, mais elles ne s'aident point, et n'ont que des intérêts privés. Fabricius, en décrivant les habitudes de l'*hylée à quatre ceintures* et qui sont les mêmes, désigne mal à propos leur réunion accidentelle sous le nom de république.

Les halictes ont des ennemis très-cruels dans quelques espèces hyménoptères du genre cerceris, qui les enlèvent souvent au milieu de leurs travaux, leur donnent la mort en les perçant avec leur aiguillon sous le corselet, et font servir leurs cadavres à la nourriture de leur postérité. M. Walckenaer a suivi, avec cette attention et cette exactitude qu'il met dans toutes ses recherches, l'histoire d'une espèce de ce genre : (*fulvo-cincta*) je regrette beaucoup que ses observations n'aient pas encore été publiées ; j'en aurois profité pour donner à cet article plus d'intérêt.

Le nombre des espèces d'halictes est considérable, puisqu'Iliger, en y comprenant celles de M. Kirby, en énumère soixante-quinze. Mais leur signalement est très-difficile, et le travail même du dernier, quoique bien digne d'éloges, ne nous permet pas toujours de reconnoître avec certitude les espèces qu'il a décrites. Parmi celles qui sont indigènes, les plus remarquables sont :

L'HALICTE À QUATRE RAIES, *Halictus quadristrigatus*; *Hylæus grandis*, Illig., mas.; Schæff., *Icon. insect. Ratisb.*, tab. 32, fig. 19, mas. La femelle a environ sept lignes de long; son corps est noir, pointillé, avec un duvet d'un gris jaunâtre, plus vif et plus abondant sur les pattes; l'abdomen est ovale, luisant, presque glabre en dessus, à l'exception de sa base et du bord postérieur des anneaux; les quatre premiers ont sur ce bord un duvet blanchâtre, formant en tout quatre raies transverses, mais souvent interrompues au milieu du dos. L'extrémité des ailes est un peu noirâtre.

Le mâle a le corps fort allongé; les antennes sont presque aussi longues que la tête et le corselet, noires en dessus et roussâtres en dessous; l'extrémité antérieure et supérieure de la tête, le labre et une partie des mandibules sont d'un jaunâtre pâle; l'abdomen, quoique ayant un anneau de plus que celui de la femelle, n'offre cependant que le même nombre de raies. Les pattes sont d'un jaune pâle, ou roussâtres, avec les cuisses postérieures, et souvent une partie des autres noires; les quatre jambes postérieures ont une tache de cette couleur, mais plus étendue sur les deux dernières.

HALICTE À SIX CEINTURES, *Halictus sex-cinctus*; *Hylæus sex-cinctus*, Fab.; *hylæus arbustorum*, Panz, *Faun.*, *insect. Germ. fasc.* 46, tab. 14, le mâle. La femelle est très-analogue à la précédente, mais un peu plus petite; le corps est noir, avec des poils d'un jaunâtre un peu roux; les bords postérieurs des quatre premiers anneaux de l'abdomen ont chacun au-dessus une bande transverse, formée par un duvet de la même couleur. On remarque à la base du second et du troisième anneau une raie semblable, mais dont la première se confond avec la bande postérieure du premier anneau, et dont la seconde se réunit pareillement avec la bande du second anneau; les ailes supérieures ont les nervures et le stigmate roussâtres.

L'*andrière à pattes fauves* (*rufipes*) de Fabricius, n'en diffère que parce que le duvet et les poils sont d'un roux plus vif. Voyez la figure qu'en a donnée M. Antoine Coquebert, *Illust. icon. insect. dec.* 2, tab. 15, fig. 10.

Le mâle a six bandes roussâtres ou blanchâtres sur l'abdomen. Les pieds sont jaunâtres ou roussâtres, avec les hanches noires. Les antennes sont tantôt de cette dernière couleur, tantôt d'un roux jaunâtre, avec les deux bouts noirs: l'extrémité antérieure de la tête est jaunâtre. Le dernier demi-segment du ventre est uni, tandis que dans le mâle de l'espèce précédente, cette plaque anale présente une excavation, dont les côtés sont relevés.

Cette espèce fait son nid sur les bords des chemins.

L'*andréne fouisseuse*, représentée par M. Coquebert, *ibid.* dec. 3, tab. 22, fig. 8, et qui paroît être la mélitte *xanthope* de M. Kirby; les hylées *cylindrique* et *annelé*, figurés par Panzer, *ibid.*, fasc. 55, tab. 2 et 3; son hylée *abdominal*, *ibid.* fasc. 53, tab. 18, sont des halictes, et dans lesquels la première nervure récurrente se joint avec la nervure qui sépare la seconde cellule cubitale de la troisième. Les trois dernières figures précitées de Panzer ne représentent que des mâles. L'*andréne alternante* de Fabricius, ses mégilles, *subaurata*, *seladonia* et *parvula*, doivent aussi être rapportées au genre halicte. (L.)

HALIDRE, *Halidris*. Genre établi par Stackhouse, *Né-rière Britannique*, aux dépens des VARECS de Linnæus. Ses caractères sont : substance des frondes coriace; membrane rétiforme intermédiaire; de petits utricules contenant du mucilage, épars sur toute la surface et attachés à la membrane centrale; rameaux à côtes; fructification terminale; les bourgeons séminiformes dans une mucosité rétiforme.

Ce genre rentre dans la sixième section de celui auquel Lamouroux a conservé le nom de VARECS. Il renferme onze espèces dont font partie les VARECS DENTÉS, VÉSICULEUX, GÉRANOÏDES, MEMBRANEUX, etc. (B.)

HALIEUS. Genre des oiseaux du *Prodromus* d'Illiger, lequel renferme les FRÉGATES. (V.)

HALIG, **HALILIG** et **DELILIG**. Noms arabes des MYROBOLANS. (LN.)

HALIME. Nom donné par Lécuse à une espèce d'ARROCHÈ. V. HALIMOS. (B.)

HALIMÈDE, *Halimeda*. Genre de polypiers établi par Lamouroux aux dépens des CORALLINES. Ses caractères consistent : en un polypier phytoïde, articulé, à articulations aplaties, presque toujours flabelliformes, à axe fibreux, à écorce crétacée peu épaisse.

Ce genre renferme sept espèces, toutes de la Méditerranée ou des mers intertropicales, dont la plus commune dans nos collections est l'**HALIMÈDE TUNE**, qui est composée d'articulations planes, presque rondes, comprimées. On la trouve dans la Méditerranée. La plus belle figure qui en existe est celle de la pl. 8 de l'ouvrage de Lamouroux. (B.)

HALIMOS de Dioscoride, **HALIMUS** et **ALIMUS** des Latins, d'un mot grec qui signifie *maritime* ou *salé*. Noms d'un arbrisseau blanchâtre, sans épines, à feuilles semblables à celles de l'olivier, qui croissoit dans les haies et sur les rochers voisins de la mer. On mangeoit ses feuilles; c'étoit même une nourriture agréable. Sa racine, en décoction, étoit utile pour guérir les ruptures, à panser les douleurs et rendre abondant

le lait aux femmes. Cette plante, qui paroît être l'*halimon* de Théophraste, portoit un grand nombre de noms, sans doute à cause de ses usages. Tels sont ceux de *damasonion*, *érymon*, *elystephanos*, *ieroscaulos*, *basiloion*, *osiridis*, *diadema*, etc. C'est l'*anthenaros* de Pythagore et l'*asontin* des anciens Egyptiens. On ne sauroit douter que cette plante ne soit notre ARROCHE HALIME, ou *pourpier de mer* (*atriplex halimus*, L.), dont les usages sont encore les mêmes, et qui croît abondamment sur toutes les côtes de la Méditerranée. Cependant des botanistes doutent que ce rapprochement soit exact. Le nom d'*halimus* est donné non-seulement à l'arroche ci-dessus, mais encore à une autre espèce très-voisine (*atripl. portulacoides*), employée aux mêmes usages, et qui croît dans les mêmes lieux. L'espagnol Andrée Lacuna, dans ses Commentaires sur Dioscoride, semble croire que le TROËNE (*Ligustrum vulgare*) est l'*halimus*. Tragus, Lonicerus, appliquent ce nom au CAMERISIER (*Lonicera xylosteon*), suivant C. Bauhin. Pline indique deux sortes d'*alimus*, l'un sauvage, et l'autre cultivé; ce qui pourroit faire croire qu'il s'agit de deux plantes différentes.

Parmi les botanistes modernes qui ont fait usage de ce nom d'*halimus*, les uns l'ont employé pour désigner des arroches (*atriplex*); d'autres ont nommé *halimus*, comme Rumphe, le *sesuvium portulacoides*, et, comme Brown, le *portulaca halimoides*, etc. (LN.)

HALINATRON. Quelques naturalistes ont donné ce nom au *natron* ou carbonate de soude, que l'on rapporte d'Égypte, et qui est mélangé d'une assez grande quantité de muriate de soude. On l'a aussi appliqué à certaines efflorescences de soude carbonatée qui se rencontrent sur les murs de vieux bâtimens, et qui sont faciles à distinguer de celles de la chaux nitratée par leur goût lixiviel. V. APHRONATRON. (LUC.)

HALINKEN. Nom de l'OBIER (*Viburnum opulus*), en Allemagne. (LN.)

HALIOERUS. Oiseau mentionné par Pline, et qui vivoit de poisson. On croit que c'est l'aigle de mer. V. HALIETOS. (DESM.)

HALION ou **HÉLION.** Nom donné, en Mauritanie, à l'ASPERGE. (LN.)

HALIOTIDE, *Haliotis*. Genre de coquilles de la division des UNIVALVES, qui est composé de coquilles uniformes, à spire très-basse, à ouverture très-ample, plus longues que larges, et percées de trous disposés sur une seule ligne.

Ce genre, connu sous le nom d'*oreille de mer*, est voisin de celui des PATELLES, tant par la coquille que par l'animal

qui l'habite ; mais il en diffère essentiellement par la spire , qui , quoique peu apparente , existe dans toutes les espèces , et par les trous dont elle est perforée.

Ces trous , qui se montrent sur une seule ligne le long de l'épaule du bord gauche , varient en nombre , selon l'âge de l'animal. On suppose qu'ils servent de passage aux excréments.

L'extérieur de la coquille des haliotides est ondulé , ou tuberculeux , ou strié et marbré de diverses couleurs , tandis que l'intérieur est toujours uni et nacré. On trouve souvent , dans cet intérieur , de petites perles d'une très-belle eau.

L'animal des haliotides a une grosse tête tronquée à son extrémité , où est la bouche , et accompagnée de deux cornes inégales ; la plus grande conique , plus longue que la tête ; la plus petite prismatique , trièdre , épaisse , courte , portant un œil à son sommet. Le manteau est une membrane mince , qui n'est que rarement visible à l'extérieur. Le pied est extrêmement gros , elliptique , frangé en ses bords , et débordé de beaucoup la coquille , lorsqu'il est en action.

Les haliotides sont très-communes dans certaines mers. Elles couvrent quelquefois entièrement les rochers , où elles sont attachées comme les patelles , et restent souvent exposées à l'air , aux basses marées. Si elles sont rares sur les côtes de France , c'est parce qu'on les ramasse pour servir d'amorce pour la pêche à la ligne. Partout on les mange , mais nulle part on ne les regarde comme un aliment délicat. Il s'en trouve souvent de fossiles.

En procédant successivement , Beudant a accoutumé des espèces de ce genre à vivre dans l'eau douce.

Lamarck a fait , aux dépens des haliotides de Linnæus , un genre nouveau , sous le nom de STOMATE. Le genre PADOLLE se rapproche infiniment de celui-ci.

On compte une vingtaine d'haliotides , connues dans les ouvrages des conchyliologistes , parmi lesquelles il faut distinguer :

L'HALIOTIDE ORMIER , *Haliotis tuberculata* , Linn. , qui est presque ovale , et dont la surface extérieure est garnie de rangées transversales de tubercules rugueux. V. pl. E 15 de ce Dictionnaire , où elle est figurée. Elle se trouve dans les mers de l'Europe , de l'Asie et de l'Afrique. C'est l'oreille de mer proprement dite.

L'HALIOTIDE GÉANTE est ovale , rugueuse , variée de rouge et de blanc , et a la spire excessivement aplatie. Elle vient de la Nouvelle-Hollande. Elle a près d'un demi-pied de large.

L'HALIOTIDE ROUGE , originaire des mers de la Nouvelle-

Hollande, et l'HALLOTIDE DE CRACHERODE, originaire de Californie, sont figurées pl. 23 et 58 des Mélanges de Zoologie de Leach. (B.)

HALLOTIDE IMPERFORÉE (*Haliotis imperforata*), Chemnitz. C'est l'OREILLE DE VÉNUS ou STOMATE FURONCLE. (DESM.)

HALLOTIDIER. Animal des HALLOTIDES. Il a quatre tentacules et des yeux à la pointe des plus courts. (B.)

HALLOTITES. Nom donné, par quelques naturalistes, à l'oreille de mer fossile. V. HALLOTIDE. (PAT.)

HALIPHLEOS. Nom donné autrefois à un CHÊNE (*Quercus cerris*, L.). (LN.)

HALIPLE, *Haliphus*, Lat.; *Cnemidotus*, Illig.; *Hoplitus*, Clairv. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des hydrocanthares, ayant pour caractères : antennes n'ayant que dix articles distincts ; palpes terminés en alène ; corps ovoïde, bombé en dessous ; point d'écusson ; tarses filiformes, presque semblables dans les deux sexes, et dont les cinq articles sont apparens ; base des pieds postérieurs recouverte d'une grande lame en forme de bouclier.

Les haliples se trouvent, comme les dytiques, dans les eaux stagnantes des mares et des étangs ; ils nagent fort bien, et volent facilement ; il n'est pas rare de les trouver sur les fleurs des plantes aquatiques : ce qui est une habitude fort remarquable dans des insectes si voisins des dytiques, et qui ont d'ailleurs la même manière de vivre et se nourrissent, comme eux, des petits animalcules si abondans dans les eaux mortes. Leurs larves n'ont point été observées.

Parmi les espèces des environs de Paris, on remarque :

L'HALIPLE ENFONCÉ, *Haliphus impressus* ; *Dytiscus impressus*, Fab. ; Panz., *Faun. insect. Germ., fasc. 14*, tab. 7 et 10. Cet insecte, assez commun, a été décrit par Geoffroy, sous le nom de *dytique strié à corselet jaune*. Il n'a guère qu'une ligne de long ; ses antennes sont d'un jaune fauve ; sa tête est d'un brun clair, plus fauve antérieurement ; son corselet est fauve ; ses élytres sont grisâtres, avec plusieurs rangées longitudinales de points enfoncés, noirs ; ses pattes sont fauves.

L'HALIPLE OBLIQUE, *Haliphus obliquus* ; *Dytiscus obliquus*, Fab. ; Panz. *ibid., fasc. id.*, tab. 6, est un peu plus grand que le précédent, et beaucoup plus rare aux environs de Paris. Sa couleur est un jaune de rouille ; ses élytres ont chacune cinq taches obliques noirâtres. (O.)

HALIVES. Nom que porte, en Afrique, une espèce de SARCELLE à pieds rouges, suivant Dapper. (S.)

HALLALI ou HALALY (*Vénérie*). Clameur par laquelle

les chasseurs annoncent qu'une bête est prête à succomber, ou qu'elle est étendue par terre : c'est le cri de la joie et de la victoire auquel hommes et chiens accourent : le son du *cor* l'accompagne. (s.)

HALLÉBARDE. Nom vulgaire de la **ROSTELLAIRE PIED DE PÉLICAN** (*strombus pes pelecani*, Linn.). (DESM.)

HALLELUIA et **ALLELUIA.** Noms de l'**OXALIS ACETOSELLA**. *V.* **OXALIDE**. (LN.)

HALLER, *Halleria*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des personnées, qui offre pour caractères : un calice monophylle, divisé en trois lobes obtus; une corolle monopétale, irrégulière, à tube un peu courbé, et à limbe oblique, non ouvert, divisé en quatre petits lobes, dont le supérieur est plus grand et échancré; quatre étamines, dont deux plus grandes; un ovaire supérieur ovale, chargé d'un style filiforme, à stigmatte obscurément bilobé; une baie arrondie ou ovale, entourée par le calice, mucronée par le style, contenant plusieurs semences comprimées.

Ce genre renferme deux espèces, qui ne diffèrent presque que par la forme du fruit, allongé dans le **HALLER LUISANT**, et rond dans le **HALLER ELLIPTIQUE**. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées, entières, ovales, pointues, dentées, et à fleurs pédonculées, pendantes, d'un rouge-brun, sortant une ou deux ensemble des aisselles des feuilles ou du vieux bois. Ils croissent au Cap de Bonne-Espérance. Le premier est cultivé dans les jardins de Paris. (B.)

HALLIA, de Jaume Saint-Hilaire. *V.* **HEDYSARUM**. (LN.)

HALLIE, *Hallia*. Genre de plantes établi par Thunberg, entre les **SAINFOINS** et les **GLYCINES**. Il est presque le même que le genre **LESPEDÈZE** de Michaux. Il offre pour caractères : un calice divisé en cinq parties régulières; un légume bivalve et monosperme. Huit espèces, la plupart du Cap de Bonne-Espérance, s'y réunissent : elles ne présentent rien de remarquable. (B.)

HALLIER (*Chasse*). C'est un filet qu'on tend verticalement, posé sur des piquets, en travers des sentiers fréquentés par le gibier, et qui les barrent, comme le pourroit faire une haie, dans les mailles duquel le gibier se prend en voulant traverser le *hallier*. Pour l'exciter puissamment à le traverser, on répand au-delà du filet du grain, dont la vue irrite l'appétit du gibier et l'engage à tenter le passage. On prend au *hallier* les faisans, les perdrix, les cailles, les râles et les poules d'eau. La hauteur, la force du tissu, la grandeur des mailles des *halliers*, doivent être proportionnées à l'espèce du gibier pour lequel on le fabrique. (V.)

HALLIER, *Dumetum*, se dit d'un plant de buissons et d'arbrisseaux. (DESM.)

HALLITE. Nom donné par M. Delamétherie à l'*alumine sous-sulfatée native*, de Hall, en Saxe. *V. t. 1, p. 388.* (LUC.)

HALLOMÈNE ou **HALLOMINE**, *Hallomenus* ou *Hallominus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des sténélytres, tribu des hélopiens.

Illiger a d'abord réuni ce genre, établi par M. Hellwig, à celui des Serropalpes. Paykull l'a adopté dans sa *Faune de Suède*, mais en modifiant un peu sa dénomination (*hallominus*). Ces insectes sont des *dircées* sauteuses pour Fabricius (*Syst. eleuth.*). L'espèce qu'il nomme *micans*, a été placée par Herbst avec les mégatomes; MM. Hellwig, Paykull et Duftschmid, l'associent aux hallomènes; mais la forme de ses palpes maxillaires, celle de ses antennes et quelques autres traits particuliers, l'en éloignent (*V. ORCHÉSIE*), du moins, si l'on prend pour type du genre, ainsi que l'a fait le second de ces naturalistes, l'espèce qu'il désigne sous le nom de *biponctuée*, ou la *dircée humérale* de Fabricius. Elle offre les caractères génériques suivans : antennes filiformes, courtes, insérées près d'une échancrure des yeux, insertion nue; tous les articles des tarsi entiers; mandibules échancrées à leur extrémité; palpes maxillaires plus grands que les labiaux, un peu plus gros près de leur extrémité, amincis à leur pointe; ceux-ci filiformes.

Le corps est ovale-oblong, avec la tête plus étroite que le corselet et inclinée; le corselet presque demi-circulaire, tronqué en devant, sans rebords; l'écusson distinct; les élytres allongés, recouvrant deux ailes; les pattes de longueur moyenne, à jambes étroites et terminées par de petites épines.

HALLOMÈNE HUMÉRALE, *Hallomenus humeralis*, Latr., *Gener. crust. et insect. tom. 2, pag. 154*, et *tom. 1, tab. 10, fig. 11*; Panz., *Faun. insect. Germ., fasc. 16, tab. 17*; *hallomine biponctuée*, 1.^{ère} édit. de cet ouvrage. Son corps est roussâtre et soyeux; le corselet a une impression de chaque côté, et deux taches noires; les étuis sont légèrement striés, jaunâtres vers leur base.

On trouve cet insecte en Allemagne et en Suède, dans les bolets et sous les écorces des arbres. Je citerai encore l'*hallomène ondé*, de Panzer, *ibid. fasc. 68, tab. 23*.

HALLOMINE. *V. HALLOMÈNE.* (O.)

HALLORAGIS, *Halloragis*. Nom donné par Jacquin au genre de plantes mentionné sous le nom de **CERCODE**. (B.)

HALMATURUS. Illiger s'étant imposé la loi de changer tous les noms des genres de mammifères ou d'oiseaux, dont

l'origine n'étoit ni grecque ni latine, a donné celui d'*halmaturus* aux KANGUROOS (V. ce mot.). Il est composé de *αλμα vullus*, et *ουρη cauda*. Nous pensons au contraire qu'il faut, autant qu'il est possible, conserver aux genres les noms qu'ils ont d'abord reçus, et s'abstenir de surcharger nos méthodes de dénominations nouvelles, qui ne font qu'y apporter la confusion. (DESM.)

HALMYRHAGA. Nom que donne Pline à la SOUDE de Médie. (DESM.)

HALO. On donne ce nom à des *couronnes colorées* des couleurs de l'arc-en-ciel, qui paroissent quelquefois autour du soleil, et plus souvent la nuit autour de la lune, lorsque ces astres brillent à travers des vapeurs. Quelquefois il y a plusieurs de ces couronnes qui sont concentriques les unes aux autres; l'observation de leurs couleurs et les rapports de leurs diamètres indiquent avec beaucoup de vraisemblance, que ces phénomènes sont produits par la réflexion et la réfraction de la lumière dans les globules de vapeurs, suivant un mode que Newton a expliqué dans son optique, et que j'ai développé dans mon Traité de Physique. Ce mode exige seulement que tous les globules de vapeurs aient une grosseur égale, pour que le phénomène soit régulier. Les *halos lunaires* sont plus fréquens que les *halos solaires*; c'est sans doute parce que les foibles couleurs qui les composent sont plus aisément observables dans l'obscurité de la nuit. (BIOT.)

HALODENDRE, *Halodendron*. Genre de plante qui a été réuni à l'AVICENNE. (B.)

HALOPHILE, *Halophilla*. Petite plante aquatique de Madagascar, que Dupetit-Thouars regarde comme devant former un genre dans la dioécie monandrie et dans la famille des naïades.

Le caractères de ce genre consistent : en une gaine conique, en forme de spathe, tenant lieu de calice et de corolle; une seule étamine fort longue dans les fleurs mâles; un ovaire surmonté d'un style long, terminé par trois stigmates étalés dans les fleurs femelles; une capsule à une loge, à trois valves, contenant plusieurs semences attachées aux parois. (B.)

HALOSACHNE. Les anciens naturalistes donnoient ce nom, qui signifie *sel d'écume*, et celui d'*adarce*, à des incrustations salines, légères, et comme spongieuses, déposées sur les rochers et sur des plantes, au bord de la mer. Ils appelloient *Paratonium* le sel qu'on obtient par l'évaporation des eaux salées; mais il n'y a aucune différence essentielle entre ces substances. V. SOUDE MURIATÉE. (LUC.)

HALOS-ANTHOS ou **FLEURS-DE-SEL.** Pline et quelques autres auteurs anciens nomment ainsi un bitume

pénétré de muriate de soude, qu'on voit surnager à la surface de quelques fontaines, comme celles qui sont au pied du mont *Bergoel*, en Pokutie, près des monts Krapac, de même qu'au pied du monticule appelé *le Puy-de-la-Pége*, près de Clermont en Auvergne. Le sel marin et les bitumes se trouvent souvent réunis: c'est une observation qui n'est pas indifférente. *V.* BITUMES. (PAT.)

HALOTECHNIE. *V.* HALURGIE. (LUC.)

HALOTESSERA. C'est sous ce nom que Lhuyd, dans son *Litophil. britann.*, a désigné la *sélénite cubique*, plus ou moins imprégnée de sel marin, qu'on trouve dans différentes salines, notamment dans celles de *Hall* en Tyrol, et de *Bex*, dans le canton de Berne. Cette substance est aujourd'hui nommée *muriacite*. (PAT.) *V.* CHAUX ANHYDRO-SULFATÉE. (LUC.)

HALOTRICHUM, c'est-à-dire, *sel capillaire*. Scopoli a décrit le premier, sous cette dénomination, un minéral fibreux de couleur blanche, ou légèrement jaunâtre, qu'il a découvert dans la mine de mercure d'Idria, en Carniole. On a cru pendant long-temps que c'étoit un *alun de plume*; mais l'analyse de M. Klaproth a fait voir que c'est une variété fibreuse de *magnésie sulfatée*. *V.* ce mot. (LUC.)

HALOUK. Nom arabe des OROBANCHES. (LN.)

HALQUE. Il est probable que c'est le GENÉVRIER DE PHÉNICIE. (B.)

HALSEDEL et HARMEL. Noms arabes de la RUE de montagne, suivant Tabernæmontanus et Avicenne. Cette plante est le *ruta montana*, W. (LN.)

HALSEH. Nom arabe, 1.^o du *lagurus cylindricus*, Linn., rapporté maintenant au genre *saccharum*, ou bien en formant un particulier, nommé *imperata*; 2.^o d'un paturin (*poa cynosuroïdes*, Willd.). (LN.)

HALUER. C'est, dans Barrère; le nom de l'ENGOULEVENT A LUNETTES. (V.)

HALTÈRES. BALANCIERS. *V.* ce mot. (L.)

HALTÉRIPTÈRES. Clairville, dans son *Entomologie helvétique*, donne ce nom à tous les insectes de l'ordre des DIPTÈRES. (O.)

HALTICHELLE, *Haltichella*. Genre d'insectes hyménoptères, formé par M. Maximilien Spinola, dans son *Essai d'une nouvelle classification des diptolépaires*. Il a pour caractères: antennes de douze articles, insérées au bord inférieur de la tête, près de la bouche; abdomen attaché à l'extrémité postérieure et inférieure du métathorax, de sept anneaux dans les mâles, de six dans les femelles; tarière de ces dernières

horizontale ; genou des antennes logé dans une fosse frontale ; cuisses postérieures renflées.

Quelques espèces ont l'écusson considérablement renflé , et recouvrant presque entièrement le métathorax : ce sont les *chalcis bispinosa* et *pusilla* de Fabricius ; le *Ch. armata* de Panzer ; le *Ch. dargelasi*, Latr. , etc.

Une autre que l'auteur nomme *haltichella aterrima* , à l'écusson aplati et ne dépassant pas le bord postérieur du segment scutellaire.

Ce genre est de la famille des CHALCIDITES. (DESM.)

HALICOPTÈRE, *Halticoptera*. Autre genre formé dans la même famille d'insectes , par le même auteur : l'abdomen est semblable à celui des *haltichella* pour le nombre des anneaux , mais il est déprimé ; la fente ventrale correspond aux anneaux antérieurs ; la tarrière dépasse rarement l'extrémité de l'abdomen ; le col est aussi large ou plus large que le disque du corselet ; les antennes formées de douze articles sont insérées au milieu du front, libres dans toute leur longueur, le genou n'étant point reçu dans une fosse frontale.

Les espèces que M. Maximilien Spinola appelle *halicoptera varians*, *læta*, *bimaculata*, *cupreola*, etc. , ont l'abdomen plus long que large , tandis que les *cleptes minuta* et *coccorum* , qu'il rapporte à ce genre, ainsi que les *halicoptera rotundata*, *umbraculata* et *flavicornis*, l'ont plus larges que longs.

Ce genre , comme le précédent , appartient à la famille des CHALCIDITES de M. Latreille. V. ce mot. (DESM.)

HALURGIE. On désigne , par ce mot ou par celui de *halotechnie*, l'art qui s'occupe de l'extraction et de la purification ou de la fabrication des sels que nous employons , soit dans nos différens travaux , soit à la préparation de nos alimens. C'est une partie très-intéressante de l'art des mines. V. MÉTALLURGIE. (LUC.)

HALYS, *Halys*. Genre d'insectes de Fabricius , que nous réunissons à celui des *pentatomes*. (L.)

HALYSIS, *Halysis*. Genre établi par Zeder, sur un ver trouvé dans les intestins d'un loup. Il ne diffère des *TENIA* que parce que sa tête est beaucoup plus large que son corps. Rudolphi ainsi que Lamarck ne l'ont pas adopté. (B.)

HAMAC: C'est un lit suspendu et portatif, dont on fait usage dans les vaisseaux et aux Indes. Les *hamacs* des Américains , des Asiatiques et des Africains se voient quelquefois dans les cabinets des curieux et des naturalistes. Les *hamacs* de la marine sont des carrés longs, d'un tissu solide, suspendus par leurs quatre angles. Lorsqu'on est couché dans ces lits , on est légèrement balancé par le roulis du vaisseau. Les

Américains portent en voyage ce lit , qui est fait ordinairement d'une toile de coton. Pendant la nuit , on le suspend aux branches des arbres , pour se garantir de l'insulte des bêtes féroces et de l'humidité du sol. La plupart des Européens établis dans l'Amérique méridionale , ont adopté cet usage dans leurs habitations. Nonchalamment étendus dans leurs *hamacs* pendant toute la chaleur du jour , ces hommes voluptueux se font balancer par un esclave , qui a soin de leur donner de l'air avec un éventail , et de chasser les insectes qui les importunent. Les femmes espagnoles de l'Amérique sont surtout d'une mollesse inconcevable , à cause de la chaleur du climat ; elles demeurent la plus grande partie de leur vie dans de beaux *hamacs* garnis des plus riches coussins. Aux Indes orientales , on se fait porter dans un palanquin , espèce de *hamac* couvert et suspendu à un bambou que des esclaves soutiennent sur leurs épaules. Le faste et le luxe sont prodigués dans ces meubles , si commodes à la mollesse et si favorables à la volupté ; car cette oscillation continuelle des *hamacs* et des *palanquins* , porte dans l'esprit un trouble et une légère ivresse qui ne contribuent pas peu à énerver les forces , et à rendre incapables de travail ceux qui s'abandonnent à cette langueur. On sait d'ailleurs que ce balancement précipitant le cours du sang à la circonférence du corps et à la tête qui est placée horizontalement , cause un état d'assoupissement qui engourdit les facultés intellectuelles. Les organes utérins du sexe sont spécialement affectés par cette oscillation , qui y détermine des hémorragies dangereuses , et y produit des secousses très-contraires à l'état de gestation. En outre , l'ébranlement des viscères abdominaux contribue à débilitier l'estomac et à déranger les fonctions digestives , ce qui amène des engorgemens , des infiltrations et des hydropisies. Ces maux , très-fréquens sous la zone torride , sont d'autant plus difficiles à guérir , qu'ils sont favorisés par le relâchement des fibres et la mollesse des organes. En effet , la nonchalance , si commune dans les pays chauds , la sueur continuelle , l'usage des alimens aqueux , affoiblissent extrêmement les corps. *Potter, de sedentariæ vitæ malis. Edimb., 1784, in-8.º*

Si la volupté , la mollesse , et le luxe , qui sont de tous les pays , apportent parmi nous l'usage du *hamac* , nous verrions arriver avec lui une foule de maladies de langueur. On ne fait pas assez attention , pour l'ordinaire , aux effets de la manière de se coucher , sur la santé , le caractère et les mœurs des hommes ; mais je suis persuadé qu'un habile observateur , comme tout médecin instruit , pourroit juger en partie du physique et du moral d'un homme , en exami-

nant seulement son lit et sa manière de se coucher, (VIREY.)

HAMAD. *V.* HUNDH. (LN.)

HAMADRYADE, *Hamadryas*. Petite plante du détroit de Magellan, qui a l'aspect d'une renoncule, dont les feuilles sont radicales, lanugineuses, pétiolées, presque en cœur, divisées en trois lobes presque pinnatifides, et dont les fleurs portées sur une hampe nue, sont disposées en épis mâles sur certains pieds, et femelles sur d'autres.

Cette plante forme un genre dans la dioécie polyandrie, et dans la famille des renoncules, lequel offre pour caractères : un calice de cinq ou six folioles ovales, pointues, concaves et caduques ; une corolle de dix à douze pétales linéaires, très-aigus, n'ayant point d'écaillés nectarifères à leur base. Les mâles ont une cinquantaine d'étamines, et les femelles des ovaires nombreux, ramassés en tête, dépourvus de style et à stigmates aigus un peu courbés en dedans. (B.)

HAMADRYAS ou **SINGE DE MOCO**. Quadrumane du genre des BABOUINS. *V.* ce mot. (DESM.)

HAMAMELIS, *Hamamelis*. Arbrisseau à feuilles alternes, stipulacées, ovales, grossièrement et irrégulièrement crénelées, portées sur des pétioles courts et à fleurs latérales, ramassées en paquets, jaunâtres, quelquefois unisexuelles et remarquables par la longueur de leurs pétales.

Cet arbrisseau forme un genre dans la tétrandrie digynie et dans la famille des berbéridées, qui a pour caractères : un calice propre de quatre folioles ovales, ouvertes, veloutées en dehors ; quatre pétales linéaires, étroits, fort longs, ondulés, courbés en divers sens, et en outre quatre petites écaillés situées à la base interne des pétales ; quatre étamines égales, à anthères biloculaires, adnées à un filament court, s'ouvrant de chaque côté en une valve operculiforme presque libre ; un ovaire supérieur, ovale, didyme, velu, terminé par deux styles courts à stigmates simples ; une capsule ovale, didyme, à deux cornes courtes, et divisée en deux loges qui s'ouvrent par leur sommet, et qui contiennent chacune une seule semence ovale, luisante, recouverte d'une arille coriace, qui s'ouvre avec élasticité en deux valves.

Cet arbrisseau croît naturellement dans les lieux humides et ombragés des parties méridionales de l'Amérique septentrionale, où il fleurit après la chute des feuilles, c'est-à-dire au commencement de l'hiver. Je l'ai fréquemment observé dans la Caroline, et j'ai remarqué que ses fleurs avortoient d'autant plus fréquemment, qu'il faisoit plus froid au moment de la floraison, ou que le pied étoit dans un lieu plus

humide ou plus exposé aux vents; du moins je me suis assuré qu'un pied qui avoit donné des fleurs presque toutes mâles une année, en a donné de presque toutes hermaphrodites l'année suivante. Il n'y en a donc certainement qu'une espèce, qui est celle que l'on cultive en Europe en pleine terre dans les jardins des amateurs, dont les pétales manquent quelquefois, et qu'on multiplie de marcottes. (B.)

HAMAMELIS D'ATHÉNÉE. C'est le nom que les anciens donnoient à l'AMELANCHIER à cause de la douceur de ses fruits. Linnæus a nommé *hamamelis* un genre que Adanson proposoit de désigner par *trilopus*. (LN.)

HAMBERGERA de Scopoli. Genre nommé *schousboea* par Willdenow. C'est le *cacoucia* d'Aublet. V. CACOU-CIER. (LN.)

HAMBOUVREUX, *Loxia hamburgia*, Lath. Cet oiseau est un peu plus gros que le *bouvreuil*, et a cinq pouces neuf lignes de longueur. Il a le dessus de la tête et du cou d'un brun rougeâtre, mêlé d'une nuance de pourpre; la gorge brune; le devant du cou blanc, avec une large bande transversale brune sur le milieu; la poitrine, le dos, le croupion, les couvertures du dessus de la queue d'un brun jaunâtre varié de taches longitudinales noires; le ventre et les couvertures du dessous de la queue blancs; les moyennes des ailes d'un brun foncé, bordé de blanc à l'extérieur; les plus grandes blanches, ce qui forme sur l'aile deux bandes transversales; les plumes des ailes d'un brun clair et jaunâtre; celles de la queue d'un brun sombre en dessus et blanchâtres en dessous; l'iris jaune, le bec noir, et la queue un peu étagée.

Ce prétendu *bouvreuil* d'Hambourg, qui grimpe, dit-on, le long des branches des arbres, comme la *mésange*, a été décrit d'après Albin, qui, de l'aveu de Brisson, en a donné une figure mal coloriée; c'est pourquoi sa description ne peut être exacte, puisqu'elle n'est faite que d'après cette mauvaise enluminure. Un Anglais cité par Latham, doutant de la réalité de cet oiseau, a pris des informations exactes sur cette prétendue espèce; il en est résulté qu'elle n'existe point aux environs d'Hambourg, et que l'espèce avec laquelle elle a le plus de rapports, est celle du *friquet*, qui y est commune; cet oiseau ne grimpe pas: mais Albin a-t-il été bien informé?

Combien d'erreurs en ornithologie n'auroit-on pas évitées, si on ne s'en fût pas rapporté à ces images aussi inexactes que mal coloriées? (V.)

HAMBRE. Arbre du Japon, dont les feuilles sont tou-

jours vertes et fort recherchées par les chèvres et les moutons. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

HAMBUCHE. Nom du CHARME, en allemand. (LN.)

HAMBURGE. Nom vulgaire du CYPRIN CARASSIN. (B.)

HAMDAH (*acide*). Nom arabe de l'OXALIDE CORNICULÉE (*oxalis corniculata*, L.) suivant Delile. (LN.)

HAMDAMANIAS, Hermann. C'est le nom donné, à Ceylan, au GREUVIER A FEUILLES DE TILLEUL (*grewia tilice-folia*). (LN.)

HAMEÇON. Petit fer crochu et piquant, armé d'un second crochet qui empêche l'animal pris de s'échapper. On s'en sert pour la chasse aux canards, hérons, corbeaux, etc.; ils avalent avec avidité l'amorce et l'hameçon attaché avec une lignette. Il faut que l'hameçon soit fort petit. (V.)

HAMEÇON DE MER. C'est un des noms vulgaires du LEPTOCÉPHALE MORRISIEN. (DESM.)

HAMECHANELGA. Nom arabe des BERLES. (LN.)

HAMEFITHEOS. Nom donné à l'IVETTE (*teucrium chamæpitys*) par les Maures, suivant J. Camerare. (LN.)

HAMEL, *Hamelia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des renonculacées, qui a pour caractères : un calice persistant à cinq dents très-courtes; une corolle monopétale, tubuleuse, à cinq angles, à limbe petit, droit, ayant cinq découpures courtes et pointues; cinq étamines; un ovaire inférieur, ovale, conique, chargé d'un style filiforme à stigmate obtus; une baie ovale, oblongue, couronnée, divisée intérieurement en cinq loges par des cloisons membraneuses. Chaque loge contient des semences nombreuses, arrondies et comprimées.

Ce genre renferme six espèces, toutes propres à l'Amérique. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles simples, opposées ou ternées, et à fleurs disposées en cimes terminales, de couleur rouge.

L'espèce la plus connue est l'HAMEL A FEUILLES VELUES, *Hamelia patens*. Linn., dont les feuilles sont cotonneuses en dessous, et l'extrémité des rameaux colorée. Elle croît à Saint-Domingue, où on l'appelle *mort aux rats*, probablement parce que ses baies, qui contiennent un suc d'un noir pourpre, empoisonnent les rats. L'HAMEL GLABRE qui avoit été établi en titre de genre par Aublet, est regardé par De-candole, n.º 51 des *Annales du Muséum*, comme devant en former effectivement un. V. au mot AMAIOUA. (B.)

HAMESTER. *V.* HAMSTER. (S.)

HAMILTONIE, *Hamiltonia*. Nom donné par Willdenow au genre appelé PYRULAIRE par Michaux. (B.)

HAMITES de Parkinson. M. Sowerby, *Mineral conchology*, pl. 61 et 62, figure huit espèces de coquilles cloisonnées fossiles sous ce nom générique. Elles sont fusiformes, courbées, ou pliées en deux parties parallèles; leurs cloisons sont ondulées sur leur bord externe et sont percées d'un siphon du côté intérieur. C'est à tort que ce genre de fossiles est rapporté à celui des BACULITES. (DESM.)

HAMMEL. Nom allemand du MOUTON. (DESM.)

HAMMITES ou AMMITES. Petites concrétions globuleuses, ordinairement de nature calcaire, qui forment quelquefois des montagnes entières. On leur a donné le nom d'*ammites*, du mot *amos* (*sable*), attendu que la petitesse de leur volume les fait ressembler à des grains de sable. Les *oolites*, les *orobites*, les *pisolites*, sont aussi des concrétions ou plutôt des cristallisations globuleuses, qui ne diffèrent des *ammites* que par un plus gros volume. Les *méconites*, qui tirent leur nom des graines de pavot, qu'elles ne surpassent point en grosseur, peuvent être considérées comme des AMMITES. *V.* ce mot. (PAT.)

HAMMOCHRYOSOS de Pline. Selon Bruckmann, la pierre ainsi nommée par les anciens étoit notre MICA JAUNE ou DORÉ. (DESM.)

HAMMONIA et HAMMONITA. Quelques naturalistes anciens nommoient ainsi les AMMONITES. (DESM.)

HAMMONIACUM. *V.* AMMONIAQUE. (DESM.)

HAMMONIE, *Hammonia*, Lat. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes. Il diffère du genre de Cébrion, dont il a été démembré, par ses antennes fort courtes, grossissant vers le bout, et n'ayant que dix articles apparens. La seule espèce connue est le *cébrion brévicorne* d'Olivier, et dont Rossi a fait un ténébrion (*dubius*). (L.)

HAMMONIS CORNU. *V.* AMMONITE. (DESM.)

HAMNONITES. Cornes d'ammon fossiles. *V.* AMMONITES. (PAT.)

HAMOS. *V.* CHEMPS. (LN.)

HAMOUL. Cinq plantes portent, en Egypte, ce nom arabe. Ce sont, suivant M. Delile, 1.^o une CORNIFLE (*ceratophyllum demersum*, L.); 2.^o la NAYADE FRAGILE, Delile (*cauliua*, W.); 3.^o l'*utricularia inflexa*, Forsk., qui croît

dans les rivières ; 4.^o l'*alternanthera sessilis*, Forsk. ; et 5.^o la CUSCUTE (*cuscuta europea*). (LN.)

HAMPADDU-TANAH. Nom donné par les Malais à l'*ophiorrhiza munghos*. (LN.)

HAMPE, *Scapus*. Tige herbacée, sans feuilles ni branches, destinée uniquement à tenir les parties de la fructification élevées au-dessus de la racine. (D.)

HAMRUR. Poisson du genre LUTJAN. (B.)

HAMSCHEDE. V. LUSSAQ. (LN.)

HAMSTER, *Cricetus*, Duméril, Lacép., Cuv. ; *Mus*, Linn. ; *Glis*, Erxleb. Genre de mammifères rongeurs, voisins des rats, dont les principaux caractères sont les suivans : deux incisives à chaque mâchoire ; trois molaires de chaque côté, tant en haut qu'en bas, à tubercules mousses, l'antérieure étant la plus grande ; queue médiocre ou courte (1), velue ; des sacs ou abajoues sur les côtés de la bouche, servant à transporter les substances dont ils se nourrissent.

Les hamsters ont, en général, le corps raccourci ; la tête semblable à celle des rats ; les oreilles ovales ou rondes ; leurs pieds de devant ont quatre doigts et un tubercule à la place du pouce ; ceux de derrière ont cinq doigts, tous armés d'ongles assez forts.

Ces animaux forment un genre composé de sept espèces principales dont une seulement habite l'Amérique septentrionale, les autres étant propres à l'ancien continent : parmi celles-ci, une seule se trouve en Europe ; c'est le hamster ordinaire. J'ai cru devoir placer à la suite de ce genre la description d'un animal très-singulier, décrit dans les *Transactions de la Société Linnéenne*, sous le nom de *mus anomalus*, et qui présente en effet des rapports assez marqués avec trois genres de rongeurs à la fois ; savoir : les RATS proprement dits, dont il a la queue longue et nue ; les ECHIMYS, dont il a les piquans aplatis mêlés dans le poil, et les HAMSTERS, dont il présente les abajoues. Ce dernier caractère, le plus saillant et le plus important dans les hamsters, nous a portés à placer cet animal provisoirement avec eux, jusqu'à ce qu'on ait de nouveaux détails à son sujet.

C'est seulement d'après l'exposé des habitudes que Molina attribue au *chinchilla*, que nous plaçons dans le genre des hamsters, cet animal de l'Amérique méridionale, que nous ne connoissons encore que par les belles pelleteries qu'il fournit au commerce.

En général, les hamsters vivent assez écartés des habita-

(1) A l'exception du *hamster anomalus* qui l'a aussi longue et aussi nue que celle des rats.

tions des hommes, mais plusieurs d'entre eux ne s'éloignent pas des champs cultivés. Ils fouissent la terre, s'y pratiquent des demeures spacieuses où ils transportent d'abondantes provisions d'hiver, toutes végétales, et consistant principalement en grains ou en racines bulbeuses. Une espèce, notamment, est fort nuisible à l'agriculture, et nous forcera à entrer dans des détails assez minutieux sur ses habitudes naturelles et sur les moyens mis en usage pour prévenir ou arrêter les dégâts qu'elle fait dans les champs cultivés. (DESM.)

Première Espèce. — Le HAMSTER, *Cricetus vulgaris*, Dum.; *Glis cricetus*, Erxleb.; *Mus cricetus*, Linn. — Le HAMSTER, Buff., t. 13, pl. 14 et pl. E 12 de ce Dict. — Vulgairement *Marmotte de Strasbourg*, *Marinotte d'Allemagne*, etc.

Le hamster, à peu près de la taille du rat, se fait distinguer des espèces du même genre, par son pelage d'un brun-roux en dessus, noir en dessous et marqué, sur chaque côté, de trois taches d'un blanc jaunâtre fort distinctes; sa queue est brune, peu poilue; ses oreilles sont assez grandes, arrondies, etc. Il en existe une variété toute noire.

Les espèces d'animaux les plus grandes et les plus féroces, celles dont l'existence a sa source dans le carnage et qui s'abreuvent de sang, ne sont pas les plus redoutables pour l'homme. Ces espèces sont heureusement peu nombreuses, et presque toutes sont confinées dans des lieux déserts et incultes; si l'on y pénètre, leur rencontre est prévue et la défense préparée contre leurs attaques. Mais, dans la nature, comme dans la société, les plus dangereux ennemis ne sont pas ceux qui sont connus, dont les démarches ne sont point cachées, et qui se déclarent ouvertement en état de guerre. Ceux-là, au contraire, qui nuisent, sans avoir le courage ou la force de se montrer à découvert, que l'on ne peut atteindre parce que leur marche est obscure et tortueuse, et dont le nombre et la furtive activité suppléent à la puissance, ceux-là, dis-je, ont tout ce qu'il faut pour se rendre vraiment formidables, et ce n'est pas sans raison que l'on peut dire, au physique aussi bien qu'au moral: *Il n'y a point de petits ennemis.*

En effet, de chétives portions de matière animée, dont chacune, prise isolément, n'a rien que de foible et de méprisable, deviennent, par leur excessive multiplication, des êtres très-pernicieux et un vrai fléau public. Si la petitesse de leur taille et la nature de leur appétit ne leur permettent pas de dévorer l'homme, ils détruisent les plus chères espérances de son agriculture, et sillonnent de leurs ravages ces champs, qu'une heureuse fertilité consacre à l'abondance. Le ham-

ster, moins gros que le *lapin*, est un de ces déprédateurs si nuisibles, que dans quelques états on les a proscrits, en mettant leur tête à prix. Avant la maturité des grains, il vit, pendant l'été, de racines, de fruits, d'herbes; mais dès que les moissons commencent à jaunir, il se jette sur les blés et les seigles; il n'épargne pas davantage les fèves, les pois, les vesces, ni même les graines de lin. Ce n'est pas assez de se nourrir de ces productions de la culture tout le temps qu'elles restent à la campagne, le hamster en fait une ample provision avant qu'on ne les enlève. Pour les transporter dans le magasin qu'il établit sous terre, il se sert de deux sacs ou poches membraneuses dont il est pourvu de chaque côté de l'intérieur de la bouche. Ces poches, semblables à celles des singes, se nomment *abajoues*; elles sont lisses et luisantes en dehors, et parsemées d'un grand nombre de glandes en dedans, d'où suinte sans cesse une certaine humidité qui les entretient souples, et empêche qu'elles ne soient entamées par les pointes dures du grain. Chacune de ces abajoues peut contenir au moins une once et demie, en sorte qu'à chaque voyage le hamster emporte dans son terrier un approvisionnement de plus de trois onces; et il multiplie tellement ces voyages de précaution, qu'il peut amasser ainsi jusqu'à cent livres de grain. Il l'entasse, à mesure qu'il arrive chargé, dans son caveau, en pressant les deux pieds de devant contre ses joues pour vider ses deux poches.

À l'approche de l'hiver, le hamster se retire dans son habitation souterraine, dont il bouche l'entrée avec soin; il y vit des provisions qu'il a amassées, et y prend une graisse extraordinaire, jusqu'à ce que le froid, augmentant d'intensité, il tombe dans un état d'engourdissement semblable au sommeil le plus profond. Couché alors sur un lit mollet de paille menue et très-douce, il reste immobile, les yeux fermés, la tête entre les jambes de devant et retirée sous le ventre, les jambes de derrière appuyées contre le museau, les membres roidis comme ceux d'un animal mort, tout le corps froid, sans respiration ni aucun signe de vie.

Cet état de langueur complète n'est point le même qu'éprouvent d'autres quadrupèdes, tels que le loir et la marmotte. Les hamsters tenus à l'air dans des chambres sans feu, où l'eau gèle, ne cessent pas de se mouvoir et de manger à leur ordinaire, tandis que les loirs et les lérots s'engourdissent dans les mêmes circonstances, et même à un degré de froid beaucoup moindre. Le froid n'est donc qu'une cause secondaire de l'engourdissement du hamster; il faut encore que l'air extérieur n'ait aucun accès dans sa retraite, et nous avons vu plus haut qu'il en bouchoit les issues avec beaucoup de

soin. Au grand air il ne s'engourdit jamais, et si on l'y expose pendant son sommeil d'hiver, il se réveille bientôt. Si l'on dissèque cet animal engourdi, on remarque que les mouvemens de son cœur sont d'une lenteur extrême, l'on peut compter à peine quinze pulsations par minute, au lieu qu'il y en a au moins cent cinquante lorsque l'animal est éveillé; le sang reste fluide, mais la graisse est figée; les intestins sont aussi froids que l'extérieur du corps; et si l'on y verse de l'esprit-de-vin, et même de l'esprit-de-vitriol, ils ne donnent aucun signe d'irritabilité; le coup électrique ne produit aucun effet. Ces deux expériences ne suffisent pas pour éveiller l'animal, il ne paroît pas y être très-sensible, et tous ses mouvemens se réduisent à entr'ouvrir la bouche comme pour respirer.

C'est donc mal à propos que quelques naturalistes ont donné au hamster le nom de *marmotte de Strasbourg*, puisque, sans parler des traits de dissemblance qui existent dans la conformation de ces deux animaux, le hamster ne dort ou ne s'engourdit pas de la même manière que la marmotte. Quant à l'autre motif qui engagea Buffon à rejeter la dénomination réellement fautive de *marmotte de Strasbourg*, savoir, que les hamsters ne se trouvoient pas en Alsace, il n'est pas fondé. Nous sommes assurés, au contraire, que ces animaux sont communs dans plusieurs cantons de cette partie de la France. Les habitans les connoissent fort bien sous le nom de *cochons de seigle*, et ils s'y multiplient tellement en certaines années, particulièrement aux environs de la ville d'Oberehnheim, qu'ils deviennent un fléau pour ce pays; les grands propriétaires leur font faire la guerre à l'arrière-saison, et les pauvres recherchent leurs terriers pour profiter de leurs provisions. Schæpflin fait mention du hamster dans son ouvrage intitulé *Alsatia illustrata*, tome 1, page 10, et il l'appelle *porcellus fromentarius* (*petit cochon des blés*), dénomination également employée par d'autres écrivains.

L'espèce du hamster, qui se plaît dans les pays du Nord, se trouve en Sibérie, dans la Russie méridionale, en Pologne, dans l'Ukraine, en Esclavonie, en Hongrie, en Silésie, en Bohême, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, surtout en Thuringe. M. Sulzer rapporte que dans une seule année où cette espèce nuisible s'étoit prodigieusement multipliée, on présenta à l'hôtel-de-ville de Gotha quatre-vingt mille cent trente-neuf hamsters, pris dans les seuls environs de la ville. Si l'on se rappelle que chacun de ces animaux entasse en magasin au moins douze livres, et quelquefois jusqu'à cent livres de grains, l'on pourra se former une idée des dommages immenses que leur réunion peut causer dans les moissons. Ajou-

tez qu'ils sont naturellement voraces : quoique le fond de leur nourriture se compose de végétaux , ils dévorent encore les souris, les oiseaux , et d'autres animaux foibles ; ils se tuent aussi entre eux , se battent à outrance toutes les fois qu'ils se rencontrent , et le vaincu devient la proie du vainqueur. La fureur des querelles et des combats est poussée , dans cette espèce , à un tel excès , que le mâle n'épargne pas quelquefois sa propre femelle , ni celle-ci son mâle , si elle est la plus forte. De deux hamsters que l'on tenoit dans la même cage ; la femelle dans une nuit étrangla le mâle , et après avoir coupé les muscles qui attachent les mâchoires , elle se fit jour dans son corps , où elle dévora une partie des viscères.

Cette sorte de férocité est soutenue par beaucoup d'acharnement et de ténacité dans l'attaque et dans la défense. La colère est la passion dominante du hamster ; et lui tient lieu de courage ; il se jette sur tout ce qu'il rencontre ; la supériorité des forces ou de la taille ne l'effraie pas ; la grandeur du cheval , l'adresse des chiens , l'homme même , ne le font pas reculer , et il se laisse plutôt assommer que de céder ou de lâcher prise. Fabricius (*Apud Gesner, Hist. quad.*) raconte qu'il vit un hamster sauter aux naseaux d'un cheval , et s'y tenir avec ses dents jusqu'à ce qu'on l'eût tué. Avant d'assaillir son ennemi , il vide ses abajoues si elles se trouvent remplies , ensuite il les enfle , de manière que la tête et le cou surpassent en grosseur le reste du corps ; enfin il se dresse sur les jambes de derrière , et s'élance sur l'objet de sa fureur ; s'il l'attrape , il ne le quitte qu'après l'avoir tué , ou avoir lui-même perdu la vie. Nous avons vu un hamster enfermé dans une cage , auquel on présenta un fer presque rouge ; il le saisit avec fureur , et malgré la douleur extrême qu'il devoit éprouver , il ne lâcha pas prise. Les mâchoires de ces animaux ont tant de force , qu'ils peuvent , avec leurs dents , percer en peu de temps une planche d'un pouce et demi d'épaisseur.

Le hamster est lent dans sa course , mais il creuse la terre avec beaucoup de vitesse ; chaque individu se pratique , à trois ou quatre pieds de profondeur , un terrier composé , selon l'âge de l'animal , de plusieurs chambres , qui communiquent entre elles par des galeries ; deux ouvertures y conduisent , l'une oblique et l'autre perpendiculaire. La chambre principale , bien garnie de paille , sert de logement ; les autres sont destinées à recevoir la provision de blé et d'autres graines farineuses. Dans les habitations des femelles , car elles en ont de particulières , il y a jusqu'à sept ou huit trous perpendiculaires , par lesquels les petits sortent et rentrent librement.

Les femelles produisent plusieurs fois par an , et mettent bas au bout de quatre semaines ; la première portée est de

trois ou quatre petits ; les autres de six à neuf , et quelquefois , dit-on , de seize à dix-huit. Dans une espèce d'animaux dont tout l'instinct se réduit à manger et à se battre , dont l'existence est partagée entre les soins de pourvoir aux besoins et la fureur des querelles et des combats les plus opiniâtres comme les plus souvent répétés , l'on ne doit pas s'attendre à rencontrer des affections douces : ce sont des habitudes de paix que repoussent des mœurs guerrières. Les petits hamsters ne reçoivent de leur mère aucun signe de tendresse ; elle ne les défend pas s'ils sont attaqués ; ne songeant , au contraire , qu'à sa propre conservation , elle fuit et les abandonne ; elle les chasse de son terrier dès qu'ils ont environ trois semaines ; à l'âge de quinze jours , ils s'essaient déjà à fouiller la terre , et au bout de quelques mois , les femelles deviennent fécondes.

Cependant l'amour change pour quelques instans la dure insensibilité des hamsters femelles : mères , leur progéniture leur est indifférente ; amantes , elles se sacrifient pour l'objet aimé , qu'elles défendent avec rage , si on cherche à le ravir. Il sembleroit même que , par ce dévouement , elles veulent en quelque sorte maintenir la sûreté de leur domicile et l'inviolabilité d'une hospitalité passagère ; car c'est le mâle qui , au temps des amours , c'est-à-dire , pour la première fois , à la fin d'avril , se rend dans l'habitation de la femelle , et y reste pendant quelques jours. Des luttes sanglantes , et qui ne se terminent que par la mort d'un des combattans , précèdent souvent ces alliances souterraines et momentanées ; mais pendant leur durée , le couple dépose sa férocité naturelle.

La fécondité des hamsters en augmenteroit le nombre au point de rendre inhabitables les cantons où ils se propagent , si la nature n'avoit , pour ainsi dire , chargé plusieurs espèces d'animaux du soin de s'opposer à une multiplication trop excessive , qui détruiroit l'équilibre admirable que cette mère commune et prévoyante a établi parmi toutes les productions dont elle a couvert le globe. La plupart des oiseaux de proie diurnes et nocturnes , les chiens , les chats , les renards , les putois , les fouines , les belettes , sont les ennemis naturels des hamsters , et en tuent une grande quantité. L'homme qui a tant d'intérêt à la destruction de cette espèce dévastatrice , y emploie son industrie ; les habitans des campagnes ouvrent les terriers , qu'ils reconnoissent à un monceau de terre placé près d'un conduit oblique ; et en se débarrassant d'un ennemi dangereux , ils enlèvent de ses caveaux les provisions qu'il leur avoit dérobées. On détruit encore les hamsters avec une pâte composée d'arsenic ou de poudre d'ellébore , de farine et de miel , dont on répand des boulettes sur les champs. Mais cette méthode , en usage dans plusieurs pays du Nord ,

peut entraîner de trop graves inconvéniens pour être conseillée ni même permise. Quelques gens mangent le hamster, c'est néanmoins un assez mauvais mets ; sa peau vaut mieux, et l'on en fait des fourrures bonnes et durables. M. Pallas dit que les maquignons russes se servent de la chair de cet animal, desséchée, mise en poudre et mêlée avec l'avoine, pour faire prendre aux chevaux un embonpoint subit, mais qui, passant aussi vite, fait place à un marasme mortel.

Le mâle de cette espèce est plus grand que la femelle ; ils ont les yeux saillans, la tête un peu grosse, les oreilles assez longues, et presque sans poils, le cou court, des moustaches noires de chaque côté de la bouche, la queue demi-nue et peu longue, les jambes basses, quatre doigts aux pieds antérieurs, et au lieu de pouce, une verrue munie d'un ongle crochu, enfin cinq doigts aux pieds de derrière ; un duvet laineux s'étend sur la peau, il est recouvert par un poil plus long ; la couleur de la tête et du dos est d'un roux mêlé de brun ; les joues sont blanches : il y a une tache de la même couleur au-dessous de chaque oreille, une autre sur chaque épaule, et une troisième près des cuisses. Tout le dessous du corps et les yeux sont noirs ; si l'on souffle sur les côtés du dos, le poil et la laine écartés laissent apercevoir une espèce de cicatrice, une petite place parsemée seulement de poils très-courts et bruns ; le nombril est creux, ses bords sont unis et son fond est velu et graisseux ; les parties intérieures ont beaucoup de conformité avec celles du *rat d'eau* ; il n'y a point de vésicule de fiel.

M. Pallas a observé en Russie une variété du hamster, qui est toute noire, à l'exception d'un peu de blanc autour de la bouche, au nez, sur les bords des oreilles, sous les pieds, et à l'extrémité de la queue. Dans quelques individus, le museau est blanc et le front blanchâtre. Ces hamsters noirs vivent et s'accouplent avec les hamsters communs. (s.)

Deuxième Espèce. — Le HAMSTER VOYAGEUR, *Mus migratorius*, Pallas ; *Glir.*, p. 83, n.º 22, pl. 18 A. — *Mus acridula*, Gmel. — Le HAGRI, Vicq-d'Azyr, *Syst. anat. des animaux.* — Le RAT VOYAGEUR de la première édition de ce Dictionnaire.

Pallas décrit sous le nom de *rat voyageur* (*mus migratorius*) un rongeur qui paroît appartenir au genre du hamster et à la famille des rats. Il est un peu plus grand que le campagnol, dont il diffère, non-seulement par les caractères les plus importants, mais encore par ses habitudes. Son museau est gros, charnu, obtus. Il a, comme le hamster, des abajoues ou grands sacs situés sur les côtés de la bouche, et qui se

prolongent jusqu'aux épaules. Ses dents incisives sont très-petites, jaunâtres. Ses moustaches sont composées de soies fines et longues. Ses oreilles sont nues, ovales, arrondies à leur extrémité, et légèrement échancrées sur leur bord extérieur. Son corps, long de quatre pouces, est gros et trapu. On remarque quatre doigts aux pattes antérieures et le vestige d'un petit pouce sans ongle. Sa queue n'a que huit lignes de longueur, est cylindrique et peu fournie de poils.

Le dessus du corps du *mus migratorius* est d'un gris cendré un peu plus foncé sur la ligne du dos que sur les flancs; le dessous est blanc; le museau, le tour des narines, ainsi que l'extrémité des pieds, sont également blancs.

Ces rongeurs se trouvent dans la Sibérie, près l'Iaïk, et dans le district d'Orembourg; ils habitent les prairies, et l'on assure que, dans certaines années, ils font des migrations très-considérables. Dans ces années, les renards sont beaucoup plus abondans, et leur chasse est plus heureuse.

Ces animaux joignent, comme on le voit, à la conformation des hamsters, les habitudes de quelques campagnols. Il est probable cependant que leur manière de vivre est peu connue, et qu'ils ne font pas les voyages qu'on leur attribue; car la présence des abajoues indique qu'ils font des provisions et qu'ils sont sédentaires.

Le *mus accedula* de Pallas, ou *hagri* de Vicq-d'Azyr, est rapporté à la même espèce. Le seul individu qui ait été observé, avoit été pris dans un pays montagneux, entre les petites rivières Irtek et Kindely, en Russie.

Troisième Espèce. — Le HAMSTER SABLÉ (*Cricetus arenarius*), D. — *Mus arenarius*, Pallas, Nov. spec. glir., pag. 74, pl. 16 A, Gmel., *Syst. nat.* — *Glis arenarius*, Erxleb. (*Syst. mamm.*) — Le SABLÉ, Vicq-d'Azyr (*Syst. anat. des anim.*); Rat sablé de la première édit. de ce Dict. V. pl. E 31.

Le hamster sablé est un peu plus petit que le hamster phé; son corps est aussi un peu plus court, proportionnellement à sa grandeur; mais il a le museau plus long et plus pointu, et la queue est un peu plus longue; ses extrémités sont minces et plus courtes que celles du phé. Ses oreilles sont grandes, ovales, pubescentes; ses dents incisives sont jaunes; sa bouche est garnie sur ses parties latérales de deux grands sacs très-amplés qui s'ouvrent dans cette cavité, et qui s'étendent sur les côtés du cou; ses yeux sont assez grands; les doigts de ses mains sont au nombre de quatre; le pouce est remplacé par un tubercule cartilagineux, sur lequel on remarque un petit ongle; les doigts de ses pieds de derrière sont au nombre de cinq, dont les trois du milieu sont de longueur égale. Sa

queue est petite, droite, atténuée, presque nue; son pelage est blanchâtre ou d'un cendré blanchâtre dans la partie supérieure du corps, et très-blanc en dessous: cette couleur blanche s'étend sur les parties latérales jusqu'au milieu; les pieds et la queue sont aussi presque entièrement blancs; les poils du corps sont très-longs, ils recouvrent un duvet brun; les soies des moustaches sont blanches, très-nombreuses, et beaucoup plus longues que la tête; il y a aussi trois longs poils au-dessus du sourcil.

Ce hamster a été trouvé par Pallas, seulement dans les campagnes sablonneuses qui bordent l'Irtis. Il est plus agile et plus prompt à la course que le hamster songar. Il se repose pendant le jour, et ne se met en mouvement que pendant la nuit. Lorsqu'on l'irrite, il se renverse sur le dos et menace avec ses dents en poussant des cris redoublés assez graves, qui ressemblent beaucoup à ceux du hamster ordinaire. Ce hamster sablé se nourrit de graines de diverses espèces d'astragales; mais il semble préférer l'*astragalus tragacanthoides*. Il remplit ses abajoues de ces graines, où il en ramasse une provision. La femelle met bas vers le mois de mai quatre à six petits.

Quatrième Espèce. — Le HAMSTER PHÉ (*Cricetus phœus*), D.; *Mus phœus*, Pallas, Nov. spec. glir., p. 261, pl. 15 A. — *Mus phœus*, Gmel., *Syst. nat.* — Le PHÉ, Vicq-d'Azyr.

Le phé tient le milieu entre le hamster sablé et le hamster songar; il a, comme eux, des abajoues ou grands sacs, qui s'étendent sur les côtés des joues et du cou jusqu'aux épaules; sa queue est aussi très-courte.

Ce rongeur est un peu plus grand que le campagnol; sa forme est ramassée et son corps est très-bas sur jambes; son museau et son cou sont très-courts; les doigts de la main sont au nombre de cinq, mais le pouce est très-petit; il a la forme d'une verrue ou d'un tubercule cartilagineux; il y a cinq doigts aux pieds de derrière; le pouce est très-court.

Le pelage du phé est très-doux, et les poils en sont très-longs; il est d'un blanc cendré dans la partie supérieure du corps, plus clair sur les côtés, et tout-à-fait blanc sous la gorge et sous le ventre, ainsi qu'au tour de la bouche et dans les extrémités des quatre membres; sur le dos, depuis la nuque jusqu'à l'origine de la queue, il se trouve un grand nombre de poils noirs, qui sont plus longs que les autres; le front et le museau sont moins bruns; la queue est très-velue; elle est blanche en dessous et sur les parties latérales, et brune en dessus; le nez est nu; les oreilles sont très-larges, ovales et très-entières; leur surface est dépourvue de poils; les soies des moustaches sont plus longues que la tête et rangées en

cinq séries ; elles sont blanchâtres à leur sommet et noires dans le reste de leur longueur ; celles qui se trouvent le plus près de la bouche sont blanches.

Le phé habite principalement dans les contrées tempérées de la Perse , dans l'Hyrcanie et sur les Alpes ; son espèce est peu répandue dans les climats septentrionaux. Pallas ne l'a vu que dans les déserts d'Astracan , sur les bords du Volga. Il fait sa nourriture ordinaire des graines des plantes céréales. Il se retire en hiver dans les granges des cultivateurs perses , et il fait un grand dommage au riz qu'elles renferment. Il paroît qu'il n'hiberne point , comme le loir , la marmotte , le hamster , etc. Pallas en a pris plusieurs dans des pièges , au mois de décembre , et il leur a trouvé l'estomac plein d'alimens.

Cinquième Espèce. — Le HAMSTER SONGAR (*Cricetus songarus*), D. — *Mus songarus*, Pallas, Nov. sp. glir., p. 269, pl. 16 B. — *Mus songarus*, Pall., Reis. 11, p. 703, pl. B, fig. 2. — *Glis æconomicus*, Erxleb. — *Mus songarus*, Gmel. — Le SONGAR, Vicq-d'Azyr, Syst. anat. des anim.

Le songar diffère peu par les formes du corps, du hamster ; mais il est beaucoup plus petit , n'étant guère plus gros que le campagnol. Sa tête est courte , joufflue ; ses moustaches sont très-fournies ; ses incisives sont jaunâtres ; sa bouche est garnie de deux abajoues très-vastes , et qui s'étendent sur les côtés du cou jusqu'aux épaules ; ses oreilles sont ovales , nues ; ses pattes de devant sont munies de quatre doigts onguiculés , et d'un rudiment de pouce sans ongle. Le corps de ce rongeur est trapu ; ses membres sont courts ; sa queue est très-courte , n'ayant que quatre lignes et demie de longueur : elle est cylindrique. Le dos et le dessus de la tête sont d'un gris cendré ; le ventre et la gorge sont blancs. Sur les parties latérales du corps sont , de chaque côté , plusieurs taches blanches , situées longitudinalement les unes à la suite des autres , et bordées de brun du côté du dos , ainsi que dans les intervalles qui les séparent : la première de ces taches s'étend depuis les oreilles jusqu'aux épaules ; la seconde est située derrière les épaules ; la troisième se trouve au-dessus des cuisses ou dans les flancs , et elle est triangulaire. Enfin , entre cette dernière tache blanche et l'origine de la queue , on en observe de chaque côté une autre petite de la même couleur. Il y a une ligne noire assez large qui va de la nuque à la base de la queue. Les pieds sont blancs ; la queue est couverte de poils : elle est de couleur brune en dessus , et très-blanche en dessous.

Les jeunes songars naissent sans poil.

Le songar habite les campagnes arides qui sont situées au septentrion du fleuve Irtis. Il se nourrit principalement de graines, et surtout de celles des légumineuses, de l'atraphaxis, du polygonum et de l'elymus. Il en remplit ses abajoues, et l'on y en trouve souvent plus d'un gros pesant. Il devient fort gras sur la fin de l'été; il se creuse un terrier formé par un long canal superficiel, dans lequel viennent aboutir les ouvertures de plusieurs loges ou canaux particuliers. La femelle met bas au mois de juin, et produit environ sept petits, qui deviennent promptement adultes.

Sixième Espèce. — Le HAMSTER OROZO (*Cricetus furunculus*); D. — *Mus barabensis*, Pallas, *Voyage en Sibérie.* — *Mus furunculus*, ibid., Nov. sp. glir., p. 273, pl. 15 A. — RAT OROZO ou BARABINSKOÏ, de la première édit. de ce Dictionnaire. — *Mus furunculus*, Gmel. — L'OROZO, Vicq-d'Azyr, *Syst. anat. des anim.* — *Rat baraba* des planches de l'Encyclopédie méthodique.

Pour la forme du corps, il est absolument semblable au hamster sablé, mais il est un peu plus grand; son museau est renflé; ses dents incisives sont roussâtres; ses abajoues sont très-amples; ses oreilles sont nues, brunes, avec les bords blancs; sa queue est plus longue proportionnellement que celle du hamster sablé; elle est mince, obscure en dessus; on remarque une ligne dorsale noire, qui se rend du sommet de la tête à la naissance de la queue; le dessous du corps est d'un blanc sale: il y a un anneau de couleur bruné autour du tarse des pattes postérieures.

Ce petit animal, qui n'a que trois pouces dix lignes de longueur, sans y comprendre la queue, qui elle-même a près d'un pouce, se trouve errant pendant le jour dans les sables du fleuve Oby qui traverse la contrée habitée par la nation tartare qui porte le nom de *Barabenskoï*.

Septième Espèce. — Le HAMSTER DU CANADA (*Cricetus bursarius*), D. — *Mus bursarius*, Linn. *Transact.*, vol. 5, p. 227, pl. 8. — Shaw, *General Zoology*, t. 2, part. 1, p. 100, pl. 138, *Canada rat*.

Celui-ci appartient à une espèce nouvellement découverte, qui paroît beaucoup plus remarquable que toutes les autres du genre hamster, par les dimensions énormes de ses abajoues. On l'a trouvée au Canada, et l'individu figuré dans la *Zoologie générale*, de Shaw, avoit été pris par des Indiens, en 1798, qui le remirent à madame Prescott, femme du gouverneur du Canada.

Il est à peu près de la taille du surmulot. Son pelage est

d'un gris pâle plus clair en dessous. La longueur de son corps, mesuré depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, est d'environ neuf pouces anglais; celle de la queue qui est à peine couverte de poil, ne dépasse pas deux pouces. Les jambes sont courtes; les pieds de devant forts et bien disposés pour fouiller la terre, étant munis de cinq ongles dont les trois du milieu sont très-larges et très-longs, l'intérieur plus petit, et l'extérieur le moindre de tous; la paume de la main offre une éminence assez sensible. Les ongles des pieds de derrière sont beaucoup plus petits que ceux des pieds de devant; les deux du milieu sont plus larges que les autres, et l'intérieur seul est à peine visible. Les dents incisives sont extrêmement fortes, notamment celles d'en bas, qui sont aussi plus longues que les supérieures; les oreilles sont très-petites et très-courtes.

Shaw, en donnant cette description du *mus bursarius*, critique la figure qu'on en trouve dans le 5.^e volume des Transactions de la Société Linnéenne; les ongles des pieds de devant n'y sont représentés qu'au nombre de trois et sont un peu trop longs, trop foibles et trop arqués.

Les habitudes de ce rongeur sont inconnues; mais il est vraisemblable qu'il rassemble des provisions pour l'hiver comme les autres espèces du même genre.

Les énormes abajoues de l'individu décrit par Shaw, étoient très-distendues et remplies d'une substance terreuse lorsqu'on le présenta au gouverneur Prescott. Shaw pense qu'il n'est pas improbable que les Indiens qui apportèrent cet animal n'eussent soufflé dans les abajoues pour leur donner plus d'étendue.

Huitième Espèce. — Le HAMSTER CHINCHILLA, *Cricetus laniger*, Geoffr.; *Mus laniger*, Molina, *Hist. du Chili*, p. 283. Gmel. *Syst. Nat.* — *Chinchilla*, Acosta, *Hist. Nat. des Indes occidentales*, pag. 199.

M. Geoffroy, s'en rapportant aux notions données par Molina sur un animal du Chili, son *mus laniger*, qu'il appelle *chinchilla*, d'après les habitans de ce pays, a cru pouvoir rapporter à son espèce le *chinchilla* des fourreurs de Paris, dont le nom et la patrie sont les mêmes. Ayant fait des recherches pour se procurer des peaux entières, il est parvenu à recueillir quelques renseignemens sur cet animal. Sa taille est celle d'un jeune lapin, sa longueur étant à peu près de dix pouces. Tout son pelage est extrêmement doux et soyeux, d'un gris-ardoisé, plus foncé sur le dos que sur les flancs, et varié de blanc, chaque poil étant gris-d'ardoise dans sa plus grande partie, blanc ensuite et terminé de brun; le ventre et les

pieds sont d'un blanc très-pur; le museau est garni de fort longues moustaches très-fines, noires ou grises; les oreilles sont assez grandes, de forme arrondie et presque nues. La queue paroît courte et foible. Il semble qu'il n'y ait que quatre doigts à chaque pied, quoique Molina en indique cinq à ceux de derrière. Les fourrures de chinchilla sont fort estimées et assez chères. Depuis quelques années, les dames françaises en emploient beaucoup dans leurs ajustemens d'hiver.

Molina dit, que le chinchilla se trouve dans le nord du Chili; qu'il vit sous terre, se nourrit de bulbes, et principalement d'ognons; qu'il est propre, docile, doux et facile à apprivoiser; que la femelle fait chaque année deux portées, composées chacune de cinq à six petits. Selon le même auteur, le chinchilla auroit six pouces seulement de longueur; ses oreilles seroient étroites et pointues; son museau court; ses poils très-longs, et presque comparables pour leur finesse à des fils d'araignées. On voit que cette description ne s'accorde pas tout-à-fait avec celle que nous avons donnée; mais nous devons avertir que Molina n'ayant écrit son histoire du Chili qu'après son retour en Italie, a bien pu commettre quelque erreur.

La finesse du poil du chinchilla de Molina, est un des points qui nous déterminent à adopter le rapprochement proposé par M. Geoffroy, entre cet animal et celui dont les fourrures ont reçu le même nom.

Nous sommes portés à penser que Acosta a parlé de la même espèce, lorsqu'il dit : « Les chinchilles sont petits animaux comme escurieux, qui ont un *un poil merveilleusement doux et lisse.....* et se trouvent en la Sierre (les montagnes) du Pérou ».

Buffon a pensé que le chinchilla est le même animal que le *chinche* du Brésil, décrit par le père Feuillée; mais nous ne pouvons adopter cet avis; le chinche étant, à n'en pas douter, un animal du genre des mouffettes. D'Azara dit aussi qu'on ne peut confondre ces deux animaux, et il rapporte le chinche à son *yagouré* (furet), quoiqu'à tort, puisque celui-ci est le glouton grison; mais il dit que *la chinchille est bien connue par ses peaux belles et fines*, et que cet animal n'existe que dans les *pougnas*, ou chaînes glacées des Andés.

Molina rapporte que les anciens Péruviens employoient le poil des *chinchillus* pour en fabriquer plusieurs étoffes auxquelles ils attachoient un grand prix.

Nous ne savons si cet animal est pourvu d'abajoues, et par conséquent s'il appartient bien réellement au genre des *hamsters*, dans lequel M. Geoffroy ne l'a placé que parce qu'il rassemble des provisions, ainsi que le font ces animaux,

Neuvième Espèce.—Le HAMSTER ANOMAL, *Cricetus anomalus*, Nob.; *Mus anomalus*, J.-V. Thompson, Trans. Soc. Linn.; *Mus buccis sacculiferis, caudâ longâ, squamosâ, subnudâ, corpore spinis lanceolatis pilisque tecto.*

En parlant du *chinchilla*, nous venons de dire que ses habitudes seulement le rapportoient à ce genre. L'animal qui nous occupe maintenant s'y rattache par un caractère positif et important, la présence des abajoues, mais il s'en éloigne sous plusieurs rapports. Ses formes générales sont celles des rats proprement dits, et son corps est couvert de poils entremêlés de piquans aplatis et lancéolés, semblables à ceux qu'on remarque dans les *échimys*. Le nom d'*anomal* lui a donc été bien justement appliqué.

Nous ne connoissons cet animal que par la description qui est insérée dans les Transactions de la Société Linnéenne. Néanmoins nous avons lieu de soupçonner qu'un rongeur conservé dans la liqueur et qui fait partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, appartient, sinon à la même espèce, du moins à une espèce très-voisine. Cet animal a des abajoues dont on voit bien distinctement les ouvertures de chaque côté de la gueule; sa queue est longue et annelée en travers comme celle des rats proprement dits; ses oreilles sont médiocres, arrondies et dénuées de poil; le dos est brunâtre et le ventre d'un blanc sale. Nous ne possédons aucune notion sur son origine.

Le *mus anomalus* de Thompson a été trouvé à l'île de la Trinité, où son espèce n'est pas très-commune, puisqu'en six ans de temps, on n'a pu se procurer que deux individus. L'un fut pris derrière les *baraques Sainte-Anne*, et l'autre fut trouvé mort près des *baraques hautes*. Il a le port et la grandeur du rat commun, le nez plus pointu; les oreilles nues, arrondies, d'une grandeur médiocre; les pieds ont six callosités ou tubercules en dessous; ils sont tous à cinq doigts, dont l'intérieur ou le pouce, est très-court et très-petit. Tous les doigts sont armés d'ongles aigus, mais dont ceux des doigts externes et internes sont en proportion plus petits que les autres. La queue a six pouces de long, est écaillée, et porte quelques poils soyeux épars. Les testicules du mâle sont très-développés et situés sous la base de la queue (1).

(1) Ce gonflement des testicules dans les rongeurs, et notamment dans les rats, n'a lieu qu'à l'époque de la chaleur; alors ils saillent sous la queue, et forment une sorte de poche très-apparente. Dans les autres époques de l'année, ils sont au contraire retirés dans l'abdomen et fort diminués de grosseur. Il est donc probable que cette description a été faite d'après un mâle en chaleur.

Les deux incisives supérieures sont apparentes ; la bouche est fort petite et tout au plus assez ouverte pour permettre à un grain de blé d'Inde. (maïs) d'y passer. Les abajoues sont formées par une duplicature des tégumens communs, se dirigeant en en-bas de la base des dents supérieures jusque vers le gosier, et montant sur les côtés de la tête jusqu'à la hauteur des yeux et des oreilles. Ces cavités tapissées en dedans par des poils rares, de couleur blanche, sont formées, pour ainsi dire, de la même manière que la poche abdominale des didelphes ; mais elles ne ressemblent point du tout à celles que Buffon décrit dans le hamster d'Europe.

Le corps est couvert d'épines lancéolées fines, plus fortes sur le dos que partout ailleurs, et n'étant que des poils soyeux, assez gros et roides sous le gosier et le ventre. Partout ces piquans sont entremêlés de poils plus fins. Tout le dessus du corps est pourpre (sans doute d'un brun-marron) ; toutes les parties inférieures des joues et de la gorge, le dedans des membres, le ventre et la moitié inférieure de la queue sont blancs ; le dessus de la queue est d'une couleur qui approche du noir.

Il est facile de voir que cette espèce diffère beaucoup des autres hamsters, et qu'il n'y a de commun entre eux que les abajoues et l'habitude de ramasser des provisions. Par la forme extérieure, c'est avec les échimys qu'elle présente le plus de rapport, et il ne me paroît pas impossible que ces derniers eussent des abajoues qu'on n'auroit pas encore observées. S'il en étoit ainsi, le *mus anomalus* deviendrait un échimys, et il seroit nécessaire de modifier les caractères de ce genre, en faisant mention des *abajoues* ; mais si les échimys sont dépourvus de ces poches, il convient de former un nouveau genre du *mus anomalus* ; et dans ce cas nous pensons que le nom d'*Héteromys* pourroit lui être appliqué.

Le rongeur décrit par Molina sous le nom de GUANGUE (*Mus cyaneus*, Gmel. V. ce mot), appartient peut-être au genre des hamsters, dont il a les habitudes naturelles.
(DESM.)

HAMULAIRE, *Hamularia*. Genre de vers intestinaux, établi par Treutler, dans une dissertation imprimée à Leipsick. Il offre pour caractères : un corps linéaire, cylindrique ; une tête obtuse, armée en dessous de deux crochets proéminens.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui a été trouvée sur la partie externe de la trachée-artère d'un homme mort de

pulmonic. Elle y étoit nombreuse , entrelacée ou réunie en pelotons , dont deux presque aussi gros que le pouce , placés au premier point de bifurcation , et deux plus petits sur la branche interne de la seconde bifurcation.

L'*hamulaire* a environ un pouce de long sur un tiers de ligne de diamètre. Elle est extrêmement voisine des **PROBOSCIDES**, et devoit même y être réunie , si elle vivoit comme eux dans les intestins ; mais le lieu où elle habite , indique une manière d'être particulière , et par conséquent une organisation différente. On l'appelle l'*hamulaire lymphatique*.

Deux autres espèces moins importantes ont été depuis réunies à ce genre. (B.)

HAN. Nom allemand du **COQ.** (V.)

HAN-SAN-TSAO. C'est le nom qu'on donne , en Chine , au **THLASPI** appelé **BOURSE A PASTEUR** (*Thlaspi bursa pastoris*, L.). Cette plante si commune en Europe et en Afrique , se retrouve en Chine et au Japon. (LN.)

HAN-TAN-HAN. Dans la première édition de ce Dictionnaire , M. Sonnini dit que c'est le nom chinois de l'**ELAN**, espèce de **CERF.** (DESM.)

HAN-XE-LIEU. Nom donné au **GRENADIER**, en Chine. Il y est cultivé. (LN.)

HANCHE, *Coxa*. Les entomologistes désignent ainsi et par analogie , la pièce des pattes des crustacés , des arachnides et des insectes , qui , d'une part , s'articule avec la poitrine , et de l'autre avec la cuisse. Elle est composée de deux articles , la *rotule* et le *trochanter* ; celui-ci s'unit immédiatement avec la cuisse , et le précédent avec la poitrine. La rotule des pieds postérieurs est toujours en forme de lame , dans les coléoptères ; celle des insectes carnassiers ou à six palpes , du même ordre , offre des caractères particuliers. Outre qu'elle est plus grande , son extrémité inférieure et intérieure se prolonge du côté du ventre , pour recouvrir l'excavation ou l'espèce de gorge dans laquelle le trochanter s'articule. Elle a la figure d'un bouclier , dans les *haliples*. V. **INSECTES.** (L.)

HANCHINOL. Plante du Mexique , qui appartient au genre **GINORE**. Son suc excite puissamment les sueurs , les urines et les selles. On l'emploie avec le plus grand succès pour la guérison des maladies vénériennes. (B.)

HANCHOAN. Sous cette dénomination , Redi fait mention d'un oiseau de proie du Brésil , dont on ne peut reconnaître l'espèce d'après le peu que ce naturaliste en a dit. (S.)

HANDAL et **HANDHAL**. Noms arabes de la **COLOQUINTE** (*Cucumis colocynthis*, L.), appelée **HORKI** en Nubie. *Handhal* est aussi le nom de la *coloquinte*, dans le Darfour. (LN.)

HANF. Le **CHANVRE**, en allemand. Il est aussi nommé **HAMPF**, dans le Nord. (LN.)

HANFLING. Nom allemand des **LINOTTES**. (v.)

HANG-TZOY. Nom chinois du **GROS-BEC PADDA**. (v.)

HANH-NHOM. C'est le nom qu'on donne, en Cochinchine, à l'**AMANDIER** (*Amygdalus communis*, L.). (LN.)

HANIPON. Nom picard de la **PETITE-BÉCASSINE**. (DESM.)

HANNE et **EL-HANNE**. Noms arabes, donnés par les Maures au *Lawsonia inermis*. V. **HENNÉ**. (LN.)

HANNEBANNE. Nom de la **JUSQUIAME COMMUNE**. (B.)

HANNEQUIN. Nom du **CHOUCAS**, en flamand. (s.)

HANNETON, *Melolontha*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, ayant pour caractères : antennes terminées en massue lamellée ; mâchoires cornées, dentées à leur extrémité intérieure ; mandibules cornées, renfermées entre le labre et les mâchoires ; dernier article des palpes maxillaires ovulaire ; base des élytres, point dilatée extérieurement ; une épine très-apparente près de l'extrémité interne des jambes antérieures ; corps généralement épais et convexe, avec le corselet court et l'abdomen allongé.

Fabricius a séparé, le premier, ces insectes des scarabées, avec lesquels Linnæus, Geoffroy et quelques autres naturalistes les avoient réunis. Degeer, cependant, en avoit formé, dans ce genre, une famille particulière, celle qu'il désigne sous le nom de *scarabées des arbres*, et qu'il caractérise ainsi : des dents ; ventre plus long que la poitrine. Fabricius et Olivier avoient associé aux hannetons, des espèces qui en différent, soit par la nature et la forme des organes masticateurs, soit par le port et les habitudes.

Elles ont donné lieu à l'établissement des genres nommés : **HOPLIE**, **GLAPHYRE**, **AMPHICOME**, **ANISONYX** et **ANOPLOGNATHE**. Malgré ces réductions, le genre des hannetons est encore fort étendu, et pourroit devenir l'objet d'une monographie, d'autant plus intéressante, que plusieurs de ces coléoptères étant un fléau pour l'agriculture, ne sollicitent que trop l'attention du naturaliste. J'exposerai, à la fin de cet article, les élémens des coupes les plus naturelles que l'on peut former dans ce genre.

Les scarabées proprement dits ou les *géotrupes* de Fabricius, les rutèles et les hexodons, sont, de tous les lamelli-

cornes, ceux avec lesquels les hannetons ont, quant aux parties de la bouche, le plus d'affinité; leurs mandibules et leurs mâchoires sont pareillement cornées ou écailleuses; ces dernières pièces offrent aussi des dentelures ou des pointes, dont le nombre est ordinairement de cinq à six, et pour la plupart disposées par paires. Mais dans les insectes des trois premiers genres, la partie extérieure et latérale des mandibules est déprimée, souvent sinuée ou crénelée, et découverte ou débordant les côtés de la tête. Les scarabées n'ont point le labre apparent, et leur chaperon est presque triangulaire; les rutèles et les hexodons se rapprochent des cétoines, à raison de la forme ovale ou arrondie de leur corps, et de la grandeur relative de leur corselet; ici, d'ailleurs, comme dans les hannetons, les mandibules ont à leur base intérieure une espèce de dent molaire, forte et divisée par des stries; les mâchoires sont un peu arquées vers le bout, fortement dentées, et leurs palpes sont insérés à peu de distance de leur sommet. Celles des scarabées sont droites, généralement moins dentées, et l'origine de leurs palpes est plus basse; elles sont comprimées et finement dentelées dans les holiés dont le dernier article des palpes est plus court, presque ovoïde et renflé. Le corps de ces insectes est déprimé et garni de petites écailles imbriquées et brillantes; leurs élytres se rétrécissent assez brusquement un peu au-delà de leur base, et leurs jambes antérieures n'ont point d'épines à leur extrémité interne. Le genre anoplognathe, nouvellement institué par M. Léach, est remarquable, en ce que l'extrémité antérieure du labre est épaissie en manière de triangle renversé, ou dont la pointe est en bas, et en ce que les mâchoires, d'ailleurs semblables à celles des hannetons, n'ont point de dents; il l'a établi sur deux espèces de la Nouvelle-Hollande, dont l'une a été figurée par Donovan (*Melolontha viridi-ænea*); mais les Indes orientales et le Brésil nous en fournissent quelques autres (*M. lanata*, Fab.). V. les articles AMPHICOME, ANISONYX et GLAPHYRE.

Les antennes des hannetons sont composées de neuf à dix articles, dont le premier est gros et assez long; le second est petit et presque conique; le troisième est un peu plus allongé; les autres sont un peu comprimés par les bouts; les trois, quatre, et même les sept derniers, sont en massue ovale, allongée, feuilletée, souvent longue et arquée; le nombre des feuilletés varie quelquefois selon les sexes.

Le corps de ces insectes est oblong, gibbeux, et souvent velu; le chaperon est arrondi ou échancré, plus ou moins rebordé, et quelquefois très-avancé; les yeux sont arrondis, un peu saillans; le corselet est un peu convexe et très-peu re-

bordé ; l'écusson est ordinairement en cœur ; les élytres sont , dans presque toutes les espèces , un peu plus courtes que l'abdomen ; elles ont un léger rebord de chaque côté , et recouvrent deux ailes membraneuses , repliées ; les pattes sont de longueur moyenne ; les cuisses sont simples ; les jambes antérieures ont deux ou trois dents latérales , moins fortes que celles des scarabées ; les autres sont souvent armées de quelques petites épines. Tous les tarses sont composés de cinq articles ; le dernier est terminé par deux ongles dont la forme et les proportions varient beaucoup.

De tous les insectes malfaisans , il en est bien peu qui le soient autant que les hannetons. Depuis leur naissance jusqu'à leur mort , ces insectes se nourrissent de substances végétales , et leur font un tort considérable. Dans l'état de larve , ils rongent pendant deux , trois ou quatre années consécutives , les racines tendres des plantes annuelles , celles des plantes vivaces , des arbrisseaux , et même celles des arbres les plus durs. En Europe , et dans tous les climats froids et tempérés , ces larves cessent leurs dégâts pendant l'hiver , s'enfoncent plus profondément dans la terre , se forment une loge dans laquelle elles passent l'hiver sans prendre de nourriture et dans une sorte d'engourdissement. Devenus insectes parfaits , les hannetons abandonnent la terre et ne se nourrissent plus de racines ; mais ils attaquent alors les feuilles des arbres et des plantes. Il y a des années où les espèces qui se trouvent aux environs de Paris sont si multipliées , qu'elles dépouillent , dans peu de temps , presque tous les arbres d'une forêt. Les hannetons *vulgaires* rongent indistinctement toutes les racines dans leur premier état ; ils attaquent et détruisent les feuilles de presque tous les arbres dans leur état de perfection. Une espèce commune dans les parties méridionales de la France , ronge les bourgeons et les feuilles tendres des pins. Le hanneton de la vigne , ainsi nommé parce qu'il dépouille la vigne de ses feuilles , attaque aussi le saule , le peuplier et la plupart des arbres fruitiers.

Ce genre est très-nombreux en espèces ; la plupart sont très-multipliées , et toutes sont plus ou moins nuisibles. Nous allons esquisser l'histoire de celle qu'il nous est le plus important de connoître , le hanneton *vulgaire* , et nous donnerons les moyens employés jusqu'à ce jour , sinon pour exterminer cette race dévastatrice , au moins pour nuire à sa population et diminuer les dommages qu'elle nous cause.

Les hannetons passent la plus grande partie de la journée immobiles et engourdis , attachés aux branches et aux feuilles des arbres ; ils prennent rarement leur essor quand le temps est chaud et sec ; mais après le coucher du soleil , pressés par le

besoin de se nourrir, et surtout de s'accoupler, ils volent en bourdonnant d'un arbre à l'autre, et les mâles poursuivent les femelles, qui se prêtent bientôt à leurs désirs. Ses organes générateurs sont accompagnés d'une sorte de pince, dont les branches se rapprochent naturellement l'une de l'autre et ne peuvent s'ouvrir sans effort. Le vol de ces insectes est lourd, pesant, inconsideré; ils heurtent tous les objets qu'ils rencontrent; on les voit souvent s'abattre tout à coup, et se relever avec assez de vitesse pour reprendre leur vol, à moins que le choc n'ait été trop rude, ou qu'ils ne se trouvent renversés sur le dos.

La durée de la vie des hannetons est très-courte dans leur dernier état : chaque individu vit à peine une semaine, et l'espèce ne se montre guère que durant un mois. Peu de temps après leur sortie de terre, les hannetons s'accouplent : l'accouplement dure environ vingt-quatre heures; pendant ce temps, le mâle, un peu plus petit que la femelle, est placé sur le dos de celle-ci, et la tient embrassée jusqu'à ce qu'affoibli et presque épuisé, il se renverse sur le dos, et se laisse traîner pendant quelque temps encore par la femelle. Les œufs sont d'un jaune clair et sous la forme d'un sphéroïde allongé. L'accouplement fini, le mâle ne reprend point sa première vigueur; il reste languissant, ne prend plus de nourriture, et périt bientôt après. La femelle survit et fait sa ponte.

Dès que les femelles sont fécondées, elles creusent en terre, à l'aide de leurs pattes de devant, armées de dents fortes et un peu crochues, un trou d'un demi-pied de profondeur, dans lequel elles déposent leurs œufs les uns à côté des autres. Leur ponte finie, elles quittent le trou, abandonnent les œufs, et reviennent sur les arbres : elles survivent peu de temps à cette opération, ne prennent presque point d'aliment, et périssent après avoir langui un ou deux jours.

Les larves qui naissent de ces œufs, au bout d'environ six semaines, sont molles, allongées, d'un blanc sale, un peu jaunâtre, et ridées; l'extrémité postérieure de leur corps est courbée en dessous, et les excréments dont elle est remplie lui donnent une teinte violette ou cendrée. Elles ont six pattes courtes, écailleuses; une tête grosse et écailleuse; deux antennes composées de cinq pièces, et neuf stigmates de chaque côté; elles n'ont point encore des yeux, du moins ceux qu'elles auront un jour sont-ils cachés sous les enveloppes dont la larve doit se débarrasser peu à peu; leur corps est composé de treize anneaux assez apparens. Ces larves, connues dans toute la France sous le nom de *vers blancs* ou de *mans*, vivent trois ou quatre années dans leur premier état,

se changent ensuite en *nymphe*, et paroissent au commencement de la troisième ou quatrième année sous la forme de hanneton.

Ces larves s'attachent aux racines des plantes et des arbres, et en font leur unique nourriture; elles ne mangent que pendant la belle saison; en automne, elles s'enfoncent très-profondément dans la terre, et passent l'hiver engourdies, sans prendre aucune espèce de nourriture et sans faire le moindre mouvement. Elles sortent de leur retraite, et remontent à un demi-pied de profondeur aux approches de la belle saison, pour se nourrir de nouveau des racines des végétaux. Elles muent ou changent de peau une fois chaque année, au commencement du printemps; enfin lorsque ces larves ont pris tout leur accroissement à la fin de l'été de la troisième année, elles cessent de manger, s'enfoncent à la profondeur d'un pied et demi ou de deux pieds, se construisent une loge très-unie, très-lisse en dedans et la tapissent de leurs excréments et de quelques fils de soie; elles se raccourcissent, se gonflent, quittent leur peau et se changent en une nymphe, à travers la peau de laquelle on distingue bien toutes les parties de l'insecte parfait: les antennes, les pattes, les ailes, l'abdomen, toutes les parties, en un mot, se dessinent très-bien sous l'enveloppe générale qui les recouvre. Dès le mois de février, le hanneton déchire son enveloppe, perce la coque, et en sort sous sa dernière forme; mais l'insecte est alors jaunâtre et assez mou; il reste encore quelque temps sous terre, et s'y délivre de son humidité superflue; il s'approche peu à peu de la surface de la terre, d'où il ne sort tout-à-fait que quand il y est invité par l'influence d'une douce chaleur. Le contact de l'air achève de le fortifier, et donne à sa robe la couleur qu'elle doit conserver.

Les dégâts que causent les larves des hannetons et les hannetons eux-mêmes, ont engagé plusieurs agriculteurs à chercher les moyens de les détruire à peu de frais, ou du moins de diminuer leur nombre; souvent si considérable que les feuilles d'une forêt entière sont complètement rongées par ces insectes en moins d'une quinzaine de jours. On lit dans les *Transactions philosophiques de la Société de Dublin*, que les habitans d'un certain canton de l'Irlande avoient tant souffert des hannetons, qu'ils s'étoient déterminés à mettre le feu à une forêt de plusieurs lieues d'étendue, pour en couper la communication avec d'autres cantons qui n'en étoient pas encore infectés. Parmi les méthodes proposées pour la destruction des hannetons, les suivantes sont celles qui ont obtenu le plus de succès.

Première méthode. On fait des flambeaux de la grosseur du

poing, composés d'une mèche bien soufrée, entourée de poix-résine et d'une légère couche extérieure de cire jaune. Lorsque les hannetons commencent à paroître, c'est-à-dire dans les mois de mai et de juin, on choisit les heures où ils se tiennent en repos sur les feuilles des arbres et sur les haies (1), et ayant allumé le flambeau préparé, on le promène dessous et autour des arbres et sur les haies, le tenant dessous de manière que la fumée, mélangée des odeurs de soufre, de poix-résine et de cire jaune, les suffoque; il suffit de le tenir au plus un demi-quart d'heure en allant et venant, dessous les endroits où il y en a. Après cette opération, on secoue les haies avec des bâtons, et les arbres fruitiers avec des crochets ou avec la main, de manière que par les secousses l'on ne fasse point tomber les fleurs de ces arbres (car sans cette précaution le remède seroit pire que le mal). Les hannetons à demi-engourdis par l'ardeur du soleil, suffoqués par l'odeur mélangée du flambeau, éprouvent une espèce de léthargie, ce qui fait qu'ils tombent plus aisément des arbres ou des haies où ils sont. Lorsqu'ils sont tombés, on les ramasse pour les mettre en tas sur une poignée de paille, à laquelle on met le feu, afin qu'ils brûlent et n'en puissent revenir; car cette odeur du flambeau ne les tue pas, et les engourdit à peine pour une heure.

Seconde méthode. On a proposé, pour se préserver des ravages des *vers blancs*, de faire suivre la charrue par des enfans, pour ramasser dans des paniers ceux que le soc découvre; mais, outre que toutes les terres ne sont pas labourées en même temps, et qu'il en reste encore à la fin de l'automne et même pour l'hiver, les terrains plantés en bois ou en remise, ceux auxquels on fait porter des sainfoins, des luzernes, des trèfles, leur servent naturellement de retraite; d'ailleurs, cette foible ressource ne pourroit avoir lieu dans tout autre temps que celui du printemps et du commencement de l'automne; car sur la fin de cette saison ces larves s'enterrent pour se mettre à l'abri du froid, et se tiennent pendant l'hiver à une telle profondeur, qu'il seroit impossible à la charrue de parvenir jusqu'à elles.

Troisième méthode. M. Gouffier s'étant aperçu que les arbres en espalier et en contre-espalier, près desquels on avoit planté des fraisiers, et des laitues ou romaines, étoient les moins sujets aux *vers blancs*, il jugea qu'ils donnoient la préférence à ces plantes, qui étoient en effet presque toutes découpées. Il prit le parti de garnir tous ses espaliers de salade,

(1) C'est ordinairement entre neuf heures du matin et trois heures après midi.

et de planter de grosses touffes de fraisiers, qu'il enlevait avec les mottes, au pied des arbres en vergers; il avoit le soin de les visiter deux ou trois fois par jour, et aussitôt qu'il s'apercevoit qu'une laitue commençoit à se faner, il fouilloit au pied avec une petite houlette, et y trouvoit toujours une ou plusieurs larves de hannetons qui en rongeoient la racine. Quant aux fraisiers, il n'y apercevoit pas aussi vite le séjour des larves; mais comme leurs racines étoient nombreuses, ils s'y établissoient une espèce de domicile, qui leur faisoit oublier les arbres voisins.

Cette méthode, toute bonne qu'elle est pour préserver les arbres de ces larves malfaisantes, ne peut rien contre les ravages qu'elles commettent dans les campagnes.

Quatrième méthode. M. Gouffier et plusieurs autres cultivateurs ont proposé de répandre de la suie autour des pieds des jeunes arbres, et d'y remuer souvent la terre; de jeter dans un champ de la tourbe, de la houille, des cendres de tourbe, de la chaux même, pour éloigner ou faire périr les *vers blancs*. D'après les expériences que ces cultivateurs ont faites en petit, il paroît que ces matières éloignent en effet les larves des hannetons, lorsqu'on les mêle en assez grande quantité avec la terre d'un pot ou d'une caisse; mais ces expériences ne réussissent pas aussi bien dans un champ, parce que la tourbe ni ses cendres n'y sont mises, ni en assez grande quantité, ni assez profondément. Le temps le plus propre pour répandre ces matières, et les mêler avec la terre, seroit sans doute le printemps, au moment où les larves quittent leur retraite et remontent pour se nourrir de racines.

Cinquième méthode. Tous les moyens rapportés ci-dessus sont inutiles ou insuffisans; le meilleur sans doute seroit, comme le dit Rozier à l'article HANNETON, dans son *Cours d'Agriculture*, de faire plusieurs années de suite une chasse générale à ces insectes, et de les détruire sous leur dernière forme: on pourroit employer à cet effet des femmes et des enfans. Les oiseaux de basse-cour, tels que les coqs-d'Inde, les poules, etc., des oiseaux nocturnes, tels que les différentes espèces de hiboux, l'engoulevent ou crapaud volant, etc., les rats, le blaireau, la belette, la fouine, et tous les quadrupèdes congénères, en font périr un très-grand nombre. Les *carabes dorés*, connus du peuple sous le nom de *vinaigriers*, détruisent aussi une grande quantité de hannetons femelles, au moment où elles cherchent à s'enfoncer dans la terre pour déposer leurs œufs.

• On croit communément que la gelée et les pluies froides

du printemps font périr les hannetons avant qu'ils soient sortis de terre ; on croit aussi, suivant les observations de Roësel, que l'on peut prédire, d'après le nombre de hannetons qu'il y a dans une année, leur disette ou leur abondance pour la quatrième année qui suivra la prédiction ; mais l'observation dément ces assertions, plus fondées sur des conjectures que sur l'expérience. Il arrive souvent, d'une part, qu'après un hiver rigoureux et un printemps froid et humide, les hannetons se montrent en abondance au mois de mai, et qu'ils sont quelquefois moins nombreux après un hiver doux et un printemps chaud et sec. D'une autre part, si leur nombre pour la quatrième année étoit déterminé par celui de l'année où on les observe, on pourroit, en les suivant pendant quatre ans, déterminer leur nombre à jamais, ce qui est entièrement contraire à l'observation. Il arrive souvent que ces insectes sont très-communs pendant plusieurs années de suite, et qu'ils le sont beaucoup moins pendant plusieurs autres, sans qu'il y ait pour cela aucun ordre constant. Une ponte très-abondante peut être suivie de peu de hannetons, la quatrième année, si les causes propres au développement et à l'accroissement des larves se trouvent défavorables ; une ponte moins abondante peut être suivie d'une quantité considérable de hannetons la quatrième année, si ces causes sont au contraire très-favorables, si les œufs éclosent bien, si les larves ne périssent pas. Chaque hanneton femelle pondant près d'une centaine d'œufs, on sent qu'un moindre nombre de ces insectes peut néanmoins laisser une postérité nombreuse.

Je divise ce genre de la manière suivante :

- I. *Labre épais et échancré inférieurement, à sa partie antérieure. (Mandibules entièrement cornées ; leur extrémité soit fortement tronquée, soit échancrée, et à dents obtuses ; labre épais et échancré inférieurement à sa partie antérieure ; corps oblong.)*

A. *Antennes de dix articles.*

- * Massue des antennes de sept feuillets dans les mâles, et de six dans les femelles.)

Leur corps est oblong, convexe ; les crochets de leurs tarses sont égaux, unidentés en dessous.

HANNETON FOULON, *Melolontha fullo*, Fab., fig. E 14, 1 de ce Ouvrage.

Cette espèce, la plus grande des indigènes, a jusqu'à seize lignes de long. Le corps est brun ou noir, avec un grand nombre de mouchetures ou de taches blanches, formées par un petit duvet ; le chaperon est droit en devant, et a un trait

blanc de chaque côté ; le corselet a trois lignes blanches, dont une au milieu et les autres latérales et coupées ; l'écusson a une tache blanche en cœur ; l'abdomen est cendré. — On le trouve sur les dunes de la Hollande, et sur les bords de la mer, en France, en Angleterre, etc. ; mais très-rarement dans ce dernier pays. On le prend aussi quelquefois dans l'intérieur des terres.

HANNETON VULGAIRE, *Melolontha vulgaris*, Fab., Roës., *Insect.*, t. 2. *Scar.* 1, tab. 1.

Il est noir ; les antennes, le bord antérieur du chaperon, les élytres, les pattes, excepté la majeure partie des cuisses postérieures, sont d'un bai rougeâtre ; le corselet a ses bords latéraux un peu dilatés et arrondis au milieu, et une cicatrice près des bords de chacun d'eux ; il est tantôt noir et tantôt rouge ; les élytres ont chacune quatre nervures longitudinales ; la poitrine est d'un gris cotonneux ; les bords de l'abdomen ont une rangée de taches blanches triangulaires. — Il est commun dans toute l'Europe. La variété à corselet rouge domine, certaines années, dans quelques cantons.

HANNETON DU MARRONNIER D'INDE, *Melolontha hippocastani*, Fab., ne diffère du précédent qu'en ce qu'il est un peu plus velu, et que la pointe, en forme de queue, terminant l'abdomen, est proportionnellement plus courte.

** Massue des antennes de cinq feuillets dans les mâles, et de quatre dans les femelles.

Forme du corps et des crochets comme dans la division précédente.

HANNETON COTONNEUX, *Melolontha villosa*, Oliv., *Col.*, tom. 1, n.° 5, pl. 1, fig. 4.

Il est d'un brun plus ou moins foncé ; le chaperon est droit en devant ; le corselet a trois lignes courtes, grises, formées par un duvet ; l'écusson et tout le dessous du corps sont couverts d'un duvet semblable et épais, qui est disposé par taches sur les côtés de l'abdomen. — Il se trouve aux environs de Paris, au midi de la France et en Italie.

*** Massue des antennes de trois feuillets dans les deux sexes.

HANNETON ESTIVAL, *Melolontha æstiva*, Oliv., *ibid.* pl. 2, fig. 1.

Il est d'un roux jaunâtre pâle ; le chaperon est droit en devant, arrondi sur les côtés ; le corselet a souvent un point de chaque côté, et une ligne au milieu, bruns ; la suture, et même quelquefois l'extrémité du bord extérieur des élytres, sont de cette couleur ; les élytres sont pointillées, et n'ont pas de lignes élevées distinctes ; la poitrine est couverte

d'un coton gris jaunâtre ; les crochets des tarsi sont égaux et unidentés en dessous. Cette espèce est la plus printanière de notre pays.

B. *Antennes de neuf articles, dont les trois derniers forment la massue dans les deux sexes.*

HANNETON SOLSTICIAL, *Melolontha solstitialis*, Fab. ; Oliv. *ibid.*, pl. 2, fig. 8.

Il a les antennes, la moitié antérieure de la tête, le fond du corselet et les pattes roussâtres, avec le derrière de la tête noir ; le chaperon est droit en devant ; le corselet a deux bandes ou taches longitudinales, et souvent un point de chaque côté d'un brun obscur : son milieu et surtout son bord postérieur, ont des poils grisâtres ; l'écusson est brun ; les élytres sont d'un roux jaunâtre, et ont chacune trois à quatre nervures longitudinales élevées ; la suture dans quelques-uns est brune ; la poitrine est d'un gris cotonneux, et l'abdomen d'un brun noirâtre, avec des bandes d'un gris cendré, formées par un duvet placé sur le bord postérieur des anneaux ; l'anus est d'un roux jaunâtre ; les crochets des tarsi sont égaux, et avec une dent inférieure. Il est commun dans toute l'Europe. On le trouve dans les blés.

II. *Labre mince, plat, presque en forme de membrane.*

Nota. Antennes de neuf articles, dont les trois derniers formant une massue dans les deux sexes.

A. *Mandibules entièrement cornées, sensiblement dentelées à leur extrémité.*

Nota. Crochets des quatre tarsi antérieurs très-inégaux ; l'un d'eux plus robuste ou bifide ; ceux des tarsi postérieurs égaux ou presque égaux et entiers ; corps plus ou moins ovoïde ou peu allongé, et ayant souvent des couleurs brillantes.

HANNETON DE LA VIGNE, *Melolontha vitis*, Fab. ; Oliv. *ibid.*, pl. 2, fig. 12. Il est vert, avec les antennes et les côtés du corselet jaunes ; le chaperon est arrondi. On le trouve dans les lieux sablonneux, en Europe.

HANNETON DE FRISCH, *Melolontha Frischii*, Fab. ; ejusd. *M. Junii*, variété ; Oliv. *ibid.*, pl. 4, fig. 29.

Il est très-voisin du précédent ; son corps est d'un vert foncé, quelquefois cuivreux ou d'un bleu foncé, luisant ; glabre, pointillé ; les antennes sont brunes, avec la massue noirâtre ; le chaperon a le bord antérieur un peu relevé ; les élytres sont fauves, ou d'un jaune un peu bronzé, et ont quelques foibles côtes ou nervures, mais qui ne commencent qu'à une certaine distance de la suture, et dont les inté-

rieures sont plus prononcées au bout de chaque élytre ; le sternum a un enfoncement remarquable. Il se trouve dans toute l'Europe et dans les mêmes localités que le précédent.

HANNETON HORTICOLE, *Melolontha horticola*, Fab.; Oliv. *ibid.*, pl. 2, fig. 17.

Il est bronzé ou d'un vert foncé, luisant, pointillé, velu, à poil gris; la base des antennes est roussâtre; les élytres sont d'un brun rougeâtre, à stries légères, formées par des points, sans taches, avec des poils épars. L'écusson est de la couleur du corps, et quelquefois aussi la suture; le chaperon est transversal, avec le bord antérieur relevé et entier. Il se trouve dans les bois, dans toute l'Europe.

B. Mandibules membraneuses ou moins solides le long de leur bord interne, sans dentelures apparentes à leur extrémité.

* Corselet plus large que long, presque en forme de trapèze.

† Crochets des tarses égaux, bifides; division inférieure plus courte, plus large, obtuse ou tronquée; corps bombé ou convexe.

HANNETON VARIABLE, *Melolontha variabilis*, Fab.; Oliv. *ibid.*, pl. 4, fig. 37; le scarabée couleur de suie, Geoff.

Il est ovale, arrondi, d'un brun très-foncé ou noirâtre, avec un léger duvet soyeux et cendré en dessus, d'un brun plus clair ou marron en dessous. Ses antennes sont d'un fauve clair, et leur massue est très-longue dans les mâles; ses élytres ont de petites côtes; le dessus du corps est pointillé; le chaperon est un peu rugueux, échancré. Il se trouve dans toute la France.

Le HANNETON RURICOLE, *Melolontha ruricola*, Fab.; Oliv. *ibid.*, pl. 3, fig. 25, est un des plus jolis de ceux qu'on trouve aux environs de Paris. Son corps est noir, pubescent, et ses élytres sont striées, testacées, bordées de noir: pour la forme et la grosseur, il se rapproche beaucoup du *hanneton huméral* (*velours noir*, Geoff.); mais celui-ci est entièrement noir. On les trouve tous les deux très-abondamment au mois de mai, dans les luzernes des environs d'Issy et de Meudon.

†† Crochets des quatre tarses antérieurs très-inégaux; l'un d'eux plus fort et bifide; ceux des tarses postérieurs presque égaux, entiers; corps plan ou peu convexe en dessus.

Les uns ont le chaperon en forme de carré transversal, et telle est l'espèce que j'ai nommée CHAMPÊTRE, *Melolontha campestris* (*Hist. nat. des cr. et des ins.*, tome 10, p. 194). Son corps est noir, pubescent, avec les élytres d'un jaunâtre terne; la suture et le bord extérieur sont noirs. On voit en outre dans la femelle une tache carrée autour de l'écusson, et deux autres plus bas, de la même couleur; les bords latéraux de

l'abdomen ont, dans les deux sexes, une petite rangée de taches blanches, formées par des poils. On le trouve dans les Alpes.

Les autres ont le chaperon avancé, rétréci près de sa pointe, dilaté, ensuite relevé et tronqué à son extrémité, ou en forme de museau. Ici se rangent les espèces que Fabricius nomme *floricola*, *fruticola*, *agricola*, et qu'il est très-difficile de bien caractériser. Le HANNETON FLORICOLE, *Melolontha floricola*, est bronzé ou presque glabre en dessus, avec les élytres fauves; le dessous du corps est velu, les poils de l'anus sont jaunes, les autres sont blancs; quelques individus ont une tache noire autour de l'écusson; d'autres ont en outre la suture et le bord postérieur des élytres de cette couleur: on en trouve dont le corps est entièrement noir. M. Duftschmid rapporte à cette espèce le *H. fruticola* d'Olivier. Celui-ci est d'un bronzé verdâtre, et plus velu, surtout en dessus; la femelle a l'écusson couvert de poils blancs et bordé de noir. La variété C de mon *hanneton graminivore*, très-commune dans les environs de Paris, n'en diffère pas essentiellement.

Le HANNETON AGRICOLE, *Melolontha agricola*, est un peu plus grand que les deux précédens, d'un bronzé foncé, presque glabre en dessus, garni en dessous d'un duvet blanc, avec les élytres d'un jaune livide et plus ou moins marquées de noir; l'une ou l'autre de ces couleurs domine plus ou moins. On observe souvent au bord extérieur de ces étuis un pli ou une gibbosité. Cette espèce se trouve en Allemagne et dans les provinces méridionales de la France.

** Corselet allongé, en ovale tronqué; rétréci postérieurement; tous les crochets des tarses égaux et bifides à leur extrémité.

Cette subdivision comprend le *hanneton sub-épineux* (*M. sub-spinosa*) de Fabricius, et deux autres espèces du Pérou. On pourroit en former un genre propre, d'autant plus que la bouche offre aussi d'autres caractères distinctifs.

Voyez, pour le HANNETON ÉCAILLEUX mentionné au même article, dans la première édition de ce Dictionnaire, le mot HOPLIE. (O. L.)

HANNETON FOSSILE. Bertrand (*Dict. Oryct.*) dit avoir vu des *hannetons fossiles* dans les pierres calcaires feuilletées de Glaris semblables à celles d'OEningen en Franconie, où l'on rencontre souvent des larves ou des nymphes de libellules parfaitement semblables à celles des insectes vivans. On n'y voit, au contraire, aucun débris d'animaux marins; ce qui porte à soupçonner que ces dépôts sont très-récens, et qu'ils ont été formés dans les eaux douces. (DESM.)

HANNETON DU POITOU. C'est le **HANNETON FOU-LON.** (DESM.)

HANNETON DU ROSIER ou **HANNETON DORÉ.** C'est la **CÉTOINE DORÉE** ou **EMERAUDINE** de Geoffroy, *Cetonia aurata*, Fabr. (DESM.)

HANNONS. Coquilles du genre **PÉTONCLE.** (B.)

HANSE. Nom suédois du **CHIEN BASSET.** (DESM.)

HANSEL. Nom arabe de la **SCILLE MARITIME**, suivant Matthiolo. (LN.)

HANTHA. Nom arabe des **FROMENS.** (LN.)

HANTOL, *Sandoricum*. Grand arbre à feuilles alternes, pétiolées, formées de trois folioles ovales, pointues, entières et à fleurs disposées en grappes composées et axillaires, qui forme un genre dans la décandrie monogynie, et dans la famille des méliacées.

Ce genre a pour caractères : un calice monophylle, petit et à cinq dents ; cinq pétales lancéolés ; dix étamines dont les filamens sont réunis en un tube cylindrique, portant en son bord de petites anthères sessiles ; un ovaire supérieur, globuleux, chargé d'un style simple, à stigmatte en tête, divisé en dessus en dix rayons ouverts ; le fruit est une baie de la grosseur du poing, légèrement tomenteuse en dehors, pulpeuse intérieurement, contenant quatre ou cinq semences, entourées chacune d'une arille coriace, comprimée, inférieurement bivalve.

Cet arbre croît dans les Indes. On mange la pulpe du fruit ; mais si elle est d'abord agréable au goût, elle laisse ensuite dans la bouche un goût d'ail fort mauvais. On en fait une gelée, un sirop, une conserve, que l'on garde pour l'usage. (B.)

HAP-CHIONG-TSAO. Nom donné, à Canton, en Chine, à une espèce de **SAINFOIN**, *Hedysarum elegans*, Lour. (LN.)

HAPA. Nom du **PEUPLIER TREMBLE**, en Finlande. (LN.)

HAPALANTHE, *Hapalanthus*. Genre établi par Jacquin, mais qui rentre dans celui appelé **CALLISIE** par Loëssing. (B.)

HAPALE. Illiger, par le motif que nous avons rapporté au mot **HALMATURUS**, a changé le nom du genre **OUISTITI**, (*V.* ce mot) en celui d'*hapale*, qui vient d'*απαλος*, *mollis*. (DESM.)

HAPAP. Les Egyptiens nommoient ainsi la plante appelée **HELXINE** par Dioscoride, c'est-à-dire la pariétaire. (LN.)

HAPAYE. *V.* **HARPAYE.** (S.)

HAPLAIRE, *Haplaria*. Genre de plantes de la classe des

anandres, second ordre ou section, les MOISSURES, proposé par M. Linck. Il a pour caractères : un thalтус composé d'amas filamenteux, séparés, droits, simples ou dichotomes, cloisonnés ; sporidies épars et agglomérés. (P.-B.)

HAPLOPHYLLON. Synonyme d'*alysson*, dans Dioscoride. Cette plante n'est pas la même que celle nommée *alyssum* par Pline, ni l'*alyssum* de Galien, ni l'*alyssum* de Ætius. Il s'agit de plusieurs plantes différentes. L'*alysson*, suivant Dioscoride, passoit pour guérir la rage ; suspendu dans les maisons, il étoit salutaire aux hommes (sans doute par son odeur ?). On lui donnoit beaucoup de noms différens, peut-être à cause de son grand emploi. On croit reconnoître cette plante dans l'un de nos *alyssum calycinum*, *clypeatum* ou *maritimum* (V. ANGUILLARA, MATTHIOLE, CLUSIUS, etc.), ou même dans une véronique.

Galien compare l'*alyssum* au *marrube*, et sa description convient à une labiée. Clusius, Dodonée et Lobel, pensent, ainsi que Castor-Durantes, que ce peut être la plante que les botanistes actuels nomment *marrubium alysson*. Fracastor penche pour la SCLARÉE, Césalpin pour le *leonurus cardiaca*, qu'il dit être aussi l'*alyssum* de Ætius, lequel paroît être le même que celui de Galien ; enfin d'autres auteurs, sont pour l'*asperule des champs*. L'*alyssum* de Galien guérissoit aussi de la rage. L'*alyssum* de Pline est, suivant tous ces commentateurs, ou une rubiacée, telle que l'*asperula odorata*, le *galium molugo*, le *valantia cruciata*, ou une labiée, telle qu'un *galeopsis*.

Tournefort, parmi les modernes, créa un genre *alyssum* qui comprenoit les espèces parmi lesquelles on croit reconnoître l'*alyssum* de Dioscoride. Linnæus le partagea en deux : une partie fut renvoyée au *draba* et au *clypeola* ; l'autre, augmentée de l'*alyssoides* et du *vesicaria* de Tournefort, constitue son genre *alyssum*. Adanson, Lamarck, Moëench, se sont opposés à cette réunion en rétablissant une partie des genres de Tournefort. Moëench va plus loin, il fait de l'*alyssum clypeatum*, espèce de *draba* pour Lamarck, et de *lunaria* pour Allioni, un genre qu'il nomme *fibigia*. Il adopte en outre l'*adyseton* de Scopoli, qui a pour type l'*alyssum calycinum* ; et le *moëenchia* de Roth, qui contient les *alyssum incanum* et *campestre*. (LN.)

HAPPELOURDE. Nom d'une GENME OU PIERRE PRÉCIEUSE contrefaite. (DESM.)

HAPUPHAAA. Nom donné, à Ceylan, au CHAMPAC (*Michelia champac*, Linn.). Il est cultivé dans les jardins de l'Inde à cause de la beauté et de la longue durée de ses fleurs, lesquelles ont très-peu d'odeur. (LN.)

HARACHE. Poisson du genre **CLUPÉE**. On ne sait pas positivement à quelle espèce il doit être rapporté. (B.)

HARAH. Nom arabe d'un **SISYMBRE** (*sisymbrium hispidum*, Vahl) placé par Forskaël avec les **SÉNEVÉS** (*sinapis harra*, Forsk.). (LN.)

HARAH. Nom arabe des **COURGES**, suivant Matthiolo. (LN.)

HARBATUM. Nom arabe du **PEUCEDANUM OFFICINALE**. (LN.)

HARCONEM. Belon dit que les Arabes donnoient ce nom à une espèce de *sorgho*, qui paroît être celle que Raewolfius et Forskaël nomment *dora* ou *doura*. (LN.)

HARDA, HARDILLA et **ARDA, ARDILLA, ESQUILLO.** Noms espagnols de l'**ECUREUIL**. (DESM.)

HARDE, par corruption de **HORDE**. Ce mot a deux acceptions parmi les veneurs : il signifie une **TROUPE DE BÊTES** rassemblées, et le lien qui attache les chiens courans quatre à quatre ou six à six. (S.)

HARDE. On appelle ainsi, en Picardie, un **ŒUF** qui n'a point de coquille; cela annonce ordinairement que la poule qui les pond est trop grasse. (S.)

HARDEAU. Nom qu'on donne à la **VIORNE**. (B.)

HARDÉE (*vénèrie*). Ce sont les rameaux que la biche casse lorsqu'elle va paître ou *viander* dans les taillis. (S.)

HARDER ou **HERDER** (*berger*), est, selon M. Cuvier (*Règne animal*), un nom que les matelots hollandais donnent à divers *poissons*, d'après des idées semblables à celles qui ont fait donner par les nôtres ceux de *conducteur*, de *pilote*, etc. (DESM.)

HARDOIS (*vénèrie*). Ce sont les brins de bois que le cerf écorche en se frottant la tête contre les arbres, pour la refaire. (S.)

HARE. En anglais et en danois, c'est le nom du **LIÈVRE**. (DESM.)

HAREBELL. Nom donné, en Angleterre, à l'**HYACINTHE DES BOIS** (*hyacinthus non scriptus*). (LN.)

HAREIS, HAREIZ, HEREIS. Noms arabes de l'**IBIS NOIR**. (V.)

HARENG. Espèce de poisson du genre **CLUPÉE** (*V. ce mot*), qui mérite de fixer l'attention des hommes d'état autant que celle des scrutateurs de la nature; car sa pêche peut influer sur la puissance des nations, et son histoire présente des faits d'un intérêt majeur.

Quelque importance dont jouissent en ce moment les *harengs*, quelque général qu'en soit aujourd'hui l'emploi dans

toute l'Europe, ils n'ont pas été connus des Grecs et des Romains; c'est une manne sans doute réservée par la nature pour les peuples du Nord, mais dont ils n'ont su tirer tout le parti possible que dans les temps modernes, depuis que la civilisation les a soumis à de nombreux besoins.

La tête du hareng est petite et comprimée; son œil est grand, avec l'iris argentin et la prunelle noire; l'ouverture de sa bouche est petite; sa mâchoire inférieure est plus longue, recourbée et garnie, ainsi que la supérieure, d'une grande quantité de très-petites dents; sa langue est courte, pointue, et hérissée de dents; les opercules de ses ouïes, dont la membrane a huit rayons, offrent une tache violette ou rouge, qui disparaît après la mort; son corps est comprimé et couvert de grandes écailles arrondies, qui tombent fort aisément; son dos est arrondi et d'un bleu noirâtre; sa ligne latérale est à peine visible; son ventre est argentin, et hors du temps du frai, mince et tranchant; ses nageoires sont petites et grises, hors celle de la queue, qui est grande et fourchue. Il a dix-huit rayons aux nageoires dorsales, pectorales et caudales, et neuf aux ventrales; sa longueur moyenne est de huit à neuf pouces, sur deux à trois de largeur.

On trouve les harengs dans toutes les mers du nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Ils passent une partie de l'année dans la profondeur des eaux, d'où une portion sort au printemps, une autre en été, et une troisième en automne, pour aller frayer sur les côtes, surtout vers l'embouchure des fleuves. Ils vivent de petits poissons, de petits crustacés, de vers marins, de mollusques, etc., et ils servent de nourriture à tous les cétacés et à tous les poissons voraces qui habitent les mêmes mers qu'eux. Leur nombre est si considérable que, dans leur émigration, ils forment des bancs de plusieurs lieues de large, de plusieurs toises d'épaisseur, et si serrés qu'ils se touchent tous.

Voici la marche qu'on leur a assignée, d'après le témoignage d'Anderson.

Lorsque les harengs sortent de la mer Glaciale, ils forment un banc de plusieurs centaines de milles en largeur. Bientôt ils se séparent en deux bandes; la droite va sur les côtes d'Islande, où elle arrive en mars; puis, tournant vers l'Occident, elle gagne le banc de Terre-Neuve et disparaît ensuite. La gauche prend sa route vers le Sud, et se subdivise en deux colonnes, dont l'une suit les côtes de la Norvège, entre dans la Baltique, et l'autre se dirige vers les Orcades, où elle se partage de nouveau, pour aller, d'un côté, à l'occident de l'Ecosse et de l'Irlande, et de l'autre

à l'orient de l'Écosse et de l'Angleterre, se réunir de nouveau sur les côtes de Hollande, et disparaître ensuite.

Quoique ingénieuse, et généralement regardée comme prouvée, cette merveilleuse marche a été révoquée en doute par Bloch. Il a établi : 1.^o que les harengs ne pouvoient pas faire, du printemps en automne, le long trajet qu'on leur attribue, puisque les poissons des eaux douces, d'après l'expérience, ne parcourent qu'un demi-mille par jour, quoiqu'ils n'aient pas à vaincre l'obstacle d'une aussi grande densité de l'eau, celui résultant de leur grand nombre, et des millions d'ennemis qui les troublent perpétuellement ; 2.^o qu'on trouve des harengs pendant toute l'année, mais en petit nombre, dans la plupart des mers du nord de l'Europe, et que même on en pêche pendant tout l'été dans le nord de la Norwége ; 3.^o qu'on ne sait ce que deviennent ces immenses bancs de harengs, et qu'on n'a jamais eu connoissance de leur retour.

Ce même naturaliste demande ensuite : 1.^o pourquoi la plus petite espèce de harengs tourne-t-elle du côté de la Baltique, et la plus grosse vers la mer du Nord ? 2.^o pourquoi, si c'est l'effroi que leur causent les baleines qui les fait émigrer, font-ils plusieurs centaines de milles au-delà des parages où ces cétacés habitent ordinairement ? pourquoi reviennent-ils ensuite dans ces mêmes parages qu'ils fuyoient quelques mois auparavant ? et pourquoi sortent-ils de la Baltique, où ils n'ont pas à craindre la présence de ces redoutables ennemis ; 4.^o pourquoi, si c'est le manque de nourriture qui les chasse de dessous les glaces du Nord, arrivent-ils toujours à la même époque de l'année ? Enfin, pourquoi ne voit-on presque jamais les petits harengs qui devoient accompagner les gros, si des causes générales agissoient sur eux ?

Un fait qui a été fréquemment constaté dans différens lieux, à des époques fort éloignées les unes des autres, c'est que les harengs abandonnent des parages sur lesquels ils étoient fort abondans, et qu'après plusieurs années, ils y reviennent en aussi grande quantité. On n'a pas encore de notions positives sur les causes de ces disparitions et de ces retours : probablement plusieurs agissent à la fois ou successivement. Tout ce qu'on pourroit dire à ce sujet, ne seroit que conjectural ; ainsi, il vaut mieux garder le silence, que de faire un roman analogue à celui d'Anderson.

Le vrai est, que les harengs vivent dans les profondeurs de la mer qui s'étend depuis le quarante-cinquième degré jusqu'au pôle arctique, et que, comme la plupart des autres poissons, ils s'approchent des côtes à trois différentes époques, pour frayer. Ces époques sont plus ou moins reculées,

suivant la chaleur de la saison. Les plus vieux commencent à pondre , ensuite ceux d'un âge moyen , enfin , les plus jeunes. On n'a pas , il est vrai , d'observations précises qui constatent ces faits pour les harengs ; mais on en a un si grand nombre relatives aux autres poissons , et principalement à ceux d'eau douce , sur lesquels il a été plus facile de faire des expériences , qu'on ne peut se refuser à les leur appliquer par analogie.

Ce qu'il y a de certain , c'est que les harengs frayent en différens temps. Les pêcheurs hollandais leur ont même donné des noms relatifs à ce fait. Ils appellent *harengs vides* ou *gais* , ceux qui ont frayé au printemps ; *harengs pleins* ceux qui frayent en automne et en hiver , et *harengs vierges* ceux qui frayent en été. Ce sont les *harengs pleins* qui sont les plus gros , et par conséquent les plus vieux ; et probablement les *harengs vierges* sont les plus jeunes , ceux qui frayent pour la première fois ; car leurs laites et leurs œufs ont bien moins de consistance que ceux des premiers , et les pêcheurs disent même qu'ils sont liquides. Ainsi , le commencement de la ponte a lieu en automne , et continue , avec des interruptions variables sous tous les rapports , pendant presque toute l'année.

Voici ce qu'on a remarqué dans les mers de l'Europe.

Plusieurs jours avant que les harengs arrivent en troupe , on voit quelques mâles dispersés , et lorsque toute la troupe est arrivée , on y trouve plus de mâles que de femelles. A l'instant où ces dernières veulent déposer leurs œufs , ce qui a toujours lieu dans des endroits abondamment garnis de pierres et de plantes marines , elles se frottent le ventre contre les pierres , se mettent tantôt sur un côté , tantôt sur un autre , aspirent vivement l'eau , agitent rapidement leurs nageoires. L'eau s'obscurcit , devient fétide , et l'œuvre de la génération est accompli.

Le hareng du printemps fraye dans la Baltique quand la glace commence à fondre , et continue jusqu'à la fin de juin ; ensuite vient celui d'été , puis celui d'automne , qui n'a terminé que vers le milieu de septembre. Ces différentes bandes suivent un certain ordre dans leurs opérations , comme on l'observe dans le même cas chez plusieurs poissons de rivière , entre autres chez ceux des genres SALMONE et CYPRIN.

Saüer , qui a rédigé le journal de l'expédition de Billings dans les mers du nord de l'Asie , rapporte que , le 7 juin , il remarqua dans le port intérieur de Saint Pierre et Saint-Paul du Kamtschatka des harengs qui , en nageant , formoient des cercles d'environ une toise de diamètre. Voyant qu'ils continuoient à tourner de la même manière , il s'approcha

très-près , et vit , dans le milieu de chaque cercle , un de ces poissons qui se tenoit au fond de l'eau et paroissoit immobile ; mais il déposoit , sur les plantes qui l'entouroient , une matière d'un jaune très-brillant : c'étoit du frai. Quand le reflux laissa cet endroit à sec , Saüer put s'assurer que toutes les plantes , les bois et les pierres qui s'y trouvoient étoient couverts de ce frai de l'épaisseur d'un demi-pouce ; mais il n'eut pas plutôt quitté la place , que les chiens , les mouettes et les corbeaux s'y précipitèrent , et en dévorèrent la plus grande partie.

On n'a pas de notions précises sur le temps que le frai du hareng reste en état d'œuf , ni sur celui qui est nécessaire aux petits qui en naissent pour parvenir à leur *maximum* de grosceur. Tout ce qu'on sait , c'est que leur multiplication est extrêmement considérable : on a compté 68,656 œufs dans une seule femelle de moyenne grosseur. Aussi , comme on l'a déjà dit , ils couvrent dans le temps de leur migration des espaces de mer très-considérables , et ils ne semblent pas diminuer malgré la chasse perpétuelle que leur font les cé-tacés , un grand nombre de poissons voraces , d'oiseaux de mer , et enfin l'homme.

En effet , on doit mettre l'homme au rang des plus grands ennemis des harengs ; car , depuis plusieurs siècles , il en fait périr au moins mille millions par an. Les Hollandais , les Anglais , les Français , les Danois , les Suédois , les Prussiens et les Américains des Etats-Unis se disputent chaque année à qui en prendra le plus. C'est pour ces différens peuples une mine plus fructueuse et plus inépuisable que toutes celles du Pérou : mine où ils emploient chaque année , d'après les relevés les plus nouveaux , plus de trois mille vaisseaux pontés , de différentes grandeurs , montés de plus de cent mille matelots , et ce , sans compter les bateaux de la petite pêche , dont on ne peut apprécier le nombre.

Il paroît généralement reconnu que ce sont les Hollandais qui , les premiers , ont fait en grand la pêche de ce poisson , et que c'est cette pêche qui les a mis à portée , par les bénéfices énormes et toujours renaissans qu'elle leur a procurés , de soutenir une guerre de quarante ans contre la maison d'Autriche , de faire reconnoître leur indépendance , et de jouer un des premiers rôles politiques dans l'Europe pendant une longue suite d'années.

Aujourd'hui , que ce peuple partage cette pêche avec plusieurs autres , les avantages qu'il en retire sont de beaucoup diminués ; mais il est encore celui qui y envoie le plus de navires , qui a la réputation de mieux préparer le poisson qui en provient , et dont les réglemens sont le plus généra-

lement suivis. En conséquence, on ne peut mieux faire, pour donner une idée de la pêche des harengs, que de rapporter ce qu'il fait.

Les filets dont on se sert pour cette pêche, sont de différentes grandeurs; mais ceux qui sont consacrés à la grande pêche doivent avoir, d'après l'ordonnance, cinq à six cents toises de long. Autrefois, on les faisoit en fil retors; mais comme ils ne duroient qu'un an, on les a remplacés par des filets de soie, qui sont encore passablement bons la troisième année. Leurs mailles doivent avoir au moins un pouce de large. On les teint en les exposant à la fumée. Il est défendu de jeter les filets avant le 25 juin et après le 15 juillet, et par-là on conserve le frai de tous les harengs qui ont déposé leurs œufs avant ou après ces deux époques.

Les bancs de harengs sont indiqués aux pêcheurs par des volées de mouettes et autres oiseaux de mer qui les suivent perpétuellement pour se nourrir des individus qui les composent, ainsi que par le grand mouvement des ondes pendant le jour, et par une traînée de feu pendant la nuit; car les harengs sont éminemment phosphoriques, de même que leur frai. Ils sont encore annoncés par des taches d'une matière onctueuse qui flotte sur l'eau comme de l'huile, matière qu'on appelle *graisin*, et qui n'est autre que le sperme du mâle. Lorsque ces moyens ne sont pas suffisans, c'est-à-dire, lorsque le poisson nage dans la profondeur, on jette des lignes de fond amorcées de petits crustacés, et on ne tarde pas à les retirer garnies de harengs, lorsqu'on se trouve sur un de leurs bancs.

C'est toujours ou presque toujours le soir que l'on jette les filets, parce que la pêche de ces poissons, comme celle de tous les autres, est plus favorable la nuit que le jour, attendu qu'alors ils montent à la surface de l'eau, et qu'ils accourent aux lumières qu'on a toujours soin d'attacher aux navires de pêche.

La grandeur des filets ne permettant pas de les manœuvrer à la main, c'est par le moyen d'un cabestan qu'on les jette à l'eau et qu'on les en retire. Cette opération est très-pénible, et n'est pas sans danger pour les matelots. On met à celui des bouts du filet qui est jeté le premier à la mer, une bouée de forme conique, qui indique sa position. A mesure que le filet quitte le navire, on attache des pierres à sa partie inférieure pour la faire enfoncer, et des barils vides à sa partie supérieure pour la faire surnager; et lorsque sa totalité est à l'eau, le navire dérive le plus lentement possible. Alors tous ou presque tous les harengs qui rencontrent le filet, voulant forcer l'obstacle qu'il oppose à leur marche,

engagent leurs ouïes dans ses mailles , et y restent accrochés. Pour que cette opération se fasse bien , il ne faut pas que le filet soit tendu : aussi a-t-on soin de le tenir toujours plissé sur la corde supérieure.

Lorsqu'on juge qu'il y a autant de poissons *maillés* que le filet peut en porter sans se rompre , on le retire par le même moyen qu'on l'a jeté ; seulement un matelot ou plusieurs matelots tendent horizontalement un filet au-dessous de l'autre , à sa sortie de la mer , pour recevoir les poissons qui ne sont pas bien *maillés* , et que le mouvement ou le frottement détache. Les autres tombent sur le pont , ou sont démaillés à la main.

Quelquefois il ne faut que quelques instans pour garnir un filet de poissons ; d'autres fois une marée entière suffit à peine. Ordinairement , on regarde la pêche comme très-bonne , lorsqu'au bout de deux heures on est obligé de le retirer.

La pêche est souvent troublée par les *requins* et autres espèces de poissons voraces qui affluent toujours autour des bancs de harengs pour les dévorer. Elle l'est surtout par la CHIMÈRE ANTARCTIQUE qui les accompagne constamment , et en a pris même le nom de *roi des harengs*. Tous ces poissons , fort gros et fort féroces , font , pour passer au travers du filet , des efforts qui non-seulement l'exposent à être déchiré , mais qui encore déterminent la colonne de harengs à prendre une autre direction ; et il y a des années et des parages où ils sont si nombreux , qu'ils obligent d'abandonner la pêche. Il y a plus , on a été forcé de renoncer à préparer les harengs en mer , sur les côtes de France , parce que leurs intestins , qu'on jetoit hors du navire , fixoient ces poissons voraces dans les parages de la pêche bien au-delà de sa durée , et qu'ils nuisoient même à la petite pêche , c'est-à-dire , celle des GADES-MERLANS , des PLEURONECTES , etc.

Quelques circonstances servent d'indices aux pêcheurs pour juger que la pêche sera abondante ou non. Ainsi , ils en augurent favorablement lorsqu'après une tempête il survient un calme accompagné de brouillard ou de brume , lorsque le vent souffle de la partie d'où viennent les harengs , etc.

Les harengs meurent aussitôt qu'ils sont sortis de l'eau ; et lorsqu'il fait chaud , ils ne tardent pas à s'altérer. En conséquence , il est de la plus grande importance de leur faire subir les opérations conservatrices le plus tôt possible après qu'ils sont pris. Aussi les navires qui sont à portée des côtes se hâtent-ils , dès que leurs filets sont remplis , de revenir au port ; et ceux qui vont faire la pêche sur d'autres parages ,

ont-ils soin de se pourvoir de sel et des ustensiles nécessaires à leur préparation , quel que soit son mode.

Il est des temps et des années où le hareng est plus maigre que dans d'autres , et on en sent aisément la raison ; mais on ne devine pas aussi aisément pourquoi les harengs des côtes de la Prusse et de celles de Suède , par exemple , seroient toujours maigres et sans saveur. Certainement ce poisson , comme les autres , doit trouver plus de nourriture dans certains parages ; mais , comme il est voyageur à l'époque où on le pêche , il semble qu'il ne doit pas toujours se prêter à la même observation. On peut croire que ce fait est un préjugé répandu par les pêcheurs accrédités de la Hollande , et qui s'est perpétué dans les livres , faute de contradicteurs.

On prépare le hareng qu'on veut conserver , de deux manières principales , qui se subdivisent en plusieurs autres , d'après les moyens employés. La première de ces manières est la salaison ; la seconde , le desséchement.

On attribue généralement à Guillaume Benckels ou Benkelings , natif de Bierulier , dans la Flandre hollandaise , la découverte à la fin du treizième siècle , du procédé que les Hollandais emploient encore aujourd'hui pour conserver les harengs par la salaison ; mais il y a tout lieu de croire que ce pêcheur n'a fait que fixer ce procédé ; car on savoit , bien des siècles avant lui , que le sel préservoit les substances animales de la corruption.

Quoi qu'il en soit , les Hollandais le regardent comme un des principaux auteurs de leur prospérité passée , et vénèrent encore son tombeau , sur lequel ils aiment à dire que Charles-Quint alla manger un hareng ; et , comme son procédé paroît réellement le meilleur , c'est lui qu'on doit mentionner ici. Ce procédé , qu'on appelle *encaquetage* , se fait en Hollande sous les yeux du gouvernement , qui a fait de nombreux réglemens pour en assurer la bonté , et qui nomme des inspecteurs pour la constater. On n'entrera pas dans le détail minutieux des moyens qui sont prescrits pour arriver au but , parce que cela allongeroit beaucoup cet article , sans utilité pour la plupart des lecteurs ; on se contentera de dire que tout y est prévu , que tous les matériaux employés sont constatés être de la meilleure qualité , et qu'on peut toujours , au moyen de marques gravées sur les barils , savoir , jusqu'à entière consommation , quel est l'encaqueteur et l'inspecteur entre les mains desquels a passé tel ou tel baril qui se trouve altéré.

Les deux préparations de harengs qu'on vend le plus communément chez les marchands , sont les *harengs blancs* et les *harengs saurs*.

Voici les procédés de la première :

Aussitôt que le hareng est hors de la mer, un matelot qu'on appelle *caqueur*, l'*habille*, c'est-à-dire, lui coupe la gorge, lui tire les ouïes et les entrailles du corps, le lave dans l'eau salée, et le met dans une saumure assez épaisse pour qu'il puisse y surnager. Au bout de quinze ou dix-huit heures, on le retire de cette saumure, et on le stratifie dans une tonne, avec une grande quantité de sel, tonne où il reste jusqu'à ce que la pêche soit terminée, et qu'on soit arrivé au port : c'est le *hareng braillé*. Là, on les ôte de la tonne, et on les met dans des barils, où on les arrange artistement les uns sur les autres, avec de nouveau sel entre chaque couche. Chaque fois on emploie de la saumure fraîche.

Dans la manière qui doit fournir les *harengs saurs*, on laisse les poissons au moins vingt-quatre heures dans la saumure, et lorsqu'on les en retire, on les enfile, par les ouïes, dans de petites baguettes de bois, on les pend dans des espèces de cheminées faites exprès, qu'on appelle *roussebles*, sous lesquelles on fait un petit feu de bois, qui donne beaucoup de fumée. Les harengs restent ainsi disposés jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment secs, ce qui a lieu ordinairement au bout de vingt-quatre heures. Ce sont les poissons les plus gros et les plus gras que l'on prépare ordinairement ainsi. En Suède et en Norwége, on les prépare un peu différemment. Les Islandais et les Groënländais les sèchent tout simplement à l'air.

Aujourd'hui les Anglais font tous leurs efforts pour enlever aux Hollandais la pêche et le commerce du hareng ; mais ils ne sont pas encore parvenus à les préparer aussi bien qu'eux, quoiqu'ils emploient les mêmes procédés. On ignore à quoi tient cette différence qui conserve toujours la préférence aux harengs de Hollande dans tous les marchés de l'Europe.

Le hareng fréquente aussi les côtes de l'Amérique septentrionale, jusqu'à la hauteur de la Virginie. Les républicains de ces contrées se livrent avec ardeur à sa pêche et à sa préparation ; mais, comme les Anglais, ils ne sont pas encore parvenus à le conserver aussi-bien que les Hollandais. Le commerce qu'ils en faisoient pendant que je me trouvois parmi eux, devenoit très-considérable par suite de l'état de guerre de l'Europe, et il est probable qu'il ne se soutiendra pas pendant la paix, parce que les Américains ne pourroient donner cette marchandise au même taux que les pêcheurs de Hollande et d'Angleterre, à raison du haut prix où est chez eux la main-d'œuvre.

Le hareng frais est un très-bon poisson, qui convient à

presque tous les estomacs. On le mange ordinairement , après l'avoir vidé et lavé , cuit sur le gril , avec une sauce à l'huile et au vinaigre , ou une sauce blanche. Ce sont ceux qui arrivent au commencement de l'hiver , c'est-à-dire , ceux qui sont pourvus de leur laite et de leurs œufs , qui sont , comme on l'a déjà vu , les plus gros et les plus gras , et par conséquent ce sont ceux qui doivent être préférés sur les tables délicates.

Le *hareng saur* ou *sauret* , comme on dit à Paris , ainsi que le *hareng salé* , sont repoussés de la table des riches , à raison de leur âcreté ; mais les pauvres les recherchent beaucoup , positivement par le même motif ; car cette âcreté corrige l'insipidité du mauvais pain dont ils se nourrissent presque partout , et réveille leur appétit ; aussi appelle-t-on le premier *appétit* dans quelques endroits , où on le mange cru , ou simplement chauffé sur les charbons. On l'appelle aussi *rouge-salé* et *craquelin*. Ils sont l'un et l'autre ordinairement bon marché , et il en faut peu pour faire manger beaucoup de pain (*Voyez aux mots ANCHOIS et SARDINE*). C'est dans les pays catholiques , tels que l'Espagne et l'Italie , qu'on consume le plus de harengs salés , surtout pendant le carême , où on est extrêmement gêné dans les moyens de varier sa nourriture. On dit qu'ils sont contraires à ceux qui sont menacés de pulmonie et de gangrène.

On a quelquefois préparé les harengs , en les mettant dans des barils remplis de vinaigre salé , poivré et aromatisé , après les avoir , au préalable , vidés , lavés et à moitié grillés sur des charbons ardens. On ignore pourquoi cette méthode , qui a des avantages précieux , n'a pas été plus généralement adoptée. On en a aussi vendu à Paris , sous le nom de *frigards* , qui avoient été cuits dans un court-bouillon aromatisé avec de la sauge , du laurier , etc. , et qui se conservoient très-bons pendant tout l'hiver.

On emploie fréquemment les harengs frais ou salés pour amorce dans la pêche des poissons voraces.

Il faut encore remarquer que le hareng salé , même celui encaqueté par les Hollandais , ne peut pas passer un été dans les parties méridionales de l'Europe , sans s'altérer au point de ne pouvoir plus être mangé , et qu'il n'a jamais été possible d'en transporter dans nos colonies à sucre de l'Amérique. Il n'est peut-être pas à désirer qu'on parvienne à perfectionner les procédés actuels , au point d'en pouvoir nourrir les noirs encore esclaves ; car il est probable que cette nourriture seroit encore plus nuisible pour eux , que celle de la MORUE qu'on leur porte.

Presque partout on jette les restes des harengs habillés ,

soit pour être salés , soit pour être séchés. Ils infectent les ports de Dieppe , Boulogne , etc. , pendant plusieurs mois de l'année ; cependant on peut en tirer un parti utile. Dans le nord de l'Angleterre , on commence à en nourrir les cochons et à en fumer les terres. En Suède , on les réserve , depuis un grand nombre d'années , pour faire de l'huile , et on a retiré des bénéfices si considérables de cette fabrication , qu'on y consacre aujourd'hui la majeure partie des harengs qui résultent de la pêche des habitans de ce pays.

Les *brûleries* qui sont établies dans la plupart des endroits où se fait cette pêche , consistent généralement en huit chaudières , dont quatre sont murées dans un foyer disposé de manière que le feu ne touche que la moitié de leurs côtés. Chacune de ces chaudières est assez grande pour contenir neuf à dix tonnes de harengs et autant d'eau , que l'on prend au moyen de pompes dans les chaudières qui sont hors du foyer. Pendant que le hareng cuit , on le remue continuellement , et lorsqu'il est entièrement fondu , on fait entrer dans la chaudière un courant d'eau froide , qui fait surnager l'huile , et permet de l'enlever avec de larges cuillers de cuivre. Cette huile est vidée dans des tonneaux , où elle dépose les matières étrangères , pesantes , qui y sont suspendues , où elle se débarrasse de l'eau qu'elle contient. Ensuite elle est privée , par la filtration , des matières étrangères légères ; et enfin , mise à demeure dans des barils de chêne faits exprès. C'est principalement du soin qu'on a de débarrasser cette huile des matières étrangères , que dépendent sa bonté et sa longue conservation. Ordinairement on fait cuire le hareng pendant cinq à six heures , et on le laisse rafraîchir pendant deux ou trois , avant d'enlever l'huile qu'il a fourni. Plus le hareng est gras et frais , plus l'huile est abondante et de bonne qualité. Quand on emploie du hareng corrompu , cette huile est plus légère , en moindre quantité , et se conserve peu long-temps. Plus on laisse l'huile sur le feu , et plus elle est brune.

Une brûlerie de quatre chaudières exige vingt-huit à trente-deux ouvriers. On ne commence à faire travailler à l'huile , que lorsque la pêche est abondante et que le prix des harengs baisse ; car , quand il est cher , il n'y a rien à gagner. Une tonne de harengs , quand le poisson est gras , c'est-à-dire au commencement de la pêche , produit cinq à six mesures d'huile et à la fin seulement une ou une et demie.

La masse qui reste au fond des chaudières est excellente pour fumer les terres , et on en emploie une partie à cet usage ; mais comme on en produit plus qu'il est nécessaire aux besoins de la culture , on jette le reste dans la mer. Il est remarquable qu'il ne soit pas encore venu à l'idée des Suédois

d'en nourrir les cochons, comme on le fait depuis long-temps en Angleterre.

On voit sans doute combien il seroit utile d'introduire en France la fabrication de cette huile, qui est excellente pour brûler et pour beaucoup d'autres usages, mais qui ne peut, dit-on, servir à la préparation des cuirs, à raison de sa trop grande fluidité. Les objections qu'on pourroit faire contre cette fabrication, tombent toutes devant le principe général que la production est toujours proportionnée à la consommation. Sans doute le prix du hareng augmenteroit, si on vouloit faire de l'huile en aussi grande quantité qu'en Suède, avec la masse de poisson qu'on pêche annuellement sur nos côtes; mais il est certain que le nombre des pêcheurs augmenteroit bientôt, si le produit de leur pêche avoit un débouché certain et assez avantageux pour leur donner un bénéfice raisonnable, attendu, comme on l'a vu dans le cours de cet article, que la matière ne manque pas; mais peut-être les Français auront-ils de la peine à se livrer à cette nouvelle branche d'industrie, qu'on peut étendre, comme on l'a vu dans d'autres articles, sur plusieurs autres poissons, si le gouvernement ne leur fait donner l'exemple, par l'établissement d'une fabrique à ses frais, et s'ils n'ont l'assurance qu'en aucun temps ils ne seront gênés dans l'acquisition des poissons dont ils auront besoin. (B.)

HARENG DE LA CHINE. C'est le **CLUPÉE DE LA CHINE.** (B.)

HARENG DU NORD. On donne ce nom ou celui de *roi des harengs*, au poisson appelé **CHIMERE** par Linnæus. (B.)

HARENG DU TROPIQUE. C'est le **CLUPÉE DES TROPIQUES.** En général, on a donné souvent le nom de hareng aux poissons du genre **CLUPÉE**, à raison de leur ressemblance avec le hareng commun, qui est aussi un **CLUPÉE.** (B.)

HARENGADE. On donne ce nom, à Marseille, aux grosses *sardines*, qui ressemblent beaucoup aux harengs, puisqu'elles sont, comme eux, du genre **CLUPÉE.** On ne trouve point de véritables harengs dans la Méditerranée, ces derniers ne dépassant pas dans leurs émigrations le quarante-cinquième degré. (B.)

HARENGS. Bancs de sables et de graviers que forment les rivières rapides vers le milieu de leur lit, à chacune de leurs grandes crues. La crue suivante les emporte, et en forme d'autres ailleurs. Quand les eaux baissent, on voit ces bancs de galets qui ont la forme d'îles fort allongées. Le nom de *hareng* dans ce sens, n'est guère connu qu'à Genève et dans les contrées voisines: Saussure l'a quelquefois employé.

V. ATERRISSEMENT et BANC DE SABLE. (PAT.)

HARETAC. Dapper parle du harétac, comme d'un oiseau d'Afrique portant une huppe rouge sur la tête et dont les pieds sont noirs. Cette espèce est sans doute connue, mais ce n'est point par la description que Dapper nous en donne. (s.)

HARFANG V. le genre **CHOUETTE.** (v.)

HARGHILOIS. V. **ARGALA.** (s.)

HARGUMP. Nom suédois des **DORIS.** (DESM.)

HARHOLZ. Un des noms allemands du **MERISIER** à grappe (*prunus padus.*). (LN.)

HARICOT, *Phaseolus*, Linn. (*diadelphie décandrie*). Genre de plantes de la famille de papilionacées, qui se rapproche beaucoup des **DOLICS**, et qui comprend une trentaine d'espèces originaires des pays étrangers, et presque toutes herbacées : quelques-unes sont cultivées depuis très-long-temps en Europe, dans les jardins et dans les champs, leurs gousses vertes, et leurs semences, qui sont d'un très-bon goût et fort nourrissantes, étant fort recherchées de toutes les classes de la société.

Ce genre diffère du genre *dolic*, principalement par la carène de sa fleur, qui est contournée en spirale ; ce qui n'a pas lieu dans ce dernier. Ses autres caractères sont : un calice monophylle, en cloche, persistant, à deux lèvres, la supérieure échancrée, l'inférieure à trois dents ; une corolle polypétale, à étendard réfléchi, muni à sa base de deux callosités parallèles qui compriment les ailes ; à ailes ovales et obtuses ; dix étamines contournées comme la carène, et dont neuf sont réunies par leur base ; un ovaire supérieur, oblong, un peu comprimé, velu, se terminant par un style tors, et à stigmat simple et un peu épais.

Le fruit est une gousse oblongue, pointue à son extrémité, ayant deux valves, et contenant plusieurs semences lisses, à peu près réniformes, et marquées d'un ombilic sur le côté.

Les haricots sont des plantes presque toutes annuelles, à feuilles alternes, ternées et pétiolées, à stipules distinctes du pétiole ; à folioles articulées sur le pétiole commun ; à double stipule au sommet du pétiole de la foliole terminale, et à stipule simple à la base de chaque pétiole des folioles latérales ; leurs fleurs sont souvent disposées en épis axillaires, leurs calices quelquefois munis de deux bractées à leur base, et leurs légumes ordinairement glabres.

Quoique ces plantes soient dépourvues de vrilles, plusieurs espèces cependant grimpent, s'élèvent et s'entortillent, à la

manière des liserons, autour des plantes ou des appuis qu'elles trouvent; d'autres espèces, au contraire, restent basses, viennent en touffes, et leurs tiges plus droites ne grimpent pas sensiblement. Ainsi, les haricots sont naturellement divisés en deux sections.

Haricots grimpants.

On doit placer en tête de cette section le HARICOT COMMUN, *Phaseolus vulgaris*, Linn., parce qu'il est le plus intéressant et le plus productif des espèces botaniques cultivées pour l'usage de la table.

Il n'est peut-être pas de plante qui offre dans la forme, la grandeur, et surtout dans la couleur de ses semences, autant de variétés que celle-ci; le nombre n'en est point déterminé, et ne peut pas l'être, puisqu'on en voit tous les jours de nouvelles produites par le mélange fortuit ou artificiel des étamines. Ces variétés sont toutes dues à la culture: on a donné différens noms aux mêmes, suivant les lieux; ce qui établit un vrai chaos dans leur nomenclature. Il n'est pas aisé, par cette raison, de les distinguer; il est difficile aussi de les bien décrire, parce que, chacune d'elles changeant avec le sol et le climat, la description la mieux faite cesse au bout de quelque temps de lui convenir, et n'appartient rigoureusement qu'à l'individu qu'on a eu sous les yeux.

Voici les caractères distinctifs de l'espèce: une racine grêle et fibreuse; une tige herbacée, cylindrique, verdâtre, qui s'entortille et monte sur tous les corps environnans, à la hauteur de trois à six pieds, plus ou moins, selon les variétés; des folioles ovales, pointues et très-entières; un pétiole commun anguleux, creusé en gouttière à sa surface supérieure, et comme noueux à sa base; des stipules petites, pointues, ouvertes ou réfléchies; des pédoncules axillaires, souvent plus courts que les pétioles, quelquefois aussi longs et un peu plus longs, portant à leur sommet des fleurs disposées en grappe courte, sur des pédicelles communément réunis deux à deux; ces fleurs sont blanches, mais avant leur épanouissement complet elles offrent une teinte jaunâtre, surtout à la pointe des ailes. Elles donnent naissance à des gousses longues et pendantes, renfermant des semences qui ont le même nom que la plante, et qu'on appelle aussi *petites fèves*, *faviolles*, etc.

Les principales variétés de cette espèce sont:

Le *haricot blanc commun*. On le nomme *mongelle* dans plusieurs provinces.

Le *haricot blanc hâtif*. On doit manger ce haricot en vert;

il est le plus hâtif de tous ceux à rame. On peut le semer jusqu'au 20 de juillet.

Le haricot de Soissons. C'est le meilleur de tous ceux des environs de Paris, pour être mangé en grains, soit secs, soit encore frais et tendres. Sa fleur est blanche, sa gousse longue; elle est garnie de huit à neuf graines aplaties; d'un beau blanc le point ombilical est allongé et un peu enfoncé. Ce haricot étant tardif, on ne cueille point ses gousses tant qu'on espère que les fèves parviendront à maturité, sans être tachées ou endommagées par les pluies et les premiers froids de l'automne. A mesure qu'elles mûrissent on les cueille, et les dernières sont mangées en vert. Dans le commerce, on vend souvent le *gros haricot blanc de Picardie* pour celui-ci. Sa sous-variété, appelée *haricot de Liancourt*, lui est préférable par la finesse de sa peau, mais elle est moins savoureuse.

Le haricot sans parchemin ou prudhomme blanc. C'est l'espèce la plus hâtive après le n.º 2. Son caractère distinctif est que sa gousse demeuré tendre jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à toute sa grandeur et commence à sécher: au lieu que dans les autres la membrane intérieure est dure et coriace. Il est de très-bon rapport. On peut le semer jusqu'au 20 juillet, pour être consommé en haricots verts ou fraîchement écosés. Ses gousses ont un goût excellent; on mange même en hiver les cosses et les haricots, après les avoir fait sécher ensemble. Il est aussi fort bon en sec. Cette variété, très-intéressante, n'est pas assez multipliée; on la cultive beaucoup dans le pays de Caux.

Le haricot rognon de coq. Il tire son nom de sa forme, semblable à celle d'un rein ou d'un rognon de coq. Il est très-bon en vert, en fèves tendres et en fèves sèches. On le regarde, avec raison, comme un des meilleurs.

Le haricot rond. Quoiqu'il soit le plus petit de tous les *haricots grimpsans*, il est préférable à tous les autres; et lorsqu'on le cultive en plein champ, il produit beaucoup. Sa fève a une forme ovoïde; si l'écorce en étoit plus blanche, on prendroit ce haricot pour une dragée. Il demande une terre légère et très-bien divisée.

Le haricot rouge d'Orléans est également fort petit. Son grain est rougeâtre avec l'ombilic blanc. Il fut plus recherché qu'il l'est aujourd'hui.

Le haricot sans fil, cultivé particulièrement aux environs de Lyon. Dans tous les haricots en général, la nervure de la gousse est garnie du fil, qu'on est obligé de supprimer lorsqu'on veut les manger en vert. Celui-ci, au contraire, en est complètement dépourvu. Il est fort tendre, très-délicat en vert: sec, il est encore très-bon. On sème cette variété dans

les mois de juillet et d'août, et elle fournit des légumes frais pendant toute l'automne, et jusqu'aux gelées.

Toutes ces variétés sont annuelles, ainsi que l'espèce.

Il existe un *haricot* fort commun en Hollande, où il est nommé *schwert* (qui signifie *sabre*) à cause de sa forme, mais qu'on ne connoît presque pas en France. Il porte des gousses de neuf à quatorze pouces de longueur, et larges en proportion. Sa fève est grosse et courte. On le cueille en vert pour le confire. C'est presque la seule manière dont on l'emploie. Les Hollandais en font une grande consommation, et c'est une branche assez forte de leur commerce.

Je parlerai de la culture des haricots et de leurs divers emplois à la fin de cet article, après avoir fait connoître les autres espèces les plus remarquables du genre. Celles de cette section sont :

Le **HARICOT D'ESPAGNE**, *Phaseolus multiflorus*, Lam. On le distingue aisément à son élévation et à l'éclat de ses fleurs, disposées en grappes longues et pendantes; elles sont d'un rouge écarlate qui approche de celui des fleurs du *grenadier*.

Le *haricot d'Espagne* croît naturellement dans les Indes, et, suivant Miller, dans les contrées méridionales de l'Amérique. On lui a donné ce nom, parce qu'apparemment les premières semences nous sont venues d'Espagne. Il est en fleurs pendant une grande partie de l'été et de l'automne; aussi le cultive-t-on dans les jardins comme plante d'ornement. C'est de tous les haricots celui qui s'élève le plus; on en garnit des murs, on en couvre des tonnelles, on le fait monter autour et jusqu'au haut des petits arbres, où ses tiges, s'enlaçant et s'entortillant de tous côtés, présentent dans le beau feuillage vert qui les couvre, et dans le vif incarnat des fleurs qui les ornent, un contraste agréable qui charme l'œil, même à une grande distance.

Les semences, dans cette espèce, sont grandes, rougeâtres, ou violettes, et jaspées de noir, quelquefois tout-à-fait noires. Parvenues à une certaine grosseur, elles sont très-bonnes mangées en vert; et lorsqu'elles sont sèches, elles fournissent une bonne purée. On doit semer ce haricot à la fin de mai. Il en existe une variété dont les graines et les fleurs sont blanches.

Le **HARICOT FARINEUX**, *Phaseolus farinosus*, Linn. Selon Linnæus, cette espèce croît dans l'Inde; suivant Miller, elle a été apportée d'Amérique. Il dit qu'elle est vivace. Ses fleurs sont ramassées en tête, au nombre de quatre ou cinq, à l'extrémité des pédoncules axillaires; ses gousses et ses semences sont cylindriques et couvertes d'un petit duvet blanc. Cette plante demande à être élevée comme les deux sui-

vantes. On ne peut la conserver en hiver qu'en la tenant dans une serre chaude.

Le **HARICOT A GRAND ÉTENDARD**, *Phaseolus vexillatus*, Linn. Il a les pédoncules plus épais que les pétioles, et qui portent à leur sommet trois ou quatre fleurs réunies en tête. Les ailes de la corolle sont difformes et un peu en faucille. Cette espèce, qui croît à la Havane, est annuelle, et produit des gousses étroites et serrées. On la multiplie par ses graines, qu'on sème au printemps sur une couche chaude.

Le **HARICOT A GRANDES FLEURS**, *Phaseolus caracalla*, Linn. Son caractère spécifique est d'avoir tous les pétales de la corolle contournés en spirale. Il est vivace dans la racine et dans les tiges. Ce haricot, originaire du Brésil, a d'abord été porté en Portugal, ensuite en Italie et en Provence. On le cultive pour le parfum et la beauté de ses fleurs. Il faut le semer sur couche au printemps, le transplanter après dans un pot rempli d'une terre fraîche et légère, l'accoutumer peu à peu au plein air, et l'y exposer tout-à-fait en juin et juillet. Il demande à être arrosé fréquemment en été; on le tient pendant l'hiver dans l'orangerie, où il conserve ses tiges et une partie de sa verdure.

Le **HARICOT A GRANDES AILES**, *Phaseolus alatus*, Linn., de la Caroline. Il est annuel. Ses fleurs naissent en épis lâches; elles ont leurs ailes aussi grandes que l'étendard. On sème cette espèce sur une plate-bande chaude à la fin d'avril.

Le **HARICOT LOBÉ**, *Dolichos lobatus*, Willd., croît au Cap de Bonne-Espérance, et se cultive pour la nourriture des bestiaux qui l'aiment, soit en vert, soit en sec. Il peut fournir deux récoltes dans une année, au dire de Barrow.

Haricots non grimpons.

Le **HARICOT NAIN**, *Phaseolus nanus*, Linn. Cette espèce, originaire de l'Inde, comme le *haricot commun*, forme, ainsi que lui, une race particulière, qui a pareillement donné naissance à beaucoup de variétés. On la cultive abondamment dans les jardins potagers; elle est annuelle, très-productive, reste toujours basse. Sa tige ne s'élève pas au-delà d'un pied et demi; cette tige est d'abord droite, et se courbe après sous le poids des gousses: elle porte des feuilles à folioles ovales, pointues, et des fleurs blanches ou rouges, qui ont chacune à leur base deux bractées, un peu plus longues que le calice. Les gousses, comprimées et pendantes, contiennent des semences diversement colorées, qu'on mange fraîches ou sèches. Le fruit entier se mange aussi lorsqu'il est vert.

Un **SCLEROTION** nuit souvent aux récoltes de cette espèce dans les années ou les terrains humides.

Les principales variétés du *haricot nain*, sont :

Le *haricot blanc hâtif*. On doit le semer de très-bonne heure : il est excellent pour être mangé vert.

Le *haricot suisse blanc*. Moins hâtif que le précédent ; il est d'un grand produit, mais uniquement propre à être consommé en vert.

Le *haricot gris*. C'est le plus hâtif des haricots nains ; aussi le mange-t-on en vert, quoiqu'il soit très-bon en sec.

Le *haricot suisse gris*.

Le *haricot suisse rouge*. Les trois haricots suisses se sèment depuis la première saison jusqu'à la dernière, pour être consommés en vert.

Le HARICOT A GOUSSES VELUES, *Phaseolus max*, Linn. C'est, avec le haricot nain, la seule espèce botanique de cette section dont on mange les graines. Elle a ses tiges, ses feuilles, ses pétioles et son fruit velus. Les gousses sont pendantes et terminées chacune par une pointe courbée en crochet ; elles contiennent neuf à dix semences noires et marbrées. Cette plante, qui est annuelle, croît spontanément dans l'Inde ; où l'on fait, ainsi que dans tout le Levant, un grand usage de ses fèves comme aliment.

Culture des haricots.

Il ne s'agit ici que des espèces communes, grimpante et naine, et de leurs variétés, dont le nombre s'élève à plus de cinquante ou soixante. Voyez le *Nouveau La Quintinie*, par le Berriays.

Les haricots sont originaires des pays chauds ou tempérés de l'Inde ; ils doivent donc être sensibles au froid. Dans leur pays natal, lorsque ces plantes sont semées et que leurs jeunes tiges commencent à s'élever, elles n'ont point à craindre, comme en Europe, les gelées tardives, rien ne les arrête dans leur croissance, et leurs fruits arrivent à une parfaite maturité dans la saison qui leur convient. Il n'en est pas ainsi parmi nous, où l'époque des semis pour les haricots présente, à raison du climat, deux inconvéniens qui sont en opposition, et qu'il faut pourtant avoir l'adresse d'éviter. Si on sème ces plantes trop tôt, les froids du printemps peuvent les endommager ou les détruire ; et leurs semences, confiées à une terre encore très-humide, seront sujettes à pourrir. Si on les sème trop tard, les chaleurs qui se succéderont bien vite dessécheront les jeunes haricots ; ou bien leurs graines, formées dans l'arrière-saison, auront de la peine à mûrir entièrement. A quelle époque, dira-t-on, faut-il donc semer ? On ne peut en déterminer aucune précise, à moins qu'on n'écrive pour une seule contrée. Cette époque est relative à la température et aux saisons qui règnent habituellement dans chaque lieu. En général, un cultivateur intelligent ne sera ja-

mais ou que très-rarement déçu, lorsqu'il semera ses haricots dans un moment où il aura la presque certitude qu'il ne gèlera plus dans son canton. Il doit alors semer le plus tôt possible. Quelques agronomes fixent l'époque des premiers semis pour tous les climats et pour tous les lieux, au temps où le seigle est en fleur.

Les haricots de toute espèce aiment une terre légère, et pourtant substantielle, meuble ou bien divisée, et amendée autant qu'il est possible par des engrais consommés; ils peuvent être semés deux ou trois années de suite dans le même champ. On les cultive en grand, ou dans les jardins potagers.

La partie du potager destinée à recevoir ou la semence ou le jeune plant de haricots, doit être labourée assez profondément à la bêche; étant amendée de longue main, et par conséquent très-meuuble, il est souvent inutile de la fumer.

On sème ordinairement les *haricots nains* en bordures, et les *grimpsans* en planches ou en carreaux entiers. Quelques jardiniers sèment, grain à grain, en sillons espacés de six pouces ou d'un pied; après le troisième ou quatrième sillon, suivant leur largeur, ils en laissent un vide pour donner passage à l'air, faciliter l'arrosage, et servir de sentier pour cueillir les haricots en vert. D'autres sèment en échiquier, dans de petites fosses éloignées en tout sens de dix-huit à vingt-quatre pouces; ils mettent dans chacune quatre ou cinq haricots. Quelque méthode qu'on adopte, on doit recouvrir la graine d'un à deux pouces de terre.

Aussitôt que les *haricots grimpsans* dardent leurs tiges, qu'on nomme en certains endroits *fil* ou *filet*, c'est le moment de les ramer. On n'a pas besoin de dire que ces plantes demandent, quand elles sont jeunes, à être serfouies souvent, et rigoureusement sarclées: on doit les chausser à chaque serfouissage, autant pour affermir leurs racines, que pour arrêter celles d'entre elles que le naturel grimpsant de la plante emporterait hors de terre.

Les haricots cultivés en grand donnent un produit quelquefois supérieur à celui du plus beau blé.

Cette culture ne nuit point à celle des plantes céréales. Après les haricots, le blé réussit très-bien, surtout si la terre sur laquelle on les a récoltés, a été fumée auparavant en février ou mars, parce qu'alors l'engrais n'a pas eu le temps d'être absorbé par la plante légumineuse. Pour fumer à cette époque le sol destiné aux haricots, il faut que le fumier soit très-consommé; car s'il est pailleux et peu fait, il vaut mieux l'enfouir en octobre ou novembre, en préparant la terre. C'est en automne qu'elle reçoit le premier labour;

on en fait un second en février, et un troisième au moment de semer.

De toutes les manières de semer en grand les haricots, la plus avantageuse et la plus simple est de semer en sillons, qu'on doit faire plats ou bombés, suivant les lieux, le climat ou la disposition du terrain.

Quand les haricots ont deux pouces environ de hauteur, on sarcle s'il en est besoin; et lorsque le moment de ramer approche, pour la grande espèce, on laboure avec la pioche la terre du sillon, et on en chausse chaque plante, qui, par ce moyen, se trouve occuper le sommet ou milieu de la partie bombée ou saillante du sillon. La même façon a lieu pour les haricots nains. Lorsque les uns ou les autres ont été semés sur des sillons plats, on doit également les chausser en temps convenable. Il est avantageux de donner un second labour, dès qu'on s'aperçoit que les premières fleurs sont nouées. En général, plus ces petits labours seront répétés, plus la récolte sera abondante. Les *haricots grimpsans* n'en donneront pourtant qu'une médiocre en proportion de leur produit ordinaire, si on ne prend pas soin de les ramer. Quand on manque de rames ou qu'on n'en a que de très-petites pour les *haricots grimpsans*, il est plus avantageux de couper les filets à mesure qu'ils poussent, et d'arrêter les plantes à deux ou trois pieds de hauteur, que de les laisser monter, sans rames ou avec des rames qui n'auroient pas la moitié de la hauteur convenable. Les plus grands haricots exigent des rames de dix à douze pieds.

Les *haricots nains* mûrissent plus également que les espèces à rame. Leur maturité s'annonce par les cosses qui se séchent et s'entr'ouvrent; alors on arrache les plantes, on les laisse par javelles ou par rayons pendant deux ou trois jours au soleil. On les arrange ensuite par bottes; et on les serre dans un lieu bien sec. On cueille les cosses des *haricots à rame*, à mesure qu'elles mûrissent: si on vouloit attendre une maturité générale, les graines des premières cosses tomberoient et seroient perdues. Les haricots sans parchemin, tardifs, exigent plus de temps et de soins que les autres, pour être bien desséchés. Il est toujours avantageux de les laisser dans leurs cosses jusqu'à leur emploi.

Propriétés et usages des haricots. — Les haricots sont un légume très-estimé, dont on fait grand usage sur toutes les tables; ils forment une des principales nourritures des habitans de la campagne. On les consomme en gousses encore tendres et vertes, ou en grains, soit à moitié mûrs, soit parfaitement desséchés. Dans ces trois états, ils sont très-agréables à manger. Les gousses tendres se digèrent facilement,

mais nourrissent peu; les semences sont plus nourrissantes, mais pas autant qu'après leur dessiccation. On mange celles-ci entières ou en purée; préparées de cette dernière manière, elles sont saines et d'un très-bon goût; cuites avec leurs pellicules, elles causent des vents et pèsent aux estomacs foibles et délicats.

On a trouvé le moyen de conserver en vert des haricots, soit en les confisant dans le vinaigre, soit en les cuisant à demi dans le beurre, soit en les faisant blanchir et sécher après: cela forme une petite provision pour l'hiver. De ces trois méthodes, la dernière est la meilleure.

Veut-on les confire au vinaigre? Après les avoir épluchés, et fait bouillir un quart d'heure dans l'eau, on les jette dans de l'eau fraîche pour les refroidir: étant frais, on les égoutte; on les met dans des pots, et on les couvre de saumure; elle se fait avec deux tiers d'eau, un tiers de vinaigre et du sel à proportion, c'est-à-dire une livre sur trois pintes d'eau.

En mêlant la farine de haricots avec celle de froment ou de seigle, on peut en faire du pain. On l'allie avec trois quarts de froment, ou avec quatre huitièmes de froment, et deux huitièmes de seigle. Un setier de *haricots de Soissons*, du poids de deux cent quarante-six livres, donne jusqu'à deux cent quinze livres de farine.

La bouillie faite avec le lait et la farine de haricots est un bon remède, dit Geoffroy, dans les cours de ventre, lorsqu'il y a indication de les arrêter. On fait usage extérieurement de cette farine pour les cataplasmes émolliens et résolutifs.

(D.)

HARICOT D'EGYPTE. C'est le **DOLIC LABLAB.** (LN.)

HARICOT EN ARBRISSEAU. *V. GLYCINE FRUTESCENT.* (LN.)

HARICOT DU PÉROU. Fruit du **MÉDICINIER CATHARTIQUE.** (B.)

HARICOT DE TERRE. C'est le **GLYCINE SOUTERRAIN** (*glycine subterranea*), dont les fruits mûrissent dans la terre. (LN.)

HARICOT MUNGOT. Espèce du genre **HARICOT**, qui a la tige flexueuse, cylindrique, hérissée, les légumes hérissés et disposés en tête. Il vient des Indes orientales et est annuel. On le cultive dans les parties chaudes de l'Amérique septentrionale, principalement en Géorgie, et on en tire une farine qu'on appelle *sagou de Bowen*, farine dont on fait une grande consommation en Angleterre, surtout dans la marine. (B.)

HARIN. L'un des noms arabes de la VIGNE, suivant Matthiolo. (L.N.)

HARING. Nom hollandais et allemand du HARENG. (DESM.)

HARISH. Si l'on s'en rapportoit à Dapper, il faudroit croire à l'existence de la *licorne* quadrupède. Les Arabes lui donnent le nom d'*harhish* ou d'*arshan*, selon cet auteur, qui rapporte plusieurs témoignages par lesquels il prétend établir que la *licorne* n'est pas un animal fabuleux. (S.)

Barrow, voyageur instruit, auquel nous devons de bonnes descriptions, dit avoir vu une représentation de *licorne* faite par des Hottentots à côté d'autres figures de *gazelles* d'espèces différentes très-faciles à reconnoître; ce qui le porte également à ne pas nier l'existence de cet animal. (DESM.)

HARITSKA. C'est le SARRASIN, en Hongrie. (L.N.)

HARLE, *Mergus*, Lath. Genre de l'ordre des OISEAUX NAGEURS, et de la famille des DERMORHYNQUES. V. ces mots. *Caractères*: bec un peu déprimé à la base; droit, subulé, cylindrique, garni sur les bords de dentelures dirigées en arrière; mandibule supérieure crochue et onguiculée à la pointe; l'inférieure plus courte, droite et obtuse; narines très-petites, ovales, situées vers le milieu du bec, couvertes par une membrane; langue épaisse, charnue, hérissée de papilles dures et tournées en arrière; pieds à l'équilibre du corps; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs engagés dans une membrane entière; l'externe le plus long de tous; le postérieur pinné, portant à terre sur le bout; ongles falculaires; la première rémige la plus longue de toutes.

Les *harles* sont de grands destructeurs de poissons, aussi les a-t-on comparés aux *loutres*, d'après le dégât qu'ils font dans les étangs. Leur bec garni de dentelures dirigées en arrière; leur langue hérissée de papilles dures et tournées de même que les dentelures, servent à retenir le poisson glissant, et même à le conduire dans leur gosier. Ils sont d'une telle voracité qu'ils avalent souvent un poisson beaucoup trop gros pour entrer tout entier dans leur estomac: alors la tête se loge la première dans l'œsophage, et se digère avant que le corps puisse y descendre. Ces oiseaux nagent ayant tout le corps submergé et la tête seulement hors de l'eau; *caput internandum sublime attollit*, dit Aldrovande. Ils plongent profondément, restent long-temps sous l'eau, et parcourent un grand espace avant de reparoitre.

Les *harles* voyagent à l'automne, du Nord au Midi, et reviennent au printemps nicher dans des contrées plus ou moins boréales. Dans des espèces, les mâles se séparent des femelles lorsque leurs petits sont nés; les vieux mâles se réu-

nissent , et les femelles avec leurs petits forment bande à part. Ces oiseaux nichent à terre, dans les herbes et les halliers qui bordent les rivières et les lacs ; cependant on dit que le *harle* proprement ait fait aussi son nid dans des creux d'arbres ; la ponte est de huit à quatorze œufs. Je soupçonne que la plupart de ces oiseaux sont polygames ; mais c'est de quoi les ornithologistes ne font pas mention.

Le HARLE proprement dit, *Mergus merganser*, Lath. pl. enl. 951-953 mâle et femelle de l'*Hist. nat. de Buffon*. Sa grosseur est intermédiaire entre celles de l'oie et du canard ; la tête et le dessus du cou sont noirs et à reflets verts ; la plume qui en est fine, longue et soyeuse, est relevée en hérisson depuis la nuque jusque sur le front et grossit beaucoup le volume de la tête ; trois couleurs règnent sur le dos et les ailes ; le noir occupe le haut et les grandes plumes ; le blanc est sur les moyennes et la plupart des couvertures ; il présente un liseré de gris sur le croupion ; le devant du corps est d'un blanc jaunâtre pâle ; sur des individus, le jaune est mêlé de couleur de chair ; les flancs ont, sur un fond blanchâtre, des raies cendrées, très-fines ; la queue est grise et étagée ; les yeux, les pieds et une partie du bec sont rouges. Longueur, deux pieds deux pouces. La femelle est plus petite que le mâle ; elle a un pied dix pouces de longueur ; les plumes de la tête et d'une partie du cou, conformées comme celles du mâle, mais elles sont d'un rouge bai ; un cendré bordé de gris-blanc couvre le dessus du cou, le croupion, la queue et les ailes ; cette couleur est sans bordure sur le dos, sur les couvertures supérieures de la queue, et se rembrunit sur les plumes alaires. La gorge est blanche, ainsi que le miroir de l'aile, mais sans bande transversale ; le reste du dessous du corps, d'un blanc un peu fauve ; le bec brun en dessus, rouge en dessous ; les pieds sont rougeâtres ; les jeunes lui ressemblent jusqu'après la mue, qui n'a lieu qu'à la fin de l'hiver. Cette femelle est le *harle cendré* ou le *bièvre mâle* de Brisson, le *mergus castor* de Linnæus, éd. 13, et son *rubricapillus*.

Le mâle ne porte les couleurs indiquées ci-dessus, qu'à l'âge de trois ans. Il a, dans sa première année, un plumage très-analogue à celui de la femelle ; et celui qu'il porte dans sa deuxième, est tacheté de noirâtre sur le haut de la gorge, et d'un roux plus foncé sur le cou ; les plumes de la tête sont mélangées de noir.

Ce harle voyage du Nord au Midi, aux approches de l'hiver ; il n'est pas très-commun en France, et on ne l'y voit que de loin en loin ; on croit, en Suisse, que son apparition sur les lacs annonce les grands hivers ; l'espèce est répandue dans le Nord, jusqu'en Norwége et en Islande ; elle se trouve aussi

au Groënland, où elle porte le nom de *paikpiarsuk*, *pararsuk*; elle est connue dans l'Amérique septentrionale, jusqu'à la Louisiane, et très-commune dans l'état de New-Yorck, à l'automne et pendant l'hiver. Le mâle et la femelle se séparent lorsque les petits sont nés; alors les vieux mâles se réunissent, et les femelles, avec leurs petits, forment bande à part jusqu'à la fin de l'hiver; comme pendant tout ce temps l'on ne peut distinguer les jeunes mâles des femelles, l'on a cru que c'étoit une espèce distincte, parce qu'on avoit trouvé des testicules dans l'intérieur de plusieurs individus.

Ce harle a le vol rapide, quoique ses ailes soient courtes; ordinairement il file au-dessus de l'eau, et paroît alors presque tout blanc; aussi l'appelle-t-on *harle blanc* en quelques endroits; il plonge à une grande profondeur, reste longtemps sous l'eau, et en parcourt un grand espace avant de reparoître. Sa chair, comme celle du *cormoran*, est sèche et de mauvais goût; cependant, dans l'état de New-Yorck, le peuple la mange; mais en France elle est si peu estimée, qu'elle a donné lieu à un proverbe populaire cité par Belon: *Qui voudroit régaler le diable, lui faudroit bièvre et cormoran*. Ainsi que ce dernier, le harle se perche et fait son nid dans un arbre creux ou dans les rochers. Sa ponte est de quatorze œufs pointus des deux bouts et blanchâtres.

Le HARLE BLANC. Nom que porte, dans la Brie, le HARLE proprement dit. *Voyez ci-dessus*.

Le HARLE BLANC ET NOIR. *Voyez HARLE A MANTEAU NOIR*.

Le HARLE CENDRÉ de Brisson, est la femelle du HARLE proprement dit. *V. ce mot*.

Le HARLE A CRÊTE d'Edwards, est le HARLE COURONNÉ. *V. ci-après*.

Le HARLE COURONNÉ, *Mergus cucullatus*, Lath.; pl. enl. n.º 935 et 936, mâle et femelle, de l'*Hist. nat. de Buffon*. Cette belle espèce se trouve dans l'Amérique septentrionale, depuis le Mexique jusqu'à la baie d'Hudson, où les sauvages la désignent par le nom d'*omiska sheep*, et les Mexicains, par celui d'*ecatotoll* ou d'*héatotoll*. Elle arrive dans le Nord au mois de mai, y construit son nid d'herbes, et en garnit l'intérieur des plumes que le père et la mère s'arrachent du ventre. La femelle y dépose de quatre à six œufs blancs; les petits, à leur naissance, sont couverts d'un duvet jaunâtre.

La couronne de ce harle a près de deux pouces six lignes de hauteur, et est composée de plumes relevées en disque; celles du milieu et les plus extérieures sont noires; les autres blanches; le bec, la face, le cou et le dos, noirs; les plumes

de la queue et des ailes brunes; les plus intérieures noires et liserées de blanc; le dessous du corps est de cette dernière couleur; les côtés du cou et de la poitrine sont ondés de noir, les flancs rayés de cette teinte sur un fond couleur de tan, et les pieds noirs. Grosseur un peu au-dessous de celle du *canard*; longueur d'environ seize pouces et demi.

La femelle est brune sur tout son plumage, et sa huppe est plus petite que celle du mâle.

Le HARLE ÉTOILÉ. Buffon soupçonne que ce harle est une femelle de l'espèce du *petit harle huppé* ou *piette*; Latham partage son opinion, mais Mauduyt en doute, et incline à le regarder comme une espèce distincte; il se fonde sur ce que la *piette* est, pendant l'hiver, le harle le plus abondant sur nos étangs, et qu'on n'y trouve que rarement le *harle étoilé*; néanmoins dans certains hivers, on le voit assez souvent aux marchés de Paris. D'ailleurs, ajoute Mauduyt, on lui a donné, en Suisse, le nom de *canard des glaces*, qui exprime qu'il n'y arrive qu'au temps des grands froids, ce qui n'est pas d'accord avec les habitudes de la *piette*, au moins dans nos contrées; M. Theminck le regarde comme un jeune mâle, ce qui me paroît plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, ce harle a la grosseur de la *sarcelle*, et seize pouces de longueur; le dessus de la tête d'un rouge bai, de chaque côté une grande tache noire, presque ronde, dans laquelle est placé l'œil, et qui s'étend jusqu'au bec; au-dessous de l'œil une autre tache blanche, qui a la figure d'une étoile; le dessus du corps brun noirâtre, le dessous blanc; les couvertures des ailes et une partie des plumes, noires, les autres blanches; la queue d'un brun noirâtre et étagée; le bec et les pieds noirs. Dans quelques individus les tarsi sont d'un orangé pâle.

Le HARLE HUPPÉ, *Mergus serrator*, Lath.; pl. enl. n.º 207 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Cette espèce a une huppe composée de plumes fines, longues et dirigées de l'occiput en arrière; la tête; le haut du cou et la gorge d'un noir-violet, changeant en vert doré; le dos noir; le croupion et les flancs rayés en zigzags de brun, de gris-blanc et de cendré; on voit sur les deux côtés de la poitrine, vers les épaules, des plumes longues blanches et bordées de noir, qui recouvrent le coude de l'aile lorsqu'elle est pliée; la poitrine est d'un roux varié de blanc; le ventre, les couvertures du dessous de la queue et le haut des jambes sont de cette dernière couleur; les plus petites couvertures des ailes d'un cendré brun; les moyennes, blanches; les grandes sont, de plus, noirâtres; les plumes d'un brun-noir et varié de blanc; celles de la queue brunes, bordées de gris-blanc et étagées; le bec et l'iris rouges, et les pieds orangés.

La femelle diffère du mâle en ce que la tête et une partie du cou sont d'un roux sale; que la gorge est blanche, ainsi que le miroir de l'aile, mais il est coupé transversalement par une bandelette cendrée; attribut qui suffit pour ne pas la confondre avec la femelle du *harle* proprement dit, qui, d'ailleurs, lui ressemble beaucoup; le bas du cou en dessus, le dos, le croupion, et les couvertures supérieures de la queue, sont cendrés; le haut de la poitrine est varié de roussâtre, de blanc et de noir; le bec et les pieds sont d'un orangé terne, et l'iris est brun. Le mâle, dans sa première année, a de grands rapports avec la femelle: on le distingue cependant à son bec, d'un rouge clair, son iris jaunâtre, sa tête d'un brun foncé et sa gorge d'un blanc cendré; son plumage est, après sa deuxième année, tacheté de noirâtre sur les parties supérieures et sur le cou. Grosseur du *canard*; longueur, vingt pouces et demi.

Cette espèce, qui est très-commune sur les lagunes de Venise, se trouve en Danemarck, en Norvège, en Laponie, et se voit quelquefois en France, mais plus rarement que le *harle* commun. On la trouve au Groënland pendant l'été; elle fréquente l'île de Terre-Neuve, et paroît à la baie d'Hudson en grand nombre; elle y arrive accouplée dans le commencement de juin, fait son nid dès son arrivée, et le place sur les mottes de terre qui dans les marais, s'élèvent au-dessus de l'eau; sa ponte est de huit à treize œufs, d'un cendré-blanc, de la grosseur de ceux du *canard*. Les naturels lui donnent le nom d'*ashshik*; et les Groënlandais, celui de *pajk*, *nyalkcak*.

Le HARLE A HUIT BRINS, *Mergus octosetaceus*, Vieill. Cette espèce du Brésil a une huppe composée de huit plumes, longues de deux pouces, étroites, et à barbes désunies; cette huppe est posée sur l'occiput, de même que les trois longues plumes qui sont sur la tête du *bihoreau*; mais elle est fixe et verticale; toutes les parties supérieures sont de couleur d'ardoise; les inférieures blanches, avec des taches sur les côtés; le bec et les pieds noirâtres; sa grosseur est celle du *harle piette*, mais sa taille est plus allongée. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que sa huppe est plus courte.

Le HARLE HUPPÉ DE VIRGINIE. V. HARLE COURONNÉ.

Le HARLE IMPÉRIAL, *Mergus imperialis*, Lath. Ce harle, au rapport de Cetti, est appelé *canard impérial* par les habitans de la Sardaigne. Latham lui donne la taille de l'oie; son corps est varié de noir, de brun et de gris; la tête n'est point huppée; les plumes primaires des ailes sont noires et sans miroir; le bec et les pieds sont d'un blanc roux; la langue est ciliée.

Cetti, qui a donné cet oiseau pour une espèce nouvelle-

ment découverte lui trouve beaucoup de ressemblance avec le *harle étoilé*; et Sonnini est fondé, je crois, à le rapporter à ce *harle*, mais, selon moi, comme un individu dont le plumage n'est pas encore dans toute sa perfection.

Le HARLE A MANTEAU NOIR, *Mergus serrator*, var., Lath. Buffon réunit sous la même espèce le *harle blanc et noir* et le *harle noir* de Brisson; Latham en fait des variétés du *harle huppé*, et donne le premier pour une variété du mâle, et le second pour celle de la femelle.

Le *harle à manteau noir* est à peu près de la grosseur et de la grandeur du *harle huppé*; la tête, le dessus du cou et le dos sont noirs et les couvertures du dessus de la queue, brunes; le dessous du corps est d'un beau blanc, ainsi que les couvertures des ailes, excepté les plus proches du corps, qui sont noires, de même que les pennes primaires; les secondaires sont blanches; celles de la queue, brunes; le bec et les pieds rouges.

Le *harle noir* ne diffère du précédent qu'en ce qu'il a du rouge bai au cou; la queue, le bec et les pieds noirs. M. Thémminck range ce *harle noir* dans la synonymie du *harle huppé commun*, jeune mâle: et l'autre dans celle du *harle huppé commun*, vieux mâle; est-il fondé?

Le HARLE NOIR. V. HARLE A MANTEAU NOIR.

Le PETIT HARLE HUPPÉ. V. HARLE PIETTE.

Le HARLE PIETTE, *Mergus minutus*, Lath., pl. enl. n.°s 449, 450. Ce joli petit harle s'avance, pendant l'hiver, jusqu'aux fles de l'Archipel, et se retire dans le Nord à l'époque des couvées. Le mâle a la tête coiffée de plumes longues, effilées, blanches et noires; une grande marque ovale autour de l'œil, une bande cerclée sur les côtés du cou, les scapulaires, le dos, les couvertures des ailes et les grandes pennes, noirs; la queue cendrée; tout le reste du plumage blanc; le bec noir les pieds d'un gris bleuâtre; plus de grosseur que la *sarcelle*; longueur, quinze à seize pouces.

La femelle est un peu plus petite; elle a le bec et les pieds cendrés; la tête privée de huppe et rousse; le manteau gris et la couleur blanche disposée à peu près comme sur le mâle.

Les jeunes ressemblent à la femelle, sous leur premier vêtement; mais les mâles en diffèrent après leur seconde mue, en ce qu'ils ont quelques plumes noirâtres sur les côtés de la tête; quelques-unes de la tête et de l'occiput, de cette couleur; celles du cou et du dos, noires et cendrées, et, enfin par une foible indication du croissant sur les côtés du cou.

Cette espèce, qui se trouve aussi dans l'Amérique septentrionale, niche dans les contrées boréales des deux continents,

sur les bords des lacs et des rivières ; sa ponte est ; dit on ; de huit à douze œufs blanchâtres.

Le HARLE A QUEUE FOURCHUE, *Mergus furcifer*, Lath. On a décrit cet oiseau pour un *harle*, mais il n'est pas certain qu'il soit de ce genre : sa tête n'est point huppée ; on remarque une bandelette noire qui s'étend sur les côtés du cou depuis les oreilles jusqu'à la poitrine ; le front et les joues sont d'un brun clair ; l'occiput, le cou, le ventre et les plumes latérales de la queue de couleur blanche ; le reste du plumage est noir, ainsi que le bec, qui présente, dans le milieu, une couleur de brique.

M. Latham, décrit d'après Pennant, un *harle* de l'Amérique septentrionale, qu'il désigne par la dénomination de *harle brun* (*mergus fuscus*). Comme cet oiseau a de l'analogie avec l'espèce du *harle couronné*, c'est peut-être une variété d'âge ! Sa longueur est de seize pouces ; il a la tête brune ; une strie d'un brun blanchâtre, qui part de l'œil, s'étend en arrière et se perd dans une grande huppe pendante, qui est brune dans sa partie supérieure, et noire dans l'inférieure ; les grandes et petites couvertures, les scapulaires et la queue sont de cette dernière couleur, ainsi que les plumes secondaires des ailes ; mais celles-ci ont des barbes blanches ; cette couleur couvre le ventre, qui est d'un fauve jaunâtre, sur sa partie inférieure ; à la jonction des cuisses avec le corps, on voit quelques plumes noires marquées de rouge ; les pieds sont d'un jaune sombre.

Cette espèce, dit Latham, arrive au mois de mai à la baie d'Hudson ; elle fait son nid dans les mêmes endroits et le compose des mêmes matériaux que le *harle couronné* ; elle se retire lorsque les rivières sont gelées.

Dans le nombre des harles décrits ci-dessus, il paroît qu'il n'y a que cinq espèces distinctes et certaines, savoir : le *harle* proprement dit, le *harle piette*, le *harle huppé*, le *harle couronné* et le *harle à huit brins*, et que le reste n'est composé que de variétés d'âge ou de sexe. (v.)

HARLOSSIER. Le SORBIER SAUVAGE (*sorbus aucuparia*) porte ce nom dans les campagnes aux environs de Metz.

(LN.)

HARMAL, HARMEL. Noms arabes de la RUE (*ruta*). Gesner et Dodonée ont aussi nommé *harmala*, le *peganum harmala*, L., connu vulgairement sous les noms de *rue de Syrie* et de *rue sauvage*. Tournefort et d'autres botanistes l'ont conservé au genre de cette plante, mais Linnæus le changea en celui de *peganum*. Ce genre comprend quatre ou cinq espèces. V. HARMALE. (LN.)

HARMALE, *Peganum*, Linn. (*dodécandrie monogynie*).

Genre de plantes de la famille des rutacées, qui a beaucoup de rapports avec les RUES, et dont la fleur est composée : d'un calice à cinq divisions profondes ou à cinq folioles, quelquefois découpées; de cinq pétales elliptiques, ouverts, et disposés en étoile; d'environ quinze étamines un peu plus courtes que les pétales, et dont les filets, dilatés à leur base, portent des anthères oblongues et droites; et d'un ovaire supérieur à trois côtés, surmonté d'un style ayant un stigmate à trois angles. Le fruit est une capsule obtuse, triangulaire, à trois valves et à trois loges, qui renferment chacune quelques semences ovales et pointues.

Des quatre espèces connues de ce genre, il en est une, l'HARMALE A FEUILLES DÉCOUPÉES, *Peganum harmala*, Linn., très-singulière, en ce qu'elle croît également bien dans les climats les plus opposés; quoiqu'elle soit herbacée, ou quoiqu'elle ne devienne ligneuse qu'avec l'âge, elle résiste aux plus grands froids de la Sibérie comme aux plus grandes chaleurs de l'Afrique, dont on la croit originaire. On l'élève en pleine terre en France. Ses tiges périssent en automne; il en pousse au printemps de nouvelles, qui s'élèvent à la hauteur d'un à deux pieds, et se divisent en plusieurs petites branches garnies de feuilles oblongues, épaisses et gluantes, découpées en segmens linéaires et pointus, d'un vert foncé et d'un goût amer.

Cette plante fleurit en juillet. On la multiplie par ses graines. (D.)

HARMAS. Du temps de Dioscoride, les Africains nommoient ainsi le CYNOCRAMBE. V. ce mot. (LN.)

HARMATAN. Nom que les habitans de la côte occidentale d'Afrique donnent à un vent qui vient de l'est, et qui souffle principalement dans les parages voisins du Cap-Vert, pendant les mois de décembre, janvier et février. Ce vent est extrêmement sec, et si froid, relativement au climat, que la végétation en souffre; mais il est très-sain pour les hommes et les animaux; il fait même cesser la plupart des maladies. Ces propriétés sont dues à ce que ce vent, qui vient des régions orientales, passe sur les immenses chaînes de montagnes d'où le *Niger* et le *Sénégal* tirent leurs sources, et qui sont couvertes de neige, surtout pendant les trois mois où règne l'*harmatan*; il est pour la côte occidentale d'Afrique, ce qu'est pour nous la *bise* ou le vent du nord. Le docteur Dobson a donné sur ce vent un mémoire intéressant. (*Trans. philos.* 1781.) V. VENTS. (PAT.)

HARMEI. Nom que les Arabes donnent à la RUE DE MONTAGNE (*ruta montana*). (LN.)

HARMOTOME. Mot grec qui donne à entendre qu'une chose est divisible sur ses jointures: c'est le nom que le savant Haüy a donné au minéral que Romé-de-l'Isle appeloit *hyacinthe blanche cruciforme*, et que M. Delamétherie a nommé depuis *andréolithe*; c'est l'*ercinite* de Napione. Cette pierre étant ordinairement conformée de manière que sa coupe transversale présente la figure d'une croix ou de deux lames qui se coupent à angles droits, les minéralogistes allemands l'ont appelée *kreuzstein* (*pierre cruciforme*), qu'il ne faut pas confondre avec la *pierre de croix* de Bretagne, ni avec la *macle*, qui présentent aussi la figure d'une croix, mais d'une autre manière, et qui diffèrent d'ailleurs totalement de l'ANDRÉOLITHE (PAT.)

L'harmotome a une pesanteur spécifique de 2,3333; il raye légèrement le verre, et sa cassure transversale est raboteuse, presque terne. Sa poussière, jetée sur des charbons ardents, donne une lueur phosphorescente d'un jaune-verdâtre. Il fond au feu du chalumeau en verre blanc.

Ce minéral se présente presque toujours sous la forme de petits cristaux prismatiques aplatis qui se pénètrent à angles droits dans le sens de la longueur de leur prisme, et non pas transversalement, comme ceux de la staurotide ou *pierre de croix*: Chacun des cristaux, considérés isolément, est un prisme à quatre pans, terminé par des pyramides à quatre faces, en biseaux. Les cristaux croisés eux-mêmes, suivant la remarque de M. Brongniart, peuvent être regardés comme des prismes à quatre pans, dont les arêtes longitudinales seroient remplacées par quatre rainures rectangulaires profondes.

La couleur des cristaux d'harmotome varie peu; ils sont ordinairement blanchâtres ou blanc-jaunâtres; ceux d'Oberstein sont quelquefois légèrement teints en rouge; M. de Bournon en cite de brun-rougeâtres, qui viennent de Suède. Cette substance est particulièrement remarquable par sa présence d'une composition, l'analyse y ayant démontré la quantité notable de baryte.

Cent parties contiennent, suivant Klaproth: silice, 49; baryte, 18; alumine, 16; eau, 15, avec 2 de perte. Le résultat obtenu par M. Tassaert est le même, à très-peu près.

L'harmotome a été trouvé d'abord à Andréasberg, au Hartz (d'où lui est venu son nom d'*andréolithe*), dans les veines de plomb sulfuré qui traversent le schiste argileux de transition. Il y accompagne la chaux carbonatée, laminaire ou cristallisée, le quartz, l'argent rouge, etc. On l'a rencontré depuis à Stronthian, dans l'Argileshire, en veines dans le gneiss, avec le plomb sulfuré et la strontiane carbonatée;

et dans les mines de Kongsberg en Norwége. Les géodes d'agate d'Oberstein en renferment aussi de très-beaux cristaux, ordinairement solitaires et offrant les formes que M. Haüy a nommées *dodécaèdre* et *partielle*. Ces derniers ont été pris quelquefois pour des cristaux de *zéolithe*, probablement à cause du voisinage; mais ils en diffèrent essentiellement. (LUC.)

HARMOU. Vieux nom français de la **BONNE-DAME**, plante du genre des **ARROCHES** (*atriplex hortensis*). (LN.)

HARNOIS (*chasse*). Attirail nécessaire pour la chasse des petits oiseaux. (S.)

HAROB. Ce mot, suivant Luther, est employé, dans les écrits des Hébreux, pour désigner un mélange d'insectes qui causa ce qu'on appelle la *quatrième plaie* d'Égypte. (DESM.)

HARONDELLE. Nom vulgaire des *hirondelles*. C'est, dans Belon, l'*hirondelle de cheminée*. V. **HIRONDELLE**. (V.)

HARONGA d'Aubert Dupetit-Thouars. V. **HARONGANE**. (LN.)

HARPACTICUM et **HARPACTIUM.** Sorte de **GOMME** citée par Pline, et qui nous est inconnue. (LN.)

HARPAGO de Rumphius. C'est le **PTÉROGÈRE** (*strombus chiragra*, Linn.). (DESM.)

HARPALE, *Harpalus*, Latr., Bonel.; *Carabus*, Fabr. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques, ayant pour caractères : palpes filiformes, terminés par un article ovalaire; une échancrure au côté interne des deux jambes antérieures; élytres entières ou sans troncation à leur extrémité postérieure; antennes filiformes; la plupart des articles presque en cônes renversés; labre échancré; languette saillante au-delà du menton, tronquée au bout; une dent au plus dans l'échancrure supérieure du menton; une ou deux dentelures au plus aux mandibules; les quatre tarsi antérieurs des mâles courts et dilatés; corps ovale; corsclet presque en carré transversal; sa grande largeur égalant celle des étuis réunis; des ailes.

Depuis les intéressantes observations de M. Bonelli sur la famille des coléoptères carnassiers, j'ai restreint, à son exemple, le genre harpale, que j'avois établi aux dépens de celui des carabes de Fabricius. Le caractère le plus important qui le distingue aujourd'hui, consiste dans la forme des quatre tarsi antérieurs des mâles; leurs articles intermédiaires sont larges, presque en cœur, et ordinairement garnis en dessous de petites écailles sériales; mais cette dernière particularité n'est qu'un caractère auxiliaire; car, outre qu'il n'est pas absolu, un grand nombre d'espèces du genre féronie nous le présentent encore.

Les harpales se tiennent, en général, à terre, sous des pierres ou dans des trous, et le plus souvent dans les lieux secs ou peu humides. Les nombreuses épines dont leurs jambes antérieures sont pourvues, leur donnent la facilité de se creuser des retraites dans les terrains légers et sablonneux. Ils courent assez vite, et sans craindre, comme plusieurs espèces de féronies, la lumière du soleil. Leurs larves habitent les mêmes lieux; elles ont une forme conico-cylindrique, et offrent à l'extrémité postérieure de leur corps un tube membraneux terminé par un prolongement de la région anale, et deux appendices charnus, articulés et assez longs; leur tête est grosse et armée de deux mandibules assez fortes et presque semblables à celles de l'insecte parfait.

Dans quelques petites espèces, comme la *méridienne* et d'autres analogues, le menton n'a pas de dent sensible au milieu de son échancrure supérieure; le dernier article des palpes extérieurs se termine en une pointe très-aiguë; mais je ne crois pas néanmoins devoir rapporter ces espèces au genre *tréchus*, ainsi que l'a fait M. Clairville. (Voyez cet article.)

HARPALE MÉGACÉPHALE, *Harpalus megacephalus*; *Carabus megacephalus*, Fab.; Ross., *Faun. etrusc. app.*, tab. 3, fig. 11; *Scarites picipes*, Oliv., *Col.*, tom. 3, n.º 36, pl. 1, fig. 7.

Il est long d'environ huit lignes, allongé, convexe, d'un noir luisant en dessus, d'un noir un peu brun en dessous, avec les antennes et les tarsees d'un brun fauve; la tête est grande et aussi large que le corps; le corselet est presque carré, un peu plus large antérieurement, séparé de l'abdomen par un intervalle assez fort, et marqué d'un sillon le long du dos; les côtés postérieurs n'offrent aucune impression; les élytres sont striées; les jambes et les tarsees sont très-épineux. On le trouve, dans les lieux secs et élevés, dans la France méridionale, en Italie et en Barbarie. Il est rare aux environs de Paris.

HARPALE HIRTIPÈDE, *Harpalus hirtipes*, Panz., *Faun. insect. Germ.*, fasc. 38, tab. 5. Son corps est large, déprimé, d'un noir luisant, avec le corselet presque carré, un peu plus étroit en devant; la base des antennes est fauve et les élytres sont striées et plus obscures. Suivant M. Duftschmid, il est quelquefois bleuâtre ou verdâtre, avec les antennes et les pieds fauves.

On le trouve en France et en Allemagne.

L'HARPALE MARQUÉ, *Harpalus signatus*, Panz., *ibid.*, fasc. 38, tab. 4 est très-voisin du précédent; son corselet est un peu plus étroit en arrière, et l'on voit souvent sur le front deux points fauves, tantôt séparés, tantôt réunis; ses antennes sont noirâtres.

L'HARPALE BINOTÉ, *Carabus binotatus*, Fab. ; Panz. *ibid.*, fasc. 92, tab. 3, ressemble aussi beaucoup au précédent par sa forme, ses couleurs, et les deux points fauves du front ; mais ses élytres sont plus profondément striées, et la base des antennes est fauve.

HARPALE TARDIF, *Harpalus tardus*; *Ceratus tardus*, Fab. ; Panz. *ibid.*, fasc. 37, tab. 24. Il est ovale, noir, avec les antennes fauves; le corselet est presque carré, un peu plus étroit en devant, avec une petite ligne enfoncée à chaque côté postérieur; ses élytres sont striées.

Il est commun aux environs de Paris.

HARPALE CORBEAU, *Harpalus corvus*; *Harpalus serripes*, Latr., *Hist. nat. des crust. et des insect.*, tom. 8, p. 361; *Carabus corvus*, Brong. ; Duft.

Cette espèce, très-commune aux environs de Paris, ressemble beaucoup à l'harpale marqué; son corps est noir, luisant, avec les antennes et les palpes fauves; le corselet est carré, verdâtre ou bleuâtre, pointillé et un peu rugueux vers ses angles postérieurs; les étuis sont striés; les jambes sont très-épinesuses.

HARPALE BRONZÉ, *Harpalus æneus*, Fab. ; *ejusd.*, *C. azureus*; *C. proteus*, Payk. Il est long de quatre lignes, noir en dessous, avec le dessus tantôt noir et cuivré, et tantôt noir ou bleuâtre; les antennes et les pattes sont fauves; le corselet est un peu rétréci à son extrémité postérieure, et on y remarque, de chaque côté, une impression ponctuée; le dos a une ligne en partie longitudinale; les élytres sont fortement striées, et leur bout postérieur a un sinus ou une incision plus marquée que dans les autres espèces; le rebord extérieur est fauve en cette partie; la couleur des antennes et celle des pattes varient; les cuisses sont quelquefois noires. M. Duftschmid fait de cette variété une espèce sous le nom de *distinguendus*. Cet harpale est le plus commun de ceux de notre pays.

HARPALE RUFICORNE, *Harpalus ruficornis*; *Carabus ruficornis*, Linn., Fab., Panz., *ibid.* fasc. 30, tab. 2; fasc. 38, tab. 1.

Il est long de cinq à six lignes, d'un noir-brun en dessous, noir en dessus, avec les antennes et les pattes fauves; le corselet est plus étroit à sa partie postérieure et n'offre qu'une ligne enfoncée et peu profonde, située le long du milieu du dos; les élytres sont un peu plus claires, couvertes d'un duvet très-court, striées, avec les intervalles finement et vaguement pointillés.

Très-commun dans toute l'Europe.

Il faut placer dans le voisinage de cette espèce le carabe *sabulicole* de Panzer, *ibid.*, fasc. 30, tab. 4, et son carabe

chlorophane, *ibid.*, fasc. 73, tab. 3 ; leur forme est presque la même, et les élytres sont aussi très-pointillées et pubescentes. Le premier est long d'environ six lignes, noir ou noirâtre, avec les élytres violettes, les antennes et les pattes fauves ; le corselet est plus carré que celui de l'harpale *ruficorne*, et arrondi latéralement. Le second est environ moitié plus petit, moins pubescent, noir en dessous, vert ou d'un bleu azuré en dessus. L'un et l'autre se trouvent aux environs de Paris.

HARPALE GERMAIN, *Harpalus germanus* ; *Carabus germanus* ; Linn., Fab., Panz., *ibid.*, fasc. 16, tab. 4.

Il est long d'environ quatre lignes et d'une forme assez courte ; les antennes et la tête sont fauves ; le corselet est court, plus étroit postérieurement, pointillé, d'un bleu violet, avec un léger sillon au milieu, et un petit trait imprimé près de chaque angle postérieur ; les élytres sont striées, pointillées, fauves, avec une grande tache dorsale et postérieure bleuâtre ; le dessous du corps est noir, avec les pattes fauves. Il est commun dans les départemens méridionaux de la France, mais très-rare aux environs de Paris.

Le *carabe heros*, de Fabricius, est une espèce très-analogue ; elle est fauve, avec le corselet, la poitrine et la moitié des élytres noirs. M. le général Dejean l'a rapportée d'Espagne ; on la trouve aussi à Tanger.

HARPALE ÉTUVIER, *Harpalus vaporariorum* ; *Carabus vaporariorum*, Linn., Fab., Panz., *ibid.*, fasc. 16, tab. 7. Il est long de près de trois lignes, rouge, avec la tête, l'abdomen et une grande tache d'un noir bleuâtre, située à l'extrémité postérieure des étuis, qui sont striés ; le corselet est plat et carré.

Cette espèce et la suivante sont au nombre de celles dont le menton n'offre pas de dent au milieu de son échancrure.

HARPALE MÉRIDIEN, *Harpalus meridianus* ; *Carabus meridianus*, Linn., Fab. ; *Carabus cruciger*. Fab. ; Panz., *ibid.*, fasc. 75, tab. 9. Il est très-petit, noir, avec la base des élytres, leur suture et les pieds roussâtres ; les élytres sont striées. (L.)

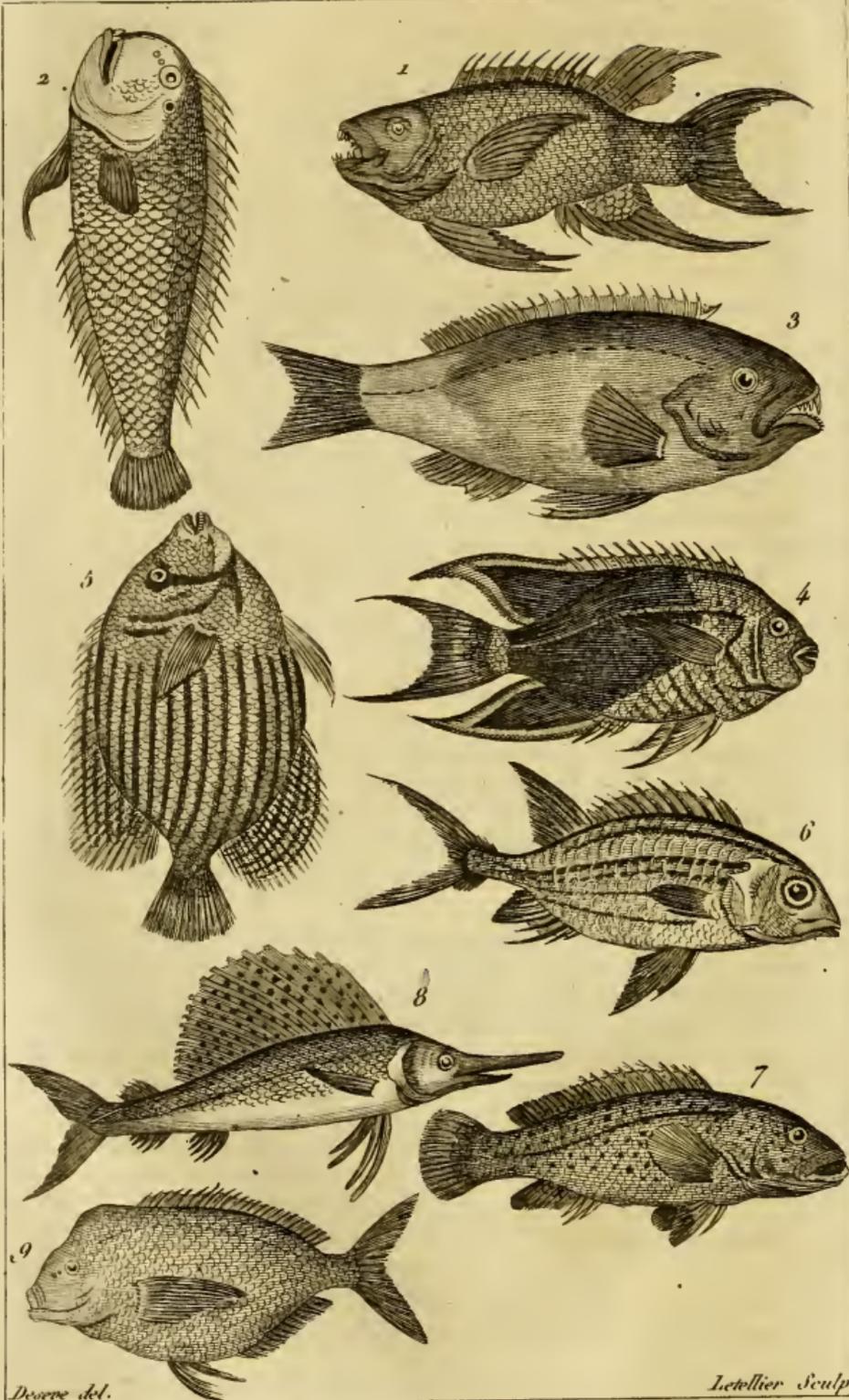
HARPAX. Nom qui, suivant Pline, est donné à l'AMBRE parce qu'il attire la paille ; ce nom a pour racine le verbe latin *harpago*, accrocher. (LN.)

HARPAYE. V. BUSARD HARPAYE. (V.)

HARPAYE A TÊTE BLANCHE. Nom que quelques fauconniers donnent au BUSARD DE MARAIS. (V.)

HARPAYE-ÉPERVIER. Nom que les fauconniers donnent à l'OISEAU SAINT-MARTIN et à la SOUBUSE. V. le genre BUSARD. (V.)

HARPAYE-ROUSSEAU. C'est ainsi que les faucon-



Desève del.

Letellier Sculp.

- | | | |
|-------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1. Harpe bleu-doré. | 4. Holocanthe tricolor. | 7. Holocentre doré. |
| 2. Hemipteronote cinq taches. | 5. Holocanthe empereur. | 8. Lethophore porteglaive. |
| 3. Hologymnose fasci. | 6. Holocentre soya. | 9. Kypnose deux bosses. |

niers désignent le **BUSARD HARPAYE**, dont le plumage est roux. *V.* ce mot. (s.)

HARPE. C'est, dans Gesner, le **GRAND AIGLE DE MER**. (v.)

HARPE. On donne ce nom au **TRIGLE LYRE**. (B.)

HARPÉ, *Harpe*. Genre de poissons établi par Lacépède, dans la division des **THORACIQUES**, et qui ne renferme qu'une espèce, le **HARPÉ BLEU DORÉ**, observé par Plumier dans les mers d'Amérique.

Ce genre a pour caractères : plusieurs dents très-longues, fortes et recourbées au sommet et près de l'articulation de chaque mâchoire ; des dents petites, comprimées et triangulaires de chaque côté de la mâchoire supérieure, entre les grandes dents voisines de l'articulation et celles du sommet ; un barbillon comprimé et triangulaire de chaque côté et auprès de la commissure des lèvres ; les nageoires thoraciques, dorsale et anale, très-grandes et en forme de faux ; la caudale convexe dans son milieu, et étendue en forme de faux très-allongée dans le haut et dans le bas ; l'anale attachée autour d'une prolongation charnue, écailleuse, très-grande, comprimée et triangulaire. *V.* pl. E 3, où il est figuré.

« Ce magnifique poisson, dit Lacépède, ne montre que deux couleurs ; mais ces couleurs sont celles de l'or et du saphir le plus pur ; elles sont d'ailleurs d'autant plus éclatantes, que les écailles qui les réfléchissent offrent une surface large et polie. » (B.)

HARPE, *Harpa*, Genre de coquilles établi par Lamarck, dans la division des **UNIVALVES**. Il a pour caractères : coquille ovale ou bombée, munie de côtes longitudinales, parallèles et tranchantes ; ouverture échancrée inférieurement et sans canal ; columelle lisse et dont la base est terminée en pointe.

Ce genre faisoit partie des *buccins* de Linnæus, et avoit été indiqué par Dargenville et autres conchyliologistes français. Bruguières ne l'a pas adopté. Il a pour type le **BUCCIN HARPE**. *V.* pl. E 35, où il est figuré. (B.)

HARPENS. Belon désigne ainsi, sur un ouï-dire, un oiseau de nuit des montagnes du Dauphiné. (v.)

HARPIE, *Harpyia*, Vieill. ; *vultur* et *falco*, Lath. Genre de l'ordre des **ACCIPITRES**, de la tribu des oiseaux **DIURNES** et de la famille des **ACCIPITRINS**. *V.* ces mots. *Caractères* : bec très-robuste, grand, presque droit et garni d'une cire à la base ; mandibule supérieure à bords dilatés, crochue et acuminée à la pointe ; l'inférieure droite, plus courte et obtuse ; narines ovales et transversales ; tarses très-épais, forts, vêtus

en devant au-dessus du talon (vulgairement genou), plus longs que le doigt intermédiaire, y compris l'ongle; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs unis à l'origine par une membrane; ongles longs, très-robustes, très-aigus, l'interne et le postérieur plus longs que celui du milieu; ailes d'une moyenne longueur; la première rémige la plus courte des primaires; les troisième et quatrième les plus longues de toutes; queue arrondie.

Les grands oiseaux de proie de l'Amérique méridionale ont, comme les nôtres, un plumage sujet à varier, suivant l'âge, le sexe, et suivant les localités; il n'est donc pas étonnant d'y trouver une confusion encore plus grande que celle qui règne dans cette classe d'oiseaux en Europe, où ils sont mieux et plus anciennement connus, puisque dans le nouveau continent les observations y sont moins nombreuses et ont commencé plus tard. En effet, dans le nombre de ceux dont il va être question, il en est qui ont été décrits plusieurs fois et sous diverses dénominations, parce qu'ils auront été vus dans une situation différente de sexe ou d'âge et dans des contrées très-éloignées les unes des autres; tel est l'*accipitre* connu pour le plus robuste et le plus puissant de tous et dont la femelle surpasse nos aigles et nos pygargues par sa taille, la grosseur de ses tarses, la force de son bec et de ses ongles. C'est à cette espèce que des ornithologistes modernes ont imposé le nom d'*harpyia*. Linnæus l'a rangée parmi les *vautours*, Brisson avec les *aigles*, Latham au nombre des *faucons*. Mais elle me paroît déplacée avec les uns et les autres; car elle n'a aucun des attributs du *vautour*; ni les longues ailes, ni les pieds courts et totalement vêtus des *aigles*; ce n'est pas non plus un *pygargue*, car ses ailes ont moins de longueur que les siennes et ses doigts ne sont pas totalement séparés. On a encore essayé d'en faire un *gypaète*; mais elle n'en a ni le bec, ni les ailes, ni les pieds, ni cette longue barbe qui distingue particulièrement celui-ci; ce n'est pas non plus un *faucon*, car son bec est différent: il a fallu donc l'isoler génériquement. Quoique j'aie classé sous la même dénomination plusieurs autres oiseaux de proie de l'Amérique méridionale, je ne puis garantir qu'ils soient à la place qui leur convient, puisque je ne les connois que par des descriptions qui ne me donnent pas la masse de connoissances nécessaire pour ne pas me guider sur des conjonctures; un astérisque les indique. L'on n'a point encore découvert dans cette partie du nouveau continent, des *aigles*, qui, comme les nôtres, ont les ailes longues, les pieds courts et vêtus jusqu'aux doigts; il paroît que ceux-ci sont fixés dans le nord de l'Amérique, qu'ils ne dépassent point la Louisiane, et qu'au-delà ils sont remplacés par

les harpies et les *spizaètes*, dont plusieurs caractères génériques sont étrangers à nos aigles proprement dits.

La HARPIE proprement dite ou LA GRANDE HARPIE, *Harpyia maxima*, Vieill.; *Falco destructor, cristatus*, Lath.; *Vultur harpyia*, Linn. edit. 12; *Falco harpyia, cristatus*, Jacquin, Gm., pl. M 7, n.º 1 de ce Dictionnaire.

Ce n'est pas seulement dans ces auteurs que cet oiseau est décrit plusieurs fois sous des dénominations différentes; on le trouve aussi dans nos ornithologies françaises sous les noms d'*aigle destructeur*, de *grand aigle de la Guyane*, de *Caracca*, et peut-être d'*aigle couronnée* et de *calquin*. Les deux premiers me semblent être le mâle et la femelle, et le *Caracca* une variété d'âge. Quant à l'*aigle couronné* de Buffon, j'avoue qu'il n'est pas aisé d'y reconnoître la *grande harpie* d'après ce qu'on en dit. C'est, suivant ce naturaliste, l'*urutaurana* de Marcgrave, l'*yzquauthli* de Fernandez, l'*aigle huppé d'Afrique* décrit et figuré dans les *Oiseaux d'Edwards*, l'*aigle d'Orénoque* et l'*aigle du Pérou*, nommé ainsi par Garcillaso, dans l'*Histoire natur. des Incas*. Sonnini a, comme Buffon, réuni l'*urutaurana* et l'*yzquauthli*, et les rapporte à l'*épervier pattu* de M. de Azara; ce rapport est juste quant au premier; mais il n'est pas admissible pour le dernier, qui est d'une taille supérieure à celle de notre plus grand aigle, et qui a les pieds nus, tandis que les deux autres ont les pieds emplumés jusqu'aux doigts et sont plus petits que celui-ci. M. Cuvier présente l'*urutaurana* pour le même oiseau que l'*autour huppé*, l'*aigle moyen de la Guyane* et l'*épervier pattu*, qui tous ont une taille inférieure à celle de notre *aigle commun*, quoique Marcgrave donne à l'*urutaurana* la grandeur de cet aigle; mais c'est, dit M. Cuvier, un tiers au moins de trop, ce qui est vrai, dira-t-on, si c'est réellement le même que ces oiseaux; ce dont je ne doute pas. L'*yzquauthli* est, selon ce savant, la *grande harpie d'Amérique* ou l'*aigle destructeur*. Comme la taille d'un mouton, que lui donne Fernandez, paroît exagérée, je crois, avec M. Cuvier, que c'est l'individu qu'il indique; en tout cas, la taille de cette harpie ne peut convenir à l'*aigle couronné* de Buffon, puisqu'il le dit plus petit que l'*aigle commun*. L'*aigle d'Orénoque* a la grosseur et la figure d'un aigle. L'*aigle du Pérou* pourroit être l'*aigle couronné*, car il est plus petit que les aigles d'Europe; enfin l'*aigle couronné* pl. 6 de l'édition de Buffon, publiée par Sonnini, étant figuré avec les pieds totalement vêtus, ne peut représenter l'*yzquauthli* cité dans la synonymie, lequel les a en grande partie dénués de plumes; mais c'est bien l'image d'un des oiseaux décrits sous les noms d'*aigle moyen de la Guyane*, d'*autour huppé*, d'*épervier pattu*, etc. Il résulte de ce que je viens d'exposer, que la *grande*

harpie a été confondue avec ces *spizaètes* ainsi qu'avec l'*aigle huppé d'Afrique* d'Edwards, que je regarde aussi comme un *spizaète à pieds vêtus*.

La *grande harpie* est, assure-t-on, si forte que d'un seul coup de bec elle fend la tête à un homme, et qu'elle peut enlever des faons; c'est, suivant les observations que Sonnini a faites à la Guyane, un oiseau solitaire, qui vit dans l'enfoncement et l'obscurité des plus épaisses forêts, et qui, lorsqu'il est affecté, relève les longues plumes de sa tête en forme de huppe ou de couronne; ce fait est confirmé par Jacquin, et il ajoute qu'on peut, malgré sa férocité naturelle, l'appivoiser, quand il est jeune. C'est à quoi se borne la partie historique de cet oiseau, dont l'espèce est rare, quoique répandue dans une grande partie de l'Amérique méridionale; mais il n'est pas aisé de l'observer, parce qu'il se tient fort avant dans les terres inhabitées et au milieu des forêts. Sonnini l'a trouvé perché sur un arbre fort élevé dans le haut de l'Orapâ, grande rivière de la Guyane française, où il étoit immobile et ne pousoit aucun cri. Jacquin l'a rencontré dans la Nouvelle-Grenade, mais c'est mal à propos qu'il en fait un *vautour*; enfin on le trouve au Mexique, car il n'y a pas de doute que c'est l'*yzquau-thli* de Fernandez.

Comme cette harpie ne se présente pas toujours sous le même plumage, il est nécessaire d'en donner plusieurs descriptions, afin qu'en les comparant les unes avec les autres, on puisse saisir les différences qui caractérisent les sexes et les âges.

L'AIGLE DESTRUCTEUR. La longueur de cet aigle est de trois pieds deux pouces; sa tête porte une huppe couchée en arrière, grise, noire et terminée de gris; le cou est de cette dernière couleur qui prend une teinte noirâtre sur la tête; les joues sont grisâtres; le dos et les penes des ailes noires; celles de la queue d'un noir nuancé de gris; les parties inférieures d'un blanc sale; le bec et les ongles de couleur de corne; les tarses d'un jaune pâle.

Le GRAND AIGLE DE LA GUYANE, *Falco destructor*, Lath. Sa taille surpasse celle du *grand aigle* de notre continent; il a plus de trois pieds et demi de longueur, mesuré en ligne droite, du bout du bec à celui de sa queue; son bec est long de trois pouces, large de quinze lignes et épais de vingt-une à sa base; sa queue longue de seize pouces et demi dépasse les ailes pliées de quatre pouces six lignes. Il n'a point de plumes, mais seulement quelques poils noirs entre le bec et l'œil; les plumes des pieds descendent sur deux pouces de longueur au-devant du tarse, dont le côté postérieur est entièrement nu. Du

sommet de la tête , qui est fort aplati , partent de longues plumes couchées en arrière , dont les deux du milieu , qui sont les plus longues , ont plus de cinq pouces ; elles sont d'un gris rougeâtre , jusque près de la moitié de leur longueur ; le reste est noir et terminé de gris roussâtre. Les autres plumes de la tête sont teintées de gris cendré et terminées de blanc ; du gris , du gris-roussâtre et du noir mêlés confusément , colorent le dessus du cou et du corps ; le dessous est d'un gris sale , à l'exception d'un demi-collier noir , marbré de gris roussâtre , et des plumes du ventre qui sont blanches , en outre presque décomposées et douces au toucher comme du duvet. Les ailes sont variées de noir et de plusieurs nuances de gris ; la queue est grise avec de larges bandes et des taches noires ; les plumes des jambes sont blanches et rayées de noir. Le bec , sa membrane , la peau nue du *lorum* , sont de couleur noire , et les pieds , comme les doigts , couverts d'écaillés jaunes. Je présume que c'est de cette espèce qu'entend parler le capitaine Stedman (*Voyage de Surinam* , t. 3 , p. 110 , de la traduction d'Henry) , sous la dénomination d'*aigle huppé* , animal , dit ce voyageur , très-féroce et très-fort , des forêts de Surinam.

Le CARACCA , *Falco cristatus* , Lath. Dillon a vu et dessiné un oiseau vivant de cette espèce dans la ménagerie du roi d'Espagne à Buen-Retiro. (*Voyage en Espagne* , pag. 80 , et pl. 31). Son bec est fortement courbé en dessus , et presque droit en dessous ; il porte une huppe courte sur le derrière de la tête ; son ventre est blanc , et sa queue est traversée par quatre bandes cendrées ; le reste de son plumage est noir. Cet oiseau est de la grandeur d'un *coq d'Inde* ; il n'y a pas de doute que cet oiseau est un individu de l'espèce précédente ; et c'est par une méprise qu'aux mots CARACCA et AIGLE , le renvoi indique SPIZAËTE.

Trois harpies , dont deux sont au Muséum d'histoire naturelle , et l'autre chez M. Dufresne , m'ont fourni les descriptions suivantes : des deux premières , l'une est sous son plumage parfait et l'autre sous des couleurs qui indiquent un jeune âge et une femelle , étant au moins un quart plus grosse , et ayant la tête , les tarses , les doigts et les ongles beaucoup plus forts à proportion ; elle est en dessus variée de brun , de gris et de blanchâtre ; d'un gris clair sur les joues , l'occiput , la gorge et sur toutes les parties inférieures , avec quelques plumes noires sur le devant du cou , qui indiquent que cet oiseau commence à prendre les couleurs de l'adulte ; quelques taches noires , transversales et étroites , sont parsemées sur le fond gris-blanc des plumes de la jambe ; les pennes de la queue ont en dessous , sur un fond gris clair , plusieurs

taches noires; ces taches sont larges, irrégulières et situées sur chaque côté de la tige.

L'individu, que je prends pour un mâle, a le dessus du corps et des ailes d'un noir à reflets gris; les joues, l'occiput et la gorge de cette dernière couleur; le devant du cou, les côtés de la poitrine, au-dessous des ailes, noirs; le reste de la poitrine et toutes les parties postérieures d'un beau blanc; mais les plumes des jambes ont des rayures noires et transversales; quatre larges bandes noires traversent, sur un fond blanc, la queue, dont l'extrémité est de cette couleur.

Enfin la harpie de M. Dufresne, qui a trois pieds de longueur, me semble être, d'après sa grosseur, une femelle, mais plus avancée en âge que celle dont il vient d'être question. Le dessus de la tête est gris et noir; les joues sont grises; la gorge, la poitrine et le reste du dessous du corps, d'un blanc un peu roussâtre; le devant du cou est noir avec une bandelette étroite, longitudinale, et blanche sur le milieu; les plumes des jambes ont des rayures d'un brun foncé et transversales sur un fond blanc-jaunâtre; la queue a, en dessous, huit bandes en travers, dont quatre noires, un peu irrégulières, et quatre blanches. Les bandes noires du dessus de la queue sont au nombre de cinq et plus larges que celles de dessous; les bandes blanches, au nombre de quatre et finement pointillées de noir; toutes les pennes sont d'un blanc roussâtre à leur extrémité.

L'AIGLE D'ORÉNOQUE a été indiqué de cette manière par Dutertre: les habitans de Tabago l'ont nommé ainsi, à cause qu'il est de la grosseur et de la figure d'un aigle, et qu'on tient que cet oiseau, qui n'est que passager dans cette île, se voit communément en cette partie de l'Amérique méridionale, qui est arrosée de la grande rivière d'Orénoque. Tout son plumage est d'un gris clair marqueté de taches noires, excepté l'extrémité de ses ailes et de sa queue qui est bordée de jaune. Il a les yeux vifs et perçans, les ailes fort longues, le vol rapide et prompt, vu la pesanteur de son corps. Il se repaît d'autres oiseaux sur lesquels il fond avec furie, et après les avoir atterrés, il les déchire en pièce et les avale. Il attaque les *aras* et les *perroquets*. On a remarqué qu'il ne se jette pas sur son gibier tandis qu'il est à terre ou qu'il est posé sur quelque branche, mais qu'il attend qu'il ait pris l'essor pour le combattre en l'air. *Hist. nat. des Antilles*, p. 139. J'ai peine à croire que cet oiseau soit l'*yzquauthli* de Fernandez, comme le dit Buffon.

L'OUIRA - OUASSOU, ou VIRAVASSU, ce qui signifie, dans la langue du Brésil, *grand oiseau de proie*. Celui-ci est en effet d'une grandeur considérable, puisqu'elle est double de

celle du *grand aigle*. Si l'on ne savoit que le *condor* est un *vautour*, l'on ne pourroit s'empêcher de le considérer, avec Buffon, comme le même oiseau que l'*ouira-ouassou*.

Une espèce de huppe, en forme de casque, couvre la grosse tête de cet oiseau, que les Portugais du Brésil connoissent sous la dénomination d'*oiseau de proie royal*. Ses pieds sont nus, écailleux et rougeâtres, et ses ongles noirs et crochus égalent en longueur le doigt index de l'homme. Ses ailes ont tant de force et d'étendue, qu'il s'en sert pour tuer dans les airs les oiseaux qu'il poursuit, avant de les saisir avec ses griffes. Son corps se termine par une large et longue queue; une teinte brune, variée de noirâtre et de blanc nuancé de jaune, est répandue sur les parties supérieures du plumage; les inférieures sont blanches.

Les habitudes naturelles de l'*ouira-ouassou* sont les mêmes que celles du *grand aigle*; et sa force est telle, qu'il met en un instant en pièces le plus gros mouton. Il fait sa pâture ordinaire des chevreuils et des autres animaux des forêts; mais il a un appetit de préférence pour les singes. Il emploie à la construction de son aire les os des animaux qu'il a dévorés, et qu'il mêle à des branches sèches, le tout solidement attaché avec des lianes. La femelle pond des œufs blancs tachés de brun roussâtre.

Cette espèce est nombreuse sur les bords de l'Amazone; les naturels font des sifflets avec ses ongles, et ils prêtent à ses différentes parties des vertus merveilleuses dans plusieurs maladies. Sur des esprits simples et foibles, l'impression de ce qui est grand et terrible enfante toujours des idées chimériques.

J'avois d'abord regardé ce grand oiseau de proie comme un *pygargue*; c'est pourquoi le renvoi indiqué à l'article AIGLE étoit au mot PYGARGUE; mais je soupçonne présentement que c'est un individu femelle de l'espèce de la *harpie* proprement dite, ou une race très-voisine: au reste, ce n'est pas d'après la description de cet oiseau qu'on peut le déterminer avec justesse.

* La HARPIE COURONNÉE DU PARAGUAY, *Harpyia coronata*; Vieill. Ce grand oiseau de proie qu'a décrit M. de Azara, sous la dénomination d'*aigle couronné*, porte, chez les Guaranis le nom de *taquato hobi* (*buse bleue*). Il a vingt-huit pouces de longueur totale; presque au-dessus de l'occiput naissent quatre grandes plumes, longues de quarante-cinq lignes, larges de six et terminées en pointe, que l'oiseau redresse à volonté, et qui sont toujours un peu soulevées; tout le plumage est d'un brun mêlé de bleu, plus clair sur les parties inférieures; les couvertures de la queue sont terminées de blanc; les pre-

nières pennes des ailes et celles de la queue sont noirâtres ; celle-ci a une bande blanche , large de dix-huit lignes , qui commence à deux pouces de son extrémité , avec un trait de la même couleur qui tient le milieu entre la bande et la naissance des pennes ; la membrane du bec est d'un jaune vif ; l'iris noisette et le tarse jaune.

La femelle a la même grandeur et la même couronne que le mâle ; elle n'en diffère que par les teintes du plumage ; les plumes de sa tête sont d'un roux clair avec du brun dans leur milieu ; celles de la nuque , jusqu'au milieu du cou , sont blanches à leur naissance , et brunes dans le reste , avec une bordure rousse ; de là , jusqu'aux couvertures de la queue , elles sont brunes , de même que les couvertures supérieures des ailes ; le devant du cou est comme marbré de brun , de blanc et de roux clair ; les côtés de la tête , la gorge et tout le dessous du corps sont blancs ; c'est la couleur des couvertures supérieures de la queue qui ont , en outre , une tache brune vers leur extrémité ; la queue est bleuâtre ; une bande brune et large de deux pouces la termine , et l'on y remarque quelques petites taches et des points rares d'une nuance plus foncée ; les ailes sont variées de brun et de bleuâtre ; leurs couvertures inférieures blanches , avec quelques taches noirâtre vers leur pointe.

Cet *aigle couronné* pousse un sifflement aigu et lamentable , qui se fait entendre de loin : le mâle et la femelle ne s'éloignent guère l'un de l'autre , et ne viennent à terre que pour saisir leur proie. Ils se perchent vers la cime des plus grands arbres , dans les campagnes vers la lisière des bois , pour y attendre au passage les gros rats ; ils dédaignent les petits oiseaux , quoique souvent ils en soient assaillis et qu'ils soient étourdis de leurs cris. Leur vol est étendu , mais lent. Pour chasser , ils se laissent tomber du haut des arbres ; ou plus ordinairement ils s'élèvent en battant mollement des ailes , jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à une grande hauteur ; et ils y volent en tournoyant , jusqu'à ce qu'ils aient découvert une proie : alors ils s'abattent perpendiculairement , les ailes pliées et sans bruit. Il est rare que l'animal sur lequel ils fondent fasse aucun mouvement , la frayeur le retient ; mais s'il doit s'enfuir , soit au vol , soit à la course , les aigles le suivent et s'en emparent bientôt avec la vitesse qu'ils ont acquise , en s'élançant du haut des airs ; les inambos des champs , les poules et d'autres oiseaux de grande et de moyenne taille , les apercos , les aguamis et les faons sont leurs victimes ordinaires. Si leur proie n'est pas trop grosse , ils l'emportent sur les arbres , la déchirent en grands morceaux , et la dévorent avec les os et les plumes ; ils s'abat-

tent aussi sur les cadavres récents, de même que les *iribus* qui leur cèdent la place, et se tiennent à quelque distance, jusqu'à ce que ces aigles soient repus. Tous ces faits s'appliquent aussi à l'aigle noirâtre et blanc, à l'aigle brun et à l'aigle à queue bleue, trois oiseaux du Paraguay, que j'ai classés à la suite des *spizaètes*, avec lesquels ils m'ont paru avoir plus de rapport qu'avec les *harpies*, sans assurer cependant qu'ils soient classés plus convenablement.

Le CALQUIN est un grand oiseau du Chili, dont l'abbé Molina donne une trop courte description, et qui lui a paru peu différer de l'*yzquauthli* du Mexique et de l'*utaurana* du Brésil (*Hist. nat. du Chili, traduct. française*, pag. 215.). Il a environ dix pieds et demi d'envergure; un panache bleu décore sa tête; du noir bleuâtre teint les plumes de son cou et de son dos, aussi bien que ses ailes; sa poitrine est blanche, picotée de brun; et des raies brunes et noires traversent alternativement les pennes de sa queue. Sonnini (*traduction des Ois. du Paraguay*) rapproche le *calquin* de l'espèce précédente. Les trois individus dont il va être question, et qui ont été vus à la Terre-de-Feu et dans l'île des Etats, m'ont paru dans les descriptions qu'on en fait, se rapprocher des *harpies* plus que de tout autre oiseau de proie. C'est aux ornithologues qui les verront en nature, à juger si j'ai tort ou raison; car, d'ailleurs, on ne peut être guidé que par des conjectures.

L'AIGLE DES ETATS de Sonnini, *Falco australis*, Lath. Daudin l'appelle *aigle austral*. Il a vingt-cinq pouces de longueur totale, et la grosseur de l'aigle *plaintif*, décrit ci-après; la cire est jaune, le corps brun, la queue noire et bordée de blanc jaunâtre à l'extrémité; son cri ressemble tellement à celui de la poule, que l'on y est aisément trompé.

L'AIGLE PLAINTIF D'AMÉRIQUE, *Vultur plancus*, Lath.; *Falco plancus*, Gmelin, a été vu à la Terre-de-Feu. Il a vingt-quatre pouces de longueur; le bec long de deux pouces, très-crochu et noir; la cire s'étend presque jusqu'à sa pointe, et les narines sont situées obliquement vers le haut; la peau nue, qui entoure l'œil et le dépasse, s'étend presque jusqu'au dessus de la tête, et est de couleur jaune; le devant du cou manque presque de plumes (ce sont ces caractères qui ont déterminé Lath. à en faire un *vautour*; nous verrons ci-après qu'il en fait un *aigle*, en le rapportant à son *plaintive eagle*, n.º 9, pag. 34 du Synopsis; le dessus de la tête, la partie supérieure du cou et les ailes sont bruns; le dessus du corps est barré de brun et de blanc; la queue est blanche, traversée par des bandes noirâtres et terminée de cette dernière teinte dans l'étendue d'un pouce; les premières pennes des ailes sont marquées à la base comme la

queue; les pieds jaunes, les ongles noirs, foiblement crochus et émoussés à la pointe. Cette description est d'après un individu conservé dans l'esprit-de-vin, au Muséum britannique. Quoique je sois certain, dit Latham, que cet oiseau est un *vautour*, je ne le regarde pas moins comme un individu de l'espèce de mon *plaintive eagle*. Celui-ci est figuré dans le voyage de Cook, pl. 32 du tome 2, page 184, et dans les *Illust. de Muller*, pl. 17. Il a vingt-cinq pouces de longueur totale; le bec noir; la cire et le tour de l'œil orangés; le sommet de la tête noir, et couvert de plumes allongées et formant une huppe; le cou, le dessus du corps, la poitrine et le haut du ventre, gris, avec un grand nombre de raies ondulées transversales et noires; le bas-ventre de cette couleur, et les couvertures inférieures de la queue d'un gris rembruni; les ailes brunes et quelques-unes de ses couvertures blanches et barrées de brun; les quatre premières pennes noires, blanches à l'intérieur et barrées d'une teinte foncée; les pennes de la queue blanches, avec un grand nombre de raies transversales et leur extrémité, noires; les ongles de cette couleur et les pieds jaunes. Cet oiseau se trouve à la Terre-de-Feu.

* La HARPIE THARU, *Falco tharus*, Lath. A en croire l'abbé Molina, qui décrit le *tharu* dans son *Histoire naturelle du Chili*, la femelle de cette espèce est plus petite que le mâle, et elle porte une crête sur la tête, tandis que celle du mâle est ornée d'une huppe; lorsque celui-ci pousse ses cris d'une voix forte et rauque, il tient sa tête recourbée sur le croupion, le bec en haut. Ce sont-là des faits extraordinaires, et il est assurément permis d'en douter.

Du reste, le *tharu* n'est pas plus gros qu'un chapon; le mâle a la huppe, les ailes et la queue noires; le corps blanchâtre, taché de noir; le bec grisâtre; les pieds jaunes et écailleux: le plumage de la femelle est gris, et sa crête est noire.

Ces oiseaux établissent leur aire sur de grands arbres; ils la construisent avec des rameaux secs, disposés en forme de grille carrée, revêtue d'une couche épaisse de laine, de chanvre et de plumes. La ponte est de cinq œufs blancs, picotés de brun.

Le *tharu* vit au Chili et dans la province du Para, où il est connu sous le nom de *savato*, qui signifie *habitant*, parce qu'il se plaît autour des lieux habités. Quoique robuste et armé de serres puissantes, il n'a point de courage; il n'attaque point à force ouverte, et ne sait que surprendre de foibles animaux; c'est le *renard* des oiseaux de rapine. Lorsque sa chasse, ou plutôt son embuscade, n'a pas été heureuse, il se jette sur les cadavres. (s. et v.)

HARPIE, *Harpyia*. Illiger donne ce nom au genre de CHÉIROPTÈRES qui a été appelé CÉPHALOTE par M. Geoffroy-Saint-Hilaire. V. ce mot. (DESM.)

HARPIES. Il est vraisemblable que les anciens, en désignant leurs *Harpies*, ont pris une espèce de ROUSSETTE pour modèle. (s.)

HARPONIER. On donne ce nom, dans quelques cantons, au ROSIER DES HAIES. (B.)

HARPONNIERS. Klein désigne sous cette dénomination les HÉRONS CRABIERS de l'Amérique. (v.)

HARP SEAL. Les Anglais appellent ainsi le *phoca groenlandica* de Linnæus. V. PHOQUE. (DESM.)

HARPURUS. Forskaël a donné ce nom à un genre de poissons long-temps confondus avec les CHÉTODONS; ce sont des *acanthures* de Bloch et des *Jheutis* de Linnæus. (DESM.)

HARRACHIE, *Harrachia*. Genre de plantes établi aux dépens des CARMANTINES: la *carmantine infundibuliforme* lui sert de type. (B.)

HARRIER. Nom anglais du CHIEN BRAQUE. (DESM.)

HARRISONE, *Harrisona*. Genre établi par Adanson sur la FONTINALE CREPUE de Swartz, figurée pl. 32, n.º 8 de l'ouvrage de Dillen. (B.)

HARRUNGANA. V. HÆMOCARPUS et HARUNGANE. (LN.)

HARSHAN. V. HARISH. (s.)

HART. L'un des noms anglais du CERF. (DESM.)

HARTEBEEST. Les Hollandais du Cap de Bonne-Espérance donnent ce nom à l'ANTILOPE CAAMA, long-temps confondue avec le BUBALE. (DESM.)

HARTEN. Nom allemand des MILLEPERTUIS (*HYPERICUM*). (LN.)

HARTOGE, *Hurtogia*. Arbrisseau du Cap de Bonne-Espérance, dont les feuilles sont oblongues, dentées, obtuses, glabres, les fleurs très-petites, pédonculées, axillaires, lequel forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ce genre a pour caractères: un calice à cinq divisions arrondies et très-courtes; quatre pétales ovales, obtus et ouverts; quatre étamines égales; un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style à stigmatte simple; un drupe sec, ovale, glabre, un peu rude au toucher, contenant une noix ou coque presque charnue et disperme.

Cet arbrisseau croît au Cap de Bonne-Espérance. C'est

lui qui a été décrit et figuré mal à propos par Thunberg, sous le nom de *schrebera*, dans sa *Flore du Cap*, et qui a été depuis placé parmi les *diosma*, sous le nom de **DIOSMA HISPIDE**. *V.* ce mot. (B.)

HARTRIEGEL. Nom des CORNOUILLERS, en Allemagne, selon Willdenow. (LN.)

HARUNDO. Synonyme d'ARUNDO (*Roseau*). (LN.)

HARUNGANE, *Harungana*. Arbre de Madagascar, à feuilles opposées et lancéolées, et à fleurs disposées en panicules terminales, qui seul forme, dans la polyadelphie polyandrie, un genre qui a été appelé *rougo*, et qui offre pour caractères : un calice persistant, divisé en cinq parties aigües; une corolle de cinq pétales, ovales, allongés, ciliés en leur bord; cinq paquets de quatre étamines réunies dans les deux tiers de la longueur de leurs filamens; un ovaire supérieur, oblong, surmonté d'un style épais, terminé par cinq stigmates; une capsule à cinq loges, recouverte d'un brou mince, renfermant cinq semences allongées et presque triangulaires. (B.)

HASACH et **HASEK**. Noms arabes de la HERSE (*Tribulus terrestris*, L.). (LN.)

HASANGUIA des îles Canaries. C'est la CASSE des BOUTIQUES (*Cassia fistula*). (LN.)

HASAR. Nom arabe d'une espèce d'INDIGOTIER (*Indigofera oblongifolia*), suivant Forskaël. **HALL** est celui d'une autre plante du même genre (*Ind. spinosa*). (LN.)

HASBECH. *V.* **HABESCH**. (s.)

HASCE. Un des noms arabes du THYM et de l'HYSSOPE. (LN.)

HASCHFE. Nom arabe d'une espèce d'HÉLIOTROPE (*H. fruticosum*), suivant Forskaël. (LN.)

HASCHIL. *V.* **HANSEL**. (LN.)

HASCHISCH. C'est, dans le royaume de Dar-Four, en Afrique, le nom de toutes plantes herbacées; mais on le donne spécialement au CHANVRE (*Cannabis sativa*, L.), qui y forme des cultures régulières. On s'en sert comme plante aphrodisiaque et narcotique. On mâche ou bien on fume ses graines. Browne nous apprend que cet article est d'une grande consommation en Égypte, et que le meilleur chanvre vient d'Antioche. (LN.)

HASCHISSH. Préparation enivrante qui se fait dans l'Inde avec des feuilles de CHANVRE. (B.)

HASE. En terme de Chasse; c'est la femelle du lièvre et du lapin. (s.)

HASE, **RAMMLER**. Noms allemands du LIÈVRE MÂLE; la femelle reçoit ceux de **SETZHASE** et d'**HASINN**. (DESM.)

HASELMAUS. Nom allemand du *muscardin*, petite espèce de LOIR. (DESM.)

HASENHEIDE. Nom allemand du GENËT A BALAI. (LN.)

HASENKOLH (*Chou de lièvre*). Nom allemand du LAITERON OLÉRACÉ et de la LAMPSANE COMMUNE. (LN.)

HASERIK. V. HASACH. (LN.)

HASIER. On appelle ainsi, dans les colonies françaises, les fourrés d'arbustes et de broussailles. (B.)

HA-SI-KOUC. C'est, en Chine, une espèce de *vergerette* (*erigeron hirsutum*, Lour.). (LN.)

HASINN. V. HASE. (DESM.)

HASPEL. V. HANSEL. (LN.)

HASSECH des Arabes. C'est une SANTOLINE. (LN.)

HASSELQUIST, *Hasselquistia*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères, qui présente pour caractères : des fleurs mâles au centre de l'ombelle, des semences solitaires, concaves autour de ce centre et des semences géminées, crénelées en leurs bords à la circonférence.

Ce genre ne diffère des TORDYLES, avec lesquels Lamarck l'a réuni, que parce que les fleurs du centre et une des semences de celles du disque avortent ordinairement. Il ne contient que deux espèces, dont la plus commune, l'HASSELQUIST D'EGYPTE, est une plante annuelle à feuilles pinnées et à folioles pinnatifides, qui ressemble beaucoup aux CAUCALIDES par la disposition de ses fleurs. (B.)

HAST. En suédois, c'est le CHEVAL. (DESM.)

HASTIGASURCULI. Nom brame de l'ANASCHORIGNAM des Malabares, plante de la famille des URTICÉES. (LN.)

HASTINGIE, *Hastingia*. Genre établi par Smith, mais qui ne diffère pas de l'HOLMSKIOLDIE de Retzius et du PLATUNION de Jussieu. (B.)

HATAB-AHMAR (*Bois rouge*) et *Tarfeh*. Noms arabes du TAMARISC GALLIQUE (*Tamarix gallica*), qui croît aussi dans les déserts, en Egypte. (LN.)

HATHIMORAH. Un des noms du DATTIER chez les Hébreux. (LN.)

HATI. Nom générique que des naturels du Paraguay ont imposé aux HIRONDELLES DE MER. (V.)

HATIVEAU. Petite poire d'été, turbinée, comprimée, lisse et jaune brunâtre. (LN.)

HA-TU-O-NAM. Nom donné, en Cochinchine, à une espèce d'APOCIN (*Apocinum juventas*, Lour.) qui croît dans les lieux agrestes. Les médecins de ce pays débitent la fable que la racine de cette plante recrée tellement les esprits, que les vieillards qui en font un long usage, reviennent à la jeunesse. Les Chinois font le même conte sur une plante qu'ils appellent *ho-xeu-u*, et qu'ils disent être la même que la précédente, bien que sa racine ait une forme différente. (LN.)

HAU ou **HAUTHI** de Thevet. C'est le **BRADYPE** AÏ. (DESM.)

HAUBEN des Hébreux (Ezech., cap. 27), dérive d'**EBEN**, et signifie pierre, suivant Gesner. C'est l'**EBÈNE**. (LN.)

HAUBREAU. *V.* **HOBREAU.** (V.)

HAUCHECHEL. Nom allemand des **BUGRANES** (*Oonnis*). (LN.)

HAUER, KAULER, etc. Noms allemands du **SANGLIER**. (DESM.)

HAUMIER. Variété de **CERISIER.** (B.)

HAUPTBAR. L'un des noms allemands de l'**OURS BRUN** (*Ursus arctos*, Linn.). (DESM.)

HAUPTSCHWEIN. C'est un des noms du **SANGLIER**, en Allemagne. (DESM.)

HAUR. Nom arabe du **PEUPLIER BLANC.** **HAUR-DOMI** est celui que les Maures donnent au **PEUPLIER NOIR.** (LN.)

HAUSEGI des Arabes, **HAUSEIT** à Tripoli. C'est le **LYCIET** d'Afrique (*Lycium afrum*, L.). (LN.)

HAUSEN de Bloch. C'est l'*accipenser huso* de Linnæus ou le **GRAND ESTURGEON.** (DESM.)

HAUSMAUS, la **SOURIS**; **HAUSRATZ,** le **RAT,** en Allemagne. (DESM.)

HAUSSE-COLA **QUEUE FOURCHUE.** *V.* **COLIBRI.** (S.)

HAUSSE-COL DORÉ. *V.* l'article **COLIBRI.** (S.)

HAUSSE-COL NOIR. *Voyez* les genres **ALOUETTE** et **MERLE.** (V.)

HAUSSE-COL VERT. *V.* le genre **COLIBRI.** (V.)

HAUSSE-PIED. Les fauconniers appellent ainsi le *premier oiseau de vol* qui attaque le héron. (S.)

HAUSSE-QUEUE. C'est un des noms marchands de la coquille appelée **CASQUE TUBERCULÉ**, *Cassidea echinophora*, par Bruguières, et dont Denys-de-Montfort fait son genre **HEAULME.** (DESM.)

HAUSSE-QUEUE. *V.* **HOCHÉ-QUEUE.** (V.)

HAUSTATOR. Nom latin, donné par Denys-de-Montfort au genre de coquille qu'il nomme en français TIRE-FONDS. *V.* ce mot. (DESM.)

HAUSTELLES ou **SCLÉRODERMES.** Famille de DIPTÈRES à suçoir saillant, allongé, sortant de la tête et souvent coudé, établie par M. Dumeril. Elle comprend les genres *cousin*, *bombyle*, *hippobosque*, *conops*, *myope*, *stomoxe*, *rhingie*, *chrysopsyde* ou *chrysops*, *taon*, *asile* et *empis*. (DESM.)

HAUSWURZ. Nom allemand des JOUBARBES (*semper vivum*) suivant Willdenow. (LN.)

HAUT de Niéremberg. C'est le BRADYPE AÏ. (DESM.)

HAUT-FOND. Quelques auteurs donnent ce nom à ce que d'autres appellent *bas-fond*. Ce sont les lieux où la mer, quoique éloignée des côtes, a si peu de profondeur, que les vaisseaux y passent difficilement, ou peuvent même y échouer. On reconnoît les *hauts-fonds* à la couleur blanche de l'eau qui les couvre, et ce changement de couleur de l'eau de la mer a lieu lors même que la profondeur est assez considérable pour que les vaisseaux qui tirent le plus d'eau n'y courent aucun danger. Ces *hauts-fonds* ne sont autre chose que des sommets de montagnes sous-marines; car le fond de l'Océan présente les mêmes inégalités que la surface des continents. (P.)

HAUTE-BONTÉ. Grosse pomme d'automne, comprimée, à côtes et d'un vert gai. (LN.)

HAUTE-BRUYÈRE. C'est la BRUYÈRE à balais (*Erica scoparia*). (LN.)

HAUTE-GRIVE. Nom vulgaire de la GRIVE DRAINE. (V.)

HAUTEURS (MESURE DES). *Voyez* MONTAGNES. (LUC.)

HAUTIN. Nom de l'ARGENTINE SPHYRÈNE et du TRIPTE-RONOTE. (B.)

HAUYNE (*Haiÿn*, Karsten; *Latialite*, Gismondi; *Saphirin*, Nose). Ce minéral, auquel M. Brun-Neergaard a donné le nom du savant professeur de minéralogie du Muséum d'Histoire naturelle, se présente ordinairement sous la forme de grains anguleux, d'une belle couleur bleu d'azur, engagés dans diverses gangues. *V.* plus bas.

Il est fragile, assez dur pour rayer sensiblement le verre et même le feldspath, et susceptible d'acquérir l'électricité résineuse par le frottement, étant isolé. Il est également électrique par communication.

Exposé seul à l'action du chalumeau, il est infusible; mais avec le borax, il donne un verre jaunâtre. Il est soluble en

gelée blanche et transparente dans les acides sulfurique , nitrique et muriatique.

La haiïne offre une particularité très-remarquable dans sa composition ; c'est de renfermer plus d'un cinquième de son poids de sulfate de chaux , comme le démontrent les analyses de MM. Vauquelin et L. Gmelin , qui diffèrent entre elles sous d'autres rapports.

Cent parties de haiïne du Latium contiennent :

	Suivant M. Vauquelin.	Suivant M. Gmelin.
Silice	30,0.	35,48
Alumine	15,0.	18,87
Sulfate de chaux.	20,5.	21,73
Chaux.	5,0.	2,66
Potasse.	11,0.	15,45
Fer oxydé.	1,0.	1,16
Hydrogène sulfuré. }	17,0.	4,65
Eau et perte.		

La présence de l'hydrogène sulfuré dans la haiïne , même la plus transparente , se manifeste en la dissolvant dans l'acide muriatique.

M. l'abbé Gismondi , auquel on doit la découverte de cette substance dans les environs du lac Némi et dans ceux d'Albano et de Frascati , dans le Latium , où elle accompagne le mica et le pyroxène granuleux verdâtre , l'a nommée *latialite* , nom que M. Néergaard a changé en celui de *haiïne* , comme nous l'avons dit plus haut ; les cristaux dodécaèdres d'une couleur bleue , trouvés par M. Cordier dans la lave poreuse d'Andernach , et que l'on avoit regardés d'abord comme des spinelles de cette couleur (*saphirin de Nose*) , se rapportent au minéral qui nous occupe. Il en est de même , suivant M. de Drée , d'autres cristaux verts ou bleus , du Vé-suve , que l'on a aussi nommés spinelles. Enfin on regarde également comme de la haiïne les petits cristaux bleus trouvés par M. le docteur Weiss , de Leipsick , et M. Grasset , de Mauriac , d'une part , dans une phonolite porphyrique (*klingsstein*) , au Falgoux , dans le Cantal ; et de l'autre , par feu Héricart de Saint-Vast , jeune naturaliste d'une grande espérance , enlevé trop tôt aux sciences et à l'amitié , dans une roche semblable , à la Sanadoire , département du Puy de Dôme. Le *saphirin* de M. Nose est engagé dans une roche principalement composée de ce feldspath vitreux granu-liforme qu'il a nommé *sanidin* , et qui renferme en outre des

grains de titane silicéo-calcaire (spinelline) de Spinellane et de Dezmine.

M. le docteur Léopold Gmelin a publié en 1814, à Heidelberg, une dissertation latine très-intéressante sur la *haiÿne*, et dans laquelle il a rassemblé une foule d'observations curieuses, tant sur cette substance elle-même que sur le terrain du Latium; nous y renvoyons. Le mémoire de M. Brun-Neergaard, sur le même sujet, est inséré dans le 21.^e volume du *Journal des Mines*.

Le nom de *haiÿne* a été donné aussi par Thomson à une variété d'idocrase du Vésuve, d'une couleur jaune, et à la strontiane carbonatée du pays de Salzbourg. (LUC.)

HAVASI-HORTSOK (*Hawaschi-hortschok*). Nom hongrois de la MARMOTTE. (DESM.)

HAVASI-KETSCHKE (*Hawaschi-ketschke*). Nom hongrois du CHAMOIS. (DESM.)

HAVELDA. Nom islandais, employé par Vormius, du canard à longue queue de Terre-Neuve. V. l'article des CANARDS. (S.)

HAVERON ou AVRON. Espèce d'AVOINE. V. ce mot. (LN.)

HAV-HEST. C'est l'un des noms norwégiens du MORSE. (DESM.)

HAV-NODD. Les navigateurs danois donnent ce nom aux LAMANTINS. (DESM.)

HAVRE ou CUL-DE-SAC. C'est un enfoncement dans les terres, qui est occupé par la mer, et qui peut servir de port: le havre est un petit golfe, et la crique est un petit havre. On ne donne ordinairement le nom de havres qu'aux ports formés uniquement par la nature, sans le secours de l'homme, à moins que les travaux de l'art n'aient été faits long-temps après que le havre brut servoit de port; car alors l'usage lui conserve le nom de *havre*, ainsi que nous le voyons relativement au *Havre-de-Grâce*, dont les travaux ne commencèrent que sous Louis XII, mais dont le *havre* étoit fréquenté par les marins depuis bien des siècles. (PAT.)

HAW. Un des noms anglais de l'ALISIER. (LN.)

HAWA-SIRO-GOMI. Nom donné, au Japon, à une espèce de CHALEF, (*Elæagnus umbellata*, Thunb.). (LN.)

HAWK'SEYE. Nom du PLOUVIER DORÉ à la baie d'Hudson. (V.)

HAY. V. BRADYPE AÏ. (S.)

HAY A'LEM. Nom arabe d'une espèce d'ORPIN, *Sedum confertum*, Delille, Ægypt. (LN.)

HAY A'LEM EL-MA (*Joubarbe aquatique*). Nom arabe du PISTIA STRATIOTES, Linn. (LN.)

HAY-TSING. Belle espèce de *faucon* très-estimée, dit-on, à la Chine, pour la chasse du vol. (s.)

HAY-TSING. Il y a lieu de croire que c'est une **SCORPÈNE**. (B.)

HAY-YU. Nom chinois d'une espèce de **GOUET**. V. **CAYMON**. (LN.)

HAYA. Nom du **HÈTRE**, en Espagne. (LN.)

HAYE. V. **HAIE**. (B.)

HAYNEA. Willdenow nomme ainsi le genre **PACOURINA** d'Aublet, dont Scopoli avoit déjà changé le nom en celui de *Meisteria*. (LN.)

HAYNERHOLZ. L'**AUBÉPINE** est ainsi nommée dans quelques parties de l'Allemagne. (LN.)

HAYS. Nom que donnent les matelots aux grands **REQUINS**. (B.)

HAZE. V. **HASE**. (s.)

HAZE et **HAZOU.** Manières dont les habitans de Madagascar prononcent le plus souvent les mots *case*, *caju*, qui signifient, dans la langue des Malais, comme dans celle des Madégresses, *arbre*, ou le bois qu'on en retire; et ajoutés à un autre mot, ils servent à désigner un grand nombre d'arbres. V. les articles **CAJU**. (LN.)

HAZEL et **HAZELNUT.** Noms du **NOISETIER** et de son fruit, en Angleterre. (LN.)

HAZI-ZOELD. Nom hongrois de la **JOUBARBE DES TOITS**. (LN.)

HEANG-LAC-PHUNG. Nom chinois d'un **CAPRIER** qui croît aux environs de Canton, *Capparis cantonensis*, **LOUR**. (LN.)

HEARFILUS. Nom arabe latinisé, qui désignoit la **CARDÈRE SAUVAGE**, *Dipsacus sylvestris*. (LN.)

HEART'S EASE. Nom anglais de la **PENSÉE**, espèce de **VIOLETTE**; il signifie *plaisir du cœur*. (LN.)

HEATH. Synonyme de **BRUYÈRE**, en anglais. (LN.)

HEATOTOLT. Nom mexicain du **HARLE COURONNÉ**. (v.)

HEAULME, *Morio*. Genre de **COQUILLES** établi par Dénys Montfort pour placer le **BUCCIN ÉCHINOPHORE** de Linnæus, qui fait partie des **CASQUES** de Bruguières, et quelques autres espèces moins communes.

Les caractères de ce genre, appelé **CASSIDAIRE** par Lamarck, sont : coquille libre, univalve, globuleuse, à spire déprimée, le dernier tour excédant tous les autres; ouverture très-évasée; columelle étendue, tranchante et débordante, masquant en partie l'ombilic; lèvre extérieure pro-

jetée en dehors et rebordée ; base échancrée ; canal court , tronqué en arrière.

L'HEAULME ECHINOPHORE, connu des marchands sous les noms de *casque tuberculeux*, de *rocher à tubercules alignés*, de *hausse-queue*, a quelquefois trois pouces de diamètre. Sa couleur est fauve, rousse ou blanchâtre. Il vient des mers de l'Amérique et de la Méditerranée. Son animal est carnivore, car sa bouche est armée d'une trompe munie de dents. Ses tentacules sont gros, courts, et portent les yeux à leur base extérieure. Il est pourvu d'un large manteau qui forme un tuyau au-dessus de la tête, et d'un pied fort large tronqué antérieurement. Dargenville l'a figuré dans sa *Zoomorphose*, pl. 5 H.

On trouve aussi cette coquille, ou du moins une espèce très-voisine, fossile, à Grignon près Versailles. (B.)

HEAUMIERS. Sorte de BIGARREAUTIERS dont les fruits sont plus fermes que les guignes, et plus mous que les BIGARREAUX. On en distingue de blancs, de blanc-rougeâtres, de rouges et de pourpres noirs. Toutes appartiennent au *prunus avium*, L., ou *merisier*. (LN.)

HEBBE des Arabes. C'est le FENU-GREC, *Trigonella foenum-græcum*. (LN.)

HEBDA. Nom du SUREAU, en Bohême. (LN.)

HEBÉ. Joli lépidoptère nocturne, assez rare aux environs de Paris, qui appartient au genre ARCTIE. (DESM.)

HEBÉ, *Hebe*. Genre de plantes établi par Jussieu, dans la diandrie monogynie, et dans la famille des jasminées. Il a pour caractères : un calice divisé en quatre parties ; une corolle monopétale à tube court, et à limbe à quatre lobes ; deux étamines ; un germe supérieur, terminé par un style simple ; une capsule ovale, à deux loges et à deux valves.

La plante sur laquelle ce genre est établi, a été rapportée par Commerson du détroit de Magellan. Elle fait aujourd'hui partie des VÉRONIQUES. (B.)

HEBEANDRE, *Hebeandra*. Genre de plantes établi par Bonpland dans la diadelphie octandrie et dans la famille des polygalées. Il ne diffère du POLYGALA que par son fruit qui est un drupe monosperme et peu charnu, et par ses étamines constamment garnies de poils. Ce genre renferme seize espèces provenant toutes de l'Amérique méridionale. (B.)

HEBEL. Nom donné à la SABINE, par Avicenne. (LN.)

HEBELIE, *Hebelia*. Genre établi pour l'ANTHERIC CALYCULÉ. Il est par conséquent synonyme de SCHEUZÈRE, de NARTECE et de TOFIELDE. (B.)

HEBEN. Nom espagnol d'une sorte de RAISIN BLANC. (LN.)

HEBENASTER LOLIN, Rumph. , Amb. 3 , tab. 6. Loureiro rapporte cette plante à son *diospyros decandra*. Suivant Willdenow, ce seroit le *diospyros ebenaster* de Retz, que Linnæus croyoit être l'arbre à l'ébène. V. EBÈNE et PLAQUEMINIER. (LN.)

HEBÈNE et **HEBENUS**. V. EBÈNE, EBENUS. (LN.)

HEBENSTRÈTE, *Hebenstretia*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des pyrénacées, qui offre pour caractères : un calice monophylle, membraneux, tubuleux, échancré, fendu en dessous dans sa longueur; une corolle monopétale irrégulière, à une seule lèvre, supérieure, montante, plane et quadrifide; quatre étamines, dont deux plus grandes, insérées à l'ouverture de la corolle et saillantes; un ovaire supérieur très-petit, chargé d'un style filiforme en zigzag et à stigmat simple; une capsule oblongue, presque cylindrique, biloculaire, et qui renferme une seule semence dans chaque loge.

Ce genre réunit huit à dix espèces. Ce sont des plantes herbacées, vivaces ou bisannuelles, à feuilles simples, linéaires, alternes, et à fleurs disposées en épis presque verticillés et munis de bractées, toutes propres au Cap de Bonne-Espérance.

La seule espèce qui soit cultivée dans les jardins de botanique de Paris, est l'**HEBENSTRÈTE DENTÉE**, dont les feuilles sont linéaires, et l'épi glabre. (B.)

HEBERDENIE, *Heberdenia*. Genre de plantes établi par Banks, mais qui ne diffère pas de l'**ARDISIE**. (B.)

HEBI et **HEIL**. Noms donnés par les Arabes au **CARDAMOME**; suivant Avicenne, ce seroit l'*amomum cardamomum*, L. (LN.)

HÉBRAÏQUE. Espèce de poisson du genre **LABRE**. (DESM.)

HÉBRAÏQUE. Coquille du genre des **CÔNES**. (B.)

HEBULBÈN. Suivant Matthioli, cité par C. Bauhin, les Turcs auroient donné ce nom, et celui de *coulcoul*, aux fruits du *staphylea pinnata*; mais d'après ce que rapporte Belon, il ne paroît pas que ce rapprochement soit exact, car *hebulben* est celui de graines qu'on vend dans les boutiques, et qui nous sont inconnues et la **NOIX DE COULCOUL** est un fruit gros comme les deux poings, rempli de petites graines bonnes à manger, et semblables, au goût, à la noisette. (LN.)

HECATE. **TORTUE** des îles de l'Amérique, citée par Dampier, et qui paroît se rapprocher de la **TERRAPÈNE** de Lacépède. (B.)

HÉCATÉE, *Hecatea*. Arbre médiocre, à feuilles pétiolées, plus larges à leur partie supérieure, alternes ou opposées et rapprochées trois par trois, avec deux glandes à leur

base ; à fleurs petites ; disposées en panicules terminales ou axillaires , qui , selon Aubert Dupetit-Tbouars , forme un genre dans la monoécie triandrie et dans la famille des tithymaloïdes.

Ce genre offre pour caractères : un calice persistant , urcéolé , à cinq lobes colorés en dedans ; point de corolle ; un disque central , charnu , aplati ; dans les fleurs mâles , un filament court portant trois anthères ; dans les fleurs femelles , un ovaire simple à style court et à trois stigmates.

Le fruit est une baie urcéolée à trois semences.

L'HÉCATÉE croît à Madagascar , et est figurée pl. 5 de l'ouvrage de l'auteur cité plus haut , intitulé *Plantes des Iles de l'Afrique australe*. On ne lui connoît pas de propriétés ni d'usages. Ses panicules de fleurs sont composés de pédoncules communs qui portent chacun deux pédoncules propres , à trois fleurs mâles , et entre eux un autre à une seule fleur femelle.

(B.)

HÉCATONIE , *Hecatonia*. Genre de plantes qui ne paroît pas suffisamment distingué des ADONIDES. (B.)

HECKBUCHE. L'un des noms allemands du CHARME.

(LN.)

HECKDORN. C'est l'AUBÉPINE , en Allemagne. (LN.)

HECKENISOP. On donne ce nom , en Allemagne , à la GRATIOLE OFFICINALE. (LN.)

HECKENWINDE. C'est le LISERON DES HAIES (*Convolvulus sepium*) , en Allemagne. (LN.)

HECKHOLZ. Nom allemand du TROÈNE et du CORNOUILER SANGUIN. (LN.)

HECKHOPFEN. Un des noms du HOUBLON , en Allemagne. (LN.)

HEDEMIAS. Synonyme de CONYZA chez les Grecs. (LN.)

HEDEOME , *Hedeoma*. Genre de plantes établi par Persoon , pour placer trois espèces de CUNILES qui n'ont pas les caractères des autres.

Ceux qu'il possède sont : calice bossu à sa base et à deux lèvres ; corolle à deux lèvres ; deux étamines stériles. (B.)

HEDERA. Nom latin du LIERRE. On croît qu'il dérive du verbe *adherere* , parce que cette plante adhère fortement aux arbres et aux murs , sur lesquels elle rampe. On tire encore son origine du mot *edere* , manger , parce qu'elle détruit (au figuré , mange) les bâtimens et les maçonneries sur lesquels elle se cramponne. Chez les anciens on en distinguoit plusieurs variétés. L'*helix* étoit le lierre stérile qui croissoit autour des arbres , comme l'exprime le mot *helix* qui signifie tourner en spirale. Théophraste nomme le LIERRE *cittos* , nom qui désignoit Bacchus chez les Athéniens. Dios-

coride admet, comme Théophraste, plusieurs variétés, ou plutôt plusieurs espèces de lierre, qu'il nomme *cissos*. La variété à fruit noir ou jaune, étoit appelée, selon lui, *Dionysias*, autre surnom de Bacchus, auquel on l'avoit consacré. On croyoit que le dieu du vin l'avoit planté en Grèce, au retour de sa conquête des Indes. On croyoit aussi que le lierre étoit propre, par sa fraîcheur, à dissiper les vapeurs du vin; voilà pourquoi on représente Bacchus couronné de lierre. Antigonus et Marc-Antoine, qui vouloient imiter Bacchus, étoient, pour cette raison, toujours environnés et couronnés de lierre. Le lierre ne perd point sa verdure en hiver; il fut donc le symbole de l'immortalité: c'est aussi pour cela qu'on en décernoit des couronnes aux poètes vainqueurs. Enfin le lierre, célébré par les médecins pour ses vertus céphalalgiques, odontalgiques, dyssentériques, etc., portoit un grand nombre de noms différens, savoir: chez les Grecs, ceux de *cittos*, *cissos*, *cissaron*, *chrysocharpos*, *cymos*, *citharon*, *corymbethra*, *dionysias*, *ithythérion*, *asplenos*, *orthocissos*, etc.; chez les Latins, *hedera*, *edera*, *sylva*, *bacchicha*, *dionysia*, *helix*. Il paroît que les Hébreux nommoient le lierre *kassus*, et les Gaulois *subites*. Pline admet un lierre mâle et un lierre femelle; le premier est notre lierre, le *cissos* des Grecs, que Pline semble avoir confondu avec le *cistos*, aussi des Grecs, dont il indique plusieurs sortes, ainsi que pour le lierre femelle.

Les botanistes, en conservant au lierre son nom d'*hedera*, ont cru devoir en distinguer plusieurs espèces, qui n'en sont réellement que des états différens. Ils ont aussi appliqué ce nom à des plantes qui, comme le lierre, ont la propriété de s'enrouler autour des corps, ou bien qui ont une feuille de forme approchante de celle du lierre, ou bien de même consistance et du même éclat. Ainsi:

L'*hedera cilicia*, de Gaza, ou *nicrophoron*, de Pline, seroit une SALSEPAREILLE (*smilax aspera*) appelée, par les Etrusques, *hedera spinosa*.

L'*hedera terrestris*, Brunfelsius, Matthioli, est la TERRETTE, (V. ce mot.), nommée, par les Romains, *hedera pluvatica*.

L'*hedera rigens*, de Pline, qui, suivant Césalpin, pourroit être le HOUX.

L'*hedera mollis*, ou *malachocissos*, de Démocrate, qui est rapportée, par Dodonée, à son *helixine cissampelos*, ou *polygonum convoloulus*, L. V. PERSICAIRE.

Les liserons des haies et des champs ont encore été nommés *hedera*, de même que la grenadille et les cyclames.

Tournefort fixa le nom d'*hedera*, au genre qui comprend le lierre; Linnæus l'adopta, mais, en en augmentant les espè-

ces, il en ôta l'*hedera arborea*, de Plukenet, qui est un aralia. Ces deux genres, au reste, ont beaucoup d'affinité, au point que, non seulement quelques espèces ont été portées de l'un dans l'autre, mais qu'ils semblent devoir appartenir à la même famille, comme Adanson l'avoit dit et fait, et comme Linnæus l'a indiqué (*Phil. bot.* 33), en plaçant l'*hedera* avec l'*aralia*, le *vitis* et le *cissus*, dans sa famille des *sarmentacées*. Maintenant les naturalistes pensent qu'on doit mettre le genre *hedera* à la suite de ceux qui composent la famille des chèvre-feuilles, ou dans celle des aralies, telle que Jussieu l'a établie, qui en est très-voisine, et qui comprend déjà un genre, le *sciodaphyllum*, autrefois confondu avec l'*hedera*; en outre, on retranche à présent de l'*hedera*, la VIGNE-VIERGE, que Cornutus, Linnæus et Adanson y plaçoient, pour la porter dans le genre de la vigne; en sorte que le genre *hedera* de Linnæus, ne comprend plus qu'une seule espèce connue à ce botaniste, et que ses liaisons avec le *cissus* sont détruites, surtout depuis que l'on a reconnu que l'*hedera indica trifoliata* etc., de Raj. (*suppl.* 36), étoit le tsjerivalli des Malabares, c'est-à-dire le *cissus carnosa*, Lamk. V. ACHITE, LIERRE, VIGNE. (LN.)

HEDERA TERRESTRIS (Lierre terrestre). On a donné anciennement ce nom à la TERRETTE, qu'on croit être le *chamæcissus* de Dioscoride. On a aussi appliqué la même dénomination aux diverses espèces d'*hedera* citées dans l'article précédent, ainsi qu'à la vigne-vierge, à un muellier (*Autirrhium asarina*), etc., parce que ces plantes rampent ou sont couchées sur la terre. (LN.)

HEDERALIS de Ruellius. C'est le DOMPTE-VENIN, *Asclepias vincetoxicum*, L., dont les feuilles sont brillantes et vertes comme celles du lierre. Une espèce de MILLEPERTUIS paroît aussi avoir été nommée *hederalis*. (LN.)

HÉDÉRÉE. On donne ce nom à la gomme du LIERRE. (B.)

HEDERICH et **HEDERIC**. 1.^o Le VELAR OFFICINAL; 2.^o le SÉNEVÉ des champs, *Sinapis arvensis*; 3.^o la PARELLE, *rumex acutus*; 4.^o la TERRETTE; 5.^o le THLASPI CHAMPÊTRE, *thlaspi campestre*; 6.^o le RADIS SAUVAGE, *raphanus raphanistrum*, portent ce nom dans diverses parties de l'Allemagne: le n.^o 2, avec l'épithète de *jaune*; le n.^o 3, avec celle de *rouge*; et le n.^o 6, avec celle de *blanc*. (LN.)

HEDERORKIS, *Hederorkis*. Genre de plantes établi par Aubert du Petit-Thouars dans la famille des ORCHIDÉES. Une seule espèce le compose, et elle paroît pouvoir être réunie aux NÉOTTIES. (B.)

HEDERULA. Deux plantes ont été ainsi nommées : l'une, par Tragus, est la TERRETTE ; l'autre, par Tabernæmontanus, est une CANILLÉE, *lemna trisulca*, ou petit LIERRE AQUATIQUE, dit aussi HÉDÉRULE. (LN.)

HEDGE-PARSLEY. Nom anglais de quelques CAUCALIDES et TORDILES, espèces d'ombellifères dont les fruits sont hérissés de piquans. (LN.)

HEDIUNDA. Lhéritier et Lamarck rapportent la plante que Feuillée dit être ainsi appelée au Pérou, au genre CESTREAU : c'est le *Cestrum auriculatum*, Lhérit. Les Espagnols d'Europe nomment HEDIUNDO, l'*anagyris fétide*. (LN.)

HEDONE, *Hedona*. Nom qu'a donné Loureiro à un genre qu'il a formé avec la LYCHNIDE GRANDIFLORE de Jacquin, qui diffère des autres par sa capsule uniloculaire. (B.)

HEDWIGIA. Genre établi par Médicus, sur la commune d'Afrique ; mais il n'a pas été adopté. Il étoit consacré par lui à J. Hedwig qui s'est rendu célèbre par ses ouvrages sur les mousses. Swartz lui a consacré un autre genre ; mais comme il rentre dans le *bursera*, ce nom d'*hedwigia* s'est trouvé sans emploi. Le genre de mousses qui portoit encore le nom d'*hedwigia* rentre dans d'autres genres, ce qui fait que les naturalistes n'en ont plus du nom d'*hedwig*. (LN.)

HEDWIGIE, *Hedwigia*. Genre établi par Bridel, dans la famille des mousses, aux dépens des BRYs de Linnæus. Le BRY AQUATIQUE est le plus commun des cinq espèces qu'il contient. Schreber l'a nommé GYMNOSTOME, et Hedwig, ANICTANGE ; c'est ce dernier nom qui prévaut. (B.)

HEDWIGIE, *Hedwigia*. Très-grand arbre à feuilles pinnées, qui croît sur les montagnes de Saint-Domingue, et qui, selon Swartz et Tussac, forme seul un genre dans l'octandrie monogynie, et dans la famille des térébinthacées, dont les caractères sont : calice à quatre dents ; corolle tubuleuse, à quatre divisions ; capsule à trois coques et à trois loges, contenant chacune une noix.

Ce genre, qui paroît être le même que le TETRAGASTRIS de Gærtner, diffère fort peu du GOMART, et encore moins de l'ICIQUIER. C'est l'espèce qui le compose, qui fournit la gomme résine connue à Saint-Domingue sous le nom de BAUME-DE-SUCRIER, et non le GOMART d'Amérique, comme on l'a cru long-temps. (B.)

HEDYCAIRE, *Hedycaria*. Arbrisseau à feuilles alternes, ovales, dentées, glabres, et à fleurs en grappes axillaires et dioïques, qui forme un genre dont les caractères sont : un calice monophylle, plane, à huit ou dix découpures lancéolées ; point de corolle ; des étamines nombreuses, dé-

pourvues de filamens, ou à anthères sessiles, barbues à leur sommet, dans les fleurs mâles; des ovaires nombreux, pédicellés, globuleux, dépourvus de style, ayant des papilles stigmatiformes dans les fleurs femelles: le fruit consiste en six à dix noix pédicellées, globuleuses, presque osseuses, monospermes, portées sur un réceptacle commun laineux, qui occupe le fond du calice.

Cet arbrisseau croît naturellement dans la Nouvelle-Zélande. Ses noix ont une saveur fort douce. (B.)

HEDYCHION, *Hedychium*. Genre de plantes de la monandrie monogynie, qui offre pour caractères: une corolle monopétale à tube filiforme, renflé, perforé au-dessous de sa gorge, et à limbe divisé en six parties. Ce genre est formé sur une plante de l'Inde, qui est figurée dans l'*Herbier d'Amboine* de Rumphius, vol. 5, tab. 69, n.º 3. Il rentre dans celui des ZÉDOAIRES. (B.)

HEDYCHRE, *Hedycrum*, Latr. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des chrysidés, ayant pour caractères: abdomen n'ayant que trois segmens extérieurs, demi-circulaire, voûté, uni et sans dentelures au bout; mandibules dentelées au côté interne; languette échancrée; écusson simple ou sans saillie, en forme de pointe.

Ce genre, que j'ai établi aux dépens des *chrysis* de Fabricius, renferme un petit nombre d'espèces, qui ont, comme les *chrysis*, une robe parée des plus brillantes couleurs. Le dernier anneau de leur abdomen n'a pas ces dentelures qu'on remarque dans les *chrysis* (V. ce mot.); il n'y a pas non plus de pointe à l'écusson, comme dans les *élampes*; leur languette est d'ailleurs échancrée. La plus commune de ces espèces est l'HÉDYCHRE LUCIDULE, *Chrysis lucidula*, Fab.; la *guêpe dorée*, à corselet mi-parti de rouge et de vert, de Geoffroy, qu'on trouve en été dans les lieux argileux. C'est un insecte de deux lignes de long, dont la tête est d'un beau vert doré, avec un peu de rouge autour des petits yeux lisses, dont les antennes sont noires, et les yeux bruns; la moitié antérieure de son corselet est d'un rouge cuivreux, et la partie postérieure, d'un vert mat; le ventre est très-bombé, presque semi-globuleux, lisse, et d'un rouge très-éclatant; il est lissé, tandis que le reste du corps est chagriné; le dessous est plat, et même un peu concave et noir; les pattes sont d'un vert cuivreux et les ailes brunes. (Voy., pour les autres espèces indigènes, la monographie des insectes de cette tribu, publiée par Amédée Lepelletier, et insérée dans les *Annales du Muséum d'Histoire Naturelle*.) (L.)

HÉDYCRÉE, *Hedycraea*. Nom donné par Schreber au genre de plante appelé CALIGNY. (B.)

HEDYOSME, *Hedyosmum*. Genre de plantes établi par Swartz dans la monoécie polyandrie, et dans la famille des amentacées; il a des fleurs mâles formées par des anthères qui couvrent un chaton sans calice ni corolle; des fleurs femelles formées par un calice à trois dents; point de corolle; un style simple et triangulaire; une baie trigone et monosperme.

Ce genre renferme deux espèces qui sont arborescentes, et croissent à la Jamaïque. (B.)

HEDYOSMOS. Un des noms de la MENTHE, chez les Grecs. (LN.)

HEDYOTE, *Hedyotis*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des rubiacées, qui offre pour caractères: un calice persistant, à quatre dents pointues; une corolle monopétale, infundibuliforme, dont le limbe est à quatre divisions; quatre étamines égales; un ovaire inférieur, arrondi, chargé d'un style de la longueur des étamines, partagé à son extrémité en deux stigmates un peu épais; une capsule arrondie ou globuleuse, didyme, couronnée, biloculaire, s'ouvrant par son sommet, comme transversalement, et contenant plusieurs semences dans chaque loge.

Ce genre comprend une trentaine d'espèces. Ce sont des herbes vivaces ou annuelles, à feuilles simples, opposées, et à fleurs disposées en corymbes axillaires ou terminaux, qui viennent des parties chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. J'en ai observé plusieurs espèces nouvelles en Caroline, qui toutes croissent dans les terrains humides, ou au moins dans lesquels l'eau séjourne quelques mois de l'année.

Lamarck a réuni ce genre aux OLDENLANDES; et, en effet, ces dernières ayant été reconnues monopétales, il ne peut plus en être séparé que par des caractères peu importants. (B.)

Le nom de ce genre, établi par Linnæus, signifie *douce oreille*, en grec. (LN.)

HEDYPNOÏDE, *Hedypnois*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des chicoracées, qui a été établi par Jussieu pour réunir quelques espèces de CRÉPIDES, de LAMPSANÈS et d'HYOSERIDES de Linnæus, qui n'avoient pas les caractères de leurs genres.

Les *Hédipnoïdes* offrent un calice simple, renflé et caliculé à sa base; un réceptacle nu, couvert de demi-fleurons hermaphrodites; les semences de la circonférence ciliées à leur

sommet ou presque nucs , enveloppées dans les folioles calicinales ; les semences du centre libres et surmontées d'une aigrette formée de poils ou de soies , et sessiles.

Ce genre renferme sept à huit espèces , dont les principales sont :

L'HÉDYPNOÏDE ZAZINTHE , dont les feuilles radicales sont en lyre , et les caulinaires hastées et amplexicaules. Elle se trouve en Italie et dans le Levant. Elle est annuelle. C'est le *lampsana zazintha* de Linnæus.

L'HÉDYPNOÏDE RHAGADIOLIDE , dont les feuilles inférieures sont spathulées , dentées , un peu velues , et les fleurs penchées. Elle se trouve dans toute l'Europe australe. Elle est annuelle. C'est l'*hyoseris hedyrhois* de Linnæus. (E.)

HEDYPNOIS. Pline donne ce nom à une plante que Fuchsius croit être le *leontodon taraxacum* ou PISSENLIT ; que Dodonée , Lobel , etc. disent être le *crepis tectorum* , et d'autres botanistes , l'*hyoseris hedyrhois* , L. Cette dernière plante faisoit partie du genre *hedyrhois* de Tournefort , confondu avec l'*hyoseris* par Linnæus ; et que Adanson a rétabli sous le nom de *frinciarella* , que Camérare donne à l'une des espèces. Depuis , Jussieu et Schréber ont repris le nom d'*hedyrhois* ; ils ont été suivis par les botanistes qui adoptent ce genre. *Hedyrhois* signifie *souffle doux* , ou bien *odeur agréable* , en grec. Ce genre a beaucoup d'affinité avec les *apargies* , et plusieurs espèces y sont même placées par quelques botanistes. (LN.)

HEDYSARUM. Suivant Dioscoride , cette plante des Grecs est un arbrisseau à feuilles petites et semblables à celles du *cicer* , à siliques (légumes) recourbées , contenant des graines fauves , d'un goût amer , et qui avoient deux tranchans , à la manière d'une *hache* ; d'où vient le nom de *peleciton* qu'on lui donnoit encore. Pline l'appelle , pour cette raison , *securidaca* (ou plutôt *securidata*). Les commentateurs de ces deux anciens botanistes rapportent , pour la plupart , l'HEDYSARUM , à la plante que Linnæus a nommée depuis *coronilla securidaca* , dont les graines , carrées et tranchantes , contenues dans des légumes courbés en faucille , pourroient faire croire que c'est la plante en question ; mais ce n'est pas un arbrisseau. Cependant Tournefort conserve à cette plante le nom de *securidaca* , et donne celui d'*hedysarum* à une autre. Mais , avant lui , ce dernier fut appliqué au *coronilla varia* , au *c. minima* , aux *astragalus hamosus* et *stellatus* , au *bisserula pelecinus* , au *trigonella monspeliaca* , aux *hippocrepis unisiloquosa* et *comosa* , qui ont tous des légumes courbés en faucille ; enfin à l'*hedysarum coronarium* , dont les fruits sont des gousses articulées épineuses. L'ancien *hedysarum* paroît donc bien être

une plante légumineuse ; mais il est difficile de fixer laquelle. Suivant Dioscoride, elle étoit stomachique, et entroit dans les antidotes, etc.

Tournefort nomma *hedysarum*, *onobrychis* et *alhagi*, trois genres de légumineuses, dont la plupart des espèces, décrites par les anciens botanistes, ont été appelées, par eux, *onobrychis*. Adanson adopte ces trois genres de Tournefort, malgré Linnæus, qui les avoit réunis en un seul, qui est son *hedysarum*. M. de Jussieu, en adoptant cette réunion, doute si l'on ne doit pas en détacher l'*alhagi* et l'*onobrychis*. Linnæus décrivit (en 1753) trente-trois espèces de ce genre, dont cinq d'Europe, les autres des Indes ou d'Amérique. Dans son exposé de la synonymie des espèces, on voit aussi qu'elles ont été presque toutes nommées avant lui *onobrychis*, et qu'un grand nombre de celles à feuilles simples ou ternées, sont ainsi que les *agati*, des *hedysarum* pour les botanistes qui, après Tournefort, décrivent des espèces étrangères à l'Europe. Depuis lors le nombre des espèces s'est élevé à cent cinquante; elles sont extrêmement variées, et ont nécessité le renvoi de quelques-unes, mal caractérisées, dans les genres *pterocarpus*, *indigofera*, *stylosanthes* et *hallia*.

On a établi ensuite un très-grand nombre de genres nouveaux, aux dépens de celui-ci; je crois que Necker commença; puis vinrent, Moësch, Michaux, Persoon, Jaunié-S.-Hilaire et Desvaux. Nous ne ferons que citer les noms des principaux genres établis par ces auteurs, leur travail devant être signalé à l'article SAINFOIN, nom français du genre *hedysarum* (V. ce mot et les noms suivans). *Alhagi* (de Tournefort), *alysicarpus*, Neck. (*hallia*, J.-S.-Hil. non Thunb.); *christia*, Moësch (*lourea*, Neck, non J.-S.-Hil.) *desmodium*, Desv.; *ecastaphyllum*, Lk., Pers.; *echinolobium*, Desv. (qui renferme les sainfoins d'Europe); *fabricia*, Scop. V. *alhagi*, *hedysarum*, Desv.; *lespedeza*, Mich.; *lourea*, Neck. V. *christia*; *maughania*, J.-S.-Hil. (*ostrayodium*, Desv.); *onobrychis*, Tourn.; *phylloidium*, Desv.; *pleurolobus*, J.-S.-Hil.; *poiretia*, Vent.; *zornia*, Mich.; *uraria*, Desv. (LN.)

HEEDE, HEIDE et HEEN. Synonymes de BRUYÈRE, en Allemagne. (LN.)

HEELWORTEL. Nom de la grande CONSOUDE, en Hollande. (LN.)

HEERS. C'est le MILLET, en Allemagne. (LN.)

HÉGÈTRE, *Hegeter*, Latr. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des melasomes, tribu des piméliaires. L'absence des ailes; des élytres soudées, des palpes presque filiformes ou dont le dernier article est à peine un peu plus grand et presque en cône renversé,

un menton grand , large , presque demi - orbiculaire , rapprochent ces insectes des *pimélics* ; mais ils avoisinent les blaps sous d'autres rapports. Leur corps est ovale, avec la tête et le corselet un peu plus étroits que l'abdomen , mesuré dans sa plus grande largeur ; les antennes sont courtes , filiformes , avec les deux premiers articles presque égaux , le troisième allongé , et les trois derniers , savoir , le neuvième , le dixième et le onzième , presque grenus , plus courts que les précédens ; le corselet est carré , rebordé et plat ; l'abdomen est ovale , tronqué à sa base ; les étuis sont réunis , rétrécis et prolongés en pointe à leur extrémité postérieure comme ceux des blaps ; les pattes sont allongées , avec tous les tarsi simples.

Ce genre n'est composé que d'un petit nombre d'espèces , qui sont , pour la plupart , de l'île de Madère. L'hégète que je nomme STRIÉ , *Striatus* , et qui est figuré dans le premier volume de mon *Genera crustac. et insect.* , tab. 9 , fig. 11 , est d'un noir foncé , peu luisant ; le labre et les extrémités des palpes maxillaires et des antennes sont noirâtres ; la tête et le corselet sont lisses et sans pointes ; les angles du corselet sont aigus ; l'écusson est très-petit et transversal ; on voit des sillons peu profonds sur les élytres , dont le côté extérieur se courbe en dessous.

Cet insecte est long d'environ huit lignes. Il a été rapporté de Madère par feu Maugé. M. Léach m'en a envoyé un individu pris dans le même lieu. Je soupçonne que le *blaps huprestôide* de Fabricius est congénère. (L.)

HEGLIG. Nom donné , suivant Browne , dans le pays de Dar-Four , en Afrique , à un arbre qui est de la même grandeur que le NEBBEK , *Rhamnus napeca*. Il a de petites feuilles ; son fruit est oblong , brun ou orangé , semblable à une datte , à chair sèche et visqueuse , très-adhérente à un gros noyau. On fait , avec ce fruit comme avec ceux du NEBBEK , une pâte bonne à manger. Les Arabes pensent qu'elle est propre à guérir certaines maladies. Le bois de cet arbre est jaunâtre. (LN.)

HEGO. V. EGO. (DESM.)

HEIDASCHA. Nom du SARRASIN , en Servie. (LN.)

HEIDFENCH , HEIDEL. Noms du SARRASIN , en Allemagne. (LN.)

HEIDEGUENDEL. Un des noms allemands du SERPOLET. (LN.)

HEIDEKORN. Nom allemand du SARRASIN. (LN.)

HEIDELKRAUT. C'est la BRUYERE COMMUNE , en Allemagne. (LN.)

HEIDENISOP des Allemands. C'est le CISTUS HELIANTHEMUM. (LN.)

HEIL des Arabes. *V.* HEBI. (LN.)

HEILIGENHOLZ. L'un des noms du PEUPLIER BLANC, en Allemagne. (LN.)

HEILKRAUT. La BERCE, le SÉNEÇON SARACÉNIQUE, la VERVEINE OFFICINALE, l'ANAGALLIDE DES CHAMPS et l'ARISTOLOCHE CLEMATITE portent ce même nom en Allemagne. (LN.)

HEILWURZ. Nom commun à la TORMENTILLE DROITE, à la GUIMAUVE OFFICINALE, etc., en Allemagne. (LN.)

HEINZIE, *Heinzia*. Genre de plantes établi par Scopoli, dans l'octandrie monogynie. *V.* le COUMAROU d'Aublet. (B.)

HEIRE et HEYRÉGRÆSS. L'IVRAIE annuelle, *Lolium temulentum*, porte ces noms en Danemarck. (LN.)

HEISTER, *Heisteria*. Arbre de moyenne grandeur, à feuilles alternes, simples, oblongues, très-entières, terminées par une pointe arquée, à fleurs pédonculées, axillaires, petites et blanches, qui forme un genre dans la décandrie monogynie, et dans la famille des hespéridées.

Les caractères de ce genre sont : un calice monophylle, campanulé, quinquéfide et petit ; une corolle de cinq pétales ovales, concaves, pointus et ouverts ; dix étamines alternativement grandes et petites ; un ovaire supérieur, arrondi, aplati en dessus, chargé d'un style court, droit, à stigmate quadrifide, obtus ; un drupe oblong, obtus à son sommet, entouré du calice qui a considérablement grandi, et est devenu d'un rouge très-vif. Ce drupe contient une noix ovale, obtuse, renfermant une semence de même forme.

Cet arbre croît à la Martinique, et y est appelé *bois perdrix*, parce que les tourterelles, qui y sont connues sous ce nom, recherchent beaucoup son fruit. (B.)

HEISTER. Nom allemand particulier à un CHÊNE A GLANDS PÉDONCULÉS, *Quercus pedunculata*. (LN.)

HEISTERIA. Nom donné par Linnæus à un genre qu'il a réuni après au *polygala*. Il adopta ensuite l'*Hesteria* de Jacquin. *V.* HEISTER. (LN.)

HEJLY. Nom arabe de l'*heglig* du Dar-Four, royaume d'Afrique. C'est une espèce de NERPRUN. *V.* HEGLIG. (LN.)

HELAMYS. M. Frédéric Cuvier a donné ce nom à un genre de mammifères rongeurs, démembré de celui des *gerboises*, mais qui avoit été établi, quelques années auparavant, par Illiger, sous le nom de PÉDÈTES. *V.* ce mot. (DESM.)

HELAWARGA. Suivant Hermann, les habitans de Ceylan donnent ce nom à une espèce d'ASPERGE, *Asparagus falcatus*. (LN.)

HELB. Nom de l'ORGE, en Épire. (LN.)

HELBA et HELBE des Arabes. *V.* HEBBE. (LN.)

HELBANE. Nom arabe du **CARDAMOME.** (LN.)

HELBEH. Nom arabe du **FENUGREC**, *Trigonella fœnum græcum*. En Egypte, les gens du pays trouvent cette plante assez délicate pour en manger les jeunes tiges crues avant qu'elles aient fleuri. On vend, dans les villes d'Egypte, de la graine de fenugrec germée, par paquets que l'on a mis tremper dans de l'eau. Le peuple mange cette graine crue avec le germe blanchâtre qu'elle a poussé, et qui est long de deux pouces. Le meilleur emploi est comme fourrage. La Syrie fournit à l'Egypte une grande quantité de semences de **FENUGREC** qu'elle consomme. V. **DELIL**, *Ægypt. Mém.*, p. 21. (LN.)

HELCALIMBATH. Suivant Matthioli, c'est le nom arabe du **TÉRÉBINTHE**. Rhasès, auteur arabe, écrit *alimbath*, *alimbach*, *olimbath*, et Avicenne *elkalimbath*. (LN.)

HELCION, *Helcion*. Genre de **COQUILLES** établi par Denys-de-Montfort, pour placer la **PATELLE PECTINÉE** et quelques autres. Il présente pour caractères : coquille libre, univalve, en bonnet phrygien ; sommet élevé, sans spire ; ouverture arrondie, entière et horizontale ; empreintes musculaires en fer à cheval.

Ce genre se rapproche du **CABOCHON**, mais est fort distinct. L'espèce qui lui sert de type se trouve dans la Méditerranée. Denys-de-Montfort croit que l'animal qui l'habite, a la tête placée sous le sommet.

Les **ANCYLES** de Geoffroy sont très-voisines de ce genre, si même elles n'en font pas partie. V. leur article. (B.)

HELE, **HELCH**. Noms arabes du **GUL**. (LN.)

HELECHO. Synonyme de **FOUGÈRE**, en Espagne. (LN.)

HÉLÉE, *Heleus*. J'ai désigné ainsi, dans les tables du vingt-quatrième volume de la première édition de ce Dictionnaire, un genre d'insectes coléoptères, de la section des hétéromères, famille des taxicornes, très-voisin de celui des *cosyphes*, mais qui en diffère par ses antennes, dont l'épaississement terminal est formé graduellement, et par son corselet qui est échancré ou percé pour recevoir la tête. Ces insectes ont d'ailleurs les autres caractères essentiels et la forme des *cosyphes*. Leur corps est ovale ou orbiculaire, et ressemble à un bouclier. Ils ont tous une teinte noire ou brune et uniforme. On en connoît six espèces, qui sont propres aux îles des mers de l'Australasie, d'où elles ont été rapportées par feu Péron et M. Lesueur.

Nous donnons ici, E 33, 7, la figure de l'**HÉLÉE PERFORÉE**, *Heleus perforatus*, espèce des plus grandes et des plus remarquables; elle est représentée de grandeur naturelle. Son corps est très-noir et luisant; le corselet offre, à sa partie anté-

rière , une ouverture pour laisser passer la partie supérieure de la tête ; les deux lobes de l'échancrure sont croisés ; le disque des élytres a des poils disposés en lignes longitudinales ; leur limbe extérieur, ainsi que celui du corselet , débordent fortement le corps , de même que dans les cossyphes. Cette espèce a été prise dans l'île des Kanguroos. (L.)

HÉLÈNE, *Murenophis helena*. V. MURENOPHIS. (DESM.)

HÉLENIA. Genre de plante établi par Linnæus ; c'est l'*heleniatrum* de Vaillant. Linnæus adopta ensuite le nom d'*helenium*, (V. HÉLÉNIE) que Adanson changea en celui de *brassavola*. Ce genre , le *rudbeckia* et l'*helianthus*, forment le *corona solis* de Tournefort, qui comprend aussi l'*helenia* de Gærtner. (LN.)

HELENIATRUM de Vaillant. V. HÉLÉNIE d'automne. (LN.)

HELÉNIDE, *Helenis*. Genre établi par Denys-de-Montfort , pour placer une COQUILLE originaire du golfe persique , qui acquiert rarement plus de deux lignes de diamètre.

Les caractères de ce genre sont : coquille libre , univalve , cloisonnée et cellulée , contournée en disque aplati ; spire apparente , excentrique sur les deux flancs ; dos caréné ; ouverture très-allongée , découverte par un diaphragme criblé en porées ; cloisons criblées et unies.

La structure de cette coquille a conduit Denys-de-Montfort à émettre l'opinion que les animaux qui l'habitent , ainsi que ceux des ARCHIDIES et des DISCOLITES, vivant en société, sont des mollusques analogues aux SÈCHES. Cette opinion n'est pas dénuée de vraisemblance , mais il faut des observations positives pour l'admettre comme prouvée. (B.)

HÉLÉNIE, *Helenium*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue , et de la famille des corymbifères , qui a pour caractères : un calice simple , à divisions oblongues , aiguës , presque égales ; un réceptacle nu , garni de fleurons hermaphrodites dans le disque , de paillettes et de demi-fleurons lingulés , trifides , femelles fertiles à la circonférence.

Le fruit consiste en plusieurs semences ovoïdes , anguleuses , velues , sans aigrettes , mais couronnées par un petit calice propre pourvu de cinq dents.

Ce genre comprend cinq à six espèces , qui sont des herbes élevées , vivaces , à feuilles alternes , décurrentes , à fleurs terminales , solitaires ou disposées en corymbes , qui toutes croissent naturellement dans les parties méridionales de l'Amérique septentrionale.

La plus commune de ces espèces , dans les jardins de Paris , est l'HÉLÉNIE D'AUTOMNE , dont les feuilles sont dentées et très-glabres. Elle fleurit fort tard , et est propre à décorer les grands parterres par ses grosses touffes de fleurs jaunes.

Une autre espèce décrite et figurée par Labillardière, est remarquable en ce que ses fleurons sont quadrifides. (B.)

HELENION. Les Grecs appelaient ainsi une plante qui, suivant les poëtes, naquit des larmes d'Hélène, (d'où son nom d'*helenion*). L'on a dit aussi que le nom d'Hélène fut donné à l'*helenion*, parce que Hélène, dans le voyage qu'elle fit en Egypte avec Ménélas, fit connoître ce végétal comme un remède contre la morsure des serpens. Quelques auteurs pensent que *helenion* dérive d'*Helena*, île de l'Archipel, où croissoit abondamment l'*helenion*. Homère nous apprend que ce fut la racine de l'*helenion* que Mercure donna à Ulysse pour détruire les enchantemens de Circé. Cette plante portoit encore, chez les Grecs, les noms de *symphyton*, *orestion*, *terminalion*, *nectarion*, *cleonia*, *eruca campana*, etc.; chez les Egyptiens, *lener*; et chez les Latins, *helenium*, *inula* et *enula*. Dioscōride mentionne deux *helenion*: l'un d'Egypte, qui paroît être un *cistus*, l'autre à feuilles de verbascum, qui est l'*enula* ou *inula* de Pline, et que tous les auteurs anciens rapportent à cette plante que nous nommons AUNÉE (*inula helenium*, Linn.) qu'Anguillara et Cordus croient être le *panax chironium* de Théophraste. C'est en vertu de cette croyance que l'on a donné au genre, qui comprend cette plante, les noms d'*helenium* et d'*inula*. V. ces mots.

L'*helenium* de Théophraste est peut-être le *thymus mastichina*. On a avancé que le *telephium imperati* étoit l'*helenion* de Cratævus, cité par Hippocrate. Lorsque l'hélianthe ou soleil des jardins fut connu en Europe, les botanistes nommèrent cette plante, originaire du Pérou, *helenium indicum*, parce que la forme de sa fleur ressembloit en grand à celle de l'aunée qui, jusque-là, avoit été l'*helenium*. Depuis, ce nom fut appliqué aux nouvelles espèces d'hélianthes que l'on découvrit, tels que l'hélianthe multiflore, le vosacan, le topinambour, etc., jusqu'à Tournefort qui nomma *corona solis* un genre que Linnæus partagea ensuite en trois, *helianthus*, *rudbeckia* et *helenium*. Ce dernier n'a aucun rapport avec les anciens *helenium*. Pour éviter cette faute de Linnæus de transposer les noms, Adanson nomme *brassavola* le genre *helenium* du botaniste suédois. V. HELENIA et HELENIE.

L'*helenium comagenium* de Dioscoride, est une racine que Lobel et C. Baubin rapportent au *costus* amer des boutiques. (LN.)

HÉLÉOCHLOÉ, *Heleochoa*. Genre de graminées qui ne diffère pas des CRYPSIDES. (B.)

HELEOS. Nom grec de l'EFFRAIE. (V.)

HELFANT. Quelques anciens auteurs écrivent ainsi le nom de l'ÉLÉPHANT. (DESM.)

HÉLIANTHE, *Helianthus*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie frustranée, et de la famille des corymbifères, qui offre pour caractères : un calice commun imbriqué de folioles oblongues, raboteuses, ouvertes et même réfléchies à leur sommet ; un réceptacle commun plane, grand, chargé de paillettes lancéolées, aiguës, concaves et caduques ; le centre avec des fleurons tubuleux, courts, ventrus, à cinq dents, la circonférence avec des demi-fleurons stériles, ayant leur languette lancéolée, fort longue et très-entière ; semences oblongues, un peu comprimées latéralement, obtuses à leur sommet, et couronnées de deux petites paillettes lancéolées, scariées et caduques.

Ce genre comprend une trentaine d'espèces de plantes herbacées vivaces, bisannuelles ou annuelles, dont les feuilles sont opposées ou alternes, rudes au toucher, et les fleurs axillaires ou terminales. La plupart de ces plantes sont très-élevées, et plusieurs sont intéressantes, soit sous le point de vue de l'utilité, soit sous celui de l'agrément.

Les plus remarquables sont :

L'HÉLIANTHE A GRANDES FLEURS, *Helianthus annuus*, L., dont les feuilles sont alternes, pétiolées, presque en cœur, et les fleurs penchées. Elle est connue vulgairement sous le nom de *soleil* ; *grand soleil* ou *tournesol*. Elle vient du Pérou, et est cultivée depuis long-temps en Europe.

Les propriétés médicinales de cette plante sont inconnues ; mais il n'en est pas de même de ses avantages économiques : ses feuilles sont recherchées par les vaches dont elles augmentent le lait ; ses tiges desséchées peuvent servir à ramer les pois, les haricots, à entretenir le feu de la cuisine. Brûlées à moitié mûres, elles fournissent considérablement de potasse ; le nitre s'y forme si abondamment, qu'on le voit fuser dans cette opération ; ses graines ont le goût de la noisette, et plaisent en conséquence beaucoup aux enfans ; tous les oiseaux de basse-cour, et surtout les poules, en sont friands, et elle les nourrit beaucoup. On en tire, par expression, une huile douce et qui brûle très-bien. Mais, malgré ces avantages, cette plante n'est pas cultivée en grand, parce qu'elle demande un excellent sol, qu'elle épuise la terre à un point prodigieux, et que les moineaux et autres oiseaux sont si avides de sa graine, qu'ils ne la laissent pas mûrir. On pourroit cependant tirer plus de parti des pieds que l'on laisse croître dans les jardins et autour des maisons dans presque toute la France, uniquement pour l'agrément.

L'HÉLIANTHE TUBÉREUSE a les feuilles ovales, opposées ou alternes, les fleurs petites et droites. Elle est connue sous le nom de *topinambour* ou *pomme-de-terre*. Elle vient du Brésil,

et est cultivée depuis long-temps en Europe , à raison de ses racines , qui sont composées de plusieurs tubérosités charnues , assez grosses , tendres , blanches intérieurement , rouges et noueuses à la surface , et qui adhèrent entre elles par des fibres rampantes. Ces racines se mangent cuites et assaisonnées de différentes manières. Leur saveur est douce et approche de celle de l'artichaut , mais elles sont peu nourrissantes et venteuses ; aussi ne les recherche-t-on pas beaucoup , et une bonne pomme-de-terre vaut mieux que dix *topinambours*. C'est dommage , car cette plante ne craint point les plus fortes gelées , et elle se multiplie si facilement , qu'une fois introduite dans un jardin , on a beaucoup de peine à l'en extirper. Ses feuilles et ses tiges partagent , au reste , les avantages de celles de l'espèce précédente.

L'HÉLIANTHE VOSAGAN , *Helianthus strumosus* , Linn. , a les feuilles opposées , ovales , lancéolées ; les tiges très-élevées et la racine fusiforme. Cette espèce croît dans le Canada. Les sauvages faisoient de la bouillie à leurs enfans et tiroient une huile bonne à brûler de sa graine ; et on pourroit , en cas de nécessité , manger ses racines qui ressemblent à des navets.

L'HÉLIANTHE MULTIFLORE est vivace , et s'élève moins que les précédens. On le cultive fréquemment dans nos parterres , que ses grosses touffes ornent pendant une partie de l'été.

L'HÉLIANTHE GLABRE , *Helianthus laevis* , Linn. , qui est la même plante que le BUPHTHALME HÉLIANTHOÏDE , constitue aujourd'hui le genre HELIOPSIS. (B.)

HÉLIANTHÉES. Tribu ou division , proposée par H. Cassini dans sa famille des SYNANTHÉRÉES. Elle a pour type le genre HÉLIANTHE , et contient plusieurs genres. (B.)

HÉLIANTHÈME , *Helianthemum*. Nom donné par Tournefort à des plantes que Linnæus avoit réunies aux CISTES , mais que Jussieu et Ventenat en ont de nouveau séparées. Les caractères que ces derniers botanistes donnent à ce genre , sont : un calice à cinq divisions , dont deux extérieures plus petites ; une corolle de cinq pétales , presque ovales , caducs ; un grand nombre d'étamines attachées au réceptacle ; un ovaire supérieur , ovale , terminé par un style simple , à stigmate aplati ; une capsule uniloculaire , à trois valves tapissées intérieurement d'une membrane , aux nervures de laquelle les semences sont attachées par de petits cordons ombilicaux.

Ainsi , ce genre ne diffère des CISTES que par l'inégalité des folioles du calice , et par la capsule uniloculaire.

(B.)

HÉLIANTHÉMOÏDE. On donne quelquefois ce nom aux **FICOÏDES**, parce que leurs fleurs ne s'épanouissent que lorsque le soleil brille, et se tournent toujours de son côté.

(B.)

HELIANTHÉMOÏDES. Boerhaave nomme ainsi le *turnera cistoides*, Linn. Plumier a figuré cette plante; c'est son *helianthemum*, fig. 1, de la planche 150 de son *Species*. (LN.)

HELIANTHEMUM, de deux mots grecs qui signifient *fleur de soleil*. Cordus paroît avoir employé le premier ce nom (donné autrefois à une plante par les Grecs) pour désigner une espèce de **CISTE** (*cistus helianthemum*) qu'on nommoit de son temps *flos solis*, à cause de la fleur jaune d'or de cette plante; *gratia dei* à cause des vertus fébrifuges qu'on lui attribuoit, et *gratiola*. On croyoit aussi que ce ciste avoit pu être le *panax chironium* de Théophraste (V. **HELENION**.) et l'*helianthus* de Pline. Presque toutes les petites espèces de cistes à fleurs jaunes qui ont été décrites par les botanistes avant Linnæus, l'ont été sous les noms de *chamæcistus* et d'*helianthemum*; on trouve néanmoins dans ce nombre le *turnera cistoides*. Linnæus les avoit toutes comprises dans son genre ciste, malgré Tournefort, qui avoit fait un genre *helianthemum* pour les espèces à capsule uniloculaire et trivalve. Mais les naturalistes pensent qu'on doit rétablir ce genre. V. **HÉLIANTHÈME**. Rafinesque lui donne le nom de *platonica*. Son genre *xolantha* en est voisin.

On a décrit aussi quelques héliantes sous le nom d'*helianthemum*. (LN.)

HÉLIANTHÈRE. C'est le même genre que l'**HÉLICIE**, qui, lui-même, peut être réuni aux **SAMARES**. (B.)

HELIANTHUS (*fleur de soleil*). Nom employé par Pline pour désigner une plante qui paroît être l'**HÉLIANTHÈME** (*cistus helianthemum*). Avant Linnæus on l'a appliqué, ainsi que celui d'*helenium*, à quelques espèces d'**HÉLIANTHÈME**; ce qui fait que Linnæus adopta le nom d'*helianthus* pour désigner ce genre, dont les espèces les plus anciennement connues ont été des *coronasolis* pour beaucoup de botanistes. Tournefort conserve ce nom aux *helianthes*; mais Adanson crut devoir lui substituer celui de *vosacan*. (LN.)

HELIAS. C'est, dans Linnæus, le **CAURALE**. V. ce mot. (v.)

HELICE, *Helix*. Genre de coquillage de la classe des **UNIVALVES**, qui offre pour caractères: une coquille globuleuse orbiculaire, à spire convexe ou conoïde, à ouverture entière, plus large que longue, échancrée supérieurement par la saillie convexe de l'avant-dernier tour.

Ce genre, ainsi exprimé, n'est pas le même que celui de

Linnæus, ou mieux ne comprend qu'une partie des espèces qui avoient été rangées sous son nom par ce naturaliste ; Lamarck l'a divisé en six autres, savoir : BULIME, LYMNÉE, MELANIE, AMPULAIRE, PLANORBE et JANTHINE. Les genres VITRINE, AGAVE, RADIS, VIVIPARE, ZONITE, ANATOME, TOMOLERE, CIDOPHORE, SCARABE et GIBBE, ont été établis depuis à ses depeus, le premier par Draparnaud, les autres par M. Denys-de Montfort ; de plus, l'*hélice caracolle* constitue aujourd'hui le genre CARACOLE ; l'*hélice gualterienne*, le genre IBERE ; l'*hélice imprimée*, le genre CÉPOLE ; l'*hélice des mousses*, le genre PHYSE. *V.* tous ces mots. Il n'y reste donc plus que les coquilles terrestres, analogues à l'*escargot*, ou *hélice vulgaire*, ou *hélice des vignes*, ou *linaçon*, etc. Ainsi, ce qu'on dira de celui-ci conviendra suffisamment à toutes les autres espèces qui sont nombreuses, mais pas encore fixées d'une manière absolue, malgré les efforts de plusieurs naturalistes, parce qu'elles varient beaucoup et ont généralement des caractères peu tranchés.

L'animal qui vit dans l'*hélice escargot*, a une tête obtuse, à peine distincte du pied ; une bouche allongée, armée supérieurement d'une mâchoire courbe, brune, dentée, très-propre à couper les feuilles ; quatre cornes inégales, les deux plus petites antérieures et portant des yeux à leur sommet, un pied ovale, très-allongé, aplati en dessous, partout ridé et rugueux. Le corps suit la concavité de la coquille, et ne laisse voir à l'extérieur qu'une membrane circulaire, qui est le commencement du manteau.

Les parties de la génération de cet animal sont situées au côté droit du cou, à l'endroit qui touche à la coquille lorsque l'animal marche. Elles sont mâle et femelle dans chaque individu, ou hermaphrodites, mais d'un hermaphrodisme complet, c'est-à-dire que ces animaux peuvent être et qu'ils sont même toujours fécondans et fécondés en même temps.

On trouvera leur anatomie à l'article COQUILLAGE, où elle a été donnée comme type de celle de tous les *gastéropodes* ou animaux des coquillages univalves. Voyez aussi *Annales du Muséum*, n.º 38, où elle est de nouveau exposée.

Lorsque les *hélices escargots* veulent s'accoupler, et cela a lieu au commencement du printemps, plus tôt ou plus tard, suivant la chaleur de la saison, elles préludent en se piquant avec une espèce de dard ou de flèche à quatre ailes, de substance cassante, assez semblable à celle de la coquille. Cette flèche sort de l'ouverture des organes de la génération.

Ce n'est que lorsqu'elles se sont piquées réciproquement, que le véritable accouplement a lieu ; accouplement qui dure

plusieurs heures et se renouvelle plusieurs fois. Chaque fois il se forme un nouvel aiguillon, car celui qui a été employé reste attaché à l'individu piqué, ou tombe à terre.

Quinze à vingt jours après l'accouplement, les hélices pondent, par la même ouverture du col, en différentes fois, une grande quantité d'œufs blancs, gros comme de petits pois, revêtus d'une coque membraneuse qui devient cassante en se desséchant. Elles déposent ces œufs aux lieux ombragés et humides, dans des creux qu'elles font en terre avec leur pied, et qu'elles recouvrent ensuite par le même moyen. Ces œufs ne tardent pas d'éclore, surtout s'il fait chaud, et il en sort des petits en tout semblables à leur mère, mais extrêmement délicats, qu'un soleil trop ardent fait fréquemment périr, et qu'une grande quantité d'animaux recherchent pour nourriture; de sorte que peu arrivent à l'âge d'un an, époque où ils sont déjà suffisamment défendus par la dureté de leur test.

Toutes les hélices vivent d'herbes et de feuilles d'arbres. On verra la description de leurs dents et de leurs organes de la digestion à l'article anatomique du mot COQUILLAGE. Elles font, par leur nombre, quelquefois de grands dégâts dans les jardins. On a publié des milliers de recettes pour s'en débarrasser; mais la seule bonne est de les tuer les unes après les autres. Pour cela, un jardinier vigilant se promènera fréquemment de bon matin dans toutes les parties de son jardin, et les écrasera. C'est surtout après les pluies d'été que les hélices sortent le jour de leurs retraites, et c'est en conséquence dans ce moment qu'il faut principalement leur faire la chasse.

Aux approches de l'hiver, les hélices se retirent dans quelque trou, où elles se mettent à l'abri du froid. Elles ferment alors leur coquille avec un opercule calcaire, convexe, soudé au bord intérieur des lèvres, qui se détache au printemps et tombe. Il est ainsi fort différent des opercules permanens des coquilles marines, qui sont organisés comme la coquille même.

On mange communément, dans plusieurs parties de l'Europe, et surtout en France, les deux plus grosses espèces d'hélices. On préfère celles qui sont ramassées en hiver encore garnies de leurs opercules, ou au printemps, avant leur accouplement. Ce mets passe pour être d'une difficile digestion; mais lorsqu'il est convenablement assaisonné, il est fort agréable au goût. Les Romains, vers la fin de la république, lorsque le luxe de la table étoit porté au plus haut degré, estimoient tant les escargots, qu'ils les engraissoient dans des enclos, et les payoient des prix excessifs.

On ramasse aussi les escargots pour l'usage de la médecine, qui les recommande, en bouillon, comme pectoraux et adoucissans, et pour celui des femmes du bon ton, qui s'en frottent la peau pour la conserver lisse et brillante.

Geoffroy cite seulement douze espèces de ce genre aux environs de Paris. Poiret, qui a donné après lui un prodrome des coquilles du département de l'Aisne, en porte le nombre à vingt-une; et Draparnaud, auquel on doit un excellent travail sur les *mollusques* de France, en mentionne quarante-huit espèces, qu'il divise et subdivise en plusieurs sections.

La première section renferme les hélices qui ont la coquille conique. La plus commune des six qu'elle contient, est l'HÉLICE ÉLÉGANTE, qui est conique, très-carénée, toute blanche ou fasciée, avec des tours plans, dont le bord inférieur est saillant. On la trouve dans les champs. Son diamètre est de cinq à six lignes. Son animal est pâle et demi-transparent.

La seconde section renferme les hélices qui ont la coquille globuleuse. Elle réunit douze espèces, dont les plus importantes à connoître sont :

L'HÉLICE VARIABLE, qui a la coquille ombiliquée, blanche, fasciée, le péristome d'un brun rougeâtre, bordé intérieurement d'un bourrelet blanc. Elle se trouve dans les champs des parties méridionales de la France. Son diamètre est quelquefois d'un pouce. On la mange.

L'HÉLICE RHODOSTOME, *Helix pisana*, Muller, est perforée, blanche, fasciée; elle a la spire déprimée, le péristome rose et bordé. On la trouve avec la précédente, et on la mange comme elle. C'est elle que l'on vend en si grande quantité dans les marchés de Venise et autres villes d'Italie, assaisonnée de force sel, poivre, ail, etc.; qu'on tire de sa coquille au moyen d'une épingle et qu'on mange vivante avec délices, en marchant dans les rues ou en se reposant sous les portiques.

L'HÉLICE VIGNERONNE ou l'ESCARGOT, *Helix pomatia*, Linn., est perforée, renflée, solide, nuancée de fauve, et légèrement fasciée; son péristome est évasé, et recouvre le trou ombilical. Elle se trouve dans toute la France, et parvient à un pouce et demi de diamètre. C'est la plus commune, celle qu'on mange le plus fréquemment, ainsi qu'on l'a déjà dit au commencement de cet article.

L'HÉLICE CHAGRINÉE, *Helix grisea*, Linn., a la coquille imperforée, globuleuse, chagrinée, jaunâtre, fasciée, à pé-

ristome blanc et réfléchi. Elle est très-commune dans les jardins et les vignes, et est connue sous le nom d'*aspergille* et de *jardinière*. On la mange. Son diamètre est ordinairement d'un pouce et demi. Faure-Bignet a observé que les œufs de cette espèce, tenus dans un lieu frais, augmentent quatre à cinq fois de volume, avant la naissance des petits qu'ils contiennent.

L'HÉLICE MÉLANOSTOME a une coquille imperforée, solide, ventrue, striée, subfasciée, à péristome simple, brun-noir, et à spire médiocre. On la trouve dans les parties méridionales de la France, surtout aux environs de Marseille, où on la mange sous le nom de *tapada*. Elle est de la grandeur de la précédente. Son animal est épais et lourd.

L'HÉLICE NÉMORALE a la coquille imperforée, lisse, jaune, fasciée, avec un péristome brun et bordé. Elle est très-commune dans les jardins et dans les champs, et présente autant de variétés que d'individus. C'est la *livrée* de Geoffroy. Elle a ordinairement un pouce de diamètre. On la mange dans quelques endroits.

L'HÉLICE DES JARDINS a la coquille imperforée, lisse, fasciée, à péristome blanc et bordé. Elle se trouve avec la précédente, à qui elle ressemble beaucoup, mais elle est constamment plus petite.

L'HÉLICE VERMICULÉE a la coquille imperforée, dure, fasciée, à péristome large, réfléchi, blanc, lisse, et à bord colonnaire bossu. On la trouve dans les champs et les vignes des parties méridionales de la France. On la mange à Montpellier sous le nom de *mourgueta*. Son diamètre est d'un pouce.

La troisième division des *hélices* renferme celles qui ont la coquille subdéprimée, c'est-à-dire plus large que haute. Il faut principalement y remarquer :

L'HÉLICE HISPIDE, qui a la coquille ombiliquée, brune, hispide, convexe en dessus, à péristome simple. On la trouve dans les champs et les jardins. Son diamètre est de quatre à cinq lignes. C'est la *veloutée* de Geoffroy. Ses poils tombent après la mort de l'animal.

L'HÉLICE GRIMACE, *Helix personata*, qui a la coquille imperforée, brune, hispide, à péristome réfléchi, subtriangulaire, bordé et tridenté. On la trouve dans les bois humides. J'ai rapporté de la Caroline une espèce qui s'en rapproche infiniment. On pourroit en faire un genre voisin de celui appelé TORNIGÈRE par Léach.

L'HÉLICE BIMARGINÉE, qui a la coquille pâle, transparente, à péristome brun, bordé extérieurement d'un bourrelet blanc,

et extérieurement d'une bande lactée; le trou ombilical presque fermé. On la trouve assez communément dans les champs et les jardins. C'est la *chartreuse* de Geoffroy. Son diamètre est de cinq à huit lignes.

La quatrième division des *hélices* comprend celles dont la coquille est aplatie, telles que :

L'HÉLICE LAMPE, qui a la coquille ombiliquée, fortement carénée, tachetée de rougeâtre, à péristome continu, blanc, et à bord gauche réfléchi. On la trouve dans les bois humides, principalement ceux des vallées exposées au nord, où elle vit de végétaux morts. Son diamètre est de huit à dix lignes.

L'HÉLICE PLANORBE, *Helix holosericea*, Gmel., a la coquille ombiliquée, brune, hispide, plane et un peu concave en dessus, l'ouverture triangulaire et le péristome bordé. On la trouve dans les lieux ombragés, où elle acquiert six à huit lignes de diamètre. C'est la *veloutée à bouche triangulaire* de Geoffroy. Elle perd très-aisément ses poils.

L'HÉLICE MIGNONNE a la coquille ombiliquée, cendrée, marquée de côtes élevées; son ouverture est ronde, à péristome presque continu, large et blanc. Elle est commune dans les haies. Son animal est blanc, avec les yeux très-noirs. Elle acquiert au plus deux lignes de diamètre. C'est la *petite striée* de Geoffroy.

L'HÉLICE STRIÉE a la coquille ombiliquée, blanchâtre ou jaunâtre, striée, presque carénée et fasciée de brun. C'est le *petit ruban* ou *ruban convexe* de Geoffroy. On la trouve dans les champs.

L'HÉLICE RUBAN, *Helix ericetorum*, a la coquille blanchâtre ou roussâtre, fasciée de brunâtre, la bande supérieure plus large et continue. On la trouve souvent en immense quantité sur les plantes des montagnes arides et exposées au midi. Elle a six à huit lignes de diamètre. C'est le *grand ruban* ou *ruban plat* de Geoffroy.

L'HÉLICE BOUTON a la coquille ombiliquée, presque carénée, marquée de stries élevées de taches rougeâtres; son ombilic est très-évasé. On la trouve sous les haies, parmi les feuilles mortes. Elle a ordinairement trois à quatre lignes de diamètre. C'est le *bouton* de Geoffroy. Son animal est pâle en dessous, noirâtre en dessus.

L'HÉLICE PESON, *Helix algira*, Linn., a la coquille ombiliquée, carénée dans sa jeunesse; son épiderme est jaunâtre ou verdâtre, et son ombilic bien ouvert. Elle porte le nom de *faux œil de bouc*. On la trouve communément dans les parties méridionales de la France, où elle acquiert souvent

deux pouces de diamètre. Son animal est d'un gris d'ardoise, et chagriné, surtout sur le col. Il vit de feuilles mortes, de bois pourri et de champignons. On ne le mange pas, parce qu'il est trop coriace. Sa coquille, lorsqu'il marche, est dans une situation horizontale; sa bave très-abondante, lui sert de défense contre ses ennemis. Il s'accouple en automne.

L'HÉLICE LUCIDE a la coquille ombiliquée, transparente, luisante, couleur de corne en dessus, blanchâtre en dessous, à ouverture grande. On la trouve dans les jardins, sous les haies. Elle a trois ou quatre lignes de diamètre. C'est la *luisante* de Geoffroy.

On n'a pas mentionné d'espèces d'hélices venant des pays étrangers, parce qu'elles ont moins d'intérêt que celles que nous avons habituellement sous les yeux. Le nombre de celles qui sont connues est d'ailleurs peu considérable. On en voit plusieurs belles, figurées dans l'ouvrage d'Olivier, intitulé *Voyage dans l'Empire ottoman*. (B.)

HÉLICES FOSSILES. La présence des hélices dans certaines couches de la terre, tend à indiquer que ces couches ne sont point d'origine marine; du moins on remarque que tous les autres débris qui accompagnent ces hélices ont appartenu à des espèces terrestres ou fluviatiles. M. Brongnart, dans son mémoire sur les TERRAINS D'EAU DOUCE (V. ce mot), a déterminé sept espèces d'hélices, dont deux se trouvent aux environs de Paris, et seulement dans la formation supérieure du terrain d'eau douce. On voit aussi des hélices dans les brèches de Gibraltar, de Cette, de Nice, de Cérigo, etc.; mais ces coquilles appartiennent à une espèce vivante, l'helix *algira*, ainsi que la plupart des osseimens compris dans les mêmes brèches. (DESM.)

HÉLICHRYSOÏDES de Vaillant. Ce genre rentre dans celui appelé *stæbe* par Linnæus, qui, avec le *seriphium* du même, forme le genre *filago* de Tournefort et d'Adanson. (LN.)

HÉLICHRYSUM. V. ELICHRYSE et ELICHRYSON. A ce dernier article, lignes 2 et 3, au lieu de NAPHALE et de PAYLICA, il faut lire GNAPHALE et PHYLICA. (LN.)

HÉLICIA. M. Persoon nomme ainsi le genre HÉLIXANTHÈRE de Loureiro. (LN.)

HÉLICIE, *Helicia*. Genre de plante établi par Loureiro, dans sa *Flore de la Cochinchine*, mais qui paroît devoir être réuni aux SAMARES. Il ne renferme qu'une espèce, qui est un arbre à feuilles alternes, ovales, aiguës, et à fleurs jaunes, disposées en grappes presque terminales, dont le ca-

lice est monophylle et quadridenté. *V.* aussi HÉLIXANTHÈRE.

HÉLICIER. Animal des HÉLICES. Il a quatre tentacules et les yeux placés au sommet des plus longs. (B.)

HÉLICINE, *Helicina*. Genre de coquilles établi par Lamarck. Denys-Montfort l'a appelé PITONNILLE. Il a pour caractères : coquille subglobuleuse, à ouverture entière, demi-ovale et operculée, et à columelle calleuse, comprimée inférieurement.

Ce genre ne contient qu'une espèce sur laquelle on n'a pas de renseignements. (B.)

HELICITE. *V.* CAMERINE. (B.)

HELICO-LIMAX d'Audebard de Férussac. C'est le genre VITRINE de Draparnaud. (DESM.)

HÉLICOMYCE, *Helicomyses*. Genre de plantes de la classe des ANANDRES, deuxième ordre ou section, proposé par M. Linck, et ayant pour caractères : un thallus composé de filamens simples, tournés en spirale, articulés surtout à leur sommet. (P. B.)

HELICONIA de Linnæus. Ce genre, très-voisin de celui des BANANIERS (*Musa*), puisque même ses espèces y ont été réunies, appartient à la famille des SCITAMINÉES. C'est le *bihai* de Plumier : le genre *strelitzia* a été formé à ses dépens. *V.* BIHAI. (LN.)

HÉLICONIEN, *Heliconius*. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, tribu des papillonides, et composé en majeure partie des papillons *héliconiens* de Linnæus. En établissant cette division (*V.* HÉLICONIENS), ce célèbre naturaliste n'avoit eu égard qu'à la forme des ailes et à l'état de leur surface ; de sorte que plusieurs espèces, semblables sous ce rapport, mais très-différentes sous d'autres, telles que les papillons *apollon*, *mnemosyne*, *cratægi*, *piera*, etc., sont réunies dans cette coupe. Fabricius n'a d'abord presque rien changé à cette partie de la méthode de son maître ; mais on voit par l'extrait qu'Illiger a donné de son Système des Glossates, et dont l'édition avoit été confiée à ses soins, qu'il avoit formé avec les héliconiens les genres *hætera*, *acræa*, *mechanitis* et *doritis*. Le dernier est celui auquel nous avons conservé le nom de PARNASSIEN, donné à la division dont il faisoit partie. Nous parlerons du premier aux articles MORPHE et SATYRE. Les deux autres composent le genre héliconien, dont il s'agit ici. Nous remarquerons cependant qu'on pourroit en séparer les ACRÉES de Fabricius.

On distinguera les lépidoptères diurnes de notre genre héliconien, qui sont tous exotiques, aux caractères suivans : les deux pieds antérieurs de la forme des autres, mais plus petits et peu

propres à la locomotion ; palpes inférieurs ou labiaux très-écartés l'un de l'autre , grêles , à second article le plus long de tous , presque cylindrique ou tétraèdre ; le dernier conique ; antennes grossissant vers le bout ou terminées en bouton , souvent presque aussi longues que le corps ; ailes supérieures en triangle allongé , avec le bord interne plus ou moins concave ; les inférieures presque ovales , s'avancant au bord interne sous le ventre ; abdomen long et presque cylindrique ou linéaire ; crochets des tarsi simples.

Les chenilles des héliconiens ressemblent beaucoup à celles des *argynnes* ou des papillons nommés *nacrés* et *damiers* : les unes sont nues et ont sur les côtés du corps des appendices charnus assez longs ; d'autres ont à leur place des tubercules couverts de poils épineux : on en connoît qui ont simplement deux longues épines derrière la tête ; enfin il en est d'entièrement épineuses. Les chrysalides sont suspendues verticalement par l'extrémité postérieure du corps , et sans être retenues , dans leur milieu , par un cordon de soie ; leur tête est obtuse ou arrondie.

Je divise les héliconiens en deux sections : les uns ont les antennes terminées assez brusquement en bouton ou en massue courte , presque ovoïde ou obconique , et guère plus longues que la tête et le tronc.

Ces espèces forment le genre ACRÉE (*acræa*) de Fabricius. Elles sont particulières à l'Amérique méridionale et aux contrées de l'Afrique qui s'étendent des environs de la ligne au Cap de Bonne-Espérance ; les Grandes-Indes sont indiquées comme la patrie de quelques autres espèces ; mais cela me paroît douteux , du moins quant aux parties les plus orientales de l'Asie ; les Moluques et la Nouvelle-Hollande ne nous en offrent pas.

Les papillons : *horta* , *quirina* , *hypatia* , *vesta* , *violæ* , *terpsychore* , *serena* , de Fabricius , se rangent dans cette division. Son pap. *calliope* , qu'il y rapporte , me paroît devoir en être exclus , à raison de ses antennes et de ses palpes.

Ces héliconiens ont de grands rapports de couleur avec les *argynnes* de notre seconde division , ou les damiers.

Les autres héliconiens ont les antennes plus longues et terminées presque insensiblement en une massue grêle et allongée ; les ailes , en général , sont aussi proportionnellement plus étroites et plus longues. Ces espèces ne se trouvent que dans l'Amérique méridionale ; quelques-unes ont les ailes presque entièrement nues et transparentes.

Ici se placent les pap. *polymnia* , *irene* , *sapho* , *doris* , *ricini* , *sara* , *psidii* , *charitonia* , *melpomene* , *clio* , *thalia* , du même auteur , de même que le suivant :

HÉLICONIEN ANTHIOCA, *Heliconius anthioca*; *Papilio anthioca*, Linn.; *Papillon anthioca*, M. 10. 1. de cet ouvrage; Cram. *Pap.* tab. 38, fig. E F. Ses ailes sont oblongues, très-entières et noires; les antérieures ont deux bandes blanches, dont la postérieure est un peu interrompue; leur dessous offre, outre ces deux fascies, deux petites lignes jaunes, situées vers la naissance de ces ailes; les postérieures ont en dessous une petite ligne et deux points d'un rouge écarlate. (L.)

HÉLICONIENS, *Heliconiæ*. Nom donné par Linnæus à la seconde division de son genre *papilio*, et qu'il caractérise ainsi : ailes étroites, très-entières, souvent nues ou sans écailles; les premières oblongues, les postérieures très-courtes. V. HÉLICONIEN. (L.)

HELICTÈRE, *Helicteres*. Genre de plantes de la monadelphie dodécandrie, et de la famille des malvacées, qui a pour caractères : un calice simple, tubuleux, velu et divisé en cinq découpures inégales; cinq pétales oblongs, onguculés, attachés à la base du stipe de l'ovaire; dix à quinze étamines à filamens courts, sortant du sommet d'un godet entouré de cinq écailles pétaliformes; un ovaire supérieur, stipité, ovale, à cinq sillons, et surmonté d'un style à stigmate quinquéfide; cinq capsules oblongues, rapprochées, droites, ou souvent torses en spirale, uniloculaires, univalves, contenant plusieurs semences anguleuses.

Ce genre contient dix à douze espèces, qui sont toutes des arbres ou des arbrisseaux à feuilles simples, alternes, et à fleurs latérales ou terminales, qui viennent des Indes ou de l'Amérique méridionale. Deux d'entre elles sont cultivées dans les jardins de Paris. (B.)

HÉLIDE. L'un des noms que les Grecs donnoient à la plante que Dioscoride appelle *smilax aspera*, et que les botanistes croient être celle que Linnæus a nommée ainsi. (LN.)

HÉLIOCARPE, *Heliocarpus*. Petit arbre du Mexique; à écorce parsemée de callosités; à feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, pointues, dentées, accompagnées de stipules ciliées; à fleurs petites, d'un vert blanchâtre, disposées en grappes terminales, qui forme un genre dans la dodécandrie digynie, et dans la famille des TILIACÉES.

Ce genre a pour caractères : un calice de quatre folioles linéaires, cotonneuses, colorées et caduques; une corolle de quatre pétales linéaires, obtus à leur sommet; environ seize étamines attachées au réceptacle; un ovaire supérieur, pédiculé, arrondi, hérissé, chargé de deux styles courts, écartés ou divergens, à stigmates simples; une petite capsule pédicellée, légèrement comprimée, pubescente, biloculaire,

bivalve, latéralement hérissée, et rayonnée circulairement dans sa longueur par des pointes velues ou plumeuses.

On cultive cet arbre dans nos serres. (B.)

HELIOCHRYSUS de Pline. *V.* ELICHRYSON. L'*heliocrysos* de Tragus est le *chrysocoma linosyris*, L. (LN.)

HÉLIOLITHE. Ce mot, qui signifie *Pierre du soleil*, ou pierre qui a la forme d'un soleil, a été appliqué par les anciens naturalistes aux *zoophytes* fossiles, du genre des *astroïtes*, à cause de leur forme radiée. *V.* ASTRÉE et CARYOPHYLLIE.

(PAT.)

La *Pierre du soleil* des lapidaires est une variété du FELDSPATH. *V.* AVENTURINE et FELDSPATH. (LUC.)

HÉLION de Dioscoride. En suivant le sentiment de plusieurs commentateurs, on pourroit croire que cette plante, citée aussi par Théophraste, seroit le *pancratium maritimum*, L. (LN.)

HÉLION. *V.* HALION. (LN.)

HÉLIOPHES. Synonyme de la plante CLYMENON, chez les Grecs. (LN.)

HELIOPHILE, *Heliophila*, Klug. Genre d'insectes. *V.* SAROPODE. (L.)

HÉLIOPHILE, *Heliophila*. Genre de plantes de la tétradinamie siliquieuse et de la famille des crucifères, qui offre pour caractères : un calice de quatre folioles oblongues, membraneuses sur leurs bords, caduques, dont deux extérieures gibbeuses à leur base; une corolle de quatre pétales cruciformes, ovales, arrondis; deux productions du réceptacle ou deux nectaires recourbés dans les gibbosités du calice; six étamines tétradinamiques; un ovaire supérieur, cylindrique, terminé par un style court, à stigmate obtus; une silique allongée, grêle, cylindrique, plus ou moins noueuse, quelquefois mucronée, biloculaire, bivalve et polysperme.

Ce genre renferme une quinzaine d'espèces, toutes originaires du Cap de Bonne-Espérance : ce sont des herbes, la plupart annuelles, qui ont les feuilles simples ou découpées, et les fleurs disposées en grappes terminales. Une seule de ces espèces est cultivée dans les jardins de Paris; c'est l'HELIOPHILE A FEUILLES ENTIÈRES, dont les feuilles sont linéaires et velues. (B.)

HELIOPHYTUM. *V.* HÉLIDE. (LN.)

HÉLIOPSIS, *Heliopsis*. Genre de plantes établi par Persoon pour placer l'HÉLIANTHE GLABRE, qui est la même plante que le BUPHTALME HELIANTOÏDE. Ses caractères sont : calice imbriqué d'écaillés ovales et sillonnées; rayons de la corolle longs et linéaires; réceptacle conique couvert de

paillettes lancéolées ; semences tétragones non aigrettées.

Cette plante est originaire de l'Amérique septentrionale , et se cultive dans nos jardins. (B.)

HÉLIOPUS de Dioscoride et de Pline. *Voyez HELIOTROPIMUM.* (LN.)

HÉLIORNE, *Heliornis*, Vieill. ; *Plotus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux NAGEURS et de la famille des PLONGEURS. *V.* ces mots. *Caractères* : bec un peu incliné vers le bout , subulé , cylindrique , entier , à bords tranchans , aigu ; narines longitudinales , couvertes d'une membrane , situées vers le milieu du bec ; langue ; pieds à l'équilibre du corps ; tarses un peu arrondis ; quatre doigts , trois devant , un derrière ; les antérieurs bordés d'une membrane lobée ; pouce lisse , portant à terre sur le bout ; ongles comprimés , arqués , pointus ; les deuxième et troisième rémiges les plus longues de toutes.

« La Nature , dit l'illustre Buffon , trace des traits d'union presque partout où nous voudrions marquer des intervalles et faire des coupures sans quitter brusquement une forme pour passer à une autre ; elle emprunte de toutes deux et compose un être mi-parti qui réunit les deux extrêmes et remplit jusqu'au moindre vide de l'ensemble d'un tout où rien n'est isolé. » En effet , ces traits se rencontrent dans les deux espèces dont il va être question. *L'héliorne d'Amérique* a les doigts et le bec du *grèbe* , une queue comme la *foulque* , mais plus large , la tête petite et le cou grêle de l'*anhinga*. *L'héliorne d'Afrique* , que Buffon n'a pas connu , porte une tête , un cou et une queue d'*anhinga* , un bec de *grèbe* , et des pieds de *foulque* ; c'est-à-dire , que ses doigts antérieurs sont bordés de lobes très-distincts , les extérieurs unis seulement à la base , et que l'interne est totalement libre ; mais il n'a pas le pouce pinné.

Ces oiseaux se tiennent sur les rivières et sur les criques , se nourrissent d'insectes aquatiques et de poissons , qu'ils saisissent souvent en volant et si adroitement qu'ils ne manquent jamais leur coup. Leurs nid et leur ponte sont inconnus.

L'HÉLIORNE D'AFRIQUE , *Heliornis senegalensis* , Vieill. , pl. E 32 de ce Dictionnaire. Cette espèce , nouvellement découverte , se trouve au Sénégal. Sa taille est presque celle d'un *anhinga* ; la tête , la partie supérieure du cou , le dessus du corps , les ailes et la queue , sont bruns ; cette couleur prend un ton noir sur la tête et sur le dessus du cou , dont les côtés ont , ainsi que le dos et les flancs , des mouchetures noires ; une raie blanche part du bec , passe au-dessus de l'œil et descend sur les côtés de la gorge et du cou , dont le devant est blanc , de même que toutes les parties postérieures ;

les pennes de la queue sont étagées, roides et un peu étroites, et couleur d'orange sur la tige; le bec et les pieds sont rouges.

L'HELIIORNE D'AMERIQUE, ou le GRÈBE-FOULQUE, *Heliornis surinamensis*, Vieill.; *Plotus surinamensis*, Lath., pl. enl de Buffon, n.º 893, sous le nom de grèbe-foulque, est de la grosseur de la sarcelle. Il a le bec d'une couleur pâle; l'iris rouge; les joues et les côtés de la gorge d'un beau roux chez le mâle, blancs chez la femelle; la gorge et le devant du cou de cette couleur; le reste des parties inférieures d'un gris-blanc, légèrement argenté; le dessus de la tête noir, ainsi que l'occiput et la nuque; une ligne étroite de la même couleur sur les côtés du cou, qui descend jusqu'à la poitrine; une raie noire sur les joues, qui s'étend de l'œil à l'occiput; le reste des parties supérieures, les moyennes pennes des ailes et la queue d'un brun olivâtre; les grandes pennes alaires brunâtres; la queue très-large, fort étagée et terminée de blanc; le bec d'un blanc un peu jaunâtre; les pieds, les doigts et les membranes rayés, savoir: les pieds en longueur, et les autres parties transversalement, de larges bandes jaunâtres sur un fond noir; les doigts antérieurs réunis par une membrane, jusqu'à la troisième articulation chez des individus, seulement jusqu'à la deuxième chez les autres.

L'héliorne du Paraguay, décrit par M. de Azara sous le nom de macas à doigtier, appartient probablement à l'espèce du précédent; car il n'offre que de foibles différences dans son extérieur. Il a le devant du cou sur sa partie inférieure et la poitrine d'un brun blanchâtre; les couvertures inférieures de la queue, les plumes des jambes, les flancs d'un brun verdâtre; plusieurs pennes caudales noires; le bec noirâtre en dessus, blanchâtre en dessous, et rouge le long des bords. Le grèbe-foulque s'apprivoise facilement; aussi le voit-on dans des habitations de Surinam, où il est connu sous le nom de *sunberd* (oiseau du soleil). Ce nom lui vient de ce qu'en remuant continuellement la tête et le cou, et étendant en même temps les ailes et la queue, il paroît, dit-on, ressembler à cet astre. (v.)

HELIOFACTE. L'un des noms de l'HIÈBLE (*Sambucus ebulus*), chez les Grecs. (LN.)

HELIOSCOPIUM de Pline. Synonyme de l'HÉLIOTROPIMUM, suivant Clusius. (LN.)

HELIOSELINUM. C'est l'ELÉOSELINON des Grecs. Voyez ce mot. (LN.)

HELIOSKOPIOS. Nom de l'une des sept espèces de TITHYMALLOS (Euphorbes), mentionnées par Dioscoride. V. TITHYMALLOS. (LN.)

HELIOSTEPHANOS et **ELYSTHEPHANOS**. Synonymes de l'**HALIMUS**, chez les Grecs. (LN.)

HELIOSTROS, *Heliostrus*. Un des noms donnés par les Grecs à la gomme ammoniacque. On l'appeloit aussi *agazylon criotheos* et *gutta-romanis*. Elle étoit extraite, dans les déserts de la Libye, d'une plante qui paroît être une férule. Olivier a fait remarquer que la gomme ammoniacque qui vient de Perse, s'extrait d'une plante de ce genre. *V. AMMONIAC*. (LN.)

HÉLIOTROPE, *Heliotropium*, Linn. (*Pentandrie monogynie*.) Genre de plantes de la famille des borraginées, qui comprend des herbes et des arbustes, dont les feuilles sont simples et alternes, et dont les fleurs, très-petites et unilatérales, sont disposées en épis terminaux et recourbés en manière de crosse. Chaque fleur offre : un calice persistant, profondément découpé en cinq segmens étroits, lancéolés et velus en dehors ; une corolle monopétale en forme de soucoupe et à cinq plis, entre chacun desquels on observe assez souvent une petite dent ; cinq étamines renfermées dans le tube de la corolle, et dont les filets très-courts portent des anthères oblongues et droites ; un ovaire supérieur, arrondi, divisé en quatre lobes, et surmonté d'un style simple, à stigmate échancré. Le fruit consiste en quatre semences nues et ovales, postées dans le calice.

On compte une cinquantaine d'espèces d'*héliotropes*, presque toutes exotiques. Celui d'Europe (*heliotropium europæum*, Linn.), connu sous le nom d'*herbe aux verrues*, est une petite plante annuelle qui fleurit au milieu de l'été, et qu'on trouve sur le bord des chemins, dans les terrains sablonneux ou crayeux. On lui attribue mal à propos la propriété de guérir les verrues.

Parmi les *héliotropes* exotiques, il en est un dont la fleur exhale en tout temps un parfum très-suave ; c'est celui qui fut trouvé au milieu du siècle dernier, par Jussieu, dans les vallées des Cordilières, et qui est maintenant répandu dans toute l'Europe, sous le nom d'**HÉLIOTROPE DU PÉROU**, *Heliotropium peruvianum*, Linn. C'est une plante qui ne brille ni par l'élégance de son port, ni par la beauté de ses fleurs ; mais l'odeur douce de vanille qu'elle répand, la fait rechercher de tout le monde. Chacun s'empresse d'en garnir ses serres, ses jardins, ses appartemens. Les femmes surtout l'aiment beaucoup ; elles la placent auprès d'elles dans de beaux vases, et son parfum leur plaît tant, qu'elles reçoivent presque avec indifférence tout bouquet qui leur est offert, s'il ne s'y trouve pas un brin d'*héliotrope*. Comme cette plante est originaire des pays chauds, elle exige des soins pour être

conservée en hiver. Ils ne lui manquent pas ; c'est toujours une des premières qu'on cherche à garantir du froid , afin de prolonger ses jouissances ; car elle fleurit aussi dans cette triste saison , quand elle respire un air tiède et convenable.

Il est inutile de décrire une plante aussi connue , et qu'on peut , sans même la voir et à son odeur seule , distinguer aisément de toutes les autres espèces du même genre. Il vaut mieux indiquer les moyens de la multiplier et de la conserver.

L'*héliotrope du Pérou* n'est point un arbuste, comme on le répète dans les livres ; c'est un arbrisseau qui s'élève au moins, dans son pays natal , à la hauteur de six à sept pieds. On le multiplie de quatre manières , par semences , par marcottes , par boutures , ou en séparant les drageons de ses racines. La voie des semences est plus longue et plus casuelle , surtout dans les pays froids. On sème ses graines au printemps , sur une couche de chaleur modérée , et quand les plantes sont en état d'être enlevées , on les place dans de petits pots remplis de terre légère ; on les plonge dans une couche chaude , et on les tient à l'ombre jusqu'à ce qu'elles aient produit de nouvelles racines. Après cela on les accoutume par degrés au plein air , et on les y expose tout-à-fait en été , en les plaçant dans un lieu abrité. En automne , on les met dans une serre chaude , ou dans un appartement convenablement échauffé et exposé au midi , afin de les faire jouir du soleil en hiver , quand les jours ne sont pas trop froids. Veut-on multiplier l'héliotrope de boutures , il suffit de couper ou de casser une des tiges , de la piquer en terre , de la tenir à l'ombre , et de l'arroser souvent ; elle reprend très-vite. Les branches couchées réussissent également bien ; c'est dans l'été qu'il faut faire l'une et l'autre opération. Les drageons sont plus hâtifs et plus sûrs. Cette plante aime le soleil , et se plaît dans une terre plutôt légère que forte : on doit l'arroser peu en hiver , et médiocrement dans les chaleurs.

Le genre ORTHOSTACHYS de R. Brown , paroît devoir être réuni à celui-ci. V. HELIOTROPIUM. (D.)

HÉLIOTROPE. Pierre silicée , qui tantôt est un jaspe et tantôt une agathe. Ses caractères sont de présenter , sur un fond vert un peu bleuâtre , des points rouges , et d'être plus ou moins translucide. C'est surtout ce dernier caractère qui distingue essentiellement l'héliotrope du *jaspe sanguin* , ainsi que l'a très-bien observé Lamétherie , dans ses notes sur la *Sciagraphie* de Bergmann ; le jaspe sanguin , au contraire , est parfaitement opaque ; le vert y est sans mélange de bleu , et le rouge y est d'une teinte foncée : dans l'héliotrope , il tire un peu sur le rose. Le nom d'héliotrope , qui signifie *tournesol* , lui fut donné sans doute par les anciens , parce qu'en regardant

dant le soleil à travers cette pierre, les irrégularités de ses parties translucides faisoient paroître tournoyante la lumière de cet astre.

Quand les parties translucides l'emportent sur les parties opaques, on donne à la pierre le nom d'*agate héliotrope*; quand c'est le contraire, elle forme le *jaspé héliotrope*.

Le savant minéralogiste de Born dit expressément qu'il compte l'héliotrope parmi les *agathes*, à cause de sa *transparence* qui la distingue du *jaspé*.

La plus belle héliotrope vient des contrées méridionales de l'Asie; celle de Bohême est foible en couleur, et sa pâte est moins belle. On en a trouvé, dans le pays de Deux-Ponts, qui le cédoient peu à l'*héliotrope orientale*; néanmoins les couleurs n'y sont jamais ni si vives ni si nettement tranchées.

V. QUARZ-AGATHE. (PAT.)

HELIOTROPIUM. De deux mots grecs qui signifient *je tourne avec le soleil*. La fable rapporte que Clytie, l'une des nymphes de l'Océan, se laissa mourir de faim et de soif, par la jalousie qu'elle conçut de se voir abandonnée par Apollon, et qu'elle fut métamorphosée, par ce dieu, en la fleur nommée héliotrope ou tournesol, qui suit le soleil pendant le jour, et se ferme pendant la nuit, ou même le jour, lorsque le soleil est couvert de nuages. Dioscoride admet deux espèces d'*heliotropium*: l'une est le petit **HELIOTROPIUM**, ou *trivoccon* de Pline, soupçonné être le *croton tinctorium*, Linn., qui porte à présent le nom de **TOURNESOL**, ainsi que la teinture qu'il fournit; l'autre est le grand **HELIOTROPIUM**: celui-ci étoit également nommé *scorpioides*, soit à cause de ses fleurs disposées en un épi roulé en crosse, de manière à imiter la queue du scorpion, soit parce qu'on le regardoit comme le remède contre la morsure du scorpion; pour cela il s'appeloit aussi *diulon*, *sesamon* sauvage, etc. On en faisoit usage dans les maladies pituiteuses, les affections gontteuses, pour guérir les chancres, faire disparoître les verrues, etc.; ce dernier usage lui avoit fait donner le nom de *verrucaria*, qui lui est long-temps resté. Cette plante est, selon l'opinion presque générale, notre **HÉLIOTROPE** d'Europe. Tous les botanistes anciens, comme Dioscoride et Pline, Varron, Paul d'Egyne, etc., ont admis un grand et un petit *heliotropium*. Les premiers botanistes modernes ont appliqué le nom d'héliotrope principalement à des espèces de borraginées qui avoient de la ressemblance avec l'héliotrope d'Europe. Tournefort établit le genre *heliotropium*. Ce genre, que Linnæus adopta, s'étoit augmenté de très-belles plantes étrangères, qui ne pouvoient lui appartenir, et qui avoient été décrites par Plukenet, Morison, Sloane, Brown, etc. Linnæus les plaça

dans le genre *tournefortia*; et il rapporta au genre *mentha*, l'*heliotropium canariense* de Miller, qui, depuis, est entré dans le genre *bistropogon*. Scopoli fait un genre nommé *schobera* sur l'*heliotropium angiospermum* de Murray; et Haller unit le *lithospermum arcense* ou GRÉMIL avec les HÉLIOTROPES, ce qui ne paroît pas exact. Enfin, l'*heliotropium pinnatum*, Linn., très-voisin de l'*hydrophyllum mogelanicum*, Lk.; constitue le genre *aldea* de la *Flore du Pérou*, que quelques botanistes réunissent au *phacelia* de Jussieu.

(LN.)

HELIX. Nom latin des LIMAÇONS ou HELICES. *V.* ce mot.

(DESM.)

HELIX. Nom latin de la variété du LIERRE qui croît en entourant les arbres. Mitchel le donne à la VIGNE-VIERGE.

(LN.)

HELIXANTHÈRE, *Helixanthera*. Arbrisseau parasite à feuilles lancéolées, ondulées, glabres, recourbées à leur pointe; à fleurs rouges, petites, portées sur de longs épis axillaires, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie.

Ce genre, qui a été établi par Loureiro, offre pour caractères : un calice cylindrique, tronqué, coloré, accompagné d'écaillés ovales et charnues; une corolle monopétale, divisée en cinq parties recourbées, oblongues, obtuses; un tube inférieur à cinq ailes, à cinq divisions; cinq étamines insérées à la gorge de la corolle; un ovaire inférieur, surmonté d'un style à stigmatte épais.

Le fruit est une baie rouge, ovale-oblongue, monosperme, formée par le calice qui s'est accru.

L'hélixanthère, encore appelé HÉLICIE, croît sur les arbres cultivés de la Cochinchine. (B.)

HELLEBORASTER. Nom sous lequel Lobel décrit l'*helleborus fœtidus* et l'*helleborus viridis*. Moëench l'applique au genre *helleborus*, Linn. (LN.)

HELLEBORASTRUM, le PIED DE GRIFFON (*helleborus fœtidus*), est ainsi appelé par Tabernæmontanus. On a également donné ce nom à l'*helleborus viridis*, L., et à l'*adonis vernalis*, L. (LN.)

HELLEBORE ou ELLEBORE, *Helleborus*, Linn. (*Polyandrie polygynie*.) Genre de plantes de la famille des renouculacées, qui se rapproche du TROLLE, des NIGELLES et des ANCHOLIES, et dans lequel la fleur a un calice presque toujours persistant, composé de cinq ou six folioles larges, arrondies, ouvertes, plus ou moins colorées; cinq pétales ou davantage, plus courts que le calice, et faits en entonnoir ou en cornet, avec un limbe irrégulier, oblique,

comme labié, à lobe extérieur plus saillant; un grand nombre d'étamines insérées au réceptacle, de la longueur à peu près des pétales; et plusieurs germes (ordinairement trois à cinq) soutenant autant de styles en alène un peu arqués en dehors. Ces germes, après leur fécondation, deviennent autant de capsules qui sont comprimées, ovales-oblongues, et offrent à leurs extrémités deux carènes, l'une courte et plus arrondie, l'autre plus allongée et terminée en pointe; chaque capsule est une espèce de follicule, s'ouvrant d'un seul côté; les semences sont attachées à la suture opposée qui tient lieu de placenta: elles sont rondes. Quelques auteurs appellent *corolle* le calice de l'hellébore, et donnent le nom de *nectaire* aux cornets, que nous regardons, avec Lamarck et Jussieu, comme les véritables pétales de la fleur.

D'un côté, les ISOPYRES ont été réunies à ce genre; d'un autre, quelques espèces en ont été soustraites pour former les genres COPTIS, ERANTHE et KOELLE ou ROBERTIE.

On connoît une douzaine d'espèces d'hellébores, dont la plupart croissent en Europe; les unes sont vivaces, les autres annuelles; toutes ont leurs feuilles découpées, alternes sur les tiges ou radicales; leurs fleurs terminales, ouvertes en rose, et remarquables par les cornets tubuleux dont nous avons parlé.

Il y a l'HELLEBORE A FLEURS ROSES, *helleborus niger*, Linn., que les jardiniers appellent *rose de Noël*. C'est une plante qui fleurit en janvier ou au commencement de février. Ses feuilles sont radicales et composées de huit ou neuf digitations oblongues. Ses fleurs sont solitaires, ou placées deux à deux sur des hampes cylindriques, simples ou fourchues, et qui naissent avant les feuilles. Cet hellébore croît naturellement en Autriche, sur l'Apennin et sur les Alpes, dans les lieux pierreux. Il est cultivé par les curieux comme plante d'ornement; mais sa multiplication n'est pas facile; aussi n'est-il pas aussi commun que sa beauté et l'époque de sa floraison le font désirer.

L'HELLEBORE FÉTIDE ou PIED DE GRIFFON, *Helleborus foetidus*, Linn., qu'on trouve en France, en Allemagne, en Suisse, aux lieux incultes et ombragés. Il fleurit en automne. Ses feuilles partent de la tige; elles sont divisées très-profondément en sept ou neuf lobes longs et étroits, et représentent à peu près une main ouverte. Il est en si grande abondance sur quelques montagnes calcaires du centre de la France, qu'il nuit aux pâturages des bestiaux, qui non seulement ne le mangent pas, mais même rebutent l'herbe qui croît sous ses feuilles. Là on devoit le détruire et en fabriquer de la potasse.

L'HELLÉBORE A FLEURS VERTES, *Helleborus viridis*, Linn. Il croît dans les montagnes de la Suisse et du Dauphiné, a des tiges plus droites que le précédent, des feuilles radicales et d'autres feuilles situées sur les rameaux, les premières pétiolées et à neuf ou dix lobes, les secondes à trois ou cinq lobes et presque sessiles. Ses fleurs sont tout à fait vertes.

L'HELLÉBORE DU LEVANT, *Helleborus Orientalis*, Tourn., a les racines vivaces, les feuilles pédiâires, pubescentes en dessous, les fleurs d'un vert pourpré et disposées en panicule. Il n'y a plus de doute, d'après la considération des lieux où il croît (le mont OËta et autres de la Grèce et de l'Asie mineure), que ce soit le véritable *hellébore noir*, que les anciens employèrent contre la folie.

L'HELLÉBORE DE CORSE, *Helleborus lividus*, Ait., se cultive aujourd'hui dans beaucoup de jardins à raison de la grosseur de ses touffes toujours vertes.

On cultive aussi un petit HELLÉBORE D'HIVER, *Helleborus hyemalis*, Linn., qui fleurit en même temps que la *perce-neige*, et qu'on prendroit pour une petite *renoncule*, à cause du beau jaune de sa fleur, et de la forme de sa feuille qui est orbiculaire, profondément découpée, et à folioles membraneuses.

Ces plantes s'accoutument de tout terrain et de toute exposition : elles demandent à être plus ou moins abritées, selon les espèces. On les multiplie en séparant leurs racines en automne ou aussitôt que leurs feuilles sont flétries. On les laisse en place pendant plusieurs années. Plus la touffe est grosse, plus il y a en proportion de fleurs. Les hellébore ne craignent point la gelée. Comme la plupart fleurissent en hiver, ils produisent un bel effet dans les jardins, quand ils sont mêlés avec les galantines et les perce-neiges.

Les racines des hellébore, surtout des *hellébore noir* ou à *fleurs roses*, ont une odeur virulente et une saveur nauséabonde très-âcre et amère. C'est un fort purgatif; donné à trop forte dose, il peut être malfaisant : on doit être circonspect dans l'administration intérieure de ce remède. Son usage est beaucoup moins fréquent aujourd'hui qu'il ne l'étoit chez les anciens, qui ne connoissoient, pour ainsi dire, aucun autre purgatif, et qui attribuoient à cette plante des vertus admirables pour guérir la folie, la manie et la mélancolie. On doit, dit-on, la connoissance des propriétés de l'*hellébore noir* à un Grec nommé Mélampus, qui étoit médecin ou berger, et qui inventa l'art de purger. Il guérit, avec ce remède, les filles de Proetus, qui étoient devenues furieuses. On ne s'en sert plus guère maintenant que pour dissoudre les humeurs épaisses, bilieuses et pituiteuses, pour guérir la gale, les dartres, la

fièvre quarte opiniâtre, contre l'épilepsie invétérée, etc.
(D.)

HELLEBORE BLANC. C'est la VARAIRE. Quelques commentateurs pensent, avec fondement, que cette dernière plante est le véritable *hellebore* des anciens, celui dont on emploie la racine contre la folie. (B.)

HELLEBORE NOIR (faux). L'ADONIDE PRINTANIÈRE (*adonis vernalis*) et la NIGELLE cultivée (*nigella sativa*), ont reçu ce nom. (LN.)

HELLEBORE d'Hippocrate. C'est l'ADONIDE PRINTANIÈRE (*adonis vernalis*). (LN.)

HELLÉBORIDES. L'un des noms donnés par les Grecs à la PETITE CENTAURÉE, *centaurium minus* de Pline qui est la *gentiana centaurium*. (LN.)

HELLÉBORINE. V. au mot ELLÉBORINE. (B.)

HELLÉBOROÏDES de Boerhaave. C'est l'*helleborus hiemalis*, L., dont Adanson fait un genre qui porte aussi les noms de *Koellea*, de *Eranthus* et de *Robertia*. (LN.)

HELLEBORUM. V. HELLEBORUS. (LN.)

HELLEBORUS. Hippocrate, Théophraste, Dioscoride, Pline, donnent ce nom à des plantes qui faisoient périr lorsqu'on en mangeoit, et de cette propriété vient le nom d'*helleborus*. Tous ces auteurs anciens admettent deux espèces d'*helleborus*, le noir et le blanc. Le noir, dit Théophraste, naît partout, mais le meilleur vient de l'Hélicon; le blanc est beaucoup plus rare. Dioscoride distingue le blanc qui a la feuille du plantain ou de la bette sauvage, et le noir qui a la feuille du platane et qui est appelé *melampodium*, parce que l'on croit que le berger Mélampus avoit fait, le premier, usage de cette plante dans l'art de la médecine, et qu'il s'en servit pour guérir les filles de Prætus qui étoient aliénées. Pline reconnoît, comme Dioscoride et Théophraste, un *helleborus* noir et un blanc, qui diffèrent principalement par leurs racines blanches ou noires. Chacun de ces auteurs distingue dans l'une et l'autre de ces espèces plusieurs variétés. Pline nomme aussi la blanche *veratrum*, nom corrompu du verbe latin *vertere*, parce que l'*helleborus* rétablit l'esprit des aliénés. L'on préféroit, pour l'usage, suivant Dioscoride, l'hellebore d'Anticyre. L'on croit reconnoître les *hellebores noirs* des anciens dans nos espèces d'*helleborus*, et les *hellebores blancs* dans les VARAIRES, *veratrum*. Tabernæmontanus croit que l'adonide printanier est l'*helleborus* d'Hippocrate.

Chacun sait que les *helleborus* passaient anciennement

pour de puissans remèdes contre la folie, et qu'ils étoient extrêmement célèbres. Maintenant il n'en est pas de même pour les plantes qui les représentent à cet égard. Nos premiers botanistes ont étendu le nom d'*helleborus* ou d'*helleborum*, non-seulement aux *helleborus*, L. et aux *veratrum*, L., mais encore aux espèces d'*astrantia* d'Europe, à l'*isopyrum* et aux *trollius*, et même à des *helleborines* ou *serapias*, au *nigella sativa*, et à l'*adonis vernalis* et *apennina*. Tournefort réunit en un seul genre *helleborus*, les trois genres de Linnæus, *trollius*, *helleborus* et *isopyrum*. Cette réunion n'a pas été adoptée même par Adanson. V. HELLÉBORE, HELLÉBORASTER, HELLÉBOROÏDES et COPTIS. (LN.)

HELLEBORUS. V. ELLEBORUS.

HELLEBUT. Nom du *flet*. V. au mot PLEURONECTE. (B.)

HELLEFLINTA. Nom qu'on donne, en Suède, à une variété de PÉTROSILEX (*feldspath compacte*) rouge. *Journ. des Mines*, tom. 15, n.º 88, pag. 257. (DESM.)

HELLENIE, *Hellenia*. Genre de plantes établi par Retzius, sous le nom d'*heritiera*, et que Willdenow a adopté sous celui-ci. Il est fort voisin des AMOMES, et a pour caractères : un calice spathiforme, campanulé, bifide; une corolle à limbe double, l'extérieur divisé en trois parties; un nectaire de deux folioles ou d'une seule bifide; une seule étamine; un ovaire surmonté d'un seul style très-court; une capsule à trois loges, coriace, renflée, presque globuleuse.

Ce genre contient quatre espèces, toutes de l'Inde ou de la Chine, et dont l'aspect diffère peu de celui des AMOMES; et de celui des ALPINIES. (B.)

HELLINHAGRA. C'est le SERPOLET, en Islande. (LN.)

HELLUO, *Helluo*. M. Bonelli nomme ainsi (*Observ. entomol.*, 2.^e part.) un genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, famille des carnassiers, tribu de carabiques, formé sur une espèce que j'avois placé dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, avec les *anthies* (*anthia truncata*). Il lui donne pour caractères essentiels : mandibules sans dents; langue cornée, convexe, arrondie, transversale et sans paraglosses; lèvre (menton) à lobes prolongés et pointus, à échancrure munie d'une dent courte et simple; élytres tronqués à leur extrémité, et laissant les derniers anneaux du ventre à découvert.

Par la forme de la languette, ces insectes se rapprochent des *anthies*; mais, à raison des autres parties de la bouche, de la troncature postérieure des élytres, etc., ils avoisinent beau-

coup les *cymindés*, genre que, dans le troisième volume du *Règne animal*, de M. Cuvier, j'ai réuni, avec quelques autres, formés par M. Bonelli, dans une coupe plus générale, sous la dénomination de LÉBIE. L'insecte, qui sert de type au genre *helluo*, a été représenté dans le quatrième volume du même ouvrage, pl. 14, fig. 6, LÉBIE A CÔTES. Cette figure est reproduite ici, E, 33,6.

On peut distinguer les *helluos* des *lébies* et autres genres analogues, aux caractères suivans : dernier article des palpes extérieurs plus grand, presque sécuriforme ; second article des antennes de la longueur du troisième ; languette cornée presque carrée.

L'HELLUO A CÔTES, *Helluo costatus*, est représenté de grandeur naturelle : son corps est d'un noir un peu brun, ou couleur de poix ; la tête est ridée près des yeux, et offre postérieurement une espèce de cou ; le corselet est en forme de cœur tronqué, guère plus large que long, avec de petites rides transverses ; les élytres ont des stries ponctuées et des lignes élevées, dont trois plus fortes, imitent des côtes ; le corps est parsemé de poils.

Cet insecte a été rapporté de la Nouvelle-Hollande par MM. Péron et Le Sueur.

La *galérite hérissée* (*galerita hirta*) de Fabricius, dont M. Alexandre Macleay, secrétaire de la Société Linnéenne, m'a donné un individu, me paroît être congénère des *helluos*.

HELLUS, *Hellus*. Fabricius désigne ainsi un genre d'insectes hyménoptères que j'avois établi et publié antérieurement sous le nom de SOPYGE. V. ce mot. (L.)

HELM. Un des noms allemands du ROSEAU DES SABLES (*arundo arenaria*, L.). (LN.)

HELMIEGEN ou HELMRIGEN. Nom de la MARIKAIRE-CHAMOMILLE, en Allemagne. (LN.)

HELMINTHOLOGIE. On a donné ce nom à la science qui a les VERS INTESTINAUX pour objet.

Les vers intestinaux sont connus depuis un temps infini ; mais ce n'est que depuis un petit nombre d'années qu'ils ont été étudiés avec quelque suite et quelques succès ; ce que nous ont laissé les anciens à leur sujet, se borne à quelques observations sur les ASCARIDES et les TÆNIAS ou VERS SOLITAIRES, si peu positives et si accompagnées d'idées erronées, qu'elles peuvent être regardées comme de nulle valeur. V. Hippocrate, Cels, Pline, Galenus, Aurelianus, Avicène, etc.

L'anglais Tyson est, je crois, le premier des modernes qui ait décrit et figuré des vers intestinaux, des TÆNIAS (*Acta*

anglica, 1683). Beniven, Aldrovande, Neuhold, s'en occupèrent ensuite, puis Schanck, Spigel, Bewerw, Coulet, Sporing, Ruysch, enfin notre Andry.

Mais dans cette partie de l'histoire naturelle, comme dans la plupart des autres, c'est à Linnæus qu'on doit les premières notions positives sur les vers, qu'il rendit l'objet d'une dissertation insérée dans le second volume de ses *Amenités académiques*, intitulée: *Tænia*.

Dans la dernière édition de son *Systema natureæ*, ce célèbre naturaliste fait, des vers intestinaux, une division de la classe des vers, et y rapporte les genres LOMBRIC. SIPONGLE, FASCIOLE, GORDIUS, ASCARIDE, SANGSUE et MYXINE; mais de ces sept genres, il n'y a que ceux des FASCIOLES et des ASCARIDES dont les espèces vivent dans les corps des animaux; par conséquent les autres ne doivent pas leur être adjoints. Une autre erreur encore plus grave, c'est que ce grand génie ait placé le *tænia*, qu'on ne peut pas nier, d'après la dissertation ci-dessus rappelée, qu'il connût fort bien, parmi les ZOOPHYTES, à côté des HYDRES, des PENNATULES, des VOLVOCES, etc.

Après la mort de Linnæus, beaucoup d'helminthologistes concoururent, ou simultanément ou successivement, aux progrès de la science. Je vais faire passer les noms de la plupart d'entre eux sous les yeux du lecteur.

Les premiers furent Pallas, Othon, Frédéric Muller, Blumenbach, qui firent des observations isolées, établirent des genres nouveaux, publièrent de nouvelles espèces qui leur ont acquis la reconnaissance des naturalistes. Ils furent cependant éclipsés par Bloch et Goëze, qui augmentèrent le nombre des genres et des espèces, et les distribuèrent dans un ordre plus méthodique. Leurs ouvrages en allemand parurent tous deux, en 1782, à Berlin et à Leipsick; le second est sans doute supérieur au premier par la méthode, par l'exactitude des descriptions, par la bonté des figures; mais les recherches anatomiques et médicales du premier sont très-dignes de louanges.

La même année, Werner mit au jour, à Leipsick, un ouvrage sur les TÆNIAS, avec figures, qui fut continué, après la mort de l'auteur, par Fischer.

Encore, à cette même époque, Bruguières publioit le premier volume de l'Encyclopédie méthodique, partie des vers, où ceux qui vivent dans les intestins, devoient se trouver. Il en est resté au premier volume; mais il a figuré la plupart des espèces décrites par Pallas, Muller, Bloch et Goëze dans les planches qui accompagnent cet ouvrage, et

c'est là où, en France, on peut plus facilement les trouver, les originaux étant devenus fort rares.

Cuvier en 1798, et Lamarck en 1801, le premier dans ses *Tableaux élémentaires d'Histoire naturelle*, et le second dans son *Système des animaux sans vertèbres*, ont donné des classifications de vers intestinaux qu'ils ont depuis perfectionnées, et dont il sera question plus bas.

Peu après, je publiai mon *Histoire naturelle des vers*, pour faire suite au Buffon, édition de Deterville, in-12, ouvrage où je décris un genre nouveau et plusieurs espèces encore inconnues, observées pendant mon séjour en Amérique.

On doit aussi à Duméril une classification des vers dans sa *Zoologie analytique*, imprimée en 1804.

Plusieurs espèces de vers ont été décrites et dessinées dans les collections académiques, dans les Faunes de divers pays, dans les journaux scientifiques. Un assez grand nombre de médecins et quelques vétérinaires, les ont rendus le sujet de dissertations importantes. Je ne puis donner des notions détaillées sur tous ces ouvrages, parce que cela me meneroit trop loin, et seroit la répétition de ce qu'on peut lire aux articles particuliers de ce Dictionnaire.

Actuellement il me reste à parler des trois principaux ouvrages qui ont été publiés dans ces dernières années; savoir : de celui de Rudolphi, de celui de Lamarck et de celui de Cuvier.

L'ouvrage de Rudolphi, intitulé *Entozorum sive vermium intestinorum historia naturalis*, est spécial, c'est-à-dire, n'a que la science helminthologique pour objet; mais il la considère sous tous les rapports; ainsi, non-seulement on y trouve une disposition méthodique des genres et des espèces, et la description complète de ces genres et de ces espèces, mais encore le catalogue complet des ouvrages qui ont traité des vers dans toutes les langues, la physiologie et l'anatomie des vers, des indications sur la manière de les observer, de les décrire, les moyens employés pour les détruire, etc. Aucun helminthologiste ne peut et ne pourra, à l'avenir, se passer de cet important ouvrage.

Rudolphi divise les vers en cinq ordres auxquels il donne des noms particuliers et attribue des caractères généraux, et pour l'intelligence desquels il a fait graver plusieurs figures.

PREMIER ORDRE. — NÉMATOÏDES. Corps allongé, cylindrique, élastique. Cet ordre comprend les genres **FILAIRE**,

HAMULAIRE, TRICHOcéPHALE, OXYURE, CUCULLAN, OPHIOSTOME, ASCARIDE, STRONGLE et LIORHYNQUE.

ORDRE DEUXIÈME.—ACANTHOCÉPHALES. Corps cylindrique, utriculaire, un peu élastique, à prolongement antérieur simple ou composé, et couvert de séries d'épines recourbées et rétractiles. On n'y trouve que les genres ECHINORHYNQUE et TETRARHYNQUE.

ORDRE TROISIÈME.—TREMADOTES. Corps aplati ou légèrement cylindrique, mou et pourvu de pores propres à sucer. Les genres qui le composent sont : MONOSTOME, AMPHISTOME, DISTOME et POLYSTOME.

ORDRE QUATRIÈME.—CESTOÏDÉES. Corps allongé, aplati, mou, d'une seule ou de plusieurs pièces. Il renferme les genres SCOLEX, CARYOPHYLLÉE, LIGULE, TRICUSPIDAIRE, BOTRYOCÉPHALE et TÆNIA.

ORDRE CINQUIÈME.—CYSTICORES. Corps terminé par une vésicule ou adhérent à une vésicule. Il s'y réunit les genres CYSTICERQUE, CÉNURE et ECHINOCOQUE.

Outre ces genres, on trouve encore, dans l'ouvrage de Rudolphi, ceux PRIONODERME, SCHISTURE et DICÈRE, qu'il n'a pu placer dans les ordres précédens.

Lamarck, dans son dernier ouvrage, intitulé : *Histoire des Animaux sans vertèbres*, a fait une classe des vers (c'est la cinquième), qu'il a divisée en trois ordres. Le premier, des VERS MOLLASSES, se subdivisant; 1.^o en VÉSICULAIRES, qui comprennent les genres BICORNE, HYDATIDE, HYDATIGÈRE, CÉNURE, ECHINOCOQUE; 2.^o en PLANULAIRES où se trouvent les genres TÆNIA, BOTRYOCÉPHALE, TRICUSPIDAIRE, LIGULE, CINGUATULE, POLYSTOME, PLANAIRE, FASCIOLE; 3.^o en HÉTÉROMORPHES qui réunissent les genres MONOSTOME, AMPHISTOME GÉROFLÉE, TÉTRAGULE, MASSETTE, TENTACULAIRE ou TETRARHYNQUE, SAGITTULE. Le second ordre est celui des vers RIGIDULES où il a réuni les genres POROCÉPHALE, ECHINORHYNQUE, STRONGLE, CUCULLAN, FISSULE, OXYURE, TRICHURE, ASCARIDE, HAMULAIRE, LIORHYNQUE, FILAIRE, DRAGONNEAU. Le troisième ordre, celui des VERS HISPOÏDES, offre les genres NAÏADE ou NAÏDE, STYLAIRE et TUBIFEX; mais ces trois genres, le dernier du second ordre et l'avant-dernier du premier, n'appartiennent pas réellement aux vers intestinaux, puisque c'est uniquement dans les eaux qu'ils se trouvent.

L'ouvrage intitulé : *le Règne animal distribué selon son organisation*, a été publié par Cuvier peu de temps après celui de Lamarck. Les vers intestinaux sont placés dans la deuxième classe des ZOOPHYTES, et subdivisés en CAVITAIRES, en NÉMATOÏDÉS, en PARENCHYMATEUX qui renferment les quatre derniers ordres de Rudolphi. Dans les cavitaires

sont rangés les genres **FILAIRE**, **HAMULAIRE**, **TRICHOCEPHALE**, **OXYURE**, **CUCULLAN**, **OPHIOSTOME**, **ASCARIDE**, **STRONGLE**, **LIORHYNQUE**, **PRIONODERME**, **LERNÉE** et **NEMERTE**. Les parenchymateux sont divisés en quatre familles ; savoir : les **ACANTHOCÉPHALES** où se trouvent les genres **ECHINORHYNQUE** et **HAÉRUQUE** ; les **TREMATODES**, qui renferment les genres **PLANAIRE** et **FASCIOLE** : dans ce dernier rentrent, suivant lui, ceux qui ont été appelés **FESTUCAIRE**, **STRIGÉE**, **GÉROFLÉE**, **POLYSTOME** et **TRISTOME** par les autres auteurs. Les **TENIOÏDES**, comprenant les genres **SCOLEX** et **TÆNIA**, regardant comme peu distingués de ce dernier les genres **TRICUSPIDAIRE**, **BOTRYOCÉPHALE**, **FLORICEPS**, **TÉTRARHYNQUE**, **CYSTICERQUE** et **CÉNURE** de Rudolphi et autres ; enfin, les **CESTOÏDES** qui ne renferment que le genre **LIGULE**.

Parmi ces genres, ceux appelés **NEMERTE** et **FLORICEPS**, sont les seuls qui soient propres à M. Cuvier.

On devoit reprocher à ce savant professeur, d'avoir mis, comme Lamarck, les **PLANAIRES**, qui ne vivent que dans les eaux douces, au rang des intestinaux, s'il n'avoit pas fait valoir ses motifs, et si on pouvoit trouver une place qui leur convienne mieux.

Tel est l'état de la science helminthologique au moment où je rédige cet article. Sans doute, elle est bien loin de l'état des autres parties de l'histoire naturelle ; je suis le seul presque qui l'ait rendue l'objet de recherches hors de l'Europe, et il est probable, cependant, que tous les animaux intertropicaux, soit de terre, soit d'eau douce et salée, en contiennent des espèces, même des genres nouveaux. D'ailleurs, son étude est fort difficile, soit par le peu d'occasions qu'ont les naturalistes de les rechercher, soit par les obstacles qu'ils trouvent dans leur observation. En effet, ce n'est qu'après avoir examiné, à diverses reprises et sous toutes ses faces, un ver que le hasard a fait tomber sous les yeux d'un naturaliste, qu'il peut affirmer avoir vu tous ses organes ; et souvent une certitude à laquelle on croit avoir droit, est remplacée après de nouvelles observations, par un doute dont on n'ose sortir. Je me suis plusieurs fois trouvé dans cette situation. Il m'est arrivé très-fréquemment, par exemple, de ne pouvoir faire voir la tête des **HYDATIDES VISCÉRALE**, **GLOBULEUSE** et autres, que j'ai observées plus de vingt fois, aux personnes qui m'en apportoient pour que je la leur montrasse, à l'aide de mon microscope et de l'habitude que j'ai de la faire se développer entre deux verres à vitre.

Il est encore un très-grand obstacle au perfectionnement

de l'helminthologie ; c'est la presque impossibilité de conserver , de manière à pouvoir les observer de nouveau (surtout plusieurs fois) les vers dont on s'est assuré du genre et de l'espèce pendant leur vie ou peu après leur mort. On les dépose bien dans l'esprit-de-vin affoibli, où ils se gardent sous une apparence informe aussi long-temps qu'il est permis de le désirer ; mais quand on veut les en tirer pour vérifier leurs caractères , on ne trouve plus le moyen de les développer , ils se sont contractés et durcis par l'action de la liqueur. Aussi la belle collection de Goëze , qui se voit au Muséum d'Histoire naturelle de Pavie , celle qui se forme à celui de Paris, etc. , ne sont-elles utiles qu'à montrer qu'on a observé telle ou telle espèce.

Je fais des vœux pour que ces difficultés n'arrêtent point les recherches , et qu'elles se multiplient surtout dans les pays chauds sur les animaux que nous ne pouvons que difficilement rendre domestiques dans nos climats.

On trouve , au mot VERS , les considérations zoologiques et anatomiques servant de complément à cet article. (B.)

HELMINTHE. M. Duméril (*Zoologie analytique*) donne ce nom à la famille des *vers* qui vivent dans l'intérieur du corps des animaux. (DESM.)

HELMINTHIDES , du grec ἕλμινς au génitif ἕλμινθος qui signifie *vers*. J'ai employé ce terme qui m'a paru nécessaire et déjà connu , pour les vers tubicoles et les dorsibranches , tous pourvus de branchies et par conséquent d'une circulation ; ce qui les rapproche des mollusques ; et afin de les distinguer des *annélides*, sans branchies ; car ceux-ci, comme la sangsue , le ver de terre ou lombric , se rapprochent davantage des intestinaux , strongles , ascarides , etc.

Ainsi les HELMINTHIDES seront un ordre tout aquatique, composé de deux familles principales : 1.^o les vers à tuyaux ou pinceaux de mer, TUBICOLES de MM. Cuvier et Lamarck, savoir : les genres *serpule* , *sabelle* , *terébelle* , *amphitrite* , *arrosoir* , *dentale* , *silicaire* , etc. ; 2.^o les DORSIBRANCHES , composés des genres *néreïde* et *eunice* de Cuvier, *spio* d'Ot. Fabricius, qui ont des mâchoires , et les genres sans mâchoires tels que les *aphrodite* , *amphinome* et *arénicole* de M. Lamarck.

A l'égard de la dispute élevée sur la distinction des animaux à sang rouge et à sang blanc, M. Cuvier remarque (*Règne anim.* , tom. 2 , p. 515 , note première) , qu'il a établi la classe des annélides , l'an 1802 , d'après la couleur de leur sang qui est rouge , tandis que tous les autres animaux invertébrés n'en ont que du blanc. Mais cette remarque est

fort ancienne. Jean Rai, dans sa *Synopsis methodica animalium*, Lond. 1693, in-8.^o, p. 51), observe déjà que la distinction qu'avoit faite Aristote en *animalia sanguinea* et en *exsanguia*, n'étoit pas exacte, d'une part, en ce que les mollusques et les insectes avoient une liqueur analogue au sang, quoique non purpurine, et d'autre part que chez les vers de terre et quelques autres, la liqueur vitale étoit un véritable sang rouge. Nous avons ainsi beaucoup de découvertes modernes dans les anciens livres. (VIREY.)

HELMINTHOLITE. Les oryctographes ont donné ce nom à des VERMICULAIRES FOSSILES, qu'ils ont pris pour des LOMBRICS pétrifiés. (B.)

HELMINTHOLITHES. Ce nom a été aussi donné par quelques oryctographes aux fossiles du genre HIPPURITE. (DESM.)

HELMINTIE, *Helmintia*. Genre de plantes établi par Gærtner, pour placer une PICRIDE et une ÉPERVIÈRE de Linnæus, qui n'ont pas les caractères de leurs genres.

Ce nouveau genre offre un calice simple, caliculé par des folioles larges et ouvertes; un réceptacle nu, chargé de demi-fleurons tous hermaphrodites, et denticulés à leur sommet; des semences striées transversalement et à aigrettes stiptées. V. HELMINTOTHECA. (B.)

HELMINTOCORTON. Nom qu'on donne dans les pharmacies à la mousse de Corse qui est composée, selon Decandolle, de deux espèces de CORALLINES, de six espèces de VARECS, de huit espèces de CONFERVES et de deux ULVES. On croit assez généralement que parmi ces substances ce sont les CORALLINES qui produisent l'effet vermifuge pour lequel on les donne; mais Latourette, *Journ. de Physique*, 1792, a soutenu que c'étoient les VARECS. (B.)

HELMINTOTHECA. Ce genre, créé par Vaillant est le *picris* de Linnæus, qu'Adanson comprend dans son *Krenanum*. Jussieu le partage en deux genres, l'un est son *picris*, et l'autre son *helmintia* qui contient le *picris echioide*, L. *Voy.* HELMINTIE. (LN.)

HELMISPORE, *Helmisporium*. Genre de plantes de la classe des anandres, section des épiphites, proposé par M. Linck. Ses caractères sont : un thallus allongé, rameux; les sporidies oblongues, cloisonnées, adhérentes au thallus. On n'en connoît qu'une seule espèce que M. Linck semble vouloir confondre avec le *dematium ciliare* de Persoon. (P. B.)

HELMYTON. Rafinesque-Schmaltz donne ce nom à un nouveau genre de végétaux marins, qui paroissent appartenir à la famille des algues, et dont les caractères sont :

corps allongé, régulier, vermiforme ou cylindrique, de substance gélatineuse, homogène et élastique, assez transparent pour laisser voir les semences. La forme qu'affecte cette production marine la distingue des espèces du genre que le même auteur a nommé PEXISPERMA, dont la substance est également différente.

Deux espèces des mers de Sicile composent ce genre. L'HELMYTON AGGRÉGÉ, *H. glomeratum*, Rafin., a les filamens cylindriques, très-longs, filiformes, transparens attachés par une pointe; les semences arrondies et rassemblées en grappes. Ses couleurs varient entre le jaunâtre, l'orangé, le rougeâtre, le roux et l'olivâtre; mais elles sont toujours transparentes. Ses semences sont de la même couleur que la substance. Ses filamens sont mêlés. On la nomme *vermicelle de mer*. L'HELMYTON SPIRALE (*H. spiralis*, Raf.) est cylindrique, aplati, circulaire, spirale, hyalin, et attaché par un côté; ses semences sont ponctiformes et presque solitaires. Il croît sur les *fucus*, et notamment sur le *myrsidrum dilatatum* de Rafinesque, ou *fucus tomentosus* de Stackhouze, ou *ulva tomentosa*, Decand., *Flore franç.* Il est d'un jaune blanchâtre ou cendré, avec ses semences très-petites, nombreuses et de couleur plus opaque. (DESM.)

HELOCÈRES ou CLAVICORNES. Famille d'insectes établie par M. Duméril, et renfermant des coléoptères pentamères, à élytres dures couvrant le ventre, dont les antennes sont terminées en une masse perfoliée, souvent allongée. Cette famille correspond à celles des SPÉRIDOTES, des NÉCROPHAGES, des OTIOPHORES, des HYDROPHILIENS et des DERMESTINS de M. Latreille. *V.* ces mots. (DESM.)

HELODE, *Helodes*. M. Paykull, et ensuite Fabricius et Olivier, ont désigné ainsi un genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des cycliques, que le second de ces naturalistes avoit placé avec ses *criocères*, et que d'autres rangeoient avec les *chrysomèles*. Mais comme j'avois donné auparavant ce nom à un autre genre de coléoptères (*cyphon*, Fab.), j'ai appelé PRASOCURES les hélodes de ces auteurs. *V.* PRASOCURE. (L.)

HELONIAS, *Helonias*. Genre de plantes de l'hexandrie trigynie, et de la famille des juncs, qui a pour caractères: une corolle de six pétales oblongs, égaux et caducs; point de calice; six étamines; un ovaire supérieur, arrondi, trigone, chargé de trois styles courts, réfléchis, à stigmate obtus; une capsule arrondie ou ovale, trilobulaire et polysperme.

Ce genre renferme six plantes de l'Amérique septentrionale, dont les feuilles sont ou radiales ou alternes et

simples, et les fleurs disposées en épi. L'une, l'*HELONIAS BULLATE*, a été cultivée dans les jardins de Paris. J'ai observé en Caroline, où elle est assez commune, qu'elle préféroit les bois peu touffus et humides à toute autre position. Ses fleurs sont blanches, d'un aspect agréable, et foiblement odorantes.

L'*HÉLONIAS ASPHODÉLOÏDE* sert aujourd'hui de type au genre *XEROPHYLLE*, et l'*HELONIAS NAINÉ* au genre *CHAMÆLIRION*. L'*ANTHERIC CALICULÉ* de Linnæus, dont on avoit fait un nouveau genre sous le nom d'*HERITHIERIA* et de *NARTÈCE*, a été réuni à celui-ci par Willdenow. (B.)

HÉLONOMES, *Helonomi*. Famille de l'ordre des oiseaux ÉCHASSIERS et de la tribu des TÉTRADACTYLES. *V.* ces mots. *Caractères* : pieds médiocres ou allongés; jambes à demi-nues, très-rarement emplumées jusqu'au talon; tarses réticulés; quatre doigts, trois devant, un derrière; les antérieurs ou seulement les externes unis à la base par une membrane chez les uns, totalement séparés chez les autres; le postérieur articulé sur le tarse plus haut que les doigts antérieurs, ou élevé de terre ou n'y portant que sur le bout; bec ou droit ou arqué, ou un peu retroussé, à pointe le plus souvent obtuse.

Cette famille renferme les genres *VANNEAU*, *TOURNEPIERRE*, *TRINGA*, *CHEVALIER*, *CHORLITE*, *BÉCASSINE*, *BÉCASSE*, *BARGE*, *CAURALE*, *COURLIS*. (V.)

HÉLOPIENS, *Helopi*. J'ai nommé ainsi, dans le 24.^e volume de la première édition de ce Dictionnaire, et dans quelques autres ouvrages, une famille d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, ayant pour genre principal celui des *hélops*. Elle forme maintenant (dans le *Règne animal* de M. Cuvier, tom. 3, pag. 305) la première division de la famille des sténélytres, distinguée de la seconde, celle des œdemérites, par les tarses dont aucun article n'est bilobé.

Elle est composée des genres : *HÉLOPS*, *HALLOMÈNE*, *PYTHE*, *CISTÈLE*, *NILION*. Je fais passer dans l'autre tribu le genre *serropalpe*, que j'avois d'abord placé dans la précédente. *V.* ces articles. (L.)

HÉLOPITHÈQUES, *Helopitheci*. Division de *singes d'Amérique*, formée par M. Geoffroy, et qui correspond aux *SAPAJOUS* de Buffon. Elle renferme les genres *ATÈLE*, *LAGOTRICHE*, *ALOUATTE* ou *HURLEUR* et *SAJOU*, tous caractérisés par le nombre des dents molaires, qui est de six de chaque côté aux deux mâchoires, et par leur queue prenante. (DESM.)

HÉLOPODE, *Helopodium*. Genre de plantes crypto-

games de la famille des algues, établi par Achard aux dépens des *lichens* de Linnæus. Il présente pour caractères : des tubercules fungiformes, glomérulés ou agrégés, à bords légèrement réfléchis en dedans, naissant au sommet des supports ; des feuilles roides, petites, presque imbriquées, droites, sinuées, crénelées, verdâtres en dessus, blanchâtres en dessous ; des supports simples, presque solides, un peu dilatés vers leur sommet, et même légèrement divisés.

Ce genre, qui diffère à peine du genre CÉNOMYCE d'Acharius, qui enlève plusieurs espèces aux genres CLADONIE d'Hoffmann (*Thamnion* Vent.), BOÉOMYCE de Persoon, a pour type les *lichens symphycarpe* et *délicat*. V. au mot LICHEN et THAMNION. (B.)

HELOPS, *Helops*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des sténélytres, tribu des hélopiens.

Les hélops, que Pallas avoit aussi distingués génériquement sous le nom de *mylaris*, sont des insectes de moyenne grandeur, qui ont beaucoup de rapports avec les *ténébrions*, mais qui en diffèrent par l'absence d'un petit ongle corné et arqué, à la division interne des mâchoires ; par les antennes plus longues, filiformes, et non formées d'articles globuleux ; par la petitesse du menton, et en ce qu'ils ont des ailes, etc.

Les antennes des hélops sont filiformes, un peu plus longues que le corselet, composées de onze articles, dont les derniers sont plus courts et plus arrondis que les autres : ceux-ci sont cylindrico-coniques ; le second est le plus court, et le troisième plus allongé que les suivants. Les mandibules ont leur extrémité bifide ou terminée par deux dents. Les palpes sont au nombre de quatre ; le dernier article des maxillaires est sécuriforme ; la languette est peu échancrée ; le menton est presque carré.

La tête de ces insectes est ordinairement plus étroite que la partie antérieure du corselet ; celui-ci est trapézoïdal, aussi large que l'abdomen. Les pattes sont médiocrement longues ; les cuisses comprimées ; les tarsi antérieurs et intermédiaires formés de cinq articles, les postérieurs de quatre seulement plusieurs de ces articles sont dilatés et velus en dessous dans quelques espèces.

Les hélops se trouvent au printemps et en été sous les écorces des arbres morts, ou dans les fissures des arbres vivans. On ignore absolument leur manière de vivre. La larve d'une espèce de notre pays se trouve fréquemment dans le tan formé par les insectes au pied des arbres. Son corps est fort

allongé, cylindrique, composé de douze articulations, dont la dernière est terminée en deux petites pointes relevées, entre lesquelles est placé l'anus. Les trois premières articulations portent chacune une paire de pattes très-courtes, formées de plusieurs pièces et terminées par un crochet fort aigu; la tête est aussi large que le corps, munie en dessus d'une pièce clypéacée qui recouvre la bouche. On voit de chaque côté une petite antenne dirigée en avant; la bouche est pourvue de fortes mâchoires; les yeux ne sont point apparens; le corps de ces larves est absolument lisse, et souvent d'un poli brillant. Elles servent de nourriture aux rossignols et aux fauvelles.

Ces insectes forment un genre nombreux, mais dont le port diffère beaucoup; la plupart ont le corps ovale-oblong, convexe ou arqué en dessus; dans d'autres, il est étroit et presque cylindrique; il en est où il est arrondi. Ces espèces sont répandues dans toutes les parties du monde; mais le Brésil est la contrée qui nous en fournit le plus; quelques-unes ont des couleurs très-brillantes.

Les *cnodulons* de Fabricius, qu'il avoit d'abord réunis aux érotyles, et qu'il ne faut pas confondre avec mes *cnodulons*, ne me paroissent pas différer essentiellement des hélops. M. Donovan a représenté plusieurs de ceux qui ont la Nouvelle-Hollande pour patrie.

Je ne distingue pas non plus des hélops, le *dryops ceneus* de M. Paykull. Les coléoptères que Fabricius désigne génériquement de la même manière, et très-différens de ceux qu'Olivier a aussi nommés *dryops*, appartiennent aux genres *nothus* et *ædemère*.

J'ai donné, dans le second volume de mon *Gener. crust. et insect.*, les caractères de plusieurs coupes qui peuvent faciliter l'étude des espèces. Ils sont fondés sur la position des antennes, la longueur respective de leurs articles, la figure du corps et les proportions relatives de ses parties. Je me bornerai à citer les espèces suivantes :

L'HÉLOPS HÉMORROÏDAL, *Helops hæmorroidalis*, Fab., dont le corps est très-allongé, convexe, d'un vert doré; les antennes de la même couleur, ainsi que la tête et le corselet: ces antennes sont insérées sous un rebord du chaperon; les élytres sont couvertes de stries crénelées; elles sont d'un beau bleu métallique; l'anus est d'un rouge pâle.

Ce bel insecte se trouve aux Grandes-Indes.

L'HÉLOPS LANIPÈDE, *Helops lanipes*, Fab., E 14, 2 de cet ouvrage, dont le corps est oblong, gibbeux, assez large dans son milieu, avec le corselet presque aussi large que l'abdomen, presque carré, ovale, transverse, pointillé; les an-

tennes insérées sous un rebord du chaperon ; les élytres striées, finement pointillées et terminées en pointe, et les tarses couverts en dessous d'un duvet roussâtre.

Cet insecte, d'une belle couleur de bronze, n'est pas rare autour de Paris.

L'HÉLOPS STRIÉ, *Helops striatus*, Oliv., *Col.*, tom. 3, n.º 58, pl. 1, fig. 4 (*Helops ordurier*), première édition de cet ouvrage, est le plus commun : il est plus petit que le précédent, auquel il ressemble beaucoup ; mais ses élytres ne sont pas terminées en pointe.

L'HELOPS ATRE, *Helops ater*, Fab.; Oliv., *ibid.*, pl. 2, fig. 10. Son corps est d'un noir luisant, ovale, convexe, avec le corselet presque demi-circulaire ; les élytres sont striées et très-pointillées. Il s'éloigne de la plupart des espèces de ce genre, par sa forme arrondie et élevée. Degeer l'a placé dans le genre des *pyrochres* ou *cardinales*. Il est rare aux environs de Paris. On le trouve dans le bois pourri ou très-carié, au bas des arbres. Voyez les genres EPITRAGE et CNODALON. (O. L.)

HÉLORAGÉES. Famille de plantes établie par R. Brown, et qui ne diffère pas des HYGROBIÉES de Richard ou des CERCODIENNES de Jussieu. Elle ne contient que le genre CERCODÉE. (B.)

HÉLORE, *Helorus*, Lat., Jur. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des oxyures, ayant pour caractères : lèvres inférieure évasée, arrondie et presque entière au bord supérieur ; palpes maxillaires filiformes, longs, de cinq articles ; les labiaux de trois, dont le dernier plus gros, ovale ; antennes filiformes, droites, de quinze articles, dont le troisième presque conique, les autres cylindriques ; mandibules allongées, pointues, avec un avancement interne bidenté.

Les *hélores* ont la tête comprimée, de la largeur du corselet, avec les yeux ovales et entiers ; le corselet globuleux ; l'abdomen ové, et dont le premier anneau forme un pédicule brusque, allongé et cylindrique ; le suivant est en forme de cloche, et le plus grand de tous. Les ailes supérieures nous offrent une cellule radiale, presque triangulaire, et deux cellules cubitales, dont la seconde est très-grande et va jusqu'au bout de l'aile.

Je ne connois qu'une espèce de ce genre.

HÉLORE TRÈS-NOIR, *Helorus ater*, *Sphex anomalipes*, Panz., *Faun. insect. Germ. fasc. 52*, tab. 23, et *fasc. 100*, tab. 18 ; Jur. *hymen.* pl. 14. Son corps est long d'environ deux lignes et demie, très-noir, un peu pubescent, finement chagriné ; les ailes supérieures ont leurs nervures et le point marginal noirs ; l'abdomen est luisant, avec le pédicule très-chagriné,

ayant quelques petites côtes longitudinales, tronqué à son extrémité antérieure, relevé en bourrelet au bout opposé; le second anneau est lisse, ainsi que les suivans; l'an us est en pointe un peu courbée; les pattes, surtout les antérieures, ont les articulations des cuisses et des jambes et les tarses, bruns.

Cet insecte est rare autour de Paris. (L.)

HELOTION, *Helotium*. Nom donné par Tode à un genre de champignons, qui a pour type l'**HELVELLE ACICULAIRE**, figurée par Bulliard, pl. 476, fig. 1. Ce genre a pour caractères : un chapeau charnu, convexe, hémisphérique, uni et portant ses semences en dessous. Gmelin cite six espèces comme appartenant à ce genre qui renferme des **LÉOTIES** et des **ACROSPERMES** de Persoon. (B.)

HELSINGUER. Anderson désigne, sous le nom d'**HELSINGUER**, une OIE d'Islande; c'est, selon toute apparence, la *bernache*. (S.)

HELVELLE, *Helvella*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des **CHAMPIGNONS**, dont l'expression caractéristique est : substance charnue et molle, quelquefois transparente et fragile comme de la cire, toujours dans une direction verticale, mais tantôt sessile, tantôt pédiculée; à surface inférieure unie ou garnie de nervures; à surface supérieure plus souvent creusée en entonnoir, quelquefois divisée en plusieurs lobes.

Ce genre, aux dépens duquel Persoon a fait ses genres **LÉOTIE**, et **ACROSPERME** (*V. HELOTION*), renferme une vingtaine d'espèces naturelles à la France, et dont quelques-unes se distinguent assez difficilement des **AGARICS**. Les unes vivent sur la terre, les autres sur la mousse et les bois morts. Tantôt elles sont solitaires, tantôt elles sont en touffes. Elles ont pour l'ordinaire un long pédicule central, fistuleux d'un bout à l'autre; quelques-unes l'ont latéral.

La plus anciennement connue de toutes est l'**HELVELLE MITRE**, qui est fragile et transparente comme si elle étoit de cire. Son pédicule est lacuneux, son chapeau mince, et toujours partagé en plusieurs lobes. Elle est terrestre, solitaire, et varie beaucoup. Elle donne ses semences par jets instantanés.

L'**HELVELLE ELASTIQUE** diffère peu de la précédente; mais son pédicule est constamment grêle, cylindrique et uni. Elle se trouve sur terre. Lorsqu'on coupe son pédicule dans sa longueur, chaque moitié reprend la forme cylindrique, comme si elle étoit de gomme élastique.

L'**HELVELLE ACICULAIRE** est extrêmement petite et blanche; son pédicule est plein, et à peine de la grosseur d'une

épingle fine ; son chapeau est mince , bombé et uni dessus et dessous ; ses bords sont toujours régulièrement arrondis. C'est sur le vieux bois qu'on trouve cette espèce ; elle y forme des touffes fort denses.

L'HELVELLE CORNE D'ABONDANCE est toujours d'une couleur rembrunie , plus ou moins foncée ; sa forme approche de celle d'un entonnoir ; sa surface inférieure n'est jamais relevée de nervures , mais seulement creusée de quelques fosses larges et peu profondes ; son pédicule , qui se termine en pointe , est fistuleux jusqu'à la base. Elle se trouve sur la terre , tantôt solitaire , tantôt en groupes plus ou moins nombreux.

L'HELVELLE AMÈRE est stipitée , a le chapeau presque orbiculaire , uni , renflé à son sommet. Elle se trouve à la Cochinchine , sur une espèce de MELALEUQUE. Elle est très-amères mais elle perd cette amertume dans l'eau , et on en fait un grand usage comme aliment. (B.)

HELVELLE. Le champignon que Cicéron nomme ainsi dans son *Epist. ad Gallum* , paroît être l'ORONGE. (B.)

HELWINGIE , *Helwingia*. Arbuste du Japon , à feuilles alternes , pétiolées , ovales aiguës , dentées , glabres ; à fleurs disposées en ombelle au milieu de la principale nervure des feuilles , qui se rapproche des OSYRIS et qui , selon Willdenow , forme seul un genre dans la dioécie triandrie , quoique les fleurs femelles et le fruit soient inconnus.

Chaque fleur mâle a un calice à trois divisions et trois étamines insérées sur la division de calice.

On mange les feuilles de cette plante , au rapport de Thunberg , qui l'a fait connoître. (B.)

HELXINE de Dioscoride. Plante ainsi nommée parce que ses graines hérissées s'agrippent fortement aux habits. Elle portoit un très-grand nombre de noms différens , ce qui annonce qu'elle étoit fort commune ; Galien lui donne le nom de *perdicion* , parce que les perdrix l'aiment beaucoup. C'est l'*helxine* et le *perdicium* de Pline , et son *parietaria* , car , suivant Cels , cette plante se plaît dans les fentes des murs. Enfin cette plante est celle que nous nommons encore PARIETAIRE. Thalius nomme *helxine sylvestris* , le *circœa lutetiana* ; quelques auteurs appellent *helxine cissampelos* , le petit LIERON DES CHAMPS (*convolvulus arvensis*) et d'autres espèces du même genre. L'*Helxine pliniana* d'Anguillara , est le *carlina acaulis*. Linnæus paroît avoir cru que l'*helxine* étoit un *polygonum* , puisque dans son *hortus cliffortianns* , ses *helxines* sont des espèces de *polygonum à feuilles en cœur* , qui firent ensuite une division dans ce genre. Avant lui J. B. avoit nommé *helxine semine triangulo* , une espèce de *polygonum*. (LN.)

HELYMUS. V. ELYMON. (LN.)

HEMACHATE. C'est une vipère de l'Inde, est d'un brun-roux marbré de blanc. (DESM.)

HEMANTHE ou FLEUR-DE-SANG, *Hæmanthus*, Linn. (*Hexandrie monogynie.*) Genre de plantes à racine bulbeuse, de la famille des NARCISSOÏDES, qui a beaucoup de rapports avec les BELLADONES, et qui comprend une quinzaine d'espèces toutes du Cap de Bonne-Espérance. Les hémantes ont deux feuilles radicales, presque opposées; leurs fleurs sont disposées en ombelle au sommet d'une hampe, et entourées d'une spathe en cloche, formée de six grandes folioles oblongues, colorées, et qui ont l'apparence de pétales. Chaque fleur particulière est soutenue par un pédicelle, et offre une corolle (sans calice) monopétale, dont le tube est fort court, et le limbe divisé profondément en six segmens égaux, droits et linéaires; elle renferme six étamines: les filets saillent en dehors, et portent des anthères oblongues et inclinées; le germe est placé sur la fleur: il soutient un style de la longueur à peu près des étamines, et à stigmate simple. Le fruit est une baie ou une capsule ronde, à trois loges, dans chacune desquelles est renfermée une semence angulaire.

Les espèces d'hémante les plus belles et les plus recherchées des curieux, sont les deux suivantes, qu'on cultive comme plantes d'ornement.

L'HÉMANTHE ÉCARLATE ou TULIPE DU CAP, *Hæmanthus coccineus*, Linn. Sa racine est un très-gros bulbe écailleux qui remplace la SCILLE D'EUROPE au Cap de Bonne-Espérance. Il pousse en automne, deux feuilles larges et plates, ayant la forme d'une langue. Ses fleurs sont rouges, disposées en ombelle, et portées sur une hampe.

L'HÉMANTHE A FEUILLES DE COLCHIQUE ou L'HEMANTHE PONCEAU, *Hæmanthus puniceus*, Linn. La racine de cette espèce est composée de plusieurs tubes épais et charnus, partant de la base du nouveau bulbe qui se forme au-dessus de l'ancien. Ses feuilles sont ovales, lancéolées et onduées sur leurs bords. A côté de la tige qui les porte, et près de terre, sort une hampe plus ou moins haute, qui soutient une grosse grappe de fleurs d'un rouge jaunâtre.

Ces deux espèces d'hémante ne peuvent être élevées et conservées dans nos climats, que sous châssis ou en serre chaude.

L'HÉMANTHE NUE croît également au Cap de Bonne-Espérance. Son oignon renferme un poison actif dans lequel les Hottentots trempent la pointe de leurs flèches de guerre et de chasse. (B.)

HEMARTHRIE, *Hemarthria*. Genre de plante établi

par R. Brown pour placer le ROTTEOL COMPRIMÉ de Linnæus, qui n'a pas les épis fragiles, et dont la valve inférieure du calice est soudée avec le rachis. (B.)

HEMATITE. Minerai ferrugineux, que les anciens ont ainsi nommé du mot grec *αἷμα* (*sang*), soit à cause de sa couleur, ordinairement d'un rouge obscur, soit pour la propriété qu'il a, lorsqu'il est réduit en poudre, d'arrêter le sang comme toutes les matières ferrugineuses et astringentes.

L'hématite proprement dite est ce que nous nommons encore aujourd'hui *sanguine à brunir*; mais les minéralogistes ont étendu cette dénomination à plusieurs variétés d'oxydes de fer qui ont été déposés par les eaux, qui sont presque toujours mêlés d'une quantité plus ou moins considérable de molécules terreuses, tellement masquées, qu'on ne peut les découvrir que par les moyens chimiques.

Les *hématites* sont de diverses couleurs, depuis le jaune roussâtre jusqu'au noir; les unes sont sous une forme solide, d'un tissu fibreux; les autres sont en stalactites, en stalagmites, en globules, etc.; et en général elles offrent dans leur intérieur une cristallisation rayonnante, comme la *zéolithe*: Quelquefois, mais rarement, l'hématite en globules agglomérés, est formée de couches concentriques, et dans ce cas, pour l'ordinaire, l'intérieur des globules est vide, ou ne renferme qu'un oxyde pulvérulent: c'est proprement un amas de petites *aétites*.

L'*hématite compacte*, à laquelle on donne le nom de *sanguine*, se trouve en grandes masses solides qui ont été déposées par les eaux: elle présente dans sa cassure un tissu fibreux, et les fibres sont, pour l'ordinaire, en rayons divergens. Sa couleur est plus ou moins rouge, et présente quelquefois un éclat presque métallique. La plus dure, dont la couleur est un mélange de rouge et de gris de plomb, sert à faire des *brunissoirs* pour polir les ouvrages d'or et d'argent; on lui donne le nom de *pièce à brunir*.

Les mines de Platten en Bohême, de Rothenberg en Saxe; d'Ianoviz, en Moravie, et de Somno-Rostro, en Biscaye, sont riches en hématite de cette espèce. Nous en avons également à Baygorry, dans les Basses-Pyrénées; à Framont, dans les Vosges, etc. (PAT.)

Les anciens distinguoient un assez grand nombre d'espèces d'hématites, d'après leur forme; Pline, en particulier, en compte cinq, sans y comprendre l'*aimant-hématite*, qu'il nomme, *Ethiopique*, *Androdamas*, *Arabique*, *Elatite* ou *Miltique* et *Schiste*. V. le *Dictionnaire oryctologique* de Bertrand. V. FER HYDRATÉ ET FER OLIGISTE. (LUC.)

HEMELYTRES, *Hemelytra*. Nom donné aux ailes supérieures des insectes de l'ordre des hémiptères. *V.* ce dernier mot. (L.)

HEMEN. L'un des noms arabes du SERPOLET. (LN.)

HEMERIS. Les Grecs donnoient ce nom à un chêne qui croissoit sur le mont Ida. C'étoit l'*elymodrys* des Macédoniens. Les botanistes croient que c'est notre CHÈNE A GLANDS PÉDONCULÉS (*quercus pedunculata*, Willd.), ou une espèce voisine. (LN.)

HEMERN. Nom allemand des VARAIRES (*veratrum*). (LN.)

HÉMÉROBE, *Hemerobius*. Genre d'insectes, de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, tribu des hémérobins. ayant pour caractères : ailes égales, en toit ; premier segment du corselet fort court ; tarsi à cinq articles ; quatre palpes ; antennes sétacées ; point de petits yeux lisses.

Ce genre a été établi par Linnæus. Il contient un assez grand nombre d'espèces dans la dernière édition de l'*Entomologie* de Fabricius ; mais j'en ai beaucoup circonscrit le nombre, en établissant mes genres OSMYLE, CHAULIODE et CORYDALE. *V.* ces mots.

Le nom d'*hémérobe* a été donné à ce genre, parce que les petits animaux qu'il renferme ne vivent que peu de jours sous la forme d'insecte parfait. Ce sont de fort jolis insectes, ordinairement de couleur verte, dont les ailes ont la finesse et la transparence de la gaze ; leur corps, qu'on aperçoit au travers, est d'un vert tendre, et paroît quelquefois avoir une teinte d'or ; leur corselet est de la même couleur ; leurs yeux, d'une belle couleur de bronze rouge, ont l'éclat du métal le mieux poli. On les trouve fréquemment dans les jardins, où les femelles cherchent à déposer leurs œufs, qui sont fort remarquables.

On voit souvent, sur les feuilles de différens arbrisseaux, de petites tiges de la grosseur d'un cheveu, longues d'environ un pouce, de couleur blanche, au nombre de dix ou douze placées les unes à côté des autres, attachées en dessus ou en dessous de la feuille. Ces petites tiges sont rarement droites ; elles ont une petite courbure, et sont terminées par une espèce de petite boule allongée, qui est l'œuf. Ces œufs, que quelques botanistes ont pris pour des espèces de champignons (*ascophorus perennis*), sont enduits, à un de leurs bouts, d'une matière visqueuse propre à être filée. C'est le bout que la femelle applique sur la feuille, où une partie de la matière s'attache ; ensuite elle éloigne son derrière. Cette matière, qui s'allonge, forme un fil, en se desséchant et

se durcissant à l'air ; ce fil sert à tirer l'œuf du corps de la femelle, à le soutenir et le porter lorsqu'il en est dehors.

Dès que les larves sortent des œufs, elles se répandent sur les feuilles pour y chercher des pucerons, qui sont leur nourriture ordinaire ; elles les saisissent avec deux espèces de petites cornes qu'elles ont au-devant de la tête, et les sucèrent jusqu'à ce qu'il ne leur reste que la peau. Elles font un si grand carnage de ces insectes, que Réaumur les a nommées *lions des pucerons*. Placée sur une feuille couverte de pucerons, la larve n'a pas de grands mouvemens à faire pour se procurer la nourriture dont elle a besoin ; aussi détruit-elle en peu de temps une grande quantité de ces petits animaux, qui semblent venir s'offrir à leur ennemi. Beaucoup plus agile qu'eux, elle s'empare à son gré de celui qui lui convient. Saisir les plus gros et les sucer, est pour elle l'affaire d'une demi-minute. Ces larves, si cruelles pour cette espèce d'insectes, ne le sont pas moins entre elles. Quand elles se rencontrent, elles se jettent les unes sur les autres, et ne se font pas plus de grâce qu'elles n'en font aux pucerons.

D'autres larves du même genre aiment à être vêtues. Elles se font une couverture très-informe d'une épaisseur considérable, par rapport à leur corps, qui semble alors chargé d'une petite montagne. Ce sont les peaux, le duvet et les parties sèches des pucerons qu'elles amoncellent les uns sur les autres. Toutes ces parties ne tiennent ensemble que par une espèce d'entrelacement grossier, et ce vêtement n'est assujéti sur le dos de la larve que parce qu'il s'engage dans les sillons et les rugosités de la peau qui sépare les anneaux. Sa construction demande cependant quelque adresse de la part de cette larve, et surtout une grande souplesse et une grande agilité dans sa tête et dans l'espèce de corselet auquel elle tient. C'est avec ses deux cornes qu'elle prend la petite masse qu'elle veut faire passer sur son dos ; elle l'appuie sur sa tête qu'elle élève ensuite brusquement. Par ce mouvement, elle lance cette masse. Si elle ne l'a pas jetée à l'endroit où elle vouloit la placer, en faisant plusieurs contorsions avec son corps, et surtout avec sa tête, elle parvient à la fixer. La partie à laquelle tient la tête a une si grande agilité, que quand on pose une de ces larves sur son dos, elle se remet promptement sur ses jambes, en retournant sa tête jusqu'à ce qu'elle soit entre le dos et le plan sur lequel elle est posée : dans cette attitude, elle est en état de faire une culbute qui la remet dans sa situation naturelle.

Réaumur distingue trois sortes ou genres de *lions de pucerons*. Les larves des deux premiers ont le corps oblong et aplati ; les unes ont des tubercules à aigrettes de poils sur les côtés,

elles forment le premier genre; celles du second en sont dépourvues; le corps des larves du troisième est moins déprimé, et recouvert, depuis le col jusqu'au derrière, d'une espèce de housse formée, ainsi que nous venons de le dire, de dépouilles des pucerons qu'elles ont mangées. Un individu auquel Réaumur avoit enlevé sa couverture, s'en fit une nouvelle avec de la ratisure de papier qu'il lui avoit fournie. Les métamorphoses de ces larves sont d'ailleurs semblables.

Comme elles vivent dans une grande abondance, elles parviennent promptement au terme où elles doivent se métamorphoser. C'est ordinairement quinze jours après être sorties de l'œuf, qu'elles se changent en nymphes: à cette époque, elles quittent les feuilles où elles ont vécu, cherchent une feuille sèche pour se retirer et se cacher dans un de ses plis, et là elles filent une coque ronde comme une boule, d'une soie très-blanche, dans laquelle elles s'enferment.

Ces coques, dont les plus grandes ont à peine la grosseur d'un pois, sont d'un tissu très-serré. Les larves emploient à leur construction la soie qu'elles ont en provision dans des filières, placées, comme celles des araignées, à l'extrémité de leur corps. En voyant ces coques, on a peine à concevoir comment le corps de la larve, recourbé comme il l'est, et réduit à occuper si peu de place, peut fournir une aussi grande quantité de fils que chaque coque en contient, et les arranger avec tant d'adresse; mais si on observe une de ces larves quand elle trace le contour de sa coque, on verra l'extrémité de son corps agir avec une vitesse surprenante, et l'adresse avec laquelle le corps entier change de place, en glissant sur l'enveloppe sphérique qui n'est qu'ébauchée, sans déranger les fils qui semblent à peine capables de se soutenir, tant ils sont déliés.

Peu après avoir fini sa coque, la larve se change en nymphe. Si c'est en été qu'elle subit cette métamorphose, elle devient insecte parfait environ quinze jours après; mais si c'est en automne, elle passe l'hiver dans sa coque sous la forme de nymphe, et n'en sort qu'au printemps suivant. Quoique la larve ne soit pas grande, on a peine à concevoir comment elle peut loger dans une coque aussi petite; mais on est bien plus surpris en voyant l'insecte qui en sort.

Les hémérobés ont le vol lourd; quelques espèces marchent assez vite; mais elles sont faciles à saisir. Si ces jolis insectes plaisent aux yeux par leur délicatesse et la beauté de leur couleur, il s'en trouve parmi eux qui dégoûtent par l'odeur d'excrémens qu'ils répandent. Cette odeur se communique aux doigts qui touchent l'insecte, et s'y fait longtemps sentir.

Ce genre est composé d'une trentaine d'espèces: la plus grande partie habite l'Europe.

HÉMÉROBE PERLE, *Hemerobius perla*, Linn., Geoffr., Fab. E 14, 3 de cet ouvrage. Il a environ sept lignes de long; les antennes sétacées, jaunes; le corps d'un jaune verdâtre; les yeux dorés, brillans dans l'insecte vivant; les ailes transparentes, blanches, avec les nervures vertes; et les pattes d'un jaune verdâtre.

On le trouve sur les fleurs, dans les bois, les jardins; on le prend aussi quelquefois sur les vitrages des maisons.

L'HÉMÉROBE CHRYSOPS, *Hemerobius chrysops*, Linn., est d'un vert bleuâtre, tacheté de noir, avec des nervures de cette dernière couleur et formant un réseau aux ailes; les yeux sont d'un beau vert doré ou bronzé.

On ne le trouve que dans les bois.

L'HÉMÉROBE PHALÉNOÏDE, *Hemerobius phalænoides*, Linn.; Deg. *Insect.*, tom. 2, pl. 22, fig. 12 et 13, est remarquable par ses ailes qui sont grandes, larges, avec la base postérieure coupée obliquement et offrant deux angles ou deux pointes; le corps est d'un brun roussâtre. Cette espèce est rare en France. Degeer cite, à son égard, une figure (t. 3, pl. 32, fig. 8) de Réaumur; mais elle ne lui convient pas.

(L.)

HÉMÉROBINS, *Hemerobini*. Tribu (auparavant famille) d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, ayant pour caractères: quatre ailes égales, très-inclinées, en forme de toit; premier segment du tronc fort court; tarsi à cinq articles; quatre palpes; antennes filiformes ou sétacées. Elle est composée des genres HÉMÉROBE et OSMYLE. (L.)

HÉMÉROCALLE, LIS ASPHODÈLE, *Hemerocallis* Linn. (*Hexandrie monogynie*.) Genre de plantes de la famille des narcissoides. Les espèces qui le composent, au nombre de cinq à six, ont des feuilles simples, la plupart radicales; leurs fleurs sont en entonnoir, grandes, presque régulières, et placées alternativement au haut de la tige, où elles forment un épi ou corymbe terminal. Elles ont l'apparence de celles du lis, et sont dépourvues de calice. Leur corolle est monopétale, et profondément découpée en six segmens ouverts, roulés en dehors à leur sommet, et réunis en tube à leur base; au fond de ce tube sont attachées six étamines, dont les filets arqués et dirigés d'un seul côté, portent des anthères oblongues, déclinées et mobiles. L'ovaire est supérieur, arrondi et sillonné; il soutient un style mince, qui a à peu près la longueur des étamines, ainsi qu'un stigmate obtus et à trois

angles. Le fruit est une capsule ovale, ayant trois côtés, trois valves et trois loges ; chaque loge contient plusieurs semences arrondies.

L'HÉMÉROCALLE FAUVE OU ROUGEÂTRE, *Hemerocallis fulva*, Linn., a les feuilles radicales très-longues, un peu étroites et faites en forme de carène, et les fleurs d'un rouge cuivreux et jaunâtre, ayant l'apparence de celles du *lis rouge*. Chaque fleur ne dure qu'un jour ; mais elles se succèdent sur la même tige pendant quinze jours ou trois semaines. Elles paroissent au commencement de juin. Les segmens de leur corolle sont ondulés sur leurs bords. Cette plante est, dit-on, originaire de la Chine ; on la trouve en Provence et en Suisse : elle est cultivée dans les jardins. Elle réussit dans tous les sols et à toutes les expositions ; mais elle est incommode, parce que ses racines s'étendent beaucoup : on la transplante communément en automne.

L'HÉMÉROCALLE JAUNE, *Hemerocallis flava*, Linn., a beaucoup de rapports avec la précédente ; mais elle est plus petite dans toutes ses parties : elle en diffère aussi par sa fleur, qui paroît un peu plus tôt, dont les divisions de la corolle ne sont point onduées sur les bords, et qui est d'un beau jaune : elle a une odeur agréable de *jonquille*. Cette espèce croît naturellement en Hongrie, en Dalmatie et dans la Sibérie : elle est très-propre à orner les parterres et les appartemens. C'est une plante dure, qu'on multiplie aisément par les rejets qu'elle produit en abondance.

Il y a encore à citer l'HÉMÉROCALLE A FEUILLES DE PLANTAIN, et dont les fleurs sont alternes, presque sessiles, blanches et odorantes, et l'HÉMÉROCALLE DU JAPON, *Hemerocallis japonica*, Th., à feuilles entières à sept nervures, et à fleurs bleues disposées en grappes au sommet d'une hampe.

On les cultive aujourd'hui en pleine terre dans les jardins de Paris. (D.)

HEMEROCALLIS, *Beauté d'un jour*, en grec. Théophraste place parmi les arbrisseaux d'ornement, la plante qu'il appelle *hemerocallis* ; elle nous est inconnue. Dioscoride dit que l'hémérocallis a la tige et les feuilles du *lilium*. Les fleurs sont réunies trois à quatre ensemble vers l'extrémité de la tige et très-pâles, c'est-à-dire jaunâtres ; les feuilles sont d'un vert de poireau, et la racine est un gros bulbe. Les feuilles étoient utiles pour calmer et guérir l'inflammation des mamelles, les brulûres, etc. On donnoit différens noms à cet hémérocallis, entre autres ceux d'*hemerocalachton*, *crinanthemon* et *porphyranthes* ; cette dernière dénomination fait allusion à la couleur rouge de la fleur de l'hémérocallis, et l'épithète de pâle, que lui applique Dioscoride,

convient assez à la fleur de notre LIS ASPHODÈLE (*hemerocallis fulva*) et encore mieux à certaine variété du LIS BULBIFÈRE ou du LIS MARTAGON à fleurs rouges pâles ou orangées; aussi a-t-on pris ces plantes pour l'hémérocallis de Dioscoride, le même que celui de Pline. En partant de ce rapprochement, quelques botanistes (Matthiœ, Lobel) ont été conduits à nommer hémérocallis les plantes ci-dessus, et quelques autres espèces voisines. Linnæus a conservé le nom d'hémérocallis au genre qui comprend le *lis asphodèle*, dont les fleurs sont fugaces. Mais il ne faut pas confondre dans ce genre l'*hemerocallis valentina* de Clusius, qui est le *pancratium maritimum*, L.; ni les *hemerocallis* de Feuillée, qui sont les *alstræmeries ligtu*, *pelegrine* et *salsila*; enfin l'*hemerocallis cordata*, Thunb., qui est un LIS. V. HÉMÉROCALLE. (LN.)

HEMERO-CATALACHTON. Synonyme d'HEMERO-CALLIS, chez les Grecs. (LN.)

HEMERON. L'un des noms du sureau, chez les Grecs. (LN.)

HEMEROS-SICYS. Dioscoride indique sous ce nom, le concombre cultivé, suivant ses commentateurs. (LN.)

HÉMIANDRE, *Hemiandrum*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à feuilles opposées, qui seul, selon R. Brown, forme un genre dans la didynamie gymnospermie et dans la famille des labiées.

Ce genre présente pour caractères : un calice comprimé, à deux lèvres; la supérieure entière; l'inférieure à demi bifide; une corolle à lèvre supérieure plane, bifide, et à lèvre inférieure à trois divisions; celle du milieu a deux lobes; un des lobes des étamines est stérile. (B.)

HEMICHROA, *Hemichroa*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des arroches, qui réunit deux arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

Ce genre, établi par R. Brown, offre pour caractères : un calice à cinq découpures colorées en dedans, et persistant; cinq étamines au moins, adhérentes par leur base; un style profondément bifide; des semences à doubles enveloppes et comprimées. (B.)

HEMIDACTYLE, *Hemidactyles*. Sous-genre établi par Cuvier, aux dépens des Geckôs de Daudin. Il renferme ceux appelés GECKÔS de SIAM et de JAVA. Ses caractères sont : base des doigts garnie d'un disque ovale, formé par-dessous par un double rang d'écailles en chevron, et portant en dessus la seconde phalange; écailles du dessous de la queue en bandes larges. (B.)

HÉMIDESME, *Hemidesmus*. Genre de plantes établi par Rob. Brown pour placer le PÉRIPLOQUE DE L'INDE. Ses caractères, outre ceux des périploques, sont : corolle en roue ; vingt masses granuleuses du pollen ; filamens réunis avec un appendice à l'extérieur. (B.)

HÉMIGÈNE, *Hemigenia*. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, qui selon R. Brown, doit servir de type à un genre dans la didynamie gymnospermie, et dans la famille des labiées, lequel a pour caractères : un calice pentagone à cinq découpures ; une corolle en masque, le casque plus court, la découpure du milieu à deux lobes ; les étamines ascendantes, à anthères supérieures barbues, toutes ayant un de leurs lobes stérile. (B.)

HÉMIGYRE, Desv. Sorte de FRUIT. Il appartient à la famille des PROTÉACÉES. On l'a mal à propos confondu avec la NOIX. (B.)

HÉMIMÉRIDE, *Hemimeris*. Genre de plantes à fleurs monopétalées, de la didynamie angiospermie, et de la famille des personnées, qui a pour caractères : un calice de cinq folioles lancéolées et persistantes ; une corolle monopétale en roue, légèrement irrégulière, ayant une seule découpure plus grande, en forme de cœur ; les autres sont obtuses, et ont chacune une fossette nectarifère dans leur milieu ; deux ou quatre étamines ; un ovaire supérieur, chargé d'un style filiforme, à stigmat simple ; une capsule ovale, biloculaire, ayant une loge plus renflée que l'autre, et contenant dans chaque loge plusieurs semences presque globuleuses et diaphanes.

Ce genre renferme dix espèces, du Cap de Bonne-Espérance et de l'Amérique méridionale. Ce sont des herbes vivaces, à feuilles le plus souvent opposées et entières, à fleurs axillaires et pédonculées. Elles ont beaucoup de rapports avec les CELSIES et avec les PÉDÉROTÉS. Une seule est cultivée dans les jardins ; c'est l'HÉMIMÉRIDE ÉCARLATE, figurée par Jacquin sous le nom de CELSIE LINÉAIRE : elle vient de l'Amérique méridionale. L'héritier l'a appelée HÉMITHOME. Ventenat pense qu'on lui doit rapporter l'ALONZO de la Flore du Pérou. (B.)

HÉMIMÉROPTÈRES, *Hemimeroptera*. Classe d'insectes dans la méthode de Clairville, auteur de l'*Entomologie helvétique*, qui répond exactement à l'ordre des HÉMIPTÈRES. V. ce mot. (O.)

HÉMIONITE, *Hemionitis*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des FOUGÈRES, qui a pour caractères : une fructification disposée en lignes qui se croisent de diffé-

rentes manières, et qui sont décurrentes sur les nervures du feuillage ; les follicules entourées d'un anneau élastique.

Ce genre ne renferme qu'une quinzaine d'espèces, dont les deux plus communes sont :

L'HÉMIONITE LANCÉOLÉE, qui a les feuilles lancéolées et entières, et qui se trouve dans l'île de Saint-Vincent.

L'HÉMIONITE PALMÉE, dont les feuilles sont palmées et hérissées, et qui se trouve dans toute l'Amérique méridionale.

Desvaux a établi le genre GYMNOGRAME aux dépens de celui-ci. (B.)

HEMIONOUS des prophètes. C'est la MANDRAGORE. (LN.)

HEMIONUS, *Equus hemionus*. V. à l'article CHEVAL, l'espèce du DZIGGTAI. (DESM.)

HEMIPODIUS. C'est, dans les gallinacés de Themminck, le nom générique des *cailles à trois doigts*. V. ORTYGODE. (V.)

HÉMIPTÈRES, *Hemiptera*, Linn.; *Rhyngota*, Fab. Septième ordre de notre classe des insectes, ayant pour caractères : deux ailes recouvertes par deux élytres ; bouche propre à la succion, composée d'une gaine tubulaire, articulée (remplaçant la lèvre inférieure) et recevant, dans un canal supérieur, quatre soies écailleuses (représentant les mandibules et les mâchoires) formant un suçoir, et dont les deux inférieures réunies en une un peu au-delà de leur naissance ; une pièce (le labre) triangulaire ou conique, recouvrant la base de ce suçoir ; élytres des uns crustacées avec l'extrémité membraneuse ; celles des autres presque semblables aux ailes, mais plus étendues, plus épaisses et souvent colorées.

Les ailes supérieures d'un grand nombre d'insectes de cet ordre, tels que ceux que l'on désigne vulgairement sous le nom de *punaises des jardins*, *punaises des bois*, participent à la fois, à raison de leur consistance, et des élytres des coléoptères, et des ailes proprement dites, puisqu'elles sont crustacées, mais terminées brusquement, et en manière d'appendice, par une partie membraneuse. De là l'origine du nom d'*hémiptères*, donné aux insectes de cet ordre ; il est formé de deux mots grecs, dont l'un signifie *moitié* et l'autre *aile*.

Linnæus, dans l'institution primitive de cet ordre, ne le fonda que sur des caractères pris de la forme et de la direction des organes de la manducation, *os (rostrum) sub thorace inflexum* ; mais, ayant ensuite pris pour base première de sa méthode, relativement aux insectes pourvus d'ailes, le nombre et la consistance de ces parties, il associa, mal à propos, aux hémiptères, les blattes, les sauterelles, les mantes et

autres insectes, composant aujourd'hui l'ordre des orthoptères, et qu'il avoit d'abord placés à la fin de l'ordre des coléoptères. Geoffroy suivit, à cet égard, l'ancien plan de ce grand naturaliste, et Degeer, qui vint après lui, l'adopta encore; mais il le perfectionna en établissant deux nouveaux ordres; l'un, celui des *dermoptères* (*orthoptères*, d'Olivier), reçut ces mêmes insectes, que Linnæus avoit déplacés; l'autre fut exclusivement formé du genre des cochenilles, *coccus*, faisant partie des hémiptères. Depuis cette époque, tous les naturalistes ont approuvé ce changement, mais sans admettre le dernier ordre institué par Degeer. L'ordre des hémiptères, ainsi modifié, répond exactement à celui des *rhyngotes* de Fabricius, ayant pour caractère essentiel : *un bec* (*rostrum*) *pour bouche; sa gaine articulée.*

De tous les insectes munis d'élytres et d'ailes, les hémiptères sont les seuls qui n'ont ni mandibules ni mâchoires proprement dites; leur bouche se présente sous la forme d'une trompe cylindrique ou conique, articulée, inférieure, courbée en dessous, ou s'étendant le long de la poitrine; afin de la distinguer de la trompe des diptères, on l'a désignée sous le nom de *bec* (*rostrum*); mais cette pièce n'est point simple, ainsi qu'elle le paroît d'abord; elle n'est que le fourreau ou la gaine de celles qui agissent directement dans la nutrition. On voit que cette gaine a, dans toute la longueur du milieu de sa face supérieure, une gouttière ou un canal; on en fait sortir, au moyen d'un instrument délié et pointu, comme une aiguille, par exemple, trois soies écailleuses ou cornées, roides, très-fines et acérées, qui naissent de la partie inférieure de la tête située immédiatement au-dessus de l'origine de la gaine, et dont la base est recouverte par une languette, ordinairement triangulaire ou subulée; son extrémité se prolonge plus ou moins au-dessus d'elles, et les maintient dans la coulisse où elles sont reçues. Deux de ces soies sont supérieures à la troisième, et insérées à la même hauteur; celle-ci, qu'on avoit crue simple, de même que les précédentes, est composée de deux filets, séparés à leur naissance, mais qui se rapprochent et se réunissent bientôt après. Ainsi la bouche des hémiptères est composée de six pièces, de même que celle des insectes broyeur. La languette des premiers représente le labre des seconds; les quatre soies formant, réunies, une espèce de suçoir, sont les analogues des mandibules et des mâchoires; enfin, la gaine articulée correspond à la lèvre inférieure. Le genre thrips est le seul hémiptère où l'on découvre des vestiges de palpes. M. Savigny a démontré, par des observations aussi fines qu'exactes (*Mém. sur les anim. sans vert., 1 part., 1 fasc.*), la vérité de ces rapports (*V. Bouche*

des insectes), mais dont j'avois soupçonné avant lui l'existence (*Hist. nat. des crust. et des insect.*, tom. 2, p. 140—143).

Le bec des hémiptères, que les anciens naturalistes nommoient aiguillon, n'est propre qu'à extraire des matières fluides. Les stylets déliés, dont est formé le suçoir, percent les vaisseaux des animaux et des plantes, et la liqueur nutritive, successivement comprimée, est contrainte de remonter le long du suçoir, et arrive à l'œsophage. Le fourreau du suçoir, lorsqu'il est fort allongé, comme dans plusieurs géocorises, est souvent alors plié en genou, ou fait un angle avec lui. L'insecte ne pouvant aspirer l'air, ne se nourrit point au moyen de la succion, et cette expression qu'on a employée, faite d'une autre plus convenable, ne doit pas être prise à la rigueur, ni dans ce cas, ni dans tous ceux où nous parlons des insectes désignés sous le nom impropre de suceurs.

Le corps des hémiptères, plus ou moins renflé, est divisé, comme celui du plus grand nombre des insectes, en tête, en tronc, où l'on distingue pareillement le corselet et la poitrine, et en abdomen. Tous ces insectes ont deux antennes, souvent très-petites, et quelquefois difficiles à apercevoir. Les *psylles*, les *punaises*, les *trips* et quelques autres, ont des antennes qui sont assez grandes et très-visibles; mais les *cigales* ne présentent que de simples filets très-courts; celles des *fulgores*, des *membraces*, sont même plus courtes, et celles des *naucorés*, des *corises*, des *nèpes* et des *ranatres* sont encore moins aisées à trouver; outre leur petitesse, elles sont placées en dessous des yeux, en sorte qu'on a de la peine à les voir, à moins que de renverser l'insecte. Les antennes des hémiptères sont subulées, comme dans les *fulgores*, sétacées comme dans les *cigales*, les *lygées* et les *miris*, filiformes comme celles des *pentatomes*, des *scutellaires* et des *puçerons*, elles sont composées de trois articles dans quelques *hydrocorises*; de quatre dans les autres de cette division, ainsi que dans la plupart des *géocorises*; de cinq, dans les *scutellaires* et les *pentatomes*; et de six à douze, dans quelques autres genres.

Outre les grands yeux à réseau, au nombre de deux, quelques genres seulement présentent encore, sur la partie supérieure de la tête, les petits yeux lisses, au nombre de deux ou de trois.

Le premier segment du tronc, qu'on a coutume de nommer corselet, tantôt ressemble, par son étendue, à celui des coléoptères, tantôt est beaucoup plus petit, et s'incorpore avec le second, qui est alors découvert. L'écusson est quelquefois très-petit, et quelquefois même n'existe pas; mais, dans certains genres, tels que ceux des *scutellaires* et des *mem-*

braces, il est si grand et si dilaté, qu'il couvre tout le corps et cache les élytres et les ailes.

Les ailes et les élytres varient beaucoup dans leurs formes. Dans les *punaises*, une partie des élytres est dure, coriace, et ressemble aux élytres des coléoptères, tandis que l'autre partie est membraneuse et semblable à l'aile. Dans les *cigales*, les *puccerons*, elles sont membraneuses, souvent claires et transparentes; elles ont un peu plus de consistance dans les *tettigones*, les *membraces*, les *flates*, etc. Celles des *aleyrodes* sont farineuses et de transparence laiteuse; ce qui a fait placer ces insectes, par Geoffroy, dans l'ordre des *tétraptères à ailes farineuses*, sous le nom de *phalène de l'éclair*.

Parmi les insectes de cet ordre, il en est qui n'ont point d'ailes; tels sont la *punaise de lit*, quelques lygées, parmi lesquels on remarque la *couturière* ou *punaise rouge des jardins*, des *puccerons* et les *cochenilles* femelles; les mâles de ces dernières n'ont que deux ailes membraneuses. Ces anomalies ne doivent cependant pas éloigner des hémiptères ces insectes, qui s'y rapportent d'ailleurs parfaitement par la conformation de la bouche, et par la manière dont ils prennent leur nourriture.

L'abdomen des hémiptères n'a rien de remarquable, si ce n'est la manière dont son extrémité postérieure est conformée dans quelques-uns. Les *cigales* femelles portent au bout de l'abdomen une espèce de pointe ou de tarière cachée entre des écailles, qui leur sert à déposer leurs œufs. Les *puccerons* ont, à ce même bout, tantôt deux pointes ou cornes, tantôt deux tubercules; enfin les *cochenilles* ont cette partie munie de filets plus ou moins longs.

Les pattes ne diffèrent pas de celles des autres insectes hexapodes. Dans quelques genres, les tarsi antérieurs ne sont composés que d'une seule pièce, et se replient sur la jambe en formant avec elle une espèce de pince à genoux. Les *naucorés*, les *noctonectes* et les *corises* ont les pattes postérieures en forme de rames, avec les tarsi composés de deux articles seulement: les *punaises* et le plus grand nombre des *hémiptères* en ont trois.

Tous ces insectes subissent les métamorphoses de ceux des autres ordres, c'est-à-dire qu'ils passent successivement par les différens états de larve, de nymphe et d'insecte parfait; mais la manière dont s'exécute et s'accomplit ce changement est différente de celle qu'on remarque dans les coléoptères. La larve ne ressemble pas, comme celle de la plupart de ces insectes, à un ver lourd et pesant; c'est un être presque semblable à celui dont il a reçu le jour, et qui n'en diffère que par l'absence des ailes et des élytres, et une taille plus petite,

susceptible de croissance, ce qui distingue éminemment cet état de celui d'insecte parfait.

A ce premier état succède celui de nymphe. Les larves des *hémiptères* y parviennent par le simple dépouillement de leur peau, dont elles changent dans leur mue; et parvenues à ce second état, elles reparoissent encore sous la même forme qu'elles avoient, à une petite différence près; elles ont alors sur le dos, à l'endroit précisément où les élytres et les ailes doivent prendre leur origine, deux espèces de tubercules ou boutons, qui étoient cachés sous la peau de la larve; c'est dans ce même tubercule que sont aussi cachées les ailes et les élytres, qui ne paroîtront que sur le corps de l'insecte parfait. C'est dans le développement de ces parties que consiste la dernière métamorphose des *hémiptères*. On doit cependant en excepter ceux qui n'ont point d'ailes; tout le changement qu'ils subissent ne consiste que dans différentes mues, et divers changemens de peau.

Dans la description particulière de chaque genre que l'ordre des *hémiptères* renferme, nous donnerons tous les détails que ces insectes peuvent fournir, relativement à leurs habitudes; quelques-uns se trouvent dans les eaux, comme les *naucorés*, les *corises*, les *nèpes*, les *ranatres*, les *notonectes*; d'autres se tiennent à la surface de l'eau seulement, et semblent la mesurer avec leurs longs pieds; tels sont les *gerris* et les *hydromètres*; d'autres vivent de substances végétales, et se tiennent continuellement sur les arbres et sur les plantes pour en sucer la sève; ce sont principalement les *ci-gales*, les *telligones*, les *puçerons*, plusieurs *géocorises*, etc.; d'autres enfin attaquent les animaux; ce sont toutes les espèces aquatiques, de plus les *reduves* et d'autres *géocorises*, etc.

Dans la méthode de M. de Lamarck, les *hémiptères* forment le troisième ordre de sa classe des insectes et de sa division des suceurs. Il passe ensuite aux *lépidoptères*. Mais les *hémiptères*, considérés soit quant aux rapports de l'organisation de leur bouche, soit quant à ceux de la forme générale du corps et des organes du mouvement, me paroissent, dans un ordre naturel, bien plus voisins des insectes à étuis, que des *lépidoptères* et des *diptères*. V. l'article INSECTES et le tableau de la filiation des animaux sans vertèbres, article ENTOMOLOGIE.

Je divise cet ordre en deux sections, les *HÉTÉROPTÈRES* et les *HOMOPTÈRES*. V. ces articles. (O.L.)

HÉMIPTÉRONOTE, *Hemipteronotus*. Genre de poissons établi par Lacépède dans la division des *THORACIQUES*, et dont voici les caractères : sommet de la tête très-comprimé, et comme tranchant par le haut; une seule nageoire dor-

sale , et la longueur de cette nageoire ne surpassant pas , ou surpassant peu la longueur du corps et de la queue pris ensemble.

Ce genre renferme deux espèces qui faisoient partie des CORYPHÈNES de Linnæus.

L'une , l'HÉMIPTÉRONOTE CINQ TACHES , a vingt rayons ou environ à la nageoire du dos ; l'opercule branchial composé de deux lames ; cinq taches de chaque côté. *V. pl. E 3* de ce Dict. où il est figuré. On le trouve dans les fleuves de la Chine , des Moluques et autres îles de l'Archipel indien. Sa grandeur est communément de deux ou trois pieds ; sa tête grande ; ses yeux placés sur le sommet de la tête ; l'ouverture de sa bouche médiocre ; ses deux mâchoires garnies de dents , dont deux sont plus grandes et crochues ; l'ouverture de ses ouïes est très-grande , et couverte d'un opercule composé de deux lames ; son corps est aplati , brun en dessus , blanc en dessous , avec une raie bleue sur la tête ; cinq taches de chaque côté , dont les deux premières sont noires , bordées de jaune , et les autres bleues. L'anus est plus près de la gorge que de la nageoire caudale. Cette dernière nageoire est bleue , et les autres sont orangées , bordées de violet. Il est extrêmement abondant , et sa chair est très-agréable au goût ; aussi se livre-t-on à sa pêche avec ardeur. Non-seulement on le mange frais , mais on le fait sécher et saler , pour l'envoyer au loin. Il donne lieu , en Chine , à une branche de commerce analogue à celle de la morue en Europe.

L'HÉMIPTÉRONOTE GMELIN , *Coriphæna hemiptera* , L. , a quatorze rayons à la nageoire du dos , et huit rayons à chacune des thoracines. On le pêche dans les mers d'Asie. (B.)

HEMIRAMPHUS. Nom latin donné par M. Cuvier au sous-genre DEMI-BEC , qu'il établit dans le genre BROCHET , (DESM.)

HÉMISCH. C'est , en Allemagne , la GUIMAUVE OFFICINALE. (LN.)

HEMISIE , *Hemisia* , Klug. Genre d'insecte que je réunis à celui de CENTRIS. *V. ce mot.* (L.)

HÉMISPHERE. On donne ce nom à chacune des moitiés du globe terrestre qui sont séparées l'une de l'autre par l'équateur : l'un est appelé *hémisphère boréal* ou *septentrional* , c'est celui que nous habitons ; l'autre est l'*hémisphère austral* ou *méridional* , parce qu'il est situé du côté du midi , par rapport à nous (car *le midi* , pour ses habitans , seroit du côté de l'équateur).

Si le mouvement annuel de la terre se faisoit sur un cercle qui fût parallèle à son équateur , l'équinoxe seroit perpétuel ; il n'y auroit nul changement de saisons , et les deux hémis-

sphères jouiroient en même temps d'une température semblable, dans les contrées qui se trouveroient de part et d'autre à la même latitude, c'est-à-dire, à la même distance de l'équateur. Les Anglais et les Patagons, qui vivent sous la même latitude, les uns dans l'hémisphère boréal, les autres dans l'hémisphère austral, auroient éternellement la même température dont on jouit à Londres aux équinoxes du printemps et de l'automne.

Mais il n'en est pas ainsi, attendu que le cercle que décrit la terre autour du soleil, qu'on nomme *écliptique*, n'est point parallèle à l'équateur; ils forment un angle de vingt-trois degrés; ce n'est qu'au moment des équinoxes où ils se trouvent confondus; et alors la température est la même (sauf les différences occasionées par des causes locales) dans les contrées des deux hémisphères qui sont à une égale distance de l'équateur. Dans tous les autres temps de l'année, leur température change en sens inverse: à mesure qu'un hémisphère se présente davantage au soleil, l'autre se cache à proportion: à mesure que les jours grandissent pour nous, ils diminuent pour l'hémisphère austral: quand nous sommes au solstice d'été, ceux qui se trouvent au-delà de l'équateur sont au solstice d'hiver; et dans le même temps où l'Espagnol de Madrid est brûlé par le soleil du mois de juin, l'Espagnol de Baldivia au Chili, éprouve toutes les rigueurs de l'hiver, quoique l'un et l'autre se trouvent également à quarante degrés de l'équateur; mais six mois ensuite ce sera tout le contraire.

Il existe encore entre les deux hémisphères une différence de position relativement au soleil, qui sembleroit devoir produire des effets très-marqués.

La courbe que décrit la terre autour du soleil, et qu'on nomme son *orbite*, n'est pas un cercle parfait; c'est une ellipse, et le soleil occupe un de ses foyers; de sorte que la terre, pendant une partie de son cours annuel, se trouve plus près de cet astre, et ensuite plus éloignée.

L'époque de son *aphélie* ou de son plus grand éloignement du soleil, arrive à la fin de juin: sa distance est alors d'environ 35,300,000 lieues.

Elle se trouve à son *périhélie* ou à sa plus grande proximité du soleil, à la fin de décembre: sa distance n'est plus alors que d'environ 34,100,000 lieues.

Ainsi, à notre solstice d'été, nous sommes à 1,200,000 lieues plus loin du soleil qu'à notre solstice d'hiver; sur quoi quelques auteurs ont prétendu que c'étoit pour que nous n'eussions pas à souffrir des chaleurs excessives de l'été, ni des rigueurs du froid pendant l'hiver, que ces différentes

distances du soleil avoient été ainsi combinées. Mais ces écrivains ne faisoient pas attention que , pour favoriser l'un des hémisphères, c'étoit impitoyablement sacrifier l'autre ; et la nature , qui n'agit point comme les hommes , ne montre jamais une semblable partialité.

On a dit aussi que , puisque l'*hémisphère austral* se trouvoit pendant son été , de 1,200,000 lieues plus près du soleil que nous , et de 1,200,000 lieues plus loin pendant son hiver, la chaleur et le froid y devoient être également intolérables. Mais l'observation a prouvé qu'il n'en est absolument rien , et que dans l'*hémisphère austral* , la température est la même que dans le nôtre , aux latitudes et dans les saisons correspondantes. La *Terre-de-Feu* , par exemple , n'est ni plus froide au mois de juin (qui est son hiver) , que l'Irlande au mois de décembre , ni plus chaude au mois de décembre (qui est son été) , que l'Irlande au mois de juin. Toutes les relations des navigateurs qui ont passé le détroit de Magellan ou doublé le Cap Horn dans toutes les saisons de l'année , concourent à prouver ce fait , qui , d'ailleurs , doit paroître d'autant moins extraordinaire , que les physiciens reconnoissent que les rayons du soleil sont parallèles entre eux ; et s'il est ainsi , le plus grand ou le moindre éloignement de cet astre n'a nulle influence sur la température dont jouissent les planètes qu'il éclaire et qu'il vivifie. Herschel , à l'extrémité de notre système planétaire , ne seroit pas plus un séjour glacé , que Mercure , voisin du soleil , ne seroit un globe brûlant.

La diversité des températures que nous éprouvons d'une manière très-sensible , dans l'espace de quelques jours , est encore une preuve que le froid ou le chaud ne dépendent guère de l'éloignement ou de la proximité du soleil. (PAT.)

HÉMISTÈME, *Hemistema*. Genre de plantes de la monadelphie polyandrie et de la famille des ANONES , qui se rapproche des CURATELLES. Il a été établi par Jussieu , sur un arbrisseau de Madagascar qui a l'aspect d'un CISTE.

Les caractères de ce genre sont : calice de cinq folioles concaves ; cinq pétales égaux , bifides à leur sommet ; étamines nombreuses réunies à leur base , les extérieures stériles ; ovaire double à un seul style , de la longueur des étamines ; deux capsules ou follicules hérissées , monospermes par avortement. Les semences pourvues d'une arille membraneuse et d'un périsperme charnu. (B.)

HÉMITHOME, *Hemithomus*. Genre de plantes établi par Dumont-Courset dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des SOLANÉES , pour placer une plante vivace du Pérou , qui est très-voisiné des CELSIES. C'est le même que celui appelé HÉMIMÉRIDE par Schreber. V. ALONZOA. (B.)

HÉMITROPIE. Les cristallographes expriment par ce mot la réunion de deux moitiés de cristaux accolées l'une à l'autre en sens inverse, ce qui produit toujours quelques angles rentrants. Cet accident est fréquent, surtout dans les cristaux d'étain oxydé. Romé-de-l'Isle leur donnoit le nom de *maeles*. (PAT.)

Le feldspath, le pyroxène, le disthène, la chaux carbonatée, le zinc sulfuré, etc., présentent le même accident. V. THÉORIE DE LA CRISTALLISATION. (LUC.)

HEMLOCK. CIGUE en anglais. (LN.)

HEMLOCK-SPRUCE. V. SPRUCE et SAPIN du Canada. (LN.)

HEMORRAGIE DES PLANTES. V. ARBRES (maladies des). (TOLL.)

HÉMORROÏDALE. Voyez *Ficaire* et les articles HERBE AUX HÉMORROÏDES. (LN.)

HEMP. Synonyme allemand et anglais du CHANVRE. (LN.)

HEN. Nom anglais de la POULE. (V.)

HENBANE. Ce nom anglais, qui signifie *poison de poule*, est celui de la JUSQUIAME. Il a passé dans la langue française; mais on l'écrit de différentes manières, HENNEBANE et HANNEBANNE. (LN.)

HENCHA. Nom arabe du FROMENT. (LN.)

HENDEBEH. V. CHIBOURYEH. (LN.)

HENDELFENICH. Nom donné, en allemand, à l'*holcus spicatus*. V. HOUQUE. (LN.)

HENELDO. Nom espagnol de l'ANET, *Anethum graveolens*. (LN.)

HENGBRISK. C'est l'AZALÉE couchée (*Azalea procumbens*), en Norwége. (LN.)

HENIOCHUS (d'*επιόχος*, cocher). M. Cuvier donne ce nom à une division du genre chétodon, qui comprend les espèces dont les premières épines dorsales sont prolongés et forment comme un long fouet. *C. macrolepidetus* et *cornutus*. (DESM.)

HENNÉ, *Lausonia*. Genre de plantes de l'octandrie monogynie, et de la famille des calycanthèmes, qui offre pour caractères : un calice monophylle, persistant, divisé en quatre découpures ovales, pointues; quatre pétales ovales, lancéolés ou linéaires; huit étamines opposées par paires aux pétales; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style à stigmatte sillonné; une baie sèche, globuleuse, déprimée au sommet, mucronée par le style qui persiste, à quatre sillons, à quatre loges polyspermes.

Ce genre contient quatre espèces. Ce sont des arbrisseaux

dont les feuilles sont simples et opposées, les fleurs disposées en panicules axillaires ou terminales, et dont les rameaux sont quelquefois terminés par une pointe piquante.

Parmi ces espèces, il en est une qui est, de toute antiquité, célèbre en Afrique et en Asie; c'est le HENNÉ A FLEURS BLANCHES, *lausonia inermis*, Linn., le *cyprus* des anciens, dont les feuilles sont presque sessiles, ovales, aiguës, et les pétales blancs et très-ouverts. V. sa figure pl. E 9. Desfontaines, dans sa *Flore atlantique*, rapporte que les Maures d'Afrique en cueillent les feuilles au printemps, les font sécher à l'air libre, les réduisent en poudre, et en font un grand commerce, pour être employées à l'usage des femmes qui, dans presque toute l'Asie et une partie de l'Afrique, regardent comme une beauté d'avoir les ongles teints, par leur moyen, en jaune safran; et ce n'est que lorsqu'elles sont en deuil qu'elles se refusent cette parure. Les filles n'ont la permission de la prendre que vers neuf à dix ans, époque où elles deviennent pubères. On peut également colorer en jaune, avec la même substance, les cheveux, les crins, et en général toutes les matières animales; et en effet, on l'emploie dans toute la Turquie pour teindre en cette couleur toutes les fourrures et les cuirs. Il suffit pour cela de les couvrir de la poudre mouillée des ces feuilles.

Les fleurs du henné exhalent une odeur des plus agréables, et on le cultive dans les jardins d'Egypte uniquement pour cet objet. Elles servent de parure aux beautés renfermées dans les sérails, et charment leurs ennuis. Il faut cependant ajouter que lorsqu'on les flaire de trop près, elles sentent le sperme d'une manière très-décidée, ce qui prête fréquemment matière à de grossières plaisanteries. Dans l'Inde, on appelle le henné, *mandi*.

Le HENNÉ A FLEURS POURPRES a les feuilles presque sessiles, lancéolées, et les pétales rouges. Il croît dans l'Inde. On prépare, avec la décoction de ses feuilles, une boisson qui a la propriété d'empêcher le sommeil, et qu'on donne, pour cette raison, aux personnes attaquées de léthargie ou de toute autre affection soporeuse. On fait avec les mêmes feuilles des bains propres à calmer les affections spasmodiques et l'épilepsie. (B.)

HENNEH. Nom arabe des feuilles du HENNÉ (*Lausonia inermis*, Delile, *Ægypt.*) réduites en poudre: la plante porte celui de *tamra-henneh*. Linnæus avoit fait deux espèces de ce henné, l'une épineuse, l'autre sans épines. Il n'en existe qu'une seule. (LN.)

HENNEP. C'est le CHANVRE en Allemagne. (LN.)

HENNICHAUT. Nom qu'on donne, dans le Boulonnais,

à une espèce de *houille* propre pour les forges des maréchaux (*Journ. des Mines*, tome 1, n.º 1, page 45). (DESM.)

HENNIP. C'est le **CHANVRE**, en Allemagne et en Hollande. (LN.)

HENNISSEMENT. Cri du cheval lorsqu'il est ému. On peut, dit Buffon, d'après Cardan (*Rerum variet.*, lib. 8, cap. 32), distinguer dans les chevaux cinq sortes de hennissemens différens, relatifs à différentes passions: le hennissement d'allégresse, dans lequel la voix se fait entendre assez longuement, monte et finit à des sons plus aigus; le cheval rue en même temps, mais légèrement, et ne cherche point à frapper; le hennissement du désir, soit d'amour, soit d'attachement, dans lequel le cheval ne rue point, et la voix se fait entendre longuement, et finit par des sons plus graves; le hennissement de la colère, pendant lequel le cheval rue et frappe dangereusement, est très-court et aigu; celui de la crainte, pendant lequel il rue aussi, n'est guère plus long que celui de la colère; la voix est grave, rauque, et semble sortir en entier des naseaux; ce hennissement est assez semblable au rugissement d'un lion; celui de la douleur est moins un hennissement qu'un gémissement, ou ronflement d'oppression qui se fait à voix grave, et qui suit les alternatives de la respiration.

Les chevaux hongres hennissent moins fréquemment que les chevaux entiers, et les jumens moins fréquemment que les hongres; ceux-ci, de même que les jumens, ont la voix moins forte. L'on a remarqué que les chevaux qui hennissent le plus souvent, surtout d'allégresse et de désir, sont les meilleurs et les plus généreux. (s.)

HENOPHYLLON de Gesner. C'est une espèce de **MUGUET** (*Convallaria bifolia*). (LN.)

HÉNOPUS, *Henops*. Genre d'insectes d'Illiger, répondant à celui que j'avois établi sous le nom d'**OGCODE**. V. ce mot. (L.)

HÉNOTHRIX. Mouffet (*Theatr. insect.*) donne ce nom à des insectes du genre ichneumon, dont il croit à tort la tarière composée d'une seule soie ou d'un seul filet. (DESM.)

HENRICIE, *Henricia*. Genre de plantes de la famille des synanthérées et de la tribu des astérées, établi par H. Cassini. Il a pour type un arbuste de Madagascar, qui diffère de l'**AGATHÉE** par la forme de son calice propre, qui est globuleux, par son calice commun qui est presque hémisphérique, composé d'écailles égales, disposées en deux séries, les extérieures foliacées, ovales, aiguës, les intérieures membraneuses, scarieuses, arrondies au sommet, enfin par l'ovaire non comprimé. (B.)

HENRODORE, *Hæirodorum*. Genre de plantes de la triandrie monogynie, dont les caractères consistent : en une corolle de six pétales, dont trois intérieurs, portant les étamines dans leur milieu; un stigmate obtus; une capsule inférieure, trilobulaire.

Ce genre est voisin des VACHENDORFS; la seule espèce qu'il contient croît dans l'Australasie ou Nouvelle-Hollande. (B.)

HENTA. C'est le FROMENT, en Arabie. (LN.)

HÉORO-TAIRE. Nom que porte, dans l'île d'Atooï, un oiseau dont les plumes rouges sont recherchées par les habitans des îles Sandwich, pour s'en faire une parure. (*Voy.* l'HÉORO-TAIRE proprement dit.) C'est sous cette dénomination que j'ai établi un nouveau genre qui renferme tous les *certhia* des Terres Australes. *V.* ci-après. (v.)

HÉORO-TAIRE, *Melithreptus*, Vieill.; *Certhia*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des ANTHOMYZES. (*V.* ces mots.) *Caractères* : bec arrondi à la base, entier, ou plus court, ou plus long que la tête, arqué, acuminé; narines ovales, à demi-couvertes d'une membrane; langue longue, divisée en deux filets, ou ciliée à la pointe; les trois premières rémiges presque égales et les plus longues de toutes chez la plupart, les quatrième et cinquième chez quelques-uns; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs unis à la base, l'interne libre. Tous les oiseaux, que j'ai classés dans cette division, habitent dans l'Australasie et la Polynésie. On assure qu'ils se nourrissent de miel et d'insectes.

M. Cuvier me reproche d'avoir singulièrement mêlé les espèces de son genre PHILEDON avec les grimpereaux; mais avant la publication de son Règne animal, où se trouve ce nouveau genre, j'en avois donné les motifs dans l'introduction de l'Analyse de mon Ornithologie élémentaire, et j'en avois signalé l'emploi en disant: « J'ai placé dans divers genres la plupart des *héoro-taires* que j'ai classés avec les GRIMPEREAUX dans l'*Histoire des Oiseaux dorés*; quoique alors j'en sentisse le besoin, je ne pouvois m'éloigner du plan fixé pour un ouvrage dont je n'étois que le continuateur ». De plus, j'ai dit dans l'histoire de ces mêmes oiseaux, t. 2, p. 85, que les *héoro-taires* devoient faire une nouvelle tribu distincte des véritables *grimpeaux*, parce qu'ils n'en avoient pas les habitudes et que leur langue étoit autrement conformée que la leur; mais qu'ils s'en rapprochoient par la forme de leur bec. Ce savant ne devoit pas ignorer que le classement de presque tous mes *héoro-taires*, dans le genre GRIMPEREAU, n'étoit point mon ouvrage, mais celui de Latham, de Gmelin, de Shaw et de Brown, qui m'avoient servi de guides; c'est donc à ces auteurs qu'il falloit en faire le reproche. Au reste, je suis d'ac-

cord avec M. Cuvier, quand il désigne plusieurs *héoro-taires* pour être classés avec ses *dicées*, ses *fourniers* et ses *philedons* (*mes polochions*); j'ajouterai encore avec mes *créadions*, et mes *picchions*; mais je ne puis m'empêcher de remarquer que parmi mes *héoro-taires* dont cet illustre naturaliste fait des *philedons*, il en est qui ne peuvent en faire partie, puisqu'ils n'ont point le bec échancré, un des caractères principaux de son genre PHILEDON, lequel constitue une des divisions de sa famille des *dentirostres*; je citerai entre autres mes *héoro-taires bleu, noir et blanc, noir, mellivoire, cap-noir*, etc. C'est pourquoi je ne les ai point placés dans mon genre *polochion*, et que je les ai laissés dans celui des *héoro-taires*, qui ont tous le bec entier. Je les ai divisés en deux sections, d'après la longueur du bec, son épaisseur et sa courbure plus ou moins forte. Ne connoissant que leur plumage, je ne puis assurer, quoique je les aie tous isolés, qu'il ne s'en trouve pas parmi eux qui appartiennent à une même espèce, soit comme mâle, soit comme femelle ou jeune. Enfin, un astérisque indique les individus que je n'ai pas vus en nature, et qui certainement ne sont pas plus des *certhia* que les autres.

A. *Bec épais à la base, robuste, très-allongé et très-arqué.*

L'HÉORO-TAIRE PROPREMENT DIT, *Melithreptus vestiarius*, Vieill.; *Certhia vestiaria*, Lath.; *Certhia coccinea*, Linn., édit. 13; *Oiseaux dorés*, pl. 52 des *Héoro-taires*. Ce bel oiseau, que l'on trouve à l'île d'Atooï, où il est connu sous ce nom, porte celui d'*eece-ee* dans les îles des Amis. Sa grosseur est à-peu-près celle du *moineau franc*: il a cinq pouces deux lignes de long; le bec blanchâtre; l'occiput, le haut du cou d'une couleur de buffle (dans les vieux ces parties sont rouges); la tête, le dos, la gorge, la poitrine et le ventre, d'un beau rouge carmin, et les plumes de la gorge blanches à leur origine; on remarque une tache de cette couleur sur les couvertures des ailes les plus proches du corps; les pennies et celles de la queue sont d'un noir foncé, et les pieds pareils au bec; la couleur de buffle mêlée de noirâtre, domine sur le plumage des jeunes. Les plumes rouges de cet oiseau sont recherchées des habitants des îles Sandwich, qui les entremêlent avec d'autres pour s'en faire une parure.

L'HÉORO-TAIRE AKAIEAROA, *Melithreptus obscurus*, Vieill., *Certhia obscura*, Lath.; *Oiseaux dorés*, pl. 53 des *Héoro-taires*. Cet oiseau est connu sous le nom d'*akaiearoa* à Owwhyée, une des îles Sandwich, dans la mer Pacifique. Il a une tache brune entre les narines et les yeux; tout le plumage d'un vert-olive, mais plus pâle et tendant au jaune sur les parties inférieures; les penes des ailes et de la queue noirâtres et bordées d'olivâtre;

cinq pouces huit lignes de longueur totale ; le bec et les pieds bruns ; l'ongle du doigt postérieur très-long. Les plumes de cet oiseau servent de parure aux insulaires de la mer du Sud ; ils les entremêlent à celles de divers autres oiseaux du même pays , surtout aux plumes jaunes et rouges des *guépriers*.

L'HÉORO-TAIRE HOHO, *Melithreptus pacificus*, Vieill. ; *Certhia pacifica*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 93 des *Héoro-taires*. La tête et le dessus du corps sont noirs ; le croupion, le ventre, les couvertures de la queue d'un beau jaune ; le reste du dessous du corps est d'un brun noirâtre. Il a huit pouces de longueur totale ; le bec noir ; les plumes de la base de la mandibule inférieure effilées, et se recourbant en avant ; les pieds noirâtres et grands ; les doigts gros, couverts d'écaillés raboteuses et larges ; les ongles très-crochus, forts et noirs. *Hoohoo* est le nom de cet oiseau dans l'île d'Owyhée.

B. *Bec grêle, plus ou moins courbé en arc, quelquefois plus long que la tête.*

* L'HÉORO-TAIRE A AILES JAUNES, *Melithreptus pyrropterus*, Vieill. ; *Certhia pyrroptera*, Lath. Une extrême mobilité est, pour cet oiseau, de la première nécessité, puisqu'il ne se nourrit guère que de mouches. On remarque une tache jaune sur les oreilles, et au-dessous d'elles un faisceau de plumes noires ; le dessus de la tête, le cou, le dos, sont d'un cendré ardoisé, et cette teinte prend un ton jaune sur le croupion ; le dessous du corps est blanc sale, et varié sur la poitrine de lignes étroites et sombres ; les plumes primaires sont jaunes depuis leur base jusqu'aux deux tiers de leur longueur ; celles de la queue jaunâtres, exceptés les deux intermédiaires, qui sont noirâtres ; longueur, six pouces et demi ; bec noir ; langue ciliée.

La femelle a le dessus du corps d'un gris cendré ; le dessous d'un blanc jaunâtre, varié de taches ferrugineuses sur le bas-ventre ; les plumes primaires sont d'une couleur de rouille.

On trouve cette espèce dans la Nouvelle-Galles méridionale.

* L'HÉORO-TAIRE ARDOISÉ, *Melithreptus canescens*, Vieill. ; *Certhia canescens*, Lath., habite la Nouvelle-Galles du Sud ; il a sept pouces et demi de longueur ; le bec et les pieds bruns ; le dessus du corps de couleur d'ardoise, le dessous blanc, avec une teinte rose sur la poitrine ; quelques taches blanches sur les couvertures des ailes, dont les plumes sont noirâtres, ainsi que celles de la queue.

L'HÉORO-TAIRE A BEC TRÈS-GRÊLE, *Melithreptus tenuirostris*, Vieill. ; *Certhia tenuirostris*, Lath., pl. 129 du *Deuxième suppl. du Synopsis*, a un peu plus de six pouces de longueur totale ; le bec noir, et médiocrement courbé ; la langue plus longue que le bec ; le dessus de la tête noir ; cette couleur

s'étend au-dessous des yeux et descend, sous la forme d'une large bande, jusque sur les côtés de la poitrine; le dos, les couvertures supérieures des ailes et le croupion sont d'un gris terne; les pennes alaires et caudales noires; le menton et le ventre d'un roux très-pâle; un croissant noir sépare cette teinte du blanc qui couvre la gorge et le devant du cou. On le trouve à la Nouvelle-Galles du Sud.

L'HÉORO-TAIRE BLEU, *Melithreptus caeruleus*, Vieill.; *Certhia caeruleus*, Lath.; *Oiseaux dorés*, pl. 83 des *Héoro-taires*. Tête gris-jaunâtre; dessus du corps brun pâle; devant du cou d'un joli bleu mélangé de gris; dessous du corps d'un blanc nuancé de couleur de chair; pennes des ailes noirâtres et bordées de gris jaunâtre; pennes de la queue pareilles en dessus et d'un gris bleu en dessous; pieds gris; bec brun; langue divisée en deux parties, depuis sa moitié jusqu'à son bout, et chaque division terminée en pinceau; longueur, cinq pouces; grosseur de la *fauvette grisette*.

On rencontre cette espèce dans la Nouvelle-Galles méridionale.

* L'HÉORO-TAIRE BRUN, *Melithreptus fuscus*, Vieill.; *Certhia fusca*, Lath., a six pouces de longueur; le bec noirâtre et tacheté d'orangé; le dessus de la tête et du corps brun; les côtés de la tête et le cou rayés de blanc; le dessous du corps rayé de brun et de blanc; le bec et les pieds noirs.

L'HÉORO-TAIRE CAP-NOIR, *Melithreptus cucullatus*, Vieill.; *Certhia cucullata*, Lath.; pl. 60 des *Oiseaux dorés*, section des *Héoro-taires*. Cet oiseau, de la Nouvelle-Hollande, a la tête couverte d'un capuchon noir, qui descend en forme de bandelette sur les côtés du cou, qui est, ainsi que le menton, d'un jaune clair; une bande transversale d'un brun roussâtre sur la gorge; la poitrine et les parties postérieures d'une couleur de souci; les couvertures des ailes, le dos et le croupion d'un gris bleuâtre; les pennes des ailes et de la queue noires. Longueur totale, cinq pouces trois quarts.

* L'HÉORO-TAIRE A COIFFE NOIRE, *Melithreptus atricapillus*, Vieill.; *Certhia atricapilla*, Lath. On le trouve à la Nouvelle-Hollande. Il a cinq pouces trois quarts de longueur; le bec noir; la langue ciliée; la tête, jusqu'au-dessous des yeux, de la couleur du bec; le dessus du corps, le dos, le croupion, les couvertures de la queue et des ailes d'un vert terne; les pennes alaires, brunes et bordées d'une teinte plus pâle; les côtés et le devant du cou, la poitrine et le ventre d'un blanc sale; les pieds bruns. Ne seroit-ce pas la femelle de *Phéoro-taire Cap Noir* ?

L'HÉORO-TAIRE A COLLIER BLANC, *Melithreptus collaris*, Vieill.; *Oiseaux dorés*, pl. 56 des *Héoro-taires*. Cet oiseau a

été apporté des Terres Australes, mais l'on ignore de quelle partie. Une couleur blanche sépare les yeux du bec, couvre les joues, les oreilles, les couvertures inférieures des ailes, et forme un demi-collier sur le devant du cou; la gorge et le dos sont d'une teinte carmélite, rembrunie sur cette dernière partie; le croupion est d'un brun verdâtre; la tête, les ailes et la queue sont noires; la poitrine, le ventre et les couvertures inférieures de la queue, d'un brun jaunâtre; les deux pen- nes latérales blanches depuis le milieu jusqu'à leur extrémité; le bec et les pieds noirs; longueur totale, quatre pouces et demi.

* L'HÉORO-TAIRE A CROUPION ROUGE, *Melithreptus erythro- pygius*, Vieill.; *Certhia erythrogygia*, Lath. On ne connoît pas la taille de cet oiseau de la Nouvelle-Galles du Sud, où il se trouve rarement. Le bec et les pieds sont noirs; le plumage est d'un brun pâle sur le dessus du corps, et d'un blanc sombre en dessous; le croupion est rouge; on remarque sur cha- que côté des joues trois ou quatre traits de cette même cou- leur; les penes extérieures des ailes sont noirâtres, et celles de la queue ont de plus leur extrémité presque blanche.

L'HÉORO-TAIRE CRAMOISI. V. PICCHION CRAMOISI.

L'HÉORO-TAIRE A GORGE BLANCHE, *Melithreptus albicollis*, Vieill., a le bec court et noir; la tête entière et la nuque de cette couleur, qui descend en forme de bandelette sur les côtés de la gorge, et s'étend jusqu'aux ailes dont elle couvre la partie antérieure; le dessus du cou et les penes alaires sont verts; celles-ci bordées, en dehors, de vert-jaune; la gorge, le devant du cou, la poitrine et le ventre blancs; les penes de la queue grises en dessous; les pieds bruns. Taille du *gobe-mouche à collier*.

On le trouve dans la Nouvelle-Hollande: ne seroit-ce pas la femelle de l'héoro-taire à tête blanche et noire?

L'HÉORO-TAIRE A GORGE JAUNE, *Melithreptus flavicollis*, Vieill., a le menton et le milieu de la gorge jaunes; toutes les parties supérieures vertes; les inférieures grises; une tache brune terminée de jaune, sur les oreilles; le pli de l'aile, de cette couleur; le bec et les pieds noirs; longueur totale, six pouces. On trouve cet oiseau à la Nouvelle-Hollande.

L'HÉORO-TAIRE GRACULÉ. V. POLOCHION GRACULÉ.

L'HÉORO-TAIRE GRIS. V. POLOCHION GRIS.

L'HÉORO-TAIRE JAUNÂTRE, *Melithreptus flavicans*, Vieill., a toutes les parties supérieures d'un jaune verdâtre; les inférieures jaunes et tachetées de verdâtre; les oreilles jaunes; un trait blanc sur les côtés de la tête, lequel part de l'angle du bec, passe sous les yeux et se termine à l'occiput; les

ailes et la queue frangées, à l'extérieur, de jaune-vert; le menton gris; les pieds de cette couleur, et le bec noir. Il se trouve à la Nouvelle-Hollande.

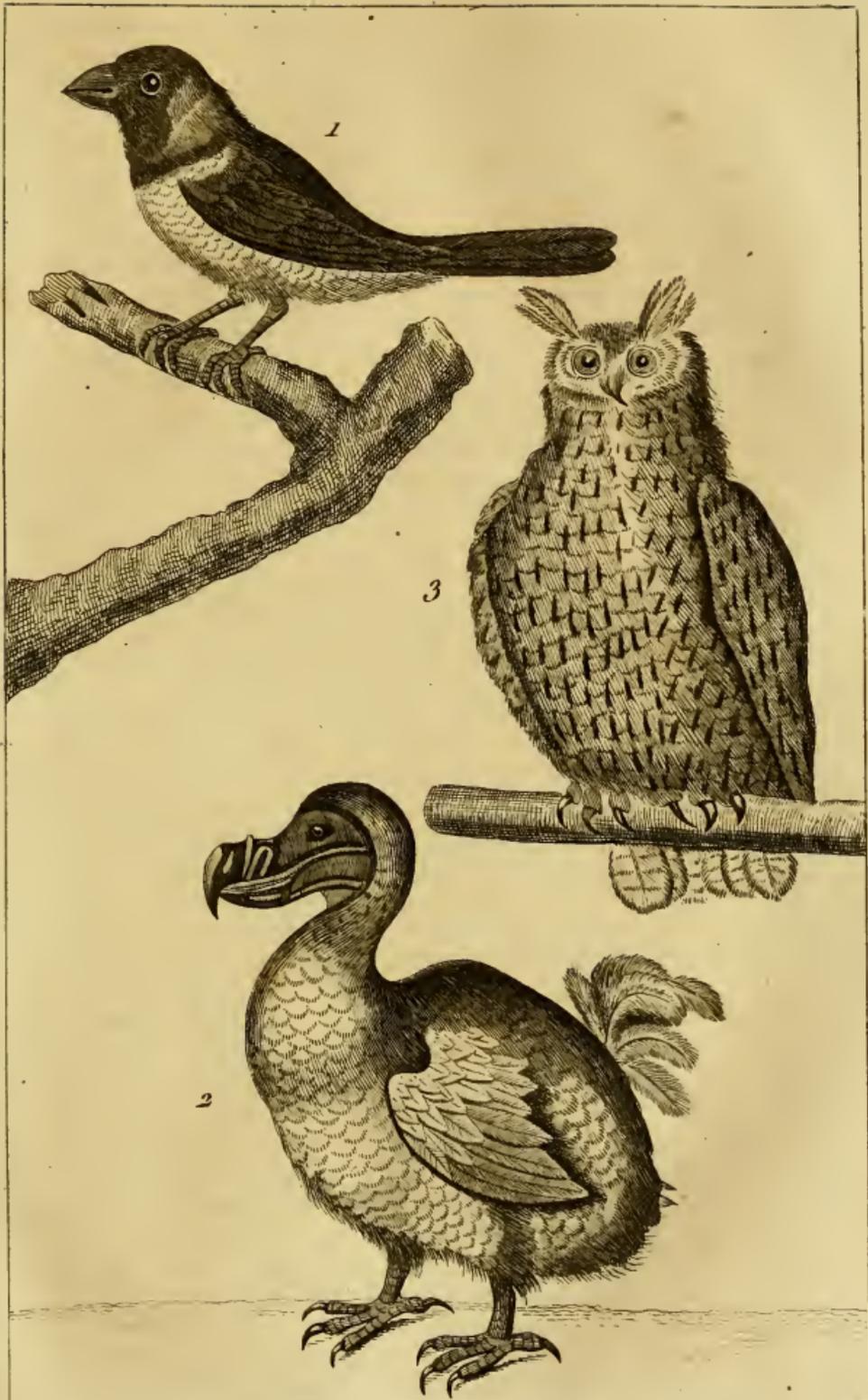
L'HÉORO-TAIRE KUYAMETA, *Melithreptus cardinalis*, Vieill.; *Certhia cardinalis*, Lath., pl. E 21 de ce Dictionnaire. Le nom de cet oiseau est celui qu'il porte à l'île de *Tanna* où son espèce est assez commune; on le rencontre aussi à la Nouvelle-Hollande. On dit que son genre de vie et que ses alimens sont les mêmes que ceux des oiseaux-mouches. Un bel écarlate est généralement répandu sur son plumage, à l'exception des ailes et de la queue, qui sont d'un noir foncé; un trait de cette couleur part des coins de la bouche et entoure l'œil; le bec et les ongles sont noirs; les pieds couleur de plomb: longueur totale, trois pouces et demi environ. Le *certhia cardinalis* de Latham diffère du précédent en ce qu'il a le ventre, les côtés du dos et le croupion noirs; c'est probablement une différence de sexe ou d'âge.

L'HÉORO-TAIRE MÉLANOPS, *Melithreptus melanops*, Vieill.; *Certhia melanops*, Lath., pl. 86 des *Ois. dorés* sous le nom d'HÉORO-TAIRE MELLIVORE. Cet oiseau de la Nouvelle-Galles du Sud, vit de miel et d'insectes, et a pour ramage un sifflement aigu; le dessus de la tête est roux; deux bandes, l'une blanche, l'autre noire, couvrent ses côtés; la première borde le front, passe au-dessus de l'œil, et se perd vers l'occiput; la seconde, plus large, entoure les yeux, s'avance sur les oreilles et les dépasse un peu; ensuite elle est interrompue par une marque blanche, et reparoît sur la gorge en demi-croissant; cette bande, dans sa partie supérieure, sépare le roux-brun qui colore le cou, du blanc qui règne sur la gorge, la poitrine et les autres parties inférieures du corps; le dessus du corps est roux; un brun foncé teint les pennes des ailes et de la queue, qui sont, à l'extérieur, bordées de jaune; le bec est noir, et le tarse brun: longueur totale, sept pouces environ.

J'ai changé le nom de cet oiseau, parce qu'il a été appliqué par Latham à une autre espèce.

L'HÉORO-TAIRE MELLIVORE V. HÉORO-TAIRE MÉLANOPS.

L'HÉORO-TAIRE MOUCHETÉ, *Melithreptus guttatus*, Vieill.; *Certhia guttata*, Lath.; *Oiseaux dorés*, pl. 59 des *héoro-taires*. Cet oiseau est un peu plus grand que le *héoro-taire kuyameta*; il a le bec noir, ainsi que la tête, dont les plumes du sommet sont assez longues pour s'élever en forme de huppe, à la volonté de l'oiseau; une sorte de croissant noir, placé sur le milieu du dos, a pour bordure un liseré blanc; les couvertures des ailes, le bas du dos, le croupion, tout le dessous du corps et le bord extérieur des pennes alaires sont d'un gris-blanc, moucheté de noirâtre sur quelques parties; le



Deseve del.

Letellier sculp.

1 Gros-bec Domino. 2. Dronthe .

3. Hibou ou grand Duc.

dessus du cou et le haut du dos , d'une couleur marron clair ; la queue est noire et arrondie à son extrémité ; les pieds sont bruns. On trouve cette espèce à la Nouvelle-Hollande.

L'HÉORO-TAIRE NÉGHOBARRA, *Melithreptus sannio*, Vieill. ; *Certhia sannio*, Lath., *Oiseaux dorés*, pl. 64 des *héoro-taires*. Cet oiseau de la Nouvelle-Zélande varie tellement son chant que , lorsqu'on l'entend , on se croit environné de cent espèces différentes , disent les navigateurs anglais , qui , d'après cette faculté , lui ont donné le nom de *moqueur* (*troisième Voyage de Cook*). Les insulaires qui habitent les environs du canal de la Reine Charlotte , où cette espèce est très-nombreuse , l'appellent *néghobarra* , nom que j'ai cru devoir lui conserver.

Cet *héoro-taire* a son plumage généralement vert-olive , mais il prend une nuance jaune sur les parties inférieures du corps ; les ailes et la queue sont brunes , et bordées à l'extérieur de vert-olive ; on remarque sur les joues une foible tache de cette même couleur (elle est blanche dans l'individu qu'a décrit Latham) ; le vert-olive de la tête incline au violet ; mais cette nuance violette n'est que momentanée , dit cet ornithologiste , et est due à la poussière pourprée des étamines de certaines fleurs , qui teint les plumes du sinciput et le bec , lorsque l'oiseau les plonge dans la corolle pour y chercher sa nourriture. Cette couleur pourprée s'attache tellement aux plumes , qu'elle y reste adhérente dans des individus , quoique transportés en Europe. Longueur totale , sept pouces et demi ; grosseur de la *grive* proprement dite ; le bec est brun ; l'iris noisette ; la queue fourchue ; le tarse d'un bleu obscur.

HÉORO-TAIRE NOIR, *Melithreptus ater*, Vieill. ; *Oiseaux dorés* , pl. 71 , section des *héoro-taires*. Je n'aurois pas balancé à rapporter cet oiseau à celui désigné par White pour la femelle de son *grimpeur de la Nouvelle-Hollande* , si je n'avois consulté que la couleur du plumage ; mais comme il donne à cette femelle des couleurs moins vives , un bec plus long , des pieds plus gros , et généralement des dimensions plus fortes qu'au mâle , ces détails ne peuvent convenir à cet *héoro-taire* , qui a un pouce et demi de moins , le bec plus court de trois lignes , le tarse plus mince , et les teintes plus vives ; il se rapproche , d'après ses dimensions , beaucoup plus de l'*héoro-taire noir et blanc* ; peut-être appartient-il à la même race , car il habite le même pays ; mais j'ai cru qu'on devoit isoler un oiseau , dès qu'on n'en connoissoit que le physique , plutôt que de faire une alliance basée sur des conjectures souvent erronées , lorsqu'on ignore les mœurs , le genre de vie des oiseaux qu'on veut ainsi rapprocher. Quoiqu'il en soit , cet oiseau de la Nouvelle-Hollande , a la tête et le dessus du corps d'un brun noirâtre ; le haut de la gorge noir ;

une bande , sur les côtés du cou , blanche , longitudinale , étroite à son origine , et large à son extrémité ; la gorge , la poitrine et le ventre , noirâtres , ainsi que les ailes et la queue , dont les bords extérieurs sont jaunes ; longueur totale , cinq pouces et demi ; le bec est couleur de plomb , et le tarse brun.

L'HÉORO-TAIRE NOIR ET BLANC , *Melithreptus melanoleucus*, Vieill. ; *Oiseaux dorés* , pl. 55 de l'*Hist. des héoro-taires*. Il a le front d'un brun noirâtre ; une tache blanche au-dessus des yeux ; la tête , le dessus du cou et du corps , d'un gris cendré ; le devant du cou , le milieu de la poitrine et du ventre , les couvertures des ailes , noirs , ainsi qu'une bande demi-circulaire bordée de blanc , sur les côtés de la gorge ; les flancs gris ; les plumes des ailes et de la queue noirâtres , avec leurs barbes extérieures d'un beau jaune dans une partie de leur longueur , et grises dans l'autre ; les plumes latérales de la queue terminées de blanc ; la grosseur du rossignol ; près de six pouces de longueur totale ; le bec noir. On le trouve à la Nouvelle-Hollande.

L'HÉORO-TAIRE NOIR A CROISSANS BLANCS. V. POLOCHION GORRUCK.

* L'HÉORO-TAIRE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Melithreptus Novæ-Hollandiæ*, Vieill. ; *Certhia Novæ-Hollandiæ*, Lath. , a la tête et le haut de la gorge noirs et variés de blanc ; le devant du cou et du corps , de cette dernière couleur , avec des taches brunes et grisées ; le dos et le croupion bruns et jaunâtres ; les plumes des ailes et de la queue , d'un brun foncé , et bordées de jaune à l'extérieur ; les pieds bruns , le bec noirâtre ; et sept pouces de longueur totale.

L'HÉORO-TAIRE A OREILLES JAUNES. V. POLOCHION A OREILLES JAUNES.

* L'HÉORO TAIRE ROUGE TACHETÉ, *Melithr. dibaphus*, Vieill. ; *Certhia dibapha*, Lath. Ce petit héoro-taire a un plumage analogue à celui du *grimpereau noir blanc et rouge* , qui se trouve au Bengale (Edwards , pl. 81) ; mais il en diffère principalement par six taches noires , sur le fond rouge de la poitrine ; cette couleur est dominante sur son corps ; le noir occupe l'espace qui est entre le bec et l'œil , entoure ce dernier , teint les ailes et la queue , couvre le haut et le bas du dos , et forme des taches sur le croupion ; le ventre et le bas-ventre sont blancs ; la queue est courte ; la langue ciliée à son extrémité. Il seroit peut-être mieux placé parmi les *dicées*. On le trouve à la Nouvelle-Galles méridionale.

L'HÉORO-TAIRE SANGUIN, *Melithreptus sanguinolentus*, Vieill. ; *Certhia sanguinolenta*, Lath., pl. E 10 de ce Dict. ; habite la Nouvelle-Galles du Sud. Il a la tête et le dessus du

corps d'un beau rouge , marqué çà et là de quelques taches noires et de forme irrégulière , excepté sur la tête ; la gorge blanche, la poitrine et le ventre d'un brun sale pâle ; les pennes des ailes et de la queue noires , les premières bordées de blanc à l'extérieur ; cinq pouces et demi de longueur totale ; la langue ciliée à son extrémité ; le bec et les pieds noirs.

L'HÉORO-TAIRE-SCARLATE. *V. DICÉE SCARLATE.*

L'HÉORO-TAIRE TACHETÉ. *V. HÉORO-TAIRE NOIR.*

L'HÉORO-TAIRE A TÊTE BLANCHE ET NOIRE, *Melithreptus albicapillus*, Vieill. ; *Certhia albicapilla*, Them. Cet oiseau, dont je dois la connoissance à M. Themminck, se trouve à la Nouvelle-Hollande. Il a le bec , la tête , jusqu'au bas des joues, d'un beau noir qui descend un peu sur les côtés de la gorge , et qui est traversé par une bande blanche , laquelle part du derrière de l'œil, et passe entre le vertex et l'occiput ; toutes les parties inférieures sont d'un blanc pur ; le dessus du cou et le manteau, d'un vert olive-brillant. Cette couleur sert de bordure extérieure aux pennes de la queue et aux pennes secondaires des ailes, dont les primaires ont une frange blanche ; les pieds sont jaunes : taille de l'héoro-taire noir et blanc.

L'HÉORO-TAIRE A TÊTE GRISE, *Melithreptus gilvicapillus*, Vieill. La couleur grise colore non-seulement la tête , mais encore le dessus du cou et le manteau ; une petite tache jaune est au-dessous de l'œil ; cette teinte borde , à l'extérieur, les pennes alaires ; et un mélange de gris foncé et de bleuâtre règne sur le dessous du corps ; le bec et les pieds sont bruns. On le trouve à la Nouvelle-Hollande.

* L'HÉORO-TAIRE VÉLOCE, *Melithreptus agilis*, Vieill. ; *Certhia agilis*, Lath. , habite le même pays que les précédens, De tous ces oiseaux d'une extrême mobilité, c'est le plus agile , et celui qui vole avec le plus de vivacité ; il se nourrit de mouches et de miel. Le dessus de la tête et du cou est noir ; le manteau, le croupion, les pennes des ailes et de la queue sont bruns ; le dessous du corps est blanc ; le noir des parties supérieures borde irrégulièrement, sur les côtés du cou, le blanc des parties inférieures. Longueur, cinq pouces neuf lignes ; bec et pieds noirs ; langue ciliée.

L'HÉORO-TAIRE VERDÂTRE, *Melithreptus virescens*, Vieill., habite dans la Nouvelle Hollande. Une teinte verdâtre domine sur les parties supérieures , et forme des taches sur le fond blanc des parties inférieures ; une tache oblongue et jaune se fait remarquer sur le bas des joues ; la gorge est d'un blanc pur ; les ailes sont bordées d'un jaune vert ; le bec et les pieds bruns. Taille moyenne.

* L'HÉORO-TAIRE VERT-BRUN, *Melithreptus pipilans*, Vieill. ;

Certhia pipilans, Lath. Le chant de cet oiseau de la Nouvelle-Hollande est un babil continuuel; il a six pouces de longueur totale; le bec noir; l'iris bleu; le dessus du corps d'un vert-brun, le dessous d'un jaune pâle; les ailes et la queue noirâtres; les jambes, de la même teinte mélangée de blanc; enfin, les pieds bruns.

L'HÉORO-TAIRE VERT-OLIVE. *Melithreptus virens*, Vieill.; *Certhia virens*, Lath., pl. 67, le mâle; 68, la femelle des *Oiseaux dorés*, section des *héoro-taires*. Il a cinq pouces de longueur totale; un trait noir entre le bec et l'œil; le plumage généralement d'un vert-olive, plus pur sous le corps, tirant au brun sur les ailes et la queue, dont le bord extérieur est jaune; le bec et les pieds sont noirâtres. La femelle a le bec et les pieds d'un brun-clair; la tête, la gorge, le cou et le corps, d'un gris verdâtre, qui se montre sous une nuance plus foncée sur les ailes et sur la queue.

On trouve cet oiseau à la Nouvelle-Hollande. (v.)

HÉO-TAU. Nom donné, en Cochinchine, à une espèce de ROTANG (*Calamus scipionum*, Lour.), dont on fait des cannes élégantes qui sont apportées, en grande quantité, en Chine et en Europe, des côtes qui bordent le détroit de Malaca. V. KIEU. (LN.)

HÉPATE, *Hepatus*. J'ai nommé ainsi un genre de crustacés décapodes, de la famille des brachyures, et de la tribu des arqués, qui semble faire le passage des crabes aux calappes; Fabricius a même placé dans ce dernier genre la seule espèce qui m'est bien connue. Le test est évasé en segment de cercle, plus large que long, et rétréci postérieurement, comme celui des crabes; les yeux sont pareillement rapprochés à son extrémité antérieure, petits, et logés chacun dans une cavité presque orbiculaire; mais la longueur des pattes diminue progressivement; les deux antérieures ou les serres, qui sont les plus grandes, sont presque conformées à la manière de celles des calappes; la tranche supérieure de leurs pinces est comprimée et dentée, en forme de crête; les bords latéraux du test ont un grand nombre de dentelures; les pieds-mâchoires extérieurs diffèrent de ceux des crabes et des calappes, et ressemblent beaucoup à ceux des *leucosies*. Ils s'appliquent exactement l'un contre l'autre, et par une suture droite, à leur partie inférieure; le premier article est allongé; le second, par sa forme triangulaire, se rétrécit et se termine en pointe; la largeur de la cavité buccale diminue aussi vers son sommet, où elle finit en s'arrondissant; les autres articles de ces pieds-mâchoires sont cachés; mais la tige ou le manche des palpes flagelliformes annexés à ces parties, forme, de chaque côté, une pièce allongée, presque lan-

céolée, adossée contre la face extérieure du second article.

Les antennes extérieures ou latérales sont insérées à la base inférieure des pédicules oculaires, excessivement petites et coniques; les intermédiaires sont logées obliquement dans deux fossettes au-dessous du front, qui est droit ou comme tronqué.

La queue, dans tous les individus que j'ai vus, est en forme de triangle étroit et allongé, terminé en pointe, et composée, à ce qu'il m'a paru, de sept tablettes.

HÉPATE FASCIÉ, *Hepatus fasciatus*; *Cancer annularis*, Oliv.; *Calappa angustata*, Fab., Bosc; *Cancer princeps*, Bosc; Herbst, *Canc.*, tab. 38, fig. 2; ejusd. *Cancer pudibundus*? Gronov. Zooph., *Canc.* n.º 950? Taille du *crabe tourteau*, de grandeur moyenne; corps jaunâtre, avec de petits points sur le dos, très-nombreux, formant postérieurement des lignes, et des bandes transverses sur les quatre dernières paires de pattes, aux jambes particulièrement, d'un rouge de sang; test un peu convexe, presque uni, n'ayant que quelques petits grains çà et là, en devant, et quelques impressions; front droit, un peu incliné et un peu fendu au milieu, graveleux au bord antérieur; bords latéraux antérieurs comprimés ou tranchans, divisés en un grand nombre de petits lobes, très-crênelés; bords latéraux postérieurs rebordés; les deux pattes antérieures grosses, un peu ponctuées de rouge; dessus du carpe et face antérieure des mains ayant de petits tubercules ou des grains disposés en lignes; ces mains s'élargissant de leur base à leur extrémité, offrant à leur partie inférieure deux arêtes ou lignes élevées, longitudinales, sinuées et dentelées, et à l'extrémité antérieure de leur tranche supérieure cinq dents plus fortes, les trois premières surtout; doigts courts, mais forts, comprimés, pointus, obtusément dentés au bord interne, noirâtres à leur extrémité; dessus du pouce tuberculé à sa base; l'autre doigt un peu courbé inférieurement; les autres pattes unies; quelques lignes enfoncées sur le second article des jambes; tarsi comprimés, striés, avec un duvet d'un brun noirâtre; poitrine couverte d'un duvet semblable. Il se trouve dans les mers de l'Amérique et à Saint-Domingue, etc.

Il me paroît que le *cancer floridus* de Linnæus est une espèce très-analogue, ou du moins congénère. (L.)

HÉPATE. Nom donné par Gronovius au genre de poissons appelé **TEUTHIS** par Linnæus. (B.)

HEPATE. Poisson du genre **LABRE**. (B.)

HEPATICA. Plusieurs plantes ont été ainsi nommées, soit parce qu'on leur attribue la propriété de guérir les

maladies du foie, soit à cause de leurs feuilles qui ont la couleur de ce viscère dans leur vieillesse. *V.* lart. HÉPATIQUE.

Linnaeus avoit d'abord fait un genre de ce nom, sur une plante que depuis il a réunie aux ANÉMONES, et qui est l'*anemone hepatica*. Moench et Decandolle rétablissent ce genre, et il me semble, avec raison. Les caractères de ce genre sont : calice de trois feuilles, caduc; huit à neuf pétales garnis chacun d'une écaille à sa base; plusieurs capsules comprimées, obtuses; les feuilles sont anguleuses. *V.* ANÉMONES.

Des jongermannes et d'autres plantes de la famille des HÉPATIQUES, ont été nommées *hepatica* et *hepaticoides*. *V.* HÉPATIQUES. (L.N.)

HEPATIQUE. Epithète qui exprime, soit la couleur brune des minéraux, dont la nuance approche de celle du foie des animaux, soit leur odeur de foie de soufre, c'est-à-dire, d'hydrogène sulfuré. Cette odeur se manifeste surtout dans les eaux thermales sulfureuses, et dans quelques pierres calcaires qui l'exhalent par le frottement et la collision. (PAT.)

HEPATIQUE, *Marchantia*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des HÉPATIQUES. Il est monoïque ou dioïque. Les fleurs mâles, suivant Hedwig, et femelles, d'après Palisot-de-Beauvois, sont de petits plateaux, tantôt sessiles, tantôt stipités, à limbe inégal ou sinueux, quelquefois écaillé en dessous, creusé en dessus d'alvéoles, dont chacune renferme un ou plusieurs petits corps arrondis, échancrés à l'une et quelquefois aux deux extrémités. Les autres fleurs sont des chapeaux ombelliformes, d'abord sessiles, et ensuite portés sur un long pédicule, tantôt étoilés et fendus en cinq ou en dix parties, tantôt coniques et sinueux en leur limbe. Sous les rayons ou les sinus de ce chapeau sont situées alternativement des loges membraneuses souvent bivalves, et renfermant d'une à six fleurs très-petites et penchées. Chacune de ces fleurs a une gaine turbinée avec quatre ou six dents en son limbe. Au fond de cette gaine est un corps arrondi, recouvert d'une membrane arilliforme, stylifère, qui, s'ouvrant au sommet en deux ou trois parties, laisse à découvert un autre corps d'abord sessile, ensuite stipité, urcéolé, multivalve, contenant une substance pulvérulente, insérée à des filets élastiques.

Outre ces parties de la fructification, on en trouve encore d'une troisième espèce dans quelques hépatiques. Elles ont la forme de petites coupes sessiles, dentées à leur limbe, et remplies de petits grains qui sont de véritables semences.

Ce genre contient une quinzaine d'espèces, presque toutes propres à l'Europe. Ce sont des expansions membranées et rampantes, qui croissent généralement dans les lieux hu-

mides et ombragés, particulièrement sur le bord des ruisseaux, des fontaines et des puits. -

Les espèces les plus communes sont :

L'HÉPATIQUE ÉTOILÉE, *Marchantia polymorpha*, Linn., qui a ses chapeaux à dix divisions recourbées en leurs bords, et le pédicule velu. C'est la véritable *hépatique des fontaines*, qui a une légère acrimonie, et un peu d'astiction. On la dit vulnéraire, incisive, détersive et excellente pour les maladies du foie. Elle est très-commune par toute l'Europe, principalement dans les pays de montagnes. Elle est monoïque.

L'HÉPATIQUE CONIQUE a les chapeaux coniques, légèrement crénelés et à cinq loges. Le pédicule saille hors de la gaine. Elle se trouve sur les rochers des ruisseaux dans les pays de montagnes. Elle est dioïque. Elle est le type du genre ANTHOCONE, autrement appelé ANDRÉ.

On appelle vulgairement hépatique, une espèce d'ANÉMONE dont les feuilles ont la forme, et, dans leur vieillesse, la couleur du foie; une espèce d'ASPERULE, *Asperula odorata*, Linn., la DORINE A FEUILLES OPPOSÉES et la PARNASSIE DES MARAIS. (B.)

HÉPATIQUE BLANCHE, *Hepatica alba*, Cord. Hist. 53. C'est la PARNASSIE DES MARAIS, nommée encore *hépatique noble*. (LN.)

HÉPATIQUE DES BOIS. C'est l'ASPERULE ODORANTE ou PETIT MUGUET. (LN.)

HEPATIQUE DORÉE, *Hepatica aurea*. C'est une variété de l'ANÉMONE HÉPATIQUE: celle-ci s'appelle HÉPATIQUE A TROIS FEUILLES, sans doute à cause de son calice triphylle et HÉPATIQUE TERRESTRE. (LN.)

HÉPATIQUE ÉTOILÉE, *Hepatica stellata*, Tabern. 816. C'est l'ASPERULE ODORANTE ou PETIT MUGUET DES BOIS. (LN.)

HÉPATIQUE DE MARAIS, *Hepatica palustris*. C'est la DORINE A FEUILLES OPPOSÉES, *Chrysosplenium oppositifolium*. (LN.)

HÉPATIQUE POUR LA RAGE. C'est le *lichen caninus* de Linnæus, qui appartient maintenant au genre PELTIGÈRE. (DESM.)

HEPATIQUES, *Hepaticæ*, Jussieu. Famille de plantes dont la fructification est composée d'organes de différentes formes, qui s'ouvrent à l'époque de leur maturité pour laisser échapper ou des matières fécondantes ou des semences. Ces organes sont tantôt des sachets globuleux, pédiculés, s'ouvrant à leur sommet en quatre parties; tantôt des espèces de

bonnets ou de calottes pareillement pédiculés et chargés en dessous de globules qui s'ouvrent en plusieurs valves ; tantôt des tubes plus ou moins simples ; tantôt enfin de longues cornes profondément bifides. Mais Gærtner ne reconnoît pas ces organes pour être ceux de la génération. Il pense que ce sont des bourgeons. Linnæus et presque tous les botanistes, jusqu'à Hedwig, avoient regardé ces organes comme l'analogue de l'organe fécondant. Hedwig, et les partisans de son système, pensent, au contraire, qu'ils sont des organes femelles. Palisot-de-Bauvois défend l'opinion de Linnæus. Cette grande et importante question n'est pas encore décidée ; mais mon célèbre collaborateur s'occupe d'un ouvrage qui, s'il ne lève pas tous les doutes, doit au moins appuyer son système de toutes sortes de probabilités.

Les plantes de cette famille sont herbacées, rampantes, croissent principalement sur la terre, et sont garnies en dessous de fibres radicales. Dans les unes, les expansions sont planes, simples, entières ou lobées ; dans les autres, les expansions ou les jets sont munis de folioles souvent distiques, rarement imbriquées. Quelques-uns de ces genres sont susceptibles d'être divisés et d'en former de nouveaux, tous naturels. La fleur mâle, d'après Palisot-de-Beauvois, et femelle, d'après Hedwig, est assez uniformément organisée dans chaque genre en particulier ; mais l'autre organe dans les deux genres HÉPATIQUE et JONGERMANNE varient par leur forme, par la place qu'elles occupent et par les parties accessoires qui les accompagnent. Cette famille est la seule de la cryptogamie sur laquelle nous ne possédons point de monographie.

Ventenat rapporte à cette famille, qui est la troisième de la première classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 1, n.º 6 du même ouvrage, six genres, qui sont : BLASIE, RICCIE, ANTHOCÈRE, TARGIONE, JONGERMANNE et HÉPATIQUE. (B.)

HEPATITE. Pierre dont parlent les anciens naturalistes, et qu'ils disent être de la même nature que la *Pierre de Côme*, qui est une pierre ollaire. Suivant Boëce de Boot, ce nom lui avoit été donné à cause de sa couleur *hépatique* ou couleur de foie ; il est bien rare que les pierres ollaires aient *intérieurement* cette couleur ; c'est probablement une serpentine.

(LUC.)

HEPATITIS. V. EPATITIS et EUPATORIUM. (LN.)

HEPATORIUM. V. EUPATORIUM. (LN.)

HEPATOXYLON, *Hepatoxylon*. Genre de vers intestinaux, que j'ai établi dans le *Nouveau Bulletin des Sciences de la Société philomatique*, tom 2.^e. Ses caractères sont : corps conique, composé d'anneaux, et offrant, à sa partie la plus

grosse , quatre mamelons très-saillans , hérissés de pointes à égale distance les unes des autres, et quatre suçoirs ou bouehes ovales , situées extérieurement un peu plus bas.

L'HÉPATOXYLON DU REQUIN a été trouvé par Lamartinière , non remplaçant pour la malheureuse expédition de la Pérouse , dans le foie d'un requin. Il se rapproche des ECHINORHYNQUES , mais en diffère par son corps articulé , par ses quatre tubercules , et surtout par ses quatre suçoirs qui ont quelque analogie avec ceux des hydatides. Il est figuré dans le *Journal de Physique d'octobre 1787* , et dans le *Voyage de la Pérouse*. (B.)

HEPETIS , *Hepetis*. Genre de plantes que Lhéritier a décrit sous le nom de PITCARNE. (B.)

HEPHOESTION. Nom donné par les Grecs à une espèce de RENONCULE. (LN.)

HEPIALE , *Hepialus*. Genre d'insectes , de l'ordre des lépidoptères , famille des nocturnes , tribu des bombycites , dont les caractères consistent : en des antennes fort courtes , ayant en dessous une rangée de dents triangulaires ou arrondies ; palpes très-courts ; trompe nulle ou presque nulle ; ailes supérieures étroites , allongées en toit , ainsi que les inférieures.

Ce genre a été établi par Fabricius aux dépens de ses *bombix*.

Les *hépiales* , comme tous les autres lépidoptères , n'offrent de particularités intéressantes que pendant leur premier âge , lorsqu'ils sont sous la forme de chenilles ; devenus insectes parfaits , ils ne sont remarquables que par la variété des couleurs qui ornent les ailes. Il est difficile d'observer les chenilles des *hépiales* , parce qu'elles vivent sous terre. Elles ont seize pattes , le corps presque lisse , la bouche armée de fortes mâchoires , avec lesquelles elles coupent les racines dont elles se nourrissent. Il y en a une espèce qui fait beaucoup de ravages dans les endroits où l'on cultive le houblon. Elle attaque ses racines les plus fortes , les ronge et se change en nymphe dans leur intérieur. Au commencement du printemps , elle file une coque de soie , à laquelle elle mêle de la terre. Cette coque est cylindrique , du double plus longue que la nymphe , qui se transporte de l'un de ses bouts à l'autre , en formant des ondulations comme fait la chenille en marchant. Lorsque le temps où l'insecte parfait doit quitter sa coque approche , la nymphe la porte du côté où est sa tête , et elle s'élève au-dessus de la surface de la terre jusqu'à l'endroit de son corps où finissent ses ailes ; elle y reste à découvert jusqu'à ce qu'elle quitte sa dépouille de nymphe pour devenir habitante de l'air. Cette dernière métamorphose a lieu vers la fin du printemps.

Les hépiales forment un genre peu nombreux. On en a décrit un douzaine d'espèces, qu'on trouve presque toutes en Europe.

HÉPIALE DU HOUBLON, *Hepialus humuli*, Fab., E 11, 2 de cet ouvrage, la femelle; *Phal. noct. humuli*, Linn., Deg., *Ins.* 1, tab. 7, fig. 5 et 6. Elle a depuis vingt jusqu'à vingt-sept lignes de long, lorsque ses ailes sont étendues. Le mâle a le corps jaunâtre, les ailes blanches en dessus, obscures en dessous. Cette couleur s'étend quelquefois sur une partie de la surface supérieure; les pattes postérieures sont garnies d'une touffe de poils fauves, écailleux, très-longs. La femelle a le corps jaunâtre; les ailes supérieures jaunes, ornées de lignes rougeâtres; les inférieures brunes, sans taches.

On la trouve dans toute l'Europe. Elle est rare aux environs de Paris. Sa chenille vit dans la racine du houblon. *V.* les Généralités. (L.)

HEPIALES. Insectes lépidoptères, formant une division de la tribu des bombycites, composée des genres : HÉPIALE, ZEUZÈRE et COSSUS. (L.)

HEPSETUS de Rondelet. C'est l'ATHÉRINE. (DESM.)

HEPTANDRIE. La septième classe du *Système de Botanique* de Linnæus a été ainsi appelée par ce célèbre naturaliste, à raison du nombre des étamines qui se trouvent dans les plantes qu'elle renferme. C'est une des moins considérables de toutes, et cependant elle est subdivisée en quatre sections, savoir: la *monogynie*, la *digynie*, la *tétragynie* et l'*heptagynie*. *V.* au mot BOTANIQUE. (B.)

HEPTAPHYLLON. Nom donné autrefois à l'ALCHIMILLE ARGENTÉE de Lamarck et à l'ALCHIMILLE ALPINE. Fuchsius l'avoit donné à la TORMENTILLE DROITE, Césalpin à la POTENTILLE DROITE, et Boccone à la POTENTILLE NITIDE; d'autre au COMARET (*comarum palustre*). (LN.)

HEPTAPLEUVRE, *Heptapleurum*. Genre de plantes établi par Gærtner, mais d'une manière incomplète, puisqu'il ne connoissoit que le fruit, qui est une capsule pyramidale, anguleuse, sans valves, et à sept loges à une seule semence.

Ce fruit vient de Ceylan, et il est remarquable, principalement à cause du nombre de ses loges, nombre fort rare dans cette partie des plantes. (B.)

HEPTAPLEVRUM. C'est-à-dire, à sept nervures, en grec. Suivant Diosc., les Grecs de son temps donnoient ce nom à la plante qu'ils appeloient aussi *arnoglosson* (*langue de brebis*); c'est celle nommée *plantago* par les Latins, parce que

ces mêmes feuilles ont la forme de la plante des pieds. Cette plante est notre grand PLANTAIN. (LN.)

HEPTAQUÈ, *Heptaca*. Petit arbre de la côte de Zanguebar, à feuilles alternes, pétiolées, ovales, très-entières, glabres, à fleurs blanches, portées sur des pédoncules latéraux et rameux, qui forme un genre dans la polygamie dioécie, au rapport de Loureiro.

Ce genre a pour caractères : un calice de trois folioles ovales, concaves ; une corolle de dix pétales ovales, oblongs ; environ cent étamines ; un ovaire supérieur, à style épais et à stigmate à sept découpures canaliculées ; une baie presque ronde à sept loges polyspermes. Les fleurs mâles ne diffèrent des femelles que par la privation de l'ovaire. (B.)

HEPTATOME, *Heptatoma*, Meig., Fab., Latr. Genre d'insectes diptères de la famille des tanystomes, tribu des taoniens, dont les caractères sont : antennes notablement plus longues que la tête, à articles cylindriques, allongés ; le second le plus court ; le troisième le plus long.

L'HEPTATOME BIMACULÉ, *Heptatoma bimaculata*, Fab., est la seule espèce connue. Son corps est noir, avec une tache de chaque côté de la base de l'abdomen et les jambes blanches. Cet insecte a été figuré par Schœffer, tab. 72, fig. 6 et 8. Schellenberg le regarde comme le *tabanus italicus* de Fabricius (tab. 28, fig. 3) ; mais celui-ci l'avoit décrit sous le nom de *pellucens*. On le trouve rarement aux environs de Paris ; mais il paroît qu'il est assez commun dans le département du Calvados, d'où il m'a été envoyé par MM. de Basoches et de Brébisson. (L.)

HEPTRANCHIAS. Rafinesque-Schmaltz donne ce nom à un genre de poissons qu'il démembré de celui des *squales*, et auquel il attribue les caractères suivans : point d'évents ; une nageoire dorsale ; une nageoire anale ; sept ouvertures branchiales de chaque côté ; queue inégale oblique. Ce genre est bien distinct de tous ceux que l'auteur établit aux dépens des mêmes *squales*, par le nombre de ses ouvertures branchiales. Il ne comprend qu'une seule espèce, le *sq. cinereus*, Lacép., placé par M. de Blainville dans le genre qu'il nomme MONOPTERHINUS. (DESM.)

HER. Nom picard du HARLE. (V.)

HERA et HEREIRA. Noms du LIERRE, en Portugal ; ils sont corrompus d'*hedera*, nom latin de la même plante. (LN.)

HERACANTHA. Nom donné par Tabernæmontanus, à la CARLINE VULGAIRE. (LN.)

HERACLEA, HERACLEION et HERACLION. Chez les Grecs, on donnoit ces noms, dérivés de celui de Junon ou de celui d'Hercule, ou de celui d'Héraclée, père

d'Hippocrate, au *sideritis*, au *lithospermon* (grémil), à l'*helixine* (pariétaire) et au *polygonum*. Tragus l'applique à l'ÉPIAIRE DES BOIS (*stachys sylvatica*, L.), que quelques-uns nommoient *herculana*. Le nom d'*heracleion* est l'origine du mot *heracleum* dont se sert Linnæus pour désigner le genre *sphondylium* de Tournefort ou, BERCE, dont l'espèce la plus commune (*her. spondylium*, L.) est remarquable par les nombreux usages auxquels on l'emploie dans le Nord. (LN.)

HERACLEUM. V. HERACLEA. (LN.)

HERACLIUM. V. HERACLEA et BERCE. (LN.)

HERAS-DACRYON (*larme de Junon*, chez les Grecs). L'un des noms de la VERVEINE. (LN.)

HERBA des latins (V. HERBE.); *Botanè* des Grecs; *Hesèb* des Hébreux; *Kraut* des Allemands, etc. Ce terme sert à désigner un grand nombre de plantes, dont les plus remarquables sont citées dans les articles HERBA et HERBE. V. ces mots. (LN.)

HERBA-CASTA. La PIVOINE portoit ce nom chez les anciens. On la nommoit aussi *Aglaophontis*, *lucidè splendens*, à cause de la beauté et de l'éclat de ses fleurs. Depuis, on a donné ce nom aux SENSITIVES à cause du mouvement de leurs feuilles lorsqu'on les touche. (LN.)

HERBA-CRINALIUM. Rumphius (*Amb.* 4, p. 46, t. 16, désigne par ce nom une malvacée qui paroît être une variété du *Narinam pulli* des Malabares, qui est la ketmie de Surate, retrouvée en Cochinchine par Loureiro, et que les naturels nomment *Cay-suong-chua*. Les feuilles de cette plante sont agréablement acides, et se mangent dans l'Inde. (LN.)

HERBA-IMPIA de Pline. Plusieurs auteurs pensent que ce peut être le *Filago gallica* ou *germanica*. (LN.)

HERBA-MOERORIS de Rumphius. V. HERBE DES AFFLIGÉS. (LN.)

HERBA-ISIDIS. C'étoit, chez les Romains, la VERVEINE OFFICINALE. (LN.)

HERBA-MAXIMA, *Herbe très-grande*. Un des premiers noms donnés à l'HÉLIANTHE ANNUEL ou SOLEIL. (LN.)

HERBA-MIMOSA et HERBA VIVA, HERBA SENTIENS. Noms sous lesquels ont été décrites autrefois quelques espèces de SENSITIVES, *Mimosa*, W, et l'OXALIDE SENSITIVE. (LN.)

HERBA-ARENA, *Herbe d'arène* ou *du sable*. Césalpin donne ce nom italien à l'IMPÉRATOIRE, *Imperatoria ostruthium*, L. (LN.)

HERBA-ROTTA ou ERBA-ROTTA. Nom vulgaire

d'une espèce d'ACHILLÉE qui croît en Piémont (A. *herbarotta*, All.). (LN.)

HERBA-SENTIOLA. C'est l'OXALIDE SENSITIVE. (LN.)

HERBA-SPIRALIS (Rumph., *Amb.* tab. 6 $\frac{1}{4}$, f. 1). Cette plante paroît être le *Costus speciosus*, Smith, qui est une espèce d'AMOME (*Amomum hirsutum*), pour Lamarck. (LN.)

HERBA STUDIOSORUM, *Herbe des studieux*. C'est le Belvédère des Italiens, espèce de CHÉNOPODE, *Chenopodium scoparia*, L. (LN.)

HERBA-SUPPLEX. Rumphius (*Amboin.*) indique sous ce nom plusieurs orchidées du genre *Epidendrum* de Linnæus. L'une d'elles, sous le n.º 4, est, suivant J. Burm., l'*Epidendrum ovatum* L.; et selon Loureiro, son *Ceraja simplicissima*, voisin des *dendrobion*: une autre, sous le n.º 5, est, d'après J. Burmann, l'*Epidendrum articulatum*, Linn. (LN.)

HERBA-TRIENTALIS de Cordus. C'est l'*Alsinantheos* ou *Asteriantheos* de Thalius, rapprochée des PYROLES par Camerarius, A. Baubin, etc. Maintenant cette plante fait un genre particulier dans la famille des LYSIMACHIES. C'est le *trientalis europæa*. (LN.)

HERBA TUNICA. C'est l'œillet que les anciens désignoient ainsi. (LN.)

HERBA-VENEREA des Romains. Ce nom paroît avoir été celui d'une MENTHE. (LN.)

HERBA-VITILIGINUM (Rumph., *Amb.* 6, tab. 21, f. 1). Cette plante de l'Inde, seroit, suivant J. Burmann, le *Jussiaea suffruticosa*, Linn.; et selon Willdenow, le *Jussiaea erecta*; mais cette dernière espèce se trouve en Amérique et non pas dans les Indes orientales. (LN.)

HERBA-VIVA. V. HERBA MIMOSA. (LN.)

HERBACÉE, *Herbacea*. Genre de plantes, établi par Stackhouse, *Néréide britannique*, aux dépens des VARECS de Linnæus. Ses caractères sont: fronde membraneuse, grêle, glabre, comprimée; folioles oblongues, aiguës, à bord denté par des épines; fructification sur des fibrilles marginales.

Ce genre rentre dans celui appelé DESMARESTIE par Lamouroux; il renferme deux espèces, les VARECS HERBACÉ ET A FEUILLES ÉTROITES. (B.)

HERBADA. Nom espagnol d'une GYPSOPHILE (*gypsophila struthium*). (LN.)

HERBAGE, *Pascuum*. Ce mot a plusieurs acceptions. En jardinage, il signifie toutes les herbes cultivées dans un potager; en agriculture, il désigne des prairies naturelles,

humides ou sèches. Quand on l'emploie dans ce dernier sens, il exprime autant le lieu où croissent les herbes, que les herbes mêmes. En général, les *herbages* communiquent leurs bonnes et mauvaises qualités à la chair des différens bestiaux qui s'en nourrissent. Celle des bœufs est plus ferme et de meilleur goût, quand ils ont été engraisés dans des *herbages* gras et substantiels. Les meilleurs moutons, au contraire, sont ceux qui paissent dans des lieux secs, arides et salins. (V. les mots PRAIRIE, FOURRAGE, FOIN). (D.)

HERBAUT (*vénérié*). Chien de chasse qui a le défaut de se jeter avec trop de violence sur le gibier. (s.)

HERBE, *Herba*. On donne communément ce nom à toutes les plantes annuelles ou vivaces qui perdent leurs tiges en hiver, et dont les tiges ont peu de consistance et ne sont jamais ligneuses. Il y a quelques exceptions. On peut diviser les herbes de deux manières, ou par leurs usages et leurs qualités sensibles, ou par la forme et la disposition de leurs racines. La première est la plus généralement adoptée. C'est ainsi qu'on appelle *herbes potagères* celles que l'on cultive pour la cuisine, comme le *cerfeuil*, le *persil*, le *pourpier*, les *épinards*, l'*oseille*, etc. Les *herbes aromatiques* sont le *fenouil*, la *sauge*, le *basilic*, l'*absinthe*, etc. On désigne par *herbes sauvages* celles qu'on va cueillir dans la campagne, pour être vendues aux herboristes, et qui pour la plupart sont médicinales. Enfin, on entend par *mauvaises herbes* toutes les plantes herbacées qui, n'étant point d'une utilité reconnue, croissent parmi les grains et dans les potagers, et enlèvent aux plantes une partie des sucs nourriciers que la terre leur destinoit.

La distinction des herbes, par la forme de leurs racines, seroit, dit Rozier, plus utile aux cultivateurs, puisque cette forme indique et le sol qui leur convient et la manière à peu près de les cultiver. Toute herbe à racine bulbeuse se plaît dans une terre légère, substantielle, et redoute la trop grande humidité. Les herbes à racines tubéreuses et fibreuses ne la craignent pas moins; elles demandent un sol qui ait du fond et soit bien travaillé. Celles dont les racines sont purement fibreuses n'exigent pas la même profondeur de terrain, pourvu qu'il soit bien ameubli. Il en est autrement pour les herbes à racines pivotantes, telles que la *luzerne*, la *carotte*, etc. Dans celles-ci, la principale nourriture venant du pivot, s'il ne peut s'enfoncer, la plante languit. Enfin, si on examine avec attention les racines de toutes les herbes, leur nombre, leur contexture, leur direction oblique, horizontale ou perpendiculaire, et si l'on veut suivre de l'œil les chemins différens que ces racines se tracent dans la terre,

on n'aura pas besoin d'autre instruction pour préparer celle qui convient à ces sortes de plantes, et pour les élever avec succès.

Les herbes entières doivent être cueillies au moment où elles sont dans leur plus grande vigueur, c'est-à-dire, à l'époque de la pleine fleur, et un peu avant la maturité des premières graines. On les fait sécher à l'ombre, et on les tient dans un lieu aéré, à l'exception de quelques espèces, telles que les *labiées* et autres herbes aromatiques, qu'on doit enfermer dans des boîtes pour conserver leur arôme. Voyez HERBIER. (D.)

HERBE ADMIRABLE. On nommoit ainsi autrefois la BELLE-DE-NUIT. C'est, en Italie, le nom du DATURA MÉTEL. (LN.)

HERBE D'ADMIRATION, *Herba admirationis*, Rump. Amb. 6, tab. 16, f. 1. Belle espèce de labiée qui croît dans les Indes orientales et qui paroît être le *phlomis zeylanica*, L. (LN.)

HERBE DES AFFLIGÉS. Le PHYLLANTHE NIRURI et le PHYLLANTHE URINAIRE, portent ce nom à cause de leurs vertus médicinales. Rumphius les a figurées et décrites sous les noms, la première d'*herba mæroris alba* (Amb. 6, t. 17, f. 1), et la deuxième d'*herba mæroris rubra* (Amb. 6, t. 17, f. 2). (LN.)

HERBE AIGRETTE. L'OSEILLE SAUVAGE est ainsi nommée dans quelques endroits. (LN.)

HERBE A L'AMBASSADEUR. C'est le TABAC, à l'époque de son introduction en Europe. V. TABAC. (LN.)

HERBE AMÈRE. C'est la TANAISIE. (LN.)

HERBE D'AMOUR ou CARAPICOS. Nom donné, par les Portugais d'Amérique, à deux plantes dont les fruits hérissés de crochets ou d'aspérités, s'accrochent aux habits; l'une est la DENTELAIRE GRIMPANTE (*plumbago scandens*), l'autre un SAINFOIN. Pison leur donne le nom de CAAPOMONGA.

Les Portugais ont encore nommé les SENSITIVES (*minosæ*; W.) herbe d'amour. (LN.)

HERBE D'AMOUR, *Herba amoris*, Césalp. C'est l'*ornithopus scorpioides*, que G. Bauhin présume être le *telephium* de Dioscoride. L'AMOURETTE DES PRÈS (*briza media*) est aussi nommée vulgairement *herbe d'amour*. (LN.)

HERBE D'AMOUR. C'est, pour quelques personnes, le RÉSÉDA ODORANT. (B.)

HERBE AUX ANES. C'est l'ONAGRE. (B.)

HERBE AUX ANES. On nomme ainsi, aux environs de Florence, le *drypis spinosa*, L., et ailleurs les GRANDS-CHARDONS. (LN.)

HERBE ANTIDYSSENTÉRIQUE. C'est l'*inula anti-dysenterica*, et la CONISE COMMUNE. (LN.)

HERBE ANTIÉPILEPTIQUE. C'est l'AGERATE CONYZOÏDE. (B.)

HERBE APOLLINAIRE. C'est la JUSQUIAME. (LN.)

HERBE A L'ARAIGNÉE. C'est l'ANTHERIC RAMEUX. (B.)

HERBE D'ARBALÈTE. Espèce d'ACONIT. C'est aussi le *veratrum album*. V. VARAIRE. (LN.)

HERBE DE L'ARCHAMBOUCHER. C'est la DORINE A FEUILLES OPPOSÉES. (B.)

HERBE-ARGENTÉE. C'est l'ANSERINE (*potentilla anserina*); en Espagne, on nomme ainsi la GLACIALE (*mesembryantum crystallinum*, L.). (LN.)

HERBE D'ARLOT. C'est une espèce de CANILLÉE (*lemnna trisulca*, L.). (LN.)

HERBE ARTICULÉE, *Herba articularis*, Tabern. C'est le BEHEN BLANC (*cucubalus behen*) et quelquefois l'IVETTE. (LN.)

HERBE AUX AULX. Espèce de VÉLAR. (B.)

HERBE A BALAI. Plusieurs espèces de plantes portent ce nom à cause de l'usage qu'on en fait dans les pays où elles croissent; ce sont surtout: le *scoparia dulcis*, le *spartium scoparium*, le *sidu rhombifolia*, le *malva scoparia* (V. MAUVE), l'*erica scoparia*, l'*arundo phrugmites*, le *chenopodium scoparia*; il est donné aussi, par effet de ressemblance avec un balai, au *bromus scoparius*. (LN.)

HERBE BARBUE. C'est la MOLÈNE COMMUNE (*verbascum thapsus*). (LN.)

HERBE DE M. BEAUFORT. C'est la VERGERETTE ÂCRE (*erigeron acre*). (LN.)

HERBE BELLE A VOIR. C'est le DATURA FASTUOSA et le DATURA MÉTEL, en Italie. (LN.)

HERBE BÉNÉDICTE ou DE SAINT-BENOIT. V. BENOÏTE. (LN.)

HERBE DE BENGALE. Plante du Bengale, dont on file les soies qui entourent les semences, pour en faire un tissu qu'on appelle *taffetas d'herbe*. On ignore le genre de cette plante. (B.)

HERBE DU BERGER. C'est un LOTUS (*lotus hirsutus*). (LN.)

HERBE BLANCHE. C'est le GNAPHALE MARITIME, c'est-à-dire, l'*athanasia maritima* de Linnæus, à qui Gært-

ner a restitué son ancien nom. C'est encore l'ÉLYCHRYSE DIOÏQUE. (B.)

HERBE BLANCHE. Nom donné assez généralement à plusieurs plantes, à cause du duvet cotonneux qui les couvre: telles sont, outre les plantes déjà citées plus haut, l'ÉPIAIRE GERMANIQUE (*stachys germanica*), les FILAGES, quelques GNAPHALES, des CINÉRAIRES, etc. (LN.)

HERBE A BLED. On donne ce nom, à Saint-Domin- gue, à une graminée qui nourrit très-mal les bestiaux, et dont on couvre les cases des nègres. C'est la CANAMELLE VULNÉRAIRE de M. Tussac. (B.)

HERBE AUX BLESSURES. C'est, en Italie, un PLAN- TAIN (*plantago media*) et ailleurs la JACÉE. (LN.)

HERBE DE BOEUF ou **SURELLE.** C'est l'*oxalis ace- tosclla*. V. OXALIDE. (LN.)

HERBE BOHÉMIENNE ou **ÉGYP TIENNE.** C'est l'O REILLE DE LIÈVRE (*bupleurum falcatum*, L.). (LN.)

HERBE AU BON DIEU. C'est le MÉDICINIER. (B.)

HERBE DE BOUC. C'est l'AGÉRATE CONYZOÏDE. (LN.)

HERBE BRITANNIQUE. C'est une espèce de PA- TIENCE (*rumex aquaticus*), ou la BISTORTE. V. BRITANNICA. (LN.)

HERBE AUX BRULURES. Suivant Aublet, c'est, à la Guyane, le nom vulgaire de la plante qu'il appelle BA- COPE AQUATIQUE. (LN.)

HERBE CACHÉE. V. CLANDESTINE A FLEURS DROITES. (B.)

HERBE A CAILLER. C'est le GAILLET JAUNE (*galium verum*). (LN.)

HERBE A CANARD. C'est la CANILLÉE (*lemna*). (LN.)

HERBE AU CANCER. Ce nom se trouve donné à la DENTELAIRE D'EUROPE (*plumbago europæa*) et à la DEN- TAIRE ENNÉAPHYLLE. (LN.)

HERBE CANICULAIRE. V. JUSQUIAME. (LN.)

HERBE CARDINALE. C'est la LOBÉLIE CARDINALE. (LN.)

HERBE DU CARDINAL. C'est le GRANDE CONSOUDE. (B.)

HERBE CARMINÉE. C'est le *phytolacca decandra*, L. (LN.)

HERBE AUX CASQUES. C'est le *scutellaria galericu- lata*, L. (LN.)

HERBE CASSIENNE, *Herba cassiana.* On trouve dans

les anciens auteurs, qu'en Floride, dans des cas extrêmes, les naturels boivent une certaine potion faite avec le suc de l'herbe *casiana*; ils supportent après la faim et la soif pendant vingt-quatre heures. Les botanistes ne connoissent point cette plante, que quelques-uns cependant croient être la plante NICOTIANE ou TABAC. (LN.)

HERBE CATALEPTIQUE. C'est le DRACOCÉPHALE de Virginie. (LN.)

HERBE A CAYMAN. Nom qu'on donne, à Saint-Domingue, à une plante qui croît sur le bord des eaux, et qu'on emploie à couvrir les maisons. On ignore à quel genre elle appartient, mais il y a tout lieu de croire que c'est une GRAMINÉE, probablement le DACTYLE CYNOSUROÏDE. (B.)

HERBE A CENT MAUX, Centimorbia. C'est la LYSIMACHIE NUMMULAIRE, à laquelle les anciens attribuoient la vertu de guérir un très-grand nombre de maladies. (LN.)

HERBE DE CERF. C'est une ATHAMANTE (*atham. cervaria*, L.). (LN.)

HERBE DU CERF, Herba cervi, Gesn. C'est le *dryas octopetala*, Linn. (LN.)

HERBE AUX CHANCRES. C'est l'HÉLIOTROPE D'EUROPE. (LN.)

HERBE (petite) AUX CHANCRES. C'est l'HERNIAIRE GLABRE (*herniaria glabra*, L.). (LN.)

HERBE DES CHANOINES. C'est, en Espagne, la MÂCHE (*valeriana locusta*, Linn.). (LN.)

HERBE AU CHANTRE. C'est le VÉLAR COMMUN. (B.)

HERBE A CHAPELET ou ROSAIRE. C'est le BALISIER, *Canna indica*, dont on emploie les graines pour faire des chapelets, en Espagne et en Amérique. (LN.)

HERBE AUX CHARPENTIER. C'est l'ACHILLÉE MILLE-FEUILLES, et le VÉLAR COMMUN. C'est, à la Martinique, la CARMANTINE PECTORALE, dont on fait le sirop connu sous le nom de *charpentier*. C'est, à Saint-Domingue, une espèce de RIVIN, *Rivinia humilis*, Linn. (B.)

HERBE DES CHARPENTIER. C'est la BRUNELLE COMMUNE, *Prunella vulgaris*, L. (LN.)

HERBE CHASTE. Nom d'un GATTILIER, *Vitex agnus castus*, et de la SENSITIVE. (LN.)

HERBE AU CHAT. On appelle de ce nom, en Europe, la CATAIRE COMMUNE, et à Saint-Domingue, l'ÉUPATOIRE A FEUILLES D'ARROCHE. (B.)

HERBE DU CHAT. C'est la GERMANDRÉE MARITIME ,
Teucrium marum. (LN.)

HERBE A CHEVRE. Ce sont , en Italie, le *galega officinalis*, en Espagne le GAILLET A FLEURS POURPRES, *Galium purpureum*, et le PSORALIER BITUMINEUX. (LN.)

HERBE A CHIQUE. Nom de deux plantes grimpanes de Saint-Domingue, dont on ignore le genre, et dont la décoction sert de remède contre la piqûre des CHIQUES. (B.)

HERBE A CINQ FEUILLES. C'est la POTENTILLE RAMPANTE. (LN.)

HERBE DE CITRON. C'est la MÉLISSE COMMUNE. (B.)

HERBE A CLOQUE. Nom donné au COQUERET. (B.)

HERBE DE CLYTIE, *Herba Clytie.* C'est la MORELLE ou TOURNESOL, *Croton tinctorium*, L. (LN.)

HERBE AU COCHER. V. MILLEFEUILLE, *Achillea millefolium.* (LN.)

HERBE DU COEUR. C'est la MENTHE DES JARDINS. (B.)

HERBE DU COEUR. C'est encore la PULMONAIRE. V. aussi CARDIAQUE (*Leonurus*), l'ANÉMONE HÉPATIQUE, la GERMANDRÉE, et la MÉLISSE OFFICINALE. (LN.)

HERBE COHOBBA. Le Père Martyr rapporte qu'à Saint-Domingue, les chefs des Caraïbes s'assemblent, dans certaines circonstances, dans leur temple, et qu'ils aspirent par les narines, du COHOBBA ou HERBE ENIVRANTE, et qu'aussitôt ils entrent en fureur. L'on a cru que ce pouvoit être le tabac. (LN.)

HERBE A COLET. Nom qu'on donne, à Saint-Domingue, à deux espèces de POIVRES, qui passent pour de puissans diurétiques, *Piper pellatum* et *piper umbellatum.* (B.)

HERBE COLOMBINE. C'est, en Italie, la VERVEINE, *Verv. officinalis*; en France, l'Anchole et un *geranium* (LN.)

HERBE DE LA CONCORDE, *Herba concordiae.* Ce nom paroît avoir été donné autrefois à une espèce d'ALKEKENGÉ EXOTIQUE, *Physalis angulata* ? Linn. (LN.)

HERBE DU COQ. C'est la CRETELLE. (B.)

HERBE DU COQ. C'est encore la TANAISIE BAUMIÈRE (*Tanacetum balsamita*). (LN.)

HERBE A CORDES. Nom de pays d'une espèce de KETMIE (*Hibiscus populneus*). (LN.)

HERBE DE LA CORNEILLE ou LAURIER ALEXANDRIN. Espèce de FRAGON (*Ruscus hippoglossum*). (LN.)

HERBE AUX CORS. V. ORPIN et JOUBARBE. (LN.)

HERBE DE COSSE. Plante qui croît à St.-Domingue,

dans les endroits humides , et que les chevaux aiment beaucoup. C'est sans doute une espèce de graminée , puisqu'on la compare au riz ; mais on ignore à quel genre elle appartient. (B.)

HERBE A COTON. C'est le nom vulgaire des **FILAGES**. (B.)

HERBE AU COTON du Cap. C'est un **GNAPHALE** (*Gnaph. eximium*, L.). (LN.)

HERBE DE LA COUAILLE. C'est la **VÉRONIQUE** des bois ou des haies. (LN.)

HERBE AUX COULEUVRES. Les Portugais du Brésil nomment ainsi, au rapport de Pison , une plante qui, d'après M. Dupetit-Thouars , seroit l'*euphorbia capitata*, Lamk. C'est un des plus puissans remèdes contre les morsures des serpens, et tous les voyageurs en faisoient leur provision avant leur départ. Il paroît que cette plante ne jouit plus de la même réputation au Brésil. (LN.)

HERBE COUPANTE. On donne ce nom , à Cayenne , à une espèce de **SOUCHET**. (B.)

HERBE AUX COUPURES. C'est l'**ACHILLÉE MILLE-FEUILLES** et la **GRANDE CONSOUDE**. (B.)

HERBE A LA COURESSE. On appelle ainsi , à la Martinique , le **POIVRE A FEUILLES TRANSPARENTES**, que l'on croit propre à guérir du venin des vipères. (B.)

HERBE A COUSIN. Nom donné aux Îles au *triumfetta lapula*. (LN.)

HERBE AUX COUSINS. C'est la **CONIZE COMMUNE** (*Conyza squarrosa*). (LN.)

HERBE A COUTEAU. L'ivraie annuelle porte ce nom dans les environs de Boulogne. (B.)

HERBE DE CRAMANTIN. Espèce de **CARMANTINE**, dont la racine est un spécifique dans les maux d'estomac. (B.)

HERBE AUX CRAPAUDS. C'est une espèce de **JONC** (*Juncus bufonius*), et le **TÉLÈPHE** d'Imperato. (LN.)

HERBE DE CRU. C'est l'**HELLÉBORE FÉTIDE**. (LN.)

HERBEAUX CUILLERS. Nom vulgaire du **CRANSON OFFICINAL**, ou **COCHLEARIA**. (B.)

HERBE AUX CURE-DENTS. Espèce de **CAROTTE** (*Daucus visnaga*), dont les Orientaux emploient les rayons de l'ombelle pour se nettoyer les dents. (B.)

HERBE A DARTRES. On appelle ainsi , à Saint-Domingue , la **CASSE AILÉE**, avec les fleurs de laquelle on fait un onguent , qu'on dit merveilleux contre les dartres. (B.)

HERBE DÉLICATE. Nom donné autrefois à la **SENSITIVE** (*Mimosa sensitiva*). (LN.)

HERBE AUX DENIERS. C'est la **NUMMULAIRE**, espèce de **LYSIMACHIE**. (LN.)

HERBE DENTAIRE. Nom de la **CHÉLIDOINE** dans quelques endroits d'Italie. (LN.)

HERBE A DEUX BOUTS. On appelle ainsi le **CHIEN-DENT** dans le Boulonais. (B.)

HERBE AU DIABLE. Nom qu'on donne, à Saint-Doningue, à la **DENTELAIRE SARMENTEUSE**, dont on fait un onguent fort renommé pour les plaies et les ulcères. (B.)

HERBE DU DIABLE. C'est la **STRAMOINE** (*Datura stramonium*, L.). (LN.)

HERBE DE DIANE. C'est l'**ARMOISE**. (LN.)

HERBE DIVINE. V. **SIGESBECK ORIENTAL**. (B.)

HERBE D'OR. V. au mot **CISTE HÉLIANTHÈME**. (B.)

HERBE DORÉE. Espèces de **DORADILLE**, de **JACOBÉE** ou de **VERGE D'OR**. (B.)

HERBES DORMANTES. Ce sont les **SENSITIVES** (*Mimosa*, Willd.). V. **ACACIE** et **SENSITIVE**. (LN.)

HERBE DOUCETTE. Ce sont la **MÂCHE** (*valeriana locusta*), et un **BOUCAGE** (*Pimpinella anisum*). (LN.)

HERBE AU DRAGON ou **HERBE-DRAGONE.** Noms d'un **GOUET** (*Arum dracunculus*), et de l'**ÉSTRAGON** (*Artemisia dracunculus*). (LN.)

HERBE-DROGUE. Nom italien de la **NIGELLE DES JARDINS** (*Nigella damascena*). (LN.)

HERBE A ÉCHAUFFURE. Plante de Cayenne, dont la décoction est estimée contre les échauffures de la peau. C'est la **BÉGONE VELUE**. (B.)

HERBE AUX ÉCROUELLES. C'est la **SCROPHULAIRE DES BOIS** (*Scroph. nodosa*). (LN.)

HERBE A ÉCURER. A Genève, on nomme ainsi, suivant M. Decandolle, la **CHARAGNE COMMUNE**, qu'on y emploie pour écurer la vaisselle. (LN.)

HERBE AUX ÉCUS. C'est la **NUMMULAIRE**. (B.)

HERBE DES ÉGYPTIENS. C'est le **LYCOPE** ou **PIED-DE-LOUP**. (LN.)

HERBE EMPOISONNÉE. C'est l'**ALKEKENGE** et la **BELLADONE**, en Italie. (LN.)

HERBE ENCHANTERESSE. Voyez au mot **CIRCÉE PUBESCENTE**. (B.)

HERBE A ENCRE. V. **CO-MUC**. (LN.)

HERBE ENDOVOISE. Synonyme d'**ACHILLÉE-MILLE-FEUILLE**. (B.)

HERBE D'ENFER. C'est le **NÉNUPHAR**. (LN.)

HERBE ENIVRANTE. *V.* HERBE COHOEBA. (LN.)

HERBE A ENIVRER. On donne ce nom à plusieurs plantes employées pour empoisonner les étangs, et causer ainsi la mort des poissons qui y sont et qui viennent à la surface de l'eau, où on les recueille en plus grande quantité et plus promptement que par la pêche, ou que par toute autre voie.

Ces plantes sont la CAMÉLÉE, les PHYLLANTHES, etc. (LN.)

HERBE ENRAGÉE. C'est la DENTELAIRE, *Plumbago europæa*. (LN.)

HERBE AUX EPERONS. *V.* DAUPHINELLE, LINAIRE, ANCHOLIE. (LN.)

HERBE A L'ÉPERVIER. C'est l'ÉPERVIÈRE PULMONAIRE. C'est aussi la PORCELLE RADIQUEUSE. (B.)

HERBE AUX ÉPICES ou DE TOUTE ÉPICE. C'est la NIGELLE de Damas ou *melanthium* ou *cumin noir*, dont les graines ont à la fois l'odeur et le goût du poivre, de la cannelle, du gérofle et de la muscade. En Italie, elles sont en usage pour assaisonner les viandes. (LN.)

HERBE A ESQUINANCIE. (*V.* au mot ASPÉRULE RUBÉOLE.) Quelques-uns donnent aussi ce nom au GÉRANION ROBERTIN. (B.)

HERBES D'ÉTANG. Ce sont les POTAMOTS et les CONFERVES. (LN.)

HERBE ÉTERNELLE. Le SAINFOIN (*Hedysarum onobrychis*) est ainsi appelé en Italie. (LN.)

HERBE A ÉTERNUER. Espèce d'ACHILLÉE. (B.)

HERBE DE L'ÉTOILE. Nom de l'ALCHIMILLE *alpine*, de quelques POTENTILLES, et de l'ASPÉRULE ODORANTE. Elles le doivent à la disposition de leurs feuilles. (LN.)

HERBE A ETRANGLER. C'est l'*ariuca montana*. (LN.)

HERBE AU FAUCON. C'est l'*hypochaeris radicata*, Linn. (LN.)

HERBE A LA FEMME BATTUE. C'est le TAMINIER, *Thamnus communis*, L. (LN.)

HERBE DU FEU. C'est l'HELLÉBORE FÉTIDE. (LN.)

HERBE A FEVE. C'est l'ORPIN, *Sedum telephium*. (LN.)

HERBE A LA FIÈVRE. On donne, à Cayenne, ce nom à une petite plante dont on prend la décoction en guise de thé, ou en bain, pour les fièvres opiniâtres. C'est le MILLEPERTUIS A FEUILLES SESSILES. (B.)

HERBE A LA FIÈVRE. Nom vulgaire de la GRATIOLE OFFICINALE, d'une SCUTELLAIRE (*Scutel. galericulata*), de la PETITE CENTAURÉE (*Gentiana centaurium*, L.), du THLASPI BOURSE A PASTEUR, d'une GERMANDRÉE, d'un MILLEPERTUIS, etc. (LN.)

HERBE DE FLAC. C'est le SIGESEBECK ORIENTAL et le BIDENT NODIFLORE, à l'île de France. (B.)

HERBE A LA FLÈCHE. C'est le GALANGA ARRONDI-NACÉ. (B.)

HERBE FLOTTANTE. C'est le *fucus natans* de Linnæus, qui couvre quelquefois des étendues de mer considérables. V. au mot VAREC. (B.)

HERBE FOIREUSE. Le SÈNEÇON COMMUN s'appelle ainsi dans quelques lieux. (B.)

HERBE DES FOULEURS. C'est la GENTIANE CROISSETTE et la SAPONAIRE OFFICINALE. (LN.)

HERBE DE FRANCE. Les Italiens nomment ainsi le SAINFOIN (*hedysarum onobrychis*). (LN.)

HERBE FRANGÉE. C'est la MATRICAIRE, en Italie (LN.)

HERBE CONTRE LA GALE. C'est l'AUNÉE (*inula helenium*). (LN.)

HERBE GALLIQUE (*herba gallica*). Fracastor nomme ainsi la LAVANÈSE, espèce de GALÉGA. (LN.)

HERBE AUX GENCIVES. C'est la CAROTTE VISNAGE. (B.)

HERBE A GÉRARD. C'est la PODAGRAIRE (*ægopodium podagraria*, L. (LN.)

HERBE GLACÉE. C'est la FICOÏDE CRISTALLINE. (LN.)

HERBEAUX GOUTEUX. C'est, à Cayenne, le ROSOLIS A FEUILLES RONDÉS, ou une espèce fort voisine. (B.)

HERBE DE GRACE. C'est la RUE. (LN.)

HERBE GRASSE. C'est la GRASSETTE. (B.)

HERBES-GRASSES ou **PLANTES-GRASSES.** Terme employé pour désigner toutes les plantes qui, comme l'ORPIN, les JOUBARBES, les CRASSULES, ont les feuilles charnues et succulentes. (LN.)

HERBE DU GRAND PRIEUR. C'est le TABAC (*nicotiana tabacum*). (LN.)

HERBE AUX GUEUX. On appelle ainsi la CLÉMATITE des HAIES, parce que des pauvres s'en servent pour se donner des ulcères, propres à exciter la pitié. (B.)

HERBE DE GUINÉE. Plante graminée, qui vient d'Afrique, et qu'on cultive à Saint-Domingue, pour la nourriture des chevaux. C'est le *milium altissimum* de Linnæus. V. au mot MILLET. (B.)

HERBE DEHALOT. Nom donné à la MARCHANE DES FONTAINES. (B.)

HERBE AUX HEBECHETS. C'est le BIHAI DES AN-TILLES. (B.)

HERBE - HÉLÈNE. C'est l'AUNÉE (*inula helenium*).
(LN.)

HERBE HEMORROÏDALE des Parisiens. C'est le
serratula arvensis. (LN.)

HERBE AUX HEMORROÏDES. A raison de ses propriétés, vraies ou supposées, on appelle ainsi la RENONCULE FICAIRE. (B.)

HERBE D'HERMÈS ou de MERCURE (*herba hermetis*). C'est la MERCURIALE. (LN.)

HERBE A L'HIRONDELLE. C'est la STELLAIRE PASSERINE. (B.)

HERBE D'HIRONDELLE. C'est la CHÉLIDOINE commune, et quelquefois l'ASCLÉPIADE DOMPTE-VENIN. (LN.)

HERBE DE M. HOLLIER. C'est l'HERNIAIRE. (LN.)

HERBE A LA HOUETTE. Nom de l'ASCLÉPIADE DE SYRIE. (B.)

HERBE HONGROISE. Ce nom a été donné à la MAUVE ALCÉE et à la KETMIE VÉSIGULEUSE (*hibiscus trionum*). (LN.)

HERBE IMMORTELLE (*herba immortalis*); c'est la TANAISIE COMMUNE. (LN.)

HERBE IMPATIENTE. C'est la BALSAMINE. (B.)

HERBE D'INDE ou NELEMPARENDA des Malabares. C'est une espèce de violette (*viola enneasperma*, L.), qui rentre dans le genre IONIDIUM de Ventenat. (LN.)

HERBE INGUINALE. Espèce d'ASTER d'Europe. (B.)

HERBE A JAUNIR. Espèce de RÉSÉDA employée pour la teinture en jaune. (B.)

HERBE A JAUNIR. C'est encore le nom du GENÊT DES TEINTURIERS (*genista tinctoria*, L.). (LN.)

HERBE A JEAN RENAUD. Nom donné, dans les colonies, suivant Dupetit-Thouars, à diverses espèces d'EUPHORBES, qu'on nomme aussi MAL FAMÉES ou MAL NOMMÉES. Leur qualité astringente les fait rechercher dans plusieurs maladies. L'*euphorbia capitata*, de Lamarck, est une de ces euphorbes. (LN.)

HERBE AUX JOINTURES. C'est l'*ephedra distachya*, espèce d'UVETTE. (LN.)

HERBE JUDAÏQUE. Selon Gesner, c'est l'ÉPIAIRE DROITE (*stachys recta*, L.), et suivant Dodonnée, la *Scutellaria galericulata*. C'est encore une espèce de PARIÉTAIRE. (LN.)

HERBE DE JUDÉE et VIGNE DE JUDÉE. C'est la DOUCE-AMÈRE, sorte de MORELLE (*solanum dulcamara*) (LN.)

HERBE JULIENNE. Nom de l'*achillea ageratum* et d'une SARRIETTE (*satureia juliana*, L.). (LN.)

HERBE AUX LADRES. C'est la **VÉRONIQUE OFFICINALE.** (LN.)

HERBE A LAIT. Ce sont les **EUPHORBES.** En Italie, on donne ce nom au **CHARDON MARIE.** (LN.)

HERBE AU LAIT. C'est la **GLAUCE MARITIME**, dont on fait manger les sommités aux nourrices, dans quelques pays, pour augmenter leur lait. C'est aussi le **POLYGALA VULGAIRE.** (B.)

HERBE AU LAIT DE NOTRE-DAME. C'est la **PULMONAIRE** (*pulmonaria officinalis maculata*). (LN.)

HERBE DE LA LAQUE. C'est le **PHYTOLACCA DÉCANDRE.** (B.)

HERBE LAURENTINE. C'est la **BUGLE PYRAMIDALE.** (LN.)

HERBE DU LÉGAT DE PORTUGAL. C'est le **TABAC.** (LN.)

HERBE DE LION. C'est l'**ANCHOLIE** commune. (LN.)

HERBE DU LION. C'est l'**OROBANCHE** (*orobanche major*). (LN.)

HERBE A LOUP. V. **ACONITE.** (B.)

HERBEAUX LUNETTES. V. **LUNAIRE** et **BISCUTELLE.** (LN.)

HERBE A MADAME. C'est l'**AGERATE CONYZOÏDE.** (LN.)

HERBE DES MAGICIENNES. V. **CIRCÉE PUBESCENTE.** (B.)

HERBE DES MAGICIENS. C'est la **STRAMOINE.** (LN.)

HERBE MAGIQUE. Nom de la **CLANDESTINE** (*lathræa squamaria*, L.), et de l'**ORPIN** (*sedum telephium*, L.). (LN.)

HERBE AU MAL DE VENTRE. C'est le **MÉDICINIER A FEUILLES DE CÔTONNIER**, dont les feuilles sont purgatives et donnent des tranchées. (B.)

HERBE AUX MALINGRES. C'est le **BIDENT AQUATIQUE.** (LN.)

HERBE DE MALLET. C'est la **PIVOINE.** (LN.)

HERBE AUX MAMELLES. C'est la **LAMPSANE COMMUNE.** (LN.)

HERBE A LA MANNE. C'est la **FÉTUQUE NAGEANTE.** (B.)

HERBE DES TROIS MARIES. C'est l'**OREILLE DE LIÈVRE**, espèce de **BUPLÈVRE** (*bupleurum falcatum*). (LN.)

HERBE DE MASCLOU. C'est, à Toulouse, les **HERNIAIRES VELUE** et **GLABRE.** (LN.)

HERBE AU MASTIC. Sorte de **SARRIETTE** (*satureia capitata*). (LN.)

HERBE DE MASTIC. C'est un CLINOPODE. (LN.)

HERBE MAUR. C'est le RÉSÉDA JAUNE (*reseda lutea*).
(LN.)

HERBE AUX MÈCHES. En Espagne, c'est le *phlomis lychnitis*. (LN.)

HERBE DE MERCURE (*Mercurii herba*). Du temps de Dioscoride, c'étoit l'un des noms de la plante *pentaphyllon*, ou *quinquefolium*. V. ces mots. (LN.)

HERBE MILITAIRE ou HERBE AUX MILITAIRES. C'est la MILLEFEUILLE (*achillea millefolium*, L.) recommandée pour les blessures. (LN.)

HERBE DES MILITAIRES. C'est le MILLEPERTUIS PERFORÉ (*hypericum perforatum*). (LN.)

HERBE MIMEUSE. C'est l'ACACIE SENSITIVE. (B.)

HERBE A MINGUET. On donne ce nom, à Saint-Domingue, à une plante qu'on y emploie pour guérir les ulcères. C'est l'ACHIT SICIOÏDE. (B.)

HERBE AUX MITTES. C'est la MOLÈNE BLATTAIRE, qu'on croit propre à faire mourir les larves des TEIGNES qui rongent les étoffes de laine. (B.)

HERBE MOLUCANE. Plante de la Nouvelle-Espagne qu'on vante comme un puissant vulnéraire. On ignore à quel genre elle appartient. Il ne faut pas la confondre avec la MOLUCELLE, qui est une plante d'Orient. (B.)

HERBE - MORE. C'est la MORELLE (*solanum nigrum*).
(LN.)

HERBE A MORO. C'est la BERLE. V. ce mot. (LN.)

HERBE AU MORT. Espèce de RÉSÉDA (*reseda phyteuma*, L.). (LN.)

HERBE MORTE. Nom donné aux Iles à la BOSÉE.
(LN.)

HERBE A LA MOUCHE. Ce sont les OPHRYDES.
(LN.)

HERBE AUX MOUCHERONS ou AUX MOUCHES. C'est la CONIZE. (B.)

HERBE A MOUTON. C'est la PARTHÉNIE HISTÉROPHORE (B.)

HERBE DE MURAILLE. V. PARIÉTAIRE. (LN.)

HERBE MUSQUÉE. On donne ce nom à différentes plantes, mais principalement à la KETMIE et à la MOSCATELLINE. (B.)

HERBE MUSQUÉE. C'est le *geranium moschatum*, L. ou *erodium moschatum*, Lhérit. V. GERANION. (LN.)

HERBE AU NOMBRIL. C'est la CYNOGLOSSE OMPHA-

LODE. On la dit propre à guérir les hernies de nombril.

(B.)

HERBE DE NOTRE-DAME. Les Portugais désignent par ce nom la PAREIRE (*cissampelos pareira*); et les Français, la PARIÉTAIRE. (LN.)

HERBE DE LA NUCQUE. C'est une espèce de CAMPANULE nommée aussi GANTELÉE et GANT DE NOTRE-DAME (*campanula trachelium*). (LN.)

HERBE AUX OEUFS. C'est l'AUBERGINE (*solanum melongena*, L.). (LN.)

HERBE AUX OIES. C'est la POTENTILLE ANSERINE. *Potentilla anserina*. (LN.)

HERBE AUX OISEAUX. C'est la MORGELINE, l'ANAGALLIDE DES CHAMPS et le PLANTAIN, dont les oiseaux aiment les graines. (LN.)

HERBE AUX PANARIS. V. au mot PANARINE. (B.)

HERBE A PANIER. C'est, à l'Île-de-France, l'URÈNE A FEUILLES LINGULÉES. (B.)

HERBE A PANIERS. C'est encore le *trimufetta lupula*, L. (LN.)

HERBE DU PARAGUAY ou THÉ DU PARAGUAY. Plante encore peu connue des botanistes; on l'a confondue avec le COCA DU PÉROU (V. ERYTHROXYLE) et le THÉ DES APALACHES (V. HOUX). On présume que ce peut être une espèce de HOUX EN ARBRE, ou même le *psoralea glandulosa*, et plus probablement un CASSINE (*cassine peragua*). (LN.)

HERBE A LA PARALYSIE. C'est la PRIMEVÈRE. (B.)

HERBE AUX PARALYTIQUES. C'est le DRACOCÉPHALE DE VIRGINIE. (LN.)

HERBE A PARIS. V. PARISSETTE. (LN.)

HERBE DES PATAGONS. Espèce d'HYDROCOTYLE. (LN.)

HERBE DE PATURAGE. V. GÉNESTROLE. (LN.)

HERBE AU PAUVRE HOMME. C'est la GRATIOLE OFFICINALE. (B.)

HERBE PÉDICULAIRE. V. PÉDICULAIRE. (LN.)

HERBE AUX PERLES. C'est le GREMIL OFFICINAL. (B.)

HERBE AUX PERLES DE SAINT-DOMINGUE. C'est le *turnefortia glabra*, Linn. (LN.)

HERBE PERPÉTUELLE. Un des noms de l'OSEILLE, en Italie. (LN.)

HERBE PERROQUET. C'est l'AMARANTHE TRICOLOR, en Italie. (LN.)

HERBE AUX PINCEAUX. C'est, en Espagne, la **CORISE** (*coris monspeliensis*, L.). (LN.)

HERBE AUX PIQURES. V. **MILLEPERTUIS PERFORÉ** (*hypericum perforatum*, L.). (LN.)

HERBE À PISSER. C'est, au Canada, le nom vulgaire de la **PYROLE EN OMBELLE**, à cause de ses propriétés. (B.)

HERBE A LA PITUIE. C'est la **DAUPHINELLE STAPHISAIGRE**. (B.)

HERBE AUX PLAIES. Espèce de **SAUGE**, la **SCLARÉE**, nommée encore **TOUTE-BONNE**. (LN.)

HERBE AUX POINTS DE CÔTE. C'est le **CHARDON MARIE** (*carduus marianus*, Linn.). (LN.)

HERBE AUX POIREAUX. C'est le **RÉVEIL-MATIN** ou **TITHYMALE** (*euphorbia helioscopia*, L.). V. **EUPHORBE**. (LN.)

HERBE DES POTAGERS. C'est la **BETTE VULGAIRE** (*beta vulgaris*, L.), en Italie. (LN.)

HERBE AUX POULES. C'est le **GRÉMIL**. (LN.)

HERBE AUX POULETS. C'est la **MORGELINE** (*alsine media*). (LN.)

HERBE AUX POUMONS. C'est la **MARCHANT POLYMORPHE**, le **LICHEN PULMONAIRE** et l'**ÉPERVIÈRE COMMUNE**. (B.)

HERBE AUX POUX. V. au mot **DAUPHINELLE STAPHISAIGRE**. (B.)

HERBE DES PRÉS. V. **PATURIN**. (LN.)

HERBE A PRÊTRE. C'est le **GOUET**. (LN.)

HERBE DE LA PRINCESSE. C'est la **VERVEINE ODRANTE** (*verbena citriodora*), en Espagne; elle fut ainsi nommée à cause des grandes vertus qu'on lui attribuoit. (LN.)

HERBE DE PROVENCE. En Espagne, on donne ce nom à la **PETITE PERVENCHE** (*vinca minor*). (LN.)

HERBE PUANTE. Nom vulgaire de la **VULVAIRE**, d'une **CASSE** (*cassia fetida*), de l'**ANAGYRIS** ou **BOIS PUANT**, etc. (LN.)

HERBE A LA PUCE. C'est une espèce de **SUMAC** (*rhus toxicodendrum*). (LN.)

HERBE AUX PUCES. Espèce de *plantain* dont quelques botanistes ont fait un genre. V. au mot **PLANTAIN PUCIER**. (B.)

HERBE AUX PUCES. C'est aussi le nom d'une **INULE** (*inula pulicaria*). (LN.)

HERBE PUCELLE. C'est la **PETITE PERVENCHE** (*vinca minor*, L.). (LN.)

HERBE PUDIQUE. C'est la SENSITIVE. *V.* ACACIE. (LN.)

HERBE AUX PUNAISES. C'est la VERGERETTE ODO-RANTE, dont on prétend que l'odeur chasse les punaises. On donne aussi ce nom à la BARDANE. (B.)

HERBE PURGATIVE. C'est, au Pérou, la racine de la TASSOLE TUBÉREUSE. (B.)

HERBE DE LA PUTE. C'est le PAS-D'ÂNE (*tussilago farfara*). (LN.)

HERBE QUARRÉE. Nom qu'on donne, à Saint-Domingue, à une espèce de MÉLISSE. (LN.)

HERBE A QUATRE EPINES. Nom de la BARRELIÈRE A FEUILLES DE BUIS (*barleria buxifolia*) et de l'azima *tetracantha*, L.). (LN.)

HERBE DE QUATRE HEURES. On a donné ce nom au NYCTAGE DICHOTOME, dont les fleurs s'ouvrent à quatre heures du soir. (B.)

HERBE A RAT. C'est le RADIS SAUVAGE (*raphanus raphanistrum*). (LN.)

HERBE A RAYONS. C'est la GARANCE, en Italie, parce que, dans cette plante, les feuilles sont disposées en rayons autour du même point, c'est-à-dire, verticillées. (LN.)

HERBE A LA REINE. C'est le TABAC. (B.)

HERBE DU RENARD. C'est la *doronicum pardalianches*. (LN.)

HERBE AUX RHAGADES. C'est la RHAGADIOLE. (B.)

HERBE A ROBERT. Espèce de GÉRANION. (B.)

HERBE DE LA ROGNE. C'est l'EUPHORBE CYPRÈS (*euphorbia cyparissias*, L.). (LN.)

HERBE ROMAINE. C'est la TANAISIE BAUMIÈRE (*tanacetum balsamita*). (LN.)

HERBE A ROSAIRE. C'est le LARMIER (*coix lacryma*) en Portugal. *V.* aussi HERBE AU CHAPELET. (LN.)

HERBE A LA ROSEE. *V.* ROSSOLIS. (LN.)

HERBE ROUGE. C'est, en Italie, l'*hypericum androsænum*, L. *V.* MILLEPERTUIS. (LN.)

HERBE ROUGE. Le MÉLAMPYRE DES CHAMPS porte ce nom. (B.)

HERBE ROYALE, *Herba regia*. C'est l'AURONE. (LN.)

HERBE DE LA RUPTURE. On donne ce nom au SCEAU DE SALOMON (*convallaria polygonatum*). (LN.)

HERBE SACRÉE ou HERBE SAINTE. Suivant Dodonée, quelques personnes donnoient ce nom, de son

temps, à la MÉLISSE DES BOIS (*Melittis melissophyllum*). Chez les Romains, c'étoit celui de la VERVEINE; il a été aussi celui du TABAC. (LN.)

HERBE DE LA SAGESSE. Espèce de SISYMBRE (*Sisymbium sophia*), appelée aussi *sagesse des chirurgiens*. (LN.)

HERBE A SAMSON. C'est la PARTHENIE HYSTÉROPHORE. (LN.)

HERBE SAINT-ALBERT. C'est le VÉLAR (*Erysimum officinale*, L.). (LN.)

HERBE DE SAINT-ANTOINE. Espèce d'ÉPILOBE. On donne ce nom, dans quelques endroits, à l'HELLÉBORE FÉTIDE. (B.) C'est aussi la DENTELAIRE (*Plumbago europæa*). (LN.)

HERBE DE SAINT-BARTHELEMI. C'est le PSORALIER GLANDULEUX. (LN.)

HERBE DE SAINT-BARTHOLOMÉE des Portugais. C'est le CASSINE PARAGUA, que l'on croit être la même plante que l'HERBE DU PARAGUAY. V. ce mot. (LN.)

HERBE DE SAINT-BENOIT. V. BENOITE. (B.)

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE. C'est l'ACTÉE EN ÉPIS (*Actæa spicata*). (B.)

HERBE DE SAINT-ETIENNE. V. au mot CIRCÉE PUBESCENTE. (B.)

HERBE SAINT-FELIX. C'est la SCROPHULAIRE DES BOIS (*Scrophularia nodosa*). (LN.)

HERBE DE SAINT-FIACRE. C'est l'HELIOTROPE D'EUROPE. (B.)

HERBE SAINT-GEORGE. Plusieurs plantes portent ce nom : ce sont la VALÉRIANE GRECQUE, la VALÉRIANE ROUGE, la GESSE et la CLANDESTINE (*Lathræa squamaria*). (LN.)

HERBE SAINT-GUILLAUME. V. AIGREMOINE EUPATOIRE. (LN.)

HERBE SAINT-JEROME. Le CRAMBE de Tartarie porte ce nom, en Allemagne. (LN.)

HERBE DE SAINT-INNOCENT. C'est la RENOUÉE.

HERBE DE SAINT-JACQUES. C'est la JACOBÉE. (B.)

HERBE DE SAINT-JEAN. On appelle ainsi l'ARMOISE et la TERRETTE. (B.)

HERBE SAINT-JEAN. C'est particulièrement le MILLEPERTUIS (*Hypericum perforatum*), qui fleurit vers la Saint-Jean. (LN.)

HERBE SAINT-JEAN des Italiens. C'est l'ARMOISE vulgaire et la VERVEINE OFFICINALE. (LN.)

HERBE DE SAINT-JULIEN. V. au mot SARRIETTE. (B.)

HERBE DE SAINT-LAURENT. Quelques personnes donnent ce nom à la BUGLE, et d'autres à la MENTHE POUILLOT. (B.) C'est encore le nom vulgaire de la SANICLE D'EUROPE, et de l'ASCLÉPIADE D'OMPTE-VENIN. (LN.)

HERBE DE SAINT-LUCIEN. C'est l'ARNIQUE DES MONTAGNES (*Arnica montana*, L.). (LN.)

HERBE SAINT-PAUL. Nom vulgaire de la PRIMEVÈRE (*Primula veris*). On l'appelle aussi *herbe Saint-Pierre*; mais ce nom est plus particulier au PASSE-PIERRE (*Crithmum maritimum*, L.): en Espagne, il désigne la PARIÉTAIRE. (LN.)

HERBE SAINT-PHILIPPE. C'est le PASTEL (*Isatis tinctoria*). (LN.)

HERBE DE SAINT-PIERRE. C'est la PRIMEVÈRE. (B.)

HERBE SAINT-QUIRIN. Dénomination vulgaire du PAS-D'ÂNE (*Tussilago farfara*). (LN.)

HERBE SAINT-ROCH. C'est l'INULE PULICAIRE. (LN.)

HERBE SAINT-ZACHARIE. C'est le BLUET. (LN.)

HERBE SAINTE, HERBE BONNE. C'est, en Italie, une espèce de CRAPAUDINE (*Sideritis*), et la SGLARÉE. Voyez aussi HERBE SACRÉE. (LN.)

HERBE DE SAINTE-BARBE. C'est la ROQUETTE BARBARÉE. (B.)

HERBE SAINTE-CATHERINE. En Europe, c'est la BALSAMINE DES BOIS (*Impatiens noli tangere*); et en Amérique, l'*hoitzia mexicana*. (LN.)

HERBE DE SAINTE-CROIX. C'est le TABAC. (LN.)

HERBE SAINTE-CUNEGONDE. Nom de l'EUPATOIR COMMUN (*Eupatorium cannabinum*, L.). (LN.)

HERBE SAINTE-ELISABETH. C'est l'HELIANTHÈME (*Cistus helianthemum*, L.). (LN.)

HERBE SAINTE-MARIE. Suivant Loësel, les Prussiens nomment ainsi la HOUCHE ODORANTE (*Holcus odoratus*, Linn.): en Italie et dans beaucoup d'autres pays, on désigne par ce nom la TANAISIE BEAUMIÈRE (*Tanacetum balsamita*, Linn.), la MENTHE CULTIVÉE, et la PATIENCE. (LN.)

HERBE DE SAINTE-OTHILIE. Le PIED D'ALOUETTE DES CHAMPS (*Delphinium consolida*) porte ce nom. (LN.)

HERBE SAINTE-QUITERIE. C'est, en Espagne, la MERCURIALE VELUE (*Mercur. tomentosa*). (LN.)

HERBE SAINTE-ROSE. V. PIVOINE OFFICINALE. (LN.)

HERBE SALIVAIRE. C'est la PYRÈTHRE. (LN.)

HERBE SANGUINALE ou SANGUINAIRE. Ce sont la VERVEINE officinale, un PANIS (*Panicum sanguinale*, Linn.), et un PLANTAIN (*plantago coronopus*). (LN.)

HERBE SANGUINE. Espèce d'OSEILLE (*Rumex sanguineus*, L.) (LN.)

HERBE SANS COUTURE. *V.* OPHIOGLOSSE VULGAIRE. (B.)

HERBE SARDONIQUE. C'est la RENONCULE SCÉLÉRATE. (LN.)

HERBE DE SCYTHIE. *V.* au mot RÉGLISSE. (B.)

HERBE AUX SCORBUTIQUES. *V.* COCHLEARIA. (LN.)

HERBE AU SCORPION. C'est l'ORNITHOPE SCORPIOÏDE, ainsi nommée à cause de ses légumes articulés, et arqués. (LN.)

HERBE SENSITIVE. *V.* HERBE VIVE. (LN.)

HERBE AUX SEPT TÊTES ou HERBE A SEPT TIGES. C'est le STATICE. *V.* ce mot. (B.)

HERBE A SERPENT. On nomme ainsi le PETIVER ALLIACÉ, à la Martinique. (B.)

HERBE AU SERPENT. En France, c'est le PANICAUT PLANE, et à Saint-Domingue l'OSMONDE CICUTAIRE. (B.)

HERBE DU SERPENT. C'est le VACIET (*Hyacinthus comosus*, L.). (LN.)

HERBE DU SIÈGE. C'est la SCROPHULAIRE AQUATIQUE. (B.)

HERBE DE SIMÉON. C'est la MAUVE ALCÉE (*Malva alcea*, L.). (LN.)

HERBE AU SOLEIL. C'est l'HÉLIANTHE ANNUEL. (B.)

HERBE DU SOLSTICE. C'est une espèce de CENTAURÉE (*Centaurea solstitialis*) qui fleurit au solstice d'été, et que, pour cette raison, on a nommée aussi épouse du soleil. (LN.)

HERBE A SOMMET. C'est, à Cayenne, le BIDENT VELU. (B.)

HERBE AUX SORCIERS. C'est la STRAMOINE VULGAIRE. (B.)

HERBE STELLAIRE. *V.* PLANTAIN CORNE DE CERF et ALCHIMILLE. (LN.)

HERBE STERNUTATOIRE. *V.* HERBE A ÉTERNUER. (LN.)

HERBE DU TAN. C'est la BRYONE (*bryonia alba*). (LN.)

HERBE AUX TANNEURS. *V.* le mot CORIAIRE. (B.)

HERBE A LA TAUPE. Un des noms vulgaires de la STRAMOINE (*datura stramonium*, L.). (LN.)

HERBE DE TAUREAU. *V.* au mot OROBANCHE. (B.)

HERBE AUX TEIGNES. C'est la PAREIRE (*rumex acutus*). (LN.)

HERBE AUX TEIGNEUX. C'est le TUSSILAGE PÉTASITE et la BARDANE ORDINAIRE. (B.)

HERBE AUX TEINTURIERS. C'est le GENÊT DES TEINTURIERS. (B.)

HERBE TERRIBLE, *Herba terribilis*. C'est la GLOBULAIRE TURBITH (*glob. alypum*). Sloane le donne à une autre espèce du même genre (*glob. salicifolia*) qui croît à Madère. (LN.)

HERBE DES TOITS. C'est la VERMICULAIRE BRULANTE (*sedum acre*). (LN.)

HERBE A TORTUE. On appelle ainsi, dans les colonies, les VARECS, les ULVES et les CONFERVES dont les tortues marines se nourrissent. (B.)

HERBE DE TOURNABON. C'est le TABAC. (LN.)

HERBE AUX TRACHÉES. C'est la TRACHÉLIE BLEUE. (B.)

HERBE DE LA TRINITÉ. La VIOLETTE TRICOLEURE et l'ANÉMONE HÉPATIQUE reçoivent ce nom. (LN.)

HERBE TRISTE. En Portugal, c'est un des noms de la BELLE-DE-NUIT (*mirabilis jalapa*). (LN.)

HERBE TURQUE. C'est l'HERNIAIRE GLABRE, appelée aussi HERBE AUX MILLE GRAINES et TURQUETTE. (LN.)

HERBE A VACHE. Nom vulgaire du TRÈFLE ROUGE. (B.)

HERBE AUX VACHES. C'est une SAPONAIRE (*saponaria vaccaria*, L.). (LN.)

HERBE AUX VARICES. C'est le CIRSE HÉMORROÏDAL, (le *serratula arvensis* de Linn.) V. au mot CHARDON. (B.)

HERBE AU VENT. C'est l'ANÉMONE PULSATILE. (B.)

HERBE AU VENT. Les Egyptiens modernes donnent ce nom à la PARIÉTAIRE OFFICINALE. (LN.)

HERBE DU VENT. C'est l'ANÉMONE, dont les fleurs ne s'ouvrent que lorsqu'il fait du vent, et un PHLOMIDE (*phlomis herba venti*) dont les tiges effilées sont agitées par le moindre vent. (LN.)

HERBE AUX VERMISSEAUX. C'est le *picris hieracioides*, L. (LN.)

HERBE DE VERRE. Nom que quelques personnes donnent à la PARIÉTAIRE. (B.)

HERBE AUX VERRUES. On appelle ainsi l'HÉLIOTROPE D'EUROPE. (B.)

HERBE AUX VERS. La **TANAISIE** porte ce nom. (B.)

HERBE VIERGE. Nom de la **PERSICAIRE** (*polygonum persicaria*) en Italie. (LN.)

HERBE DE LA VIERGE. C'est le **MARRUBE**, en Italie. (LN.)

HERBE VINEUSE. C'est ainsi qu'on nomme vulgairement l'**AMBROISIE MARITIME**. (B.)

HERBE AU VIOLET. Un des noms vulgaires de la **BRYONE** (*bryonia alba*) et de la **DOUCE-AMÈRE** (*solanum dulcamara*). (LN.)

HERBE AUX VIPÈRES. C'est la **VIPÉRINE**. (B.)

HERBE VIVANTE. *V.* ci-après. (LN.)

HERBE VIVE. C'est l'**ACACIE SENSITIVE**. (B.)

HERBE VIVE ou **SENSITIVE.** C'est une espèce d'**OXALIDE** (*oxalis sensitiva*, L.) connue de Clusius et de Bauhin. Elle croît dans les Indes orientales. C'est le *todda-valli* des Malabares, et l'*herba sentiens* de Rumphius (*Amb.* 5, tab. 104, f. 2). *V.* **OXALIDE**. (LN.)

HERBE AUX VOITURIERS. L'**ACHILLÉE MILLE-FEUILLE** se nomme souvent ainsi. (B.)

HERBE AUX VOITURIERS. C'est le **MELILOT**, en Italie. (LN.)

HERBE A VULCAIN. Espèce de **RENONCULE**. (LN.)

HERBE VULNÉRAIRE. Nom donné au *bupleorum perfoliatum*, à l'*anthyllis vulneraria*, etc. (LN.)

HERBES. Les lapidaires donnent ce nom aux *fissures*, aux *glaces* et autres défauts que présentent les pierres précieuses, et notamment les **BÉRILS** et les **ÉMERAUDES**. (DESM.)

HERBES FINES. Dans l'usage journalier, on nomme ainsi les herbes et les feuilles aromatiques qui entrent dans l'assaisonnement de nos alimens. (LN.)

HERBES VULNÉRAIRES. *V.* **FALLTRANCK**. (B.)

HERBIATUM ou **HERBIÆATHON.** C'étoit le nom donné au **CAPRIER**, par les Africains, du temps de Dioscoride. (LN.)

HERBICOLES, *Herbicolæ.* Nom que j'avois donné, dans les tables du 24.^e volume de la première édition de cet ouvrage, à une division d'insectes coléoptères, de la section des hétéromères, composant aujourd'hui la famille des **TAXICORNES**, celle des **STÉNELYTRES**, et la tribu des **PYROCHROÏDES**, famille des **TRACHÉLIDES**. (L.)

HERBIER. C'est un des noms du premier estomac des ruminans (*rumen*), appelé plus vulgairement la *panse*. (DESM.)

HERBIER. C'est, en terme de fauconnerie, la trachée-artère des oiseaux de vol. (s.)

HERBIER, *Herbarium*. On donne ce nom à toute collection de plantes entières ou de parties de plantes desséchées, que l'on conserve entre deux feuilles de papier, ou autrement, pour être observés ou employées à un usage quelconque. L'examen ou le choix qu'on fait de ces plantes dans la campagne, s'appelle **HERBORISATION** (*V.* ce mot). L'herboriste est le marchand qui vend des plantes fraîches ou sèches pour l'usage de la médecine. Des personnes, manquant d'instruction, donnent quelquefois le nom d'herboriste au botaniste. La distance entre ces deux hommes est pourtant immense. Enfin, le pharmacien rassemble aussi beaucoup de plantes, qu'il applique aux procédés de son art.

Quoique le goût des sciences naturelles, et de la botanique en particulier, ait fait, depuis vingt ans, de grands progrès, cependant il y a encore beaucoup de gens qui ne savent pas ce que c'est qu'un herbier. En voyant un jeune homme trier et presser avec soin quelques plantes rapportées des champs, ils ne conçoivent pas l'importance qu'il attache à tout ce fatras d'herbes, et ils sont portés à regarder cette occupation comme un amusement d'enfant. D'autres, un peu plus éclairés, n'y voient qu'une provision de remèdes. Pour eux, le jeune amateur est une espèce d'herboriste qui ramasse des simples; et par simples, ils entendent tout ce qui, dans les végétaux, n'est pas digne de figurer sur les tables, ou est employé à guérir quelque maladie; comme si la nature ne nous offroit en eux que des médicamens et des alimens. Il est vrai qu'avec les productions végétales consacrées aux arts, c'est ce qu'on doit rechercher et estimer le plus dans les plantes. Mais le naturaliste, dont l'esprit s'élève à de hautes pensées, y voit encore beaucoup d'autres choses; leurs formes gracieuses et élégantes, le dessin régulier qui existe dans la disposition de leurs parties respectives, la constance et la diversité étonnante des caractères que présentent leurs organes sexuels, la beauté, la vivacité, la variété presque infinie de couleurs dont les fleurs sont peintes; tous ces objets, et une foule d'autres plus merveilleux encore, captivent avec raison son attention, et n'ont pourtant aucun rapport à l'art du pharmacien ou du cuisinier, qui, bien loin de conserver et d'admirer, comme le botaniste, les productions de la nature,

sont, au contraire, l'un et l'autre occupés, du matin au soir, à déchirer, à briser, à déformer entièrement son ouvrage.

On va me répondre que cette espèce de destruction est nécessaire, et que si l'on se contentoit d'admirer les beautés des plantes sans y toucher, l'homme mourroit nécessairement de faim, et ne seroit point soulagé lorsqu'il souffre; comme l'espèce humaine périroit bientôt, si la beauté des femmes n'étoit pour nous qu'un simple objet d'admiration. Qui ne sait tout cela? Est-ce une raison pour n'y chercher jamais que des alimens ou des remèdes nouveaux? Pour que l'homme vive et se maintienne en santé, faut-il donc qu'il ait recours à tous les végétaux qui couvrent la surface du globe? Est-il nécessaire qu'il recueille auprès de lui, ou qu'il fasse venir chaque jour, à grands frais, des quatre coins du monde, tout ce qui peut flatter sa sensualité ou diminuer ses craintes de la mort? Une vingtaine, une trentaine, une centaine, si l'on veut, de plantes choisies, indigènes ou naturalisées, ne peuvent-elles donc point, dans chaque pays, assurer sa nourriture, la même quantité n'est-elle pas plus que suffisante pour prévenir ou guérir ses maux? Est-il surtout raisonnable de croire que l'auteur bienfaisant de la nature ait placé les remèdes les plus utiles à l'homme à deux mille lieues de la contrée qui l'a vu naître? Un Péruvien ne riroit-il pas, si on lui disoit qu'on ne peut se guérir en France de la fièvre qu'avec le secours de son quina?

Que les arts mettent à contribution le règne végétal tout entier, à la bonne heure; comme ils sont très-multipliés, ainsi que les besoins auxquels il pourvoient, on doit employer toutes les ressources que leur offre ce beau règne.

Pour le naturaliste, le nombre de plantes à observer et à recueillir ne sauroit jamais être trop grand, parce qu'il y découvre tous les jours de nouvelles beautés, c'est-à-dire, de nouveaux sujets d'admiration pour l'auteur de toutes choses; il voit sa main empreinte dans chaque fleur et dans chaque espèce nouvelle offerte à ses yeux. Certes, le sentiment de plaisir que produit en lui ce spectacle répété chaque jour, vaut bien, je crois, la possession d'un fruit des Indes, ou celle d'un remède amer à prendre, et dont l'effet est souvent douteux.

L'instruction que le botaniste retire de l'étude des plantes, et les jouissances de l'esprit que cette étude lui procure dans tous les momens de sa vie, doivent donc non-seulement le porter à s'entourer de toutes celles dont la connoissance lui est familière, mais même lui faire rechercher avec empressement les plantes étrangères qui lui sont inconnues. Mais comme il lui est impossible de parcourir toute la terre pour

voir et observer celles-ci dans leur pays natal , et comme la plupart même des plantes qui croissent autour de lui ne vivent que pendant une trop courte saison pour pouvoir posséder les unes et les autres, et les soumettre en tout temps à ses observations, il les rassemble dans un herbier. Là, comme dans un jardin perpétuel, ces plantes de pays, de climats et de sites différens, sont rangées dans un ordre choisi, avec leur tige, leurs feuilles, leurs fleurs, souvent avec leurs racines et leurs fruits. Elles ne respirent plus; mais l'art a prolongé leur existence, maintenu leurs formes et leur port, et conservé, dans quelques-unes, presque toute la vivacité des couleurs qui les ont embellies. Il a surtout pris soin de développer et de présenter, soit dans les parties de la fructification, soit dans toute autre, les caractères essentiels qui distinguent ces plantes entre elles, afin que, dans leur état de mort, on puisse les reconnoître aussi bien que si elles étoient encore pleines de vie. Cet art est peu de chose, il ne s'apprend pas; mais il exige une suite de soins et beaucoup de petites précautions minutieuses en apparence, mais indispensables.

Sans le secours d'un herbier, le botaniste le plus zélé ne parviendra jamais à acquérir une connoissance approfondie des plantes. Leur description dans les livres, leurs figures gravées, même peintes, la fréquentation habituelle des lieux où elles croissent et des jardins où on les cultive, l'examen suivi des caractères qu'elles offrent à tous les âges de leur croissance, ou après leur entier développement, la dissection enfin de leurs parties, dans le moment même le plus favorable pour les observer, ne peuvent suffire au botaniste pour graver dans sa mémoire les plantes nombreuses qu'il a vues et étudiées même avec soin dans le cours de ses promenades ou de ses voyages. Comment à son retour pourra-t-il, sans herbier, se rappeler de leur port, des différences qui les caractérisent, et des remarques particulières qu'il a faites sur chacune? Comment surtout pourra-t-il les comparer et établir quelque ordre entre elles, s'il ne les a pas réunies sous ses yeux?

Les jardins de botanique présentent, il est vrai, une grande ressource aux amateurs de cette science, pour l'étude des plantes. Mais elles s'y détériorent souvent, y périssent quelquefois, et demandent à y être sans cesse renouvelées. Au lieu que dans un herbier bien soigné, loin que les pertes viennent diminuer le nombre des plantes qui le composent, ce nombre est chaque jour augmenté par des acquisitions nouvelles. Un herbier enfin peut contenir à peu près toutes les espèces et variétés de plantes connues jusqu'à ce jour; tandis qu'on ne peut en cultiver qu'un nombre très-déter-

miné dans le plus vaste jardin de botanique, tel qu'est celui de Paris. Les herbiers de cette capitale, réunis, contiennent, dit-on, plus de quarante mille espèces de végétaux.

On ne peut donc pas révoquer en doute l'utilité d'un herbier. A la vérité, comme l'observe Lamarck, les plantes s'y trouvent nécessairement dans un certain état d'imperfection ou d'altération; leurs parties sont comprimées, aplaties; les fleurs n'exhalent plus de parfum, et leurs couleurs sont souvent disparues. Mais ces défauts sont bien compensés, par la facilité qu'offre l'herbier de voir et d'examiner les plantes dans tous les temps, dans toutes les saisons; de les avoir sous sa main et à sa disposition; de pouvoir rapprocher toutes celles que l'on veut comparer; en un mot, de pouvoir y essayer ou y établir l'ordre général, et les distributions particulières que l'on juge convenables. Les jardins et la campagne ne présentent pas les mêmes avantages; on n'y peut voir qu'un certain nombre de plantes à la fois dans l'état propre à être observées, et ce nombre est peu considérable, à cause des différentes époques de leur développement et de leur floraison.

L'objet principal et les bornes de ce Dictionnaire ne me permettent pas de présenter ici les petits détails sur la manière la plus convenable de faire des herbiers; je renvoie le lecteur aux livres de botanique, où les soins qu'exigent leur formation et leur conservation se trouvent décrits avec étendue et précision.

Quand on se dispose à faire une *herborisation*, on doit se munir de petits meubles qui ne sont ni nombreux ni embarrassans, mais indispensables.

Il faut avoir : 1.^o une Flore du pays où l'on *herborise*, s'il en existe, ou, à son défaut, un abrégé général des plantes connues, qui présente en très-peu de mots les caractères essentiels des genres et des espèces, sans description et sans synonymie.

2.^o Une boîte de fer-blanc, s'ouvrant dans sa longueur par un couvercle à charnière, et propre à contenir un certain nombre de plantes, lesquelles s'y maintiennent fraîches pendant un ou deux jours. Il y a de ces boîtes de toutes les formes et de toutes les grandeurs; c'est une affaire de goût.

3.^o Une bonne loupe à plusieurs lentilles de différens foyers, pour observer principalement les parties de la fructification des plantes.

4.^o Un stylet et une petite lame tranchante et aiguë, comme celle d'un canif, pour faire la dissection des fleurs.

5.^o Un fort couteau ou une espèce de houlette ou de bêche étroite, pour enlever les racines qu'on voudra laisser aux

plantes ou qu'on aura besoin d'examiner (comme celle des ORCHIS) pour déterminer les espèces.

6.^o Une canne à laquelle on puisse adapter indifféremment, soit un crochet pour abaisser les branches d'arbres ou attirer à soi les plantes aquatiques, soit une serpette pour couper les rameaux fleuris ou chargés de fruits des arbres qu'on veut étudier.

7.^o Un crayon ou une petite écritoire, avec un peu de papier blanc, pour noter sur-le-champ les observations qu'on aura faites.

8.^o Outre les objets ci-dessus, on peut, si l'on veut, emporter avec soi, une ou deux mains de papier gris, pour presser, sur les lieux mêmes, les plantes dont les fleurs, une fois cueillies, se referment presque aussitôt, ou dont les feuilles sont disposées à se plisser et à se chiffonner. (D.)

HERBIVORE, *Herbivorus*, se dit en général des animaux qui se nourrissent de substances végétales; mais ce terme spécifie aussi plus particulièrement les espèces qui paissent l'herbe des prairies, comme le cheval, le bœuf, etc. Néanmoins on peut dire que la chenille est herbivore. D'ailleurs, le lapin, le lièvre, les rats et les oiseaux, vivant de fruits, de grains, etc. peuvent être considérés également comme plus ou moins herbivores. Ainsi nous donnerons, en cet article, quelques considérations générales sur la nourriture que les végétaux fournissent au règne animal, en quelque classe ou famille que ce soit. Nous renverrons les détails aux mots **FRUGIVORES**, **GRANIVORES**, **RONGEURS**, **RUMINANS**, et d'autres observations aux articles **DENT**, **ESTOMAC**, **INTESTINS**, etc.

Le règne animal est le parasite du règne végétal, ou ne sauroit subsister sans lui; et s'il y a eu une formation successive des créatures, les plantes ont dû précéder les animaux, comme pour préparer leurs premiers festins. Les carnivores furent, au contraire, institués après, et par les mêmes causes que le furent les herbivores, savoir, pour retrancher l'exubérance des races qui se multiplioient à l'excès, et afin de maintenir la hiérarchie et l'harmonie des êtres, ou de les équilibrer entre eux.

En effet, sans animaux, les plantes se multiplieroient outre mesure sur la terre, et l'occuperoient toute entière en la surchargeant de forêts, ou d'une végétation impénétrable. Les herbivores sont donc venus rétablir l'équilibre, en retranchant ce luxe superflü; mais, à leur tour, la trop grande multiplication des herbivores pouvant devenir nuisible aux végétaux, la nature a créé les carnivores, qui, chargés du terrible ministère de modérer le nombre de ces herbivores, auroient pu, apparemment, trop bien remplir cette fonc-

tion , en les dévorant presque tous ; alors , l'ordre eût encore été détruit. Il falloit donc un suprême modérateur , qui châtiât à son tour tous les êtres , qui fit peser son sceptre sur les diverses parties de la nature ; cet être , roi et modérateur général , est l'homme , qui détruit la plupart des carnivores , comme ennemis , qui soumet et dirige plusieurs herbivores , comme il gouverne et dirige aussi , par l'agriculture et les défrichemens , la plupart des productions végétales.

Les herbivores , ces êtres paisibles , ces antiques pythagoriciens de la nature , si l'on peut ainsi parler , qui abhorrent le sang et la férocité , furent donc les premiers enfans de la terre , dans les jours de pureté et de la primitive innocence. aussi les anciens Pères de l'Eglise , dépeignant le paradis terrestre , disent qu'alors l'agneau brouitoit en paix à côté du loup , et la tendre gazelle étoit caressée par le lion , qui se contentoit auprès d'elle des simples fruits d'une nature libérale. Mais , avec le péché , la mort entra dans le monde ; d'après venins , la fureur et la cruauté naquirent ; le tigre rugit , suscité par une rage infernale ; ses dents et ses griffes s'allongèrent , les poisons pénétrèrent dans les plantes et les animaux ; toute la création fut imprégnée de vices affreux , par la chute de la première des créatures. Heureuses les âmes douces qui conservèrent leur antique innocence , comme ces tendres colombes qui recueillent des graines , ou ces timides ruminans qui paissent les fleurs des campagnes ; mais bientôt elles devinrent la proie du méchant et du fort , et , telles que le juste Abel , on les vit rougir la terre de leur sang , sous les coups du noir Caïn. Ce meurtre fut le signal de tous les meurtres dans la nature.

La différence entre les herbivores et les carnivores est donc bien considérable , puisque ceux-ci sont formés pour tyranniser , vaincre , détruire les races pacifiques , qui se contentent des dons de la terre.

En effet , l'herbivore est toujours d'un rang inférieur , ou moins armé , moins développé , moins perfectionné que le carnivore. Sa nourriture plus simple , plus insipide , lui donne une chair douce , un sang , du lait , des humeurs moins âcres , moins déplaisantes , que la nourriture animale n'en attribue aux carnivores ; aussi ces carnivores , ayant la chair déplaisante par une saveur forte , alcalescente , une qualité trop putrescible , ne sont pas recherchés pour servir d'alimens. Au physique , comme au moral , les mangeurs de gens sont toujours les plus épargnés , et la destruction tombe sur les foibles. Il ne seroit pas sûr , d'ailleurs , aux animaux féroces d'attaquer leurs semblables ; ce seroit corsaire à corsaire , et ils n'y gagneroient pas leur vie.

Les malheureux herbivores sont donc la proie sur laquelle chacun se rabat.

Dans le carnivore, la nature a constitué les organes externes robustes, actifs, et les a développés pour l'attaque et l'exercice de la force. Voyez ce lion, entr'ouvrant sa large gueule, armée d'énormes dents de toutes sortes, des canines ou lanières, des incisives, des molaires, cuspidées ou pointues, pour déchirer, dépecer; voyez ces griffes crochues et rétractiles aux pattes, et cette terrible encolure; ces yeux étincelans, comme des escarboucles, dans l'ombre des nuits, pour découvrir sa proie; enfin, cette vigueur de membres, ces sauts prestes, et jusqu'à ce rugissement effrayant et cette odeur forte qui glacent de terreur les éléphants mêmes, dans les solitudes africaines.

Au contraire, l'herbivore est foible, à proportion. Ce bœuf pesant manque de dents incisives supérieures, de canines, et n'a que des molaires à couronne plate pour broyer le foin; sa taille épaisse est maçonnée pour la lenteur; son ventre est large, pour loger d'immenses intestins, un quadruple estomac, capable de contenir beaucoup d'herbe, et de suffire à l'alimentation de ce patient quadrupède. Ses pieds fourchus et ses doigts renfermés en des sabots de corne, ne sont faits que pour presser le sol; les seules défenses que lui ait accordées la nature, sont des cornes, dont cet animal, pacifique d'ailleurs, ne se sert guère que contre ses rivaux en amour; ce qui est surtout manifeste dans le genre des cerfs, puisque leur bois tombe après le temps de leurs accouplemens.

Voilà donc l'herbivore imparfait ou foible à l'extérieur, tandis que le carnivore est fort par ses organes externes; mais, en compensation, l'herbivore est plus développé par son intérieur ou ses organes de nutrition, et même de reproduction.

Il falloit, en effet, de vastes intestins pour recevoir une nourriture abondante; car, comme l'herbe ne contient guère de parties nutritives, il falloit pouvoir en absorber une masse considérable; il falloit, de plus, divers estomacs, ou poches, ou intestins, pour élaborer, ruminer, séparer avec soin les substances nourrissantes d'une si grande quantité de matériaux, et les transformer en chyle, en sang, en chair. Au contraire, un carnivore trouve dans sa proie une pâture très-nourrissante, sous un très-petit volume; il peut la digérer plus promptement et rejeter le superflu, qui se corrompt bientôt dans son corps; il n'a pas besoin d'une élaboration si longue, puisque la chair restaure immédiatement la chair. Ainsi, le carnivore n'aura besoin que de courts intestins,

mais il sera plus agile, plus robuste; tandis que l'herbivore, ce grand sac à herbes, sera plus lent et plus foible.

Toutefois, ayant la conscience de sa foiblesse, et toujours poursuivi de terreurs, il faudra que l'herbivore apprenne à fuir. De là vient que plusieurs excellent à la course, comme les antilopes ou gazelles, les cerfs, les chamois et bouquetins, et surtout le cheval. La même cause fera aussi que les herbivores, pour se défendre mieux, se rassurer du moins, aimeront se rassembler en sociétés, ou hordes, ou compagnies. Comme leur nourriture se trouve fréquemment partout, ils n'ont jamais de disputes à cet égard; au contraire, les carnivores sont nécessairement solitaires, la plupart, à cause que la chasse de leur proie les rend toujours rivaux; ils se querellent et se battent sans cesse, comme les chiens pour le moindre os. Tous les dominateurs et les tyrans ne veulent point d'égaux; les trônes ne font pas des camarades, et *qui terre a, guerre a.*

L'homme, par la nature de son organisation intérieure, de ses dents, ses intestins, est aussi frugivore que carnivore; il peut se nourrir à peu près également de végétaux et d'animaux, comme nous le prouvons au mot HOMME, et cet avantage lui donne la facilité de vivre par toute la terre, de s'accoutumer à tout; il devient ainsi *omnivore*. Il convenoit que l'être dominateur sur toute la nature pût s'accommoder de toutes ses productions, pour en régler l'équilibre. Aussi l'homme est plus porté au régime végétal, dans les pays chauds, où les plantes abondent, et au régime animal, sous les climats froids, où les animaux sont plutôt surabondans.

Parmi les mammifères, il est aussi des espèces qui peuvent vivre de chair et de végétaux, tels sont les singes et les makis; plusieurs rongeurs, des pachydermes, tels que les cochons, etc. Dans de grandes nécessités, comme en hiver, dans l'Islande et les Hébrides, on voit des vaches et des chevaux, dévorer du poisson à demi pourri et glacé. Les cétacés se nourrissent tantôt de poissons ou de mollusques, tantôt de fucus, de sargazzo et d'autres herbages.

Ceux des mammifères qui préfèrent les substances végétales, sont les rongeurs, soit à clavicules, ou pouvant porter les fruits et graines à leur bouche avec leurs pattes, soit sans clavicules ou plus herbivores, tels que les porc-épics et les lièvres, les cabiais. Ensuite, les animaux édentés, les kangeroos; les pachydermes, les solipèdes; enfin, les ruminans sont le plus purement herbivores de tous. Voyez-en la cause au mot RUMINANS.

Parmi les oiseaux, plusieurs grimpeurs sont frugivores, tels que les perroquets, toucans et musophages; d'autres famil-

les, comme celle des merles, loriots, cotingas, cassiques, rolliers, étourneaux, sont baccivores, quoiqu'ils ne dédaignent pas des insectes; la grande famille des passereaux conirostres, comme bruants, moineaux, bouvreuils, etc., est granivore ou séminivore. Les oiseaux gallinacés sont spécialement destinés à recueillir les graines, et à les amollir dans leur premier jabot, à les écraser dans leur gésier musculo-cartilagineux. Plusieurs échassiers mangent aussi des herbes et diverses parties des végétaux; mais, parmi les palmipèdes, la seule famille des becs aplatis, ou des oies et des canards, préfère les matières végétales aquatiques, à la nourriture de chair, dont les autres espèces font usage.

Chez les reptiles, excepté les tortues, qui vivent de végétaux, pour la plupart, les autres ordres sont carnivores ou insectivores; il est particulier que les têtards des grenouilles et salamandres soient herbivores en cet état, et deviennent vermivores ou insectivores, après leur métamorphose. Nous retrouverons des faits analogues parmi les insectes, et nous en dirons plus loin la raison.

Les poissons fluviatiles, les lacustres, les littoraux, et en général presque tous ceux d'eaux douces et des rivages sont les seuls qui vivent de végétaux, et ils ont aussi de nombreux cœcuns; tels sont les cyprins, les esturgeons, des silures et pimélodes, des scombres, plusieurs gades et mustèles, des labres, des spares, des clupées, des mulles, des trigles et exocets, etc. Mais le plus grand nombre des marins sont carnivores, surtout les espèces pélagiennes et celles qui nagent rapidement, les squales, les brochets, les salmons, les coryphènes, les perches et sciènes, anarhiques, etc. Cependant, contre la règle énoncée sur la mauvaise qualité de la chair des carnivores quadrupèdes, oiseaux et reptiles, les poissons de cette sorte n'ont pas tous une chair déplaisante. La cause en est, sans doute, que la chair du poisson n'est pas une nourriture si fortement animalisée que celle des espèces terrestres et aériennes; aussi le poisson est du *maigre*, et nourrit peu. En outre, ces poissons carnivores avalent aussi des mollusques, des substances végétales; mais ceux qui sont plus spécialement carnivores, tels que les squales, dont les intestins sont droits et courts, et seulement garnis à l'intérieur d'une valvule en limaçon, comme dans la vis d'Archimède, ont une chair coriace et d'une saveur de sauvageon, comme celle des carnivores terrestres.

Il faut noter encore, que ces poissons très-carnivores sont précisément des espèces vivipares et qui, par conséquent, s'accouplent; ainsi les sélaciens, raies et squales; des osseux, tels que les syngnathes; des malacoptérygiens, tels que des si-

lures, des anableps, des blennies, des gobies ou boulereaux ; sont plus carnassiers que les ovipares habituels. C'est aussi parmi les poissons carnivores que se trouvent les espèces électriques, les torpilles, gymnotes, silures, peut-être le trichure haumela. Au contraire, les poissons les mieux défendus par des cuirasses, comme les loricaires, les cottes, les trigles et malarmats, les uranoscopes, les scorpènes, les épinoches, les coffres et balistes, sont la plupart herbivores, ou vivent de zoophytes, de vermisseaux, foibles alimens, qui ne nourrissent guère plus que les plantes.

Dans la classe des mollusques, si les céphalopodes sont carnivores, la plupart des gastéropodes à mâchoires, et vivant à terre ou dans nos eaux douces, sont herbivores, à l'exception des gastéropodes à branchies en peigne (pectinibranches), dont la bouche est une trompe dure et suçante, pour attaquer et percer les autres mollusques à coquille. Ces espèces carnivores ne sont point hermaphrodites, comme les herbivores qui se fécondent par accouplement réciproque ; mais leur caractère *sanguisugue* fait que la nature a séparé leurs sexes. Tels sont les coquillages turbinés (*turbo*, L.), les *trochus*, la vivipare à bande (*helix vivipara*, L.), les cadrans, les buccins, cônes, cornets, volutes, harpes, casques, cérites, murex et pourpres, strombes, etc. Les autres mollusques, les acéphales et les vers annelides, de l'ordre des helminthides, vivent également des débris des matières végétales et animales. Parmi les vers, cependant, les intestinaux se nourrissent de substances animales.

Si nous examinons la grande classe des animaux articulés et pourvus de membres : savoir, les crustacés, les arachnides, les insectes, nous verrons que les matières animales sont exclusivement recherchées par tous les crustacés, par la plupart des insectes aptères suceurs (*antliata*, Fabric.) et les arachnides. Cependant, les cloportes et aselles, des trombidions et autres acares, vivent sur les plantes, des lépismes et podures sucent ou mangent plusieurs substances végétales.

A l'égard des insectes à métamorphoses, il existe un très-grand nombre d'herbivores, frugivores et séminivores, dont le détail seroit trop long à donner ici. Parmi les coléoptères, si la plupart des pentamérés (ou à cinq articles à chaque tarse) sont carnivores, d'autres vivent aussi sur les végétaux, comme les buprestes, les taupins, les lampyris, les ptines, les limexylons, les hannetons, lucanes, sinodendres, passales, cétoines, etc. Parmi les lamellicornes, ces herbivores ont des couleurs plus vives et plus variées que les carnivores, qui sont bruns ou noirs, et portent une livrée de mort.

Entre les hétéromérés, les uns vivent de champignons ou d'écorces, tels que les élédons, les diapères; ou d'herbages, comme les cistèles, les lagries, les pyrochres, les mordelles, les cantharides, les méloës, les mylabris; chez les tétramérés on connoît les nuisibles mandibules des bruches, des anthribes, attélaves, charansons, calandres et rhynchènes, pour la plupart dessemences. D'autres attaquent les bois, comme les xylophages, bostriches, mycétophages, cucujes, priones, saperdes, cérambyx, leptures, nécydales; ou les racines et les herbes potagères, comme les criocères, les cassides, chrysomèles, gribouris, galéruques, altises, etc.

Peu d'insectes nous montrent mieux leur caractère bien herbivore, que ces sauterelles, ces taupes-grillons, ces truxalles, et autres orthoptères si voraces, qui rongent les feuilles et la verdure des campagnes. On a même regardé plusieurs de ces insectes comme ruminans, et, en cette qualité, il étoit permis aux Orientaux et aux Juifs de s'en nourrir.

Les hémiptères étant des insectes suceurs, il en est beaucoup qui préfèrent le sang des animaux à la sève des plantes: telles sont plusieurs punaises, réduves, hydromètres, ploïères, gerris, et aussi les hydrocorises, les notonectes, nèpes et ranâtres; mais d'autres géocorises, des pentatomes et miris, se contentent de sucS végétaux, comme les cigales, les fulgores, les cercopes, les tettigones, les tranquilles pucerons et gallinsectes, coccus, chermès, etc.

La plupart des névroptères sont des insectes carnassiers et féroces, comme les demoiselles ou libellules, les panorpes, hémérobès, agrions, fourmilions; pourtant les éphémères sont fort sobres en général.

Chez les hyménoptères, on peut dire que souvent les goûts changent avec les âges; ces guêpes, si avides de miel et de sucS doux, vivoient, dans l'état de larves, de la chair des insectes, près desquels leur mère les avoit déposées à l'état d'œuf; il en est de même des ichneumonS. D'autres conservent toujours leur goût délicat pour les sucS végétaux: telles sont les abeilles, les andrenètes, les mouches à scie, les évanies et chrysidès, etc.

On remarque, dans tous les papillons diurnes, soit sous forme de chenille, soit dans l'état parfait, le goût le plus décidé pour les végétaux; seulement il est plus délicat chez les papillons, tandis que les chenilles dévorent le feuillage. Mais les larves de plusieurs teignes aiment aussi les matières animales, dont elles abjurent le goût en quittant la robe de leur enfance.

Ce changement est aussi remarquable en plusieurs diptères; car les cousins, les asiles, les taons, némotèles, thèrèves, etc., qui, à leur état de larves, vivoient de débris de

végétaux, dans l'eau ou la terre, ayant changé de condition, et parvenant à une autre forme, deviennent, comme beaucoup de gens, des sucurs de sang humain ou d'autres animaux. Tels qui, comme les scatopses, les bibions, n'avoient vécu que d'excrémens et de fumier, dans leur premier état, s'avisent, étant métamorphosés et dégrassés, et volant avec une belle paire d'ailes, de goûter le nectar sucré des plus belles fleurs. Image frappante de ces individus qui, ayant fait fortune par des voies infâmes, viennent étaler le luxe insolent de leurs tables au milieu des villes les plus brillantes.

Comme l'on voit des poissons et des reptiles très-carnivores, être vivipares (les vipères, etc.), parce que la nourriture animale échauffe et fortifie plus que celle des végétaux; de même, parmi les insectes, nous trouvons que les mouches vivipares (*musca carnaria*) et les pupipares, hippobosques, ornithomyies, se nourrissent également de substances très-animalisées; mais presque tous les herbivores de ces classes sont constamment ovipares; fait remarquable en physiologie.

Le changement de goût et de nourriture, par les métamorphoses des grenouilles et des insectes, résulte aussi de la transformation intérieure des organes digestifs; les longs intestins du têtard herbivore, se changent en de plus courts chez la grenouille qui est insectivore; les larges boyaux de la chenille se resserrent, s'étranglent en un petit estomac délicat, et ses grosses mâchoires font place à une trompe flexible, pour que le papi lon pompe le nectar sucré des fleurs. Il sembleroit donc que l'animal passe d'une nourriture grossière à une plus élaborée et plus délicieuse, afin de porter l'organisation à son faite de perfection. Toutefois on voit des insectes débiter par la vie carnivore, à l'état de larve, puis devenir herbivores ou plus sobres. Ainsi les anthrènes, les clairons et la plupart des coléoptères clavicornes, des hétéromérés, tels que des mordelles; des orthoptères, comme les forficules; plusieurs hyménoptères, comme les guêpes, les sphex, les chalcides, les ichneumonides; diverses teignes et pyrales, une foule de diptères, tels que les oëstres, les conops, les stratiomys, etc., commencent par vivre de matières animales, puis, en changeant de forme, éprouvent une sorte de conversion, de sagesse ou de réformation aussi grande que celle des religieux faisant des vœux dans un monastère. Il y a même plusieurs espèces, telles que des éphémères, des bom-bix, condamnées à un jeûne parfait, puisqu'elles n'ont point de bouche, mais seulement des rudimens de cette partie; sous cette dernière forme, elles se contentent de faire alors l'amour; puis elles meurent bientôt.

La plupart des zoophytes, les échinodermes, les radiaires mollasses, les polypes, soit nus, soit les coralligènes ou

lithophytes et cératophytes, vivent de diverses matières, soit végétales, soit animales, indifféremment; ils seroient même plutôt carnivores que herbivores, comme la plupart des animaux aquatiques, si les matières animales, formées dans l'empire des eaux, n'étoient pas à considérer plutôt comme intermédiaires entre les végétaux et les animaux terrestres les plus perfectionnés. En effet, la gélatine qui compose les radiaires, les mollusques et même les poissons muqueux, fournit peu d'azote à l'analyse chimique, ainsi que font les plantes. C'est donc la proportion considérable d'azote qui constitue l'animalisation la plus parfaite, et qui donne la nutrition la plus forte. Aussi le gluten du froment, quoique tiré d'un végétal, est beaucoup plus restaurant et plus substantiel que la chair d'une huître, d'une moule ou tout autre coquillage. V. ALIMENT, NUTRITION, et les articles ANIMAL, HOMME, NATURE. (VIRLY.)

HERBIVORES ou **PHYTOPHAGES**. Famille de coléoptères tétramères, formée par M. Duméril et correspondant à celles des **EUPODES** et des **CYCLIQUES** de M. Latreille. Il leur reconnoît les caractères suivans : antennes filiformes rondes, non portées sur un bec, le corps arrondi (à l'exception toutefois des lupères, des hispes, des criocères et des donacies). (DESM.)

HERBORISATION. Expression vicieuse qu'on emploie quelquefois pour dire qu'un minéral offre des dessins qui représentent des végétaux; car ce sont des *arbres*, et non des *herbes*, que la nature y a tracés. Voyez **ARBORISATION** et **DENDRITES**. (PAT.)

HERBORISÉ ou plutôt **ARBORISÉ**. Il se dit des pierres et surtout des agathes qui présentent des dessins d'arbres ou de buissons. (PAT.)

HERBSHYCINTHE (**HYACINTHE** d'AUTOMNE). Les Allemands nomment ainsi la **TUBÉREUSE**. (LN.)

HERBSTPAPPEL (**PAVOT** d'AUTOMNE). C'est, en Allemagne, le nom de la **ROSE TRÉMIÈRE**, *alcea rosa* (LN.)

HERBUE On donne ce nom, dans les fonderies de fer, aux terres argileuses qu'on mêle avec le minerai pour en faciliter la fusion. On prétend qu'on a donné le nom d'*herbue* à ce fondant, parce qu'on emploie quelquefois à cet usage la terre végétale et le gazon même. Cette terre, prise à la superficie du sol, et qui est un mélange de substances diverses, doit être en effet plus fusible qu'une terre plus homogène.

Quand le minerai se trouve lui-même à base argileuse, on y joint, au lieu d'*herbue*, une certaine quantité de terre calcaire, et l'on donne à ce fondant le nom de *castine*, par corruption du mot allemand *kalkstein*, pierre-à-eaux. (PAT.)

HERBULUM. L'un des noms du séneçon vulgaire , chez les Romains. (LN.)

HERBUM. Nom donné à l'ERS, *Ervum Ervillia* , par les Arabes. (LN.)

HERCE. V. **HERSE.** (LN.)

HERCLAN. C'est , en Picardie , le nom du CANARD TADORNE. (DESM.)

HERCOLE , *Hercoles*. Genre de COQUILLES , établi par Denys-Montfort , pour placer une espèce figurée par Soldani , *Testacés microscopiques* , tab. 18. Ses caractères sont : coquille libre , univalve , à spire en disque aplati ; ouverture entière , lancéolée , recevant le tour de la spire ; lèvre tranchante ; carène armée.

On trouve l'*hercole* sur les côtes de l'Adriatique. Son diamètre ne surpasse pas une demi-ligne. (B.)

HERCULE. On donne ce nom à une espèce de SCARABÉE de Cayenne , et qui est l'une des plus grandes du genre. V. SCARABÉE. (O.)

HERDER. V. **HARDER.** (DESM.)

HÈRE (*Venerie*). V. **HAIRE.** (S.)

HERECHERCHE. Espèce d'insecte qui paroît appartenir à l'ordre des COLÉOPTÈRES et au genre LAMPYRE. Selon Dapper , il se trouve dans l'île de Madagascar , et les bois en sont remplis comme d'autant de bluettes de feu , qui forment un spectacle singulier pendant la nuit. « Quelquefois , dit Bomare d'après ce voyageur , ces mouches s'attachent en nombre aux maisons. La peur grossit les objets. Un voyageur s'éveillant en sursaut , crut voir sa chambre en flammes ; il fut saisi d'effroi , mais il revint bientôt de son étonnement. Flacourt crut un jour aussi sa maison en feu ; mais , en examinant de près , il ne trouva qu'un sujet d'amusement et d'admiration , dans ce qui avoit causé sa frayeur. Dapper dit que c'est un *escarhot lumineux* , qui éclaire et étincelle dans les bois et sur les maisons pendant toute la nuit , comme s'il étoit enflammé. » (O.)

HEREIS. Les Arabes donnent ce nom à l'IBIS NOIR. (S.)

HERGOME. Toile d'une espèce d'araignée d'Islande. V. DORDINGULL. (O.)

HERIADE , *Heriades*, Spin. ; *Apis*, Linn. Genre d'insectes , de l'ordre des hyménoptères , section des porte-aiguillons , famille des mellifères , tribu des apiaires.

J'avois établi , sous le nom de *mégachile* , un genre propre , composé des abeilles solitaires , *coupeuses de feuilles* , de Réaumur , et de quelques autres espèces , dont les femelles ont aussi le dessous du ventre garni d'un

duvet soyeux. Je l'avois partagé en neuf petites sections, ayant des dénominations particulières, et qui ont été, presque toutes, transformées depuis en autant de genres (*Tables du 24.^e vol. de la prem. édit. de cet ouvrage*). Ceux de CHÉLOSTOME et d'HÉRIADE embrassent les deux premières divisions, celle des mégachiles à *dents arquées*, et celle des *cylindriques*. Ces apiaires se distinguent des autres mégachilles par la forme cylindrique de leur corps, et quelques-unes même, d'après le port extérieur, ont été mises avec les *hylées*. Elles ont toutes un labre en forme de parallélogramme, des mandibules fortes et des palpes maxillaires très-petits, de deux à trois articles; mais elles diffèrent des autres mégachiles, en ce que le premier article de leurs palpes labiaux est beaucoup plus court que le suivant. Dans les unes, leur troisième article se termine en pointe, et le quatrième, ou le dernier, est inséré sur le côté extérieur du précédent, près de sa pointe. C'est le caractère spécial des chélostomes, dont les mandibules sont d'ailleurs plus étroites et fourchues, ou bidentées à leur extrémité. Dans les autres espèces, le troisième article des mêmes palpes a son insertion sur le côté extérieur du précédent, près de sa pointe, et forme, avec le quatrième, un petit corps rejeté obliquement, que la plupart des naturalistes, sans en excepter M. Kirby, ont considéré comme étant intégralement le palpe, de sorte que les deux premiers articles sont censés former une division ou une soie de la fausse-trompe; de là, les expressions impropres de *palpes labiaux biarticulés*, *trompe de sept pièces*. Les mégachiles cylindriques, dont les labiaux présentent ce dernier caractère, composent le genre HÉRIADE de M. Maximilien Spinnola, qui nous a donné de bonnes observations sur les insectes des environs de Gênes. Les palpes maxillaires des hériades, d'ailleurs très-petits, comme ceux des chélostomes, n'ont que deux articles, dont le dernier presque conique. Ces apiaires, ainsi que les chélostomes, font leur nid dans le tronc des vieux arbres: du moins, j'ai souvent vu les femelles entrer dans les trous qui y étoient pratiqués, soit qu'elles les eussent elles-mêmes creusés, soit qu'elles missent à profit ceux qui y avoient déjà été faits par d'autres insectes.

Les chélostomes et les hériades forment, dans la *Monographie des abeilles d'Angleterre*, de M. Kirby, la division **. C. 2. r. de son genre *apis* proprement dit. L'espèce qu'il nomme, avec Linnæus, *maxillosa*, est la femelle de la suivante, appelée par celui-ci, comme par le naturaliste anglais, *florisomnis*. Fabricius, nonobstant les observations que j'avois déjà publiées à cet égard, dans mon *Histoire naturelle des crustacés et des insectes* (*mégachille grandes-dents*, tom. 14, p. 51), fait une

espèce particulière du mâle, qu'il conserve toujours dans les hylées (*florisomnis*) et paroît même la prendre pour type de ce genre, puisqu'il en développe les caractères, à la suite de la synonymie de cet insecte; il place la femelle dans son genre *antrophora*, sous le nom de *truncorum*, et y rapporte mal à propos, comme variété, l'*apis maxillosa* de Linnæus. La *mégachile des campanules*, de mon *Histoire des insectes*, mais dont il faut changer le nom spécifique, en celui de *raponcule*, puisqu'elle diffère, contre ma première opinion, de l'*abeille des campanules* de M. de Kirby, et cette dernière espèce, que j'ai reçue de M. de Basoches, avec ses rectifications sur ma synonymie, appartiennent au genre chélostome. La *mégachile des trous* (*apis truncorum*, Linn., Kirb.) est une hériade; son corps est long d'environ trois lignes et demie, cylindrique, noir, luisant, très-ponctué, avec un duvet blanchâtre sur quelques parties, et formant aux bords postérieur et supérieur des cinq premiers anneaux de l'abdomen, une raie transverse de cette couleur; le premier de ces anneaux offre une excavation dont le bord supérieur est aigu, en manière de carène transverse; le dessous de l'abdomen est couvert d'une brosse soyeuse, d'un cendré un peu roussâtre; le dessus des mandibules présente une petite ligne élevée; elles sont terminées par deux dents aiguës; les ailes sont obscures; l'extrémité de l'abdomen du mâle est courbée en dessous, comme dans tous les individus du même sexe des autres espèces et de ceux des chélostomes; le dernier anneau a, de chaque côté, en dessus, une impression transverse.

L'HÉRIADE SINUÉE, de M. Spinola, n'est peut-être qu'une variété de cette espèce. Il en décrit une autre sous le nom de *pusilla*. (L.)

HERICH. V. HEDERICH. (LN.)

HERICIE, *Hericius*. Genre séparé des URCHINS, par Jussieu. (B.)

HERILLARD. Vicq d'Azyr donne ce nom au HÉRISSEAU DE SIBÉRIE (DESM.)

HERINACEUS. V. ERINACEUS. (DESM.)

HERIONE, *Herione*. Genre de coquilles, établi par Denys Monfort. Il offre pour caractères : une coquille libre, univalve, cloisonnée, en disque, contournée en spirale; mamelonnée sur les deux centres; le dernier tour de spire renferme tous les autres; dos caréné et armé; ouverture triangulaire, pyriforme, recouverte par un diaphragme percé à l'angle extérieur par une fissure en rimule étoilée, et recouvrant, dans son milieu, le retour de la spire; cloisons unies.

La seule espèce que renferme ce genre , a près de six lignes de diamètre. On la trouve vivante dans la mer Adriatique , et fossile près de Sienne. (B.)

HÉRISSE. Nom spécifique de poissons du genre **TÉTRODON** et du genre **BALISTE**. (B.)

HÉRISSEE. Nom donné par Goëdaer , à une **CHENILLE VELUE** de l'artichaut. (L.)

HÉRISSEON, *Erinaceus*, Linn. , Briss. , Schreb. , Cuv. , Duméril , Geoffr. , etc. Genre de mammifères carnassiers insectivores , remarquables par leur corps court , trapu ; leur tête pointue ; leurs pattes courtes , terminées par cinq doigts armés d'ongles crochus ; leur peau couverte de piquans roides et peu longs en dessus , et de soies plus allongées en dessous ; leurs dents assez semblables à celles des musaraignes ; leur queue courte ; leurs mamelles au nombre de dix , six pectorales et quatre ventrales ; leurs oreilles arrondies , nues , plus ou moins grandes ; leurs yeux petits , etc.

Les hérissons , animaux destinés à se nourrir d'insectes , ont leurs deux incisives intermédiaires de la mâchoire supérieure fort longues , écartées l'une de l'autre , cylindriques et dirigées en avant ; les latérales au nombre de deux , et la canine qui les suit , plus courte que les molaires ; celles-ci , au nombre de cinq en haut et de quatre en bas , ont leur couronne hérissée de pointes aiguës ; les six incisives inférieures sont dirigées en avant. Ce genre de dentition , ainsi que le remarque M. Cuvier (*Règne animal*) , dont les tarsiers , parmi les quadrumanes , offrent aussi un exemple , rapproche un peu ces animaux des rongeurs. Ils n'ont point de gros intestins , ni de *cæcum*. Ils sont claviculés ; leur muscle peaussier ou panicule charnu est très-épais , de forme ovale , à fibres concentriques et disposé de manière à renfermer , par sa contraction , le corps de l'animal comme dans une bourse , lorsqu'il rapproche ensemble ses pattes et sa tête vers le ventre.

Par un grand nombre de points , les hérissons ont des ressemblances avec les **TENRECS** , qui même ont été long-temps placés dans le même genre ; mais ceux-ci ont de fortes canines qui manquent aux hérissons ; leurs incisives supérieures sont à peu près égales entre elles , et leur panicule charnu n'est point organisé de façon à les renfermer lorsqu'ils se sont roulés en boule.

Les hérissons proprement dits appartiennent tous à l'ancien continent ; leurs espèces sont assez difficiles à bien caractériser. Ce sont des animaux nocturnes qui se réfugient dans des trous ou bien dans des creux d'arbres , et qui vivent principalement d'insectes , de mollusques terrestres , d'œufs , de viande et de

fruits. Ils deviennent excessivement gras vers l'automne ; passent l'hiver engourdis dans un sommeil léthargique très-profond, et se réveillent au printemps pour se livrer aux plaisirs de l'amour. A cette époque les vésicules séminales des mâles, qui sont excessivement ramifiées, ont pris un tel volume, qu'elles occupent la plus grande partie de la cavité abdominale. Les femelles font quatre ou cinq petits vers le milieu du printemps. Un fait très-remarquable, et qui a été observé par Pallas, c'est que les hérissons peuvent manger impunément un nombre assez considérable de cantharides sans en éprouver aucun accident ; tandis qu'un seul de ces insectes est un poison violent pour la plupart des mammifères carnassiers.

Première Espèce. — HÉRISSON D'EUROPE (*Erinaceus Europæus*), Linn., Schreb., Geoff., etc. Le HÉRISSON, Buff., tom. 8, pl. 6. HÉRISSON POURCEAU (*Erinaceus suillus*) et HÉRISSON CHIEN (*erinaceus caninus*), Geoff.

Le hérisson a un museau pointu et terminé par un cartilage noir et arrondi ; un petit appendice charnu et dentelé comme la crête d'un coq, sur le côté externe des ouvertures des narines ; les oreilles courtes, arrondies, larges et dénuées de poil ; les yeux petits et à fleur de tête ; les jambes si courtes, que l'on n'aperçoit que les pieds, tous divisés en cinq doigts ; les ongles allongés et peu solides ; la queue très-courte ; le dessus de la tête et du corps couvert de piquans durs et pointus, implantés par petits groupes. La grandeur ordinaire de l'animal est de neuf à dix pouces. A l'intérieur, la langue est épaisse, garnie de papilles et de grains ronds et blancs, le palais profondément sillonné, l'estomac très-profond, le cœur presque rond, le foie fort grand et partagé en cinq lobes, la vésicule du fiel grossière et ronde, la rate prismatique, mais irrégulière, etc. Il n'y a point de scrotum ; les testicules gros et presque cylindriques, sont cachés dans l'intérieur.

Les poils de la tête et du dessous du corps sont teints de cendré jaunâtre, et les piquans variés de brun et de blanchâtre ; les jambes, presque nues, sont brunes, et les yeux noirs.

On distingue assez généralement deux races de hérissons, qui diffèrent entre elles principalement par la forme du museau ; les uns ont le groin d'un cochon, et les autres le nez d'un chien. Perraud (*Mémoire pour servir à l'Histoire naturelle des animaux*, part. 2.^e, pag. 49) rapporte qu'il a disséqué des individus de ces deux races, et que celle qu'il appelle *canine*, c'est-à-dire à museau plus court, plus mousse, et semblable au museau d'un chien, est moins commune que la race à museau long, pointu, et ressemblant au groin du cochon. Ray, au contraire, dit que cette race à groin de

cochon ne se trouve point en Angleterre (*Synops. quadrup.*, pag. 231). Buffon et Daubenton ne conviennent pas de la séparation de l'espèce du hérisson en deux races, et nous avons entendu beaucoup de gens blâmer ces deux grands naturalistes de n'avoir pas adopté une opinion consacrée par de bonnes observations et par la croyance commune. Plusieurs personnes, qui nous paroissoient à l'épreuve de la prévention, nous ont attesté la réalité de l'existence des deux races; mais nous devons ajouter qu'il ne nous a pas été possible de nous en convaincre par notre (1) propre examen.

De tous les quadrupèdes de nos climats, le hérisson est le seul qui soit protégé par des piquans sur le corps. Ce ne sont point des armes dont l'animal puisse se servir pour attaquer; à peine en fait-il usage pour se défendre, et le courage n'a aucune part à sa défense purement passive et inerte, qui n'est que l'effet de la peur, et qui se réduit à se resserrer en boule, à rester immobile, et présenter à son ennemi un globe hérissé de pointes dures et acérées. Dans cet état, le hérisson brave les attaques des autres animaux; la plupart des chiens se contentent de l'aboyer, et ne se soucient pas de le saisir. Ceux que l'on anime à ce genre d'attaque, se mettent le nez et la gueule en sang, et il n'en faut pas davantage pour qu'un chien perde l'odorat et ne soit plus propre à la chasse. Un cultivateur des environs de Lunéville avoit un chien qui faisoit une guerre très-vive aux hérissons; mais il se gardoit bien de les toucher. Dès qu'il apercevoit un de ces animaux, il aboyoit de toutes ses forces pour appeler du secours; si l'on ne venoit pas à ses cris, ce chien intelligent creusoit la terre avec ses pattes, tout près de l'endroit où le hérisson étoit resserré en boule, le faisoit rouler dans le trou, le couvroit de terre, et courroit à la maison chercher quelqu'un qu'il amenoit à l'endroit où il avoit laissé son ennemi enterré.

La peur oblige aussi le hérisson à lâcher son urine, et c'est encore un moyen de rebuter les assaillans par la mauvaise odeur d'ambre qu'elle répand, ainsi que ses excréments. Quand les hérissons n'ont rien qui les inquiète, leurs piquans, si hérissés lorsqu'ils se mettent en défense, sont couchés en

(1) Outre la différence qu'offre la forme du nez, M. Geoffroy qui adopte la distinction de ces deux animaux, a encore remarqué que le *hérisson-chien* n'avoit point les crêtes occipitales qu'il a trouvées dans le *hérisson-cochon*; que dans ce dernier la partie de la peau du dos couverte de piquans, étoit moins étendue comparativement, que sa queue étoit plus mince et un peu plus longue, et que ses poils, plus grossiers et plus roides, étoient d'un roux foncé, au lieu d'être cendrés ou jaunâtres comme dans le premier. (DESM.)

arrière les uns sur les autres comme le poil des autres animaux ; mais dans quelque position que ces pointes se trouvent, l'on sent qu'elles seroient un obstacle invincible au mode d'accouplement propre aux autres quadrupèdes ; aussi les hérissons s'unissent face à face, debout ou couchés. C'est au printemps que cette union a lieu ; la femelle met bas au commencement de l'été, trois, cinq, et quelquefois sept petits, sur un lit de mousse, sous un buisson, ou au milieu des hautes herbes. A leur naissance, ces petits sont blancs et parsemés de points d'où doivent sortir les piquans ; ils font alors entendre un cri foible, assez semblable à un sifflement.

Ces animaux ont le naturel indolent, timide et doux ; ils ne cherchent point à mordre ni à frapper de leurs pieds ; ils sont même susceptibles de quelque docilité. L'on a vu, il y a quelques années, aux Champs-Élysées, à Paris, un homme qui avoit une caisse remplie de hérissons ; à sa voix, ils se dérouloient et se laissoient manier et tourmenter sans cesse. La captivité leur est néanmoins odieuse ; la mère abandonne ses petits nés dans l'esclavage, dès qu'elle peut s'en tirer elle-même, et dans cette espèce, la tendresse maternelle le cède à l'amour de la liberté. L'on a même vu des femelles étroitement renfermées, dévorer leur progéniture. Les hérissons vivent dans les bois et dans la campagne ; ils se retirent sous des racines, des pierres, des rochers, ou dans des troncs d'arbres ; les erapauds, les limaçons, les gros scarabées et d'autres insectes sont leur principale nourriture ; ils mangent aussi des racines et des fruits tombés, car ils ne montent pas sur les arbres, comme quelques personnes l'ont avancé. Ils ne font point de dégâts dans les jardins ni dans les potagers, et en plusieurs endroits on en met dans les clos, parce que l'on croit qu'ils font la chasse aux souris, aux rats et aux mulots. C'est par le même motif que l'on en élève dans les maisons comme des chats, sur les bords du Tanais. Ils recherchent aussi les petits oiseaux, et ce qui le prouve, c'est qu'en Lorraine, où l'on tend aux bois une grande quantité de *rejettoirs* ou de *sauterelles*, pour prendre les oiseaux de *passage*, on trouve quelquefois des hérissons saisis par ces pièges. On ne les voit pas boire ; quoiqu'ils mangent beaucoup, ils peuvent supporter une longue diète. Ils dorment presque tout le jour, cherchent leur pâture pendant la nuit, s'engraissent facilement, et passent l'hiver engourdis dans des arbres creux, de même que les marmottes, les loirs, etc. L'on dit que les hérissons nagent long-temps et avec vitesse ; mais ce qui est plus sûr, c'est que, pour les faire étendre quand ils sont en boule, il suffit de les plonger dans l'eau. Dans nos pays, leur chair n'est point estimée ; elle ne laisse pas de

l'être assez en Espagne, où elle passe pour une viande de carême. Anciennement on se servoit des peaux de hérissons pour démêler ou serancer le chanvre ; maintenant on emploie des peignes, dont l'usage est infiniment préférable.

L'espèce du *hérisson* est généralement répandue en Europe, à l'exception des pays froids.

Seconde Espèce. — HÉRISSEON A LONGUES OREILLES (*Erinaceus auritus*), Pallas, Schreber, pl. 163, Gmelin. — HÉRISSEON D'EGYPTE, Geoffr.

Ce hérisson est fort semblable au nôtre par l'ensemble de ses caractères ; cependant il est d'une plus petite taille, et ses oreilles sont infiniment plus grandes que les siennes, puisqu'elles ont les deux tiers de la longueur de la tête. Ses piquans, non réunis par touffes ou épis à leur racine, comme ceux du hérisson d'Europe, sont séparés, et couchés en arrière dans le repos de l'animal ; les narines sont dentelées comme la crête d'un coq ; les jambes sont un peu plus longues et plus minces que celles du *hérisson commun* ; la queue est plus courte, conique, presque nue, et le poil plus fin ; le museau est garni de quatre rangs de moustaches ; les piquans ont du blanc à leur base ; une zone fort étroite de brun noirâtre sur leur milieu, et du jaunâtre à leur pointe ; l'iris de l'œil est bleuâtre, et la queue d'un blanc jaunâtre.

Pallas a observé ce hérisson en Russie, dans la province d'Astracan, vers la partie inférieure du Volga et del Oural, de même qu'à l'orient en deçà du lac Baïkal ; la femelle met bas deux fois l'année, jusqu'à sept petits chaque portée. M. Geoffroy-Saint-Hilaire a trouvé la même espèce en Egypte.

Troisième Espèce. — HÉRISSEON A OREILLES PENDANTES ; *Erinaceus malaccensis*, Linn. ; *Porcus aculeatus*, Séba, *Thes.*, t. 1, tab. 51, fig. 1. *Malaca hedgehog*, Shaw, *Gener., Zool.*, t. 1, part. 1, pl. 121. — Le HÉRISSEON DE MALACA, Geoffr.

Celui-ci, qui ne nous est connu que par la figure et la courte description qu'en donne Séba, par la longueur de ses piquans, tous disposés parallèlement et dirigés en arrière, semble plus approcher du *porc-épic* que du *hérisson*. Il est long de huit pouces ; il a les yeux grands et brillans ; les oreilles presque nues et pendantes ; les piquans longs de cinq à six pouces, et variés de blanc et de noir ou de roussâtre ; des soies entre les piquans, et tout le poil dont le dessous du corps est garni, de couleur rousse.

On le trouve à Java, à Sumatra, et principalement à Malaca. C'est de cette espèce que provient le calcul biliaire, qui est en grande réputation parmi les Portugais, et qu'ils nomment *pierre de porc*.

La collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris renferme un très-jeune individu qui paroît appartenir à cette espèce. Les piquans sont longs et peu nombreux ; plusieurs ont une couleur brune , et les autres sont blanchâtres. Les dents manquant à cet animal , il est impossible d'assurer s'il appartient bien réellement au genre des hérissons. (s. DESM.)

HÉRISSON D'AMÉRIQUE. Voyez HÉRISSON SANS OREILLES. (s.)

HÉRISSON CUIRASSÉ. Linnæus (*Amœn. academ.*) donne le nom d'*erinaceus loricatedus* qui équivaut à celui-ci , aux *tatous à trois , à sept , à neuf et à douze bandes.* (DESM.)

HÉRISSON DE MADAGASCAR. On donne ce nom au TENDRAC et au TENREC. V. ce dernier mot. (s.)

HÉRISSON DE MALACA. V. HÉRISSON A OREILLES PENDANTES. (s.)

HÉRISSON DE SIBÉRIE, *Erinaceus sibiricus*, Erxleben. Ce n'est vraisemblablement qu'une variété du *hérisson commun*, dont il diffère très-peu. Séba est le premier qui en ait donné la figure (*Hist.* , tom. 1 , tab. 49) ; et Klein , Brisson , et d'autres zoologistes l'ont décrit comme une espèce distincte. Cependant , cette race , qui n'est peut-être qu'une variété de description ou de dessin , n'offre de dissemblance avec notre hérisson que par les oreilles plates et courtes ; le défaut d'appendices frangés aux narines ; la couleur des piquans d'un roux foncé avec leur pointe jaune d'or , et celle des poils du dessous du corps qui sont d'un cendré clair et nuancé d'une teinte dorée. C'est un animal des régions méridionales de la Sibérie. (s.)

HÉRISSON SANS OREILLES, *Erinaceus inauris*, Linn. Espèce très-voisine du *hérisson commun* , qui n'est connue que par une figure et une courte description qu'en a donnée Séba. On l'a aussi appelée *hérisson d'Amérique* , parce qu'elle vit dans les contrées méridionales de cette partie du monde , si toutefois Séba n'a pas été trompé sur la patrie de cet animal ; ce qui lui est souvent arrivé pour d'autres. Il n'a que le trou auditif , sans conque extérieure ; ses piquans sont d'un cendré un peu jaunâtre ; et le devant de sa tête , son ventre et ses jambes sont couverts de poils soyeux et blanchâtres ; ceux qui garnissent le dessus des yeux sont d'un brun foncé , et ceux des tempes longs et noirâtres.

Cet animal se tient dans les forêts de la Guyane hollandaise. Il se nourrit de fruits , de racines , d'herbes et de larves ou œufs de fourmis. Les naturels de ce pays en mangent la chair , qui est blanche et appétissante.

D'Azara (*Quadrup. du Paraguay*) soupçonne que le *héris-*

son sans oreilles est le même quadrupède que son *couÿ*, c'est-à-dire, le COENDOU. (S.)

HERISSON SANS QUEUE. Voyez l'article TENREC. (DESM.)

HERISSON SOYEUX (*Erinaceus setosus*, Linn.) C'est le tendrac, espèce du genre TENREC. (DESM.)

HERISSON. On a appelé vulgairement ainsi les poissons des genres DIODON et TÉTRODON, parce qu'ils sont couverts d'épines mobiles comme les hérissons. (B.)

HERISSON. Les marchands appliquent ce nom à plusieurs coquilles du genre des ROCHERS, à raison des pointes dont leur surface est couverte. (B.)

HERISSON. On donne aussi ce nom au fruit du COROSOLIER MURIQUÉ et à l'ASTRAGALE TRAGACANTE. (B.)

HERISSON. Nom vulgaire de l'URCHIN ÉRINACÉ de Bulliard. (B.)

HERISSONBLANC ou BARBET BLANC. Nom donné par M. Réaumur à une larve de COCCINELLE, qui se nourrit de pucerons. Son corps est hérissé de touffes blanches, arrangées comme les piquans d'un porc-épic, sur six lignes; les pinceaux n'ont pas tous la même direction; ceux de la tête tombent sur les yeux, ce qui fait, sous ce rapport, paroître cet insecte semblable à un barbet; les filets des bords du ventre sont tournés en dehors; les autres se recourbent un peu en crochets, et en partie vers la queue.

Ces larves se nourrissent des pucerons qui se trouvent sur les feuilles de prunier, de rosier, etc.; lorsqu'elles en ont débarrassé une, elles passent à une autre. Au bout de quinze jours elles ont acquis toute leur grandeur; elles se fixent, se changent en nymphes dans leur peau même, qui se fend et devient une espèce de coque; trois semaines après, l'insecte parfait en sort. V. COCCINELLE. (L.)

HERISSONDE MER. Nom vulgaire des espèces d'OURSINS, les plus communes sur les côtes de France. (B.)

HERISSONNE. Nom donné à la chenille du *bombyx caja* de Fabricius, placée maintenant dans le genre URÉTIE. V. ce mot. (L.)

HERITIÈRE, *Heritiera*. Ce nom a été donné à cinq genres de plantes, dont l'un étoit composé de l'*anthericum calyculatum* de Linnæus; il a été placé parmi les HELONIAS par Willdenow; l'autre étoit formé de quelques plantes fort voisines des AMOMES, et a été appelé HELLENIALE par le même botaniste; le troisième a été établi par Aiton, et comprend le MOLLAVI et une autre plante; le quatrième renferme

la SAMANDURE du *Flora zeylanica* ; enfin le cinquième , qui est dû à Gmelin , et appartient encore à une plante de la triandrie monogynie , et de la famille des IRIDÉES , que Walter a le premier fait connoître , pag. 67 de sa *Flore de Caroline* , que j'ai figurée dans le *Bulletin des Sciences de la Société philomathique* , qui a été placée , mais à tort , parmi les ARGOLAZES , et dont les caractères sont :

Point de calice ; une corolle monopétale , ventrue , tubuleuse , velue en dehors , jaunâtre en dedans , avec six divisions lancéolées et droites en son limbe ; trois étamines à filamens droits ; un ovaire inférieur , obronde , surmonté d'un style épais , décliné , à stigmate simple ; une capsule triangulaire , tronquée à son sommet , entourée de la corolle qui persiste , et contenant cinq à six semences rondes dans chaque loge.

La seule espèce qui compose ce genre a été observée par moi en Caroline. C'est une plante vivace , qui , avant sa floraison , a beaucoup de l'aspect d'un iris ; ses feuilles sont radicales , longues , ensiformes , glabres , et engainées les unes dans les autres à leur base ; sa tige est haute d'environ un pied , velue , munie de quelques feuilles très-petites , et porte à son sommet un thyrses de fleurs unilatérales , et accompagnées de bractées. Elle croît dans les lieux humides sans être marécageux , et fleurit au milieu de l'été : ses semences avortent très-fréquemment. Sa racine est fibreuse , d'un rouge de sang , et donne , quand on la comprime , une liqueur de même couleur , qui paroît très-propre à la teinture , mais qui , ainsi que je m'en suis assuré , s'altère très-promptement à l'air. On ne la cultive pas en Europe. (B.)

HERITINANDEL. Nom indien d'une VIPÈRE de la côte de Malabar , dont la morsure est mortelle , si on ne peut boire assez à temps une décoction de l'ANTIDESME ALEXITÈRE. (B.)

HERKJE GRÆSS. Le GRATTERON porte ce nom en Danemarck. (LN.)

HERLAGUE. Nom fabriqué par Vicq-d'Azyr , pour désigner l'*erinaceus malaccensis* d'Erxleben. V. HERRISON A OREILLES PENDANTES. (DESM.)

HERLE. V. HARLE. (V.)

HERLITZEN, HERLSKEN ou HERSKEN des Allemands. V. CORNOUILLER MÂLE. (LN.)

HERMANE, *Hermania*. Genre de plantes de la monadelphie pentandrie , et de la famille des sterculiacées , qui offre pour caractères : un calice campanulé , à cinq divisions pointues ; cinq pétales onguiculés plus grands que le calice , souvent un peu tors en spirale et à lame arrondie ; ces éta-

mines, dont les filamens sont élargis et réunis à leur base, portent des anthères sagittées et conniventes; un ovaire supérieur, arrondi ou ovoïde, pentagone, chargé de cinq styles rapprochés à stigmates simples; une capsule arrondie, pentagone, à cinq loges, s'ouvrant par son sommet en cinq valves, et contenant dans chaque loge des semences petites et nombreuses.

Les hermanes renferment plus de trente espèces, toutes du Cap de Bonne-Espérance, et toutes formant des arbustes ou de petits arbrisseaux à feuilles alternes, simples, dentées, ou incisées, et à fleurs axillaires et terminales, souvent géminées et de couleur jaune, dont plusieurs se cultivent dans les jardins des curieux en Europe. Cavanilles en a fait la monographie.

Les espèces les plus remarquables sont:

L'HERMANE A FEUILLÉS DE GUIMAUVE, dont les feuilles sont ovales, dentées, crénelées, velues, molles, les stipules ovales, lancéolés, et les pédoncules biflores. Elle est cultivée dans toutes les écoles de botanique.

L'HERMANE VÉSICULEUSE a les feuilles cunéiformes, incisées, presque pinnatifides, les fleurs en corymbe terminal, et les capsules renflées.

L'HERMANE LISSE a les feuilles lancéolées, aiguës, unies en dessus et dentées. C'est l'*hermannia denudata* de Linnæus. On la cultive comme les précédentes. (B.)

HERMANNIA, du nom de Paul Hermann, professeur à Leyde, auteur, 1.^o d'un catalogue des plantes de Ceylan, imprimé à Leyde, en 1726, in-8.^o; 2.^o d'un ouvrage intitulé *Paradisus batavus* (in-4.^o, 1705), très-précieux et remarquable par la beauté des figures et l'élégance des descriptions. Les botanistes ont consacré à Hermann un genre de plante; c'est celui décrit plus haut au mot HERMANE. Il fut institué par Tournefort et adopté par Linnæus qui y rapporta d'abord, ainsi que son fils, les plantes du genre actuel MAHERNIA, dont le nom dérive aussi de celui d'Hermann. L'*hermannia triphylla* de Cavanilles n'est pas l'*hermannia triphylla* de Linnæus, qui, d'après l'observation de Thunberg, appartient au genre *connarus*. (LN.)

HERMAPHRODITE ou ANDROGYNE. Parmi les différens modes de génération que la nature a établis pour immortaliser en quelque sorte les corps vivans, la réunion des deux sexes dans le même individu ou l'hermaphrodisme tient une place remarquable.

En effet, il y a trois différences principales dans la manière dont les productions vivantes se propagent. La plus simple est celle par bourgeons, ou par un prolongement du

corps d'un individu qui en produit un autre en se séparant du tronc originel. Nous en voyons journellement de nombreux exemples dans le règne végétal ; ainsi une branche de saule , un rejeton de fraisier , un cayeu , une racine , une portion d'arbre , repiqués en terre , jouissent de leur propre vie et deviennent un tout complet entièrement semblable à l'espèce de laquelle ils émanent. Ce moyen de génération n'est point borné aux seules espèces végétales , les dernières classes des animaux en sont aussi pourvues. Coupez un polype d'eau douce (*hydra*) en vingt morceaux , chacun deviendra bientôt un animal entier et parfait comme celui dont ils tirent leur origine. Certaines espèces d'annélides ou vers , comme les *naïdes* , en font de même. Beaucoup d'animalcules infusoires sont non-seulement ovipares , mais ils se divisent naturellement en globules nombreux , emboîtés l'un dans l'autre , comme dans le *volvox* , qui deviennent un tout , et qui se diviseront par la suite à leur tour. Voyez l'article GÉNÉRATION.

La seconde manière de se propager est celle des êtres à double sexe rapprochés sur le même individu végétal ou animal , ou des *hèrmaphrodites*.

La troisième est la reproduction par le concours des deux sexes , placés chacun sur un individu différent. Consultez l'article SEXE.

L'hèrmaphrodisme , ou la réunion des deux sexes dans un seul individu , est très-commun dans le règne végétal , mais beaucoup plus rare parmi les animaux.

Chez les plantes , il n'y a que la classe appelée *dioécie* par Linnæus , qui ne soit pas hèrmaphrodite ; encore les plantes dioïques deviennent-elles parfois monoïques , et même hèrmaphrodites ; toutes , ou presque toutes les autres plantes le sont , et les exceptions qui se rencontrent dans quelques espèces sont extrêmement rares. Quelques plantes , à la vérité , n'ont pas d'organes sexuels visibles , telles sont la plupart des cryptogames ; mais on n'en peut pas conclure qu'elles soient privées des deux sexes sur le même individu. Il y a quelques cas où les plantes *dioïques* , c'est-à-dire celles qui n'ont qu'un sexe sur le même individu , dérogent à cette loi , et reprennent les organes du sexe qui leur manquent , le pistil chez les fleurs mâles , les étamines dans les fleurs femelles ; car ces organes ne manquent souvent que par avortement , et l'on en trouve encore des rudimens ou des traces dans ces fleurs unisexuelles. Si quelques plantes dioïques sont quelquefois monoïques , celles-ci deviennent parfois aussi dioïques , comme Forster l'a remarqué dans sa *Flore des îles de la mer Australe*,

En général , on peut considérer l'hermaphrodisme comme un attribut végétal , puisque les plantes y sont presque toutes assujetties. Cette considération est d'autant plus vraie , que les animaux *hermaphrodites* tiennent beaucoup de la nature végétale (V. l'article ANIMAL); car une huître , une moule , un ver , un zoophyte , sont presque autant des plantes que des bêtes ; ils n'ont qu'une vie végétative , une existence fort imparfaite et presque insensible. Dans ce genre , les polypes ou hydres , les actinies ne se reproduisent que de bourgeons , et leur génération n'est qu'une extension de la nutrition. Mais , chez les échinodermes , astéries , oursins , holothuries , il y a déjà des ovaires qui , à l'époque du frai , sont fécondés par une liqueur spermatique. Il en est de même des cirrhopodes (*balanites*) et de toutes les coquilles bivalves^s, des ascidies , des salpa , etc. On trouve un hermaphrodisme moins complet , ou avec des sexes bien séparés , en plusieurs mollusques ; mais , depuis les insectes et les crustacés jusqu'aux animaux les plus parfaits , aux espèces les plus distinguées dans la grande république des productions vivantes , on ne voit jamais d'*hermaphrodites* ; du moins les exemples qu'on cite sont fort douteux , ou plutôt des exceptions monstrueuses.

Et les causes de ces différences ne sont pas tellement impossibles à découvrir , qu'on n'en puisse rendre raison. Il paroît certain qu'elles dépendent du degré de sensibilité des êtres. Par exemple , si l'homme , le singe , le chien , le moineau , ou tout autre quadrupède et oiseau , eussent été *hermaphrodites* complets et se suffisant à eux seules , ils se fussent bientôt détruits eux-mêmes par les moyens destinés à les reproduire. Qui eût pu empêcher l'homme et les animaux de se livrer perpétuellement à la copulation , de s'énerver , de se tuer par leurs propres excès ? Avec une sensibilité aussi active , avec la continuelle stimulation qui naîtroit de la proximité des sexes , surtout dans les climats ardents de la terre , quel individu auroit résisté à ce penchant ? Malgré la séparation des sexes , malgré les obstacles que la nature , les conventions sociales , les loix de l'honneur , les avertissemens des religions apportent pour tempérer la fièvre de l'amour , on a bien de la peine d'empêcher les hommes de s'énerver dans les plaisirs ; et même dans les contrées brûlantes de la terre , les loix sont insuffisantes , il faut absolument emprisonner le sexe dans des harems , pour éviter les ravages meurtriers de l'amour. Si la nature n'avoit pas rendu les quadrupèdes , les oiseaux , les reptiles , les poissons et les insectes , indifférens pour la reproduction , excepté dans le temps du rut , comment n'auroient-ils pas péri , puisqu'ils sont déjà presque tout épuisés après un seul acte de copulation , puisque les insectes

mâles meurent après cet effort , comme s'ils léguoient leur vie toute entière à leurs descendans ?

Mais dans une moule, une huître, un limaçon, un ver de terre, à peine l'amour fait sentir son aiguillon, leur chair molle et baveuse est presque sans nerfs, c'est une pâte presque insensible ; il n'y a donc point de danger d'y réunir les deux sexes, aussi-bien que dans les plantes qui n'ont jamais de nerfs.

Une autre raison vient encore à l'appui de ces considérations. Moins un animal peut se mouvoir, moins ses sens sont parfaits, et plus il a de difficulté pour trouver un individu de son espèce. L'huître, fixée sur son rocher, ne peut pas chercher au loin une autre huître ; elle ne pourroit pas en deviner le sexe ; elle ne pourroit même pas la reconnoître au milieu de sa coquille, sans yeux, sans bras, sans organe extérieur. S'il falloit le concours de deux sexes dans cette espèce, elle seroit mille fois anéantie avant que de réussir à se propager. Si vous voyez un animal qui ne puisse changer de place qu'avec d'extrêmes difficultés, prononcez qu'il doit être *hermaphrodite*, comme les plantes toujours fixées au même lieu.

Par suite de cette raison, une plante, un animal, qui ne peuvent presque jamais se soustraire aux chocs extérieurs, qui sont en butte à tous les objets circonvoisins, qui ne savent ni fuir, ni se défendre, parce qu'ils sont presque insensibles aux biens et aux maux ; ces êtres, dis-je, doivent être beaucoup exposés à la destruction. Que de milliers de vermisseeux, de plantes, de coquillages de toute espèce, sont ainsi anéantis chaque jour ? Or, la nature les a formés de telle sorte, que s'il en échappe un seul, l'espèce entière est sauvée ; ce qui n'est pas de même chez l'homme, les oiseaux, les quadrupèdes, parce que ceux-ci ont infiniment plus de facilité de s'échapper et de se rassembler, que des huîtres ou des polypes. Voilà donc une admirable combinaison de prévoyance pour la perpétuité des espèces.

Dans les véritables *hermaphrodites*, l'individu représente donc l'espèce entière et complète, puisqu'il se suffit pour se reproduire. L'homme, la femme séparément, ne sont pas des êtres complets ; ce sont des moitiés de l'espèce qui ne peuvent rien produire seules. Une huître, un vil gramen, un frêle vermisseeu, sont beaucoup plus parfaits que nous à cet égard. Ils ont en eux-mêmes tous les principes de l'immortalité, précisément à cause qu'ils sont plus sujets à la mort. Il faut deux individus de l'espèce humaine pour valoir autant qu'une seule huître, relativement à la reproduction.

Cependant, en considérant l'hermaphroditisme, on en trouve de deux sortes ; le premier, qui seul se suffit entière-

ment; et le second, qui a besoin du concours mutuel de deux individus androgynes. Expliquons ceci.

Les coquillages bivalves, tels que les moules, les huîtres, les peignes, les pétoncles; et les multivalves ou cirrhopodes, comme les glands de mer (*Lepas balanus*, Linn.), etc.; les holothuries, les ascidies, les oursins et étoiles de mer, les ténias, etc., se reproduisent par des œufs ou des gemmules, sans le concours de plusieurs individus; mâles et femelles en même temps, ils se fécondent eux-mêmes au temps du frai, comme les plantes se fécondent à l'époque de la floraison, car le temps de l'amour est aussi l'âge de la floraison et de la beauté des animaux.

Au contraire, les coquillages univalves, tels que les limaçons, les bulimes, etc., et même les limaces, les lièvres de mer, les doris, les téthys, les phyllidies, ont bien les deux sexes réunis dans leurs individus; mais la disposition des organes mâles et femelles est telle, qu'ils ne peuvent se féconder seuls. Il faut le concours d'un individu semblable; alors chacun est fécondant et fécondé, donnant et recevant mutuellement. Quoique ces mollusques soient androgynes, on ne peut pas les considérer comme véritablement *hermaphrodites*; ils ne représentent pas exactement l'espèce. Et ceci confirme bien ce que nous avons dit sur les causes de l'hermaphroditisme; car, à mesure que les animaux peuvent changer de place avec plus de facilité, à mesure que leurs sens sont plus parfaits, à mesure que leur sensibilité s'aiguise davantage, le mode de génération devient plus compliqué, et exige plus de conditions pour son accomplissement. Dans les polypes et les derniers animaux, la génération n'est qu'une simple extension et une séparation du même corps; dans les coquillages bivalves et plusieurs vers, c'est un hermaphroditisme complet et se suffisant à lui-même; dans des mollusques nus et les univalves, pour la plupart, c'est un hermaphroditisme incomplet; et enfin dans les autres classes d'animaux, les sexes sont séparés. On remarque même des nuances dans l'intervalle de l'hermaphroditisme et de la séparation des sexes; car si nos limaçons, bulimes, planorbes, etc., ont les deux sexes avec le besoin d'un accouplement réciproque, il y a d'autres univalves à sexes séparés sur chaque individu; tels sont les buccins, les *murex*, les cônes et porcelaines ou vénus, *cypræa*, qui ne peuvent se féconder d'eux-mêmes; les céphalopodes ou les sèches et les poulpes ont aussi les sexes séparés sur deux individus différens; ils fraient sans accouplement, et de la même manière que les poissons, par l'effusion de la laite du mâle sur les grappes d'œufs de la femelle. Mais chez les univalves à sexes rapprochés, il y a un accouple-

ment ; des espèces sont même vivipares , comme l'*helix vivipara*.

On observe, parmi les insectes, des sexes toujours séparés; néanmoins, outre des individus neutres, quelques femelles n'ont pas toujours besoin du mâle pour produire. Ainsi les pucerons femelles, les puces-d'eau ou *monoculus pulex*, femelles, n'ont qu'un sexe; elles peuvent pondre toutefois, dans un certain temps de l'année et sans l'intervention des mâles, plusieurs générations d'individus féconds; de sorte que ces femelles représentent alors l'espèce entière, quoiqu'elles n'aient qu'un sexe. Cette disposition étoit d'autant plus nécessaire, qu'à cette même époque il n'y a point de pucerons mâles. Ce singulier phénomène, aujourd'hui hors de doute, se conçoit, si l'on admet que la semence des mâles, une première fois reçue, suffise pour féconder non-seulement les femelles, mais pour donner encore la fécondité aux individus qui en doivent naître.

Méry, qui a disséqué la moule, a fort bien décrit comment le frai sortant des ovaires des organes femelles, étoit arrosé de la laite des parties mâles du même animal. Vous avez peut-être vu quelquefois des limaçons accouplés au printemps. A côté de leur tête sort un organe qui est en même temps verge et vagin; lorsque ces animaux se joignent, le pénis de l'un entre dans la vulve de l'autre, et réciproquement. Au reste, la fécondation s'opère chez eux avec beaucoup de lenteur, parce qu'ils n'ont aucune vésicule séminale, et que leurs sensations paroissent fort obtuses.

On a prétendu trouver des hermaphrodites dans quelques autres classes d'invertébrés. Poupert a cru que l'hydrophile (*hydrophilus piceus*), sorte d'insecte coléoptère qui vit dans l'eau, étoit de ce nombre. Schæffer dit la même chose du monocle *apus*; mais M. Jurine a reconnu que les pucerons aquatiques se reproduisoient à la manière des pucerons *aphis*. On rapporte dans les *Transactions philosophiques*, n.º 413, que les crabes sont quelquefois androgynes; et Schæffer croit en avoir trouvé quelques exemples dans les papillons. On a vu des femelles de papillons phalènes, pondre des œufs féconds, sans l'intervention du mâle. Geoffroy dit la même chose de la femelle du fourmilion. Rien n'est pourtant bien prouvé à ce sujet. Il n'est pas impossible que, par une aberration des lois ordinaires de la nature, les deux sexes puissent se trouver réunis dans un seul individu, chez les animaux les moins parfaits seulement, parce qu'étant voisins des races *hermaphrodites* par leur conformation, ils ont plus de penchant à devenir androgynes, que les espèces éloignées et parfaites. La nature marche toujours par gradation; elle ne fait point

de saut ; ses lois ne vont pas d'abord d'une extrémité à l'autre , sans passer par des points intermédiaires , et leurs oscillations se circonscrivent d'ailleurs dans de certaines limites.

On a cru voir encore des exemples d'androgynisme dans quelques espèces de poissons , surtout chez les merlans , Baster , (*Op. subces.* 11). Je tiens un semblable témoignage d'une personne digne de foi , qui l'a vu elle-même. Duhamel assure qu'il existe aussi un pareil exemple d'androgynisme dans des carpes (*Hist. de l'Acad. des Sciences* , p. 254) ; et l'illustre Haller le témoigne de même (*Comment. Gotting.* t. 1 , p. 21). Pallas croit que les syngnathes , genre de poissons , n'ont point de mâles , et que les femelles suffisent pour reproduire l'espèce.

Everard Home , dans les *Transact. philosoph.* 1815 , dit pareillement que les *myxine* , L. , ou les gastrobranches et d'autres poissons cyclostomes , du genre des lamproies , sont hermaphrodites ; qu'ils se suffisent à eux seuls pour reproduire l'espèce. Tous ces faits ont encore besoin de vérification. Les gastrobranches , à la vérité , semblent être des poissons fort imparfaits , dont plusieurs individus vivent dans le corps d'autres poissons où ils pénètrent à la manière des vers intestinaux , parmi lesquels Linnæus les avoit placés ; aussi les vers intestinaux sont la plupart hermaphrodites ; mais d'autres sont séparément mâles et femelles , comme les ascarides. Au reste , on ne trouve aucun autre exemple d'hermaphrodisme véritable , dans tous les animaux à vertèbres et à sang rouge.

Les espèces d'animaux chez lesquels les deux ovaires et leurs *oviductus* sont toujours séparés , sont plutôt susceptibles de montrer d'un côté un testicule mâle , et de l'autre un ovaire ; mais il ne paroît pas en être ainsi chez les espèces dont les *oviductus* ou les canaux déférens du sperme se joignent.

Pendant long-temps , cependant , on a pensé qu'il pouvoit se trouver dans l'espèce humaine , de véritables hermaphrodites. Gaspard Bauhin a rassemblé à ce sujet , tout ce qu'en ont raconté les anciens et les modernes , jusqu'à son siècle (*De Naturâ hermaphrod.* , *Francof.* 1628 , in-8.º). On prétend encore que la nature , plus variée dans les contrées chaudes de la terre , s'y jouoit dans la formation des sexes. (*Voyez ce que j'ai dit à ce sujet dans mon Hist. nat. du Genre humain* , tom. 1 , pag. 354.) Garcilasso de la Vega l'assure pour quelques Sauvages de la Floride , et Thévenot en dit autant de quelques Indiens , (*Voyages* , tom. 5 , liv. 1 , ch. 12). On trouve , en effet , des individus dans lesquels les organes sexuels sont mal développés ou mal conformés. Une femme qui a un grand clitoris ressemblant à la verge d'un homme , passe ,

aux yeux de certaines personnes peu instruites , pour un *hermaphrodite* , quoiqu'elle soit réellement femme , et qu'elle ait la faculté d'être fécondée. J'ai vu à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce , un soldat dont la verge étoit très-petite , et dont les testicules étoient restés dans l'abdomen , de sorte que les bourses ne paroissent presque pas au dehors ; sous la verge , il y avoit comme deux grandes lèvres et un sillon creux , mais aucune ouverture , aucun vagin véritable ; les hanches étoient plus larges , les mamelles un peu plus gonflées que dans les hommes ; sa voix étoit grêle ; il n'avoit pas de barbe ; sa peau étoit douce et blanche. Le pubis étoit peu garni de poils. Cet individu n'avoit aucun désir d'amour. Sa verge n'entroit point en érection ; elle étoit grosse comme celle d'un enfant de six ans. C'étoit un homme imparfait , un être foible , timide , que les lois avoient forcé de marcher à la guerre , mais qui ne pouvoit pas en soutenir les fatigues. Ce n'étoit pas un hermaphrodite , parce que je n'en connois point de véritables dans l'espèce humaine. On a dessiné ses parties naturelles. Everard Home a décrit dans les *Philosoph. transact.* , an 1799 , un cas semblable dans un soldat de la marine ; et aussi Wrisberg , *Comment. Gotting.* ; de *singulari genitalium deformitate in puero hermaphroditium mentiente* , § 7. Hunter a remarqué des femmes privées d'ovaires ; *Observ. on the animal economy.* , p. 80 , Steglehner , *de hermaphr. nat.* Bamberg , 1816. in-8.^o fig. etc.

Il ne me paroît pas possible de trouver , dans un individu de l'espèce humaine , tous les organes intérieurs et extérieurs des deux sexes de manière qu'il puisse concevoir et féconder. Presque toujours , ces prétendus hermaphrodites sont incapables de l'une et de l'autre fonction , et quand ils fécondent , ils sont seulement mâles ; quand ils conçoivent , ils sont seulement femelles. De là vient que les formes des hermaphrodites sont en général agréables comme celles des femmes , ainsi que le remarque l'abbé Winkelmann , *Hist. de l'art. de l'antiquité* , tom. 1.^{er} , p. 364 , in-4.^o ; car il s'extasie à son ordinaire sur la beauté d'une statue représentant , à la Villa-Borghèse , un hermaphrodite couché. Les anciens recherchoient ces individus , tandis qu'en d'autres temps , ils les noyoient. Voyez aussi Mollerus , *Tract. de hermaphrod.* , ch. 2 , et Blancard , *Collect. medico-phys.* , cent. 3 , obs. 80 , au sujet de plusieurs exemples d'androgynes humains , examinés par des anatomistes ; outre celui de Mertrud , en 1750 , celui de Maret , dans les *Mém. acad. de Dijon* , tom. 2 , et celui de Giraud , dans le *Journal de Médecine*. Bettinelli prétend avoir trouvé un mouton parfaitement androgyne (*Nupera obs. perf. structur. androgyn.* Pisauri , 1758 , in-8.^o). Haller observe qu'il manque plusieurs parties essentielles (*Voyez sa Dissert. sur*

l'Hermaphrodisme, dans les *Comm. Gotting.*, tom. 1, pag. première.), à tous les androgynes décrits par les auteurs. *Voyez* ANDROGYNE. Nous en avons un exemple sous les yeux.

On peut donc douter de l'existence des véritables *hermaphrodites* dans l'espèce humaine ; mais il se voit des individus dont le sexe est mal conformé. (VIREY.)

HERMAPHRODITE (*Fleur*). C'est celle dans laquelle les deux sexes se trouvent réunis. *V.* le mot FLEUR. (D.)

HERMAS, *Hermas*. Genre de plantes de la polygamie monoécie et de la famille des ombellifères, qui offre pour caractères : des fleurs disposées en ombelles hémisphériques, dont la terminale a les ombellules hermaphrodites au centre, mâles à la circonférence, et les latérales ont des ombellules toutes mâles ; une collerette universelle de neuf à douze folioles linéaires, lancéolées, et des collerettes partielles d'une ou deux folioles ; chaque fleur a un très-petit calice à cinq dents ; cinq pétales égaux et entiers ; cinq étamines ; et les hermaphrodites ont, de plus, un ovaire inférieur comprimé, plus grand que la corolle, chargé de deux styles plus grands que les pétales, à stigmates obtus ; deux semences presque orbiculaires ou elliptiques, comprimées, bordées d'une petite aile membraneuse, et munie d'une strie élevée et longitudinale.

Ce genre contient quatre à cinq espèces qui ont beaucoup de rapport avec les **BUPLÈVRES**, et dont les feuilles sont simples, alternes ou simplement radicales, et qui sont naturelles au Cap de Bonne-Espérance. Aucune de ces espèces n'est cultivée en Europe, et même elles se trouvent rarement dans les herbiers.

Leurs feuilles, principalement celles de l'**HERMAS GIGANTESQUE**, se dédoublent, s'étendent au point de pouvoir les faire servir de mitaines. Elles se substituent, dans cet état, à l'**AMADOU**, dont elles ont complètement l'apparence, pour allumer le feu et arrêter les hémorragies. (B.)

HERMELIN. Nom allemand et suédois de l'**HERMINE**.
(DESM.)

HERMELINUS. Quelques auteurs désignent l'**HERMINE** par ce nom. (DESM.)

HERMELLANUS. Charleton donne ce nom à l'**HERMINE**. (DESM.)

HERMES, *Hermes*. Genre de **COQUILLES** établi par Dénys-Montfort, pour placer une espèce jusqu'à lui confondue avec les **CÔNES**, excepté par les marchands, qui l'appellent la *chenille*, le *petit drap piqué*. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, très-cylindrique ; spire apparente,

conique; ouverture moins longue que le test; columelle fortement striée.; point de pli à sa base; lèvres extérieure tranchante; base échancrée.

Le type de ce genre est le CÔNE NUSATELLE de Linnæus, qui vient des mers de l'Inde. C'est une coquille de deux ou trois pouces de long, striée, granulée, tiquetée, et maculée de jaune. L'animal qui la forme diffère peu de ceux des CYLINDRES, des ROULEAUX et des CÔNES. (B.)

HERMESIAS ou ROSA DE MONTE. Læfing dit qu'on nomme ainsi, en Amérique, une plante, le *brownea*, ROSA DE MONTE, Willd., qui se trouve aux environs de Porto-Bello, et dans la Terre-Ferme. (LN.)

HERMESIE, *Hermesia*. Arbrisseau à feuilles alternes, légèrement pétiolées, lancéolées, dentées, coriaces, glabres, à fleurs disposées en panicules terminales, qui forme, selon Bonpland, un genre dans la dioécie octandrie et dans la famille des tithymaloïdes.

Les caractères qu'offre ce genre sont : un calice de deux, trois, quatre ou cinq folioles. Dans les pieds mâles, huit étamines à filamens très-courts. Dans les pieds femelles, deux ovaires inférieurs.

Le fruit est une capsule biloculaire et bisperme. Il est probable que cet arbrisseau est le *croton castaneifolium* de Linnæus. Il est originaire de l'Amérique méridionale. (B.)

HERMETIE, *Hermetia*, Latr., Fab.; *musca*, Linn. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des notanthes, tribu des décatomes.

Ces insectes paroissent avoisiner les *stratiomes* ou *mouches-armées*, et surtout les *xylophages* de Meigen. Leurs antennes beaucoup plus longues que la tête, sont composées de trois pièces, dont la dernière, sans stylet ni soie à son extrémité supérieure, est divisée en huit anneaux et forme une massue comprimée.

Toutes les espèces connues sont de l'Amérique méridionale. Fabricius en mentionne quatre, Linnæus en décrit une qu'il a placée dans son genre *musca*, et qu'il nomme *illucens*. Voyez la figure qu'en a donnée Degeer, *Insect.* tom. 6, p. 205, pl. 29, fig. 9 et 10. C'est sa *némotèle à anneau transparent*. Elle est noire, avec l'abdomen allongé, aplati, marqué sur le second anneau d'une grande tache jaune, transparente, et divisée en deux. Les ailes sont d'un brun-violet. (L.)

HERMI-JAUNE. Nom vulgaire de la MAROQUETTE, aux environs de Niort. (v.)

HERMINE, *Mustela erminea*, Linn.; pl. E 12 de ce Dictionnaire. Petit quadrupède carnassier du genre des MARTES, remarquable par son pelage, dont la couleur est fauve en été

(alors l'animal porte le nom de ROSELET), et tout blanc en hiver, à l'exception du bout de la queue qui reste d'un noir foncé dans toutes les saisons. Les peaux d'hermine fournissent une fourrure très-précieuse. V. MARTE. (DESM.)

HERMINE. C'est le CÔNE CAPITAINE. (B.)

HERMINIE, *Herminia*, Latr. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des noctuélites.

Plusieurs *crambus* de Fabricius, et ses *hyblées*, sont pour moi des herminies. Leurs ailes, dans le repos, forment un triangle allongé, presque plane; ce qui donne à ces lépidoptères le port des *phalènes pyrales* de Linnæus ou des espèces de ma tribu des deltoïdes; mais les palpes supérieurs sont cachés, et les inférieurs sont ordinairement grands, recourbés et très-comprimés; les antennes, du moins celles des mâles, sont le plus souvent ciliées ou pectinées, et offrent même, dans quelques-uns, un petit renflement qui imite un nœud; les chenilles n'ont que quatorze pattes, la première paire des membraneuses ventrales manquant. Il paroît qu'elles vivent retirées dans des cornets de feuilles qu'elles ont roulées.

Les *herminies* sont des insectes peu brillans. Leurs couleurs sont généralement grises, et ne varient que par leurs nuances et les taches ou fascies plus ou moins foncées qui les recouvrent. On en trouve en Europe plusieurs espèces, dont quelques-unes sont même assez abondantes. Elles ont, par la longueur de leurs palpes, toujours excité l'attention des naturalistes; aussi Réaumur les mentionne-t-il dans son *Septième Mémoire*, pl. 18, et Degeer, dans son premier volume, pl. 5, fig. 1; mais elles n'en sont pas pour cela plus connues. On ne sait presque rien de leurs mœurs.

Les espèces les plus communes ou les plus remarquables sont :

L'HERMINE BARBUE, *Phalena barbalis*, Linn.; *Crambus barbatus*, Fab., Clerck., *Icon.*, tab. 5, n.º 3, dont le mâle a les antennes pectinées, et les cuisses antérieures garnies intérieurement d'une épaisse touffe de poils : ses ailes supérieures sont d'un cendré jaunâtre, avec trois lignes transverses, flexueuses, parallèles, plus foncées. On la trouve dans les prés pendant l'été. Sa chenille vit sur le trèfle.

L'HERMINIE VENTILABRE, *Crambus ventilabris*, Fab., pl. E 14,4 de cet ouvrage, dont le mâle a les antennes pectinées, et offre, à l'extrémité des cuisses antérieures, un gros faisceau de poils. Ses ailes supérieures sont grises, avec trois lignes transverses, parallèles, plus foncées, dont les deux premières sont flexueuses, et ont un point obscur dans leur intervalle. Elle se trouve fréquemment dans les bruyères.

Ces deux espèces sont principalement remarquables par les touffes de poils dont leurs cuisses sont intérieurement garnies, et qu'elles peuvent replier ou développer à leur volonté. Ces touffes, dans la seconde espèce surtout, prennent dans leur développement la forme d'un éventail. Il est probable qu'il est de quelque utilité dans l'acte de la génération; mais on n'a aucune observation qui le prouve. On trouve une figure de la seconde espèce dans les planches de l'*Encyclopédie méthodique*.

M. Bosc a rapporté de Caroline une espèce de cette division, qu'il a décrite et figurée n.º 39 du *Bulletin de la Société philomathique*, et dont la touffe de poils est située aux deux tiers de la longueur des antennes. Il l'a appelée *crambus aspergillus*. Elle est brune, avec des lignes transverses en zig-zags dont les unes plus obscures et les autres plus pâles.

L'HERMINIE PROBOSCIDALE, *Crambus proboscidalis*, Fab.; Clerck., *Icon.*, tab. 5, n.º 4, a les ailes d'un gris obscur, avec une ligne transverse plus claire, bordée d'une tache plus foncée au côté antérieur. On la trouve dans les bois arides et peu épais, sur les graminées. Elle est très-commune en été. Le mâle de cette espèce a une sorte de nodosité allongée au milieu de ses antennes.

L'HERMINIE MUSELIÈRE, *Crambus rostratus*, Fab.; Roes. *insect.*, t. 1, *phal.* 4, tab. 6; *phalène, toupet à pointes*, Geoff., a les ailes d'un gris noirâtre, avec des taches et une ligne transverse plus claire, et trois points saillans noirs, dont les deux supérieurs sont presque confondus. Elle se trouve dans les bois, au milieu de l'été. Sa chenille est verte, et vit sur le charme. (L.)

HERMINION, *Herminium*. Genre de plantes établi par R. Brown, pour placer l'OPHRYDE MONORCHIDE. Ses caractères sont: nectaire sans éperon; des glandes très-apparentes autour des masses du pollen. (B.)

HERMINION, *Herminium*. Nom d'une division établie dans le genre ELLÉBORINE. (B.)

HERMINIUM. Linnæus, dans ses *Flores* de Laponie et de Suède, donne ce nom à l'OPHRYDE à un seul bulbe (*ophrys monorchis*). V. HERMINION. (LN.)

HERMINON. L'un des noms de l'ALOÈS chez les anciens Grecs. (LN.)

HERMION. Syn. d'*Eryngium* chez les anciens Grecs. (LN.)

HERMITE. Nom d'un bel insecte coléoptère des environs de Paris, le *trichius eremita*. V. TRICHIE. (DESM.)

HERMITE. Nom donné à un PAPILLON. V. SATYRE. (L.)

HERMITES. Nom sous lequel M. Cuvier désigne les crustacés du genre PAGURE. V. ce mot. (L.)

HERMODACTE. C'est une racine bulbeuse qu'on apporte d'Orient, et qui, réduite en poudre, sert à purger la pituite par le vomissement et les selles. Les Egyptiennes, dit-on, s'en servent pour se nourrir et s'engraisser. Tournefort dit que c'est une espèce de COLCHIQUE qui la fournit; mais on ne sait si c'est la commune ou une autre. On ne fait presque plus usage de ce remède dans les pharmacies.

Il y a une autre espèce d'*hermodacte* qu'on appelle *faux*, qui est la racine de l'IRIS BULBEUX. (B.)

HERMODACTYLUS (datte de Mercure?) Racines en usage en médecine autrefois, et qui venoient d'Orient. Voyez HERMODACTE. On ignore précisément la plante qui les produit; on croit cependant que c'est une liiliacée. Gesner dit que Mesué donne pour telle l'*erythronium dens canis*, mais c'est un *faux hermodactyle* pour Lobel. Tragûs nous apprend qu'on donnoit aussi le nom d'*hermodactylus* à un *cyclamen*, et Matthiolo annonce que la racine de l'*iris tuberosa* est le vrai *hermodactylus*. Dodonée prend pour tel le colchique d'automne; ce qui lui est très-contesté. Néanmoins il paroît que le véritable *hermodactyle* des anciens est une espèce de colchique, ou bien appartient à plusieurs plantes; car on distinguoit un *hermodactyle* blanc et un *hermodactyle* rouge. Au reste, il y a beaucoup de confusion à ce sujet dans les auteurs, et tout commentaire devient inutile à présent. Nous rappellerons seulement que Tournefort fit un genre *hermodactylus* sur l'*iris tuberosa*, qui ne différoit essentiellement du genre IRIS que par les feuilles tétragones et la racine tubéreuse. (LN.)

HERMOSILLA. Le *trachelium cœruleum* est désigné ainsi en Espagne. (LN.)

HERMUBASIS des Grecs. C'étoit un des noms de l'HALIMOS de Dioscoride. V. ce mot. (LN.)

HERMUBOTANE, **HERMUBOTANION**, **HERMUPOA.** Noms donnés à la MERCURIALE par les Grecs. (LN.)

HERNANDIER, *Hernandia*. Genre de plantes de la monoécie triandrie, et de la famille des laurinéés, qui offre pour caractères : des fleurs disposées trois ensemble dans l'aisselle des feuilles, dont celle du centre est sessile et femelle, et les latérales mâles et pédiculées. La fleur mâle a un seul calice divisé en six parties; six glandes cylindriques terminées en tête obtuse; trois étamines. La fleur femelle est munie de deux calices, l'un extérieur monophylle, inférieur, persistant, urcéolé, entier en son bord; l'autre porté sur l'ovaire, et divisé en huit parties; quatre glandes ovoïdes aussi posées sur l'ovaire; un ovaire inférieur, ovale, oblong, tronqué, chargé d'un style épais à stigmatte oblique, grand, presque infundibuliforme; une noix ovale, marquée de huit

côtes longitudinales, contenant un noyau globuleux, légèrement aplati et monosperme. Cette noix est renfermée dans le premier calice, qui grossit et s'enfle.

Ce genre renferme deux espèces. Ce sont des arbres très-élevés, dont les feuilles sont alternes, et les fruits connus sous le nom de *mirobolans*. L'un, l'HERNANDIER SONORE, a les feuilles ombiliquées, ovales et pointues; l'autre, l'HERNANDIER OVIGÈRE, a les feuilles non ombiliquées et allongées. Tous deux viennent dans les Indes et en Amérique. Les amandes de leurs fruits sont huileuses et purgatives. L'air, en entrant dans la capacité du calice du premier, produit un sifflement singulier et sonore qu'on entend de fort loin. Les sauvages de Cayenne se servent du bois du second comme d'amadou. (B.)

HERNEH. En Nubie, on nomme ainsi le *holcus spicatus*, Linn. V. HOUQUE et PENNISETUM. (LN.)

HERNIAIRE, *Herniaria*. Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des amaranthoïdes, qui a pour caractères: un calice divisé profondément en quatre ou cinq découpures lancéolées, colorées intérieurement; point de corolle; quatre à cinq étamines; et autant de squamules filiformes qui leur sont interposées; un ovaire supérieur, ovale, chargé de deux à trois styles courts, à stigmates simples et pointus; une capsule très-petite, mince, qui ne s'ouvre pas, qui est renfermée dans le calice, et qui contient une semence luisante.

Ce genre renferme cinq à six espèces. Ce sont de petites plantes à tiges couchées, dont les feuilles sont simples, la plupart opposées, et les fleurs très-petites, rapprochées en paquets axillaires.

Les deux plus communes sont :

L'HERNIAIRE GLABRE, qui a les feuilles glabres, et les glomérules des fleurs en épis. Elle est vulgairement connue sous le nom de *turquette* et d'*herniole*, et se trouve dans tous les lieux arides et sablonneux. Elle passe pour astringente, anti-herniaire, anticalculaire et diurétique. C'est principalement sous ce dernier rapport qu'on l'emploie le plus aujourd'hui. Elle est annuelle.

L'HERNIAIRE VELUE est velue, et les glomérules de ses fleurs sont petits. Elle se trouve aux mêmes endroits que la précédente, et jouit des mêmes propriétés. Elle est annuelle.

L'HERNIAIRE PAYCO a les feuilles dentelées. Elle croît au Chili, où elle est regardée comme stomachique et comme excellente contre la pleurésie; elle a une odeur de citron pourri. (B.)

HERNIOLE. V. HERNIAIRE. (S.)

HÉRO. Nom donné par Linnæus et Fabricius à deux espèces de PAPILLONS, qui sont maintenant de notre genre SATYRE. *V.* ce mot. (L.)

HÉRODIAS. Dénomination spécifique employée par Linnæus, pour désigner le *grand héron d'Amérique*. Voy. au mot HÉRON. (S.)

HÉRODIONS, *Herodiones*, Vieill. Famille de l'ordre des oiseaux ÉCHASSIERS, et de la tribu des *tétradactyles* (*V.* ces mots). *Caractères*: Pieds longs; jambes en partie nues quelquefois totalement emplumées; tarses réticulés; les doigts antérieurs, ou seulement les deux extérieurs, réunis par une membrane à la base; le pouce posé au bas du tarse, portant à terre sur ses articulations; l'ongle intermédiaire à bord interne pectiné chez les uns, entier chez les autres; queue à douze rectrices. Cette famille est composée des genres CIGOGNE, JABIRU, HÉRON, COURLIRI, ANASTOME et OMBRETTE. (V.)

HERODIOS. Nom grec du HÉRON. (V.)

HEROÏON. Suivant Adanson, c'est un des noms que les anciens donnoient à l'ASPHODÈLE. (LN.)

HERONDELLE. Nom ancien des *hirondelles* (v..)

HÉRON, *Ardea*, Lath. Genre de l'ordre des ÉCHASSIERS et de la famille des HÉRODIONS (*V.* ces mots). *Caractères*: Bec plus long que la tête, robuste, ou aussi haut que large, ou plus large que haut à la base, fendu jusqu'aux yeux, finement dentelé chez plusieurs, comprimé latéralement, acuminé, droit ou un peu courbé; mandibule supérieure sillonnée, échancrée vers le bout chez la plupart; narines linéaires, longitudinales, couvertes d'une membrane à l'arrière, situées dans un sillon; langue médiocre, membracuse, plate, pointue; orbites et *lorum* dénués de plumes; quatre doigts, trois devant, allongés, étroits, aplatis en dessous; les extérieurs unis à la base par une membrane; pouce uni avec l'interne à l'origine par une petite membrane, articulé au bas du tarse, portant à terre sur toute sa longueur; ongles médiocres, courbés, pointus; l'intermédiaire dilaté et dentelé en peigne sur le bord interne; le postérieur le plus long de tous, très-arqué, aigu; les trois premières rémiges à peu près égales entre elles et les plus longues de toutes.

Les espèces que contient ce genre habitent dans les marais, sur les bords des lacs, des rivières; elles vivent de poissons, de reptiles et d'insectes aquatiques. La plupart nichent sur les arbres et souvent en famille. Leurs petits sont nourris dans le nid et ne le quittent qu'en état de voler. Toutes ou presque toutes sont demi-nocturnes. On prétend qu'il n'y a pas de différence entre le mâle et la femelle; mais je crois

PROPERTY OF
Z. P. METCAL

qu'on ne doit pas se presser de l'admettre pour toutes les espèces.

Buffon a divisé ce genre nombreux en quatre familles, les *hérons* proprement dits, les *butors*, les *bihoreaux* et les *crabiens*. J'ai adopté cette division, pour la nomenclature, mais je les ai séparés en deux sections; la première renferme les espèces dont le bec est droit, le cou long et grêle; la deuxième celles dont la partie supérieure du bec est un peu courbée en en bas, et dont le cou est plus court et plus épais à proportion. Un astérisque signale les espèces que je n'ai vues ni en nature ni figurées d'une manière correcte.

A. *Bec droit; cou très-long et grêle.*

Les *hérons* proprement dits, y compris les *aigrettes*, ont le cou excessivement long, très-grêle, et garni au bas de plumes pendantes et effilées; le corps étroit, efflanqué, et dans la plupart, élevé sur de hautes échasses.

Les *butors* sont plus épais de corps, moins hauts sur jambes que les hérons, ont le cou plus court, et si garni de plumes, qu'il paroît très-gros en comparaison.

Les *bihoreaux* ne sont pas si grands que les butors; leur cou est plus court; les deux ou trois longs brins implantés dans la nuque du cou, les distinguent des oiseaux des trois autres familles; la partie supérieure de leur bec est légèrement arquée.

Les *crabiens* forment une famille subalterne, qu'on pourroit appeler celle des *petits hérons*; car elle n'est, pour ainsi dire, que la répétition en diminutif de celle des hérons. Aucun des *crabiens* n'est aussi grand que le *héron-aigrette*, qui est de trois quarts plus petit que le *héron commun*; le *blongios*, qui n'est pas plus gros qu'un *rûle*, termine la nombreuse suite d'espèces de ce genre, plus varié qu'aucun autre pour les proportions de la grandeur et des formes.

Le HÉRON PROPREMENT DIT, *Ardea major*, Lath., planches enlaminées 787 et 755, *Adulte et jeune*. Il a trois pieds deux pouces de longueur du bout du bec à celui de la queue; les plumes du sommet de la tête blanches; quelques-unes sont d'un beau noir, très-longues et fort étroites, formant une aigrette qui se balance sur le cou, dont le dessus et les côtés sont d'un gris-blanc; un joli cendré est la couleur du dos, du croupion, des scapulaires et des couvertures supérieures de la queue; quelques plumes scapulaires sont très-longues et très-étroites; les inférieures ont une certaine largeur, et des petites lignes transversales noires, mais peu apparentes; un vert jaunâtre colore la peau nue des côtés de la tête; les joues et la gorge sont blanches; ainsi que le devant du cou, qui a, de plus, des taches longi-

tudinales noires ; les plumes qui en garnissent la partie inférieure sont d'un gris-blanc , longues , étroites , et tombent sur la poitrine dont le haut est traversé par une bande transversale noire ; le reste de la poitrine et toutes les parties postérieures sont blanches et noirs ; quelques plumes des couvertures supérieures des ailes sont de cette dernière couleur , et les autres cendrées ; les pennes primaires noires ; quelques-unes des secondaires , d'un cendré noirâtre ; la queue est pareille au dos ; l'iris d'un jaune roussâtre ; le bec d'un brun-jaune ; les paupières sont d'un vert jaunâtre ; les pieds verdâtres , et les ongles noirs. Brisson fait de ce mâle une espèce distincte , sous le nom de *héron huppé*.

Le jeune , pl. enl. 755 , a été donné mal à propos pour la femelle. Il a un peu moins de grosseur et de longueur que les adultes , des couleurs plus ternes , moins foncées et moins lustrées ; il en diffère encore en ce qu'il n'a point de bande transversale noire sur la poitrine , ni d'aigrette sur la tête. Le corps de ces oiseaux est efflanqué , aplati par les côtés , et beaucoup plus couvert de plumes que de chair ; il est mince et maigre ; aussi , lorsqu'on voit ce héron à une certaine hauteur dans les airs , on n'apperçoit que deux grandes ailes sans fardeau ; ses ailes , plus grandes à proportion que celles des autres oiseaux , sont fort concaves.

Ce héron semble être condamné à une vie de souffrance , d'anxiété et d'indigence ; pour saisir sa proie , il ne connoît que l'embuscade : tantôt on le voit immobile à la même place pendant des heures , des jours entiers , le corps presque droit et posé sur un seul pied , le cou replié le long de la poitrine et du ventre , la tête et le bec couchés entre les épaules , qui se haussent et excèdent de beaucoup la poitrine ; tantôt on l'apperçoit dans l'eau jusqu'au-dessus du genou , la tête entre les jambes , pour guetter au passage une grenouille , un poisson. Enfin il paroît réduit à attendre que sa proie vienne s'offrir à lui : n'étant point oiseau de passage , selon Buffon , il doit périr d'inanition , ou subir de longs jeûnes lorsque l'eau est couverte de glace ; mais alors seulement il se donne plus de mouvement pour trouver des ruisseaux non gelés ou des sources chaudes. Cet animal , triste et solitaire , ne cherche point l'abri des feuillages comme les autres oiseaux , ni un couvert dans les herbes comme les *blongios* , ni une retraite dans les roseaux , ainsi que le *butor* ; toujours exposé aux injures de l'air , il se tient , dans les plus mauvais temps , à découvert , isolé , posé sur une branche sèche , sur une pierre ou sur une butte , au bord d'un ruisseau , au milieu d'un marais ou d'une prairie inondée ; enfin il s'expose tellement à la plus grande rigueur du froid , qu'on en a pris qui étoient à demi-gelés et tout

couverts de verglas. Il paroît que la grande inaction où se tiennent ces hérons pendant le jour, est pour eux une sorte de repos ou de sommeil, car ils ne dorment guère la nuit; ils pêchent même alors, et souvent on les entend crier en l'air à toute heure et dans toutes les saisons. Naturellement craintifs et défiants, ils s'inquiètent de tout; l'aspect de l'homme, même très-éloigné, est pour eux un grand sujet d'alarme; parmi les oiseaux, ils ont de cruels ennemis dans l'*aigle* et le *faucon*, et c'est en s'élevant au haut des airs, et ayant toujours le dessus, qu'ils évitent leur attaque. Belon prétend que, pour dernière défense, le héron passe sa tête sous son aile, et présente son bec pointu à l'oiseau ravisseur, qui, fondant avec impétuosité, s'y perce lui-même. Ce bec est pour lui une arme défensive d'autant plus dangereuse, qu'il s'en sert dans le moment qu'on s'y attend le moins; c'est pourquoi les chasseurs ne doivent l'approcher qu'avec précaution, lorsqu'il n'est que blessé; car en étendant le cou de toute sa longueur, il peut atteindre au moins trois pieds à la ronde. Ce cou, effacé et perdu dans les épaules, et replié dans le repos en forme de charnière, se développe comme un ressort, lance le bec comme un javelot lorsque l'oiseau le redresse brusquement; et l'œil de son ennemi est le but où il vise. Sa voix, qu'on n'entend guère que la nuit, est un son unique, sec et aigre, plus bref et un peu plus plaintif que celle de l'*oie*; ce cri, que les Grecs, du temps d'Homère, exprimoient par les mots *cleizein* (*clangere*), se répète et se prolonge sur un ton plus perçant et très-désagréable, lorsque l'oiseau ressent de la douleur.

C'est un des oiseaux qui s'élèvent le plus haut dans les airs; souvent on le perd de vue dans les nuages, et c'est lorsqu'il doit pleuvoir qu'il prend le plus souvent son vol; dans cet état, il roidit ses jambes en arrière, renverse le cou sur le dos, le plie en trois parties, y compris la tête et le bec, de façon que d'en-bas on ne voit pas sa tête, mais seulement son bec qui paroît sortir de sa poitrine. Ses attitudes, ses mouvemens indiquent, selon les anciens, les changemens de l'air et de la température; triste sur le sable des rivages, il annonce l'hiver; s'élève-t-il dans les airs, et crie-t-il plus souvent qu'à l'ordinaire, il promet la pluie; enfin le côté où son bec est tourné, indique le vent.

Cette espèce change de contrée, mais sans changer de climat, et fait d'assez grandes courses; il paroît qu'elle vit long-temps, d'après les marques que l'on a trouvées sur quelques individus; l'on en tua un, en 1775, aux environs de Saint-Dié, dans les Vosges-Lorraines, qui portoit divers anneaux de cuivre, dont le plus ancien indiquoit l'an-

née 1731. Ce héron avoit été pris et repris plusieurs fois , car il portoit cinq anneaux , chacun avec une époque assez éloignée , dont la dernière indiquoit l'an 1765.

Ces oiseaux mangent beaucoup de grenouilles , ou plutôt les avalent en entier , et rejettent avec leurs excréments , les os non brisés et enveloppés d'une espèce de mucilage visqueux de couleur verte , que l'on soupçonne être la peau des grenouilles réduite en colle. Salerne dit que dans la disette ils avalent les petites plantes , telle que la lentille d'eau ; ils font du poisson leur nourriture ordinaire , et vivent aussi de lézards et de coquillages ; c'est toujours dans l'eau ou au bord de l'eau que le héron cherche sa proie , soit qu'il la guette au passage et la darde de son bec pointu , où les dentelures la retiennent ; soit qu'il la force de sortir de la vase , qu'il foule , et retourne en tous sens. Cette dernière manière de chasser , est celle qu'il emploie ordinairement lorsque tout est glacé , et qu'il est réduit aux fontaines chaudes.

Quoiqu'il soit forcé pour vivre d'habiter les lieux aquatiques , il s'en éloigne quelquefois pour nicher ; pour cela , il choisit dans les forêts les plus grands arbres ; plusieurs se réunissent dans un même canton , et placent souvent leurs nids sur le même arbre. Dans d'autres contrées , ces oiseaux nichent dans les rochers les plus élevés des bords de la mer. L'on voit en Angleterre plusieurs de ces *héronnières*. Leurs nids sont vastes , et composés de bûchettes , de beaucoup d'herbes sèches , de joncs et de plumes ; la ponte est de quatre à cinq œufs d'un bleu verdâtre pâle et uniforme , de la même grosseur , ou à peu près , que ceux de la *cigogne*. Lorsque la femelle couve , le mâle pêche pour elle , et lui apporte une partie de ses captures : l'on voit souvent sous les arbres des poissons tombés de leurs nids , surtout lorsqu'ils ont des petits ; de là , dit Belon , « plusieurs ont pris occasion de dire avoir esté en un pays où les poissons qui tombent des arbres engraisent les pourceaux. » Nous devons à Albert , témoin oculaire , la manière dont les hérons s'accouplent ; le mâle pose d'abord un pied sur le dos de la femelle , comme pour la presser doucement de céder ; puis portant les deux pieds en avant , il s'abaisse sur elle , et se soutient dans cette attitude par de petits battemens d'ailes. Les jeunes sont , dans le premier âge , assez long-temps couverts d'un poil follet épais , principalement sur la tête et le cou ; lorsqu'on les prend à cet âge , ils s'apprivoisent et s'engraissent même ; on les nourrit d'entrailles de poisson et de viande crue ; ils sont même susceptibles d'une sorte d'éducation ; on en a vu qui avoient appris à tordre le cou de diverses manières , et l'entortiller autour du bras de leur maître ; mais dès qu'on cesse

de les agacer, ils retombent dans leur immobilité, leur silence et leur tristesse naturelle : pris adultes, il est très-rare qu'ils vivent en captivité ; ils refusent toute nourriture, rejettent même celle qu'on tente de leur faire avaler, et peuvent vivre ainsi pendant quinze jours ; ils se consomment sans languir, et périssent sans se plaindre et sans apparence de regret. Comme ils sont très-craintifs et très-méfians, ils ne se laissent point approcher des chasseurs ; mais la chasse à la *vache artificielle* est un terrible fléau pour eux ; on en tue quelquefois à la *chute aux canards*. La chasse au vol étoit autrefois parmi nous la plus brillante de la fauconnerie ; elle étoit un amusement réservé aux princes. La chair du héron étoit qualifiée de *viande royale*, et servie comme un mets de parade dans les banquets.

Cette espèce est, de toutes, la moins nombreuse dans les pays habités, et la plus isolée dans chaque contrée ; cependant aucune n'est aussi répandue : on la trouve, dit-on, aux îles des Antilles, au Chili, à O-Taïti, au Japon, en Egypte, en Sibérie, sur les côtes de l'Afrique, dans l'Inde, enfin dans le nord de l'Amérique et de l'Europe. L'on a remarqué que ces oiseaux, solitaires dans nos contrées, se rassemblent en nombre assez considérable dans les îles désertes. Mais est-il bien certain qu'on n'ait pas confondu ce *héron* avec d'autres ?

Le HÉRON AGAMI, *Ardea agami*, Lath., pl. enl. n.º 859. Quelques rapports entre les longues plumes du dos de ce *héron* et celles du croupion de l'*agami*, paroissent être le motif de sa dénomination. Il a la tête et ses longues plumes, noires ; l'occiput bleuâtre, ainsi que le bas du cou, dont le dessus est gris-bleu, et le devant roux : cette dernière teinte couvre les parties inférieures du corps, et le gris-bleu colore les ailes, la queue et le dos ; les longues plumes sont d'un bleu de ciel ; les pieds jaunes ; le bec est noirâtre. Les couleurs de la femelle ont moins de vivacité : elle porte quelques taches blanches sous le corps, et elle est privée des longues plumes du croupion et de bleu sur le cou. Longueur, vingt-neuf pouces. Cette belle espèce n'est pas rare à Cayenne.

Le HÉRON A AILES BLANCHES, *Ardea leucoptera*, Vieill., a deux longues plumes à la tête, lesquelles partent de l'occiput ; les ailes blanches, et quelques pennes terminées de roux foncé ; le manteau de cette couleur ; la poitrine, les parties postérieures et la queue blanches ; la tête, le cou et la gorge tachetés en longueur de roux sur un fond blanc roussâtre ; le bec brun en dessus, jaunâtre en dessous. Des individus n'ont presque pas de taches sur les parties indiquées ci-dessus, et la couleur rousse du fond est plus chargée. Taille du *blongios*. On trouve ces oiseaux dans l'Australasie.

Le HÉRON, dit l'AIGRETTE ou la GARZETTE, *Ardea garzetta*, Lath. Belon est le premier qui ait donné le nom d'*aigrette* à cet oiseau, à cause du beau parement de longues plumes soyeuses qu'il porte sur le dos, et qui servent à embellir et à relever la coiffure des femmes, le casque des guerriers et le turban des sultans. Ces plumes, qui sont d'un grand prix en Orient, sont celles que, dans les oiseaux, l'on nomme *scapulaires*, c'est-à-dire, qui garnissent les épaules; elles sont soutenues par une tige déliée, légère et élastique, d'où partent par paires, à petits intervalles, des filets très-fins, longs de deux ou trois pouces, aussi doux que la soie, et qui se subdivisent vers les deux tiers de leur longueur en d'autres filets plus déliés encore et plus courts; une touffe de ces plumes prend naissance à chaque épaule de l'oiseau, s'étend sur le dos, et dépasse la queue; elles sont plus blanches que la neige, et elles ont le brillant moelleux de la soie.

Cette espèce a dix-neuf pouces de longueur totale. Les touffes des plumes délicates et brillantes qui s'étendent sur le dos, ne sont pas le seul ornement de cet oiseau; il porte aussi au sommet de la tête quelques longues plumes étroites, flexibles, douces au toucher, roulées les unes dans les autres, couchées en arrière, et parmi lesquelles deux ou trois ont cinq pouces de longueur. Tout le plumage est d'un blanc pur, dont l'éclat est encore relevé dans l'oiseau adulte, par le noir du bec et des pieds; il n'y a point de plumes entre le bec et les yeux, et cette peau nue est verdâtre.

L'oiseau jeune avant sa première mue, a du gris ou du brun mêlés dans son plumage. Les œufs sont allongés et tirant sur le vert; la femelle en dépose ordinairement quatre dans les lieux marécageux, et rarement sur les arbres. Le nid, fort aplati, est fait avec de petites bâchettes assez grossièrement arrangées.

Cette espèce est généralement répandue en Europe. Cependant elle est devenue extrêmement rare en Angleterre, où elle fut commune autrefois; on la rencontre fréquemment en Asie sur les bords du Tanaïs, autour de la mer Caspienne et de la mer d'Azof. Je ne doute pas en effet que l'*aigrette* de ces contrées du Nord ne soit la même que notre *aigrette* d'Europe, quoique les nomenclateurs modernes, se fondant principalement sur la teinte jaune dont les pieds de quelques-uns de ces oiseaux sont colorés, en aient fait une espèce distincte, sous la désignation d'*aigrette de neige* (*ardea nivea*); mais la couleur des pieds des *aigrettes* n'est point un attribut spécifique; il varie suivant l'âge, et vraisemblablement aussi suivant le sexe. Dans les pays où ces oiseaux abondent, on en voit à pieds noirs, d'autres à pieds jaunes, d'autres enfin à pieds verdâ-

tres. On les trouve encore dans l'Asie Mineure , en Chine ; à Siam , au Bengale , et jusque dans les îles lointaines isolées , en Afrique , et particulièrement en Egypte où on les voit se poser par bandes au déclin du jour sur les arbres pour passer la nuit ; ils paroissent de loin comme des bouquets de fleurs épanouies au milieu du feuillage. Les Français qui habitoient l'Egypte appeloient ces oiseaux *garde-bœufs* , parce qu'ils recherchent les endroits où paissent les bœufs et les buffles , et qu'ils se posent même sur le dos de ces animaux.

L'*Aigrette d'Amérique*. Quoique je sois persuadé avec tous les ornithologistes , que l'*aigrette d'Amérique* est , à quelques modifications près, la même que celle de l'Europe, elle présente néanmoins assez de disparités pour mériter une mention particulière. Elle a moins de grosseur que notre *aigrette* ; les plumes soyeuses de son dos sont moins grandes ; et celles qui forment la huppe , longues de deux ou trois pouces , déliées et à filets fins et doux au toucher , composent par leur réunion un assez gros faisceau , qui pend verticalement de l'occiput. Du reste , il y a ressemblance parfaite entre les *aigrettes* des deux continens ; et dans le premier âge , celles d'Amérique ont également le plumage varié de gris et de noir. La couleur du bec et des pieds varie dans plusieurs individus , et je me suis à peu près assuré que ces parties sont d'un beau noir dans le mâle , et que les femelles ont le bec d'un jaune pâle et les pieds verdâtres. Les mâles et les femelles adultes portent seuls la huppe de la tête et les longues plumes soyeuses du dos ; cette parure manque à l'oiseau jeune.

Les *petites aigrettes d'Amérique* sont fort communes sur toute la côte de cette partie du monde , depuis le Maragnon jusqu'à l'isthme de Panama ; elles remontent pendant l'été jusqu'à la Caroline. A la Guyane , ces oiseaux ne s'éloignent jamais du voisinage de la mer ; ils se perchent souvent , surtout à la haute-mer , pour attendre le moment du reflux qui leur permette de se poser sur la vase et d'y épier leur proie. Leur naturel est social ; ils se privent assez aisément ; on les voit toujours en troupes , et même se mêler volontiers avec d'autres espèces d'oiseaux aquatiques. Il n'est pas rare de trouver sur le même arbre plusieurs de ces *aigrettes* réunies à des *courlis rouges* ; rien n'est plus agréable que ces touffes animées d'un blanc éblouissant et du rouge le plus vif , disséminées sans ordre sur un globe de verdure ; le *lis* et le *géranium* n'ont pas tant d'éclat. Ce sont de ces inimitables coups de pinceau , prodigués par la main de la nature sur des plages lointaines et sauvages , mais sans cesse échauffées par un soleil ardent , et pour ainsi dire inondées par des flots de lumière.

Le HÉRON , dit DEMI-AIGRETTE , *Ardea leucogaster* , Lath. ,

pl. enl. n.º 360 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Cet oiseau n'est en effet *aigrette* qu'à demi, puisque le parement de plumes soyeuses du dos, qui fait l'attribut distinctif des hérons auxquels on a donné le nom d'*aigrettes*, n'est pas, à beaucoup près, aussi étendu ni aussi fourni chez lui que dans les autres espèces; ce n'est qu'un faisceau de brins effilés dépassant un peu la queue. L'oiseau n'a pas deux pieds de longueur totale; le dessus du corps, le cou et la tête sont d'un bleuâtre foncé, et le dessous du corps est blanc; la peau nue entre le bec et l'œil est jaune; le bec est brun et les pieds sont jaunâtres. Quelques individus ont du violet sur le cou, des taches roussâtres sous le corps, et le panache gris; ce sont vraisemblablement les femelles ou les jeunes.

Cette espèce habite la Guyane et la Louisiane; mais elle y est moins commune que l'espèce blanche.

Le HÉRON dit la GRANDE AIGRETTE, *Ardea egretta*, Lath.; pl. enl. de Buff., n.º 925. Elle est du double plus grande que notre *aigrette*, et elle lui ressemble par le beau blanc de son plumage sans mélange d'aucune autre couleur; mais elle ne porte point de huppe, ou sa huppe est très-courte, et son parement de plumes soyeuses, quoique plus volumineux que celui de notre *aigrette*, est moins précieux, les tiges des plumes étant moins déliées, moins flexibles et moins garnies; aussi ces très-longues plumes ont-elles moins de valeur dans le commerce. La longueur totale de cet oiseau est de trois pieds; le bec est d'un jaune doré; l'iris d'un blanc d'ivoire; le tour de l'œil jaune et le tarse noir.

La grande *aigrette* ne se rencontre point en Europe; elle se trouve à la Guyane et dans les pays adjacens; elle y est beaucoup moins commune que la *petite aigrette d'Amérique*; elle ne fréquente point les bords de la mer, ni les eaux salées, mais elle se tient habituellement sur les eaux stagnantes et les rivières; elle est farouche, et se réunit rarement en troupe; elle recherche les lieux les plus solitaires pour y nicher, et choisit pour l'ordinaire les petites îles qui sont dans les grandes savanes noyées. Ces grands et beaux oiseaux sont beaucoup plus nombreux en remontant vers le nord de l'Amérique. Mauduyt (*Encyclop. method.*) rapporte qu'un seul chasseur en tua dix-huit cents en trois semaines sur des îlots à la Louisiane; et Bartram (*Voyage dans les parties sud de l'Amérique septentrionale*, tome 1 de la traduction française, p. 424) dit que dans une savane inondée de la Floride, tous les arbres d'un petit îlot contenant quelques acres de terre haute, étoient chargés de nids d'oiseaux d'eau de diverses espèces, et en particulier de ceux de la grande aigrette. Les compagnons du voyageur portèrent le trouble au milieu de cette co-

lonie d'oiseaux, et avec des perches ils eurent bientôt assez abattu de petits encore au nid pour en rapporter leur charge au camp : c'étoient, continue Bartram, autant de pelotes de graisse ; mais ils avoient tellement le goût de poisson, qu'il me fut impossible d'en manger.

Le HÉRON dit l'AIGRETTE ROUSSE, *Ardea rufescens*, Lath., fig., pl. enl. de Buffon, n.º 902. (Nota, que cette figure enluminée, la seule que je connoisse, ne représente pas très-exactement la grandeur ni les couleurs de l'*aigrette rousse*). Espèce rare qui se trouve à la Louisiane. Taille moyenne entre la grande et la petite aigrette, avec le panache du dos plus long, et dépassant la queue de plus de quatre pouces ; il est d'un roux de couleur de rouille, aussi bien que les plumes effilées du cou. Le reste du plumage est d'un gris noirâtre, le bec jaunâtre, et sa pointe noire de même que les pieds. (s.)

Sonnini vient de dire que la grande aigrette ne se rencontre point en Europe ; cependant les ornithologistes allemands la classent parmi les oiseaux de l'Allemagne, et je dois encore ajouter que le mâle et la femelle portent le même plumage, mais que pendant l'hiver ils sont privés des longues plumes du dos et qu'ils ne les ont qu'à l'âge de trois ans, ce qui a donné lieu d'en faire deux espèces, dont l'une sous le nom de grand héron blanc. Cette espèce s'avance, au printemps, jusqu'au nord des Etats-Unis, et niche sur les grands cèdres du Nouveau-Jersey. Leur ponte est de quatre œufs d'un bleu pâle. (v.)

Le HÉRON DE LA BAIE D'HUDSON, *Ardea hudsonius*, Lath., pl. 135 des Ois. d'Edwards. Ce grand héron a près de quatre pieds ; les plumes de la tête et de la huppe, noires ; les côtés et la gorge blancs ; la partie supérieure du cou, brune, et rayée transversalement d'une teinte plus foncée ; le dessus du corps, y compris les couvertures de la queue, celles des ailes et les penes, d'un cendré blenâtre ; celles de la queue brunes ; le bas du cou et la poitrine blancs, avec de grandes taches longitudinales noires et rougeâtres ; le ventre et les parties postérieures blancs ; le bec noir en dessus, orangé en dessous ; et les pieds jaunâtres.

Le HÉRON BLANC A CALOTTE NOIRE, *Ardea pileata*, Lath., pl. enl. n.º 107. Excepté une calotte noire sur la tête, tout son plumage est blanc, mais il n'est pas pur : on y voit une nuance de jaune ; cinq à six brins blancs composent sa huppe ; sa longueur est de deux pieds ; le bec et les jambes sont verdâtres. Cette espèce, rare à la Guyane, n'est pas connue à Cayenne, parce qu'elle se tient éloignée des côtes.

Buffon regarde comme la femelle de cette espèce, le héron blanc du Brésil, de Brisson ; il en diffère en ce qu'il n'a ni

plaque noire, ni huppe sur la tête; son plumage est totalement blanc; la peau nue des côtés de la tête d'un jaune de safran; le bec pareil; l'iris de couleur d'or; la prunelle et les pieds sont noirs: il a deux pieds onze pouces de longueur, et à peu près la grosseur de la *grande aigrette*. Je crois que c'est plutôt cette *aigrette* elle-même dans sa première année ou en mue.

Le HÉRON BLANC DE LA CAROLINE. V. HÉRON ZILATAT.

Le HÉRON BLANC HUPPÉ DE CAYENNE. V. HÉRON BLANC A CALOTTE NOIRE.

* Le HÉRON BLANC DE LAIT, *Ardea galatea*, Lath. Molina, qui décrit cette belle espèce du Chili, lui donne le bec long de quatre pouces, et jaune; la tête huppée; le cou et les pieds longs de deux pieds et demi; tout le plumage d'un blanc de lait, et les tarses d'un beau rouge. Sonnini, *Traduct. des Ois. du Paraguay*, dit que le grand *héron blanc* du Paraguay est le même que celui de Molina; cependant M. de Azara assure qu'il a la tête couverte de plumes serrées et courtés, tandis que l'autre l'a huppée.

Le HÉRON BLANC DU MEXIQUE. V. HÉRON ZILATAT.

Le HÉRON BLANC ET ROUX, *Ardea bicolor*, Vieill., a été apporté de la Nouvelle-Hollande: il est roux sur la tête, la gorge, le cou et sur les plumes longues et pendantes qui couvrent la poitrine; d'un blanc de neige sur le reste de son plumage; le bec est blanc et le tarse rougeâtre chez l'oiseau mort. Taille du *héron aigrette*.

Le HÉRON BLANC À TÊTE ROUSSE, *Ardea ruficapilla*, Vieill. Tout le plumage de ce *petit héron* est d'un blanc de neige, à l'exception de la tête et de l'extrémité des plumes alaires et caudales, qui sont d'un joli roux; le bec est d'un blanc jaunâtre, et les tarses de la même couleur chez l'oiseau mort. Taille du *blongios*. Il se trouve à la Nouvelle-Hollande.

Le HÉRON BLEU est le HÉRON SOCO d'Albin.

Le HÉRON BLEU À GORGE BLANCHE, *Ardea albicollis*, Lacépède, se trouve au Sénégal. Son plumage est généralement d'un bleu-noir, à l'exception de la gorge qui est blanche. Il porte une huppe composée de plumes effilées; celles du dos sont pareilles, et forment un faisceau assez épais qui s'étend presque jusqu'à l'extrémité de la queue; le bec et les parties nues des côtés de la tête sont bruns; les pieds noirs: sa taille est celle d'un *crabier*, mais elle est plus svelte. Un individu de la même contrée, que je soupçonne être la femelle, est totalement d'une couleur d'ardoise; il n'a point les plumes longues et effilées du dos comme le précédent; le bec, la peau nue des côtés de la tête et les pieds sont noirs.

Le HÉRON BLEUÂTRE DE CAYENNE. V. ci-après CRABIER BLEU À COU BRUN.

Le HÉRON BLEUÂTRE A VENTRE BLANC, DE CAYENNE. *Voy.*
HÉRON DEMI-AIGRETTE.

Le HÉRON DU BRÉSIL. *V.* HÉRON dit l'HONORÉ DES BOIS
et HÉRON BLANC A CALOTTE NOIRE.

Le HÉRON BRUN, *Ardea fusca*, Lath., pl. enl. n.º 858. On
rencontre cet oiseau à la Guyane; tout le dessus du corps
est d'un brun noirâtre, plus foncé sur la tête et sur la
huppe, et ombré de bleuâtre sur les ailes. Le dessous du
corps est d'un blanc pur; le devant du cou est chargé de
longues taches brunâtres; le bec est brun; les pieds sont jau-
nes: longueur, deux pieds et demi.

Le HÉRON BULLA-RA-GANG, *Ardea pacifica*, Lath., se trouve
à la Nouvelle-Hollande, où il est connu sous le nom qu'on
lui a conservé. Il a trois pieds deux pouces et demi de lon-
gueur totale; le bec long de quatre pouces deux lignes, noir
en dessus, blanc en dessous; l'iris rouge; la tête et le cou
d'un blanc foiblement ondé de pourpre clair; quelques gran-
des taches noires, semées irrégulièrement sur le devant du
cou; les plumes des côtés de la poitrine d'un brun pourpré;
les scapulaires longues et de la même couleur; le manteau,
les ailes et la queue d'une teinte d'ardoise foncée, et à re-
flets verdâtres sur les couvertures alaires; le bord de l'aile
d'un blanc pur; les plumes du ventre et des parties posté-
rieures blanches et frangées d'un gris pourpré; les pieds et
les ongles noirs.

Le HÉRON A CARONCULES. *V.* GRUE CARONCULÉE.

* Le HÉRON CENDRÉ, *Ardea cana*, Lath. Ce héron, que
l'on voit pendant l'été dans l'état de New-Yorck, a près de
deux pieds de longueur; le bec fort; les plumes des flancs
larges et pendantes; la tête non huppée; le bec noir, les
pieds jaunes; les parties supérieures du corps d'un cendré
foncé, et les inférieures blanches, ainsi que les joues et la
gorge.

Le HÉRON CENDRÉ D'AMÉRIQUE. *V.* CRABIER CENDRÉ.

Le HÉRON CENDRÉ de Brisson, décrit d'après Aldrovande,
n'est point du genre des hérons, ayant le bec arqué et les jam-
bes garnies de plumes presque jusque sur le genou.

Le HÉRON CENDRÉ DU MEXIQUE. *V.* HÉRON HOHOU.

Le HÉRON DE COROMANDEL. *V.* ANASTOME.

Le HÉRON DE LA CÔTE DE COROMANDEL. *V.* HÉRON VIOLET.

* Le HÉRON A COU BRUN, *Ardea fuscicollis*, Vieill., se
trouve au Paraguay. Il a quatorze pouces de longueur totale;
le dessus de la tête d'un noirâtre lavé de bleu et varié de
fauve; le dessus du cou, le dos et le croupion, bruns; les
parties inférieures variées de longues taches blanches, noi-
râtres et rousses, à l'exception des plumes du ventre et de

la partie externe de la jambe, qui sont blanches; la queue; les pennes des ailes et leurs couvertures extérieures, bleues et à reflets violets; les pennes inférieures bordées et terminées de blanc; les autres couvertures, ainsi que les plumes scapulaires, ont à leur extrémité une tache triangulaire blanche, une bordure roussâtre et le reste noirâtre; les rémiges et les rectrices sont, en dessous, d'un blanc mêlé d'une teinte de plomb; les couvertures inférieures des ailes blanches et variées de brun bleuâtre; le bec est noir en dessus et sur les bords de la mandibule inférieure, jaune sur le reste; le tour de l'œil et l'iris sont de cette dernière couleur; les pieds verts en devant et noirs derrière.

* Le HÉRON A COU JAUNE, *Ardea flavicollis*, Lath. Longueur, vingt-deux pouces; bec brun noirâtre; huppe longue et noire; côtés du cou d'un jaune pâle; le devant d'un bai brillant, et chaque plume bordée de noir et de blanc; dos, ailes, ventre, queue et pieds noirs.

Cet oiseau est très-commun dans diverses contrées de l'Inde.

* Le HÉRON COULEUR DE ROUILLE, *Ardea rubiginosa*, Lath. Taille du *butor*; tête ornée d'une huppe courte; plumes de la poitrine longues et effilées; front et pennes des ailes noirâtres; dessous du corps blanc sale et rayé de noir; quatre lignes noires sur le cou; queue de couleur de plomb; iris, bec et pieds jaunes. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale.

* Le HÉRON CRACRA, *Ardea cracra*, Lath. C'est d'après le cri que jette cet oiseau en volant, que les habitans de la Martinique lui ont donné le nom de *cracra*; au Chili, les Indiens l'appellent *gaboutra*. Il a la taille d'un gros poulet, le sommet de la tête d'un cendré bleu; le haut du dos tanné, mêlé de couleur de feuille morte; le reste du manteau d'un mélange agréable de bleu cendré, de vert-brun et de jaune; les couvertures des ailes, en partie d'un vert obscur, bordées de jaunâtre, et en partie noires; les pennes de cette dernière couleur et frangées de blanc; la gorge et la poitrine variées de taches feuille-morte sur un fond blanc; enfin les pieds d'un beau jaune. Cette espèce préfère l'eau salée à celle des rivières, et se tient constamment dans les parties les plus chaudes de l'Amérique.

* Le HÉRON CURAHI-REMIMBI, *Ardea cyanocephala*, Lath. Les naturels du Paraguay (les Guaranis) donnent à ce héron la dénomination de *curahi-remimbi*, qui signifie *flûte du soleil*; et cette dénomination a rapport au sifflement doux et mélancolique qu'il répète assez souvent, et que les habitans des campagnes prennent pour l'annonce des changemens de temps. Ces hérons sont assez communs au Paraguay,

et on les trouve tantôt seuls, tantôt réunis par paires ou en familles. Ils se perchent et passent la nuit sur les arbres. Lorsqu'ils volent, ils battent plus souvent des ailes que les autres *hérons*, ils les étendent davantage, et ils tiennent le cou plus courbé en arc. On les rencontre plutôt dans les plaines sèches ou humides que dans les lacs et les rivières. Ils placent leur nid sur les arbres, le composent de petites bâchettes et lui donnent une forme aplatie. La ponte est de deux œufs, plus pointus à un bout qu'à l'autre; ils ont de grandes taches de couleur de paille sèche sur un fond bleu de ciel.

Les plumes du bas du cou sont longues et décomposées, les moyennes et les petites couvertures supérieures des ailes longues et étroites: de l'occiput naissent douze plumes d'inégale longueur, larges d'une ligne et à barbes serrées; les deux plus grandes ont quatre pouces de long, et toutes sont arquées ou concaves en dessus; elles forment une espèce de panache flottant et immobile, presque parallèle au cou, sans toucher à la nuque, et que l'on ne distingue que de très-près; au-dessous de ce panache, il y a sur la nuque un bouquet de plumes plus étroites et plus courtes, mais longues, foibles, très-remarquables et tombantes.

Ce *héron* a la gorge d'un blanc jaunâtre, qui descend par une bande étroite le long de la partie antérieure du cou; le dessous du corps, les couvertures inférieures des ailes, le dos et la queue, de la même teinte; une tache d'un bleu foncé qui part de l'angle de la bouche, s'étend dessous et derrière l'œil, et va couvrir le haut et le derrière de la tête; les côtés de la tête et le haut du cou sont roux; le reste du cou est varié de brun, de blanchâtre et de jaunâtre; les épaules et les ailes ont une teinte plombée, claire, avec des taches et des lignes blanches sur les couvertures supérieures; le panache est de couleur de plomb jusqu'à son extrémité, qui est blanchâtre; la partie nue des jambes et les tarses sont noirs; l'iris est blanc; le tour de l'œil bleu et comme saupoudré de blanc; le bec bleu à sa base, rougeâtre sur les deux tiers de sa longueur, et noir dans le reste: longueur totale, vingt-un pouces.

Sonnini regarde ce *héron* et celui à tête bleue du Chili (*Ardea cyanocephala*) comme des individus de la même espèce: quoique la description qu'il en donne d'après Molina, sous le nom de *crabier du Chili*, soit très-imparfaite, je les réunis sous la même dénomination latine: suis-je fondé?

Le HÉRON ÉTOILÉ, *Ardea virescens*, Lath. Latham et Gmelin ont fait de cet oiseau une variété du *crabier vert*; Brisson et Buffon en font une espèce distincte; c'est le *butor brun* de Gatesby, et le *butor tacheté d'Amérique*, de Brisson. Il a un pied

huit pouces de longueur; le bec d'un noir verdâtre en dessus et vert en dessous; les paupières de cette dernière teinte; l'iris couleur d'or; l'espace nu entre le bec et l'œil, vert; la tête, le dessus du cou, le dos, le croupion, les couvertures du dessus de la queue et les petites des ailes d'un brun foncé; la gorge, le devant du cou et les parties postérieures d'un brun plus clair; les grandes couvertures et les plumes des ailes pareilles au dos, et terminées par une petite tache blanche; les plumes caudales d'un cendré bleuâtre; les pieds d'un jaune verdâtre. On trouve cet oiseau à la Jamaïque, à la Caroline et à New-Yorck; mais il émigre de cette dernière contrée pendant les grands froids: on le voit dans les marais et sur le bord des rivières.

Le HÉRON ÉTOILÉ ou BLANC, d'Albin; c'est le COMBATTANT.

* Le HÉRON GAAA, *Ardea cœrulescens*, Vieill. Le nom que je lui ai imposé est tiré de son cri, qu'il exprime d'un son de voix désagréable. M. de Azara l'appelle *héron plombé*. Le mâle ne diffère point de la femelle, et on les rencontre ensemble ou séparés. Ce sont de très-grands *hérons*, très-farouches et très-rares; on ne les trouve que sur les bords des rivières et dans les lagunes du Paraguay. Les plumes du haut de l'occiput sont étroites, longues de cinq pouces et décomposées; celles des côtés du cou sont très-longues, concaves, à barbes hérissées, et revêtent une longue bande de peau nue qui couvre le dessous du corps, depuis le bas du cou en devant, jusqu'au ventre; celles du haut du dos sont foibles, soyeuses, décomposées; elles descendent presque jusqu'à l'extrémité de la queue, et la dépassent même dans les individus que M. de Azara regarde comme des mâles; des plumes semblables naissent du dernier tiers de la partie antérieure du cou, et sont longues de neuf pouces. La longueur totale de l'oiseau est de quarante-cinq pouces; le dessus de la tête est d'un bleu presque noir; l'occiput, la gorge et le cou sont blancs, mais les plumes des deux tiers supérieurs du devant du cou ont une tache d'un bleu foncé vers l'extrémité de leur côté interne; le dos, le croupion, les couvertures supérieures des ailes et de la queue, à l'exception de son extrémité qui est noirâtre, sont d'un cendré bleuâtre, presque blanc sur les grandes couvertures alaires; les plumes primaires ont une nuance plombée et noirâtre; elle est plus claire sur les autres et sous la queue; le bord de l'aile, les plumes des jambes et les couvertures inférieures de la queue sont blanches; les longues plumes du bas du cou, d'un bleu presque noir; la partie nue des jambes et les tarses, d'un violet noirâtre; l'iris

est d'un jaune pur; le tour de l'œil bleuâtre; le bec, d'un rouge violet à sa base, est d'un jaune pâle sur le reste.

Le GRAND HÉRON D'AMÉRIQUE, *Ardea herodias*, Lath. C'est bien des hérons l'un des plus grands, car il a près de quatre pieds et demi de hauteur lorsqu'il est debout, et près de cinq pieds du bout du bec aux ongles; les mandibules longues de huit pouces, et jaunâtres sur les bords; la gorge et le haut du cou sont d'un roussâtre pur; cette teinte est variée de taches longitudinales brunes sur la poitrine et la partie inférieure du cou; les ailes sont noires, et le reste du plumage est brun; les plumes de la tête sont longues, et celles de l'occiput ont jusqu'à cinq pouces de longueur; les pieds sont pareils au bec.

Cette espèce habite l'Amérique septentrionale.

Le GRAND HÉRON BLANC, *Ardea alba*, Lath., pl. enl. n.º 886. Tout le plumage de ce héron est d'un blanc éclatant; la peau nue qui entoure les yeux est verte et mêlée de jaune sur les bords; les jambes sont verdâtres, ainsi que les tarses et les doigts; les ongles noirs. Il en est qui ont aussi les pieds de cette couleur. Le bec et l'iris sont jaunes. Longueur, trois pieds un pouce et demi; grosseur du héron proprement dit; mais il est un peu plus haut monté sur jambes. Selon Belon, ces deux espèces se hantent et sont amies jusqu'à partager quelquefois la même aire pour y élever en commun leurs petits. L'espèce est moins nombreuse que celle du héron, mais elle est aussi répandue. On la voit rarement en Angleterre, et très-souvent sur les côtes de Bretagne. On la trouve à la Nouvelle-Zélande et au Japon, où elle porte le nom de *siro-saggi*; elle s'élève vers le Nord jusqu'au 53.º degré. On la voit à Madagascar, où elle s'appelle, en langue madégaſse, *walson-walson fouchi*. Elle est connue au Brésil sous le nom de *guira tinga*, et au Mexique sous celui d'*aztatl*. Ainsi que tous les anciens ornithologistes, Brisson, Linnæus, Buffon, Latham et Gmelin font de ce héron une espèce particulière. Cependant il paroît presque certain que ce héron blanc n'est autre que la grande-aigrette sous son plumage d'hiver ou dans ses premières années: en effet, j'ai vu un individu dont les longues plumes dorsales commençoient à naître, et indiquoient, par leur conformation, qu'elles seroient pareilles à celles de la grande-aigrette. L'auteur de l'Ornithologie des Etats-Unis a fait la même observation sur un individu qui fait partie de la collection de M. Peal de Philadelphie.

Le HÉRON GRIS de Brisson est notre BÎHOREAU dans son jeune âge.

* Le HERON HOHOU, *Ardea hohou*, Lath. Le cri de ce héron du Mexique exprime le mot *hohou*, selon Fernandez,

qui le décrit sous le nom de *xoxouquihoactli* ; il a deux pieds trois pouces de longueur : le front blanc et noir ; le sommet de la tête et l'aigrette pourprés ; les ailes variées de gris et de bleuâtre ; le dessus et le dessous du corps, le cou et la queue cendrés ; le bec noir ; les pieds variés de brun , de noir et de jaunâtre. Ce héron paroît sur le lac du Mexique , mais rarement.

Le HÉRON HUPPÉ de Brisson. *V.* HÉRON proprement dit.

Le HÉRON HUPPÉ DE MAHON. *V.* CRABIER DE MAHON.

Le HÉRON HUPPÉ DU MEXIQUE. *V.* HÉRON TOBACTLI.

Le HÉRON HUPPÉ DE VIRGINIE. *V.* GRAND HÉRON D'AMÉRIQUE.

* Le HÉRON DE L'ILE DE SAINTE-JEANNE , *Ardea johanna* , Lath. , a le bec jaunâtre , l'espace nu entre le bec et l'œil d'un vert jaunâtre ; une huppe courte et noire ; le dessus du corps gris , le dessous blanc ; les plumes longues et effilées de la gorge ont des taches longitudinales noires ; les pennes des ailes sont de cette dernière couleur , les pieds bruns.

On trouve cette espèce à l'île de Sainte-Jeanne , l'une des Comores , dans la mer des Indes.

* Le HÉRON LAHAJUNG , *Ardea indica* , Lath. Cet auteur l'a décrit d'après un dessin , et le dit commun dans l'Inde , où il porte le nom qu'on lui a conservé. Il a deux pieds neuf pouces de longueur ; le bec noir , et la mandibule supérieure un peu convexe ; le front et la gorge d'un beau vert ; le dessus de la tête , le cou , le dos et le croupion d'un brun foncé , avec quelques taches vertes ; les couvertures des ailes , les pennes primaires et le dessous du corps blancs ; les pennes secondaires , d'un vert foncé ; la queue noire et les pieds rougeâtres.

Ce méthodiste anglais fait mention de deux autres individus , qu'il soupçonne ne différer que par les couleurs qui caractérisent les sexes. Le premier a le haut du dos mélangé de brun et de blanc , et le dessous d'un blanc moins pur. Le second a le dessus du dos du même blanc que le ventre ; ce sont les seules dissemblances qui existent entre ces trois oiseaux.

* Le HÉRON MARBRÉ , *Ardea marmorata* , Vieill. Les oiseaux de cette espèce , que M. de Azara a vus au Paraguay , se tiennent seuls ou par couple , et quelquefois en petites troupes de quatre. Ils placent leur nid sur un arbre , et le composent de petites bûchettes. Les jeunes ne diffèrent point des adultes. Ceux-ci ont la tête et le tiers de la partie postérieure du cou revêtus de plumes longues et étroites ; les épaules et les couvertures supérieures des ailes agréablement marbrées de roux clair et de brun noirâtre , mais le roux domine ; les pennes

extérieures de l'aile et leurs couvertures supérieures , noires , piquetées et terminées de blanc roussâtre ; les autres pennes également noires avec des raies interrompues , roussâtres et blanches à leur extrémité ; la tête et le derrière du cou rayés de roux et de noirâtre ; le devant du cou marbré de blanc , de roussâtre et de noirâtre ; le dos , la queue , le dessous du corps noirs et rayés de blanc , avec un peu de roux sur la poitrine ; le dessous des pennes alaires noirâtre , avec des bandelettes blanches ; le bec d'un jaune foncé , noirâtre en dessus et sur les bords ; le tour de l'œil d'une couleur de paille brillante ; l'iris doré ; la partie nue de la jambe et le tarse d'un jaune verdâtre foncé. Longueur totale , deux pieds huit pouces.

* Le HÉRON MATOOK, *Ardea matook*, Vicill. , se trouve à la Nouvelle-Hollande , sur les rivages du canal de la Reine Charlotte , où il porte le nom que nous lui avons conservé. Il est de la taille du *crabier bleu à cou brun* , auquel Latham le rapporte. Le matook a le bec , l'iris , le *lorum* et les pieds jaunes ; la gorge blanche ; les plumes de la tête peu allongées ; le reste du plumage d'un bleu vert-pâle.

* Le HÉRON DE LA MER CASPIENNE, *Ardea caspica*, Lath. L'ornithologiste anglais qui a décrit cet oiseau , attribue au jeune âge les foibles différences qui existent entre lui et le *héron pourpré* ; cependant il le donne pour une espèce distincte ; mais on doit le rapporter à celle du *héron pourpré huppé*. C'est aussi le sentiment de MM. Meyer et Themminck.

* Le HÉRON MONTAGNARD, *Ardea monticola*, Lapeyrouse. Cet oiseau , observé dans les Pyrénées par Picot Lapeyrouse , y fréquente les prairies arrosées par les rivières. Il a trois pieds de longueur totale ; le bec long de près de six pouces ; une envergure de quatre pieds cinq pouces ; le front noir ; le dessus de la tête et du cou , rougeâtre ; les plumes du dessus du corps , brunes , et bordées de rougeâtre ; la gorge d'un blanc roussâtre , et marquée de taches noires , qui augmentent de longueur près la poitrine ; celle-ci est brune et rayée de rougeâtre ; les flancs sont d'un cendré obscur ; le ventre est blanc ; les pennes des ailes et de la queue sont noires ; le bec est d'un brun mêlé de jaune ; l'espace nu autour de l'œil , d'un jaune verdâtre ; la partie nue des jambes , d'un jaune citron ; enfin , les pieds sont d'un jaune verdâtre en dessus et jaunes en dessous.

Le mâle ne diffère de la femelle que par une petite huppe rougeâtre. M. Themminck donne ces oiseaux pour des jeunes , avant l'âge de trois ans , de l'espèce du *héron pourpré huppé*. Est-il fondé ?

* Le HÉRON NOIR, *Ardea atra*, Lath. , a la grandeur de

notre *héron commun* ; tout le corps couvert de plumes noirâtres , avec un reflet bleu sur les ailes ; le bec , les pieds et la peau nue qui entoure les yeux sont noirs.

On rencontre cette espèce en Silésie , où elle est rare. Il paroît, dit Buffon, qu'elle se trouve aussi à Madagascar où elle a un nom propre, *vahon-vahon-maintchi*, selon Flaccourt.

Le HÉRON NOIR DU BENGALÉ, *Ardea nigra*, Vieill. Un noir bleuâtre à reflets verdâtres colore le manteau, les ailes et la queue ; un noir grisâtre colore le ventre et les parties postérieures ; la tête jusqu'au-dessous des yeux et le dessus du cou sont d'un noir profond ; la gorge est blanche, avec des taches triangulaires de couleur de rouille ; une large bande jaune part du dessus des oreilles et descend jusqu'aux trois quarts de la longueur du cou ; le reste du cou a des taches longitudinales, blanches, rousses et noires ; la poitrine est variée de blanc sur un fond noir ; le bec et les pieds sont bruns. Longueur, vingt-un pouces. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a des couleurs moins prononcées ; que le noir est remplacé par du brun foncé ; que le ventre et le bas-ventre sont gris, et que les ailes et la queue sont d'un gris noirâtre.

* Le HÉRON NOIR A COLLIER, de Brisson. Il est à peu près de la grosseur du *courlis* ; son bec est proportionnellement beaucoup plus court que celui des autres hérons ; un collier blanc entoure le cou ; les pennes des ailes et de la queue sont noirâtres, ainsi que tout le plumage ; le bec est jaune, avec deux taches noires dessus et dessous ; les pieds sont de cette dernière couleur. On le trouve en Italie.

Le HÉRON NOIR D'ITALIE. C'est, selon Aldrovande, le *courlis vert*. V. IBIS VERT.

* Le HÉRON DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Ardea Nova-Hollandiæ*, Lath. Ce héron, que l'on trouve au port Jackson, dans la Nouvelle-Hollande, est près de moitié moins gros que le nôtre, et a vingt-six pouces de longueur ; le front, les joues, la gorge et le devant du cou sont de couleur blanche ; le dessus de la tête est noir, ainsi que l'aigrette ; un cendré bleuâtre colore le dessus du corps ; les longues plumes de la poitrine, le ventre et les cuisses ont une teinte rougeâtre ; celle des pennes des ailes et de la queue est un bleu noirâtre ; les plumes du dos sont étroites, longues, et recouvrent presque la moitié des pennes caudales ; le bec, long de quatre pouces, est noir, excepté à la base de sa partie inférieure ; la peau nue des côtés de la tête est jaunâtre, et les pieds sont d'un brun jaune.

Le HÉRON ONORÉ, *Ardea tigræ*, Lath., fig. M 5, n.º 2 de ce Dictionnaire. Tel est le nom donné par les peuplades sau-

vages des Galibis , à des oiseaux qui semblent avoir remplacé les *butors* dans l'Amérique méridionale. Comme ceux-ci , ils se tiennent cachés dans les roseaux pendant le jour , ou perchés sur une branche basse de palétuvier , jettent au loin des regards mélancoliques et inquiets pour chercher dans les eaux stagnantes qui inondent les vastes savanes de cette partie du monde , les grenouilles et autres reptiles dont ils se nourrissent ; ainsi que les *butors* , ils font entendre de temps en temps leur mugissement , qui , quoique rude et sauvage , n'en est pas moins leur accent d'amour ; comme ceux-ci , les *onorés* ne volent que le soir , et leurs yeux semblent ne pouvoir supporter le grand jour ; ils en ont la forme et les couleurs , et n'en diffèrent qu'en ce que leur cou est moins fourni de plumes ; cependant il est plus garni que celui des hérons.

L'*onoré* proprement dit a près de deux pieds quatre pouces de longueur ; le bec verdâtre ; l'iris rougeâtre ; le dessus de la tête noir ; la gorge et les côtés du cou d'un roux pâle , marqué de taches régulières noires ; le reste du plumage d'un roux foncé en dessus et comme tigré de noir , ce qui lui a fait donner le nom de *héron tigré* ; le haut de la gorge et le bas-ventre blancs ; le dessous du corps tigré comme le dessus , sur un fond jaunâtre ; la queue noire et rayée de blanc en travers ; les pieds verts ; il fait son nid à terre ; sa ponte est de sept à huit œufs ronds , blanchâtres , et tachetés de vert.

Le HÉRON, dit l'ONORÉ DES BOIS, *Ardea brasiliensis*, Lath. ; Brown, *Illust.*, pl. 34. C'est ainsi que les Créoles de la Guyane appellent cet oiseau ; aussi Buffon lui a-t-il conservé cette dénomination , usage dont il ne s'écarte pas pour désigner les oiseaux étrangers , puisque c'est le seul moyen pour les habitans de les reconnoître , et pour nous de les leur demander ; bien différent de certains ornithologistes , qui tous les jours embrouillent la nomenclature de ces animaux , en substituant des noms baroques et barbares à des noms connus et généralement reçus.

Cette espèce , qui se trouve aussi au Brésil , a le dos , les épaules , le croupion , noirâtres et pointillés de jaunâtre ; ces couleurs sont distribuées de même sur la poitrine , le ventre et les côtés ; le dessus du cou est blanc et mêlé de taches longitudinales noires et brunes ; les grandes couvertures , les penes des ailes et de la queue sont d'un noirâtre uniforme ; la tête et le cou bruns et marqués de petites taches noires ; les pieds bruns ; le bec est noir et l'iris jaune. Longueur totale , deux pieds huit pouces.

Sonnini fait mention d'un *onoré* appelé par les sauvages *moucou - moucou* , parce qu'il se trouve dans les endroits où abondent les *moucou-moucous* ; il est grand , et a la gorge bleue

Latham décrit deux autres hérons qu'il donne pour un mâle et une femelle de cette espèce. On les trouve sur le bord des lacs et rivières des contrées chaudes de l'Amérique septentrionale. L'un a le bec d'un jaune rougeâtre ; la tête et le dessus du corps d'un rouge orangé foncé , avec des lignes noires fines et transversales ; le haut de la gorge d'un rouge blanchâtre ; le devant du cou d'un rouge pâle , avec des taches oblongues , jaunes ; les plumes des jambes rayées de noirâtre ; celles du ventre blanches , tachetées de jaune ; les plumes des ailes noires , terminées de blanc ; le croupion et les couvertures de la queue nuancées de noir , de blanc , avec de petites lignes jaunes ; la queue noire , barrée de quelques traits blancs et terminée de cette couleur ; les pieds d'un jaunâtre sale. L'autre a les longues plumes du cou blanches dans leur partie supérieure ; la poitrine et ses côtés ont des rangées de taches noires , larges et régulières ; le milieu du ventre est blanc , et les plumes des ailes sont tachetées de cette couleur sur les barbes extérieures ; les pieds sont bruns.

Le HÉRON, dit l'ONORÉ RAYÉ, *Ardea lineata*, Lath., pl. enl. n.º 860, est un peu plus grand que l'onoré proprement dit ; il a deux pieds et demi de longueur ; le bec et la peau nue des côtés de la tête , bleus ; le dessus de la tête et du cou d'un roux brillant , coupé de petites lignes brunes ; le devant du cou et du corps blanc , légèrement marqué de quelques traits bruns ; le dessus du corps joliment varié de petites lignes très-fines , rousses , jaunâtres et brunes , les unes ondulées , les autres transversales et en forme de demi-festons ; les ailes et la queue noires ; les pieds jaunes.

Cette espèce se cache dans les ravines creusées par les eaux , dans les savanes , et fréquente les bords des rivières. Elle se tient cachée , pendant les sécheresses , dans les herbes épaisses ; elle part de très-loin , et l'on ne trouve jamais deux de ces oiseaux ensemble. Ainsi que les *butors* et les *hérons* , on doit les approcher avec précaution , lorsqu'ils ne sont que blessés ; car ils se mettent sur la défensive , en retirant leur cou et frappant un grand coup de bec qu'ils cherchent à diriger dans les yeux. Ceux que l'on tient captifs dans une maison , sont continuellement à l'affût des rats , qu'ils attrapent avec une adresse supérieure à celle des chats ; mais cédant toujours à leur naturel sauvage , les endroits les plus obscurs et les plus cachés sont ceux où ils se tiennent plus volontiers. On les trouve à Cayenne et dans la Guyane.

Le PETIT HÉRON. V. BIHOREAU. V. ci-après page 433.

Le PETIT HÉRON ou BEC A CUILLER D'Albin. C'est la SPATULE.

Le PETIT HÉRON BLANC A BEC NOIR, ou la GARZETTE

BLANCHE de Buffon, *Ardea aquinoctialis*, var., Lath.; n'est point une variété de cet *ardea* qui a le bec rouge, ni même une espèce particulière, comme l'a cru Buffon; mais bien une *aigrette* dans sa première année, ainsi que l'*Ardea nivea* de Lath., ou l'*Ardea candidissima* de Gmelin; mais celui-ci est dans un âge plus avancé; il n'en est pas de même des *hérons blancs* de la Caroline et du Mexique: ceux-ci constituent une espèce distincte. V. HÉRON ZILATAT.

Enfin M. de Azara fait mention de deux *petits hérons blancs* qu'il présente comme deux espèces distinctes, après avoir décrit particulièrement l'aigrette sous le nom de *petit héron blanc à manteau*. Sonnini les donne pour le même oiseau que la *garzette blanche*. L'un, son *héron blanc moyen*, a vingt-deux pouces de longueur; la partie nue de la jambe et le tarse noirs en devant, et jaunes sur le reste; le bec jaune à la base de sa partie supérieure, noir du reste, et blanc sur la partie inférieure, dont les bords sont noirs; tout le plumage très-blanc. L'autre, son *petit héron blanc*, diffère du précédent, par son bec plus long à proportion, et légèrement courbé vers sa pointe, ainsi que par une taille plus petite de trois pouces. Sa peau est noire, et son plumage est semblable à celui du précédent.

* Le HÉRON POURPRÉ, *Ardea purpurata*, Lath. Buffon le donne pour la femelle du *héron pourpré huppé*; mais selon M. Meyer, c'est un jeune de la même espèce: je le crois fondé. Il a le sommet de la tête d'un cendré noirâtre; le dessus du cou plus clair, varié de petites lignes noirâtres; le devant et la poitrine parsemés de taches d'un jaune obscur; les couvertures des ailes, le dessus du corps et les plumes caudales d'un marron pourpré; le reste du dessous du corps, d'un cendré qui devient très-clair sur les couvertures inférieures de la queue; les plumes des ailes, d'un brun noirâtre; le bec jaunâtre; les pieds et les ongles d'un gris-brun. Cet oiseau se trouve sur les bords du Danube.

Le HÉRON DE PONDICHÉRY. V. ANASTOME.

Le HÉRON POURPRÉ HUPPÉ (*Ardea purpurea*, pl. enlum., n.º 788). Ce *héron* est moins gros que le commun; il a deux pieds dix pouces de longueur; les plumes de la tête, d'un noir brillant; celles de la huppe longues et étroites; deux d'entre elles ont jusqu'à près de cinq pouces de longueur; une bande noire part des coins de la bouche, et monte obliquement jusqu'à l'occiput; cette couleur en forme trois autres sur le cou; celle du milieu prend naissance à l'occiput, et s'étend sur le dessus du cou; les deux autres remontent des côtés jusqu'à l'angle des mandibules; la gorge est blanche; le cou, dans sa moitié supérieure, roux; dans le reste de sa longueur,

de cette couleur sur les côtés ; d'un cendré olivâtre en dessus , et d'un blanc roussâtre varié de taches noires en dessous ; les longues plumes de sa partie inférieure , d'un blanc ombré de roussâtre ; le dos , d'un olivâtre sombre et brillant ; des plumes scapulaires , les unes ont cette même teinte et l'extrémité rousse , les autres sont d'un cendré foncé , qui est la couleur de la partie inférieure du dos , du croupion et des couvertures de la queue ; un marron pourpré très-brillant règne sur la poitrine et le ventre , mais il est coupé sur cette dernière partie par une large bande noire qui s'étend jusqu'à l'anus ; les couvertures du dessous de la queue sont d'un blanc-roux et terminées de noir ; les petites couvertures des ailes , d'un olivâtre sombre et mêlé d'un peu de roux ; les grandes , d'un cendré noirâtre et bleuâtre : les plumes offrent diverses teintes ; les unes du noirâtre , les autres du cendré olivâtre ou du cendré foncé ; le dessus de la queue est de cette dernière couleur ; le dessous est bleuâtre ; la peau nue de la tête est jaunâtre , ainsi que la mandibule inférieure ; la supérieure est brune , et les tarses sont verdâtres.

Cette espèce se trouve en Italie , en Suisse , en France , sur les côtes de la mer Noire et de la mer Caspienne ; mais elle ne s'avance jamais vers le Nord au-delà du 50.^e degré.

Le HÉRON POURPRÉ DU MEXIQUE. *V.* ci-après, CRABIER POURPRÉ.

* Le HÉRON A QUEUE BLEUE , *Ardea cyanura* , Vieill. , est d'un naturel très-farouche et solitaire. M. de Azara l'a toujours rencontré seul sur les bords des rivières et des lacs du Paraguay. Le mâle et la femelle se ressemblent. Ils ont sur la tête , l'occiput et le dessus du corps , des plumes fort longues , foibles et pointues ; seize pouces un quart de longueur totale ; la gorge et le devant du cou , variés de blanc , de noirâtre et de roux ; la poitrine , la partie postérieure du cou , les côtés du corps , les jambes et le plan inférieur des plumes alaires , d'une teinte plombée , mélangée de blanc ; les plumes du ventre , de la même teinte et bordées de blanc roussâtre ; chacune des couvertures de la queue , avec une seule tache noire ; les longues plumes de la tête sont d'un bleu presque noir ; celles du dos et du croupion bleues , mais blanches sur la tige ; les plumes de la queue bleues , ainsi que les couvertures supérieures des ailes , qui ont une jolie bordure blanche , à l'exception des extérieures , dont le bleu est très-foncé , et l'extrémité blanche ; il en est de même des plumes ; le tarse est vert en devant , noir derrière ; le bec noir en dessus et sur les bords de la mandibule inférieure , jaune sur le reste : le tour et l'iris de l'œil sont de cette dernière couleur.

* Le HÉRON RAYÉ DE LA GUYANE , *Ardea striata* , Lath.

a été trouvé à la Guyane , par Bancroft. Il a la taille du *héron commun* ; le dessus de la tête noir ; le derrière du cou et le dos gris ; le devant du cou ferrugineux ; les ailes brunes , et les pennes secondaires noires à la pointe. On le rencontre aussi en Russie , avec de légères différences.

* Le HÉRON RAYÉ , *Ardea virgata* , Lath. Pennant , qui a décrit ce *héron* dans sa *Zoologie arctique* , nous dit qu'il se trouve dans l'Amérique septentrionale : il n'a que seize pouces de longueur , et est privé de huppe ; le sommet de la tête , le dos , les ailes et la queue sont d'un brun noirâtre ; la peau nue des côtés de la tête et le haut du cou , d'un noir roussâtre ; la gorge est blanche ; le devant du cou varié de lignes blanches et noires , ainsi que les couvertures des ailes ; mais sur celles-ci , le blanc prend une teinte jaunâtre.

Le HÉRON ROUGEÂTRE , *Ardea rubiginosa* , Lath. Miller , *Illust.* , pl. 35 , a deux pieds quatre pouces de longueur totale ; le bec jaune , grêle et long de six pouces ; l'iris de la même teinte ; la huppe courte , et de couleur de rouille foncée ; la nuque pareille , avec quatre stries noires ; le front noirâtre ; la gorge blanche ; le dos et les couvertures supérieures des ailes , tachetés de noir ; une raie noirâtre qui part de la poitrine , et remonte presque au-dessus du cou ; les rémiges noirâtres , la queue couleur de plomb ; le dessous du corps , d'un blanc sale , rayé de noir ; les pieds , d'un jaune terne. Il habite l'Amérique septentrionale.

* Le HÉRON ROUGE ET NOIR , *Ardea erythromelas* , Vieill. Les naturels du Paraguay , qui naviguent sur la rivière de ce nom , ont apporté à M. de Azara quatre oiseaux vivans , de cette espèce , qu'ils avoient pris à la main , quoique adultes , et qu'ils disent être privés de la faculté de voler. Ces oiseaux ont les pennes des ailes foibles , dont la deuxième est la plus longue ; la queue composée de huit pennes ; six lignes de la jambe , dégarnies de plumes ; treize pouces de longueur totale ; le dessus de la tête , les plumes scapulaires , le dos , le croupion et la queue , noirs ; les côtés de la tête , le dessus du cou , les couvertures supérieures de l'aile , de la couleur du tabac d'Espagne ; les couvertures extérieures noires et terminées de roux ; les pennes , d'un noirâtre très-foncé ; la gorge et le ventre blancs ; le devant du cou , la poitrine et les côtés du corps , d'un roux clair , légèrement nuancé de blanc ; mais on remarque au bas de la partie antérieure du cou , des marbrures de noirâtre et de couleur de tabac d'Espagne ; les pennes alaires sont en dessous d'une teinte de plomb , et leurs couvertures inférieures , d'un blanc sale ; le tarse , l'iris , et le bec dont la base est noirâtre , sont jaunes.

* Le HÉRON ROUX , *Ardea rufa* ; Lath. L'on voit , sur chaque

côté de la tête de ce *héron*, une ligne noire, qui va de l'œil à la nuque; les tempes sont ferrugineuses, ainsi que les cuisses; la tête, le cou, la huppe, le ventre, les ailes et la queue sont noirs; la poitrine est rousse; le bas du cou blanchâtre et tacheté de brun; le dessus, le dos, les couvertures des ailes et les pieds sont d'un cendré brun; longueur du bec, six pouces et demi; taille un peu au-dessous de celle du *héron commun*.

Cette espèce, qui se trouve rarement en Autriche, fréquente les marais. M. Meyer présente cet oiseau pour un jeune *héron pourpré huppé*.

* Le HÉRON SACRÉ, *Ardea sacra*, Lath., se trouve à Otaïhiti et dans les îles voisines. Les insulaires le regardent comme un oiseau sacré qu'il n'est pas permis de tuer. Le blanc domine sur son plumage; l'on remarque quelques raies obscures sur la tête, le dos, les couvertures supérieures des ailes et de la queue; une teinte noirâtre termine les plumes des ailes, et borde la tige de celles de la queue, à un pouce et demi de leur extrémité, à l'exception des deux intermédiaires; le bec est brun, et les pieds sont jaunes; longueur, deux pieds trois pouces.

L'on donne pour une variété de cette espèce, un oiseau qui habite les mêmes îles. Le blanc couvre sa tête et sa queue, excepté deux plumes qui sont noires; ces deux couleurs forment une bigarrure agréable sur le reste du corps; les pieds sont noirs.

* Le HÉRON SOCO, *Ardea soco*, Lath. *Soco* est le nom générique des *hérons*, au Brésil, et Buffon l'applique en particulier à cette grande et belle espèce qu'a décrite Marcgrave, et qui se trouve également à la Guyane et aux Antilles.

Il est plus gros que notre *héron gris*, et l'égale en grandeur; les plumes de sa huppe, dont quelques-unes ont six pouces de long, sont fines, pendantes et d'un joli cendré; celles du bas du cou, blanches, également délicates, douces et flexibles; celles des épaules et du manteau, d'un gris cendré ardoisé; les côtés de la tête noirs; le dos, le croupion, le dessous du corps, d'un cendré clair, ainsi que les plumes de la queue; mais les plumes des ailes sont plus foncées; ce même cendré teint la tête, la peau nue qui est entre le bec et l'aile, et les pieds; les joues, la gorge et le cou sont d'un beau blanc; le bec est d'un jaune verdâtre. Mauduyt pense que ce n'est pas une espèce distincte de notre *héron huppé*, mais un oiseau un peu changé par le climat, et agrandi par une nourriture plus abondante. (*Encyclop. method.*)

* Le HÉRON SOY-IE, *Ardea sinensis*, Lath. C'est d'après un dessin chinois que Latham a fait connoître ce *héron*, qui porte à la Chine le nom sous lequel Sonnini l'a décrit. Mais,

comme l'observe ce savant, on doit le ranger parmi les espèces douteuses ; car on ne peut pas toujours compter sur l'exactitude des représentations d'animaux que nous tenons des peintres indiens. Il a la taille petite ; le bec d'un jaune pâle ; tout le plumage est en dessus, de deux bruns, l'un plus foncé et l'autre plus pâle ; ces nuances paroissent plus claires sur les parties inférieures ; les plumes des ailes et de la queue sont noires, et les pieds verts.

Le HÉRON TIGRÉ. V. HÉRON ONORÉ.

* Le HÉRON TOBACTLI, *Ardea hoactli*, Lath. Fernandez désigne ce héron du Mexique par les noms de *hoactli* ou *tobactli*. Il est de moitié moins grand que le héron commun ; les plumes noires de la tête s'étendent en panache sur la nuque ; le front est entouré d'une bande blanche qui s'étend d'un œil à l'autre ; les ailes, leurs plumes et celles de la queue sont de couleur grise ; quelques plumes du dos, d'un noir lustré de vert ; tout le reste du plumage est blanc ; les paupières sont rouges ; l'iris est jaune ; le bec noir et jaunâtre ; le tarse d'un jaune clair ; longueur, deux pieds trois pouces.

La femelle, que l'on distingue par le nom d'*hoacton*, offre quelques dissemblances dans ses couleurs ; son plumage est d'un brun mélangé de blanc.

Cet oiseau se plaît sur le lac du Mexique, et niche dans les joncs ; il a la voix forte et grave. Les Espagnols l'appellent *martineta pescador*.

* Le HÉRON VARIÉ, *Ardea variegata*, Lath., est d'une couleur ferrugineuse, variée de brun sur les parties supérieures, et plus pâle sur les inférieures : il a le front noir, la gorge blanche, les cuisses rousses, et les pieds bruns. Latham le regarde comme une variété du grand héron.

* Le HÉRON VARIÉ DU PARAGUAY, *Ardea variegata*, Vieill. Cet oiseau du Paraguay ressemble, dit M. de Azara, au héron rouge et noir, par les formes et les dimensions ; les huit plumes de la queue, le cou et l'envergure plus courts à proportion que dans les autres espèces ; enfin par la privation de la faculté de voler. Il a de longues taches blanches et d'un roux blanchâtre, avec des raies obscures sur le devant du cou ; les plumes de la poitrine, des côtés du corps et des jambes, à l'extérieur, d'une teinte jaune, mais d'une nuance plus foncée sur la tige ; le ventre blanc ; une bande noire longitudinale sur la tête, dont les côtés ainsi que ceux du cou, sont d'un brun roussâtre très-clair ; les plumes du dessus du cou, du dos, des scapulaires et les plumes de la queue, noires dans leur milieu, bordées extérieurement de blanc, et sur le reste, d'un roux clair ; il en est de même des cou-

vertures supérieures des ailes, à l'exception des extérieures qui ont la couleur de tabac d'Espagne, ainsi que l'extrémité des plumes; elles sont noires dans le reste; les couvertures inférieures sont blanches et variées dans leur milieu d'une teinte de brun roussâtre; le tarse est vert en devant et jaune en arrière; le bec orangé, avec du noirâtre à sa base; l'iris jaune-citron; la queue est composée de plumes pointues; les jambes sont entièrement garnies de plumes; longueur totale, treize pouces.

Le HÉRON VIOLET, *Ardea leucocephala*, Lath., pl. enl. n.º 906. Ce héron de l'Inde a le dessus de la tête, le bas du cou, le corps, les ailes et la queue, d'un noir bleuâtre teint de violet; le reste de la tête et du cou, le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue, blancs; les pieds d'un brun rougeâtre; le bec noirâtre. Longueur totale, trente pouces.

Cet oiseau porte au Bengale le nom de *monickjore*, et dans l'Indostan, celui de *luglug*. C'est un assez bon gibier, auquel on fait la chasse à l'oiseau de proie, de la même manière qu'on la faisoit autrefois en Angleterre au héron commun. On rencontre encore cette espèce au Thibet et au Boutan.

Le HÉRON ZILATAT, *Ardea æquinoctialis*, var., Lath. HOITZILAZTALT est le nom mexicain de cet oiseau, dont on fait, par abréviation, celui de zilatat. Il est totalement blanc, avec le bec roussâtre vers la pointe et pourpre dans le reste; les côtés nus de la tête et l'iris sont jaunes; les pieds de la même couleur, mais plus pâles chez des individus, verts chez d'autres; les ongles bruns; grosseur d'un pigeon; longueur totale, dix-huit pouces.

HÉRONS-CRABIER.

Le CRABIER D'AMÉRIQUE. V. HÉRON CRACRA.

Le CRABIER DE BAHAMA. V. CRABIER GRIS-DE-FER.

Le CRABIER A BEC ROUGE, *Ardea æquinoctialis*, Lath., est un individu de l'espèce du HÉRON ZILATAT.

* Le CRABIER BLANC ET BRUN, *Ardea malaciensis*, Lath., pl. enl. n.º 911 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Il a dix-neuf pouces de longueur totale; le bec jaune à la base et sur les côtés, noirâtre dans le reste; le *lorum* gris; la tête et le cou rayés de brun et de blanc; le dos couleur de terre d'ombre; les ailes, la queue et le dessous du corps blancs; les pieds jaunes. On le trouve à Malaca. M. Meyer rapporte cet oiseau au *crabier guacco* ou de *Mahon*; mais je ne le crois pas fondé.

Le CRABIER BLANC A BEC ROUGE. V. HÉRON ZILATAT.

Le CRABIER BLANC DU MEXIQUE. V. HÉRON ZILATAT.

Le CRABIER BLANC HUPPÉ, *Ardea thula*, Lath. V. HÉRON AIGRETTE.

Le CRABIER BLEU, *Ardea cœrulea*, Lath. Cette belle espèce ne s'avance dans le nord de l'Amérique que jusqu'à la Caroline ; elle n'y paroît qu'au printemps et en petit nombre. Elle est moins rare dans le Sud. On la retrouve encore à Otaïti et dans les autres îles de la mer du Sud, où elle est révéérée des Indiens. Sa taille est celle du *petit héron blanc* ; elle a le bec blanc, l'iris et le *lorum* jaunes ; les plumes de la tête et de la poitrine longues ; le plumage d'un bleu foncé tirant sur la couleur de plomb, et à reflets pourpres sur la tête et le cou ; les plumes du dos étroites, pendantes, et si longues qu'elles couvrent la queue et la dépassent d'environ trois pouces ; les pieds verts. La femelle diffère, en ce que sa tête est à peine huppée et d'un pourpre terne ; son cou est de cette teinte ; son manteau, blanc, et son dos, couleur de plomb. Le jeune n'a aucune apparence de pourpre sur la tête et sur le cou ; le bec est d'un jaune foncé ; le *lorum* rougeâtre, et le tarse brun. Cette espèce se trouve à Cayenne.

Le CRABIER BLEU A COU BRUN, *Ardea cœrulescens*, Lath. pl. enl. n.º 349. Deux longues plumes s'élèvent du haut de la tête de ce *crabier*, et descendent jusqu'aux deux tiers du cou ; tout son plumage est d'un brun foncé, à l'exception de la tête et du cou, qui sont bruns. Longueur totale, dix-neuf pouces. Il se trouve à Cayenne.

Le CRABIER DU BRÉSIL. V. CRABIER CHALYBÉ.

Le CRABIER CAIOT, *Ardea squaiotta*, Lath. Une belle touffe de plumes effilées, blanches au milieu et noires aux deux bords, orne la tête de ce *crabier* ; les longues plumes du dos sont d'une belle couleur rousse ; les côtés de la tête, la gorge, le cou et tout le reste du corps d'un beau marron ; les jambes et les pieds verts. Ce n'est point une espèce particulière, mais un individu de celle du *crabier de Mahon*.

* Le CRABIER CANNELLE, *Ardea cinnamomea*, Lath. Cette espèce habite les Indes orientales, et principalement la Chine. Une teinte cannelle tirant sur la couleur marron, couvre le dessus et le dessous du corps ; mais elle est plus pâle sur les parties inférieures ; le menton et le bas-ventre sont blancs ; une espèce de hausse-col brun se fait remarquer sur le devant du cou ; et sur chaque côté de la gorge il y a une petite tache blanche ; le bec et les pieds sont jaunes ; taille du *crabier vert*.

* Le CRABIER CENDRÉ, *Ardea cyanopus*, Lath., n'est pas plus gros qu'un *pigeon* ; il est d'un cendré clair sur la tête, la queue et tout le dessous du corps ; les plumes de l'aile sont mi-partie noires et blanches ; le dessous du corps est blanc ; le bec, les pieds, l'espace nu de la tête, sont bleus, et les ongles noirâtres. On le trouve à la Nouvelle-Espagne.

Brisson a décrit ce *crabier* sous le nom de *héron cendré d'Amérique*.

Le CRABIER CHALYBÉ, *Ardea cœrulea*, Lath., a seize pouces et demi de longueur; le dos et la tête de couleur d'acier poli; les longues penes des ailes verdâtres, marquées d'une tache blanche à l'extrémité; le dessous du corps et le croupion variés de cendré et de jaune pâle, sur un fond blanc; les couvertures des ailes joliment mélangées de brun, de couleur d'acier et de jaunâtre; la queue verdâtre; le *lorum* jaune; l'iris de couleur d'or; le dessus du bec brun, le dessous jaunâtre; les pieds jaunes; les ongles gris. Il se trouve au Brésil.

Le CRABIER DU CHILI. V. HÉRON CURAHI-REMINBI.

* Le CRABIER A COLLIER, *Ardea torquata*, Lath. Sa tête est ornée d'une huppe noire; cette couleur se retrouve encore sur la poitrine en forme de plastron; il a le dos brun; le cou et le ventre d'un blanc sale, avec des croisans jaunâtres.

* Le CRABIER DE COROMANDEL, *Ardea comata*, var. Lath., pl. enl. n.º 910. Il a vingt pouces de longueur; le bec jaune; le *lorum* gris; le dos, la tête et le bas du devant du cou d'une teinte rousse, jaune et dorée sur les deux dernières parties; le reste du plumage blanc et les pieds jaunes. Cet oiseau est regardé par Latham comme une variété du *crabier de Mahon*; et par M. Themminck, comme une espèce distincte.

* Le CRABIER GRIS-DE-FER, *Ardea violacea*, Lath. Cette espèce se trouve à la Caroline dans le temps des pluies, et pendant toute l'année aux îles Bahama, où elle niche dans les buissons qui croissent dans les fentes des rochers. Ces *crabiers* y sont en si grand nombre, qu'en peu d'heures deux hommes peuvent prendre de leurs petits pour charger un canot. Quoiqu'ils se nourrissent de crabes et de poissons, Catesby assure que leur chair est d'un très bon goût et ne sent point le marécage.

Ce *crabier* a quinze pouces et demi de longueur; le bec noir; l'iris rouge; le *lorum* vert; le dessus de la tête paré d'une huppe composée de plumes jaunes, et de trois ou quatre blanches; le reste de la tête d'un bleu noir; une large raie blanche sur la joue; l'iris rouge; la paupière verte; le reste du plumage d'un bleu obscur, et les jambes jaunes.

Telle est la description que l'on a faite de ce *crabier* d'après sa figure pl. 79 de Catesby; mais elle est très-inexacte, et comme presque toutes les descriptions dans lesquelles on n'a eu pour guide que les images publiées par cet auteur. C'est au point que souvent l'on a présenté les individus en nature

pour des espèces distinctes de celles qui étoient figurées. Comme j'ai observé le *crabier gris-de-fer* dans son pays natal, car il se trouve aussi dans les États-Unis, je vais le décrire tel qu'il est. Ce *crabier* a vingt pouces de longueur totale; le bec noir; le *lorum* d'un vert pâle; l'iris d'un rouge de feu; une partie de la tête et du cou noires, avec une tache oblongue blanche sur les joues; le sommet de la tête blanc, avec deux plumes d'un blanc pur et longues au moins de sept pouces; l'occiput noirâtre; le reste du cou cendré; les plumes du dos d'un cendré foncé, avec des ligues noires sur le milieu et les bords blancs; les pennes des ailes d'une nuance plus sombre et finement frangées de blanc; la queue du même cendré; les couvertures supérieures des ailes avec une large bordure couleur de crème; il part des épaules un grand nombre de longues plumes lâches et à barbes décomposées, et qui excèdent les ailes en repos de plus de quatre pouces; ces plumes sont cendrées et noires dans le milieu; les pieds sont jaunes. Le mâle et la femelle portent le même plumage. Ces oiseaux nichent en famille sur les arbres des marais de la partie déserte du Nouveau-Jersey.

Le CRABIER PYGMÉE. *V. BLONGIOS A TÊTE MARRON.*

Le CRABIER GRIS A TÊTE ET QUEUE VERTES, *Ardea virescens*, var., Lath., est une variété d'âge du *crabier vert*. Il a la tête et la queue d'un vert sombre, ainsi qu'une partie des couvertures de l'aile; le devant du cou blanc, avec des taches ferrugineuses; le reste du cou et du plumage est d'un gris ardoisé clair. On le trouve à Cayenne.

Le CRABIER GUACCO, *Ardea comata*, Lath., se trouve en Italie, aux environs de Boulogne; il est plus petit que le *butor tacheté*, et il a le bec un peu plus court; la tête, la gorge et le cou sont variés de jaunâtre, de blanc et de noir; les plumes du sommet de la tête sont étroites, longues, et prennent la forme d'une huppe qui tombe sur la nuque; un jaune roussâtre colore le reste du dessus du corps; la poitrine, le ventre et le dessous de la queue sont blanchâtres, ainsi que les petites couvertures des ailes; les autres couvertures sont jaunâtres, de même que les pennes; la queue est fort courte et blanchâtre; l'iris de couleur d'or; le bec jaune roussâtre; les pieds sont verdâtres.

L'*Ardea castanea* de S.-G. Gmelin, paroît une variété de cette espèce, peut-être de sexe, dit Latham. On trouve cet oiseau en Russie, sur les rives du Don, où il vient de la mer Noire et de l'Arabie. Il a douze pouces de long, le bec livide, à la base, et noir dans le reste de sa longueur; l'espace entre les mandibules et les yeux, vert; une huppe qui tombe sur le milieu du cou; la gorge blanche; les côtés de la tête et le cou

jaunâtres, avec une nuance de marron qui prend une teinte rousse sur le dos; le dessous du corps d'un blanc teint de jaune sur quelques parties; quelques taches noires sur les barbes extérieures des pennes alaires ainsi que sur celles de la queue; les pieds et l'iris couleur de safran.

* Le CRABIER A HUPPE BLEUE, *Ardea cyanocephala*, Lath. Un beau bleu est la couleur de son manteau et de son aigrette; une teinte verte, qui incline au jaunâtre sur le ventre, couvre les pennes de la queue; les ailes sont noires et bordées de blanc; les pieds sont jaunes et le bec est noir.

* Le CRABIER A HUPPE ROUGE DU CHILI, *Ardea erythrocephala*, Lath. Ce qui le distingue particulièrement, c'est une aigrette d'un beau rouge, qui flotte avec élégance jusque sur son dos, et tranche agréablement sur son plumage entièrement blanc.

Le CRABIER JAUNE. V. CRABIER GUACCO.

Le CRABIER DE LA LOUISIANE. V. CRABIER ROUX A TÊTE ET QUEUE VERTES.

Le CRABIER DE MAHON, *Ardea ralloïdes*, Scopoli, Meyer, Themminck; *Ardea comata*, var., Lath., pl. enl. 348, est un individu de l'espèce du CRABIER GUACCO.

Le CRABIER DE MALACA. V. CRABIER BLANC ET BRUN.

Le CRABIER MARRON, *Ardea erythropus*, Lath., se trouve en Italie, aux environs de Bologne. Sa huppe est composée de plumes longues, fort étroites, variées de jaunâtre et de noir; la gorge, le cou, tout le corps, les pennes des ailes et de la queue sont d'une couleur de safran, tirant sur le marron; le bec est d'un vert-bleu dans la plus grande partie de sa longueur, et noir à son extrémité; l'iris jaune; le tarse d'un rouge foncé; enfin les ongles sont noirs. Cet individu est de l'espèce du *crabier guacco*.

Le CRABIER NOIR, *Ardea Nooc-Guineæ*, Lath., pl. enl. n.º 226. Nous devons à Sonnerat la connoissance de ce *crabier* de la Nouvelle-Guinée. Il a dix pouces de longueur; tout son plumage est d'un noir pur; le bec est brun, la peau nue qui le sépare des yeux, verdâtre, et l'iris jaune.

Le CRABIER DES PHILIPPINES. V. PETIT CRABIER.

Le PETIT CRABIER, *Ardea philippensis*, Lath. L'on trouve aux Philippines un petit *crabier* à peine long de dix pouces, dont le dessus de la tête, le cou et le dos sont d'un roux-brun, avec de petites lignes rousses, transversales et onduleuses; le dessus de l'aile noirâtre, et frangé de petits festons d'un blanc roussâtre; les pennes des ailes et de la queue noires; la gorge, le devant du cou et la poitrine d'un gris rou-

geâtre, qui devient roussâtre sur les parties postérieures; la mandibule supérieure noirâtre, l'inférieure d'un blanc jaunâtre; les pieds et les ongles gris-bruns. C'est le *crabier des Philippines* de Brisson.

* Le CRABIER POURPRÉ, *Ardea spadicea*, Lath. C'est, d'après Séba, qui dit que cet oiseau lui a été envoyé du Mexique, que les ornithologistes l'ont décrit. Il n'a qu'un pied de longueur; la tête rouge-bai clair avec le sommet noir; le dessus du cou, du dos et des épaules d'un marron pourpré, plus clair sur tout le dessous du corps; les ailes d'un rouge-brun foncé, et celles de la queue d'un marron pourpré.

Le CRABIER RAYÉ DE LA GUYANE. V. HÉRON RAYÉ.

Le CRABIER ROUILLÉ. V. BUTOR ROUILLÉ.

Le CRABIER ROUX, *Ardea badia*, Lath. Ce crabier, connu en Sibérie sous le nom de *roter-reger*, y niche sur les grands arbres; sa tête fort petite et son cou très-allongé sont de couleur marron, ainsi que les autres parties supérieures; le dessous du corps est d'un blanc sale, coupé longitudinalement d'un beau blanc depuis le haut du cou jusqu'au ventre; les petites couvertures des ailes inclinent au bleuâtre; les pennes sont noires; la queue est pareille à la tête; l'iris jaunâtre; le bec brun; le tarse rouge; grosseur de la *corneille*. M. Themminck veut que cet oiseau soit un jeune âgé de deux ans, de l'espèce de notre *bihoreau*, mais c'est avec le doute que M. Meyer le présente; en effet, un oiseau dont la tête est fort petite; le cou fort allongé, et qui sont de couleur marron ainsi que toutes les parties supérieures, ne peut être un jeune *bihoreau* qui a, suivant M. Themminck lui-même, les couleurs de la tête et du dos noirâtres et le cou tacheté. De plus, le *bihoreau*, à quelque âge que ce soit, n'a ni la tête fort petite, ni le cou fort allongé.

Le CRABIER ROUX de Brisson. V. CRABIER MARRON.

Le CRABIER ROUX A TÊTE ET QUEUE VERTES, *Ardea ludoviciana*, Lath., pl. enl. n.º 909. C'est non-seulement à la Louisiane, mais encore dans d'autres contrées de l'Amérique septentrionale, que l'on trouve ce crabier, il passe l'été dans la Pensylvanie, fréquente le matin et le soir les bords des rivières et se retire dans les forêts où il choisit les arbres élevés pour y placer son nid. Il n'a guère que seize pouces de longueur; le dessus de la tête et la queue sont d'un vert sombre; cette même couleur est répandue sur une partie des couvertures des ailes qui sont frangées de fauve; un pourpre foible teint les longues plumes minces du dos; le cou est roux, et cette teinte tire au brun sur le ventre; les pennes alaires sont noirâtres, et quelques-unes terminées de blanc; un ver

noirâtre couvre la queue; le bec est brun foncé; les pieds sont jaunes, et les ongles noirs.

Le CRABIER TACHETÉ DE LA MARTINIQUE. V. CRABIER VERT TACHETÉ.

Le CRABIER VERT, *Ardea virescens*, Lath. Ce joli crabier a dix-sept à dix-huit pouces de longueur; le dessus de la tête couvert d'une huppe d'un vert doré, ainsi que les plumes du dos qui sont longues, étroites et flottantes. Cette riche teinte règne encore sur les couvertures des ailes, dont la plupart sont bordées de fauve ou de marron; le cou est d'un bai ferrugineux; le menton et la gorge sont blancs; sur le reste du cou, cette couleur forme des raies; le dos, les plumes des ailes et de la queue sont noirâtres et teintés d'un bleu ardoisé, ainsi que la poitrine et le ventre; les pieds sont verdâtres; le bec est d'un vert brun, et jaunâtre à sa base.

Cette espèce habite l'Amérique septentrionale pendant l'été, et se retire, à l'époque des grands froids, aux îles de la Jamaïque, de Saint-Domingue, et dans les autres Antilles. Elle se nourrit, ainsi que la plupart des crabiers, de grenouilles, de petits poissons et de crabes. Elle niche au milieu des bois les plus épais, et place son nid sur les arbres.

Le CRABIER VERT TACHETÉ, pl. enl. n.º 912, est la femelle du précédent. Elle diffère par des couleurs plus ternes et un peu moins de grosseur.

HÉRONS-BLONGIOS.

Le BLONGIOS, proprement dit, *Ardea minuta*, Lath., pl. enl. 323, se trouve sur notre continent, depuis la Sibérie jusqu'à l'Arabie. Je l'ai trouvé aux environs de Rouen, où il se tient dans les prairies marécageuses et les plantations d'osiers. Cet oiseau, comme les crabiers, les hérons; les bilhoreaux, se perche volontiers sur les arbres. Quoiqu'il ne soit pas très-commun en France; M. le comte de Riocourt, que j'ai déjà eu occasion de citer comme un excellent observateur, en a vu plusieurs fois en Lorraine et en Champagne. Ils arrivent, m'écrit-il, vers la fin de mai, lorsque les herbes sont assez grandes pour leur offrir un abri qui les mette à couvert; aussi n'est-il pas facile de les découvrir, car ils se tiennent toujours très-cachés. Le mâle, à l'époque de l'appariement, jette un cri qui ressemble à l'aboïement d'un gros chien, entendu dans l'éloignement. Il attache son nid aux roseaux élevés de la même manière que la rousserolle, et le compose de brins d'herbes. La femelle y dépose quatre œufs de la grosseur de ceux de la caille, verdâtres et tachetés de brun. Ce blongios a treize à quatorze pouces de long; les dessus de la tête et du dos, noir, à reflets verdâtres, ainsi que les plumes des ailes et de la queue; les couvertures alaires, d'un

roux marron mêlé de blanc et de jaunâtre ; le dessus du cou d'un gris fauve , tirant un peu sur le marron ; les côtés de la tête , la gorge , le devant du cou , le haut du ventre , d'un fauve clair ; les plumes du bas du cou qui retombent sur la poitrine , sont longues , noirâtres et bordées de fauve clair ; le reste des parties inférieures d'un blanc roussâtre ; le bec et les pieds verdâtres ; les jambes couvertes de plumes jusqu'au talon. La femelle a moins de noir dans son plumage. Le jeune , décrit et figuré dans Brisson sous le nom de *blongios tacheté* , a le dessus de la tête d'un noir verdâtre et les plumes du front bordées de marron ; le dessus du cou d'un roux rembruni ; les plumes du dos et les scapulaires brunes et bordées de roussâtre ; le bas du dos et le croupion , d'un gris-brun , frangé de gris fauve ; les côtés de la tête , la gorge , le devant du cou et les parties inférieures roussâtres et tachetés longitudinalement de brun ; le bas-ventre blanc , et les couvertures inférieures de la queue d'un blanc sale ; la queue bordée de fauve à l'extrémité ; le bec brun en dessus , d'un vert jaunâtre en dessous.

Le **BLONGIOS DE LA MER CASPIENNE** , *Ardea pumila* , Lath. C'est , selon M. Meyer , un jeune *crabier guacco* ou de *Mahon*. Il a dix-huit pouces de longueur ; le bec noir et jaunâtre ; la tête , le dessus du corps d'un blanc roux , mélangé de marron ; la gorge , la queue et le croupion blancs ; une raie longitudinale , de la même couleur , descend sur le devant du cou jusqu'au ventre qui est d'un jaunâtre clair ; les scapulaires , les petites couvertures des ailes sont mélangées de blanc , de jaune et de marron ; les plumes sont bordées de cendré , et rousses vers l'extrémité ; les pieds noirâtres.

Le **BLONGIOS NAIN** , *Ardea pusilla* , Vieill. , est d'un tiers moins gros que notre *blongios*. Il a le dessus de la tête , les scapulaires , le pli de l'aile , les couvertures supérieures les plus proches du dos , ses plumes et celles de la queue , noirs ; les autres couvertures alaires , les côtés de la tête , le dessus et les côtés du cou , le haut du dos , et les côtés de la poitrine , roux ; le reste des parties inférieures et le devant du cou d'un blanc un peu lavé de roussâtre ; le bec brun et jaunâtre ; les pieds jaunes. La femelle diffère du mâle par des mouchetures noires sur le milieu de la gorge , et rousses sur les parties postérieures. Longueur totale , dix pouces environ. On le trouve à la Nouvelle-Hollande.

Le **BLONGIOS TACHÉTÉ DE LA NOUVELLE-GALLES MÉRIDIONALE** , *Ardea maculata* , Lath. Il a le bec d'un vert sombre et jaune à sa base inférieure ; la peau qui entoure les yeux d'un cendré verdâtre ; le plumage généralement d'un brun pâle en dessus , tacheté de noir et de blanc sur le dos et les ailes dont les plumes sont ferrugineuses ; le dessous du corps est

d'un blanc sale; les pieds sont pareils au bec. Ne seroit-ce pas un jeune oiseau de l'espèce du *blongios nain*?

Le **BLONGIOS A TÊTE MARRON**, *Ardea exilis*, Lath., pl. 65, f. 4 de l'*Ornith. américaine*. Cette espèce se trouve non seulement à la Jamaïque, mais dans les États-Unis, où elle passe l'été. Elle a dix pouces et demi de longueur, et la grosseur de la *grive*; l'iris couleur de paille, le dessus de la tête d'un roux-marron; les côtés du cou roux; le devant avec une rangée de plumes blanches et d'un ferrugineux pâle sur chaque bord; celles des parties inférieures sont longues, minces, et tombent sur la poitrine qui est d'un brun noirâtre; cette teinte s'étend sur les côtés de cette partie jusqu'au dos, en forme de croissant; le dos est pareil au sommet de la tête, et les plumes sont bordées d'un jaune pâle; les ailes sont noires; les moyennes couvertures ferrugineuses, avec des lignes noirâtres; quelques pennes primaires et les secondaires, tachetées de marron vers le bout; le ventre et les parties postérieures blancs; les pennes de la queue noires; et les pieds verts. Le mâle et la femelle se ressemblent; le jeune en diffère principalement en ce qu'il a la tête brune.

B. Mandibule supérieure un peu inclinée en en bas; cou plus court et plus épais.

HÉRONS — BIHOREAUX.

Le **BIHOREAU** proprement dit, *Ardea nycticorax*, Lath., pl. enl. 758 et 759. Le croassement effrayant et lugubre que cet oiseau fait entendre pendant la nuit, lui a fait donner le nom de *corbeau de nuit*. Ce cri peut être exprimé par les syllabes *ka, ka, ka*, et ses sons ressemblent au bruit du vomissement d'un homme; c'est en le jetant quelque temps après le coucher du soleil, qu'il annonce sa sortie du lieu où il se tient caché pendant le jour. Il quitte nos climats à l'automne, et y revient, au printemps, à la même époque que les *cigognes*. On le trouve au nord et au midi de l'Europe; mais il ne borne pas ses courses à cette partie du monde. Il se trouve aussi en Amérique, depuis la baie d'Hudson jusqu'à la Louisiane, et peut être plus au nord et au sud, dans diverses contrées de l'Asie, en Chine, et sur les bords de la mer Caspienne. Enfin, on le rencontre encore en Syrie. Sans doute que cette espèce produit moins que le *héron*, car partout elle est plus rare. Elle niche dans les rochers, ou sur les aunes, près des marais. La position de son nid paroît dépendre du local qu'elle habite; elle se perche indifféremment sur les rochers ou sur les arbres aquatiques. Sa ponte n'est que de trois à quatre œufs blancs. (Selon Sepp, son nid est fait sans art, de bûchettes sèches, et ses œufs sont d'un blanc pâle). Les

alimens qu'elle cherche, tantôt dans l'eau, tantôt sur terre, sont des grillons, des limaces et d'autres insectes, des grenouilles et des petits poissons. Sa chair n'est pas agréable au goût.

Le bihoreau âgé de trois ans, a le tour des yeux vert, le dessus de la tête d'un noir verdâtre qui s'étend un peu sur le haut du cou, et s'y termine en pointe. Du bas de l'occiput partent trois plumes très-étroites, d'environ six pouces de longueur, d'un beau blanc, mais terne vers l'extrémité; le dessus et les côtés du cou sont cendrés; le haut du dos est d'un noir verdâtre; le bas du dos, le croupion, les ailes et la queue sont d'un cendré pâle; le front et le reste du corps blancs; les pieds d'un vert jaunâtre; l'iris rouge; le bec jaunâtre et noir; longueur totale, dix-neuf à vingt pouces environ. Le mâle et la femelle se ressemblent.

Le même, après sa première mue, pl. enl. 759, a été donné par Buffon, Latham et Gmelin, pour la femelle, et par Brisson pour une espèce distincte, sous le nom de *héron gris*. Il est vrai que ces oiseaux se propagent avant d'être revêtus de leur plumage parfait, ce qui a pu donner lieu à ces méprises. En effet, j'ai vu au mois de mai des *bihoreaux* mâles sous le vêtement de cette prétendue femelle, et des femelles sous celui qu'on n'avoit réservé qu'aux mâles seuls. L'un et l'autre sont privés alors des trois longues plumes de l'occiput, et ils ont le dessus de la tête d'un brun plus ou moins sombre; le dessus du corps mélangé de gris; le cou plus pâle et tacheté de brun; une raie blanchâtre mélangée de brun, laquelle part des narines et entoure l'œil; les joues blanches et brunes; le reste du corps d'un gris qui blanchit sur le ventre et les parties postérieures; les couvertures et les plumes des ailes brunes, terminées de blanc; le bec d'un brun noirâtre. Le jeune, dans sa première année, présenté comme une espèce particulière sous les noms de *pouacre* et d'*ardea maculata*, a le dessus de la tête, la nuque, d'un vert-brun, avec une tache jaunâtre sur le milieu de chaque plume; le dos moucheté de jaune sur un fond brun, ainsi que les grandes couvertures des ailes dont le bord externe est d'un vert rembruni; la gorge d'un blanc pur dans le milieu et rayée en longueur, sur les côtés, de noirâtre et de brun; le dessous du corps couvert de plumes moitié brunes et moitié blanches; l'iris brun; le bec brun, et noir seulement à la pointe.

Le BIHOREAU BRUN TACHÉTÉ, *Ardea maculata*, Vieill. Sonnini dit, dans la *Traduction des Oiseaux du Paraguay*, que ce *héron* est le même oiseau que l'*ardea jamaïcensis* de Lath. Comme l'identité ne me paroît pas établie d'une manière certaine, je vais rapprocher leurs descriptions, afin que l'on puisse les juger. Le dernier que Latham a décrit pour

la première fois dans son *Synopsis*, sous le nom de *jamaïca night-heron*, a un pied neuf pouces de longueur totale; le bec long de trois pouces neuf lignes, noirâtre, mais blanchâtre sur les bords de sa partie supérieure et un peu courbé à la pointe; le *lorum* verdâtre; la tête un peu huppée, d'un brun sombre sur le sommet, et chaque plume rayée de ferrugineux sur le milieu; le cou pareil, mais d'une nuance plus pâle; la gorge blanche; le haut du dos plus foncé; le reste de cette partie et les scapulaires d'un brun jaunâtre, et les dernières terminées de blanc; les couvertures des ailes semblables au dos et avec une tache triangulaire et allongée le long de la tige; les plumes d'un brun noir; les primaires et l'aile bâtarde terminées de blanc; la poitrine et le ventre de cette couleur et rayés d'un brun très-pâle, les couvertures inférieures de la queue d'un blanc-gris; les pieds bruns. Ce plumage indique un jeune oiseau qui a de si grands rapports avec les *bihoreaux de Cayenne* et de la *Louisiane*, dans leur première année, que je le regarde comme un individu de la même espèce. Le *bihoreau brun tacheté du Paraguay*, a vingt-trois pouces de longueur totale; les plumes du devant de la gorge blanchâtres et bordées de brun; la tête, le cou en entier, le dessous du corps, les jambes, les couvertures inférieures des ailes, les plumes scapulaires et le dos couverts de longues taches brunes et blanches; le ventre blanc; les petites couvertures supérieures des ailes brunes avec une longue tache triangulaire et blanchâtre; une tache de la même forme, mais plus grande et blanche, occupe en partie les grandes couvertures; les plumes ont leur côté supérieur d'un roux violet, l'inférieur d'un violet-brun et leur extrémité blanche; il en est de même des plumes de la queue, dont les deux extérieures de chaque côté ont seules du blanc à leur bout; le tarse est d'un vert bleuâtre. Le bec noir en dessus, vert sur les bords et en dessous; l'iris d'un orangé vif; le bec gros à la base, plus épais que large et faiblement courbé depuis la moitié de sa longueur; la tête est plus grosse que dans le plus grand nombre des *hérons*, et couverte de plumes courtes; le cou plus long et le tarse plus court. Quoique j'aie isolé cet oiseau, je soupçonné qu'il est dans sa première année.

Le BIHOREAU DE CAYENNE. V. BIHOREAU A SIX BRINS.

* Le BIHOREAU D'ESCLAVONIE, *Ardea obscura*, Lath., est une espèce très-douteuse, décrite dans un voyage fait dans le comté de Poséga, en Hongrie (*Iter poseganum*, p. 24, t. 2). Sa taille et ses formes sont celles du *butor*; son bec est un peu courbé et d'un vert noirâtre; il n'a qu'une seule plume longue sur la tête, dont le devant et le sommet sont, ainsi que la nuque, d'un marron terne; cette couleur couvre aussi le dos et les couvertures supérieures des ailes, et jette des reflets

d'un vert doré; le dessus du cou est d'un marron ferrugineux; le devant, la poitrine, le ventre et la queue, d'un marron pur, tacheté longitudinalement de blanc et de ferrugineux; les plumes de couleur marron, et terminées de blanc; les pieds courts et verdâtres.

Le BIHOREAU DE LA JAMAÏQUE. V. BIHOREAU BRUN TACHETÉ et BIHOREAU A SIX BRINS.

Le BIHOREAU DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, *Ardea caledonica*. V. BIHOREAU TAYAZU-GUIRA.

Le BIHOREAU DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Ardea Novæ-Hollandiæ*, Vieill., a dans son plumage de grands rapports avec le nôtre, cependant il est un peu plus petit; un trait blanc surmonte les yeux; les joues, les côtés de la gorge et du cou sont d'un gris foncé chez des individus, clair chez d'autres; la tête est noire en dessus, et ornée sur l'occiput de trois plumes longues, étroites et blanches; le devant du cou et les parties postérieures sont de cette couleur; les supérieures d'un joli gris. Les mâles ont le bec totalement noir, les pieds jaunâtres.

Le jeune a le bec noir en dessus et jaunâtre en dessous; les pieds rougeâtres; le dessus de la tête noir, le dessus du cou et du corps brun avec des taches blanches isolées; le devant de la poitrine et le dessous du corps blancs avec des taches longitudinales noires sur le devant du cou, et brunes sur les autres parties. Le plumage d'un jeune moins âgé est totalement tacheté de blanc et de brun; les taches blanches des parties inférieures occupent le milieu de la plume.

J'ai encore vu d'autres individus, du même pays, au Muséum d'Histoire naturelle, qui diffèrent des précédens par une taille et une grosseur moindres; leur plumage est brun en dessous avec des taches blanches, qui sont longitudinales sur la tête, sur le cou, et arrondies sur les couvertures supérieures des ailes; ils ont les parties inférieures blanches et parsemées de taches brunes oblongues. Quand on n'a pour se guider que des oiseaux empaillés, il faut avouer qu'il est impossible de déterminer les sexes, et même les espèces, sans s'exposer à commettre des erreurs. Ce que je dis ici s'applique particulièrement aux oiseaux dont il vient d'être question.

Le BIHOREAU A SIX BRINS, *Ardea sex setacea*, Vieill.; *Ardea cayanensis*, Lath., pl. enl. 889, sous le nom de *bihoreau de Cayenne*. Cette espèce est répandue non-seulement dans la Guyane, mais encore dans les grandes Antilles et dans diverses parties des États-Unis. Les six longues plumes, dont la tête de ce *bihoreau* est décorée, le distinguent très-bien de celui d'Europe qui n'en a que trois; il en diffère encore par ses couleurs dont les nuances sont plus foncées, par une

taille plus svelte et des pieds plus longs. L'adulte a le bec noir; l'iris jaune, ainsi que le *lorum*; la tête noire et blanche sur le sommet; un trait de cette dernière couleur passe sous l'œil et s'étend vers l'occiput; les six plumes de la huppe sont étroites et étagées; les plus longues se trouvent au centre et ont environ trois pouces, les autres vont en décroissant; les unes sont entièrement blanches, les autres noires ou mi-partie de ces deux teintes; le noir de la tête descend en pointe sur le dessus du cou, et couvre aussi les plumes alaires et caudales; le reste du plumage est d'un cendré bleuâtre, très-foncé sur le dos, les scapulaires et les ouvertures supérieures des ailes dont les plumes sont, sur leur milieu, vers la tige, une strie noirâtre; les pieds sont d'un jaune verdâtre, et les ongles noirs. Longueur totale, vingt pouces. Le mâle et la femelle se ressemblent. Je soupçonne que le *pouacre* de Cayenne (*ardea gardeni*) et l'*ardea jamaïcensis*, sont des jeunes de cette espèce.

Le BIHOREAU TAYAZU-GUIRA, *Ardea tayazu-guira*, Vieill. Les naturels du Paraguay connoissent généralement cet oiseau sous le nom de *tayazu-guira*, qui veut dire *oiseau-côchon*. Ils le nomment ainsi parce que son cri a quelque ressemblance au grognement du cochon. Le vulgaire croit que quand il vole au-dessus d'une maison, c'est un présage de la mort prochaine de quelqu'un de ses habitans. Ce *bihoreau* est très-farouche et se laisse difficilement approcher; il fuit dès qu'il aperçoit un homme, fût-ce même à un mille de distance; il se tient, et toujours en petites troupes, dans les lagunes et dans les terrains inondés. Il a sur la tête trois plumes longues de quatre pouces, très-étroites, foibles et flottantes; le dessous du cou nu et recouvert par les plumes des côtés; la tête grande; le cou gros; le bec presque droit, plus épais que large et très-gros, caractères qui distinguent tous les *bihoreaux*. Sa longueur totale est de vingt-un pouces quatre lignes; il a le bec long de trois pouces huit lignes; le front et les sourcils blancs; le dessus et le derrière de la tête d'un bleu presque noir; l'aigrette, les côtés de la tête, la gorge, le cou, la poitrine et le ventre blancs; le haut du dos et les plumes scapulaires noirs avec des reflets verts et d'un violet foncé; le reste du dos, la queue et le dessus des ailes d'un bleuâtre fort clair; la partie nue des jambes et les tarses d'un blanc lavé de jaune; le bec noir, le tour de l'œil d'un jaune verdâtre et l'iris d'un rouge carmin. Sonnini donne cet oiseau pour le même que le *bihoreau* de la *Nouvelle-Calédonie*, lequel a vingt pouces de longueur; le bec terminé comme celui de notre *bihoreau*, et noir; le *lorum* vert; l'iris jaune; trois longues plumes blanches sur l'occiput; le dessus de la tête

noir ; une bandelette blanche au-dessus de l'œil ; le plumage généralement d'un ferrugineux qui incline au brun, plus pâle sur le cou ; la poitrine , le ventre et les parties postérieures blancs ; les pieds jaunes et les ongles noirâtres. Ces deux *bihoreaux* et celui de la Nouvelle-Hollande ont de si grands rapports , qu'on pourroit les regarder comme faisant partie de la même espèce, et on ne peut guère les éloigner du nôtre avec lequel ils présentent une très-grande analogie , surtout ceux du Paraguay et de la Nouvelle-Hollande.

HÉRONS-BUTORS.

Le BUTOR proprement dit , *Ardea stellaris*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.º 783. Outre les attributs indiqués à la page 433, on distingue encore les *butors* des *hérons* par un plumage dont le roux et le roussâtre sont les couleurs dominantes ; ces teintes sont en outre hachées et coupées de lignes , de mouchetures , de traits bruns et noirâtres.

Cet oiseau se tient dans les roseaux , ne se plaît que dans les marais d'une certaine étendue , et préfère les grands étangs environnés de bois ; c'est là qu'il mène un vie solitaire et paisible , en restant des jours entiers dans le même lieu. Pour en changer , il ne prend son vol que le soir , et s'élève , en décrivant une ligne spirale , à une telle hauteur , qu'on le perd de vue ; dans ce moment , il fait entendre une voix retentissante et grave , *cób cób* ; mais ce cri désagréable ne l'est pas autant que la voix effrayante qui lui a fait donner le nom qu'il porte , d'après des sons ronflans qui approchent des mugissemens du *taureau*. Il répète au printemps le cri *hi-rhód* cinq à six fois de suite , surtout le matin et le soir , avec une telle force , qu'on l'entend d'une demi-lieue. Il paroît que le mâle , qui est celui qui mugit , ne le fait que tant qu'il est en amour ; car ce mugissement ne s'entend que depuis le mois de février jusqu'à la moisson. Les femelles accourent de loin à ce cri ; quelquefois une douzaine l'entourent , car , disent les chasseurs instruits , dans cette espèce comme dans celle des *canards* , il existe plus de femelles que de mâles ; celui-ci piaffe devant elles , et se bat avec vigueur contre ceux de son sexe qui surviennent. On prétend que pour jeter ce cri , il plonge le bec dans la vase. Cet oiseau , d'un abord difficile , et que les roseaux rendent invisible , voit aisément son ennemi , sans être vu , en élevant sa tête , qui , d'après sa hauteur , de plus de deux pieds et demi , se trouve au niveau des roseaux ; c'est là que , demeurant des heures entières immobile , les pieds dans les eaux , il guette les petits poissons , les grenouilles et autres reptiles aquatiques dont il

se nourrit. Pendant l'automne, on le rencontre dans les bois, où il fait la chasse aux *rats* et aux *mulots*, qu'il saisit adroitement et avalé tout entiers.

Peu d'oiseaux se défendent avec autant de sang-froid et montrent autant de courage. Le *butor* n'attaque jamais; mais attaqué, il ne fuit point, et se bat sans se donner beaucoup de mouvement. Il ne craint point l'oiseau de proie; il l'attend debout, lui oppose le bout de son bec, qui est très-aigu. et, en le blessant, il le force de s'éloigner. Les vieux busards ne l'attaquent jamais, et le faucon ne le prend que par derrière, et lorsqu'il vole; le chasseur même, si le butor n'est que blessé, ne doit l'approcher qu'avec précaution; car, au lieu de fuir, il l'attend, lui lance dans les jambes des coups de bec si violens, qu'il perce même les bottines et pénètre jusque dans les chairs; de plus, ainsi que le *héron*, s'il lui reste assez de force, il s'élançe au visage, où l'œil est toujours le but qu'il vise. Pour se défendre contre les chiens, il se renverse sur le dos, et se sert autant de ses ongles que de son bec.

Cette espèce fait son nid dans le mois d'avril, presque sur l'eau, au milieu des roseaux, et le construit principalement de joncs. Sa ponte est de quatre à cinq œufs, d'un gris-blanc verdâtre; le temps de l'incubation est de vingt-quatre à vingt-cinq jours. Les jeunes naissent presque nus, et ne quittent le nid que plus de vingt jours après leur naissance. Leur plumage ne diffère pas de celui des vieux; mais leur bec et leurs pieds sont plus blancs. Les busards, qui dévastent les nids de tous les autres oiseaux de marais, touchent rarement à ceux du *butor*; le père et la mère y veillent sans cesse, et le défendent contre ces oiseaux de rapine. Leur chair passe pour être assez bonne à manger, pourvu que l'on ôte la peau remplie d'une huile âcre et de mauvais goût, qui se répand dans les chairs par la cuisson, et lui donne une forte odeur de marécage.

Il a deux pieds trois à quatre pouces de longueur totale. Le sommet de la tête noir; les plumes du cou et de la poitrine longues, lâches et flottantes; le plumage varié de raies, de mouchetures, et de lignes en zigzags, sur un fond brun fauve, et d'une nuance plus claire en dessous du corps; le bec et les pieds verdâtres; les ongles longs et crochus. L'on distingue la femelle par moins de grosseur, des couleurs plus ternes, et par moins de longueur dans les plumes du cou et de la poitrine.

Le BUTOR DE LA BAIE D'HUDSON. V. BUTOR MOKOHO.

* Le BUTOR BRUN RAYÉ, *Ardea danubialis*, Lath. Le bec est brun et jaunâtre; le dessus du corps et le ventre sont noirs,

avec des lignes brunes, et d'un roux pâle, jetées irrégulièrement; le dessous du cou et la poitrine, blanchâtres. M. Meyer regarde cet oiseau comme un jeune *blongios* d'Europe.

* Le GRAND BUTOR, *Ardea botaurus*, Lath., est beaucoup plus gros que le *butor* ordinaire; il a trois pieds neuf pouces trois lignes de longueur depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue; le bec long de huit pouces; le sommet de la tête noir, avec quelques plumes fort longues, qui forment une belle huppe; le dessus du cou, du corps et les couvertures supérieures de la queue d'un cendré brun; les côtés du cou roux, avec une large bande longitudinale noirâtre; la gorge et le devant du cou blancs et variés de taches noires et d'un blanc rousâtre; le reste des parties inférieures et les scapulaires roux; les ailes et la queue d'un cendré brun; le *lorum* et l'iris jaunes; le bec jaunâtre; les pieds bruns. Cette description est d'après Brisson. M. Themminck présente cet oiseau pour un individu vieux de l'espèce du *héron pourpré huppé*. Est-il fondé? Comparez les descriptions de ces deux oiseaux, dont un a près d'un pied de plus de longueur, et toutes les proportions relatives beaucoup plus fortes.

Le BUTOR HUPPÉ de Gatesby, est le CRABIER GRIS DE FER.

* Le BUTOR JAUNE, *Ardea flava*, Lath. Sa longueur est de deux pieds dix pouces; les longues plumes de la tête et d'une partie du cou sont d'un jaune pâle, ondé de noir; celles du bas du cou, de la poitrine et du ventre d'un blanc ondé de brun et frangées de jaune à l'entour; le dos et les couvertures des ailes, d'un brun lavé de jaune; les plumes alaires et caudales noires, cendrées et traversées par des lignes blanches; les pieds d'un gris foncé. Il habite le Brésil. Sa chair est recherchée pour sa bonté.

Le BUTOR MOKOHO, *Ardea mokoho*, Vieill.; *Ardea stellaris*, var. Lath., pl. 136 des *Oiseaux d'Edwards*. Cette espèce passe l'été dans les parties boréales de l'Amérique, les quitte pendant l'hiver et s'avance dans le Sud jusqu'à la Louisiane. Elle paroît à la baie d'Hudson en juin, époque où elle fait son nid; elle le place dans les marais, au milieu d'une touffe de longues herbes, et le construit de plantes aquatiques; la femelle y dépose quatre œufs d'un cendré verdâtre, dont les petits sortent couverts d'un duvet noir. Les sauvages distinguent ce butor des autres oiseaux par le nom de *mokoho*.

Il n'a guère plus de deux pieds de longueur totale; le bec noir en dessus, jaune sur les côtés et en dessous; le *lorum* et les yeux de cette dernière couleur; la tête noire sur le sommet, rougeâtre sur les côtés; le haut de la gorge blanc; le cou brun en dessus, blanc en devant, moucheté de brun.

rougeâtre, et chaque plume est terminée de noir; le dos, le croupion, la queue, les couvertures supérieures des ailes sont d'une couleur de rouille et rayées transversalement de noir; les six premières plumes alaires de cette teinte; les autres rougeâtres à l'extrémité; les secondaires pareilles au dos; le ventre et les parties postérieures d'une couleur blanchâtre et marqués longitudinalement de brun et de noir sur les jambes et sur les couvertures inférieures de la queue; les pieds jaunes. La femelle ressemble au mâle.

* Le PETIT BUTOR, *Ardea marsigli*, Lath. L'on a vu cet oiseau sur les bords du Danube. L'iris est blanchâtre, et l'espace entre le bec et l'œil, jaune; la tête, le dessus du corps, la poitrine, le ventre, le croupion et les couvertures de la queue sont roux et rayés de brun; les raies sont, sur le dos, plus larges et plus nombreuses qu'ailleurs; le blanc est la couleur du dessous du cou et de la gorge; un blanc brunâtre celle du haut des cuisses; les plumes des ailes sont d'un brun pâle et traversées de lignes rayées, d'un brun plus foncé; la queue est blanchâtre; le tarse d'un jaune pâle. Ce n'est point une espèce particulière, mais un jeune *crabier guaccò*.

Le PETIT BUTOR de Catesby est le CRABIER VERT.

* Le PETIT BUTOR DE CAYENNE, *Ardea undulata*, Lath., a le cou si fourni de plumes, qu'il paroît presque aussi gros que le corps; le bec est brun, et la peau nue des côtés de la tête, bleue; le fond de son plumage d'un gris-roux tacheté de brun-noir, et rayé de petites lignes transversales très-pressées, ondulées et en forme de zigzags; le dessus de la tête noir, et le tarse jaune. Longueur, douze pouces environ.

Le PETIT BUTOR d'Edwards, est le BLONGIOS proprement dit. V. ci-dessus page 431.

* Le BUTOR ROUILLÉ, *Ardea ferruginea*, Lath. Sur les rivages du Don, on rencontre, mais pendant l'été seulement, un *butor* qui guette entre les roseaux les insectes aquatiques et les poissons dont il fait sa nourriture: il a vingt pouces environ de longueur; le bec verdâtre; la mandibule supérieure un peu courbée vers son extrémité; la partie nue qui est entre le bec et l'œil, verte; l'iris couleur de safran; les plumes de la tête, du cou et du dos longues, noires, et terminées de ferrugineux; le menton d'un jaune très-clair; les couvertures des ailes d'un brun noirâtre; quelques-unes sont ferrugineuses à leur extrémité, et les autres variées de roux et de blanc; les plumes noires; le croupion, la poitrine et le ventre variés de ferrugineux, de blanchâtre, de cendré et de brun, les cuisses mélangées de roux, de cendré et de blanc; les pieds sont verts.

* Le BUTOR ROUX, *Ardea soloniensis*, Lath. Son bec est blanchâtre en dessus et couleur de corne en dessous ; le dessus de la tête , noir ; le reste de la gorge et le cou sont ferrugineux ; le dos, les scapulaires et le croupion, blanchâtres ; une couleur rousse pâle couvre le ventre et les parties postérieures ; une teinte de rouille mélangée de blanc, domine sur les couvertures des ailes et sur les plumes secondaires ; les primaires sont noirâtres ainsi que la queue ; les pieds bruns. Cette espèce se trouve en Italie , en Sologne, où on la nomme *quoimeau* ; c'est un jeune *blongios* d'Europe , suivant M. Theminck.

Le BUTOR SACRÉ. *V.* HÉRON SACRÉ.

Le BUTOR TACHETÉ est notre BIREAU dans son jeune âge. *V.* ci-dessus. (v.)

HÉRON DE MER. On donne , dans quelques endroits , ce nom à l'ESPADON. On le donne encore , dans d'autres , au CHÉTODON CORNU. (B.)

HÉRONNEAU. Petit du *héron*. (s.)

HÉRONNIER (*Fauconnerie*). Oiseau de proie dressé au vol du *héron*. *Héronner* se dit de l'action même de chasser cet oiseau. (s.)

HEROS. C'est le nom du GRAND CAPRICORNE NOIR des environs de Paris , *Cerambyx heros*, Fabr. (DESM.)

HERPAILLES. Troupes de *biches* et de *faous*. (s.)

HERPESTE, *Herpestis*. Genre établi par R. Brown, pour placer deux GRATIOLES à quatre étamines qu'il a observées à la Nouvelle - Hollande. Il répond à celui appelé BRAMIE par Forster, et MONNIÈRE par Jussieu. Le genre MORGANIE s'en rapproche beaucoup. (B.)

HERPESTES. Ce nom qui vient d'*ερπεστες*, *reptans*, a été proposé par Illiger, pour remplacer celui d'*ichneumon* que quelques naturalistes donnent aux MANGOUSTES. *V.* ce mot. (DESM.)

HERPETICA. Nom sous lequel Rumphius (*Amb.* 7, tab. 18), décrit le *cassia alata*, qui est le *faba dulcis* de Merian (*Surin.*, tab. 58). *V.* CASSE et DARTRIER. C'est aussi le *causchoa* des Chinois et le *dauncurap* des Malais. (LN.)

HERPETOTHÈRES (*Chasseur de reptiles*). Nom appliqué au genre MACAGUA. *V.* ce mot. (v.)

HERPETTE. Nom qu'on donne , dans quelques cantons , aux diverses espèces de LICHENS. (B.)

HERPYLLON, HERPILLOS des Grecs. *V.* SERPOLET. (LN.)

HERPYXE des Grecs. *V.* ELAPHOBOSCON. (LN.)

HERRERA. Adanson donne ce nom au genre *Erihalis* de Brown, *Jam.*, adopté par Linnæus. *V. ERITHALE.* (LN.)

HERRERIE, *Herreria*. Arbrisseau du Pérou, à feuilles verticillées, presque linéaires, accompagnées de quatre épines, et à fleurs jaunes disposées en grappes terminales, qui forme un genre dans l'hexandrie monogynie, et dans la famille des asparagoïdes.

Ce genre offre pour caractères : une corolle divisée en six parties lancéolées, dont trois alternes plus étroites ; point de calice ; six étamines ; un ovaire supérieur triangulaire, surmonté par un style à stigmate trigone ; une capsule à trois lobes, triangulaire, ailée, trilobulaire et trivalve, renfermant deux à quatre semences, membraneuses à leur bord, dans chaque loge.

Feuillée dit que sa racine est très-connue par l'usage qu'on en fait dans les maladies vénériennes. (B.)

HERRERO. Les Espagnols des îles Philippines appellent de ce nom une espèce de grand *pic*. *V. PIC PALALACA.* (S.)

HERRIAL. Sorte de RAISIN qui croît en Espagne. (LN.)

HERSCHEL ou **URANUS.** *V. l'article PLANÈTE.* (PAT.)

HERSE. Nom de la BELETTE en Egypte. *V. ce mot.* (S.)

HERSE, *Tribulus*. Genre de plantes de la décandrie monogynie, et de la famille des rutacées, dont les caractères présentent un calice divisé en cinq parties ; une corolle de cinq pétales ouverts ; dix étamines ; un ovaire supérieur, ovale, angulaire, surmonté d'un style à stigmate quinquéfide ; cinq noix ou plus, étroitement rapprochées, ordinairement armées de pointes, s'ouvrant transversalement en deux ou quatre loges contenant chacune une seule semence, attachée à leur angle interne.

Ce genre est composé de quatre espèces, dont une est propre à l'Europe australe. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles opposées et ailées, avec impaire, à fleurs solitaires et axillaires, de couleur jaune.

L'espèce d'Europe s'appelle l'HERSE TERRESTRE, *Tribulus terrestris*, Linn. ; elle a six paires de folioles presque égales à chaque feuille, et le fruit à quatre cornes. Elle est annuelle, et se trouve, en France, parmi les blés des parties méridionales. Elle peut blesser dangereusement les pieds de ceux qui marchent sans souliers.

Une des espèces étrangères, l'HERSE TRÈS-GRANDE, a le fruit formé de dix noix sans épines. Elle vient de la Jamaïque. Son aspect est très-beau. (B.)

HERSE. Nom égyptien d'un poisson du Nil, observé par Sonnini, et figuré pl. 22 de son *Voyage en Egypte*. *V. au mot MORMYRE.* (B.)

HERSELAAR et HERSLER des Hollandais. Noms de l'ORME. (LN.)

HERT. Nom hollandais du CERF. (DESM.)

HERVERA et HERVATO. Noms espagnols du *peucedanum silaus*. (LN.)

HERVINHA. C'est le FENUGREC, en Portugal. (LN.)

HERZGRAFF. Un des noms allemands de la CÉRAISTE des champs. (LN.)

HERZMARILLE. Le PANAIS (*Pastinaca sativa*) porte ce nom en quelques parties de l'Allemagne. (LN.)

HERZWURZ. Nom de la FUMETERREBULBEUSE, en Allemagne. (LN.)

HÉSE. Un de noms du MILLET, en Allemagne. (LN.)

HESEB. Mot hébreu qui signifie HERBE. V. HERBA. (LN.)

HESERTAZEN des Arabes. C'est la BRYONE DIOÏQUE (*bryonia dioica*, Jacq.). (LN.)

HÉSIODIE, *Hesiodia*. Genre établi par Moëench, aux dépens des CRAPAUDINES. Il n'a pas été adopté. (B.)

HESPÉRANTHE, *Hesperantha*. Genre de plantes établi par Ker, aux dépens des IXIES. Ses caractères sont : spathe bivalve ; corolle tubuleuse, à limbe de six parties régulières ; trois stigmates écartés ; capsule oblongue, trigone.

Le IXIES RADIEE, CINNAMOMÉE, etc., servent de type à ce genre. L'HESPÉRANTHE VELUE est figurée pl. 1473 du *Botanical magazine*, de Curtis. (B.)

HESPÉRIDÉES, *Hesperideæ*, Juss. Famille de plantes, dont la fructification est composée d'un calice monophylle, souvent divisé ; d'une corolle formée de pétales en nombre déterminé, élargis à leur base, insérés autour d'un disque hypogyne ; d'étamines ayant la même insertion que la corolle rarement en nombre indéterminé, à filamens distincts, ou monadelphes, ou polyadelphes ; d'un ovaire simple, à style unique, à stigmate simple ou rarement divisé ; d'un fruit ordinairement mou, quelquefois capsulaire, uni ou multiloculaire, à loges monospermes ou dispermes, à périsperme nul, à embryon droit, à cotylédons charnus, planes, convexes, à radicule supérieure.

Les plantes de cette famille ont une tige frutescente ou arborescente, munie quelquefois d'épines, que la culture et la vieillesse font souvent disparaître. Les feuilles, qui sortent de boutons coniques nus ou dépourvus d'écaillés, sont alternes, souvent simples, quelquefois composées, quelquefois parsemées de points vésiculeux et transparens. Les fleurs, qui exhalent un parfum suave, sont constamment hermaphrodites, et affectent différentes dispositions.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte sept genres à cette famille, qui est la treizième de la treizième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 16, n.º 13 du même ouvrage.

Ces genres ont, ou un fruit monosperme et les feuilles non ponctuées, tels que XIMENIE et HEISTER, ou un fruit polysperme, mou, et les feuilles parsemées de points transparens, tels que MURRAY, COOKIE, CITRONNIER et LIMONIER; ou enfin un fruit polysperme capsulaire, et les feuilles non ponctuées, tel que le THÉ. *V.* ces différens mots.

Mirbel, en portant ses recherches sur cette famille, a trouvé qu'elle pouvoit être divisée en trois. Savoir: les OLACINÉES, les AURANTIACÉES, les TERSTROMIÉES et les THÉACÉES. *V.* ces mots. (B.)

HESPÉRIDES, *Hesperides*. Tribu (auparavant famille) d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, composée des papillons *plébéiens urbicoles* de Linnæus, et de quelques autres lépidoptères.

Les hespérides diffèrent des papillonides en ce que leurs jambes postérieures ont quatre épines ou ergots, disposées par paires, dont deux situées, comme à l'ordinaire, aux extrémités de ces jambes, et les deux autres plus haut.

Les lépidoptères crépusculaires et nocturnes offrent les mêmes caractères; les hespérides ont, en outre, leurs antennes terminées le plus souvent en crochet, ou en une pointe recourbée; la plupart, lorsqu'elles sont en repos, tiennent leurs ailes inférieures dans un plan horizontal. Leurs chenilles roulent les feuilles dont elles se nourrissent, et se métamorphosent dans une coque de soie, mais d'un tissu très-clair. Leurs chrysalides ne sont pas anguleuses. Cette tribu comprend les genres: URANIE et HESPÉRIE. (L.)

HESPÉRIDIE, Desv. Sorte de FRUIT qui est propre au genre des CITRONNIERS. (B.)

HESPÉRIE, *Hesperia*. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, tribu des hespérides, distingué de celui d'*uranie*, autre et dernier genre de la même tribu, par les caractères suivans: antennes terminées en massue; palpes inférieurs, courts, larges, et très-garnis d'écaillés à leur partie antérieure.

Le genre hespérie de Fabricius étoit composé primitivement des papillons que Linnæus nomme *plébéiens*, et qu'il divise en *ruraux* et *urbicoles*; mais je l'ai réduit aux seules espèces de cette seconde division; les autres forment, dans la tribu des papillonides, deux genres propres, ceux de *polyommate* et d'*erycine*. Schrank, dans la Faune de Bavière, dési-

gne le premier sous le nom de *cupidon*. Le second ne comprenant que des espèces exotiques, n'entroit point dans le plan de son travail. Il a aussi séparé génériquement les papillons plébéiens ruraux de Linnæus; cette coupe a reçu de lui la dénomination d'*erinnis*.

Le système des glossates de Fabricius présente, à cet égard, de grands changemens. Les hespéries rurales composent neuf genres, dont l'un conserve le nom primitif; les espèces urbicoles en forment trois: *thymele*, *heliastis*, *pamphila*. Mais n'ayant pas encore fait une étude particulière de ces nouvelles coupes, je continuerai de les réunir en une, et sous le nom d'hespérie, que je lui avois laissé.

Ces insectes ont, en général, le corps court et gros; la tête large; les antennes terminées en massue arquée ou crochue, très-écartées à leur insertion; les palpes inférieurs ou labiaux larges, très-fourmis d'écaillés, de trois articles, dont le dernier très-petit; les ailes épaisses, triangulaires, dont toutes ou quelques-unes sont souvent, et dans le repos, dans une position horizontale ou jamais bien perpendiculaire; les inférieures sont plissées au côté interne, et recouvrent, avec leurs plis, un abdomen court, conico-cylindrique ou presque conique. Leurs pattes, toutes propres à la locomotion, sont fortes, et leurs jambes postérieures ont deux épines de plus que les autres; les tarsi sont terminés par deux crochets petits, simples et très-arqués.

Les métamorphoses des hespéries diffèrent de celles des papillonides. Leurs chenilles ressemblent à celles de plusieurs lépidoptères nocturnes; elles sont presque nues, plus grêles aux deux extrémités, comme en forme de fuseau, avec la tête globuleuse et un peu fendue. Elles habitent entre des feuilles qu'elles lient avec de la soie. Les chrysalides ressemblent encore à celles de plusieurs lépidoptères nocturnes. Elles n'offrent point d'éminences ou de saillies angulaires, et sont renfermées dans une toile légère, et souvent sur des feuilles.

Je divise les hespéries en celles dont les ailes inférieures sont prolongées en queue, et en celles dont les ailes inférieures sont sans queue.

La première division ne renferme encore que des espèces exotiques. On y remarque principalement:

L'HESPÉRIE PROTÉE, *Hesperia proteus*, Fab., E 14, 5 de cet ouvrage, qui a les ailes brunes, avec cinq ou six taches carrées demi-transparentes, et des fascies noires transverses en dessous des inférieures. Elle est figurée dans Clerck, tab. 42, n.ºs 1 et 2, et dans plusieurs autres ouvrages. On la trouve très-communément dans l'Amérique méridionale, où sa chenille vit sur un dolé.

L'HESPÉRIE ÉPITE, *Hesperia epitus*, Fab., qui a les ailes brunes, avec des taches transparentes plus larges que dans la précédente espèce, et dont celles de dessous ont une large tache argentée qui se termine en fascie flexueuse au bord extérieur. Sa queue est très-courte. Elle est figurée dans Cramer, tab. 343, E, F, G, H. On la trouve en Amérique. Bosc l'a observée en Caroline; sa chenille y vit sur une espèce de *robinia*.

La seconde division, celle des hespéries à ailes inférieures sans prolongement en forme de queue, nous offre en outre un grand nombre d'espèces, dont plusieurs indigènes et dont Geoffroy a formé une division, celle des *estropiés*. Je citerai les suivantes:

Les unes ont la massue des antennes terminée par un crochet court et obtus, ou même presque droite; telles sont:

L'HESPÉRIE DE LA MAUVE, *Hesperia malva*, Fab.; le papillon grisette, Engram., *Pap. d'Eur.*, pl. 46, fig. 78, A, B, C, *papilio ulceæ*, Esp., tom. 1, tab. 51, fig. 3, var.; ses ailes sont dentées, noirâtres avec des taches plus foncées, dont plusieurs disposées par bandes, et dont quelques-unes presque noires, avec de petits points blancs, transparents, et dont plusieurs sont carrés; le dessous des quatre ailes est plus clair, moins tacheté de noirâtre, et les points blanchâtres sont disposés sur deux ou trois lignes transverses, aux inférieures. On voit du blanc dans les échancrures du bord postérieur des ailes.

On la trouve au printemps, dans toute l'Europe. Sa chenille est grise, pubescente, avec la tête noire et quatre points jaunes sur le premier anneau. Elle vit sur différentes espèces de mauves. Sa chrysalide a une teinte d'un cendré bleuâtre; elle est renfermée dans une légère coque de soie.

L'HESPÉRIE DE LA LAVATÈRE, *Papilio lavateræ*, Hübn., tab. 90, fig. 454, 455, fem.; *Hesperia ulceæ*, Fab., est plus grande, d'un brun jaunâtre en dessus, avec des taches à peu près semblables à celles de l'espèce précédente; mais le dessous des ailes est presque entièrement d'un cendré jaunâtre, et n'offre presque pas de taches.

L'HESPÉRIE GRISETTE, *hesperia tages*, Fab.; le point d'Hongrie, Engram. *ibid.* pl. 15, supp. 21, fig. 97 A B bis. Ses ailes sont entières, noirâtres, mais d'une teinte plus claire et tirant sur le brun en dessous; le dessus des supérieures offre, vers son milieu, une bande cendrée, transverse, peu prononcée, et un peu plus bas une ligne de la même couleur; on voit quelques points blancs dans l'intervalle; le bord postérieur des quatre ailes a, sur les deux surfaces, deux

rangées parallèles et très-rapprochées de points ou petites taches blanchâtres; une de ces rangées est placée sur les franges.

Sa chenille vit sur le *chardon roland*.

L'HESPÉRIE PLAIN-CHANT, *Hesperia fritillum*, Fab.; le *pap. plain-chant*, Geoff.; *pap. malœ*, Esp., tab. 23, fig. 2. Le dessous du bouton des antennes est roussâtre; la surface supérieure des ailes est d'un brun noirâtre, avec le bord postérieur blanc, entrecoupé de noirâtre; les supérieures ont entre ce bord et leur milieu, de petites taches blanches, en forme de points, dont les postérieures forment une ligne anguleuse, qui se perd vers le milieu du bord interne; le dessus des inférieures offre, près des bords postérieurs, une rangée transverse de points de la même couleur; on en voit quelques autres, plus ou moins nombreux, vers le milieu; le fond du dessous des ailes varie, mais il est le plus souvent gris ou brun, avec une teinte verdâtre et des taches blanches, correspondantes en partie aux supérieures; celles qui sont disposées dans la largeur du milieu des ailes inférieures sont beaucoup plus grandes.

Sa chenille vit sur la *cardère* ou le *chardon à foulon*, dont elle plie les feuilles.

Cette espèce est la souche d'un grand nombre d'autres figurées par divers auteurs, et principalement par Hübner, et nommées: *tesselum*, *alveolus*, *proto*, *sertorius*; *eucrate*, *sao*, *side*, etc. Cette dernière a sur le dessous des secondes ailes deux rangées de taches jaunâtres, dont la postérieure seule traverse toute la largeur. Dans celle qu'on a distinguée sous le nom de *sao*, les secondes ailes ont vers le milieu du disque une petite ligne blanchâtre, un peu arquée, accompagnée quelquefois d'un point de la même couleur, et le dessous des mêmes ailes est rougeâtre, avec des taches blanchâtres. Les environs de Paris donnent deux variétés de l'hespérie plainchant; l'une plus grande et plus tachetée; c'est celle que la plupart des naturalistes allemands nomment *alveolus*; la plus petite, et qui a un peu moins de points, est le *fretillum*.

L'HESPÉRIE BANDE-NOIRE, *Hesperia linea*, Fab.; Hübn., tab. 96, fig. 485-487, la massue des antennes est presque droite; les ailes supérieures et le dessus des inférieures sont d'un jaunâtre fauve, avec une ligne noirâtre le long du bord postérieur; le dessous des inférieures et l'extrémité de celui des supérieures est d'un cendré jaunâtre; le mâle a une ligne noire, oblique, près du milieu du dessus des dernières. Les unes et les autres sont entières.

Sa chenille vit sur les graminées; elle est rougeâtre, avec

la tête noire et un collier blanc. Quelques auteurs ont nommé cette espèce *thaumas*.

Le *papillon lineola* de Scriba n'en est probablement qu'une variété.

L'HESPÉRIE ÉCHIQUIER, *Hesperia paniscus*, Fab.; *Pap. brontes*, Hübn., tab. 94, fig. 475 et 476; *Pap. sylvius*, *ibid.*, fig. 477 et 478; la massue des antennes est presque droite; les ailes sont entières, noirâtres en dessus, avec des taches d'un jaune fauve; plusieurs de celles des ailes supérieures sont plus grandes et réunies ou contiguës; leur dessous est jaunâtre, avec des taches noires; la même face des inférieures est d'un brun jaunâtre, avec des taches jaunâtres. Il vit dans les bois; il est rare aux environs de Paris.

L'HESPÉRIE MIROIR, *Hesperia aracanthus*, Fab.; Engram. *Pap. d'Eur.* pl. 64 et 74, fig. 94. Ses ailes sont entières, d'un brun foncé; les supérieures ont en-dessus près de l'extrémité trois petites taches jaunes, inégales, dentelées en dessous; les mêmes ailes ont une bordure jaune. Les inférieures ont une pareille bordure et dix ou douze grandes taches blanchâtres, entourées de brun.

On le trouve en Europe, dans les bois marécageux. Il n'est pas rare dans la forêt de Bondi, aux environs de Paris, au solstice d'été.

D'autres hespéries de la même division ont le bout de la massue des antennes en crochet très-aigu, comme la suivante.

L'HESPÉRIE SYLVAIN, *Hesperia sylvanus*, Fab.; la *Bande-noire*, Geoff. var.; Hübn., tab. 95, fig. 482-484. Elle ressemble beaucoup à la bande-noire; mais, outre que ses antennes sont plus crochues à leur extrémité, et qu'elle est plus grande, la teinte jaune-fauve du dessus des ailes supérieures a moins d'étendue, et est divisée en manière de taches, par du brun noirâtre. Le dessous des ailes inférieures est, dans les deux sexes, d'un jaune-verdâtre, avec quelques petites taches d'un jaune plus pur. Le mâle a aussi, au milieu du disque des supérieures, une petite bande noire, mais plus large.

Elle est commune dans les bois des environs de Paris.

L'HESPÉRIE COMMA, *Hesperia comma*, Fab., me paroît n'être qu'une variété de cette espèce, plus tachetée.

Le *papillon actéon* de Schneider et d'Hübner tient le milieu entre le précédent et l'*hespérie bande-noire*; il ressemble à cette dernière espèce pour la taille et les couleurs du dessous des ailes; il se rapproche de l'autre quant aux nuances de leur face supérieure.

Les lépidoptères qui dans la première édition de cet ouvrage, composoient notre première section des hespéries, forment maintenant le genre CASTNIE. (L.)

HESPERINA. C'est la JULIENNE, en Portugal. (LN.)

HESPERIS, d'un mot grec qui signifie *soir*. Nom donné par Théophraste à un végétal qui nous est demeurée inconnue, et par Pline à une plante dont les fleurs exhaloient une douce odeur le soir et pendant la nuit, et que les dames cultivoient pour cette raison. Il lui donne aussi le nom de *viola matronalis*. Les naturalistes pensent que c'est notre JULIENNE DES JARDINS, plante qui a été nommée à cause de cela *hesperis*, ainsi que le genre qui la contient, par les botanistes modernes, qui ont néanmoins appliqué ce même nom à plusieurs autres plantes crucifères des genres *cheiranthus* (GIROFLÉE), *erysimum* (VÉLAR), *sisymbrium* et *arabis* (ARABETTE). V. JULIENNE. (LN.)

HESSE. Nom allemand du TREMBLE (*populus tremula*). (LN.)

HEST. Nom de toute l'espèce du CHEVAL, en danois. (DESM.)

HESTEBÆR. L'ARBOUSIER ALPIN (*arbutus alpina*) porte ce nom en Danemarck. (LN.)

HESTEBLOMME. L'*arnica montana* et le *chrysanthemum leucanthemum* sont ainsi nommés en Norwége. (LN.)

HESTELYNG. C'est la BRUYÈRE COMMUNE, en Norwége; on la nomme HEDELYNG en Danemarck. (LN.)

HESTE MAERE. Le TRÈFLE DES PRÉS porte ce nom en Norwége. (LN.)

HESTÉ MYNTE. C'est la MENTHE AQUATIQUE, en Danemarck. (LN.)

HE-TAU. V. PHI-TE. (LN.)

HÉTÉRANDRE, *Heterandra*. Genre de plantes établi par Palisot-Beauvois, dans le 4.^e vol. des *Transactions de la Société philosophique américaine*. Il est très-voisin du PONTÉDÈRE. Ses caractères sont : une spathe ; une corolle à six divisions et à deux lèvres, la supérieure a trois divisions, dont l'intermédiaire est plus grande, colorée à sa base ; l'inférieure a trois divisions, dont l'intermédiaire est plus étroite et recourbée ; trois étamines ; un ovaire supérieur à un seul style ; une capsule oblongue, trigone, trilobulaire, s'ouvrant latéralement.

Une seule espèce, originaire de l'Amérique septentrionale, constitue ce genre. C'est une plante aquatique, rampante, à feuilles en cœur, longuement pétiolées, et à fleurs en grappes axillaires peu fournies. Elle est figurée dans l'ouvrage précité. (B.)

HÉTÉRANTHÈRE, *Heteranthera*. Plante aquatique du Pérou, à tiges rampantes, stolonifères, articulées, cylindriques, striées, garnies de spathes membraneuses à ses ar-

ticulations, renfermant les feuilles et les fleurs avant leur développement; à feuilles alternes, réniformes, très-entières, glabres, portées sur de très-longs pétioles à demi-amplexicaules; à fleurs alternes, légèrement pétiolées, d'un blanc verdâtre, placées au nombre de trois ou quatre dans des spathes oblongues, qui se recourbent après la floraison.

Cette plante, fort voisine des PONTEDÈRES, et qui ne diffère pas des LEPTANTHES de Michaux et de la BARTONIE de Pursh, forme, dans la triandrie monogynie et dans la famille des pontédères, un genre qui offre pour caractères: une spathe univalve: une corolle tubuleuse, renflée à sa base, divisée en six parties légèrement inégales à son limbe; trois étamines, dont deux plus courtes, à anthères arrondies, et l'autre à anthère sagittée; un ovaire supérieur à style courbé, velu en dessus, et à stigmate simple; une capsule ovale, triangulaire, presque pyramidale, triloculaire, trivalve, et contenant plusieurs petites semences sillonnées.

Vahl rapporte six espèces à ce genre. (B.)

HÉTÉROBRANCHE, *Heterobranchus*. Genre de poisson établi par Geoffroy-Saint-Hilaire dans le grand ouvrage de la Commission d'Égypte sur l'histoire naturelle de cette contrée, aux dépens des SILURES de Linnæus. Ses caractères sont: tête garnie d'un bouclier âpre, plat et fort large; opercule très-petit; branchies surnuméraires ramifiées; membrane branchiale de huit à quatorze rayons; épine forte et dentelée; point d'épine dorsale; corps allongé: les MACROPTÉRONOTES de Lacépède, et les CLARIAS de Gronovius, rentrent dans ce genre.

Les HÉTÉROBRANCHES MAMOUT (*anguillaris*), HALLE (*bidorsalis*), ainsi que les détails relatifs à leur anatomie, sont figurés pl. 16 et 17 de cet ouvrage. (B.)

HÉTÉROBRANCHES. Ce nom, que M. de Blainville substitue à celui de SYPHONBRANCHES, qu'il avoit d'abord adopté, est donné à une famille de mollusques acéphales et nus, qui se compose des ascidies, des pyrosomes, des botrylles, des biphores, etc., ainsi que de quelques autres animaux décrits par M. Savigny, comme étant des *alcyons* à deux ouvertures. La classe des *tuniciers* de M. Lamarck correspond exactement à cette famille.

Parmi les mollusques hétérobranches, les uns sont *fixés*, et les autres *libres*; et parmi les uns et les autres, on en observe de *simples* et d'*agrégés*. (DESM.)

HÉTÉROCÉOPIEN. Nom donné par M. Desvaux à une sorte de fruit. V. FRUIT, §. IV. (B.)

HÉTÉROCÈRE, *Heterocerus*, Bosc., Fab. Genre d'in-

sectes , de l'ordre des coléoptères , section des pentamères , famille des clavicornes , tribu des macrodactyles.

Ces insectes , très-voisins des *dryops* d'Olivier ou des *parnes* de Fabricius , sont distincts de tous les autres clavicornes par leurs tarse , qui ne paroissent composés que de quatre articles , et par leurs antennes à peine plus longues que la tête , et dont les sept derniers forment une massue dentée en scie et arquée. Leur corps est ovale , déprimé et pubescent ; la tête s'enfonce postérieurement dans le corselet , jusqu'aux yeux , se rétrécit et se prolonge un peu antérieurement , en manière de museau arrondi ; le labre est extérieur , grand , et presque demi-circulaire ; les mandibules sont fortes , cornées , allongées , un peu arquées , dilatées à leur base , ciliées sur le dos , et bidentées sous leur pointe ; les palpes sont courts et filiformes ; le dernier article des maxillaires est un peu plus long que les précédens , et presque ovoïde ; les deux derniers des labiaux sont presque égaux et cylindracés ; les mâchoires ont deux lobes , dont le terminal plus grand , cilié , et dont l'interne pointu , en forme de dent ; la languette s'élargit vers son bord supérieur qui est largement échancré ; le menton est grand et offre aussi une grande échancrure , qui le fait paroître comme fourchu ; le corselet est court , transversal , sans rebords , avec les côtés arrondis ; l'avant-sternum se dilate fortement près de la bouche ; les pieds sont courts et propres à fouir la terre ; les quatre jambes antérieures sont plus larges , avec une rangée d'épines parallèles à leur côté extérieur ; les tarse sont courts et se replient sur les jambes. Les pieds dont ils font partie , ne présentent que quatre articles , dont le radical et le dernier plus grands , cylindriques , et dont les intermédiaires courts , presque coniques ; le dernier est armé de deux ongles grêles et arqués.

Ces insectes fréquentent les bords des mares et s'y creusent , avec leurs pieds , des trous , afin de s'y cacher ; mais ils en sortent bientôt , si on foule la terre.

L'HÉTÉROCÈRE BORDÉ , *Heterocerus marginatus* , Fab. ; E II. 3 de cet ouvrage , est la seule espèce que l'on ait encore trouvée autour de Paris. Elle a une ligne de longueur sur une demi-ligne de largeur ; son corps est velu , obscur ; ses élytres sont de la même couleur , mais leurs bords sont ferrugineux , ainsi que quelques points , qui sont disséminés à leur surface.

Cet insecte n'est pas rare sur les bords des mares de la forêt de Bondi. V. les articles DRYOPS et HYDÈRE. (O.L.)

HÉTÉROCLITE , *Heteroclitus* , Vieill. ; *Tetrao* , Lath. Genre de l'ordre des GALLINACÉS , et de la famille des PLU-

MIPÈDES. *V.* ces mots. *Caractères* : bec court, couvert de plumes à la base, un peu grêle, comprimé latéralement, pointu; mandibule supérieure un peu courbée, avec une rainure sur chaque côté de son arête, fléchie à la pointe; narines cachées sous les plumes du *capistrum*; langue; tarses courts, velus; trois doigts, couverts de duvet, dirigés en avant, distincts seulement vers leur extrémité, et raboteux en dessous; pouce nul; ongles aplatis; l'intermédiaire sillonné; ailes allongées; la première rémige, la plus longue de toutes, effilée vers le bout, ainsi que la deuxième; queue étagée; ses deux rectrices du milieu les plus longues et subulées. Ce genre n'est composé que d'une seule espèce, que le savant voyageur Pallas a fait connoître et a trouvée dans les déserts de la Tartarie, vers le lac Baïkal.

L'HÉTÉROCLITE DE TARTARIE, *Heteroclitus tartaricus*, Vieill.; *Tetrao paradoxus*, Lath., *Syrhaptus Pallasii*, Them. pl. 39 de l'Appendix du voyage de Pallas. Les Russes l'appellent *sadscha*. Il a huit pouces dix lignes de longueur totale jusqu'à l'extrémité des plumes latérales de la queue, et douze pouces jusqu'au bout des deux plumes intermédiaires; le bec long de cinq lignes, et le doigt du milieu avec l'ongle, de huit. Un cendré clair couvre le dessus de la tête; et un orangé foncé domine sur la gorge, le haut du cou et la nuque; le bas du cou et la poitrine sont cendrés, et quelques plumes pectorales ont un croissant noir à leur extrémité, ce qui donne lieu à une bandelette transversale qui s'étend d'une aile à l'autre; le ventre est d'un cendré jaunâtre, avec une large bande noire vers le bas, laquelle prend une forme demi-circulaire en remontant jusque sous les ailes; le reste des parties inférieures, le duvet des tarses et des doigts sont d'un blanchâtre teint de fauve; les parties supérieures d'un cendré jaunâtre, avec une lunule noire sur le bout des plumes du dos, et des taches de la même couleur sur les petites couvertures des ailes; une teinte pourprée borde et termine les moyennes; les plumes secondaires ont leur milieu noirâtre et leur bord extérieur d'un brun jaunâtre; les autres plumes sont d'un cendré très-sombre et terminées de blanc; les deux plus longues noires dans la partie qui excède les autres; la queue est très-étagée, d'un cendré foncé et terminée de blanc, avec quelques taches rousses sur le côté intérieur des plumes; les deux plumes latérales bordées de blanc, et les deux intermédiaires terminées de noir; les ongles de cette couleur, et très-aplatis; celui du milieu le plus fort de tous.

HÉTÉROCOME, *Heterocoma*. Genre de plantes de la syngénésie égale, et de la famille des cinarocéphales, établi par Decandolle, vol. 16, des Annales du Muséum. Ses ca-

ractères sont : calice imbriqué de folioles aiguës , non épineuses , presque égales ; fleurons , tous hermaphrodites ; réceptacles garnis de paillettes entières , lancéolées ; aigrettes presque caliculées ; les externes courtes , les internes longues.

Deux espèces originaires du Brésil composent ce genre. L'une est la SARRETTE BIFRONS de Persoon. Toutes deux sont figurées à la suite du Mémoire précité. (B.)

HÉTÉRODACTYLES. Famille d'oiseaux grimpeurs , formée par M. de Blainville (*Prodr. d'une nouv. distr. syst.*), et qui comprend ceux dont le doigt externe est versatile , comme les COUCOUS , les BARBUS , les ANIS , etc. (DESM.)

HÉTÉRODERME. Famille de reptiles ophidiens , établie par Duvéril. Elle renferme les serpens qui ont la peau couverte de petites écailles en dessus et de plaques en dessous , et dont les mâchoires sont dilatables.

Les genres qui entrent dans cette famille sont : CROTALE , SCYTALE , BOA , ERPETON , ERIX , VIPÈRE , COULEUVRE , PLATURE. (B.)

HÉTÉRODON. Nom donné par Palisot-Beauvois à un genre de *serpent* qu'il a séparé des *couleuvres* , sous la seule considération que la tête de l'espèce qui a servi à l'établir est triangulaire , et a sa mâchoire supérieure armée de deux dents plus longues que les autres.

Latreille , en mentionnant ce genre dans son *Histoire naturelle des Reptiles* , faisant suite au *Buffon* , édition de Deterville , observe que ces caractères ne sont pas d'une importance suffisante pour rendre l'adoption de ce genre obligatoire.

L'*hétérodon* de Beauvois a été trouvé près de Philadelphie , et est figuré dans l'édition précitée de Buffon. On y a également figuré à la suite de la COULEUVRE MOLURE , sous le nom de COULEUVRE CANNELÉE , un serpent que j'ai rapporté de la Caroline , et qui est certainement le même que celui de Beauvois. (B.)

HÉTÉRODON. Dans notre article DAUPHIN , nous avons suivi les divisions proposées pour ce genre de cétaqués par M. de Blainville. Le sixième sous-genre porte le nom d'*hétérodon* , parce qu'il comprend des espèces qui diffèrent entre elles par leurs dents. En général elles les ont peu nombreuses (le plus souvent deux seulement à l'une des deux mâchoires) , et quelquefois il n'y en a point du tout. V. DAUPHIN , tom. 9 , pag. 175. (DESM.)

HÉTÉRODONTE, *Heterodontus*. Sous-genre , introduit par Blainville parmi les SQUALES.

Une espèce peu connue , le SQUALE DE PHILIPPE , lui sert de type. (B.)

HÉTÉROGYNES, *Heterogyna*, Lath. Famille d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, distincte des autres familles de la même division, en ce que les femelles, dans les espèces qui vivent solitaires, et les neutres, dans celles qui sont réunies en société, sont aptères ou sans ailes, et que les individus n'ont point d'yeux lisses ou n'en offrent que rarement.

Elle se divise en deux tribus : les **FORMICAIRES** et les **MUTILLAIRES**. (1) *V.* ces articles. (L.)

HETEROLOMA. Nom donné par Desvaux à une section de son genre *hedysarum*, qui renferme le genre *pleurolobus* de Jaumes-Saint-Hilaire. (LN.)

HÉTÉROMÉRÉS, *Heteromera*. Nom donné par M. Dumeril, à une section d'insectes, de l'ordre des coléoptères, qui ont cinq articles aux quatre tarses antérieurs et un de moins aux postérieurs; c'est une sorte d'anomalie; car dans les autres animaux de cette classe, tous les tarses offrent le même nombre de pièces. (L.)

HÉTÉROMORPHE, *Heteromorpha*. Genre de plantes, établi dans la famille des synanthérées, tribu des arctotidées, par H. Cassini. Il a pour type l'**ARNIQUE INULOÏDE** de Vahl. Ses caractères sont : calice commun composé d'écaillés dissimilaires; les extérieures lancéolées; les intérieures larges, scarieuses, frangées; réceptacle alvéolé; fleurs marginales femelles par avortement, à corolle radiée, pseudo-labiée à lèvre intérieure cirrhiforme; graine hérissée de poils bicuspidés; aigrette longue, formée de squamules nombreuses, bisériées, inégales, épaisses, cornées, barbulées. (B.)

HÉTÉROMORPHES. Sous-règne, selon Blainville. Il comprend les **ÉPONGES**, les **INFUSOIRES**, les **CORALLINES** et genres voisins. (B.)

HÉTÉROMYS. Je propose ce nom générique pour désigner le *hamster anomal* (*V.* ce nom), si tous les caractères qu'on lui attribue sont exacts, et si les échymis n'en présentent pas de semblables. (DESM.)

HÉTÉROPODE. Sous ce nom, Gesner (*Avi.*, p. 207) donne la figure d'un oiseau qu'il n'a pas vu, et que, par conjecture, il range parmi les *aigles*. L'on peut prendre une idée de l'exactitude de ce dessin, par la différence des couleurs qu'on y remarque sur les deux jambes de l'oiseau, dont l'une

(1) Il s'est glissé une faute à l'égard de cette famille, tome X. page 287, ligne 6.^e Il faut lire *ou*, au lieu de *et*. Dans le même tableau, page 282, ligne 26, lisez : *antennes plus grosses vers le bout, souvent perfoliées.*

est bleue , et l'autre d'un brun blanchâtre. Aussi Buffon est-il d'avis de rayer cet aigle HÉTÉROPODE de la liste des oiseaux ; Brisson l'a rapporté mal à propos au *vautour brun*. (s.)

HÉTÉROPODES, *Heteropoda*. J'ai désigné ainsi , dans les Tableaux méthodiques du 24.^e volume de la première édition de cet ouvrage , un genre d'aranéides , composé des *araignées crabes* dont les quatre dernières pattes sont presque de la même grosseur que les autres , et dont les yeux forment deux lignes transverses presque parallèles. C'est ma première coupe du genre THOMISE. V. ce mot. (L.)

HÉTÉROPODES. M. de Blainville donne provisoirement ce nom à une classe artificielle d'insectes qui comprend les BRANCHIOPODES et les SQUILLAIRES dont les pieds varient en nombre. (DESM.)

HÉTÉROPOGON, *Heteropogon*. Genre de graminées , établi par Persoon aux dépens des BARBONS. Ses caractères sont : épillets de deux fleurs ; l'inférieure mâle et mutique ; la supérieure femelle et aristée. Fleur mâle ; balle calicinale herbacée à valve supérieure plus grande ; balle florale de deux valves cartilagineuses , transparentes. Fleur femelle ; balle calicinale de deux valves cartilagineuses ; balle florale de deux valves , dont l'inférieure est très-courte , et terminée par une arête tortillée , très-longue.

Les BARBONS GLABRE , HÉRISSE , CONTOURNÉ , etc. , restent dans ce genre. (B.)

HÉTÉROPTÈRE (*Heteropterus*). M. Duméril (*Zoologie analytique*) propose ce nom pour les papillons appelés vulgairement *estropiés*, parce que , dans l'état de repos, leurs ailes inférieures dépassent les supérieures. (DESM.)

HÉTÉROPTÈRES, *Heteroptera*. La première section de l'ordre des hémiptères , classe des insectes , et que je caractérise ainsi : bec naissant du front ; étuis membraneux à leur extrémité postérieure ; premier segment du tronc beaucoup plus grand que les autres et formant le corselet ; les élytres et les ailes toujours horizontales ou légèrement inclinées.

Cette section , ainsi nommée , de ce que les étuis sont divisés en deux parties , de consistance différente , l'une crustacée , l'autre membraneuse , est composée de deux familles : les GÉOCORISES ou *punaises terrestres*, et les HYDROCORISES ou *punaises d'eau* (V. ces articles). Beaucoup d'espèces de cette section sucent le sang de divers insectes ou de leurs larves ; quelques-unes même , comme les *punaises* proprement dites (*acanthia* , Fab.), se nourrissent de celui de l'homme et de quelques oiseaux ; les autres vivent du suc des végétaux ; il en

est même qui leur sont quelquefois très-nuisibles. *V. TINGIS.*
(L.)

HÉTÉROSOMES. Famille de poissons établie par Dumeril, parmi les osseux thoraciques. Ses caractères sont : corps très-mince, irrégulier ou non symétrique, avec les deux yeux d'un même côté.

Les genres qui y entrent sont **ACHIRE** et **PLEURONECTE.**
(B.)

HÉTÉROSPERME, *Heterosperma*. Plantes annuelles de la Nouvelle-Espagne et du Pérou, à tiges sillonnées, hautes de trois pieds ; à feuilles opposées, connées, très-glabres, pinnées avec impaire ; à folioles linéaires, aiguës ; à fleurs jaunes terminales, lesquelles forment un genre dans la syngénésie polygamie superflue, et dans la famille des corymbifères.

Ce genre offre pour caractères : un calice commun très-simple, divisé profondément en trois ou quatre parties linéaires ; un réceptacle garni de paillettes ovales, et portant dans son disque des fleurons tubuleux, quadrifides, et à sa circonférence des demi-fleurons trifides, courts, femelles, fertiles.

Les semences de la circonférence sont ovales et entourées à leur sommet d'une membrane. Celles du centre, au nombre de trois ou quatre, sont très-longues, linéaires, et terminées par une pointe à deux arêtes recourbées. (B.)

HÉTÉROSTÈGE, *Heterostega*. Genre de plantes, établi par Desvaux, *Journal de Botanique*, aux dépens des **ARISTIDES** de Linnæus, et des **DINÈBES**, de Palisot-Beauvois. Ses caractères sont : épillets unilatéraux, triflores ; une des fleurs hermaphrodite et sessile, l'autre mâle et pédiculée, la troisième stérile et pourvue de trois arêtes ; balle florale de deux valves, dont l'inférieure se termine par cinq dents dont les extérieures et l'intermédiaire sont aristées.

Ce genre ne contient qu'une espèce : c'est une plante vivace de l'Amérique méridionale, que nous ne cultivons pas dans les jardins d'Europe. (B.)

HÉTÉROZOAIRÉS. M. de Blainville propose ce nom pour désigner les animaux de la classe des **REPTILES**, à cause des différences nombreuses et essentielles qu'ils présentent entre eux, et des rapports variés qu'ils ont avec ceux des autres classes. (DESM.)

HETERYTA. Ce genre, établi par Rafinesque-Schmaltz, et dont les caractères ne sont pas connus, contient le *polemonium dubium*, L. (LN.)

HE-TEU. Nom donné, en Chine, à une variété du CA-

TIANG (*dolichos catiang*, L.) dont la fleur est violette et la graine noire. Celle-ci remplace nos HARICOTS dans toute l'Inde ; on en indique beaucoup de variétés. (LN.)

HET-GINÉ, C'est un SOPHORE, au Sénégal, d'après Adanson. (LN.)

HETICH, Suivant Thevet, les naturels de l'Amérique donnoient ce nom à deux sortes de racines comestibles, qu'ils propageoient en les coupant. On peut croire que ce sont des IGNAMES ou des PATATES. (LN.)

HÊTRE ou FAYARD, *Fagus sylvatica*, Linn. (*Monoécie polyandrie*). Arbre très-élevé, formant des forêts d'une grande étendue, et qui, par la beauté de son port et par son utilité, rivalise avec le chêne. Sa tige droite et élancée, son écorce lisse et fraîche, et son feuillage épais et brillant, le font aisément remarquer parmi tous les autres arbres forestiers. Il a l'avantage de croître promptement, et de venir presque partout, même dans les sols sablonneux et pierreux. Il est inférieur au chêne pour la bonté de son bois ; mais les usages auxquels ce bois est employé, n'en sont pas moins nombreux et très-variés.

Ce bel arbre appartient à la famille des AMENTACÉES. Il est monoïque ; joint à deux autres, l'un de l'Amérique septentrionale, et l'autre de la Terre-de-Feu, il constitue un genre. Cependant Linnæus le place parmi les CHÂTAIGNIERS. Sa fructification a, il est vrai, beaucoup de ressemblance avec celle de ce dernier ; mais elle présente en même temps des caractères distinctifs très-remarquables. Dans le *châtaignier*, les fleurs mâles viennent sur des chatons linéaires, grêles, fort allongés ; dans le *hêtre*, elles sont disposées sur des chatons entièrement sphériques, pendans et à longs pédoncules. D'ailleurs, les semences du *hêtre* n'ont point la forme de celles du *châtaignier*, puisqu'elles sont triangulaires. Ces différences sont plus suffisantes pour faire un genre particulier de l'arbre dont il s'agit ici. Je suis en cela l'exemple de Miller, de Tournefort et de Ventenat.

Le *hêtre* s'élève à quatre-vingt-dix pieds de hauteur. Il présente une ample cime, qui couronne un tronc droit, revêtu d'une écorce fine, de couleur cendrée ou grisâtre ; ses rameaux, divisés, menus et un peu pendans, sont garnis de feuilles ovales, alternativement placées et soutenues par de courts pétioles ; ces feuilles, assez fermes, et d'un vert glacé, ont à peu près la grandeur de celles du *charme* ; elles sont accompagnées de stipules ; elles offrent des dentelures ou des ondes à leurs bords, et de légers poils qu'on observe aussi sur le pétiole. Leur surface est marquée de nervures latérales, obliques, bien parallèles.

Les fleurs du *hêtre* sont unisexuelles, et naissent vers les extrémités des jeunes rameaux. Le même arbre porte des fleurs mâles et des fleurs femelles; celles-ci sont placées un peu au-dessus des premières. Les mâles ont un calice en cloche, découpé en cinq ou six segmens, et depuis huit jusqu'à douze étamines, dont les filets très-menus, sont plus larges que le calice, et portent des anthères droites et oblongues. Les femelles sont composées de trois pistils placés dans un calice monophylle et velu, divisé en quatre parties droites et aiguës. L'ovaire est supérieur; après sa fécondation, il devient une capsule ovale, coriace, hérissée de pointes molles, à une seule loge, et s'ouvrant en quatre valves. Cette capsule, qui a été le calice de la fleur, contient deux ou trois semences triangulaires, appelées *faînes*, que recouvre une peau lisse, et d'un brun rougeâtre, sous laquelle se trouve une amande blanche, huileuse et bonne à manger.

Le *hêtre* croît naturellement dans les forêts de l'Europe. Quoiqu'il soit assez commun dans les pays plats et tempérés, il se plaît aussi beaucoup sur le penchant des montagnes. Celles de la Suisse, des Pyrénées et des Alpes en sont couvertes. On l'y trouve à la même élévation que le *sapin*, avec cette différence que le *sapin* est placé du côté du nord, et le *hêtre* du côté du midi. Cet arbre, ainsi que le *charme*, conserve tout l'hiver ses feuilles sèches; elles ne tombent qu'au moment où les nouvelles se montrent; et après être tombées, elles durent long-temps sur la terre; les moutons s'en nourrissent; dans quelques pays, le peuple en garnit les lits en place de paille.

Le *hêtre* a une croissance rapide. Dans les bons fonds il ne dure pas cent ans; on ne doit pas attendre ce terme pour le couper.

Son bois peut être employé non-seulement à la charpente; mais même à la construction des vaisseaux pour les bordages, et les ponts qui demandent un bois droit et uni. Les charpentiers s'en servent pour les parois des granges, des chambres, des aires à battre le blé, pour les parquets, et principalement pour les moulins et autres ouvrages dans l'eau. Les menuisiers, les ébénistes le consomment pour les tables, ais, planches, meubles, etc. Divers ouvriers en font des vis, des rouleaux, des calandres, des treuils, des pilons, des vases, des saloirs, des pelles, des soufflets, des presses, des guéridons, des bâts, des jougs, des colliers pour les bêtes de somme, des hottes, des jantes de roue, des affûts de canon, des instrumens de labourage, des bois de lits, des baquets, etc. La consommation des sabots faits avec le seul bois de *hêtre* est prodigieuse. Dans les vallées de Saint-Jean-

Pied-de-Port, les habitans ont l'industrie d'en faire des rames, qu'ils transportent à Bayonne, d'où ils en fournissent tous les ports de l'Océan; comme ce bois est pliant et a du ressort, tant qu'il conserve un peu de séve, il est très-propre à cet usage, ainsi qu'aux brancards de voiture ou de chaises de poste. Les layetiers, les boisseliers emploient une grande quantité de planches minces de *hêtre*, ainsi que les gâniers et les fourbisseurs. Enfin les copeaux mêmes de ce bois sont utiles, et servent à clarifier le vin.

L'écorce du *hêtre* remplace le liége pour les filets des pêcheurs. Son fruit est très-recherché des porcs, des daims et de presque tous les quadrupèdes qu'on mène ou qui vivent dans les forêts. L'amande a une saveur agréable, mais mêlée d'astringence. Etant grillée, elle peut suppléer au café. On en retire, par expression, une huile douce, abondante, qui s'améliore en vieillissant, et qu'on mange; c'est l'huile de faîne.

Quoique le bois de *hêtre* dure peu au feu, il donne beaucoup de cendres; c'est le meilleur pour faire du charbon, et il est le plus agréable de tous à brûler. Ainsi cet arbre superbe, après avoir fait pendant un siècle l'ornement des forêts, et après avoir si souvent rafraîchi de son ombre le voyageur accablé par la chaleur du jour, sert, après sa mort, à réchauffer les membres glacés du vieillard nonagénaire qui prit soin de sa jeunesse.

Quelques personnes pensent qu'il y a deux espèces de *hêtre*, savoir : le *hêtre sauvage* ou *des montagnes*, dont le bois est blanc, et le *hêtre de plaine* ou *hêtre rouge*. Cette différence dans la couleur du bois n'est occasionnée que par la diversité des sols où ces arbres croissent, puisqu'ils s'accordent du reste parfaitement par leurs caractères spécifiques.

Le *hêtre* se multiplie facilement par ses graines, qu'on peut semer depuis le mois d'octobre jusqu'en février; la meilleure méthode est de les mettre en terre aussitôt que les fruits tombent, et lorsque leur enveloppe s'ouvre. Alors on doit les garantir, autant qu'il est possible, de la voracité des mulots qui en sont très-friands. Pour cet effet, on peut, en les préparant, les tremper dans les eaux de fumier, qui, leur communiquant un goût désagréable, les empêchent d'être mangées par ces animaux. Si, pour semer, on attend la fin de l'hiver, afin de conserver la graine pendant cette triste saison, il faut la mettre dans le sable.

On peut semer le *hêtre* en pépinière ou en place, après avoir labouré et disposé le terrain. La culture et la conduite des plants sont à peu près les mêmes que pour le CHATAIGNIER. (Voyez ce mot.) On observe cependant que le *hêtre*

souffre difficilement la transplantation, et que, par cette raison, il vaut mieux le semer à demeure. Afin d'éviter que l'arbre buissonne, et pour l'obliger à donner une belle quille, on sème épais, et on éclaircit à mesure qu'il s'élève et se fortifie.

Si l'on veut semer le *hêtre* pour former des pépinières, une petite pièce de terre suffira d'abord pour élever un grand nombre de sujets. Cet arbre aime l'ombrage dans sa jeunesse; il exige un terrain propre et net de mauvaises herbes. Aussitôt que les jeunes plantes se trouveront trop serrées, on ne doit pas manquer d'arracher les plus fortes dès l'automne suivant, afin de donner aux autres assez de place pour se développer. Les plants arrachés seront transplantés ailleurs.

Une couche de semences cultivée avec soin, produira, au bout de trois années, de très-beaux sujets, qu'on pourra mettre alors en pépinière, en laissant entre eux dix-huit pouces de distance s'ils sont destinés à donner du bois de charpente, et trois pieds entre chaque rang.

Si l'on destine ces arbres à être mis en haies, pour lesquelles ils sont très-propres, il suffira de leur donner un pied d'intervalle entre eux, et deux pieds entre chaque rang. Ils resteront deux ou trois ans dans la pépinière. Chaque année, on labourera la terre entre les rangs, en ayant l'attention de ne point couper ni même froisser les racines des jeunes arbres, parce que la moindre blessure qu'elles reçoivent leur est très-nuisible. Afin que ces racines ne soient pas non plus desséchées en été par les rayons du soleil, on doit éviter de labourer dans cette saison.

En Normandie, et principalement dans le pays de Caux, on borde et l'on entoure avec des *hêtres* les fermes, les châteaux et les masures⁽¹⁾. Ces arbres, placés sur la même ligne, à côté les uns des autres, et exposés à un air libre, croissent aussi plus vite, s'élèvent beaucoup, et prennent une superbe tige. Ils sont plantés ordinairement dans le voisinage d'une terrasse ou d'un large fossé; et ils forment, dans les campagnes, des rideaux verts majestueux, qui annoncent et enferment toujours un lieu habité.

On peut établir un bois de *hêtres*, en allant chercher de jeunes plants dans les forêts, qui doivent être regardées comme les pépinières naturelles de ces arbres.

Le HÊTRE POURPRE est une variété remarquable, et même très-curieuse par la couleur singulière de son feuillage. Il a l'écorce brune, de petits rameaux longs et pendans, et des

(1) Dans le pays de Caux, on donne le nom de *masures* aux fermes et aux petites habitations champêtres.

feuilles plus molles et un peu plus larges que celles de l'espèce. On le cultive dans les jardins de botanique et des amateurs. Lorsqu'il est convenablement placé, il produit beaucoup d'effet dans les jardins paysagers, par le contraste de sa couleur avec celle des autres arbres.

Il y a encore le HÊTRE HÉTÉROPHYLLÉ, dont la plupart des feuilles sont linéaires, quelques-unes digitées et d'autres entières; et le HÊTRE CRÊTE DE COQ, dont les feuilles sont sessiles, ramassées en paquet et crépues: ce sont deux monstruosités fort singulières.

Ces trois variétés se multiplient par marcottes qui prennent difficilement racine, et par greffe en écusson ou en approche. La réussite de la greffe en écusson à œil poussant, est plus assurée que celle à œil dormant. (D.)

HETURRERA. Espèce de CANARD de la Nouvelle-Zélande. V. CANARD. (DESM.)

HEU. Mot allemand qui répond au mot FOIN. *Heusame* c'est une LUZERNE (*Medicago falcata.*); *heuschel*, c'est l'ARRÊTE-BŒUF (*ononis arvensis*, etc.). (LN.)

HEUCH. Poisson du genre SALMONE, *Salmo heucho*, Linn. (B.)

HEUCHÈRE, *Heuchera*. Genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des saxifragées, qui présente pour caractères: un calice monophylle, campanulé, divisé en cinq parties obtuses; cinq pétales lancéolés, un peu étroits, attachés aux bords du calice, et alternes avec ses découpures; un ovaire demi-supérieur un peu conique, bifide à son sommet, se terminant en deux styles droits à stigmates obtus; une capsule ovale, pointue, bifide supérieurement, terminée par deux pointes ou cornes réfléchies, et divisée intérieurement en deux loges polyspermes.

Ce genre renferme deux espèces, dont la seule bonne à connoître est l'HEUCHÈRE D'AMÉRIQUE, qui a les feuilles radicales à cinq ou sept lobes; les fleurs en grappes à l'extrémité de tiges grêles: elle croît dans les lieux ombragés de l'Amérique septentrionale, où je l'ai observée, et se cultive dans quelques jardins d'ornement.

Sa racine en poudre est employée avec succès contre les cancers, dans son pays natal. (B.)

HEUFERICON. Ancien nom arabe du MILLEPERTUIS. (LN.)

HEUT-HEUT. C'est, en Egypte, le HOUBOU. V. TOULOU. (S.)

HEU-XI-HEM et LIEN HOA. Noms chinois du NÉLUMBO (*Nymphaea nelumbo*, L.), appelé, en Cochinchine, CAYSEN. V. ce mot. (LN.)

HÉVÉ ou **CAOUT-CHOUC**, *Hevea guianensis*, Aubl. *Siphonia cahulhu* (*monoécie monadelphie*). Nom d'un arbre de l'Amérique méridionale, qui produit une substance résineuse dont les propriétés sont très-singulières, et différent entièrement des propriétés communes à toutes les autres résines. Cet arbre appartient à la famille des **TITHYMALOÏDES**, et forme seul un genre, qui a de grands rapports avec les **MÉDICINIERS**, et surtout avec les **CROTONS**. Quelques naturalistes, entre autres Aublet, avoient parlé de son fruit et du suc laiteux et résineux qui découle de son tronc; mais c'est Richard, botaniste français, qui, le premier, nous a fait connoître ses fleurs, que personne, avant lui, n'avoit observées. Elles sont unisexuelles, monoïques, et naissent en panicules composées, à l'extrémité des rameaux. Chaque panicule porte un grand nombre de fleurs mâles, et une seule fleur femelle placée à son sommet. Les unes et les autres sont dépourvues de corolle, et ont un calice en cloche ou en godet et à cinq dents. Dans chaque fleur mâle on trouve cinq étamines, dont les filets réunis en une petite colonne cylindrique plus courte que le calice, portent des anthères ovales, attachées un peu au-dessous du sommet de la colonne. Les fleurs femelles n'ont point de style, mais seulement un ovaire supérieur, globuleux et conique, sur lequel on aperçoit trois stigmates aplatis et à deux lobes. Le fruit est une capsule formée de trois coques ligneuses, qui renferment chacune une ou deux semences blanches et bonnes à manger, qu'enveloppe une tunique mince et cassante. Il ne faut pas confondre ce genre avec celui appelé **EVÉE** par Lamarck. V. pl. D 122, où il est figuré sous le nom de **SIPHONIE** que lui a donné Schreber.

Cet arbre est très-droit et fort haut. Il s'élève, selon Aublet, jusqu'à cinquante ou soixante pieds. Son tronc, qui a deux piedset demi de diamètre par le bas, est écailleux comme une pomme de pin. Il ne porte point de branches dans sa longueur, mais il en pousse plusieurs à son sommet, qui sont les unes droites, les autres inclinées, et qui s'étendent en tous sens. Les feuilles garnissent principalement les extrémités des rameaux; elles sont éparses, assez rapprochées, et composées de trois folioles ovales arrondies, dont le pétiole commun est légèrement creusé en gouttière; ces folioles coriacées et épaisses, offrent deux surfaces également lisses, mais de teinte différente: la surface supérieure est verte, l'inférieure de couleur cendrée et un peu glauque.

L'*hévé* croît naturellement dans les forêts de la Guyane et au Brésil. On mange sa graine dans ces contrées après en avoir séparé l'embryon qui est un violent purgatif. C'est de ce pays que nous vient desséchée et toute préparée l'espèce

de résine qu'il fournit. On l'obtient par les incisions faites à l'arbre. Elle en découle sous la forme d'une liqueur blanche comme du lait, qui brunit et se durcit peu à peu à l'air. Cette résine est très-singulière par sa nature. Les autres résines ne jouissent d'aucun ressort, celle-ci, au contraire, a l'extensibilité du cuir et une très-forte élasticité. C'est à raison de ces propriétés qu'on l'emploie à des usages très-singuliers. Les Indiens des pays qui la fournissent en font des chaussures, des bouteilles, des vases, des balles de paume, des figures grossières de fruits, d'alimens et d'objets de toute espèce. Dans la province Gento-Menduit, on enduit les toiles de cette résine, et on s'en sert aux mêmes ouvrages pour lesquels nous employons ici la toile cirée.

Si le lecteur veut connoître la manière dont cette résine est recueillie, et les préparations qu'elle reçoit avant d'être livrée au commerce, il peut consulter un mémoire de M. de la Condamine sur ce sujet, inséré dans le *Recueil de l'Académie des Sciences*, année 1751.

L'URCÉOLE ÉLASTIQUE, le JAQUIER A FEUILLES ENTIÈRES et le FIGUIER D'INDE, fournissent aussi une sorte de gomme élastique.

Tout le monde sait qu'on peut se servir du *caout-chouc*, au lieu de mie de pain, pour effacer les traces de crayon sur le papier. (D.)

HEVY. Voyez au mot MOMBIN. (B.)

HE-WEGO. C'est, à la Nouvelle-Zélande, le nom du CANARD GRIS-BLANC. (V.)

HEXACADIQUE, *Hexacadica*. Arbre de la Cochinchine, fort voisin de l'HEPTAGUE, à feuilles alternes, ovales-oblongues, très-entières, glabres, à fleurs blanches, petites, disposées en corymbe terminal, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la monoécie pentandrie.

Ce genre offre pour caractères dans les fleurs mâles : un calice de cinq folioles obtuses ; point de corolle ; cinq étamines : dans les fleurs femelles, un calice de six folioles obtuses et persistantes ; point de corolle ; un ovaire supérieur, surmonté de six stigmates sessiles, concaves et connivens ; une capsule globuleuse, à six valves et à six loges monospermes. (B.)

HEXANCHUS. Nom d'un nouveau genre de poissons, établi par M. Rafinesque-Schmaltz. Il ne comprend qu'une espèce seulement ; c'est le *squalus griseus*, Lacép. Ses caractères sont les suivans : deux éventails ; six ouvertures branchiales de chaque côté ; une nageoire dorsale ; une anale ; queue inégale, oblique.

Le nombre plus petit des ouvertures branchiales, et la présence d'évents, distinguent principalement ce genre de celui que le même auteur a nommé HEPTRANCHIAS.

M. de Blainville place ce même *squalus griseus* dans son genre MONOPTERINUS. V. ce mot. (DESM.)

HEXANDRIE. Linnæus a donné ce nom à la sixième classe de son *Système de Botanique*, c'est-à-dire, à celle qui renferme les plantes pourvues de six étamines. Cette classe, où on remarque une famille fort brillante et assez naturelle, la famille des LILIACÉES, se subdivise en cinq sections, à raison du nombre des pistils, savoir : *monogynie digynie, trigynie, hexagynie, polygynie*. Voyez le mot BOTANIQUE. (B.)

HEXANTHE, *Hexantus*. Nom d'un genre de plantes établi par Loureiro, mais réuni au genre LITSÉ. (B.)

HEXAPODES, *Hexapoda*. Nom formé de deux mots grecs qui signifient *six pattes*, et qui est donné aux insectes et aux larves qui ont ce même nombre de pattes. (O.)

HEXAPODES. Sous cette dénomination, M. de Blainville (*Prodr. d'une nouv. Classif.*), comprend tous les insectes proprement dits, qu'il subdivise ensuite en *aptères, diptères, tétraptères*. Sa division des insectes et des vers, ou ses *entomozoaires*, étant uniquement fondée sur le nombre des pattes, les araignées se trouvent former sa classe des *octopodes*; les crustacés, celle des *décapodes*, etc. Voyez ENTOMOZOAIRES. (DESM.)

HEXATHYRIDE, *Hexathyridus*. Genre de vers intestins établi par Treutler, dans une *Dissertation* imprimée à Leipsick. Il offre pour caractères : un corps aplati, allongé; une tête distincte, munie de deux lèvres, au-dessous desquelles, d'un seul côté, il y a six suçoirs; un ventre avec deux pores; une queue pointue.

Ce genre est le même que celui des LINGUATULES, à une très-petite différence près, c'est-à-dire, six suçoirs au lieu de quatre. Il se rapproche aussi des FASCIOLES et des TENTACULAIRES.

La première espèce, l'HEXATHYRIDE DE LA GRAISSE, a été trouvée dans la cavité d'une masse de graisse, derrière l'ovaire gauche d'une femme morte en couche. Elle est longue d'environ huit lignes, aplatie, tronquée en avant, un peu étranglée au tiers antérieur, plus large et plus convexe en dessus dans son milieu, concave en dessous et pointue à son extrémité. Sa lèvre et ses huit suçoirs sont susceptibles de dilatation et de contraction. Les pores du ventre sont inégaux : le premier est le plus grand, le second est près de l'extrémité de la queue; sa partie antérieure est rougeâtre en ses bords, et sa partie postérieure jaunâtre.

L'autre espèce, l'HEXATHRIDE DES VEINES, a été trouvée dans les veines d'un jeune homme. Elle est aplatie, très-allongée ou lancéolée; sa tête n'est point distincte de son corps. On voit sur la partie antérieure de son dos, qui est légèrement bombée, une grande tache oblongue, violette. Le premier pore du ventre est le plus grand, et est situé au quart; l'autre est presque à l'extrémité. Ils sont unis par deux lignes latérales rouges, qui sont les vaisseaux intestinaux; sa queue est droite: elle a près d'un pouce de longueur, sur deux lignes et demie de largeur.

Ces deux espèces sont figurées pl. 7 de l'Helminthologie de Jordens. (B.)

HEXECONTALITHOS. Sorte de pierre précieuse mentionnée par Pline: elle nous est tout-à-fait inconnue. (LN.)

HEXENBAUM des Allemands. C'est le MERISIER A GRAPPE. (LN.)

HEXENKRAUT. C'est, en Allemagne, un nom donné au MILLEPERTUIS perforé, à la GAUDE, aux EPIAIRES ANNUELLE et ALPINE, au POLYPODE mâle, à la CIRCÉE, à la MANDRAGORE, etc. (LN.)

HEXENMILCH des Allemands. Sorte de RÉVEIL-MATIN (*Euphorbia peplus*). (LN.)

HEXETÈRE, *Hexeterus*. Genre de mollusques céphalés, établi par M. Rafinesque. Il offre pour caractères: un corps globuleux; une bouche inférieure centrale, à six tentacules inégaux, dont deux extérieurs plus grands et rétractiles.

Une seule espèce, l'HEXETÈRE PONCTUÉE, qui vit dans les mers de Sicile, compose ce genre. (B.)

HEXODON, *Hexodon*, Oliv., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentainères, famille des lamellicornes, tribu des scarabeides.

Les insectes de ce genre, décrits pour la première fois dans mon *Dictionnaire des Insectes*, et ensuite dans mon *Entomologie*, ont quelques rapports avec les *hannetons*, les *cétoines*, et surtout avec les *rutèles*.

Les antennes de ces insectes sont composées de dix articles, dont les trois derniers forment une petite massue ovale, feuilletée et plicatile; les mandibules sont cornées, arquées; les mâchoires sont courtes, à trois dents à la pointe, dont chacune est échancrée; le menton est fortement échancré.

Le corps des *hexodons* est ovale, presque rond, convexe en dessus, plane en dessous; la tête presque carrée et plate est reçue dans une échancrure antérieure du corselet; le corselet est court, fort large, rebordé sur les côtés, très-échancré en devant; l'écusson est large, très-court; les élytres

sont à bords relevés ; leur surface est inégale ; les tarses sont allongés , menus , composés de cinq articles , et terminés par des crochets très-petits.

Les *hexodons* fréquentent les arbres , les arbrisseaux , et se nourrissent de leurs feuilles. Leur larve n'est pas connue , mais il est probable qu'elle diffère peu de celle des *hannetons*.

Des deux espèces connues qui ont été rapportées de Madagascar , par Commerson , l'HEXODON RETICULÉ, *Hexodon reticulatum* , E 14. 6. de ce Dictionnaire , que nous choisirons pour exemple , est tout noir ; ses élytres sont cendrées , avec des nervures relevées , réticulées , noirâtres ; son abdomen est brun. (O. L.)

HEXORINA. Genre voisin du STREPTOPUS de Michaux , établi par Rafinesque-Schmaltz ; il comprend une petite plante dichotome , découverte par M. Marshall dans les Alleghanys , montagnes de la Pensylvanie. (LN.)

HEYMASSOLY, *Ximenia*. Genre de plantes de l'octandrie monogynie , et de la famille des hespéridées , qui offre pour caractères : un calice très-petit , persistant , à quatre divisions ; une corolle de quatre pétales alternes avec les découpures du calice , velues intérieurement , conniventes à leurs bases , roulées en dehors à leur sommet ; huit étamines ; un ovaire supérieur , à style terminé par un stigmate simple ; un drupe ovale , oblong , contenant un noyau monosperme.

Ce genre , qui a aussi été appelé BALANITE , renferme des arbres de moyenne grandeur , épineux ou inermes , à feuilles simples , à pédoncules axillaires , uni ou multiflores. On en compte six espèces , dont font partie :

L'HEYMASSOLI D'AMÉRIQUE , qui est épineux , a les feuilles oblongues et les pédoncules multiflores. Il se trouve à Cayenne et dans les autres parties de l'Amérique méridionale. Ses fleurs répandent une odeur d'encens assez forte.

L'HEYMASSOLY SANS ÉPINES a les feuilles ovales , et les pédoncules uniflores. Il se trouve à la Jamaïque. Toutes ses parties , et surtout ses fruits , sont aromatiques , et on s'en sert pour parfumer les appartemens.

Le genre GELA de Loureiro paroît devoir être réuni à celui-ci. (B.)

HEYNÉE, *Heynea*. Herbe de l'Inde à feuilles ternées , à fleurs blanches , disposées en corymbe terminal , qui seul , selon Curtis , *Botanical Magazine* , pl. 1738 , forme un genre dans la décandrie monogynie.

Les caractères de ce genre sont : calice à cinq dents ; cinq pétales ; nectaire cylindrique , portant les étamines à son orifice ; ovaire souvent à deux loges dispermes ; capsule à deux valves et à une loge monosperme. (B.)

HEYRIGRAESS. C'est le nom que porte, en Danemarck, l'*IVRAIE ANNUELLE*. (LN.)

HI. A Othâiti, on nomme ainsi l'*INOCARPE*, et *Rutta*, le fruit de cet arbre. (LN.)

HIA-KHU-TSAO. Une espèce de *PASSE-VELOURS*, *Celosia margaritacea*, L., porte ce nom à la Chine. (LN.)

HIALE. (Denys-Montfort.) *V.* *HYALE.* (DESM.)

HIALOZOR. Nom polonais du *GERFAUT.* (V.)

HIAM-TSAI. Espèce de *MENTHE* cultivée en Chine, et que l'on mange. Loureiro la regarde comme la menthe velue (*Mentha hirsuta*, L.) si commune dans nos marais ; mais ce n'est pas probable. (LN.)

HIANG-TCHANG-TSE. Selon le père Duhalde, c'est le nom chinois du *MUSC*, quadrupède du genre des *CHEVROTAINS.* (DESM.)

HIANS. Nom latin et générique que M. Lacépède a imposé au *bec-ouvert.* *V.* *ANOSTOME.* (V.)

HIATELLE, *Hiatella.* Genre de coquilles de la classe des *BIVALVES*, établi par Daudin, et figuré pl. 21, n.^{os} 1 et 2 de l'*Hist. nat. des Coquillages*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville.

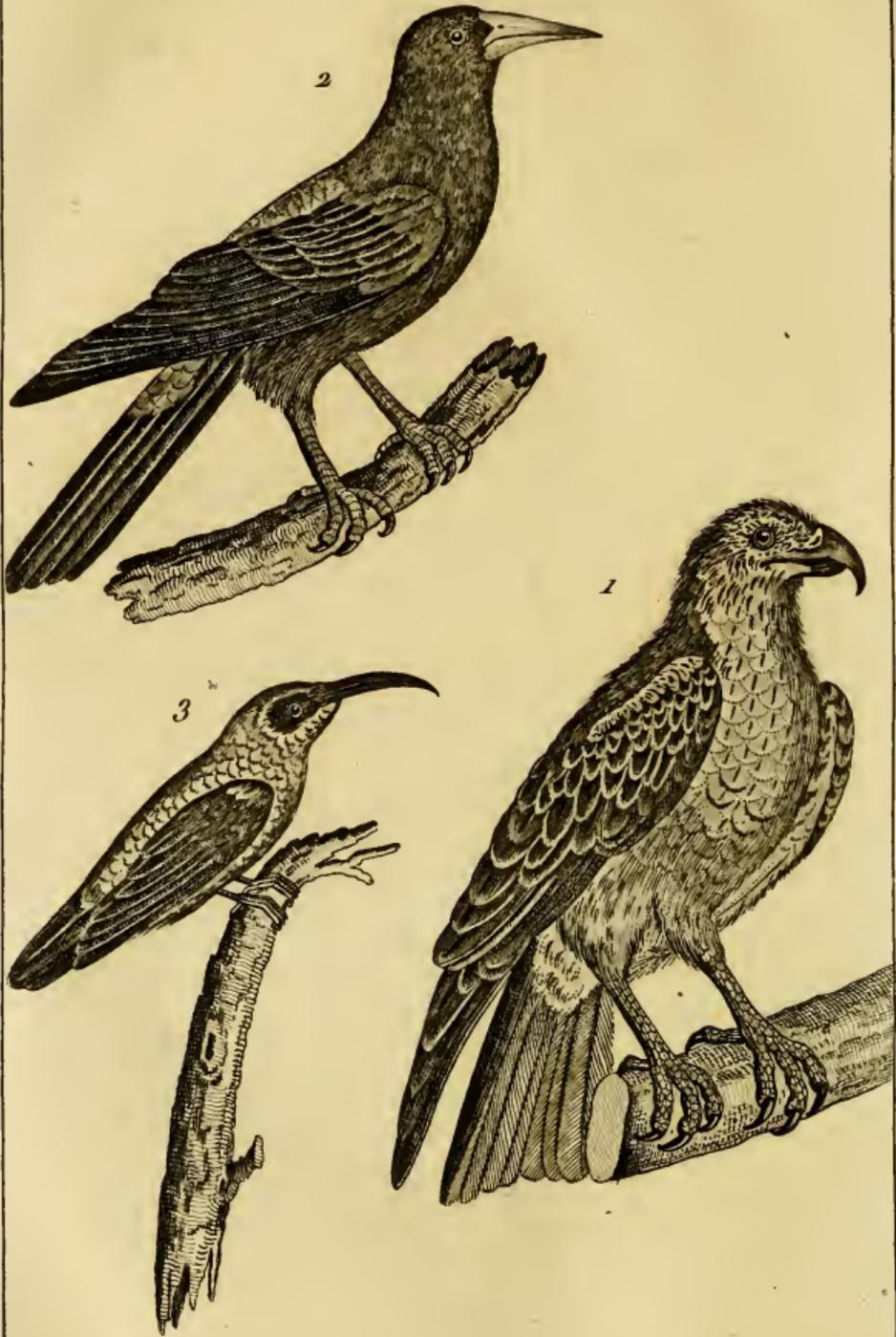
Ce genre a pour expression caractéristique : coquille bivalve, transverse, irrégulière, bâillante en son bord supérieur, à charnière à une seule dent sur une des valves, qui s'insère dans une échancrure de la valve opposée. Il n'est composé que de deux espèces, dont une a le bâillement double, et l'autre l'a simple. Elles viennent toutes deux de la mer des Indes. (B.)

HIATICULA. Quelques naturalistes ont donné cette dénomination latine au *PLUVIER A COLLIER.* *V.* ce mot. (S.)

HIATULE, *Hiatula.* Genre de poissons de la division des *THORACIQUES*, établi par Lacépède, pour placer une espèce du genre *LABRE*, le *labrus hiatula*, Linn., qui, n'ayant pas de nageoire de l'anús, ne peut pas rester avec les autres. *Voyez* au mot *LABRE.*

Cette espèce, que Lacépède appelle *HIATULE GARDENIENNE*, a des dents crochues aux mâchoires, et des dents arrondies au palais ; son corps est brun, avec six à sept bandes transversales noires ; la nageoire du dos noire dans sa partie postérieure ; l'opercule pointillé sur ses bords ; sa nageoire dorsale munie postérieurement de rayons simples, et celle de la queue tronquée net : du reste, il est probable qu'elle a les mêmes mœurs que les *labres.* On la trouve dans la mer de la Caroline, d'où Garden l'a envoyée à Linnæus. (B.)

HIBBERTIE, *Hibbertia.* Genre établi par Andrews, mais qui ne paroît pas différer des *SIALITES* (*dillenia*). (B.)



Desève del.

Toisard Sculp.

1. Circaete Jean le blanc.

2. Cassique Jupuba.

3. Héorotaire Kuyameta.

HIBISCUS. Théophraste , Dioscoride , Pline , donnent ce nom à la plante qu'ils nomment aussi *althæa* , laquelle paroît être notre **GUIMAUVE**. Adanson semble croire que c'est le nom d'un *Sida*. Linnæus s'en est servi pour désigner un genre de **MALVACÉES** , que Tournefort nommoit **KETMIA**. *V. KETMIE*. Ce genre , très-riche en espèces , a donné lieu à l'établissement de genres qui en sont très-voisins ; ce sont les suivans : 1.º , **BOMBIX** Medik. Moench. , fondé sur l'*hibiscus phœniceus* ; 2.º , **ABELMOSCHUS** , Medikus , Moench , qui a pour type l'*hibiscus abelmoschus* ; 3.º , **TRIONUM** Medik. , Moench , fondé sur l'*hibiscus trionum* ; 4.º , le **THIESPIS** ; de Correa 5.º , le **PARITA** de Scopoli , qui a pour type les *hibiscus tiliaceus* , *populneus* , *zeylanicus* , L. et *Panduræformis* , Burm. ; 6.º , le **KETMIA** Tourn. Moench. ; 7.º , le **MALVAVISCUS** de Dillen et de Cavanilles , ou *achania* , Willd ; 8.º , le **PAVONIA** , Cavanilles ; et 9.º , le **SOLANDRA** , Murray (*lagunœa* , W. *triguera* , Cav.) qui étoit un *hibiscus* pour Lhéritier.

Tous ces genres , à l'exception des trois derniers , se confondant l'un dans l'autre , n'ont pas été adoptés par les botanistes. *V. KETMIE*. (LN.)

HIBOLITE , *Hibolithes*. Genre de **COQUILLES** , établi par Denys-Montfort , pour placer la *bélemnite en fer de lance* , de Roissy. Ses caractères sont : coquille libre , univalve , cloisonnée , droite , renflée , en fer de lance ; ouverture ronde , horizontale ; siphon central ; cloisons coniques , unies , d'abord aplaties , ensuite rondes ; une gouttière sur le test extérieur , qui est lisse.

L'**HIBOLITE LAME** se trouve aux environs de Gap. Sa nature est spathique , ce qui annonce une origine moins ancienne que les *bélemnites* , avec lesquelles elle a d'ailleurs les plus grands rapports. Elle atteint à trois ou quatre pouces de long.

Denys-Montfort annonce que deux autres espèces qu'il connoît , se rapportent à ce genre. (B.)

HIBOU. Nom généralisé par des auteurs , notamment par Brisson , à plusieurs *chouettes à aigrettes* , et que d'autres ont donné indistinctement à des *chouettes* et à des *duc*s. (*V. l'article CHOUETTE*. (V.)

Le **GRAND HIBOU** , figuré pl. D. 14 , de ce Dict. , a vingt-deux pouces de longueur , les aigrettes , la tête , le dessus des ailes variés de fauve , de roussâtre et de noirâtres ; les plumes des narines blanchâtres , celles de la face mélangées de roux , de noir et de gris ; la gorge blanchâtre ; le devant du cou , la poitrine et le ventre noirâtres. *Voyez la description détaillée de cet oiseau* , tome VII , page 41. (V.)

HIDM. Nom égyptien du BUSARD DES MARAIS. (V.)

HIEBLE ou YEBLE. V. l'article SUREAU. (B.)

HIERA BOTANE des Grecs. V. HIÉROBOTANE. (LN.)

HIERACIASTRUM d'Heister. V. KRENAMON. (LN.)

HIERACIOÏDES, de Vaillant. Ce genre rentre dans le crépis de Linnæus. Il n'en est pas de même de l'HIÉRACIOÏDES de Moench, qui rentre dans l'*hieracium* (V. EPÉRVIERE), dont il ne diffère que par les folioles ou écailles du calice, qui sont imbriquées et recourbées en dehors. L'EPÉRVIERE des Savoyards et celle à ombelle, sont des espèces de ce genre. (LN.)

HIERACIOS. Du temps de Dioscoride, les Grecs donnoient ce nom au DRACONTIA de cet auteur. Voyez DRACONTIUM. (LN.)

HIERACIUM, du grec *ἱέραξ*, épervier. Les anciens Grecs donnoient ce nom à certaine plante que les Latins appelloient ACCIPITRINA. On croyoit que les éperviers faisoient usage de son suc pour s'éclaircir la vue, ou bien parce que les aigrettes de cette plante excitoient le vomissement dans les éperviers qui en mangeoient. Pline rapproche l'*accipitrina* de la LAITUE sauvage, et même la confond avec elle. Dioscoride décrit un grand et un petit *hieracium*. Le premier se nommoit aussi *lampsana* et *sibilias*; le second *entimos agrios* (*intybus sylvestris*, endive sauvage), et l'un et l'autre *sonchytis* chez les Grecs, *lampuca* chez les Romains, et *sithilesade* chez les Africains. Les commentateurs de ces anciens botanistes sont fort embarrassés pour reconnoître ces plantes; cependant, suivant la plus commune opinion, le grand *hieracium* seroit le LAITERON des champs (*sonchus arvensis*). On a dit aussi l'arnopogon Dalechampii, et le PISSENLIT (*leontodon taraxacum*); mais, suivant Gesner, celui-ci pouvoit être le petit *hieracium*. Tabernæmontanus prend pour ce dernier le *crepis virens*, L., et pour le premier, le *crepis Dioscoridis* des autres botanistes. Il n'y a pas de nom, du reste, qui ait été plus prodigué que celui d'*hieracium*; il seroit difficile de citer des genres de la famille des *chicoracées* qui ne continssent point quelques espèces qui n'aient été classées sous le nom d'*hieracium*: hors même de cette famille, on trouve des SÉNEÇONS, des PECTIS, qui ont été encore nommés ainsi.

Lorsque Tournefort introduisit sa réforme en botanique, il fonda un genre *hieracium*, qui depuis a servi d'éléments aux genres *hieracium*, Linn., *crepis*, L., *hypochaeris*, L., *andryala*, Linn., *catonia*, Moench, et *hieracioïdes*, Moench. Tous ces genres offrent beaucoup de liaison. Ils sont reconnus par la plupart des botanistes; les deux derniers seuls ne paroissent pas dans ce cas: l'un d'eux, le *catonia*, fondé sur l'*hiera-*

ium amplexicaule et l'*hieracium pyrenaicum*, L., diffère de l'*hieracium*, L., par son calice formé d'écaillés très-lâches, et par son réceptacle qui n'est point scrobiculé. Le genre *hieracium* de Linnæus est mentionné dans ce Dictionnaire à l'article EPERVIÈRE. (LN.)

HIERACIUM à silique, en faux. Ce nom a été donné autrefois à deux espèces de Lampsanes, à cause de la forme de leurs graines; elles constituent le genre RHAGADIOLUS. (LN.)

HIERAKIA, Dioscoride. *V.* **HIERACIUM**. (LN.)

HIERAKOPODION ou **HYERACOPODIUM**. Les Grecs semblent avoir désigné par ces noms une espèce de caryophyllée; Dioscoride la met au nombre de ses LYCHNIS. *V.* ce mot. (LN.)

HIERAX. C'étoit, chez les Grecs, le nom générique des EPERVIERS. *Hierax ægyptius*, dans Hérodote, est une espèce de VAUTOUR. *V.* ce mot. (s.)

HIERBA-CARMEL. Nom espagnol du PLANTAIN à feuilles lancéolées. (LN.)

HIERBA CENTELLA. C'est, en Espagne, le nom du POPULAGE (*Caltha palustris*, L.). (LN.)

HIERBA DEL CABRON. C'est, en Espagne, le GAILLET POURPRE (*Gal. purpureum*). (LN.)

HIÈRES. Nom du LIERRE, dans quelques campagnes. (LN.)

HIÈRES, IRES. *V.* GNAPHALION. (LN.)

HIERICONTIS. Camérare nomme ainsi la ROSE DE JÉRICO (*Anastatica hierocuntica*, L.). (LN.)

HIERKISCH. Nom servien de la GRANDE GIGUE (*Conium maculatum*, L.). (LN.)

HIEROBOTANE (*herbe sacrée*, en grec). Herbe célèbre chez les anciens. On lui donnoit, chez les Grecs, les noms de *chamælucon*, *dioslacte*, *dichromos*, *callesin*, etc.; c'est l'*erosisceptron* de Pythagore, l'*aristereona* de Pausanias, et le *peristereona* d'autres auteurs, suivant Gallien. Dioscoride nous apprend qu'on la nommoit *herbe sacrée*, à cause de l'usage qu'on en faisoit dans les enchantemens et dans les cérémonies expiatoires. Pline dit qu'il n'y avoit point d'herbe plus noble (plus fameuse) chez les Romains. Elle servoit dans les temples pour nettoyer la table de Jupiter; on l'employoit pour purifier les maisons. Dans les temps de guerre, des envoyés romains présentoient à l'ennemi l'herbe sacrée. Pline ajoute qu'on lui donnoit le nom de VERBENACA. *V.* ce mot. Mais Dioscoride parle du verbenaca et de l'*hiérobotane* comme de deux plantes différentes. Pline en distingue de deux sortes.

l'une mâle, peu feuillée, et l'autre femelle, et très-feuillée. Le HIÉROBOTANE mâle est, suivant Brunfelsius, notre VERVEINE OFFICINALE. On a indiqué aussi pour telle une VÉRONIQUE (*veronica tencrium*). Le HIÉROBOTANE FEMELLE, d'après le même Brunfelsius, pourroit être le VÉLAR OFFICINAL (*Erysimum officinale*); et, suivant d'autres botanistes, la VÉRONIQUE CHENETTE (*Veronica chamædryis*); enfin plusieurs autres croient que les deux *hiérobotanes* sont deux variétés de la VERVEINE. V. VERBENA et VERBENACA. (LN.)

HIEROCHLOË, *Hierochloa*. Genre de GRAMINÉES établi par Gmelin aux dépens des HOUQUES. Il ne diffère pas du SAVASTÈNE de Schrank. Ses caractères sont : balle calicinale de deux valves allongées et membraneuses, renfermant trois fleurs; les latérales mâles, triandres, toutes à deux valves, dont l'inférieure est mucronée et la supérieure bifide; l'intermédiaire hermaphrodite, diandre; écailles arrondies.

Les HOUQUES ODORANTÉ, RAMPANTE, etc., entrent dans ce genre. (B.)

HIEROFALCO. C'est, dans le Règne animal de M. Cuvier, le nom latin du GERFAUT. (V.)

HIEROMYRTON. Synon. du MYRSINE chez les Grecs; nom qui paroît appartenir à un FRAGON. V. RUSCUS. (LN.)

HIERON de Théophraste. Il est rapporté aux NARCISSES par Adanson. (LN.)

HIEROS ICHTHYS (Poisson sacré). Nom donné au DAUPHIN VULGAIRE par les Grecs. (DESM.)

HIERPE. Nom suédois de la GÉLINOTTE ORDINAIRE. (V.)

HIGGINSIE, *Higginsia*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, qui présente pour caractères : un calice à quatre dents; une corolle infundibuliforme, à limbe divisé en quatre parties; quatre étamines; un ovaire supérieur à style terminé par un stigmate à deux lèvres; une baie biloculaire, à deux sillons, et polysperme.

Ce genre renferme trois espèces originaires du Pérou, et qui se rapprochent des BERTIÈRES et des GONZALES. (B.)

HIGUERA. Nom espagnol du FIGUIER. (LN.)

HIGUERON. On donne ce nom, au Pérou, aux FIGUIERS GLABRE et VELOUTÉ. (B.)

HILARIE, *Hilaria*. Genre de plantes établi par Kunth dans le superbe ouvrage sur les plantes de l'Amérique méridionale publié par Humboldt et Bonpland. Il offre pour caractères : un involucre monophylle, irrégulier, à six divisions, renfermant trois épillets, les latéraux de six fleurs mâles, l'intermédiaire d'une seule fleur femelle. Les valves calicinales de la fleur mâle oblongues, obtuses, égales, mu-

tiques; celles de la fleur femelle inégales, ovales, rétrécies à leur sommet, qui est aigu dans l'une et obtus dans l'autre.

La seule espèce qui entre dans ce singulier genre, est une graminée vivace, rampante, stolonifère, originaire du Mexique, qui ne s'élève que de quelques pouces. (B.)

HILE. Synonyme d'OMBILIC. C'est le point ou le CORDON OMBILICAL, nouvellement appelé FUNICULE, qui s'attache à la GRAINE. V. FRUIT. (B.)

HILLE, *Hillia*. Arbrisseau rampant, à tiges cylindriques, couchées inférieurement, poussant de tous côtés des racines fibreuses; à feuilles opposées, ovales, entières, glabres et pétiolées; à fleurs terminales, solitaires, sessiles, d'un blanc jaunâtre, et accompagnées de quelques bractées.

Chaque fleur a un calice composé de six folioles droites, oblongues, planes et pointues; une corolle monopétale, ayant un tube très-long, cylindrique, muni de six sillons, et un limbe partagé en six découpures oblongues, ouvertes, trois fois plus courtes que le tube; six étamines à filamens extrêmement courts; un ovaire inférieur, oblong, obscurément hexagone, chargé d'un style à stigmatte en tête; un péricarpe oblong, légèrement comprimé, biloculaire, contenant dans chaque loge des semences très-petites et nombreuses.

Cet arbrisseau croît dans les bois humides, à la Martinique: il pourroit être pris pour une espèce de GARDÈNE, attendu qu'il ne diffère de ce genre que parce qu'il a un sixième de plus dans toutes ses parties. (B.)

HILLSKO. Nom suédois de l'ANDROSACE septentrionale, et en Danemarck, de la MORGELINE. (LN.)

HILOSPERMES, *Sapotæ*, Jussieu. Famille de plantes dont la fructification est composée d'un calice divisé et persistant; d'une corolle régulière, à divisions du limbe en nombre égal avec les divisions du calice, et dépourvues d'appendices; d'étamines opposées aux divisions de la corolle, en nombre égal avec elles ou en nombre double; d'un ovaire simple, à style unique, à stigmatte presque toujours simple; d'un fruit, baie ou drupe, à une ou plusieurs loges monospermes; de semences osseuses, luisantes, marquées d'un ombilic latéral qui est très-grand, avec un périsperme charnu, un embryon droit, des cotylédons foliacés, et une racine inférieure.

Les plantes de cette famille ont une tige frutescente ou arborescente, des feuilles toujours alternes, ordinairement entières, et quelquefois remarquables par le duvet doré ou argenté qui les recouvre. Les fleurs petites et pédonculées, disposées par petits faisceaux, naissent dans les aisselles des

feuilles, ou sont quelquefois situées au-dessous de la partie feuillée des rameaux.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte sept genres à cette famille, qui est la dix-huitième de la huitième classe de son *Tableau du Regne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 11, n.º 2 du même ouvrage. Ces genres sont : JACQUINIE, ARGAN, ILLIPÉ, BARDOTIER, CAÏMITIER, SAPOTILLIER, MYRSINE, MIMUSOPS, NATIER, LUCUMIER et MANGILLE. Ceux qui s'en rapprochent davantage sont : les MYRSINES, les INOCARPES, les OLAX et les LÉES.
(B.)

HIMANTIE, *Himantia*. Genre établi par Persoon pour placer quelques espèces de BYSSUS, dont la fructification n'est pas connue. On en compte quatre espèces dont la plus remarquable est l'HIMATHIE DES MAISONS, quicroît sur les bois de construction qu'elle détruit. Elle s'y montre sous la forme d'une membrane brune-violâtre, souvent de plusieurs pieds de long. (B.)

HIMANTOPE, *Himantopus*. Genre de vers infusoires ou de polypes amorphes, qui a pour caractère d'être transparent, et muni de filamens sur quelque partie de sa superficie.

Les espèces de ce genre diffèrent des *vorticelles*, parce qu'elles n'ont pas les organes rotatoires placés aux côtés de la bouche : elles produisent, avec tout leur corps, le même effet que ces organes, c'est-à-dire, qu'elles déterminent un courant d'eau qui amène à leur bouche les animalcules plus petites dont elles se nourrissent ; en conséquence, elles se meuvent circulairement avec une très-grande vélocité.

Les himantopes sont extrêmement voisins des *kérones*, et on pourroit les réunir sans inconvénient à ce genre, attendu qu'ils sont peu nombreux. Ils ne se trouvent point cependant dans les infusions végétales, ce qui annonce une organisation plus parfaite ; c'est dans l'eau des marais ou dans celle de la mer qu'il faut les chercher. Voyez au mot ANIMALCULE INFUSOIRE.

Muller a fait connoître sept espèces de ce genre, dont les plus communes sont :

L'HIMANTOPE PUCERON, qui est ventru, pointu en avant, muni de filamens en arrière. Il se trouve dans les eaux où croît la lenticule. V. pl. D. 20, où il est figuré.

L'HIMANTOPE BOUFFON est arqué, muni de filamens en avant ; l'extrémité postérieure tronquée et velue. Il se trouve dans les eaux stagnantes.

L'HIMANTOPE SILLONNÉ est en forme de nacelle ; a le dos sillonné ; le ventre enfoncé et muni de filamens sur la moitié

postérieure. Il se trouve dans l'eau de la mer. Lamarck réunit ce genre aux KERONES. (B.)

HIMANTOPUS. C'est, dans Pline, la dénomination d'un oiseau que Brisson a appliquée, comme générique, à l'ECHASSE. (V.)

HIMBEERE, HIMMELBEERE. Noms allemands de la FRAMBOISE. (LN.)

HIMBEERKRAUT. C'est, en Allemagne, le RÉSÉDA, (*Reseda odorata*, L.). (LN.)

HIM-HO-GIN. Nom donné, en Chine, à l'amandier, *Amygdalus communis*, Linn., qui y est cultivé. (LN.)

HINA. Nom chinois d'une espèce de CANARD. V. CANARD HINA. (DESM.)

HINA-PARITI. Nom malabare de la KETMIE CHANGÉANTE, *Hibiscus mutabilis*, Linn. (LN.)

HIN-BERRY. Nom anglais des FRAMBOISES. (LN.)

HINDBEERE. V. HIMBEERE. (LN.)

HINDE et HINDINN. Noms hollandais et allemands de la BICHE. (DESM.)

HINEN-PAO. C'est, à la Chine, le nom de l'ANE, suivant Thévenot (*Relat. de la Chine*). Les Chinois font grand cas de cet animal. V. ANE. (S.)

HING. Les Perses nomment ainsi la gomme-résine que nous connoissons sous la dénomination d'*assa-fetida*. Les Européens trouvent l'odeur et la saveur de cette gomme très-repoussantes, et n'imitent point les Asiatiques qui mangent l'assa avec un tel plaisir, qu'ils le regardent comme un mets des dieux. L'on sait que l'*assa fetida* est produite par une espèce de FÉRULE qui croît en Perse. V. ASSA FÆTIDA et FÉRULE. (LN.)

HINGHEDA. Nom donné, à Ceylan, à un arbre qui paroît voisin du *bella-modagam* des Malabares, qui, lui-même, est peu connu, et semble être une espèce du genre *lobelia* de Plumier, ou *scævola* de Linnæus. (LN.)

HINGST. Nom danois du CHEVAL; celui de la jument est *hoppe*. (DESM.)

HINGSTONIA. Genre établi par Rafinesque-Schmaltz, pour placer le *sigesbeckia occidentalis*. Les caractères que ce naturaliste donne à ce genre ne nous sont pas connus. Il nomme l'espèce unique qu'il décrit, *hingstonia exaltata*. (LN.)

HININDI. Nom donné, à Ceylan, à l'INDEL, espèce de PALMIER. (LN.)

HINNOS, HINNUS et HINNULUS. Noms grecs et latins des mulets provenant de l'accouplement du cheval et de l'ânesse. Ce sont les *petits mulets* de Buffon. (DESM.)

HINOJO. Nom du FENOUIL , en Espagne. (LN.)

HINSCHKRAUT. La DOUCE-AMÈRE est ainsi nommée en Allemagne. (LN.)

HINT. Nom suédois de la BICHE. (DESM.)

HIOL. L'un des noms danois du PANAIS , *Pastinaca sativa*. (LN.)

HION et **JON** des Grecs. Noms de la VIOLETTE. Voy. VIOLA. (LN.)

HIORT et **KRONHIORT.** Noms danois du CERF. (DESM.)

HIOSCYAMUS, Pline. V. **HYOSCYAMUS.** (LN.)

HIOSIRIS, Pline. V. **HYOSERIS.** (LN.)

HIPECU DU BRÉSIL. V. **OUANTOU.** (S.)

HIPNALE. Serpent du genre BOA. (B.)

HIPOCISTE, *Cytinus*. Petite plante parasite, de la gynandrie dodécandrie, et de la famille des asaroïdes, dont la tige est jaunâtre, épaisse, succulente, couverte de petites feuilles ou écailles charnues, droites, imbriquées, colorées, presque glabres, et irrégulièrement dentelées sur leurs bords, dont les fleurs sont mâles au sommet de la tige, femelles latéralement entre les écailles, et accompagnées de deux bractées.

Chaque fleur a un calice monophylle, tubuleux, campanulé, persistant, coloré, et dont le limbe est partagé en quatre lobes; point de corolle; seize étamines constituées par des anthères oblongues, sessiles, attachées au sommet de l'ovaire, qui avorte dans les mâles; un ovaire inférieur, surmonté d'un style épais, cylindrique, en tête obtuse, partagé en huit rayons en forme d'étoile, dans les femelles.

Le fruit est une baie ovoïde, couronnée, coriace, divisée intérieurement en huit loges, remplies de semences nombreuses et fort petites.

Cette plante se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, les îles de la Méditerranée et les côtes de Barbarie, sur les racines des grands *cistes* ligneux. Son suc épaissi, est acide et fort astringent: on s'en sert pour arrêter les diarrhées et les hémorragies; on l'emploie aussi à l'extérieur comme astringent. C'est à Desfontaines qu'on doit la connoissance de sa monoécie, qui a été confirmée depuis par Cavanilles. (B.)

HIPPA. Suivant Pline, c'est le nom d'une espèce de CANCRE ou d'ÉCREVISSE. V. HIPPE. (LN.)

HIPPACE. Sorte de FROMAGE DE LAIT DE JUMENT. Il est cité par Pline. (LN.)

HIPPARCHIE, *Hipparchia*. Genre d'insectes de l'ordre

des lépidoptères, famille des diurnes, établi par Fabricius, dans son système des glossates. V. SATYRÉ. (L.)

HIPPARISON. L'un des noms donnés chez les Grecs à l'herbe sacrée. V. HIÉROBOTANE. (LN.)

HIPPE, *Hippa*. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des macroures, tribu des anomaux.

Fabricius, dans son Entomologie systématique, donne pour caractères essentiels à ce genre : deux antennes pédonculées, sétacées, ciliées de poils épais. Il le compose de sept espèces, dont une seule l'*hippa dentosa* (V. CORISTE) est de nos mers. Plus tard (*Suppl. entom. syst.*), il a détaché cette espèce et quatre autres, pour former le genre ALBUNÉE, qu'il a placé dans son ordre des exochnates, ou nos décapodes macroures. Une autre espèce, *variolosa*, a servi de type au genre SYMÉTHIS, et l'autre, celle qu'il avoit nommée *hadactyla*, est restée avec les hippes. Ces deux genres sont rangés avec ses kleistagnathes ou nos décapodes brachyures.

J'ai dit, à l'article EMÉRITE, que les hippes *adactyle* et *émérite* de Fabricius, devoient être réunis. Cette espèce conserve la dernière dénomination, parce qu'elle est celle de Linnæus, et qu'elle nous rappelle un genre de Gronoyius correspondant à celui des hippes de Fabricius.

Les alburnées, les rémipèdes et les hippes composent, dans la famille des décapodes macroures, une division très-naturelle. Ils ont tous un test crustacé, plus ou moins ovale et tronqué aux deux bouts ; les antennes avancées, ciliées ou plumeuses ; les yeux situés au bord antérieur, rapprochés ou peu écartés, avancés, portés sur des pédicules menus ou en forme d'écailles ; les pieds de la seconde paire et des deux suivantes terminés par une lame ou nageoire en forme de faux ou de croissant, les deux derniers très-menus, filiformes et repliés ; la queue brusquement rétrécie, un peu au-delà de sa base, avec la dernière tablette, grande, en triangle allongé, et ayant, de chaque côté, près de sa naissance, une nageoire en feuillets, ciliée, petite comparativement à celle des autres macroures, et coudée ou arquée. Les hippes ont, comme les rémipèdes, les antennes intermédiaires terminées par deux tiges articulées, avancées et un peu recourbées ; les yeux portés sur un pédicule cylindrique, et situés entre les antennes intérieures et les extérieures ; mais celles-ci, dans les hippes, sont beaucoup plus longues que les intermédiaires, plumeuses au côté extérieur, et contournées sur elles-mêmes en manière de cercle, avec une écaille grande et dentée, recouvrant leur base ; les pédicules oculaires sont longs et très-grêles ; les serres n'ont point de doigts à leur extrémité, de même que celles des rémipèdes ; mais leur der-

nière pièce forme une palette très-comprimée et ovale. Le second article de leurs pieds-mâchoires extérieurs est très-grand, en forme de lame ou de bouclier couvrant la bouche ; les trois derniers composent une tige longue, linéaire, comprimée, repliée intérieurement, et simplement rétrécie en pointe à son extrémité ; les mêmes pieds-mâchoires des rémipèdes ressemblent à de petits bras terminés en griffe ; enfin, le test des hippes n'est point rebordé, et a une forme plus ovoïde qu'ovale, sa moitié antérieure se rétrécissant brusquement sur les côtés.

On ne connoît point les habitudes de ces crustacés.

HIPPE ÉMÉRITE, *Hippa emeritus*, Fab. ; ejusd. *Hippa adactyla* ; *cancer emeritus*, Linn. ; Gronov., Gazoph., tab. 17, fig. 8. 9 ; Herbst. *canc.*, tab. 22, fig. 3.

Le corps, dans les individus desséchés, est jaunâtre, long d'environ deux pouces et demi ; la queue étendue ; le test offre un grand nombre de rides très-fines, et quatre lignes enfoncées et transverses, sinuées, à sa partie antérieure ; les bords latéraux ont quelques petites dentelures ; le milieu de l'antérieur est sinué avec trois saillies ou angles, en manière de dents ; les pattes et les bords de la queue sont garnis de poils.

On trouve cette espèce dans cette partie de l'océan qui baigne les côtes de l'Amérique méridionale. M. Delalande fils, employé au Muséum, l'a rapportée du Brésil. (L.)

HIPPELAPHE d'Aristote ; c'est plutôt le *nylgaut* que le *gnou*, selon M. Cuvier. V. ANTILOPE. Buffon a cru reconnoître l'HIPPELAPHE des anciens dans le CERF DES ARDENNES, qui est une variété de l'espèce du CERF COMMUN. (DESM.)

HIPPIA. Ce nom a été donné à deux espèces de cario-phylées ; l'une est la MORGELINE, *Alsine media* : c'est l'HIPPPIA MINOR de Cordus. L'autre est la CERAISTE aquatique ; Lobel la nomme HIPPIA MAJOR. Linnæus a depuis appliqué ce nom à un autre genre. V. HIPPIE. (LN.)

HIPPICE. Suivant Pline, c'est le nom d'une plante qui possédoit la propriété d'ôter la faim et la soif aux chevaux. Cette plante merveilleuse nous est inconnue. (LN.)

HIPPIE, *Hippia*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie nécessaire et de la famille des corymbifères, qui offre pour caractères : un calice commun, hémisphérique, presque imbriqué, formé par des écailles ovales ; un réceptacle nu, qui porte dans son centre des fleurons mâles, tubuleux et quinquéfides, et dans sa circonférence, plusieurs fleurons femelles, tubuleux, trifides, et à ovaire large ; semences ovales, à rebord fort large, dépourvues d'aigrettes, et produites par les fleurons femelles.

Ce genre renferme quatre espèces.

L'HIPPIE FRUTESCENTE vient du Cap de Bonne-Espérance, et se rapproche des TANAISIES. Elle a les feuilles alternes, pinnatifides, et les fleurs disposées en corymbes. On la cultive au Muséum de Paris.

L'HIPPIE NAINE est herbacée, articulée, rampante; a les feuilles alternes, pinnées, et les fleurs solitaires aux aiselles des feuilles. Elle vient de l'Amérique méridionale, et fait aujourd'hui partie du genre GYMNOSTYLE. (B.)

HIPPION de Dioscoride. V. HIPPOPHAE. Cordus et Gesner donnent ce nom, qui signifie *Violette de cheval*, en grec, à la GENTIANE PRINTANIÈRE (*gentiana verna*, L.). M. Schmidt en fait celui d'un genre qu'il fonde sur quelques espèces de gentianes qui diffèrent des autres par leur corolle dont l'entrée est barbue. (LN.)

HIPPOBOSQUE, *Hippobosca*, Linn. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des pupipares, tribu des coriaces.

Les espèces de ce genre, établi par Linnæus, sont toutes parasites. Les unes ont des ailes, et les autres en sont privées. J'ai formé, avec les dernières, le genre MÉLOPHAGE. Les autres nous présentent aussi des différences dans quelques parties et dans leurs habitudes, ainsi qu'on le remarque dans le genre des poux, *pediculus* de Linnæus. Celles-ci vivent exclusivement sur les oiseaux; ce sont mes ORNITHOMYES; celles-là, sur les quadrupèdes, tels sont mes hippobosques proprement dits. On les distinguera des autres diptères pupipares, aux caractères suivans: des ailes; des balanciers; antennes en forme de tubercule globuleux, logées dans des fossettes, près de l'extrémité antérieure de la tête.

Ces diptères ont le corps ovale, aplati, revêtu, en grande partie, d'une peau coriace, élastique, résistant à la pression; et de là vient la dénomination de *coriaces*, que j'ai donnée à la tribu qui les comprend. Leur tête tient au corselet par un petit cou; elle est petite, arrondie, déprimée et presque horizontale; la partie appelée le *vertex* occupe, à raison de cette forme, une grande portion de sa longueur, de sorte que ce qu'on nomme face, et qui, dans les diptères, est membraneux, ordinairement blanc ou jaunâtre, se trouve reculé vers le devant de la tête, et entraîne aussi un changement dans la position des antennes. Ces organes, sont insérés très-près de la bouche, et logés, chacun, dans une petite cavité; ils ne sont presque susceptibles d'aucun mouvement propre. Les yeux sont grands, ovales, peu proéminens, et occupent les côtés de la tête. On n'y

découvre point d'yeux lisses, tandis que la plupart des ornithomyies nous en offrent, mais qui sont, à la vérité, très-petits. Les organes extérieurs de la manducation ressemblent à un petit bec avancé; il est formé de deux petites lames, ou valvules, coriaces, plates, en carré long, un peu plus étroites et arrondies au bout; elles partent d'une espèce de chaperon (la face) échancré à son bord antérieur, se divisent parallèlement l'une à l'autre, et forment, par leur rapprochement et leur inclinaison, un demi-tube qui recouvre le suçoir; ces deux lames paroissent représenter deux palpes. Le suçoir consiste en une pièce filiforme ou en une soie longue, cylindrique, avancée, arquée, et naissant d'une sorte de bulbe de la cavité buccale; elle est simple, en apparence, mais elle est réellement composée de deux soies, l'une supérieure et l'autre inférieure; la première a un canal en dessous, pour emboîter la seconde; une membrane ferme la partie de la tête située au dessus du suçoir. Le corselet est grand, arrondi, et présente quelques lignes imprimées, dont une, plus grande, le traverse, dans sa largeur, avant l'écusson; il a quatre stigmates très-distincts et latéraux, deux en avant et deux en arrière; ce sont les seuls que j'aie pu apercevoir. L'écusson est transversal et terminé par quelques poils roides, en forme de crins. Les ailes sont grandes, horizontales, se croisent par leur bords internes, et ont, près de la côte, de fortes nervures; l'autre portion de ces ailes n'en a que de très foibles, et qui se dirigent, presque parallèlement, vers le bord interne. On distingue, comme dans les autres diptères, deux balanciers et deux ailerons. L'abdomen est la seule partie du corps qui soit, à l'exception de sa base supérieure, d'une consistance molle et membraneuse; il offre aussi un caractère particulier, c'est celui de n'être pas distinctement annelé; il forme une sorte de sac, et peut, à raison de son enveloppe membraneuse, se distendre beaucoup; sa surface est garnie de petits poils et, vue à la loupe, paroît, du moins en dessous, parsemée de petits grains qui la rendent un peu chagrinée. On voit, à l'extrémité de l'abdomen de la femelle, deux petites languettes, placées l'une sur l'autre, et deux mamelons latéraux; ces parties sont hérissées de poils. L'anus se prolonge en forme de petit tuyau; au-dessous de cet anus l'on observe, dans le mâle, en pressant son ventre, un mamelon ayant, de chaque côté, une lame écailleuse, et sur le corps principal intermédiaire, deux pointes ou dents, pareillement écailleuses, qui servent probablement à retenir la femelle, dans l'accouplement; car ce mamelon est, sans aucun doute, l'organe sexuel. Les pattes sont courtes, mais fortes; les deux antérieures sont insérées très-près de la tête, et très-

rapprochées à leur base, tandis que les quatre autres naissent des côtés de la poitrine, et sont écartées entre elles. Les cuisses sont assez grosses, et les deux antérieures peuvent s'appliquer sur les côtés du corselet, qui ont un enfoncement destiné à recevoir leur partie supérieure; les jambes sont presque cylindriques; les tarses sont courts, avec de petites épines en dessous; le cinquième et dernier article est le plus grand; et sur une partie membraneuse, qui le termine et dont le milieu se prolonge en pelote, sont implantés deux ongles robustes, fortement courbés en dessous, ou comme doublés, et terminés en une pointe très-aiguë; leur base est un peu saillante; de sorte que l'on seroit tenté de croire, au premier coup d'œil, que ces crochets sont doubles.

Les hippobosques méritent d'être connus par l'état où ils paroissent au moment de leur naissance. On leur a donné des noms différens. Réaumur les a appelés *mouches araignées*; en Normandie, on les désigne par le nom de *mouches bretonnes*, et, assez communément ailleurs, par celui de *mouches d'Espagne*. Ils se fixent sur le cou, sur les épaules et sur d'autres endroits du corps du cheval. C'est à ces parties les moins défendues par les poils qu'ils s'attachent volontiers: ils se tiennent souvent sous leur ventre, entre leurs cuisses, et passent même quelquefois sous leur queue; c'est alors qu'ils les inquiètent davantage. Les chevaux ne sont pas les seuls animaux auxquels ils en veulent; on en trouve assez souvent sur les bêtes à cornes, et à la campagne ils se tiennent quelquefois sur les chiens, ce qui leur a fait donner le nom de *mouches de chiens*; mais la forme aplatie de leur corps, qui touche presque la surface sur laquelle ils sont posés, les fait distinguer des *mouches*. Ils portent leurs pattes assez écartées du corps. Ils s'en servent plutôt que de leurs ailes pour s'éloigner; et, lorsqu'on veut les saisir, on les voit fuir avec vitesse.

C'est à Réaumur qu'on est redevable de la plus grande partie de ce qu'on sait sur la génération de l'hippobosque. C'est lui qui a découvert qu'il pond un œuf singulier, presque aussi gros que son ventre, duquel sort un insecte qui, en apparence, ne passe point par l'état de larve, mais qui a toute la grandeur et toutes les parties qui lui sont propres sous sa dernière forme, lorsqu'il en sort. Cet œuf, en sortant du corps de la femelle, est d'un blanc de lait; à l'un de ses bouts est une grande plaque noire, luisante comme de l'ébène. Il est de forme ronde, plat comme une lentille, échancré au bout où se trouve la plaque, et forme, dans cette partie, comme deux cornes ou deux éminences arrondies. Cette plaque est dure, au lieu que la coque est molle, et cède un peu à la pression.

L'œuf nouvellement pondu est parfaitement blanc , à l'exception de la plaque et des éminences, qui sont noires ; mais cette dernière couleur devient bientôt générale; la peau est luisante et résiste à une pression des doigts assez forte. Aussi cette enveloppe est-elle une espèce de cartilage ou d'écaille d'une épaisseur sensible, et que de bons ciseaux ne coupent pas aisément. Le diamètre de la plus grande largeur de ces œufs a plus d'une ligne et demie , et celui de la plus grande épaisseur une ligne un quart. Les dimensions du corps de la femelle qui a fait sa ponte , ou qui n'est pas prête à la faire , égalent à peine celle d'un de ces œufs; d'où il suit que la cavité intérieure du corps, dans l'état ordinaire , n'est pas, à beaucoup près, capable d'en contenir un: mais il en est du corps de cet insecte comme d'une vessie ou d'une bourse , qui s'étendent à mesure qu'on les remplit. Ce seroit une grande opération pour un insecte , que de faire sortir de son corps un œuf dont le volume surpasseroit celui du corps même; aussi l'hippobosque ne les pond-il que proportionnés à sa taille. Ce n'est qu'après leur sortie du corps que ces œufs acquièrent cette grosseur monstrueuse ; mais leur croissance est si instantanée, que la plupart des observateurs ont cru qu'ils sortoient faits de l'hippobosque.

La nature, en produisant ces insectes, semble s'écarter des voies qu'elle a prises pour conduire les autres à leur perfection. C'est sous sa coque que l'insecte croît. Renfermé sous cette coque, il y subit toutes ses métamorphoses; aussi cette enveloppe n'est nullement analogue à celle des œufs ordinaires : elle a été la peau même de l'insecte avant qu'il se métamorphose en nymphe. Réaumur en a eu la preuve en ouvrant un de ces œufs que l'insecte parfait venoit de quitter; il a trouvé dans son intérieur la dépouille de la nymphe, comme on trouve dans une coque de mouche, celle de sa nymphe sous la peau de la larve qu'elle a quittée, et qui, en se durcissant, lui a servi de coque.

La dureté et la solidité de la coque de chaque œuf le rendent bien propre à défendre l'insecte qu'il renferme; cet avantage devoit tourner contre l'hippobosque, lorsque, avec des parties aussi foibles, qui n'ont pas pris toute la consistance que l'air doit leur donner, il doit forcer les murs de sa prison. Mais l'art qui a été employé dans la construction des coques de mouches, l'a été aussi dans celles des hippobosques. Avec la pointe d'un canif, l'on peut parvenir aisément à faire sauter, du gros bout de chacune d'elles, celui où est la tête, une calotte qui, étant pressée, se divise en deux pièces égales. Si on observe une coque entière, avec une loupe, on peut y apercevoir un foible trait qui montre l'endroit où cette calotte

se réunit avec le reste de la coque. Quand le temps est venu où l'insecte doit s'en séparer, il a sans doute le pouvoir de gonfler sa tête comme les mouches l'ont en pareil cas.

Une expérience a fait voir que l'hippobosque aime autant à percer la peau des hommes que celle du cheval ou du bœuf; mais sa piquûre n'est pas plus sensible que ne l'est celle d'une puce. Elle excite une forte démangeaison pendant la succion, et n'est suivie d'aucune enflure; elle laisse seulement une petite tache rouge qui disparoît après le départ de l'insecte; d'où il suit que les hippobosques ne sont pas aussi redoutables que les *cousins*, qui ne manquent pas d'envenimer les blessures qu'ils font.

On ignore combien la femelle de l'hippobosque produit d'œufs, le temps qui s'écoule entre l'accouplement et la ponte, et l'intervalle qui se passe entre la ponte de chaque œuf.

En employant ce mot, pour indiquer la forme de ces insectes, au moment de leur sortie du ventre de leur mère, je me suis prêté au langage habituel, celui même dont Réaumur et Degeer ont fait usage; mais des faits que j'ai rapportés, comparés avec ceux qu'on a recueillis sur les métamorphoses des autres animaux de la même classe, il est aisé de conclure que cette expression est inexacte. L'œuf de l'hippobosque éclôt dans le ventre de la mère; la larve y reste, s'y nourrit et n'en est expulsée qu'à l'époque où elle passe à l'état de nymphe. Cet œuf n'est donc qu'une nymphe oviforme, ayant pour enveloppe une petite coque, et formée comme celles de plusieurs autres diptères, de l'ancien derme; mais elle ne présente aucune apparence d'anneaux, et ce caractère la distingue des précédentes. On pourroit la comparer à une *fève*, et cette dénomination lui conviendrait mieux qu'à la chrysalide du *ver à soie*, à laquelle on l'a appliquée.

La seule espèce de ce genre qui soit dans le cas d'être mentionnée ici, est :

L'HIPPOBOSQUE DES CHEVAUX, *Hippobosca equina*, Linn., Geoff., Fab., E 14, 7. Il a près de cinq lignes de long depuis la tête jusqu'à l'extrémité des ailes; les yeux noirâtres; la tête jaunâtre, aplatie; le corselet mélangé de brun et de jaune; l'abdomen large, court, jaune, avec des taches brunes; le dessous du corps d'un jaune pâle; les ailes blanches, transparentes, presque une fois plus longues que le corps, arrondies à l'extrémité; les pattes d'un jaune pâle, avec quelques bandes brunes; tout le corps est légèrement couvert de poils.

On le trouve, pendant l'été, sur les chevaux, les bœufs et les chiens.

Voyez, pour les autres insectes qui ont porté le nom d'hippobosque, tels que l'*hippobosque des oiseaux*, l'*hippobosque des brebis*, les articles ORNITHOMYIE et MÉLOPHAGE. (L.)

HIPPOBUS et **HIPPOTAURUS**. Noms que l'on a imaginés pour désigner le produit de l'accouplement des espèces du bœuf et du cheval. V. JUMAR. (DESM.)

HIPPOCAMPE. Poisson du genre SYNGNATHE. (B.)

HIPPOCAMPUS. Rafinesque-Schmaltz forme un genre particulier des SYNGNATEES, HIPPOCAMPE et TÉTRAGONE, dans son ouvrage sur les animaux et les plantes nouvellement découverts en Sicile, qu'il publia en 1810 à Palerme. — Son genre HIPPOCAMPE est caractérisé par une nageoire dorsale, une anale, et point de caudale.

Le même auteur démembre du même genre SYNGNATHE, plusieurs espèces dont il forme les genres TIPHLE et SIPHOS-TOMA (V. ces mots.). (DESM.)

HIPPOCASTANUM. (*Châtaigne de cheval*, en grec.) Le marronnier d'Inde a d'abord été connu sous le nom de châtaigne de cheval, à cause de l'usage qu'on faisoit à Constantinople, des fruits de cette plante, pour guérir les chevaux tourmentés de toux violentes ou de coliques. Ce nom grecisé, puis latinisé, est devenu celui du genre qui contient le marronnier d'Inde, auquel le fixa Tournefort. Linnæus le réunit au *Pavia* de Boerhaave, sous le nom d'*æsculus*; mais les botanistes actuels les séparent de nouveau; seulement ils ont substitué le nom d'*æsculus* à celui d'*hippocastanum*. (LN.)

HIPPOCEPHALOÏDE. On a donné ce nom à des coquilles bivalves, striées et pétrifiées, qui paroissent appartenir au genre **CARDIUM**. (DESM.)

HIPPOCHAERIS. V. **HYPPOCHAERIDE**. (LN.)

HIPPOCHATEA. Linnæus a consacré sous ce nom un genre de plantes à Hippocrate, père de la médecine. V. BÉJUCO. Ce genre, d'après Jussieu, *Annales du Muséum*, pourroit former une nouvelle famille (les Hippocraticées) qui comprendroit les genres *Hippocratea*, *Tontelea*, Aubl.; *Anthodon*, Ruiz et Pavon; et le *Sulasia*, Lamarck, auquel on réuniroit le *calypso* d'Aubert du Petit-Thouars. Les caractères de cette nouvelle famille sont: calice à cinq divisions profondes; cinq pétales hypogynes; trois étamines à filamens libres aux sommets, dilatés à la base et réunis en un tube renflé en forme de disque; ovaire situé dans le disque; un style à un ou trois stigmates; fruits, ou formés par trois capsules uniloculaires, ou bacciformes et triloculaires; chaque loge contenant un petit nombre de graines. — Arbrisseaux à feuilles opposées et à fleurs en corymbes ou en faisceaux axillaires. V. Juss. *Annal. du Mus.*, vol. 18, p. 487. (LN.)

HIPPOCRÈNE, *Hippocrenes*. Genre de coquilles, établi par Denys-Montfort, pour la **ROSTELLAIRE A GRANDES AILES** de Lamarck. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, à spire en fuseau aigu ; ouverture dilatée ; columelle calleuse, remontant en gouttière conjointement avec la lèvre extérieure, jusqu'à la pointe ; lèvre extérieure en aile, recourbée vers le bas ; base canaliculée et en pointe.

Cette coquille se trouve fossile à Avignon et autres lieux. Sa longueur est de deux à trois pouces, et sa largeur un peu moindre. (B.)

HIPPOCRÈPE, *Hippocrepis*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses, qui présente pour caractères : un calice à cinq dents inégales ; une corolle papilionacée, à étendard porté sur un onglet saillant, à ailes rapprochées, ovales-oblongues, et à carène lunulée ; dix étamines, dont neuf réunies à leur base ; un ovaire supérieur, oblong, à style en alène montante, et à stigmatte épais et velouté ; une gousse oblongue, comprimée, courbée en faucille ou en fer à cheval, obscurément articulée, et ayant, en l'un de ses bords, des sinuosités ou des échancrures profondes, arrondies et très-remarquables. Elle contient, dans chacune de ses articulations, une semence oblongue et courbée.

Ce genre est propre à l'Europe. Il contient cinq à six espèces, qui sont des herbes à feuilles ailées, avec impaire, stipulées, et à fleurs axillaires. Les deux plus communes sont :

L'HIPPOCRÈPE UNISILIQUEUSE, qui a les gousses sessiles, souvent solitaires, glabres, et les échancrures des articulations velues. Elle est annuelle, et se trouve dans les lieux arides des parties méridionales de la France. L'espèce de ressemblance qu'ont ses gousses, avec un fer à cheval, a fait supposer, dans les temps d'ignorance, que cette plante avoit la merveilleuse propriété de briser les fers des chevaux qui marchaient dessus.

L'HIPPOCRÈPE VIVACE, *Hippocrepis comosa*, Linn. Elle a les gousses pédonculées, rudes au toucher, et le bord inférieur lobé. Elle est vivace et se trouve dans les sols crétacés et sablonneux. Elle n'est pas rare, même dans le nord de la France. (B.)

HIPPOGLOSSON (*Langue de cheval*, en grec). Dioscoride donne ce nom à une plante que de son temps on appelloit *antirrhinum*, *anarhinum*, *hypoglossa*, *hypelata*, *hippoglossion*. L'on croyoit que les couronnes faites avec cette plante calmoient les maux de tête. Pline l'appelle *laurus alexandrina*. On croit que c'est cette espèce de FRAGON qui

en a retenu le nom (*Ruscus hippoglossum*), ou bien une espèce de la même famille, connue aussi sous le nom de laurier alexandrin des Alpes, *Uularia amplexicaulis*, L. Clusius a étendu le nom d'*hippoglossum* à la *globulaire turbith*. (LN.)

HIPPOGLOTTION. Dioscoride. *Voy.* HIPPOGLOSSUM, (LN.)

HIPPOGROSTIDE. Plante figurée par Rumphius, et qui paroît être le PANIC OUVERT de Linnæus. (B.)

HIPPOKREPIS (*Chaussure ou fer de cheval*, en grec). Ce genre de la famille des légumineuses, a été ainsi nommé par Linnæus, à cause de la forme des échancrures unilatérales du légume. Son nom est la traduction de celui de *ferrum equinum*, que les botanistes antérieurs à Linnæus ont donné aux espèces du même genre et à quelques CORONILLES. *V.* HIPPOCRÈPE. (LN.)

HIPPOLAIS. Dénomination que les auteurs ont appliquée à plusieurs *fauvettes* et *pouillots*. *V.* FAUVETTE HIPPOLAIS. (V.)

HIPPOLAPATHUM (*Patience de cheval*). Au nombre des cinq espèces de *lapathon* mentionnées par Dioscoride et par Pline, il s'en trouve une de ce nom. L'on croit que la patience sauvage est cette plante, nommée aussi *rhubarbe des moines*. Les botanistes, jusqu'à Linnæus, ont appliqué ce nom à diverses plantes du même genre que la patience, genre que Linnæus appelle *rumex*. (LN.)

HIPPOLITHE, c'est-à-dire, *Pierre de cheval*. Concrétion pierreuse qui se forme dans quelques parties internes du cheval. *V.* les mots BEZOARD et CALCUL. Les anciens attribuoient quelques vertus medicinales à l'HIPPOLITHE. (S.)

HIPPOLYTE D'ESPER. *V.* le mot PAPILLON. (S.)

HIPPOMANÈS (*Fureur de cheval*, en grec). Nom donné anciennement à des plantes remarquables par leurs qualités vénéneuses. L'HIPPOMANÈS de Cratava, cité par Hippocrate, paroît être une espèce de STRAMOINE (*Datura metel*). L'HIPPOMANÈS de Théophraste est considéré comme une espèce d'euphorbe. Linnæus a donné, au genre du mancenillier, le nom d'*hippomane* qui lui convient parfaitement. Ce genre se trouve maintenant divisé en deux: l'un est le *sapium* de Brown (*Jam.*), de Jacquin, etc.; et l'autre le *manzanilla* de Plumier, qui conserve le nom d'*hippomane*, et qui renferme le MANCENILLIER. *V.* ce mot. (LN.)

HIPPOMANÈS ou HIPPOMANE. Ce nom s'appliquoit, chez les anciens, d'abord à la liqueur gluante et blanchâtre que les jumens jettent au-dehors lorsqu'elles sont en chaleur, et qui étoit un des filtres les plus recommandés; ensuite à un morceau solide que le poulain fait tomber en

naissant ; ce morceau est formé par le sédiment de la liqueur épaissie de l'allantoïde ; la jument ne le dévore pas , comme les anciens l'ont dit. *V. CHEVAL.* (S.)

HIPPOMANIQUE, *Hippomanica*. Genre de plantes établi par Molina. Il a pour caractères : un calice divisé en quatre parties ; cinq pétales ovales ; dix étamines ; un germe surmonté d'un seul style ; une capsule à quatre loges et à plusieurs semences.

Ce genre , qui paroît avoir quelques rapports avec les **FABAGELLES** , ne contient qu'une espèce , qui a la tige anguleuse , branchue , haute d'un pied et demi ; les feuilles opposées , lancéolées , entières et charnues ; la fleur , qui est couleur de rose , vient au sommet des branches.

Cette plante est commune dans les pâturages du Chili. Elle contient un suc visqueux , jaunâtre , qui est un poison pour les chevaux. Elle les rend enragés , et on ne parvient à les guérir qu'en les faisant suer abondamment. (B.)

HIPPOMANUCODIATA. C'est , dans quelques auteurs , l'**OISEAU DE PARADIS**. (S.)

HIPPOMARATHRON (*Fenouil de cheval*). Dioscoride donne ce nom au *marathron sauvage* , et en distingue deux ; l'un à grande semence et semblable au *cachrys* , l'autre à graine semblable à celle de la coriandre. Le *cachrys sicula* et le *seseli hippomarathrum* , peuvent être les deux plantes de Dioscoride. (LN.)

HIPPOMELIS et **HYPOMÉLIDES PALLADII**. Noms de plantes chez les anciens. Les botanistes du seizième siècle les rapportent à une espèce d'**ALISIER**, *Cratægus torminalis*. (LN.)

HIPPOPE , *Hippopus*. Genre de coquilles établi par Lamarck , dans la division des **BIVALVES**. Son expression caractéristique est : coquille inéquilatérale , subtransverse , à lunule pleine , à charnière à deux dents comprimées et entrantes.

Ce genre n'est composé que d'une espèce , l'**HIPPOPE CHOU** , qui étoit le *chama hippopus* de Linnæus , et qui vient de la mer des Indes. Il ne diffère du **TRIDACNE** que parce que sa lunule n'est pas bâillante ; aussi sont-ils réunis dans Bruguière. *V. pl. E 15* où il est figuré (B.)

HIPPOPHAE. Nom latin de l'**ARGOUSIER**. *V. ci-après.* (B.)

HIPPOPHAES. Nom sous lequel Dioscoride fait connoître un arbrisseau épineux ; sa racine laissoit fluer une liqueur laiteuse ; il avoit les feuilles assez semblables à celles de l'olivier , et les fleurs en bouquet comme celles du lierre. On extrayoit de sa racine une liqueur employée dans les maladies bilieuses , pituiteuses , etc. Suivant Pline , les fruits

sont de petits grains rouges. Ventenat pense qu'on le nommoit *hippophæ* (*splendeur du cheval*, en grec), parce que la gomme que fournissoit cet arbrisseau étoit employée dans l'art vétérinaire. On l'appelloit encoré *hippophyes*, *hippophanes*, *hippion*. L'on pourroit croire que cette plante est notre *argousier*, bien que la description donnée par les anciens ne lui convienne point parfaitement; aussi a-t-on cru reconnoître l'*hippophæ* dans d'autres plantes qui, comme les euphorbes et les apocinées, ont un suc laiteux. Linnæus et Adanson ont laissé ce nom au genre ARGOUSIER. *V.* ce mot. (LN.)

HIPPOPHAESTUM. Plante citée par Dioscoride, et qui nous est inconnue. On soupçonne néanmoins que ce peut être la CHAUSSE-TRAPE, *Centaurea calcitrapa*, L., ou bien une espèce de SOUDE. Elle est différente de l'*hippophæ*s de Dioscoride. (LN.)

HIPPOPOTAME, *Hippopotamus*, Linn., Briss., Erxl., Bodd., Cuv., Geoff., Illig. Genre de mammifères ongulés, pachydermes, à doigts pairs, et qui ne renferme qu'une seule espèce vivante.

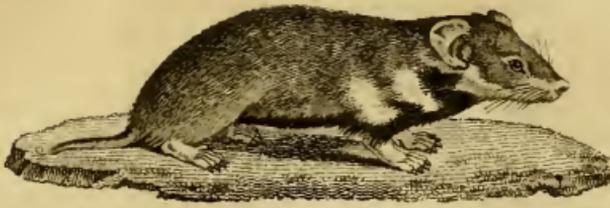
Ses caractères consistent particulièrement dans la forme et le nombre des dents, dont les antérieures sont surtout fort grosses et implantées dans des os maxillaires très-épais; elles sont au nombre de trente-six, savoir: quatre incisives supérieures, courtes, coniques, écartées, et dirigées en en bas; quatre incisives inférieures, cylindriques, dirigées obliquement en avant, et dont les intermédiaires sont les plus fortes; une canine, ou plutôt une défense de chaque côté à l'une et l'autre mâchoire, très-forte, arquée et tronquée obliquement; six molaires de chaque côté (1), dont les trois premières sont à peu près coniques, et les autres d'une forme telle que leur coupe représente une figure de double trèfle dessinée par la substance émailleuse. La peau est épaisse, le corps énorme et bas sur jambes; celles-ci sont terminées par des pieds courts, à quatre doigts; la queue est courte; les mamellés sont ventrales, et au nombre de deux seulement.

Une seule espèce compose ce genre. Elle habite sur les bords des fleuves de l'Afrique, vit de végétaux, est d'un naturel stupide et grossier, et se rapproche, par beaucoup de caractères des animaux du genre des cochons. *V.* pl. E 12. (DESM.)

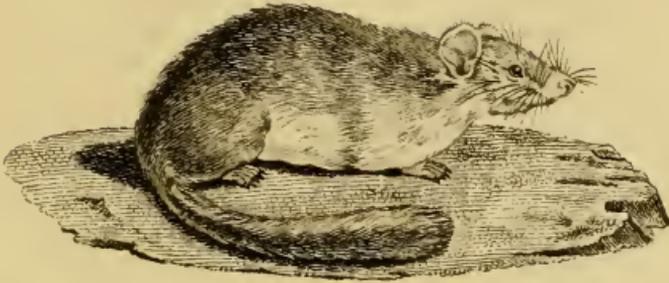
Espèce unique.—L'HIPPOPOTAME, *Hippopotamus amphibius*, Linn.; Erxl.; l'*hippopotame*, Buff., tom. XXX, pl. 5.—*Hippopotamo* de Frédéric Zerenghi, *Vera descrizione*, etc., 1603, in-4.° Neapoli.—*Cheval de rivière* des anciens.—BEHEMOTH, Job., chap. 40.—*Chéropotame* de Prosper Alpin, etc.

(1) Il y en a quelquefois sept; mais l'antérieure est sujette à tomber.

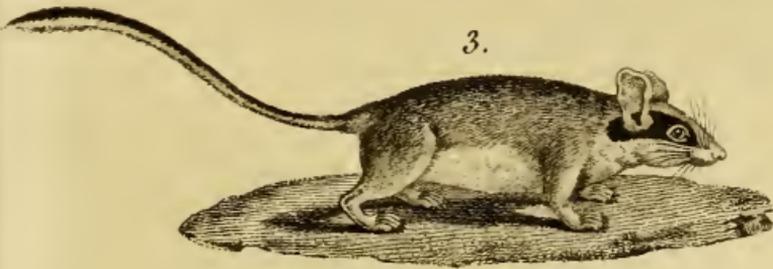
1.



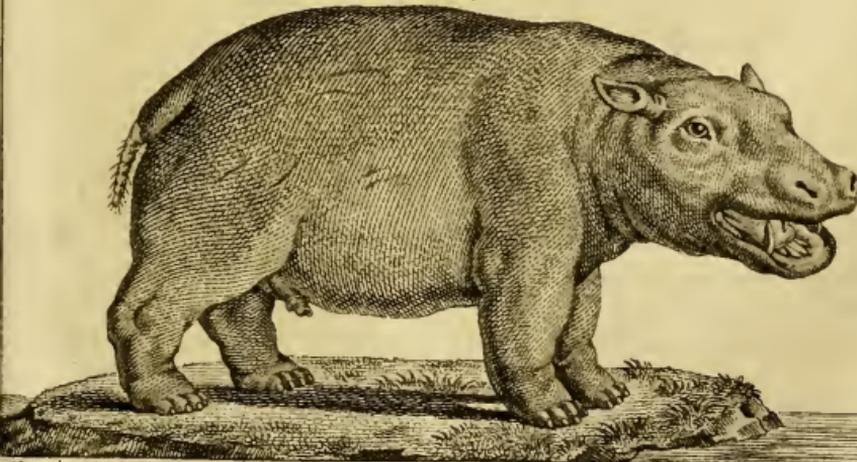
2.



3.



4.



Meunier del. 1817

Pierson sculp.

1. Hamster d'Europe.

2. Loir.

3. Lérot.

4. Hippopotame.

Après l'éléphant et le rhinocéros, on doit placer immédiatement l'hippopotame dans l'ordre de la grandeur et de la force. Ces trois quadrupèdes ont été, dans tous les siècles, des objets d'admiration pour l'homme, à cause de leur taille imposante, qui n'en reconnoît aucune autre aujourd'hui (les baleines exceptées) supérieure à elle sur la surface de la terre. L'éléphant marche le premier, soit par sa grandeur, soit par la prééminence de son intelligence, et par les avantages qu'il reçoit de la société de l'homme. Le rhinocéros et l'hippopotame, égaux à peu près pour la taille, les habitudes, la force et les armes, se disputent le second rang dans l'empire des animaux terrestres.

Si le sceptre de la terre étoit la conquête de la violence ou du courage, il appartiendrait aux animaux; et le lion avec l'éléphant, le tigre avec le rhinocéros, l'hippopotame avec le crocodile, l'aigle et le condor, la baleine et le requin combattraient tour à tour pour l'empire du monde. Mais l'homme a paru sur le globe, et les plus fiers animaux lui en ont cédé la domination; ils ont fui devant ses armes meurtrières; ils ont courbé devant lui leurs fronts dans la poussière. L'éléphant est venu en esclave s'agenouiller humblement aux pieds de ce maître impérieux; le lion, le tigre, confinés dans les déserts de la Libye, ont appris, pour la première fois, leur foiblesse. La baleine, harponnée sous les dômes des glaces septentrionales, est venue expirer aux regards de l'intrépide pêcheur: tous ont reconnu la supériorité de l'homme; et s'il étoit quelque animal qui pût encore la méconnoître, la mort seroit bientôt le fruit de ses imprudentes attaques. L'homme ne reconnoît d'autre maître que l'être créateur; toute sa force lui vient de son intelligence, et sa puissance est aussi bien fondée sur son génie que sur ses armes.

Parmi les animaux, au contraire, la violence physique est la seule loi qui soit connue, loi de despotisme et de terreur, qui, se compensant toutefois par elle-même, rend tous les individus égaux entre eux, parce qu'ils sont indépendans. Séparées, dispersées, libres dans les campagnes, les bêtes ne peuvent pas, comme l'homme, quand elles en auroient l'intelligence, former un plan raisonné d'asservissement sur leurs sèmbles, le suivre avec constance, l'exécuter avec vigueur, habileté et persévérance. Le plus foible peut donc se soustraire au plus fort, et échapper à sa tyrannie et à sa vengeance.

D'ailleurs, l'animal n'attaque jamais un autre animal que par le besoin de la nourriture quand il est carnivore, ou par quelque motif de haine ou de jalousie. Mais les races her-

bivores n'ayant aucun rapport avec les autres espèces d'animaux, sont ordinairement douces et pacifiques; elles ne sont point armées pour les combats, mais organisées pour paître en repos la verdure de la terre; elles n'ont ni la vigueur de corps, ni l'agilité des membres, ni le caractère inquiet et impétueux des races sanguinaires.

Tel est l'hippopotame. Cet antique patriarche des fleuves africains fut autrefois révééré comme une divinité tutélaire par les Egyptiens; on gravoit sa figure sur les obélisques de ce peuple fameux et sur les médailles des empereurs romains. Autrefois on en rencontroit dans le Nil, et on en tua encore deux près de Damiette, l'an 1600. Mais ils paroissent avoir abandonné ce fleuve aujourd'hui, parce que les explosions fréquentes des armes à feu les ont épouvantés. Ils sont allés se confiner dans les parties désertes de la Haute-Egypte que parcourt le Nil, dans l'Éthiopie, dans les fleuves de l'Afrique, comme la Gambia, le Sénégal ou Niger, le Zaïre, les rivages de la mer, et dans les lacs de l'intérieur, à Mozambique, à la côte d'Angole, jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Il ne paroît pas qu'on en ait rencontré dans l'Asie, car ce qui est rapporté dans le livre de *Mirabilibus*, supposé être d'Aristote, d'après une lettre d'Alexandre le-Grand, et le témoignage d'Onésicrite, ne paroît pas plus concluant à cet égard que les assertions du Père Michel Boym, dans sa *Flore chinoise*. Il ne faut pas confondre encore, comme l'ont fait quelques anciens naturalistes, les *vaches marines* ou *morses* avec l'hippopotame; car elles habitent dans les mers et les fleuves de la Zone glaciale. Ce sont des animaux bien différens. V. MORSE.

On ne connoît aujourd'hui qu'une espèce d'hippopotame; mais il paroît qu'il en exista jadis plusieurs autres. Ainsi, parmi les ossemens fossiles, observés en France et décrits par M. Cuvier, *Anim. foss.*, tom. 2 (V. ci-après), se trouve une très-petite espèce d'hippopotame maintenant inconnue. Au reste, la famille des mammifères pachydermes étoit jadis fort nombreuse, si l'on en juge d'après les ossemens trouvés; il y avoit de même plusieurs éléphans, plusieurs tapirs, rhinocéros, mégatherium, etc.

L'hippopotame est un quadrupède vivipare, aquatique, faussement dit amphibie. En effet, il ne respire jamais que l'air, et s'il se plonge sous les eaux, il est forcé de remonter à leur surface pour prendre l'air. Comme le trou ovale de Botal, entre les deux cavités de son cœur, est fermé, la circulation du sang ne peut pas s'opérer indépendamment de la respiration. Le mot d'amphibie est donc inexact, car il désigne un être qui peut également respirer de l'air et de l'eau.

La forme de l'hippopotame est très-massive, ramassée, trapué et peu élevée de terre, parce que les jambes sont fort courtes. La tête est carrée, le muffle très-gros, la gueule large, les dents sont longues et robustes, les yeux petits, et les oreilles basses. On compte depuis vingt-quatre jusqu'à trente-six dents à cet animal. Des quatre incisives en haut et quatre en bas, celles-ci sont dirigées en avant, et toutes sont coniques, longues, écartées et polies. Il y a deux canines supérieures et autant à la mâchoire inférieure. Elles se croisent, et se frottent entre elles, ce qui les rend taillées en biseau; elles sont longues et recourbées. Enfin, on trouve douze mâchelières à chaque mâchoire; mais dans la jeunesse elles ne sont qu'au nombre de huit à dix. Ces molaires usées présentent sur leur couronne des lames en forme de trèfle. Quelque grandes que soient les dents de l'hippopotame, elles ne débordent jamais hors de la gueule, et sont toujours recouvertes en entier par des lèvres, grosses, longues et épaisses. Ces dents sont extrêmement dures; elles font même feu avec le briquet. C'est une sorte d'ivoire très-blanc, qui ne jaunit jamais. On en fait des dents postiches qui sont très-belles et très-propres. Il est à peine nécessaire de dire qu'on a été assez superstitieux pour faire usage de ces dents comme d'un remède alexipharmaque, c'est-à-dire, spécifique contre les poisons.

Il paroît que l'hippopotame a, de même que la famille des grands quadrupèdes aquatiques, un odorat très-étendu et très-délicat. Ses naseaux sont placés très-bas. Ses yeux fort petits pour sa taille, ont une vue foible, que le grand jour ofusque; aussi est-il à demi-nocturne, car il sort principalement pendant la nuit pour aller paître; il se tient dans les roseaux épais et les lieux ombragés pendant le jour (*sub umbrâ dormit in secreto calami, et in locis humentibus; protegunt umbræ umbram ejus, circumdabunt eum salices torrentis*, dit Job., c. 40, vers. 16 et 17). Son ouïe est assez fine; ses oreilles ressemblent à celles du cochon. Sa tête est aplatie en dessus; tout son corps est très-gros, rond, renflé; il n'a guère plus de quatre pieds de hauteur; son ventre pend presque jusqu'à terre. Ses jambes sont massives, épaisses, et portent quatre sabots ou quatre doigts à chaque pied. La sole des pieds forme une semelle épaisse. Le cuir de ces animaux est extrêmement coriace, et d'environ deux pouces d'épaisseur sur le dos; mais il l'est seulement d'un pouce sous le ventre. Sa couleur est d'un brun bleuâtre en dessus, et elle s'éclaircit en dessous. On le perce difficilement, et la balle du chasseur y pénètre peu, excepté sur la tête et au ventre. Lorsqu'il est sec, il forme un bouclier impénétrable. Il est nu partout,

et ne porte que quelques soies fort rares. La queue, longue d'un pied, épaisse, aplatie, est garnie de soies rudes et clair-semées. Les lèvres portent aussi quelques courts barbillons. Les mamelles sont petites, au nombre de deux, et placées à la partie inguinale ou sur le bas-ventre. Le mâle a une verge renfermée dans un fourreau; ses testicules ne sont pas dans un scrotum à l'extérieur, mais demeurent dans l'abdomen. Ces animaux ont des os extrêmement durs, et Job les comparoit jadis à des tuyaux d'airain. Les hippopotames de Zerenghi étoient longs de onze pieds, avoient dix pieds de circonférence et quatre-pieds et demi de hauteur. Leurs intestins sont fort vastes, et leur estomac a plusieurs dilatations ou poches comme celui du pécar. Leur nourriture est toujours composée de végétaux, comme Gordon s'en est assuré sur une trentaine de ces animaux, qu'il a ouverts en Afrique, dans l'intérieur des terres du Cap de Bonne-Espérance, où l'on en trouve abondamment, parce que les hommes ne les inquiètent pas. Ils aiment extrêmement les cannes à sucre, le riz, le millet, les joncs, les racines, et l'on peut imaginer qu'ils font un grand dégât partout où ils se repaissent, car ils mangent prodigieusement. Ils ne touchent pas aux poissons, comme on l'avoit cru. Non-seulement les hippopotames se tiennent dans les eaux douces, mais on en rencontre aussi sur les rivages de la mer et des eaux salées. Ils plongent pendant assez long-temps. Leur chair est très-grasse, comme celle des cochons; le pied ou la queue rôtis, sont des morceaux délicats; leur lard est très-estimé; on le dit d'un excellent goût, et il se vend fort cher. On en retire jusqu'à deux mille livres d'un seul individu, car un hippopotame pèse ordinairement cinq à six milliers. Quelques individus ont jusqu'à quinze pieds de longueur et sept de hauteur. Leurs jambes sont si courtes, que le capitaine Gordon ayant tué un de ces animaux, le faisoit rouler, aidé de quelques Hottentots, sur un terrain uni, comme une grosse barrique.

Quoique les hippopotames ne vivent que de végétaux, et que leur estomac ait plusieurs poches ou dilatations, ils ne ruminent pas. Les mâles paroissent jaloux entre eux, et se battent avec fureur, sur terre, pour les femelles; ils se donnent de si terribles coups de dents, qu'ils se les brisent souvent; mais dans l'eau ils s'évitent. Les femelles ne portent qu'un petit à la fois, et il paroît que leur gestation n'est que de neuf mois; leurs mamelles sont remplies d'un lait aussi doux que celui de la vache, mais plus aqueux. Les petits flottent dans l'eau comme sur terre. Dès qu'ils sont nés, ils ont déjà l'instinct de courir dans l'eau et de nager; souvent alors la mère les soutient sur son dos. Les hippopotames na-

gent très-bien ; ils aiment aussi à se vautrer dans la fange quand ils sortent des fleuves , de même que les rhinocéros , les éléphants , les cochons et les autres pachydermes.

L'hippopotame a un museau fort avancé , de grosses lèvres mobiles et molles , une gueule très-fendue. Son naturel est pacifique , doux et même timide ; ses habitudes sont brutes et grossières , comme celles des cochons et des rhinocéros. Lorsqu'on l'irrite , il devient furieux ; il renverse les barques et les met en pièces avec ses grosses dents ; il rompt facilement les planches , les submerge , les enfonce dans les eaux ; mais il fait rarement du mal aux hommes , à moins qu'il n'y soit sollicité par quelque attaque. C'est plutôt un animal brute et stupide que méchant. Il se tient ordinairement par couples ou en petites troupes. A terre , sa marche est lourde , embarrassée ; cependant il court un peu plus vite qu'un homme , à cause de la grandeur de son pas ; mais il nage mieux qu'il ne court. On appelle quelquefois l'hippopotame , *cheval marin* ; cependant on en trouve rarement sur les bords de la mer , et toujours plutôt près des fleuves. On observe une glande près de l'anus de la femelle , comme dans quelques autres animaux ; je soupçonne qu'elle sécrète une humeur odorante , car la chair des hippopotames sent le musc. Les mâles sont toujours un peu plus grands que les femelles. Il paroît , au reste , que ces animaux sont très-abondans au sein de l'Afrique , dans les contrées solitaires et désertes , dont ils sont en quelque sorte les peuples indépendans.

Les anciens ont fait venir la découverte de la saignée , de l'hippopotame ; ils ont prétendu que cet animal se trouvant trop rempli de sang , trop pléthorique , se perçoit quelque veine en se piquant contre un roseau , ou bien en s'écorchant contre quelque rocher. Le Père Labat a renouvelé cette fable. On assure que les peintres indiens emploient le sang de l'hippopotame dans leurs couleurs. La graisse de cet animal possède , dit-on , des vertus admirables , auxquelles on ne croit pas en Europe , parce qu'on a remarqué que la crédulité n'étoit pas un remède bien sûr.

L'hippopotame a la vie fort dure , et on le tue difficilement. Il faut l'atteindre pour cela dans la tête ; car la dureté de la peau de son dos amortit beaucoup les coups qu'on lui porte en toutes les parties qui sont couvertes d'une peau épaisse.

Les nègres du Congo , d'Angola , d'Elmina , et de toute l'Afrique occidentale , regardent encore aujourd'hui l'hippopotame comme un dieu *fétiche* , cependant ils aiment beaucoup la chair de ce dieu lorsqu'ils peuvent le tuer. Hérodote (*Liv. 2*) prétend que les hippopotames du nome Papremite

en Egypte, étoient sacrés, tandis que dans les autres provinces de cet empire, on n'avoit pas pour eux les mêmes égards. A ce sujet, je ne puis pas me persuader qu'un peuple qui adore des ognons, des chats, des crocodiles et des hippopotames, qui ne sait ni dessiner, ni écrire par lettres alphabétiques, qui n'a jamais su faire une voûte, ait pu être une nation bien policée et bien florissante. Un pays peuplé de crocodiles, d'hippopotames, ne me paroît point un pays bien couvert d'hommes. Des savans à qui Thalès de Milet apprend à mesurer la hauteur des pyramides par leur ombre, ne me paroissent pas de grands savans. Enfin les anciens Egyptiens, si vantés, ont toujours été bien inférieurs aux Grecs. Ceux-ci alloient y chercher, dit-on, la sagesse lorsqu'ils étoient encore barbares; mais les Egyptiens sont toujours demeurés à demi-barbares, et les Grecs ont été aussi policés et plus ingénieux que les Européens modernes.

Aujourd'hui les hippopotames ne descendent pas même au-dessous des cataractes du Nil, loin de venir jusque près du vieux Caire (Sonnini, *Voy. en Egypte*, tom. 3, p. 199); les Egyptiens modernes ne connoissent pas même le nom de ces animaux; Zerenghi assure cependant qu'on l'y nommoit, en 1600, *foras l'bar*, c'est-à-dire, cheval de mer. Les derniers hippopotames de l'Egypte furent vus à Girgé en 1648, où l'on en tua un.

Le cri de douleur de l'hippopotame est une espèce de mugissement qui ressemble à celui d'un buffle, et qui approche du hennissement du cheval. Son cri ordinaire est un grognement qui tient aussi de la voix de l'éléphant, et de celles d'un buffle et d'un cheval. Il paroît que les hippopotames sont plus longs et au moins aussi gros que les rhinocéros; mais leurs jambes plus courtes les font paroître plus petits. Adanson assure qu'ils hennissent d'une manière peu différente de celle du cheval, et avec une si grande force, qu'on les entend distinctement à plus d'un bon quart de lieue. (*Voy. au Sénégal*, pag. 75.)

Les anciens, pour rendre leur cheval de rivière plus merveilleux, racontaient qu'il jetoit du feu par la gueule; ceci est peut-être fondé sur ce que ses dents sont si dures qu'elles font feu avec l'acier; elles sont aussi fort grosses, et quelques-unes pèsent jusqu'à douze livres. Le volume du corps de cet animal, sa complexion grasseuse, le rendent léger dans l'eau, où il se plaît beaucoup et où il nage avec vitesse; il plonge aussi au fond de l'eau, et y demeure même plus d'une demi-heure sans revenir à la surface. C'est la nuit qu'il sort pour aller à la pâture et faire de grands ravages dans les champs de riz; car une si grosse bête brise et renverse bien autant de

plantes qu'elle en consomme. Dans les fleuves, il soulève les chaloupes sur son dos, les perce à coups de dents, les retourne et les submerge. Les hippopotames, à leur naissance, sont déjà fort gros; ils aiment beaucoup se baigner. Prosper Alpin les nomme des *chéropotames*, c'est-à-dire, *cochons de rivière*, et ce nom leur est plus convenable que celui d'*hippopotames* ou *chevaux de rivière*, car ils ont bien plus d'analogie avec les cochons qu'avec les chevaux. Ils sont de la même nature que les sangliers, ont des mœurs très-semblables, et des habitudes presque pareilles.

On a trouvé des figures d'hippopotame parmi les petites figures de fonte tirées des anciens tombeaux de la Sibérie, d'où l'on pourroit conclure que ces animaux n'y furent pas inconnus autrefois, quoiqu'il n'y en ait aucun aujourd'hui.

Les anciens Egyptiens, selon Diodore de Sicile, attaquoient l'hippopotame à coups de dagues et de harpons, et après l'avoir couvert de blessures, on le laissoit débattre jusqu'à ce qu'il perdît tout son sang. (Diod., Sic., *Bibl.*, liv. 1, pag. 42, édit. de Wesseling.) Cet animal est timide, et par conséquent défiant; il écoute avec attention, flaire, et considère avant de sortir des eaux; il ne s'avance sur terre que lorsque la nuit commence à tomber. Sur terre, les mâles se livrent des combats pour leurs femelles; ces batailles sont terribles par la force des combattans, par les mugissemens épouvantables qui font trembler les rives des fleuves, et par les horribles coups de dents dont ils s'entre-déchirent; le terrain tout labouré, est couvert de leur sang et des lambeaux de leur chair. Le crocodile craint l'hippopotame, et n'ose pas l'attaquer, non plus que le requin; quoique l'hippopotame soit pacifique, cependant il ne se rend jamais dans ces combats, il se défend à toute outrance et vend cher sa vie. Quand on le voit élever du fond des eaux, entre les roseaux, sa tête antique et limoneuse aux derniers regards du soleil, et que poussant un mugissement terrible, il agite les eaux, il n'est pas étonnant que des nègres tremblans l'aient pris pour le dieu des fleuves, et lui aient adressé leurs offrandes. C'est la peur qui créa les premiers dieux; c'est elle qui maintient la superstition des peuplades sauvages; et l'homme est d'autant plus religieux, qu'il est plus craintif. (VIREY.)

HIPPOPOTAMES FOSSILES. Nous devons à M. Cuvier (*Rech. sur les oss. foss.*, t. 2), la connoissance de deux animaux du genre des hippopotames, dont les débris fossiles ont été trouvés dans diverses contrées de l'Europe; l'une, dit-il, se rapproche tellement de l'espèce vivante, qu'il ne lui a pas été possible de l'en distinguer; l'autre est à peu

près de la taille du sanglier, mais d'ailleurs, presque en tout, semblable à la grande espèce.

Des recherches auxquelles ce savant naturaliste se livre pour recueillir ce que les auteurs qui l'ont précédé ont écrit sur les hippopotames fossiles, il résulte : 1.^o que M. Faujas assure, dans ses *Essais de géologie*, qu'il n'a rien vu dans les cabinets ni dans les ouvrages qu'il a consultés, d'où l'on puisse conclure que l'hippopotame se soit trouvé, jusqu'à présent, dans l'état fossile avec les éléphants et les rhinocéros, etc.; tandis qu'en parcourant ces mêmes ouvrages, M. Cuvier n'y a pas trouvé la même disette absolue de renseignemens; mais y a remarqué de fausses applications du nom d'hippopotame à des fossiles qui ne le méritent pas du tout; 2.^o qu'ainsi, Daubenton a qualifié de *molaires fossiles d'hippopotame*, des dents de l'animal de l'Ohio ou MASTODONTE D'AMÉRIQUE, et de l'animal de Simorre, en Languedoc, qui est aussi un mastodonte; mais qu'il a bien appliqué le nom d'hippopotame à d'autres débris de la collection du Muséum; 3.^o que Pierre Camper (*Acta nov. petrop.* 1788), paroît être tombé dans la même erreur que Daubenton, en regardant comme ayant appartenu à l'hippopotame, une dent molaire quatre fois plus grande que celle de cet animal, et qui pourroit se rapporter au mastodonte de Simorre; 4.^o que Merck a regardé comme molaire d'hippopotame, une dent découverte aux environs de Francfort-sur-le-Mein, tout en la trouvant exactement ressemblante à celle du mastodonte de l'Ohio figurée dans Buffon; 5.^o qu'il paroît certain qu'Antoine de Jussieu (*Mém. acad.* 1724) a réellement observé, avec M. Chirac, des débris d'hippopotames provenant du territoire de Montpellier, au lieu qu'on appelle la Mosson; 6.^o que les dents, données par Langius (*Hist. lap., fig. Helv.*) pour celles d'un hippopotame, appartiennent au cheval; 7.^o que la mâchoire pétrifiée et enclavée dans la pierre à plâtre des environs de Paris, dont il est fait mention dans le catalogue de Davila (*Art.* 296, t. 2), appartenoit vraisemblablement au *palæotherium magnum* de M. Cuvier; 8.^o qu'il en est sans doute de même des os d'hippopotames, selon de Lamétherie, trouvés à Mary, près de Meaux; et 9.^o qu'enfin, M. Faujas lui-même, avoit autrefois décrit une prétendue dent d'hippopotame, tirée de la carrière de Montabuzard, près Orléans, mais qui doit être rapportée à l'animal de Simorre.

D'un autre côté, Aldrovande avoit figuré, sous le nom de dents d'éléphants, de véritables dents d'hippopotame.

M. Cuvier a depuis été à même d'observer une quantité considérable de débris de véritables hippopotames, et a reconnu, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'ils apparte-

noient à deux espèces distinctes différentes entre elles par la taille, mais non par les caractères.

Le GRAND HIPPOPOTAME FOSSILE a été trouvé en France, à la Mosson, près de Montpellier, et en Toscane, à Figline, dans le Val-d'Arno. Depuis peu de temps, et postérieurement à la publication du Mémoire de M. Cuvier, le Muséum d'Histoire naturelle de Paris a été enrichi de plusieurs ossemens de cet animal qui proviennent de ce dernier lieu, et qui consistent principalement en mâchoires entières, en fémur, en os du pied, en dents, etc., dans un état parfait de conservation; mais ces débris ne sont pas encore assez nombreux pour qu'on puisse décider s'ils viennent de l'espèce vivante ou de quelque espèce perdue. Quelques ossemens dont l'origine est inconnue, sont pénétrés d'une substance ferrugineuse; ceux que l'on a trouvés dans le Val-d'Arno supérieur, sont d'une teinte très-rembrunie. Ils sont épars çà et là, et consistent principalement en dents de différentes sortes.

Le PETIT HIPPOPOTAME FOSSILE a été découvert par M. Cuvier, dans un bloc qui étoit, depuis long-temps, dans un des magasins du Muséum d'Histoire naturelle, et dont on ne connoissoit point l'origine. Il ressembloit assez aux brèches osseuses de Gibraltar, de Dalmatie et de Cete, excepté que la pête, au lieu d'être calcaire et stalactitique, étoit un grès homogène, pétri de fragmens d'os et de dents, lesquels formoient une portion incomparablement plus considérable de la masse que dans les brèches.

A force de travail et de soin, on vint à bout de dégager, de ce grès, les débris d'un animal sur lequel personne n'avoit eu jusqu'alors la moindre notion.

Un bloc de même nature, et qui fut mis à la disposition de M. Cuvier, par le sénateur Journu-Aubert, contribua à donner de nouveaux renseignemens sur cette espèce fossile; mais il n'y avoit pas non plus d'indications sur le lieu d'où ce bloc avoit été tiré.

Ces deux blocs fournirent à M. Cuvier presque toutes les dents qui se trouvèrent en tout semblables à celles de l'hippopotame, à cela près qu'elles étoient de moitié plus petites dans toutes leurs dimensions; des fragmens de mâchoires offrirent l'indice du crochet si caractéristique dans la mâchoire inférieure de l'hippopotame; un astragale, un scaphoïde, une portion d'humérus, une autre de fémur, une partie du bassin, présentèrent aussi des formes analogues, mais toujours des dimensions plus petites et proportionnelles à celles des dents.

L'état de la dentition et de l'ossification ont démontré

suffisamment que ce petit hippopotame étoit adulte, et appartenoit conséquemment à une espèce distincte de celle qui n'habite plus maintenant que sur les bords des fleuves de l'Afrique méridionale. (DESM.)

HIPPOPOTAMUS. Nom latin de l'HIPPOPOTAME. (S.)

HIPPOPOTAMOS. Nom grec de l'HIPPOPOTAME. (S.)

HIPPORKIS, *Hipporkis*. Nom donné par Aubert Dupetit-Thouars au genre appelé SATYRION par Swartz, qui diffère un peu de celui de Linnæus. Il renferme les ORCHIS A DEUX ÉPERONS de ce dernier. (B.)

HIPPOSELINON (*Selin* ou *persil de cheval*). Théophraste et Dioscoride mentionnent l'un et l'autre, sous ce nom, une plante qu'on rapporte à notre MACERON, *Smyrnum olusatrum*, et à la LIVÊCHE, *Ligusticum, levisticum*. (LN.)

HIPPOSETA. Synonyme d'EQUISETUM et de PRÊLE. (LN.)

HIPPOSPARTIUM, Lobel. C'est l'OROBANCHE qui croît sur le GENÊT. (LN.)

HIPPOTAURUS. V. HIPPOBUS et JUMAR. (DESM.)

HIPPOTIS, *Hippotis*. Arbrisseau du Pérou, à rameaux articulés, velus; à feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues, aiguës, très-entières, accompagnées de deux stipules ovales et caduques; à fleurs rouges, portées, trois par trois, sur des pédoncules axillaires, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des rubiacées.

Ce genre offre pour caractères: un calice en forme de spathe aigu, très-entier et persistant; une corolle infundibuliforme à tube courbe, à limbe divisé en cinq lobes obtus; un tube court à cinq dents entourant le germe; cinq étamines courbées et velues à leur base, insérées au milieu du tube; un ovaire supérieur à style courbé et à stigmate bifide; une baie ovale, biloculaire, couronnée par le calice, et contenant plusieurs petites semences cunéiformes. (B.)

HIPPRO. Nom vulgaire d'une espèce de PEUPLIER. (B.)

HIPPURINE, *Hippurina*. Genre de plantes établi par Stackhouse, *Néréide Britannique*, aux dépens des VARECS de Linnæus. Ses caractères sont: frondes roides, cartilagineuses, très-glabres; rameaux aplatis, garnis de soies recourbées; fructification inconnue.

Ce genre rentre dans celui appelé DESMARESTIE par Lamouroux. Il renferme deux espèces, dont l'une, le VAREC AIGUILLONNÉ, est figurée pl. 15 du grand ouvrage de Stackhouse. (B.)

HIPPURIS (*Queue de cheval*, en grec). Cette plante

de Dioscoride est rapportée aux prêles ; c'est ce qui a fait donner à celles-ci le nom d'*hippuris* par plusieurs botanistes. Dillen le donne, ainsi que Plukenet, aux CHARAGNES. Linnæus l'a fixé au genre de la PESSE. (V. ce mot), qui est le pinastella de Dillen, et le *limnopeuce* de Vaillant. Quant à l'*hippuris* de Loureiro, fondé sur le *cyperus dulcis* de l'Herbier d'Amboine, il semble devoir former un genre nouveau dans la famille des SOUCHETS. (LN.)

HIPPURITE. Guettard a ainsi appelé un MADRÉPORE fossile, composé de cônes turbinés, implantés les uns dans les autres, et réunis plusieurs ensemble par leur sommet. On ne connoît pas l'analogue de ce fossile, qui n'est point rare dans les collections. V. au mot MADRÉPORE et au mot suivant.

(B.)

HIPPURITE, *Hippurites*. Genre de coquilles de la classe des UNIVALVES, établi par Lamarck, et auquel il a attribué pour caractères: d'être conique, droite ou arquée, munie intérieurement de cloisons transverses, et de deux arêtes longitudinales, latérales, obtuses et convergentes, et dont la dernière loge est fermée par un opercule.

Les coquilles qui forment ce genre n'ont encore été trouvées que dans l'état de fossile. Elles avoient été confondues avec les ORTHOCÉRATITES, par Picot Lapeyrouse; mais Lamarck a pensé que la considération de leur opercule étoit suffisante pour les en séparer.

On peut en voir de figurées pl. 3, fig. 2, pl. 6, fig. 4, et pl. 7, fig. 1 et 4 de la *Monographie* de Picot Lapeyrouse.

Denys-Montfort, dans sa *Conchyliologie*, regarde cette coquille comme privée d'opercule, prétendant que ce que Lamarck nomme ainsi, est une cloison.

Le genre BATOLITE du premier de ces auteurs est formé aux dépens de celui-ci. (B.)

HIPPURITE. Scheuchzer donne ce nom à une pierre sur laquelle on voit l'impression d'une pierre qui ressemble à la prêle. (DESM.)

HIPPURUS de Rondelet. V. CORYPHÈNE. (DESM.)

HIPRÉAU. V. YPRÉAU. (LN.)

HIPTAGE, *Hiptage*. Arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles sont ovales, lancéolées, opposées, très-entières, et les fleurs disposées engrappes terminales, lequel a été décrit par Sonnerat, *Voyage aux Indes*, sous le nom de *madablota*, dont Schreber a fait un genre particulier, sous le nom de GÆRTNÈRE, et que Lamarck a placé parmi les BANISTÈRES. La fructification de cet arbre ne diffère en effet de ces derniers que parce que les folioles du calice sont munies d'une

seule glande ; que l'ovaire est simple , et pourvu d'un seul style , que la samare est munie de quatre ailes inégales. *V.* au mot **MOLINA**.

On trouve cet arbre sur la côte du Malabar. Les Indiens se servent de ses fleurs , qui sont fort belles , pour parer les autels de leurs dieux. (B.)

HIP-TRÉE. L'un des noms anglais de la ROSE SAUVAGE (*Rosa canina*). (LN.)

HIRÉE, *Hircea*. Genre de plantes établi par Jacquin , dans la décandrie trigynie , et auquel Willdenow a réuni le genre **FLABELLAIRE** de Cavanilles.

Ce genre a pour caractères : un calice de cinq folioles , sans pores mellifères ; cinq pétales onguiculés , presque ronds ; dix étamines réunies par leur base ; un ovaire surmonté de trois styles ; trois samares monospermes , à aile membraneuse.

Ce genre est composé de trois espèces , qui diffèrent trop peu des **TRIOPTÈRES** et du **MOLINA** pour former un genre particulier. (B.)

HIRCH. Nom allemand du **CERF**. (DESM.)

HIRCHON. Nom picard du **HÉRISSON**. (S.)

HIRCI BARBA ou **HIRCI BARBULA** (*Barbe de bouc* et *Barbouquines*). Ce sont les **SALSIFIS** (*Tragopogon*). (LN.)

HIRCISPINA DE GAZA , ou **TRAGACANTHA**. C'est un **ASTRAGALE**. *V.* ce mot. (LN.)

HIRCOTRITICUM (*Froment de bouc*). Nom donné autrefois au **SARRASIN**. (LN.)

HIRCULUS. Plante mentionnée par Pline et les anciens. Clusius , Lobel , J. Camérare , etc. , la rapportent au *nard celtique* , c'est-à-dire , aux **VALÉRIANES** (*Valer. celtica* , *salunca* , *saxatilis*). Clusius nomme aussi *hirculus* une *saxifrage* , qui a conservé ce nom. (LN.)

HIRCUS. C'est le nom latin du **BOUC**. *V.* à l'article **CHÈVRE**. (DESM.)

HIRNKRAUT. L'un des noms donnés , en Allemagne , à l'**EUPHRAISE OFFICINALE** et au **BASILIC**. (LN.)

HIRONDE , **HIRONDEAU**. Noms vulgaires des **HIRONDELLES**. (V.)

L'**HIRONDE MARINE A TÊTE BLANCHE** de Catesby , est la **MOUETTE BRUNE** de Brisson.

HIRONDE. Nom donné par Bruguières à un genre de *coquilles bivalves* , qu'il a établi aux dépens des *huitres* de Linnæus. Lamarck a divisé ce genre en deux , sous les noms d'**AVICULE** et de **MARTEAU**. (B.)

HIRONDELLE. Nom de la coquille appelée par La-

marck, AVICULE HIRONDE. C'est le *mytilus hirundo* de Linnæus. (B.)

HIRONDELLE, *Hirundo*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des CHÉLIDONS. *Voyez ces mots.* *Caractères*: bec petit, à base déprimée, glabre et presque triangulaire, comprimé et étroit vers la pointe; mandibule supérieure entaillée et courbée vers le bout; l'inférieure droite et plus courte; narines situées à la base du bec ou un peu lunulées ou arrondies, closes en arrière par une membrane, à ouverture antérieure arrondie; langue courte, large, cartilagineuse, bifide à la pointe; tarses courts, nus chez les uns, vêtus chez les autres; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs soudés à la base, l'internic libre; cou très-court; ailes très-longues; la première rémige la plus longue de toutes; queue le plus souvent fourchue et composée de dix à douze rectrices.

Ce genre est divisé en deux sections, d'après le nombre des pennes caudales: un astérisque indique les hirondelles que je n'ai vues ni en nature ni figurées.

On trouve des hirondelles dans toutes les parties du monde; mais celles qu'on voit dans les contrées froides ou tempérées, n'y restent que pendant la belle saison; elles reviennent en Europe et dans le nord de l'Amérique un peu après l'équinoxe du printemps, et disparaissent quelques jours après celui de l'automne. Celles qui habitent les contrées australes du nouveau continent, s'y montrent en septembre, et les quittent au mois de mars; et aucunes, de quelque côté qu'elles viennent sous la zone torride, ne la dépassent pour se transporter au-delà: alors toutes restent entre les deux tropiques pour y passer l'hiver. Cependant on en voit quelquefois en France pendant cette saison, soit qu'elles aient été arrêtées par des couvées tardives, soit par tout autre accident; mais elles choisissent pour retraite les gorges des montagnes bien exposées, ou quelque autre lieu qui les garantisse de la trop grande rigueur du froid. Elles n'en sortent que dans les jours dont la température leur permet de trouver quelque nourriture. En effet, j'ai vu à Rouen, pendant l'hiver de 1775 à 1776, une hirondelle de cheminée, qui avoit pour retraite un trou sous la voûte basse d'un pont, et qui en sortoit régulièrement dans les beaux jours tempérés des mois de novembre, de décembre et de février. Mais, comme elle ne pouvoit faire de provisions, ainsi que font certains oiseaux pour subvenir à leurs besoins dans la mauvaise saison, et que l'on sait que tout oiseau insectivore ne peut supporter longtemps la privation d'alimens, comment pouvoit-elle vivre aux époques où la rigueur du froid la forçoit de rester dans

sa retraite pendant vingt à trente jours? Elle s'engourdissoit donc : ce dont je ne doute pas, puisque nous avons des faits qui confirment cette espèce de léthargie. 1.^o Girardin a trouvé une hirondelle étendue sur le foyer de sa cheminée, à Epinal, dans les Vosges, au mois de décembre. Il la tira de son engourdissement en l'enveloppant d'un oreiller et en l'approchant d'un feu modéré. 2.^o Le savant voyageur Pallas dit qu'une hirondelle trouvée au 15 mars, étendue à terre dans les champs, et paroissant morte de froid, fut à peine un quart d'heure dans une chambre où il faisoit une chaleur modérée, qu'elle commença à respirer et à remuer, et vola ensuite pendant quelque temps dans cette chambre. Il conclut de ce fait, qu'on doit croire que les hirondelles qu'on trouve dans des trous et dans des creux d'arbres où elles ont passé l'hiver, n'ont été saisies de froid que par accident, qu'il les a surpris trop rapidement en automne, et que c'est la raison, ajoute-t-il, pour laquelle elles ont passé l'hiver dans un état si extraordinaire et si opposé aux lois de la nature. 3.^o « Voici, dit Chatelux, une observation qui mérite toute la confiance possible. M. Flammig, grand-juge en Virginie, homme digne de foi, a assuré à M. Jefferson, qu'un jour d'hiver, tandis qu'il étoit occupé à faire abattre des arbres dans un terrain qu'il vouloit ensemençer, il fut fort surpris de voir tomber avec un vieux chêne fendu, une grande quantité de *martins* (*hirondelles bleues*), qui s'étoient réfugiés et engourdis dans les crevasses de cet arbre, comme font les chauve-souris dans les antres et les souterrains. » *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, t. 2, p. 329 et 330. Enfin l'on est redevable à Spallanzani d'expériences répétées, qui prouvent que ces oiseaux peuvent supporter le froid dans un état d'engourdissement, jusqu'à un certain degré. Ainsi donc, cet état est réel chez des hirondelles, mais on n'auroit pas dû le généraliser à toutes; car il est certain que la plupart se retirent pendant l'hiver dans des pays chauds.

Des naturalistes anciens et modernes ont prétendu qu'elles s'enfonçoient dans les lacs, les puits, les citernes, et cette opinion paroît être adoptée dans le Nord. C'est dans les pays septentrionaux que l'on a prétendu que des pêcheurs tirent souvent dans leurs filets, avec le poisson, des groupes d'hirondelles pelotonnées, se tenant accrochées les unes aux autres, bec contre bec, pieds contre pieds, ailes contre ailes, et que ces oiseaux transportés dans des poïles se raniment assez vite, mais pour mourir bientôt; et que celles-là seules conservent la vie après leur réveil, qui, éprouvant dans son temps l'influence de la belle saison, se dégourdisent insensiblement, quittent peu à peu le fond des lacs, reviennent

sur l'eau et sont enfin rendues à la vie par la nature même. Un grand nombre d'écrivains ont cru à ce phénomène ; Linnæus même semble lui donner une espèce de sanction en le restreignant aux *hirondelles de cheminée et de fenêtre*; d'autres n'y ont ajouté aucune foi, et cette assertion a été réfutée par Montbeillard, d'une manière solide et victorieuse. (*Histoire naturelle de Buffon*, édit. de Sonnini, avec des notes nouvelles et précieuses, tom. 54, 55, article de l'HIRONDELLE.) Mais la manière de rappeler à la vie une hirondelle noyée, m'a paru d'autant plus intéressante, qu'elle peut être appliquée peut-être avec autant de réussite à un animal utile; c'est pourquoi je l'insère ici : « Le 5 septembre, à onze heures du matin, dit M. de Montbeillard, j'avois renfermé dans une cage une nichée entière d'hirondelles de fenêtre, composée du père, de la mère et de trois jeunes en état de voler; étant revenu quatre ou cinq heures après dans la chambre où étoit cette cage, je m'aperçus que le père n'y étoit plus, et ce ne fut qu'après une demi-heure de recherche que je le trouvai; il étoit tombé dans un grand pot à l'eau où il s'étoit noyé; je lui reconnus tous les symptômes d'une mort apparente, les yeux fermés, les ailes pendantes, tout le corps roide; il me vint à l'esprit de le ressusciter, comme j'avois autrefois ressuscité des mouches noyées; je l'enterrai donc, à quatre heures et demie du soir, sous de la cendre chaude, ne laissant à découvert que l'ouverture du bec et des narines; il étoit couché sur son ventre: bientôt il commença à avoir un mouvement sensible de respiration, qui faisoit fendre la couche de cendre dont le dos étoit couvert; j'eus soin d'y en ajouter ce qu'il falloit: à sept heures, la respiration étoit plus marquée, l'oiseau ouvroit les yeux de temps en temps, mais il étoit toujours couché sur son ventre: à neuf heures, je le trouvai sur ses pieds, à côté de son petit tas de cendre; le lendemain matin, il étoit plein de vie: l'ayant posé sur une fenêtre ouverte, il y resta quelques momens à regarder de côté et d'autre, puis il prit son essor en jetant un petit cri de joie. »

Le voyage des hirondelles n'est plus un problème, et l'on sait que le froid, réuni au manque de nourriture, y donne lieu: ne trouvant plus dans nos contrées d'insectes, elles sont forcées d'aller en chercher ailleurs; elles passent donc dans des pays où cette proie, leur seul aliment, est en abondance. Mais il en est de ces espèces d'insectivores comme de beaucoup d'autres; toutes ne quittent pas les pays chauds où toutes se retirent dans la mauvaise saison: une partie est voyageuse, et l'autre sédentaire pendant toute l'année en Egypte, en Ethiopie, dans la Libye, et sur le nouveau con-

inent, dans les contrées et les îles qui sont entre les tropiques. On a aussi remarqué que les hirondelles des terres australes ont le genre de vie de nos hirondelles européennes, parce que partout le motif est le même. Nos voyageuses passent régulièrement dans les îles de l'Archipel, vont alternativement d'Europe en Afrique, et d'Afrique en Europe. Celles de cheminée vont jusqu'au Sénégal, où elles arrivent vers le 9 octobre, et en repartent au printemps. Il n'est pas rare dans les migrations d'en voir en mer, qui, lorsqu'elles sont trop fatiguées, se reposent sur les vergues des navires; et parmi elles, on a reconnu celles qui habitent parmi nous.

Ces oiseaux ont une telle affection pour les lieux de leur naissance, qu'ils y reviennent tous les ans, et reprennent leur ancien domicile; les jeunes s'emparent des nids qui sont vacans, et vont ailleurs, lorsqu'il n'y a plus de place, pour s'y établir. Les mœurs des hirondelles sont sociales; elles se réunissent en troupes nombreuses, vivent la plupart en familles, construisent leur nid dans les mêmes endroits, et paroissent en certaines circonstances se prêter un secours mutuel, lorsqu'il s'agit de sa construction; les unes le font dans des trous qu'elles creusent en terre; d'autres l'attachent très-artistement contre les murs, les rochers, à l'angle d'une fenêtre; notre espèce domestique, à défaut d'une cheminée libre, le place dans une chambre ouverte, ou sous l'avant-toit; quelques hirondelles de l'Amérique et de l'Afrique le suspendent à une poutre. Si quelques-unes sont d'excellens maçons, l'*hirondelle brune acutipenne* de la Louisiane est un habile vannier. V. son article. Toutes font dans le Nord deux ou trois pontes, composées chacune de quatre ou cinq œufs.

Ces habitans de l'air, ces oiseaux tout aériens ne peuvent vivre qu'au milieu de cet élément; ils mangent, boivent, se baignent, et donnent à manger à leurs petits en volant. Aussi sont-ils favorisés d'un vol léger et soutenu, dont ils ont la faculté de changer à tous momens la direction: tantôt il est oblique et tortueux, tantôt il est droit et filé; dans les temps sereins, ils planent au haut des airs; après la pluie, ils rasant la surface de la terre pour saisir les insectes ailés qui se sont réfugiés sur les tiges des plantes; partout ils les poursuivent et les atteignent dans tous leurs détours: enfin leurs mouvemens ont une telle flexibilité, qu'ils échappent aisément à l'oiseau de proie. Cependant les hirondelles n'ignorent pas qu'elles ne peuvent le braver qu'en se tenant en masse dans le vague de l'air, et qu'elles ont tout à craindre si elles sont exposées à découvert sur une branche ou sur un toit. Quand les adultes veulent instruire leurs jeunes familles de la manière dont elles doivent agir pour se soustraire au danger, ils les ras-

semblent soit sur un arbre dépouillé de sa verdure, soit à la cime d'un édifice : tandis qu'elles se reposent, ceux-ci ne cessent de voler dans les environs ; et dès qu'un objet quelconque leur porte ombrage, ils jettent le cri d'effroi en passant avec la plus grande rapidité au-dessus de l'endroit où sont leurs petits. Aussitôt, les jeunes doivent quitter leur station, se réunir en bande serrée, et se mettre à la poursuite de leur ennemi, si c'est un oiseau de rapine, ou s'enfuir au loin, si c'est un chat ou un autre animal suspect. Il arrive souvent que le danger n'est pas réel, et que ce n'est, de la part des pères et mères, qu'une ruse, afin de tenir leurs petits sur leurs gardes. Dans quelque cas que ce soit, ils doivent toujours obéir au signal ; car, s'il y en a qui restent tranquilles par paresse ou par insouciance, les vieux les forcent de partir en leur tirant les plumes de la tête. Cet exercice qui a lieu deux ou trois fois par jour à la fin de l'été, me paroît avoir un double motif ; car à cette époque, tous les individus du même canton se réunissent dans les mêmes endroits pour se préparer au départ, en s'élevant tous ensemble presque jusqu'aux nues. Les *hirondelles de fenêtres* ou à *croupion blanc*, entendent la voix qui demande du secours. M. Dupont de Nemours cite un fait dans un mémoire lu à la 1.^{re} classe de l'Institut en 1806, qui vient à l'appui de cette assertion : « J'ai vu, dit-il, une hirondelle qui s'étoit malheureusement, et je ne sais comment, pris la patte dans le nœud coulant d'une ficelle, dont l'autre bout tenoit à une gouttière du collège des Quatre-Nations. Sa force épuisée, elle pendoit et crioit au bout de la ficelle, qu'elle relevoit quelquefois en voulant s'envoler.

« Toutes les hirondelles du vaste bassin entre le pont des Tuileries et le Pont-Neuf, et peut-être plus loin, s'étoient réunies au nombre de plusieurs milliers ; elles faisoient nuage, toutes poussant le cri d'alarme et de pitié. Après une assez longue hésitation et un conseil tumultueux, une d'entre elles inventa un moyen de délivrer leur compagne, le fit comprendre aux autres, et en commença l'exécution. On fit plus, toutes celles qui étoient à portée vinrent à leur tour, comme à une course de bague, donner en passant un coup de bec à la ficelle. Ces coups dirigés sur le même point, se succédoient de seconde en seconde, et plus promptement encore.... Une demi-heure de ce travail fut suffisante pour couper la ficelle et mettre la captive en liberté. » Batgovki a rapporté encore un exemple de cet esprit de secours réciproque entre les hirondelles dans leurs malheurs et contre leurs ennemis : Un moineau s'étoit emparé d'un nid d'hirondelle de fenêtre, ce qui arrive souvent ; mais il ne vouloit pas le rendre à son

propriétaire ; celui-ci invoque ses pareils, dont la foule et les menaces ne purent pas faire déguerpir l'usurpateur : alors ils prirent le parti de fermer, en un instant, l'entrée du nid avec le même mortier dont il étoit construit, et en claquemurant le moineau, ils rendirent ainsi l'usurpation funeste à l'usurpateur. Linnæus dit que cet exemple n'est pas rare ; et s'il n'a pas toujours lieu, comme le remarque Montbeillard, « c'est une preuve de plus, dit M. Dupont de Nemours, qu'en cela les hirondelles n'agissent pas par un instinct général, mais par le développement des idées de quelques sociétés même unies, ou plus perfectionnées par quelques individus à qui leur esprit a donné plus de crédit sur leurs compagnons ».

Cette innocente famille est regardée, à juste titre, comme l'amie de l'homme : quels services réels ne nous rend-elle pas, et combien elle est peu appréciée, ou plutôt méconnue par ces hommes qui se font un amusement cruel de prendre au filet ces utiles animaux, de les tuer à coups de fusil, et cela pour perfectionner ou prouver leur adresse sur un but mobile et inconstant ! Ils ignorent donc ou feignent d'ignorer qu'elle consomme une multitude d'insectes qui, sans elle, vivroient à nos dépens ; qu'elle purge nos moissons, nos potagers, nos forêts, de ces petits animaux destructeurs ; qu'en plusieurs circonstances elles ont délivré des pays du fléau des cousins ; que partout elles délivrent les greniers d'un fléau non moins redoutable, de ces insectes ailés dont la larve ronge le blé. De tous les insectivores, ce sont ceux qui méritent la protection la plus spéciale, puisque tous ces insectes se multiplient dans nos pays, et nos pertes avec eux, en même proportion que le nombre des hirondelles et autres oiseaux entomophages y diminue. Aussi les anciens, qui les apprécioient mieux que nous, les mettoient sous la protection de leurs dieux pénates, et, pour les faire respecter encore davantage, ils assuroient que lorsqu'elles se sentoient maltraitées, elles alloient piquer les mamelles des vaches, et leur faisoient perdre leur lait ; c'est une fable, mais une fable utile. Aux yeux des Ostiaques, peuples du Nord, c'est un grand mal de les tuer ; c'est, chez les Anglo-Américains, un acte d'inhospitalité ; dans une partie de la Lorraine, les paysans se gardent bien de les troubler, ils les regardent comme des oiseaux sacrés, d'après des idées superstitieuses, il est vrai, mais cette superstition est au moins avantageuse, puisqu'elle tend à l'utilité générale. Cependant il paroît que tous ne pensent pas ainsi ; car, à l'automne, on leur fait la chasse d'une manière bien destructive, ainsi qu'en Alsace et en Italie.

Montbeillard fait entre les hirondelles de l'Amérique et les nôtres, une distinction qui n'est pas tout-à-fait juste; mais s'il a erré, c'est qu'il n'avoit pas de renseignemens sur les espèces qui se trouvent dans l'Amérique septentrionale, car il eût vu que trois de ces espèces construisent leur nid avec de la terre, et le placent dans les mêmes endroits que les nôtres; il eût vu que toutes celles qui se trouvent dans cette partie, n'y sont point sédentaires toute l'année, ainsi que deux autres qu'on voit à Saint-Domingue : du reste, comme il le dit fort bien, les *hirondelles américaines* n'ont pas toutes l'instinct ni les habitudes naturelles des nôtres; elles se tiennent indifféremment autour des habitations, ou dans la solitude la plus sauvage : les unes dans des lieux élevés, les autres sur les eaux; d'autres paroissent attachées à certains cantons. A Saint-Domingue on n'en voit jamais autant qu'à l'approche des grains; elles paroissent et disparaissent avec eux; les unes nichent dans les arbres creux, d'autres dans des trous en terre. Dans quelques espèces, le bec est plus fort, et les pieds sont plus longs; enfin il y a souvent une grande différence de plumage entre le mâle et la femelle de la même race, et une un peu plus grande entre le jeune et le vieux mâle.

Chasse. — Les hirondelles devenant très-grasses l'automne, et leur chair offrant la saveur et la délicatesse de celle de l'ortolan, on oublie leurs bienfaits, on méconnoît leur utilité, et la superstition même se tait devant un intérêt momentané.

A cette époque, elles passent la nuit sur les roseaux et les joncs qui sont dans les marais, et il suffit de laisser tomber à l'entrée de la nuit un filet tendu sur ces plantes marécageuses, pour noyer le lendemain tous les oiseaux qui se trouvent pris dessous. La chasse qu'on leur fait dans le Modénois, près de Rubiera, n'est pas moins destructive. « Au milieu du marais, dit Spallanzani, les chasseurs forment une nappe d'eau, au-dessus de laquelle ils attachent un vaste filet. La chasse commence à nuit close : on a une corde qui traverse l'extrémité de la langue du marais opposée à la nappe d'eau; des hommes la tiennent chacun par un bout, et l'agitent doucement parmi les roseaux; ils s'avancent ainsi, formant une ligne courbe. A ce bruit inattendu, les oiseaux effrayés quittent leur place, et vont se percher un peu plus loin; bientôt, troublés dans ce nouveau poste, ils l'abandonnent, et, poursuivis ainsi de place en place, ils sont forcés de se concentrer tous sur la portion de roseaux contiguë à la nappe d'eau. Alors les chasseurs donnent un mouvement rapide à la corde, toute la multitude d'oiseaux se lève précipitamment pour gagner les roseaux situés à l'autre bord; mais le filet suspendu sur leur tête tombe tout à coup, les enveloppe dans ses mailles, et les

entraîne ainsi à la surface de l'eau, où, se débattant inutilement, ils restent bientôt suffoqués. » Cette chasse est profitable, lorsqu'elle ne se fait que pour les *étourneaux*, ces grands dévastateurs de raisins; mais elle détruit un grand nombre de *lavandières*, de *bergeronnettes*, qui nous rendent des services aussi réels que les *hirondelles*.

A. *Queue composée de douze pennes.*

* L'HIRONDELLE AMBRÉE, *Hirundo ambrosiaca*, Lath. Séba, qui le premier a parlé de cet oiseau, dit qu'il gagne la côte lorsque la mer est agitée, et qu'il exhale une si forte odeur d'ambre gris, qu'un seul suffit pour parfumer toute une chambre. Il paroît que sa peau ne conserve pas cette odeur lorsqu'elle est desséchée: c'est, je crois, ce qu'on doit entendre, lorsque Brisson dit qu'il ne s'en est pas aperçu.

Cette espèce du Sénégal est à peine de la grosseur du roitelet, et a cinq pouces et demi de longueur; tout son plumage est d'un gris-brun plus foncé sur la tête; la queue est longue de deux pouces dix lignes et très-fourchue; les ailes pliées s'étendent quatre lignes au-delà de son bout; le bec est noir, et les pieds sont bruns.

Latham lui donne une variété que l'on soupçonne être venue de la Chine: elle ne diffère que dans les nuances; son corps est en dessus d'un gris tirant sur le cendré, et en dessous d'un cendré blanc.

L'HIRONDELLE D'AMÉRIQUE. V. HIRONDELLE TAPÈRE.

L'HIRONDELLE D'AMÉRIQUE de la pl. enl. 545, f. 1. V. HIRONDELLE A VENTRE BLANC.

* L'HIRONDELLE D'ANTIGUE A GORGE COULEUR DE ROUILLE, *Hirundo panayana*, Lath., a la taille de l'hirondelle de rivage, le front d'un jaune rouillé; la gorge de la même couleur et terminée en bas par un collier noir fort étroit; la tête, le dessus du cou et le dos d'un noir velouté; les petites couvertures des ailes d'un noir-violet changeant; les grandes, les pennes et celles de la queue d'un noir de charbon; le devant du cou, la poitrine et le ventre blancs; la queue fourchue; le bec et les pieds noirs. On trouve cette espèce à Antigue, petit hâvre de l'île de Panay, l'une des Philippines.

L'HIRONDELLE DE LA BAIE D'HUDSON. V. HIRONDELLE BLEUE DE LA LOUISIANE.

L'HIRONDELLE BICOLORE, *Hirundo bicolor*, Vieill., pl. 31 des *Ois. de l'Am. septentrionale*. Cette espèce a été confondue par Pennant et Latham avec notre *hirondelle de fenêtre*, puisqu'ils en ont fait une variété sous le nom d'*hirondelle à croupion noir*. Elle se trouve pendant l'été dans les États-Unis et à la baie d'Hudson, où elle porte le nom de *shasywine peschew*. Les Américains l'appellent *bank martin*, Elle construit son nid

comme notre hirondelle de fenêtre, sous les entablemens et les saillies des corniches dans les pays habités, et sous une avance de rocher dans les autres contrées ; elle emploie les mêmes matériaux et lui donne la même forme : seulement il est plus grand. Sa ponte est de quatre ou cinq œufs blancs. Le mâle a toutes les parties supérieures d'un beau noir lustré, à reflets d'un bleu brillant et d'un vert doré ; toutes les parties inférieures d'un blanc de neige ; les ailes, le bec et l'iris, d'un noir mat, ainsi que la queue qui est fourchue ; les pieds sont bruns : longueur totale, près de six pouces. La femelle ne diffère du mâle que par un noir moins éclatant ; les jeunes sont noirâtres en dessus, et ont les plumes alaires et caudales, de même que les plumes du croupion, terminées de blanc sale.

L'HIRONDELLE DES BLÉS. V. GRANDE HIRONDELLE BRUNE A VENTRE TACHETÉ.

* L'HIRONDELLE BLEUE ET BLANCHE, *Hirundo cyanoleuca*, Vieill. Un bleu turquin couvre le dessus et les côtés de la tête, le dessus du cou et du corps, les couvertures supérieures des ailes, les plumes et la queue ; un beau blanc règne sur la gorge et sur toutes les parties postérieures, à l'exception des couvertures inférieures de la queue, qui sont noires ; on remarque encore un demi-collier brun sur le devant du cou ; les ailes et la queue sont de cette couleur en dessous : longueur totale, près de cinq pouces. C'est l'hirondelle à couvertures de la queue noires, qui se trouve au Paraguay. M. de Azara a vu plusieurs paires de ces hirondelles qui, vers le Midi, entroient dans des trous creusés à l'ouverture des terriers des *viscaques*, où il paroît qu'elles nichent.

L'HIRONDELLE BLEUE DE LA LOUISIANE, *Hirundo versicolor*, Vieill. ; *Hirundo purpurea*, Lath. ; *Hir. subis*, *Hir. violacea*, Linh., éd. 13, pl. 26 et 27 des *Ois. de l'Am. septentrion*. Cette belle hirondelle paroît toute noire au premier aspect ; mais son plumage, bien loin d'être uniforme, varie selon la position de l'œil qui l'observe et les mouvemens de l'oiseau : c'est un jeu de reflets bleus, violets et pourpres ; les plumes des ailes et de la queue, le bec et les pieds, sont noirs. Longueur totale, sept pouces.

La femelle a la tête, le cou, la gorge, le dos et le croupion, bruns et tachetés de gris ; les petites couvertures des ailes et le dessus de la tête ont quelques reflets bleuâtres ; le ventre est gris-blanc ; la poitrine est tachetée de brun ; les ailes, la queue, le bec et les pieds sont noirâtres.

Le martinet couleur de pourpre, de Catesby, qui se trouve à la Caroline et dans tout le nord de l'Amérique, est un mâle de cette espèce, quoique dans les descriptions il en diffère par

plus de longueur et des reflets plus variés ; mais ces descriptions ont été faites d'après la figure inexacte qu'en donne Catesby ; et c'est à cette inexactitude que j'attribue les dissemblances qu'on remarque entre ces deux oiseaux : je reconnois encore dans l'*hirondelle de la baie d'Hudson* d'Edwards, pl. 120 (*hirundo subis*), un jeune de la même espèce.

Cette *hirondelle* est protégée , avec toute raison , par les Américains , puisqu'elle diminue le nombre des insectes ailés dont on est très-incommodé dans ce pays , et qu'elle avertit les volailles de l'approche des oiseaux de proie. Aussitôt qu'il en paroît un , toutes se réunissent , se mettent à sa poursuite , et par leurs cris le mettent en fuite. Elle niche dans des trous qu'on fait exprès autour des maisons , ou sous les corniches , comme fait l'*hirondelle de fenêtre*. On la voit pendant tout l'été , et elle se retire aux approches de l'hiver.

* L'HIRONDELLE BLEUE ET ROUSSE, *Hirundo cyanopyrra*, Vieill. Nous devons la connoissance de cette espèce à Sonnini, qui l'a vue dans la Guyane française : elle a six pouces et demi de longueur ; le bec long d'un demi-pouce et large de trois lignes à sa base ; la première plume de chaque côté de la queue longue de trois pouces et demi , dépassant la seconde de seize lignes , et les ailes pliées de sept lignes ; le front , les joues , la gorge et le dessous du cou , de couleur rousse ; la tête , le cou et le dessus du corps couverts de plumes d'un gris jaunâtre sur la moitié de leur longueur , et d'un bleu nuancé d'azur et de violet dans le reste ; mais la partie grise n'est point apparente , lorsque les plumes sont couchées les unes sur les autres : un demi-collier étroit du même bleu entre le cou et la poitrine ; les petites couvertures des ailes de même couleur ; les grandes d'un vert à reflets métalliques et bordées de bleu d'azur sur le côté extérieur ; les plumes brunes en dedans et d'un vert cuivré en dehors , ainsi que celles de la queue , dont le dessous est gris avec une large bande blanche en forme de croissant ; enfin le dessous du corps est roussâtre.

Cette espèce se trouve aussi au Paraguay. C'est l'*hirondelle à ventre rougeâtre* de M. de Azara , qui ajoute à la description que les plumes latérales des douze de la queue sont très-aiguës.

* L'HIRONDELLE BRUNE, *Hirundo fusca*, Vieill. , a sept pouces de longueur totale ; les côtés de la tête et toutes les parties supérieures , les jambes , les plumes des ailes , leurs couvertures inférieures et la queue , de couleur brune ; la gorge et une petite partie du devant du cou , blanches ; un demi-collier brun ; une tache marbrée de bleu et de blanc au

milieu de la poitrine (M. de Azara croit que cette tache manque aux femelles); l'extrémité des couvertures inférieures les plus proches du bord de l'aile et des plus grandes, blanches; les côtés du corps, bruns; le reste des parties inférieures, blanc; le bec et les tarses, noirs. Cette *hirondelle* du Paraguay n'entre que très-rarement dans les villes et dans les villages. On la voit ordinairement seule ou par paires; mais quand l'hiver approche, époque de son départ, elle forme des bandes, quelquefois de cent individus. Elle est beaucoup plus rare et plus farouche que l'*hirondelle domestique* du même pays. On soupçonne qu'elle niche dans des trous, attendu qu'on l'a vue disputer un nid de *fournier* à des perroquets nains, et même au propriétaire lui-même.

L'HIRONDELLE BRUNE ET BLANCHE A CEINTURE BRUNE, *Hirundo torquata*, Lath., pl. enl. n.º 23, fig. 1, a, de longueur totale, six pouces; le dessus du corps et une bande transversale sur la poitrine de couleur brune; le dessous et l'espace entre le bec et l'œil, blancs; la queue carrée à son extrémité. On trouve cette espèce au Cap de Bonne-Espérance. M. Levaillant soupçonne que son *hirondelle fauve*, pl. 246, f. 1 des *Oiseaux d'Afrique*, est de l'espèce de la précédente. Elle est d'un fauve roussâtre sur toutes les parties supérieures; d'un fauve clair sur la gorge et le devant du cou, grise sur les parties postérieures, brune sur le bec et les pieds. Une tache blanche, oblongue, se fait remarquer sur le côté intérieur des plumes caudales qui sont entre les deux intermédiaires et les deux latérales. Elle niche sur le rebord des toits, et donne à son nid la forme d'une coupe. Sa ponte est de cinq ou six œufs fauves et pointillés de brun.

L'HIRONDELLE BRUNE A COLLIER DU CAP DE BONNE-ES-PÉRANCE. V. ci-dessus HIRONDELLE BRUNE ET BLANCHE.

* L'HIRONDELLE BRUNE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Hirundo pacifica*, Lath. Le plumage de cette *hirondelle* est, en général, d'un brun noirâtre, excepté la gorge et le croupion qui sont d'un blanc bleuâtre; les plumes de la queue diminuent graduellement de largeur jusqu'à l'extrémité, mais elles sont dépourvues de piquans; sa taille est celle de l'*hirondelle acutipenne de la Nouvelle-Galles*.

L'HIRONDELLE BRUNETTE OU DES MARAIS, *Hirundo paludicola*, Vieill., pl. 245, f. 2 des *Oiseaux d'Afrique*, a la taille de notre *hirondelle de rivage*; toutes les parties supérieures, la gorge et la poitrine d'un gris-brun cendré uniforme; le dessous du corps d'un gris plus clair; les couvertures supérieures et les plumes des ailes d'un noir-brun et bordées de

roussâtre ; la queue courte et pareille aux ailes ; le bec et les pieds d'un brun très-sombre.

L'HIRONDELLE DE LA CAROLINE, *Hirundo pelagica*, Lath., est, selon moi, de la même espèce que celle de la Louisiane à laquelle elle ressemble par la taille, le plumage et les piquans de la queue. La seule différence consisteroit dans la longueur des ailes, si réellement elle existoit ; mais elle ne se trouve que dans la figure qu'en a donnée Catesby. V. HIRONDELLE BRUNE ACUTIPENNE DE LA LOUISIANE. Section B.

L'HIRONDELLE DE CAYENNE, *Hirundo chalybea*, Lath., pl. enl. n.º 545, f. 2, a le dessus de la tête et du corps d'un noirâtre lustré de violet, ainsi que les ailes et la queue, qui sont bordées d'une couleur plus claire ; le dessous du corps roussâtre, veiné de brun, plus clair sur le bas-ventre et les couvertures inférieures de la queue ; le bec et les pieds bruns ; la queue fourchue. Longueur totale, six pouces.

Cette espèce est la plus commune dans l'île de Cayenne ; elle y reste toute l'année, se plaît dans les abattis, où elle se pose sur les troncs à demi-brûlés. Elle fait sa ponte dans des trous d'arbres sans y construire de nid.

L'HIRONDELLE DE CAYENNE A BANDE BLANCHE SUR LE VENTRE. V. HIRONDELLE A CEINTURE BLANCHE.

L'HIRONDELLE AU CAPUCHON ROUX, *Hirundo capensis*, Lath., pl. enl. n.º 723, fig. 2, a sept pouces de longueur ; le bec noir ; le dessus de la tête jusqu'aux yeux et la nuque d'un roux foncé, mélangé de noir ; le dessus du cou, le dos et les couvertures des ailes, d'un noir-bleu ; les plumes brunes et bordées d'un brun plus clair ; la queue noirâtre et fourchue ; toutes ses plumes, excepté les deux intermédiaires, marquées d'une tache blanche à l'intérieur ; la gorge variée de blanchâtre et de brun ; le reste du dessous du corps, parsemé de petites taches longitudinales noirâtres, sur un fond jaune pâle ; les pieds d'un brun-noir. L'individu dont il vient d'être question, est une femelle. Le mâle, représenté dans les Oiseaux d'Afrique, pl. 24, f. 1, sous le nom d'*hirondelle rous-seline*, diffère en ce qu'il a le dessus de la tête noir, la gorge et toutes les parties inférieures d'un roux clair ; les pieds d'un brun jaunâtre.

Cette espèce niche dans les maisons, et attache son nid aux poutres ; il est construit de terre à l'extérieur et de plumes à l'intérieur ; sa forme est arrondie, et une espèce de cylindre creux lui sert d'entrée. La ponte est de quatre à cinq œufs pointillés de brun.

On trouve cette espèce au Cap de Bonne-Espérance.

L'HIRONDELLE A CEINTURE BLANCHE, *Hirundo fasciata*, Lath. Tout le plumage de cet oiseau est noir, excepté une

bande transversale blanche sur le ventre, et une tache de cette même couleur sur les jambes; la queue fourchue; le bec et les pieds sont noirs. Longueur totale, six pouces.

L'HIRONDELLE A COLLIER BLANC, *Hirundo cayenensis*, Lath., pl. enl. n.º 725, fig. 2. Un collier d'un blanc pur tranche sur le noir velouté, à reflets violets, qui domine sur le plumage; ce même blanc couvre toute la gorge et le devant du cou, forme deux petites bandes divergentes, dont l'une s'étend au-dessus de l'œil, et l'autre passe au-dessous à quelque distance; on le voit encore sur chaque côté du ventre et sur le bord des grandes couvertures des ailes les plus proches du corps, dont le fond est brun. Les plumes des ailes et celles de la queue sont noires; les premières bordées à l'intérieur de brun roussâtre; le bec et les pieds noirs; la queue est fourchue. Longueur totale, cinq pouces trois à huit lignes.

Cet oiseau fait son nid dans les maisons; il est très-grand, et construit avec la ouate de l'apocin, il a la forme d'un cône tronqué, dont l'une des bases a cinq pouces de diamètre et l'autre trois pouces; sa longueur est de neuf pouces; sa grande base est composée d'une sorte de carton fait de la même matière; sa cavité est partagée obliquement depuis environ moitié de sa longueur, par une cloison qui s'étend sur l'endroit du nid où sont les œufs, c'est-à-dire, assez près de sa base, où l'on voit un petit amas d'apocin bien mollet qui forme une espèce de soupape, et paroît destiné à garantir les petits de l'air extérieur: tel est le nid décrit dans Buffon d'après nature.

L'HIRONDELLE DE CHEMINÉE, *Hirundo rustica*, Lath., pl. enl. n.º 543, fig. 1; elle a le front, la gorge et les sourcils d'une teinte aurore; le reste de la tête et le dessus du corps d'un noir bleuâtre éclatant; les plumes sont cendrées à la base et ensuite blanches, mais le noir seul paroît lorsqu'elles sont bien rangées. Les plumes des ailes sont noires, à reflets bleuâtres et brun-verdâtres; celles de la queue noirâtres, avec des reflets verts; toutes, à l'exception des intermédiaires, marquées d'une tache blanche vers le bout; le dessous du corps blanc; le bec noir en dehors, jaune en dedans et sur les coins de la bouche; les pieds noirâtres. Le mâle se distingue par plus de vivacité dans la couleur aurore, et par une légère teinte de rougeâtre sur les parties inférieures du corps; la queue est très-fourchue; la plume latérale de chaque côté est plus longue d'un pouce que les intermédiaires. Longueur totale, six pouces et demi. Les jeunes ont des couleurs moins brillantes, et leur queue est beaucoup moins fourchue.

Cette hirondelle est la vraie amie de l'homme; elle recherche sa société par choix, se plaît dans son domicile, et

y revient tous les ans. Son attachement est si grand , que si les cheminées sont fermées par en haut , comme à Nantua , et que les maisons soient si bien closes qu'elle ne puisse y entrer , elle se réfugie sous les avant-toits ; mais jamais elle ne s'éloigne de notre demeure. C'est , de toutes les hirondelles , celle qui arrive la première dans nos climats ; elle paroît ordinairement quelques jours après l'équinoxe du printemps ; mais elle est aussi la plus exposée à mourir de faim , si quelques gelées tardives détruisent les insectes ou empêchent leur développement. Dès leur arrivée , le mâle et la femelle s'occupent de construire un nouveau nid qu'ils placent au-dessus de celui de l'année précédente , ou à côté , si le local ne le permet pas. Ils lui donnent la forme d'un demi - cylindre creux , plus ou moins grand , selon l'endroit où il est placé. L'extérieur est de terre gâchée , mélangée de paille et de crin , et l'intérieur d'herbes sèches et de plumes. La femelle fait deux pontes par an : la première de cinq œufs blancs , la seconde de trois. Le mâle , tandis qu'elle couve , passe la nuit sur le bord du nid ; il dort peu , car il voltige presque jusqu'à la nuit close , et babille dès l'aube du jour. Son chant est un gazouillement assez monotone , que les Grecs exprimoient par ces mots , *psithyrizein* , *titybrizein* , et les Latins par ces autres mots , *drinsare* , *zinzilurare* , *fritinnire* , *minurisare*. La femelle n'est pas , dans cette espèce , absolument muette ; car elle répond au chant du mâle par un gazouillement ordinaire. Ils ont , outre cela , plusieurs cris ; celui d'assemblée , celui du plaisir , les cris d'effroi et de colère , et enfin celui par lequel la mère avertit sa couvée des dangers qui la menacent. Dès que les petits sont éclos , le père et la mère leur portent sans cesse à manger et entretiennent la propreté dans leur nid , jusqu'à ce que les jeunes soient assez forts pour leur éviter cette peine. Ceux-ci ne le quittent que lorsque les plumes des ailes ont presque toute leur longueur ; c'est à quoi leurs parents semblent les encourager par la voix ; pour les décider , ils leur présentent la nourriture d'un peu loin , et s'éloignent encore à mesure qu'ils s'avancent pour la recevoir ! Ces oiseaux sont extrêmement attachés à leur géniture ; quelle preuve plus grande peut-on demander , que celle qu'en donne l'hirondelle dont parle Boërhaave , qui , à son retour de la provision , trouva la maison où étoit son nid , embrasée , et se jeta au travers des flammes pour porter la nourriture à ses petits ! On a prétendu que lorsque ceux - ci avoient les yeux crevés , le père ou la mère les guérissoient et leur rendoient la vue avec une certaine herbe qui a été appelée *chélidoine* , c'est-à-dire , *herbe aux hirondelles* ; mais d'après les expériences de Redi et de Lahire , on prétend qu'il n'est be-

soin d'aucune herbe pour cela , et que les yeux d'un jeune oiseau qui ne sont que crevés ou même flétris , se rétablissent très-promptement et sans aucun remède.

Ces hirondelles vivent d'insectes ailés ; mais comme la chaleur , le froid ou la pluie , décident du plus ou du moins d'élévation du vol de ces insectes , elles leur font la chasse au haut des airs dans les temps chauds et sereins. L'air est-il froid ou le temps pluvieux ? elles rasant la terre et les cherchent sur l'herbe , sur le pavé de nos villes , et à la surface des eaux ; où elles plongent quelquefois à demi ; l'on en a vu même , suivant *Nederlandsche* , observateur hollandais , plonger rapidement dans l'eau et en tirer de petits poissons ; enfin dans les temps où des gelées tardives forcent leur proie de se cacher , on les voit manger les mouches , les cousins desséchés dans les toiles d'araignées , et finir souvent par dévorer les araignées elles-mêmes. Il paroît qu'elles prennent indifféremment toutes les espèces d'insectes ailés ; car on trouve dans leur estomac des débris de mouches , de cigales , de scarabées , de papillons : on y trouve même de petites pierres. On sait toutes les absurdités qu'on a débitées sur ces pierres d'*hirondelles* et sur leurs vertus , ce dont le charlatanisme a su tirer parti aux yeux des personnes crédules. Ces hirondelles se posent assez souvent sur les toits et les cheminées , sur les échelas , sur les arbres , et surtout sur les branches mortes ; on les voit encore à terre , mais , le plus souvent , c'est dans le temps qu'elles s'occupent de la construction de leur nid. A la fin de l'été , elles passent souvent les nuits perchées sur des aunes au bord des rivières , et choisissent les branches les plus basses qui sont au-dessous des berges et à l'abri du vent. Un arbre sec est presque toujours le lieu du rendez-vous pour le départ ; on les y voit jusqu'au nombre de trois à quatre cents ; et dans les premiers jours d'octobre , elles nous quittent pendant la nuit. On en voit quelquefois de petites troupes pendant le jour , faisant route au haut des airs ; et l'on a remarqué qu'alors leur vol est plus uniforme et plus soutenu : mais c'est toujours à l'aide d'un vent favorable qu'elles entreprennent leur voyage. Celles qui n'ont pu partir avec la masse générale , voyagent seules ou en petit nombre , et suivent la même marche que les autres. Selon *Adanson* , elles arrivent au Sénégal au 6 octobre , mais elles n'y nichent point. Du temps des Romains , on s'est quelquefois servi de ces oiseaux pour faire parvenir promptement des nouvelles intéressantes ; pour cela , l'on prend une couveuse sur ses œufs , de l'endroit même où l'on veut envoyer l'avis , et on la lâche avec un fil à la patte , noué d'un certain nombre de nœuds teints des couleurs dont on sera convenu ; et l'on est cer-

tain qu'elle apportera les avis avec une célérité incroyable.

Parmi les variétés accidentelles, on en voit dont le plumage est totalement blanc, et d'autres où cette couleur est mélangée de roux au-dessus des yeux et sous la gorge, avec des traces de brun sur le cou et la poitrine. Aldrovande parle d'un individu qui n'étoit blanc que par masse; on en a trouvé de presque totalement rousses. Quant aux variétés de climat dont parle Montbeillard, les ornithologistes modernes en font, je crois avec raison, des espèces ou des races très-distinctes. V. L'HIRONDELLE A VENTRE ROUX DE CAYENNE, L'HIRONDELLE D'ANTIGUE A GORGE COULEUR DE ROUILLE, et L'HIRONDELLE AU CAPUCHON ROUX.

L'HIRONDELLE A CROUPION BLANC OU DE FENÊTRE, *Hirundo urbica*, Lath., pl. enl. n.º 542, fig. 2. La tête, le cou, le dos de cette hirondelle, sont d'un noir lustré à reflets bleus; les plumes ont leur base cendrée et leur milieu blanc; les pennes des ailes sont brunes avec des reflets verdâtres sur le bord extérieur; et les trois secondaires plus proches du corps, ont leur extrémité blanche; cette couleur est celle du croupion, de la gorge, de tout le dessous du corps et du duvet qui couvre les pieds et les doigts sur les côtés, et dont la partie nue est couleur de chair; le bec est noir; la bouche d'un rouge pâle; la queue fourchue. Longueur totale, cinq pouces et demi.

Le noir de la femelle est moins décidé, et le blanc moins pur. Les jeunes sont d'un brun noirâtre sur toutes les parties supérieures, les ailes et la queue, avec quelques reflets très-foibles sur le haut du dos; la gorge est grise, ainsi que le devant du cou; le reste des parties inférieures et le croupion sont blancs, et quelques pennes secondaires ont à leur extrémité un croissant de cette couleur.

Cette espèce, qui semble être intermédiaire entre l'*hirondelle domestique* et le *martinet*, tient à la première par son gazouillement et une sorte de familiarité: elle donne à son nid la même construction; elle se rapproche du second par ses pieds pattus, et par son doigt postérieur qu'elle peut tourner en avant; comme lui, elle s'accroche aux murailles, se pose rarement à terre hors l'époque où elle fait son nid, rampe plutôt qu'elle ne marche, vole par les grandes pluies, et se réunit alors en plus grand nombre que de coutume. Les hirondelles de fenêtré sont plus frileuses que celles de cheminée, recherchent, même au milieu de l'été, les premiers rayons du soleil, et s'assemblent sur les cordons des tours et des hautes maisons; c'est là aussi qu'à l'automne, toutes celles du canton vont se mettre à l'abri; lorsqu'il survient des pluies ou des vents froids, elles se serrent, se pressent les unes contre

les autres, et sont tellement engourdis, que, si on peut les approcher, il est facile de les prendre à la main. Cependant lorsqu'on les trouble dans leur asile, leur vol a assez de rapidité; et quoiqu'elles soient sensibles à un froid léger, elles ne périssent pas pour cela à un froid plus aigu, par exemple celui de la congélation; si au printemps elles se trouvent surprises par les derniers froids, ce n'est point par son excès qu'elles périssent, mais par faute de nourriture: c'est ordinairement sur les bords de l'eau, des étangs, des marais qu'on les voit alors, et où l'on en a trouvé de mortes; elles s'y tiennent pendant la durée du froid, sans doute parce qu'elles y trouvent encore un peu de nourriture qu'elles chercheroient en vain ailleurs. Ces hirondelles sont moins sauvages que les *martinets*, et moins familières que celles de cheminée; elles nichent en société; parmi elles, les unes préfèrent, pour établir leur demeure, les fenêtres, les portes, les entablemens et les saillies de corniches; d'autres se plaisent sur les rochers et dans les cavernes; à leur retour dans nos climats, chaque ménage reprend le nid qu'il a construit ou occupé l'année précédente; il n'y a que les nids qui se trouvent vacans dont les jeunes couples puissent prendre possession. Si les édifices n'ont éprouvé que quelques dégradations, les propriétaires les réparent; mais s'ils sont détruits, ou s'il faut en construire de nouveaux pour la peuplade augmentée, ceux qui n'ont plus ou qui n'ont point d'habitation en propre, sont assistés par les autres qui concourent tous avec zèle à la nouvelle construction. Elles composent le nid de terre à l'extérieur, surtout de celle qui a été rendue par les vers, et que l'on voit le matin çà et là dans les lieux nouvellement labourés; elles emploient aussi une sorte de boue qu'elles ramassent avec le bec et leurs pieds dans les chemins et sur le bord des eaux stagnantes que fréquentent les bestiaux; elles la gâchent et la posent avec leur bec seul; le milieu du nid est fortifié par des brins de paille, et doublé en dedans d'une grande quantité de plumes qu'elles saisissent adroitement dans l'air, lorsqu'en se détachant de quelque oiseau elles deviennent le jouet du vent. La forme de ce nid présente le quart d'un demi-sphéroïde creux, allongé par ses pôles d'environ quatre pouces et demi de rayon, adhérent par ses deux faces latérales au jambage et au châssis de la croisée, et par son équateur, à la plate-bande supérieure; son entrée est près de cette plate-bande, située verticalement, demi-circulaire et fort étroite; tel étoit le nid observé par Montbeillard. Le fond de ce nid fourmilloit de petits vers très-grêles, hérissés de longs poils, se tortillant en tous sens, s'agitant avec vivacité, et s'aidant de leur bouche pour ramper; ils abondoient surtout aux endroits

où les plumes étoient implantées dans les parois intérieures ; on y trouva aussi des puces plus grosses , plus allongées , moins brunes que les puces ordinaires , mais conformées de même , et sept ou huit punaises : ces deux dernières espèces se trouvèrent indifféremment , et dans la poussière du nid , et dans les plumes des oiseaux qui l'habitoient. Presque tous ces nids contiennent des punaises ; Spallanzani en a compté jusqu'à quarante-sept dans un seul , toutes regorgeant du sang qu'elles sucent aux hirondelles , particulièrement aux petits , qui n'en restent pas moins gros et gras : on y trouve aussi fréquemment , et même sur les père et mère , la mouche-araignée.

V. ORNITHOMYE.

Les mêmes nids servent plusieurs années de suite , soit au même couple , soit à d'autres ; mais Montbeillard prétend qu'il n'en est pas de même de ceux qu'elles appliquent contre les rochers , qu'ils ne servent jamais qu'une seule saison , et qu'ils en font chaque année un nouveau ; quelquefois cinq à six jours suffisent pour le construire , quelquefois plus , et souvent on en voit plusieurs travailler au même nid , prenant plaisir à s'entr'aider les unes les autres. La ponte est de quatre à cinq œufs blancs ; ces oiseaux en font ordinairement deux et trois. Le mâle ne s'éloigne guère de la femelle pendant l'incubation , veille sans cesse à sa sûreté et à celle de sa famille. Lorsque les petits sont éclos , tous deux leur portent fréquemment à manger et en prennent beaucoup de soin ; ils les tiennent très-propres , ayant soin de couler hors du nid leurs excréments , enveloppés d'une espèce de pellicule ; ceux des autres oiseaux en ont une pareille dans le même âge , que les pères et mères enlèvent avec leur bec et portent à une certaine distance du nid.

Cette espèce d'hirondelle arrive huit ou dix jours après celles de cheminée , et se porte immédiatement à son nid , lorsque le froid ne la force pas de s'en éloigner pour chercher des lieux plus à l'abri , et par conséquent plus abondans en insectes. Après les dernières couvées , elles s'assemblent en grand nombre , soit sur les cordons d'un édifice , soit sur le toit d'une maison élevée ; alors elles semblent se préparer au voyage qu'elles vont entreprendre , en s'exerçant au vol et s'élevant jusqu'aux nues ; elles ont aussi , à cette époque , un cri particulier , qui paroît être celui d'assemblée ; toutes disparaissent dans le même jour , ce qui est ordinairement au commencement d'octobre. Cette espèce est répandue dans l'ancien continent , et se trouve en Italie , suivant Spallanzani , qui a fait , sur les hirondelles , des expériences très-intéressantes. Elle habiteroit aussi le nord de l'Amérique septentrionale , si l'on s'en rapportoit aux ornithologistes anglais ; mais ils sont dans l'er-

reur , et ils l'ont confondue avec une autre , qui diffère essentiellement par la conformation des pieds et la couleur du croupion. *V. HIRONDELLE BICOLORE.*

On connoît plusieurs variétés accidentelles ; les unes sont totalement blanches, d'autres sont noires et ont le ventre fauve. On regarde comme des variétés de climat l'*hirondelle brune à poitrine blanchâtre de la Jamaïque*, dont parle Brown, et une autre décrite par Latham, qui se trouve dans l'Amérique septentrionale ; elle est noirâtre en dessus, blanchâtre en dessous, et a la pointe des ailes et de la queue blanche. Je soupçonne que cet individu est une variété accidentelle de l'espèce américaine dont j'ai parlé ci-dessus.

* *L'HIRONDELLE A CROUPION BLANC DU PARAGUAY*, *Hirundo leucorrhœa*, Vieill., n'est point farouche ; elle vole très-près de terre dans les campagnes, et n'entre pas ordinairement dans les lieux habités. Elle se plaît à accompagner les voyageurs en se plaçant sous le vent, et elle saisit les mouches et les papillons qu'ils font enlever. Elle niche dans les trous des poteaux et des palmiers ; mais à la rivière de la Plata, où il n'y a point d'arbres ; elle fait sa ponte dans des trous en terre. Le nid n'est construit qu'avec des feuilles et beaucoup de crins ; l'entrée de ce nid est si étroite qu'il est impossible d'en retirer les petits. Cette hirondelle est sédentaire au Paraguay, assez commune, et gazouille beaucoup au printemps.

Un trait blanc qui part des narines, s'étend au-dessus de l'œil jusqu'à sa moitié ; toutes les parties inférieures et le croupion sont de la même couleur ; le dessus et les côtés de la tête, le dessus du cou et le dos sont d'un bleu turquin changeant en violet ; les pennes des ailes et de la queue, ainsi que leurs couvertures supérieures sont noires ; longueur totale, cinq pouces un quart.

L'HIRONDELLE A CROUPION NOIR. V. HIRONDELLE BICOLORE.

* *L'HIRONDELLE A CROUPION ROUX*, *Hirundo pyrrhonota*, Vieill. ; *Hirundo americana*, var. B., Lath., a le front d'un brun roussâtre qui s'étend au-dessus de l'œil ; le dessus de la tête et une tache au-devant du cou d'un bleu turquin ; les côtés de la tête et la gorge d'un rouge vineux ; l'occiput et les couvertures inférieures des ailes d'un brun clair, mêlé de roussâtre ; le dessus du cou et le haut du dos couverts de plumes bordées de brun blanchâtre sur un fond bleu turquin ; le bas du dos et le croupion d'un roux vif ; les couvertures supérieures de la queue brunes, avec un liseré blanchâtre ; les ailes et la queue d'un brun noirâtre ; les plumes de la poitrine et du ventre d'un blanc sale et bordées de blanc pur ; le bas-ventre noir ; et cinq pouces un quart de longueur totale. On trouve cette espèce au Paraguay, mais très-rarement.

Il paroît que c'est la même hirondelle que celles qu'a vues Commerson sur les bords de la Plata, et que Montbeillard, Gmelin et Latham présentent comme une variété de l'*hirondelle à croupion roux et à queue carrée*; mais, comme l'observe fort bien Sonnini, dans la traduction de l'ouvrage de M. de Azara, la queue fourchue de la première n'est-elle pas un attribut suffisant pour ne pas la confondre avec la seconde dont la queue est carrée?

* L'HIRONDELLE A CROUPION ROUX ET QUEUE CARRÉE, *Hirundo americana*, Lath. M. Commerson a vu cette hirondelle sur les bords de la Plata; un brun noirâtre, à reflets d'un vert-brun et d'un bleu foncé, règne sur les parties supérieures du corps, excepté sur le croupion, dont les plumes sont rousses et bordées de blanchâtre; les penes de la queue et des ailes ont des reflets verdâtres; les primaires sont bordées intérieurement de blanchâtre; et sur les secondaires cette couleur s'aperçoit aussi au côté extérieur; un blanc sale couvre le dessous du corps; et une teinte roussâtre colore les couvertures inférieures de la queue qui est presque carrée à son extrémité. Longueur totale, six pouces et demi.

L'HIRONDELLE DOMESTIQUE. V. HIRONDELLE DE CHEMINÉE.

* L'HIRONDELLE DOMESTIQUE DU PARAGUAY, *Hirundo domestica*, Vieill. Les Guaranis l'appellent *Mbiyui*; ce nom exprime son cri, qui consiste à répéter plusieurs fois les syllabes de ce mot; de là vient qu'ils ont fait l'application de ce même nom à toutes les espèces. Elle habite le Paraguay et la rivière de la Plata, et niche sur les cabanes et les maisons des champs; mais dans les villes et les bourgs, elle choisit de préférence les églises et les grands édifices, où elle établit son nid sur les poutres, les murailles, mais toujours de manière à ce qu'il soit peu apparent; quelquefois ce nid est sous les tuiles; on le dit composé de terre en dehors et d'un peu de paille en dedans; la ponte est de trois ou quatre œufs. Elle se pose fréquemment sur les croix des girouettes, sur le faîte des toits et les barrières des enclos. Pendant l'été, ces hirondelles dorment dans l'intérieur des orangers et des arbres touffus; mais, pour peu que le froid se fasse sentir, elles passent la nuit dans des trous, ou sous les tuiles. Ce sont des oiseaux de passage; leur absence et leur retour ne sont pas aussi réglés qu'en Europe; c'est le plus ou le moins de durée du froid, qui en fixe l'époque; de sorte que si l'hiver est doux, à peine sont-ils deux mois hors du Paraguay; dans le cas contraire, ils s'absentent pendant quatre mois. On sait qu'ils passent l'hiver au 20.^e degré de latitude australe.

Le mâle, la femelle et les jeunes ne diffèrent point entre eux; ils ont ordinairement sept pouces trois quarts de lon-

gueur totale; car il y a des individus plus petits; les pennes latérales de la queue plus longues de neuf lignes, quelquefois de six seulement, que les intermédiaires; le tarse avec un peu de duvet sur sa partie antérieure; le dessus de la tête, du cou et du corps, d'un bleu turquin, brillant et à reflets, mais qui paroît noir, lorsqu'on le regarde à quelque distance; les grandes couvertures des ailes, leurs pennes et celles de la queue, presque noires; les côtés de la tête noirâtres; le *lorum* d'un noir velouté; les ailes, en dessous, d'un brun foncé, avec du blanc sur le bord extérieur de quelques pennes et une tache de la même couleur à l'extrémité des autres; la gorge, le devant du cou et les côtés du corps, d'un blanchâtre mêlé de brun; la poitrine et le ventre blancs; les tarsi d'un brun rougeâtre derrière, et d'un noir violet en devant; le bec noir, ainsi que l'iris et les bords des paupières. Les hirondelles rapportées de l'Amérique méridionale par Commerson, dont la gorge est d'un gris-brun et le dessous du corps blanc, que j'ai rapprochées de l'*hirondelle à ventre blanc*, dans mon *Hist. des Oiseaux de l'Amérique septent.*, n'appartiendroient-elles pas plutôt à cette espèce? mais je crois que l'*hirondelle de Cayenne* constitue une race particulière, dont les dimensions et les proportions sont plus petites, mais dont le bec est plus long de quatre lignes.

L'HIRONDELLE D'EAU. V. HIRONDELLE DE RIVAGE.

L'HIRONDELLE FAUVE, *Hirundo fulva*, Vieill., pl. 30 des *Ois. de l'Amériq. sept.*, a le front et le croupion d'un brun rougeâtre; le reste de la tête et du dos d'un noir changeant en bleu; le dessus du cou roux; les pennes des ailes et de la queue d'un brun foncé et bordées de gris-blanc en dehors (des individus ont toutes les parties inférieures de cette couleur); la poitrine d'un gris-brun; les flancs roux; le milieu du ventre et les couvertures inférieures de la queue d'un blanc sale; les pieds et le bec noirs. Cette espèce se trouve au printemps dans les Grandes-Antilles, et, pendant l'été, dans les parties boréales de l'Amérique septentrionale.

L'HIRONDELLE DE FENÊTRE. V. HIRONDELLE A CROUPION BLANC.

L'HIRONDELLE A FRONT ROUX D'AFRIQUE, *Hirundo rufifrons*, Vieill., pl. 245, f. 2 des *Ois. d'Afrique*, a les mêmes formes et dimensions que l'*hirondelle à capuchon rouge*. Un bandeau roux couvre le front; un blanc pur règne sur les parties inférieures, depuis la poitrine; tout le reste du plumage est d'un noir-bleu glacé; le bec et les pieds sont d'un noir mat.

La GRANDE HIRONDELLE. V. MARTINET NOIR.

La GRANDE HIRONDELLE BRUNE A VENTRE TACHETÉ, *Hirundo*

borbonica, Lath., a la taille du *martinet* ; le dessus du corps brun noirâtre ; le dessous gris, avec de longues taches brunes ; la queue carrée ; le bec et les pieds noirs.

Cette espèce est désignée à l'Île - de - France par le nom d'*hirondelle des blés*, parce qu'elle fréquente les lieux ensemençés de froment ; elle se plaît aussi dans les clairières des bois, préfère les endroits élevés, et se pose souvent sur les arbres et les pierres. On trouve son nid dans les cavernes et les trous de rochers ; il est composé de paille et de quelques plumes. La ponte, qui a lieu dans les mois de septembre et d'octobre, n'est ordinairement que de deux œufs, pointillés de brun sur un fond gris.

La GRANDE HIRONDELLE D'ESPAGNE. V. MARTINET A VENTRE BLANC.

La GRANDE HIRONDELLE DU PÉROU. V. HIRONDELLE NOIRE ET BLANCHE A CEINTURE GRISE.

La GRANDE HIRONDELLE A VENTRE ROUX DU SÉNÉGAL, *Hirundo senegalensis*, Lath., pl. enl. n.º 310. Cette hirondelle n'est guère plus grosse que celle de cheminée ; mais elle a, du bout du bec à celui de la queue, huit pouces et demi de long ; le dessus de la tête et du cou, le dos et les couvertures du dessus des ailes, sont d'un noir brillant, à reflets de couleur d'acier poli ; les pennes des ailes et de la queue noires ; le croupion et les couvertures supérieures de la queue d'une teinte rousse, qui s'étend sur toutes les parties inférieures du corps ; mais cette teinte est beaucoup plus foible et blanchit même sur la gorge et les couvertures subalaires ; la queue est très-fourchue, et les deux pennes latérales ont deux pouces deux lignes de plus de longueur que les intermédiaires ; le bec et les pieds sont noirs.

L'HIRONDELLE GRISE DES ROCHERS, *Hirundo montana*, Lath. Cette espèce semble faire la nuance entre l'*hirondelle à croupion blanc*, dont elle a à peu près le cri, le genre de vie, et l'*hirondelle de rivage*, dont elle a les couleurs. Toutes les plumes du dessus de la tête et du corps, les pennes et les couvertures des ailes et de la queue sont d'un gris-brun bordé de roux, moins foncé sur les deux pennes intermédiaires de la queue : les autres, excepté la première de chaque côté, ont sur leur bord intérieur une tache blanche qui ne paroît que lorsque la queue est épanouie ; le dessous du corps est roux, et cette couleur prend une teinte brune sur les flancs ; les pieds sont revêtus d'un duvet gris, varié de brun ; le bec et les ongles noirs ; longueur totale, cinq pouces dix lignes ; la queue est un peu fourchue.

Ces hirondelles, dont le vol est plus lent que celui des autres, nichent dans les Alpes, et ne descendent dans les plaines que

pour chasser. Elles le font de compagnie avec celles de fenêtre. Elles arrivent en Savoie vers le milieu d'avril, et s'en vont dès le 15 d'août : cependant on voit encore des traîneuses jusqu'au 10 octobre.

Je crois qu'on ne peut séparer de cette espèce l'*hirondelle de rocher* (*hirundo rupestris*, Lath.), quoique son plumage présente quelques dissemblances; mais elle habite dans les mêmes endroits que l'autre, et en a toutes les habitudes. Elle n'en diffère qu'en ce que le dessus du corps est d'un gris de souris, et le dessous blanchâtre.

L'HIRONDELLE A GORGERAYÉE, *Hirundo nigricans*, Vieill., se trouve à la Nouvelle - Hollande. Elle a le front roux; le plumage supérieur d'un brun noirâtre, l'inférieur d'un blanc terne, rayé de brun sur la gorge et sur le devant du cou; les raies occupent le milieu de la plume; le bec et les pieds sont noirs; la queue est un peu fourchue. Taille de l'*hirondelle fauve*.

L'HIRONDELLE A GORGE ROUSSE, *Hirundo ruficollis*, Vieill., est d'un gris-brun en dessous, sur la poitrine et sur les flancs; grise sur le devant du cou; rousse sur le haut de la gorge; d'un blanc jaunâtre sur le milieu du ventre; noire sur le bec et les pieds; sa queue est égale. Grosseur et longueur de l'*hirondelle de rivage*. On trouve cette espèce au Brésil.

L'HIRONDELLE HUPPÉE, *Hirundo cristata*, Vieill., pl. 247, f. 1 des Ois. d'Afrique, porte une huppe composée de cinq à six plumes étroites, redressées en devant comme celles de la *mésange huppée*; la queue est pareille à celle de notre *hirondelle de cheminée*, et ses ailes sont fort longues. Elle a toutes les parties supérieures d'un gris clair argenté, plus foncé sur les ailes et la queue; la gorge et le devant du cou pareils au dos; les parties postérieures d'un blanc teinté de gris; le bec et les pieds plombés.

L'HIRONDELLE DE L'ILE DE BOURBON. V. PETITE HIRONDELLE BRUNE A VENTRE TACHETÉ.

L'HIRONDELLE DE JAVA, *Hirundo javanica*, Lath., Mus. Carls. 4, tab. 100. Cette espèce fait son nid en terre. Sa taille est à peu près celle de l'*hirondelle de cheminée*; le bec est noir; le dessus du corps d'un noir bleuâtre brillant; le front, la gorge et le devant du cou sont ferrugineux; la poitrine, le ventre, le croupion et le dessus des ailes d'un cendré clair; les pennes alaires noires; celles de la queue égales entre elles; les deux du milieu d'un noir plein; les autres de la même couleur, avec une tache blanche sur chaque côté: les pieds sont noirs.

L'HIRONDELLE NOIRE. V. MARTINET NOIR.

L'HIRONDELLE NOIRE D'AFRIQUE, *Hirundo atra*, Viell.,

pl. 244, f. 1 des Ois. d' Afr., sous le nom de *martinet à croupion blanc*. Comme, dans son image, le doigt postérieur est articulé derrière le tarse et qu'on ne parle point d'une autre position dans le texte, je range cet oiseau parmi les hirondelles. Celle-ci a la taille du *martinet noir*; les côtés du croupion et le côté interne des dernières pennes alaires, de couleur blanche; le reste de son plumage, le bec et les pieds noirs. Elle niche dans les rochers et les trous des murailles. Sa ponte est de quatre œufs blancs.

* L'HIRONDELLE NOIRE ET BLANCHE A CEINTURE GRISE, *Hirundo peruviana*, Lath. Cet oiseau, indiqué par Feuillé, est peu connu. C'est la *grande hirondelle du Pérou*, décrite par Brisson.

Son plumage est de trois couleurs: le noir est en dessus, depuis le dos jusqu'aux pennes de la queue; un blanc de neige sur le dessous du corps; un cendré clair sur la tête, la gorge, le cou, les couvertures supérieures des ailes; cette couleur traverse le ventre en forme de ceinture; les pennes des ailes et de la queue sont pareilles à la gorge et bordées de gris jaunâtre; la queue est fourchue.

L'HIRONDELLE NOIRE ET FAUVE. V. HIRONDELLE FAUVE.

L'HIRONDELLE NOIRE A VENTRE BLANC. V. MARTINET A VENTRE BLANC.

* L'HIRONDELLE D'OTAÏTI, *Hirundo tahitica*, Lath., a près de cinq pouces de longueur; le bec noir; l'iris brun; le dessus du corps d'un brun-noir, avec des reflets bleuâtres et brillans; la gorge et le haut de la poitrine d'un fauve pourpré sur des individus, et sur d'autres sans mélange de pourpre; le reste du corps d'une couleur de suie, plus claire sur le bas-ventre; la queue noire en dessus et un peu fourchue; les pieds pareils au bec. On voit cette espèce sur les montagnes d'Otaïti.

* L'HIRONDELLE D'OUNALASKA, *Hirundo aonalaskensis*, Lath., se trouve dans une île du grand Océan boréal. Elle a près de quatre pouces et demi de longueur; le bec très-court et noirâtre; le plumage en dessus du corps d'un noir terne et sans aucun reflet; le dessous et les côtés de la tête d'un cendré noirâtre; le croupion blanchâtre; la queue fourchue, et chaque penne arrondie à son extrémité: les pieds noirâtres.

L'HIRONDELLE DU PÉROU. V. PETITE HIRONDELLE NOIRE A VENTRE CENDRÉ.

L'HIRONDELLE A PASTRAN BLANC, *Hirundo albicollis*, Vieill., habite dans le Brésil. Elle a une grande tache blanche en forme de demi-collier sur le dessus du cou, et un plastron de cette couleur en dessous; le reste du plumage, le bec et les pieds sont noirs. La femelle diffère du mâle en ce que le collier et

le plastron sont moins apparens. Les deux pennes intermédiaires de la queue , qui est égale à son extrémité , sont pointues et dépassent un peu toutes les autres. Grosseur de la *grive mauvais*.

La PETITE HIRONDELLE. *Voy.* HIRONDELLE A CROUPION BLANC.

La PETITE HIRONDELLE BRUNE A VENTRE TACHETÉ, *Hirundo virescens*, Vieill., pl. enl. n.º 544, fig. 2. Elle est regardée , par Montbeillard , comme une variété de grandeur , dans l'espèce de la *grande hirondelle à ventre tacheté*, qui se trouve aussi à l'île de Bourbon. Cette opinion a été adoptée par les méthodistes modernes : quant à moi , je la donne pour une espèce distincte; car, outre qu'elle a beaucoup moins de longueur et de grosseur , puisque l'autre a la taille du *martinet noir*, elle en diffère encore par une partie de ses couleurs, qui sont autrement nuancées. Elle a le dessus de la tête , les ailes et la queue d'un brun noirâtre ; les trois dernières pennes des ailes terminées de blanc sale , et bordées de brun verdâtre , qui est la couleur des autres parties supérieures ; tout le dessous du corps et les couvertures inférieures de la queue sont tachetés longitudinalement de brun , sur un fond gris ; les pennes caudales égales. Longueur totale , quatre pouces cinq lignes.

La PETITE HIRONDELLE NOIRE, *Hirundo nigra*, Lath. Elle se perche souvent sur les arbres morts et se plaît dans les endroits secs et arides ; on la voit souvent voler sur la rade du Cap Français ; son vol a du rapport avec celui de la *chauve-souris* , et , comme notre *hirondelle de rivage* , elle niche dans des trous en terre. Elle a moins de six pouces de longueur ; tout son plumage est noir , et sa queue , fourchue , est dépassée par les ailes , de quatorze lignes et même plus , dans des individus.

Celle qui est figurée dans la pl. enlum. n.º 725 , fig. 1 , diffère par un petit bandeau blanc fort étroit ; et une autre variété venue de la Louisiane , est d'un gris noirâtre , sans aucun reflet.

Ces oiseaux sont sédentaires à la Guyane , aux Antilles , et de passage à la Louisiane.

* La PETITE HIRONDELLE NOIRE A CROUPION GRIS, *Hirundo francisca* , Lath. , se trouve à l'Île-de-France , où elle est peu nombreuse. Elle se plaît indifféremment à la ville et à la campagne , et préfère toujours le voisinage des eaux douces. Sa longueur est de quatre pouces deux lignes ; tout le dessus du corps est d'un noirâtre uniforme , excepté le croupion , qui est blanchâtre ou gris , ainsi que toutes les parties inférieures. Un individu , qui paroît faire la nuance entre

celle-ci et la petite *hirondelle brune à ventre tacheté*, de l'île de Bourbon, a été rapporté des Indes par Sonnerat : il avoit le dessous du corps tacheté comme celle-ci; les dimensions et la couleur du dessus du corps de l'autre, mais les ailes plus longues, et les ongles grêles et crochus.

* La PETITE HIRONDELLE NOIRE A VENTRE CENDRÉ, *Hirundo cœrulea*, Lath., est beaucoup plus petite que l'*hirondelle de cheminée*, et a le bec très-court; les yeux sont noirs, et entourés d'un cercle brun; le dessus du corps, la tête, les couvertures des ailes et de la queue sont d'un noir brillant; tout le dessous est cendré: cette teinte est plus foncée sur les penes des ailes et de la queue, qui sont bordées d'un gris jaunâtre. Cette espèce, qui se trouve au Pérou, se montre aussi dans l'île d'Otaïti.

L'HIRONDELLE A QUEUE CARRÉE. Nom vulgaire donné à l'*engoulevent*, d'après plusieurs traits de ressemblance, soit dans sa conformation extérieure, soit dans ses habitudes avec les hirondelles. V. ENGOULEVENT.

Les HIRONDELLES A QUEUE POINTUE, DE CAYENNE et de la LOUISIANE. Voyez *Hirondelles acutipennes*, 2.^e Section.

L'HIRONDELLE DE RIVAGE, *Hirundo cinerea*, Lath., pl. enl. n.º 543, fig. 2. C'est une des plus petites hirondelles d'Europe: elle n'a que quatre pouces neuf lignes de longueur; toutes les parties supérieures sont d'un gris de souris, ainsi qu'une espèce de collier au bas du cou; les penes des ailes et de la queue sont brunes, et les couvertures inférieures grises; le reste du plumage est d'un blanc terne; le bec noirâtre; le tarse brun, et garni par derrière d'un duvet de même couleur; la queue fourchue. Le mâle, selon Schwenckfeld, est d'un gris plus sombre; et a la naissance de la gorge d'une teinte jaunâtre. Ils n'ont pas tous ce caractère distinctif, car je n'ai remarqué aucune différence entre les mâles et les femelles que j'ai eu occasion de voir.

On trouve quelquefois, mais très-rarement, des hirondelles de rivage totalement blanches. Celle qui est désignée dans le *Journal de physique*, avoit les pieds et les ongles couleur de chair; le bec d'un blanc sale; l'iris des yeux d'un blanc bleuâtre, et la prunelle rouge.

Ces hirondelles arrivent un peu plus tard que les autres, et partent un peu plus tôt. Elles sont, à Malte, sédentaires toute l'année. Hébert, cité par Buffon, en a vu voltiger, dans les montagnes du Bugey, en différens mois d'hiver, jusqu'à quinze et seize à la fois, mais surtout dans une gorge où l'hiver ressemble à nos printemps.

Des naturalistes prétendent que lorsque le froid est trop

rigoureux, elles se réfugient dans leurs trous, et que là elles s'engourdissent. D'autres, qui n'adoptent pas cette opinion, disent qu'elles y trouvent assez d'insectes terrestres et de chrysalides pour s'y soutenir pendant les intempéries de la saison. Quoique ces faits soient attestés par des naturalistes instruits, ils sont combattus par d'autres, qui assurent qu'il en est de cet engourdissement général dans des trous, comme de celui des autres hirondelles, au fond des lacs, et cela d'après des observations et des expériences répétées. Spallanzani prétend, et je le crois fondé, que la supposition que les hirondelles de rivage trouvent en tout temps des insectes dans la terre pour se nourrir, est dénuée de fondement. Cet habile observateur prouve, d'après des expériences variées et faites avec beaucoup d'attention, que le froid n'agit point sur les hirondelles comme sur les animaux qui passent l'hiver dans un état d'engourdissement, et qu'à un certain degré, il devient mortel pour elles. Cependant, d'autres naturalistes, Pallas, Girardin, un grand juge de Virginie, dont j'ai parlé précédemment, et Achard, dans les *Transact. phil.*, assurent en avoir vu et touché dans cet état, et leur avoir rendu la vie en leur procurant la chaleur nécessaire. Les expériences de Spallanzani seroient, selon moi, sans réplique, si l'on étoit certain que les hirondelles qui se cachent dans des trous y éprouvent le degré de froid qui a fait périr celles sur lesquelles il expérimentoit.

Parmi ces hirondelles, les unes font leur nid dans des trous en terre; les endroits qu'elles préfèrent, sont les terrains sablonneux, surtout ceux qui sont coupés à pic, à quelque distance de l'eau; d'autres nichent dans les carrières, dans les berges et les falaises escarpées; ceux qui indiquent ces endroits, ne confondroient-ils pas cette espèce avec l'hirondelle qui niche dans les rochers? Au reste, elles creusent elles-mêmes le trou avec leurs ongles plus longs que courts, et parfaitement appropriés à ce genre d'ouvrage; ils leur servent aussi à s'accrocher aux rochers les plus escarpés, qui sont, dit Spallanzani, les seuls endroits où ces oiseaux se posent, ne s'arrêtant ni sur les arbres, ni sur les toits des maisons, ni sur la terre; l'endroit où est placé le nid, est souvent à une profondeur de dix-huit à vingt-quatre pouces, et le boyau qui y conduit, est ou tortueux ou en droite ligne; elles s'y introduisent d'emblée, sans s'accrocher aux bords. Le nid est composé de paille, d'herbes entassées sans art, et l'intérieur est garni de plumes, sur lesquelles la femelle dépose immédiatement cinq à six œufs blancs, demi-transparens et sans taches. Cette espèce fait ordinairement deux pontes; durant l'incubation, les père et mère s'éloignent peu, ils se tiennent

dans les environs. Ceshirondelles rasant l'eau d'un vol rapide; on les voit entrer fréquemment dans leurs trous, et sortir de même, venant et allant sans cesse sur les mêmes traces, à la recherche des insectes dont elles font leur nourriture; elles reviennent tous les ans aux mêmes endroits, mais elles les abandonnent si elles sont inquiétées. On a remarqué que leurs petits prennent beaucoup de graisse, et une graisse très-fine, comparable à celle des *ortolans*; qu'ils sont sujets aux poux de bois, mais qu'ils n'ont jamais de punaises.

L'espèce répandue en Europe, est très-nombreuse en Sibérie, et ne l'est pas moins dans l'Amérique septentrionale; cependant, celle du nouveau continent diffère en ce que ses pieds ne sont point couverts de duvet, et ont plus de longueur; aussi se pose-t-elle souvent à terre.

L'HIRONDELLE DE RIVAGE DE LA COCHINCHINE. *V.* HIRONDELLE SALANGANE.

L'HIRONDELLE DE ROCHER. *V.* HIRONDELLE GRISE DE ROCHER.

L'HIRONDELLE ROUSSE, *Hirundo rufa*, Lath. pl. 30 des *Ois. de l'Amérique sept.* Cette hirondelle suspend son nid aux poutres d'un grenier ou au toit d'une maison, le compose de mousse, d'herbes et de petites branches mortes, liées ensemble, avec une sorte de gomme, et en garnit l'intérieur de plumes. Ce nid dont l'entrée est près du fond, sur le côté, a quelquefois plus d'un pied de longueur. Le mâle a six pouces de longueur totale; le bec noir; les pieds et le front bruns; une tache noirâtre entre le bec et l'œil; le dessus de la tête, du cou et du corps, les couvertures supérieures des ailes et de la queue noirs et à reflets bleus; les plumes alaires et caudales, de la même couleur, mais mate; la gorge et le devant du cou d'une teinte rousse, coupée au haut de la poitrine, par un demi-collier noir; les parties postérieures d'un blanc roussâtre; les plumes de la queue, à l'exception des deux intermédiaires, marquées de blanc vers la pointe, sur le côté interne; les deux latérales presque aussi longues que celles de notre *hirondelle de cheminée*, et de la même forme. La femelle diffère du mâle par sa taille moins forte, par son front blanchâtre et par sa couleur rousse moins vive. Les jeunes ont des couleurs plus ternes. Cette espèce se trouve pendant tout l'été dans l'Amérique septentrionale: c'est le *Barn-swallow* des Américains. Latham la rapporte à l'*hirondelle à ventre roux de Cayenne*.

L'HIRONDELLE ROUSSE ET NOIRÂTRE, *Hirundo rutila*, Vieill. Elle a le front, les joues, la gorge, le dessus, le devant du cou et le haut de la poitrine, d'un roux ardent tirant au rouge; le sommet de la tête brun et un peu mélangé de gris-clair;

le reste du plumage noirâtre ; le bec et les pieds noirs ; les ailes très-longues ; la queue carrée ; les deux pennes intermédiaires terminées en pointe ; les autres arrondies à leur extrémité. Jene connois pas le pays de cette *hirondelle*, qui est au Muséum d'Histoire Naturelle.

L'HIRONDELLE ROUSSELINE. V. HIRONDELLE A CAPUCHON ROUX.

L'HIRONDELLE DE SAINT - DOMINGUE. V. HIRONDELLE A VENTRE BLANC DE CAYENNE.

L'HIRONDELLE SALANGANE , *Hirundo esculenta* , Lath. Tel est le nom par lequel l'on désigne aux îles Philippines une *petite hirondelle de rivage*, célèbre par les nids singuliers qu'elle sait construire. Ces nids ont été comparés à ceux que les anciens nommoient *nids d'alcyons*, comparaison fautive, puisque les productions maritimes que les anciens appeloient ainsi, ne sont point des nids d'oiseaux, mais des *polypiers* ou des loges de *polypes*, qu'on connoît aujourd'hui sous le nom d'*alcyonium*.

Les auteurs s'accordent sur le cas que les Chinois et d'autres peuples de l'Asie font des nids de la salangane, comme assaisonnement délicat dans les mets, sur le grand prix et la valeur qu'ils leur donnent ; mais ils ont un sentiment différent sur leur nature, sur leur forme et sur les endroits où on les trouve. Suivant les uns, la matière de ces nids est une écume de mer ou du frai de poisson, qui est fortement aromatique, et qui, suivant d'autres, n'a aucun goût ; il en est qui prétendent que c'est un suc recueilli par les *salunganes* sur l'arbre appelé *calambouc* ; d'autres, une humeur visqueuse qu'elles rendent par le bec au temps des amours ; plusieurs attestent que ces hirondelles les composent de débris d'*holothuries* ou *poissons-plantes*.

Quant à leur forme, les uns disent qu'elle est hémisphérique ; les autres la représentent comme celle d'une valve de coquille avec ses stries ou rugosités.

A l'égard des endroits où les *salunganes* construisent leur nid, les uns disent qu'elles l'attachent aux rochers, fort près du niveau de la mer ; les autres, dans des creux de ces mêmes rochers ; d'autres, qu'elles les cachent dans des trous en terre. Enfin, suivant Kœmpfer, ces nids, tels que nous les connoissons, ne seroient autre chose qu'une préparation faite avec la chair des polypes. Il résulteroit de ces contrariétés, que ces nids ou n'existeroient pas, ou ne seroient pas connus tels qu'ils sont, si, pour fixer toutes ces inquiétudes, Montbeillard ne se fût adressé à un observateur très-éclairé, M. Poivre. Ce voyageur philosophe, ramassant des coquilles et des coraux dans un petit îlot, nommé le *Petit-Torque*, situé près de Java, entra dans une caverne assez profonde,

creusée dans les rochers qui bordent la mer, et en trouva les parois tapissées de petits nids en forme de bénitiers très-adhérens au rocher. Ces nids transportés à bord, furent reconnus par les personnes qui avoient fait plusieurs voyages à la Chine, pour être de ces nids si recherchés des Chinois. Les oiseaux qui les avoient construits, furent reconnus par cet observateur pour de vraies hirondelles, dont la taille est à peu près celle des *colibris*. Il ajoute que dans les mois de mars et d'avril, les mers qui s'étendent depuis Java jusqu'en Cochinchine au nord, et depuis la pointe de Sumatra à l'ouest jusqu'à la Nouvelle-Guinée à l'est, sont couvertes de rogue ou frai de poisson, qui forme sur l'eau comme une colle-forte à demi-délayée, et qu'il apprit des Malais, des Cochinchinois, des Indiens bassagos des îles Philippines, et des Moluquois, que la *salangane* fait son nid avec ce frai de poisson; et tous s'accordent sur ce point. Elle le ramasse, soit en rasant la surface de la mer, soit en se posant sur les rochers où ce frai vient se déposer et se coaguler. Comme, à l'époque de la construction du nid, on a vu des fils de cette matière visqueuse pendans au bec de ces oiseaux, on a cru qu'ils la tiroient de leur estomac au temps de l'amour. Enfin notre observateur ayant ramassé de ce frai et l'ayant fait sécher, l'a trouvé semblable à la matière du nid des salanganes. C'est à la fin de juillet et au commencement d'août que les Cochinchinois font la récolte de ces nids; et comme ces hirondelles multiplient en mars et en avril, l'espèce n'en souffre pas.

Ces nids, observés par Montbeillard, et que j'ai eu occasion d'examiner depuis peu, représentent, par leur forme, la moitié d'un ellipsoïde, creux, allongé et coupé à angles droits par le milieu de son grand axe; ils sont composés à l'extérieur de lames très-minces, à peu près concentriques, et couchées en recouvrement les unes sur les autres; l'intérieur présente plusieurs couches de réseaux irréguliers, à mailles fort inégales, superposées les unes aux autres, formées par une multitude de fils de la même matière que les lames extérieures, et qui se croisent et recroisent en tous sens. Leur composition, qui a un petit goût de sel, est d'un blanc jaunâtre à demi-transparent; elle se ramollit dans l'eau chaude sans se dissoudre, et se renfle en se ramollissant. C'est une nourriture substantielle qui fournit beaucoup de suc prolifiques, et dont on pourroit essayer l'effet, dit Mauduyt, pour les personnes épuisées et dont l'estomac fatigué fait mal ses fonctions. Au reste, M. Poivre nous assure n'avoir jamais rien mangé de plus nourrissant et de plus restaurant, qu'un potage de ces nids fait avec de la bonne viande.

Ces nids des *salanganes* sont de deux sortes, les blancs et

les noirs ; quelques habitans de Sumatra croient qu'ils sont l'ouvrage d'hirondelles de deux espèces ; mais celui qui rapporte cette opinion (Marsden), présume que les nids blancs sont ceux de l'année même, et que les noirs sont les anciens ; il appuie son sentiment d'un fait qui ne laisse aucun doute : c'est que les Sumatrais qui font la récolte de ces nids, détruisent les vieux en plus grande quantité qu'ils ne peuvent en emporter, afin d'en avoir de blancs à leur place la saison prochaine.

Ces oiseaux emploient près de deux mois à préparer leurs nids, pondent deux œufs dans chacun, et les couvent environ quinze jours. C'est lorsque les petits ont des plumes que l'on juge qu'il est temps d'enlever les nids, ce qu'on fait régulièrement trois fois chaque année ; d'après cela, il paroît certain que les *salanganes* font trois couvées par an. Elles ne paroissent, selon Kirker, sur les côtes, que dans le temps de la ponte ; mais l'observateur français nous apprend qu'elles vivent constamment toute l'année dans les flots et sur les rochers où elles ont pris naissance.

Deux couleurs teignent le plumage ; la partie supérieure est noirâtre ; l'inférieure est blanchâtre, ainsi que les plumes de la queue ; les ailes sont plus courtes, à proportion, que celles de notre hirondelle ; l'iris est jaune : le bec noir ; la queue fourchue ; les pieds sont bruns. Longueur totale, trois pouces trois lignes. Tel est l'individu figuré dans l'*Ornithologie* de Brisson, pl. 46, fig. 2, A, tom. 2, d'après un dessin fait par Poivre, sur l'animal vivant ; mais Marsden (*History of Sumatra*, p. 141) lui donne la taille de l'*hirondelle de fenêtre*, ce qu'on pourroit présumer, si les œufs étoient proportionnés à la grandeur de l'oiseau, car ils sont aussi gros que ceux de cette hirondelle. Enfin, Latham a publié, dans le 2.^e *Suppl. to the Gener. Synops.*, la figure d'une *salangane* avec son nid, bien différente de celle de Brisson. Elle a la taille de l'*hirondelle de rivage*, près de quatre pouces et demi de longueur ; le bec noir ; toutes les parties supérieures de cette couleur, mais à reflets brillans ; toutes les inférieures cendrées ; les ailes noirâtres, la queue pareille et fourchue ; les pieds sont noirâtres et dénués de plumes. (Dans la figure, ils sont couverts d'un duvet blanc.)

Il paroît, d'après l'opinion de Georges Stounton (*Emb. to China* 1, pag. 290) et de Latham, qu'il y a plus d'une espèce d'hirondelle qui fait de ces nids si célèbres dans l'Inde ; mais, comme les voyageurs et les auteurs ne sont pas d'accord, ces oiseaux demandent de nouvelles observations pour être mieux connus. Cette dernière hirondelle a été envoyée

de Sumatra , avec son nid et ses petits , à M. Joseph Banks , qui en a fait présent à M. Latham.

* L'HIRONDELLE DE SIBÉRIE , *Hirundo daurica* , Lath. On en doit la connoissance à Pallas , qui l'a trouvée en Sibérie , sur les monts Altaïs. Elle niche dans les cavernes ou les bâtimens abandonnés , mais rarement ; elle donne à son nid , qui est fort grand , une forme hémisphérique , le construit , avec élégance et propreté , de boue détrempee , et sans mélange d'aucune autre matière ; elle n'y entre que par un canal cylindrique long de plusieurs pouces. Ce nid ressemble beaucoup , pour la forme , à celui de la *mésange remitz*. Cette espèce est d'une taille un peu plus grande que celle de notre *hirondelle de cheminée* ; son bec est aussi plus large , et ses pieds ont plus de longueur. Un gris-bleu à reflets cuivrés couvre les parties supérieures du corps , excepté le bas du dos et le croupion , qui sont mélangés de roux et de rougeâtre ; cette même teinte se voit encore sur les tempes , se prolonge sur les côtés de la tête et forme un bandeau qui passe à la nuque ; le dessous du corps est d'un blanc sale rayé de noir ; cette dernière couleur termine les couvertures inférieures de la queue , qui sont d'un gris cendré ; ses quatre pennes du milieu ont une longueur égale , et la plus extérieure de chaque côté est du double plus longue que les autres , avec une tache blanche oblongue sur le bord interne ; toutes sont d'un noir luisant , et les plus grandes des ailes , noirâtres , avec une grande barre brune vers leur extrémité ; les pieds sont bruns.

L'HIRONDELLE TAPÈRE , *Hirundo tapera* , Lath. , se trouve au Brésil , à Cayenne et à la Jamaïque ; mais elle ne reste que six mois dans cette île. Les savanes et les plaines sont les lieux qu'elle fréquente plus volontiers ; la *tapère* , comme la plupart des hirondelles américaines , se repose de temps à autre à la cime des arbrisseaux.

Elle a cinq pouces trois quarts de long ; la queue fourchue ; le bec noir ; le plumage , en dessus , brun ; cette couleur prend une nuance grise sur la gorge , le devant du cou et la poitrine , une teinte noirâtre sur les ailes et la queue , dont les couvertures inférieures sont blanches , ainsi que les parties postérieures à la poitrine ; les pieds sont bruns.

L'HIRONDELLE TACHETÉE DE CAYENNE *des pl. enl. n.º 546* , est regardée par Montbeillard comme une variété de l'*hirondelle à ventre blanc* ; Sonnini soupçonne qu'elle ne peut être de la même espèce , d'après la différence des couleurs et de la taille ; celle-ci est plus grande. Un brun uniforme , sans reflets et sans mélange de blanc , couvre le dessus du corps , les pennes des ailes et la queue ; le dessous est blanc et parsemé de taches brunes , ovales , plus serrées sur le devant du

cou et sur la poitrine; le bec et les pieds sont de la couleur de ceux de l'*hirondelle à ventre blanc*. On la trouve dans les mêmes endroits.

* L'HIRONDELLE A TÊTE ROUGE, *Hirundo erythrocephala*, Lath. Cette hirondelle, qui est de la taille d'un petit oiseau mouche, se trouve dans l'Inde; sa tête est rouge, son bec noirâtre, ainsi que son dos, dont chaque plume est bordée de blanc; le dessous du corps est de cette même couleur; les couvertures de la queue sont d'un brun pâle; celle-ci est un peu fourchue et noirâtre ainsi que les ailes.

* L'HIRONDELLE A TÊTE ROUSSE, *Hirundo indica*, Lath. Quatre pouces font à peine la longueur de cette hirondelle, que l'on trouve aussi dans l'Inde; un roux brunâtre couvre le dessus de la tête; le dessus du cou et du corps, les ailes, la queue et le bec sont bruns; le dessous du corps est d'un blanc sombre; quelques-unes des couvertures des ailes ont leur bord blanc, et les pennes dépassent un peu la queue, qui est fourchue; les pieds sont noirâtres.

L'HIRONDELLE A TÊTE ROUSSE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. V. HIRONDELLE AU CAPUCHON ROUX.

L'HIRONDELLE VÉLOCIFÈRE, *Hirundo velox*, Vieill., pl. 244, f. 2, des Oiseaux d'Afrique, sous le nom de *martinet vélocifère*. La remarque que j'ai faite sur la position du pouce de l'*hirondelle noire*, s'applique encore à celle-ci, qui est de la taille de l'*hirondelle à cul blanc*. La tête, les ailes et la queue sont d'un noir foncé, à reflets violets; le croupion est blanc, et le reste du plumage d'un noir pur, ainsi que le bec et les pieds. Cette espèce vit dans les forêts, et passe la nuit dans des trous d'arbres.

L'HIRONDELLE A VENTRE BLANC, *Hirundo albigentris*, Vieill.; *Hirundo dominicensis*, Lath., pl. 28 et 29 des Ois. de l'Amérique septentrionale, a été donnée pour un martinet, sous le nom de *grand martinet noir à ventre noir*; mais c'est une *hirondelle*. Elle a la tête, le dessus du cou et du corps, la gorge, le devant du cou, les ailes et la queue d'un noir changeant en bleu; le dessous des ailes et de la queue gris; le reste du plumage d'un beau blanc; le bec noir, et les pieds bruns. Longueur, un peu plus de sept pouces; queue fourchue.

La femelle a le dessous du corps d'un noir plus terne, avec des reflets moins apparens; la gorge et le front d'un brun roux, ainsi que les flancs; les ailes noirâtres, bordées de gris-blanc; la queue pareille au dos; le reste du dessous du corps blanchâtre; le bec et les pieds noirs.

L'HIRONDELLE A VENTRE BLANC DE CAYENNE, *Hirundo leucoptera*, Lath., pl. enl. n.° 546, fig. 2. Tout le dessous du corps est d'un blanc argenté, ainsi que le croupion et le

bord des grandes couvertures des ailes ; une teinte cendrée avec des reflets verts et bleus, plus ou moins apparens , règne sur le reste du plumage ; les pennes des ailes et de la queue sont brunes avec des reflets plus foncés ; le bec est noir et la queue fourchue. Longueur totale , de quatre pouces un quart à cinq pouces.

Cette hirondelle voltige dans les savanes noyées de la Guyane, et se perche sur les branches les plus basses des arbres dénués de verdure.

* L'HIRONDELLE A VENTRE JAUNÂTRE, *Hirundo flavigastra*, Vieill., est fort rare au Paraguay. Elle a les mêmes formes et les mêmes dimensions que l'hirondelle à croupion blanc du Paraguay. La gorge est d'un roux pâle ; le devant du cou, les côtés du corps et les couvertures inférieures des ailes sont d'un brun clair ; la poitrine et le ventre, d'un blanc lavé de jaune ; le bas-ventre est d'un blanc pur ; les côtés et le dessus de la tête, le derrière du cou, le dos et les couvertures supérieures des ailes sont d'un brun plus clair sur le croupion ; les pennes des ailes et de la queue, d'un brun noirâtre.

M. de Azara, à qui l'on doit la connoissance de cette hirondelle, en décrit une autre qui en diffère, en ce qu'elle a la gorge et le devant du cou d'une couleur rousse, qui remonte sur les côtés de la tête, par derrière les yeux ; la poitrine et le ventre blancs, très-foiblement lavés d'une couleur de paille ; les côtés du corps d'un brun roussâtre ; le dessus et les côtés de la tête d'un brun noirâtre, ainsi que le derrière du cou, le dos, les couvertures supérieures et les dernières pennes des ailes, mais avec des bordures rousses sur chaque plume ; celles du croupion sont d'un brun pur et terminées de roux clair ; les pennes des ailes et de la queue noirâtres.

L'HIRONDELLE A VENTRE ROUGEÂTRE. V. HIRONDELLE BLEUE ET ROUSSE.

L'HIRONDELLE A VENTRE ROUX DE CAYENNE, *Hirundo rufa*, Lath., me paroît être la même que l'hirondelle rousse de l'Amérique septentrionale.

L'HIRONDELLE A VENTRE ROUX DU SÉNÉGAL. V. GRANDE HIRONDELLE A VENTRE ROUX.

L'HIRONDELLE DE VILLE. V. HIRONDELLE DE CHEMINÉE.

B. Queue composée de dix pennes très-aiguës.

Les HIRONDELLES ACUTIPENNÉS ont le tarse court, robuste et arrondi, les griffes fortes, le pouce grêle, allongé, articulé plus haut sur le tarse que celui des précédentes ; le croupion musculueux, les tiges des pennes caudales épaisses, et se terminant en pointe aiguë et garnie de barbes, d'où leur est

venu le nom d'*acutipennes*; ces pennes sont presque égales et dépassent peu leurs couvertures supérieures : on remarque au-dessus et au-dessous de la partie externe de l'aile une place nue et noire; les tarses sont sans écailles, les ailes très-longues, fermes, étroites et pointues; leurs pennes, surtout les extérieures, ont de larges barbes et des stigès très-robustes; dans l'état de repos, elles se croisent sur l'extrémité de la queue. Ces hirondelles remplacent les *martinets* en Amérique où l'on n'en rencontre point; car les oiseaux de ce continent, auxquels on a imposé ce nom, sont de vraies *hirondelles*. Les *acutipennes* s'élèvent très-haut dans les airs, et sont d'un naturel rusé qui les fait tenir toujours hors la portée du fusil; elles ont le vol incertain et rapide, et elles exécutent tous les mouvemens qui leur plaisent, tantôt en battant leurs ailes avec précipitation, tantôt en les étendant tout-à-fait, tantôt en suivant toutes les directions qui leur conviennent, soit en ligne droite, soit en ligne oblique; elles passent avec beaucoup d'adresse entre les branches sèches, et elles sont si essentiellement destinées au vol qu'elles ne s'arrêtent ni se reposent un instant dans la journée; les espèces de l'Amérique méridionale nichent dans les trous d'arbres où elles se réunissent en familles; celles de l'Amérique septentrionale établissent ordinairement leur domicile dans les cheminées, où elles construisent un nid artistement fait. Toutes présentent dans leur plumage, leurs mœurs et leur genre de vie, une si grande analogie, qu'elles semblent ne composer que des races d'une même espèce qu'on ne trouve que sur le nouveau Continent.

L'HIRONDELLE ACUTIPENNE DE CAYENNE (*Hirundo pelagi*, var., Lath., est donnée comme une variété de l'*hirondelle acutipenne* de la Louisiane; cependant elle en diffère par une taille plus grande, et par des couleurs plus brillantes; d'après ces dissemblances, je soupçonne que c'est une race distincte; quoi qu'il en soit, elle a le dessus du corps d'un brun foncé, et tirant au bleu; le croupion gris; la gorge et le devant du cou d'un gris teinté de roussâtre; le dessous du corps grisâtre et nuancé de brun; les pieds et les doigts couleur de chair; l'iris brun. Longueur totale, quatre pouces sept lignes.

L'HIRONDELLE ACUTIPENNE DE LA NOUVELLE-GALLES, *Hirundo caudacuta*, Lath. Sa taille surpasse du double celle de l'*hirondelle acutipenne de la Louisiane*; une teinte noirâtre colore son plumage qui est mélangé de blanc sur les couvertures des ailes, et varié de reflets verts sur leurs pennes et sur celles de la queue; le front est blanc, et des pointes aiguës

terminent les pennes caudales. On la trouve à la Nouvelle-Hollande, au mois de février.

Parmi les insectes dont elle se nourrit, elle préfère une grande sauterelle, très-commune dans ce mois.

* L'HIRONDELLE BIBOMBI, *Hirundo oxyura*, Vicill. M. de Azara a décrit cette hirondelle sous le nom de *petit martinet*, parce qu'il trouve qu'elle se rapproche du *martinet d'Europe*; en effet, comme celui-ci, elle ne peut se tenir à terre; mais ses ongles crochus, très-forts et très-aigus lui donnent la facilité de grimper. Quelques-uns, dit-il, la nomment *mbiyu-imbopi* (*hirondelle chauve-souris*), parce qu'elle a quelque ressemblance avec la chauve-souris, par sa couleur et par son vol incertain et plus rapide qu'en toute autre espèce. C'est par abréviation que je l'appelle *bibompi*. Elle est très-commune dans les bois du Paraguay; elle y vole toujours au-dessus des plus grands arbres, et si dans les campagnes elle s'approche quelquefois jusqu'à 30 ou 40 pieds au-dessus de la terre, elle remonte bientôt à son élévation accoutumée. C'est un oiseau sédentaire et très-farouche; comme les autres hirondelles, il boit en volant, et il attrape quelquefois en passant les araignées qui filent sous les branches, et passe la nuit dans des trous d'arbres. Ces hirondelles y arrivent au coucher du soleil par petites troupes; avant d'y pénétrer, elles volent trois ou quatre fois autour, et à une grande distance de l'arbre. Le cri qu'elles font entendre en volant est semblable au bruit répété d'une très-petite castagnette. Il n'y a point de différence entre le mâle et la femelle, entre le jeune et l'adulte. Tout le plumage est d'une teinte noirâtre, plus foncée sur la tête et mêlée d'un rouge-brun sur les couvertures inférieures de la queue; le menton est blanc; le tarse violet; le bec, noir, ainsi que l'œil. Longueur totale, quatre pouces et demi environ.

L'HIRONDELLE BRUNE ACUTIPENNE DE LA LOUISIANE, *Hirundo pelagia*, Lath, pl. 32 des *Oiseaux de l'Amérique septentrionale*. Comme les *hirondelles à queue pointue* de la Louisiane et de la Caroline varient par les couleurs qui sont plus ou moins pures, plus ou moins foncées, j'attribue ces dissemblances au sexe et à l'âge; je les regarde donc comme étant de la même espèce: quant aux ailes que l'on donne plus courtes à celles de la Caroline, ce caractère distinctif doit être attribué à l'exactitude de la figure qu'en a publiée Catesby.

Cette espèce se trouve non-seulement à la Louisiane, mais elle s'avance encore dans le Nord jusqu'en Pensylvanie et au-delà. Partout elle place son nid au haut des cheminées, ou dans les crevasses des rochers, si elle n'a pas d'autre choix; elle le construit avec une industrie qui lui est particulière;

elle établit d'abord une sorte de plate-forme composée de branches sèches et de broussailles, liées ensemble avec la gomme ou le styrax du liquidambar, *liquidambar styraciflua*, Linn. Ces matériaux sont en si grande abondance qu'ils obstruent quelquefois l'ouverture de la cheminée. On prétend que l'oiseau se soutient dans son travail en appliquant les pointes de sa queue contre le mur. C'est sur cet échafaudage qu'il place le berceau de ses petits, qui n'est composé que de bûchettes collées ensemble avec la même gomme et disposées à peu près comme les osiers du panier qu'on donne aux pigeons pour couvrir. Le nid que j'ai sous les yeux a la forme d'un tiers de cercle, et est beaucoup plus petit que celui de l'*hirondelle de fenêtre*; il étoit attaché par les deux extrémités aux parois d'une cheminée. La ponte est de cinq œufs allongés, très-gros à proportion de l'oiseau, tachetés et rayés de noir et de gris-brun vers le gros bout, sur un fond blanc.

Un brun noirâtre, plus foncé sur les plumes alaires et caudales, couvre les parties supérieures; un gris-brun le remplace sur les inférieures; des individus ont le devant du cou et de la gorge d'un blanc sale tacheté de brun; d'autres ont ces parties blanchâtres et sans taches; les pieds sont bruns; le bec est noir. Longueur totale, quatre pouces trois lignes. Cette espèce arrive dans le nord des États-Unis au mois d'avril et disparaît à l'automne. Elle se tient en volant à une telle hauteur, qu'elle se trouve presque toujours hors la portée du fusil.

L'HIRONDELLE NOIRE ACUTIPENNE DE LA MARTINIQUE (*Hirundo acuta*, Lath. Cette hirondelle est la plus petite de toutes les *acutipennes*, et les pointes qui terminent les plumes de la queue sont très-fines. Elle n'est pas plus grosse qu'un *roitelet*, et n'a que trois pouces huit lignes de longueur totale; le dessus de la tête et du corps est noir; la gorge d'un brun-gris, et le reste du dessous du corps d'un brun obscur; le bec est noir, et les pieds sont bruns; les ailes pliées dépassent la queue de huit lignes.

L'individu représenté sur la pl. enl. n.º 544, fig. 1 de l'*Hist. nat. de Buffon*, a le dessous du corps d'un brun rougâtre.

HIRONDELLE DE MER. V. STERNE pour tous les oiseaux auxquels on a imposé cette dénomination. (V.)

HIRONDELLE DE MER. On donne aussi ce nom à un poisson du genre des TRIGLES (*trigla hirundo*, Linn.).

On appelle encore de ce nom le DACTYLOPTÈRE. (B.)

HIRONDELLE DE TERNATE. On a quelquefois appelé ainsi l'oiseau de PARADIS ÉMÉRAUDE. (V.)

HIRS, HIRSCH. Noms allemands des MILLETS. (LN.)

HIRSCHOLDER. Nom allemand de l'**OBIER**, *Viburnum opulus*. (LN.)

HIRSCHFIELDIA. Genre de la famille des **CRUCIFÈRES**, fondé par Moëench, sur le *sinapis incana*, L. ; il diffère des autres espèces par sa silique qui ne se termine pas en bec. Ce genre n'a pas été adopté. (LN.)

HIRSCHKLEE. C'est, en Allemagne, un nom de l'**EUPATOIRE** commun, *Eupatorium cannabinum*, L. (LN.)

HIRSCHKOHL. C'est la **PULMONAIRE OFFICINALE**, en Allemagne. (LN.)

HIRSMELDE. La **BALSAMINE DES BOIS**, *Impatiens noli tangere*, est ainsi nommée en Allemagne. (LN.)

HIRTÉE, *Hirtea*. Fabricius donne ce nom à des insectes que nous appelons, avec Geoffroy, **BIBIONS**. V. ce mot. (L.)

HIRTELLE, *Hirtella*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, qui offre pour caractères : un calice monophylle divisé en cinq parties ovales, velues en dehors et réfléchies ; cinq pétales ovales, arrondis, droits, colorés, et attachés au calice au-dessous de ses divisions ; trois à six étamines, dont les filamens très-longs, persistans, se contournant en spirale après la fécondation, portent des anthères arrondies et à deux loges ; un ovaire supérieur, arrondi, comprimé d'un côté où il manque une étamine, et hérissé de poils ; un style filiforme presque de la longueur des étamines, velu et hispide intérieurement, sortant de la base et du côté aplati de l'ovaire, et se terminant par un stigmate simple et globuleux ; une capsule coriace, ovale-oblongue, ou une baie sèche miloculaire.

Ce genre comprend six à huit arbres d'Amérique, à feuilles simples et alternes, et à fleurs disposées en grappes axillaires ou terminales, dont le plus connu est l'**HIRTELLE A GRAPPES**, qui a les grappes axillaires simples et les fleurs souvent hexandres. Il croît à Cayenne, où on le connoît sous le nom de *bois de gaulette*, et s'élève seulement à deux ou trois toises.

Le genre **COSMIBUÈNE**, de la Flore du Pérou, se réunit à celui-ci. (B.)

HIRTENASCHE. L'un des noms allemands du **THALSPIBOURSE A PASTEUR**. (LN.)

HIRTEENADEL. C'est, en Allemagne, le nom d'un **CERFEUIL**, *Scandix pecten veneris*. (LN.)

HIRUDO. Nom latin des **SANGSUES**. (DESM.)

HIRUNDINARIA de Lobel. C'est la **CHÉLIDOINE**. Tragus donne ce nom à l'**ASCLÉPIADE DOMPTE-VENIN**, et Tabernaemontanus à la **LYSIMACHIE NUMMULAIRE**. (LN.)

HIRUNDO. Nom latin de l'HIRONDELLE. *V.* ce mot. (S.)

HIRUNDO de Rondelet. C'est le TRIGLE. (DESM.)

HISINGÈRE, *Hisingera*. Arbre de Saint-Domingue, à feuilles alternes, oblongues, dentées, coriaces, glabres, à fleurs agrégées, qui seul, selon Hellenius, forme un genre dans la dioécie polyandrie.

Les caractères de ce genre consistent, dans les pieds mâles: en un calice de quatre folioles, et en quinze ou vingt étamines; dans les fleurs femelles: en un calice de six folioles, un ovaire surmonté de deux styles. Le fruit est une baie didyme, biloculaire et bisperme. (B.)

HISOPE. *V.* HYSOPE et HYSOPUS. (LN.)

HISOPILLO. Nom espagnol de la SARRIETTE, *Satureia montana*. L'*Hisopillo griego* est l'ESTRAGON. (LN.)

HISPE, *Hispa*, Linn., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des cyclides, tribu des cassidaires, et distingué des autres genres de la même famille par les caractères suivans: antennes insérées à la partie supérieure de la tête, très-rapprochées à leur base, courtes, filiformes ou cylindriques, avancées; tête découverte; corps ovale-oblong.

Linnaeus a établi ce genre; et des quatre espèces dont il le compose, la dernière seule (*V.* ORTHOCÈRE) doit en être retranchée. Geoffroy en a placé une, la seule qu'il ait décrite, avec les criocères. Fabricius, dans ses premiers ouvrages, avoit réuni aux hispes, plusieurs coléoptères de genres différens, tels que des melasis, des ptilins et des diapères; mais, dans son système des éléuthérates, le genre hispe est rendu à sa destination primitive. Il continue cependant d'en séparer, sous le nom générique d'*alurne*, des coléoptères, qui s'éloignent peu des précédens, et auxquels il donne, mal à propos, pour caractère, d'avoir six palpes. Olivier, qui avoit d'abord nommé alurnes les coléoptères formant aujourd'hui le genre *sagre*, réunit les alurnes de Fabricius avec les hispes. La bouche de ces insectes ne présente pas, en effet, de différences importantes. Les alurnes ont seulement le menton plus solide et la languette un peu échancrée au bout; leurs mandibules ont aussi une échancrure et se terminent par une dent très-forte, en forme de crochet. Celles des hispes sont plus courtes et à peine rétrécies vers leur extrémité, qui offre deux dents presque égales; mais le nombre des dentelures varie, et l'emploi de ces caractères, d'ailleurs minutieux, devient inutile, si en joignant les alurnes aux hispes on n'établit, dans ce genre, des divisions d'un signalément plus facile, comme la présence ou l'absence des

épines du corps; les alurnes rentreront dans la série des espèces qui en sont dépourvues.

Les hispes font le passage des criocères aux cassides, et plus particulièrement aux *imctidies* de Fabricius. Ils ont, comme tous les cycliques, le lobe extérieur et terminal de leurs mâchoires, plus étroit que l'interne, noirâtre, bi-articulé; et c'est ce qui l'a fait prendre pour un palpe. Ces mâchoires, ainsi que les autres parties de la bouche, sont petites, situées dans un enfoncement presque circulaire du dessous de la tête. Le labre est arrondi et échancré en devant; les palpes sont très-courts, filiformes et presque de la même longueur. La lèvre est longitudinale, entière et légèrement bidentée à son extrémité. Ainsi que dans les cassides, les antennes sont insérées sur le front, à une distance notable de la bouche, très-rapprochées à leur base, courtes et filiformes, ou cylindriques et avancées; le pénultième article de leurs tarsi est aussi divisé en deux lobes qui embrassent le dernier article, et donnent à ces insectes la facilité de se tenir verticalement sur les plantes; mais leur corps est oblong; leur tête, quoique petite, et verticale, n'est pas cachée par le corselet; cette partie du corps a la figure d'un carré rétréci en devant; la bouche n'est pas reçue dans un enfoncement de l'avant-sternum, comme dans les cassides; plusieurs espèces sont remarquables par les épines nombreuses dont leur corps et leurs antennes sont armées. Telle est celle que l'on trouve plus communément en Europe, et que Geoffroy a nommée, pour cette raison et sa couleur, la *châtaigne noire*.

Les métamorphoses des hispes n'ont pas encore été observées. Ces insectes se fixent sur différens végétaux, dont ils se nourrissent, et se laissent tomber à terre, dès qu'on veut les saisir; ils contractent leurs pattes et ne donnent alors aucun signe de vie.

I. Corps et antennes sans épines.

HISPE GROSSE, *Hispa grossa*, Oliv., *Col.*, tom. 5, n.º 95, pl. 1, fig. 1, a b. Très-grande; noire; corselet rouge; élytres jaunâtres.

Elle se trouve dans la Guyane française.

HISPE BORDÉE, *Hispa marginata*, E 33, 5, de cet ouvrage. De la taille de la précédente; jaunâtre en dessous, d'un noir bleuâtre en dessus, avec la tête, les côtés du corselet, le bord extérieur des élytres, leur suture et une ligne transverse, dans leur milieu, rougeâtres. Se trouve au Brésil.

Ces deux espèces sont des *alurnes*, dans la méthode de Fabricius.

HISPE SANGUINICOLLE, *Hispa sanguinicollis*, Oliv., *ibid.* pl. 1, fig. 12, a b. Longue d'environ trois lignes et demie ; noire ; corselet et base des élytres d'un rouge sanguin ; élytres ayant de petites lignes élevées, des points, arrondies et dentelées en scie à leur extrémité.

Elle se trouve aux Antilles. Elle m'a été envoyée de la Guadeloupe par M. l'Herminier.

II. Corps épineux.

HISPE ATRE, *Hispa atra*, Linn.; Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 9; pl. E 14, 8 de cet ouvrage. Celle-ci, décrite par Geoffroy sous le nom de *châtaigne noire*, est entièrement noire ; la base des antennes, ses élytres et son corselet sont épineux. On la trouve aux environs de Paris, sur les fleurs des composées, et sur le haut des tiges des graminées. Elle se laisse tomber dans l'herbe aussitôt qu'on veut la saisir. On trouve dans le Piémont une variété aptère.

HISPE TESTACÉE, *Hispa testacea*, Linn., Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 7. Elle est un peu plus grande que la précédente, épineuse, d'une couleur jaune, mêlée d'une teinte roussâtre approchant de celle de la brique peu cuite ; les antennes et les épines du corps sont noires.

On trouve cette espèce dans le midi de la France, en Italie, dans le Levant, sur la côte de Barbarie, sur une espèce de CISTE, *cistus monspeliensis*. (O. L.)

HISPIDELLE, *Hispidella*. Petite plante à fleurs semisfoculeuses, très-hérissée sur toutes ses parties ; ses tiges sont simples ou presque simples ; ses feuilles radicales, oblongues, lancéolées, linéaires, très-entières, et ses fleurs jaunes, solitaires et terminales.

Cette plante, qu'on croit être la même que la SOLDEVILLE, forme, dans la syngénésie égale, un genre dont les caractères sont : un calice commun formé de deux à trois rangs de folioles linéaires ; un réceptacle commun, chargé de poils et couvert de demi-fleurons hermaphrodites, à languette linéaire trifide et quinquéfide égale ; le fruit consiste en plusieurs petites semences ovales-oblongues, nues, striées longitudinalement, brunes et renfermées dans une loge ou cavité orbiculaire et convexe, dont la paroi supérieure est formée par le calice resserré et connivent.

Cette plante croît en Espagne, et paroît annuelle. (B.)

HISTER. Nom latin des insectes du genre des ESCARBOYS. V. ce mot. (O.)

HISTOIRE NATURELLE. Il n'est point de science plus féconde en grands spectacles que celle de la nature. Tout ce que la terre nous offre d'utile, de sublime et d'admirable, ce que les cieux, la mer, les airs, le sein du globe, ont de curieux et d'inconcevable, est du domaine du naturaliste. La moisissure imperceptible et les colosses du règne végétal, l'animalcule microscopique et la baleine, l'atome de sable et les monts sourcilleux, appartiennent tous à cette science infinie. Les attributs des êtres animés ; les principes des substances brutes ; les affinités réciproques des différens corps ; les affections de la vie, comme l'impassibilité des matières inorganiques, et jusqu'à l'étude des astres qui roulent sur nos têtes, entrent dans l'histoire de la nature prise dans toute son étendue.

L'homme lui-même, cette créature reine des créatures, dont la puissance s'élève presque au niveau de la nature, qui dispose par son industrie et son intelligence de la surface du globe, et semble sortir du rang de la matière pour s'approcher de l'Être créateur ; l'homme, tout orgueilleux qu'il est de ses attributs, n'est pourtant, avec tous ses arts, ses sciences, son génie, qu'un atome périssable dans l'univers ; et s'il se montre le premier ministre de la souveraine puissance, il demeure soumis à ses lois, comme le dernier des animaux. Combien n'a-t-il donc pas d'intérêt à se connoître, ainsi que tout ce qui l'entoure, et qui le fait vivre et mourir !

Puisque la nature embrasse le monde entier ; puisque le grand tout est comme englouti dans elle seule, nos sciences, nos arts, notre industrie, rentrent dans son enceinte. Rien n'est hors de la nature, rien ne peut en sortir. Ses limites emprisonnent l'univers ; ses chaînes lient tous les êtres à son trône : elle existe en tous lieux ; son centre est partout : elle est entière dans chaque partie, et, dans son orbe immense, on peut même douter si elle s'est prescrit quelques bornes.

Les sciences n'étant fondées que sur les objets de la nature ; les arts et les métiers étant les productions de l'esprit humain, et par conséquent, d'un être créé par la nature ; les lois civiles et morales, l'histoire, les actions des hommes, n'étant que des actions d'une espèce d'animal, sont donc subordonnés aux lois de la nature ; ce que nous nommons *métaphysique*, c'est - à - dire, *supernaturel*, existe pourtant selon les lois de la nature : tout est donc dans elle, et, enceinte de toutes les substances, mère de toutes les existences présentes et à venir, elle est, après Dieu même, cause et principe éternel de toutes choses.

L'histoire naturelle, d'après l'acception commune, ne fut

d'abord considérée que comme la *science des propriétés*, et la description ou la peinture des objets produits par la nature, tels que les animaux, les végétaux et les minéraux qui pouvoient nous servir. On y dut joindre ensuite la terre, ainsi que les eaux et les airs, et par une conséquence également naturelle, l'histoire des astres et le système entier de l'univers.

Considérons, en effet, l'histoire naturelle dans ses relations avec toutes les autres sciences, et nous verrons s'il est possible de les isoler. Je suppose que nul homme ne peut s'arrêter à l'idée étroite de réduire le naturaliste au rôle borné de descripteur des formes extérieures d'un insecte ou d'une plante; cette simple topographie des individus n'apprend presque rien, si l'on n'y joint pas des considérations de rapports et d'harmonie d'un ordre bien supérieur.

Seroit-ce réellement posséder l'histoire naturelle d'un être que de se contenter de le décrire, de le définir d'après ses formes extérieures? que de donner le catalogue ou la nomenclature des objets créés par la toute-puissance? Personne ne le pensera. Ne faut-il pas, en effet, examiner comment et par quels moyens ces êtres se forment, existent, se reproduisent et se détruisent? Or, certainement de telles études mettent en jeu toutes les sciences, par nécessité, comme nous l'allons voir.

Nous avons un corps qui possède toutes les propriétés principales de la matière; ce sont ici des connoissances générales indispensables à acquérir d'abord. Aussi cette partie de la physique qui traite du mouvement, de l'équilibre, des lois de communication des forces, enfin toutes les parties de la mécanique, peuvent être d'une application journalière dans l'étude des animaux. Comment les oiseaux savent-ils se soutenir dans l'air? voilà un problème d'aérostatique. Comment le poisson s'élève-t-il dans les eaux, ou nage-t-il? ce sont des questions d'hydrostatique. Les autres phénomènes du mouvement, marcher, grimper, ramper, etc., résultant de la disposition des membres, de la structure des muscles, des os, offrent une foule de questions de statique, de dynamique, à résoudre, et que l'on peut démontrer par les mathématiques, en calculant le jeu et les puissances des divers leviers. Certainement, il n'est pas indifférent d'observer pourquoi les insectes ayant les muscles renfermés dans des colonnes creuses de matières cornées, sont relativement plus robustes que le cheval ou l'éléphant dont le système osseux est au contraire intérieur.

Une autre partie non moins curieuse de la physique, consiste dans la propagation et les rapports des sons et des rayons lumineux. Effectivement, ce sont les organes de l'ouïe et de

la vue qui ont donné naissance à l'acoustique et à l'optique ; mais quels progrès ne resteroient pas à espérer dans ces sciences mêmes, au moyen de l'histoire naturelle, en établissant une étude comparée des yeux et des oreilles dans tout le règne animal ? Certainement l'œil du poisson, celui de l'oiseau, sont appropriés aux milieux dans lesquels vivent ces espèces, comme le prouve l'anatomie de cet organe (Voyez OËIL et l'article CRÉATURES). Le larynx des oiseaux et les diverses modulations des tons qu'il est susceptible de produire (Voy. GLOTTE et VOIX), présentent les plus curieuses recherches sur la production des sons et la théorie musicale. Les diverses colorations des substances naturelles éclairent encore l'histoire de la lumière.

Pense-t-on que la chimie soit une étude moins indispensable à l'histoire de la nature ? Il suffiroit de dire qu'il n'y a point de minéralogie possible sans elle, et qu'on ne sauroit rien concevoir aux divers principes constituans de la moindre pierre, si l'on n'a pas recours à l'analyse chimique qui les sépare. Que ne doit-on pas pareillement espérer de cette science dans l'étude des matériaux qui composent le corps des animaux et des végétaux, outre les phénomènes connus de la respiration ?

De plus, aucune forme d'un minéral n'est plus essentielle à considérer que sa structure cristalline et les lois d'accroissement ou de superposition diverse des lames qui les composent. La géométrie devient donc nécessaire, comme l'ont prouvé Romé-de-l'Isle et M. Haüy.

Jusqu'ici ces diverses sciences prises séparément sont autant d'auxiliaires de l'histoire naturelle, du tronc de laquelle elles émanent originairement, puisque sans corps naturels, il n'y auroit pas de sciences physiques : mais nous allons voir un concours simultané de ces connoissances et de beaucoup d'autres, pour l'étude de phénomènes plus compliqués dans l'organisation.

L'homme, l'animal, la plante, vivant sous différens climats, éprouvent les influences des températures, des météores, et diverses modifications que leur causent les saisons, le degré de lumière, d'obscurité, de sécheresse ou d'humidité, etc. De là naissent les applications nécessaires de la géographie, de la météorologie ; enfin l'étude des révolutions sidérales et diurnes, de l'action du soleil et peut-être des attractions lunaires sur tant d'êtres animés, mobiles, inconstans, et si modifiables dans tout le cours de leur existence par ces influences extérieures. Les phénomènes divers de la végétation, les époques des mues et du rut chez les animaux, leurs maladies et mille autres changemens, s'expliquent surtout par cette cou-

naissance des saisons, de l'air, des eaux, de l'électricité, des exhalaisons, des qualités des divers terrains, des nourritures, etc. Autrement on ne sait la raison de rien, et autant vaudroit étudier des mannequins rembourrés dans un grenier, qu'on décoreroit des titres pompeux de trésors de l'univers.

Mais si nous devons pénétrer plus profondément encore dans les entrailles de l'histoire naturelle, pour ainsi parler, saisissons le scalpel; interrogeons les secrets de l'organisation intime; dévoilons les ressorts merveilleux de cette vie des animaux, des végétaux. Certes la structure et les fonctions des organes de digestion, de circulation, des sécrétions, la génération, les phénomènes de la sensibilité, de la motilité, nous présenteront bien d'autres problèmes, et nous appelleront aux recherches de la plus haute physiologie. Les étonnans résultats des nourritures, sur l'économie animale; les effets de l'habitude prolongés dans le cours de plusieurs siècles; ceux de la culture, sur les races diverses des animaux comme sur les espèces de végétaux; les circonstances des habitations selon les territoires, le degré d'élévation au-dessus du niveau des mers, dans les montagnes; les causes des migrations, les modifications de la croissance, les dégénération, n'offrent-ils pas chacun des sujets importants de méditation pour le naturaliste philosophe? Ainsi la médecine elle-même, ou la science de ce qui maintient et doit conserver la vie, et l'art de rétablir la santé des êtres malades (homme, animaux et végétaux), rentre dans le domaine de l'histoire naturelle. En effet, on ne sauroit bien connoître les maladies sans pénétrer dans l'organisme sain; l'on n'a que des idées vagues et incomplètes de celui-ci, si on ne le compare point à d'autres modes d'organisation; et c'est surtout par les bêtes que l'on s'est instruit de la nature de l'homme.

Et que l'on ne présume pas que nous exagérons à dessein l'étendue et la variété des études qui s'enchaînent à l'histoire naturelle, car nous allons montrer de plus que la métaphysique et la morale y puisent leurs problèmes les plus profonds et les plus admirables. Qu'est-ce que l'instinct des animaux, cet étonnant pouvoir d'agir avec prévoyance pour un but certain, sans le connoître, sans avoir été instruit d'avance? Le moindre insecte, un vermisseau en étale toutes les merveilles. Quelle ne sera pas la curiosité du naturaliste métaphysicien pour faire l'histoire comparée des divers degrés d'intelligence des animaux les plus voisins de notre espèce; pour observer les ruses, les industries particulières, enfin toutes les habitudes morales des mammifères, des oiseaux, etc.? Quelles sont les correspondances entre l'organisation et les passions qui en résultent, chez les carnivores et

les herbivores? L'analyse métaphysique la plus subtile n'est-elle pas requise dans tous ces sujets d'un si puissant intérêt, pour approfondir notre nature morale et intellectuelle? De pareilles recherches ne sont ni les moins agréables, ni les moins utiles; elles découvrent à l'homme sa supériorité; elles lui rappellent peut-être aussi une partie de ses plus importants devoirs, soit pour les soins de sa postérité, soit pour ses obligations sociales.

Enfin, portant nos vues au-delà du temps présent, et contemplant ce qui fut ou dut être, par ce qui existe et par les débris de ce qui exista, si nous pénétrons, dans le vol de nos pensées, à l'origine des choses, si nous nous représentons ces grandes images du torrent perpétuel des générations qui se succèdent, quel sublime spectacle nous dévoilera la nature! Notre terre circulant dans son orbe éternel, avec les autres astres autour du soleil; cet immense foyer de chaleur et de lumière se confondant comme un point imperceptible parmi les millions de soleils ou d'étoiles fixes parsemés dans l'empyrée avec une magnificence inouïe, et nous, frères atomes, ouvrant un jour notre débile paupière à cet imposant spectacle, pour retomber à jamais dans les profonds abîmes du tombeau, quelle immensité pour notre pensée, quelle petitesse pour notre corps! Jamais aucune science offrit-elle de sujets de méditations aussi extraordinaires à la capacité la plus vaste que puisse avoir l'entendement humain!

On comprend assez toute l'impossibilité pour un seul homme d'embrasser tant d'études. Une seule branche de ces sciences, à quiconque veut l'approfondir, suffit pour occuper la vie du plus laborieux savant. Sans doute toutes ces sciences se touchent, et même s'entre-tiennent et s'éclairent l'une par l'autre; il est impossible de les isoler entièrement; l'on n'en sauroit apprendre aucune sans qu'au moins, par ses limites, elle ne se rattache forcément à ses voisines. Le minéralogiste peut ne pas connoître les animaux et les végétaux; mais le botaniste et le zoologiste ne peuvent pas isoler absolument leurs rapports entre eux, à moins de rester incomplets. Un médecin ne sauroit ignorer, au moins les principales parties de la zoonomie et de la zoologie, sans manquer à la perfection de ses études. Si le chimiste, le physicien, le géomètre, croient pouvoir se passer de l'histoire naturelle, ils se privent de la source la plus féconde en toutes découvertes. N'est-ce point par la minéralogie et les autres corps naturels que la chimie, la physique, se sont élancées aux plus brillans résultats? N'est-ce point, par exemple, en considérant la structure de l'œil qu'Euler a découvert le moyen de fabriquer des lunettes achromatiques? Combien de genres curieux de ma-

chines, la structure de l'homme et des animaux n'a-t-elle pas appris à construire ? Y a-t-il un aliment, un remède, un vêtement qui ne soit dû à l'histoire naturelle ?

Mais la sphère de toutes les sciences physiques, mathématiques et morales qui est ainsi embrassée par l'étude-générale de la nature, devient immense. Nous séparerons donc 1.^o celles qui ont pour principal instrument le *calcul*, telles que les mathématiques, la géométrie, les diverses branches de la mécanique, l'optique, l'acoustique, etc.; 2.^o celles qui s'exercent surtout par l'*expérimentation*, comme la physique proprement dite, telle que la théorie de la chaleur, de l'électricité, les propriétés des corps, ou comme la chimie physique, moléculaire, qui comprend l'étude des affinités, le jeu des attractions, des décompositions des corps mixtes.

Nous réservons au domaine de l'histoire naturelle, ainsi circonscrite, l'*observation*, comme moyen, et les lois qui peuvent en être déduites, comme résultats.

Nous nous bornerons donc à l'étude des seules substances qui composent notre globe, et qui sont si admirables pour quiconque sait contempler leurs beautés. Mais, à l'aspect de leur nombre infini, l'esprit épouvanté craint de s'enfoncer dans cet océan sans limites : le découragement succède au désir de connoître, et le spectacle magnifique du monde ne nous présente bientôt plus que des mystères et de sublimes obscurités.

On dira peut-être : à quoi bon s'occuper de vaines recherches qui tourmentent l'intelligence, et dont le but est au moins problématique ? Cependant, une pareille étude ne seroit pas inutile aux hommes, quand même elle ne leur offriroit aucun agrément. N'est-ce pas à l'aide de l'histoire naturelle qu'on peut tirer tout l'avantage possible des plantes, des animaux et des minéraux pour l'usage de la vie ? Les connoissances en histoire naturelle se sont progressivement élevées avec le perfectionnement des sociétés, et les ont successivement favorisées de nouvelles jouissances, comme nous le démontrons en particulier à la suite de cet article. Que l'on considère le sauvage, étudiant d'abord les propriétés des végétaux auxquels il demande sa nourriture journalière, et dont il réclame des remèdes dans ses maladies : qu'on l'observe cherchant à découvrir les qualités des animaux champêtres, qu'il poursuit à la chasse, qu'il apprivoise dans sa cabane, qu'il familiarise avec lui, dont il se sert comme des compagnons fidèles, comme des esclaves laborieux et utiles, dont il emprunte le lait, la toison, la force, la vitesse ; dont il se nourrit, s'habille et se pare. Que l'on contemple ensuite

l'homme civilisé ; plantant le coton , la canne à sucre , la vigne et le cacaoyer , devidant la soie , pressurant l'olive , moissonnant ses guérets , et qu'on voie ensuite si l'étude de la nature n'est pas devenue , dans ces temps modernes , l'un des élémens de la prospérité des nations , le fondement du commerce et de l'existence des hommes. S'il existe dans le monde quelque moyen de rendre un état plus florissant , plus heureux et plus riche ; de prodiguer libéralement une nourriture abondante , et toutes les commodités de la vie à ses peuples , c'est celui de leur dévoiler toutes les ressources que la nature leur présente , toute l'utilité des dons que sa bienfaisance a répandus sur la terre. Comment saura-t-on profiter de tout ce qui nous est offert , si l'on en ignore les propriétés , si l'on en dédaigne l'étude ? C'est à l'homme qu'il appartient de mettre à contribution toutes les productions de la terre , de harponner la baleine et de recueillir la cochenille , d'aller chercher le poivre aux Indes , l'or au Mexique , le café dans l'Arabie , d'apporter dans son pays la précieuse pomme-de-terre , plus utile que l'or ; et d'y naturaliser le buffle et les moutons *mérinos*. Sans la connoissance des productions naturelles , nous serions encore sauvages et barbares ; nous recueillerions le gland et la faîne pour notre nourriture , et l'eau fraîche nous désaltérerait comme au temps de Saturne , temps que les poètes ont nommé l'*âge d'or* , mais qui , pour nous , ne seroit en effet que le siècle de fer.

Mais , insistera-t-on , à quoi sert cette foule d'inutilités dont on surcharge l'étude de la nature ? Pourquoi s'occuper , par exemple , des pucerons ? Si nous n'avons pas encore découvert à présent toute l'utilité de ces êtres , que savons-nous si nous n'en tirerons pas quelques avantages un jour ? Peut-être ces mêmes pucerons sont nécessaires aux plantes sur lesquelles ils vivent , en les débarrassant d'une pléthore dangereuse , ou servent à nourrir des animaux plus importants. L'on peut en extraire peut-être de belles teintures , comme du *kermès* , du *coccus* , etc. Après tout , notre tort est de rapporter tous les êtres à notre propre intérêt , comme si la nature n'avoit eu que nous en vue. Si l'homme dit : à quoi sert la fourmi ? celle-ci n'a-t-elle pas aussi le droit de dire : à quoi bon faire des hommes ? L'univers a-t-il plus besoin de nous que d'elle ? Nous ne regardons la nature que par le côté qui est tourné vers nous , sans l'envisager sous toutes ses faces. Ce n'est point là le moyen , non-seulement de la bien connoître , mais même d'en tirer tous les avantages qu'elle peut nous offrir. Il faut la tenter par toutes ses parties , essayer des recherches frivoles en apparence , pour parvenir à d'heureux résultats. Le premier qui examina la propriété qu'a le

succin d'attirer les pailles , ne devoit pas tout ce qu'on tiroit un jour de l'électricité , qu'on expliqueroit par-là la nature de la foudre , qu'on la feroit descendre à son gré sur la terre , et qu'on établiroit des paratonnerres pour lui défendre en quelque sorte d'endommager nos édifices.

Nous blâmons souvent la nature injustement. Pourquoi s'est-elle occupée , disons-nous , à créer des quadrupèdes féroces , des oiseaux de proie , des serpens venimeux , des insectes rongeurs ? Pourquoi tant de végétaux empoisonnés , tant de productions inutiles ou dangereuses ? Il est clair , par ce raisonnement , que nous ne reconnoissons de bien fait que ce qui nous sert , que nous regardons tout le reste comme déplacé , injuste , insensé ; que nous nous imaginons être les rois du monde. Cette vanité est aussi ridicule que celle des khans tartares , qui , après s'être gorgés d'un quartier de cheval pourri , font crier par un héraut qu'ils permettent à tous les rois du monde de dîner.

Mais il n'est pas difficile de démontrer que tous les êtres , même malfaisans , sont utiles dans la nature. Par exemple , sans les animaux carnassiers , quelle pullulation innombrable de souris , de reptiles et d'insectes nuisibles de toute espèce dans le monde ! Combien de charognes infectes , de vermines , d'impuretés , d'immondices , empesteroient l'atmosphère , et empoisonneroient les eaux , sans les espèces déprédatrices qui en délivrent la terre ? On se plaint des ravages de tant de petits oiseaux dans nos moissons ; cependant , lorsqu'on détruit ces innocens volatiles , nous sommes accablés d'insectes rongeurs , d'autant plus redoutables , que leur petitesse les soustrait à nos recherches , et les rend pour ainsi dire indestructibles. Mais , ajoutera-t-on alors , pourquoi créer ces insectes , ces reptiles envenimés , pour les détruire ensuite par d'autres espèces malfaisantes , et établir ainsi une hiérarchie de meurtres et de brigandages sur la terre ? Nous avons déjà répondu à ces imputations dans le *Discours préliminaire* et à l'article *Créature* de ce Dictionnaire. Il suffira d'y joindre ici quelques considérations nouvelles.

Si nous pouvions aborder dans l'une de ces sphères magnifiques , à ces astres errans qui , de même que notre planète , roulent autour du brillant soleil qui leur dispense la lumière et la chaleur de la vie , nous contemplerions sans doute avec ravissement l'harmonie et la beauté des créatures peuplant ces mondes. Dégagés des sentimens personnels de crainte ou d'espérance , d'intérêts d'amour et de haine pour un séjour qui nous seroit à jamais étranger , libres dans nos jugemens , nous n'apercevriens plus que les vrais rapports des créatures entre elles , et les scènes admirables de ce grand spectacle.

Qu'on nous dise alors, si, de même qu'en un tableau, en une scène animée, nous ne serions pas enchantés d'examiner la fureur même des lions et des crocodiles, les combats des requins et des baleines, et leurs résultats utiles, tandis qu'en de plus doux climats, nous verrions les tourterelles gémissant dans les bocages, ou le merle, Orphée des déserts, faisant retentir de ses regrets les échos des montagnes, au lever de l'aurore? Si nous lisons avec tant d'avidité les anciennes guerres: si les révolutions des peuples nous passionnent dans l'histoire; si nous associons nos sentimens à ceux de ces vertueux défenseurs de leur patrie et de leur liberté; si nos pleurs coulent si délicieusement au théâtre sur des infortunes qui nous sont pourtant étrangères, c'est qu'il existe dans tous ces événemens de la nature, un charme secret, une harmonie indéfinissable qui nous transporte au dessus de l'humanité. Alors nous sentons la main de cette puissance qui, travaillant pour tous les temps, comme dans tous les lieux, s'avance à son grand but à travers les nations mêmes, qu'elle immole et renouvelle à son gré; elle imprime à tous les êtres des sentimens inconnus, involontaires, pour ses propres desseins. Alors contemplant de haut cette coordination des destinées des êtres, sortant de notre sphère bornée, nous oublions les douleurs, les sacrifices passagers et nécessaires pour atteindre à ces immenses résultats. Il faut sans doute des rouages divers dans d'aussi vastes machines; et pour que les êtres subsistent, pour que chaque créature monte à son tour au sommet de la roue de la vie, il faut que d'autres soient victimes ou servent de pâture et d'élément réparateur; ainsi nos ancêtres en ont servi successivement dans cette chaîne éternelle de créatures qui remontent du sein des tombeaux à la lumière de l'existence.

Car avant les siècles dont l'histoire et les antiques traditions nous ont conservé le souvenir, avant ces âges où le genre humain au berceau, commença, dit-on, à se multiplier et s'étendre dans toutes les régions du globe, cette terre portoit déjà ses volcans; elle avoit éprouvé des révolutions ou des catastrophes dans l'équilibre de ses mers. Du moins nous en contemplons chaque jour des monumens irrécusables dans ces bancs de coquillages jonchés sur la plupart des continens, et dans ces vieux ossemens d'énormes quadrupèdes ensevelis sous les couches des terrains que nous foulons aux pieds. Les antiques éjections volcaniques et mille traces ineffacées des grands feux, allumés par la nature au sein des montagnes, apparoissent encore dans nos propres contrées de l'Auvergne et du Vivarais; les effroyables mugissemens de l'Etna retentirent long-temps avant que les

beaux vers de Virgile en dépeignent l'horreur; les couches superposées de ses laves attestent la profonde antiquité de ses premières éruptions. Cependant il ne nous reste que ces ruines, ces débris d'un monde inconnu, antérieur à toute existence vraisemblable du genre humain; on ne retrouve du moins ni témoignages contemporains, ni traces d'édifices ou de tombeaux, ni même d'ossements d'hommes, ou d'autres dépouilles qui nous fassent conjecturer que notre espèce assistoit à ces formidables catastrophes; nuls yeux humains ne les contemplèrent; plusieurs mondes se sont succédés à la surface de notre planète dans le torrent éternel des siècles; les ruines des derniers recouvrent des ruines plus anciennes; nous ignorons l'histoire de ces immenses débris dans lesquels nous devons nous ensevelir un jour, comme les empires s'élèvent sur d'autres empires; et des générations nouvelles viennent tour à tour danser sur les sépulcres des générations écoulées dans la mort.

Cependant à l'aspect de ces événemens perpétuels comme le cours des astres dans les cieux, l'homme osera-t-il blâmer la nature et son sublime Auteur? résistera-t-il à cette puissante marche de l'univers qui entraîne tout dans sa route infinie? n'est-il pas plus grand, pour un foible corps borné à quelques jours d'existence, dans cette portion de l'éternité, d'élever ses pensées à la hauteur de ce monde qui l'embrasse, et malgré le peu d'instans de sa durée, de se montrer supérieur à la vie, à la terre qu'il foule de ses pas? Oui sans doute, que la mort vienne à son heure et que l'homme descende dans la tombe; du moins il aura vécu digne de ses hautes destinées, le premier sur ce globe dont il aura su contempler les merveilles, toujours noble et fier dans son génie, au travers des périls et des infortunes de l'existence!

Que tout soit bien dans la nature, cela, sans doute, est insoutenable par rapport à l'homme, puisqu'il n'est pas le centre de l'univers et le but de tout ce qui existe; mais que tout soit le mieux possible dans la nature par rapport à elle-même, voilà ce que tout être sensé doit avouer sans peine, pour peu qu'il veuille examiner le monde dans son ensemble et sans préjugé.

Les poisons végétaux sont même, pour la plupart, des remèdes très-héroïques dans une foule de maladies. Ce qui est vénéneux pour nous devient un aliment pour d'autres animaux. C'est ainsi qu'une chenille vit sur l'euphorbe, dont le suc est mortel pour l'homme. Nous ne jugeons des choses que d'après nos préjugés; ce sont des verres colorés qui teignent de leurs nuances tous les objets que nous considérons par leur moyen; nous calomnions la nature par les petites

vues que nous lui prêtons , et nous sommes si orgueilleux que nous voudrions la voir agir d'après nos propres idées. Cette maladie d'orgueil et de petitesse naît avec nous et infecte tous nos sens ; c'est par elle que nous avons voulu régler le plan de l'univers par nos méthodes , assujettir la marche de la nature à nos minces systèmes, la mesurer dans nos étroites dimensions, la faire entrer toute entière dans la sphère bornée de notre intelligence, comme si elle étoit sa seule limite. Nous sommes si foibles, que nous ne sentons pas même toute notre nullité auprès de son immensité.

Il ne faut donc point aborder la science de la nature avec ces préjugés vulgaires et cette bassesse de pensées si commune dans le commerce de la vie humaine ; mais il faut élever ses conceptions à la hauteur de son sujet, se dépouiller, pour ainsi dire, de sa qualité d'homme, pour n'être plus qu'un esprit impassible, considérer le monde tel qu'il est par rapport au tout, plein de grandeur et de majesté, sublime et simple, partout formé d'harmonies, d'enchaînemens, de liaisons, qui concourent au grand but de la nature. Il faut considérer la race humaine, les générations, les empires, la fortune, les grandeurs, et tout ce vain tracas des sociétés, comme ces agitations ténébreuses des fourmilières que nous foulons aux pieds ; il ne faut donner à chaque chose que l'importance qu'elle a dans la nature ; car aux yeux de celle-ci l'homme purement physique ne compte que comme une espèce parmi les animaux ; c'est le premier d'entre eux, selon lui, mais il n'existe en effet ni premier ni dernier ; tout est égal devant la première cause de l'univers ; la mousse n'a pas plus à se plaindre d'elle que le cèdre, ni le ciron que l'homme ; tous naissent et meurent également sans acception de rang, sans passe-droit ; tous vivent dans leur commune destinée ; la tombe est le niveau général. L'on a beau se vanter de ses prérogatives, elles ne peuvent rien en présence de la nature, et le plus grand roi n'est pas plus devant elle que le simple berger ; ce n'est qu'un individu qu'elle détruit également et pourrit de la même manière.

C'est dans ces sentimens, tant recommandés par les anciens philosophes qui ont étudié la nature, tels que les Thalès, les Démocrite, les Épicure, les Héraclite, les Platon, les Pythagore, les Aristote, les Anaxagore, etc., qu'il convient d'approcher de cette cause première qui régit l'univers. C'est avec une sorte de vénération religieuse que nous devons soulever le voile qui couvre ses opérations ; et peut-être que cette haute étude n'est pas propre à tous les esprits. Elle demande le calme de la sagesse et la droiture du cœur ; elle ne se sépare point surtout de la véritable philosophie, qui apporte

aux hommes des exemples de vertus et des leçons de bonheur.

§ I. *Des études ou de l'usage de l'histoire naturelle.*

Supposons un homme neuf dans toute la maturité de l'âge, et dont l'esprit non façonné par nos entraves et non préoccupé de nos systèmes, se trouve jeté pour la première fois sur la terre : à l'aspect majestueux de sa richesse, de sa fécondité ; en contemplant ces innombrables minéraux, leurs transmutations, leurs formes multipliées ; en admirant les herbes et les arbres dans l'éclat de leur floraison, de leur brillante verdure et chargés de leurs fruits délicieux, il sera frappé de leur port élégant, des harmonies délicates qui rassemblent les espèces, des rapports qui les lient, et des ressemblances qui les unissent. En portant ses yeux sur ces nombreuses armées d'animaux de tout genre qui peuplent toutes les contrées, qui nagent dans l'océan, qui fendent les airs, qui bondissent sur la terre ; en observant cette multitude d'insectes qui travaillent et se cachent sous l'herbe, en examinant leurs mœurs, leurs habitudes, l'instinct qui les dirige, et tout ce qui peut frapper d'admiration l'esprit humain, cet homme sera d'abord confondu par l'immensité des œuvres de la création ; mais sentant combien il est nécessaire de classer ses idées, il se trouvera contraint d'établir des principes généraux, afin de se reconnoître, et de placer pour ainsi dire des fanaux toujours allumés sur le grand océan de la nature.

En portant un œil plus attentif sur les animaux et les plantes, il les verra naître d'individus semblables à eux, s'accroître, se nourrir, engendrer et mourir ; il les trouvera doués d'une force de vie, d'une conformation constante, d'un arrangement tout-à-fait distinct des substances minérales, qui toujours plus ou moins formées par cristallisation ou par superposition, n'offrent absolument rien de semblable à la vie ; il sera donc porté à tracer une ligne primitive de démarcation entre tous ces corps. Il nommera donc *corps organisés* les plantes et les animaux, et *matières brutes* les minéraux. Voilà les deux grands règnes de la nature, dont la séparation n'est en aucune façon arbitraire, mais entièrement fondée sur l'observation. V. CORPS ORGANISÉS.

Toutefois, en s'élevant à cette idée générale, c'est faire un pas de géant, et bientôt on en verra jaillir une foule de vérités principales. Car, en effet, s'il y a deux classes d'êtres dans la nature, il faut nécessairement qu'il y ait deux classes de sciences, dont chacune s'applique à l'étude de ses corps. Ainsi les sciences des matières brutes ne seront donc pas semblables dans leurs principes et leurs élémens aux sciences

des corps organisés. Les lois de la première classe de sciences ne seront pas parfaitement applicables à la seconde, ni celles-ci à la première, parce que la nature se comporte d'une manière extrêmement différente dans les deux cas.

En effet, ce qui convient à l'organisation et à la vie qui en est le résultat, se conduit d'après des règles étrangères à la nature des substances inorganiques. Celles-ci ne se gouvernent que par les lois de la mécanique et de la chimie, lois appréciables et manifestes, que l'homme peut imiter lui-même en petit et varier à son gré. Les affinités, les mouvemens, les changemens qui se présentent dans les matières inanimées suivent des principes fixes, invariables, et sont déterminés par la nature elle-même: on peut exprimer même presque toutes ces actions par des nombres, et les évaluer suivant les règles de la géométrie et des calculs mathématiques.

Dans les corps vivans, au contraire, on est forcé d'admettre l'existence d'un principe de mouvement, inappréciable, à cause de ses variations perpétuelles, et qui se mêle à toutes les actions de la matière organisée. Cet élément de vie fugitif, échappant à tous nos instrumens, ne peut se reconnoître que par ses effets, sans qu'il soit permis de l'approcher. Il change, il modifie, il détruit, il perfectionne, il bouleverse tout l'ordre des lois purement physiques ou chimiques; il se conduit par des règles particulières; il semble ne consulter que sa volonté pour agir sur les corps. Prenons un exemple.

Les principes constituans de l'herbe diffèrent physiquement et chimiquement des élémens de la chair, et il est impossible de les réduire les uns dans les autres par les voies qui nous sont connues; cependant le bœuf ne vit absolument que de matières végétales, et son principe de vie les convertit en chair, en graisse, en sang, en lymphe, en os, en cervelle, etc. Ce même ferment de vie transforme la liqueur laiteuse et muqueuse de la semence ou le jaune et le blanc d'un œuf dans lequel le chimiste ne trouve que de l'albumine, de l'huile, etc., en un corps organisé, sensible, qui a des idées, un instinct, une volonté. Quoi de semblable sortira jamais du laboratoire du physicien, de la cornue du chimiste? Cependant celui-ci peut imiter toutes les matières minérales; il fera des cristallisations, des oxydations, des mélanges terreux, des minéralisations, des fossiles qui auront les mêmes propriétés que celles de la nature brute. Celle-ci fait-elle du cinnabre, par exemple? le physicien l'imité aussitôt; cristallise-t-elle des vitriols? ce n'est qu'un jeu d'enfant pour nous; dissout-elle un métal? quel jeune chimiste n'en feroit pas autant? elle n'a presque aucun autre avantage que

le temps et les masses dont elle peut disposer. Elle a confié entre les mains de l'homme les lois qu'elle s'est établies pour les substances brutes ; mais elle a réservé pour elle la puissance de la vie et de l'organisation, la production des êtres, leur sensibilité, leur âme, et tout ce qui maintient, pour un temps prescrit, leur existence et leur activité spontanée sur la terre.

La science des corps vivans ou organisés diffère donc des sciences précédentes par la nature même de son objet et par ses considérations. Ici, pour connoître, il faut supposer une cause inconnue qui se mêle à tout, qui modifie tout ; ses qualités sont variables, et n'ont lieu que dans certains états : par exemple, l'âge, le sexe, la saison, les circonstances, les lieux, les maladies, la santé, influent puissamment sur la vie des végétaux et des animaux : ce qui n'arrive jamais aux matières brutes. Aussi la science physiologique ou celle qui s'occupe de la vie des êtres, est essentiellement autre que les sciences mécanico-chimiques, qui suffisent pour expliquer la nature des êtres non organisés.

Mais après ces considérations importantes, qu'on doit toujours se rappeler en traitant chaque règne de la nature, il s'agit d'établir d'autres subdivisions dans les corps innombrables de chacun d'eux. Parmi les minéraux, les divisions peuvent d'abord se déterminer ainsi : *matières combustibles* et *matières incombustibles* ; les premières comprennent les métaux, les soufres, les bitumes, le diamant, etc. ; les matières incombustibles ne peuvent être considérées comme telles aujourd'hui que parce qu'elles sont comburées ou saturées d'oxygène ; en effet, les terres, comme la chaux, la magnésie, la baryte, etc., de même que les alcalis, sont reconnus être des oxydes métalliques, comme on l'a trouvé par l'appareil électro-moteur de Volta, qui peut les réduire à l'état de métaux. Néanmoins on peut leur conserver en minéralogie le nom de terres et de pierres, soit simples, soit mélangées ; de substances salines, de produits volcaniques, etc. ; mais en général il n'y a point de véritable espèce dans le règne minéral, car la nature ne fait peut-être pas deux pierres qui contiennent très-exactement la même quantité relative d'élémens constitutifs, à moins que ce ne soient des substances simples. Par exemple, le cuivre d'Europe ou d'Asie est absolument identique quant à sa nature intime ; mais ses mines diverses, ses gangues, varient à l'infini, non pas selon des règles uniformes et générales, mais suivant certaines circonstances et les matières qui se trouvent fortuitement près de lui. S'il y a quelques exceptions, elles ne détruisent pas le principe qui établit un mélange pour ainsi dire inconsideré et uni-

versel dans le règne minéral. Les sels et quelques autres combinaisons prennent toutefois des quantités proportionnelles plus constantes. S'il y a des matières de différente nature qui se trouvent souvent ensemble, c'est qu'elles tirent probablement leur source les unes des autres; quoique nous n'apercevions pas toujours bien la manière dont s'opèrent ces changemens, parce qu'ils se font loin de la vue des hommes et pendant une longue période de siècles.

En général, le plus sûr moyen de reconnoître la nature des minéraux, est de recourir à la chimie. Les caractères extérieurs sont souvent trompeurs, et demandent en outre une grande habitude d'observations pour les reconnoître. Les formes des cristaux offrent des considérations importantes, car il est reconnu que chaque substance cristallisable conserve ordinairement la même figure de cristaux, tant que sa nature n'est point changée; de plus, chaque cristal est composé d'une multitude de petits cristaux primitifs, rassemblés suivant certaines règles géométriques, et selon la disposition de leurs faces; ainsi le cube se compose de petits cubes, l'octaèdre de petits tétraèdres, etc.; les cristaux de formes compliquées sont composés de cristaux moins compliqués; par exemple, un dodécaèdre ne sera pas formé de petits dodécaèdres, mais de cristaux beaucoup plus simples, comme on peut s'en assurer en séparant les lames cristallines, et en arrivant au noyau même du cristal. V. THÉORIE DES CRISTAUX.

Laissant donc les matières inorganiques à part, nous chercherons à établir les divisions générales des corps organisés et vivans; car tout ce qui est organisé est doué d'un principe de vie; l'un ne va point sans l'autre: à la mort, tout se désorganise; et sans vie, point d'organisation, ou réciproquement.

Nous disons *corps organisés*, parce que nous croyons devoir plutôt appliquer le mot de *matière* aux substances brutes, et parce que le mot *corps* semble supposer l'organisation et l'individualité.

Reprenons l'homme dans toute la primitive simplicité de son jugement. Après avoir déterminé les premières lignes de démarcation entre les deux règnes de la nature, il reconnoitra le besoin d'établir d'autres divisions subséquentes; car, à mesure qu'on pénètre dans la multiplicité des êtres, il est impossible de se retrouver sans se former un plan de méthode et comme un fil conducteur dans cet immense labyrinthe.

Les corps organisés se présentent à lui, mais comment les divisera-t-il? S'il est facile au premier coup d'œil de distinguer un arbre d'un quadrupède, il existe une multitude d'êtres

ambigus qui exigent de plus profondes méditations. La sensitive, l'*hedysarum gyrans*, la *mimosa sensitiva*, la *dionœa muscipula*, etc., ont des mouvemens aussi bien que les animaux, et n'en sont pourtant pas. Les coraux, les antipathes, les gorgones, les isis, prennent la forme des plantes, sans en être. Le polype est-il plante ou animal? Il faut donc s'élever à des principes plus généraux que ces attributs extérieurs et ces formes particulières.

Observant qu'il y a des êtres organisés qui perçoivent des sensations de douleur, de plaisir, qui se déterminent par la volonté, et d'autres êtres qui sont privés de ces qualités, il en fera une division générale.

Considérant ensuite qu'il est naturel que des êtres sensibles au plaisir et à la douleur puissent chercher le premier et éviter la seconde (sans quoi ils seroient malheureux et sujets à périr), il verra qu'en effet la nature a dû leur donner la faculté de se mouvoir à volonté.

Mais s'ils peuvent se mouvoir, la nature n'a donc pas eu besoin de leur apporter leurs alimens; c'est à eux à les trouver; il faut donc qu'ils aient le sens du goût pour les reconnoître et une bouche pour les avaler. Au contraire, les autres êtres n'étant pas sensibles, n'ont aucun besoin de se mouvoir; et étant immobiles, il est nécessaire que la nature leur fournisse elle-même la nourriture qu'ils ne pourroient se procurer.

Les premiers, doués de sensibilité, de volonté, pouvant se mouvoir d'eux-mêmes, allant chercher leur aliment, étant pourvus du goût pour le reconnoître et d'une bouche pour l'engloutir, sont les ANIMAUX.

Les seconds, insensibles, sans volonté, sans locomobilité, trouvant leur nourriture à leur portée, n'ayant que des racines ou des pores pour l'absorber, sont les VÉGÉTAUX.

Une autre différence fort remarquable qui vient à l'appui de cette division, c'est que les animaux ont leurs organes de nutrition placés au milieu de leur corps et dans l'intérieur, tandis que les plantes ne se nourrissent que par des pores extérieurs, par les racines et par les feuilles. En outre, les organes de la reproduction tombent chaque année dans les végétaux, tandis que les animaux conservent les leurs pendant toute la durée de leur vie.

Jusqu'ici nous n'avons rien accordé à l'arbitraire; nous sommes tenus dans les limites de l'observation. Nous avons vu les plantes jouir d'une vie obscure et végétative, les animaux, d'une vie d'abord végétative, puis d'une vie animale,

c'est-à-dire , qui établit des liens de relation avec l'univers par le moyen des sens et de la sensibilité.

Mais en pénétrant plus avant dans le système des créatures, nous nous verrons bientôt forcés de recourir à des méthodes moins sévères, comme à des instrumens purement humains et arbitraires, pour faciliter la connoissance de tous les êtres par une classification exacte.

Premièrement il faut convenir d'abord, avec l'observation, que tous les corps organisés sont liés ensemble par une grande chaîne de rapports et de ressemblances, d'après un plan régulier et diversifié par des nuances successives. Depuis l'homme jusqu'à la mousse et au lichen, on aperçoit une foule de degrés de décomposition qui ramènent l'être le plus compliqué au terme le plus simple; et s'il étoit permis d'avance quelques conjectures sur la formation des corps organisés, nous penserions que, constante dans sa marche du simple au composé, la nature a dû commencer à créer les plantes les plus imparfaites et les animaux les plus simples, pour s'élever ensuite, par des nuances uniformes, aux espèces les plus parfaites; car la nature travaille toujours sur un plan invariable, sans s'écarter de ses principes généraux. Les organes les plus simples que puisse comporter la vie, le tissu le plus uniforme, compose l'être vital originaire, le noyau de tout corps organisé, le germe, la source de son existence. Les êtres vivans les plus simples sont, pour ainsi dire, les embryons d'espèces plus composées, la tige ascendante d'êtres plus parfaits et plus développés. Par exemple, l'homme adulte semble représenter l'espèce humaine, l'enfant semble descendre vers les animaux voisins, comme les singes et les quadrupèdes, le fœtus avoir des analogies avec les poissons par la manière dont il vit dans l'ammios, l'embryon se rapprocher des vers, et enfin les premiers linéamens de la conception, imiter les polypes et les plus simples des animaux. Si la nature donnoit des développemens subséquens au polype, elle en feroit bientôt un insecte, ensuite un mollusque, puis un poisson, après cela un reptile, de là un oiseau, enfin un quadrupède, et en dernier effort, un homme: il n'y auroit qu'à surajouter successivement des organes plus compliqués, plus parfaits. Il en seroit de même, depuis la mousse jusqu'au cèdre parmi les végétaux. Mais cette marche que nous pourrions croire régulière et uniforme, présente divers embranchemens, ou de grandes nuances et variétés; ainsi l'on ne passe pas évidemment des mollusques ou des crustacés aux poissons, ni des oiseaux aux mammifères; bien que la gradation de l'organisation soit évidente, la nature suit donc plusieurs routes ou diversifie ses plans.

Non-seulement la nature ajoute ainsi des organes à des organes pour perfectionner successivement les êtres, mais elle proportionne encore la vie à l'organisation, ou celle-ci à celle-là. Un être simple n'a qu'une vie unique et simple ; telle est la plante qui ne jouit que d'une existence végétative. L'animal étant plus compliqué, a de plus qu'elle une vie de relation avec les corps qui l'entourent ; et la sensibilité est cette seconde vie. Mais certaines espèces d'animaux plus parfaites ont encore une troisième sorte de fonction qui est celle de la pensée et de la réflexion. L'homme et les animaux les plus intelligens ont trois manières d'exister, la première par l'organisation primitive, la seconde par la sensibilité, la troisième par l'entendement, c'est-à-dire, qu'ils sont plantes dans l'intérieur, animaux à l'extérieur, et intelligens dans le cerveau. *V. INSTINCT, AMES DES BÊTES, CERVEAU, et SENS.*

Il est une espèce de vie, plus essentielle, par rapport à la nature, qui se développe dans tous les êtres organisés, à une époque déterminée de leur existence ; c'est la fonction par laquelle n'étant plus de simples individus, ils tiennent à l'espèce entière, et font un moment partie de l'éternité : c'est la vie générative. Alors la plante et l'animal semblent oublier leur individu pour se répandre dans leur espèce par la multiplication. Cette vie n'est point spécialement affectée à l'individu, c'est un esprit général dans la substance organisée qui ne cherche que production et renouvellement. C'est un levain qui tend à tout organiser aux dépens même de ce qui existe, qui se sert de la destruction pour concourir à la régénération. *V. GÉNÉRATION, SEXES, FLEUR et FRUIT.*

Il semble que tous les êtres vivans n'existent que pour engendrer, et que, dès la sortie du sein maternel, nous nous développons pour ce but ; car aussitôt que nous l'avons atteint, nous déclinons et nous retombons dans l'empire de la mort. La force, la beauté, les agrémens de l'existence, le plaisir, tout accompagne, dans les animaux et les plantes, cette heureuse période, et le reste de la vie n'est que douleur, faiblesse ou destruction ; comme si la nature n'avoit eu d'autre but que celui d'engendrer. On diroit que l'amour, dans le règne organisé, soit pour ainsi dire le germe de la vie ; c'est lui qui la fait éclore, c'est lui qui l'embellit, c'est lorsqu'il nous abandonne que nous mourons, comme si nous n'étions uniquement nés que pour aimer et engendrer. La vie n'est ainsi rien autre chose que l'amour physique ; l'un est inséparable de l'autre, car les animaux ou les plantes qui sont privés par la mutilation de leurs organes de génération, ne font plus que traîner une existence languissante et automa-

tique , si toutefois ils ne périssent pas d'abord. A peine leur reste-t-il quelque germe de vie et d'amour , de cette flamme dévorante, source de force , de vigueur , et âme de toutes les existences.

Toutes ces espèces de fonctions ne sont pas séparées dans le même être, mais elles s'unissent par des liens multipliés, quoiqu'elles soient spécialement affectées au genre d'organe qui leur est propre. Il ne faut pas penser aussi que les productions animées que nous appelons imparfaites, le soient en effet ; ce n'est que par comparaison avec nous ; et comme notre amour-propre nous porte à croire que la perfection des créatures est en raison directe de leur voisinage avec nous, il nous semble que tout ce qui s'éloigne de nous soit imparfait. Mais c'est une erreur de notre esprit ; car tous les êtres sont parfaits relativement à leur nature. Le chien n'est-il pas parfait dans son essence ? Et n'eût-il pas été plutôt imparfait s'il eût reçu les attributs de l'homme confondus avec sa nature primitive ? Chaque chose est bien comme elle est dans son espèce , et la SOUVERAINE SAGESSE qui a réglé le monde est assez justifiée par la magnificence et la perfection de ses œuvres.

Nous avons dit ci-devant que la nature avoit tracé sur un principal modèle toutes les productions vivantes ; elles doivent donc avoir des ressemblances entre elles. Mais ces ressemblances suivent un ordre gradué , de manière que dans la comparaison de trois corps , soit végétaux , soit animaux , l'un aura plus de rapports que l'autre avec le troisième. Plus la somme des différences l'emportera sur la somme des ressemblances, plus les corps seront éloignés entre eux. On peut donc déterminer la place de tous les corps organisés en les rangeant successivement sur une ou plusieurs lignes selon les classes de ces êtres. De plus, il y a des analogies entre les différentes classes d'êtres du même règne , soit végétal , soit animal. Ainsi les quadrupèdes ruminans trouvent leurs analogues dans la classe des oiseaux , parmi les gallinacés ; de même que les singes y sont représentés par les perroquets, et les quadrupèdes carnivores par les oiseaux de proie. Ce sont des réminiscences de la nature qui se plaît à revenir sur ses idées. Parmi les végétaux , combien d'espèces n'empruntent-elles pas les feuilles et les formes d'une autre espèce ? Il y a cependant des formes constantes d'organisation , desquelles la nature ne s'écarte qu'avec une sorte de regret , ou qu'elle semble n'enfreindre que par une sorte de libertinage (si cette expression est permise), dont elle paroît se repentir en revenant dans la route qu'elle s'est tracée. V. FAMILLES NATURELLES, DÉGÉNÉRATION, ESPÈCE, GENRE, etc.

Mais toutes les productions naturelles se rangent sur des lignes qui sont plutôt doubles que simples, car les plantes ne sont pas immédiatement placées après les animaux; au contraire, elles leur sont parallèles. Les derniers végétaux représentent les plus simples des animaux, comme les arbres sont analogues à nos plus grandes espèces animales. La nature n'a voulu accorder aucune prérogative à l'un, qu'elle n'en ait dédommagé l'autre de ces deux règnes; elle les a plutôt accouplés et en quelque sorte mariés ensemble, comme nous le montrons à l'article ANIMAL.

Cependant l'esprit humain a besoin d'une méthode quelconque pour arriver à la connoissance de chaque espèce, et pour soulager sa mémoire en établissant des groupes ou des classes d'êtres similaires. Mais pour faire des divisions dans un système où tout se tient, s'engrène et se touche, il faut souvent user de violence et opérer des divorces dans la nature. Sur quels fondemens raisonnables appuierous-nous donc ces divisions? seront-elles arbitraires, ou suivront-elles l'ordre de l'organisation? Si nous prenons des caractères uniques, nous ne verrons les productions naturelles que par une seule fenêtre, pour ainsi dire, sans pouvoir les considérer sous tous leurs points de vue.

A force de méthodes qui prendroient toutes un chemin différent, on parviendroit à obtenir une description complète de chaque être, quoique cette route soit extrêmement longue. Diverses classifications conservent d'ailleurs une partie de l'ordre naturel des productions vivantes, et celles-là sont les meilleures, quelque difficiles qu'elles puissent être d'abord pour les étudiants. Les méthodes purement artificielles peuvent être commodes, mais elles ne donnent que de fausses idées sur le système des êtres, dont elles dénaturent les rapports. Rassembler un arbre avec une herbe, un coquillage avec un poisson; confondre un quadrupède vivipare avec un lézard, etc., c'est tout brouiller, tout dénaturer. Un papillon vole, est-ce une raison pour le mettre au rang de l'aigle? Le dattier et le cerisier produisent des fruits à noyau, doit-on pour cela les confondre? C'est cependant sur des fondemens aussi frivoles, ou même aussi absurdes, que sont appuyées la plupart des classifications artificielles. V. MÉTHODE.

Au surplus, la nature montre d'elle-même plusieurs familles ou des classes séparées par des distinctions assez tranchées. Les oiseaux forment une classe bien isolée, de même que les poissons à nageoires et les insectes. Dans le règne végétal, on distingue sans peine les graninées, les ombellifères, les crucifères, les labiées, les papilionacées, etc.,

au premier coup d'œil. La nature a formé ces groupes elle-même. Mais il est des espèces, pour ainsi dire, vagabondes, dont l'ambiguïté est telle, qu'on ne sait où l'on doit les rapporter, car elles semblent appartenir à plusieurs classes à la fois, et presque également. D'ailleurs, plus les espèces sont petites, plus elles sont nombreuses, et plus les embranchemens de leurs rapports se ramifient. Il semble alors que chaque espèce se lie à chaque espèce, que le tout s'unisse au tout, et multiplie ses liaisons en raison directe du nombre des variétés. Comment se tirer d'un tel labyrinthe, sans méthode? Il en faut une à quelque prix que ce soit; sans cela tout retombe dans un vrai chaos.

Mais sur quels principes former cette méthode? seront-ils clairs, sensibles, évidens? S'il me faut disséquer une mouche au microscope, pour savoir à quel genre je dois la rapporter, me voilà jeté dans un océan sans bornes. Nous contenterons-nous des seuls caractères extérieurs, ou faudra-t-il, le scalpel à la main, dépecer les animaux, fouiller dans leurs entrailles palpitantes, et s'entourer de sanglans cadavres? formes odieuses, mais pourtant quelquefois nécessaires! La nature cache ses trésors à l'homme; elle aime le secret et la solitude; elle couvre d'un voile sombre ses plus étonnantes merveilles, comme dans un sanctuaire où elle les dérobe aux regards les moins faits pour ce spectacle. Quel jeu admirable dans l'intérieur des corps! quelles fibres, quels vaisseaux et quels nerfs! quelle perfection dans les moyens, quel étonnant mécanisme! Le monde invisible et intérieur est encore plus sublime, plus divin que le monde extérieur et visible. La nutrition, la génération, la circulation, la sensibilité, toutes les actions internes des êtres vivans sont autant de sources de beautés ineffables: je dis plus, je les regarde comme indispensables pour classer naturellement les productions animées. Cependant ces méthodes savantes sont, moins que les autres, à la portée de tous les hommes, et voilà un défaut inévitable.

Sans recourir toutefois à ces recherches longues et difficiles, on peut se servir souvent des caractères extérieurs, du port, de la forme, des habitudes qui sont presque toujours l'indice et la manifestation de l'organisation interne. Il y a d'ailleurs des types généraux qui servent à donner quelque idée d'une multitude d'êtres voisins. Huit ou dix oiseaux vous représenteront presque leur classe entière. Quand vous reconnoîtrez les principales familles naturelles des plantes d'après leurs caractères botaniques, vous serez déjà fort avancé.

Depuis que l'on a mieux observé les rapports intimes entre les êtres, on a découvert des caractères généraux qui les

unissent et les groupent en familles naturelles. Il ne seroit plus reçu aujourd'hui de rapprocher tel ordre de végétaux d'un autre, d'après des motifs aussi légers que ceux du nombre seul des étamines et des pistils, ni de séparer une classe d'insectes de telle autre à cause de quelque diversité dans les parties de la bouche. On consulte maintenant un plus grand nombre de relations dans les formes organiques; on recherche les vraies affinités des familles naturelles: bien que les palmiers, par exemple, soient les uns dioïques, d'autres hermaphrodites et hexandriques, etc., on les rassemble sous un même ordre. Pareillement, quoique les crustacés aient diverses formes d'organes de manducation, l'on n'en fait qu'une grande classe naturelle. Il y a plus de difficulté pour classer les minéraux, à cause du grand nombre des mélanges souvent fortuits qu'ils présentent. Telle mine contient plusieurs métaux et substances minéralisantes dans sa composition; telle pierre est formée de proportions plus ou moins variables de principes constituans. Doit-on la ranger d'après l'élément qui y prédomine par sa quantité? Se décidera-t-on plutôt d'après le prix que l'on attribue à quelques uns de ses principes, comme dans les mines de plomb ou d'antimoine tenant de l'argent? Préférera-t-on les formes cristallines? mais quelquefois une petite portion de sulfate de fer ($\frac{1}{100}$) suffit pour entraîner en sa forme cristalline quatre-vingt-dix-sept parties de sulfate de cuivre; ainsi ce ne sont pas les quantités plus abondantes d'un minéral qui déterminent sa structure cristalline, comme l'a fait voir M. Beudant. Il nous paroît donc que la composition chimique seule décide évidemment de la nature des minéraux, et doit servir de base à leur vraie classification.

L'exacte description intérieure et extérieure des objets physiques et l'observation de leurs mœurs, de leurs actions, ou de leurs propriétés, de leurs habitudes naturelles ou acquises, enfin de toutes leurs facultés, comprennent tout ce qu'il est important de connoître.

Il s'agit surtout de bien voir, de *commencer par le doute sur toutes les choses*, d'examiner avec attention, de comparer et réfléchir beaucoup, de ne pas trop se presser de tirer des conséquences, de ne voir ni trop ni trop peu d'objets à la fois, de s'attacher moins aux formes extérieures qu'aux principes internes, de remonter toujours aux causes universelles, de prendre plutôt le milieu que les extrêmes dans les opinions douteuses, de ne pas admettre plusieurs principes si un seul suffit, de chercher l'utile plutôt que l'agréable, et laisser le reste; de se diriger enfin plutôt par le général que par le particulier, et

de porter ses vues aussi loin qu'elles peuvent s'étendre, sans blesser la raison.

Comme il est impossible d'entrer en toutes les particularités, dans ce seul article, on pourra lire ceux que nous allons indiquer selon l'ordre dans lequel je les dispose, afin de trouver la régularité d'un ouvrage dans un dictionnaire, et de se former des idées fixes et complètes sur l'*histoire naturelle*. Ceci est la véritable science; le reste n'en est que les matériaux.

On commencera par les mots NATURE, NATURALISTE, RÉGNES; on prendra ensuite les articles MINÉRAUX, TERRE, EAU, AIR et MÉTÉORES, CORPS ORGANISÉS, VIE, GÉNÉRATION et ses diverses branches, comme SEXES, SEMENCE, OEUF, VIVIPARE, HERMAPHRODITE, MONSTRE, etc. Il est aussi nécessaire de voir les articles FACULTÉS, FONCTION, SENSIBILITÉ, INSTINCT, qui conduiront à d'autres. Les mots NUTRITION et ALIMENS, BOUCHE, ESTOMAC, EXCRÉMENS et RÉCRÉMENS viendront ensuite; puis ANIMAL, VÉGÉTAL, ESPÈCE, GENRE, FAMILLE, etc.; et enfin les détails de chaque classe d'êtres. Parmi les animaux, on lira les articles QUADRUPÈDES et CÉTACÉS, OISEAUX, REPTILES, POISSONS, MOLLUSQUES, INSECTES, VERS, ZOOPHYTES. La disposition des êtres créés sur le globe sera utile à consulter aux mots GÉOGRAPHIE NATURELLE, HABITATION et leurs MIGRATIONS, etc. A la suite des mots VÉGÉTAL et MINÉRAL, on trouvera les renvois nécessaires. Enfin on descendra aux ordres, genres, espèces, en commençant par l'*homme*, et en s'abaissant dans la progression graduelle des êtres. Mais l'objet indispensable est de bien se pénétrer des principes généraux. Ils épargneront beaucoup de peine et seront d'une application continue dans toutes les branches de l'histoire de la nature. (VIREY.)

HISTOIRE NATURELLE (*De l'utilité de l'*). Bien des personnes s'imaginent que l'étude de l'*histoire naturelle* est de pur agrément, et qu'elle sert tout au plus à contenter la curiosité, ou même à satisfaire la vanité qu'ont certaines gens de faire parade de leurs connoissances. On l'a regardée quelquefois comme une de ces brillantes inutilités qui servent à empêcher les hommes fatigués de leur oisiveté, d'être excédés d'ennui, ou qui les aident à tuer un temps dont ils ne savent que faire. Bel emploi sans doute pour la science, j'ose le dire, la plus importante aux hommes, par tous les avantages qu'elle leur procure! Cependant on ne s'avise pas de penser qu'elle est le fondement même de l'agriculture, du jardinage, de la métallurgie, et que la plupart de ses productions sont les sources ou plutôt les mamelles nourricières

du commerce et de la vie sociale; que nous tirons d'elle nos alimens, nos boissons, nos habillemens, nos teintures, nos bestiaux, nos métaux, nos bois, nos remèdes, et même tous les agrémens de notre existence.

Pour manifester plus évidemment cette vérité capitale, que *l'Histoire naturelle est la source de la vie du genre humain sur la terre*, entrons dans les faits intéressans qui en fournissent la preuve.

On ne contestera point à la MINÉRALOGIE d'être l'origine de tous les secours que nous tirons des métaux et des fossiles en général. C'est donc par son étude qu'on a su exploiter les mines et créer tous les arts qui se rattachent à la métallurgie. De là les procédés des mineurs, des fondeurs, des essayeurs; de là tant de forges et d'usines pour extraire, bocarder les mines, les réduire dans des fourneaux de fusion au moyen de flux divers. Voyez ce qu'est le sauvage, sans le fer! Les métaux précieux ont donné naissance aux arts de l'orfèvrerie, du doreur; les autres métaux, à la serrurerie, quincaillerie, taillanderie; on a su modeler le bronze; l'horlogerie et d'autres arts ont inventé les machines les plus industrieuses; les fabricans de produits minéraux ont préparé des oxydes métalliques, des couleurs pour les verres, les émaux, etc. D'autres parties du règne minéral ont donné naissance aux arts de la poterie, de la vitrification; on a préparé le plâtre, des stucs et cimens pour nos édifices; le lapidaire et le joaillier ont su cliver le diamant et faire briller les pierres précieuses; tandis que l'art statuaire donnoit la vie au marbre, au porphyre et aux albâtres, le salpêtrier, le saunier et d'autres préparoient des sels, des acides, etc.

Si nous entrons dans le RÈGNE VÉGÉTAL, nous n'aurons pas moins de richesses à présenter. Toute l'agriculture, l'aménagement des forêts, les plantations et cultures diverses suivant les terrains, les expositions et localités, les travaux du jardinage, du potager maraîcher, du verger, les greffes et tailles des arbres à fruits; l'observation des temps et des circonstances propres aux semailles, aux récoltes; les appropriations de chaque espèce de plante aux terrains; ici des prairies, là des moissons, sur ces coteaux, des vignes et des pêchers; dans ces vallons, du riz ou la canne à sucre; ailleurs, des végétaux à graines huileuses, ou des légumineuses, ou des ombellifères; toutes ces connoissances résultent absolument de la véritable science botanique. Ce n'est pas tout; veut-on des fleurs variées, panachées dans les parterres, ou cultiver dans l'orangerie et les serres des plantes d'agrément ou des fruits étrangers; à qui s'adresser, sinon à l'histoire naturelle, sans laquelle rien ne réussit? Mais combien d'autres arts naissent des végétaux? Depuis le fil délicat de coton

qui forme ce tissu aérien de mousseline pour couvrir les charmes d'une jeune beauté, jusqu'à ces hauts sapins du nord qui descendent dans les ondes pour naviguer aux mers de l'Orient et en rapporter le thé, l'indigo, les épices; depuis ces bois variés, qui soutiennent nos édifices, composent nos meubles, les couvrent en ébène, en acajou, en marqueterie, jusqu'à ces tiges, écorces, racines, suc propres à des teintures, à ces fibres ligneuses susceptibles de faire des cordages, des tapis, des pagnes, jusqu'aux fils de lin et de chanvre servant à fabriquer nos toiles, quelle immense variété de produits! quelle source abondante de biens! Joignons-y aussi et la vannerie et la sparterie, et les gros tricots et les toiles qui vêtissent le laborieux villageois, qui forment la tente des peuples pasteurs, ou la voile du navigateur pour le faire voler sur l'Océan; n'oublions pas la papeterie, élément aujourd'hui nécessaire à la typographie, c'est-à-dire, à l'instruction de l'univers.

Mais ce n'est encore qu'une partie des bienfaits des végétaux; la boulangerie et la pâtisserie, les fruits et grains, objets premiers de toute subsistance; mille arts industriels qui se rattachent à ces nourritures, l'amidonniér, le confiseur, le droguiste, l'épicier, l'art pharmaceutique et chimique qui sait éclairer tous ces arts voisins; le savonnier, le vernisseur, le parfumeur, l'huilier, le raffineur de sucre, le tanneur, le teinturier, etc., tous se rattachent par mille points de contact à l'histoire naturelle, puisqu'ils opèrent sur les substances végétales; il en sera de même du vigneron et du préparateur des vins, vinaigre, bière, cidre, eaux-de-vie, des planteurs de sucre, de café, d'indigo, de coton, etc.; enfin jusque dans des objets vulgaires, comme les champignons où le poison est à côté de l'aliment, combien l'histoire naturelle devient indispensable!

Passons au RÈGNE ANIMAL, et nous y trouverons de nouveaux bienfaits. Le genre humain pourroit-il subsister sans la nourriture qu'il tire des animaux? L'agriculture, base de toute civilisation, existeroit-elle sans le secours des bestiaux qui traînent la charrue? Que deviendrions-nous sans le cheval, le bœuf et la vache, la brebis, la chèvre, l'âne, etc.; que deviendroient le Maure et l'Arabe dans leurs déserts sans le chameau et le dromadaire? Le chien n'est-il pas nécessaire, puisqu'il nous aide jadis à soumettre et réduire en domesticité ces quadrupèdes, puisqu'il nous sert dans nos chasses à combattre les espèces féroces, ou pour s'emparer de vive force d'une proie agile et vagabonde?

Ceci ne suffisoit pas à nos besoins, ou ne satisfaisoit pas la curiosité de nos appétits. L'Histoire naturelle a présenté

les oiseaux gallinacés à notre portée ; elle a donné à nos basses-cours la poule , le paon , la peintade , le dindon , et bientôt peut-être le hocco et les tinamous ; elle y a joint les pigeons , les canards et les oies , etc. Dans nos viviers se sont multipliés la carpe , la tanche , la lote , l'anguille , le brochet , etc. Les lacs et les mers nous ont présenté les innombrables habitans de leurs ondes , et jusqu'aux huîtres , aux crabes et crustacés de leurs rivages , comme une proie intarissable. De là naquirent les arts culinaires pour les chairs de boucherie et de venaison , et la poissonnerie , et les salaisons , l'infumation pour conserver des subsistances trop abondantes. De là sont sorties d'autres branches d'industrie , la préparation des huiles de poisson pour la corroyerie , l'éclairage , les savonneries ; les graisses des animaux ont donné naissance à la chandellerie ; on a fabriqué des colles fortes ; les peaux des quadrupèdes ont surtout offert un immense objet de commerce , soit pour les opulentes fourrures des animaux du Nord , soit pour la fabrication des cuirs et autres pelleteries ; ainsi l'on a vu s'élever la tannerie , la corroyerie , la ganterie , la marroquinerie , la chamoiserie , la parcheminerie , etc. Les poils ont donné des matériaux à la chapellerie , à divers feutrages ; les laines sont devenues la base de la fabrication des étoffes et de divers tissus plus ou moins précieux , depuis le schall de Cachemire formé du poil soyeux des chèvres du Kerman et de Caboul , jusqu'à la bure grossière de la modeste villageoise ; depuis le mérinos d'une élégante parisienne , jusqu'au droguet de nos campagnards. Joignons à ces tissus , les plus riches vêtemens que nous offre la chenille du mûrier , qui jadis étoient réservés aux princes de la terre , et maintenant se trouvent jusque dans la cabane du pauvre.

Si nous voulons encore examiner les produits des oiseaux , tels que la plumasserie , l'édredon , l'autruche , et des aigrettes élégantes ; si nous observons tout ce que l'industrie sait tirer des cornes , des écailles , des os , de l'ivoire et de la nacre , des coraux , des perles vraies ou imitées , pour une infinité d'objets usuels , boîtes , tablettes , peignes , manches , couvercles ; si nous ne voulons oublier ni les teintures les plus riches de cochenille , ni la cire et le miel , doux présens des abeilles , ni les laques , ni la boyauderie , etc. , nous verrons que la nature ne pouvoit rien nous prodiguer de plus , puisqu'elle nous accorde jusqu'au superflu même.

Que de motifs de l'étudier , de puiser sans cesse dans cette source intarissable d'opulence et de civilisation ! C'est par l'histoire naturelle seule que les nations commerçantes et industrielles parviennent à ce faite de grandeur , d'éclat et

de pouvoir qui commande l'admiration à la terre et qui nourrit, dans le sein d'un utile travail, une multitude de peuples, depuis qu'ils sont sortis de la nuit de la barbarie. Trop heureux si bientôt, abjurant leurs antiques querelles, ils profitent de la paix et d'une amitié universelle pour s'élançer en commun dans cette noble carrière de gloire et de félicité !

Chaque production de la nature est pourvue de quelque propriété nécessaire, soit à l'homme soit aux créatures dont il se sert. Les venins eux-mêmes sont utiles, et ne sont pas poisons pour tous les animaux. La ciguë est dangereuse pour l'homme ; cependant les chèvres la recherchent avec plaisir, et n'en sont point incommodées. D'ailleurs on peut se servir avec un grand avantage de quelques poisons, soit comme remède actif, pris à petite dose, soit pour se défaire des animaux nuisibles. Par exemple, qu'y a-t-il de meilleur que l'*aconit* pour empoisonner les loups, qui craignent peu les autres poisons, et qui ne meurent pas même de l'arsenic ? Cependant les chevaux mangent l'*aconit* sans danger. Les mulots se détruisent aisément, en leur offrant à ronger des pois infusés dans une décoction d'*ellébore blanc* (*veratrum album*). L'agaric attire les belettes et les putois dans les pièges. Si vous voulez allécher les loups cerviers dans vos lacets, vous emploierez l'*herbe au chat* (*nepeta cataria*), ou le *marum* (*teucrium*). On empêche les cochons de labourer les terresensemencées et les prés, en leur fendant le groin ; et l'on fait périr, par le moyen du poivre, les sangliers qui dévastent les champs.

Voulez-vous connoître ce qui convient le mieux à vos bestiaux ? il vous faut consulter sans cesse l'*histoire naturelle*. Par exemple, il est avantageux de savoir que les chevaux se plaisent à vivre dans le voisinage des ombreuses forêts ; que ceux élevés dans les lieux secs, pierreux et hauts, sont petits et grêles ; que tous ne peuvent supporter dans leur nourriture le feuillage du merisier (*prunus padus*) ; que le petit charanson (*curculio paraplecticus*), qui vit sur le *phellandrium*, les fait, dit-on, mourir de la paralysie lorsqu'ils l'avalent ; que l'*oëstre nasal*, sorte de mouche, dépose souvent ses œufs dans leur nez, pendant l'été, et les fait périr si l'on n'a pas eu le soin de les en débarrasser. Vous apprendrez que les chèvres ne peuvent souffrir les terrains bas et humides, où elles périssent de maladies ; tandis qu'elles trouvent, sur les lieux élevés, les lichens, les mugnets, l'*arnica* et autres plantes dont elles sont très-avides. Voy. HABITATION.

Les collines sèches, découvertes et exposées au vent, conviennent très-bien aux brebis, ainsi que la *festuca ovina* qui y croît ; tandis que les vallées profondes et humides les rendent

hydropiques, leur donnent des vers ou douves (*distoma hepaticum* de Rudolphi) dans le foie, et des hydatides (*cysticercus*, Rud.); mais avec le sel on fait périr ces vers. Les lieux marécageux n'offrent, en outre, que des plantes vénéneuses aux moutons, comme l'anthurus ossifrage, la renoncule *flammula*, la *myosotis aquatica*, la prêle, etc. D'ailleurs, leur laine y devient extrêmement rude et grossière; et nous sommes persuadés qu'on obtiendrait dans nos climats des moutons à laine presque aussi fine que ceux d'Espagne, si l'on savoit ce qui convient le mieux à nos troupeaux.

Les bestiaux savent choisir les plantes qui leur sont utiles, il est vrai; mais lorsqu'on les conduit dans les lieux où elles ne croissent pas, la faim oblige ces animaux à manger ce qui leur répugne et ce qui les rend malades. Voilà souvent la cause de ces épizooties qui désolent les campagnes et ruinent tout un pays; ce qu'on éviteroit aisément par les connoissances d'*histoire naturelle*.

Les bœufs se plaisent dans les lieux bas et les prairies grasses et fertiles, où ils deviennent prodigieusement gros, et où les vaches donnent une grande quantité de lait, comme en Hollande; mais l'aconit, la ciguë, l'anémone des bois, sont mortels pour ces animaux. Les bords de la mer, où ils trouvent le gramin *triglochin* qu'ils aiment beaucoup et qui les engraisse, leur sont très-avantageux. Les veaux rejettent la reine des prés, *spirœa ulmaria*, dont les chèvres s'engraissent et font leurs délices.

Il en est de même pour les oiseaux: les poules, par exemple, sont couvertes en hiver de poux qui les rongent; mais on les fait mourir avec du poivre. Si l'on veut élever des paons, il faut se garder de leur laisser avaler des fleurs de sureau, qui les feroient périr, comme les baies de cet arbrisseau font périr les poules. Les jeunes dindons ont besoin qu'on mêle des orties et des oignons hachés dans leur pâtée. Quiconque connoît les temps du passage des oiseaux voyageurs, sait en profiter pour en faire de grandes captures. C'est ainsi que dans le Brabant on prend des milliers de pinsons à leur émigration d'automne dans les pays chauds. Les harles et les plongeurs qui passent en grandes caravanes sur les lacs qu'ils dépeuplent, deviennent la proie de ceux qui connoissent leur temps d'arrivée. Voyez MIGRATION.

Veut-on faire fuir les serpens d'un canton? il suffit d'y planter de la livêche (*ligusticum levisticum*, Linn.); et on peut même manier impunément ces animaux quand on s'est frotté les mains de cette plante odorante, qui semble les faire tomber en léthargie.

Quiconque étudie l'*histoire naturelle*, sait quand les poissons

arrivent sur les côtes de la mer ; quand les harengs , les saumons paroissent , et les lieux qu'ils fréquentent de préférence. Ainsi , le saumon cherche les embouchures des fleuves dont le fond est de craie ; la brème préfère les rivages couverts de gramens ; la perche , les rochers et les cailloux. Il faut connoître le temps , la saison , les jours , les heures : sans ces observations , on aura beau jeter ses filets , on ne prendra rien. Il faut savoir comment les anguilles s'enfoncent sous la vase , comment elles passent d'un lac dans un autre en sortant de l'eau dans les ténèbres. Si l'on ignore que la flamme éblouit les brochets pendant la nuit , de manière qu'on peut alors les percer d'un fer ; si l'on ne connoît pas les principes sur lesquels on doit construire un vivier , et que l'eau de fontaine ne convient pas aux poissons , parce qu'elle n'est pas assez aérée ni chargée de débris des végétaux , on perdra son argent , son temps et ses peines.

Pour les insectes , n'est-il pas utile de savoir que la carotte récente et l'écorce de peuplier font fuir les grillons ; que la fumée du poivre de Guinée (*capsicum annuum*) , l'infusion de la dentelaire (*plumbago europæa*) , le ledum , l'acorus , le chènevis et les fourmis tuent les punaises ; enfin , que la *cimicifuga foetida* leur est très-contraire ? On ne saura jamais bien élever les abeilles , les vers à soie , sans étudier leur histoire. Les puces , les poux , les charançons , les gribouris de la vigne et mille autres insectes nuisibles , ne peuvent être détruits que lorsqu'on aura bien connu leur nature et les choses qui leur sont contraires.

Dans le règne végétal , on laisse périr une foule de plantes faute d'en connoître tous les avantages. Combien d'autres qu'on pourroit acclimater avec le plus grand profit ! Si l'on négligeoit moins l'économie domestique , combien de terrains , de climats aujourd'hui inhabités et pauvres deviendroient fertiles et peuplés ! Sans elle on ne pourroit vivre sur la terre que dans les pays chauds où la nature offre des fruits de toute espèce , où le palmier donne en même temps des alimens , des couvertures , des vêtemens , des bois , etc. Nos climats seroient couverts de forêts et d'arides bruyères où l'homme périroit de faim ; car la plupart des plantes ne peuvent nourrir l'homme , tandis que les animaux , plus favorisés que nous par la nature , trouvent presque dans toutes un aliment suffisant. C'est le travail , c'est la peine , c'est l'expérience , c'est l'étude qui nous rendent heureux.

Qu'un navigateur aborde dans une île nouvelle , s'il ignore l'*histoire naturelle* , il n'ose toucher à aucune plante , à aucun fruit , à aucun poisson inconnu , de crainte de s'empoisonner. Mille objets précieux se présentent à sa vue , sans qu'il sache

en profiter. Combien de choses utiles perdues par ignorance ! Sans l'observation , nous n'aurions pas la pomme-de-terre, qui vient de la Caroline ou du Pérou, qui nourrit un quart des Européens, et devient si nécessaire dans les temps de disette. Si les hommes qui voyagent, si les commerçans n'étoient pas quelquefois si mal instruits en *histoire naturelle*, souffriroit-on qu'une seule nation pût conserver le monopole de la cannelle, du girofle, de la muscade et des autres aromates ? Ceux-ci ne peuvent-ils pas croître dans nos colonies américaines, à Cayenne et ailleurs, lorsqu'on sait prendre les soins convenables ? Sans Witsen, le café seroit encore le trésor des seuls Arabes ; et l'arbre à pain n'auroit pas été si tard transporté à Cayenne par les Français, sans cette négligence d'étudier l'histoire naturelle.

On sent de jour en jour la nécessité de réparer nos forêts, de faire de nouvelles plantations où elles ont été dévastées ; mais nos agriculteurs ne connoissent, pour la plupart, ni le temps propre à recueillir les semences des arbres, ni l'exposition qui leur convient pour les faire élever, ni les soins qui leur sont nécessaires pour les empêcher de périr jeunes. Ils ne savent pas tous combien la mousse est utile pour garantir les jeunes plants du froid, des pluies, des grandes chaleurs, des vents, etc. Ils se donnent beaucoup de peines, s'exposent à de grands frais qu'un peu d'étude auroit épargnés.

Les prairies basses ont souvent leurs foins tout rongés par les chenilles de la *phalœna calamitosa* ; mais les botanistes enseigneront aux laboureurs qu'en semant ces prés d'*alopecurus pratensis*, on n'a point à craindre cet insecte, et que ce foin est très-bon.

Par le temps auquel les plantes sont en fleur, on connoitra le moment le plus propre à la moisson, aux semailles, à la fenaison, etc.

Pourquoi l'arbre du thé n'est-il pas introduit en Europe ? est-ce qu'on ne peut s'en procurer des plants ou des semences en Chine ? Cependant cet arbuste, naturalisé dans nos climats, et surtout en Corse, y croît déjà aussi facilement que le syringa du même pays.

Le lin est originaire des terrains inondés de l'Égypte, ce qui nous enseigne que le sol le plus convenable à cette plante est un marais desséché. C'est ainsi que toutes les cultures des végétaux dépendent de la connoissance de leur station originaire, car il n'y a aucune plante qui ne vienne spontanément quelque part ; mettez-la dans une station contraire à sa nature, tout dépérit ; rien ne profite. Quel est le moyen de prévenir ce dommage ? la science de la nature. V. HABITATION.

Quiconque veut empêcher les chenilles de monter sur les arbres pour en dévorer le feuillage, doit envelopper leur

tronc d'un linge imbibé d'huile de poisson rance. D'ailleurs, les larves des carabes font une grande destruction des chenilles, sans toucher aux végétaux.

Des houblonnières ne peuvent produire des semences; le houblon s'y moisit et se sèche, en se couvrant d'une sorte de rosée mielleuse. Celle-ci distille de petits pucerons nichés sous ses feuilles. Ces pucerons ne naissent que sur le houblon languissant, et celui-ci ne devient malade que lorsque les larves d'une phalène rongent ses racines. Mais dans les lieux pierreux, cette phalène ne les attaque point; de sorte que le houblon ne languit point, n'est pas couvert de pucerons, et il porte des semences. Ainsi une petite mouche (*musca frit*) gâte en Suède plus de cent mille tonnes d'orge par année, et on ne peut espérer de réparer ce dommage sans connoître l'histoire de cet insecte si redoutable.

Une multitude de végétaux pourroient nous procurer de nouveaux alimens, si nos agriculteurs vouloient se livrer à leur étude. Combien on tireroit plus de parti de ce qu'on a, si l'on savoit mieux ce qui convient à chaque chose! C'est ainsi que le froment préfère les terres fortes et argileuses; le seigle, les fonds pierreux; l'orge, les terrains meubles; l'avoine, un sol sablonneux. Je ne crains pas d'assurer que le seul moyen de rendre un état florissant, riche, agricole et commerçant, est d'y introduire l'amour des connoissances naturelles, de ces sciences sublimes et bienfaitrices du genre humain, qui apprennent à le soulager dans ses maux, qui l'accompagnent dans ses plaisirs, dans toutes les occasions de la vie, et jusqu'au bord de la tombe; qui le vêtissent, le réchauffent, le nourrissent, fournissent à ses besoins, à ses volontés; elles sont enfin l'instrument universel de ses jouissances, et le fondement de son bonheur, en même temps qu'elles nous écartent de vaines disputes et des vices qui naissent de la fainéantise et des inutiles loisirs. (VIREY.)

*O fortunatos nimium, sua si bona norint
Agricolas!* VIRGIL. Georg. 2.

HISTRION. Nom que des auteurs ont donné au CANARD
A COLLIER. (V.)

HISTRIX. V. HYSTRIX et ECHIDNÉ. (DESM.)

HI-SU-TSU. Espèce de MATRICAIRE (*matricaria cantonensis*, Lour.) qui croît en Chine. Elle a des rapports avec les BOLTONES. (LN.)

HITO. C'est, à Amboine, le VINTSI. (S.)

HITSCHÉLE. Nom du SUREAU, dans quelques parties de l'Allemagne. (LN.)

HITT. C'est ainsi que l'oie armée se nomme au Sénégal
V. le mot OIE. (S.)

HITTE D'AGNESSE et **HITTE D'ARONGE**. Nom que portent , dans les mines de houille du pays de Liège , dans le ci-devant département français de la Dyle, une brèche schisteuse. *Journal des Mines*, tom. 3 , n.º 13, p. 58 et 73.
(DESM.)

HIU IEN-TSAO. Nom donné, en Chine, à une espèce d'AMARYLLIS (*amaryllis sarniensis*, L.) qu'on y cultive pour l'agrément. C'est celle que nous nommons GRÉNÉSIEENNE.
(LN.)

HIVER. Nom hongrois du LYNX , mammifère du genre des CHATS. (DESM.)

HIVER. L'une des quatre saisons de l'année , qui commence lorsque le soleil est parvenu au tropique du capricorne. V. SAISONS.

HIVERNATION DES ANIMAUX. Se dit de tous ceux qui passent la saison de l'hiver dans un état de sommeil et d'engourdissement analogue à celui des arbres qui perdent leurs feuilles , et dont la sève demeure inactive par le froid de nos climats.

Les mammifères hivernans sont plusieurs carnassiers de l'ordre des chéiroptères ou chauve-souris, des hérissons, des blaireaux et ours, et un grand nombre de rongeurs, tels que loirs, lérots , rats , écureuils , marmottes , hamsters , etc.

Il est particulier que des animaux des pays très - chauds s'engourdissent aussi par l'excès de la chaleur , comme ceux des pays froids , par la froidure ; tels sont les tenrecs de Madagascar (*centenes* d'Illiger, espèces d'*erinaceus*, L.).

Olaus Magnus disoit dans son *Histor. gentium septentrional.*, que des peuples voisins du cercle polaire passaient l'hiver enfouis et dormans sous terre , comme des loirs. A la vérité, les Lapons et les Samoïèdes , qui s'enterrent dans leurs *iourtes*, sortes de caves ou d'habitations souterraines à la manière des *mus œconomus* et *gregalis* de Sibérie , en hiver, paroissent s'y engourdir comme ces rats , au milieu de leurs provisions ; néanmoins le bon archevêque suédois exagère à son ordinaire.

Parmi les oiseaux , l'on a soutenu que les hirondelles s'enfonçoient, en hiver, dans les étangs , et Klein , ou même des naturalistes plus récents ont cru cette fable. Mais comme Adanson les a vues venir au Sénégal , et comme les oiseaux n'ont pas coutume d'avoir des branchies pour vivre sous l'eau , nous n'y ajoutons aucune foi.

A l'égard des autres oiseaux voyageurs , on sait qu'ils vont hiverner dans des climats plus tempérés que les nôtres ; comme ceux du Nord viennent passer leur hiver sur nos côtes moins rigoureuses. V. MIGRATIONS.

Tous les animaux à sang froid que l'hiver ne fait pas périr ,

les reptiles , les poissons , les crustacés , les mollusques , les vers et divers insectes de nos contrées , n'ayant pas de chaleur vitale , ils s'engourdissent en hiver ou se plongent sous terre ou dans les eaux et sous la vase. Les abeilles, les fourmis se renferment dans leurs cités ; s'il fait quelques beaux jours qui les réveillent , ou elles mangent de leurs provisions . ou elles restent sans nourriture. Le peu de déperdition qu'elles font dans leurs humeurs les conserve sans besoin. Une tortue , après six mois d'engourdissement , n'avoit pas perdu une once de son poids.

Le sommeil et la manière dont la plupart des animaux passent l'hiver , les provisions qu'amassent plusieurs d'entre eux , la graisse qu'ils acquièrent en automne dans des épiploons surnuméraires , comme une nourriture en réserve , susceptible d'être absorbée pendant cette abstinence hybernale , tous ces faits sont exposés à divers articles. *V.* ENGOURDISSEMENT , EPIPLOON , SOMMEIL , etc. (VIREY.)

HIVOUREHE. Fruit d'Amérique , mentionné par Thevet. Il a la grosseur de notre prune , mais il est orangé et contient un noyau très-suave et très-délicat. L'arbre qui le produit est très-élevé , à écorce argentée et à bois rougeâtre. Il paroît que c'est le *spondias myrobalanus* , L. *V.* HOB0. (LN.)

HLEDJK. Nom du MUFLIER COMMUN (*antirrhinum majus*) en Bohême. (LN.)

HLOCH et HOFFKY. Noms de l'AUBÉPINE , en Bohême. (LN.)

HO et HEU. Noms chinois du RIZ. *V.* LUA. (LN.)

HO-HIAM. Nom chinois d'une BÉTOINE (*betonica officinalis* , Lour.) qui se trouve en Chine , et que l'on cultive en Cochinchine , où elle est nommée *hoac-huong*. C'est une plante échauffante , tonique et stomachique. (LN.)

HO-LA-BAC. Nom donné , en Cochinchine , à la CAROTTE (*daucus carotta*) , plante qui y a été apportée de Chine. (LN.)

HO-LAM. Nom chinois d'une espèce de PERSICAIRE (*polygonum tinctorium* , Lour.) , employée en Chine , pour teindre les toiles en beau bleu ou en beau vert. Au Japon , on cultive exprès pour cet usage , les *polygonum chinense* , Linn. *barbatum* , Linn. , et *aviculare* , Linn. (LN.)

HO-NAM-CHA-YONG. C'est une espèce de THÉ sauvage , cultivée aux environs de Canton , en Chine. *V.* CHÉ-DEAU. (LN.)

HO-MI-TSAO. Espèce de CONYSE (*conyza hirsuta* , L.) qui croît en Chine. (LN.)

HO-OUY. Nom imposé , d'après son cri , à un *colin de*

l'Amérique septentrionale. V. COLIN HO-OUY, article PERDRIX.

(v.)

HO-TIEO. Nom cochinchinois du **POIVRE NOIR** (*piper nigrum*, L.). (LN.)

HO-VIRAG. Nom donné, en Hongrie, au *galanthus nivalis*. (LN.)

HO-XEU-TU. V. HA-TU-O-NAM. (LN.)

HOA-DEA-HAP. Nom donné, en Cochinchine, à une espèce de **TULIPIER** (*tiriodendrum coco*, Lour., Willd.) que l'on y cultive à cause de la beauté de ses fleurs grandes et très-blanches, qui imitent, par leur forme oblongue et trigone, le fruit du cocotier. C'est ce qui leur fait donner, à Macao, le nom de **FULA-COCO**. On le cultive aussi aux environs de Canton. (LN.)

HOA-HAI-DANG. Nom donné, en Cochinchine, à la **PERVENCHE ROSE** (*vinca rosea*, L.). (LN.)

HOA-HUE. Nom donné, en Cochinchine, à la **TUBÉREUSE**, *polyanthes tuberosa*, Linn.). (LN.)

HOA-KACH. Nom qu'on donne, en Cochinchine, à une plante herbacée qu'on y trouve communément, et que l'on cultive dans des pots de terre ou des vases de bois remplis d'eau et de limon. C'est le *columnnea stellata*, Lour. Elle est émolliente, réfrigérante et humectante. (LN.)

HOA-KHOM. C'est le nom donné, en Cochinchine, au **PERSIL DE MACÉDOINE** (*bubon macedonicum*, L.), qu'on y cultive. (LN.)

HOA-KOÉ. Nom cochinchinois de la **ROSE CANNELLE** (*rosea cinnamomea*) suivant Loureiro; *hoa-houng-lot*, est celui de la **ROSE ÉPINEUSE** (*r. spinosissima*); *hoa-houng-tan*, celui de la **ROSE A CENT FEUILLES** (*r. centifolia*, L.); *hoa-houng-coung-gai*, celui du *rosa indica*, L.; *hoa-houng-tlang*, celui de la **ROSE BLANCHE** (*rosa alba*); *hoa-houng-tieo*, celui d'une **ROSE** que Loureiro nomme *rosa nankinensis*. (LN.)

HOA-KUY. V. HOAM-QUEI-HOA. (LN.)

HOA-LAI. Nom donné, en Cochinchine, suivant Loureiro, au **JASMIN D'ARABIE** (*Nyctanthes sambac*, L.). Le **HOA-LAI-TAU** est une autre espèce du même genre (*nyct. grandiflora*, Lour.); celle-ci est un charmant arbrisseau cultivé dans les jardins en Chine et en Cochinchine. (LN.)

HOA-LI. C'est, à la Cochinchine, une plante cultivée dans les jardins à cause de l'odeur suave de ses fleurs, non moins agréable que celle du sambac. On la cultive aussi à la Chine. C'est le *cyauanchum odoratissimum*, Lour., et le *flos tunkini* de Rumph., *Amb. auct.*, t. 26. (LN.)

HOA-LON-TIA. Nom donné, en Cochinchine, à une

espèce d'ORCHIDÉE du genre ANGREC (*epidendrum tuberosum*, Linn.) qu'on y cultive. (LN.)

HOA-MOUC-TAY. L'*osmanthus fragrans*, Lour., porte ce nom à la Cochinchine. Loureiro met en doute si ce n'est pas le MOKSEI des Japonais (Thunb. Jap. p. 18, et Kæmpf. Amœn., 844.) V. OSMANTE. (LN.)

HOA-MOUNG-GA. C'est, en Cochinchine, une espèce de PASSE-VELOURS (*celosia castrensis*, L.), qui y est cultivée ; elle est astringente et sert pour arrêter le flux de ventre. (LN.)

HOA-NUA-NGAI. C'est, en Cochinchine, l'AMARANTHINE GLOBULEUSE (*gomphrena globosa*, L.) qui y est cultivé, ainsi qu'en Chine, pour l'agrément. (LN.)

HOA-PHAN. Nom que les Cochinchinois donnent à la BELLE DE NUIT, (*mirabilis jalapa*) et à une espèce de RÉSÉDA qui croît chez eux ; c'est le *reseda cochinchinensis*, Lour. (LN.)

HOA-PHUNG. Nom donné, en Cochinchine, à la POINCILLADE (*poinciana pulcherrima*, L.). Cette plante se trouve dans toute l'Inde et à la Chine. (LN.)

HOA-SOI. Nom donné, en Cochinchine, à un grand arbrisseau, cultivé dans les jardins à cause de l'odeur agréable de ses fleurs. C'est le *creodus odorifer* de Loureiro. (LN.)

HOA-SU-TLANG. Nom donné, en Cochinchine, à une espèce de FRANCHIPANIER (*plumeria obtusa*, Lour.) cultivée en Chine et en Cochinchine, à cause de la beauté et de l'odeur de ses fleurs. C'est un petit arbre (*Rumph. Amb.*, 6, t. 48.) qui paroît différent du *plumeria obtusa*, Linn., qui est une plante d'Amérique. (LN.)

HOA-SU-NAM. Nom donné, en Cochinchine, au CHAMPAC, *michelia champaca*, L. (LN.)

HOA-TI-NGO. Nom donné, en Cochinchine ; au PENTAPETES A FLEURS POURPRES (*pentapetes phœnicea*, L.) cultivé, dans les jardins, en Chine et en Cochinchine. (LN.)

HOA-XIEM-GAI. C'est, en Cochinchine, le nom d'une espèce d'ACACIE, cultivée dans les jardins, et qui est le *mimosa farnesiana*, Linn., suivant Loureiro ; mais sa description annonce une plante différente. (LN.)

HOAC-HUONG. V. HO-HIAM. (LN.)

HOACAXOCHITL. Nom mexicain d'une espèce d'AROIDES. (LN.)

HOACTLI TOBACTLI. Nom d'un HÉRON RUPPÉ mâle du Mexique, et HOACTON celui de la femelle. V. HÉRON TOBACTILI. (V.)

HOACTZIN de Fernandez et l'HOATZIN d'Hernandez

sont , dans Brisson , le **HOCO BRUN DU MEXIQUE**. *V. HOAZIN*. (V.)

HOAD. Nom donné anciennement à l'**AGALLOCHE** , par les Maures. (LN.)

HOADACH. Nom de la **BRUYÈRE COMMUNE** , au Zillertal , en Tyrol. (LN.)

HOADE. Le **SARRASIN** est ainsi nommé dans quelques parties de l'Allemagne. (LN.)

HOAI-HOA. Nom donné , en Chine , à une espèce de **SENSITIVE** ou **ACACIE** (*mimosa corniculata* , Lour.). (LN.)

HOAM-CHAM. Nom donné , en Chine , à une espèce de **LAURIER** que Loureiro rapporte au **SASSAFRAS** , mais qui paroît une espèce différente. *V. CAY-VANG-DÉE*. (LN.)

HOAM-CIM. Espèce de **GAILLET** , cultivée en Chine , où elle porte ce nom , et en Cochinchine , où elle s'appelle **HUYNH-TINH**. Sa racine est un tubercule oblong , farineux et blanc , que l'on mange cuit , entier ou en bouillie. On lui attribue des propriétés favorables aux phthysiques et aux pulmoniques. (LN.)

HOAM-LIEN. C'est , en Chine , le nom de la **CHÉLIDOINE** (*chelidonium majus* , Linn.), suivant Loureiro , qui nous apprend que les Chinois la cultivent à cause de sa racine très-amère dont ils font un grand usage dans les fièvres continues , malignes et putrides. Cette racine est le *huynh-lien* des Cochinchinois et le **CHINLEN** de Bergius (*Mat. med.* 967). (LN.)

HOAM-LIU. Nom chinois du **FAGARIER POIVRÉ**. *V. CAY-SUONG*. (LN.)

HOAM-LO. Nom donné , en Chine , au **GUTTIER** (*cam-pogia gutta* , Linn.). *V. CAY-VANG-NHUA*. (LN.)

HOAM-PE-MO. Nom chinois d'un **PTÉROCARPE** (*pterocarpus flavus* , Lour.), grand arbre dont l'écorce est employée en Chine pour teindre la soie en jaune. C'est le **HUYNH-BA** des Cochinchinois. (LN.)

HOAM-QUA. Nom chinois du **CONCOMBRE** (*cucumis sativus* , L.), plante très-cultivée dans l'Asie orientale. (LN.)

HOAM-QUEI-HOA. Grande espèce d'**HÉLIANTHE** ou **SOLEIL** , cultivée dans les jardins de la Chine , et aussi de la Cochinchine , où il s'appelle **HOA-KUY**. C'est l'*helianthus giganteus* de Loureiro et non pas de Linnæus. La plante s'élève à six pieds de hauteur. (LN.)

HOAM-TEU. Nom chinois d'un **DOLIC** (*dolichos soia* , L.) cultivé en Chine , en Cochinchine et au Japon ; les graines sont bonnes à manger. (LN.)

HOAM-HOAMY. Nom que porte, à la Chine, une espèce de GRIVE. V. le genre MERLE, article des GRIVES. (v.)

HOAN-LUM. Nom donné, en Chine, à une orchidée dont Loureiro fait un genre, qu'il nomme *aristotelea spiralis*. Cette plante est très-voisine du *neottia tortilis* de Swartz. V. ARISTOTELÉE. (LN.)

HOAM-TUONG. Nom chinois du BUIS. (LN.)

HOAN-XY. Nom donné, en Chine, à la PATATE (*convolvulus batatas*, L.). (LN.)

HOANG-KAM-SIONG. Espèce de VERGE D'OR (*solidago decurrens*, Lour.), qui croît en Chine. (LN.)

HOANG-NIEU-THAU. Espèce de MILLEPERTUIS qui croît en Chine, près Canton; c'est, suivant Loureiro, l'*hypericum petiolatum*, Linn. (LN.)

HOANG-SOM-QUEI des Chinois. C'est, en Chine, le nom de la KETMIE COMESTIBLE (*hibiscus esculentus*, L.). (LN.)

HOANG-XOE. Nom chinois d'une espèce de MILLEPERTUIS qui n'est pas bien connue des botanistes, et qui croît en Chine et en Cochinchine; dans ce dernier pays, il s'appelle LE-NGANH-TLANG. (LN.)

HOANG-YANG ou CHÈVRE JAUNE des Chinois. C'est le DSEREN des Mongoles ou notre ANTILOPE GOÎTREUSE. V. ce mot. (DESM.)

HOANTOTOLT. Nom d'un moineau mexicain. (v.)

HOATCHE. Suivant Bomare, les Chinois nomment ainsi une TERRE BOLAIRE, très-blanche, dont ils fabriquent une porcelaine plus rare que celle qui est faite avec le kaolin et le *petunt-se* ou *petunze*; les médecins de ce pays l'emploient aussi. (LUC.)

HOAUHQUILITL. Nom mexicain d'une plante mentionnée par Hernandez et qui paroît être de la famille des ARROCHES ou ATRIPLICÉES. (LN.)

HOAUTLI. Nom mexicain d'une plante citée par Hernandez et qui paroît être aussi une ATRIPLICÉE. (LN.)

HOAXACAN. Nom mexicain du GAYAC (*guajacum sanctum*), suivant Hernandez. (LN.)

HOAZIN, *Phasianus cristatus*, Lath., espèce de FAISAN décrite par Hernandez. Cet oiseau du Mexique, qui paroît en automne (liv. 9, chap. 10, pag. 300), n'est pas tout-à-fait aussi gros qu'un dindon; il porte une longue huppe, dont les plumes ont un côté noir et l'autre blanchâtre. Il a les côtés de la tête, le dessus du cou et du corps d'un blanc jaunâtre; des taches ou raies blanches sur les ailes; les pieds

de couleur obscure. Son cri, que son nom exprime, est lugubre et effrayant; sa demeure est dans les forêts, et sa nourriture se compose de serpens, qu'il guette du haut des arbres placés le long des eaux. Les Mexicains regardent l'hoazin comme un oiseau de mauvais augure, et cependant ils croient trouver en lui des remèdes à plusieurs maladies.

L'hoazin est le *hocco brun du Mexique*, de Brisson; mais il diffère du *sasa*, avec lequel Gueneau de Montbeillard l'a confondu. V. SASA. (s.)

HOAZIN. Oiseau de la Nouvelle-Espagne, auquel Fernandez (*Hist. nov. Hisp.*, cap. 223) donne la grandeur de la cigogne, une huppe très-longue et un plumage cendré. Cet auteur dit que son hoazin, différant du *faisan* de ce nom, décrit par Hernandez (V. ci-dessus), doit être rapproché du PAUXI. V. HOCO. (s.)

HOAZIN. Montbeillard ayant confondu l'hoazin de Hernandez avec le *sasa*, et m'étant rapporté trop légèrement au savant collaborateur de Buffon, il en est résulté de ma part une erreur très-grave dans l'analyse de mon *Ornithologie élémentaire*, puisque j'ai appliqué au *sasa* le nom d'hoazin et que je lui ai donné des mœurs et une nourriture qui lui sont totalement étrangères, en imposant à la famille la dénomination d'*ophiophages* (mangeurs de serpens); tandis qu'il ne vit que des fruits et des feuilles d'un très-grand *arum* (*arum arborescens*, Linn.). Je m'empresse donc de rectifier cette erreur en remplaçant, pour la famille, le nom d'*ophiophages* par celui de DYSODES, d'après l'odeur de sa chair; et pour le genre, la dénomination d'hoazin par celle de *sasa*, sous laquelle l'oiseau est connu dans son pays natal. (v.)

HOBREAU. V. HOBREAU, au genre FAUCON. (s.)

HOB1. V. TEYOU HOB1. (DESM.)

HOBO, HOBOS, HOVOS et PACAYES. Divers noms américains sous lesquels les voyageurs Linschott, Oviédo et Loëfling, ont mentionné le MYROBOLAN-MOMBIN (*spondias myrabolanus*), appelé, au Brésil, suivant Marcgrave, *acaja* et *ibametara*. (LN.)

HOBOKBOK. Nom arabe d'une espèce de BASILIC (*ocymum gratissimum*) suivant Forskaël. (LN.)

HOBOQ. Nom arabe du POUILLOT (*mentha pulegium*, L.). (LN.)

HOBREAU. V. FAUCON HOBREAU.

Le HOBREAU COULEUR DE PLOMB. V. ICTINIE.

Le GRAND HOBREAU. V. OISEAUX DE PROIE.

Le HOBREAU GRIS. V. FAUCON KOBEBZ.

Le HOBREAU ORANGÉ. *V. FAUCONA POITRINE ORANGÉ. (V.)*

HOBRES. C'est le nom indien des MYROBOLANS. (B.)

HOCCO, *Crax*. Lath. Genre d'oiseaux de l'ordre des GALLINACÉS et de la famille des NUDIPÈDES. *V. ces mots. Caractères* : bec entouré à la base d'une peau nue, quelquefois gibbeuse, épais, robuste, comprimé par les côtés; mandibule supérieure voûtée, courbée à la pointe, plus longue que l'inférieure, dont elle couvre les bords; narines ovales, latérales, en grande partie cachées sous une membrane, ouvertes dans le bas ou par-devant, situées à la base ou vers le milieu du bec et quelquefois bombées; langue épaisse, charnue, entière; *lorum* glabre; tarsi allongés et sans éperon; quatre doigts, trois devant, un derrière; les antérieurs unis à la base par une membrane; le postérieur articulé sur le tarse, moins haut que chez les autres gallinacés, moins bas que chez les *marails*, et appuyant à terre sur une partie de sa longueur; ongles robustes, comprimés latéralement, courbés et pointus; ailes courtes, concaves, arrondies; les trois premières rémiges graduelles; les suivantes, jusqu'à la septième, les plus longues de toutes; queue composée de plumes larges, planes, un peu étagées, pendantes, et au nombre de douze; c'est par une faute typographique qu'on en a indiqué quatorze dans l'analyse de mon Ornithologie élémentaire.

Tous les gallinacés de ce genre sont étrangers à l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie. On les trouve en Amérique, depuis le Mexique jusqu'au Paraguay inclusivement. Là, ils remplacent les *dindons* qui en habitent la partie septentrionale, depuis le Canada jusqu'au nord de la Nouvelle-Espagne, mais qu'on ne rencontre pas au-delà, et que l'on a confondus avec les HOCOS, en disant qu'on les trouve au Brésil.

Les hocos, oiseaux paisibles, sociables et confians, vivent en troupes nombreuses dans les vastes forêts de l'Amérique méridionale, et ne deviennent inquiets et farouches près des lieux habités que parce qu'ils sont, comme au Paraguay, continuellement exposés aux armes des chasseurs. Ils se tiennent ordinairement sur les montagnes, mais toujours dans les grands bois, d'où leur est venu le nom mexicain *tépetotolt* (oiseau de montagne). Ils cherchent à terre les fruits dont ils se nourrissent, et se perchent sur les arbres les plus élevés où ils doivent garder mieux leur équilibre que les *dindons*, d'après la position et l'étendue de leur doigt postérieur. Les uns nichent sur les fortes branches des arbres, les autres sur le sol, ce qui paroît dépendre des localités. Leur nid est composé de rameaux secs et de brins d'herbes en dehors, de feuilles en dedans. Leur ponte est peu nombreuse; on la dit de deux à huit œufs. Les espèces sont-elles en aussi grande

quantité dans la nature que dans nos ornithologies, car la différence de plumage du jeune et de l'adulte, les variétés produites par le mélange de ces oiseaux en domesticité, et de plus, les divers noms que les différentes tribus de sauvages leur ont donnés, chacune dans son langage, ont peut-être contribué à la multiplicité des espèces purement nominales ?

Au reste, Sonnini, le seul naturaliste qui ait bien observé les hoccas de la Guyane, n'indique qu'un *hocco noir*, et donne pour des variétés de sa race les *hoccas du Brésil* et *moucheté de blanc*, et pour deux espèces distinctes, outre le *pauxi à pierre*, les *hoccas de Curassow* et du *Pérou*, celui-ci ayant été signalé mal à propos pour la femelle du *hocco noir*. M. Themminck décrit six espèces, dans son *Histoire des Gallinacés*; savoir: deux *pauxis* et quatre *hoccas*, dont un étoit inconnu jusqu'alors, et un autre présenté pour une variété du *hocco noir*. Comme je ne connois, ainsi que beaucoup d'autres, que la dépouille des *hoccas*, ce sera donc, d'après Sonnini et Themminck qui a été à portée de prendre des renseignements positifs sur ces oiseaux dans les ménageries d'Hollande, où ils se sont autrefois beaucoup multipliés, et où l'on a croisé les races de diverses manières; ce sera, dis-je, d'après ces savans, que je décrirai ces gallinacés. L'ornithologiste hollandais en a fait deux genres sous les noms de *pauxi* et de *hocco*; je les ai réunis dans un seul, mais divisé en deux sections; la première, se compose des *hoccas pauxi* et *mitu*, dont le bec est très-court, très-comprimé par les côtés et caronculé à la base, dont les narines sont situées près du front et ouvertes par en bas; la deuxième contient les *hoccas noir*, *coxolilti*, à *barbillons* et de *Curassow*, qui ont le bec plus allongé et courbé dès la base; les narines posées vers le milieu du bec, et ouvertes en devant.

Le HOCCO A BARBILLONS, *Crax carunculata*, Themm. Nous devons la connoissance de ce hocco à M. Themminck qui n'a vu qu'un seul individu apporté du Brésil à Lisbonne. Il a le bec plus court et plus fort que le *hocco noir* ou le *mitu poranga*; la mandibule supérieure plus élevée, avec une membrane rouge; cette membrane s'étend de chaque côté sur la mandibule inférieure où elle prend la forme d'un petit barbillon arrondi; le tour de l'œil est couvert de plumes; la tête, la huppe, toutes les parties supérieures, le cou et la poitrine sont noirs et à reflets verdâtres comme chez le *hocco noir*.

Le HOCCO DU BRÉSIL n'est point, suivant M. Themminck, une variété du *hocco noir*, ainsi qu'on l'a cru jusqu'à ce jour, mais une espèce particulière décrite ci-après sous le nom d'HOCCO MITU.

Le **HOCO BRUN DU MEXIQUE**; c'est l'*hoazin* décrit sous cette dénomination dans l'Ornithologie de Brisson. Voyez **HOAZIN**, page 578.

Le **HOCO COXOLITLI**, *Crax rubra*, Themm., est, selon cet ornithologiste, une espèce particulière, la même que le *coxolitti* de Fernandez, et que la *poale rouge* d'Albin; de plus, ce savant nous assure que la variété figurée pl. 63 du Synopsis de Latham, est la femelle dans son jeune âge; et que le *hocco* de la pl. enl. de Buffon, la variété du *hocco noir*, dont parle Sonnini, et le *hocco du Pérou* de Brisson, sont des métis provenant des *hoccos noir* et *coxolitti*. Celui-ci a la taille du *dindon*, deux pieds dix à onze pouces de longueur totale; le bec et les pieds robustes; une huppe très-grande et très-touffue, qui se dirige sur l'occiput et sur le dessus du cou, et qui est composée de plumes larges à leur extrémité, contournées, frisées et blanches, mais noires à leur origine et à leur pointe; les tempes garnies de petites plumes qui s'étendent jusqu'à la base du bec; le front, les côtés de la tête et le haut du cou, couverts de plumes d'un blanc pur, et terminées par une lunule noire; la poitrine, toutes les parties supérieures et la queue d'un roux rougeâtre, et d'un brun noirâtre sur la tige; les parties inférieures d'un roux clair; les deux mandibules de couleur de corne à la base, et d'un blanc jaunâtre à la pointe; les pieds couleur de corne; l'iris d'un brun foncé. Le mâle et la femelle adultes se ressemblent. Les jeunes n'ont point, dans leur première année, les plumes de la huppe contournées ni frisées, mais droites; elles sont variées de roussâtre, de blanc et de noir; les deux dernières couleurs sont aussi répandues sur les côtés de la tête et sur le haut du cou, mais le noir domine; de larges bandes transversales d'un blanc roussâtre et bordées de noir, se font remarquer sur les parties supérieures et sur les pennes caudales; celles-ci sont blanches à l'extrémité. Ce n'est qu'après la première mue que les plumes de la huppe commencent à prendre les formes de celles des adultes; les raies transversales sont alors moins nombreuses, et il n'en reste que très-peu de vestiges après la deuxième.

Le **HOCO DE CURASSOW**, *Crax globicera*, Lath., pl. enl. 86, sous le nom de *hocco de la Guyane*. C'est le *teuchoiti* des naturels de Curassow, et le *hocco theucholi* de Theminck. On le trouve dans la Guyane espagnole. La membrane charnue de son bec forme, entre les ouvertures des narines, une protubérance jaune, aussi grosse qu'une cerise; les plumes de la tête sont longues, contournées, frisées, plus larges en haut qu'en bas; le tour de l'œil est nu, et tout

le plumage est d'un noir à reflets verdâtres; à l'exception du bas-ventre, des couvertures inférieures et de l'extrémité des plumes de la queue qui sont d'un beau blanc, le bec et les pieds sont noirâtres. Longueur totale, trois pieds. La femelle ressemble au mâle; le jeune est d'un noir mat, rayé transversalement de blanc, et n'a qu'un très-petit tubercule. Ce n'est qu'après sa seconde mue que son vêtement est sans raies blanches. Le *hocco*, figuré dans Albin, pl. 32, paroît être, suivant M. Themminck, un individu métis produit par un mâle de cette espèce, et une femelle du *hocco coxolili*. Il est d'un noir rembruni, avec une huppe rayée de noir et de blanc; roussâtre sur le bas-ventre; blanc à l'extrémité de la queue; finement rayé en travers de blanc sur le reste du plumage; sans tubercule à la base du bec, et emplumé sur les tempes.

Le **HOCO DE LA GUYANE**. C'est, dans Brisson, le **HOCO NOIR**.

Le **HOCO DE LA GUYANE** de la pl. enl. de Buffon, n.º 86, est le **HOCO DE CURASSOW**. V. ce mot.

Le **HOCO MITU**, *Cra. mitu*, Vieill.; *Pau. mitu*, Themm. C'est, selon M. Themminck, une espèce distincte qu'ont fait connoître Marcgrave et Jonston sous le nom de *mitu*, et que l'on a confondue avec le *hocco noir*, en la donnant pour une variété accidentelle du mâle. Le *mitu* porte sur l'origine du bec un tubercule corné qui en fait partie; les narines sont situées derrière ce tubercule, et en partie recouvertes par une membrane garnie de petites plumes. Il a deux pieds cinq pouces de longueur totale; la crête de la mandibule supérieure s'élève au-dessus du crâne, se présente en devant sous la forme d'une arête tranchante et s'élargit à sa base; une touffe de plumes droites est implantée sur le front à l'insertion du tubercule; la tête et le dessus du cou sont garnis de plumes très-courtes, veloutées et d'un noir mat; le reste du plumage est de cette couleur, mais avec des reflets violets et pourpres, à l'exception cependant des plumes caudales, dont l'extrémité est blanche; du bas-ventre, et des couvertures inférieures de la queue qui sont d'un roux-marron; le bec est rouge; l'iris noirâtre, et le tarse d'un rouge brun. Cette espèce, qui se trouve au Brésil, est rare dans les collections. L'individu qui est au Muséum, diffère seulement du précédent, en ce qu'il a l'extrémité des plumes de la queue d'un roux-marron: c'est, selon M. Themminck, un jeune dont la mandibule supérieure n'offre pas toute sa perfection.

Le **HOCO MITU PORANGA**. V. **HOCO NOIR**.

Le **HOCO MOUCHETÉ DE BLANC** a été pris mal à propos;

par des ornithologistes , pour la femelle dans l'espèce du **Hocco noir**. *V.* ce mot. (s.)

Le **Hocco noir** , *Crax alector*, Lath., pl. enl. f. 4. C'est le *hocco mitu poranga* de Marcgrave et de Themm., le *poès* de Frisch, le *hocco de la Guyane* de Brisson, le *tepetotolt des Mexicains*, le *mitu du Paraguay*, et le *pabos de monte* des Espagnols du Mexique. Il approche de la grosseur du *dindon*; sa tête est ornée d'une huppe, composée de plumes étroites, un peu inclinées en arrière, mais dont la pointe revient et se courbe en avant; cette huppe élégante occupe toute la longueur de la tête, et l'oiseau la relève ou l'abaisse, selon qu'il est diversement affecté; elle est d'un beau noir velouté, de même que les plumes de la tête et du cou; le ventre, les couvertures inférieures de la queue, et une partie de celles des jambes, sont d'un blanc mat; le reste du plumage et le bec, d'un noir foncé, mais sans éclat. Le tour des yeux est d'un beau jaune, aussi bien que la membrane du bec; l'iris noir; le tarse d'un cendré bleuâtre. Longueur totale, deux pieds huit pouces.

La planche enluminée de l'*Histoire des Oiseaux* par Buffon, n.º 5, indique un *hocco moucheté de blanc* pour la femelle du *hocco noir*; des ornithologistes ont adopté cette distinction, mais elle n'est pas fondée; ce *hocco moucheté de blanc* est une race constante qui vit principalement sur les bords du fleuve des Amazones. La vraie femelle du *hocco noir* est plus petite que le mâle, a la huppe moins belle, moins élevée, et d'un noir moins luisant; la queue moins longue, et les plumes de la poitrine terminées par une ligne grise et étroite.

Le jeune, avant sa première mue, a deux pieds de longueur totale; les plumes de la huppe droites, nullement frisées, rayées de noir et de blanc; le cou noir; toutes les parties supérieures, les pennes alaires et caudales rayées en travers de blanc roussâtre; la poitrine, le ventre et les jambes roux, avec des bandes noires; les autres parties inférieures d'un roux clair; les pieds d'un gris-roux. A mesure que les jeunes avancent en âge, les bandes transversales disparaissent; la teinte rousse des parties inférieures est remplacée par un blanc pur sur le ventre et sur les couvertures de la queue, puis il finit par n'être plus varié de blanc. C'est un *hocco* de cet âge que M. de Azara a indiqué pour la femelle.

Dans le grand nombre de *hoccos noirs* que Sonnini a vus à la Guyane, il n'en a trouvé qu'un seul sur les bords du Sinamari, qui différoit des autres par deux petites bandes transversales blanches sur chaque plume de la huppe, par quelques plumes grises sur ses jambes, par son bec bleuâtre, par son iris d'un beau bleu.

Cette espèce est une des plus nombreuses de celles qui peuplent les immenses forêts de la Guyane. On la trouve aussi au Brésil et dans d'autres contrées chaudes de l'Amérique.

Fernandez et Nieremberg ont raconté des choses extraordinaires de la familiarité des *hoccos*, et on est tenté d'y ajouter foi, lorsqu'on a vu, comme Sonnini, quelques individus de cette espèce se promener librement dans les rues de la ville de Cayenne, ne point paroître effrayés à l'approche des hommes ni des animaux, reconnoître la maison où ils sont nourris, et y donner tous les signes d'une familiarité complète et d'une intelligence étonnante.

Cependant, si l'on ne fait attention qu'au peu de soin que ces oiseaux semblent prendre de leur propre conservation, ils paroissent stupides dans l'état de liberté; mais cette sorte d'insouciance est, d'un côté, l'effet de la sécurité dont ils jouissent au milieu de vastes solitudes, où n'ayant rien à redouter, ils doivent être naturellement sans défiance; et de l'autre, l'indice de la facilité que l'on auroit de les rendre domestiques. C'est aussi le gibier le plus aisé à tuer, et la ressource la plus assurée, comme une des meilleures pour le voyageur qui s'égare vers le centre du continent de l'Amérique.

La démarche du paisible *hocco* est lente et grave; son vol lourd et bruyant; son cri aigu et en deux temps, *po-hic*. Outre ce cri; lorsque le *hocco* marche sans inquiétude, il fait entendre un bourdonnement sourd et concentré, qui se forme dans la capacité de l'abdomen, et se répand au-dehors par les chairs et les tégumens, à peu près comme dans l'AGAMI. V. ce mot. La conformation de la trachée artère du *hocco* contribue sans doute à cette émission de sons particuliers; sa substance est ferme, ses anneaux ont de la solidité; après s'être enfoncée en droite ligne jusqu'au bas du cou, elle perd sa forme cylindrique et devient un peu large et aplatie; elle fait ensuite une circonvolution sur elle-même, se replie de nouveau avant d'entrer dans les poumons.

Les *hoccos* se nourrissent de fruits sauvages, parmi lesquels le botaniste Aublet a remarqué ceux du *thoa piquant* (*thoa urens*). Leur ponte a lieu dans la saison des pluies, et consiste en œufs blancs, au nombre de deux jusqu'à six, suivant l'âge des femelles, et semblables à ceux de la poule d'Inde. Ils n'emploient que fort peu d'industrie à la construction de leur nid; ce sont des bûchettes négligemment entrelacées de brins d'herbe.

Le *HOCCO PAUXI*, *Crax pauxi*, Lath.; *pauxi galeata*, Themm., pl. M 22, n.º 2 de ce Dictionnaire. Ce *hocco* se

distingue des autres par un tubercule de couleur bleue , fait en forme de poire , adhérant à la base du bec par sa pointe et s'inclinant fort peu en arrière. Ce tubercule a des rainures en dehors , de petites cellules en dedans , et a la dureté de la pierre ; ce qui fait soupçonner que c'est de là qu'est venu à cet oiseau le nom d'*oiseau à pierre* ; et ensuite celui de *pierre* ; mais son vrai nom , le nom sous lequel on le connoît au Mexique , sa patrie , est *pauxi*. Il est de la grosseur du dindon femelle , et il a deux pieds dix pouces de longueur totale ; le plumage d'un noir lustré de bleuâtre. La femelle ne se distingue qu'en ce que le tubercule est moins grand que chez le mâle ; le tubercule des jeunes est arrondi , leur livrée est brune et rousse ; mais , dans le premier âge , le tubercule n'est point apparent , et ils sont couverts alors d'un duvet brun ; il faut cependant en excepter les plumes qui entourent l'anus , les couvertures du dessous de la queue et l'extrémité des plumes , qui sont blanches ; la couleur rouge qui couvre le bec , est plus pâle que les pieds , qui ont une teinte bleuâtre sur la face postérieure ; les ongles sont noirs.

C'est improprement que l'on a appelé cet oiseau le *pierre de Cayenne* , puisqu'il ne s'y trouve pas , ni à la Guyane française. Le botaniste Aublet se trompoit certainement lorsqu'il assuroit Montbeillard qu'on le rencontre dans les lieux inhabités de la Guyane , puisque Sonnini , qui a pénétré très-loin dans l'intérieur et a parcouru ces régions solitaires et inhabitées , nous assure ne l'avoir jamais rencontré ; de plus , il a interrogé les naturels de la Guyane et a consulté les chasseurs ; tous lui ont dit qu'il leur étoit absolument inconnu. Ceux qu'on a vus en domesticité dans ces contrées , y ont probablement été apportés du Mexique , car il paroît qu'on ne les trouve pas au Pérou ni au Brésil , puisque les auteurs qui ont visité ces pays n'en font aucune mention.

Le *pauxi* , dit Fernandez , se perche sur les arbres , pond à terre comme le *faisan* , mène ses petits et les rappelle de même. Sa nourriture , dans son premier âge , consiste en insectes , et dans un âge plus avancé , il y joint les fruits , les graines , et tout ce qui convient à la volaille. Son naturel est celui des *hocos* ; il est peu farouche et pesant , mais il ne se laisse ni prendre ni toucher. Aucun voyageur ne parle de la voix du *pauxi* ; elle doit néanmoins avoir quelque chose de particulier , puisque le conduit où elle se forme a aussi une conformation toute particulière , ainsi que le célèbre Daubenton l'a observé. La trachée artère du *pauxi* paroît être la plus longue , proportion gardée , de toutes celles qui ont été examinées jusqu'à présent dans les oiseaux. Elle s'étend à l'extérieur de la poitrine , sous la peau , et passe d'abord par le bas , sur le

muscle pectoral droit, allant directement jusqu'au bout du sternum, où elle fait une circonvolution vers la gauche, d'environ trois pouces de longueur et à peu près dans la forme d'un anneau; elle revient encore par-dessus le muscle pectoral droit, et tourne dessus la clavicule, pour se prolonger enfin dans la poitrine. *Voyez les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, année 1761, page 376, et les *Transactions linnéennes de Londres*, tome 4, page 90.

Nota. M. Themminck s'est mépris, en attribuant au pauxi le cri *po-hic* et un bourdonnement sourd et concentré. Ce cri et ce bourdonnement appartiennent au HOCCO NOIR. *V.* son article.

Le HOCCO DU PÉROU, *Crax alector fœmina*, Lath., fig. pl. enl. de Buffon, n.º 123. Ce *hocco* a la tête et le haut du cou bleuâtres; les plumes de la huppe, noires à la pointe et blanches dans le reste; une teinte de brun rougeâtre répandue sur tout le corps.

L'on connoît trois variétés dans cette espèce: l'une, dont le ventre est blanc et le cou entouré de bandes alternativement blanches et noires; la seconde, dont tout le corps est rayé de brun rougeâtre et de jaunâtre; la troisième, qui a, comme la première, des espèces de colliers blancs et noirs, la queue traversée par neuf bandes jaunes et bordées de noir.

Ce *hocco* et ses variétés sont, suivant M. Themminck, des métis provenant du *hocco coxolilli* et du *hocco noir*.

Tous ces oiseaux vivent au Pérou. (s. et v.)

Économie rurale. — Les *hoccos*, dit Sonnini, loin d'être farouches, montrent les plus grandes dispositions à s'approprier, et l'on ne peut trop s'étonner que nos colons de l'Amérique n'aient pas encore cherché à se les approprier, en les élevant dans leurs basses-cours. Ils ne sont pas délicats sur le choix de leur nourriture; tout leur convient. Ils mangent également le maïs, le riz, le pain, la cassave, les bananes, les patates et toutes sortes de fruits. Leur chair, qui est blanche, abondante et d'un excellent goût, acquerrait encore de la saveur par les soins de la domesticité. Il est très-vraisemblable que l'on réussiroit facilement dans nos colonies, puisque la température n'opposeroit aucun obstacle à leur propagation; mais il faudroit des essais plus multipliés, des moyens plus lents pour transporter avec avantage les *hoccos* en France. « Mauduyt (*Encyclopédie méthodique*) propose deux choses à faire pour nous les procurer: 1.º accoutumer tellement les espèces à la domesticité, dans leur pays natal, qu'elles fussent fécondes dans cet état; 2.º les transporter de leur terre natale en Europe, dans des provinces où la différence de chaleur ne fût pas trop considérable, et où ils pussent se former au climat par degrés. » Quoique les

Hollandais n'aient pas rempli ces deux conditions, ils ne sont pas moins parvenus à en tirer plusieurs générations. On cite, entre autres, M. Ameshoff, qui faisoit servir sur sa table des *pauxis*, des *hoccos* et différentes espèces de faisans exotiques, qui tous étoient nés dans sa magnifique ménagerie. Le naturel des *hoccos* nés et élevés en domesticité peut, dit M. Themminck, se comparer aux mœurs douces et paisibles de nos coqs. Ils se plaisent dans le voisinage de l'homme, recherchent sa société, et ne paroissent nullement regretter leur demeure solitaire : en effet, ces oiseaux, élevés jeunes, deviennent très-familiers, et sont susceptibles de reconnaissance ; car ils s'attachent à leur maître, et sont jaloux de ses caresses. On en a vu dans les rues de Cayenne entrer dans les maisons et sauter sur les tables pour y prendre à manger, et ils savent parfaitement reconnoître la maison où on les nourrit. Ils font usage des gîtes qu'on leur prépare, et les préfèrent pour pondre et couvrir. Comme ces oiseaux sont polygames, plusieurs femelles peuvent être servies par un seul mâle, quoique d'une race différente, à ce que nous assure M. Themminck ; et les petits qui sortent de ce mélange ne sont point des métis inféconds. Si l'on veut les acclimater en Europe, il faut préférer ceux qu'on auroit élevés en domesticité dans leur pays natal, et les placer dans un lieu sec, abrité, et exposé au levant, afin qu'ils puissent jouir, à leur réveil, des premiers rayons du soleil. On doit les tenir, pendant le premier hiver qu'ils passent en Europe, dans un local échauffé, et leur logement doit être construit de manière qu'ils puissent se percher haut, par suite de leur goût naturel pour les lieux élevés, et qu'il soit toujours très-sec ; car l'humidité leur occasionne un mal aux pieds, qui a paru à Mauduyt être une *gangrène sèche*, chez les individus qu'il a vus vivans à Paris. Il résulte de cette maladie mortelle, qu'ils perdent d'abord une phalange de quelques-uns des doigts, puis une autre, enfin tous les doigts, et même le tarse. Une fois acclimatés, on ne doit point s'inquiéter de leur nourriture ; car, comme je l'ai déjà dit, toutes nos graines céréales leur conviennent ; cependant il est à propos de mélanger du chènevis parmi leurs alimens ; cette graine les échauffe et les tient en embonpoint ; il faudra aussi leur donner des orties, car ils en sont très-friands. Comme ces oiseaux sont d'un naturel paisible et très-doux, ils vivent en très-bonne intelligence avec tous nos gallinacés domestiques. (v.)

HOCHEPIED (*fauconnerie*). V. HAUSSE-PIED. (s.)

HOCHEQUEUE, *Motacilla*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des CHANTEURS (V. ces mots). *Caractères* : bec grêle, cylindrique, subulé, droit ;

mandibule supérieure anguleuse entre les narines , entaillée vers le bout ; l'inférieure entière ; narines glabres , ovales ; langue en forme de flèche , garnie à la pointe de plusieurs petites soies ; les premières , deuxième et troisième rémiges les plus longues de toutes ; une des rémiges secondaires très-prolongée ; les intermédiaires échancrées à l'extrémité ; rectrices égales , allongées ; quatre doigts , trois devant , un derrière ; les extérieurs soudés à la base , l'interne libre ; l'ongle postérieur est , ou courbé et pas plus long que le pouce , ou presque droit et plus long que ce doigt.

Linnæus a réuni , sous le nom de *motacilla* , tous les oiseaux à bec fin. Latham en a distrait les *bergeronnettes* et les *lavandières* , et en a fait un genre distinct. Bechstein et Meyer ont adopté cette division , qui me paroît fondée , puisque , si ces oiseaux se rapprochent des *motacilla* de Linnæus , par des rapports dans la forme du bec , ils s'en éloignent par des caractères qui leur sont propres et qui sont étrangers aux autres. De plus , si l'on consulte leurs mœurs et leurs habitudes , on voit qu'ils ont un tout autre genre de vie.

On compteroit quatre espèces de *hochequeues* en France , si l'on s'en rapportoit à presque tous nos ornithologistes ; mais leur *bergeronnette grise* (*motacilla cinerea*) étant une jeune *lavandière* sous sa première livrée , il s'ensuit que nous n'en possédons réellement que trois. Cette méprise échappée à Brisson , répétée par Buffon , Latham et Gmelin , etc. , a été reconnue par tous ceux qui ont étudié ces oiseaux dans la nature vivante. Ainsi donc nos trois espèces sont les *hochequeues lavandière* , *bergeronnette jaune* et *bergeronnette de printemps*. Cette dernière a un attribut spécifique qui la distingue parfaitement des deux autres ; cet attribut consiste dans la forme de son ongle postérieur qui est presque droit , subulé et plus long que le doigt ; l'espèce que l'on est convenu d'appeler *bergeronnette jaune* , quoiqu'elle soit moins jaune que celle de printemps , a cet ongle arqué , et de la longueur du pouce ; il est aussi courbé chez la *lavandière* , mais il n'est pas plus long que le doigt. Comme l'on a donné pour des individus de l'espèce de la *bergeronnette de printemps* , plusieurs *hochequeues* étrangères , il seroit nécessaire , avant d'adopter cette réunion , de s'assurer si leur ongle présente la même conformation , d'après laquelle il m'a été facile de reconnoître un jeune de son espèce dans la *boarina* d'Aldrovande , toujours présentée mal à propos pour une *fawette tachetée*. Les *hochequeues* se distinguent encore des *motacilla* de Linnæus par une penne secondaire fort longue , qui , au lieu d'être échancrée à son extrémité comme chez les *alouettes* proprement dites , est entière et pointue comme chez les oiseaux de rivage.

La plupart des *lavandières* et toutes les *bergeronnettes de printemps* émigrent de nos contrées septentrionales aux approches de l'hiver ; la *bergeronnette jaune*, au contraire, y vient passer cette saison et les quitte vers l'époque où les autres y reviennent ; cependant elle s'en éloigne peu, puisqu'on assure qu'elle niche dans les contrées allemandes qui nous avoisinent. Le mâle de cette espèce subit probablement deux mues, car ce n'est qu'au printemps qu'il porte les couleurs qui indiquent son sexe, et il les quitte à l'automne. Tous fréquentent les prairies, les lieux humides et marécageux, se plaisent au bord des ruisseaux et des rivières. Le nom de *hochequeue* leur a été imposé parce qu'ils balancent leur longue queue de bas en haut. Celles qu'on appelle aussi *bergeronnettes* ou *bergerettes* tirent leur dénomination de l'habitude qu'elles ont de suivre les bestiaux dans les pâturages. La plupart ont le vol onduleux ; toutes courent plutôt qu'elles ne marchent, et se perchent rarement, chantent ou crient en volant, et construisent leur nid à terre ; néanmoins on trouve quelquefois celui de la *lavandière* dans une pile de bois, le long des rivages ou dans un trou de muraille dont le pied baigne dans l'eau. Les insectes et les vermineux sont leur unique nourriture. Les *bergeronnettes de printemps* et les *lavandières* se réunissent après les couvées, et voyagent en troupes nombreuses. Les *bergeronnettes jaunes*, au contraire, vivent isolément ou par paires. Je signale par un astérisque les espèces que je n'ai vues ni en nature ni figurées.

* Le HOCHÉQUEUE DE LA BAIE D'Hudson, *Motacilla hudsonica*, Lath., a six pouces de longueur totale ; les plumes du dessus du corps brunes et bordées de ferrugineux ; la gorge de cette couleur et rayée de noirâtre ; le dessous du corps d'un blanc sale ; les penes de la queue brunes et blanches ; le bec et les pieds jaunâtres.

Le HOCHÉQUEUE BLANC, *Muscicapa alba*, Lath., *Mus. carls.*, fasc. 3, pl. 74. Quoique Latham ait classé cet oiseau parmi les *gobe-mouches*, il avoue que la longueur de sa queue pareille à celle des *hochequeues*, et la forme de son bec, le placent naturellement dans leur genre ; en effet, il en a tous les caractères ; mais je crois que c'est une variété accidentelle de la *bergeronnette jaune* ou de celle de *printemps*. Cet oiseau est totalement blanc avec une teinte de soufre sur la tête.

* Le HOCHÉQUEUE BLEU, *Motacilla cœrulescens*, Lath., se trouve à la Nouvelle-Galles du Sud. La couleur générale de son plumage est d'un bleu pâle dessus le corps, et d'un jaune foible en dessous ; les ailes et la queue sont noires, et les penes secondaires d'un blanc rougeâtre.

* Le HOCHÉQUEUE ou la BERGERONNETTE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *Motacilla capensis*, Lath., est de la taille d'un

hochequeue lavandière; sa tête est brune ; son corps noir en dessus , blanc en dessous ; ces deux couleurs règnent sur les ailes et la queue.

Le HOCHÉQUEUE ou la BERGERONNETTE A COLLIER , *Motacilla alba* , var. , Lath. , se trouve à l'île de Luçon , et est décrit dans les voyages de Sonnerat. Il a le dessus de la tête , les joues et la gorge blancs ; le derrière de la tête , le dessus , le devant du cou et le haut de la poitrine , noirs ; le dos d'un gris cendré ; le dessous du corps blanc ; les plumes primaires des ailes noires et bordées extérieurement de blanchâtre ; les grandes couvertures grises ; les petites et les moyennes blanches ; ce qui forme sur l'aile une bande de cette couleur ; la queue est noire , excepté les deux plumes extérieures de chaque côté , qui sont blanches. Taille de la *lavandière*.

Le HOCHÉQUEUE A GORGE NOIRE , *Motacilla gularis* , Vieill. ; *Sylvia gularis* , Lath. Nous devons la description et la figure de cet oiseau à J.-F. Miller (tab. 30 , C) ; il habite les contrées peu connues de l'Amérique méridionale ; il est ferrugineux sur les parties supérieures , et blanc sur les inférieures ; les ailes et la queue sont noires.

* Le HOCHÉQUEUE ou la BERGERONNETTE DE L'ÎLE DE TIMOR , *Motacilla flava* , var. , Lath. Cette bergeronnette a la tête et le dessus du corps d'un gris cendré ; le dessous et les sourcils jaunes ; une bande transversale grise sur les ailes , dont les plumes sont noires ainsi que celles de la queue.

Le HOCHÉQUEUE ou la BERGERONNETTE DE JAVA. Brisson en fait une espèce sous le nom latin de *motacilla javensis* , et en a publié la figure sous le n.º 2 de la pl. 25 du tome 3 de son Ornithologie. Elle a de très-grands rapports avec la *bergeronnette jaune* dans son habit d'hiver ; aussi Latham en fait une variété. La tête et toutes les parties supérieures sont d'un cendré brun tirant à l'olivâtre ; les couvertures de la queue d'un jaune d'olive ; la gorge et le devant du cou d'un gris sale ; le ventre et les parties postérieures jaunes ; les petites couvertures des ailes de la couleur du dos ; les grandes brunes , ainsi que les plumes ; mais les secondaires sont blanches depuis leur origine jusque vers la moitié de leur longueur ; les six plumes intermédiaires de la queue noirâtres ; les autres ont plus ou moins de blanc ; le bec et les pieds sont gris. Longueur totale , sept pouces.

Le HOCHÉQUEUE ou la BERGERONNETTE JAUNE , *Motacilla boarula* , Lath. , pl. enl. n.º 28 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Le nom que l'on a donné à cette *bergeronnette* ne peut qu'induire en erreur , et la faire confondre avec celle de *printemps* , à laquelle il conviendrait mieux , puisqu'elle a beaucoup plus de jaune dans son plumage. En outre la première est moins

commune et moins nombreuse; on ne voit la pas dans nos contrées, pendant l'été, et l'on rencontre seulement quelques individus pendant l'hiver, au bord des eaux stagnantes et des ruisseaux qui coulent avec lenteur. Lorsque ceux-ci sont gelés, elles s'approchent des habitations, et ne craignent point de venir chercher leur pâture jusque dans les villes. La plus grande partie de ce que l'on a écrit sur les mœurs et les habitudes de cet oiseau, doit s'appliquer à la BERGERONNETTE DE PRINTEMPS. Celle de cet article est solitaire; rarement, même dans la saison où les autres se rassemblent, l'on en rencontre deux ensemble. Une description détaillée de cet oiseau est nécessaire pour ne pas le confondre avec l'autre, d'autant plus que la figure qu'a donnée Buffon est une femelle ou un mâle dans son habit d'hiver.

Le mâle a, pendant l'été, le bec brun, la tête et le manteau gris; cette couleur est glacée d'olivâtre sur le dos; le croupion et les couvertures supérieures de la queue sont d'un vert jaunâtre; la gorge et le devant du cou, noirs; la poitrine et les parties postérieures d'un jaune éclatant; les couvertures et les plumes des ailes noirâtres; les secondaires bordées d'un jaune pâle et blanches à la base; les six plumes intermédiaires de la queue noirâtres et frangées en dehors de vert-olive; les six autres blanches, savoir: les plus extérieures presque en entier, les deuxième et troisième en dedans et vers le bout, toutes celles-ci sont plus ou moins noirâtres en dehors. Longueur totale, sept pouces trois à cinq lignes, dont la queue en tient presque quatre.

La femelle, et le mâle pendant l'hiver, ont la gorge et le devant du cou d'un gris-blanc, les sourcils blancs, le jaune des parties inférieures pâle et le manteau d'un gris olivâtre. Les jeunes n'en diffèrent qu'en ce que le jaune de la poitrine incline au blanc, et qu'il est plus terne sur le bas-ventre et sur les couvertures inférieures de la queue.

Cette espèce fait son nid dans des tas de pierres, dans le gravier ou dans un trou en terre. Sa ponte est de cinq ou six œufs, épais d'un bout et fort pointus de l'autre; d'un blanc sale, très-couvert de taches, surtout vers le gros bout, de deux nuances de couleur de chair, l'une sombre, et l'autre claire.

Le HOCHÉQUEUE, dit la LAVANDIÈRE, *Motacilla alba*, Lath. pl. enl. n.º 652. Les *lavandières* ont un genre de vie particulier qui les distingue très-bien des *bergeronnettes*, avec lesquelles on les a souvent confondues; elles s'approchent plus volontiers de l'homme et de ses habitations, s'y plaisent assez pour nicher dans les environs; les *bergerettes*, d'un caractère plus sauvage, n'habitent qu'au milieu des prairies et des

herbages isolés; les premières préfèrent les eaux stagnantes, et les dernières se plaisent plus volontiers sur les bords des eaux vives et courantes; les unes et les autres se mêlent avec les bestiaux, voltigent autour du laboureur, l'accompagnent dans ses travaux champêtres, suivent la charrue pour saisir les vermisseaux, les larves dont les sillons nouvellement renversés leur offrent une abondante pâture. Ces insectivores, aussi bienfaisans que les *gobe-mouches* et les *hirondelles*, saisissent quelquefois au vol, mais le plus souvent à terre, dans les herbes, les mouches et mouchérons échappés dans l'air au bec meurtrier des autres; tous les insectes qui peuplent les rives des étangs et des mares, sont la nourriture de ces volatiles. Leur taille svelte, leur petite tête, leurs pieds menus, leur longue queue sans cesse balancée, les font distinguer, au premier coup d'œil, des autres oiseaux à bec fin. On a donc eu raison d'en faire une petite famille particulière.

La lavandière a sur le front un bandeau blanc qui enveloppe l'œil et tombe sur les côtés du cou; une calotte noire couvre le dessus de la tête et descend sur la nuque; un large plastron de cette couleur s'arrondit sur la poitrine et remonte sur la gorge; le dos est gris ardoisé, ainsi que le croupion et les couvertures des ailes; les plus grandes et les pennes secondaires sont d'un gris noirâtre, bordé d'une teinte claire, et les primaires noires; le reste du dessous du corps est blanc; cette couleur domine presque totalement sur les quatre pennes les plus extérieures de la queue; les autres sont bordées de gris sur un fond noir; le bec et les pieds de cette couleur; l'iris est noisette; longueur totale, près de sept pouces.

La femelle diffère en ce que le noir de la tête incline au brun, et en ce qu'elle est un peu moins grosse.

Les jeunes ont le bec brun; la tête, le dessus du cou et du corps d'un gris cendré, le dessous blanc; une tache brune sur la poitrine, mais peu apparente dans le premier âge. La *bergeronnette grise* (*motacilla cinerea*), fig. 1 de la pl. enl., n.º 674, donnée comme une espèce particulière, n'est qu'une jeune *lavandière*, avant sa première mue. J'ai observé que les oiseaux de cette espèce, qui proviennent de couvées tardives, ne subissent leur première mue qu'au printemps; ce n'est qu'alors qu'ils prennent le plumage de l'adulte; au contraire, les autres s'en revêtent à l'automne.

On remarque plusieurs variétés accidentelles; l'une (pl. enl. n.º. 632, fig. 2) n'a pour plastron sur la poitrine, qu'un demi-cercle noir; sa gorge est blanche et le dos gris-brun; on rencontre quelquefois cette variété qui se mêle et se confond avec l'espèce; une autre beaucoup plus rare a tout son

plumage d'un beau blanc ; d'autres ont une nuance jaunâtre sur les parties supérieures. Parmi les variétés de race , l'on distingue une *lavandière* apportée du Cap de Bonne-Espérance , qui ne diffère de la première variété accidentelle , qu'en ce que le blanc de la gorge ne remonte pas au-dessus de la tête , ni si haut sur les côtés du cou , et en ce que les couvertures sont moins variées.

Cette espèce est répandue dans toute l'Europe ; on la voit encore en Sibérie , au Kamtschatka , en Islande , aux îles Féroë ; elle habite aussi l'Afrique et l'Inde.

Les *lavandières* forment à l'automne des troupes nombreuses qui se répandent dans les champs , et se retirent vers le soir dans les oseraies et sur les saules qui bordent les canaux et les rivières ; là , elles font un chamailis bruyant , jusqu'à la nuit tombante. Elles partent en octobre , et souvent , à cette époque , on les entend passer en l'air , quelquefois fort haut , se réclamant et s'appelant sans cesse. Cependant toutes ne nous quittent pas pendant l'hiver , car on en rencontre quelquefois dans cette saison , mais c'est en très-petit nombre. Elles abondent alors en Égypte , où le peuple , dit de Maillet , les fait sécher dans le sable , pour les conserver et les manger ensuite. On les voit aussi au Sénégal dans le même temps ; mais , ainsi que les *hirondelles* et les *cailles* , elles disparaissent au printemps pour revenir dans nos climats , où elles arrivent à la fin de mars. Ces oiseaux , d'une gaîté et d'une légèreté étonnantes , semblent s'appuyer , en volant , sur leur longue queue épanouie , comme sur une large rame , qui leur sert pour se balancer , pour pirouetter , s'élançer , rebrousser , et se jouer dans le vague de l'air ; c'est pendant ces jeux qu'ils font entendre fréquemment un petit cri vif et redoublé , d'un timbre net et clair , *guît guît , guît guît guît*. Ils ont aussi un petit ramage doux et léger , qui , à l'automne , n'est presque qu'un murmure. « Encore , dit Belon , savent rossignoller du gosier mélodieusement , chose qu'on peut souventefois ouïr sur le commencement de l'hiver. » Le mouvement de leur queue , lorsqu'ils volent , est horizontal , et à terre il se fait perpendiculairement. Comme ils se plaisent sur le bord de l'eau , s'approchent même des laves , et semblent imiter du battement de leur queue , celui qu'elles font pour battre leur linge ; cette habitude leur a fait donner le nom de *lavandières*. Ils courent légèrement à petits pas très-prestes sur la grève ; leurs longues jambes leur facilitent même le moyen d'entrer dans l'eau , de quelques lignes , mais le plus souvent ils se posent sur les pierres et autres petites élévations qui sont dans les environs. La *lavandière* place son nid à terre , sous quelques racines ou sous

le gazon dans les terres en repos, plus souvent au bord des eaux, sous une rive creuse, dans les piles de bois élevées le long des rivières, et quelquefois dans les tas de pierres, même dans ceux qui sont sur les hauteurs; elle le compose d'herbes sèches, de petites racines, de mousse, liées assez négligemment, et le garnit en dedans de crin et de plumes, en abondance. La ponte est de quatre à six œufs, d'un blanc bleuâtre, tacheté de brun; elle en fait ordinairement deux par an; le mâle délivre sa femelle, pendant quelques heures du jour, de la monotonie de l'incubation. Les petits naissent couverts de duvet. Le père et la mère les défendent avec beaucoup de courage lorsqu'on veut en approcher; ils vont au-devant de l'ennemi, plongent, voltigent de manière à l'éloigner, et le trompent souvent par leurs allures; si l'on emporte leur jeune famille, ils volent au-dessus de la tête du ravisseur, tournent sans cesse, et ne cessent de jeter des cris douloureux. On a remarqué qu'ils les soignent aussi avec beaucoup d'attention, qu'ils tiennent le nid très-propre, et qu'ils le nettoient de toutes ordures; ils les jettent au dehors; et même les emportent à une certaine distance: cette dernière précaution doit être le résultat d'un autre instinct que celui de tenir leurs petits dans la propreté; ne seroit-ce pas plutôt pour éloigner tout indice qui puisse faire découvrir leur nid? Au reste, il est certain que beaucoup d'autres oiseaux prennent la même précaution, surtout pendant les dix à douze premiers jours qui suivent la naissance de leurs petits; ils enlèvent même les écailles d'œufs aussitôt que ceux-ci sont éclos, et les portent à une très-grande distance. Cette habitude est tellement innée dans les oiseaux, que les *serins* mêmes, à qui l'esclavage d'un grand laps de temps auroit dû la faire perdre, s'emparent de la coque aussitôt la naissance de leur petit, la transportent et la cachent souvent dans les ordures qui sont dans l'endroit de la cage le plus éloigné du nid, ou la broient et l'avalent.

Lorsque la nouvelle famille est en état de voler, le père et la mère la conduisent et la nourrissent encore pendant trois semaines ou un mois. C'est alors qu'ils font une guerre continue aux insectes, qu'ils saisissent et mangent avec une vitesse singulière, sans paroître se donner le temps de les avaler; ils ramassent les vermisseaux à terre, se gorgent d'œufs de fourmis, et font souvent des pirouettes en l'air pour attraper les mouches et les cousins. Les *lavandières* sont peu méfiantes, craignent moins l'homme que les oiseaux de proie: elles semblent connoître leur utilité; le bruit du fusil ne paroît point être pour elles un motif d'épouvante, car si on les tire elles ne fuient pas loin, et reviennent se poser à peu

de distance du chasseur. Elles donnent facilement dans les différens pièges qu'on leur tend; mais prises adultes, elles ne peuvent être conservées en cage, elles meurent dans les vingt-quatre heures; il faut donc, si on veut les élever, les prendre dans le nid, et les nourrir comme les *rossignols*.

Chasses. — On prend les *lavandières* et les *bergeronnettes* au filet, au miroir des *ALOUETTES*, et à l'abreuvoir, avec des gluaux; on en détruit beaucoup dans les chasses que l'on fait aux *ETOURNEAUX* et aux *HIRONDELLES*. (*Voyez ces mots.*). Enfin, celle de l'*abreuvoir* n'est guère moins destructive; elle se fait avec des *gluaux*, des *collets*, des *regets* et des *raquettes*. Les abreuvoirs les plus avantageux sont ceux qui sont tranquilles, éloignés des endroits passagers ou peu fréquentés par les bestiaux. Un abreuvoir proche des vignes ou des champs, enfoncé de cent pas dans un bois et voisin d'un taillis, est une situation très-favorable pour prendre beaucoup d'espèces d'oiseaux, parce qu'ils la préfèrent, soit pour se désaltérer, soit pour se baigner; les *lavandières*, au contraire, se plaisent davantage au bord de ceux qui sont près des habitations; si l'abreuvoir est formé par une fontaine qui prend sa source dans un lieu ombragé, on doit tendre des gluaux sur tout le courant, ou en couvrir une partie avec des herbes ou des branchagés, en rétrécir le lit en le creusant, et n'en réserver que les meilleurs endroits: quand c'est une eau dormante, soit dans un fossé, soit ailleurs, il faut ne rien couvrir, et l'environner de pièges, de quelque espèce qu'ils soient. C'est cet abreuvoir qu'on appelle *mar-marchat* ou *marchette*.

Les gluaux sont les mêmes que ceux qui servent à la *pipée*. (*V. ROUGE-GORGE*, article *FÂUVETTE*.); aussi un bon *pipeur* devient bientôt habile dans ces sortes de tendues.

Pour disposer son abreuvoir de manière qu'il s'échappe peu d'oiseaux, il faut, s'il est environné de bois de fort près, pratiquer quelques avenues larges de trois pieds, de façon que l'abreuvoir en soit le centre; avoir des perches pour faire des *plians* dont les plus hauts n'aient pas plus de cinq pieds, et garnir de fort près tout le tour de l'eau avec des *vergettes* ou *volans*: ce sont les noms qu'on donne à des baguettes, grosses comme le pouce, droites, entaillées de façon à pouvoir y planter quatre ou cinq gluaux, et pointues au gros bout, pour les ficher en terre obliquement et en tous sens; c'est sur ces *vergettes* qu'on prend tous les petits oiseaux, les gros se prennent sur les *plians*. On construit une loge en feuillages, bien couverte et close, d'où l'on doit voir la plus grande partie de sa *tendue*, afin qu'il ne s'échappe aucun oiseau; ce qui seroit, si on se contentoit des *plians* et des *volans*: on gar-

nit le bord de l'eau de gluaux qu'on plante en terre ; cette manière de tendre s'appelle *garniture*. Si c'est une mare qui sert d'abreuvoir, on l'entoure de garnitures. Une autre manière qui demande plus de soins, mais qui réussit beaucoup mieux, est d'avoir pour cela deux à trois cents aiguillées de fil de Bretagne, le plus gros et le plus fort ; deux onces de bonne glu suffisent pour tout garnir. On place de deux en deux pieds, un petit piquet de la hauteur de trois doigts, auquel on attache les aiguillées de fil qui restent suspendues à deux doigts de terre, et rarement il échappe un seul oiseau.

On ne fait point d'avenues quand les taillis n'entourent pas les abreuvoirs de fort près. On peut en tout temps tendre aux *lavandières* ; mais le plus favorable pour faire la chasse aux autres oiseaux, c'est celui des grandes chaleurs et de la rareté de l'eau. Cette chasse ne doit avoir lieu qu'après les dernières nichées ; car la faire pendant l'été, c'est détruire des couvées entières que d'en prendre une seule. L'époque du passage, qui est ordinairement au mois d'août, est celle qu'on doit préférer ; alors cet amusement n'est nullement préjudiciable, et réunit l'utile à l'agrément. On prendroit pendant tout le jour des oiseaux à l'abreuvoir, si l'on ne craignoit que les gluaux trop long-temps exposés au soleil ou à un air chaud, venant à se dessécher, ne pussent servir au soleil couchant, moment le plus favorable pour cela ; il faut changer trois fois les gluaux pendant la journée ; mais on ne tend guère les abreuvoirs que le matin au soleil levant, et le soir avant le soleil couchant.

* Le HOCHÉQUEUE MÉLANOPE, *Motacilla melanopa*, Lath., habite dans la Daourie. Il a la gorge et le *lorum* noirs ; les sourcils blancs ; le dessus du corps d'un cendré bleuâtre ; le dessous jaune ; les trois penes les plus extérieures de chaque côté de la queue, blanches, avec leur bord extérieur noir. Ce hochequeue a de grands rapports avec la *bergeronnette jaune* mâle sous son plumage d'hiver, il en a aussi les habitudes ; mais Pallas, qui le premier l'a fait connoître, lui donne une taille moins grande et des pieds plus petits.

Le HOCHÉQUEUE dit la BERGERONNETTE DE PRINTEMPS, *Motacilla flava*, Lath. C'est, de nos oiseaux voyageurs, un de ceux qui reparoissent les premiers au printemps, et un des derniers qui nous quittent à l'automne ; cependant il en reste quelques-uns pendant l'hiver, et beaucoup plus dans nos provinces méridionales. En automne, ces *bergeronnettes* se réunissent en bandes nombreuses ; elles fréquentent alors plus volontiers les terrains élevés et les terres labourées, où elles viennent chercher une pâture plus abondante, et qu'elles trouvent plus facilement à la suite de nos troupeaux avec les-

quels elles se plaisent. C'est dans cette saison que sa chair acquiert une délicatesse qui la fait rechercher, mais elle est bien inférieure à celle du *bec-figue*.

Cet oiseau, qui ne fuit point l'homme, qui semble aimer sa société, ne peut supporter l'esclavage ; il meurt sitôt qu'on le tient renfermé : cependant si on lui donne un grand local, il se familiarise, et procure quelque amusement par sa légèreté et sa dextérité à saisir les mouches et autres insectes. Si on veut l'élever en cage, il faut le prendre dans le nid et le nourrir comme le ROSSIGNOL. Il ne vit guère en captivité plus de trois à quatre ans.

Cette espèce est répandue dans toute l'Europe ; elle pose son nid dans les prairies et quelquefois au bord de l'eau sous une racine d'arbre ; elle le compose d'herbes sèches et de mousse en dehors, de plumes en abondance, de crins et de laine à l'intérieur. Sa ponte est de six à huit œufs arrondis, d'un blanc sale, nuancé d'un vert-olive, d'un brun clair et de couleur de chair. Le mâle partage avec sa femelle les travaux qu'exigent la construction du nid et l'incubation ; il a la tête cendrée, mêlée d'olivâtre sur le sommet ; un trait jaune au-dessous des yeux ; le dessus du cou et du corps, les petites couvertures des ailes d'un vert d'olive ; cette couleur est plus claire sur le croupion et passe au gris sur la nuque ; les moyennes couvertures sont brunes et terminées de jaune, ce qui forme une raie transversale sur les ailes, dont les pennes sont aussi brunes, et bordées à l'extérieur de blanchâtre ; tout le dessous du corps est d'un beau jaune, avec quelques mouchetures noires, en forme de croissant, sous la gorge ; les huit pennes intermédiaires de la queue sont noirâtres et bordées extérieurement d'olivâtre ; les quatre autres blanches, avec leur côté externe noir, si ce n'est vers le bout ; le bec et les pieds noirâtres ; l'ongle postérieur est presque droit, subulé et plus long que le doigt.

La femelle a le dessus de la tête, du cou et du corps d'un olivâtre sombre ; les sourcils et la gorge blanchâtres ; le devant du cou et la poitrine d'un blanc un peu lavé de jaune ; les parties postérieures, les ailes et la queue comme le mâle.

Les jeunes, avant leur première mue, présentent un mélange de jaunâtre et de gris sur la tête et sur les autres parties supérieures ; une bande brune est au-dessus des sourcils qui sont jaunâtres chez les mâles, et blancs chez les femelles ; un trait brun longitudinal se fait remarquer sur les côtés de la gorge, et des mouchetures de la même teinte sont répandues sur le fond jaunâtre de la poitrine ; le reste du dessous du corps est d'un blanc foiblement coloré de jaunâtre chez les

mâles seuls ; des taches brunes sont sur les plumes des jambes. C'est un individu jeune de cette espèce que tous les ornithologistes présentent pour une *fauvette tachetée*, lequel est le *boarina* d'Aldrovande. V. BOARINA et FAUVETTE TACHETÉE.

* Le HOCHÉQUEUE dit la BERGERONNETTE DE MADRAS, *Motacilla maderaspatensis*, Lath., a la tête, le dessus du corps, la gorge, le cou, les deux pennes intermédiaires de la queue et les ailes noirs ; le reste du plumage est blanc. Tout ce qui est noir dans le mâle est gris dans la femelle.

* Le HOCHÉQUEUE SHELTOBRIUSCHKA, *Motacilla citreola*, Lath., habite la Russie, et plus particulièrement la Sibérie. Il a la taille de la *bergeronnette de printemps* ; le manteau cendré bleuâtre ; un croissant noir vers la nuque ; la tête et le cou de couleur citron ; les parties inférieures du corps, jaunes ; les pennes latérales de la queue, blanches dans la moitié de leur longueur.

* Le PETIT HOCHÉQUEUE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, *Motacilla afra*, Lath., a environ cinq pouces de longueur ; une bande noire sur les yeux ; le manteau d'un brun jaunâtre ; le ventre jaune ; les couvertures inférieures de la queue blanches.

* Le HOCHÉQUEUE A TÊTE NOIRE, *Motacilla atricapilla*, Lath. Cette espèce habite la Nouvelle-Galles du Sud ; elle a le dos et les ailes d'un rouge-brun ; le dessous du corps blanc, inclinant à la couleur orangée sur la poitrine ; les ailes noires ; la queue cunéiforme et mélangée de brun et de jaune.

* Le HOCHÉQUEUE DES TSCHUTSCHIS, *Motacilla tschutschensis*, Latham. Cette espèce, qui habite le pays des Tschutschis, a le dos d'un brun olivâtre ; le dessous du corps blanc, avec une teinte de roux châtain sur la poitrine et le ventre ; une double bande blanche entre le bec et l'œil ; les pennes latérales de la queue blanches.

Le *hochequeue*, décrit par Sackalin, et qui se trouve en Russie, appartient peut-être à une variété d'âge ou de sexe de l'espèce précédente. Il a le tour du bec et des yeux, les côtés du cou, le ventre, le bord extérieur des pennes alaires et caudales d'un beau blanc, et le reste du plumage d'une teinte olivâtre noirâtre.

Le HOCHÉQUEUE VARIÉ, *Motacilla variegata*, Vieill., pl. 179 des *Oiseaux d'Afrique*, se trouve au Cap de Bonne-Espérance et au Bengale. Il a le bec brun ; les pieds gris ; le dessus de la tête et du corps d'un gris rembruni ; la gorge et toutes les parties postérieures blanches, avec deux colliers noirs, l'un au bas du cou, et l'autre sur le milieu de la poitrine ; les ailes variées de noir et de blanc ; la queue pareille à la tête, carrée à son extrémité, et blanche sur ses pennes

latérales. Taille du *hochequeue lavandière*. Je soupçonne que cet individu n'est pas encore sous son plumage parfait, ce que me paroissent indiquer quelques plumes noires qui sont sur le devant du cou.

* Le HOCHÉQUEUE VERDÂTRE, *Motacilla inornata*, Vieill.; *Sylvia inornata*, Lath. Un jaune verdâtre tirant au brun est la couleur générale de cet oiseau; les ailes sont noires; une teinte cendrée termine les penes de la queue; le bec et les pieds sont noirs.

Cette espèce, assez commune à la Nouvelle-Hollande, dans les environs du port Jackson, a le vol court, et les habitudes du *hochequeue lavandière*: aussi la voit-on plus souvent à terre que sur les arbres.

Le HOCHÉQUEUE VERT, *Motacilla viridis*, Lath., Illust. de Brown, pl. 33, se trouve dans l'île de Ceylan. Il a quatre pouces de longueur; la tête, les ailes et la queue grises; le ventre blanc, et le reste du plumage d'un vert sombre. (v.)

HOCHÉUR. C'est le nom d'un singe du genre des GUE-
NONS, le *simia nictitans* de Linnæus ou la GUENON A NEZ
PROÉMINENT de Buffon. V. GUENON. (DESM.)

HOCHICAT. V. le genre TOUCAN. (v.)

HOCHMUTH. Une espèce de MIGNARDISE (*dianthus
superbus*), le PIED D'ALOUETTE et le LYCHNIDE FLEUR DE COU-
COU, portent ce même nom en Allemagne. (LN.)

HOCITZANATL. Nom mexicain de la CORNEILLE HO-
CIZANA. V. ce mot à l'article CORBEAU. (v.)

HOCIZANA. V. CORNEILLE HOCIZANA, à l'article COR-
BEAU. (v.)

HOCOS. Nom par lequel les naturels du Paraguay dési-
gnent tous les HÉRONS. (v.)

HOCTLI. Nom d'un HÉRON d'Amérique. (v.)

HOD (*hood*). Nom hongrois du CASTOR. (DESM.)

HOEDUS. Nom latin du CHEVREAU. (s.)

HOEI-HIAM. C'est le nom qu'on donne, en Chine,
au FENOUIL (*anethum fœniculum*, L.), plante cultivée aussi au
Japon. (LN.)

HOEMAGATE. Serpent rouge, rayé de vermillon, qui
se trouve en Perse, et qu'on dit fort dangereux. On ignore
si c'est au genre VIPÈRE ou au genre SCYTALE qu'il appar-
tient. (B.)

HOEMODORACÉES. Famille de plantes établie par
R. Brown. (B.)

HOENS. Nom suédois du COQ, et HÆNA celui de la
POULE. (v.)

HOERNER KLÉE des Allemands. C'est la **LUZERNE**,
(LN.)

HOFFERIA. Nom donné par Scopoli à un genre qu'il a établi sur le mokokf de Kæmpfer. Mais cet arbre du Japon, qui avoit été regardé d'abord comme un genre distinct, par Thunberg qui le nommoit *Cleyera*, n'est qu'une espèce de *Ternstroemia*. (LN.)

HOFMANNIA d'Heister. Ce genre rentre dans celui des **ORIGANS**; il n'a pas été adopté. (LN.)

HOFFMANNIE, *Hoffmannia*. Genre de plantes établi par Swartz dans la tétrandrie monogynie. Il a pour caractères: un calice à quatre divisions; une corolle hypocratéri-forme, à quatre divisions; quatre étamines sessiles; un germe inférieur, surmonté d'un style simple; une baie biloculaire et polysperme.

Ce genre est formé sur une plante herbacée, vivace, dont les feuilles sont opposées et les pédoncules axillaires. On la trouve à la Jamaïque.

Ce genre est très-voisin du **FERNELIE**. (B.)

HOFFMANSEGGIE, *Hoffmanseggia*. Genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des légumineuses, dont les caractères consistent: en un calice à cinq divisions linéaires, lancéolées et persistantes; en une corolle de cinq pétales onguiculés, couverts de poils glanduleux, le supérieur plus large; en dix étamines, dont cinq entourent le germe, et cinq sont extérieures et ornées de poils glanduleux; en un ovaire supérieur, sessile, linéaire, comprimé, surmonté d'un style à stigmate en tête; enfin en un légume linéaire, comprimé, bivalve et polysperme.

Ce genre, qui avoit été réuni aux **LARRÉES** et qui se rapproche des **POINCILLADES** et des **PARKINSONIES**, renferme deux espèces:

L'une, l'**HOFFMANSEGGIE EN FAUX**, a la tige couchée, les feuilles bipinnées, les folioles ovales et glauques. Elle est annuelle et se cultive dans nos Écoles de botanique.

L'autre, l'**HOFFMANSEGGIE TRIFOLIÉE**, est presque sans tige, a les feuilles radicales, et les fleurs en grappe. Toutes deux sont originaires du Chili. (B.)

HOFRUNG. M. Lacépède rapporte ce nom islandais au **DAUPHIN VULGAIRE**. (DESM.)

HOG. Nom anglais de toute l'espèce du **COCHON**. (DESM.)

HOHLHEIDE. C'est le **GENÊT** des teinturiers (*genista tinctoria*, Linn.), en Allemagne. (LN.)

HOHLER, **HOHLUNDER**, **HOLDER** et **HOLLER**. Noms du **SUREAU**, en Allemagne. (LN.)

HOHO. *V.* HEORO-TAIRE. (S.)

HOHOU. *V.* le genre HÉRON. (V.)

HOILOTL. C'est, dans Fernandez, le nom d'un PIGEON SAUVAGE DU MEXIQUE. (V.)

HOIRIRI. Ce nom, donné par Thevet à une espèce d'ANANAS, a été employé par Adanson, pour désigner un genre qui comprend la plante ci-dessus, et qui n'est qu'un démembrement du genre BROMELIA, L., genre qu'il partage en cinq, savoir : *pinguin*, *karatas*, *bromelia*, *ananas* et *hoiriri*. Celui-ci a les fleurs en épi terminal ; la corolle à trois pétales ou plutôt à trois divisions, très-profondes ; trois étamines épigynes ; et pour fruit une baie à osselets cylindriques. (LN.)

HOITIER. Nom qu'on donne, à l'Île-de-France, au FROMAGER A CINQ ÉTAMINES. (B.)

HOITLALLOTL, c'est-à-dire OISEAU LONG. Fernandez dit que cet oiseau, des plus chaudes contrées du Mexique, a la queue longue, les ailes courtes, et le vol pesant ; que, dans sa course, il devance les chevaux les plus vites ; qu'il est moins grand que le *hocco* ; que sa couleur est le blanc tirant sur le fauve ; qu'il y a près de la queue du noir taché de fauve ; qu'enfin les plumes de la queue brillent de reflets aussi vifs que ceux de la queue du paon, sur un fond d'un vert changeant. (*Hist. nov. Hisp.*, cap. 52, pag. 24.)

Gueneau de Montbeillard a rapproché l'*hoitlallotl* du *parrakoua* ; mais cet oiseau, tel que le décrit Fernandez, ne peut être rapporté, avec justesse, à aucune espèce connue. (S.)

HOITZILAZTALT. C'est le nom mexicain d'un HÉRON. *V.* HÉRON ZILATAT. (S.)

HOITZILLIN. C'est, dans Séba, l'OISEAU ROUGE A BEC DE GRIMPEREAU. *V.* l'article de cet oiseau. (S.)

HOITZILOXITL. Hernandez donne, sous ce nom mexicain, une assez bonne figure du *myroxylon peruiferum*, L., grand arbre qui est très-voisin du *myrospermum* de Jacquin. On les a réunis dans le même genre. (LN.)

HOITZIT, *Hoitzia*. Plante du Mexique qui forme un genre fort voisin du CANTU. Elle est légèrement ligneuse, velue, garnie de feuilles alternes, ovales, pointues, presque sessiles, dentées en leurs bords, et munie de fleurs axillaires, solitaires, d'un beau rouge, placées dans la partie supérieure des rameaux.

Chaque fleur offre un calice double, dont l'extérieur est composé de six folioles lancéolées, droites, terminées par une pointe spinuliforme, bordée de quelques dents également épineuses, et l'intérieur est monophylle, tubuleux, à

cing découpures droites et aiguës; une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube légèrement courbé, et à limbe partagé en cinq lobes un peu inégaux; cinq étamines à filamens plus longs que la corolle; un ovaire supérieur, petit, ovale, conique, trigone, chargé d'un style terminé par trois stigmates.

Le fruit est une capsule ovale, obtusément trigone, triloculaire, trivalve, s'ouvrant par le sommet, renfermant un grand nombre de semences membraneuses en leurs bords, et attachées à un réceptacle central.

Cette plante pilée, passe au Mexique pour être bonne contre les fluxions de la tête. (B.)

HOITZITXILXOCHITL ORIGANINA. Nom mexicain d'une plante mentionnée dans Hernandez et qui paroît être l'*hoitzia mexicana*, L. V. ci-dessus HOITZIT (LN.)

HOITZITZIL ou HUITZITZIL. Nom mexicain d'un oiseau-mouche. (S.)

HOITZITZILLIN. Sous ce nom-mexicain; Hernandez indique plusieurs espèces d'OISEAUX-MOUCHES et de COLIBRIS. (S.)

HOITZITZILTOTOTL. V. COLIBRI ZITZIL. (S.)

HOITZTLACUATZIN ou HOITZLAQUATZNI. Nom donné au COENDOU COUIY dans quelques parties de l'Amérique. Ce nom signifie, en langage mexicain, SARI-GUE ÉPINEUX. (DESM.)

HOIXOTOEL. Oiseau du Mexique, que Klein rapporte à la *corneille*, quoiqu'il ne soit pas plus gros qu'un *moineau*; il aime à voltiger sur les saules; il a le chant du *chardonneret*; plumage jaune; ailes et queue cendrées. (V.)

HOJARANZO. Nom espagnol du CHARME. (LN.)

HOKI-HAO. Nom chinois de la COLLE DE PEAU D'ANE. (S.)

HOLACANTHE, *Holacanthus*. Genre de poissons établi par Lacépède, dans la division des THORACIQUES, aux dépens des genres SCIÈNE et CHÉTODON de Linnæus.

Ce nouveau genre a pour caractères: l'ouverture de la bouche étroite; le museau plus ou moins avancé; des dents petites, flexibles et mobiles; le corps et la queue très-comprimés; de petites écailles sur la dorsale ou sur d'autres nageoires; une dentelure, et un ou plusieurs longs piquans à chaque opercule; une seule nageoire dorsale. Il renferme treize espèces, que Lacépède a rangées sous deux divisions.

La première division comprend les holacanthes qui ont la

nageoire de la queue fourchue ou échancrée en croissant ; tels que :

L'HOLACANTHE TRICOLOR, *Chaetodon tricolor*, Bloch, qui a quatorze rayons aiguillonnés et dix-neuf articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et dix-huit rayons articulés à la nageoire de l'anus ; les écailles dures, dentelées, et bordées de rouge, ainsi que les nageoires et les pièces des opercules ; la couleur générale dorée ; la partie postérieure de l'animal, d'un noir foncé. Il se trouve dans les mers d'Amérique ; c'est un superbe poisson. V. pl. E 3, où il est figuré.

L'HOLACANTHE ATAJA, *Sciaena rubra*, Linn., a huit rayons aiguillonnés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la nageoire de l'anus ; le dessus de la tête et chaque écaille hérissés de petites épines ; la première et la troisième pièce de chaque opercule dentelées ; la seconde armée de trois piquans ; la couleur générale d'un rouge obscur ; huit raies longitudinales, et d'un rouge plus ou moins foncé de chaque côté de l'animal. Forskaël l'a observé dans le mer Rouge.

L'HOLACANTHE LAMARCK a quinze rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et vingt rayons articulés à l'anale ; le piquant de la première pièce de chaque opercule très-long, renfermé en partie dans une sorte de demi-gaine ; les écailles arrondies, striées et dentelées ; la caudale en croissant ; la couleur générale d'un jaune doré ; trois raies longitudinales de chaque côté du poisson. On ignore son pays natal.

La seconde division renferme les holacanthés dont la nageoire caudale est arrondie ou droite. Ce sont :

L'HOLACANTHE ANNEAU, *Chaetodon annularis*, Linn., qui a quatorze rayons aiguillonnés et vingt-sept articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et vingt-cinq articulés à celle de l'anus ; la caudale presque rectiligne ; la couleur générale brunâtre ; six raies longitudinales courbes, et d'un bleu clair ; un anneau de même couleur au-dessus de chaque opercule. On le pêche dans la mer des Indes. Sa chair est tendre et de bon goût.

L'HOLACANTHE CILIER, *Chaetodon ciliaris*, Linn., qu'on appelle aussi *le peigne*, a quatorze rayons aiguillonnés et vingt-un rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et dix-neuf rayons articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; chaque écaille chargée de stries longitudinales, qui se terminent par des filamens semblables à des cils ; la couleur générale grise ; un anneau noir au-devant de la nageoire du

dos. Il est figuré dans Bloch, pl. 214, et dans plusieurs autres ouvrages. On le croit naturel aux parages de l'Amérique. Il vit de crustacés.

L'HOLACANTHE EMPEREUR, *Chaetodon imperator*, Linn., a quatorze rayons aiguillonnés et vingt rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et vingt rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; la couleur générale jaune; vingt-quatre ou vingt-cinq raies longitudinales, un peu obliques et bleues. V. pl. E 3, où il est figuré. On le trouve dans les mers du Japon. C'est un des plus beaux et des meilleurs poissons des Indes. On le compare au saumon pour le goût; mais il est rare, et se vend par conséquent toujours fort cher.

L'HOLACANTHE DUC, *Chaetodon dux*, Linn., a quatorze rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale; sept rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; deux orifices à chaque narine; la couleur générale blanchâtre; huit ou neuf bandes transversales, bleues et bordées de brun. Il est figuré dans Bloch, pl. 105, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 2, pag. 250, sous le nom de *bandoulière rayée*. On le trouve dans la mer des Indes.

L'HOLACANTHE BICOLOR a quinze rayons aiguillonnés et vingt articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et quinze articulés à l'anale; la caudale arrondie; la partie antérieure du corps, l'extrémité de la queue et la caudale blanches; presque tout le reste de sa surface d'un violet mêlé de rouge et de brun. Il est figuré dans Bloch, pl. 206, et dans le *Buffon* de Deterville, sous le nom d'*acarwana* et de *griselle*; on l'appelle aussi *veuve coquette*. On le trouve dans la mer des Indes et dans celle d'Amérique.

L'HOLACANTHE MULAT, *Chaetodon mesomelus*, Linn., a douze rayons aiguillonnés et dix-sept articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et dix-huit articulés à la nageoire de l'anus; la caudale arrondie; la couleur générale d'un brun noirâtre; la tête, la poitrine et la caudale blanches; une bande transversale noirâtre au-dessus de chaque œil. Il est figuré dans Bloch, pl. 216, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 2, pag. 237. Il habite les mers du Japon.

L'HOLACANTHE ARUSET, *Chaetodon maculatus*, Linn., a douze rayons aiguillonnés et vingt-deux rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et vingt-un rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; la couleur générale grise; des bandes bleues et transversales; une bande transversale et dorée vers le milieu de la longueur totale de l'animal. Il habite la mer Rouge, où il a été observé par Forskaël.

L'HOLACANTHE DEUX PIQUANS a dix rayons aiguillonnés

et dix-sept rayons articulés à la nageoire du dos ; deux rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la caudale arrondie ; deux piquans auprès de chaque œil ; la couleur générale bleue ; trois bandes transversales rouges, très-étroites et très-éloignées l'une de l'autre. Il est figuré dans Bloch, pl. 219, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 2, pag. 341. Sa patrie est la mer des Indes orientales.

L'HOLACANTHE GÉOMÉTRIQUE a quatorze rayons aiguillonnés et vingt-un rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et vingt-un rayons articulés à la nageoire de l'anus ; trois rayons à la membrane branchiale ; la caudale arrondie ; plusieurs cercles concentriques et blancs auprès de l'extrémité de la queue ; d'autres cercles également blancs sur les nageoires de l'anus et du dos. Il est figuré dans *Reynard*, pl. 5. On ignore sa patrie.

L'HOLACANTHE JAUNE ET NOIR a douze rayons aiguillonnés et vingt-deux rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et dix-neuf rayons articulés à l'anale ; trois rayons à la membrane branchiale, la caudale arrondie ; la couleur générale jaunâtre ; sept bandes noires et très-courbes de chaque côté de l'animal. On ignore sa patrie. (B.)

HOLACONITIS. Hippocrate paroît avoir mentionné, sous ce nom, la même plante que Théophraste nomme *Malinathalla*, et Plinè *Anthaliùm*. Elle est rapportée au SOU-CHEU COMESTIBLE. V. HABEL ÀZIS. (LN.)

HOLARRHENA. Genre de plantes, établi par Robert Brown, dans la famille des apocinées, pour placer le *Carissa mitis* de Vahl et d'autres espèces d'apocinées. Les caractères de ce genre sont les suivans : corolle hypocratériforme, à cinq découpures égales, à gorge nue et sans écailles ; étamines insérées à la base du tube, courtes ; anthères libres, lancéolées, entières, lançant le pollen par une fente longitudinale ; ovaire double, sans écailles à sa base ; un style court, surmonté d'un stigmate cylindrique ; fruit folliculaire, grêle ; graine chevelue du côté de l'ombilic, à embryon plane.

Les deux espèces de ce genre sont des arbrisseaux qui croissent à Ceylan et dans les Indes orientales ; leurs feuilles sont membraneuses ; et leurs fleurs, en corymbes terminaux ou latéraux. (LN.)

HOLBAUM. Le CAROUBIER et le CHARME reçoivent ce nom, en Allemagne. (LN.)

HOLCUS. Graminée mentionnée par Plinè, et que Anaguillara croyoit reconnoître dans notre *Hordeum murinum*, L. Ce nom d'*holcus* a pour racine un verbe grec qui signifie tirer, parce que la plante *holcus* avoit la propriété de faire sortir les petits corps étrangers qui s'étoient introduits sous la peau.

Linnæus a transporté ce nom à un genre de graminées (*V. HOUQUE*), qui a été divisé en plusieurs genres, ou dont quelques espèces sont renvoyées dans d'autres genres; ainsi les *holcus mollis*, *lanatus*, etc., réunis aux *aira*, par quelques botanistes, forment le genre *holcus* de Moench et de Persoon et de Beauvois qui affirme que ces espèces sont essentiellement à fleurs hermaphrodites. Le *Sorghum* de Moench, de Persoon et de Beauvois, très-voisin de l'*andropogon*, comprend les *holcus sorghum* et *saccharatus* de Linn., ainsi que plusieurs autres espèces. L'*holcus odoratus* sert de type au genre *hierochloa*; et l'*holcus spicatus*, L., au *pennicillaria* de Swartz, de Willdenow, etc. Enfin, différentes espèces de graminées rapportées au genre *holcus*, paroissent devoir rentrer dans les genres *torresia* ou *disharrhenum*, *arrhenaterum*, P. B. et *apluda*.
V. HOUQUE. (LN.)

HOLDERNATTELN. Un des noms de la MANCIENNE (*Viburnum lantana*, L.), en Allemagne; **HOLDEROSE** est celui de l'OBIER, *Viburnum opulus*. (LN.)

HOLESTION de Dioscoride. *V. HOLOSTEUM.* (LN.)

HOLÈTRES, *Holetra*. Nom donné par Hermann fils, à une famille d'insectes aptères de Linnæus, qui ont pour caractères: huit pieds; tête, corselet et abdomen (très-grand) unis. Il la compose des genres **PYCNOGONE**, **TROMBIDIE**, **HYDRACHNE**, **CIRON**, **CYNORHÆSTE**, **BEC-EN-SCIE**, **NOTASPE**, **MITE** et **FAUCHEUR**.

En adoptant cette famille (*Règne animal*, par M. Cuvier, tom. 3, pag. 113), j'en ai retranché le premier de ces genres, pour en former, avec d'autres analogues, une famille particulière, celle des **PYCNOGONIDES**.

Les holètres sont des arachnides trachéennes, dont le tronc et l'abdomen sont réunis en une masse, sous un épiderme commun: le tronc est tout au plus divisé en deux, par un étranglement; et l'abdomen présente seulement dans quelques espèces, des apparences d'anneaux, formés par des plis de l'épiderme. L'extrémité antérieure de leur corps est souvent avancée en forme de museau ou de bec; la plupart ont huit pieds, et les autres six. Cette famille se divise en deux tribus, les **PHALANGIENS** et les **ACARIDES**. (L.)

HOLLBEÈRE. Un des noms allemands du **FRAMBOISIER**. (LN.)

HOLLI. Les naturels du Mexique donnent ce nom à une liqueur résineuse qui découle d'un arbre appelle **CHILLI**, liqueur qu'ils emploient dans la composition de leur chocolat. Elle passe pour cordiale et stomachique. On ignore à quel genre appartient cet arbre. (B.)

HOLLIN. Nom de la ROUILLE DES BLÉS , en Espagne. (LN.)

HOLLUR. Nom donné au PEUPLIER BLANC, par les Tartares Tunguses. (LN.)

HOLLY. Le HOUX et le PANICAUT (*Eryngium*) portent ce nom en Angleterre. (LN.)

HOLLY-HÖCK. Nom anglais des ALCÉES. (LN.)

HOLLY-TREE. Nom anglais du HOUX. (LN.)

HOLM. Synonyme anglais de HOLLY-TREE. (LN.)

HOLMSKIOLDIE, *Holmskioldia*. Grand arbre de l'Inde, à feuilles opposées et à fleurs axillaires, qui seul constitue un genre dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des personnées.

Les caractères de ce genre sont : calice à cinq dents grandes et ouvertes ; corolle en masque ; capsule à une loge polysperme. Jussieu a appelé ce genre PLATUNION ; et Smith, HASTINGIE. (B.)

HO-LO. V. HU-QUA. (LN.)

HOLOBRANCHES. Ordre de poissons, établi par Dumeril, et qui renferme des poissons osseux, à branchies complètes. Il se subdivise en poissons APODES, ABDOMINAUX, THORACIQUES et JUGULAIRES. (B.)

HOLOCENTRE, *Holocentrus*. C'est le nom que Bloch a imposé à un genre qu'il a formé dans la division des poissons THORACIQUES, pour réunir plusieurs espèces des genres SCIÈNE et PERCHE de Linnæus, qui se conviennent par des caractères communs.

Lacépède, en adoptant ce genre, l'a considérablement étendu, en lui réunissant les genres GYMNOCÉPHALE et ÉPINÉPHÈLE ou TAYE, également établis par Bloch, et en y faisant entrer un grand nombre d'espèces inconnues au naturaliste de Berlin. Il lui a donné pour expression caractéristique : un ou plusieurs aiguillons, et une dentelure aux opercules ; un barbillon ou point de barbillon aux mâchoires ; une seule nageoire dorsale.

Les espèces de ce genre qui ont à la fois des dentelures au préopercule et des piquants à leur opercule, constituent aujourd'hui le genre SERRAN, qui se rapproche plus du genre BODIAN que de celui-ci.

On connoît soixante-six espèces d'*holocentres*, dont les unes ont la nageoire de la queue fourchue, et les autres l'ont entière. Celles de la première division sont :

L'**HOLOCENTRE SOGO**, qui a onze rayons aiguillonnés, et six rayons articulés à la nageoire du dos ; quatre rayons aiguil-

lonnés, et dix rayons articulés à celle de l'anús; un rayon aiguillonné, et sept rayons articulés à chaque thoracine; la caudale très-fourchue; un aiguillon à la première pièce de chaque opercule; deux aiguillons à la seconde; la portion postérieure de la queue très-distincte de l'antérieure par son peu de hauteur et de largeur. Il se trouve dans toutes les mers des pays chauds, même dans celles d'Europe. On le connoît aux Antilles sous le nom de *marignan*.

Ce poisson réunit à la magnificence de ses couleurs, une chair très-blanche et d'un goût exquis.

Sa tête est aplatie sur les côtés, pointue et sillonnée en dessus; l'ouverture de sa bouche est de grandeur moyenne, et garnie intérieurement de petites dents pointues; sa langue est large et lisse; ses yeux grands; ses narines oblongues et simples; l'ouverture de ses ouïes est large; ses opercules sont grands; son corps est comprimé, couvert d'écaillés grandes, dures et à bord dentelé, dont celles du dos forment une rainure propre à cacher la nageoire de cette partie; sa ligne latérale est courbée et voisine du dos; sa couleur est rouge, mêlée d'argent, et interrompue par des bandes d'un beau jaune; ses nageoires sont grandes, d'un rouge clair; l'anale est couverte d'écaillés; sa queue est fort mince, et la nageoire qui la termine très-fourchue.

Ce poisson présente quelques variétés.

L'Holocentre Chani a dix rayons aiguillonnés, et quinze rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés, et sept rayons articulés à l'anale; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; trois aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule; deux sillons divergens entre les yeux; la couleur générale brune. Il habite la Méditerranée, où Forskaël l'a observé. Sa tête a trois petites raies et une tache bleue de chaque côté; une partie des nageoires est jaune, et l'autre tachée de rouge.

L'Holocentre Schraitser, *Perca schraitser*, Linn., a dix-huit rayons aiguillonnés, et douze rayons articulés à la nageoire du dos; deux rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à l'anale; le corps et la queue allongés; un enfoncement sur la tête; la mâchoire supérieure un peu plus avancée que l'inférieure; deux orifices à chaque narine; les écaillés grandes, dures et dentelées; la couleur générale jaunâtre; trois raies longitudinales et noires de chaque côté de l'animal. On le pêche dans le Danube et rivières y affluentes. Rarement il parvient à plus d'un pied de long. Sa nourriture consiste en petits poissons, insectes et vers. Il fraye au commencement du printemps. Sa chair est blanche, saine, d'un

goût agréable , mais un peu duré. Il fait partie du genre *gymnocéphale* de Bloch.

L'HOLOCENTRE CRÉNELÉ , *Perca radula* , Linn. , a onze rayons aiguillonnés , et neuf rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés , et dix rayons articulés à l'anale ; la nageoire du dos très-longue ; les écailles crénelées ; des rangées de points blancs. Il se trouve dans la mer des Indes.

L'HOLOCENTRE GHANAM , *Sciæna ghanam* , Forskaël , a la couleur générale blanchâtre ; deux raies longitudinales blanches et situées de chaque côté de l'animal , au-dessus d'une troisième composée de taches arrondies , obscures , et disposées en quinconce. Il vit dans la mer Rouge , où il a été observé par Forskaël.

L'HOLOCENTRE GATERIN , *Sciæna gaterina* , Forskaël , a treize rayons aiguillonnés , et vingt rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés , et huit rayons articulés à l'anale ; les lèvres épaisses et grosses ; la couleur générale brune ou d'un jaune bleuâtre ; la langue blanche ; le palais rouge. Il habite avec le précédent.

L'HOLOCENTRE JARBUA , *Sciæna jarbua* , Forskaël , a douze rayons aiguillonnés , et neuf rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés , et huit rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la caudale en croissant ; un long aiguillon à la dernière pièce de chaque opercule ; deux orifices à chaque narine ; trois raies noires , courbes , presque parallèles au bord inférieur du poisson , et situées de chaque côté. Il habite aussi avec les précédens.

L'HOLOCENTRE VERDÂTRE a dix rayons aiguillonnés , et quatorze rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés , et sept rayons articulés à l'anale ; la caudale en croissant ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; deux orifices à chaque narine ; les yeux grands et rapprochés ; deux ou trois aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule ; les écailles dures et dentelées , la couleur générale verdâtre. Il est figuré dans Bloch , pl. 233 , et dans le *Buffon* , édit. de Deterville , vol. 5 , pag. 181. Il habite les mers d'Amérique.

L'HOLOCENTRE TIGRÉ a dix rayons aiguillonnés , et onze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés , et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la caudale en croissant ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; deux orifices à chaque narine ; trois aiguillons aplatis à la dernière pièce de chaque opercule ; les écailles fines et dentelées ; sept ou huit bandes transversales , jaunâtres , inégales et très-irrégulières. Il est figuré dans Bloch , pl. 237 , et dans le *Buffon* , édit. de Deterville , vol. 5 , pag. 201. Il vit dans les mers de l'Inde. Sa chair est très-délicate.

L'HOLOCENTRE A CINQ RAIES a dix rayons aiguillonnés , et quatorze articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés , et sept articulés à l'anale ; la caudale en croissant ; la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure ; deux orifices à chaque narine ; un grand et deux petits aiguillons aplatis à la dernière pièce de chaque opercule ; cinq raies longitudinales , étroites , égales , et bleues de chaque côté de l'animal. Il est figuré dans Bloch, pl. 239, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville , vol. 5, pag. 207. Il habite les mers du Japon.

L'HOLOCENTRE BENGALI a onze rayons aiguillonnés , et quatorze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés , et sept rayons articulés à l'anale ; la caudale en croissant ; les deux mâchoires également avancées ; deux orifices à chaque narine ; deux aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule ; la couleur générale rougeâtre ; quatre raies longitudinales , étroites , bleues , et bordées de brun de chaque côté de l'animal. Il est figuré dans Bloch , pl. 246. Il habite la mer des Indes.

L'HOLOCENTRE ÉPINÉPHÈLE a douze rayons aiguillonnés , et douze rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés , et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la caudale en croissant ; toute la tête couverte de petites écailles ; la mâchoire inférieure un peu plus avancée ; un seul orifice à chaque narine ; une membrane transparente sur chaque œil ; deux aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule ; sept bandes transversales , larges , régulières , brunes et étendues de chaque côté sur la base de la dorsale et sur le corps ou la queue. Il fait partie du genre *Epinephelus* de Bloch. On le pêche dans les mers de l'Amérique.

L'HOLOCENTRE POST , *Perca cernua*, Linn., a quinze rayons aiguillonnés , et douze rayons articulés à la nageoire du dos ; deux rayons aiguillonnés , et six rayons articulés à la nageoire de l'anus ; les deux mâchoires également avancées ; de petits enfoncemens creusés sur quelques parties de la tête ; la couleur générale d'un jaune verdâtre ou doré ; un grand nombre de petites taches noires. Il est figuré dans Bloch , pl. 53, et dans plusieurs autres ouvrages. On le pêche dans la plupart des grandes rivières et des lacs du nord de l'Europe , dont le fond est sablonneux. Il n'est pas rare dans la Seine , où il parvient quelquefois à un pied de long , mais où il n'a ordinairement que quatre à cinq pouces. On le connoît en France , sous les noms de *perche goujonière* , de *petite perche* , de *gremille* et de *gremillet*. Il se nourrit de petits poissons , de vers et d'insectes. Il fraye au commencement du printemps. On a trouvé soixante-quinze mille six cents œufs dans l'ovaire d'une seule femelle. Il dépose ses œufs sur les pierres et autres corps

durs qui sont à une certaine profondeur. Il croît lentement. On le prend à l'hameçon et au filet, principalement pendant l'hiver, et même sous la glace. Sa chair est tendre, de bon goût, facile à digérer; aussi la recherche-t-on beaucoup. Il est quelques lacs en Allemagne, tels que ceux de Golis et de Wandelitz, où ce poisson est réputé exquis, et d'où on le transporte fort loin, pendant l'hiver, pour la table des riches gourmets.

On peut, avec utilité, introduire ce poisson dans les étangs dont l'eau est limpide et le fond sablonneux.

Lacépède observe qu'il fait le passage entre les HOLOCENTRES et les LUTJANS, et qu'on pourroit, à la rigueur, le placer parmi ces derniers. Il constitue aujourd'hui le genre GRÉMILLE.

L'HOLOCENTRE NOIR, *Perca nigra*, a le corps et la queue étroits; les dents et les écailles très-petites; des enfoncemens sur quelques parties de la tête; les deux mâchoires également avancées; la couleur noire. Il est figuré dans Borlase, *Cornwald.*, tab. 25. On le trouve en Angleterre.

L'HOLOCENTRE ACÉRINE, *Perca acerina*, a dix-huit rayons aiguillonnés, et quatorze rayons articulés à la dorsale; deux rayons aiguillonnés, et sept rayons articulés à l'anale; des enfoncemens sur quelques parties de la tête, qui est allongée; les deux mâchoires également avancées. On le pêche dans la mer Noire, et pendant l'hiver, dans les grands fleuves qui s'y jettent.

L'HOLOCENTRE BOUTTON a dix rayons aiguillonnés, et quatorze articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés, et neuf articulés à la nageoire de l'anale; un aiguillon tourné vers le museau à la dernière pièce de chaque opercule; la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure, qui est extensible; deux orifices à chaque narine; la tête et les opercules garnis de petites écailles non dentelées comme les autres; la tête et le ventre rouges; le dos, les côtés et la caudale d'un brun doré. Il se trouve dans la mer des Indes, au détroit de Boutton, où il a été observé par Commerson.

L'HOLOCENTRE JAUNE ET BLEU a onze rayons aiguillonnés, et seize rayons articulés à la dorsale, trois rayons aiguillonnés, et huit rayons articulés à l'anale; la caudale en croissant; trois aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule; la tête et les deux opercules couverts de petites écailles; deux orifices à chaque narine; une membrane transparente au-dessus de chaque œil; la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure, qui est extensible; la couleur générale bleuâtre; les nageoires jaunes. Il se trouve dans les

mers qui entourent l'île-de-France, où il a été observé par Commerson.

L'HOLOCENTRE QUEUE RAYÉE a dix rayons aiguillonnés, et treize rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés, et quatorze articulés à celle de l'anus; deux aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule; deux orifices à chaque narine; les thoracines composées chacune de cinq rayons, et attachées au ventre par une membrane; l'anus situé plus près de la tête que de la caudale; la couleur générale bleuâtre; la queue rayée longitudinalement et alternativement de blanc et de noir. Il habite les mêmes mers que le précédent.

L'HOLOCENTRE NÉGRILLON a douze rayons aiguillonnés, et dix-sept articulés à la dorsale; deux rayons aiguillonnés, et quatorze rayons articulés à la nageoire de l'anus; un ou deux aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule; une petite pièce dentelée auprès de chaque œil; deux orifices à chaque narine; la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure, qui est un peu extensible; une lame écailleuse à la base de chaque thoracine; toute la surface du corps d'un noir bleuâtre. On le trouve, au rapport de Commerson, dans la mer des Indes.

L'HOLOCENTRE LÉOPARD a huit rayons aiguillonnés, et douze rayons articulés à la nageoire du dos; un rayon aiguillonné, et huit rayons articulés à l'anale; un rayon aiguillonné, et sept rayons articulés à chaque thoracine; la caudale en croissant; quatre grands aiguillons à la première pièce, et un aiguillon à la seconde pièce de chaque opercule; un grand nombre de petites taches sur toute la surface de l'animal. Il se trouve avec le précédent.

L'HOLOCENTRE CILIÉ a dix rayons aiguillonnés, et neuf rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus; plusieurs rangs de dents très-petites et presque sétacées; un petit aiguillon à la dernière pièce de chaque opercule; les écailles ciliées. On le pêche dans les mêmes mers que le précédent, où il a encore été observé par Commerson.

L'HOLOCENTRE THUNBERG, *Sciæna loricata*, Thunberg, a onze rayons aiguillonnés, et treize rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés, et dix rayons articulés à la nageoire de l'anus; sept rayons articulés à chaque thoracine; un aiguillon à la dernière pièce de chaque opercule; la partie postérieure de la queue beaucoup plus basse que l'antérieure; les écailles striées et dentelées; la couleur générale argentée et sans tache. Il se trouve dans les mers du Japon.

L'**Holocentre blanc-rouge** a douze rayons aiguillonnés à la dorsale; plusieurs assemblages d'aiguillons entre les yeux, qui sont très-grands; la couleur générale rouge; huit ou neuf raies longitudinales et blanches de chaque côté du poisson. Il habite les mers de la Chine.

L'**Holocentre bande blanche** a onze rayons aiguillonnés à la dorsale; des aiguillons devant et derrière les yeux qui sont très-grands, et ont l'iris noir; la couleur générale rouge, une bande transversale courbe et blanche près de l'extrémité de la queue. Il se trouve avec le précédent.

L'**Holocentre diacanthé** a treize rayons aiguillonnés et treize articulés à la nageoire du dos; deux rayons aiguillonnés et douze articulés à celle de l'anus; les écailles très-larges et bordées de blanc; des gouttes blanches et très-petites sur la tête, le corps et la queue, avec une tache noire sur la seconde pièce de chaque opercule. On ignore son pays natal.

L'**Holocentre tripétalon** a onze rayons aiguillonnés et huit articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et sept articulés à l'anale; un aiguillon à la troisième pièce de chaque opercule; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; la lèvre d'en haut double; les écailles ovales et dentelées. On ignore sa patrie.

L'**Holocentre tétracanthé** a douze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos; quatre rayons aiguillonnés et huit articulés à chaque thoracine; une pièce dentelée au-dessus de chaque pectorale et auprès de chaque œil; un grand et deux petits aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule; des taches sur la dorsale et sur la nageoire de la queue. On ignore dans quel pays il se trouve.

L'**Holocentre acanthops** a treize rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos; deux rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à l'anale; une plaque festonnée et garnie de piquans le long de la demi-circonférence inférieure de l'œil; un ou deux aiguillons à la seconde pièce de chaque opercule; un aiguillon tourné obliquement vers le haut, et situé au-dessus de la base de chaque pectorale; de petites taches sur la dorsale et la caudale. On ignore sa patrie.

Ces quatre dernières espèces font partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

L'**Holocentre radjaban** a dix rayons aiguillonnés et vingt-deux articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et six rayons articulés à l'anale; le devant de la tête presque perpendiculaire au plus long diamètre du corps; la nageoire du dos s'étendant presque depuis la nuque jusqu'à la caudale; la mâchoire supérieure un peu plus avancée que l'inférieure;

deux ou trois aiguillons à la seconde pièce de chaque opercule ; des taches sur la dorsale et sur la nageoire de la queue. Il se trouve dans la mer des Indes.

L'HOLOCENTRE DIADÈME a onze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos ; deux rayons aiguillonnés et sept articulés à celle de l'anus ; la mâchoire supérieure plus avancée que l'inférieure ; les opercules couverts de petites écailles ; un aiguillon à la première et un second aiguillon à la seconde pièce de chaque opercule ; la partie antérieure de la dorsale arrondie, plus basse que l'autre partie, soutenue par des aiguillons plus hauts que la membrane ; le corps noir et présentant une raie longitudinale blanche. Il a été observé par Commerson, dans la mer du Sud.

L'HOLOCENTRE GYMNOSE a treize rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la mâchoire inférieure un peu plus avancée ; un aiguillon à chaque opercule ; la tête, le corps et la queue dénués d'écailles facilement visibles. Il se trouve avec le précédent.

L'HOLOCENTRE RABAJI, *Chaetodon bifasciatus*, Forskaël, a onze rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la mâchoire supérieure plus avancée que l'inférieure ; deux bandes noires et transversales de chaque côté de la tête. Il habite la mer Rouge.

Les *holocentres* qui forment la seconde division, ont la nageoire de la queue entière. Ce sont :

L'HOLOCENTRE MARIN, *Perca marina*, Linn., qui a quinze rayons aiguillonnés et quatorze articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à celle de l'anus ; la mâchoire d'en-bas plus avancée que celle d'en-haut ; deux aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule ; la couleur générale rouge ; des bandelettes bleues et d'autres bandelettes rouges, sur la tête et sur la partie antérieure du ventre. On le pêche dans la Méditerranée et dans l'Océan atlantique ; son museau est allongé et pointu ; sa longueur totale est de plus d'un pied. Il a été connu d'Aristote, de Plin et autres auteurs anciens ; sa chair est fort estimée.

L'HOLOCENTRE TÉTARD, *Perca cottoïdes*, Linn., a quatorze rayons aiguillonnés et six rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à l'anale ; deux aiguillons recourbés auprès de chaque œil ; la nageoire dorsale étendue depuis l'entre-deux des yeux jusqu'à une petite distance de la caudale ; la ligne latérale droite ;

deux séries de petits points sur chaque nageoire. Il habite les mers de l'Inde.

L'HOLOCENTRE PHILADELPHIEN, *Perca philadelphia*, a dix rayons aiguillonnés et onze articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et sept articulés à l'anale ; les écailles ciliées ; une tache noire au milieu de la nageoire du dos ; des taches et des bandes transversales noires de chaque côté ; la partie inférieure rouge. Il habite les mers de l'Amérique septentrionale.

L'HOLOCENTRE MÉROU, *Perca gigas*, Linn., a onze rayons aiguillonnés et quinze articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à la nageoire de l'anale ; le corps et la queue comprimés ; trois aiguillons à chaque opercule ; les deux mâchoires également avancées ; la couleur générale rougeâtre, avec des taches brunes ou nébuleuses. Il habite la Méditerranée, et parvient à trois à quatre pieds de long.

L'HOLOCENTRE FORSKAEL, *Perca fasciata*, Linn., a onze rayons aiguillonnés et dix-sept rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire de l'anale ; deux sillons longitudinaux entre les yeux ; chaque pectorale attachée à une petite prolongation charnue ; les écailles petites ; la couleur générale rouge, avec trois ou quatre bandes transversales blanches. On le trouve dans la mer Rouge.

L'HOLOCENTRE TRIACANTHE a dix rayons aiguillonnés et douze articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et sept articulés à la nageoire de l'anale ; les deux mâchoires également avancées ; deux orifices à chaque narine ; un aiguillon aplati à la dernière pièce de chaque opercule ; les écailles petites et dentelées ; la couleur générale blanchâtre ; cinq ou six bandes transversales brunes. Il est figuré dans Bloch, pl. 235, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3, pag. 193. On ignore sa patrie.

L'HOLOCENTRE ARGENTÉ a dix rayons aiguillonnés et quinze articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale ; la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure ; trois aiguillons à l'avant - dernière pièce de chaque opercule ; la couleur générale jaune ; une raie longitudinale un peu large et argentée de chaque côté du corps. Il est figuré dans Bloch, pl. 235, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3, pag. 193. On ignore son pays natal.

L'HOLOCENTRE TAVVIN, *Perca tawvina*, Forskaël, a onze rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à l'anale ; la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la

supérieure, et présentant, ainsi que cette dernière, deux dents plus grandes que les autres, fortes et coniques. On le trouve dans la mer Rouge. Sa chair est peu agréable au goût.

L'Holocentre ONGO a dix rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale; la caudale arrondie; deux aiguillons à chaque opercule, qui se termine en pointe; les écailles petites et non dentelées; leur couleur générale d'un brun mêlé de verdâtre; des taches ou des bandes transversales aux nageoires du dos, de l'anus et de la queue. Il est figuré dans Bloch, pl. 234, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3, p. 181. On le trouve dans les mers du Japon.

L'Holocentre DORÉ a neuf rayons aiguillonnés et quinze articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à celle de l'anus; la caudale arrondie; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; deux orifices à chaque narine; la langue lisse, longue et très-mobile; trois aiguillons aplatis à chaque opercule, qui se termine en pointe membraneuse; un filament à chaque rayon aiguillonné de la dorsale; la couleur générale dorée; une bordure noire à la partie antérieure de la dorsale; une grande quantité de petits points bruns ou rougeâtres. (*Voyez* pl. E, 3, où il est figuré.) On le pêche dans les mers de l'Inde. C'est un très-beau poisson.

L'Holocentre QUATRE RAIES a douze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et dix articulés à l'anale; la caudale arrondie; l'ouverture de la bouche petite; les deux mâchoires également avancées; deux orifices à chaque narine, un aiguillon à chaque opercule qui est arrondi du côté de la queue; les écailles très-tendues; la couleur générale d'un gris mêlé de rouge; une tache noire sur la partie antérieure de la nageoire du dos; quatre raies noires et longitudinales, et une tache de la même couleur de chaque côté de l'animal. Il est figuré dans Bloch, pl. 238, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3, pag. 207. Il habite les mêmes mers que le précédent.

Cette espèce et celle qui a été appelée ESCLAVE (*holocentrus servus*), constituent aujourd'hui le sous-genre de ce nom.

L'Holocentre A BANDES a dix rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus; la caudale arrondie; l'ouverture de la bouche assez grande; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; la tête, le corps et la queue allongés; deux orifices à chaque narine; deux aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule, qui se termine par une prolongation arrondie; les écailles dures

et dentelées; la couleur générale d'un jaune verdâtre; des bandes brunes, transversales et fourchues. Il est figuré dans Bloch, pl. 240, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3; p. 21. On ne connoît pas le lieu de son habitation.

L'HOLOCENTRE PIRAPIXANGA a onze rayons aiguillonnés et douze articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et six articulés à l'anale; la caudale arrondie; les deux mâchoires également avancées; deux orifices à chaque narine; un aiguillon aplati à la dernière pièce de chaque opercule, qui se termine en pointe, la couleur générale jaune; un grand nombre de taches petites et arrondies, les unes rouges et les autres noires. Il est figuré dans Bloch, pl. 241, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3, pag. 207, sous le nom d'*holocentre pointé*. On le pêche sur les côtes du Brésil. Sa chair est ferme, blanche et de bon goût. Il parvient à une grandeur médiocre.

L'HOLOCENTRE LANCÉOLÉ a onze rayons aiguillonnés et quinze articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à celle de l'anus; la caudale arrondie; les autres nageoires terminées en pointe; les deux mâchoires également avancées; deux orifices à chaque narine; les écailles petites, molles et non dentelées; trois aiguillons à chaque opercule; la couleur générale argentée; des taches et des bandes transversales brunes. Il est figuré dans Bloch, pl. 242, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3, pag. 221. Il habite la mer des Indes.

L'HOLOCENTRE POINTS BLEUS a onze rayons aiguillonnés et quinze articulés à la dorsale; trois aiguillonnés et huit articulés à l'anale; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; un aiguillon à la seconde pièce de chaque opercule; la couleur générale bleue; des taches jaunes et grandes sur le corps et sur la queue; des taches bleues très-petites et rondes sur les nageoires. Il est figuré dans Bloch, pl. 242, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3, pag. 207. On ignore son pays natal.

L'HOLOCENTRE BLANC ET BRUN a onze rayons aiguillonnés et quinze articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à celle de l'anus; la caudale arrondie; le dos caréné; le ventre rond; les deux mâchoires également avancées; deux aiguillons déliés à chaque opercule qui se termine en pointe; les écailles très-petites; la couleur générale brune; des taches irrégulières et blanches. Il est figuré dans Bloch, pl. 242, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3, pag. 221. On le pêche dans la mer des Indes.

L'HOLOCENTRE SURINAM a douze rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et

douze articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; l'ouverture de la bouche étroite ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; un seul orifice à chaque narine ; un aiguillon à la seconde pièce de chaque opercule ; les écailles dentées et très-adhérentes à la peau ; la tête couleur de sang ; le corps marbré de brun, de violet et de jaune. Il est figuré dans Bloch, pl. 243, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 3, pag. 221. On le pêche sur la côte de Surinam. Sa grandeur ne surpasse pas celle de notre *perche* commune. C'est un des meilleurs poissons de ce pays. Sa chair est douce et grasse.

L'HOLOCENTRE ÉPERON a huit rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; deux orifices à chaque narine ; quatre aiguillons très-longs et dirigés, un en arrière, et trois vers le bas, à la première pièce de chaque opercule ; un aiguillon très-long à la seconde pièce, laquelle s'élève et s'abaisse au-dessus d'une lame dentelée ; les écailles argentées et bordées de jaune ; le dos varié de brun et de violet. Il est figuré dans Bloch, pl. 244, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 2, pag. 221. On le trouve dans les mers du Japon.

L'HOLOCENTRE AFRICAÏN a onze rayons aiguillonnés et dix-huit rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; une membrane transparente sur chaque œil ; la tête et les opercules couverts de petites écailles ; le corps et la queue revêtus d'écailles dentelées et plus petites que celles de la seconde pièce de chaque opercule ; un aiguillon à cette seconde pièce, qui se termine en pointe ; deux orifices à chaque narine ; la couleur générale, brune. Il est figuré dans Bloch, pl. 327, et dans le *Buffon*, édit. de Deterville, vol. 5, pag. 2, sous le nom d'*épinéphèle* ou de *taye*. On le pêche sur la côte de Guinée, où il parvient à une grosseur considérable, et où il se nourrit de vers et de crustacés. Sa chair est blanche et saine.

L'HOLOCENTRE BORDÉ a onze rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés à celle de l'anus ; la caudale arrondie ; une membrane transparente sur chaque œil ; la tête et les opercules couverts, ainsi que le corps et la queue, d'écailles dures et petites ; trois aiguillons à la seconde pièce de chaque opercule qui se termine en pointe ; un seul orifice à chaque narine ; la mâchoire inférieure plus avancée ; les nageoires rouges ; une bordure rouge à la partie antérieure de la nageoire du dos. Il est figuré dans Bloch, pl. 328, sous le nom de *taye bordée*. On ignore sa patrie.

L'HOLOCENTRE BRUN a dix rayons aiguillonnés et quinze

rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; une membrane transparente sur chaque œil ; la tête et les opercules couverts de petites écailles ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure : une seule ouverture à chaque narine ; trois aiguillons à la seconde pièce de chaque opercule ; les écailles dentelées ; la couleur générale, jaunâtre ; des taches et des bandes transversales brunes ; les nageoires variées de jaune et de noirâtre. Il est figuré dans Bloch , pl. 328 , sous le nom de *taye* ou *épinéphèle*. Il se trouve en Norwége.

L'HOLOCENTRE MERRA a onze rayons aiguillonnés et seize articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; la tête et les opercules garnis de petites écailles ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; un seul orifice à chaque narine ; une membrane transparente au-dessus de chaque œil ; trois aiguillons à la seconde pièce de chaque opercule ; les écailles dures , dentelées et très-petites ; des taches rondes ou hexagones brunes , très-rapprochées , répandues sur tout le corps. Il est figuré dans Bloch , pl. 329 , et dans le *Buffon*, édit. de Deterville , vol. 5 , pag. 2 , sous le nom d'*épinéphèle* ou de *taye*. On le pêche dans les mers du Japon.

L'HOLOCENTRE ROUGE a onze rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; une membrane transparente sur chaque œil ; les écailles petites , dures et dentelées sur tout le corps ; la mâchoire inférieure plus longue ; deux ouvertures à chaque narine ; deux aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule , qui finit en pointe ; la couleur générale d'un rouge vif ; la base des nageoires , jaune. Il est figuré dans Bloch , pl. 331 , et dans le *Buffon*, édit. de Deterville , vol. 5 , pag. 14 , sous le nom d'*épinéphèle* ou de *taye*. Il habite avec le précédent.

L'HOLOCENTRE ROUGE-BRUN a neuf rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire de l'anus ; sept rayons à chaque thoracine ; la caudale arrondie ; la mâchoire supérieure extensible ; trois aiguillons aplatis à la dernière pièce de chaque opercule , qui se termine en pointe ; le dos brun ; des taches rouges sur les côtés ; deux bandes rouges ou rougeâtres sur la caudale ; une tache noire au-delà de la nageoire du dos. Il a été observé par Commerson , sur les côtes de l'Île-de-France. Il atteint rarement un pied. Sa chair est de bon goût , et facile à digérer.

L'HOLOCENTRE SOLDADO a onze rayons aiguillonnés et vingt-neuf rayons articulés à la dorsale ; deux rayons aiguil-

lonnés et huit articulés à l'anale ; le second rayon aiguillonné de la nageoire de l'anus , long , fort et aplati ; deux aiguillons à chaque opercule. Il habite les mers voisines de Cayenne.

L'HOLOCENTRE BOSSU a quatorze rayons aiguillonnés et seize articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et sept articulés à celle de l'anus ; un aiguillon à la seconde pièce de chaque opercule ; une lame dentelée au-dessus de cette seconde pièce ; la ligne qui s'étend depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la dorsale , formant un angle de plus de quarante-cinq degrés , avec l'axe du corps et de la queue ; l'extrémité postérieure de l'anale et celle de la dorsale arrondie , ainsi que les thoracines. On ignore le pays qu'il habite.

L'HOLOCENTRE SONNERAT a dix rayons aiguillonnés et dix-sept rayons articulés à la nageoire du dos ; deux rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à celle de l'anus ; la première pièce de chaque opercule crénelée ; deux aiguillons très-inégaux en longueur au-dessous de chaque œil ; la dorsale très-longue , et s'arrondissant du côté de la caudale , ainsi que la nageoire de l'anus ; trois bandes transversales , bordées d'une couleur foncée. Il se trouve dans les mers de l'Ile-de-France.

L'HOLOCENTRE HEPTADACTYLE a huit rayons aiguillonnés et onze articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale ; sept rayons à chaque thoracine ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; la lèvre d'en-haut double ; trois aiguillons tournés vers le museau , et un aiguillon tourné vers la queue , à la première pièce de chaque opercule ; un aiguillon à la seconde pièce ; une lame profondément dentelée au-dessus de cette seconde pièce ; une seconde lame au-dessus de chaque pectorale. On ignore son pays natal. Lacépède a remarqué que les dents des opercules augmentent en nombre avec l'âge , ce qui peut , ainsi qu'il l'observe , donner lieu à des conséquences importantes pour la base d'une méthode ichthyologique.

L'HOLOCENTRE ROSMARE a onze rayons aiguillonnés et douze articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; deux aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule qui finit en pointe ; la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure ; une dent longue , forte et conique , paroissant seule de chaque côté de la mâchoire d'en haut ; les écailles petites. Il est figuré dans Lacépède , vol. 4 , pl. 7. Il se trouve dans la mer des Indes , où il a été observé par Commerson.

L'HOLOCENTRE PANTHERIN a dix rayons aiguillonnés à la dorsale ; deux rayons aiguillonnés et douze articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; les dents séparées l'une de l'autre , pres-

que égales et placées sur un seul rang ; trois aiguillons à la seconde pièce de chaque opercule qui se termine en pointe ; la mâchoire inférieure plus avancée ; des taches petites, presque égales et rondes sur tout le corps. Il a été observé par Commerson , dans la mer du Sud.

L'HOLOCENTRE OCÉANIQUE a onze rayons aiguillonnés, et dix-sept rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à la nageoire de l'an us ; la caudale arrondie ; la mâchoire inférieure plus avancée ; chaque mâchoire garnie d'un rang de dents égales ; la lèvre supérieure épaisse et double ; trois aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule , qui se termine en pointe ; cinq bandes transversales courtes et noirâtres. Il est figuré dans Lacépède, vol. 4, pl. 7. Commerson l'a observé dans le grand Océan.

L'HOLOCENTRE SALMOÏDE a onze rayons aiguillonnés à la dorsale ; la caudale arrondie ; le museau aplati et comprimé ; la mâchoire d'en haut plus avancée que celle d'en bas ; plusieurs rangées de dents ; trois aiguillons à la dernière pièce de chaque opercule , qui se termine en pointe ; un grand nombre de taches très-petites, rondes et presque égales. On le trouve dans le grand Océan.

L'HOLOCENTRE NORWÉGIE N a quinze rayons aiguillonnés ; et quatorze articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés , et neuf articulés à la nageoire de l'an us ; la mâchoire inférieure plus avancée ; un très-grand nombre de petites dents ; des piquans au-dessus et au-dessous des yeux ; la nageoire du dos très-longue ; la couleur rouge. Il habite la mer du Nord.

Les HOLOCENTRES HÉPATE et JAUNE sont deux espèces nouvelles observées par Risso dans la mer de Nice. (B.)

HOLOCHRY S I S de Pline , HOLOCHRY S O N de Dioscoride. On donne ces deux noms, comme ceux appliqués par les anciens à une JOUBARBE , et peut-être à la JOUBARBE arborescente. (LN.)

HOLOGYMN O S E , *Hologymnosus*. Genre établi par Lacépède sur de fausses observations. Les espèces qui y entroient ont été restituées aux LABRES , ou mieux, aux GIR ELLES , sous-genre établi aux dépens de ces derniers, par M. Cuvier. V. pl. E 3 , où une de ces espèces est figurée. (B.)

HOLOLEPIS , *Hololepis*. Genre de plantes établi par Decandolle , aux dépens des SERRATULES ; ses caractères sont : calice imbriqué d'écailles cartilagineuses ; les intérieures plus longues, avec quatre bractées à la base ; fleurons tous hermaphrodites ; réceptacle couvert de paillettes entières , lancéolées ; aigrettes persistantes , formées de poils roides , presque égaux.

La **SERRATULE PÉDONCULÉE** est figurée pl. 6, vol. 16 des Annales du Muséum. Elle est originaire du Brésil. (B.)

HOLOLEPTE, *Hololepta*. Genre d'insectes établi par M. Paykull, aux dépens de celui d'ESCARBOT. V. ce mot. (L.)

HOLOPHYTON. Synonyme de **CAPPARIS** chez les Grecs. V. **CAPRIER**. (LN.)

HOLOSCHOENUS des Latins. Plante mentionnée par Pline. Daléchamp nomme ainsi une espèce de **SCIRPE** (*Scirpus holoschœnus*, L.). (LN.)

HOLOSTÉ, *Holosteum*. Genre de plantes de la triandrie trigynie, et de la famille des caryophyllées, qui présente pour caractères : un calice divisé en cinq parties ; une corolle de cinq pétales onguiculés et bifides ; trois étamines ; un ovaire supérieur, ovale, oblong, terminé par un ou trois styles à stigmates simples ; une capsule à une loge, s'ouvrant au sommet en six valves, et contenant un grand nombre de semences.

Ce genre, qui est extrêmement voisin des **MORGELINES**, par ses rapports, renferme cinq à six espèces, dont une seule est propre à l'Europe ; c'est l'**HOLOSTÉ EN OMBELLE**, dont les feuilles sont opposées, oblongues, glabres, et les fleurs disposées en ombelle terminale, qui se réfléchit après la fructification. Elle est extrêmement commune dans les jardins, sur le bord des champs, dans toute la France, et fleurit une des premières au printemps. Elle est annuelle. (B.)

HOLOSTEMMA. Ce genre de plante appartient à la famille des **ASCLÉPIADÉES** : il a été fondé par Robert Brown. Ses caractères sont : corolle presque en roue, à cinq divisions ; tube de la corolle muni au-dessous du point d'insertion des étamines, d'une couronne simple, annulaire et entière ; anthères terminées par une membrane, à pollen formant de petites masses comprimées et pendantes ; stigmate obtus ; follicules ventrus, lisses, contenant des graines chevelues.

Une seule espèce rentre dans ce genre ; c'est un arbrisseau voluble, à feuilles opposées, larges, et à fleurs disposées en ombelles presque sessiles et interpétiolaires. Il croît dans les Indes orientales. R. Brown le rapporte à l'*ada-kodien* de Rheede (Malab. 9, tab. 7) ; mais bien que Rheede lui attribue des feuilles opposées, dans la description qu'il en donne il le représente avec les feuilles alternes. (LN.)

HOLOSTEUM, de deux mots grecs qui signifient *tout-os*. Plante citée par Dioscoride et par Pline ; elle étoit remarquable par sa mollesse, qui lui avoit fait donner par anti-

phrase, le nom d'*holosteon* ou *holostion*. Les botanistes sont fort embarrassés pour reconnoître cette plante; quelques-uns ont avancé qu'il falloit lire *holestium*, qui signifieroit *mangeable en entier*. Cependant aucune des plantes prises pour l'*holosteam* ne justifie l'emploi de ce dernier nom. L'ancienne école de Montpellier croyoit que ce pouvoit être une sorte de plantain à feuilles velues et molles; c'est ce qui fit nommer par la suite *holosteam* plusieurs espèces de plantain. A cette même époque, les botanistes parisiens regardoient l'*holosteam* comme une STELLAIRE, et l'espèce principale du genre en a reçu le nom spécifique d'*holostea*. Enfin plusieurs STELLAIRES, des CÉRAISTES, le *juncus bufonius*, la PILOSELLE (*Hieracium pilosella*, L.), et l'ACROSTICHE septentrionale, ont reçu ce nom, de même que l'*holosteam umbellatum* de Linnæus, qui est le type de son genre *holosteam*. (V. HOLOSTÉ), genre auquel Thunberg réunissoit le *polycarpon*, L., et Swartz la MORGELINE, *Alsine media*. (LN.)

HOLOSTEUS, HOLOSTEOS. Voyez OSTÉOCOLLE.
(DESM.)

HOLOTHURIE, *Holothuria*. Genre de vers radiaires, qui a pour caractères : un corps libre, cylindrique, épais, très-contractile, à peau coriace, et ayant, à l'une de ses extrémités, une bouche armée de cinq dents calcaires, et entourée de tentacules rameux ou pinnés, disposés en rayons.

Ce genre ne comprend ici qu'une partie des espèces de Linnæus (une vingtaine), Lamarck en ayant séparé quelques-unes pour former ses genres PHYSALE, VELLELE et THALIE. Forskaël a aussi formé deux autres genres à ses dépens, savoir : PRIAPULE et FISTULAIRE; Péron avoit encore de plus proposé le genre CUVIÉRIE; mais il n'a pas paru suffisamment caractérisé.

Les genres MOLPADIE et MINIADIE s'en rapprochent beaucoup.

Les holothuries varient considérablement dans leurs formes. Toutes n'ont pas été décrites par des hommes également instruits, de sorte que plusieurs sont imparfaitement connues; car, dans ce genre, plus que dans bien d'autres, il faut avoir l'habitude d'observer pour bien voir. Elles sont ordinairement, épaisses, cylindriques, ont la peau coriace, très-dure et souvent fortifiée par des tubercules ou des écailles; leur bouche est toujours antérieure, et entourée de tentacules rameux, souvent très-élégans; leur anus est un simple trou postérieur. Elles nagent librement, mais lentement, dans la mer, tant par le moyen du mouvement vermiculaire, que par celui de leurs tentacules, et la faculté dont elles sont pourvues de se gonfler à volonté.

La conformation des holothuries a beaucoup de rapports avec celle des ACTINIÉS. Ainsi que ces dernières, elles absorbent l'eau et la rejettent, se contractent au point d'avoir l'apparence d'une masse informe, prennent leur proie au moyen de leurs tentacules, etc. Les holothuries sont plus rares et plus difficiles à observer que les actinies; aussi n'a-t-on pas pu faire sur elles les expériences auxquelles les autres se sont prêtées. On ignore si, coupées en plusieurs morceaux, elles peuvent se régénérer; mais on sait que leurs tentacules repoussent comme ceux des POLYPES.

Il en est quelques-unes, telles que les *holothuries tubuleuse* et *très-grande*, qui paroissent pouvoir marcher et se fixer, comme les ASTÉRIES, par le moyen d'épines et de tentacules rétractiles; mais on manque d'observations suffisantes pour en constater le mode d'une manière précise.

Les holothuries sont vivipares, si on en juge par la plus commune, dans laquelle on a reconnu positivement ce mode de génération. Elles vivent de petits poissons, de petits coquillages et d'autres animaux marins, qu'elles tuent et brisent avec leurs dents. Elles sont souvent jetées par les flots sur le rivage, où, malgré l'épaisseur de leur peau, elles ne tardent pas à être écrasées contre les pierres.

La couleur des holothuries est quelquefois fort belle, soit par son intensité, soit par sa variété; mais par contre, leur odeur est souvent insupportable. C'est principalement cette odeur qui, aux rapports d'Aristote et de Pline, les avoit fait remarquer des anciens: elles n'en sont pas moins mangées par tous les gros poissons.

On connoît une vingtaine d'espèces d'*holothuries*, parmi lesquelles les plus remarquables ou les plus communes sont:

L'HOLOTHURIE ÉLÉGANTE, qui porte vingt tentacules rameux, a le corps chargé de mamelons, est rougeâtre en dessus et blanche en dessous. Elle se trouve dans la mer du Nord.

L'HOLOTHURIE PENTACTE a dix tentacules, et le corps garni de cinq rangs de tubercules. Elle se trouve dans les mers d'Europe. Voyez pl. D 20, où elle est figurée.

L'HOLOTHURIE TREMBLANTE, *Holothuria tremula*, Gmel., a le dos hérissé de pointes coniques et molles; la bouche garnie de vingt tentacules branchues. Sa couleur est brune et sa longueur d'un pied. Elles sont si abondantes dans la Méditerranée, que le flot les accumule sur le rivage, au point d'en rendre l'abord dangereux par les émanations cadavéreuses qu'elles exhalent.

L'HOLOTHURIE PRIAPE a la bouche entourée de mamelons.

charnus ; le corps avec des stries annulaires , et des glandes disposées en séries longitudinales. Elle se trouve dans toutes les mers.

L'HOLOTHURIE PINCEAU a huit tentacules rameux, le corps osseux et pentagone. Elle se trouve dans la mer du Nord.

L'HOLOTHURIE ZONAIRE est oblongue, aplatie, a le corps rouge, avec cinq bandes variées de jaune. Elle se trouve sur les côtes d'Amérique.

L'HOLOTHURIE TRÈS-GRANDE a le corps presque tétragone, convexe en dessus, blanc sur les bords, et les tentacules filiformes, terminés par des disques découpés. Elle se trouve dans la mer rouge.

L'HOLOTHURIE TUBULEUSE a servi de type à la belle anatomie de ce genre, publiée par M. Frédéric Tieldemann, professeur de zoologie en l'université d'Heidelberg, et qui a remporté le prix proposé par la première classe de l'Institut de France sur l'anatomie des mollusques.

L'HOLOTHURIE DIGITÉE est figurée pl. 4 du 11.^e vol. des *Transactions de la Soc. linnéenne de Londres*, et l'HOLOTHURIE DE CUVIER, pl. 15 de l'ouvrage de Cuvier, intitulé le *Règne animal*, distribué d'après son organisation. (B.)

HOLTAROT. C'est le GAZON D'OLYMPE, ou *Statice armeria*. (LN.)

HOLTEMJELLA. C'est, en Suède, le MÉLAMPYRE DES PRÉS. (LN.)

HOLZOPALE ou OPALE LIGNIFORME. C'est le nom sous lequel les minéralogistes allemands désignent le bois converti en *pechstein* ou *quarz-résinite*. V. ce mot. (LUC.)

HOLZSTEIN. Nom allemand du quartz-agathe xyloïde ou ligniforme, vulgairement *bois pétrifié*. V. ce mot et QUARZ-AGATHE. (LUC.)

HOLZWURZ. Nom que l'ARISTOLOGHE CLÉMATITE reçoit en Allemagne. (LN.)

HOLZZWANG. C'est l'ORPIN (*Sedum telephium*), en Allemagne. (LN.)

HOMALIUM de Jacquin. Ce genre s'est augmenté du RACOUBEA d'Aublet, nommé *lagunezia* par Scopoli. M. Person y rapporte, comme sous-genre, le *pineda* de la Flore du Pérou, par Ruiz et Pavon. V. ACOMAT et PINÈDE. (LN.)

HOMALLOPHYLLÉS, *Homallophyllæ*. Famille de plantes établie par Willdenow entre celle des HÉPATIQUES et celle des ALGUES : la mort l'a empêché d'indiquer les genres qui s'y réunissent. (B.)

HOMALOCÉRATITE de Hupsch. C'est la BACULITE, coquille fossile cloisonnée et droite. (DESM.)

HOMALOCENCHRE, *Homalocenchrus*. Genre de plantes, autrement appelé LÉERSIE et ASPRELLE. (B.)

HOMAOKA. Nom suédois des GOÉLANDS et des MOUETTES. On l'applique particulièrement à la MOUETTE CENDRÉE. (V.)

HOMARD. Espèce de crustacé. V. ECREVISSE. (L.)

HOMBAC, *Sodada*. Arbrisseau épineux, à rameaux alternes, à feuilles oblongues et sessiles, si caduques, qu'on les voit rarement, et à pédoncules latéraux, naissant trois ensemble entre les épines, et portant chacun une fleur rouge très-irrégulière.

Cet arbrisseau forme, dans l'octandrie monogynie et dans la famille des câpriers, un genre dont les caractères sont : calice velouté, coloré, caduc, composé de quatre folioles inégales, dont une supérieure très-grande, voûtée en forme de casque, et les trois autres inférieures, plus petites, linéaires, ouvertes, velues, ciliées sur les bords, et celle du milieu un peu creusée en carène ; quatre pétales inégaux, plus longs que le calice, dont deux supérieurs et en partie cachés sous le casque du calice, présentent en dehors deux espèces de cornes ; et deux inférieurs, oblongs, pointus, alternes avec les folioles du même calice ; huit étamines à filamens inclinés, inégaux, plus longs que les pétales, et à anthères lancéolées ; un ovaire supérieur, globuleux, ayant quatre sillons, porté sur un pédicule long, incliné, naissant du réceptacle, et surmonté d'un style à stigmate pointu ; une baie sèche, ou une capsule sphérique, rouge, contenant huit à neuf graines.

Le hambac croît en Arabie et en Egypte, où l'on mange ses fruits avant leur maturité, après les avoir fait cuire. (B.)

HOMBAK. V. HOMBAC. (LN.)

HOMBEERE. V. HOLLBEERE. (LN.)

HOMBRECILLO des Espagnols. C'est le HOUBLON. (LN.)

HOMBU. C'est, en Espagne, le PHYTOLACCA. (LN.)

HOMLE, **HUMLE**. Noms du HOUBLON, en Danemarck. (LN.)

HOMMAD. Nom arabe d'une variété de CITRON, *Citrus medica*, très-acide, et conique à l'un de ses bouts. (LN.)



Printed
in
France





